

François Goudard

**La louange à Louis XIV entre « balladins »
et prédicateurs 1661-1697**

Renouveler la question du discours sur le roi grâce à la
louange contenue dans les divertissements et la
prédication

Thèse présentée et soutenue publiquement le 25 juin 2015
en vue de l'obtention du doctorat d'Histoire
de l'Université Paris Oue

sous la direction de M. Jean DUMA

Jury :

Président :	Laurence Croq	Maitre de conférences HDR Université Paris Oue
Rapporteur :	Bruno Maes	Maitre de conférences HDR Université Nancy 2
Rapporteur :	Michèle Virol	Professeur des Universités Université Rouen Haute Normandie
Examineur :	Françoise Dartois	Maitre de conférences - IUFM Paris

BIBLIOGRAPHIE	7
SOURCES	17
Divertissements	17
Oraisons funèbres.....	21
Sermons.....	21
Autres textes.....	23
INTRODUCTION.....	29
I – DEFINITION DE LA LOUANGE AU ROI.....	43
1 – LA DOUBLE NATURE DE LA LOUANGE AU ROI.....	43
1.1 – L’hommage au roi : un rite social et culturel	45
1.1.1 – L’hommage : un phénomène social et politique à décrypter.....	45
1.1.2 – L’hommage au roi dans la louange révélé par l’étude de sa forme.....	51
1.1.3 – L’hommage au roi dans la louange révélé par l’examen de l’environnement social	55
1.1.4 – L’hommage au roi dans la louange révélé par son contenu.....	59
1.2 – La promotion de l’image du roi.....	64
1.2.1 – De laborieux débuts jusqu’à la guerre de Hollande (1661-1671)	65
1.2.2 – L’inflexion de la louange avec la guerre de Hollande (1672-1678)	70
1.2.3 – La montée d’un discours propagandiste en période de paix (1679-1687)...	80
1.2.4 – La louange au service du bellicisme louis-quatorzien (1688-1697).....	94
2 – DIVERTISSEMENT ET PAROLE SACREE : SUPPORTS DE LA LOUANGE AU ROI... 105	
2.1 – Le cadre socioculturel du divertissement et de la parole sacrée : entre rapprochement et opposition	106
2.1.1 – L’utilisation d’un langage partagé : l’oralité.....	107
2.1.2 – Des pratiques culturelles apparentées : l’église et le spectacle	114
2.1.3 – Un univers bien différent pour la prédication et le divertissement	118
2.2 – Le passage de l’oralité à l’écrit	125
2.2.1 – Des sermons mal édités, des oraisons funèbres largement imprimées	125
2.2.2 – De l’impression systématique des grands divertissements de cour au succès des éditions de la tragédie mise en musique	133
2.3 – L’apparent antagonisme de nature entre parole sacrée et divertissement ...	140
2.3.1 – L’Eglise entre condamnation et approbation du divertissement	141
2.3.2 – La position du roi : composer entre le ciel et la terre.....	148
2.3.2 – L’emploi du temps royal entre divertissement et prédication 1661-1697.	152
a – L’équilibre entre prédication et divertissement (1661-1671)	152
b – Prédication et divertissement durant la guerre de Hollande (1672-1678).....	156
c – La prédication s’impose face au divertissement (1679-1687)	158
d – La prédication triomphe : la guerre de la ligue d’Augsbourg (1688-1697).....	160
3 – L’INTEGRATION DE LA LOUANGE A LOUIS XIV DANS LA PREDICATION ET LE DIVERTISSEMENT	162
3.1 – Les sermons : l’éloquence sacrée à la cour	163
3.1.1 – Quel type de sermons pour célébrer le roi ?	165
3.1.2 – L’articulation de la louange au roi dans le sermon.....	169
3.1.3 – La progressive montée en puissance de la louange dans le sermon	173
a – La faible présence de la louange dans les sermons (1661-1671)	174
b – Une plus grande utilisation des sermons en terme de louange (1672-1678) ..	178
c – La louange dans les sermons devient habituelle (1679-1687)	181
e – Le sermon auxiliaire patenté de la louange au roi (1688-1697)	186
3.2 – Les oraisons funèbres : l’éloquence sacrée à la ville	191
3.2.1 – Quelles oraisons funèbres pour célébrer le roi ?.....	192
3.2.2 – La progression de la louange dans les oraisons funèbres	198
a – Les premières louanges au roi dans l’oraison funèbre (1661–1666).....	198

b – La prégnance de la louange au roi dans l’oraison funèbre (1667-1682).....	202
c – L’essor de la louange au roi dans l’oraison funèbre (1683-1688).....	213
d – L’accentuation de la louange au roi dans l’oraison funèbre (1688-1697).....	222
3.3 – La louange au roi dans le divertissement, expression de la vie de cour.....	229
3.3.1 – Quel type de divertissements pour célébrer le roi ?	230
3.3.2 – La formalisation de la louange dans les divertissements : l’abandon de la métaphore, des grandes fêtes et le recours massif au prologue	236
3.3.3 – Les différents spectacles offrant une louange au roi : une succession chronologique linéaire et ses hoquets.....	246
a – Les ballets de cour : le premier type de divertissement à louer le roi	246
b – Les comédies-ballets, les pastorales et leurs déclinaisons : entre silence et louange au roi	251
c – Les tragédies mises en musique : la louange à Louis XIV triomphe	256
II – LES PROTAGONISTES DE LA LOUANGE AU ROI	263
1 – LES AUTEURS DE LA LOUANGE AU ROI.....	263
1.1 – Louis XIV acteur des divertissements de cour.....	265
1.1.1 – Le roi-balladin : Louis XIV, danseur de ballet	265
1.1.2 – L’après ballet : le « goût du roi »	275
1.2 – L’Académie française bien représentée chez les laïcs et plus discrète chez les prédicateurs	279
1.3 – Des laudateurs en nombre réduit à la cour et en profusion à la ville	284
1.4 – Les prédicateurs : des réseaux au service de la louange ?.....	290
1.4.1 – Les diverses communautés religieuses au service de la louange	292
1.4.2 – Le clergé gallican au service de la louange.....	302
1.4.3 – Une louange irradiant toute la hiérarchie ecclésiastique.....	305
1.5 – Les balladins : une collectivité au service de la louange	309
2 – QUELLES MOTIVATIONS A CELEBRER LE ROI ?	315
2.2 – Indépendance des prédicateurs, servilité des balladins à louer le roi ?.....	315
2.2 – Croire en la monarchie : une évidence chez certains gens d’Eglise, une hypothèse chez les balladins.....	320
2.3 – Célébrer le roi : un calcul intéressé ?.....	328
2.3.1 – Espérer la réussite d’une carrière	328
2.3.2 – L’influence de la communauté	332
2.3.3 – Obtenir un gain matériel	335
2.3.4 – La gloire de paraître devant le roi.....	339
2.4 – Adopter un comportement en phase avec la vie de cour	340
3 – LES DESTINATAIRES DE LA LOUANGE AU ROI	342
3.1 – Le premier cercle : spectateurs et fidèles.....	342
3.1.1 – La cour : un public commun aux divertissements et à la prédication	343
3.1.2 – Un public extérieur à la cour : oraisons funèbres et divertissements	347
3.2 – Le second cercle : le public des lecteurs.....	352
III – LE CONTENU DE LA LOUANGE AU ROI.....	357
1 – LE PORTRAIT DU ROI SELON LES BALLADINS ET LES PREDICATEURS.....	358
1.1 – Par-delà les années et les locuteurs : louis XIV - le roi de gloire.....	359
1.2 – Les contours de l’image royale	365
1.2.1 – Apprécier l’image du roi en fonction de la théorie des deux corps : un outil réservé à la prédication des années 1660 et 1680.....	366
a – L’importance du corps politique chez les prédicateurs : les premières années du règne personnel (1661-1666)	367
b – L’effacement de la distinction corps privé – corps politique : 1666-1682.....	376
c – Se jouer des deux corps du roi : le chant du cygne	380
1.2.2 – Les deux portraits du roi : entre tradition et innovation.....	385
a – Les débuts du roi absolu : les balladins à l’œuvre (1661-1669)	386
b – La persistance de l’image d’un roi « primus inter pares » (1683-1688).....	388

c – L'épanouissement de la figure du roi absolu.....	394
1.3 – Le roi à la tête de l'Etat	403
1.3.1 – Du gouvernement personnel au bon gouvernement : les premières années du règne personnel (1661-1671)	404
1.3.2 – Le recul du bon gouvernement : de la guerre de Hollande à la veille de la mort de la reine Marie-Thérèse (1672-1682).....	409
1.3.3 – Du bon gouvernement à l'art d'aimer et d'être aimé : de la mort de la reine Marie-Thérèse à la paix de Ryswick (1683-1697)	413
1.4 – Le roi de guerre victorieux et le roi de paix	423
1.4.1 – Le roi victorieux : de l'Avènement à la veille de la guerre de Hollande (1661-1672).....	424
1.4.2 – Du roi victorieux au roi de guerre : de la guerre de Hollande à la veille de la mort de la reine Marie-Thérèse (1672-1682).....	430
a – Le roi toujours victorieux	431
b – Le prince guerrier et la faveur divine chez les prédicateurs.....	436
c – L'association roi de guerre - roi de paix bienfaiteur	440
1.4.3 – Le roi de guerre et ses figures associées : de la mort de Marie-Thérèse à la paix de Ryswick (1683-1697)	446
a – Le roi de guerre victorieux.....	446
b – Le roi de guerre et Dieu.....	453
c – Le roi de guerre et son double le roi de paix bienfaiteur	455
1.5 – Le roi chrétien : une exclusivité des prédicateurs	466
1.5.1 – Le roi chrétien et le prince galant (1661-1666)	467
a – Le roi de France : l'essence d'un monarque chrétien	467
b – Louis XIV : le jeune prince galant	469
1.5.2 – Le roi chrétien stéréotypé : de la guerre de Dévolution à Pâques 1680 (1666-1680).....	472
1.5.3 – Le roi chrétien entreprenant : De Pâques 1680 à la veille de l'édit de Fontainebleau (1680-1685)	475
1.5.4 – Le roi dévot : de la révocation de l'édit de Nantes à la paix de Ryswick (1685-1697).....	480
2 – LA RECEPTION DU MESSAGE CONTENU DANS LA LOUANGE	489
2.1 – Le cadre général de la réception	490
2.1.1 – Appréhender l'image de Louis XIV pour ses sujets	490
a – Une image brouillée du roi pour le public	490
b – La possibilité d'un regard critique du public.....	493
2.1.2 – La réception par Louis XIV de la louange en son honneur	498
2.2 – La réception en fonction des genres : divertissements et prédication	500
2.2.1 – La réception de la parole sacrée et de la louange au roi.....	501
2.2.2 – La réception des divertissements et de la louange au roi	505
2.3 – La réception de deux figures majeures de l'image royale : le prince guerrier et le roi chrétien	507
2.3.1 – La réception du roi de guerre	507
2.3.2 – La réception du roi chrétien	510
CONCLUSION.....	516
ANNEXES.....	518
Annexe 1 – Chronologie des sermons prêchés devant Louis XIV (1661-1697) ..	518
Annexe 2 – Prédicateurs ayant prêché devant Louis XIV (1661-1697).....	531
Annexe 2bis – Prédicateurs auteurs d'oraisons funèbres (1661-1697).....	534
Annexe 2ter – Hommes de lettres ayant participé à l'écriture de divertissements (1661-1697).....	538
Annexe 2quater – Prédicateurs ayant prêché une oraison funèbre de la reine Marie Thérèse d'Autriche	539

Annexe 3 – Liste des sermons disponibles, qui ont été prêchés devant Louis XIV (1661-1697).....	541
Annexe 4 – Datation des sermons de Bourdaloue	548
Annexe 5 – Chronologie des oraisons funèbres étudiées (1661-1697).....	552
Annexe 6 – Chronologie des éditions des Opéras de Quinault (1673-1688).....	570
Annexe 7 – Les divertissements et la prédication devant Louis XIV selon la Gazette (1661-1697).....	574
Annexe 8 – Lieux de publications des oraisons funèbres corrélativement aux lieux où elles furent prêchées	607
Annexe 9 – Liste des divertissements étudiés (1661-1697)	610

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- APOSTOLIDÈS Jean-Marie - *Le Prince sacrifié : Théâtre et politique au temps de Louis XIV*, Paris, Ed de Minuit, 1985
- APOSTOLIDÈS Jean-Marie - *Le Roi-machine : spectacle et politique au temps de Louis XIV*, Paris, Editions de Minuit, 1997
- ARMOGATHE Jean Robert - *L'Eglise catholique et la révocation de l'édit de Nantes*, Paris, O.E.I.L., 1985
- ASSAF Francis – *La mort du roi. Une thanatographie de Louis XIV*, 1999, Tübingen, Gunter Narr Verlag, suppl aux *Papers on French Seventeenth Century Literature*
- AUDIN Maurice, HOURS Henri, MARTIN Henri-Jean et alii, *Le Siècle d'or de l'imprimerie lyonnaise*, Paris, Éditions du Chêne, 1972
- BARBEY Jean - *Etre roi, le roi et son gouvernement en France de Clovis à Louis XIV*, Paris, Fayard, 1992
- BARDON, Françoise - *Le Portrait mythologique à la cour de France sous Henri IV et Louis XIII : mythologie et politique*, Paris, Picard, 1971
- BEAUNE Colette - *Naissance de la Nation France*, Paris, Gallimard, 1985
- BEAUSSANT Philippe - *Lully ou le musicien du soleil*, Paris, Gallimard Théâtre des Champs Elysées, 1992
- BEAUSSANT Philippe – *Les Plaisirs de Versailles* (en coll. avec Patricia Bouchenot-Déchin), Paris, Fayard, 1996
- BEAUSSANT Philippe – *Louis XIV artiste*, Paris, Payot & Rivages, 1999
- BEGUIN Katia - *Les Princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999
- BENOIT Marcelle – *Versailles et les musiciens du roi 1661-1733: étude institutionnelle et sociale*, Paris, Picard, 1971
- BENOIT Marcelle - *Les événements musicaux sous le règne de Louis XIV*, Paris, Picard, 2004
- BENOIT Marcelle sous la direction de - *Dictionnaire de la musique en France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 1992
- BERCE Yves Marie - *Le Roi caché, sauveurs et imposteurs, Mythes politiques populaires dans l'Europe moderne*, Paris Fayard, 1990
- BLET Pierre - *Le Clergé de France et la monarchie. Etudes sur les assemblées générales du clergé de France 1615 à 1666*, Rome, Université grégorienne, 1959
- BLET Pierre – *Les nonces du pape à la cour de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2002
- BLOCH Marc - *Les rois thaumaturges*, Paris, Gallimard, 2006
- BLOCKER Déborah - *Instituer un « art ». Politiques du théâtre dans la France du premier XVIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 2009
- BLUCHE François - *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986

- BONNET Pierre - Textes réunis et publiés par *Littérature de contestation : pamphlets et polémiques du règne de Louis XIV aux Lumières*, Paris, Le Manuscrit, coll. "Collection Réseau Lumières", 2011.
- BOTTINEAU Yves - *Versailles miroir des princes*, Paris, Arthaud, 1989
- BOUCHER Jacqueline – *Les fêtes politiques au temps des guerres de Religion* in *Les fêtes au XVIe siècle*, Saint Etienne, Publication de l'Université de Saint Etienne, 2003, pp 171-183
- BOUREAU Alain - *Ritualité politique et modernité monarchique* in *l'Etat ou le roi les fondations de la monarchie française en France XIV^e XVII^e*, Robert DESCIMON et Alain GUERREAU dir., Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996
- BOUREAU Alain - *Etat moderne et attribution symbolique : emblèmes et devises dans l'Europe des XV^e. et XVII^e siècles*, in *Culture et idéologie dans la genèse de l'Etat moderne*, collection de l'Ecole française de Rome, 1985
- BOUREAU Alain - *Le simple Corps du roi*, Paris, Les Editions de Paris, 1988
- BRIAN Isabelle – *Prêcher à Paris sous l'Ancien Régime XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2014
- BURKE Peter - *Louis XIV Les Stratégies de la Gloire*, Paris, Editions du Seuil, 1995
- CAGNAT-DEBOEUF Constance - *Les Sermons du Carême du Louvre Bossuet*, Paris, Folio Classique, 2001
- CAMPARDON Emile - *Les spectacles de la Foire*, Paris, Berger-Levrault, 1877, 2 vol
- CANOVA GREEN, Marie-Claude - *Benserade Ballets pour Louis XIV*, Toulouse, Société de Littératures Classiques, 1997
- CESSAC Catherine - *Marc-Antoine Charpentier*, Fayard, Paris, 2004
- CHALINE Olivier - *Le Règne de Louis XIV (2 vol.)*, Paris, Flammarion - Champs, 2009
- CHONÉ Paulette - *La peinture et la notion d'Etat in les monarchies française et espagnole (milieu du XVI^e - début du XVIII^e) Acte du colloque de 2000*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001
- CHROSCICKI Juliusz A & HENGERER Mark, Gérard Sabatier (éd.) - *Les funérailles princières en Europe, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Centre de recherche du château de Versailles / Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, collection Aulica, 2012
- CHRISTOUT Marie Françoise - *le Ballet de cour de Louis XIV*, Paris, Editions Picard, 2006
- CONTAMINE Philippe - *La Guerre au Moyen-Age*, Paris P.U.F, 1980
- CORNETTE Joël - *Le roi de Guerre*, Paris, Payot, 1993
- CORNETTE Joël - *Chronique du règne de Louis XIV*, Paris, Sedes, 1997
- COSANDEY Fanny & DESCIMON Robert - *L'absolutisme en France : histoire et historiographie*, Paris, Seuil, 2002
- COSANDEY Fanny - *La Reine de France Symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000
- COUPRIE Alain – *De Corneille à La Bruyère : images de la cour*, Lille, Atelier national des thèses, 1984
- COUTON Georges – *La chair et l'âme, Louis XIV entre ses maitresses et Bossuet*, Presses Universitaires de Grenoble, 1995
- COUVREUR Manuel – *Jean-Baptiste Lully. Musique et dramaturgie au service du prince*, Bruxelles, Marc Vokar, 1992
- COWART Georgia, *The triumph of Pleasure : Louis XIV, the Ballet ant the Politics of Spectacle*, Chicago, University of Chicago Press, 2008

- CREST Sabine du – *Des fêtes à Versailles. Les divertissements de Louis XIV*, Paris, Klincksieck, 1990
- DA VINHA Mathieu – *Le Versailles de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004
- DAINVILLE François de - *L'Éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de Minuit - collection « Sens commun », 1978.
- DESCIMON Robert & JOUHAUD Christian - *La France du premier XVII^e siècle*, Paris, Belin, 1996
- DESCOTES Maurice – *Le public de théâtre et son histoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964
- DESGRAVES Louis - *Répertoire des programmes des pièces de théâtre jouées dans les collèges en France (1601-1700)*, Genève, Droz, 1986
- DOMENACH Jean-Marie - *La propagande politique*, Paris, PUF, 1965
- DUBU Jean - *Les Églises chrétiennes et le théâtre (1550-1850)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1997
- DUCCINI Hélène - *Un aspect de la propagande sous les bourbons : image et polémique* - in *Culture et idéologie dans la genèse de l'Etat moderne*, collection de l'Ecole française de Rome, Rome, 1985
- DUCCINI Hélène - *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003
- DURON Jean textes réunis par – *Le prince et la musique : Les passions musicales de Louis XIV*, 2009, Wavre, Editions Mardaga - Etudes du Centre de Musique Baroque de Versailles
- DUROSOIR Georgie, *Les ballets de la cour de France au XVII^e siècle*, Genève, Editions Papillon, 2004
- ELIAS, Norbert - *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1974
- FERRIER-CAVERIVIERE Nicole - *L'image de Louis XIV dans la littérature française de 1660 à 1715*, Paris, PUF, 1981
- FEUGERE Anatole - *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, Paris, Didier et Cie, 1875
- FOGEL Michèle – *L'Etat dans la France moderne de la fin du XV^e au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 2000
- FOGEL Michèle - *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989
- FOGEL Michèle - *Propagande, communication, publication, points de vue et demande d'enquêtes pour la France des XVI^e et XVII^e siècles*, in *Culture et idéologie dans la genèse de l'Etat moderne*, collection de l'Ecole française de Rome, Rome, 1985
- FUMAROLI Marc - *L'âge de l'éloquence : rhétorique et "res literaria" de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Paris, Albin Michel, 1994
- FUMAROLI Marc - *Héros et orateurs, Rhétoriques et dramaturgie cornéliennes*, Genève, Droz, 1990
- FUMAROLI Marc – *Le Poète et le Roi Jean de La Fontaine en son siècle*, Paris, Editions de Fallois, 1997
- FUMAROLI Marc - *La Querelle des Anciens et des Modernes*, Paris, Gallimard-Folio, 2001
- GALLET- GUERNE Danièle - *Menus-Plaisirs* in BLUCHE François, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, red 1990
- GIESEY Ralph - *Cérémonial et puissance souveraine*, Paris, Armand Colin Cahier des Annales n°41, 1987

- GILLOT Hubert - *Louis XIV et l'opinion publique en Allemagne*, Paris, H Champion, 1914
- GIRDLESTONE Gutthbert – *La Tragédie en musique considérée comme un genre littéraire*, Genève-Paris, Droz 1972
- GOUBERT Pierre - *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, Editions Hachette, collection Pluriel, 2002,
- GOYET Thérèse & COLLINET Jean-Pierre - *La prédication de Bossuet, étude des thèmes, actes du colloque tenu à Dijon les 2, 3 et 4 décembre 1977*, Paris, A.G. Nizet, 1980
- GRELL Chantal – *Histoire intellectuelle et culturelle de la France du Grand Siècle (1654-1715)*, Paris, Nathan Université, 2000
- GRELL Chantal & MICHEL Christian - *L'école des princes ou Alexandre disgracié : essai sur la mythologie monarchique de la France absolutiste*, Paris, Les Belles-lettres, 1988
- GRESSET Maurice, GRESSER Pierre, DEBARD Jean-Marc– *Histoire de l'annexion de la Franche-Comté et du comté de Montbéliard*, Le Coteau, Horvath, 1988
- GRISSELLE Eugène - *Bourdalone Histoire critique de sa prédication*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1901
- GRISSELLE Eugène - *Sermons inédits de Mascaron*, Paris, Bloud, 1911,
- GUERY Alain - *Le roi est Dieu, le roi et dieu in L'Etat ou le roi les fondations de la modernité monarchique en France XIV^e XVII^e*, Robert DESCIMON Alain GUERREAU dir, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996
- GUERY Alain - *La Dualité de toutes les monarchies et la monarchie chrétienne*, in *La royauté sacrée dans le monde chrétien* Alain BOURREAU Claudio Sergio INGERFLOM dir., Paris, Éd. de l'École des Hautes études en sciences sociales, 1992
- GUITTON Georges – *Le Père de La Chaise, confesseur de Louis XIV*, Paris Beauchesne, 1959
- HABERMAS Jürgen - *L'Espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978
- HANLEY, Sarah - *Le lit de justice des rois de France : l'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours*, Paris, Aubier, 1991
- HARAN Y. Alexandre - *Le Lys et le globe messianisme dynastique et rêve impérial en France*, Seyssel, Champs Vallon, 2000
- HAZARD Paul – *La crise de la conscience européenne*, Le livre de Poche, collection références, 1994, 1^e édition : Boivin et Cie, Paris, 1935
- HIMELFARB Hélène - *Versailles, fonctions et légendes in Les lieux de mémoire, II, La Nation*, Pierre NORA éd., Paris, Gallimard, 1986
- HOCHNER Nicole & W GAEHTGENS dir – *L'image du roi de France de François Ier à Louis XIV*, Paris, Ed de la Maison des Sciences de l'Homme, 2006
- HOURCADE Philippe - *Mascarades et Ballets au Grand Siècle (1643-1715)*, Paris, Editions Desjonquères, Centre National de la Danse, 2002
- HOURCADE Philippe – *La thématique amoureuse des ballets et mascarades de cour pendant la jeunesse de Louis XIV*, in *Les Visages de l'Amour au XVIII^e*, Université de Toulouse-Le Mirail, 1984, pp 135-142
- HOURS Bernard – *De la piété personnelle de Louis XIV in ¿ Louis XIV espagnol ? Madrid et Versailles, images et modèles*, sous la direction de Gérard Sabatier et Margarita Torrión, Versailles – Paris, Centre de recherche du château de Versailles et Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2009

- HUBRECHT Georges - *La Juste guerre dans la doctrine chrétienne des origines au milieu du XVI^e siècle*, Bruxelles, librairie encyclopédique, 1961
- HUREL Augustin Jean - *Les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, Genève, Slatkine, 1971
- JEANMOUGIN Bertrand - *Louis XIV à la conquête des Pays-Bas espagnols. La guerre oubliée (1678-1684)*, Éditions Économica, Paris, 2005
- JEHASSE Jean – *La Symbolique biblique des Amours royales dans la prédication de Bossuet de 1660 à 1663* in Thérèse Goyet & Jean Pierre Collinet - *La prédication de Bossuet, étude des thèmes*, actes du colloque tenu à Dijon les 2, 3 et 4 décembre 1977, Paris, A.G. Nizet, 1980
- JOMARON Jacqueline de, sous la direction de - *Le théâtre en France*, tome I, du Moyen-Âge à 1789, Paris, Armand Colin, 1988
- JOUANNA Arlette – *La monarchie absolue : Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013
- JOUHAUD Christian - *Les Pouvoirs de la littérature, Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000
- JOUHAUD Christian - *Mazarinades la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985
- JOUHAUD Christian - *Sauver le Grand Siècle ? Présence et transmission du passé*, Paris, Éditions du Seuil, 2007
- KANTOROWICZ Ernst H - *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen âge*, Paris, Gallimard, 1989
- KANTOROWICZ Ernst H - *Le lever du roi*, Paris, Bayard 2004
- KAPP Volker - *Benserade, librettiste de Lully et panégyriste du roi*, in Jérôme de La Gorce & Herbert Schneider (éd) *Actes du colloque Jean-Baptiste Lully*, Laaben, Laaben-Verlag, 1990, pp 167-180
- KINTZLER Catherine - *Théâtre et opéra à l'âge classique : Une famille étrangeté*, Paris, Fayard, 2004
- LABATUT Jean-Pierre – *Louis XIV le roi de gloire*, Paris, Imprimerie nationale, 1984
- LACHIVER Marcel - *Les années de misère : la famine au temps du Grand Roi : 1680-1720*, Paris Fayard, 1991
- LAFAGE Franck - *Le théâtre de la mort. Lecture politique de l'apparat funèbre dans l'Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Harmattan, 2012
- LA GORCE Jérôme de - *Carlo Vigarini, intendant des plaisirs de Louis XIV*, Paris, Perrin 2005
- LA GORCE Jérôme de - *Féeries d'opéra, décors, machines et costumes en France (1645 - 1765)*, Paris, Editions du patrimoine, 1997
- LA GORCE Jérôme de - *Jean-Baptiste Lully*, Paris, Fayard, 2002
- LA GORCE Jérôme de - *L'Opéra à Paris au temps de Louis XIV : histoire d'un théâtre*, Editions Desjonquières, Paris, 1992
- LANDRY Jean-Pierre – *Bourdaloue : l'Etablissement du Texte et ses problèmes* in Thérèse Goyet & Jean Pierre Collinet - *La prédication de Bossuet, étude des thèmes*, actes du colloque tenu à Dijon les 2, 3 et 4 décembre 1977, Paris, A.G. Nizet, 1980
- MERLIN-KAJMAN Hélène - *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles-lettres, 1994 (Histoire, 29)
- LANDRY Jean Pierre & COSTANTIN Catherine – *Sermons, Carême du Louvre, Bossuet, Analyse littéraire et étude de la langue*, Paris, Armand Colin, 2002

- LANDRY Jean Pierre – *Bourdaloue : l'Établissement du Texte et ses problèmes* in Thérèse Goyet & Jean Pierre Collinet - *La prédication de Bossuet, étude des thèmes*, actes du colloque tenu à Dijon les 2, 3 et 4 décembre 1977, Paris, A.G. Nizet, 1980
- LANDRY Jean Pierre - *Saint Louis vu par les prédicateurs de l'époque classique* in *L'Image du Moyen-Âge dans la littérature française de la Renaissance au XX^e siècle : colloque*, Poitiers, La Licorne (université de Poitiers), 1982
- LAPLANCHE François & GRELL Chantal - *La Monarchie absolutiste et l'histoire en France : théories du pouvoir, propagandes monarchiques et mythologies nationales*, colloque tenu en Sorbonne le 26 et 27 mai 1986, Paris, PUF, 1987
- LOUVAT-MOZOLAY Bénédicte et SALAUN FRANCK ; textes réunis et présentés par - *Le spectateur de théâtre à l'âge classique (XVII^e XVIII^e siècles)*, Montpellier, L'Entretiens éditions, 2008
- LECOMTE Nathalie - *Entre cours et jardins d'illusions, le ballet en Europe (1515-1715)*, Pantin, Centre Nationale de la Danse, 2014
- LEVANTAL Christophe - *Louis XIV Chronographie d'un règne*, Paris, Infolio, 2009
- LYNN John Albert – *les guerres de Louis XIV 1667 – 1714* / traduction de l'anglais (États-Unis) par Bruno Demangeot, Paris, Perrin 2010
- MALETTKE Klaus - *Les relations entre la France et le saint Empire au XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2001
- MAGNÉ Bernard - *Crise de la littérature française sous Louis XIV : humanisme et nationalisme*, Lille, Atelier de Reproduction des thèses, 1976
- MARAL Alexandre – *Roi-Soleil et Dieu. Essai sur la religion de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2012
- MARAL Alexandre – *La chapelle royale de Versailles sous Louis XIV. Cérémonial, liturgie et musique*, collections Mémoires et documents de l'Écoles des chartes, n° 67, et Musique-musicologie du Centre de musique baroque de Versailles, Sprimont, Mardaga 2002, 2nde édition mise à jour en 2010
- MARIN Louis - *Le portrait du roi*, Paris, Editions de Minuit, 1981
- MARIN Louis - *Des pouvoirs de l'image*, Paris, Editions du Seuil, 1993
- MARTIMORT Aimé Georges - *Le Gallicanisme de Bossuet*, Paris, Cerf, 1955
- MARTIN Henri-Jean - *Livre, pouvoir et société à Paris au XVIII^e siècle (1598-1701)*, I-II, Paris-Genève, Droz, 1969 (3^e éd. 2000).
- MARTIN Henri-Jean - *Le livre français sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis, 1987
- MARTIN Michel - *Les monuments équestres de Louis XIV, une grande entreprise de propagande monarchique*, Paris, Picard
- MARTIN Victor - *Le Gallicanisme politique et le clergé de France*, Paris, A Picard, 1929
- MAZOUER Charles - *Molière et ses comédies-ballets*, Paris, Klincksieck, 1993
- MELLOT Jean-Dominique - *L'édition rouennaise et ses marchés (vers 1600 - vers 1730) : dynamisme provincial et centralisme parisien*, préface d'Henri-Jean Martin, Paris, École des Chartes, 1998
- MEROT Alain - *Décors pour le Louvre de Louis XIV, la mythologie politique à la fin de la Fronde* in *La Monarchie absolutiste et l'histoire en France : théories du pouvoir, propagandes monarchiques et mythologies nationales*, colloque tenu en Sorbonne les 26-27 mai 1986, Paris, PUF, 1987
- MEYER Jean - *La naissance de Louis XIV*, Paris, 1989
- MEYER Jean - *Mythes monarchiques : le cas Henri IV aux XVII^e et XVIII^e siècles* in *la monarchie absolutiste et l'histoire de France*, Paris, PUF, 1987

- MICHEL Christian - *Les enjeux historiographiques de la querelle des Anciens et des Modernes*, in *La Monarchie absolutiste et l'histoire de France*, Paris, PUF, 1987
- MINOIS Georges – *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1995
- MOINE Marie Christine – *Les fêtes à la cour du Roi Soleil, 1653-1715*, Paris, Lanore 1984
- NERANDEAU Jean Pierre - *L'Olympe du Roi-Soleil. Mythologie et idéologie royale au Grand Siècle*, Paris, Les Belles-lettres, 1986
- NORMAN Buford – *Quinault, librettiste de Lully. Le poète des Grâces*, Wavre, Editions Mardaga - Etudes du Centre de Musique Baroque de Versailles, 2009
- PETITFILS Jean-Christian - *Louis XIV*, Perrin, 2002,
- PIEJUS Anne (dir.) - *Le Mercure galant, témoin et acteur de la vie musicale*, IRPMF, 2010, <https://www.nakala.fr/nakala/data/11280/7c800569>
- PIEJUS Anne - *Plaire et instruire: le spectacle dans les collèges de l'ancien régime*, (actes du colloque de Paris : 17-19 novembre 2005), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007
- POMMIER Edouard - *Versailles l'image du souverain*, in *Les lieux de mémoire, II, La Nation*, Pierre NORA éd, Paris, Paris, Gallimard, 1986
- RENOUX ZAGAME Marie France - *Du juge-prêtre au roi-idole, Droit divin et constitution de l'Etat dans la pensée juridique française à l'aube des Temps Modernes* in *le droit entre laïcisation et néo sacralisation*, Jean-Louis THIREAU dir., Paris, PUF, 1997
- REYFF Simone de - *L'Église et le théâtre. L'exemple de la France au XVII^e siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1998
- RICO OSES Clara - *L'Espagne vue de France à travers les ballets de cour du XVII^e siècle*, Genève, Papillon, 2012
- ROY Alain - *Pouvoir municipal et prestige monarchique : les entrées royales à Paris et Strasbourg*, in *Pouvoir, ville et société en Europe, 1650-1750 colloque international du CNRS, octobre 1981 / actes réunis et publiés par Georges Livet et Bernard Vogler*, Paris, Orphis, 1983
- RUSSO Elena - *La Cour et la ville de la littérature Classique aux Lumières, l'invention de soi*, Paris, PUF, 2002
- SABATIER Gérard - *Imagerie héroïque et sacralité monarchique*, in *La royauté sacrée dans le monde chrétien* Alain BOURREAU & Claudio Sergio INGERFLOM dir., Paris, Éd. de l'École des Hautes études en sciences sociales, 1992
- SABATIER Gérard - *Versailles un imaginaire politique* in *Culture et Idéologie dans la genèse de l'Etat moderne*, Rome, collection de l'Ecole française de Rome, 1985
- SABATIER Gérard - *Versailles ou La figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999
- SABATIER Gérard - *Le prince et les arts : Stratégies figuratives de la monarchie française de la Renaissance à l'âge baroque*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.
- SOUCHAL François - *Des statues équestres sous le règne de Louis XIV* ans *Pouvoir, ville et société en Europe, 1650-1750, colloque international du CNRS, octobre 1981 / actes réunis et publiés par Georges Livet & Bernard Vogler*, Paris, Orphis, 1983
- THIROUIN Laurent - *L'aveuglement salutaire. Le réquisitoire contre le théâtre dans la France classique*, Paris, Champion, 1997
- TRUCHET Jacques - *La Prédication de Bossuet, étude des thèmes*, Paris, éd. du Cerf, 1960

- VAILLENCOURT Daniel – *Prestige et urbanité : le luxe dans la rue* in Marie-France Wagner, Claire Frappier, Claire Latraverse (dir) – *Les jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du XV au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. Etudes Essais sur la Renaissance, 2001
- VAN DER CRUISE Dirk - *Madame Palatine, princesse européenne*, Paris, Fayard, 1988
- VAN MALSSSEN Pieter Johannes Wilhelmus - *Louis XIV d'après les pamphlets répandus en Hollande*, Paris, A Nizet et M Bastard, 1937, pp 66-80
- VIALA Alain - *Naissance de l'écrivain, Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Les Editions de Minuit 1985
- WAGNER Marie-France, FRAPPIER Claire, LATRAVERSE Claire (dir) – *Les jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du XV au XVII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. Etudes Essais sur la Renaissance, 2001
- YARDENI Myriam, dir. - *Idéologie et Propagande en France*, Picard, 1987
- ZAISER Rainer, édité par *L'âge de la représentation, l'art du spectacle au XVII^e siècle : actes du IX^e colloque du centre International de rencontre sur le XVII^e siècle - Kiel 16 et 18 mars 2007*, Tübingen, G Narr, cop. 2007
- ZIEGLER Hendrick – *Louis XIV et des ennemis – Image, Propagande et contestation*, Paris, coédition Presses Universaires de Vincennes / Centre de recherche du château de Versailles / Centre allemand d'histoire de l'Ara, 2013
- ZOBERMAN Pierre - *Les panégyriques du roi prononcés dans l'Académie française 1671-1689*, Paris, Presse de l'université Paris Sorbonne, 1991

Articles

- BLANCHARD Jean Vincent – *Description et rhétorique politique : du récit d'entrée royale à la promenade de Versailles*, XVII^e siècle 2001/3, n°212, pages 477 à 489, 2001
- BAULANT Micheline – *Le salaire des ouvriers du bâtiment à Paris, de 1400 à 1726* in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*. 26^e année, N. 2, 1971, pp463-483
- BOITTEL Isaure, *Du barbare à l'oppresseur décrépi : l'image du Louis XIV guerrier dans les satires anglaises et hollandaises*, *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], mis en ligne le 15 juin 2012,. URL : <http://cdlm.revues.org/6156>
- BOURREAU Alain - *Les Cérémonies royales françaises entre performance juridique et compétence liturgique*, *Annales ESC*, pages 1253 à 1264, 1991
- BRAY Bernard sous la direction de Christoph Strozetzki - *la louange, exercice de civilité et pratique épistolaire au XVII^e, XVIII^e siècle*, avril-juin 1990, n°2, pp 135-153
- CAVAILLE Jean-Pierre - *Imposture politique des religions et sagesse libertine*, « *Libertinage et politique au temps de la monarchie absolue*, *Littératures Classiques*, n° 55, 2005, p. 27-42
- CAVAILLE Jean-Pierre - *Libertinage, irréligion, incroyance, athéisme dans l'Europe de la première modernité (XV^e-XVI^e siècles). Une approche critique des tendances actuelles de la recherche (1998-2002)*, publication électronique, février 2003, URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/sommaire642.html>
- CORAILLON Cédric - *Les deux morts de Louis XIII*, *Revue d'Histoire moderne et contemporaine* janvier mars 2008, n° 55-1, pages 50 à 73, 2008
- CORNETTE JOEL - *Le nouveau "siècle de Louis XIV" un bilan historiographique depuis vingt ans (1980 - 2000)*, *Histoire économie et société* octobre/décembre2000, pages 561 à 605, 2000

- COUPRIE Alain - *Courtisanship et christianisme au XVII^e s*, XVII^e siècle décembre 1981, page 371 à 391, 1981
- DEMORIS René - *Le Corps Royal et l'imaginaire au XVII^e siècle le portrait du roy par Félibien*, Revue des sciences humaines, n° 172, pages 10 à 30, 1978
- DENECHÉAU Pascal – *Autour des partitions d'opéras de J.B Lully conservés à la Bibliothèque musicale François-Lang*. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/52/01/82/PDF>
- DUMONT François - *Royauté française et monarchie absolue au XVII^e siècle*, XVII^e siècle, n°58-59, page 3 à 29, 1963
- ENGELS Jens Ivo - *Dénigrer, espérer, assumer la réalité. Le roi de France perçu par ses sujets, 1680-1750*, Revue d'histoire moderne et contemporaine 2003/3, n°50-3, pages 96 à 126, 2003
- GATULLE Pierre - *Le corps guerrier, le corps dansant et l'esprit galant*, Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles, mis en ligne le 28 août 2013, URL : <http://crcv.revues.org/12191> ; DOI : 10.4000/crcv.12191
- GAUDELUS Sébastien - *La mise en spectacle de la religion royale : recherche sur la dévotion de Louis XIV*, Histoire économie et société octobre/décembre 2000, pages 513 à 526, 2000
- GAY Jean-Pascal – *Voués à quel royaume ? Les jésuites entre vœux de religion et fidélité monarchique. A propos d'un mémoire inédit du P. de La Chaize*. Dix-septième siècle, 2005/2, n° 227, pages 285 à 314
- GERAUD Violaine - *La scénographie dans les Sermons du Carême du Louvre de Bossuet*, Paris, www.cavi.univ-paris3.fr/phalese/Agreg2003/2003
- GIRDLESTONE C.-M - *Tragédie et tragédie en musique (1673-1727)*, dans Cahiers de l'AIEF, année 1965, volume 17, numéro 1, pp. 9 - 23.
- HALEVI Ran - *Savoir Politique et mystère de l'Etat le sens caché des mémoires de Louis XIV*, Histoire économie et société 2000 octobre/décembre, 2000
- HUYGUE François-Bernard - *Qu'est ce que la propagande*, site www.huygue.fr
- HUYGUE François-Bernard - *Aux origines de la propagande la foi*, site www.huygue.fr
- HUYGUE François-Bernard - *Les dénonciateurs de la propagande*, site www.huygue.fr
- JOUHAUD Christian - *Sur le statut d'homme de lettres au XVII^e siècle. La correspondance de Jean Chapelain (1595-1674)*. In: *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 49^e année, N. 2, 1994. pp. 311-347
- JURGENS Madeleine - *L'Aventure de l'illustre Théâtre* in Revue d'histoire littéraire de la France, septembre-décembre 1972, pp 976-1006
- LATREILLE André - *Les nonces apostoliques en France et l'Église gallicane sous Innocent XI* In Revue d'histoire de l'Église de France, Tome 41, n°137, 1955. pp. 211-234
- LAVIEILLE Géraldine - *Les jésuites et la dévotion à saint Louis au XVII^e siècle : la célébration du Roi très chrétien* dans Les Cahiers de Framespa, n° 11, 2012.
- LEBRUN François. *Les crises démographiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*. In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 35^e année, N. 2, 1980. pp. 205-234
- LE GOFF Jacques - *Et le christianisme inventa la guerre juste*, in L'Histoire, juillet 2002
- LEINER Wolfgang - *Lieux communs et discours encomiastique*. In Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 1997, N°49. pp. 75-93.
- LE ROUX Nicolas & ZUM KOLK Caroline - *L'historiographie de la cour en France*, dans Marcello Fantoni (éd.) *The Court in Europe*, Rome, Bulzoni, 2012, p. 89-106. Article réédité sur Cour de France.fr le 1er décembre 2013 (<http://cour-de-france.fr/article2927.html>)

- LOUGH John - *Représentations théâtrales à la cour depuis Henri IV*. In Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 1957, N°9. pp. 161-171.
- MARAL Alexandre – *Portrait religieux de Louis XIV*, Dix-septième siècle, 2002/4, n° 27, pages 697 à 723
- MARAL Alexandre – *Le Grand Aumônier de France et le diocèse de la chapelle royale sous Louis XIV*, Bibliothèque de l'École des chartres, t 158, 2000, pp 475-506
- MARTIN Henri-Jean - *L'édition parisienne au XVII^e siècle : quelques aspects économiques* in Annales. Économies, sociétés, civilisations, juillet-décembre 1952
- MARTIN Henri-Jean - *Un grand éditeur parisien au XVII^e siècle : Sébastien Cramoisy* in Gutenberg Jahrbuch, 1957
- PEAN Anne – *Les décors des pompes funèbres en France 1643-1683 : naissance d'un genre*. Actes du Ve congrès national d'archéologie et d'histoire de l'art : <http://www.inha.fr/colloques/document>.
- PHILIPS Henry – *Le Théâtre scolaire dans la querelle du théâtre au XVII^e siècle* in Revue d'Histoire du théâtre, 1983, pp 190-221
- PIEJUS Anne - *Introduction, entre archéologie et recreation*, Dix-septième siècle 1/2008 (n° 238), page 3 à 8.
- SABATIER, Gérard - *Les rois de représentation; Image et pouvoirs (XV^e XVII^e siècle)*, Revue de synthèse juillet-décembre 1991, pages 387 à 422, 1991
- SABATIER Gérard - *La gloire du roi, Iconographie de Louis XIV de 1661 à 1672*, Histoire économie et société octobre/décembre 2000, pages 527 à 560, 2000
- SARAH Nancy – *Les règles et le plaisir de la voix dans la tragédie en musique*, Dix-septième siècle, 2004/2 n° 223, pages 225 à 236
- VIROL Michèle - *Le siège de Namur de 1692 : l'héroïsme et la technique*, XVII^e siècle 2005/3, n° 228, pages 465 à 468, 2005
- SWEETSER Marie Odile - *Création d'une image royale dans le théâtre de Racine*, Papers on French seventeenth century literature, 1988, vol. 15, n° 29, pp. 657-675 / <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&Cpsidt=6141424>
- VISSANTIN Hélène – *Le théâtre à machines : succès majeur pour un genre mineur*, Littératures classiques, n° 51, 2004, pp 205-222
- WILD Francine - *Réalités et représentations de la lecture sous Louis XIV* In Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 2002, N°54. pp. 311-328
- YALI HARAN Alexandre – *Le dénigrement de la France en Allemagne à la fin du XVII^e siècle*. Histoire, Economie et Société, 1996, 15^e année, n° 2, pages 203 à 219

SOURCES

Divertissements

Acis et Galatée, Pastorale héroïque mise en musique par Monsieur de Lully, Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard 1686

Alceste ou le triomphe d'Alcide Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, R Baudry, 1674

Alcide, tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique Paris, C Ballard, 1693

Alexandre le Grand, Paris, P. Trabouillet, 1666

Alphée et Aréthuse, tragédie mise en musique par Monsieur de Boesset, Paris, C Ballard, 1686

Amadis, Tragédie en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secretaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Intendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1684

Amphitryon comédie par J.-B. P. de Molière, Paris, J Ribou, 1668

Andromaque Tragédie, Paris, Théodore Girard, 1678

Antiochus, tragi-comédie Par T. Corneille, Rouen, L. Billaine, 1666

Ariane et Bacchus Tragédie mise en musique par M Marais ordinaire de la Musique de chambre du Roy, Paris, C Ballard, 1696

Arts florissants, Harmonia Mundi, 1987

Atys, Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1676

Ballet des Arts, dansé par sa Majesté le 8 janvier 1663, Paris, R Ballard, 1663

Ballet de la Poésie, dansé par les officiers du régiment des gardes de sa Majesté, le 16 février 1668, ?, date ?,

Ballet de Psyché ou de la Puissance de l'amour, dansé par Sa Majesté le 16 jour de janvier 1656, R. Ballard (Paris), 1656

Ballet de Villeneuve-Saint-Georges dancé devant Monseigneur le premier septembre 1692. Par l'Académie royale de Musique Paris, C Ballard, 1692

Ballet des Ballets dansé devant sa Majesté en son Chateau de S Germain en Laye au mois de Decembre 1671, Paris, Ballard, 1671

Ballet des Muses. Dansé par sa Majesté à son Chateau de S. Germain en Laye, le 2. Decembre 1666, Paris, R Ballard

Ballet des Saisons dansé à fontainebleau par sa Majesté le 23 juillet 1661, Paris, R Ballard, 1661

Ballet royal de Flore. Dansé par sa Majesté le mois de Février 1669, Paris, R Ballard, 1669

Ballet royal de l'Impatience dansé par sa Majesté le 19 febvrier 1661, Paris, R Ballard, 1661

Ballet Royal de la Naissance de Vénus. Dansé par sa Majesté, le 26 de janvier 1665, Paris, R Ballard, 1665

Bellérophon tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, 1679, C Ballard

Bérénice, Tragédie par M. Racine, Paris, C Barbin, 1671

Cadmus et Hermione Tragédie représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, Ballard, 1673

Canova Green, Marie-Claude – Benserade Ballets pour Louis XIV - Ballet des amours déguisés, Toulouse, Société de Littératures Classiques, 1997, T 2, 639

Canova Green, Marie-Claude - Benserade Ballets pour Louis XIV - Les Noces de Village, Toulouse, Société de Littératures Classiques, 1997, T 2, 627

Céphale et Procris, tragédie mise en musique par Mlle de La Guerre, Paris, C Ballard, 1694

Circé Tragédie ornée de Machines, de Changemens de Théâtre, & de Musique Par T Corneille, Paris, ?, 1675

Circé, tragédie mise en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1694

Coronis, pastorale héroïque représentée par l'Académie royale de Musique le vingt troisième Mars 1691, Paris, C Ballard, 1691

David et Jonathas tragédie en musique, Paris, Vve Claude Thibouet, 1688

Didon, tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1693

Enée et Lavinie, tragédie mise en musique par Mr Colasse, Maître de la Musique de la Chapelle du Roy, Paris, ?, 1691

Esther, tragédie tirée de l'écriture sainte, Paris, Denys Thierry, 1689

George Dandin ou le Mary confondu, comédie par J.-B. P. de Molière, Paris, J Ribou, 1669

Idylle de Madame Deshoulières Sur le retour à la Santé du Roy, Paris, JB Coignard, 1686

Iphigénie, tragédie par M. Racine, Paris, C Barbin, 1675

Isis, Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1676

Issé, Pastorale héroïque représentée pour la première fois devant sa Majesté à Trianon, le 17. de Décembre 1697 par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1697

Jason ou la Toison d'Or représenté par l'Académie royale de Musique suivant la copie imprimée à Paris, Amsterdam, A Schelte, 1697

L'Europe Galante, ballet mis en musique par M. xxxx., Paris, C Ballard 1697

L'Inconnu, comédie meslée d'ornemens et de musique par T Corneille, Paris, J Ribou, 1675

La Grotte de Versailles Eclogue en Musique, Paris, Ballard, 1668,

La naissance de Vénus, opéra en musique représenté par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1696

La pierre philosophale comédie melée de spectacles, Paris, C Blageart, 1681

La princesse d'Élide comédie héroïque, meslée de musique et d'entrée de ballet, Paris, R Ballard, 1669

L'Amour médecin, comédie, par J.-B. P. Molière, Paris, P. Trabouillet, 1666

Le bourgeois gentilhomme comédie-balet faite à Chambort pour le divertissement du Roy Par J.-B. P. Molière, Paris, C Barbin, 1673

Le canal de Versailles, Paris, C Ballard, 1687

Le Carnaval, Mascarade Royale Dansée par sa Majesté le dix-huitième Janvier 1668, Paris, R Ballard, 1668

Le divertissement royal meslé de comédie, de musique et d'entrée de ballet, Paris, R Ballard, 1670

Le Mariage forcé, comédie, par J.-B. P. de Molière, Paris, J Ribou, 1668

Le Palais de Flore ballet dansé à Trianon le .. janvier 1689, Paris, C Ballard, 1689

Le siècle de Louis le Grand poème par M. Perrault de l'Académie française, Paris, J B Coignard, 1687

Le Siècle de Louis XIV, publié par M. de Francheville, Berlin, C.-F. Henning, 1751

Le Tartuffe, ou L'imposteur , comédie par J.-B. P. de Molière, Paris, J. Ribou, 1669

Le théâtre de Quinault, contenant ses tragédies, comédies et opéras - Astrate, Paris, Vve Duchesne, 1778, T3, p 175

Le triomphe de Bachus dans les Indes, mascarade dansée devant sa majesté le 6 janvier 1666, Paris, R Ballard, 1666

Le triomphe de la raison et de l'amour, pastorale mise en musique par Lully, représentée à Fontainebleau le .. Octobre 1696, Paris, C Ballard, 1696

Le triomphe de l'Amour opéra, ou pastorale en musique .../...Représentée devant Sa Majesté, en son château de St-Germain-en-Laye au mois de février 1672, Paris, R Ballard, 1672

Le Triomphe de l'Amour, ballet dansé devant S. M. à Saint-Germain en Laye - Vers pour la personne et le personnage de ceux qui sont du ballet du Triomphe de l'Amour, Paris, C Ballard, 1681

Les amours deguisez, Ballet du roy. Dansé par sa Majesté, au mois de Fevrier 1664, Paris, R Ballard, 1664

Les Amours de Jupiter et Sémélé, Claude Boyer, Paris, Guillaume de Lyune, 1666

Les amours de Momus, Ballet en musique, dansé par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1695

Les divertissements de Versailles donnés, par le Roi à toute sa cour, au retour de la conquête de la Franche-Comté (....) A Félibien, Paris, J B Coignard, 1674 & Philippe Beaussant, Les Plaisirs de Versailles

Les Facheux, Molière Jean-Baptiste, Paris, Guillaume de Luyne, 1663

Les Plaisirs de Versailles, Erato Disques S.A, 1996

Médée, Tragédie en musique, Paris, C Ballard, 1693

Méduse tragédie en musique représentée par l'Académie royale de musique, Amsterdam, A Schelte, 1699

Mithridate , tragédie par M. Racine, Paris, C Barbin, 1673

Monsieur de Pourceaugnac comedie Faite à Chambord, pour le divertissement du Roy Par J.B.P. Moliere, Paris, J Ribou, 1670

Œuvres de Corneille - La Toison d'Or, T 7, Paris, Firmin Didot, 1822, p 433

Œuvres de Corneille - Le couronnement d'Othon, Paris, Durand, 1758, T8, p 91

Œuvres de Jean Racine - Idylle sur la paix, Paris, G Doyen, 1829, tome III, page 265

Œuvres de La Fontaine- Astrée, Paris, L Debure, 1828, T4, p 267

Œuvres de Madame de Ville-Dieu - Le Favori, Paris, Paris, David, 1741, T2, p 497

Œuvres de Molière - La Comtesse d'Escarbagnas, Paris, Treuttel et Würtz, 1831

Œuvres de Molière - Le malade imaginaire, Paris, Treuttel et Würtz, 1831

Œuvres de Molière - Le Médecin malgré lui, Paris, Treuttel et Würtz, 1831

Œuvres de Molière - Le Sicilien, Paris, Treuttel et Würtz, 1831

Œuvres de Molière - Les femmes savantes, Paris, Treuttel et Würtz, 1831

Œuvres de Molière - Méricerte, Paris, Treuttel et Würtz, 1831

Œuvres de Mr Dancourt - Angélique et Médor, La Haye, Etienne Foulque, 1706, T1

Œuvres de P Corneille - Œdipe, Paris, P Didot, 1822, T7, p 287

Orphée, tragédie mise en musique par Monsieur de Lully l'ainé, C Ballard, 1690

Persée, Tragédie en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secrétaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Intendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1682

Poemes dramatique de T Corneille - la mort d'Achille, Pari, Bordelet, 1722, T5, p 3

Policrite Tragicomédie, Paris, Charles de Sercy, 1662

Proserpine tragédie mise en musique par monsieur de Lully, Paris, C Ballard, 1680

Psiché Tragédie Ballet par JBP Molière, Paris, Pierre Le Monier, 1671

Psyché, tragédie mise en musiquee, représentée par l'Académie royale de musique [...], Paris, R Baudry, 1678

Pulchérie Comédie héroïque, Paris, G de Luyne, 1673

Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix huit ou vingt ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne - Phaéton, Imprimé à Paris & on le vend chez Henry van Duwaldt, 1688, T II

Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne - Achille et Polyxème, Amsterdam, A Wolfgang, 1688, Tome III, p 311

Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne - Armide, Amsterdam, A Wolfgang, 1688, Tome III, p 147

Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne - Ballet de la Jeunesse, Amsterdam, A Wolfgang, 1688, Tome III

Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusques à présent devant sa Majesté Très Chrétienne - Le Temple de la paix, Paris, ? , 1688, Tome III

Recueil général des opéra representez par l'Académie royale de Musique depuis son établissement - les peines et les plaisirs de l'amour, Paris, C Ballard, 1703, T 1, p 49

Recueil général des opéra representez par l'Académie royale de Musique depuis son établissement - Pomone, Paris, C Ballard, 1703, T 1, p 1

Recueil Général des Opéras representez par l'Académie royale de musique depuis son établissement - les Fêtes de l'Amour et Bacchus, Paris, Ballard, 1703, T1, p 108

Relation de la Feste de Versailles du dix-huitième juillet mil six cent soixante-huit, Paris, Pierre le Petit, 1668

Relation des divertissements que le Roi a donné aux Reines dans le Parc de Versailles, écrite à un gentilhomme qui est présentement hors de France, MARIGNY Jacques Carpentier de, Paris, Barbin, 1664

Roland, Tragédie mise en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secretaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Inrendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1684

Théagène et Cariclée, tragédie mise en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1695

Théâtre de Quinault - Bellérophon , Paris, Vve Duchesne, T3, 1778

Théâtre de Quinault - La mère coquette, Paris, Vve Duchesne, T3, 1778

Théodat Tragédie par T Corneille, Paris, G de Luyne, 1673

Thésée Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1675

Thétis et Pelée, tragédie représentée pour la première fois par l'Académie royale de Musique le ... 1689, Paris, C Ballard, 1708

Venus et Adonis tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1697

Vers du Ballet Royal dansé par leurs Majestez entre les Actes de la grande Tragédie de l'Hercule Amoureux, Avec la Traduction du prologue, & des Arguments de chaque Acte, Paris, R Ballard, 1662

Zéphire et Flore, opéra en musique par Monsieur de Lully Surintendant de la Musique du Roy et par Monsieur son frère, Paris C Ballard, 1688

Oraisons funèbres

(voir annexe 5)

Sermons

Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier ordre, Paris, J P Migne, 1854

Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T1, T2

Octave du S. Sacrement, preschée par Mre Guillaume de S. Martin, Paris, E. Couterot 1683

Œuvres complètes de Fléchier, Paris, Boiste Berquet Dufour, 1825, T 2

Œuvres Complètes de Massillon Evêque de Clermont, Paris, Raymond, 1821

Œuvre de Bourdaloue, Paris, Lefevre - Pourrat Frères, 1838

Œuvres Oraisons funèbres, choix des panégyriques, choix des sermons, Tours, Cattier, 1886

Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862

Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864

Œuvres complètes de Fléchier, Paris, Boiste Berquet Dufour, 1825

Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690

Panegyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775

Panegyriques de Saints prononcez par le R.P De la Roche, prêtre de l'Oratoire, Paris, Moreau, 1731

Panegyriques des Saints prononcez par messire Antoine Anselme, Paris, Pierre-François Giffart, 1718

Panegyriques des saints, preschez par Mre Guillaume de S.-Martin, Paris, E. Couterot, 1683-1684

Panegyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696

Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695

Recueil des harangues prononcées par messieurs de l'Académie français, T1, Paris, J B Coignard, 1714

Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749

Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, louis Josse, 1701

Sermons de Massillon, Veuve Estienne & Jean Herissant, Paris, 1748

Sermons de Messire de Fromentières, Paris, J Couterot & J Guerin, 1691

Sermons de Messire Jean-Louis de Fromentières évêque d'Aire, Paris, Couterot & Guerin, 1689 (1ere édition) et 1691 (2ème édition),

Sermons des vestures , professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat Paris, E. Couterot, 1663 & 1671

Sermons des vestures , professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat, Paris, E. Couterot, 1663

Sermons du Père de La Roche de l'Oratoire de Jésus, pour le Carême, Paris, Moreau, 1729

Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, sur les mystères et autres sujets, Paris, Moreau, 1729

Sermons du père de La Rue de la Cie de Jésus pour le Caresme, Lyon, Amisson et Posuel, 1719

Sermons du père de La Rue de la Cie de Jésus pour le Caresme, Paris, Rigaud, 1719

Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Caresme, Paris, Veuve Roulland, 1715

Sermons du Père Hubert, Paris, Veuve Roulland

Sermons pour tous les jours de l'Avent, preschez par Mre Guillaume de S.-Martin, Paris, E. Couterot, 1685

Sermons pour tous les jours du caresme, preschez par le R.P. Texier, Paris, E. Michallet, 1675

Sermons pour tous les jours du Caresme, preschez par Mre Guillaume de S.-Martin, Paris, E. Couterot, 1683

Sermons prêchés devant le Roi, par M. Le Boux, Rouen : Vve Besongne, 1766

Sermons sur différents sujes prêchez en des occasions particulière, par Messire Esprit fléchier, Evêque de Nîmes, ci-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Lyon Frères Bruyset, 1741

Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762 & 1767

Sermons sur divers mystères de la religion et plusieurs fêtes des saints, prêchés dans Paris, par l'abbé de Bourzeis, Paris, P. Le Petit, 1672

Sermons sur les mystères de la religion chrétienne par le R. P. Chauchemer, Paris, L. Guérin, 1709

Homélie sur les évangiles de tous les dimanches de l'année par le P. Edme-Bernard Bourée, Lyon L. Plaignard, 1703

Sermons pour l'Avent, prêchés par le R. P. Edme-Bernard Bourée : Lyon L. Plaignard, 1705 (2 vol)

Sermons pour tous les jours de Carême, prêchés par le P. Edme-Bernard Bourée : Lyon : L. Plaignard, 1704-1705 (4 vol.)

Sermons pour une Octave de l'Assomption de la très-sainte Vierge, prêchés par le P. Edme-Bernard Bourée : Lyon : L. Plaignard, 1704

Sermons pour une Octave de l'Assomption de la très-sainte Vierge, prêchés par le P. Edme-Bernard Bourée : Lyon : L. Plaignard, 1704

Autres textes

Académie française, Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy, Editeur Vve J. B. Coignard et J. B. Coignard, Paris, 1694

Amours de Louis le Grand et de Mademoiselle de Tro, Rotterdam, s.d

Caffaro, Francesco, Lettre d'un théologien illustre par sa qualité et par son mérite, consulté par l'auteur pour savoir si la Comédie peut être permise, ou doit être absolument défendue, Paris,

Jean Guignard, 1694

Critique de l'Opéra ou Examen de la Tragédie intitulée Alceste le Triomphe d'Alcide, Paris, Claude Bardin, 1674

d'Alembert Jean Le Rond, *Éloge de Charles Boileau, abbé de Beaulieu* in *Œuvres de d'Alembert*, t. II, 1^{re} partie, A. Belin, Paris, 1821, pp. 286-288

Des Ballets Anciens et Modernes selon les règles du théâtre, Paris, René Guignard, 1682

Dictionnaire portatif des prédicateurs françois, Lyon, Pierre Bruyset Ponthus, 1757

Discours sur la comédie, où l'on voit la réponse au théologien qui la déffend, avec l'histoire du théâtre et les sentiments des docteurs de l'Église depuis le premier siècle jusqu'à présent, Paris, L. Guérin et J. Boudot, 1694

Essais de Morale contenus en divers Traitez sur plusieurs devoirs importants, D Desprez, Paris, 1678, vol III

Fénelon - Lettre à Louis XIV et autres textes politiques, Paris, Omnia, 2011

Furetière Antoine, Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que Modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts par feu Messire Antoine Furetière, Editeur A. et R. Leers, La Haye, 1690,

Furetière Antoine - Second Factum pour Messire Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, contre quelques-uns des Messieurs de l'Académie Française (1686), Recueil des Factums d'Antoine Furetière, éd. C. Asselineau, Paris, Paulet-Malassis et de Boise, 1858, II, p. 172

Gazette de France de 1661 à 1697 : <http://gallica.bnf.fr>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k105092d.r=Dime+royale+vauban.langFR>

<http://www.quinault.info/Home/correspondance/lettres-de-louvois> - Lettre à Philippe Quinault, de l'Académie française, Versailles, 15 décembre 1684 (A1 720, fol. 305).

<http://www.quinault.info/Home/correspondance/lettres-de-louvois> - Lettre à Philippe Quinault, de l'Académie française, Versailles, 7 janvier 1686 (A1 761, fol. 104).

<http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Bibliothèque nationale de France, *Mélanges Colbert* 266 (mf. 17.493), Roole des despences de l'Espargne du quartier d'Avril, May, et Juin, 1663, f. 147v

<http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Bibliothèque nationale de France, Ms. Fr. 12.526, copies d'actes par Beffara, f. 76r-v

<http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Bibliothèque Nationale de France, ms. fr. 22.222, f. 262-263

<http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Nicolas Besongne, L'État de la France, nouvellement corrigé et mis en meilleur ordre [...], Paris, E. Loyson, 1663, 2 vol. ; vol. 1, p. 32-33. Edité en ligne par le Centre de recherche du château de Versailles (<http://chateauserailleres-recherche.fr/curia/documents/roi1663.pdf>)

<http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Paris, Archives Nationales, Minutier Central, ET/CXXI/0083

<http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Paris, Archives Nationales, Z. 1342 ; résumé dans Jal, p. 1029

<http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Paris, Bibliothèque nationale de France, Ms. Fr. 10.265 (anc. Ms. Supp. Fr. 1.643), f. 129v

<http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Pellisson et d'Olivet, Histoire de l'Académie française, Paris, 1743, réimp. Ch.-L. Livet, Paris, Didier, 1858, 2 vols, t. II, p. 21

<http://www.quinault.info/Home/la-vie/Sources> - Paris, Archives Nationales, Minutier Central, ET/CXXI/0098

<http://www.quinault.info/Home/la-vie/Sources> - Paris, Archives Nationales, Minutier Central, ET/CXXI/0104

<http://www.quinault.info/Home/la-vie/Sources> - Paris, Archives Nationales, Minutier Central, ET/XCVI/0117

Idee des spectacles Anciens et nouveaux par M. M. D. P, Paris, M. Brunet, 1668

Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères

La Bruyère - Les Caractères, Ed E. Bury, Paris, Le livre de poche classique, 1995, XV

La France toujours ambitieuse et toujours perfide, Rastibonne, 1689, BN. 8°, Lb37. 3956

La Manière de composer et de faire réussir des Ballets - cf. Marie-Françoise Christout, le Ballet de cour de Louis XIV, Picard, 2006, p.36

La Sainte Bible contenant l'ancien et le nouveau testament, traduite sur la vulgate par le Maistre de Sancy, Paris, 1759

La vie de messire Jean Soanen évêque de Senez, Cologne, 1750

L'éloquence chrétienne dans l'idée et la pratique, B Gisbert, Lyon, A Boudet, 1715

L'Esprit de la France et les maximes de Louis XIV découvertes à l'Europe, Cologne, Pierre Marteau, 1688

L'Europe ressuscitée du Tombeau de M. Leti ou Réponse à la Monarchie Universelle de Louis XIV par I.D.M.R, Utretchet, Antoine Schoulen, 1690, BN. 8°, Lb37. 3962

Leti, La Monarchie universelle de Louis XIV, traduite de l'italien, Amsterdam, A. Wolfgang, 1689

Lettre du duc de Saint-Aignan à Bussy-Rabutin, 24 déc. 1676, dans Bussy-Rabutin, Correspondance, éd. Lalanne, t. III, p. 194

Lettres de Germain Vuillart ami de Port Royal à M. Louis de Préfontaine (1694-1700), Genève et Lille, Droz et Giard, 1911 p 86

Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille, et de ses amis, Paris, Dalibon, 1823

Lettres de Madame, Duchesse d'Orléans née Princesse Palatine, préface de Pierre Gasca, Paris, Mercure de France 1981 & 1985

Les intrigues galantes de la Cour de France depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent, Cologne, Pierre Marteau, 1694

Louis XIV Mémoires suivis de Manière de montrer les jardins de Versailles - présentés par Joël Cornette, Paris, Texto - Editions Tallandier, 2007

Louis XIV, Mémoires pour l'instruction du Dauphin, édition Pierre Goubert, Paris Imprimerie Nationale, 1993

Mars Christianissimus auctore Germano Gallo-Graeco, ou Apologie des Armes du Roy Très-Chrestien contre les Chrestiens, Cologne, David Le Bon, 1684

Maximes et reflexions sur la comédie, par Mre Jacques Bénigne Bossuet, Paris, J. Anisson, 1694

Mémoire au roi du contrôleur général Desmaretz (26 août 1709) A. M. de Boislisle, correspondances des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, Paris, 1874-1897, t III, p 604 et s

Mémoires de Dangeau, Paris, Firmin Didot Frères, 1854

Mémoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin Avec des notes historiques et critiques, Amsterdam, J L Nyon, 1755

Mémoires de Mme de La Fayette précédés le La Princesse de Clèves, Paris Flammarion, non daté

Mémoires du duc de Saint-Simon, texte établi par Adolphe Chéruel, Paris Hachette, 1856

Mme de Sévigné Correspondance, la Pléiade, 3 vol., Paris, Gallimard, 1972-1978

Mme de Sévigné, Lettres, G.F Flammarion, notes de Bernard Raffali 1976, réédition 2005

Nicolas Boileau Œuvres complètes, éd Françoise Escal, Paris, Gallimard « La Pleiade », 1966

Parallèle des Anciens et des Modernes par M. Perrault, Jean-Baptiste Coignard, Paris, 1688-1697

Père Griffet, Recueil de lettres, pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du regne de Louis XIV, La Haye et Paris, Antoine Boudet

Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte à Monseigneur le Dauphin . Ouvrage posthume de messire Jacques-Bénigne Bossuet, Paris, Pierre Cot, 1709

Primi-Visconti, *Mémoires sur la cours de Louis XIV*, éd. Jean-François Solnon, Paris, Perrin, 1988

Raisons, qui prouvent plus clair que le jour, que la renonciation de la reine de France est nulle, Bruxelles, Francois Foppens, 1668

Traité des droits de la reine très chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne, Paris, Impr. royale, 1667

Récit de ce qui s'est passé à la mort chrétienne de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, et l'oraison funèbre prononcée à Saint-Cloud, par M. Feuillet, Paris, P. Aubouin, 1686

Recueil des harangues prononcées par messieurs de l'Académie français, T1, Paris, J B Coignard, 1714

Richelet Pierre, Dictionnaire françois : contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise, ses expressions propres, figurées et burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes par P. Richelet, Editeur J.-H. Widerhold, Genève, 1680

Saint-Simon – Mémoires, Paris, Garnier Frères, 1853

Scaron aparu [sic] Mme de Maintenon, et les reproches qu'il lui fait sur ses amours avec Louis le Grand, Cologne, 1694

Senault, Jean-François, Le Monarque ou les Devoirs du Souverain, 4e Traité, 7e Discours : « De la magnificence des Princes dans les habits, dans les Festins et dans les spectacles publics, Paris, Pierre Le Petit, 1662 [1e éd. 1661]

Spanheim - Ezechiel, Relation de la cour de France en 1690, édité par Emile Bourgeois, Paris, le Mercure de France, 1973

Tallemant des Réaux, Historiettes, Les Libraires associés, Paris, 1959

Traduction œcuménique de la Bible, Paris, Le Cerf, 1989

Traité contre les danses et les comédies composé par saint Charles Borromée Paris, G. Soly, 1664 (traduction en français de l'édition toulousaine de 1662, dédiée à la Princesse de Conti, nièce de Mazarin)

Traité de la comédie et des spectacles, selon la tradition de l'Église tirée des Conciles et des Saints Pères, Paris, L. Billaine, 1666

Traité des tournois, joustes, carrousels et autres spectacles publics, Lyon, Jean Muguët, 1669 / *Des Représentations en musique anciennes et Modernes*, Paris, René Guignard, 1681

V. Jamerey-Duval, Mémoires, enfance et éducation d'un paysan au XVIIIe siècle, Paris, Le Sycomore, 1981

Van der Cruise Dirk, Madame Palatine, princesse européenne, Paris, Fayard, 1988

Véritez ausquelles Nostre-Seigneur Jésus-Christ a rendu témoignage venant au monde, prêchées par le R. P. Félix Cueillens, Paris, E. Couterot, 1676

Veritez incontestables des desseins et conduite de la France ... traduction française, Cologne,

Pierre Marteau, 1689

INTRODUCTION

La Gloire est née sans ailes ; il faut qu'elle emprunte celles des Muses quand elle veut s'envoler aux cieux. C'est Corneille, Racine, Boileau, ce sont les orateurs, les historiens, les artistes, qui ont immortalisé Louis XIV, bien plus que les savants qui brillèrent aussi dans son siècle. Chateaubriand - Le génie du Christianisme

Quel point commun existe-t-il entre l'évêque d'Aire Jean-Louis de Fromentière, le célèbre prédicateur Louis Bourdaloue, le modeste Etienne Patouillet, l'obscur abbé de Folleville, le poète Isaac de Benserade, l'homme de lettres Philippe Quinault ou encore la quelque peu oubliée Marie Catherine Desjardins, tous sujets de Louis XIV ?

Ces personnages, au statut social et aux fonctions si divers, ont tous loué le roi dans l'exercice de leurs activités d'ecclésiastique ou d'amuseur de la cour. Princes de l'Eglise, prédicateurs de cour, orateurs dans de bien plus modestes chaires ont prononcé des sermons et des oraisons funèbres glorifiant le roi, à l'instar de tout un peuple d'artistes chargés de distraire Louis XIV et sa cour, à travers une large palette de spectacles.

Seul un fait historique majeur peut expliquer que des personnes aussi variées et aux préoccupations si différentes aient ménagé, dans l'exercice même de leurs fonctions, une telle place au roi. La parole sacrée et le plaisir du spectacle, a priori antinomiques par nature, se découvrent donc un dénominateur commun en glorifiant le roi.

Différentes approches historiographiques ont construit l'image de Louis XIV depuis une vision globale¹ jusqu'à des thématiques bien précises comme sa dimension guerrière², sa relation aux

¹ Pierre Goubert - *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, Editions Hachette, collection Pluriel, réédition 2002 / François Bluche - *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986 / Jean-Christian Petitfils - *Louis XIV*, Paris, Perrin-Tempus, 2008 / Olivier Chaline - *Le Règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion - Champs 2009

² Joël Cornette - *Le roi de Guerre*, Paris, Payot, 1993

arts¹ ou même à Dieu². Se sont également fait jour des approches plus singulières à travers le prisme de tel ou tel support³ ou encore à travers une analyse critique de la forme⁴.

Comme l'a souligné Christian Jouhaud⁵, l'historiographie s'est livrée à des interprétations successives de Louis XIV du XVIII^e au XX^e siècles entre admiration et démystification. La question de l'image de Louis XIV n'est donc pas nouvelle. Elle n'a rarement été, en revanche, abordée sous l'angle que nous souhaitons retenir, à savoir celui de la louange. Au-delà de la simple évocation de l'image du roi se pose également la question du processus d'élaboration d'un discours sur sa personne qualifiée tout au long de cette étude de « célébration ». Les développements qui suivront s'attachent à redéfinir un cadre de recherche. Plutôt que d'aborder le sujet à travers la sempiternelle question « comment Louis XIV a-t-il fait parler de lui ? » lui sera préféré « comment parle-t-on de Louis XIV ? ».

Louis XIV n'est plus perçu en tant qu'acteur mais en qualité de sujet de la célébration en son honneur. En outre, le processus (célébrer le roi) nous paraît compter autant que le résultat (l'image du roi). Pour cette raison, nous privilégierons une approche via le « discours » tenu sur le roi plutôt qu'une étude de l'image de Louis XIV, trop réductrice à notre goût.

L'historiographie décrypte la célébration du roi depuis le sommet de la pyramide sociale, embrasant le phénomène depuis cette cime. Très souvent, le terme de propagande, parfaitement inconnu à l'époque, est utilisé pour décrire ce phénomène⁶. La célébration du roi est, ainsi,

¹ Philippe Beaussant – op cit / Jean Duron textes réunis par – *Le prince et la musique : Les passions musicales de Louis XIV*, 2009, Wavre, Editions Mardaga - Etudes du Centre de Musique Baroque de Versailles / Edouard Pommier - *Versailles l'image du souverain*, in *Les lieux de mémoire, II, La Nation*, Pierre Nora éd, Paris, Paris, Gallimard, 1986 / Gérard Sabatier - *Le prince et les arts : Stratégies figuratives de la monarchie française de la Renaissance à l'âge baroque*, Seyssel, Champ Vallon, 2010 / Gérard Sabatier - *Versailles ou La figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999

² Alexandre Maral – *Roi-Soleil et Dieu. Essai sur la religion de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2012 / Alain Guéry - *Le roi est Dieu, le roi et dieu in L'Etat ou le roi les fondations de la modernité monarchique en France XIV^e XVII^e*, Robert Descimon - Alain Guerreau dir, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996 / Bernard Hours – *De la piété personnelle de Louis XIV in ¿ Louis XIV espagnol ? Madrid et Versailles, images et modèles*, sous la direction de Gérard Sabatier et Margarita Torrión, Versailles – Paris, Centre de recherche du château de Versailles et Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2009

³ Nicole Ferrier-Caverivière - *L'image de Louis XIV dans la littérature française de 1660 à 1715*, Paris, PUF, 1981 / Michel Martin - *Les monuments équestres de Louis XIV, une grande entreprise de propagande monarchique*, Paris, Picard, 1986 / François Souchal - *Des statues équestres sous le règne de Louis XIV ans Pouvoir, ville et société en Europe, 1650-1750*, colloque international du CNRS, octobre 1981 - actes réunis et publiés par Georges Livet & Bernard Vogler, Paris, Orphis, 1983

⁴ Chantal Grell & Christian Michel - *L'école des princes ou Alexandre disgracié : essai sur la mythologie monarchique de la France absolutiste*, Paris, Les Belles-lettres, 1988 / Jean Pierre Néranda - *L'Olympe du Roi-Soleil. Mythologie et idéologie royale au Grand Siècle*, Paris, Les Belles-lettres, 1986 / Pieter Johannes Wilhelmus Van Malssen - *Louis XIV d'après les pamphlets répandus en Hollande*, Paris, A Nizet et M Bastard, 1937, pp 66-80 / Pierre Zoberman - *Les panégyriques du roi prononcés dans l'Académie française 1671-1689*, Paris, Presse de l'université Paris Sorbonne, 1991

⁵ Christian Jouhaud - *Sauver le Grand Siècle ? Présence et transmission du passé*, Paris, Éditions du Seuil, 2007

⁶ Jean-Marie Apostolides - *Le Roi-machine : spectacle et politique au temps de Louis XIV*, Paris, Editions de Minuit, 1997/ Hélène Duccini - *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003 / François Laplanche & Chantal Grell - *La Monarchie absolutiste et l'histoire en France : théories du pouvoir, propagandes monarchiques et mythologies nationales*, colloque tenu en Sorbonne le 26 et 27 mai 1986, Paris, PUF, 1987/ Bernard Magné - *Crise de la littérature française sous Louis XIV : humanisme et nationalisme*, Lille, Atelier de Reproduction des thèses, 1976, p 169 / Christian Michel - *Les enjeux historiographiques de la querelle des Anciens et des Modernes*, in *La Monarchie absolutiste et l'histoire de France*, Paris, PUF, 1987 / Hendrick Ziegler – *Louis XIV et des*

questionnée à partir de Louis XIV et non depuis ses locuteurs. Norbert Elias¹, étudiant la société de cour, postule que cette dernière, indissociablement liée à la construction de l'Etat monarchique, permet au roi de perpétuer son pouvoir. Il envisage une stratégie royale pour dominer et assujettir la noblesse. Louis Marin, affirmant que la représentation du roi est le substitut imaginaire de son désir d'absolu, pose le principe que tout procède d'une volonté royale de construire un discours sur sa personne². François Bluche suit cette logique en voyant dans le discours tenu sur le roi un moyen d'entretenir le loyalisme et de susciter le zèle des Français à l'égard du roi³. Jean-Marie Apostolidès⁴ décrit une véritable opération de « mystification » permettant à l'Etat de contrôler son image. Il montre comment l'Etat et le roi se pensaient, se donnaient à voir et se mettaient en scène grâce à un système conduisant d'un roi machiniste à un « roi machine ». Un colloque de 1986⁵ se donnait pour objectif d'examiner comment le pouvoir royal s'était donné à voir pour ses contemporains et la postérité. Hélène Duccini considère que la monarchie s'adressait aux Français soit pour donner une information (faire savoir) soit pour les influencer (faire croire)⁶ et considère que Louis XIV a exploité et systématisé une mythologie pour construire sa propre image⁷. Ce contrôle royal est traditionnellement illustré par l'institutionnalisation de normes centralisatrices destinée à construire l'image de Louis XIV avec la création d'académies. Comme Peter Burke, Jean-Marie Apostolidès estime que dès les premières années du règne personnel se mit en place, sous l'égide de Colbert, un projet mettant les arts au service de la monarchie⁸. Bernard Magné considère que la littérature sous Louis XIV peut être perçue à travers la mise en place d'une « idéologie royale-nationale »⁹, suivi par Christian Jouhaud¹⁰. Nicole Ferrier-Caverivière, dans son portrait du roi dans la littérature, parle de « culte royal¹¹ ». Cette tradition doit beaucoup au XVII^e siècle. Comme le souligne Bernard Magné¹², le poème *le Siècle de Louis le Grand* de Perrault affirmait déjà que la richesse de génies en toute sorte

ennemis – Image, Propagande et contestation, Paris, coédition Presses Universitaires de Vincennes - Centre de recherche du château de Versailles - Centre allemand d'histoire de l'Ara, 2013

¹ Norbert Elias - *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1974

² Louis Marin - *Le portrait du roi*, Paris, Editions de Minuit, 1981

³ François Bluche – op.cit, p 236

⁴ Jean-Marie Apostolidès – op cit

⁵ François Laplanche & Chantal Grell – op. cit.

⁶ Hélène Duccini – op. cit. , p 59

⁷ ibid p 201 et 1

⁸ Peter Burke – op cit, pp 59-68 / Jean-Marie Apostolidès – op. cit., p 29 et s

⁹ Bernard Magné – op. cit.

¹⁰ Christian Jouhaud - *Les Pouvoirs de la littérature, Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000, p 151 et s

¹¹ Nicole Ferrier-Caverivière – op cit

¹² Bernard Magné – op cit

était non le fruit du hasard mais résultait de la volonté royale. Les études consacrées à Versailles¹ décrivent le palais comme l'œuvre du roi et une entreprise d'auto célébration. Gérard Sabatier parle de contrôle étatique² de la production de l'image royale et déclare que la monarchie française plus que toute autre organisa et pilota ce système, notamment avec le mécénat³. Même les ouvrages les plus récents ne renoncent pas à ce parti pris. Hendrik Ziegler⁴ propose, en 2013, d'envisager comment Louis XIV utilisa l'art à des fins de propagande et parle d'« autoreprésentation ». Peter Burke avec « Louis XIV- Les Stratégies de la gloire »⁵, a sans doute produit l'ouvrage de référence autour de ces diverses questions abordées par les uns et par les autres et a accentué ce prisme faisant de Louis XIV le protagoniste et non l'objet de la célébration en son honneur en réduisant cette célébration à une vaste opération de communication.

La confrontation entre le réel et la figure discursive de la monarchie, élaborée par le pouvoir et ses relais, explique en bonne partie les débats tournant autour de la question de l'absolutisme et de son étendue engagée par Fanny Cosandey et Robert Descimon⁶ ou l'historiographie anglo-saxonne. Celle-ci a pointé l'écart entre le discours et la réalité objective de l'exercice du pouvoir. Elle a notamment insisté sur le jeu du clientélisme apprécié selon les normes de la sociologie américaine. David Ben⁷ a démontré que la monarchie absolue était tempérée par l'existence et le développement des offices. Nicholas Henshall en réduisant l'absolutisme à un simple mythe, Richard Bonney, James Collins, Hilton Root soulignant que l'affirmation par le roi de son absolu montre les limites de son pouvoir réel⁸ ont également alimenté cette réflexion. Ce constat, s'il a conduit à s'intéresser aux moyens et aux véhicules de ce discours, n'a pas totalement produit ses effets. Il a même peut être au contraire renforcé l'idée d'un roi s'efforçant de construire son image. Or, il eut été intéressant dans cette matière également de remettre en cause ce point de vue et d'envisager l'image du roi à partir de ceux qui la conçoivent.

La célébration du roi est étudiée avec en pointe de mire la question de l'image du roi bien plus que pour elle-même. Le produit final (l'image) conditionne l'analyse du processus de célébration.

¹ Edouard Pommier - op cit, p 139

² Gérard Sabatier - *Imagerie héroïque et sacralité monarchique*, in *La royauté sacrée dans le monde chrétien* Alain Bourreau & Claudio Sergio Ingerflom dir., Paris, Ed. de l'Ecole des Hautes études en sciences sociales, 1992, p 116

³ Gérard Sabatier - *Le prince et les arts : Stratégies figuratives de la monarchie française de la Renaissance à l'âge baroque*, Seyssel, Champ Vallon, 2010

⁴ Hendrick Ziegler - op cit

⁵ Peter Burke - op cit

⁶ Fanny Cosandey & Robert Descimon - *L'absolutisme en France : histoire et historiographie*, Paris, Seuil, 2002

⁷ Nicole Ferrier-Caverivière – op.cit. , p 29

⁸ Fanny Cosandey & Robert Descimon - op cit , p 217 et s

La célébration n'est un objet historique qu'en ce qu'elle constitue une étape aboutissant à la naissance de l'image louis-quatorzienne.

Ce point de vue perd de vue cette vérité première selon laquelle la célébration du roi n'est pas de prime abord une commande étatique mais une « sécrétion » du corps social. Il est pourtant admis que les lieux de production de l'image royale étaient d'abord multiples et indépendants du pouvoir central et qu'ils pouvaient bâtir leur propre discours en fonction de leurs propres intérêts¹. Une partie des sources choisies pour cette étude renoue d'emblée avec cette logique grâce aux pièces d'éloquence sacrée (sermons et oraisons funèbres) par principe autonomes face à la commande étatique. Néanmoins, les divertissements eux-mêmes (ballets de cour, comédies-ballets, pastorales, pièces à machines, tragédies mises en musique et pièces de théâtre), dès lors que l'on daigne les envisager sous un jour nouveau, peuvent également s'analyser selon cette logique.

Notre propos est donc d'envisager la célébration en tant que phénomène par lui-même. Il ne s'agit nullement de contester que celle-ci produit une image de Louis XIV, mais plutôt de considérer que le processus importe autant que l'image produite. Cette approche permet de ne pas circonscrire la célébration du roi à une simple manifestation de promotion de la figure royale. Ce prisme correspond trop à une préoccupation contemporaine.

Au-delà de cette question de fond, l'étude de la célébration de Louis XIV peut être enrichie en s'écartant des matériaux traditionnels que sont les beaux-arts et leurs déclinaisons ou la littérature. La peinture, la sculpture, les lettres, l'architecture, la musique ont, en effet, été mises à contribution. Jean-Marie Apostolidès a par exemple entièrement mené ses réflexions à partir de ces expressions culturelles. Les sermons et les oraisons funèbres sont à peine évoqués et échappent à tout examen méthodique. Jean-Marie Apostolidès se borne à affirmer « l'éloquence sacré suit le mouvement général de la vie culturelle² » et néglige toute spécificité propre à la question. Hélène Duccini écrit le « discours de la Monarchie passe par l'écrit .../... mais aussi par l'oral : discours officiel, sermons, prênes, oraisons funèbres » sans plus s'attarder³. Peter Burke évoque les sermons sans approfondir lui non plus⁴. Si Isabelle Brian a minutieusement étudié la prédication (oraisons, panégyriques et surtout sermons) à partir de l'exemple parisien, la replaçant dans son contexte de lieux, d'orateurs, et d'auditeurs, elle s'est davantage intéressée au système

¹ Sabatier Gérard - *Imagerie héroïque et sacralité monarchique*, in *La royauté sacrée dans le monde chrétien*, p 117

² Jean-Marie Apostolidès – op. cit. , p 27

³ Hélène Duccini - *Un aspect de la propagande sous les bourbons : image et polémique* - in *Culture et idéologie dans la genèse de l'Etat moderne*, collection de l'Ecole française de Rome, Rome, 1985, p 211

⁴ Peter Burke – op cit

qu'au contenu des textes. Son travail ne porte pas sur la célébration du roi. En revanche, en ne se limitant pas aux ténors de la chaire, d'intéressantes perspectives ont été ouvertes. Sur ce point, nous suivrons ses traces afin de mieux mesurer ce qu'était cette parole sacrée louant le roi en examinant les soixante-neuf sermons¹ prononcés devant Louis XIV qui ont été conservés et deux-cent vingt-cinq oraisons funèbres². D'autres auteurs, tel Georges Couton³ ou Jean Jehasse⁴ se sont intéressés au contenu de la prédication s'efforçant notamment de mesurer ses effets sur la conduite du roi. Ce faisant, ils ont négligé de s'intéresser à la louange en tant que telle. Cette étude se propose donc de combler un trou historiographique en redonnant à l'éloquence sacrée l'importance qui fut la sienne pour la célébration de Louis XIV. Le matériau semble riche puisque Isabelle Brian précise que les années 1660 à 1690 constituent les trente glorieuses de la prédication⁵. Par ailleurs, cette parole religieuse permet de s'éloigner plus aisément d'un certain présupposé historiographique déjà souligné. Ce dernier métamorphose le pouvoir royal, à cause de sa qualité de commanditaire de différents évènements et productions artistiques, en grand ordonnateur de l'image louis-quatorzienne. En outre, la prédication permet d'ouvrir la question de la célébration du roi à un phénomène embrassant le corps social du royaume au-delà de la cour. En effet, si le divertissement et une partie des sermons demeurent un évènement de cour, les oraisons funèbres concernent tout le royaume.

Enfin, aucune analyse exhaustive des divertissements en tant que tel n'a été proposée. Ces derniers sont toujours rattachés à un phénomène plus général à savoir les arts et la littérature⁶, ou à l'inverse le parti pris consiste à se concentrer sur un genre donné⁷. Le divertissement a connu son âge d'or depuis les années 1670 à la première moitié des années 1680. Les contemporains du roi en eurent conscience à l'instar de la seconde Madame, belle-sœur du roi. Cette dernière, évoquant les années 1670, écrivit dans une lettre datée du 11 novembre 1718 *Quand je suis venue en*

¹ cf. Annexe 3 – Liste de sermons disponibles qui ont été prêchés devant Louis XIV

² cf. Annexe 5 – Chronologie des oraisons funèbres étudiées (1661-1697)

³ Georges Couton – *La chair et l'âme, Louis XIV entre ses maîtresses et Bossuet*, Presses Universitaires de Grenoble, 1995

⁴ Jean Jehasse – *La Symbolique biblique des Amours royales dans la prédication de Bossuet de 1660 à 1663* in Thérèse Goyet & Jean Pierre Collinet - *La prédication de Bossuet, étude des thèmes, actes du colloque tenu à Dijon les 2, 3 et 4 décembre 1977*, Paris, A.G. Nizet, 1980

⁵ Isabelle Brian – *Prêcher à Paris sous l'Ancien Régime XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p 515

⁶ Peter Burke op. cit. / Jean Marsc Apsotolidès op. cit. / Nicole Ferrier-Caverivière op. cit. / Philippe Beausant op. cit. / Benard Magné op. cit. / Chantal Grell & Christian Michel op. cit.

⁷ Philippe Hourcade - *Mascarades et Ballets au Grand Siècle (1643-1715)*, Paris, Editions Desjonquères, Centre National de la Danse, 2002 / Philippe Beausant - *Lully ou le musicien du soleil*, Paris, Gallimard Théâtre des Champs Elysées, 1992 / Marie-Claude Canova Green - *Benserade Ballets pour Louis XIV*, Toulouse, Société de Littératures Classiques, 1997 / Marie-Françoise Christout - *le Ballet de cour de Louis XIV*, Paris, Editions Picard, 2006 / Georgia Cowart, *The triumph of Pleasure : Louis XIV, the Ballet and the Politics of Spectacle*, Chicago, University of Chicago Press, 2008 / Sabine du Crest– *Des fêtes à Versailles. Les divertissements de Louis XIV*, Paris, Klincksieck, 1990 / Jérôme de La Gorce - *Féeries d'opéra, décors, machines et costumes en France (1645 - 1765)*, Paris, Editions du patrimoine, 1997

*France, j'y ai vu des gens comme on en retrouvera plus dans beaucoup de siècle. C'étaient Lully, pour la musique ; Beauchamp pour les ballets ; Corneille et Racine, pour la tragédie ; Molière pour la comédie*¹.

L'historiographie tend à limiter le divertissement à un outil pensé et conçu par le pouvoir royal. Le « roi- machine² » soutient que le spectacle était une nécessité intrinsèque au pouvoir royal. Sa symbolique traduisait intellectuellement le corps symbolique du roi et ses effets permettaient d'éblouir le public et donc de susciter l'adhésion. Apostolidès a passé en revue les différents divertissements donnés à la cour et en a souligné l'importance surtout dans la relation du roi à ses courtisans. Il considère, par exemple, que le ballet a permis l'émergence d'un homme de cour³, tandis que l'opéra, entièrement consacré à la gloire du roi, a réduit la noblesse au statut de simples spectateurs. Par ailleurs, le langage utilisé dans les arts et les divertissements, qualifié de mythistoire, révèle selon lui une volonté de représenter le pouvoir royal selon un idéal inspiré de l'imperium romanum, incarnation aboutie de la machine étatique. Bernard Magné affirme que Louis XIV transforma le théâtre en moyen d'organiser un culte systématique autour de sa personne. Il cite pour appuyer ses affirmations une lettre de Mme de Sévigné assistant en 1689 à une représentation d'Esther⁴ de Racine. Il reprend cette même affirmation pour l'opéra et déclare que le mécénat devint un monopole royal cessant d'être une affaire privée. Il considère que par ses largesses le roi a souhaité susciter une émulation entre hommes de lettres en faveur de sa propagande. En analysant la querelle des Anciens et des Modernes, Christian Michel pose d'emblée que « la plupart des protagonistes étaient chargés d'une façon ou d'une autre de la propagande royale⁵ ». Grâce à la louange, nous nous proposons de changer de point de vue en replaçant le locuteur au centre de la célébration du roi. En revenir aux sources elles-mêmes (cent douze divertissements⁶ auquel Louis XIV a assisté selon la Gazette⁷ ou qui se sont donnés sous son règne) afin d'examiner ce qu'elles révèlent, plutôt que s'inscrire dans une démarche théorisant le divertissement comme expression de la toute-puissance royale, en demeure le plus sûr moyen. Enfin, pourquoi mêler divertissements et parole sacrée et ne pas se limiter à l'un ou l'autre de ces deux genres. Leur confrontation, parce qu'ils sont a priori antagonistes dans leur essence, se prête bien à une démarche comparatiste. Leur mise en perspective ouvre un domaine d'étude adapté au sujet, puisque comme disait Emile Durkheim *on n'explique qu'en comparant*. Cette mise en

¹ Van der Cruise Dirk - *Madame Palatine, princesse européenne*, Paris, Fayard, 1988, p 190

² Jean-Marie Apostolidès – op cit

³ ibid, p 59 et s

⁴ Bernard Magné – op cit, p 169

⁵ Christian Michel – op cit

⁶ Annexe 9 - Liste des divertissements étudiées (1661-1697)

⁷ Annexe 7 – Les divertissements et la prédication devant Louis XIV selon la Gazette (1661-1697)

regard permet notamment de mieux comprendre ce qu'est la louange. Les hypothèses sur sa nature, entre fabrication d'une image flatteuse du roi et rituel socioculturel, peuvent être corroborées en passant d'un support à l'autre. Le portrait du roi peut également être apprécié dans toute sa variété grâce à la multiplication des points de vue.

En résumé, les sources historiques, ici retenues, permettent donc d'élargir le champ d'étude consacré à la célébration du roi en renouvelant les matériaux utilisés et en s'appuyant une intéressante réflexion comparatiste.

In fine, l'originalité de cette étude est double. Son premier intérêt réside dans l'angle d'attaque choisi. La célébration du roi grâce à la louange devient un objet d'analyse en soit, permettant d'embrasser la question dans toute sa richesse. Le second intérêt de cette étude repose sur les sources choisies. Elles s'avèrent très largement négligées pour la parole sacrée et exploitées partiellement concernant les divertissements.

L'objet d'étude défini, son champ temporel doit être arrêté. Louis XIV a régné de 1643 à 1715. Afin d'offrir une cohérence à cette étude, la circonscrire dans le temps est une nécessité. Elle débutera en 1661, année qui ouvre le règne personnel de Louis XIV et se terminera en 1697.

Débuter en 1661 se conçoit aisément, puisque cette année inaugure un changement politique majeur avec l'instauration du gouvernement personnel. Louis XIV, affranchi de la présence quasi-tutélaire d'un Premier ministre, ne se contente plus de régner, il décide de gouverner par lui-même. Retenir 1697 mérite quelques explications. Pourquoi ne pas s'arrêter à la mort du roi en 1715 ? Les sources commandent de s'arrêter plus tôt. La fin du XVII^e siècle correspond à un déclin des divertissements à la cour. Poursuivre au-delà de la décennie 1690 déséquilibrerait donc l'étude dans sa démarche comparatiste. L'année 1697 qui clôt la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697) s'impose donc comme un terme logique. L'après 1697 mériterait une autre étude confrontant la prédication à d'autres sources que les divertissements.

Le cadre temporel arrêté, l'articulation de l'étude peut être présentée. Trois étapes se succéderont. En premier lieu, caractériser la louange est une obligation. Ce point éclairci, les différents acteurs de la louange, tant ceux qui la produisent que ceux qui y assistent, retiendront notre attention. Il sera alors temps de se pencher sur le contenu de la louange, afin d'envisager quel portrait de Louis XIV s'y dessine et comment celui-ci fut perçu par ses contemporains.

Une première étape suppose de définir la louange, en passant du général au particulier : l'examen de la nature intrinsèque de la louange sera suivie d'un examen des modalités d'articulation de la louange dans les différentes sources examinées.

Les développements précédents emploient tantôt le mot « célébration », tantôt le mot « louange ». Quelques explications s'imposent. L'expression « célébration du roi » a été choisie parce qu'elle ne véhicule aucun sous-entendu. En effet, ni le terme propagande trop connoté, ni le terme de communication politique plutôt fade ne rendent compte de la richesse du fait historique. En outre, ces deux expressions inconnues des contemporains de Louis XIV, renvoient à des réalités qui ne sont pas celles du règne. La célébration du roi correspond à un phénomène global embrassant les arts et techniques. La louange constitue la manifestation de cette célébration lorsque cette dernière s'exprime à travers la langue écrite ou parlée. Les dictionnaires du temps en attestent, mettant en avant le vocable discours. Le Richelet¹ précise que la louange consiste en un *discours qui donne à connaître quelque haute vertu*, tandis que le Furetière² précise qu'elle constitue un *témoignage d'estime qu'on donne à la vertu au mérite .../... signifie quelquefois remerciement bénédiction*. Le dictionnaire de l'Académie française³ stipule *discours par lequel on relève le mérite de quelqu'un, de quelque action, de quelque chose*. Tous s'accordent donc à mettre en exergue le principe d'un discours valorisant. Comment en définir la nature ?

La louange peut aisément se concevoir comme le message adressé à un public, afin de lui proposer une image valorisante du roi. Pour un esprit du XXI^e siècle, il est aisé d'admettre que la célébration du roi constitue une opération de promotion de sa personne. Néanmoins, le phénomène ne saurait se réduire à cette seule perspective. La louange peut également se comprendre comme l'expression d'une hiérarchie sociale et/ou d'un ordre politique. Un indispensable travail requalifiant la célébration du roi s'avère donc indispensable, afin de la restituer dans toute sa complexité et son champ d'expression. Quelques pistes ont été brièvement ouvertes, à l'instar de Joël Cornette qui affirme qu'existe une « culture de la louange », qu'il définit comme « une norme de bienséance et de civilité dans le cadre d'un idéal aristocratique de grandeur et de gloire⁴ ». L'école cérémonialiste a considéré que les différents rituels monarchiques avaient tous pour fonction de montrer le corps du roi, que Gérard Sabatier qualifie de « monstration de son corps sacré⁵ ». La louange au roi présente incontestablement une dimension de l'ordre du rituel. On peut y voir un hommage rendu au monarque. La célébration se conçoit alors comme le miroir tendu au souverain et à lui seul, sans souci de l'auditoire qui l'entoure. Cet

¹ Richelet Pierre, Dictionnaire françois : contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise, ses expressions propres, figurées et burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes par P. Richelet, Editeur J.-H. Widerhold, Genève, 1680

² Furetière Antoine, Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts par feu Messire Antoine Furetière, Editeur A. et R. Leers, La Haye, 1690,

³ Académie française, Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy, Editeur Vve J. B. Coignard et J. B. Coignard, Paris, 1694

⁴ Cornette Joël, op. cit., p 261

⁵ Gérard Sabatier, op cit

aspect de la louange ne se dément jamais de 1661 à 1697. Tel Janus, la louange offre donc un double visage, qui demeure une constante au fil des ans, comme les développements à venir le démontreront.

Une fois la nature de louange cernée, le contexte dans lequel balladins et prédicateurs furent amenés à célébrer le roi peut être examiné. Une suite d'oppositions et de rapprochements lie parole sacrée et divertissement. Leur vocation respective les oppose. Les prédicateurs recherchent l'édification religieuse, les divertissements cherchent à amuser. Cela n'empêche pourtant pas les connexions. Le clergé qui, par principe, condamne le divertissement se montre parfois conciliant et lui trouve même un intérêt. Les ballets donnés dans les collèges jésuites¹, montrent bien l'ambiguïté de ces relations. Le roi lui-même partage son temps entre divertissement et prédication, ainsi qu'en atteste la Gazette. Un examen attentif de son emploi du temps, selon cet organe de presse, révèle la complexité de ce rapport. Par ailleurs, un même univers socio culturel rapproche prédication et divertissement. Le XVII^e siècle cultive l'art oratoire. Le rapprochement entre parole sacrée et théâtre, lieu commun de la littérature morale du temps, atteste d'une pratique culturelle commune. Sermons, oraisons funèbres et divertissement s'inscrivent tous dans cette culture du beau discours et de l'éloquence. La musique qui accompagne les divertissements accentue encore cette oralité. Cette dernière interroge la problématique du passage à l'écrit puisque cette étude est construite à partir de sources écrites. Ce débat questionne la fiabilité de cette transition et du contexte expliquant pourquoi cette dernière fut aisée pour les divertissements et plus aléatoire pour la prédication.

Un état des lieux doit également être entrepris au sujet des supports intégrant la louange dans les sources retenues. Si la parole sacrée présente peu de variantes, les divertissements offrent un panel plus étendu. Le rituel chrétien est normé, articulé sur une liturgie centrée sur Dieu, qui ne permet pas d'évoquer le roi. Le *Te Deum* et la prière des quarante heures mis à part, la célébration du roi se rencontre au sein de pratiques périphériques toutes liées à la prédication. Pour autant, toute la parole sacrée n'est pas touchée. En effet, seuls les sermons prononcés à la cour, quelques panégyriques sacrés et des oraisons funèbres ont été mis à contribution. Chercher à en pénétrer les raisons et examiner comment la louange a pu les pénétrer au fil du temps s'avère indispensable. Toute une série de spectacles, en grande partie inventés sous le règne de Louis XIV, s'est succédée à la cour et à la ville, du ballet de cour à l'opéra acclimaté au goût français. Ce

¹ Philippe Hourcade – op. cit., 2002, pp 74 et s / Anne Piéjus - *Plaire et instruire : le spectacle dans les collèges de l'ancien régime*, (actes du colloque de Paris : 17-19 novembre 2005), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007 / François de Dainville - *L'Éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de Minuit - collection « Sens commun, 1978

cheminement, accompagné d'expérimentations variées, a schématiquement réservé la louange au roi seulement dans les spectacles musicaux. Une cartographie et son évolution chronologique permet d'en rendre compte.

Cette première étape franchie, s'intéresser aux différents protagonistes de la louange à Louis XIV devient nécessaire : qui sont les auteurs de la louange et qui est son public ?

Louis XIV a lui-même participé à sa propre célébration en dansant dans les ballets jusqu'en 1669 et en s'intéressant d'assez près aux divertissements¹. Cette participation mérite néanmoins d'être réévaluée au-delà des lieux communs d'un roi danseur et d'un roi mécène.

En-dehors du roi, les concepteurs de la louange sont, pour reprendre le titre de cet ouvrage, des *balladins* et des prédicateurs. Pourquoi employer le terme de *balladin*, ainsi orthographié par l'Académie française et le dictionnaire de Furetière et *baladin* par le Richelet ? L'expression permet d'englober sous un même vocable les différents acteurs des divertissements royaux (gens de lettres, musiciens, danseurs...), même si cette étude portant sur la louange se focalise plus particulièrement sur ceux qui maniaient plume. Par ailleurs, le terme *balladin* établit un contraste avec celui de prédicateur. Cette dissonance lexicale pose d'emblée l'antagonisme de nature des sources étudiées. Le médecin et homme de lettre Guy Patin qualifia les sermons de François Faure, évêque d'Amiens, de *comiques et baladins*², montrant ainsi bien cette incompatibilité. Historiquement, le baladin est un danseur de ballet. L'évolution sémantique du mot est contemporaine à la période étudiée. Les dictionnaires du temps le montrent. En 1680, Richelet précise qu'il s'agit d'un *Farceur, sot, ridicule [c'est un franc baladin]*, tandis qu'en 1690, Furetière définit le *balladin* comme le *Danseur de profession sur les théâtres publics, qui danse à gages & pour l'argent. On le dit quelquefois plus généralement des Bouffons & Farceurs qui divertissent le peuple.*

Les balladins ne sont pas seuls à composer des louanges au roi, les prédicateurs leur emboitent le pas. Ces ecclésiastiques, qui enseignent la parole de Dieu lors d'assemblées chrétiennes, sont nombreux. Des célébrités prêchant à la cour et de laborieux orateurs de province, des évêques, de simples prêtres, le clergé séculier comme le clergé régulier ont chanté les louanges de Louis XIV. Il est tentant de chercher de l'ordre dans cet apparent désordre en identifiant des réseaux ou des communautés plus particulièrement impliquées tels les jésuites ou peut-être les oratoriens.

L'Eglise de France est une institution plus ou moins indépendante du pouvoir royal, même si tous deux entretiennent des relations étroites, au sein d'une monarchie qui se conçoit comme

¹ Philippe Beaussant – op cit / Jean Duron, op cit

² Hurel Augustin-Jean - *Les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, Genève, Slatkine, 1971 - T 1 p 21 note 1

sacrée. Elle joue un rôle essentiel dans le quotidien des Français, tant sur le plan strictement religieux, que sur un plan que l'on pourrait qualifier de culturel. La société n'est pas laïque, elle est nourrie de religion. Le Concordat de Bologne en 1516, signé par François Ier et Léon X, a institué le roi de France comme « chef » du clergé français. Au contraire des *balladins*, qui ne sont rien par eux-mêmes ou si peu, les ecclésiastiques disposent d'une identité puissante qui ne doit rien au roi. Qu'un poète célèbre le souverain qui lui assure la pitance semble naturel, qu'un homme d'Eglise s'y résolve montre bien toute la complexité de la louange et pose la question des raisons conduisant les uns et des autres à célébrer le roi. Trois pistes de réflexion méritent d'être creusées. La première porte sur l'adhésion de ces différents locuteurs aux valeurs portées par la monarchie et Louis XIV. Bossuet constitue l'illustration la plus aboutie de cette tendance. Des intérêts plus prosaïques d'avancement de carrière, d'influence d'un groupe social voir des questions d'argent ont également pu jouer un rôle déterminant. Les sommes reçues du roi par Philippe Quinault pour sa collaboration avec Lully le démontrent bien. Les gens d'Eglise ne furent pas en reste ; le roi nommait aux bénéfices, pouvait assurer une belle carrière et verser de généreuses gratifications. Enfin, la nature de la louange, appréhendée dans sa dimension sociale d'hommage au roi, induit un comportement type. La célébration du roi peut alors être conçue comme la manifestation de l'étiquette ou à tout le moins d'usages rituels. Cette réflexion explique largement que des personnes aussi différentes que des *balladins* et des prédicateurs se soient rejoints dans une même pratique laudative.

En dernier lieu, cette étude ne saurait être complète sans l'examen du contenu de la louange et corrélativement de la manière dont elle est comprise et assimilée par les uns et les autres.

Au premier chef, quel portrait de Louis XIV la louange propose-t-elle dans les divertissements et la parole sacrée ? Il ne s'agit évidemment pas d'évoquer un portrait réaliste du roi mais bien de décrire son image glorifiée par la louange.

Tout débute avec un jeune roi, qui prenant le pouvoir en 1661 s'inscrit, néanmoins, dans la tradition. Il a, en effet, succédé à une longue série de monarques au sein d'une société, reposant sur la coutume et les usages. Pour autant, il gouverne, prend des décisions qui impriment leurs marques, notamment dans les affaires religieuses du royaume. Relations conflictuelles avec la papauté, affirmation d'une norme religieuse répressive pour le jansénisme ou le quiétisme perçus comme des déviations accompagnent une politique autoritaire et restrictive à l'égard du protestantisme. Le roi part à la conquête de villes et de provinces, qu'il revendique comme siennes. La guerre de Dévolution (1667-1668), la guerre de Hollande (1672-1678) et la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697) offrent leur lot de batailles. Des victoires, mais aussi les affres

d'un conflit long et ruineux caractérisent cette période. Roi de fête aux mœurs plus ou moins relâchées redevenant un roi dévot, roi de guerre sanctifiant le territoire national, Louis XIV multiplie donc les facettes.

Comment traiter les multiples aspects de la figure royale ? Cette image peut être envisagée selon l'axiome du double corps du roi. Ernst Kantorowicz¹ a développé la théorie des deux corps du roi à partir du cas anglais. Il considère que le roi dispose d'un corps immortel représentant la fonction royale (le corps politique) et un corps charnel lié à sa condition humaine (le corps privé). L'historiographie soutient que le corps privé et le corps politique du roi fusionnent sous Louis XIV. Idée phare du « roi-machine² », Apostolidès considère que la distinction entre les deux corps s'efface au fur et à mesure que la célébration du roi se développe. Ralph E Giesey se déclare en accord avec Louis Marin et son « Portrait du roi » pour souligner la disparition de la distinction des deux corps sous Louis XIV³. Fanny Cossandey affirme que l'absolutisme aboutit à personnaliser la souveraineté en la rendant propre au roi ; la royauté française se transforme alors en pouvoir personnel par une confusion complète du roi et de l'Etat⁴. Gérard Sabatier parvient au même constat lorsqu'il compare le palais Pitti et Versailles. Le premier glorifie la dynastie des Médicis, tandis que le second offre un portrait du roi⁵. René Demoris, dressant le portrait d'un roi dont le corps physique absorbe l'Etat, ne fait rien d'autre que souligner cette fusion⁶. Pourtant, cette théorie demeure fort utile pour décrypter le portrait du roi, notamment pour la louange produite par les prédicateurs. Une seconde analyse peut également s'articuler sur la notion de souverain absolu au cœur de l'idéologie royale sous Louis XIV. Coexistent dans le propos des uns et des autres un souverain idéal non contraint ou si peu par le réel et un monarque traditionnel, qui se rapproche d'un roi « primus inter pares ».

Le portrait du roi peut également être envisagé autour d'un triptyque ainsi conçu : gouverner, guerroyer et être bon chrétien. A cet égard, une approche historique plus événementielle permet de voir l'évolution de ce triptyque à la faveur du temps qui s'écoule et des sursauts de l'histoire. Par ailleurs, les différentes sources ne proposent pas tout à fait le même portrait du roi. Ce constat sonne comme une évidence entre parole sacrée et divertissement. Ce dernier, par exemple, ignore complètement le roi chrétien qui n'existe que chez les prédicateurs. Néanmoins,

¹ Ernst H Kantorowicz - *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen âge*, Paris, Gallimard, 1989

² Jean-Marie Apostolidès – op cit

³ Ralph E Giesey - *Cérémonial et puissance souveraine*, Paris, Armand Colin Cahier des Annales n°41, 1987, p 81

⁴ Fanny Cossandey - *La Reine de France Symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000, p 266

⁵ Gérard Sabatier - *Versailles ou La figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999, p 117

⁶ René Demoris - *Le Corps Royal et l'imaginaire au XVII^e siècle le portrait du roy par Félibien*, Revue des sciences humaines, n° 172, pages 10 à 30, 1978

même pour les prédicateurs, l'unanimité ne règne pas. Certains inscrivent le roi dans une représentation conventionnelle, tandis que d'autres proposent une image plus novatrice.

Dresser le portrait de Louis XIV serait d'une portée très relative, si n'était pas posée la question de la réception du discours tenu sur sa personne. Autrement exprimé : comment les différents destinataires du message célébrant le roi le comprenaient-t-ils et l'assimilaient-t-ils ? La question pourrait presque ne pas se poser. Comme le précise Hélène Duccini le terme d'opinion publique n'apparaît qu'en 1798 dans le dictionnaire de l'Académie française¹, cette interrogation pourrait donc constituer un anachronisme. Néanmoins, comme Hélène Duccini le souligne, il existe bien des interlocuteurs à qui s'adresse la monarchie. Cet aspect du travail de recherche est probablement le plus délicat à entreprendre. Dans une société réprimant toute manifestation critique à l'égard du roi, il faut savoir interpréter sans dénaturer. La dimension de la louange comprise comme un rite social, suppose d'abord de s'intéresser à la réaction de Louis XIV, face à cette louange qui lui était destinée. Il serait présomptueux de prétendre mesurer dans quelle mesure cette dernière a pu influencer le public. A cet égard il convient tout d'abord de s'intéresser à la possibilité d'un regard critique de la part des Français sur leur roi, mais également de se demander si ceux-ci avaient une idée précise et claire de l'image royale. Ces deux préalables examinés, il devient envisageable d'examiner comment la louange pouvait imprimer ses effets en fonctions des supports utilisés (divertissement ou prédication), avant de s'intéresser plus particulièrement à la réception des deux figures majeures que sont le roi de guerre et le roi chrétien.

En résumé, trois axes d'étude (définir la louange au roi, en identifier les protagonistes et en brosser le contenu) permettent donc de décrire et d'analyser cette louange à Louis XIV entre 1661 et 1697. Ils ambitionnent d'illustrer comment cet éclat du *grand roi*, quelles qu'en soient les explications objectives, tels la durée peu ordinaire du règne, le romanesque de ses succès et de ses malheurs, la puissance de l'Etat français au sein de l'Europe ou encore le brio des arts et des lettres, procède également d'un discours élaboré sur le roi de son vivant par ses sujets, ecclésiastiques et balladins, qui importe autant par son existence que par son contenu.

¹ Hélène Duccini - *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p 59

I – DEFINITION DE LA LOUANGE AU ROI

La louange transcende les genres. Elle s'exprime grâce à un support constant et traditionnel (le sermon ou l'oraison funèbre) et s'épanouit dans un genre mouvant et évolutif (le divertissement). Sa présence dans une manifestation religieuse très codifiée, mais aussi au sein d'expressions culturelles profanes et propres au règne, en montre toute l'importance.

L'historiographie, s'efforçant de comprendre comment l'Etat louis-quatorzien s'est pensé et s'est mis en scène, soutient que Louis XIV fut l'instigateur d'une célébration de sa personne. Ce parti pris mérite d'être nuancé. La louange permet de compléter ce point de vue : le roi devient également sujet du discours sur sa personne et non plus seulement acteur de ce discours.

Une étape liminaire s'impose. Elle consiste à cerner ce dont il est question lorsque se met en branle la louange au roi. Cette dernière présente deux facettes. L'une d'elle s'impose d'elle-même pour un esprit contemporain. Elle réside dans l'élaboration d'un discours destiné à promouvoir le pouvoir royal. La seconde, plus subtile, s'inscrit dans la tradition et relève de pratiques socioculturelles.

La nature de la louange correctement définie, l'attention doit se porter sur les supports qu'elle utilise : prédication et divertissement dans la présente étude. Une certaine complexité est de mise. Au-delà de leur identité antagoniste, un même univers social et culturel les relie.

Enfin, une définition précise du sermon, de l'oraison funèbre et des différents divertissements permet d'envisager comment la louange les a pénétrés. Cette analyse permet, en outre, de mesurer le développement de ce phénomène au fil du temps.

1 – LA DOUBLE NATURE DE LA LOUANGE AU ROI

L'historiographie n'envisage la problématique de la célébration du roi, quel(s) que soi(ent) le(s) vocable(s) utilisé(s) par les uns ou les autres pour décrire le phénomène, que sous le seul aspect de la construction d'un discours sur le roi destiné à asseoir son autorité sur le pays.

La compréhension du fait s'avère donc tronquée. Véritable Janus, la louange offre un double visage. S'intéresser à l'un sans s'intéresser à l'autre revient à présenter une réalité historique incomplète. Les propos qui suivent se proposent donc de présenter la louange dans toute sa complexité.

Sa première dimension provient d'un univers traditionnel, pour lequel le respect dû à l'autorité suppose que soit reconnue et soulignée sa grandeur. Pour autant, ne nous y trompons pas, cet hommage au roi n'est pas qu'archaïsme. Sa dimension anthropologique connaît un renouveau avec le renforcement de la ritualisation de la vie de cour sous Louis XIV. Le fait de louer le roi importe davantage que ce qui y est dit à son sujet.

Le second aspect de la louange l'inscrit dans un univers culturel immédiatement perceptible pour un esprit contemporain. Dans ce monde, la parole et l'image deviennent des vecteurs destinés à faire parler de soi. La louange contribue à la promotion de la figure royale, afin de lui assurer un surplus d'autorité et/ou de popularité.

La recherche historique ne fait pas le lien entre l'une et l'autre et se focalise essentiellement sur le second aspect de la célébration du roi, sans la penser de façon globale. L'histoire est fille de son temps, disait Lucien Febvre. Pour ce second courant historiographique, symbolisé par Peter Burke, la célébration s'analyse selon une grille de lecture propre à la mentalité contemporaine, habituée à décrypter un discours conçu pour l'influencer.

L'école cérémonialiste a décrit l'importance du rite dans l'émergence d'un état monarchique centralisé. Son attention, d'abord focalisée sur des événements spectaculaires comme les entrées de ville, les funérailles ou les lits de justice s'est ensuite étendue, considérant qu'est cérémonie tout ce qui touche à la mise en scène du roi quel que soit l'événement. Son examen de la vie de cour demeure moins concluant. Ralf E Giesey¹ oppose par exemple les spectacles relevant selon lui de l'exceptionnel et la vie de cour inscrite dans l'ordinaire sans prendre en considération que le spectacle s'intègre à la vie de cour. Ce courant entretient l'idée sous jacente que le pouvoir royal se met en scène son autorité et sa dignité. Seules percent ici ou là quelques critiques, telles celles de Ralf E Giesey². Ce dernier critique, en effet, « l'intentionalisme », qui fait de Louis XIV « l'architecte en chef du système ». Alain Boureau a nuancé l'approche de cette école en soulignant qu'elle pose le discours cérémoniel comme relais d'une idéologie monarchique³.

Notre approche pourrait finalement être comparée à l'opposition décrite par Fanny Cosandey et Robert Descimon¹ entre les historiens absolutistes et les historiens qui se sont intéressés aux réseaux de clientèle et fidélité. Ces derniers relativisent face aux premiers l'absolutisme en insistant sur l'importance des réseaux. Ils ouvrent ainsi une réflexion sur la nature de la monarchie en réévaluant le rôle de ceux que les premiers voient comme des jouets aux mains du pouvoir. Notre parti pris est le même : ouvrir un questionnement sur la louange au roi, envisagé

¹ Ralph E Giesey - op cit, pp 68 et s

² ibid, pp 78-79

³ Alain Boureau- *Le simple Corps du roi*, Paris, Les Editions de Paris, 1988

elle-aussi dans une perspective replaçant les « assujettis » au centre du jeu. Ce premier chapitre ambitionne donc d'analyser la double fonction de la louange faite au roi et d'en démontrer la complexité. Il s'agit donc de pousser jusqu'au bout une logique remettant en perspective l'absolutisme dans les ouvrages les plus récents². Une mise en garde préalable s'impose : les développements qui suivent feront référence aux sources étudiées sans nécessairement en fixer le contexte et la nature. Ce travail de mise en perspective historique des textes fera l'objet d'un second chapitre moins centré sur le contenu que sur le cadre dans lequel furent prononcés sermons et oraisons funèbres et furent donnés les différents divertissements dont la nature précise sera présentée. Ce parti pris permet de dérouler de façon plus limpide les démonstrations sur la nature de la louange sans parenthèses encombrant notre réflexion.

1.1 – L'hommage au roi : un rite social et culturel

Parler du roi revient nécessairement à le louer. Cette fonction de la louange se retrouve tout au long de la période étudiée. Elle ne disparaît pas et s'inscrit dans une dimension sociologique qui connaît un renouveau avec l'importance du rituel de cour. Elle demeure stable dans les sources étudiées tout au long de la période 1661-1697. Cette étude peut se structurer selon un schéma conduisant du général au particulier. En premier lieu, il convient de qualifier ce qui relève avant tout d'un fait socioculturel et politique. En second lieu, il est intéressant de montrer comment l'hommage au roi se retrouve dans les sources étudiées, tant dans la forme qu'il revêt, que dans l'environnement social dans lequel il s'exprime. Enfin, un examen du contenu de cette louange permet de souligner l'évidence de son aspect rituel et sociétal.

1.1.1 – L'hommage : un phénomène social et politique à décrypter

La louange aux puissants constitue une habitude socioculturelle qui n'est pas réservée au seul Louis XIV. En parallèle, la louange au roi s'intègre dans une dynamique plus large, qui suppose que le roi soit célébré par ses sujets.

De façon générale, la louange reflète une relation sociale entre un inférieur et une personne qui lui est supérieure. Dans une société à l'organisation « adémocratique », l'expression du lien de sujétion et de soumission à l'autorité révèle le bon fonctionnement de l'ordre social. La louange constitue un marqueur de la distance sociale et de l'ordre hiérarchique.

¹ Fanny Cosandey & Robert Descimon – op cit, p 226 et s

² Gérard Sabatier - *Le prince et les arts : Stratégies figuratives de la monarchie française de la Renaissance à l'âge baroque*, Seyssel, Champ Vallon, 2010 / Olivier Chaline – op cit

Dés lors, la louange contenue dans un discours sacré ou un divertissement n'est pas réservée à Louis XIV. Les sources fourmillent d'exemples où le destinataire de l'hommage est un personnage d'importance. La reine a, par exemple, droit à ce type de manifestation. Ainsi, Mathieu Hubert honore Marie-Thérèse d'Autriche, en 1682, dans un panégyrique de saint Louis¹. Fléchier faisait de même dans un panégyrique de saint Ignace de Loyola², en juillet 1679. Le roi d'Angleterre Jacques II ou même son épouse, en exil en France, sont honorés dans les sermons de Charles Boileau³. Pour autant, dans les sermons, la louange semble avoir été réservée à la famille royale et aux princes du sang. Une intervention de Louis XIV auprès de l'archevêque de Paris le laisse supposer. En 1692, le jésuite Ledrel s'était adressé au nonce à la fin de son sermon, mais *le Roy a ordonné selon l'usage on adresserait la parole qu'aux princes du sang*⁴. Ce rappel à l'ordre ne constitue pas un énième épisode des relations tendues entre la papauté et Louis XIV. En 1692, ces relations, sur lesquelles nous reviendrons longuement, s'étaient considérablement améliorées avec l'élection d'Innocent XII⁵ (1691) et l'ouverture de négociations destinées à régler la Déclaration des quatre articles. Cet avertissement doit donc davantage à une règle intrinsèque au sermon et à la présence d'une louange réservée à quelques éminents personnages.

En revanche, cette règle n'est pas transposable à l'oraison funèbre, où la famille du défunt est régulièrement célébrée. Un même texte peut même rendre hommage à plusieurs personnages à l'instar de l'oraison funèbre de Turenne par Mascaron⁶, en 1673. Ce dernier, outre le défunt, y célèbre ses neveux, le cardinal de Bouillon, le prince de Condé et le roi⁷. D'autres hommages s'adressent à des personnages moins illustres. Ainsi en 1683, Mathieu Hubert rend hommage au corps de Ville parisien dans l'oraison funèbre de Marie-Thérèse⁸.

Quelques réflexions faites à l'époque sur la prédication montrent assez bien que la louange qui s'y trouve relève d'une pratique socioculturelle répandue.

La Bruyère, moquant la déception et l'embarras de l'orateur ayant composé et appris par cœur un sermon contenant un compliment à un important personnage, qui finalement n'assiste pas à la prédication⁹, montre bien la place accordée à cet hommage. La désapprobation de La Bruyère,

¹ Sermons du Père Hubert, Paris, Vve Roulland, 1725 T. V, 2e partie. Sur différents sujets, panégyriques et oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, p 46

² Panégyriques et Autres Sermons prêchez par messire Esprit Fléchier, Paris, Anisson, 1696, p 267

³ Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714

⁴ Isabelle Brian – op cit, p 81

⁵ Alexandre Maral – *Roi-Soleil et Dieu. Essai sur la religion de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2012, pp 141 et s

⁶ Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745, p 379

⁷ Hurel Augustin-Jean – op cit - T 1 p 128

⁸ Sermons du Père Hubert, Paris, Veuve Roulland, 1725, T. V, 2e partie, p 291

⁹ La Bruyère - Les Caractères, Ed E. Bury, Paris, Le livre de poche classique, 1995, XV §1,

reprochant aux orateurs sacrés leur peu de cas pour les mystères sacrés et leur intérêt pour des considérations mondaines, atteste une réalité historique, qui fait de la louange la manifestation d'un ordre social.

Une lettre écrite au lendemain de l'oraison funèbre de Turenne par Mascaron précitée constitue un autre révélateur de cette norme sociale qu'est la louange. L'auteur anonyme de la missive souligne que le discours ne fut *interrompu que par des applaudissements en une infinité d'endroits qui regardaient le roi, monsieur le prince, le cardinal de Bouillon, le mort, ses autres neveux, chacun y ayant trouvé sa louange*¹. La louange crée, en l'espèce, une interaction entre l'orateur et son public : à l'hommage rendu aux uns et aux autres par l'orateur répondent les applaudissements du public. Tous manifestent ainsi leur respect à celui qui est loué. L'orateur devient en quelque sorte le porte-parole de l'assemblée, qui témoigne ainsi de son respect aux gens d'importance ainsi évoqués.

Fléchier dans son sermon du Jeudi saint du 2 avril 1676, évoquant *les Grands*, se fait l'écho de *cet encens perpétuel qu'on leur donne*². L'orateur évoque à son tour cette réalité sociale, exigeant que l'entourage des puissants les honore.

Les divertissements illustrent également ce phénomène. Dans les ballets de cour, les vers de Benserade n'ont de cesse de rendre hommage aux danseurs. Le poète déclare par exemple à Madame qui paraît en 1661 sous les traits de Diane, dans le ballet des Saisons *Elle est de l'Univers la seconde lumière*³. En 1681, les vers de ballet du *Triomphe de l'Amour*⁴ rendent hommage au Dauphin et à la Dauphine. Le couple delphinal danse dans le spectacle, proposé à l'occasion de leur mariage. Benserade rend hommage au jeune couple, ainsi qu'aux autres enfants du roi présents dans le spectacle, à savoir la princesse de Conti (fille du roi et de Louise de La Vallière), le comte de Vermandois (fils du roi et de Louise de La Vallière) et Mademoiselle de Nantes (fille de Louis XIV et de Mme de Montespan). Se faisant, le poète atteste que la louange, même dans ce début de la décennie 1680, reste bien une question protocolaire. Plus que de promouvoir l'image du roi, il s'agit de marquer sa déférence à l'égard de ceux qui paraissent sur scène. La louange est d'autant plus nécessaire que les princes légitimés sont présents sur scène et que leur rang tout récent mérite d'être honoré, afin d'être raffermé et conforté.

La louange reflète donc la mentalité du temps, qui suppose d'exprimer la déférence face à l'élite.

¹ Hurel Augustin-Jean – op cit - T 1 p 128

² Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1711, seconde partie, p 5

³ Ballet des Saisons dansé à fontainebleau par sa Majesté le 23 juillet 1661, Paris, R Ballard, 1661, p 7

⁴ Le Triomphe de l'Amour, ballet dansé devant S. M. à Saint-Germain en Laye - Vers pour la personne et le personnage de ceux qui sont du ballet du Triomphe de l'Amour, Paris, C Ballard, 1681

Parce que le roi n'est pas un simple particulier ou un grand seigneur si puissant soit-il, l'hommage entretient et témoigne de l'organisation politique, qui le place à la tête de l'Etat. Il ne s'agit plus seulement de souligner une hiérarchie sociale mais d'exprimer l'ordre monarchique. Le locuteur louant le roi en témoigne au nom de tous. D'une certaine manière, tout l'auditoire par le biais de la louange produite s'adresse à Louis XIV. Cette dernière ne symbolise plus seulement la relation de soumission d'un sujet à son roi, mais figure la sujétion de tous à l'égard du souverain. La louange symbolise l'obéissance due au roi. Dans un système politique poursuivant l'idéal d'un monopole de la puissance publique en faveur du seul roi, la louange exprime cette obéissance due à Louis XIV. Il n'est plus question de don / contre don, comme dans d'autres expressions du lien reliant le roi à ses sujets¹. Le roi entend commander partout et à tous dans son royaume. La place de plus en plus grande de la louange au fil des années, comme nous le verrons ultérieurement, permet de mesurer les progrès de ce programme politique ou à tout le moins son essor dans le monde des rituels sociaux. Jean-Marie Apostolidès souligne qu'entre Louis XIV et ses sujets existe avant toute chose un rapport de vassalité. Ce dernier est vécu selon un puissant mode affectif, difficilement compréhensible de nos jours². Le propos peut être complété en soutenant que la louange devient l'un des modes d'expression de ce lien. Jean-Marie Apostolidès a d'ailleurs souligné l'existence d'une relation des sujets à leur roi chaleureuse alors que la relation du roi à ses sujets demeurait impersonnelle³.

Joël Cornette analysant la correspondance de Bussy-Rabutin écrit que « la louange constitue le principal vecteur⁴ » de son obsession de rentrer en grâce auprès de Louis XIV.

L'ordre politique d'Ancien Régime n'a pas seulement recours au faste et à la magnificence. L'historiographie a souvent insisté sur l'usage de la pompe ; cette dernière par-delà les siècles demeure, en effet, facilement perceptible à travers les productions des arts et techniques. Norbert Elias⁵ a montré une économie de l'ostentation à la cour. La réalité d'une position sociale n'est à la cour que ce que l'opinion juge qu'elle est. L'être social de l'individu se confondant avec sa représentation, la dépense est donc au cœur du système et plus encore pour le roi. Gérard Sabatier a écrit que « le spectaculaire est un caractère fondamental de l'âge baroque⁶ » et a posé la

¹ Marie-France Wagner, Claire Frappier, Claire Latraverse (dir) – *Les jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du XV au XVII siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. Etudes Essais sur la Renaissance, 2001

² Jean-Marie Apostolidès – op cit, p 31

³ *ibid*, p 48

⁴ Joël Cornette - *Le nouveau "siècle de Louis XIV" un bilan historiographique depuis vingt ans (1980 - 2000)*, Histoire économique et société octobre/décembre 2000, p 579

⁵ Norbert Elias – op cit

⁶ Gérard Sabatier - *Versailles un imaginaire politique* in *Culture et Idéologie dans la genèse de l'Etat moderne*, Rome, collection de l'Ecole française de Rome, 1985, p 305

magnificence au cœur de l'instrumentalisation des arts par le pouvoir¹. Peter Burke souligne qu'au XVII^e siècle observer que la magnificence représente une fonction publique constitue un lieu commun². Jean Barbey³ a souligné l'importance de la majesté royale et des fastes qu'elle suppose lors des grandes cérémonies monarchiques. Jurgend Habermas⁴ et Michel Fogel⁵ prétendent que l'admiration fait partie intégrante des rapports politiques et sociaux de la France moderne. Pour Apostolidès⁶ considère que les grandes fêtes de 1664 (les plaisirs de l'île enchantée) et 1668 (le Grand divertissement de Versailles), par leur effet de richesse et de dépense, présentèrent Louis XIV comme celui qui engendrait la richesse par le seul fait d'exister. Selon Leora Auslander, citée par Fanny Cosandey et Robert Descimon⁷, les objets réservés au luxe royal créaient du sens politique. Les entrées royales elles-mêmes ont été analysées à travers le prisme de la magnificence et de la dépense royale⁸.

En revanche, la sécrétion d'une culture de l'hommage et de l'allégeance a moins été mise en évidence, alors même qu'elle constitue l'autre grande caractéristique du siècle. La louange s'intègre dans un comportement social exigeant des Français des manifestations de respect à leur roi. Un exemple illustre bien cette mentalité. A l'occasion de la naissance du premier petit-fils de Louis XIV, en 1682, Charles Perrault publie *le Banquet des Dieux pour la naissance de Monseigneur de Duc de Bourgogne*⁹. Or, ce texte monte l'attitude à adopter en pareille occasion. Perrault écrit, en effet, *Après m'estre acquité de mon devoir de bon Sujet par une illumination en petit, quelques lanterens, & quelques fusées*¹⁰.

Toute une série de rites témoignent de cette construction culturelle. A cet égard, l'école cérémonialiste a largement étudié les grandes cérémonies fondatrices de la monarchie.

Si la louange s'inscrit bien dans un vaste mouvement, elle se distingue néanmoins de ces cérémoniaux sur lesquels s'est penché ce courant. En effet, la louange n'est pas a priori, une création du pouvoir royal, comme peuvent l'être le sacre, les funérailles ou le lit de justice. Elle est

¹ Gérard Sabatier - *Le prince et les arts : Stratégies figuratives de la monarchie française de la Renaissance à l'âge baroque*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

² Peter Burke – op cit, p 14

³ Jean Barbey - *Etre roi, le roi et son gouvernement en France de Clovis à Louis XIV*, Paris, Fayard, 1992, p 198 et s

⁴ Jürgen Habermas - *L'Espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978

⁵ Michèle Fogel - *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, conclusion

⁶ Jean-Marie Apostolidès – op cit, p 93 et s

⁷ Fanny Cosandey & Robert Descimon – op cit, p 236

⁸ Daniel Vaillencourt – *Prestige et urbanité : le luxe dans la rue* in Marie-France Wagner, Claire Frappier, Claire Latraverse (dir) – *Les jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du XV au XVII siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. Etudes Essais sur la Renaissance, 2001

⁹ *le Banquet des Dieux pour la naissance de Monseigneur de Duc de Bourgogne*, Paris, J B Coignard, 1682

¹⁰ *ibid*, p 2

produite par le corps social de manière plus ou moins spontanée. Le roi n'a pas à passer commande, elle est naturelle lorsqu'elle s'adresse à lui.

Le pouvoir peut certes la cadrer ou l'utiliser comme dans le divertissement de cour. Pour autant, ce contrôle ou cette appropriation ne change rien au fait qu'elle émane d'abord d'un locuteur s'adressant à Louis XIV. Acteur de la célébration face à un monarque qui en devient le sujet, les rôles peuvent paraître renversés par rapport aux cérémonies royales dans lesquelles le roi joue un rôle central.

Si en matière de sermon de cour, l'existence du contexte curial laisse un doute sur le caractère plus ou moins obligée de la louange, d'autres expressions rhétoriques ne laissent pas de doute quant à leur caractère spontané. En effet, les oraisons funèbres prononcées loin de la cour dans les provinces reflètent bien cet hommage rendu par le corps social. Un certain nombre de ces discours, ainsi que nous le verrons, ne néglige pas, en effet, de célébrer le roi.

In Fine, cette ritualisation de la relation au roi revêt une importance fondamentale dans la société de cour, telle qu'a pu la décrypter Norbert Elias¹. A l'en croire l'être social de l'individu s'identifie totalement avec sa représentation ; la position sociale de chacun dépend du jugement de l'autre. Dès lors, la louange joue un rôle évident pour asseoir le statut du roi aux yeux de tous.

Sur la forme, une règle finit par s'imposer : lorsque le roi est présent dans une assemblée, il capte seul la louange, à l'exclusion des autres personnes présentes. Ce procédé s'est progressivement imposé en matière de divertissement, tandis qu'il est effectif dès les tous premiers sermons de cour. Les oraisons funèbres échappent à la règle, puisque de par l'étiquette le roi ne peut y assister et que leur fonction première consiste à honorer un défunt. Aussi, lorsque la louange au roi s'y retrouve, elle accompagne nécessairement l'hommage au disparu.

Au tout début de la période retenue dans les années 1660, les vers de ballet de Benserade honoraient tous les danseurs, quand bien même le roi était présent sur scène. Le poète composait alors un compliment à chacun. Seul le nombre de vers variait, Louis XIV en recevant le plus grand nombre. Dans le même temps, d'autres divertissements célébraient à la fois Louis XIV et son entourage. Ainsi, en 1662, le prologue de la Toison d'Or² de Thomas Corneille glorifie le roi, sa mère et son épouse.

Rien de tel dans les sermons. Il est vrai que sur la décennie 1660, les prédicateurs prêchant à la cour sont encore assez retenus en matière de célébration louis-quatorzienne. Tout au plus, le 2

¹ Norbert Elias - op. cit., cf. p 117

² Œuvres de Corneille, T 7, Paris, Firmin Didot, 1822, p 433

février 1666, le sermon pour la Purification de la Vierge¹ de Bossuet propose-t-il une courte louange à Louis XIV doublée d'un hommage à Anne d'Autriche, morte le 20 janvier.

Les divertissements (comédies-ballet, pastorales, pièces à machine et tragédies mises en musique) longuement étudiés dans de prochains développements (cf. I.3.1 – Quel type de divertissements pour célébrer le roi) finissent par réserver la louange au profit exclusif du roi. Rares sont les exceptions à la règle. Tout au plus note-t-on l'association du roi et du Dauphin en janvier 1689 dans le ballet le Palais de Flore² sur une musique de Delalande et septembre 1692 dans le ballet de Villeneuve-Saint-Georges³. Seules les circonstances expliquent cette particularité : le roi souhaite distinguer son fils et lui marquer sa satisfaction. L'*Argument* du premier ballet précise, que le spectacle fut ordonné par le roi pour fêter le retour triomphal du Dauphin, après la prise de Philisbourg en octobre 1688. Le second ballet a été monté pour célébrer la prise de Namur par ce même prince. Un souci similaire d'honorer la lignée explique également que le petit-fils du roi et sa jeune épouse, le duc et la duchesse de Bourgogne, soient fêtés à l'occasion de leur tout récent mariage, dans un sermon de Bourdaloue⁴ prononcé en 1697. Hormis ces quelques cas, Louis XIV dispose, dans les différents spectacles (hormis les ballets de cour) et les sermons prononcés à la cour, du monopole de la louange lorsqu'il est présent dans l'assemblée. Ce constat coïncide assez bien avec l'instauration d'un régime politique qui entend instaurer l'absolu royal. La louange ne fait qu'exprimer dans le domaine socioculturel cette ambition politique.

1.1.2 – L'hommage au roi dans la louange révélé par l'étude de sa forme

Les livrets des spectacles donnés à la cour, le sermons de cour et les oraisons funèbres révèlent bien à quel point la louange est d'abord affaire d'hommage au roi, tant dans le formalisme et la rhétorique utilisés, que dans l'état d'esprit que reflètent ces derniers.

Dans le cas du sermon, le prédicateur s'adresse au roi et l'interpelle. Le prêche débute inmanquablement par *Sire. Sire, Votre Majesté* sont autant de vocables, qui soulignent la ritualisation d'un compliment caractérisant un rapport social et politique au roi. Le souverain, ainsi interpellé, s'oppose au reste du groupe, qui perd toute identité personnelle et que le prédicateur interpelle sous divers vocables, tels que *mes frères, chrétiens, messieurs, chers orateurs*.

Le compliment, en général placé en début de sermon et plus rarement intégré dans les développements du discours, ainsi que le démontre l'analyse des soixante-neuf sermons

¹ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 11, p 287

² Le Palais de Flore ballet dansé à Trianon le .. janvier 1689, Paris, C Ballard, 1689

³ Ballet de Villeneuve-Saint-Georges dancé devant Monseigneur le premier septembre 1692. Par l'Académie royale de Musique Paris, C Ballard, 1692

⁴ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 149

conservés¹, s'adresse directement à Louis XIV. Les exemples sont multiples et nous n'en retiendront qu'un. Ce dernier se situe à la fin de la période étudiée, montrant bien que la dimension rituelle de la louange ne se dément jamais. Bourdaloue dans son sermon de Noël² 1697 propose une louange longue de plusieurs pages. L'orateur y évoque les *traités* de paix. La situation au sortir de la longue et difficile guerre de la ligue d'Augsbourg, doublée d'une grave crise de subsistance³, redevient presque idyllique dans la bouche de l'orateur ; tous les espoirs sont désormais possibles. Néanmoins, Bourdaloue ne prédit pas tout ce bonheur aux Français, ce qui reviendrait à une forme de propagande. Il forme ses vœux à Louis XIV lui-même évoquant *les bénédictions de douceur dont vous allez désormais jouir*⁴. Procédé rhétorique destiné à mieux convaincre l'auditoire ou non, il n'en demeure pas moins que le fait de s'adresser au roi démontre combien la louange reste marquée par l'hommage dû au souverain.

Les prédicateurs ne sont pas seuls à s'adresser au roi ; les balladins s'y emploient également. En 1681, Lully dans la préface de la partition du *Triomphe de l'Amour*⁵ déclare au roi que *l'ardente envie de vous plaire* compte plus que *l'inclination que j'ay toujours eu pour la Musique*. En 1694, dans la dédicace de l'opéra *Céphale et Procris*⁶, Elizabeth Jacquet de La Guerre remercie Louis XIV de *l'attention* portée à ses œuvres, lui offrant sa tragédie mise en musique afin de le distraire de *ses grandes & importantes occupations*. La compositrice ne se propose pas de glorifier Louis XIV par un compliment plus ou moins adroit, mais affiche simplement l'humilité qu'elle juge nécessaire de montrer à son endroit.

Un certain nombre de réflexions faites par les orateurs sacrés et les gens de lettres composant les textes des divertissements royaux exprime bien l'état d'esprit qui préside à la louange.

La préface de l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche précitée⁷ affirme, par exemple, *Que notre bassesse ne nous exempte pas des hommages que nous devons à la dignité souveraine*⁸. Dans l'esprit d'Honoré Bontemps, il s'agit donc bien de rendre hommage au roi et non de jouer le rôle de promoteur de la figure royale. Cela explique donc qu'il a pu garder le silence ou presque devant son public lors

¹ cf. Annexe 3 – Liste de sermons disponibles qui ont été prêchés devant Louis XIV / Annexe 5 – Chronologie des oraisons funèbres étudiées (1661-1697)

² *ibid*, vol 1, p 154

³ Marcel Lachiver - *Les années de misère : la famine au temps du Grand Roi : 1680-1720*, Paris Fayard, 1991

⁴ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 164

⁵ Le triomphe de l'Amour, Ballet Royal, Mis en Musique par Monsieur de Lully Sur-Inrendant de la Musique du Roy, Paris, Ca Ballard, 1681

⁶ *Céphale et Procris*, tragédie mise en musique par Mlle de La Guerre, Paris, C Ballard, 1694

⁷ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, mère du roi, reine de France et de Navarre, prononcée dans l'église des religieuses de la Miséricorde, par M. Honoré Bontemps, Paris, F. Lambert, 1666, p 29

⁸ *ibid*, préface

de l'oraison, tandis que lorsqu'il s'adresse à Louis XIV par le biais de la dédicace, il lui offre une louange.

Une autre oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée par Jacques Biroat en 1666, illustre également cette mentalité. Dans le cadre de sa préface intitulée *Épître*, Biroat évoque l'*Eloge* donné à la défunte et l'*hommage*¹ rendu au roi. Le mot est donc clairement posé par l'orateur. Il ne s'agit pas seulement de sémantique, mais d'une question de fond. Le Richelet donne comme première définition à l'hommage *soumission que fait le vassal à son Seigneur pour lui marquer qu'il est son homme & pour lui jurer une entière fidélité*. La seconde est *Respect, honneur, marques extérieures de soumission & d'obéissance*. En 1690, le Furetière énonce *Révérance, respect, soumission que l'on rend à son Roy, à son Maître, à son Supérieur*. Le dictionnaire de l'Académie de 1694 précise qu'il s'agit du *devoir que le vassal est tenu de rendre à son seigneur*, mais que le terme est également synonyme de *soumission, vénération, respect, déférence*. Les trois dictionnaires s'accordent donc sur une définition introduisant une référence à une relation sociale entre un inférieur et un supérieur, à l'égard duquel le premier exprime son entière sujétion. L'*Eloge* correspond à une autre acception. Le Richelet précise *Panegyrique*, l'Académie française *discours à la louange de quelqu'un* tandis que le Furetière indique *louange qu'on donne à quelque personne ou à quelque chose en consideration de son merite*.

Enfin, les formules clôturant la préface dans ces deux oraisons, telle *SIRE DE VOSTRE MAJESTE, Le tres-humble, tres-obeïssant, & tres fidele serviteur, & sujet* pour Biroat ou la variante de Bontemps *SIRE de Vostre Majesté Le tres-humble, tres-obeïssant, & tres fidele sujet & serviteur*, démontrent la soumission face au monarque exprimée par la louange qui lui a été adressée. Un intéressant travail d'analyse de ces libellés pourrait d'ailleurs être entrepris afin d'en mesurer les particularités par rapport aux formules réservées aux commanditaires privés.

Cet état d'esprit fondant la louange se retrouve également par l'aveu des uns et des autres que s'adresser au roi demeure une distinction et qu'il est naturel de manifester cette distinction dont on est honoré en célébrant le roi. Bourdaloue le souligne expressément dans un sermon sur la Nativité de Jésus-Christ², par la formule suivante *ayant l'honneur de prêcher l'Évangile de Jésus-Christ dans la cour du plus grand des rois*. Claude Boyer dans les *Amours de Jupiter et Sémélé*³, en 1666, montre toute son humilité face au roi en soutenant, dans le prologue, que le succès n'est venu qu'avec la *gloire de plaire* au roi. Sa prose insiste bien davantage sur cet hommage dû au roi qu'elle n'illustre un souci de promouvoir la figure royale.

¹ Sermons des vestures, professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat – p 334 Oraison funèbre d'Anne d'Austriche, Reyne de France & de Navarre, Lyon, éd ?, 1682, p 340

² Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1 p 153, cf. p 154

³ Les Amours de Jupiter et Sémélé, Claude Boyer, Paris, Guillaume de Lyune, 1666

D'autres indices montrent également que la louange forme avant tout un hommage rendu au roi. A cet égard, deux sermons prononcés devant le roi par Bossuet, lors de l'Avent 1669 sont très révélateurs de cet état d'esprit. La louange au roi, contenue dans le sermon pour le jour de la Toussaint¹, est à ce point stéréotypée que Bossuet la reprend quasiment mot pour mot dans son sermon pour le premier dimanche de l'Avent². Cette reprise fait donc sonner la célébration du roi, comme une formule de convenance par laquelle se termine une prise de parole devant le roi. Sa présence importe davantage que son contenu puisque ce dernier est identique d'un discours à l'autre. La formulation importe davantage que l'image du roi qu'elle véhicule.

La plupart des partitions musicales des opéras de Lully³ contiennent une épître offerte par l'Académie royale de musique et le compositeur à Louis XIV. Ces textes écrits pour la publication des partitions démontrent le souci commun des musiciens et de Lully de témoigner leur respect à Louis XIV par une louange, la musique ne l'exprimant pas avec la même intelligibilité. En 1678, dans l'opéra Psyché⁴ sur un livret de Thomas Corneille, l'Académie royale de Musique célèbre les dernières victoires de Louis XIV dans la guerre de Hollande. En 1679, l'opéra Bellérophon⁵ composé sur un texte de Thomas Corneille, contient un double hommage au roi. Le premier est adressé par l'Académie royale de Musique. Il se justifie par le fait que *le Roy ayant donné la Paix à l'Europe*, les musiciens de l'Académie souhaitent prendre leur part à la *joye publique*. Lully rédige (ou fait rédiger) lui-même une épître au roi, établissant un parallèle entre le héros antique Bellérophon, victorieux de la Chimère et des Amazones et Louis XIV. En 1681, Lully pour le Triomphe de l'Amour⁶ compare Louis XIV à Apollon inspirant les Muses. En 1682, le compositeur réitère avec l'opéra Persée sur un texte de Quinault. La dédicace au roi établit un parallèle entre le héros et Louis XIV : le musicien affirme, évoquant Persée, *j'y ai découvert l'image de Votre Majesté*. En 1684, l'opéra Atys composé sur un livret de Quinault conduit encore Lully à rédiger une épître au roi dans l'édition de la partition musicale de l'œuvre⁸. En 1685, on retrouve une nouvelle dédicace de Lully dans l'édition de la partition musicale de l'opéra Roland sur lequel

¹ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 8, p 39

² ibid, vol 8, p 117

³ Pascal Denécheau – *Autour des partitions d'opéras de J.B Lully conservés à la Bibliothèque musicale François-Lang* . <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/52/01/82/PDF>

⁴ Psyché, tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Escuyer-Conseiller du Roy [...]représentée par l'Académie Royale de musique [...], Paris, C Ballard, 1678

⁵ Bellérophon tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, 1679, C Ballard

⁶ Le triomphe de l'Amour, Ballet Royal, Mis en Musique par Monsieur de Lully Sur-Inrendant de la Musique du Roy, Paris, Ca Ballard, 1681

⁷ Persée, Tragédie en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secrétaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Intendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1682

⁸ Amadis, Tragédie en Muisque, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secretaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Inrendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1684

il a collaboré avec Quinault¹. Cette accumulation d'hommages au roi par le compositeur et les musiciens, alors même que les livrets écrits par Quinault ou Corneille prévoient tous un prologue à la gloire du roi, montre combien compte le fait de célébrer le roi pour ceux qui ont l'honneur de travailler pour lui. S'il s'était seulement agi de promouvoir l'image royale, l'objectif eu été atteint par le prologue et les épîtres se seraient montrées superfétatoires.

Au-delà de la forme, le contexte présidant à la prise de parole des prédicateurs et à la mise en scène des divertissements s'avère décisif.

1.1.3 – L'hommage au roi dans la louange révélé par l'examen de l'environnement social

Le cadre dans lequel est proposé le divertissement ou le discours du prédicateur démontre combien la louange est d'abord le reflet d'un ordre politique et social qu'il convient de formaliser. Sermon de cour et divertissement partagent une caractéristique commune, qui les distingue de l'oraison funèbre. En effet, les deux premiers genres se réalisent en présence de Louis XIV, au contraire de la seconde (l'étiquette interdit au roi d'assister aux oraisons funèbres). Cette similitude entre sermon et divertissement induit un certain nombre d'éléments communs, révélant que la louange constitue au premier chef un hommage au roi.

Un premier constat est précisément à tirer de cette présence du roi. En effet, les sermons de cour, à de très rares exceptions, célèbrent Louis XIV seulement si celui-ci se trouve dans le public. Les sermons prêchés en dehors de la cour ne contiennent pas de louange au roi, autant que les sources disponibles permettent d'en juger. Il faut donc admettre que la louange, plus qu'un discours sur le roi, constitue un propos adressé au roi. Plus que la volonté de produire une image du roi à l'attention d'un public, elle est une adresse rituelle au roi.

Les quelques exceptions à cette règle n'en sont d'ailleurs pas. Les prêches célébrant le roi en son absence ont été prononcés dans des circonstances bien particulières. Le roi était certes physiquement absent, lors de l'évènement ayant présidé à leur composition. Néanmoins, son corps politique pesait sur l'assemblée. Tel est le cas des sermons d'ouverture des Etats du Languedoc², prononcés en 1688 et 1693 par Esprit Fléchier à Montpellier et Narbonne. En effet, si Louis XIV n'assistait pas à la tenue des Etats, cette cérémonie se tenait bien sous son

¹ Roland, *Tragédie mise en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secrétaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Intendant de la Musique de sa Majesté*, Paris, C Ballard, 1684

² *Panegyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine*, Paris, J, Anisson, 1696, deuxième partie

patronage. Les représentants de la province étaient réunis pour voter la contribution locale aux finances royales.

Ce rapport entre louange et présence (physique) du roi est à mettre en perspective avec les affirmations de Louis Marin¹ qui sont ainsi contredites. En effet, ce dernier affirme que la « représentation », c'est à dire le fait de parler du roi, vient compenser son absence physique. Or, dans le cas du sermon, le portrait du roi n'est brossé que si ce dernier est présent. La « représentation » ne saurait donc se résumer à la proposition de Louis Marin.

Cette remise en cause de la théorie de Louis Marin se retrouve également avec le divertissement de cour. Ce dernier est expressément conçu parce que Louis XIV est présent dans le public. La louange, qui y est intégrée, a donc été imaginée en supposant la présence du roi.

Les oraisons funèbres, elles-mêmes, peuvent servir à illustrer la critique de la théorie de la «représentation». En 1666, l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche par Honoré Bontemps se borne à évoquer *l'Invincible Louis XIV notre glorieux Monarque*². Or, sa publication comprend une préface dédiée au roi. Si devant les religieuses de la Miséricorde l'orateur s'est abstenu de célébrer le monarque, il ne manque pas de louer son royal dédicataire. En conclusion, lorsque l'orateur prononce l'oraison devant les religieuses, en l'absence du roi, il peut s'abstenir de le louer. En revanche lorsqu'il s'adresse à Louis XIV, afin de lui dédier le fruit de son art, il le célèbre. Cette présence symbolique du roi conduit donc à la louange.

Toutes sources confondues, la présence du roi devient un vecteur incitant à lui rendre hommage. L'explication à la louange semble donc plutôt résider dans une contrainte anthropologique, ainsi que l'illustre la dédicace d'Honoré Bontemps précitée.

L'environnement dans lequel prend place les oraisons funèbres et les divertissements démontre combien la louange fonctionne comme un hommage au roi. Un court exposé chronologique prouve que cette tendance ne se dément jamais au fil des années.

En août 1661, les Fêtes de Vaux sont données par Nicolas Fouquet en l'honneur de Louis XIV. A l'occasion de ces festivités a lieu une représentation de la comédie-ballet les Fâcheux³ de Molière et Lully. L'œuvre est précédée d'un prologue en l'honneur du roi, que le Surintendant des Finances commande à Paul Péliçon. Grâce à ce dernier, le ministre peut célébrer son roi. Fouquet, accueillant donc le roi chez lui se devait de faire acte de soumission. Le prologue en l'honneur de Louis XIV signifie l'importance du roi et sa prééminence sociale.

¹ Louis Marin – op cit / Louis Marin - *Des pouvoirs de l'image*, Paris, Editions du Seuil, 1993

² Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, mère du roi, reine de France et de Navarre, prononcée dans l'église des religieuses de la Miséricorde, par M. Honoré Bontemps, Paris, F. Lambert, 1666, p 29

³ Molière Jean-Baptiste, Les facheux, Paris, Guillaume de Luyne, 1663, préface

Le Triomphe de Bacchus dans l'Inde¹ de Benserade et Lully du 9 janvier 1666, est un ballet privé qui ne fut pas une commande royale, même s'il fut donné en présence du roi, chez le duc de Créqui. Le ballet fut offert en l'honneur du mariage du marquis du Roure. Or la présence du roi conduit Benserade, auteur des vers de ballet, à clore le spectacle sur une louange prononcée en faveur de Louis XIV par Bacchus². Ce dispositif reflète indubitablement la nécessité pour le duc de Créqui, qui reçoit son souverain, de lui rendre hommage.

En 1671, l'environnement social de l'une des oraisons de Pierre Séguier³ montre bien que la louange est avant tout un rite social. A la mort du Chancelier, le roi reprend le rôle de protecteur de l'Académie française tenu par Séguier. Le compliment de l'abbé Tallemant le Jeune, académicien, semble avant tout s'adresser au nouveau protecteur de l'Académie, plutôt qu'au souverain. A cet effet, l'orateur consacre tout un paragraphe à la prétendue éloquence du roi. L'Académie française, gardienne du bien écrire et du bien parler, compose un éloge à son protecteur sans lien avec sa qualité de roi. Cette louange démontre qu'il ne s'agit pas tant de promouvoir l'image de Louis XIV – Que pèsent ses talents supposés d'orateur en regard des qualités qui font un grand roi ? – que de faire allégeance au nouveau protecteur de l'Académie.

Deux oraisons⁴, prononcées en 1677, pour le duc de Lesdiguières qui fut gouverneur du Dauphiné constituent une autre illustration de cette relation entre louange et environnement social exprimant l'accomplissement d'un protocole rituel. En effet, ces deux textes célèbrent bien davantage le Dauphin que Louis XIV. L'explication en est fort simple. Les louanges sont prononcées à Grenoble, capitale du Dauphiné. La province, de laquelle le fils aîné du roi tire son titre, s'enorgueillit donc de cette relation privilégiée avec l'héritier du trône. Elle honore celui qui incarne la légitimité monarchique et la suzeraineté traditionnelle par le titre qu'il porte. Ce titre de Dauphin, jadis donné aux grands féodaux qui régnaient sur la province, témoigne de ce lien traditionnel unissant de façon singulière la province à la monarchie française. Cette attitude, très directement issue des us et coutumes, révèle donc qu'au cœur de toute célébration, se trouve d'abord et avant tout un hommage. En l'espèce le destinataire privilégié est le fils du roi et non le souverain lui-même.

En 1681, deux panégyriques de saint Louis attestent encore de l'influence du cadre sociopolitique dictant la louange. Le premier, prononcé par le père Antoine Anselme devant l'Académie

¹ Gazette, 16 janv. 1666, n° 9, pp 71-72

² Le Triomphe de Bacchus dans les Indes, Mascarade, Paris, Ballard, 1666

³ Recueil des harangues prononcées par messieurs de l'Académie français, T1, Paris, p 341

⁴ Oraison funèbre de François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, prononcée à Grenoble, dans l'église cathédrale de Notre-Dame, le 21 janvier 1677 par messire Laur. de Bressac, Grenoble : Petit, 1677 / Oraison funèbre de tres haut et tres puissant seigneur messire François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières prononcée en l'église du Collège de Grenoble de la Compagnie de Jesus le 17 janvier 1677 par le père Brenier, Lyon, Thomas Amaury, 1677, p 4

française¹, célèbre le roi. Le second, discours d'Esprit Fléchier en l'église Saint-Louis en l'Île² à Paris, s'abstient de toute louange. Fléchier a pourtant toujours montré une certaine complaisance à glorifier le souverain dans ses différentes oraisons³ composées depuis 1673. Ce n'est donc pas la personnalité des prédicateurs, qui explique le zèle de l'un et le silence de l'autre. La raison tient à des contingences sociales. Fléchier intervient devant les paroissiens d'une église parisienne, tandis que le père Anselme prêche devant l'Académie française. Or Louis XIV est le protecteur de cette docte assemblée. La louange au souverain est donc en lien avec cette qualité induisant une présence symbolique du monarque.

En 1683, l'oraison de Marie-Thérèse devant le corps de ville de Paris, en l'église Saint-Jean-de-Grève, illustre à son tour l'influence décisive de l'environnement sociopolitique pour la louange. Réunis pour une circonstance exceptionnelle et qui touche de près le roi, l'oraison de son épouse devient l'occasion de rappeler leur soumission au roi. Elle apparaît dès les premières lignes, quand le prédicateur s'adresse au corps de la Ville, affirmant *vous qui depuis long-temps ne travaillez qu'à dresser de nouveaux trophées au nom de Louis le Grand*⁴.

Donnée en juillet 1685⁵, l'Idylle sur la paix⁶ de Racine sur une musique de Lully est une pièce commandée par le marquis de Seignelay, fils de Colbert, en l'honneur du roi qui lui rend visite. L'œuvre s'adresse directement à Louis XIV à travers une succession de récitatifs et de chœurs, se dispensant de tout canevas mythologique ou romanesque. Le marquis a participé au bombardement de Gênes en mai 1684, punie pour avoir fourni des galères à L'Espagne alors en guerre avec la France. La louange, à travers une succession de récitatifs et de chœurs à la gloire de Louis XIV dans cette œuvre d'une demi-heure, témoigne du respect et de l'allégeance d'un serviteur du roi à son maître.

Après s'être intéressé à la forme de la louange, puis à son environnement social, afin de démontrer que la louange relève d'un processus ritualisant l'hommage du au roi, son contenu permet-il de conforter cette analyse ?

¹ Panégyriques des Saints prononcés par messire Antoine Anselme, Paris, Pierre-François Giffart, 1718, T 2, p 505

² Panégyriques et autres sermons prêchés par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, première partie, p 196

³ Oraisons funèbres composées par Monsieur Fléchier, Paris, S Mabre-Cramoisy, 1680 / Panégyriques Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775

⁴ Sermons du Père Hubert, Paris, Veuve Roulland, 1725, T. V, 2e partie, p 291

⁵ Gazette, 21 juillet 1685, n° 36, p 428

⁶ Œuvres de Jean Racine, Paris, G Doyen, 1829, T III, pe 265

1.1.4 – L'hommage au roi dans la louange révélé par son contenu

L'examen de la teneur des louanges adressées par les uns et les autres renforce cette idée que la louange s'assimile à un rite social. Quelques réflexions générales suivies d'un déroulé chronologique montrent combien ce constat se confirme dans le temps pour l'ensemble des sources étudiées.

Un constat général plaide en faveur de la louange comme hommage au roi, tout au long de la période 1661-1697. La louange ne compose pas un portrait uniforme et figé du roi, ainsi que nous le verrons dans la troisième partie (III – Le contenu de la louange au roi). Cette grande variété dans le traitement de l'image du roi démontre que l'acte de célébrer le roi importe tout autant et peut-être davantage que le contenu de la louange. Il n'existe pas de plan de communication planifié, par un pouvoir central, à l'instar des mécanismes de propagande des régimes autocratiques ou même des dispositifs de communication politique de nos démocraties, qui induirait partout et pour tous un même discours. Cela ne signifie pas que le pouvoir, ainsi que l'a démontré entre autres Peter Burke¹, ne s'est pas efforcé d'organiser et de contrôler l'image du roi. Néanmoins, cette dernière lui échappait en partie dans la mesure où le pouvoir n'était pas commanditaire de toutes les louanges adressées au roi. Une bonne partie d'entre elles était conditionnée par les usages et la coutume de célébrer son roi. Cet aspect des choses transparaît surtout avec les oraisons.

La figure royale connaît donc un traitement différent chez les balladins et les prédicateurs. Bien plus, les orateurs sacrés présentent un portrait du roi variant considérablement d'un prédicateur à l'autre. Les trente et une oraisons de Marie-Thérèse² en 1683 en constituent une bonne illustration. Le texte écrit par l'abbé Bauyn³ compose une louange inscrite dans une tradition chrétienne de la monarchie des plus traditionnelles. L'orateur célèbre, par exemple, le pouvoir thaumaturge du roi de France, sujet presque totalement absent du registre habituel en matière de glorification louis-quatorzienne. L'oraison prononcée pour la même défunte reine par des Alleurs, abbé de la Réau, évoque un Louis XIV *modèle des Rois qui étonne l'Univers par sa valeur* ou encore qui *entasse victoires sur victoires*⁴. L'orateur offre un long portrait de Louis XIV monarque absolu, auteur et inspirateur de toute chose. La louange illustre un absolu inhérent à la nature de ce roi qui n'est plus le souverain désincarné et coutumier de son confrère l'abbé Bauyn.

¹ Peter Burke – op cit

² cf Annexe 5 Chronologie des oraisons funèbres étudiées (1661-1697)

³ Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, seconde partie, p 106

⁴ ibid, p 146

Les jésuites et leurs productions en sont une autre illustration. Le zèle de la compagnie à célébrer le roi, largement étudié par l'historiographie¹, est à rechercher non dans un hypothétique contrôle de la Compagnie par le roi, mais plutôt dans l'intérêt des jésuites à se comporter de la sorte. La seconde moitié du XVII^e siècle aboutit à la naissance d'un gallicanisme jésuite² que l'on peut qualifier de politique. Plutôt que de soutenir les libertés de l'Église gallicane, les jésuites affirment l'éminence de la personne royale et le lien particulier qui la rattache à ses sujets. Les jésuites français doivent résoudre une contradiction inhérente à la nature même de leur organisation. Le vœu d'obéissance au pape peut conduire à remettre en cause l'autorité du roi dans son propre royaume. L'un des moyens de résoudre cette ambiguïté peut se résoudre en multipliant les témoignages de soumission au roi, grâce à la louange. Le rôle joué par jésuites dans la célébration du roi peut donc s'envisager sous cet angle. Il s'agit donc de marquer l'assujettissement des jésuites français en leur qualité de sujets à Louis XIV. Les jésuites témoignent ainsi de leur fidélité au souverain français, démontrant que leur quatrième vœu ne constitue pas un danger pour l'autorité royale, qui demeure pleine et entière. Le fait de louer le roi importe alors autant que le contenu de la célébration qui y est proposé.

Un examen chronologique des sources démontre l'existence de la valeur rituelle de la louange des années 1660 aux années 1690, lorsque l'on étudie leur contenu.

En 1666, les discours prononcés à la mort d'Anne d'Autriche illustrent cette dimension rituelle de la louange. En effet, si la célébration du roi se réduisait à une simple promotion de Louis XIV, les ecclésiastiques devraient relayer la propagande royale du moment et, par exemple, à la mort du roi d'Espagne appuyer la revendication au bénéfice de Louis XIV et de son épouse Marie-Thérèse des terres situées dans les Pays Bas Espagnols. Or, aucun des seize orateurs dont les sermons ont été conservés ne relaye les arguments royaux justifiant la guerre de Dévolution. La célébration du roi reste circonscrite à une représentation classique d'une relation entre le roi et ses sujets qui, l'interpellant, témoignent leur humilité face à la majesté de sa personne.

Au début des années 1670, lorsque les sermons de cour commencent véritablement à célébrer Louis XIV, comme le montrent les développements à venir, apparaît une décorrélation entre l'image du roi et la propension des prédicateurs à le célébrer. Il est assez troublant de noter que

¹ Georges Guitton – *Le Père de La Chaise, confesseur de Louis XIV*, Paris Beauchesne, 1959, PP 75 à 108/ Marc Fumaroli - *L'âge de l'éloquence : rhétorique et "res literaria" de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Paris, Albin Michel, 1994, cf. ps 240 à 242 / Géraldine Lavieille - *Les jésuites et la dévotion à saint Louis au XVII^e siècle : la célébration du Roi très chrétien* dans Les Cahiers de Framespa, n° 11, 2012 / Gay Jean-Pascal - *Voués à quel royaume ? Les jésuites entre vœux de religion et fidélité monarchique*, Dix septième, 2005/2, n° 227, P. 285-314

² Gay Jean-Pascal, op. cit.

ces textes se mettent à louer le roi, alors même que ce dernier montre une certaine désinvolture à l'égard des préceptes de la religion. Louis XIV provoque, en effet, un double adultère par sa relation avec Mme de Montespan, qui lui donne des enfants presque chaque année (1669, 1670 et 1672). Certes les louanges de Fromentières¹ ou de Chaussemer² restent encore relativement modérées, mais elles existent bel et bien. En 1673, François Chaussemer dans le sermon du Jeudi saint³ célèbre assez longuement l'humilité chrétienne du roi et ses victoires militaires. Le jour de Noël, il loue le zèle de Louis XIV à défendre la foi catholique et sa *guerre sainte* contre l'*impiété* et le *libertinage*⁴. Sont pourtant nés des amours du roi et de Mme de Montespan, en juin 1672 Louis César comte du Vexin et en juin 1673 Louise Françoise dite Mlle de Nantes. En outre, en décembre 1673, Louis XIV légitime tous les enfants nés de Mme de Montespan.

Il faut donc admettre qu'existe chez les prédicateurs une forme de soumission les conduisant à célébrer le roi au mépris de leurs convictions religieuses. La place de plus en plus grande de la louange dans le sermon de cour au fil des années, ainsi que les développements à venir le démontrent, participe très certainement d'un modèle anthropologique à l'œuvre à la cour. Il n'est qu'à évoquer les travaux de Norbert Elias⁵ au sujet de la cour. La vie à la cour prescrit une pacification des mœurs, un contrôle de soi extrême supposant de masquer ses émotions et reposant sur la maîtrise d'un langage supposant noblesse et raffinement. Elle impose un carcan de pratiques sociales constitutives de l'identité de chacun, qui n'existe que par la représentation qu'il offre de sa personne. La ritualisation de la vie de cour qui s'affermi dans les années 1680 avec l'installation du roi à Versailles a très probablement joué un rôle essentiel et cela d'autant plus que les prédicateurs en charge de prêcher à la cour en devenaient des habitués, à l'instar de Bourdaloue ou Mascaron. La prédication devant le roi, comme nous le verrons, fut largement réservée à quelques « ténors de la chaire ». Ces derniers subissant l'emprise d'un modèle curial puissant et normatif ne pouvaient donc qu'à leur tour s'y conformer.

Toujours au début des années 1670, les divertissements inaugurent une structure très révélatrice de l'importance prise par la fonction d'hommage au roi dans la louange. En effet, à compter du début de cette décennie, la plupart des spectacles montés à la cour débutent par un prologue célébrant le roi. Le succès de la formule ne se dément pas au fil des décennies à venir. Sous l'aimable propos du divertissement, le prologue figure l'ordre social par l'allégeance d'un corps social symbolique composé d'allégories et autres personnages fictifs, à Louis XIV. Ce n'est plus le

¹ Sermons de Messire Jean-Louis de Fromentières évêque d'Aire, Paris, Couterot & Guérin, 1689 (1ère édition), T3, p 161

² *ibid*, T3, p 161

³ Sermons sur les mystères de la religion chrétienne par le R. P. Chauchemer, Paris, L Guérin, 1709, p 266

⁴ *ibid*, p 89

⁵ Norbert Elias – *op cit*

locuteur lui-même qui rend hommage au roi, mais les personnages de la fiction. Les acteurs du prologue interviennent systématiquement dans un synopsis les conduisant à marquer leur révérence et leur respect à Louis XIV. Une troupe de dieux et déesses, de sujets antiques, d'allégories ou de personnages de la littérature est réunie. Telle la cour entourant le roi, ces figures sont placées dans une situation de sujétion face à Louis XIV, absent de la scène mais bien présent dans leur propos. Quelques exemples illustrent bien cette construction narrative destinée à rendre compte de cette norme sociale.

En 1674, le prologue de l'opéra *Alceste*¹ de Lully et Quinault montre la Nymphé de la Seine impatiente de revoir Louis XIV, alors que la Gloire annonce son prochain retour. Des divinités mineures symbolisant la nature célèbrent ce retour par leur chant ; elles sont accompagnées de la Nymphé des Tuileries et de celle de la Marne. Comme la cour attendant le retour victorieux du roi des campagnes militaires de la guerre de Hollande, les protagonistes du prologue guettent le retour de Louis XIV à Paris. La louange au souverain rend ainsi compte de cette relation hiérarchique qui place le roi au sommet de l'édifice social.

L'année suivante, en 1675, le prologue de l'opéra *Thésée* de Lully et Quinault se déroule devant *les Jardins & la Façade du Palais de Versailles*². Le roi est désigné comme *le maître de ces lieux*. Le vocable lui-même fait référence à une relation de dominant à dominé. Un chœur d'amours, de grâces, de plaisirs et de jeux déplore l'absence du roi, parti à la guerre. Privé de son maître, le groupe songe à quitter Versailles. Vénus leur annonce le retour de Louis XIV. Mars suivi de Bellone, allégorie de la guerre, les rejoignent avant que Cérès la déesse des moissons et Bacchus ne se joignent à eux.

Dans les années 1680, les oraisons funèbres des princes frondeurs ne manquent pas de glorifier le roi. Se faisant, elles expriment l'allégeance d'un sujet à l'égard de son roi au-delà de la mort. Le passé trouble des frondeurs, rebelles à leur roi, suppose plus que pour tout autre défunt que soit confirmé le lien de sujétion et de subordination à Louis XIV.

Les oraisons de Henri de Condé dit le Grand Condé³ et de sa sœur la duchesse de Longueville⁴, en introduisant une célébration systématique ou presque de Louis XIV, permettent de placer les

¹ *Alceste ou le triomphe d'Alcide* Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, R Baudry, 1674

² *Thésée* Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1675

³ Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée à Paris, le 26e jour d'avril 1687, en l'église de la maison professe des Pères de la Compagnie de Jésus, par le Père Bourdaloue, Paris É. Michallet, 1687 / Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé prononcée à l'abbaye royale de Maubuisson le 3 mai 1687 par M. l'abbé Du Jarry, Paris, D. Horthemels, 1687 / Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée à Dijon, dans l'église des PP. de la Compagnie de Jésus, le 28 de février 1687 par le Père Daubenton, Dijon, J. Ressayre, 1687 / Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé prononcée par Mgr l'évêque et comte de Châlon sur Saône le 8 février 1687, Paris, Dezallier, 1687 / Oraison funèbre de très haut et très puissant Prince Louis de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du sang. Prononcée dans l'église du collège de la Compagnie de Jésus à Bourges par le R. P. Isaac Martineau, Paris, Cramoisy, 1687

⁴ Hurel Augustin-Jean – op cit - T 1 p 54 figure reproduite en annexe p 271

défunts dans la fidélité lignagère due au roi.¹ La glorification du roi permet de confirmer le rétablissement de l'ordre public bafoué par la Fronde. Les louanges au roi, que complète le portrait des défunts en courtisans dévoués, expriment la soumission à l'égard de Louis XIV. Plus que de valoriser le roi par un portrait flatteur, il s'agit d'abord de signifier un lien de subordination qui fonde l'Etat monarchique. Bossuet, par exemple, nous présente la rédemption du prince et sa *vénération* pour le roi, à tel point *qu'il n'y avait point de courtisan qui n'apprit de luy à honorer, à révéler, à aimer le roi*².

Cette inflexion de la louange prend une telle ampleur que l'oraison prononcée en 1683 pour l'anniversaire de la mort de Louis de Bourbon³, père du Grand Condé n'échappe pas à la louange au roi. Le prince est pourtant mort en 1646, alors que le roi était un jeune enfant. Par principe, une oraison relate la vie du défunt. Cette dernière se prête donc mal à la glorification de Louis XIV puisque le prince n'appartient pas à ce règne, mais a un passé ancien qui n'a pas connu Louis XIV adulte. Cela n'empêche pourtant pas Bourdaloue de le célébrer. Seul le passé du Grand Condé explique cette anomalie. Il s'agit de certifier la fidélité des Condé à leur roi en rappelant la vassalité familiale, à travers l'oraison anniversaire de l'aïeul du prince frondeur⁴.

Avant la faute de ce dernier, la famille s'inscrivait dans la norme et respectait le monarque. Depuis le prince frondeur s'est soumis à Louis XIV, l'ordre naturel de la monarchie est donc rétabli. En célébrant le roi, il s'agit donc de montrer l'obéissance qui lui est due.

En 1682 au lendemain de l'annexion⁵ de Strasbourg, l'oraison de son évêque témoigne à son tour de ce rôle dévolu à la louange. La célébration de Louis XIV ne contient aucun argument susceptible de séduire ou de convaincre les Strasbourgeois du bien fondé de ce rattachement. Il s'agit seulement d'honorer le roi pour cette action d'éclat. La célébration du roi, dans ce contexte, ne correspond pas à une opération de propagande destinée à emporter l'adhésion. L'orateur marque la soumission des Strasbourgeois par une louange qui affirme cette vassalité. Elle remplit donc sa fonction de marqueur d'une réalité politique et sociale des sujets à l'égard de leur souverain.

Au terme de cette analyse, la louange au roi apparaît bien comme un rituel destiné à marquer une hiérarchie sociale et une organisation politique. Pour autant, elle assure également une fonction

¹ Katia Béguin – Les Princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle, Seyssel, Champ Vallon, 1999

² Oraisons funèbres de Fléchier de Mascaron, Bourdaloue et Massillon, Paris, Didot, 1803, T, p p 188

³ Œuvre de Bourdaloue, T 4, Paris, Lefevre - Pourrat Frères, 1838, p 391

⁴ Katia Béguin – Les Princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle, Seyssel, Champ Vallon, 1999

⁵ Oraison funèbre de François Égon, landgrave de Furstenberg, prononcée dans l'église de Strasbourg, le 6 juin 1682 par Dom Michel Gourdin, Strasbourg, J.-J. Dolhopff, s. d.,

de glorification de Louis XIV, comme l'a longuement montré l'historiographie ainsi que nous l'avons déjà souligné.

Cet aspect de la louange est évidemment plus facile à repérer et à illustrer pour nos regards façonnés par la culture « communicante » du XXI^e siècle. Le sujet peut, néanmoins, être renouvelé grâce aux sources retenues dans cette étude.

1.2 – La promotion de l'image du roi

En règle générale, la célébration du roi est appréhendée depuis un point de vue consistant à transformer Louis XIV et son entourage en acteurs de la glorification louis-quatorzienne.

L'image royale est donc analysée et décryptée, à partir des intentions supposées des dits acteurs. C'est ainsi que Michèle Fogel met en exergue une articulation entre faire savoir et faire croire¹. Avec le faire savoir, le discours sur le roi s'analyse comme une simple information portée à la connaissance du public, tandis que le faire croire manifeste l'intention de manipuler le public.

Ran Halevi², va même jusqu'à affirmer que l'absence de penseurs politiques sous Louis XIV est compensé par *une religion de seconde majesté* selon l'expression de Bossuet, qui s'exprime par un vaste mouvement de représentation du roi à travers les arts et les diverses réalisations du règne.

S'intéresser à la louange permet de renouveler le débat, dans la mesure où l'angle d'analyse s'avère différent. Le roi devient l'objet de la célébration et non plus seulement l'acteur de celle-ci. L'articulation faire savoir / faire croire perd alors de sa pertinence. En effet, puisque la louange se définit comme un rite socioculturel, il importe peu que le locuteur soit ou non sincère dans ses propos sur le roi. L'essentiel réside dans le fait que ces derniers servent les intérêts du roi. A cet égard, Descartes affirme que l'admiration constitue la première de toutes les passions humaines et qu'elle en est la plus primitive. Son ouvrage *les Passions de l'âme*, publié en 1649, est donc quasiment contemporain de la période étudiée. Cette réflexion du philosophe éclaire cette seconde dimension de la louange. Rite social marquant un ordre social et politique, elle devient également source de promotion de l'image royale. A cet égard, François-Bernard Huygue voit même dans les prédicateurs les ancêtres de la propagande³ dans la sphère religieuse.

Un examen minutieux des sources permet de dégager de grandes séquences temporelles en lien avec l'actualité du règne. Schématiquement cette promotion de la figure du roi consiste à célébrer

¹ Michèle Fogel – op cit

² Ran Halevi - *Savoir Politique et « Mystères de l'Etat »*. *Le sens caché des Mémoires de Louis XIV* in Histoire Economie et Société n° octobre-décembre 2000

³ François-Bernard Huygue - *Aux origines de la propagande la foi*, site www.huygue.fr,

le système politique en tant que tel, à justifier l'action politique du roi, notamment les guerres et parfois à embellir la réalité pour la repeindre sous un jour plus flatteur pour Louis XIV.

1.2.1 – De laborieux débuts jusqu'à la guerre de Hollande (1661-1671)

Il existe une dichotomie évidente entre parole sacrée et divertissements dans les années 1660. Ces derniers proposent bien plus volontiers un message assurant la promotion du roi que les sermons et les oraisons funèbres, qui ne constituent pas encore un vecteur majeur de la louange au roi. Celle-ci n'y apparaît que de façon ponctuelle.

Dans les années 1660, les divertissements accréditent la thèse selon laquelle la France est un pays heureux et prospère grâce à son roi. Les vers de ballets de Benserade, ainsi que nous le verrons dans le paragraphe consacré au portrait du roi, n'ont cessé de l'affirmer. Le traité des Pyrénées (7 novembre 1659) et le mariage du roi en 1660 qui mirent fin à un long conflit avec l'Espagne, expliquent largement cette attitude.

Le ballet des Saisons¹ est monté à Fontainebleau en juillet 1661². Le spectacle donné en extérieur présente une dimension champêtre, offrant au roi les rôles de Cérès et du Printemps. Louis XIV est donc associé à deux figures représentant le renouveau, la prospérité et l'abondance. D'emblée, son action bienfaitrice et pacificatrice est affirmée par les personnages. Le propos du ballet présente donc une France au rebours de la cruelle crise de subsistance qui affame le pays et entraîne de violentes épidémies.

En 1663, le ballet des Arts³ propose un Avant-propos faisant dialoguer la Paix et la Félicité en présence de l'Agriculture : flatteuse allusion à l'actualité avec l'apaisement apporté par le traité des Pyrénées et la politique menée par Louis XIV. La Paix et la Félicité chantent la prospérité revenue et la quiétude qui règne désormais. Si la paix règne bel et bien, la prospérité n'est qu'une vue de l'esprit dans la mesure où la récolte céréalière de 1662 s'avère, pour la seconde année consécutive, catastrophique. La disette devient une véritable famine dans de très nombreuses provinces. Les divertissements accréditent donc la thèse d'un roi bienfaisant et nient la réalité d'un présent marqué par la famine et la mort..

A la même époque, les prédicateurs limitent encore leur propos sur le roi. Ils ne peuvent dès lors être considérés comme des promoteurs de l'image royale. Les quelques fois où ils célèbrent le roi se focalisent sur son corps politique. Il est alors question d'un idéal monarchique assez désincarné

¹ Ballet des Saisons dansé à Fontainebleau par sa Majesté le 23 juillet 1661, Paris, R Ballard, 1661

² Gazette, 30 juillet 1661, n°91, pp 726-727 / Gazette, 6 août 1661, n°94, p 752 / Gazette, 13 août 1661, n°96, p 763 & Gazette, 6 août 1661, n°94, p 752 / Gazette, 13 août 1661, n°96, p 763 / Gazette, 20 août 1661, n°99, p 798 / Gazette, 20 août 1661, n°99, p 79 / Gazette, 3 sept. 1661, n°105, p 935

³ Ballet des Arts, dansé par sa Majesté le 8 janvier 1663, Paris, R Ballard, 1663

et qui ne doit pas grand chose à Louis XIV, même si ce modèle sert les intérêts du souverain instituant le principe du gouvernement personnel.

A cet égard, le sermon sur le devoir des rois¹, prononcé par Bossuet en 1662, illustre cette tendance. L'orateur y brosse le portrait d'un souverain absolu, incarnation d'un dessein divin. Le roi de France n'a de compte à rendre qu'à Dieu. Aucun parlement, aucun Grand du royaume ne peut légitimement entraver le libre exercice du pouvoir dont il dispose. Idéologue, le prédicateur se montre également pragmatique sur le terrain même de l'exercice du pouvoir, en expliquant en quoi une alliance entre l'Eglise et l'Etat peut être utile pour le pouvoir royal. Grâce à l'Eglise, les rois peuvent régner non seulement par la force, mais aussi grâce à l'obligation morale d'obéir au roi qu'enseigne l'Eglise à ses fidèles. Cette dernière étouffe dans les consciences toute velléité de rébellion. Par la religion, le roi contrôle ses sujets. Bossuet affirme même que l'Eglise va jusqu'à enseigner d'accepter l'injustice du monarque. En contrepartie, le souverain² doit défendre la foi et protéger l'autorité de l'Eglise. Sous l'autorité de Dieu, l'Eglise appuie donc la puissance du roi qui gouverne seul et sans autre restriction que celles imposées par la morale chrétienne qui l'inspire. Bossuet reprend, in fine, le modèle précédemment développé par l'Eglise pour son propre compte : le lien direct de l'institution avec Dieu. Evoquant la personne sacrée du roi, Bossuet déclare de l'institution religieuse qu'*elle a fait un devoir de sa religion*. Le terme même de *religion* est révélateur du modèle promu par Bossuet, comme l'est celui de *vénération*. Il propose même une assimilation entre l'Evangile et la couronne royale ; s'adressant à Louis XIV, il lui affirme *Sire, je supplie Votre Majesté de se représenter aujourd'hui que Jésus-Christ Roi des rois, et Jésus-Christ souverain Pontife, pour accomplir ces figures, met son Evangile sur votre tête*³. La fonction royale, par le jeu des symboles, revêt ainsi une dimension qui n'est plus seulement laïque mais aussi mystique.

Un second sermon de Bossuet, postérieur de quatre ans, illustre également cette idéologie. Le sermon du quatrième dimanche de Carême⁴, peu important quantitativement en terme de célébration du roi, développe une vision du roi absolu déjà très affirmée et encore peu présente sous la plume de ses confrères. Cette théorisation d'une monarchie absolue de droit divin se retrouve tout au long des décennies suivantes chez ses confrères ; nous y reviendrons (cf. II § 2.2 – Croire en la monarchie) et s'inscrit dans une approche assez classique des débats théologiques et politiques du temps⁵. Dès 1625, Richelieu avait obtenu de l'Assemblée générale du clergé que la

¹ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 9 p 618

² *ibid* , vol 9, p 627

³ *ibid* , vol 9, p 620

⁴ *ibid* vol 9, p 317

⁵ Le Droit divin de l'Etat, genèse de la modernité politique in Revue d'éthique et de théologie morale, Le Supplément, 227, déc 2003 / Pierre Blet - *Le Clergé de France et la monarchie. Etudes sur les assemblées générales du clergé de France 1615 à 1666*, Rome, Université grégorienne, 1959 / Alain Guéry – op cit / Marie-France Renoux Zagame - *Du juge-prêtre au roi-idole, Droit divin et constitution de*

filiation divine du pouvoir royal soit reconnue¹. Bossuet en fut l'un des grands des théoriciens notamment avec sa *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*².

La guerre de Dévolution (1666-1667) marque une première étape. Une forme de « propagande royale » commence à infiltrer la louange³. Joël Cornette⁴ a parfaitement bien démontré la guerre de plume qui accompagne en permanence les conflits (pamphlets, libelles, gravures) afin de les justifier et cela sous Louis XIV comme sous Louis XIII. C'est donc dans cette perspective que se situe la louange au roi à compter de la guerre de Dévolution. La louange dans la prédication et les divertissements comme les autres sources évoquées par Joël Cornette s'attachent à démontrer le bien-fondé des entreprises militaires de Louis XIV que ne doivent rien selon leurs auteurs à l'ambition royale et tout au concept de guerre juste qu'analyse Joël Cornette. Ce principe issu de la tradition médiévale et élaboré par l'Église permet de distinguer les guerres acceptables de celles qui ne le sont pas. Son adaptation au contexte du XVII^e siècle construit un cadre légitimant le recours à la force et l'agression des puissances voisines. Lorsque cette argumentation n'est plus le fait du pouvoir lui-même mais de l'Église qui en chaire reprend l'argumentation déployée par le roi ou son entourage, la puissance du discours est nécessairement décuplée. En outre, si l'autorité sacrée et morale des prédicateurs relaye la propagande royale, les revendications louis-quatorziennes s'en trouvent sanctifiées. Les gens d'Église prennent le relais des juristes dans la célébration de la monarchie. Leur « loyalisme laudateur » pour citer François Bluche⁵ exprime ce parti pris. Le droit reçoit donc l'appui du sacré, conférant ainsi une légitimité encore plus forte au pouvoir royal et à ses entreprises. Leur rôle s'intègre à ce vaste mouvement menant une réflexion sur les liens unissant le pouvoir royal à Dieu⁶.

Les prétextes mis en avant pour justifier cette guerre d'annexion menée contre l'Espagne dans ses possessions des Pays-Bas se retrouvent dans les louanges contenues dans les divertissements. Selon ce point de vue, le droit coutumier de ces régions attribuerait, à la mort du roi d'Espagne, des droits à sa fille Marie-Thérèse. Au nom de son épouse et du fait du non-versement de sa dot

l'Etat dans la pensée juridique française à l'aube des Temps Modernes in le droit entre laïcisation et néo sacralisation, Jean Louis Thireau dir., Paris, PUF, 1997

¹ Hélène Duccini – op cit, p 211

² *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte à Monseigneur le Dauphin*. Ouvrage posthume de messire Jacques-Bénigne Bossuet, Paris, Pierre Cot, 1709

³ Peter Burke – op cit, pp 91 et s

⁴ Cornette Joël - *Le roi de guerre – Essai sur la souveraineté dans la France du Grand siècle*, Petite Bibliothèque Payot, 2010, pp 134 et s

⁵ François Bluche – op cit, p 187

⁶ Marie France Renoux Zagame – op cit / Christian Michel – op cit

par l'Espagne, Louis XIV fait donc valoir un certain nombre de prétentions territoriales sur la frontière nord de son royaume. Les divertissements se font l'écho de ces événements, tandis que la parole sacrée continue à privilégier une célébration plus abstraite et moins en prise directe avec cette actualité. Néanmoins d'ici ou là, certains orateurs composent tel Amable de Bourzéis, abbé de Saint-Martin-de-Cores et auteur d'un recueil de sermons¹, des opuscules défendant ces prétentions royales vis à vis de l'Espagne².

Les spectacles donnés à la cour relayent donc la rhétorique royale fondant les prétentions de la France à entrer en guerre. La *mascarade espagnole* du ballet des Muses reprend la propagande royale. Louis XIV y paraît dans le rôle d'un Espagnol³. Benserade en profite pour célébrer l'alliance franco-espagnole, affirmant que le roi œuvre dans l'intérêt des deux nations. Philippe IV d'Espagne est mort le 17 septembre 1665, laissant pour lui succéder un enfant de santé fragile, Charles II. La question de la succession d'Espagne est donc posée. Louis XIV et l'empereur Léopold I^{er} y ont des droits assez comparables, en tant que fils et époux d'une infante d'Espagne. Si Louis XIV a renoncé à la succession d'Espagne par son mariage, il s'estime néanmoins légitime à y prétendre. Cette union entre les deux *Nations qui font mouvoir l'Europe*⁴ s'explique donc aisément par ce contexte politique. D'un *mérite éclatant* à en croire Benserade, Louis XIV est un roi surpuissant qui ignore la défaite et pourrait réduire la Terre entière à sa volonté. Les vers de Benserade sonnent donc comme un avertissement à l'égard de l'Espagne dans par l'exposé des prétentions de Louis XIV, mais aussi sur l'Empire en cas d'extinction de la dynastie espagnole.

Le ballet de Flore de 1669, spécifiquement conçu pour célébrer la paix d'Aix la Chapelle (1668), présente Louis XIV comme un *Héros*⁵. Rapidité des conquêtes et combats menés pour l'honneur caractérisent la campagne de Hollande, selon le récit de l'*Hyver* composé par Benserade. Si la première affirmation est juste (les Pays Bas espagnols et la Franche-Comté ont été conquis très vite) la seconde l'est beaucoup moins. L'intérêt le plus prosaïque est à l'origine de ces conquêtes. Louis XIV a entrepris cette guerre avec la volonté de fortifier une frontière nord trop poreuse et mal verrouillée. L'invasion de la Franche-Comté était un calcul destiné à faire de la province une monnaie d'échange à l'issue des négociations de paix qui, tôt ou tard, ne manqueraient pas de réunir les belligérants. Le poète tisse donc un récit destiné à donner une image flatteuse du roi loin des calculs politiques qui furent les siens.

¹ Sermons sur divers mystères de la religion et plusieurs fêtes des saints, prêchés dans Paris, par l'abbé de Bourzéis, Paris, P. Le Petit, 1672

² Raisons, qui prouvent plus clair que le jour, que la renonciation de la reyne de France est nulle, Bruxelles, Francois Foppens, 1668, / Traité des droits de la reine très chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne, Paris, Impr. royale, 1667

³ Ballet des Muses. Dansé par sa Majesté à son Chateau de S. Germain en Laye, le 2. Decembre 1666, Paris, R Ballard, 1666, p 54

⁴ *ibid*, p 54

⁵ *ibid*, pp 7-8.

Dans le domaine du sacré, les oraisons funèbres commencent à jouer un rôle pour populariser l'image du roi. Il serait faux de prétendre que tous les prédicateurs composant ce type d'œuvre suivent cette ligne. Néanmoins, certains prédicateurs, plus zélés, commencent à s'illustrer dans cette voie. Nous chercherons dans la deuxième partie de cette étude à les identifier, mais d'ores et déjà il convient de souligner que ces louange irradient l'Eglise dans son ensemble.

En 1666, l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche par Jean-Louis de Fromentières¹ décrit un monde fantasmé dans lequel Louis XIV prince chrétien agit, mû par sa seule piété. Il devient un souverain aux entreprises immanquablement couronnées de succès. Décrivant le régime monarchique, comme le gouvernement d'un seul pour le bien commun, au sein duquel le monarque doit se sacrifier², l'évêque célèbre Louis XIV. Les rois sont *maîtres absolus de la terre, Dieux visibles*³, affirme le prédicateur.

En 1671, dans son oraison d'Hugues de Lionne⁴, le même orateur donne l'impression de chercher, presque à tout prix, à convaincre ses auditeurs que Louis XIV est le monarque idéal. Il dépeint une réalité enjolivée, afin de dresser le portrait du roi. Fromentières n'affirme pas que Louis XIV est incomparable, invincible ou qu'il est le plus grand roi de tous, il cherche à le prouver. Il ne s'agit plus de recourir à une multiplication d'épithètes hyperboliques sur sa personne, mais à produire une construction mentale dans laquelle le roi devient le parangon de la royauté. Soulignant la volonté pacifique du souverain, le texte assure que si le roi a engagé la guerre *c'est qu'il n'aurait point d'autre voye de se faire rendre justice*⁵.

Toujours en 1671, l'oraison de Hardouin de Péréfixe par Jacques Cassagne décrit la France comme un pays en quasi-adoration devant son roi *il n'y a point de Français qui estant arrivé aux Provinces les plus éloignées, ne témoigne cette noble et juste fierté à la face des Nations*⁶. Il pose donc le principe d'un système politique incarné par Louis XIV, qui constitue le paradigme de la nation fière d'elle-même, dominatrice et en adulation devant son monarque. Le dire et le prétendre revient à donner à ce pouvoir les moyens d'y parvenir.

Ce panorama montre une répartition des rôles entre divertissement et parole sacrée. Le premier propose une promotion de l'image du roi. Il expose un travestissement de la réalité, dépeinte sous un jour favorable au roi et finit par reprendre la propagande déployée par le pouvoir afin de

¹ Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 5

² *ibid* pp 30 et 31

³ *ibid*, p 5

⁴ *ibid*, p 176

⁵ *ibid* p 213

⁶ Recueil des harangues prononcées par messieurs de l'Académie française, T1, Paris, J B Coignard, 1714, p 209

justifier la guerre de Dévolution. La prédication se montre plus subtile. Bossuet néglige le concret et préfère conceptualiser un ordre politique centré sur le roi et qui, au nom de Dieu, ne laisse aucune place à la contestation. Ses confrères même s'ils s'inscrivent davantage dans le concret ne négligent pour autant pas cette piste et s'attachent à décrire un ordre politique faisant la place belle à Louis XIV. Ils n'intègrent pas encore dans leur louange, comme les balladins, l'actualité qui les entoure. Les années qui suivent marquent à cet égard une évolution.

1.2.2 – L'inflexion de la louange avec la guerre de Hollande (1672-1678)

A compter de la guerre de Hollande (1672-1678), la louange contenue dans la prédication finit par égaler les divertissements en matière de promotion de la figure royale. Ce constat contredit quelque peu les affirmations de Peter Burke soulignant que les lettres eurent du mal à innover par rapport à la guerre de Dévolution¹. Les oraisons funèbres, sans doute parce que les sources sont plus étoffées, semblent s'engager bien avant les sermons de cour. Cette évolution se constate dès l'entrée en guerre de la France (1672). Les sermons prêchés à la cour s'y emploient un peu plus tard et plus timidement, à compter du milieu de la décennie 1670. Le pas semble être franchi en 1676 avec Fléchier² et dans une moindre mesure avec Bourdaloue³. De prochains développements mesurant la montée en puissance de la louange dans la prédication reviendront plus précisément sur le sujet.

La dichotomie s'estompe donc entre le divertissement assurant une promotion de Louis XIV en phase avec l'actualité et la parole sacrée lui préférant un propos plus abstrait axé sur la supériorité du système monarchique. Si les prédicateurs ne renoncent pas totalement à ce discours théorique, ils finissent par le nourrir de l'actualité du moment. Ils franchissent, se faisant, une étape décisive pour les intérêts de Louis XIV en cautionnant non seulement le principe même de son autorité, mais également la politique qu'il conduit au nom de cette autorité. Examinons l'illustration de ces deux options destinées à promouvoir l'image du roi.

Les prédicateurs continuent à tenir un discours favorable à l'ordre monarchique, privilégiant en quelque sorte le corps politique du roi plutôt que son corps privé. Plus exactement, ils préfèrent mettre en avant la supériorité d'un système politique idéalisé, négligeant l'exploration de ses

¹ Peter Burke – op cit, pp 97 et s

² Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1711, seconde partie, p 18 / Œuvre Oraisons funèbres, choix des panégyriques, choix des sermons, Tours, Cattier, 1886, vol 2, p 178 / Oeuvres complètes de Fléchier, Paris, Boiste Berquet Dufour, 1825, T 2, p 1

³ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 226

réalisations dans le monde du réel. Cette tendance reste l'apanage des gens d'Eglise, les divertissements privilégiant toujours une réinterprétation flatteuse de l'actualité à quelques exceptions près. Jamais le divertissement ne se hisse à la hauteur de vue de la parole sacrée. Chacun inscrit la louange dans le propos qui est le sien. A la prédication incombe propos vertueux et édifiants, tandis que les spectacles de cour visent une sphère plus littéraire et distrayante. Ce cadre général influe donc sur la louange et la vision qu'elle offre du roi. Au propos aimable d'un spectacle glorifiant le roi dans un registre d'expression mythologique tel l'opéra Isis¹ de Quinault et Lully qui compte les amours de Jupiter (1677), on peut opposer le sermon du dimanche des Rameaux² de Guillaume Le Boux qui a pour sujet *l'obéissance que l'on doit au Roi*. Le prédicateur y théorise l'image du roi père protecteur de ses sujets.

Tout un vocabulaire, issu de la sphère religieuse, est délibérément utilisé par les prédicateurs afin de sacraliser la fonction royale en l'associant, par une proximité linguistique, aux préceptes de la foi chrétienne. Quelques exemples montrent bien l'importance de cette association qui renforce nécessairement l'aura sacrée du pouvoir royal.

Fléchier, pour évoquer la monarchie, parle en 1672 de *religion civile et politique*³. Le terme religion n'est pas anodin ; il institue non seulement l'idée de pratiques et de rites, mais aussi de dogmes lui conférant valeur de croyance sacrée, partagée de tous. En 1675, l'oraison du duc de Choiseul par le père Laisnay⁴ affirme *l'obéissance à son Prince légitime pour le bien & l'avantage de l'Etat où l'on est né, est estimable & est canonisé*⁵. Ce vocable *canonisé* révèle la mise en place d'un système monarchique aux prétentions absolutistes, qui conduit un homme d'Eglise à évoquer la sainteté pour célébrer l'attachement à Louis XIV. Le prédicateur parle de *la sacrée personne du Roy*⁶. Cet extrait fait écho à cette *religion civile* de Fléchier. Dans un sermon, probablement de 1678⁷, décrivant une relation de l'ordre du sacré entre le roi et ses sujets, Guillaume Le Boux emploie également des mots à consonance religieuse, tels que *professer* ou *dogme*. L'orateur finit même pas déclarer *S'il y a un culte pour les Saints, je ne crains pas de dire qu'il y en a un aussi pour les Rois*⁸. Il parle même de la *Vénération* qui leur est due.

¹ Isis, Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1676

² Sermons prêchés devant le Roi, par M. Le Boux, Rouen : Vve Besongne, 1766, Tome 2, page 130

³ Oraison funèbre de Mme Julie-Lucine-d'Angennes de Rambouillet, duchesse de Montausier, prononcée en l'église de l'abbaye d'Hière, le 2 janvier 1672, par M. Fléchier, Paris, S. Mabre Cramoisy, 1672, p 40

⁴ Oraison funèbre de César de Choiseul Du Plessy-Praslain prononcée à Paris, dans l'église des Feuillants par le R. Père Laisnay, Paris, P. Le Petit, 1677

⁵ Ibid p 7

⁶ Ibid p 28

⁷ Sermons prêchés devant le Roi, par M. Le Boux, Rouen : Vve Besongne, 1766, T 2, p 130

⁸ ibid, T 2, p 140

En 1672, l'oraison de la duchesse de Montausier par Esprit Fléchier propose une intéressante réflexion. L'orateur y déclare *La Majesté des Rois inspire plus de respect que de tendresse. C'est une espèce de religion civile, & politique, qui nous fait révéler ces traits que la main de Dieu a gravez sur le front de ceux à qui il daigne communiquer sa puissance*¹. Au-delà de la traditionnelle référence à Dieu, qui fonde la légitimité du roi à gouverner, cette idée de religion civile et politique montre que la représentation du monarque s'intègre à un dispositif cérémoniel, qualifié de *Majesté*. L'image du souverain donnée à cette occasion permet de constituer le roi en tant qu'autorité légitime. La *majesté*, c'est-à-dire la fabrication d'une image royale, se révèle consubstantielle à l'exercice du pouvoir. Cette figure doit être empreinte d'un certain hiératisme, puisque Fléchier précise qu'elle inspire *plus de respect que de tendresse*. Ce passage démontre qu'une certaine élite comprend l'importance que revêt l'image royale, étroitement associée à un dispositif qualifié de *religion civile et politique*. La problématique soulevée par la prédication est celle d'un dispositif destiné à assurer une image flatteuse du roi, susceptible de produire des effets à son bénéfice.

Bourdaloue, dans le sermon du premier dimanche de Carême de 1674 ou 1676 soutient que marcher au service du prince constitue un devoir. L'obligation est telle qu'évoquant les pêcheurs prisonniers de leurs passions, l'orateur les engage à imiter ce qu'ils feront sans difficulté le moment venu, lorsqu'ils devront tout quitter pour le service du roi. La *gloire d'obéir*² à Louis triomphe donc de toutes les passions humaines.

Dans *Atys*, en 1675, Flore survient en plein cœur de l'hiver afin d'avoir la joie de voir Louis XIV. Plaire au roi est l'attitude à adopter. Quinault semble poser la chose comme une norme. En outre, cette métaphore de la venue des beaux jours en plein hiver revient à soutenir qu'il convient de se résoudre à l'impossible pour plaire au roi. Le divertissement s'éloigne quelque peu de l'actualité, dans lequel il s'inscrit habituellement, pour décrire une norme sociale qu'il cherche à promouvoir : celle d'un roi tout puissant, auquel ses sujets doivent s'efforcer de complaire jusqu'à l'extrême.

Le sermon le dimanche des Rameaux³ de Le Boux, sans doute de 1678, illustre à la perfection le rôle joué par un ecclésiastique afin de promouvoir la monarchie. Les longs développements de ce texte consacré à *l'obéissance que l'on doit au Roi* construisent tout un argumentaire, au profit de Louis XIV. Ce discours fait écho au sermon sur le devoir des rois de Bossuet (1662). L'inspiration des deux prédicateurs s'avère identique. Néanmoins, leur discours varie. Bossuet se focalisait sur le seul corps politique du roi. Seize ans plus tard, Guillaume Le Boux s'intéresse à son corps privé.

¹ Oraison funèbre de Mme Julie-Lucine-d'Angennes de Rambouillet, duchesse de Montausier, prononcée en l'église de l'abbaye d'Hière, le 2 janvier 1672, par M. Fléchier, Paris, S. Mabre Cramoisy, 1672, p 40

² Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 233

³ Sermons prêchés devant le Roi, par M. Le Boux, Rouen : Vve Besongne, 1766, T 2, p 130

En outre, là où Bossuet ne voyait qu'un commandement divin, son confrère rajoute l'existence d'un attachement des Français pour leur roi. Ce lien n'est pas le seul fait de la tradition ou d'un impératif religieux. Il repose également sur la personne de Louis XIV lui-même. Ses vertus, ses victoires, son art de bien gouverner justifient ce lien particulier. Guillaume Le Boux affirme que les Français sont *heureusement instruits des prérogatives de la Royauté*¹, grâce à Louis XIV. Il prétend souligner une massive adhésion à ce que *la Nation avoue comme un dogme qu'elle se glorifie de professer*². L'orateur prétend rapporter une conviction profonde et largement partagée quant aux bienfaits de la monarchie, ainsi qu'une relation de l'ordre du sacré entre le roi et ses sujets. Il souligne que L'Eglise lors de la Messe, *c'est à dire, dans le plus vénérable & le plus saint moment*³ appelle ses fidèles à prier pour la conservation du roi. L'évêque rajoute que lors des *conciles* qui réunissent *tous les Evêques*, les rois sont acclamés. Le prélat songe aux Assemblées générales du clergé. A la fin de l'été 1675 s'est tenue une assemblée de ce type et pour son ouverture le 17 août⁴ et sa clôture le 17 septembre⁵, le clergé a adressé une harangue au roi par l'intermédiaire de Jean Baptiste d'Adhémar de Monteil de Grignan, coadjuteur de l'évêque d'Arles et par celle François de Clermont de Tonnerre, évêque de Noyon. Ce rappel tombe à point nommé à la suite du conflit opposant Louis XIV et le pape Innocent IX, élu en 1676. Ce dernier a mis fin au privilège d'extraterritorialité des ambassades à Rome en 1677. Les différents pays s'y sont résolus à l'exception de Louis XIV. Enfin, l'affaire de la régale est revenue sur le devant de la scène avec l'appel au pape de l'évêque de Pamiers. Ce contexte tendu explique donc largement ce discours destiné à montrer un clergé français soutenant son roi face au pape. Le prédicateur évoque également *le serment qui nous lit à leurs personnes sacrées, qui est le plus saint et le plus fort*. Il en appelle aussi aux sujets du roi qui *viennent en foule assiéger nos Temples, si-tôt que nos Princes sont menacés de quelques dangers*⁶. Cette évocation correspond aux prières dites de Quarante-Heures par lequel le clergé appelait le peuple à prier pour le roi. C'est ainsi qu'en 1677, l'archevêque de Paris avait fait prononcer des prières pour *la conservation de la personne du Roy et la prospérité de ses armes*⁷ alors que Louis XIV combattait dans les Flandres. Dans ce texte, le prédicateur mêle donc la fonction traditionnelle de l'Eglise à l'égard du roi de France à travers toute une série de pratiques religieuses destinées à soutenir le roi, à la situation propre au règne de Louis XIV. La sémantique

¹ *ibid*, T 2, p 132

² *ibid*, T 2, p 132

³ *ibid*, T 2, p 138

⁴ Gazette, 24 août 1675, n° 83 (=86), p 638

⁵ Gazette 21 sept. 1675, n° 92, p 690

⁶ *ibid*, T 2, p 161

⁷ Le Mercure hollandais, contenant les choses les plus remarquables qui se sont passées en Europe pendant l'ANNEE 1677 et dans les guerres de France, d'Allemagne & de Hollande, Amsterdam, H et T Boom, 1679, p 24

rattache cette place du roi à une institution fondée sur une croyance associée à un certain nombre de rituels sacralisant. Le Boux argumente en faveur de l'obéissance due au roi. Il soutient que l'inégalité des conditions est indispensable *puisque l'égalité de conditions serait le plus terrible fardeau pour l'humanité*¹ et qu'il existe *un avantage inestimable d'avoir des maîtres*². Obéir aux rois en toutes circonstances, même lorsque leur pouvoir est tyrannique³ s'avère indispensable. L'ordre divin, l'ordre naturel du monde, l'exigent. En effet, le monarque *donne à tout un Royaume le ressort, le mouvement, & la vie*⁴. Le roi et ses sujets sont même comparés au monde des abeilles, symbole d'harmonie et de perfection⁵. Les gens d'Eglise, eux-mêmes, lui doivent obéissance, *les sermens des Evêques [est] comme une preuve de l'obéissance qui lui est due*⁶. L'évêque se met au service du roi, soutenant que le roi doit être soutenu en toute occasion y compris dans *une guerre même douteuse*⁷.

Ce discours, assez traditionnel de la part d'un clergé d'obéissance gallicane à l'égard du roi de France incarné par Louis XIV, n'est pas la seule contribution ecclésiastique à la promotion de la figure royale dans les louanges qui lui sont offertes par les prédicateurs. Un discours jusqu'alors plutôt réservé aux balladins se fait également jour en chaire. Il consiste à célébrer des événements du règne et plus particulièrement de la guerre.

Les entreprises de Louis XIV, à la faveur de la guerre de Hollande, inspirent balladins et prédicateurs, qui proposent une interprétation flatteuse des événements, toute à la gloire du roi. En accord avec les règles régissant les rapports internationaux d'inspiration chrétienne, l'utilisation de la force doit reposer sur un fondement solide et juste⁸. Un roi chrétien, comme Louis XIV, ne peut prétendre recourir à la guerre pour des motifs égoïstes de pure ambition. Ses entreprises guerrières doivent être justifiées par le droit et la morale chrétienne. Le recours à la violence légitime a été théorisé par l'Eglise dans les temps les plus anciens. La riposte armée contre un agresseur, la défense de la foi autorisent le roi à entrer en guerre. Joël Cornette⁹ démontre que Louis XIV franchit une étape nouvelle en consacrant l'intérêt de l'Etat, incarné en sa personne, en tant que raison supplémentaire de déclarer la guerre. Cet intérêt de l'Etat et plus encore la volonté du prince deviennent alors la norme.

¹ ibid, T 2, p 145

² ibid, T 2, p 147

³ ibid, T 2, p 147

⁴ ibid,, T 2, p 152

⁵ ibid,, T 2, p 152

⁶ ibid, T 2, p 153

⁷ ibid, T 2, p 149

⁸ Alain Guéry – op cit / Georges Hubrecht - *La Juste guerre dans la doctrine chrétienne des origines au milieu du XVI^e siècle*, Bruxelles, librairie encyclopédique, 1961 / Marie France Renoux Zagame – op cit

⁹ Cornette Joël, op cit

Les spectacles donnés à la cour reprennent ce discours officiel de l'Etat qui justifie la guerre de Hollande. La parole des gens d'Eglise, relayant en chaire un discours officiel, lui donne un poids considérable. Les ecclésiastiques disposent de la capacité à consacrer une norme par le soutien qu'ils lui apportent. Dès lors les orateurs sacrés, qui appuient le roi dans la guerre de Hollande, légitiment le recours à la force par seul intérêt de l'Etat. La promotion de la figure royale ne paraît pas de même nature dans les divertissements et la prédication. Les premiers brodent un récit qui enjolive la réalité en proposant un roi glorieux et victorieux. La parole sacrée s'inscrit dans un autre registre. Pour les balladins, la guerre permet au roi de prouver son excellence, tandis que les prédicateurs, sans négliger cet aspect, cautionnent le bien fondé de cette guerre.

Lors du serment du Sacre, le roi jure le bannissement des hérétiques. Mener la guerre sainte relève donc de ses prérogatives. L'emploi du terme d'*hérétiques*, pour désigner les ennemis du roi ne partageant pas sa foi, permet aux prédicateurs d'inscrire la lutte armée dans une dimension sacrée et traditionnelle. La sémantique et le discours replacent la guerre de Hollande dans la grande tradition d'une monarchie française chrétienne défendant la foi catholique. Evoquer le soutien de Dieu prouve la pertinence des batailles engagées par Louis XIV et justifie de les glorifier. La célébration du roi de guerre aboutit, in fine, à faire cautionner ses entreprises par l'Eglise. Si les guerres engagées par le roi reçoivent la bénédiction de certains prédicateurs, leur caractère juste est alors avéré.

Un déroulé chronologique permet d'illustrer cette tendance de fond.

En 1672, la guerre de Hollande vient d'éclater, sous l'impulsion de la France. Cette entrée en guerre s'accompagne de tout un discours officiel sur son bien fondé. Le pouvoir orchestre une campagne de dénigrement de la Hollande tenue pour responsable de la guerre du fait de ses provocations à l'égard du roi et de sa répression du catholicisme¹.

Certains ecclésiastiques relayent en chaire ces propos, tandis que les spectacles nouvellement créés pour la cour apportent leur propre pierre à cet édifice propagandiste. Chez les premiers, Dieu joue une place déterminante et cela d'autant plus aisément que la Hollande est d'obédience protestante. Tous instruisent à charge contre la République et exonèrent le roi de toute responsabilité dans ce conflit.

Deux oraisons funèbres du duc de Longueville, prononcées en 1672, illustrent cette tendance

L'oraison prononcée par Gilbert de Choiseul² présente le conflit comme recevant la faveur de Dieu. La principale préoccupation du roi *a été de rétablir l'honneur des Autels*³. Il soutient que cette

¹ Peter Burke, op. cit., pp 97 et 98

² Oraison funèbre de Charles d'Orléans, duc de Longueville, prononcée en l'église des Célestins, le 9 août 1672, jour de son enterrement, par messire Gilbert de Choiseul, Paris, G. Desprez, 1672

³ ibid p 31

guerre a reçu la bénédiction du Ciel et l'assentiment des Français, fiers de leur roi¹. Dieu et la communauté nationale soutiennent donc Louis XIV, lui offrant une double légitimité. L'abbé Bauyn, relaye la thèse officielle sur les raisons de cette entrée en guerre avec une bienveillance évidente. L'orateur dénigre les Hollandais, qui ont prétendument injurié le roi. Il affirme que la grandeur d'âme de Louis XIV aurait su passer outre, s'il ne s'était agi de défendre la justice et la religion². Le conflit éclate donc par la nécessité de restaurer l'ordre face aux *rebelle*s et de rétablir la religion catholique. Louis XIV sacrifie ses *interests propres*³ à ceux de la Religion. Dieu occupe une place primordiale dans les explications données par l'abbé Bauyn. Il en veut pour preuve le *succès surprenant de ses armes*⁴.

Dans la tragédie mise en musique d'avril 1673, Cadmus et Hermione, le livret de Quinault propose une vision de la guerre de Hollande tout à fait conforme aux intérêts du roi. Quinault propose un récit métaphorique. L'Envie, qui symbolise la Hollande, envoie le serpent Python et déchaîne les vents contre son ennemi le Soleil, allégorie de Louis XIV. Ce dernier devient l'agressé, qui ne fait que se défendre face aux intentions mesquines et médiocres d'une puissance ennemie. Le roi est exonéré de toute responsabilité dans la guerre qui vient d'éclater, alors même qu'il est bien l'agresseur. Le compliment de l'Académie royale de Musique, inséré lors de la publication d'Alceste⁵, opéra de Lully et Quinault, minimise les effets de l'ouverture des écluses hollandaises qui permit de stopper l'invasion française. L'épisode permet seulement à la Hollande de *revenir de ses frayeurs mortelles* et permet au roi de *préparer des Conquêtes nouvelles*. Hormis cette allusion à un épisode précis et concret du conflit, prédicateurs et balladins inscrivent leur propos dans une sphère noble et élevée. Pour Quinault, il s'agit d'allégories transcendant le réel, tandis que les prédicateurs se placent dans un domaine en relation avec leur mission sacerdotale.

Les années de guerre semblent maintenir ce cap. Les divertissements proposent une vision idyllique du conflit. Le roi apparaît comme le bienfaiteur d'un royaume prospère, véritable pays de cocagne, tandis qu'il ne fait que triompher face à ses ennemis bannis de son pré carré. Les prêches couvrent de leur autorité morale le conflit, faisant de Louis XIV un souverain juste et irréprochable. Chez les prédicateurs comme chez les balladins, les chefs militaires sont totalement évacués au seul profit du roi. Lui seul incarne la valeur et le génie militaire. Certaines oraisons

¹ ibid

² Oraison funèbre de. Charles-Paris d'Orléans, duc de Longueville, prononcée sur le corps, dans l'église de Coulommiers, le 1er jour d'août 1672, par M. l'abbé Bauyn., Paris, Léonard, 1672, pp 19 et 20

³ ibid p 20

⁴ ibid p 20.

⁵ Alceste ou le triomphe d'Alcide Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, R Baudry, 1674

funèbres de Turenne, qui se doivent d'exalter ses talents de guerrier, n'hésitent pas à en attribuer le mérite à Louis XIV, ainsi que nous allons le voir.

Le sermon du premier dimanche de Carême de Bourdaloue (1674 ou 1676), déjà évoqué, établit un parallèle entre le Christ au désert et un grand roi à la tête de ses armées. Le Christ affronte la tentation, afin de monter l'exemple à tous ; le roi en paraissant à la guerre conduit et soutient de sa présence ses armées¹. La comparaison sacralise et justifie les entreprises bellicistes du roi. Sans que Louis XIV ne soit cité, l'auditoire ne peut que songer au roi. Ce lien avec la vie du Christ, parfaitement artificiel, révèle une tentative de légitimer le conflit.

En 1674, dans le prologue de l'opéra de Lully et Quinault *Alceste ou le triomphe d'Alcide*², la Gloire célèbre les victoires militaires du roi, évoquant le passage du Rhin *Le fleuve le plus fier qui soit dans l'Univers*. En juillet 1674, Turenne s'est en effet porté depuis l'Alsace de l'autre côté du Rhin. Parti de Haguenau, son armée a traversé le fleuve près de Philippsbourg sur un pont de bateaux, avec six mille cavaliers et mille cinq cents fantassins. Le divertissement construit donc, à la faveur de la guerre, l'image d'un roi glorieux auréolé de succès et de victoires.

En juillet-août 1674, afin de fêter la conquête de la Franche-Comté³, une série de spectacles est donnée à Versailles. Le prologue du *Malade Imaginaire* de Molière *Comédie mêlée de musique et de danse* contient un *éclogue* qui exagère les victoires de Louis XIV. Le roi triomphant faute d'ennemis, ramène *les plaisirs et l'amour*. Tous décident de célébrer sa gloire d'avoir vaincu. Louis XIV est comparé à un torrent fameux qui emporte sur son passage *Dignes, Châteaux, Villes, & Bois*⁴. Le roi est même plus terrifiant que la foudre. Une forme de propagande est à l'œuvre. En effet, le contexte international n'est plus aussi favorable à Louis XIV. Le roi d'Angleterre, sous la pression du Parlement, a dû renoncer à son alliance avec la France. Les puissances étrangères jusqu'alors neutres marquent leur hostilité au roi de France.

En 1675, le prologue de l'opéra *Thésée* de Lully et Quinault sensé se passer devant *les Jardins & la Façade du Palais de Versailles*⁵ propose Versailles comme le symbole de la France protégée des fureurs de la guerre qui se déchaîne à l'extérieur. Les Impériaux viennent, en effet, d'être chassés au-delà du Rhin. Quinault célèbre donc la paix qui règne dans le royaume grâce à l'action victorieuse du roi contre ses ennemis. Toujours en 1675, dans *Circé*¹, Thomas Corneille affirme que Louis n'est pas *rempli d'un aveugle courroux*. Les guerres qu'il mène sont toujours justes et

¹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 226

² *Alceste ou le triomphe d'Alcide* Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, R Baudry, 1674

³ Maurice Gresset, Pierre Gresser, Jean-Marc Debarb – *Histoire de l'annexion de la Franche-Comté et du comté de Montbeliard*, Le Coteau, Horvath, 1988

⁴ *Le Malade imaginaire*, comédie meslée de Musique, de Chansons, & de Danses, Paris, anonyme, 1683, p 10

⁵ *Thésée* Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1675

légitimes. Elles ne sont pas conduites pour le plaisir de combattre, mais pour défendre de *légitimes Droits* ou lutter contre les *Tyrans de la Terre*. A en croire l'homme de lettres, tous se réjouissent donc de ces *conquestes* et de *ces continuelles victoires*. Cette interprétation de la guerre donnée, le prologue s'articule sur la représentation de la prospérité du royaume sanctuarisé par la puissance guerrière du roi et sur sa gloire acquise sur les champs de batailles en dehors du royaume.

En 1675, les oraisons funèbres de Turenne narrent la guerre de Hollande selon une trame qui travestit la réalité en exagérant les victoires de Louis XIV. Les indéniables qualités militaires de Turenne sont minimisées face au prétendu génie militaire du roi.

L'oraison de Turenne par le père Cueillens² célèbre un conflit qui, épargnant le sol français, lui permet de continuer à jouir de la paix. L'orateur s'insurge contre la Hollande qui a réuni autour d'elle une coalition dont la volonté est de fondre sur la France et de lui ravir des provinces. Louis XIV n'agresse pas une puissance étrangère, mais devient au contraire l'agressé. Il est le roi pacifique, attaqué, que sa bonne foi fait triompher.

Fléchier affirme, pour sa part, que la guerre de Hollande est *comme non-seulement heureuse mais sainte*³. Grâce aux victoires du monarque *Dieu triomphait*⁴.

La campagne de Flandre menée par Louis XIV conduit Jules Mascarion à prétendre que Turenne est *épouventé de la rapidité & de la justesse de ce mouvement*⁵. L'orateur clôt sa démonstration par l'affirmation selon laquelle le génie de Louis XIV lui permet de gagner la guerre depuis son cabinet, sans même se déplacer sur le théâtre des opérations⁶.

En 1676, grâce à Fléchier, les sermons de cour jusqu'alors assez chiches en matière de louange au roi, rattrapent leur retard et ils le font en entrant directement dans les affres de la guerre de Hollande.

Le sermon du Jeudi saint du 2 février 1676, celui de la Toussaint⁷, et le sermon de Noël⁸ 1676 en attestent. Fléchier y évoque Louis XIV, ses vertus et ses victoires, assurant ainsi une promotion du roi grâce à ses succès (ou prétendus tels) dans la guerre de Hollande. Le premier discours, évoque les *lauriers* du roi acquis contre ses ennemis et que ce dernier consacre au *Dieu des Armées*⁹.

¹ Circé Tragédie ornée de Machines, de Changemens de Théâtre, & de Muisque Par T Corneille, Paris, ?, 1675

² Oraison funèbre de. Henry de La Tour d'Auvergne, Vte de Turenne, prononcée le 4e novembre 1675, dans l'église cathédrale de Lavour, par le R. P. Cueillens, Seconde édition Paris : E. Couterot, 1676

³ Oraisons funèbres composées par Monsieur Fléchier, Paris, S Mabre-Cramoisy, 1680 (2nde édition), p 231

⁴ *ibid* p 231

⁵ Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascarion, Paris, G Dessaint pp 340 et 341

⁶ *ibid*, p 341

⁷ Oeuvres complètes de Fléchier, Paris, Boiste Berquet Dufour, 1825, T 2, p 1

⁸ Œuvre Oraisons funèbres, choix des panégyriques, choix des sermons, Tours, Cattier, 1886, vol 2, p 178

⁹ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1711, seconde partie, p 18

Le sermon de la Toussaint se montre plus précis. Fléchier y multiplie les allusions aux victoires du roi. L'orateur évoque *les provinces conquises*, mais aussi *la prise de plusieurs villes* ou encore *un fleuve forcé de s'entrouvrir* et les *débris fluviaux de deux flottes confédérées*. L'orateur suggère le siège de Maastricht. Il multiplie les allusions à des épisodes réels, tels le passage du Rhin (1672), les prises de Maastricht (1673), de Condé (1676), et de Bouchain (1676) dans le Hainaut. C'est au roi et à lui seul que sont attribuées ces victoires. Nul général, nul soldat ne viennent lui faire de l'ombre.

Dans son dernier discours pour Noël, Fléchier soutient que les victoires royales et la défaite de ses ennemis sont la volonté de Dieu. Se faisant, l'orateur légitime cette guerre entamée par la seule ambition royale¹.

Cette année 1676 qui voit donc les sermons de cour soutenir la guerre du roi, conduit les balladins à maintenir leur attitude en matière de promotion de la figure louis-quatorzienne. Le prologue d'Atys² continue à célébrer les exploits militaires d'un monarque toujours victorieux.

Le sermon du dimanche des Rameaux³ de Guillaume Le Boux, déjà cité et remontant sans doute à 1678, affirme que *c'est mourir pour la Religion, que de mourir pour son Roi*⁴. En ce dimanche de Rameaux 1678, la guerre de Hollande fait toujours rage. Dans ces conditions, les propos de l'orateur ne sont pas sans intérêt pour le pouvoir. Le prédicateur illustre assez concrètement en quoi doit consister cette obéissance : payer les taxes et ne pas frauder contre le roi notamment en pratiquant la contrebande ou en contestant l'autorité de ses agents⁵. La dimension fiscale s'avère particulièrement présente dans cette partie du texte, probablement en référence à la pression fiscale imposée par la guerre. Le prédicateur revient sur le sujet plus loin en se montrant plus précis et en déclarant *S'il fait lever des impôts ... c'est pour subvenir aux malheurs de la guerre, & en réparer les malheurs*⁶.

En cette même année 1678, l'opéra Psyché⁷ de Thomas Corneille et Lully se fait l'écho des pourparlers de paix qui aboutissent durant l'été 1678 à la signature de la paix avec la Hollande, puis avec l'Espagne. Le prologue présente un groupe de dieux constitué de Vénus, Flore, Vertume (déesse des arbres et des fruits), Palemon (dieu des eaux) entourés de divinités mineures. Tous et toutes symbolisent la prospérité et la paix. Il s'agit alors de promouvoir la volonté pacifique et bienfaitrice du roi, en multipliant les symboles.

¹ Œuvre Oraisons funèbres, choix des panégyriques, choix des sermons, Tours, Cattier, 1886, vol 2, p 178

² Atys, Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1676

³ Sermons prêchés devant le Roi, par M. Le Boux, Rouen : Vve Besongne, 1766, T 2, p 130

⁴ ibid, T 2, p 163

⁵ ibid, T 2, pp 148 et 149

⁶ ibid, T 2, p 158

⁷ Psyché, tragédie mi, représentée par l'Académie royale de musique [...], Paris, R Baudry, 1678

En 1679, Thomas Corneille dans *Bellérophon*¹ célèbre la fin de la guerre, dont le bilan est présenté sous un jour favorable au roi. Pourtant ce bilan est assez mitigé. A l'égard de l'Espagne les gains territoriaux sont réels. La France conserve les territoires conquis, à savoir la Franche-Comté, le reste de l'Artois (Aire et Saint-Omer), le Cambrésis, une partie de la Flandre (Cassel, Ypres) et du Hainaut (Bouchain, Valenciennes, Condé, Maubeuge), tandis qu'elle ne restitue aux Espagnols que quelques places fortes sans intérêt stratégique, tels Charleroi ou Courtrai. En revanche, les Provinces-Unies ne perdent rien de leur territoire et obtiennent même l'abrogation du tarif douanier pris par la France en avril 1667, afin de lutter contre la pénétration des produits hollandais dans le royaume. Les Provinces-Unies, petit pays sans commune mesure avec une France densément peuplée et disposant de troupes en proportion de sa démographie, peuvent donc se flatter d'avoir victorieusement résisté. A l'inverse, la France peut difficilement se targuer de n'avoir su vaincre cette nation. Quoiqu'il en soit, ce discours quelque peu au rebours de la réalité connaît un certain succès dans les années qui suivent.

1.2.3 – La montée d'un discours propagandiste en période de paix (1679-1687)

Sur la période courant de la fin de la guerre de Hollande à la reprise des hostilités avec la guerre de la ligue d'Augsbourg, les louanges au roi proposent un discours jouant un indéniable rôle de soutien à Louis XIV. Sa politique d'annexions territoriales menée, à la faveur d'une interprétation hardie des traités de Westphalie (1648) et de Nimègue (1678), explique largement cette tendance.

Si cette dernière orientation ne s'avère pas systématique chez les orateurs sacrés, elle est suffisamment bien illustrée pour représenter une évolution significative de la louange. Les très nombreuses oraisons de Marie-Thérèse d'Autriche, disparue en 1683, illustrent à la perfection ce fait. Les sermons de cour eux-même expriment cette propension à promouvoir l'image du roi, en proposant une vision quelque peu manipulatrice et tronquée de la réalité.

En outre les prédicateurs élargissent le champ de leur discours à une thématique liée à la politique religieuse du roi. La vie conjugale du roi pacifiée et une plus grande dévotion de sa part à compter du début de la décennie expliquent sans doute cette évolution. Les relations conflictuelles entre Louis XIV et Innocent XI² ont également suscité un discours de soutien de la part du clergé gallican. Enfin, le durcissement de la répression à l'égard de la religion réformée a

¹ *Bellérophon* tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, 1679, C Ballard

² Alexandre Maral – op cit, pp 125 et s

également joué en faveur de cette campagne de promotion de l'image royale. A cet égard, comme nous le verrons, les sources (sermons et oraisons funèbres) permettent de relativiser le prétendu empressement de l'Eglise à célébrer le roi pour la révocation de l'édit de Nantes.

Les divertissements, commandés par le roi, se plient quant à eux de manière systématique à un processus de promotion. Au contraire de la parole sacrée ou d'un orateur à l'autre la louange varie considérablement, les spectacles donnés à la cour continuent à offrir un discours homogène et quasi identique. La situation internationale y est systématiquement présentée au rebours de la réalité. Ces spectacles montrent inmanquablement le roi comme un souverain animé d'intentions pacifiques, qui ne recourt à la force que pour rétablir la paix menacée par ses ennemis. Le roi de France n'est jamais l'agresseur. Les balladins lui accordent le beau rôle l'exonérant de toute responsabilité face à la situation de plus en plus menaçante, qui est totalement ignorée au profit d'une paix sans cesse évoquée et célébrée.

Un exposé de ces différentes tendances sur la période 1679-1687 peut donc être envisagé à travers le prisme de l'actualité géopolitique d'une part et à travers les louanges adressées au roi pour sa politique religieuse d'autre part. Ce dernier point constitue une exclusivité des gens d'Eglise, les balladins ne se mêlant pas de ces questions.

Le contexte géopolitique inspire, depuis la guerre de Hollande, prédicateurs et balladins, lorsqu'il s'agit d'assurer la promotion de l'image du roi. Cette orientation ne fléchit pas sur cette période. Louis XIV y mène une politique offensive à l'égard de ses voisins intégrant au royaume des contrées jusqu'alors indépendantes, comme Strasbourg ou des territoires relevant de la souveraineté d'autres puissances, notamment l'Espagne.

Le début de la décennie 1680 se caractérise par une célébration des traités de paix réinterprétés en faveur de Louis XIV, par les balladins et les gens d'Eglise. La position des uns et des autres ressemble beaucoup à l'attitude adoptée pendant le conflit : incriminer la Hollande comme seule responsable de la guerre et présenter Louis XIV comme un souverain pacifique. Les traités de paix sont attribués à son seul mérite. Bientôt, comme ce fut le cas pour les raisons qui le conduisirent à la guerre de Hollande, sa politique des réunions est présentée sous un jour particulièrement favorable, la question turque est travestie en sa faveur. Rappelons que dès 1679, le conseil souverain de Brisach pour l'Alsace, une chambre spéciale du parlement de Metz, pour les Trois-Évêchés et les Pays-Bas espagnols et le parlement de Besançon pour la Franche-Comté, ont été constitués en *chambres de réunion*. Leur mission consistait à traquer dans les textes et les

coutumes les territoires ayant relevé, à un moment quelconque, des cessions de 1648 et de 1678-1679. L'objectif était de les réunir à la Couronne¹.

En 1680, dans l'opéra Proserpine² Philippe Quinault célèbre sur une musique de Lully le triomphe de Louis XIV à la suite de la signature par l'empereur Léopold I^{er} des traités de Nimègue, en février 1680. Pourtant, les dispositions de ce texte renforcent le caractère mitigé de cette paix pour Louis XIV. La France annexe Fribourg-en-Brigsbau, mais doit restituer Philippsbourg. L'empereur reconnaît à la France les Trois Evêchés (Toul, Verdun et Metz), possessions déjà acquises aux traités de Westphalie de 1648. Louis XIV s'engage à restituer la Lorraine au duc Charles V. Cette paix n'est assurément pas le grand triomphe célébré par Quinault. Les allégories paraissant sur scène proposent une vision de la guerre conforme aux précédents spectacles donnés à la cour. La *Victoire* donne raison à la *Paix* contre la *Discorde*. La guerre de Hollande est donc présentée comme la conséquence d'un déséquilibre entre deux forces contraires (la Paix et le Discorde) mues par la seule force du destin, sans que le roi y ait la moindre responsabilité. Il est au contraire celui qui restaure l'équilibre du monde, ramène la prospérité et le bonheur.

En 1682, l'opéra Persée³ de Lully et Quinault poursuit dans cette veine. Quinault y affirme que Louis XIV ne veut rien de moins que de *rendre le Monde heureux*. Le contexte a changé, il ne s'agit plus de célébrer les traités de Nimègue, mais de présenter les premières annexions, selon un schéma qui nie l'évidence. Quinault montre Louis XIV sous les traits d'un souverain sage et pacifique malgré sa politique agressive pour ses voisins. En janvier 1680, Louis XIV a rattaché à la France plusieurs seigneuries alsaciennes. En août 1680, la principauté de Montbéliard⁴ est annexée à la Franche-Comté. Le 30 septembre 1681, Strasbourg, ville libre d'Empire, reconnaît la souveraineté de la France, sous la menace de trente mille hommes cernant la ville. En février 1682, l'armée française débute le siège de Luxembourg.

Le livret des Plaisirs de Versailles⁵, joué en 1682, décharge Louis XIV de toute responsabilité dans le cadre de ce conflit larvé. *Cette hydre opposée au bonheur des peuples* vise les puissances étrangères menacées, par cette série d'annexions. Ces états et non le roi menacent de rompre la paix, à en croire le spectacle.

¹ Bertrand Jeanmougin - *Louis XIV à la conquête des Pays-Bas espagnols. La guerre oubliée* (1678-1684), Éditions Économica, Paris, 2005

² Proserpine tragédie mise en musique par monsieur de Lully, Paris, C Ballard, 1680

³ Persée, Tragédie en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secrétaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Intendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1682

⁴ Maurice Gresset, Pierre Gresser, Jean-Marc Debard – op cit

⁵ Les Plaisirs de Versailles [Musique imprimée - divertissement pour orchestre avec b. c.], Marc-Antoine Charpentier, réalisation Roger Blanchard, Paris, Éd. françaises de musique - Technisonor, 1974

En 1683, l'opéra de Lully et Quinault Phaéton¹ pose toujours Louis XIV en héros pacifique, alors même que le contexte international se tend, avec la création de la quadruple alliance (Province-Unies, Suède, Espagne et Empire) contre Louis XIV. Le thème même de Phaéton, qui représente la témérité punie pour ceux qui veulent s'élever aussi haut que le Soleil, légitime la politique du roi et condamne les actions que ses ennemis pourraient mener contre lui.

La même année, la disparition de la reine de France est l'occasion de relire l'histoire au profit de Louis XIV. Un certain nombre de prédicateurs reviennent sur la Paix des Pyrénées (1659) et le mariage du roi, pour en offrir une version bien peu en phase avec la réalité et toute à la gloire du roi.

George de la Feuillade, évoquant le mariage de Louis et Marie-Thérèse le décrit comme un sauve-qui-peut pour une Espagne aux abois. *Ce fut la preuve signalée de sa decadance, ce fut le monument de notre puissance*² écrit-il. Il est donc loin le temps où les deux monarchies étaient célébrées comme les deux puissances majeures de l'Europe, comme dans les oraisons funèbres d'Anne d'Autriche, en 1666. Un abbé, Ponsemotte de L'Estoile, présente la France de 1659 comme un quasi pays de cocagne où le roi, merveille des merveilles, *gouverne par luy-même[...] sans secours d'aucun ministre*³. Prenant donc des libertés avec la réalité historique, l'orateur fait disparaître Mazarin et instaure le gouvernement personnel deux ans avant son instauration. Le révérend père Valentin décrit une Espagne désolée, ruinée, très largement occupée par la France et qui ne doit son salut qu'à son Infante mariée à Louis XIV⁴. Chevaleresque, Louis XIV renonce à ses conquêtes contre l'Espagne pour l'amour d'une princesse vertueuse. Les pères Hubert⁵ et Anselme⁶ présentent ce mariage comme le sacrifice de l'ambition guerrière du roi sur l'autel de l'amour.

Cette relecture de l'histoire se retrouve cinq ans plus tard, à la faveur de la mort du duc de Vivonne. Son oraison funèbre à Langres⁷ revient sur l'épisode de l'occupation française de Messine (1675 à 1678), dont le duc fut vice-roi. Le passage se développe comme une véritable

¹ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis **dix huit ou vingt ans** jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris & on le vend chez Henry van Duwaldt, 1688, T II

² Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église cathédrale de Metz, le 1er septembre 1683, par messire George d' Aubusson de La Feuillade, Metz, Antoine, 1683, p 10

³ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France prononcée à Langres, le 20 septembre 1683, par Messire Jules de Bollogne, Paris, A. Dezallier, 1683, p p 21

⁴ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, du Tiers-ordre de saint François, prononcée par le R. P. Valentin, Nantes, J. de Heuqueville, 1683, p 12

⁵ Sermons du Père Hubert, Paris, Veuve Roulland, 1725, T. V, 2e partie, p 301

⁶ Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701, p 91

⁷ Oraison funèbre de très-haut et très-puissant seigneur Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne, pair et maréchal de France, général des galères, gouverneur de Champagne et de Brie, prononcée à Langres dans l'église des FF. Prêcheurs, le 22 novembre 1688, par le P. Antoine Boisselier, Reims, J. Multeau, 1688, p 16

page de propagande. Louis XIV devient *le légitime héritier des Royaumes de Naples & Sicile*, qui tout à sa *générosité naturelle* accepte de répondre à l'appel de Siciliens révoltés contre les Espagnols ¹.

Un second épisode de l'actualité contemporaine est falsifié, afin de cacher les calculs triviaux du roi. Louis XIV, plutôt que de porter secours à l'Empire menacé par les forces ottomanes en Europe centrale, en profite pour se renforcer au détriment de ses voisins. Lorsqu'en 1682, le sultan Mehmed IV entre en guerre contre Léopold I^{er}, Louis XIV adopte une stricte neutralité, ne fournissant aucune troupe à l'Empereur. L'Espagne menacée dans ses possessions par la politique des réunions s'est résolue à déclarer la guerre à la France en octobre 1683. Profitant de cette déclaration de guerre, en avril 1684, les troupes françaises mettent le siège devant Luxembourg. L'Espagne est alors contrainte de céder ce territoire à la France. L'empereur, soucieux de poursuivre son avantage contre les Turcs ne souhaite pas ouvrir un front contre la France. Espagne et Empire signent donc la paix avec Louis XIV. Ce dernier maintient ainsi la pression sur Charles II d'Espagne et l'empereur Léopold I^{er}, afin qu'ils reconnaissent la légalité de ses différentes annexions².

La louange soutient cette politique, tandis qu'à l'étranger circulent des écrits très critiques ; le *Turc très chrétien*³ est, par exemple, le titre d'un pamphlet contre Louis XIV. Les divertissements jouent à plein ce rôle de travestissement de la réalité. L'analyse des sermons de cour, faute de sources suffisamment étoffées, ne permet pas de corroborer cette rhétorique reprise par certaines oraisons funèbres.

Diverses oraisons de Marie-Thérèse (1683), sans doute parce qu'elle fut infante d'Espagne et donc apparentée aux Habsbourg d'Autriche, traitent de cette question. Le 14 juillet 1683, les Turcs assiègent Vienne. Armand de Béthune justifie la neutralité du roi⁴. Non seulement il masque ses calculs politiques assez cyniques, mais en donne une version partisane. L'évêque affirme que le roi d'Espagne et l'Empereur font preuve *d'un opiniâtre refus d'entrer en de justes tempéraments avec la France*⁵. *L'Europe indignée de cette conduite*⁶ constate donc que Louis XIV est contraint de ne pas intervenir, du fait de l'aveuglement des deux monarques Habsbourg. Dans une oraison prononcée à Rochefort, c'est la reine, une Habsbourg, qui reçoit l'ambassadeur d'Autriche

¹ *ibid* p 25

² Bertrand Jeanmougin – *op cit*

³ Peter Burke - *op cit*, p 168

⁴ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par messire Armand de Béthune, Le Puy, P. et G.-F. Delagarde, 1683, p 15

⁵ *ibid*, p 16

⁶ *ibid* p 16

et proteste de la bonne foi de son époux à l'égard d'un diplomate qui préfère *les armes du grand Seigneur, que le bruit du nom de LOUIS LE GRAND, qui causerait la désolation de l'Allemagne*¹.

Au-delà des justifications de l'attitude du roi face à l'invasion turque, la politique conduisant au siège de Luxembourg et la trêve de Rastibonne signée le 15 août 1684, est commentée en chaire comme sur scène sous un jour plus que jamais favorable à Louis XIV.

En 1684, Bourdaloue dans le sermon pour le 3^{ème} dimanche de l'Avent² affirme à son auditoire qu'il vit sous un régime politique justifié et voulu par Dieu. Cette affirmation traditionnelle justifie le risque de guerre lié au siège de Luxembourg et l'invasion française dans les Pays Bas espagnols. L'orateur soutient que combattre pour le roi satisfait à l'obligation chrétienne d'obéir à un monarque voulu par Dieu. Il s'agit d'un *devoir naturel*³. Le prédicateur jette sur les ambitions louis-quatorziennes le voile de la religion, affirmant qu'en se faisant obéir, le roi ne cherche qu'à servir Dieu. Finalement à l'en croire, la volonté du roi et celle de Dieu se confondent.

En 1685, toute une série de spectacles s'appuient sur la trêve de Ratisbonne, signée le 15 août 1684 entre la France, l'Espagne et l'Empire, afin de consacrer la figure d'un roi pacifique. Cette présentation de Louis XIV est d'autant plus présente que ses ennemis se liguent afin de mieux lui résister.

Le prologue de l'opéra Roland de Lully et Quinault présente un roi qui ne souhaite que *la tranquillité de l'Europe* et qui se résout à user de la force seulement pour rétablir l'ordre menacé. Lully, dans son épître au roi, confirme que Louis XIV est parvenu à *éteindre une seconde fois la guerre qui commençait à se rallumer*⁴. En réalité la menace pesant sur l'équilibre européen n'est imputable qu'à Louis XIV. La déclaration de guerre de l'Espagne s'explique par la pression française sur ses possessions. En outre, se sont bien les armées françaises qui assiègent Luxembourg. La trêve de Ratisbonne ne doit rien à une prétendue bonne volonté pacificatrice de Louis XIV. Seuls la faiblesse espagnole et le siège turc de Vienne expliquent cet accord.

Le petit spectacle d'une demi-heure intitulé l'Idylle sur la paix de Racine et Lully commandée par le marquis de Seignelay, fils de Colbert, en l'honneur du roi qui lui rend visite en 1685⁵, présente le roi en héros sauveur de la paix. Le conflit est imputable aux ennemis de Louis XIV, *offensés de sa gloire*. Ce dernier a donc le bon droit pour lui. Il rétablit l'ordre menacé par la jalousie et l'*orgueil* des puissances ennemies

¹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre, prononcée dans l'église paroissiale de S. Louis de Rochefort, le 1. septembre 1683, par le sieur Michelon de S. Sorlin, Paris, J. de Laize-de-Bresche, 1683 p 31

² Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 112

³ *ibid*, vol 1, p 118

⁴ Roland, Tragédie mise en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secretaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Inrendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1684

⁵ Gazette, 21 juillet 1685, n° 36, p 428

Le ballet le Temple de la Paix¹, en octobre 1685, revient sur le sujet. Louis XIV y est présenté comme un roi pacifique, qui combat victorieusement les ennemis de la paix. Cet entêtement à célébrer la paix est d'autant plus vif, que les traités entre ennemis du roi se multiplient. Le 27 août 1685, le traité de la Haye a été signé entre Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg, et Guillaume d'Orange, consacrant une alliance tant défensive qu'offensive contre la France.

En 1686, cette tendance se consolide, alors que tous les prémices à l'éclatement d'une nouvelle guerre sont réunies. Le 20 mai 1685, l'Electeur palatin Charles II meurt. Les traités de Westphalie (1648) attribuent à son cousin Philippe Guillaume de Bavière, beau-père de l'Empereur I^{er}, sa principauté. Louis XIV, craignant un renforcement de l'influence impériale aux frontières de la France, fait valoir les droits de la duchesse d'Orléans, sa belle sœur, en sa qualité de fille du défunt. Le 12 janvier 1686, la Suède et les Provinces-Unies signent un traité d'alliance. Cet acharnement à célébrer la paix est destiné à souligner que Louis XIV ne sera pas le responsable de la guerre, qui menace d'éclater. Les divertissements reposent sur une trame assez ambivalente reflétant assez bien cette « drôle de paix ». Louis XIV y est célébré comme le promoteur de la paix, garante de la prospérité et du bonheur de ses sujets. Toute une myriade d'allégories (la déesse des bergers Pales entourée de bergers et de bergères et les *Habitants de l'Isle de Crète* célébrant Jupiter dans le ballet de la Jeunesse², la Gloire et la Sagesse dans l'opéra Armide³, Diane accompagnée de divinités champêtres et d'Apollon dans la pastorale Acis et Galatée⁴, Jupiter avec l'Amour les Plaisirs et les Jeux dans l'opéra Alphée et Aréthuse⁵ de Jean Baptiste Boesset⁶ sur un livret de Bouchet) compose la toile de fond soutenant ce propos. Dans le même temps, les spectacles évoquent la surpuissance d'un roi dominant de toute sa gloire ses ennemis, un souverain prêt à la guerre et à la victoire.

En 1686, le prologue du ballet de la Jeunesse sur un texte d'Antoine Morel affirme *Tout est calme aujourd'hui sur la Terre & sur l'Onde*. Bergers et de bergères venus à Versailles *admirer en ces lieux / du HEROS le plus glorieux / la pompeuse magnificence*⁷ rendent grâce au roi de la paix, dont ils jouissent.

¹ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T1, p. 229 / Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T1, p. 232

² Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Amsterdam, A Wolfgang, 1688, Tome III

³ Armide, tragédie en musique. Représentée par l'Academie royale de musique établie à Lyon, Lyon, Th Almaury, 16

⁴ Acis et Galatée, Pastorale héroïque mise en musique par Monsieur de Lully, Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard 1686

⁵ Alphée et Aréthuse, tragédie mise en musique par Monsieur de Boesset, Paris, C Ballard, 1686

⁶ Alphée et Aréthuse, tragédie mise en musique par Monsieur de Boesset, Paris, C Ballard, 1686

⁷ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique ..., T 3, op cit

Cette même année, l'opéra *Armide*¹ de Lully et Quinault célèbre la paix donnée par le roi et la *douceur de ses loix*. Y conversent la Gloire et la Sagesse, qui figurent la double nature de Louis XIV : roi immanquablement victorieux à la guerre et souverain réfléchi et mesuré. Le roi n'est pas un va-t-en guerre. Néanmoins lorsque celle-ci éclate, il vainc ses ennemis. Il est le *Maistre absolu de cent peuples divers*. L'expansion territoriale du royaume est donc quelque peu exagérée.

Le 9 juillet 1686, se forme la ligue d'Augsbourg entre l'empereur Léopold I^{er}, les princes allemands, Charles II d'Espagne, Charles IX de Suède, afin de s'entraider face à Louis XIV². A compter de cette alliance, un infléchissement se fait jour, insistant sur la valeur militaire du roi, comme s'il s'agissait de conjurer cette menace d'un conflit armé.

En septembre 1686, la pastorale *Acis et Galatée*³ campe un Louis XIV *Conquérant*, dont les ennemis sont *à ses pieds abattus*.

Certains gens d'Eglise, à leur tour, creusent ce sillon. L'abbé Maboul, lors de l'oraison de Michel Le Tellier, père de Louvois, glorifie les victoires et les conquêtes de Louis XIV. La valeur militaire se conjugue à l'art de gouverner en assurant ainsi la *gloire de la France*⁴. Un second orateur, pour le même défunt, émaille son discours d'allusions aux conquêtes et victoires du souverain et évoque les statues élevées au roi pour glorifier *dans toutes les villes de cet Empire.../... LOUIS LE BELGIQUE, LE BATAVIQUE, LE SEQUANIQUE, LE GERMANIQUE, L'AFRICAIN*⁵.

La fin de l'année 1686 ou au début de l'année 1687, une œuvre de Charpentier consacrée à la guérison du roi⁶ fait également référence à la ligue d'Augsbourg, ainsi qu'en atteste *Tamise, Elbe, Rhin, Tage, Tibre*. Le texte décrit un roi vertueux et triomphant et un peuple derrière son monarque, lui vouant une affection filiale et sans réserve.

En juillet 1687 le propos introductif du Canal de Versailles⁷ évoque la guerre. Dieux et déesses sont réunis pour célébrer le retour du roi. De mai à juin 1686, Louis XIV s'est, en effet, rendu dans ses provinces de l'Est accompagné d'une partie de la cour. Il a notamment séjourné à Luxembourg et a pu y inspecter les nouvelles fortifications⁸. Mars survient, soutenant qu'il peut

¹ *Armide*, op cit

² Klaus Malettke - *Les relations entre la France et le saint Empire au XVIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2001

³ *Acis et Galatée*, Pastorale héroïque mise en musique par Monsieur de Lully, Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard 1686

⁴ Oraison funèbre de Michel Le Tellier par Monsieur l'abbé Maboul. Paris Grands Augustins 2 mars 1686, Paris, Jean de La Caille, 1686, p 20

⁵ Oraison funèbre de tres-haut et puissant seigneur messire Michel Le Tellier chevalier chancelier de France, prononcée en latin dans l'église de Sorbonne, au service de l'Université le 8. février 1686 par M. Hersan, professeur royal de l'éloquence et traduite en François par M. B, Paris, veuve Martin Jean Boudot & Estienne Martin, 1688, p 36

⁶ *Idylle de Madame Deshoulières Sur le retour à la Santé du Roy*, Paris, JB Coignard, 1686

⁷ *Le canal de Versailles*, Paris, C Ballard, 1687

⁸ Levantal Christophe - *Louis XIV - Chronographie d'un règne*, Gollion, Infolio, 2009, vol II, pp 499-500

offrir mieux au *plus grand Roy de la Terre*. La menace de la guerre est alors conjurée par Vénus, qui rétablit la paix par l'amour que lui porte Mars.

En novembre 1687, dans le prologue de l'opéra Achille et Polyxème¹ sur un texte de Jean Galbert de Campistron, les muses Melpomène (la tragédie), Terpsichore (la danse) et Thalie (la comédie) regrettent que le roi les néglige au profit de la guerre, qu'il mène en conquérant.

Cet écho de la guerre se retrouve également chez les prédicateurs. En 1688, la mort du Grand Condé leur permet d'évoquer un roi triomphant et à l'image du défunt, bardé de qualités militaires. Bossuet décrit un roi victorieux, guerrier, mais humain. Turenne mort, Condé malade le roi a dû *s'élever au-dessus de lui-même, surpasser et l'espérance des siens, & l'attente de l'univers*². L'abbé du Jarry prononce une oraison du Grand Condé qui évoque le *Génie supérieur visiblement né pour commander*³ de Louis XIV.

En mars 1688, dans le prologue de l'opéra Zéphire et Flore⁴ des fils de Lully Louis et Jean-Louis sur un livret de Michel du Boulay, bergers, bergères et autres divinités champêtres offrent l'image d'un roi pacifique, mais également de son pendant le roi de guerre. Le texte se faisant l'écho de la dernière actualité en propose une interprétation quelque peu tronquée. Le livret affirme, évoquant Louis XIV *Son Bras n'eût-il pas tout vaincu, / S'il n'eût pas mieux aimé permettre à la Victoire / De voler au secours d'un Empire abbatu*. En août 1687, les troupes impériales ont remporté une victoire décisive contre les Ottomans à Mohacs, arrêtant ainsi leur progression. En décembre 1687, Léopold I^{er} a obtenu de la diète de Presbourg (Bratislava) le titre de roi de Hongrie⁵. Michel du Boulay, auteur du livret, minimise ces victoires impériales et balaye les critiques étrangères qui font de Louis XIV un allié des Turcs. Selon sa version, les succès de Léopold I^{er} sont uniquement dus à la magnanimité du roi de France, désireux de voir les Turcs écrasés.

Au-delà du contexte géopolitique du moment, les prédicateurs proposent un second sujet à même d'assurer la promotion de l'image du roi, à savoir sa relation à Dieu. Dieu était évidemment déjà présent dans les louanges antérieures. Néanmoins, ce rapport au divin servait surtout à asseoir l'autorité royale en lui conférant une légitimité supérieure ou encore à justifier au nom de Dieu, la guerre menée par le roi. A compter de la décennie 1680, les prêches vantent sa

¹ Recueil des Opéras, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusques à présent devant Sa Majesté Très-Chrétienne, Suivant la copie de Paris, Amsterdam, A. Wolfgang, 1690, T 3

² Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 486

³ Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé prononcée à l'abbaye royale de Maubuisson le 3 mai 1687 par M. l'abbé Du Jarry, Paris, D. Horthemels, 1687, p 19

⁴ Zéphire et Flore, opéra en musique par Monsieur de Lully Surintendant de la Musique du Roy et par Monsieur son frère, Paris C Ballard, 1688

⁵ Klaus Malettke - op cit

politique religieuse. Il s'agit davantage d'évoquer Louis XIV qu'un corps politique désincarné. A cet égard, les bonnes dispositions dont fait désormais preuve le roi dans sa vie privée et l'affichage de sa foi facilitent cette célébration du roi chrétien. Louis XIV prend de plus en plus de distance avec ses maîtresses et renoue en 1680 avec la régularité de la communion abandonnée seize ans plus tôt. Il donne l'exemple et bannit de sa cour toute licence. En 1682, il exile les princes sodomites dénoncés par son fils, le comte de Vermandois. Enfin, l'ensemble des mesures limitant et réprimant le culte protestant reçoit un écho favorable, même si la révocation de l'édit de Nantes (1685), célébrée sur l'instant, mais moins que l'historiographe ne le soutient, disparaît assez vite des prêches. Ce constat est en parfaite adéquation avec l'évolution de l'abbé de Rancé sur le sujet que laisse entrevoir sa correspondance¹.

La tendance à justifier toute entreprise royale par un roi inspiré par Dieu se retrouve comme sous la période précédente. Ainsi, Mathieu Hubert dans son sermon de la Pentecôte² du 9 juin 1680, revenant sur la guerre de Hollande évoque *une menace du Seigneur*³. La réalité de ce conflit est décrite comme une guerre recevant la bénédiction du Ciel. Louis XIV n'est plus, dans la bouche du prédicateur, l'agresseur, mais la victime de *puissances orgueilleuses* qui *ont osé se soulever* contre lui et qui sont comparés aux *ennemis d'Israël*⁴.

Bossuet, dans le Sermon sur l'unité de l'Église⁵ du 9 novembre 1681, prononcé lors de l'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé et largement commenté dans l'historiographie⁶, évoque à son tour la guerre de Hollande. Louis XIV qui *força [les] places* est soutenu par Dieu. Il le célèbre pour ouvrir des *temples à l'Église* dans les provinces conquises⁷. La guerre contre la Hollande devient une guerre contre *l'hérésie de Calvin*. Creusant ce sillon, Bossuet présente la politique des réunions comme une lutte contre le *Luthéranisme*. Sans citer nommément, la prise de Strasbourg et la restauration du culte catholique dans la ville, le prédicateur évoque *les bords du Rhin* ou *les temples usurpés* rendus à l'Église.

Au-delà de cette argumentation commune à bien des prédicateurs, le chantre du gallicanisme qu'est Bossuet⁸ donne raison au roi contre Innocent XI, dans ce sermon présenté comme une tentative de réconciliation entre la Paris et Rome, à la suite de l'affaire de la Régale. Cette affaire

¹ Joël Cornette - *Le nouveau "siècle de Louis XIV" un bilan historiographique depuis vingt ans* (1980 - 2000), Histoire économie et société octobre/décembre 2000, pages 561 à 605, 2000

² Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Carême, Paris, Veuve Rouilland, 1715, T5 1ere partie, p 1

³ *ibid*, T5 1ere partie, p 35

⁴ *ibid*, T5 1ere partie, p 35

⁵ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 11, p 582

⁶ Aimé Georges Martimort - *Le Gallicanisme de Bossuet*, Paris, Cerf, 1955, p 381

⁷ Œuvres complètes de Bossuet, vol 11, p 624

⁸ Aimé Georges Martimort – *op cit*

empoisonne les relations entre Louis XIV et le pape depuis 1673. Pour mémoire, le droit de Régale donnait au roi la libre disposition du revenu des évêchés vacants jusqu'à ce que le nouveau prélat lui eut prêté serment de fidélité. Ce droit pouvait passer pour une forme d'immixtion du pouvoir royal dans le gouvernement de l'Eglise. L'exercice de ce droit variait selon les provinces. Certains évêchés s'en estimaient même exempts. En 1673, Louis XIV décida d'étendre ce droit à tous les évêchés de France. L'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon et celui de Pamiers, Etienne de Caulet s'y refusèrent, recevant l'appui du Pape.

Bossuet tout en reconnaissant la supériorité de l'Eglise de Rome, affirme *la beauté particulière de l'Eglise gallicane*¹. Il cherche à démontrer le rôle essentiel joué par les très pieux rois de France. Il soutient que la France est *le seul royaume qui jamais depuis tant de siècles n'a vu changer la foi de ses rois*². *Servir Dieu, c'est servir l'Etat servir l'Etat c'est servir Dieu*³ affirme Bossuet, qui déplore la division contre laquelle les rois de France ont toujours lutté, à l'instar de Charlemagne. Après cet historique, le prédicateur évoque le *Grand Louis*⁴. *Que ne fait point ce religieux prince pour les intérêts de l'Eglise* affirme l'orateur. Ses succès et ses victoires sont comme autant de services rendus à Dieu. L'orateur bâtit l'image d'un roi dont la seule motivation est de combattre en faveur de l'Eglise catholique. Pareil roi ne peut donc être suspect, dans l'affaire de la Régale, d'aucun calcul médiocre. Il engage le Pape à se rapprocher de Louis XIV. Toute la démarche de Bossuet dans ce sermon consiste à reconnaître la supériorité morale de Rome, tout en argumentant en faveur de l'indépendance de l'Eglise Gallicane.

L'Assemblée générale du clergé décide, in fine, l'année suivante que le droit de Régale est étendu au royaume tout entier. Cette assemblée vote, en mars 1682, la déclaration des Quatre Articles. Cette dernière affirme la totale indépendance temporelle du roi, rappelle les libertés de l'Eglise de France et précise que le pape, qui n'est pas infaillible, peut voir ses décisions remises en cause par un concile.

A son tour, dans le panégyrique de saint Louis prononcé le 25 août 1681, le père Antoine Anselme argumente en faveur du droit de Régale auquel prétend Louis XIV. Etablissant un parallèle entre saint Louis et Louis XIV, il affirme que le pape avait offert à saint Louis IX le droit de nommer les évêques.

Néanmoins, au-delà de cette affaire de la Régale que vient justifier le clergé gallican, la grande affaire du moment est la lutte engagée par le roi pour pousser ses sujets protestants à revenir dans

¹ Œuvres complètes de Bossuet, vol 11, p 592

² ibid, vol 11, p 622

³ ibid, vol 11, p 623

⁴ ibid, vol 11, p 624

le giron de l'Église catholique. Cette politique fait l'objet, en chaire, d'une vaste campagne en faveur de Louis XIV. Cette action contre les Réformés sert même à présenter, comme nous l'avons déjà signalé, les conflits et annexions opposant le roi à ses voisins comme les conséquences de cette politique.

En 1680, le sermon pour la Purification de la Vierge¹ par Bourdaloue, célèbre l'action de Louis XIV contre la religion réformée, qualifiée d'*hérésie*. En juillet 1679, Louis XIV a supprimé les chambres mi-parties des parlements de Bordeaux, Toulouse et Grenoble.

En 1681, Bossuet se réjouit de *tant de conversions*² dans le sermon sur l'unité de l'Église. Depuis juin 1680, la conversion au protestantisme des catholiques est interdite. Au printemps 1681, les dragonnades ont débuté en Poitou avec l'aval du roi. En juin 1681, les enfants protestants peuvent se convertir au catholicisme dès sept ans.

En 1682, l'oraison de l'évêque de Strasbourg présente la récente annexion de la ville d'obédience protestante, comme une victoire du roi contre le protestantisme. Pour l'orateur Louis XIV est *surtout grand quand il est question de sauver les élus de Dieu, de vaincre les ennemis de la Religion & de retirer de leurs mains l'héritage d'Israël*³.

En 1683, dans son sermon pour la Purification de la Vierge⁴, le père Hubert présente la politique de répression du protestantisme menée par le roi sous un jour particulièrement valorisant. En effet, cette lutte n'est menée que pour leur bien et par amour du roi à leur égard. Rappelons que les missions bottées de Louvois, qui précèdent les dragonnades, ont commencé en 1681 et qu'affirmer l'amour du roi pour les protestants est aussi un moyen de justifier ce recours à la force et à la contrainte. L'ecclésiastique se fait le chantre de cette politique qualifiée de *méthode ingénieuse*⁵ qui consiste à mêler *l'autorité à la douceur*⁶.

En 1683, l'oraison funèbre de Marie-Thérèse par le doyen de l'église royale de Dole⁷ célèbre *tant de milliers d'âmes dans le Poitou rachetés grâce au secours des Missionnaires les arrachant à leur erreur*⁸. A

¹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 189

² Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 11, p 625

³ Oraison funèbre de François Égon, landgrave de Furstenberg, prononcée dans l'église de Strasbourg, le 6 juin 1682 par Dom Michel Gourdin, Strasbourg, J.-J. Dolhopff, s. d., p 35

⁴ Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Caresme, Paris, Veuve Rouilland, 1715, T1, p 1

⁵ *ibid*, T1, p 42

⁶ *ibid*, T1, p 42

⁷ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église royale de S.-Maurice de Salins, le 18 novembre 1683, par messire Estienne Patouillet, Besançon, Rigoine, 1684, préface

⁸ *ibid* p 15

Saint-Eustache,¹ le père Hubert, pour l'oraison de Marie-Thérèse évoque les édits pris contre les protestants et la destruction de leurs temples.

Assez curieusement, la révocation de l'édit de Nantes n'entraîne pas dans les sources disponibles une accélération de la propagande en faveur du roi, au contraire des affirmations souvent présentes dans l'historiographie. Peter Burke semble quelque peu exagérer la célébration par le clergé de la révocation. Bernard Magné constate que le *Mercure galant*, à partir de janvier 1685, regorge de poèmes célébrant la révocation². François Bluche écrit « Jusqu'à la fin du règne, trente années durant, les gens d'Eglise ne cesseront de marquer une satisfaction virant à l'enthousiasme³ ». Jean-Marie Apostolidès soutient que la « propagande » s'intensifie après la révocation⁴. Il parle même de « matraquage »⁵.

Or, nous venons de rappeler que la lutte contre la religion réformée était déjà célébrée dans les années précédant l'édit de Fontainebleau. Concernant la révocation, si certains orateurs mettent en exergue cette décision, le phénomène n'est pas général. La seule évocation de l'oraison funèbre de Michel le Tellier par Bossuet ou de ballets de collèges jésuites par Peter Burke⁶ ne saurait suffire à parler d'un clergé unanimement laudateur. Les sources étudiées ne démontrent pas cette prétendue inflexion. Ce constat corrobore les réflexions, assez isolées sur le sujet, de Gérard Sabatier. Son oeuvre s'avère particulièrement intéressante en ce qu'elle intègre une problématique sociologique dans sa pratique de l'histoire de l'art. Ce dernier constate en effet que les peintures du salon de la Paix à Versailles, contemporaines de l'édit de Fontainebleau, ne lui offrent pourtant qu'une place minimale. Il relaye à cet égard les réflexions d'Hélène Himmelfarb, qui constate elle-aussi un « silence quasi complet des arts visuels majeurs et de la scène lyrique officielle » quant à la révocation⁷. Cette analyse propre au monde de l'art pourrait donc s'étendre à d'autres sources. A cet égard, une étude complète et détaillée sur le sujet de la célébration de la révocation mériterait d'être engagée. Elle permettrait de mesurer l'étendue exacte de cette célébration de Louis XIV, sans s'arrêter aux témoignages de tel ou tel, à l'instar de Madame évoquant un concert de louanges.

¹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre... prononcée à Paris, en l'église de Saint-Eustache, le 23 octobre 1683 par M. Denise, Paris, Vve G. Josse, 1684, p 11.

² Bernard Magné – op cit, pp 236 & 237

³ François Bluche – op cit, p 607

⁴ Jean-Marie Apostolidès – op cit, p 86

⁵ op cit, p 137

⁶ Peter Burker – op cit, pp 126/127

⁷ Sabatier Gérard - *Versailles ou La figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999, p 400

Si Bossuet célèbre bien la révocation à l'occasion de la disparition de Michel Le Tellier, l'oraison funèbre prononcée par Fléchier pour le même chancelier s'en abstient¹. Or, cet orateur n'est pourtant habituellement pas chiche en matière de louange à l'égard de Louis XIV. Un troisième orateur, un abbé Maboul², s'il évoque bien cet épisode, ne circonscrit nullement la glorification du roi à ce seul événement. Sa louange ne se singularise en rien de celles qu'ont pu délivrer ses confrères lors des années précédant l'édit de Fontainebleau. A Arras, un dénomé Lefevre³ attribue tout le mérite de la révocation à Le Tellier dans l'oraison du Chancelier, Louis XIV se limitant à *deux ou trois déclarations un peu fortes*⁴. Le Tellier, en tant que Chancelier a, en effet, contresigné l'édit. Or l'oraison, en sa qualité de compliment funèbre, doit mettre en avant toute action digne d'être portée au crédit du défunt, immanquablement présenté comme un bon chrétien. Dès lors, la fonction de Le Tellier peut expliquer, chez Bossuet ou même chez Maboul, la relative importance accordée à la célébration de la révocation. Dès 1687, la révocation n'est plus un motif de célébration et même Bossuet dans son oraison du Grand Condé⁵ n'en parle plus.

Ce constat vaut également pour d'autres discours funèbres. L'oraison du duc de Villeroy en décembre 1685, alors même qu'elle célèbre Louis XIV, n'évoque nullement l'édit de Fontainebleau⁶. Il faut attendre une seconde oraison prononcée en janvier 1686, pour qu'en autres motifs célébrant le roi, apparaisse la révocation⁷.

Pour autant, ceux des prédicateurs qui célèbrent la révocation le font avec un certain enthousiasme. Ce trait explique sans doute pourquoi l'historiographie, ainsi que nous l'avons souligné, a évoqué l'inflexion de la louange au roi de la part des gens d'Eglise à compter de la révocation.

En 1686, l'oraison du duc de Villeroy la présente comme l'apogée d'un règne⁸. Selon l'orateur, Louis XIV permet la plus belle chose qu'un catholique puisse voir : la *Vérité victorieuse de l'Erreur*⁹. Bossuet dans l'oraison du père de Louvois, Michel Le Tellier, fait de l'édit de Fontainebleau

¹ Panégyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775, p 350

² Oraison funèbre de Michel Le Tellier par Monsieur l'abbé Maboul. Paris Grands Augustins 2 mars 1686, Paris, Jean de La Caille, 1686, p 20

³ Oraison funèbre de messire Michel Le Tellier prononcée dans la cathédrale d'Arras le 14 mars 1686 par M. Le Febvre, Arras, A. Hudsebaut, 1686

⁴ *ibid* - texte non paginé

⁵ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 508

⁶ Oraison funèbre de Mgr le Maréchal duc de Villeroy, prononcée le 22 décembre 1685, dans l'église collégiale de Villefranche par M. Humbert Terrasson Villefranche, A. Martin, 1686

⁷ Oraison funèbre de Nicolas Neufville, duc de Villeroy, prononcée le jour de son enterrement, dans l'église des Carmélites de Lyon le 24e janvier 1686 par le P. Joseph David, Lyon, A. Jullieron, 1686

⁸ *ibid* p 22

⁹ *ibid* p 31

véritable *miracle*¹, l'aliment essentiel de sa louange au roi. Dans un second discours funèbre pour le même Le Tellier, la révocation constitue le *dernier coup de foudre*² d'un roi triomphant, qui *d'une seule parole il fait entrer pour jamais l'Hérésie formidable dans le néant*³.

Bourdaloue, lors du sermon de la Toussaint 1686⁴, développe la figure du roi chrétien qui envahit tout le discours sur le roi. Louis XIV agit pour *la gloire de sa couronne* et *la gloire de sa Religion*. L'action du roi en faveur de l'Eglise s'avère même *au dessus de nos espérances*.

Si la politique religieuse du roi devient donc sur la période un moyen nouveau pour asseoir un discours que l'on pourrait qualifier, par commodité de langage, de propagande en faveur de Louis XIV, la géopolitique reste bien le vecteur premier d'inspiration commun aux balladins et aux prédicateurs. Aussi, la guerre de la ligue d'Augsbourg, qui éclate en 1688, ne peut que marquer une nouvelle étape de l'utilisation de la louange dans la promotion de l'image louis-quatorzienne.

1.2.4 – La louange au service du bellicisme louis-quatorzien (1688-1697)

Les années couvrant la guerre de la ligue d'Augsbourg se caractérisent par un indéniable renforcement de la dimension propagandiste de la louange au roi, alors que le contexte politique s'avère des plus délicats pour Louis XIV. La guerre isole assez largement le roi de France face à l'Europe en grande partie coalisée contre lui. Bien plus, l'attitude des armées françaises lors du sac du Palatinat de l'hiver 1688-1689 jette l'opprobre sur la façon dont le roi mène la guerre.

Les divertissements, composés dans un environnement de cour ou en tout cas très proche, déploient une louange, qui fait de plus en plus figure de campagne en faveur de Louis XIV. Les spectacles donnés à la cour et la ville proposent une vision du pays quelque peu idyllique. L'état de guerre devient l'occasion de célébrer la paix qui règne dans les frontières du royaume puisque les batailles font rage dans les Etats voisins, à la lisière du pays. Les sermons prononcés devant le roi relayent les thèses officielles sur la guerre et la façon dont elle est menée. Face à la menace de la politique des réunions consistant à revendiquer et annexer des territoires échappant à la souveraineté française au nom d'une interprétation extrême des traités de Nimègue (1678) et de Westphalie (1648), les voisins de la France finirent par constituer une alliance afin d'y résister. Au

¹ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 412

² Oraison funebre de tres-haut et puissant seigneur messire Michel Le Tellier chevalier chancelier de France, prononcée en latin dans l'eglise de Sorbonne, au service de l'Université le 8. février 1686 par M. Hersan, professeur royal de l'eloquence et traduite en françois par M. B, Paris, veuve Martin Jean Boudot & Estienne Martin, 1688, p 34

³ *ibid* p 36

⁴ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 85

début de l'année 1686, les Provinces-Unies, la Suède et l'Electeur de Brandebourg s'allièrent. En juillet, l'empereur Léopold I^{er}, les princes allemands, l'Espagne et l'Angleterre les rejoignaient. Le pouvoir présenta cette ligue comme une union agressive de puissances jalouses et envieuses, désireuses de s'en prendre à la France. Pourtant, l'offensive était le fait de Louis XIV : en septembre 1688, le roi donnait trois mois aux puissances de la ligue d'Augsbourg pour reconnaître ses annexions tout en réclamant des compensations pour sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans, pour ses droits sur le Palatinat. Il exigeait également la nomination du cardinal de Fürstenberg à l'archevêché de Cologne. Dans la foulée, le Dauphin assiégeait Philippsbourg prise le 29 octobre. La France envahissait le Palatinat, l'évêché de Liège et l'archevêché de Cologne. Le 26 novembre, Louis XIV déclarait la guerre aux Provinces-Unies, à la suite du débarquement de Guillaume d'Orange en Angleterre¹.

Les oraisons funèbres jouent également un rôle de plus en plus grand dans la diffusion d'un discours décrivant la réalité selon un prisme favorable au roi. Une partie de ces textes reprend la version officielle du pouvoir, selon laquelle cette guerre est le seul fait des ennemis de la France, qui obligent le roi à combattre pour le bien commun. Cette thèse pénètre assez profondément et assez largement l'Eglise. On la retrouve dans la bouche d'ecclésiastiques de second ordre, tel par exemple un simple chanoine dénommé Doucette à Lyon². Il faut donc admettre que l'Eglise se fait plus volontiers relais du pouvoir, en reprenant à son compte les explications fournies par l'autorité royale. Cette impression est renforcée par le fait que ce discours se retrouve dans les oraisons de personnes jusque là exemptes de louanges au roi, telle par exemple l'oraison de la marquise de Torcy³. La défunte était issue d'une noblesse très moyenne et sans fonction auprès de la famille royale. Or, dans les années antérieures, pour pareils défunts, les prédicateurs ne prenaient pas la peine de célébrer le roi.

Ce discours, que l'on pourrait qualifier de propagandiste, s'articule autour de deux axes majeurs. Le premier concerne Louis XIV et ses ennemis. Le contexte géopolitique de la guerre est présenté sous un jour favorable à Louis XIV, selon une méthode déjà utilisée pour les précédents conflits. Guillaume d'Orange y personnifie les ennemis du roi afin de mieux les disqualifier et justifier le bon droit du roi, dans un conflit largement imputable aux ambitions françaises.

¹ John Albert Lynn – *les guerres de Louis XIV 1667 – 1714* / traduction de l'anglais (Etats-Unis) par Bruno Demangeot, Paris Perrin 2010

² Oraison funèbre de mademoiselle d'Orléans, prononcée en présence de la cour du parlement de Dombes, dans l'église de l'aumône générale de la Charité de Lyon, le 20 juin 1693 par Mre J.-B. Doucette, Lyon, T. Amaury, 1693

³ Oraison funèbre de Mme la Mise de Torcy, prononcée dans l'église paroissiale de Chevry-sous-Esgreville, le 9 février 1695 par le R. P. Charles Faulques, Paris, Desprez, 1695

Un second leitmotiv porte sur la situation intérieure au royaume. Il sur valorise le fait que les batailles soient livrées au-delà des frontières et présente le pays comme prospère, heureux, uni derrière son roi puissant et respecté. Fléchier y ajoute un propos délibérément propagandiste qui vise à obtenir un soutien financier au roi.

La guerre de la ligue d'Augsbourg, comme avant elle la guerre de Hollande, doit être justifiée. Cela suppose de démontrer que le bon droit et Dieu sont dans le camp de Louis XIV. La coalition européenne opposée à la France réunit des états catholiques et protestants. Présenter le conflit, selon une grille de lecture opposant un roi catholique à des puissances hérétiques est difficile. Guillaume d'Orange permet de creuser ce sillon. Tout concourt à faire du prince un repoussoir. Il est le produit d'une république, la Hollande, que la monarchie française considère comme une forme de pouvoir abâtardie et de plus il appartient à l'Eglise réformée. En outre, ce dernier vient d'accéder au trône d'Angleterre du fait de la glorieuse révolution de 1688, qui a chassé Jacques II. Aux yeux de l'entourage royal français, pareil événement est une rupture de l'ordre naturel et divin régissant le gouvernement des hommes. Le parlement anglais a chassé Jacques II, lui préférant sa fille Marie et son époux Guillaume d'Orange qui finit par régner seul en 1694 à la mort de la reine. En France, l'idéal monarchique absolutiste, se passant de l'assentiment des corps constitués du royaume, est mis en cause par l'exemple anglais.

Guillaume d'Orange devient donc la figure honnie d'un discours qui le présente comme « l'anti-roi », contre-exemple des vertus de Louis XIV. Le nouveau roi d'Angleterre symbolise les ennemis de la France, dans un discours, qui voue aux gémonies les puissances liguées contre Louis XIV.

En outre, il est tentant de voir dans cette construction rhétorique, un contre-feux au sac du Palatinat par les armées françaises durant l'hiver 1688-1689. Les villes de Mannheim et d'Heidelberg, des bourgs et des villages furent brûlés, des forteresses et des églises furent détruites. Les populations furent déplacées, tandis que les récoltes étaient pillées. Cette campagne dictée par la tactique de la terre brûlée fut menée de façon systématique et dans un souci d'efficacité maximale. L'opération connut un grand retentissement en Europe. Des pamphlets, dénonçant la barbarie du roi de France, le comparant à Nabuchodonosor, à un monstre de l'Apocalypse ou plus simplement à un tyran, se multiplièrent sur tout le continent¹. Au-delà de cette première réaction face au déchaînement de violence français, une littérature plus élaborée se fit jour. Cette dernière instruisait à charge un procès à la France et à Louis XIV en particulier, afin

¹ Cornette Joël - *Le roi de guerre – Essai sur la souveraineté dans la France du Grand siècle*, Petite Bibliothèque Payot, 2010, pp 387, 388 / Gillot Hubert - *Louis XIV et l'opinion publique en Allemagne*, Paris, H Champion, 1914, pp 187-189 / Van Malssen op cit, pp 66-80

de dénoncer sa prétention à la monarchie universelle. La *France toujours ambitieuse et toujours perfide*¹ parut à Ratisbonne en 1689, tandis qu'en 1690 était publiée à Utrecht *L'Europe ressuscitée du Tombeau de M. Leti ou Réponse à la Monarchie Universelle de Louis XIV*²

Même si, à l'instigation de réformés français réfugiés à l'étranger, un certain nombre de ces textes furent traduits en français favorisant leur diffusion en France, leur portée mérite d'être relativisée. Ce discours hostile à Louis XIV tenu à l'étranger a médiocrement pénétré en France. Les circuits de l'information étaient peu développés et très contrôlés par le pouvoir royal, nous y reviendrons ultérieurement. Seule une élite mieux informée et plus en prise directe avec l'en-dehors du royaume en eut connaissance.

Pour autant, la louange se devait de contrebalancer cette dynamique préjudiciable à l'image du roi, en retournant le propos et en glorifiant Louis XIV. Sans organiser délibérément une contre-offensive, supposant un contrôle étroit de la parole des gens d'Eglise de la part de l'Etat, une tendance à restaurer une image dégradée du roi a pris corps, notamment en posant la contre-figure répulsive de Guillaume d'Orange. A cet égard, la parole des prédicateurs en faveur du roi était d'autant plus importante, que le sac du Palatinat s'était accompagné de la destruction d'édifices religieux. Le discours des gens d'Eglise devient donc essentiel pour contrebalancer ces événements préjudiciables à la gloire du roi.

Un rapide déroulé chronologique montre que divertissements et parole sacrée illustrent cette mise à l'index de Guillaume d'Orange, même si ce thème est surtout le fait des prédicateurs.

En février 1689, dans le prologue d'Esther³ de Racine *Le perfide Interest, l'aveugle Jalousie* et *l'affreuse Hérésie* sont autant d'allusions à Guillaume d'Orange, mais également aux princes allemands d'obédience protestante. Racine présente un roi qui entre en guerre mu par le seul souci de plaire à Dieu et de soutenir la *Religion*. Le motif, à l'orée de l'année 1689, qui voit un second sac du Palatinat par les armées françaises, relève véritablement de la propagande.

En 1690, comme l'abbé Du Jarry, Pierre de La Broue, évêque de Mirepoix présente les ennemis du roi dans l'oraison de la Dauphine comme une ligue de nations aveuglée par leur *jalousie*.⁴ L'évêque accentue la peinture propagandiste des événements en calomniant, sans le citer nommément, Guillaume d'Orange présenté comme un ambitieux lorgnant le trône d'Angleterre pour faire oublier la médiocrité de sa naissance. L'Allemagne est quant à elle *enflée des victoires*

¹ La France toujours ambitieuse et toujours perfide, Ratisbonne, 1689, BN. 8°, Lb37. 3956

² L'Europe ressuscitée du Tombeau de M. Leti ou Réponse à la Monarchie Universelle de Louis XIV par I.D.M.R, Utrecht, Antoine Schoulen, 1690, BN. 8°, Lb37. 3962

³ Esther, tragédie tirée de l'écriture sainte, Paris, Denys Thierry, 1689

⁴ Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière, dauphine de France, prononcée à Saint-Denis, le 5 juin 1690 par messire Pierre de La Broue, Paris, Vve S. Mabre-Cramoisy, 1690, p 23

[*remportées*] sur les *Infidèles*¹. C'est donc pour se prémunir de leurs actions belliqueuses que le roi a dû déclencher la guerre, guerre évidemment triomphante, où s'illustrent le Dauphin et le duc de Bourgogne, son fils. L'abbé présente les ennemis du roi comme des puissances jalouses de l'élévation du roi de France. C'est donc *pour rompre les préparatifs de leurs secrètes entreprises*², que Louis XIV en grand stratège, décide de les attaquer. Le prédicateur accrédite ainsi une thèse destinée à exonérer le roi de toute responsabilité dans le conflit.

En 1692, l'oraison d'un aristocrate anglais de la suite de Jacques II déplore l'impiété de la nation anglaise qui a chassé son roi légitime, restaurateur de la foi catholique. Le père Anselme, son auteur, peut ainsi à la fin de son discours célébrer Louis XIV pour *les succès prodigieux* de ses armes, intervenues *pour protéger l'innocence et exterminer la tyrannie*³. Plus que la louange au roi, c'est la description d'une nation impie et révoltée qui joue un rôle propagandiste en faveur de Louis XIV en justifiant son action.

En 1695, l'oraison du duc de Luxembourg par Charles De La Rue présente Guillaume d'Orange comme le sombre inspirateur de la coalition contre la France. Les vocables et expressions tels que *Haine contre nous, passions* ou *détrôner la vertu* sont destinés à déprécier l'ennemi ou plus exactement ses raisons d'agir contre la France⁴. Angleterre, Hollande, Allemagne, Autriche, Italie, ont rallié Guillaume d'Orange, lui reconnaissant le titre de roi et lui faisant *hommage de leurs couronnes*, tandis que Louis XIV *a mis sa gloire à soutenir, seul contre tous, les droits de la majesté royale*.⁵ Le monarque français reste donc le défenseur vertueux du droit. Simplifiant les origines du conflit, l'orateur en offre une version manichéenne. Il désigne le responsable en la personne de Guillaume d'Orange, véritable repoussoir. Au contraire, la figure de Louis XIV est magnifiée. La force de ses ennemis n'a pas réussi à entamer ni sa puissance, ni sa détermination. *Sage et heureux*, le ciel lui garde sa faveur. La bataille opposant Louis XIV à Guillaume d'Orange devant Namur, qui vit ce dernier traverser la rivière, est décrite sous un angle favorable au roi et préjudiciable au prince. La traversée de la rivière ne s'explique que par la volonté du roi de laisser faire son ennemi. Le prédicateur délivre donc à son assistance une grille de lecture des évènements. Face au peu de succès des armes du roi, le jésuite affirme *ne nous attendons plus à ces victoires faciles à ces déroutes*

¹ *ibid* p 24

² Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière prononcée dans l'église de l'abbaye royale de Maubuisson, le 27 juin 1690 par M. l'abbé Du Jarry, Paris, A. Dezallier, 1690, p 32

³ Recueil d'oraison funèbres par messire Antoine Anselme, Paris, louisJosse, p 321

⁴ Oraison funèbres de Bossuet, Fléchier et autres orateurs – choix d'oraisons, Paris, Louis Janet, 1822, p 425

⁵ *ibid* p 426

générales. Les peuples coalisés sont *les plus braves*, leur résister est déjà *glorieux*, la France *sait triompher de la valeur même*¹.

L'asile donné à Jacques II, chassé d'Angleterre, permet de présenter Louis XIV comme celui qui restaure l'ordre et le droit non seulement par la force en combattant, mais aussi en accueillant le malheureux roi. C'est ainsi qu'en 1692, l'oraison du premier Président du Parlement de Dijon transforme le roi en défenseur de la *Religion trahie* et de la *Royauté persécutée*, allusion à l'accueil de Jacques II². L'année suivante, une oraison de la Grande Mademoiselle³ fait de même.

Au-delà de la figure repoussoir de Guillaume, un discours très proche de celui développé lors des précédents conflits se fait jour, afin de montrer le bon droit du roi à entrer en guerre. Il consiste à dénigrer les ennemis et à exagérer les victoires royales, voire même à masquer la réalité en présentant comme un triomphe des événements qui n'en sont pas.

Une première série de discours soutient ainsi le bon droit du roi à faire la guerre.

En 1691, le sermon pour la fête de la Purification de la Vierge⁴ de Jean De La Roche présente un roi plus soucieux *de procurer la paix à ses peuples que de dominer sur les étrangers*⁵. La guerre n'est donc pas le fait de Louis XIV, qui lui préfère la paix. Ses victoires témoignent, selon le prédicateur, du soutien que lui offre Dieu, attestant par-là que la légitimité est du côté de Louis XIV. Nulle ombre au tableau dans cette *France heureuse*⁶.

Le sermon de Noël⁷ 1693 du père Bourdaloue propose un discours soutenant et justifiant l'action de Louis XIV dans le conflit. Le prêche exonère le roi de toute responsabilité dans la guerre. Malgré les victoires et les triomphes, la guerre n'est pas présentée comme un motif de gloire pour le roi. La glorification du souverain provient davantage des raisons qui l'ont amené à entreprendre la guerre : servir Dieu et assurer la paix. Le premier argument n'est pas neuf. Les prédicateurs ont eu recours, dès les premières guerres du règne, à cette allégation. Elle présente l'avantage de justifier les entreprises guerrières du roi en soutenant son bon droit à recourir à la violence. A cet égard, le prédicateur soutient que le roi ne fait la guerre que *selon les règles de sa*

¹ *ibid* p 439

² Oraison funèbre de Nicolas Brulart, premier président du Parlement de Dijon, prononcée dans l'église des révérends Pères Cordeliers, le 15e novembre 1692, par le R. P. Archange Cenamy, Lyon, T. Amaury, 1693 pp 42 et 43

³ Oraison funèbre de Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, prononcée à la ville d'Eu, dans l'église de S.-Laurent, le 26 juin 1693, par le R. P. Fejacq, Paris, Vve Pepingué et J. Lefebvre, 1693

⁴ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, sur les mystères et autres sujets, Paris, Moreau, 1729, T 1, p 135

⁵ *ibid*, T 1, p 168

⁶ *ibid*, T 1, p 167

⁷ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 70

religion. L'emploi à de multiples reprises de la locution *Dieu des Armées* permet d'asseoir cette thématique de la guerre juste. In fine, en faisant la guerre le roi imite encore Dieu.

Le prologue de l'opéra *Céphale et Procris*¹ de Duché de Vancy sur une musique d'Elizabeth Jacquet de La Guerre, en 1694, dépeint les puissances étrangères ennemies de Louis XIV inspirées par l'*envie* et la *jalousie*. Elles sont également lâches puisque *tremblants au seul nom de la France*. Le librettiste compose un schéma narratif opposant un roi vertueux et glorieux à des ennemis inspirés par de médiocres passions. La victoire finale est évidemment promise au roi, quasi invincible tant ses qualités et vertus sont grandes.

En 1693 l'oraison de Mademoiselle par le père Anselme s'inscrit dans cette veine. *Réussir des entreprises odieuses et commettre des crimes heureux* face à un souverain inspiré par la justice et la vérité, voici selon l'orateur à quoi se résume la guerre². Le roi lutte contre des ennemis décidés à ruiner l'Eglise. Il oppose *son front majestueux & superbe* à des *Potentats jaloux* et des *Nations séduites*, tandis que *son Génie* et *son courage* vont une fois encore le faire triompher³. L'orateur dénigre l'ennemi et par contraste élève et rehausse le roi.

En janvier 1696, à en croire le prologue de l'opéra *la Toison d'Or*⁴ de Pascal Colasse sur un livret de Jean Baptiste Rousseau, si la guerre fait rage, c'est la faute des ennemis du roi. Il est l'agressé, ils sont les agresseurs. Seul leur *orgueil* les incite à poursuivre le combat.

La situation militaire sur le terrain sert également un discours propagandiste.

Ainsi en septembre 1692 le ballet de Villeneuve-Saint-Georges⁵ est donné afin de célébrer le retour triomphal du Dauphin, à la suite de la prise de Namur effectuée en juin 1692 en présence de Louis XIV. Le spectacle exagère la portée de la prise de la cité, même si dans l'esprit des Français cette conquête devait permettre de négocier la paix avec la Hollande. En outre, la bataille de Steinkerque contre les troupes de Guillaume d'Orange, en août 1692, sans constituer une défaite ne forme pas une véritable victoire. L'auteur du livret tait évidemment la déroute française dans sa tentative d'envahir l'Angleterre et le repli de la flotte en mai 1692, avec la perte d'une quinzaine de navires. Sans être un désastre pour la France, cette bataille permit aux Anglo-hollandais de gagner la suprématie sur cette partie des mers.

¹ *Céphale et Procris* tragédie mise en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Amsterdam, A Schlete 1695.

² Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701, p 361

³ *ibid* p 362

⁴ *Jason ou la Toison d'Or* représenté par l'Académie royale de Musique suivant la copie imprimée à Paris, Amsterdam, A Schelte, 1697

⁵ Ballet de Villeneuve-Saint-Georges dancé devant Monseigneur le premier septembre 1692. Par l'Académie royale de Musique Paris, C Ballard, 1692

En 1693, Fléchier, dans le sermon pour l'ouverture des Etats du Languedoc¹ à Narbonne affirme *nous n'avons oui d'autres bruits que ceux que faisaient nos Victoires* et parle de *villes prises, Batailles gagnées coup-sur-coup, & de toute part*

En 1695, la situation s'est considérablement dégradée. La crise de subsistance des années 1693 - 1694 a causé la disparition d'un million et demi de Français². Les finances de l'Etat sont épuisées et la guerre s'enlise, après les premières victoires du début de la décennie. En janvier 1695, le roi a levé sur tous, privilégiés ou non, un impôt, la capitation. Dans les Pays-Bas espagnols, face aux Français privés de ressources et de troupes, les Alliés ont repris les villes de Dixmude et d'Huy en septembre 1694. En Allemagne, après avoir pénétré dans le pays de Bade, les troupes françaises doivent se retirer, en octobre 1694. En Italie, des difficultés de ravitaillement freinent la progression de Catinat dans le Piémont. Une flotte anglo-néerlandaise a bombardé les défenses côtières de Dieppe, Saint-Malo, Le Havre et Calais, tandis qu'en Méditerranée une flotte anglo-espagnole contraint la flotte française à se réfugier dans la rade de Toulon. Enfin, le 5 janvier 1695, Louis XIV perd en la personne du maréchal de Luxembourg l'un de ses meilleurs capitaines³.

Dans ce contexte quelques orateurs choisissent de nier la réalité. En 1695, la courte louange contenue dans l'oraison de la marquise de Torcy opère comme une sorte de diversion en commémorant la paix et la victoire du roi dans la guerre de Hollande et en célébrant la dynastie. Aussi, évoquer le *bonheur de la France*⁴ dans pareil contexte est une gageure. Il est donc d'autant plus remarquable que le propos intervienne à l'occasion de l'oraison d'un personnage (une femme sans fonction dans de l'entourage royal) n'étant traditionnellement pas associé à la célébration du roi. Parler des victoires passées et de la conclusion de la paix de Nimègue revient à nier le présent.

Le carême 1695 prêché à la cour par le père Boileau nie également ces défaites. Ainsi, le sermon de Pâques⁵ présente un souverain triomphant, qui fait l'unanimité derrière lui. Ce souverain est entouré d'*Orateurs qui .../... employent ce que l'Art à de plus ingénieux pour célébrer sa valeur, & ses victoires*⁶. En 1695, l'oraison du maréchal de Luxembourg par Charles De La Rue soutient que la

¹ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, deuxième partie, p 260

² Marcel Lachiver - op cit

³ John Albert Lynn – op cit

⁴ Oraison funèbre de Mme la Mise de Torcy, prononcée dans l'église paroissiale de Chevy-sous-Esgreville, le 9 février 1695 par le R. P. Charles Faulques, Paris, Desprez, 1695, p 12

⁵ Homélie et sermons prononcez devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T2, p 259

⁶ Homélie et sermons prononcez devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T2, p 260

force des ennemis du roi n'a pas entamé sa puissance et sa détermination. *Sage et heureux*, le ciel lui garde sa faveur. Les péripéties de la guerre illustrent cette vocation du roi à défendre le bon droit, mais aussi la religion, telle la libération de Namur alors que les Espagnols *avait laissé la ville à la garde des ennemis de l'Eglise*¹. La bataille opposant Louis XIV au prince d'Orange devient une victoire du roi.

La paix de 1697 est, elle-même, présentée sous un jour favorable au roi, masquant la réalité militaire. Le sermon de la Toussaint 1697², par Bourdaloue, présente Louis XIV donnant la paix à l'Europe. Elle n'est ni subie, ni négociée, mais généreusement octroyée par un monarque victorieux et au fait de sa puissance. Rien n'indique que ses forces soient entamées ou affaiblies. Louis XIV est *au milieu de ses conquêtes, dans le comble des prospérités et des succès*. Les autres monarques européens sont parfaitement ignorés. Louis XIV se dresse face à l'*Europe*, corps anonyme et sans individualité propre, qui a constitué une *formidable ligue*³. Le prédicateur décrit donc une situation bien éloignée de la réalité. Tous les combattants aspirent à la paix. Le roi de France n'était *pas le seul victorieux et le seul invincible*⁴. Après les périls déjà évoqués de 1695, la situation était gelée depuis 1696. En Flandres, le long du Rhin et en Catalogne, les attaques et les contre-attaques des belligérants n'avaient pas rencontré de succès décisifs. La lassitude était commune de part et d'autre.

Pour autant, ne nous y trompons pas, la plupart des discours préfère louer le bonheur de vivre en France et l'obéissance des Français au roi, plutôt que de célébrer de prétendues victoires qui n'existent pas. La louange s'intéresse donc non pas aux ennemis de la France et aux batailles, mais se focalise sur la situation intérieure du pays. Elle travestit la réalité et ignore la situation difficile du pays, parle de prospérité et décrit un roi puissant et respecté. Cette célébration du bonheur de vivre en France et de la puissance du roi s'accompagne parfois d'obligations pour ses sujets. L'exemple type de ce discours est offert par Fléchier

En 1690, Fléchier, dans l'oraison du duc de Montausier de 1690 se plait aux allusions égayantes sur le *bonheur de ce Royaume*⁵, *la félicité de son regné*⁶, *le bonheur des peuples*⁷. En 1691, le sermon pour la

¹ Oraison funèbres de Bossuet, Fléchier et autres orateurs – choix d'oraisons, Paris, Louis Janet, 1822, p 430

² Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 267

³ *ibid*, vol 3, p 278

⁴ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 278

⁵ Panégyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775, p 406

⁶ *ibid* p 407

⁷ *ibid* p 421

fête de la Purification de la Vierge¹ de Jean De La Roche évoque une France heureuse². La grave crise de subsistance des années 1693-1694³ constitue une toile de fond pour le moins inappropriée à ce paisible bonheur décrit par les prologues des divertissements donnés à la même époque. Lieux communs ou topoi littéraires caractérisent cette louange ainsi que l'ont démontré Peter Burke⁴ ou Wolfgang Leiner⁵.

En mars 1693, dans *Alcide ou le triomphe d'Hercule*⁶, tragédie lyrique composée à deux mains par Lully fils et Marin Marais sur un texte de Jean Galbert de Campistron, au rebours de la réalité un chœur les bergers et bergères symbolisant les Français affirme *que les plus riches moissons brillent sur notre terre*. Jean Galbert de Campistron y célèbre la sanctuarisation du territoire national épargné par la guerre. Bergers et de bergères vivent heureux dans une paisible et fertile campagne. La réalité n'est pourtant pas si rose. Le territoire français n'est pas totalement épargné par les combats. En effet, les troupes du duc de Savoie ont fait une incursion durant l'été 1692 dans le sud est. Embrun, assiégée, a dû capituler. Gap a été pillée, ainsi que divers villages et châteaux dauphinois. En juin 1693, le prologue de l'opéra *Didon*⁷ de Henry Desmaret et Louise Geneviève Gillot de Saintonge fonctionne finalement comme un déni du réel, célébrant un pays où l'amour règne, alors même que sévit la crise de subsistance de 1693-1694 et que certaines provinces situés sur les frontières subissent les effets de la guerre.

En 1693, une oraison de la Grande Mademoiselle se fait l'écho de cette thèse. Le roi est *capable de tout entreprendre & de tout exécuter pour le repos de son peuple*⁸.

Le père Charles Boileau est chargé de prononcer le carême 1695, alors que la guerre s'enlise et que le royaume est épuisé par la famine et la maladie. La louange au roi compose le portrait d'un pays uni derrière son souverain, puissant et respecté.

Le premier sermon prêché pour le 1er dimanche de Carême⁹, le 20 février, décrit à l'occasion d'une parabole un royaume où l'autorité de Louis XIV est totale. Il soutient que *les Edits du Prince*

¹ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, sur les mystères et autres sujets, Paris, Moreau, 1729, T 1, p 135

² *ibid*, T 1, p 167

³ Marcel Lachiver – *op cit*

⁴ Peter Burke – *op cit*, chap 1 *Persuader*

⁵ Wolfgang Leiner - *Lieux communs et discours encomiastique*. In Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 1997, N°49. pp. 75-93.

⁶ *Alcide*, tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique Paris, C Ballard, 1693

⁷ *Didon*, tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1693

⁸ Oraison funèbre de mademoiselle d'Orléans, prononcée en présence de la cour du parlement de Dombes, dans l'église de l'aumône générale de la Charité de Lyon, le 20 juin 1693 par Mre J.-B. Doucette, Lyon, T. Amaury, 1693, p 30

⁹ Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T1, p 64

.../... sont lus avec respect, & exécutés avec fidélité¹ et que ses intendants sont obéis. Le prédicateur reprend ce thème des Français obéissant à leur roi avec *fidélité* mais aussi *tant de respect*². Dans le sermon de Pâques, l'abbé Boileau déclare *A quel autre grand Monarque a-t-on donné de plus grands éloges* ?³ L'orateur décrit un monarque comblé de toute part. Ce dernier dispose de *tous les royaumes le plus beau*, mais aussi de *tous les regnes, le plus heureux* ou encore de *la plus aimable* des familles, tandis que ses sujets sont *les plus braves, les plus fideles*⁴.

Le 21 mai 1695, le sermon de la Pentecôte⁵ par Du Jarry évoque *un royaume devenu le plus florissant du monde chrétien* dans lequel Louis XIV est *inspiré .. / ... par cet esprit d'intelligence*⁶. La vie du roi est une *trace lumineuse de gloire*⁷. Le souverain est comparé à un *arbre immortel* face *au torrent du monde qui emporte tout*. L'allégorie permet de louer la piété du roi, mais aussi sa fermeté face à l'adversité et sa renommée, qui place son nom *dans la bouche de tous les peuples*. Louis XIV, superbe, est la gloire même. Dans une situation périlleuse où la puissance du roi se heurte à la détermination de ses ennemis et à une situation sanitaire catastrophique, le prédicateur compose le portrait d'un roi imperturbable, solide et glorieux.

En avril 1695, le prologue de l'opéra *Théagène et Cariclée*⁸ de Henri Desmarets décrit toujours la France comme un pays où il fait bon vivre et célèbre encore les victoires du roi. Le librettiste, Duché de Vancy, affirme que Louis XIV fait preuve de *clémence* et n'a d'autres soucis que *le seul bien de son Peuple*. A la figure vertueuse et bienfaitrice du roi, il oppose le mal personnifié par ses ennemis.

En janvier 1696 l'opéra *la Toison d'Or*⁹ de Pascal Colasse sur un livret de Jean-Baptiste Rousseau chante le *doux repos* qui règne dans *une campagne coupée par le fleuve Seine*, allégorie de la France. Les peuples qui y vivent remercient Louis XIV de *ses bien faits généreux*. Pourtant en janvier de l'année précédente (1695), le monarque pour lutter contre le déficit croissant de l'Etat dû à la guerre a créé la capitation, impôt général direct payé par tous les Français, privilégiés ou non.

En second lieu, apparaît un discours ouvertement propagandiste qui, dans des circonstances particulières il est vrai, tant à convaincre les Français d'agir dans l'intérêt du roi.

¹ *ibid*, T1, p 82

² *ibid*, T1, p 84

³ *ibid*, T2, p 278

⁴ *ibid*, T2, p 278

⁵ Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier ordre, Paris, J P Migne, 1854, T 38, p 995

⁶ *ibid*, T 38, p 997

⁷ *ibid*, T 38, p 1012

⁸ *Théagène et Cariclée*, tragédie mise en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1695

⁹ *Jason ou la Toison d'Or* représenté par l'Académie royale de Musique suivant la copie imprimée à Paris, Amsterdam, A Schelte, 1697

En 1688, le sermon d'ouverture des Etats du Languedoc, prononcé par Fléchier s'exprime dans le cadre du contexte de pression fiscale imputable à la guerre, qu'il souhaite dénouer dans l'intérêt du roi. Le Languedoc est un pays d'Etat. Ses représentants doivent donc accepter de fixer la contribution à verser au roi. Fléchier en fait une véritable obligation chrétienne. Tout au long de son texte, il célèbre le pouvoir royal et la nécessité de contribuer au coût de la guerre. Au titre des vérités évangéliques enseignées en chaire, le prédicateur sert les intérêts de Louis XIV, en présentant l'impôt comme une nécessité morale. L'ecclésiastique devient l'auxiliaire du roi. Fléchier met sur le même plan les *devoirs envers le Prochain, envers Dieu, envers le Prince*¹. Plus loin, il affirme que les intérêts de l'Etat et de l'Eglise sont communs et si les deux *puissances* ne doivent pas *prendre l'une sur l'autre*, il convient qu'elles soient *mêlées*². L'orateur campe une conjoncture menaçante, évoquant *La haine, l'envie, & la fureur* des ennemis de la France. Fléchier déplore *la main paternelle qui nous frappe*, en une allusion au pape Innocent XI opposé à Louis XIV dans l'affaire de la Régale³. Le roi est dénommé *l'Oinct du Seigneur*, afin de renforcer sa position face à l'autorité du pape⁴. Le *salut de l'Etat* et la *gloire* du roi passent par des *contributions* permettant de combattre *les nations conjurées* contre la *patrie*⁵. L'orateur affirme que cette demande présentée par Louis XIV lui en coûte et que ce dernier s'y résout, avec déplaisir, aux seules fins de défendre ses sujets face aux ennemis. La figure paternelle du roi est d'ailleurs mise en avant par le prédicateur, qui néglige complètement le roi de guerre. L'orateur fait de l'obéissance un devoir religieux enseigné par les Ecritures parlant même de *vénération & de respect*. Ce devoir d'obéissance est total, puisque nul ne doit chercher à s'expliquer les desseins du roi. Il convient de lui obéir aveuglement. Résister au roi revient à s'opposer à Dieu.

En 1691 et 1693 les sermons pour l'ouverture des Etats du Languedoc⁶ de Fléchier se montreront beaucoup moins insistants sur le sujet.

2 – DIVERTISSEMENT ET PAROLE SACREE : SUPPORTS DE LA LOUANGE AU ROI

Dans une lettre datée du 3 avril 1710, Madame raconte le cérémonial de la chapelle royale. A cette occasion, elle souligne la proximité du temporel et du spirituel, en France. Elle affirme *ici il y*

¹ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, deuxième partie, p 80

² *ibid*, p 81

³ Alexandre Maral – *op cit*, pp 125 et

⁴ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, deuxième partie, p 83

⁵ *ibid*, p 86

⁶ *ibid*, p 260

*a des cérémonies en tout aussi bien que de la dévotion. Dans toutes les choses spirituelles on a dans ce pays, égard au temporel*¹. Au-delà de la critique d'une princesse élevée dans la religion luthérienne et souvent mordante à l'égard des rites catholiques, se révèle le constat d'une communauté intellectuelle qui traverse et unit les genres.

L'univers mental et culturel des Français, sous le règne de Louis XIV, s'exprime à travers la pratique religieuse, mais également à l'occasion de divertissements. Si ces deux manifestations socioculturelles s'inscrivent dans des registres différents et même opposés, elles n'en présentent pas moins des ressemblances.

S'il est un trait commun aux différentes sources ici retenues, c'est bien l'oralité. En effet, le culte de l'éloquence constitue la toile de fond sur laquelle s'exprime l'art des prédicateurs, comme celui de ceux qui conçoivent les divertissements pour le roi. Plus généralement, au-delà de ce goût partagé pour la langue, tout un environnement socioculturel rapproche le spectacle et la prédication. Pour autant, ce panorama ne saurait être exhaustif sans également évoquer ce qui les oppose.

L'oralité joue donc un rôle fondamental, mais paradoxalement c'est grâce à l'écrit que ces différentes expressions culturelles nous sont parvenues. La conservation de la parole, grâce à l'imprimé, constitue donc un sujet en soi, pour quiconque entend interroger les spectacles et l'éloquence sacrée.

Enfin, cette étude ne saurait être complète sans chercher à dénouer la relation qu'entretient l'univers ecclésiastique à l'égard du divertissement. Au-delà d'une critique radicale du spectacle, il existe une forme de tolérance, qui s'exprime plus ou moins franchement chez certains hommes d'Eglise. In Fine qui, mieux que le roi, symbolise cette coexistence entre parole sacrée et divertissement. L'emploi du temps royal, tel que la Gazette le brosse à l'attention de ses lecteurs, témoigne bien de cette coexistence entre les deux pôles d'une même culture.

2.1 – Le cadre socioculturel du divertissement et de la parole sacrée : entre rapprochement et opposition

Le premier chapitre de cette étude s'est attaché à définir la louange. A été mise en avant la dimension rituelle et sociale de l'hommage au roi. Cet aspect de la louange se retrouve avec l'existence d'un univers socioculturel commun aux divertissements et à la prédication.

En premier lieu, existe une même culture, celle du bien parler, de la belle et noble rhétorique. Cette pratique valorise celui qui s'y adonne et le distingue de ses pairs. Le public s'avère friand des manifestations inhérentes à une expression culturelle, qui transcende les genres et se retrouve

¹ Lettres de Madame, Duchesse d'Orléans née Princesse Palatine, préface de Pierre Gasca, Paris, Mercure de France 1981 & 1985, p 425

tant en chaire que sur scène. Les panégyriques de saint Louis prononcés chaque année au Louvre devant l'Académie française revêtaient par exemple une incontestable dimension littéraire¹. Corrélativement les pratiques sociales reflètent ce trait commun aux divertissements et à la parole sacrée.

Pour autant, leur différence de nature implique également un certain nombre de distinctions, qu'il ne faut pas gommer. Cette intimité commune se double donc d'une série d'oppositions et constitue l'univers dans lequel évoluent l'art du spectacle et la prédication.

2.1.1 – L'utilisation d'un langage partagé : l'oralité

Gérard Sabatier² a souligné l'utilisation d'un registre d'expression commun à l'Eglise et à l'Etat. Architecture, peintures dans les palais et les églises utilisent les mêmes envolées de Victoires, Renommées et autres allégories. Les cérémonies religieuses et profanes présentent également des similitudes en matière de scénographie. Une même somptuosité imprègne le cérémonial d'Etat comme la liturgie catholique, afin de mieux impressionner les uns et les autres. Les mêmes musiciens, de Charpentier à Lully, pour citer les plus célèbres, s'illustrent tant dans les registres sacré et profane³. Jean-Marie Apostolidès estime que la mythistoire, c'est à dire les codes culturels utilisés pour représenter le pouvoir royal, permettent même d'unifier le profane et le sacré en effaçant leurs origines différentes en gommant leur incompatibilité originelle⁴.

Cette convergence se retrouve dans l'utilisation d'une rhétorique partagée par les laïcs et les ecclésiastiques. L'art de la prédication pouvait être apprécié pour sa qualité littéraire : Isabelle Brian souligne la présence de prédicateurs dans la liste de Chapelain avec des commentaires sur leur art (Oger, Sénault, Sequenot, Hardouin de Péréfixe, du Bosc, Godeau évêque de Vence et même Gaché pasteur de Charenton)⁵. Jusqu'au XVII^e siècle la rhétorique, c'est à dire l'art de bien parler, conserve une place prépondérante en France. Les belles-lettres lui sont soumises. L'éloquence d'apparat est utilisée tant en chaire que dans les divertissements de la cour. Elle cherche à susciter l'admiration. Portant sur des sujets nobles, elle souhaite convaincre et persuader par sa hauteur de vue et son esthétique majestueuse et solennelle. Pour citer Pierre Zoberman « on peut parler d'apparat .../... dans la mesure où les discours font partie d'un ensemble de circonstances solennisées, au sein desquelles ils entretiennent des rapports, disons

¹ Isabelle Brian – op cit, p 452

² Gérard Sabatier *Versailles un imaginaire politique* in *Culture et Idéologie de l'Etat moderne*, cf. p 322

³ Marcelle Benoit – *Versailles et les musiciens du roi 1661-1733: étude institutionnelle et sociale*, Paris, Picard, 1971

⁴ Jean-Marie Apostolidès – op cit, pp 82 et s

⁵ Isabelle Brian – op cit, pp 444 & 445

épiphénoménaux avec d'autres pratiques sémiotiques »¹, thème qu'il développe dans son ouvrage sur les Panégyriques à Louis XIV².

Cette structuration du discours est évidemment parfaitement adaptée à la louange sur le roi. Elle permet de l'inscrire dans le même paysage mental que les autres formes d'expressions artistiques donnant à voir le roi, dans toute sa majesté.

La langue utilisée dans la louange rend compte de la dignité du roi, au même titre que pourraient le faire les arts plastiques.

Dans un cas comme dans l'autre, c'est à la sensibilité et aux passions que l'on s'adresse, bien plus qu'à la raison. La préface datée de l'édition de 1745 des Œuvres de Massillon³ affirme à son sujet *c'est le cœur qu'il affecte et qu'il intéresse*. Son grand succès serait donc dû à sa capacité à manier *l'art d'intéresser par le sentiment*. Mme de Sévigné⁴ écrivait, après avoir entendu un sermon de Bourdaloue prêché devant Louis XIV, *Il a parlé au roi sur sa santé, sur l'amour de son peuple, sur les craintes de la cour : il a fait verser biens des larmes, il en a versé lui-même : c'était son cœur qui parlait à tous les cœurs*. Ce témoignage montre bien les effets de cette parole, lorsqu'elle est maîtrisée et conduite par un prédicateur talentueux. Son oraison de Turenne, en 1675, fut un très grand succès. Une lettre datée du 31 octobre, soit le lendemain même du discours, reflète à la perfection le goût pour la belle éloquence. Son auteur anonyme déclare *Je ne saurais vous en déchiffrer les beautés ... son éclat nous éblouissait, semblable au salpêtre et au soufre*⁵. Dans une lettre du 10 novembre, Mme de Sévigné rajoute *on ne parle que cette admirable oraison funèbre de M. de Tulle*⁶.

Le père Texier a, tout en les condamnant, précisé les critères assurant à un prédicateur le succès mondain. Le premier consiste à ne dire *rien de commun rien de populaire*, le second suppose que *sa composition soit étudiée, ses mots recherchés*⁷. Les mêmes caractéristiques sont assurément à l'œuvre dans les divertissements donnés à la cour, qui s'inscrivent dans un genre noble et raffiné, loin des divertissements populaires. L'une des raisons de la disparition du ballet, malgré une courte renaissance sous la jeunesse des princes de France, doit sans doute beaucoup au grotesque et à la farce qui le caractérisait.

Cette esthétique peut être mieux cernée, à travers une comparaison entre l'art de Bourdaloue et celui de Bossuet. Ce dernier, apprécié de nos jours pour la qualité littéraire de ses œuvres

¹ <http://mauran.space-blogs.net/blog-note/195085/m-pierre-zoberman-et-la-parole-louis-quatorzieme.html>

² Pierre Zoberman – op cit

³ Œuvre Complètes de Massillon Evêque de Clermont, Paris, Raymond, 1821, cf. T 1, p II

⁴ Œuvres complètes de Bourdaloue, Tours, Cattier Libraire éditeur, 1864, cf. T 1 – Introduction, p V

⁵ Hurel Augustin-Jean - op cit, T 1, p 128

⁶ ibid, T1 et T2

⁷ ibid, T 1, pp 155 et 156

oratoires, connu pourtant en son temps un insuccès relatif face à Bourdaloue. En s'intéressant aux deux prédicateurs, Augustin Jean Hurel illustre bien cette situation, inverse à la hiérarchie établie de nos jours¹ entre les deux hommes. Les effets stylistiques de Bourdaloue s'inscrivent dans une esthétique davantage sensible aux contrastes et à une forme d'emphase. Bossuet, qui privilégie une écriture plus moderne, offrant moins d'afféteries s'éloignant de cette séduisante virtuosité n'eut pas le même succès. Cette remarque vaut également pour Racine et ses confrères. La grande estime dans laquelle on tient aujourd'hui l'homme de lettres ne reflète pas la position, qui fut la sienne face au public de son époque. Nombreux furent ses détracteurs. Mme de Sévigné déclare, dans une lettre du 16 mars 1672, après avoir vu Bajazet *Racine fait des comédies pour la Champmeslé ; ce n'est pas pour les siècles à venir*² et écrit dans une missive du 7 février 1689 après une représentation d'Esther *Racine aime Dieu comme il a aimé ses maîtresses*³. Ce que l'on qualifiera ultérieurement de « classicisme » n'a pas forcément rencontré le goût du public. Ce dernier lui préférerait une forme de fantaisie débridée et plus décousue. Le ballet de cour et sa multiplicité d'entrées, véritable patchwork et plus tard la tragédie mise en musique mêlant musique instrumentale et chantée, danse, machineries de théâtre, convoquant une multitude de personnages, en sont la parfaite illustration.

Cette esthétique, qu'un historien de l'art pourrait qualifier de baroque, à l'œuvre chez Bourdaloue comme chez les artistes et hommes de lettres, reçoit donc la faveur des Français du temps.

Un autre point commun caractérise la louange des balladins et des gens d'Eglise. Elle réside dans l'utilisation du français. La langue de la liturgie catholique est le latin. Le français est réservé à des pratiques accessoires, tels le sermon ou l'oraison funèbre qui visent non plus l'accomplissement d'un rituel, mais proposent un message à visée moralisante, intelligible pour tous. A partir de 1640, le français devint hégémonique sur le latin à Paris et dans les pays de langue d'Oïl¹. Ce principe, ainsi que le montre nos sources, prévaut également dans des centres urbains connaissant un autre vernaculaire que le français.

Le divertissement recourt lui-même au français, bannissant l'italien, langue pourtant étroitement liée à la composition musicale. En France, en dehors d'Ercole amante, opéra de Cavelli donné en 1662, l'italien n'est pas utilisé.

Ce choix commun du français conduit prédicateurs et gens de lettres à recourir à un certain nombre de procédés rhétoriques similaires. Le bien parler a ses règles et il s'impose à la sphère

¹ ibid

² Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille, et de ses amis, Paris, Dalibon, 1823, T 2, p 426

³ ibid, T 9, p 147

religieuse comme à la sphère laïque. Tous respectent les formes ordinaires de la rhétorique : instruire, plaire et émouvoir.

Le langage de la louange est donc partagé par ceux qui manient la langue, qu'ils soient ecclésiastiques ou laïcs. Gérard Sabatier² souligne l'usage d'un vocabulaire héroïque antique. Il l'explique de trois façons. Tout d'abord, le roi est dépeint dans un langage légendaire, qui le met à distance du public et l'inscrit dans l'épopée. En second lieu, l'événement décrit quitte la sphère du factuel, pour s'inscrire dans un contexte de vérité générale, telle la lutte contre le mal. Enfin, ce double statut de l'image héroïque amplifie, généralise, à partir d'épisodes tirés de l'actualité. Balladins et prédicateurs illustrent à la perfection ce phénomène, en décrivant le roi dans ce langage légendaire le plaçant à distance de ses sujets, fussent-ils des Grands. Louis XIV est évoqué comme un héros d'épopée ou un chrétien parfait et en cela il est hors du commun. Sur ce point tous s'accordent.

Un certain nombre de techniques oratoires peut être repéré aussi bien chez les prédicateurs que chez ceux qui écrivent les divertissements. Quelques exemples illustrent cette communauté d'expressions.

La première de ces techniques pourrait être la prétérition, c'est-à-dire la manière de dire une chose en prétendant la passer sous silence. Elle reçoit une faveur particulière du prédicateur confronté à l'ambiguïté de sa position, qui suppose d'édifier son auditoire tout en louant le roi. La prétérition permet de célébrer le roi, sans risque de manquer à la dignité de sa fonction. Le procédé classique consiste à affirmer que le roi est au-dessus de la louange. Bourdaloue l'utilise, par exemple, dans le sermon sur la fête de tous les saints sur la récompense des saints³. Son attitude consiste à décrire la gloire terrestre du roi pour affirmer qu'elle est négligeable pour Dieu et enchaîner sur la piété et la religion du monarque, qui seules comptent réellement selon ses dires. Cette technique s'avère moins fréquente dans les divertissements, plus à l'aise avec la célébration du roi. On en retrouve néanmoins trace, notamment chez Isaac de Benserade. En 1669, dans le ballet royal de Flore, le poète rappelle au roi qu'il le célèbre depuis si longtemps et que ses succès sont devenus si prodigieux, qu'ils dépassent toute faculté à les dépeindre (I. entrée)⁴.

Un second procédé partagé par les balladins et les prédicateurs repose sur l'hyperbole. Elle constitue la figure rhétorique la plus employée de toutes, tant elle convient au roi. Le procédé

¹ Isabelle Brian – op. cit, 2014, p 305

² Gérard Sabatier - *Imagerie héroïque et sacralité monarchique*, in *La royauté sacrée dans le monde chrétien* Alain Bourreau & Claudio Sergio Ingerflom dir., Paris, 1992

³ Œuvres complètes de Bourdaloue, Tours, Cattier Libraire éditeur, 1864, vol 1 p 1, cf. p 14

⁴ Ballet royal de Flore. Dansé par sa Majesté le mois de Février 1669, Paris, R Ballard, 1669

permet de représenter aisément toute la singularité royale face à l'ordinaire de condition de ses sujets, même les plus puissants. Bourdaloue fait, ainsi de Louis XIV *le héros de Dieu*¹ ou déclare qu'il est *au comble de la grandeur humaine*² ou encore que *le ciel a mis Votre Majesté au-dessus de tous les monarques de l'univers*³. En 1673, le prologue de Cadmus et Hermione, écrit par Quinault, affirme que Louis XIV est l'*Effroy du Monde* et parle de l'*Univers tremblant* devant sa toute puissance⁴, alors qu'il s'agit seulement d'évoquer la guerre de Hollande. Les Provinces-Unies sont loin de résumer à elles-seules l'Univers. En 1675, Thomas Corneille, dans le prologue de Circé, fait paraître la Renommée revenant d'un voyage *jusqu'au bout de l'Univers*, afin de vanter ses [*de Louis XIV*] *Vertus chez cent Peuples divers*⁵.

Le goût du public dicte, pour le prédicateur ou l'homme de lettres, une manière de jouer avec son auditoire. L'allusion, le message codé se retrouvent dans les divertissements et les sermons. Dans une société de cour en proie à la rivalité, aux cabales et à une norme sociale où la représentation joue un rôle déterminant, le succès est assuré à celui qui joue ce jeu. Le succès d'un prédicateur est donc très directement lié à sa capacité à dresser des procès de mœurs, à recourir à l'allusion et à l'épigramme. La popularité de Bourdaloue fut en bonne partie due à ce procédé, largement négligé par Bossuet. La sanction en fut le peu de succès des sermons de ce dernier face à Bourdaloue⁶. Ce furent ses oraisons, beaucoup plus théâtrales, qui lui assurèrent une certaine renommée. Jacques Truchet⁷ souligne à plusieurs reprises les grandes ambitions du jeune Bossuet dans son *carême du Louvre* et le succès mitigé qu'il rencontra. Le prédicateur ne sut donc pas s'adapter à des fidèles habitués, surtout à la cour, à une conception moins sévère de la prédication. Le divertissement est tout entier bâti sur le message codé, à travers le travestissement des métaphores et des allégories. Si l'historiographie¹ a largement insisté sur l'abandon de la figure métaphorique pour représenter le roi, un univers issu de la culture précieuse mais aussi de l'Antiquité, omniprésente dans le bagage culturel des contemporains de Louis XIV, continue à servir de toile de fond aux propos tenus sur le roi. Les prologues des spectacles n'ont de cesse de

¹ Œuvres complètes de Bourdaloue, Tours, Cattier Libraire éditeur, 1864, vol 3 p 188, cf. p 200

² *ibid*, p 229

³ *ibid*, p 267

⁴ Cadmus et Hermione. Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard,

⁵ Circé Tragédie ornée de Machines, de Changemens de Théâtre, & de Muisque Par T Corneille, Paris, 1675

⁶ Hurel Augustin-Jean - *op cit*, T 1, pp 223 à 230

⁷ Jacques Truchet - *La Prédication de Bossuet. Etude des thèmes*, Paris, éd. du Cerf, 1960

convoquer la Renommée, la Gloire et autres représentations des vertus et qualités du roi. Les dieux et les déesses du panthéon gréco-romain tissent également un entour plus ou moins codé tout autour du roi. De manière plus évidente, le grand succès de Benserade avec ses vers de ballets s'explique très largement par ce jeu entre le personnage incarné par le danseur et l'identité personnelle de ce même danseur. Se développe même un esprit de complicité avec le public. En 1661 Benserade dédie, par exemple, ces vers au roi *..le monde représente ici ce qu'il n'est pas / Roi, je suis en effet ce que je représente*, dans le ballet de l'Impatience².

Enfin, une certaine façon de s'exprimer, mais également de se mettre en scène et d'imposer sa présence rapproche gens d'Eglise et balladins, lorsqu'il s'agit de faire face au public. Il faut savoir jouer de sa présence physique pour séduire et retenir l'attention des uns et des autres. Evidence pour les acteurs, les chanteurs et autres danseurs, cette disposition s'imposait également aux prédicateurs qui devaient capter l'attention. Isabelle Brian constate une floraison de manuels de prédications rédigés en français au milieu du XVII^e siècle. Le prédicateur devait mémoriser un discours qui durait près d'une heure. Il ne pouvait recourir à l'écrit qui aurait gêné sa gestuelle et aurait contrevenu à la fiction d'une parole directement inspirée de Dieu (importance de l'oralité). Les manuels lui proposaient des moyens mnémotechniques destinés à faciliter ce travail de mémorisation³. Les pratiques divergeaient d'un orateur à l'autre. Bossuet rédigeait un plan en latin qu'il développait en chaire, tandis que Bourdaloue apprenait par cœur son texte qu'il récitait intégralement⁴.

Le manuel de l'abbé de Bretteville fournit quelques indications sur ce que devait être l'attitude du prédicateur. Il devait accompagner son discours d'une gestuelle. La main droite jouait un rôle important, tandis que la gauche se devait être utilisée qu'exceptionnellement. La peur du ridicule devait guider l'orateur contraint de rester digne dans sa gestuelle⁵. Isabelle Brian souligne l'importance de la prononciation, de l'intonation et de la gestuelle. Les manuels ne négligent jamais cet aspect de la rhétorique sacrée. Le succès rencontré dans les années 1690 par le *Poème sur les mauvais gestes de ceux qui parlent en public* du père de Salencque montre bien l'importance de la

¹ Bernard Magné (- op cit, p 584 et s) a souligné les débats et les critiques ouvertes sur l'utilisation de la mythologie et les critiques de bienséance qu'ont pu lui adresser des auteurs tels Pierre Bayle. Néanmoins, c'est surtout Jean-Marie Apostolidès (Jean-Marie Apostolidès - Le Roi-machine : spectacle et politique au temps de Louis XIV, Paris, Editions de Minuit, 1997, p 114 et s) qui montre que de l'allégorie on glisse vers le plaisant, l'aimable, le décoratif et l'artistique. Le présent est désormais perçu dans toute sa singularité, ouvrant ce qu'il appelle « l'âge de la machine ».

² Ballet royal de l'Impatience dansé par sa Majesté le 19 febvrier 1661, Paris, R Ballard, 1661

³ Isabelle Brian – op cit, pp 308 à 311

⁴ ibid, p 312

⁵ ibid, p 315

chose¹. La voix devait éviter d'être nasillarde ou monotone pour soutenir l'attention du public. Pareil timbre était un handicap majeur pour s'illustrer dans la parole sacrée. A l'inverse une voix claire et forte permettant de se faire entendre de tous dans les grands édifices devenait un atout. Le père Rapin déplore l'existence *de jeunes prédicateurs sans vertu et sans science monter en chaire, comme monte un comédien sur le théâtre*². Au-delà de la recherche du succès facile, dénoncé par le père Rapin, il entraînait nécessairement une forme de séduction, plus ou moins calculée, chez la plupart des prédicateurs. Isabelle Brian souligne que le dictionnaire portatif des prédicateurs affirme pour plusieurs auteurs que le passage de l'oral à l'écrit fit perdre de la puissance à leurs sermons³. Un certain nombre de prédicateur refusèrent d'ailleurs le passage à l'écrit par humilité ou par conscience de la perte inhérente à pareille transformation⁴. Les mémoires de l'abbé Legendre relatent les capacités de la voix des grands prédicateurs. Le père Chaussemer avait la *voix faible*, le père de La Rue l'avait *forte quoiqu'un peu rude*. Concernant Fléchier *sa voix, sa prononciation n'avait rien de majestueux* alors que pour l'Abbé des Alleurs *sa voix claire et argentine faisait plaisir à entendre*. Bourdaloue présentait d'exceptionnelles dispositions : *sa voix était d'une étendue prodigieuse ; il prononçait fort vite, et cependant si distinctement qu'on ne perdait pas une seule de ses paroles*⁵.

Jean-François Sénault passait pour avoir été un bel homme et avoir offert l'agrément d'une prononciation plaisante à une voix harmonieuse, ainsi qu'à une présence en chaire majestueuse⁶. La préface des œuvres du père Jean de La Roche, qui prêcha le carême 1691 et 1692 devant le roi, précise *son air était doux sans fadeur, son regard vif et spirituel, sa voix douce et sonore, son geste beau et naturel, sa prononciation pure et aisée*⁷. Au-delà du compliment du à un défunt, ce texte montre bien l'importance que revêtait l'apparence du prédicateur pour son public.

Fléchier offre également une autre illustration de l'importance prise par ce type d'aptitudes⁸. Dans l'esprit de ses contemporains l'homme d'Eglise brillait plus pour la qualité littéraire de ses écrits et son esprit, que par ses talents oratoires. Cette caractéristique explique sans doute qu'il ne se soit produit devant le roi, qu'à plus de quarante ans. Le père de La Rue décrivant l'expression orale de Fléchier permet de comprendre son relatif insuccès en qualité d'orateur de sermons. Il soutient que ses gestes étaient lourds *et le son de sa voix avait naturellement quelque chose de lugubre*⁹.

¹ *ibid*, pp314 & 315

² Hurel Augustin-Jean – *op cit*, Introduction, p LXIX

³ Isabelle Brian – *op. cit.* , p 435

⁴ *ibid*, p 460

⁵ *ibid*, p 433

⁶ Hurel - *op. cit.* T 1, p 82

⁷ Panegyriques de Saints prononcez par le R.P De la Roche, prêtre de l'Oratoire, Paris, Moreau, 1731, T1, Préface

⁸ Hurel - *op. cit.*, T 2, pp 88 à 91

⁹ *ibid*, T 2, p 90

Cette gravité seyant mieux aux oraisons funèbres, il affirme qu'elle explique son plus grand succès dans ce genre. De La Rue, en caractérisant le ton et l'attitude de Fléchier, souligne encore que sa *pesanteur naturelle* convenait mal aux sermons où *la véhémence et l'impétuosité* doivent régner.

Au-delà de ce langage commun aux uns et aux autres dans des genres aussi éloignés que le divertissement et la prédication, il existe une seconde parenté liée à la pratique sociale des spectacles, des sermons et oraisons funèbres.

2.1.2 – Des pratiques culturelles apparentées : l'église et le spectacle

Le rapprochement entre parole sacrée et théâtre, lieu commun de la littérature morale du temps, souligne que prédication et divertissement constituent également des distractions pour les Français du XVII^e siècle. Bossuet, dans le second sermon pour le Jeudi de la deuxième semaine de Carême¹, croyait nécessaire en 1662, de rappeler à son auditoire qu'*on ne monte pas sur la chaire comme on ferait sur un théâtre*. La Bruyère put, d'ailleurs, s'offusquer de cet intérêt bien éloigné des préoccupations chrétiennes suscitées par le sermon. Il déclare dans les *Caractères*² le *discours chrétien est devenu un spectacle*. Bossuet³ condamna ce travers, qui conduisaient certains prédicateurs à privilégier le succès sur l'édification chrétienne : *ces prédicateurs infidèles qui ravilissent leur dignité jusqu'à faire servir au désir de plaire le ministère d'instruire ; qui ne rougissent pas d'acheter des acclamations par des instructions, des paroles de flatterie par la parole de vérité, des louanges, vains aliments d'un esprit léger, par la nourriture solide et substantielle que Dieu a préparé à ses enfants! Quel désordre! Quelle indignité! Est-ce ainsi qu'on fait parler Jésus-Christ !* Furetière dans son *roman bourgeois* dépeint l'église parisienne des carmes davantage comme un espace de sociabilité que comme un lieu de dévotion. Les galants observent la beauté des quêteuses et se montrent généreux à proportion de l'intérêt que suscitent chez eux ces personnes⁴.

On assiste, en groupe, à la prédication comme au spectacle. Cela se passe dans le respect de l'étiquette et des rites qui déterminent le rang et la faveur des courtisans présents pour les événements donnés à la cour. La même pompe entoure les cérémonies religieuses et la vie de cour dans laquelle se déploient les divertissements. L'un des exemples ultimes de ce faste est sans doute offert par l'église jésuite Saint-Louis, à Paris. Elle fut particulièrement célèbre pour la

¹ Bossuet - op. cit., vol 9 p 178

² La Bruyère - Les Caractères, Ed E. Bury, Paris, Le livre de poche classique, 1995, XV §1, p 557

³ Bossuet - Oraison funèbre du père Bourgoing, Paris, Classiques Garnier, 1961, cf. p. 49

⁴ Isabelle Brian – op. cit., p 353

magnificence de ses offices. La compagnie n'hésitait pas à faire appel aux chanteurs de l'Académie royale de musique, tandis que Marc-Antoine Charpentier trouva à y illustrer son talent dans les différentes cérémonies, qui se déroulèrent rue Saint-Antoine¹. Il n'est qu'à écouter son célébrissime *Te Deum* en ré majeur, probablement composé pour célébrer la bataille de Steinkerque d'août 1692. La pratique religieuse à la cour était elle-même l'objet d'une théâtralisation qui par bien des aspects lui conférait l'aspect d'un véritable spectacle².

A Paris, l'élite sociale faisait réserver des chaises afin d'être bien placée. Le conseil de fabrique devait régulièrement rappeler à l'ordre bedeaux et loueuses de chaises qui organisaient un véritable commerce³. On payait donc la chaisière pour assister au sermon, comme on payait pour aller au théâtre. Les paroisses les plus en vue (Saint-Jean-en-Grève, Saint-Louis-en-l'Île) cherchaient à attirer orateurs les plus doués⁴.

L'engouement du public pour les grands prédicateurs vaut celui des hommes de lettres. Comme pour les représentations théâtrales, il s'agit d'un événement où le public communie dans la même satisfaction esthétique. Le sermon a d'ailleurs été analysé à travers cette perspective⁵. Isabelle Brian, qui a largement étudié les manuels de prédication, souligne les points communs entre prédication et divertissement. Tous deux partagent le même souci de la belle langue et le même souci mondain du public d'être vu et de se faire voir. Isabelle Brian consacre tout un chapitre à cette question entre théâtre et prédication⁶.

Madame de Sévigné⁷ évoque le fait qu'*il* (Bourdaloue) *m'a souvent ôté la respiration* et souligne les encombrements de circulation devant l'Eglise où officiait l'orateur. La marquise décrit également l'oraison funèbre de Mme de Longueville à sa fille, comme une véritable représentation musicale ou théâtrale dans sa lettre du douze avril 1680⁸ : *vous me demandez pourquoi j'y étais ? C'est que Mme de Guénégaud par hasard, l'autre jour chez M. de Chaulnes me promit de m'y mener avec une commodité qui me tenta : je ne m'en repens pas ; il y avait beaucoup de femmes qui n'y avaient pas plus à faire que moi.*

¹ Lafage Franck - *Le théâtre de la mort. Lecture politique de l'apparat funèbre dans l'Europe du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Harmattan, 2012, p 138 – note 313

² Sébastien Gaudemus - La mise en spectacle de la religion royale : recherche sur la dévotion de Louis XIV, *Histoire économie et société* octobre/décembre 2000, pp 513 à 526, 2000

³ Isabelle Brian – op cit, p 160

⁴ ibid, pp 199 & 200

⁵ Violaine Géraud - La scénographie dans les Sermons du Carême du Louvre de Bossuet, Paris, www.cavi.univ-paris3.fr/phalese/Agreg2003/2003

⁶ Isabelle Brian – op cit, p 329 et s

⁷ Œuvres complètes de Bourdaloue, Tours, Cattier Libraire éditeur, 1864, Introduction p VI

⁸ Marquise de Sévigné- *Lettres*, Paris, G.F Flammarion, notes de Bernard Raffali 1976, réédition 2005, cf. p 280

Ce n'est assurément pas l'édification religieuse que recherche la marquise ou les *autres femmes*, dont elle souligne la présence, mais bien le plaisir mondain de goûter à une belle rhétorique en bonne compagnie. Les lettres de Mme de Sévigné attestent bien, chez cet esprit peu dévot, de la dimension de sociabilité que revêt la parole sacrée chez ses contemporains.

La répétition incessante de la prédication a sans doute fini par atténuer sa dimension morale et édifiante pour en faire sinon une distraction, en tout cas une pratique sociale assez ordinaire.

En outre, lorsque, le sermon est donné devant le roi, y assister reflète les ambitions sociales des uns et des autres, à l'instar de ce qui se passe lorsqu'un spectacle est donné à la cour. Massillon lui-même évoque au sujet de l'affluence au sermon de cour *une vaine curiosité que l'on veut satisfaire ; un loisir inutile que l'on est bien aise d'amuser ; un spectacle de religion dont on veut avoir le plaisir*¹. Cette citation pourrait tout aussi bien évoquer un divertissement, mais il est pourtant question de sermon. L'emploi même du mot *spectacle* démontre la proximité entre parole sacrée et divertissement, dans la sociabilité de la cour et plus généralement dans la société du temps.

Le désir de plaire au roi et de le copier, la curiosité pour ce qui suscite son intérêt, s'illustrent tant dans la sphère religieuse² que dans l'univers du divertissement. Se rendre à l'église ou au divertissement, puisque le roi y a marqué sa satisfaction, procède du même phénomène sociologique. Quelques exemples le démontrent à la perfection. Dans ses mémoires, Mme de La Fayette relate le succès d'Esther de Racine en janvier 1690. *Cette comédie de couvent devint l'affaire la plus sérieuse de la cour*³. Cet engouement provint de la satisfaction exprimée par le roi lors des représentations données par les demoiselles de Saint-Cyr dans leur établissement. *Les applaudissements que sa Majesté donna augmentèrent encore ceux du public*⁴ affirme la comtesse. Dans la sphère religieuse, Saint-Simon témoigne que le goût de Louis XIV pour le père Séraphin, en 1696, aboutit au même résultat. Le duc évoquant les sermons de ce capucin précise *ils plurent fort au roi et il devint à la mode de s'y empresser et de l'admirer*⁵. Ce phénomène de « mode » souligné par le mémorialiste se retrouve à la ville. Les lettres de Mme de Sévigné témoignent de la popularité de certains prédicateurs devenus la coqueluche du tout Paris. On se presse alors à l'église comme on le ferait au théâtre. Il y avait une volonté de s'afficher au sermon et pas seulement à la cour. Isabelle Brian évoque le curé de Saint-Jean-en-Grève qui s'offusqua de ne pouvoir trouver une

¹ Hurel Augustin-Jean – op cit, Introduction, p LXXIX note 2

² Sébastien Gaudemus - La mise en spectacle de la religion royale : recherche sur la dévotion de Louis XIV, Histoire économie et société octobre/décembre 2000, pp 521 & 522

³ Mémoires de Mme de La Fayette précédés de La Princesse de Clèves, Paris Flammarion, non daté, p 327

⁴ *ibid*, p 327

⁵ Saint-Simon – Mémoires, Paris, Garnier Frères, 1853, T 1, Chapitre XIX p 151

place sur le banc d'œuvre pour entendre le sermon. Il fut contraint de s'installer dans un endroit moins en vue¹.

Le public des divertissements et des prédicateurs a affiché une attitude assez proche dans les deux cas, même s'il est évident que le tohu-bohu, qui a pu régner dans les salles de spectacles n'était pas de mise à l'église. Le chahut était également proscrit à la cour et sur ce plan l'attitude des courtisans a, sans doute, assez peu différé de leur comportement à l'église.

L'auditoire manifestait sa satisfaction de la même manière. C'est ainsi que l'auditoire fort content de l'oraison d'Anne d'Autriche en 1666, applaudit Dom Cosme², comme il l'aurait fait à une comédie. Il en avait également été de même pour l'abbé de Fromentière en 1653 lorsque, devant le roi, il prêcha en mettant en accusation le duel³.

Une lettre publiée, après l'oraison de Turenne en octobre 1675, relate les applaudissements qui émaillèrent plusieurs fois le discours⁴. Le *Mercure galant* du 1^{er} avril 1694⁵ rapporte également que Charles Boileau fut applaudi pour son sermon de la Cène à Versailles.

De nombreux orateurs sacrés dénoncent la légèreté des auditeurs venus les écouter, comme au spectacle. Le père Texier qui, prêcha à la cour jusqu'en 1661, pointe *ces femmes et ces filles mondaines qui viennent au sermon parées et ajustées comme si elles allaient au bal ou à la comédie*⁶. Massillon reproche de *venir y inspirer des passions honteuses, pour s'y permettre des regards impurs, pour y former des désirs criminels .../... faire du temple saint un lieu d'iniquités*⁷. Bourdaloue évoque des *regards libres, des désirs sensuels* ou des *discours les plus dissolus* et même de *sacrilèges abominations*⁸. Le Boux reproche aux dames de la cour, *d'étaler jusqu'au pied des autels la plus affreuse nudité*⁹. Bossuet dénonce celles qui pénètrent à l'église *avec grand bruit pour détourner sur elles et les yeux et les attentions*¹⁰.

Ces propos révèlent combien les églises furent un lieu où s'exprima une sociabilité qui n'avait rien à envier à celle des spectacles. Au-delà de l'exagération ou de la pudibonderie des sermons, toute une pratique socioculturelle est mise en exergue.

¹ Isabelle Brian – op cit, p 167

² Hurel Augustin-Jean – op cit, T1, p 171

³ *ibid* 1, p 45

⁴ *ibid* 1 p 128

⁵ Avril 1694, pp 256

⁶ Hurel Augustin-Jean – op cit, T 1, p 155

⁷ *ibid*, Introduction, p LXXXVIII

⁸ Hurel Augustin-Jean – op cit, Introduction, p LXXXVIII

⁹ *ibid*, Introduction, p LXXXVIII

¹⁰ *ibid*, T 1, p 254

La critique acérée et constante des gens d'Église¹ à l'égard des divertissements peut en partie s'expliquer par cette communauté socioculturelle entre prédication et spectacle. Les prédicateurs, craignant une confusion préjudiciable à la foi chrétienne, condamnent le divertissement. Au-delà de leurs ressemblances, les deux genres appartiennent pourtant bien à des univers distincts.

2.1.3 – Un univers bien différent pour la prédication et le divertissement

Les divertissements et la parole sacrée partagent donc un univers largement commun. Néanmoins, existe aussi un certain nombre de spécificités propres à chacun, non seulement dans la confrontation attendue entre prédication et spectacle, mais également dans une opposition entre sermon et divertissement face à l'oraison funèbre.

L'historiographie souligne traditionnellement l'ostentation entourant l'image du roi. Gérard Sabatier évoque cette accumulation de richesses, qu'il s'agisse de matériaux précieux dans les beaux-arts, d'abondance de nourriture ou de richesse des étoffes à la cour². Selon Leora Auslander citée par Fanny Cosandey et Robert Descimon³ les objets réservés au luxe royal créaient du sens politique. Jean Barbey dans « Etre roi⁴ » a montré l'importance de la majesté royale et des fastes qu'elle suppose lors des grandes cérémonies monarchiques. Ce trop plein, cette accumulation se retrouvent indéniablement dans les divertissements de cour. La relation par Félibien, du Grand Divertissement de Versailles⁵ en 1668 célébrant la conquête de la Franche-Comté en 1674⁶, le démontre à la perfection. Ce texte semble même bâti pour illustrer combien la somptuosité était l'essence même de ces fêtes. Même lorsque ce type d'événement n'a plus cours, le divertissement ne se départit pas d'une certaine magnificence inhérente à la vie de cour. La tragédie mise en musique avec son cortège de musiciens, de chanteurs et de danseurs, de scénographie faisant la part belle aux machines en atteste, tout comme le ballet quelques années plus tôt.

Les cérémonies funèbres furent fastueuses et n'eurent rien à envier aux divertissements de la cour. Les Menus-Plaisirs pouvaient même être sollicités pour leur préparation⁷, à l'instar de ce qui

¹ Simone de Reyff - *L'Église et le théâtre. L'exemple de la France au XVIIe siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1998 / Laurent Thirouin - *L'aveuglement salutaire. Le réquisitoire contre le théâtre dans la France classique*, Paris, Champion, 1997

² Sabatier Gérard - *Versailles ou La figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999

³ Fanny Cosandey & Robert Descimon – op cit, p 236

⁴ Jean Barbey – op cit, p 198 et s

⁵ Relation de la Feste de Versailles du dix-huitième juillet mil six cent soixante-huit, Paris, Pierre le Petit, 1668

⁶ Les Divertissemens de Versailles donnez par le Roi à toute sa Cour au retour de la conquête de Franche-Comté de l'année MDCLXXIV, A Félibien, Paris, J B Coignard, 1674

⁷ Juliusz A Chrościcki & Hengerer Mark, Gérard Sabatier (éd.) - *Les funérailles princières en Europe, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Centre de recherche du château de Versailles - Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, collection Aulica, 2012

se fit pour Turenne en 1675, à Notre Dame de Paris¹. Les balladins eux-mêmes pouvaient être conviés. Lully composa ainsi la musique du service funèbre du Chancelier Séguier à l'Oratoire, tandis que le Brun en avait conçu les décors, en 1672². Les décors de ces cérémonies avec de véritables architectures éphémères connurent, à en croire Anne Péan, leur apogée à l'occasion de la disparition de Marie-Thérèse en 1683³.

Un addendum à l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée par Dom Antoine Gallois le 16 septembre 1683 à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près¹ décrit bien ce phénomène. Le 15 septembre, les cloches de l'Abbaye annoncent la cérémonie. Le 16 septembre, l'assistance pénètre à dix heures dans l'église. Celle-ci est tapissée de voiles depuis la voûte jusqu'au sol, avec par endroits, des écussons aux armes de la reine. Douze cents lampes éclairent l'église. Devant le grand autel, sur une estrade, s'élève un mausolée de forme carrée. Huit allégories (l'Espérance, la Charité, la Majesté, la Soumission, la Paix, l'Histoire, la Force, la Religion) entourent quatre colonnes de marbre supportant une corniche alternant fleurs de lys et tours de Castilles. Au sommet de l'édifice, la statue de la reine prend place escortée de son ange tutélaire. Au centre de l'édifice, une représentation de la reine vêtue du manteau royal est accompagnée de l'Europe affligée. Emblèmes et devises composent un éloge de la défunte. Après la messe, Dom Antoine Gallois prononce l'oraison funèbre de la reine. A l'issue de la cérémonie, tous les religieux un cierge à la main prennent place autour du Mausolée entourant le célébrant et ses aides. Une absolution clôt la cérémonie.

Un parallèle entre ce faste funèbre et celui des divertissements de cour serait tentant pour souligner un nouveau point commun entre divertissement et oraison funèbre. Ce serait presque un contresens. L'oraison s'intègre bien à une liturgie catholique marquée par la contre-réforme, qui suppose de marquer les esprits par le brillant et l'éclat. Néanmoins, elle se présente comme une pause dans ce trop plein qui, de la cour à l'église, caractérise le siècle. Le prédicateur, seul en chaire, exprime son art sans autre soutien que son propre talent et sans autre artifice. L'excès, l'ostentation sont balayés par la gravité et la componction de la parole sacrée. A la pompe funèbre entourant l'oraison s'oppose le dépouillement de la chaire. Il existe comme un contraste entre ce déploiement de faste et la prise de parole solitaire de l'orateur. La prédication est, par exemple, l'inverse du *Te Deum* où la musique offre une pompeuse célébration en l'honneur du

¹ Lafage Franck – op cit, p 128

² ibid, p 131

³ Anne Péan – *Les décors des pompes funèbres en France 1643-1683 : naissance d'un genre*. Actes du Ve congrès national d'archéologie et d'histoire de Paris : <http://www.inha.fr/colloques/document>, p 2. / Juliusz A Chrościcki & Hengerer Mark, Gérard Sabatier (éd.) - *Les funérailles princières en Europe, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Centre de recherche du château de Versailles - Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, collection Aulica, 2012

roi. Si l'oraison prend bien place au sein d'une cérémonie qui ne ménage pas ses effets, par sa nature même elle s'oppose à la surabondance et à la démesure du rituel qui l'entoure. Le sermon est lui-même construit sur la même économie de moyen. Ce caractère est même encore plus appuyé, puisqu'il n'intègre pas un cérémonial fastueux, mais existe par lui-même. Il se présente, en effet, comme une « conférence » spirituelle d'environ une heure. Au contraire du prône que prononce l'officiant lors de la messe, il dispose de sa propre autonomie. Isabelle Brian décrit cette extrême ritualisation tout particulièrement lors du carême ou de l'Avent. La sonnerie d'une cloche réservée à cet effet annonçait le sermon. Le prédicateur paraissait accompagné d'un clerc. Dans certaines paroisses, il revêtait même un surplis spécifique à sa fonction. Citant un Ecossais venu étudier en France, Isabelle Brian précise que l'orateur monté en chaire faisait un signe de croix, prononçait le « In Nomine Patris et Fili, s'agenouillait quelques instants avant de prier le Christ, la Vierge ou le saint qu'il s'apprêtait à évoquer afin d'obtenir leur aide². A Versailles, la musique accompagnait la cérémonie puisque des vêpres chantées terminaient le sermon. Lors de l'Avent et du carême les orgues n'étaient pas utilisées, seul le chant l'était³.

Existe une seconde différence entre prédication et divertissement. Si, comme nous l'avons souligné, balladins et gens d'Eglise utilisent un langage assez proche, la belle rhétorique, leur procédé diverge pour parler du roi. Le prédicateur parle directement au roi ou du roi. En effet, l'orateur depuis sa chaire soit s'adresse à lui et l'interpelle, soit discourt à son sujet à l'attention de son auditoire. Les balladins ont eux tendance à utiliser un personnage pour parler du roi. Dans le ballet de cour, le personnage que représente sur scène Louis XIV, est ce locuteur à qui s'adresse Benserade. Les divertissements qui lui succèdent, en privilégiant un prologue à la gloire du roi, proposent une formule affichant des allégories ou des personnages mythologiques, qui conversent entre eux sur le roi. En 1686 par exemple, dans le prologue de l'opéra de Lully et Quinault *Armide*, la Gloire et la Sagesse s'affrontent dans un duo chanté ; chacune rivalise pour évoquer le roi, avant de se réconcilier pour mieux le célébrer. Dans le cadre de la prédication, principalement le sermon, l'orateur se situe dans un face à face avec le roi. Dans les divertissements toute une série de filtres s'intercalent entre le roi et les balladins. L'œuvre n'est plus la production d'un individu grandi par la gravité de la chaire, mais résulte d'un ouvrage collectif. Non seulement la louange au roi s'intègre au propos littéraire du spectacle, mais elle

¹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France prononcée dans l'abbaye de S. Germain-des-Prez par le R.P. Dom Antoine Gallois, Paris, G. de Luyne, 1683,

² Isabelle Brian – op cit, p 147

³ *ibid*, pp 154 & 155

apparaît parmi les performances des autres participants (composition musicale, interprétation musicale et chants, jeu d'acteur, danse, scénographie ...).

Une troisième différence existe. La toile de fond sur laquelle prend place la louange au roi n'est pas la même en matière de prédication et de divertissement. Ce dernier utilise, ce que Jean-Marie Apostolidès nomme la mythistoire. Un univers culturel issu de la culture savante et humaniste de la Renaissance constitue le substrat culturel, dans lequel viennent piocher les divertissements. La culture antique et son cortège de divinités, de héros et d'allégories ainsi qu'une littérature plus ou moins précieuse inspirée des grands modèles italiens du XVI^e siècle, charpentent cet univers mental. Dans ce monde, le corpus religieux, si constitutif de l'identité culturelle de l'homme du XVII^e siècle, est totalement absent. La prédication est, au contraire, parfaitement ancrée dans cette réalité. La fantaisie aimable, le brillant n'ont pas leur place en chaire. Les Evangiles et l'enseignement de l'Eglise forment le support de la parole sacrée. L'évocation du roi prend place dans un discours moralisateur, situé dans un registre sacré et non à l'univers fictif du divertissement.

Il faut, prendre garde à ne pas sur interpréter cette différence stylistique. Il paraît difficile de suivre Jean-Marie Apostolidès lorsque qu'il oppose la mythistoire et le registre religieux. La première, parce qu'issue d'un monde sans Dieu, permettrait l'expression de l'absolu royal, tandis que la seconde, soumettant le roi à Dieu, ne permettrait pas l'expression de cet absolu. La lecture respective des divertissements et des pièces oratoires sacrées conduit à relativiser cette affirmation. La même emphase est présente dans les deux genres, aboutissant à la même représentation d'un roi caractérisé par un pouvoir absolu. A titre d'exemple, Bourdaloue ou Fromentières évoquent bien cette toute puissance. La culture baroque cultive l'oxymore. Les oppositions se superposent pour mieux embrasser la réalité et en donner une vision exacerbée. Sermons et oraisons funèbres utilisent cette figure stylistique. A l'humilité face à Dieu correspond la surpuissance terrestre du roi. Il est évident que le discours religieux confère à Louis XIV une puissance et un pouvoir sacré, qu'aucun langage issu de la mythistoire ne peut de toute évidence lui conférer. Le poids et l'importance de la parole sacrée sont sans commune mesure avec celui du divertissement. In fine, la mythistoire, semble même produire des effets moindres que le monde chrétien dans lequel évolue la louange au roi chez les prédicateurs. Néanmoins, pour être parfaitement honnête, cet écart doit tout autant à la dignité de celui qui la prononce, un ecclésiastique nécessairement paré du prestige moral de sa fonction, qu'à l'univers culturel utilisé pour élaborer son discours.

Une quatrième distinction se fait jour entre prédication et divertissement, au sujet de la compatibilité de la louange avec l'essence du média qui l'incorpore. En matière de spectacle, nous y reviendrons (cf. 3 – L'intégration de la louange à Louis XIV dans la prédication et le divertissement), la problématique est avant tout d'ordre pratique : comment faire place à un discours sur le roi dans un dispositif visant la récréation grâce à un récit appartenant au monde de la fiction ? En revanche, l'éloquence sacrée est confrontée à un questionnement bien différent. Elle doit concilier le discours chrétien et la célébration royale. La parole doit se hisser à la hauteur des Evangiles, qu'elle est tenue d'enseigner. Or, la réalité sociale conduit à une série de compromis voire de compromissions qui émoussent cet absolu.

La Bruyère soutient que le *métier de la parole* [est] *un tissu de louange mal placée, intéressée*¹. Cette critique, dans un texte à charge contre une prédication mondaine jugée trop séduisante et trop éloignée des vérités évangéliques, se retrouve également chez les prédicateurs.

Ces derniers soulignent la propension à la louange de certains, afin d'en tirer des fruits. Tous parlent de la louange en général, sans évidemment évoquer la célébration du roi. Critiquer la présence de pareils hommages eut été bien délicat. Pourtant, si de l'aveu de leurs confrères certains orateurs étaient mus par un intérêt mesquin à l'égard des puissants, l'effet devait en être décuplé lorsqu'il s'agissait du roi. A cet égard Bossuet, dans son oraison funèbre de Henriette d'Angleterre en 1670, condamne les flatteries données au roi, même s'il n'évoque pas particulièrement les prédicateurs. Sont visés tous les adulateurs des rois. Jouant sur le registre de la futilité des vanités humaines face à la mort, il affirme que la parole doit se hisser à la hauteur des Evangiles, qu'elle est tenue d'enseigner et que le *lustre qui vient de la flatterie est superficielle*².

La louange constitue un passage obligé et s'inscrit, comme nous l'avons vu dans le cadre d'une pratique culturelle et sociologique (cf. 1.1 – L'hommage au roi un rite social et culturel). Ce n'est donc pas son existence qui est condamnée, mais la forme qu'elle revêt chez certains prédicateurs trop flagorneurs. Cela rejoint le constat opéré par Peter Burke évoquant Boileau³.

Bossuet, écrit par exemple dans l'oraison de Marie-Thérèse en 1683 *Les rois non plus que le Soleil, n'ont pas reçu en vain l'éclat qui les environne : il est nécessaire au genre humain, & ils doivent pour le repos, autant que pour la décoration de l'univers, soutenir une majesté qui n'est qu'un rayon de celle de Dieu*⁴. L'orateur critique les prédicateurs, qui outrepassent la « civilité » propre à la louange et la transforme en médiocre courtoisie. Ils sont alors pointés du doigt. Bossuet évoque par exemple *l'opprobre que*

¹ La Bruyère - Les Caractères – De La Chaire, Ed E. Bury, Paris, Le livre de poche classique, 1995,

² Oraisons funèbres de Bossuet, Paris, Hachette, 1831, p 61

³ Peter Burke – op cit, p 53

⁴ Oraison funèbre de Marie Thérèse d'Autriche, recueil des oraisons funèbres prononcées par messire Jacques Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, Paris, 1749, Desaint & Saillant, p 226

*font à Jésus-Christ et à l'Évangile les ouvriers mercenaires*¹, tandis que Fénelon critique *ces prédicateurs qui cherchant leur intérêt, leur réputation, leur fortune ne songent qu'à plaire pour gagner l'inclination et l'estime des gens qui peuvent contenter leur avarice et leur ambition*². Fromentières, pourtant très zélé dans ses louanges à Louis XIV, déplore la *langue vénale*³ de ses confrères dans son oraison funèbre du père Sénault en 1690. Ce dernier avait lui-même critiqué, des années auparavant, *les ambitieux qui font servir l'Évangile à leur vanité .../... Ils recherchent les emplois avec plus d'empressement que les ambitieux ne briguent les charges*⁴. En 1682, sans évoquer la prédication même si la critique vaut également pour elle, Fléchier condamne *une flatterie de parole qui les [les flatteurs] porte à les [les puissants] louer du bien qu'ils ne font pas*⁵.

Une cinquième distinction s'opère cette fois-ci, non plus entre le divertissement et la parole sacrée, mais entre divertissements et sermons d'une part et oraisons funèbres d'autre part. L'historiographie souligne à l'envie que, progressivement Louis XIV monopolise la représentation et que personne n'est plus digne de l'entourer dans le discours construit sur sa personne. Gérard Sabatier¹ souligne que le roi est le seul personnage réel représenté dans l'iconographie de Versailles, les autres personnages sont des allégories, des métaphores. Le roi est au centre de chaque composition et sa présence structure le groupe qui l'entoure.

Cette affirmation s'avère juste dans les divertissements et les sermons, mais parfaitement fautive dans les oraisons funèbres. Très schématiquement au ballet de cour, qui offrait des rôles au roi et à sa cour, succèdent les tragédies mises en musique dans lesquelles Quinault compose un prologue à la seule gloire de Louis XIV. Les sermons marquent moins nettement cette évolution dans la mesure où ils réservent dès l'origine leur louange au seul roi. En matière d'oraison funèbre rien de tel. Le genre suppose de rendre hommage au défunt, mais aussi à sa lignée. Dans une société marquée par l'importance du groupe et de la filiation, tous deux définissent la place de chacun, avant même le mérite personnel. Le roi célébré dans les oraisons doit donc partager sa gloire avec le défunt et sa famille en 1661 comme en 1697. Les louanges à Louis XIV ne deviennent jamais dans les oraisons l'apanage exclusif du roi. Elles viennent se greffer en sus de celles qui sont offertes au défunt. Le fait que la célébration du roi intègre un support conçu à une toute autre fin explique cette particularité.

¹ Hurel Augustin-Jean – op cit, Introduction, p LIX

² ibid - Introduction, p LX

³ Œuvres mêlées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 274

⁴ Hurel Augustin-Jean – op cit, p LXII note 1

⁵ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1711, seconde partie, p 47

Cette opposition entre divertissement et sermons face à l'oraison funèbre se retrouve également sur un autre point. Face à une parole plus ou moins contrôlée par le pouvoir central, ou en tout cas façonnée par ce dernier dans un même univers culturel, existe une parole plus spontanée dans le cadre d'oraisons funèbres produites notamment dans de petites villes. Dans les divertissements conçus selon une méthode éprouvée et dans les sermons de cour, la célébration du roi respecte une forme de bon goût et demeure en phase avec l'actualité (cf. 1.2 – La promotion de l'image du roi). Les oraisons funèbres marquent une plus grande variété de ton. Certaines reflètent une vision quelque peu archaïque du roi, tandis que d'autres paraissent presque naïves.

La louange malhabile s'explique par l'initiative de locuteurs autonomes. Mme de Sévigné en fournit un exemple extrême. Dans une thèse dédiée au roi, des minimes provençaux proposèrent un texte comparant Louis XIV et Dieu. Ce dernier devenait, sous leur plume, la copie du roi. Ce dernier condamna le propos et le soumit à la Sorbonne, qui confirma sa censure². Les nombreuses oraisons de Marie-Thérèse, en 1683, fournissent quelques exemples de cette maladresse ou en tout cas d'une vision périmée du roi.

Un carme de l'Artois propose une oraison³ qui constitue presque une curiosité, tant les thèmes sont archaïques. Articulé autour du Saint Esprit, l'ecclésiastique développe la thématique de la France, monarchie chrétienne distinguée par Dieu : le Saint Chrême, l'onction du sacre ou encore Jeanne d'Arc sont mis en avant. Le prédicateur évoque même Henri III, fondateur de l'ordre du Saint Esprit, associé à Louis XIV et sa lignée. La maladresse, pour ne pas dire la naïveté du propos, se retrouve dans une oraison prononcée en Franche-Comté. La relation de l'arrivée du roi et de la reine à Besançon, lors de leur voyage en Franche-Comté, devient presque burlesque. Leur carrosse ne peut circuler tant la foule est grande : *les uns s'attachèrent aux reines des chevaux, les autres aux roïes de ce Carosse, les autres aux portières, la douleur de les perdre de vue les retenait ; l'amour & le plaisir de les voir toujours le suivait*⁴. Moitié par générosité, moitié pour se dégager Louis et Marie-Thérèse jettent des *profusions d'argent*. *Singulier jusqu'au prodige*⁵ le peuple se montre totalement indifférent incapable d'arracher ses yeux du roi et la reine. Ce type de discours reflète bien une prédication ordinaire et quotidienne dans laquelle la culture de l'orateur mais également

¹ Gérard Sabatier - *Versailles ou La figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999

² Alexandre Maral – op cit, p 213

³ Oraison funèbre sur le trépas de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée et composée par le Père Philippe de Sainte-Thérèse (Deransart), Arras, Jean Lohen, 1683

⁴ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église royale de S.-Maurice de Salins, le 18 novembre 1683, par messire Estienne Patouillet, Besançon, Rigoine, 1684, p 46

⁵ *ibid* p 46

celle de son public n'étaient pas celle de l'élite et correspondait à une communauté moins sophistiquée et raffinée.

Au-delà des points communs et des différences qui rapprochent et opposent prédication et divertissement, ces liens se tissent au sein d'une même culture reposant sur l'oralité. Cette caractéristique fondamentale pose la question du passage à l'écrit. Cette transformation mérite que l'on s'y attarde. Elle témoigne de ce que furent les divertissements et l'éloquence sacrée.

2.2 – Le passage de l'oralité à l'écrit

Le principe même de l'oralité inscrit l'oeuvre dans la fugacité de l'instant. Lui conférer un statut plus pérenne peut être tentant. Cette culture du XVII^e siècle, pour qui l'écrit tient une place essentielle et qui dispose de techniques permettant l'impression de textes pour un coût assez modeste, explique largement la transition de l'oral à l'écrit. Cette question de l'imprimé a par exemple été examinée par Robert Descimon et Christian Jouhaud¹ notamment concernant sa circulation afin d'en mesurer la réception ou encore pour décrire un processus de favorisation et de protection des écrivains favorables à la monarchie. Néanmoins, cette démarche fait souvent la part belle à un axiome selon lequel le pouvoir royal dispose d'un quasi plan de communication. En réalité, cela n'est pas si avéré concernant nos sources. Témoigner de l'importance d'un événement, souligner le prestige du statut de celui ou ceux qui ont commandé l'oeuvre, affirmer la qualité intrinsèque réelle ou supposée de cette oeuvre constituent autant de raisons aux publications. Chaque médium dispose de son propre contexte. Le traitement varie entre oraisons, sermons de cour et spectacles. Isabelle Brian souligne que malgré l'expansion de l'impression d'ouvrages religieux tout au long du XVII^e siècle avec la Contre réforme, le phénomène épargna largement les sermons². Elle évalue leur part à quatre pour cent (en intégrant les oraisons funèbres) des oeuvres catholiques publiées en 1680, 1681 et 1682³. Néanmoins, malgré ce constat dans la production globale d'ouvrages religieux, leur publication fut multipliée par dix tout au long du siècle⁴.

2.2.1 – Des sermons mal édités, des oraisons funèbres largement imprimées

¹ Robert Descimon & Christian Jouhaud - *La France du premier XVII^e siècle*, Paris, Belin, 1996

² Isabelle Brian – op cit, p 437

³ ibid, p 439

⁴ ibid, p 438

Se pose une question préalable, commune au sermon et à l'oraison funèbre. Elle a trait à la fidélité entre ce qu'a entendu l'auditoire et sa transposition écrite. Au-delà de quelques repentirs liés au passage de la forme écrite à la forme orale, certains témoignages du temps laissent entrevoir un écart qui peut s'avérer important. En 1904, lors du bicentenaire de la mort de Bourdaloue une intense polémique fit rage concernant l'authenticité de ses textes¹ : l'édition officielle est-elle fiable en l'absence de tout manuscrit de sa main ? Cette question est inhérente à quiconque s'interroge sur la prédication².

Différentes versions d'un même sermon pouvaient même exister. Certains copistes reproduisaient sans l'accord du prédicateur ce qu'ils avaient entendu, avec plus ou moins de fidélité, étant donné les conditions de prises de notes et leurs retranscriptions. Jacques Biroat, cité par Eugène Griselle³, reprochait d'ailleurs à ces copistes leurs libertés avec l'original.

Les versions officielles, établies non pas à l'insu des orateurs mais sous leur contrôle ou celui de leur entourage, peuvent également ne pas être parfaitement identiques à ce que fut la parole du prédicateur. La retranscription écrite a pu évacuer certains passages jugés inutiles au plan littéraire ou au plan de l'exemplarité chrétienne. Le père Bretonneau⁴ qui fit publier Bourdaloue aurait ainsi supprimé les allusions aux personnes et aux événements. En outre, les pièces manuscrites utilisées par les prédicateurs lors de leurs prêches constituaient souvent un aide mémoire. Chacun disposait de la faculté de broder sur cette trame. Le discours pouvait se modifier par rapport au support écrit. Cet écart, sans doute très variable d'un auteur à l'autre, n'a évidemment pas laissé de trace. Or, bien souvent c'est cet aide mémoire qui a été utilisé pour les publications post mortem. Le père Bretonneau⁵ pour éditer les sermons de Bourdaloue dut travailler plus de vingt ans. En revanche, cette problématique s'avère moins vraie concernant les oraisons funèbres publiées dans l'immédiat des cérémonies. Une large refonte ou une sévère censure des propos tenus en chaire sont moins probables.

Par ailleurs, le passage de l'oral à l'écrit a pu, le temps aidant, conduire à une certaine censure. A cet égard, la louange au roi a pu en faire les frais, sans qu'il soit possible d'en rapporter la preuve ou d'en mesurer l'importance. Le journal de Dangeau affirme que le jour de Noël 1686, Bourdaloue fit un compliment au roi sur le rétablissement de sa santé *le plus touchant et le plus*

¹ Jean-Pierre Landry – *Bourdaloue : l'Établissement du Texte et ses problèmes* in Thérèse Goyet & Jean Pierre Collinet - La prédication de Bossuet, étude des thèmes, actes du colloque tenu à Dijon les 2, 3 et 4 décembre 1977, Paris, A.G. Nizet, 1980

² Isabelle Brian – op. cit., p 460

³ Griselle - *Bourdaloue Histoire critique de sa prédication*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1901, cf.20

⁴ Jean-Pierre Landry – op cit.

⁵ Jean Pierre Landry & Catherine Costantin – *Sermons, Carême du Louvre, Bossuet, Analyse littéraire et étude de la langue*, Paris, Armand Colin, 2002, cf. p 22

pathétique. Eugène Griselle¹, au terme d'une démonstration, estime que ce compliment a probablement été laissé de côté par l'éditeur de Bourdaloue, dans le sermon *sur la Nativité de Jésus christ*². Guillaume Le Boux offre un second exemple. Ses sermons sont parus en 1766 à Rouen³, soit soixante treize ans après sa mort. La langue en fut modernisée de l'aveu même de l'éditeur, qui précise avoir effectué des retouches. Il est probable que les compliments adressés à Louis XIV, déconnectés de l'actualité de 1766, aient été évacués. Augustin Jean Hurel met, d'ailleurs, en avant toute une série d'incohérences entre la datation de ses sermons et la réalité chronologique de leur prédication⁴.

Publier un sermon satisfait à une attente du public, mais tend également vers la postérité en présentant une parole, dont on pense qu'elle va toucher l'humanité par delà les années. Le factuel, l'hommage appuyé au roi peuvent donc gêner cette transition du sermon de l'éphémère vers l'éternel. A cet égard, la « délouisification » qu'évoque Peter Burke⁵, peu après la mort du « grand roi », a pu jouer pour les sermons publiés dans l'immédiat de sa disparition. Les œuvres du père de la Rue⁶, publiés en 1719, semblent l'illustrer. Y trouver une allusion à Louis XIV est presque impossible. Ce dernier est comme absent, seules persistent quelques rares louanges à la monarchie elle-même. Seule la mention *Sire* permet de deviner que le roi y a assisté. Les sermons donnent une impression d'intemporalité, le Nouveau et l'Ancien Testaments ne laissent que très peu de place à l'actualité. Dans un texte⁷, qui semble remonter au 25 mars 1689, la célébration de la révocation de l'édit de Nantes y est même glorifiée pour elle-même sans référence à Louis XIV, son initiateur.

La question de cette fidélité de l'écrit par rapport à l'original est finalement un débat qui peut presque entièrement se circonscrire aux sermons, tant le traitement de ces derniers et des oraisons s'avère différent en terme de publications.

La publication des sermons fut des plus aléatoires. La notoriété des prédicateurs est un préalable, mais ne constitue pas pour autant le gage d'une édition assurée. Ainsi, aucun sermon de Mascaron, l'un des prédicateurs majeurs de cette époque, n'a été conservé. Pourtant de multiples témoignages attestent de son grand succès. Dans une lettre datée du 18 février 1671, Mme de

¹ Griselle – op cit, 1901, p 653

² Bourdaloue – op cit, vol 1 p 153 ,

³ Sermons prêchés devant le Roi, par M. Le Boux, Rouen, Vve Besongne, 1766

⁴ Hurel Augustin-Jean – op cit, T 1, p 46

⁵ Peter Burke – op. cit.

⁶ Sermons du père de La Rue de la Cie de Jésus pour le Careme, Paris, Rigaud, 1719

⁷ *ibid*, T 3, p 150

Sévigné écrit par exemple *Je vais aux sermons des Mascaron et des Bourdaloue ; ils se surpassent à l'envie*¹. Cette particularité nous prive sans doute d'intéressants matériaux, ainsi qu'en atteste Dangeau au sujet de Mascaron. Au 2 avril 1684, jour de Pâques, le marquis écrit *M. d'Agen, qui avoit prêché tout le carême, acheva ses prédications par un des plus beaux sermons et un des plus beaux compliments au roi qu'on puisse faire*².

Ce n'est presque toujours qu'une fois l'orateur disparu, en hommage à sa mémoire et afin d'attester de son talent, que ses pièces d'éloquence sont publiées. Est alors édité tout un cycle de sermons (avent, carême) en plusieurs tomes ou parfois un simple octave, c'est à dire la réunion de huit textes en un seul volume³.

Le sort de ces productions dépend donc très directement de l'entourage du prédicateur, mais aussi du degré de conservation des sermons. Les ordres religieux et les congrégations jouèrent un rôle déterminant dans la publication des sermons de leurs membres. Livrer au public des lecteurs ces œuvres devenait un moyen d'asseoir la notoriété de la communauté. Les jésuites plus que tous les autres s'illustrèrent à cet égard. La préface des œuvres de Bourdaloue par le père Cheminai est particulièrement claire sur ce point⁴. De leur vivant, les prédicateurs ne connurent que de rares éditions. Ainsi, le *Sermon sur l'unité de l'Église*⁵, prononcé par Bossuet le 9 novembre 1681, est le seul sermon publié de son vivant. Quelques éditions pirates, dues à des copistes existent néanmoins. Pour autant, elles ne furent pas si répandues.

A l'inverse, d'autres prédicateurs qui n'eurent ni les honneurs de la cour, ni les faveurs du public produisirent une abondante littérature, publiée dans l'objectif avoué de constituer des modèles prêts à l'emploi pour le clergé. Edme-Bernard Bourrée (1652 – 1722), prêtre oratorien à Langres puis Chalon-sur-Saône publia, dix sept volumes de sermons au début des années 1700⁶. L'œuvre des prédicateurs célèbres et talentueux, précisément de par cette qualité exceptionnelle, ne pouvait probablement pas satisfaire à cet objectif pédagogique d'une prédication du quotidien, concernant non plus un cercle de privilégiés mais tout un chacun. Il fallait donc que le discours s'adaptât aux préoccupations à la réalité de cet auditoire.

¹ Eugène Griséle - *Sermons inédits de Mascaron*, Paris, Bloud, 1911, introduction p 1

² Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T1, p 2

³ Isabelle Brian – op cit, p 442

⁴ ibid, p 461

⁵ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 11, p 582

⁶ Homélies sur les évangiles de tous les dimanches de l'année par le P. Edme-Bernard Bourée : Lyon L. Plaignard, 1703 (4 vols) / Sermons pour l'Avent, prêchés par le R. P. Edme-Bernard Bourée : Lyon L. Plaignard, 1705 (2 vol) / Sermons pour tous les jours de Carême, prêchés par le P. Edme-Bernard Bourée : Lyon : L. Plaignard, 1704-1705 (4 vol.) / Sermons pour une Octave de l'Assomption de la très-sainte Vierge, prêchés par le P. Edme-Bernard Bourée : Lyon : L. Plaignard, 1704 / Sermons pour une Octave de l'Assomption de la très-sainte Vierge, prêchés par le P. Edme-Bernard Bourée : Lyon : L. Plaignard, 1704

Dans le cadre des copistes, ci-avant évoqués, les sermons pouvaient être reproduits sous forme de feuillets, circulant de façon plus ou moins clandestine. Parfois, des versions imprimées leur faisaient suite. D'un stade artisanal, on passait alors à un niveau de diffusion à l'échelle du royaume. Le fait que l'orateur ait exercé ses talents devant le roi pouvait jouer en faveur de cette publication. Les comptes rendus du *Mercure galant* pouvaient assurer une forme de publicité préalable à ces sermons, prononcés devant le roi.

Des commanditaires amateurs, mus par la piété ou intéressés par la dimension littéraire des sermons passaient commande auprès de scribes. Eugène Griselle¹ évoque la présence de *tachygraphes* assis au pied de la chaire chargés de porter à l'écrit le sermon. Ces copistes qui pouvaient être jusqu'à vingt travaillaient pour des amateurs de sermons, dévots ou lettrés ou bien encore pour d'autres prédicateurs en panne d'inspiration. Le duc de Montausier² fut, par exemple, un grand collectionneur. Existe ainsi un exemplaire en trois volumes in quarto à ses armes. Sans nul doute dans le cadre des sermons donnés en présence du roi, une certaine retenue s'imposait-elle et le phénomène dut être plus discret. Jean Pierre Landry³ s'interroge sur la fiabilité de leurs prises de notes. Leur production n'était pas tenue en grande estime, un certain manque de rigueur leur étant reproché.

Le prédicateur pouvait également sur sollicitation d'un admirateur ou en gage de reconnaissance pour un protecteur, lui offrir le texte d'une ou plusieurs de ses œuvres. Eugène Griselle⁴ cite, par exemple, un sermon de Bourdaloue luxueusement copié et broché ou encore une correspondance de Bourdaloue évoquant un extrait de sermon prêché à Saint-Eustache, qu'il se propose de remettre à Mme de Maintenon. Eugène Griselle évoque également un sermon de Bossuet prêché à Meaux pour Noël 1691, qu'il dit dicter, afin de l'adresser à Mme de Luzancy.

En outre, la popularité de certains orateurs conduisit à la publication d'impressions clandestines, telles une édition de Massillon parue à Trévoux en 1706 ou encore Bourdaloue aux Pays Bas en 1692, que récusaient vigoureusement les prédicateurs. Particularités et compliments étaient évacués, afin d'étendre la portée de l'œuvre et la transformer en matériau facilement négociable auprès des prédicateurs en mal d'inspiration ou de lecteurs à la recherche de pieuses lectures.

Globalement Isabelle Brian constate que les sermons furent plutôt publiés sous forme de recueil qu'à l'unité⁵. Une publication en isolé s'explique par un contexte polémique. L'auteur faisait

¹ Eugène Griselle - *Bourdaloue, histoire critique de sa prédication*, op. cit., T 1 pp 16 à 21

² Eugène Griselle - op. cit., T 1 pp 15 et 16

³ Jean-Pierre Landry – *Bourdaloue : l'Établissement du Texte et ses problèmes* in Thérèse Goyet & Jean Pierre Collinet - *La prédication de Bossuet, étude des thèmes*, actes du colloque tenu à Dijon les 2, 3 et 4 décembre 1977, Paris, A.G. Nizet, 1980

⁴ Griselle - op. cit., T 1 pp 16 à 21

⁵ Isabelle Brian – op cit, p 440

imprimer son sermon, afin de se justifier d'accusations. Les jansénistes eurent souvent recours à ce procédé pour mieux se défendre¹. Pour Isabelle Brian, deux éléments propres au XVII^e siècle expliquent la publication des sermons. Le premier a trait à l'apparition d'un champ littéraire et son corollaire la notion d'auteur. Le second est lié au développement du nombre de sermons publiés tout au long du siècle².

Les oraisons funèbres présentent, pour leur part, une toute autre réalité. Au moins au XVIII^e siècle, il semble avoir été d'usage de vendre le texte des oraisons funèbres à l'entrée des églises³. Néanmoins, dès le XVII^e siècle la publication des oraisons funèbres paraît avoir été commune. Ainsi, dans une lettre du 10 novembre 1676, Mme de Sévigné évoquant l'oraison funèbre de Turenne par Mascaron déclare *on ne parle que cette admirable oraison funèbre de M. de Tulle : j'ai bien envie de la voir imprimée*⁴. Cette missive illustre assez bien une tendance de fond, consistant à imprimer assez largement les oraisons funèbres, au contraire des sermons.

Les oraisons funèbres intègrent un cérémonial funéraire recevant un assez large écho auprès du public, étant donné le faste de ces cérémonies. Une empreinte écrite de ces rituels permet d'en rendre compte. Plus ceux-ci sont somptueux et plus les publications abondent. Des gravures reproduisant les mausolées éphémères édifiés pour l'occasion sont publiées, telle le catafalque du Chancelier Séguier à l'Oratoire par Sébastien Le Clerc⁵ ou de la reine Marie-Thérèse à Notre Dame de Paris par Jean Berain⁶. De petits fascicules expliquant la signification des symboles ornant les décorations funèbres pouvaient également être proposés au public, à l'instar de ce qui se fit pour la décoration de Notre Dame de Paris par le jésuite Menestrier⁷.

Plus encore que ces gravures et livrets réservées aux morts les plus illustres, le texte des oraisons funèbres faisaient l'objet de publications. Ces dernières constituaient le témoignage de la pompe funèbre déployée en l'honneur d'un mort. Isabelle Brian constate qu'une forte minorité de prédicateurs publiés ne le fut pour un seul titre qui était le plus souvent une oraison funèbre⁸. Il faut donc admettre que l'impression dépend donc assez peu du prédicateur. La publication d'une oraison constituait un hommage au défunt. Elle devait tout à la notoriété de ce dernier et bien

¹ *ibid*, p 455

² *ibid*, p 444

³ Isabelle Brian – *op cit*, p 459

⁴ Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille, et de ses amis, Paris, Dalibon, 1823, T 4, p 196

⁵ Lafage Franck – *op cit*, p 133

⁶ *ibid*, p 140

⁷ *ibid*, p 134

⁸ Isabelle Brian – *op cit*, p 454

peu à l'orateur. L'exemple de Marie-Thérèse d'Autriche honorée par trente et une publications le démontre.

La plupart de ces impressions se présente comme de petits fascicules assez modestes. Les imprimeries situées à proximité du lieu où fut prononcée l'oraison fournirent souvent leur presses. Des éditions plus luxueuses étaient conçues sous un format un peu plus grand et un papier de meilleure qualité. Elles concernent alors des personnages de toute première importance et s'intègrent à ces cérémonies prestigieuses.

Souvent ce document n'a sans doute pas vocation à être très largement diffusé. Il demeure circonscrit à un cercle plus ou moins limité, aux alentours du lieu où a été publié le texte lorsque le défunt vit éloigné de la cour. L'auditoire et un entourage plus ou moins lâche de personnes susceptibles d'être intéressées ou concernées par le texte en constituent les destinataires. Plus le défunt est important et plus les destinataires du discours funèbre sont susceptibles d'être nombreux. La notoriété du mort rejaillit sur le texte publié, qui intéresse alors un public plus large. L'oraison d'un personnage comme Turenne est bien plus intéressante pour le public que celle d'une quelconque abbesse, qui vécut dans son abbaye loin de la cour et du monde. Ces fascicules sont recyclés pour des publications plus conséquentes. De véritables volumes consacrés à tel ou tel prédicateur, célèbre et renommé, les reprennent et les mêlent parfois à des sermons du même orateur. Tel est, par exemple, le cas pour Jacques Biroat¹ ou encore Jean-Louis de Fromentières².

L'annexe 8 permet d'en savoir un peu plus au sujet de ces fascicules imprimés de Lille à Marseille, en passant par Strasbourg et Rennes.

Deux cent seize oraisons imprimées ont pu être recensées sur la période 1661-1697. Si l'on constate bien qu'elles furent prononcées un peu partout en France, Paris et l'Île de France dominant largement cette production. Quarante vingt douze oraisons, soit près de quarante trois pour cent (43%) de l'ensemble, y furent prononcées. Cela ne saurait constituer une surprise. Le pouvoir y siège. En outre, les personnages d'importance plus susceptibles d'être honorés par une oraison publiée, y résident plus nombreux.

Pourtant l'enseignement majeur de cette synthèse proposée par l'annexe est ailleurs : Paris constitue un centre d'édition majeur³. Au total, cent vingt deux textes y ont été imprimés, soit cinquante six pour cent (56%) des éditions nationales. Les quarante quatre pour cent (44%) restant sont le fait de quarante quatre métropoles régionales ou villes de petite ou moyenne

¹ Sermons des vestures, professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat, Paris, E. Couterot, 1671

² Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guérin, 1690

³ Henri-Jean Martin - *Livre, pouvoir et société à Paris au XVIIe siècle (1598-1701)*, I-II, Paris-Genève, Droz, 1969 (3^e éd. 2000)

importance. Paris draine toute la publication de l'Île de France, puisqu'il n'a été trouvé qu'une seule oraison prononcée dans la région publiée localement à Provins¹. La capitale aimante donc la publication. Plus un ensemble régional est proche de Paris et plus il a de chance de voir capter ses productions par les presses parisiennes. À l'inverse, plus il en est éloigné et plus la production locale est élevée. Les provinces à l'Est de Paris (Champagne et alentours) comptent cinq publications à Paris sur neuf oraisons prononcées sur place. À l'inverse, l'espace lyonnais et dauphinois élargi n'en compte que deux sur un total de quatorze.

Enfin, quel que soit le lieu, il est plus que probable qu'une édition parisienne permettait à l'œuvre de dépasser un cercle local. C'est ainsi que l'oraison de Turenne prononcée par le père Cueillens à Laval fut publiée à Paris². Cette oraison proposait un hommage au roi aussi important que si le défunt appartenait à la famille royale. Cette particularité a pu expliquer cette publication parisienne, afin de lui conférer le retentissement qu'il convenait. L'orateur qui, selon la gazette (cf. annexe 2) prêcha huit fois devant le roi, souhaitait sans doute assurer sa publicité.

Lyon³ avec neuf éditions se présente comme la ville de province concentrant le plus grand nombre d'impressions, suivis de Metz et Rouen, qui totalisent chacune cinq éditions. Trois autres villes (Caen, Limoges et Toulouse) en offrent quatre. Cinq villes proposent chacune trois éditions, tandis qu'elles sont sept à en présenter deux. La majorité des villes (vingt sept) ne comptent donc qu'une seule édition.

En résumé, on constate une domination très nette de Paris sur tout le territoire français et une atomisation de la production locale avec deux centres, qui prédominent Lyon et la Normandie avec les villes de Caen et Rouen, même s'ils demeurent très éloignés de la production parisienne. Divers éditeurs se partagent le marché parisien⁴ (Pierre Le Petit, Sébastien Mabre-Cramoisy⁵, Georges et Louis Josse, F Muguet, G Dessaint, G Desprez ...), avec une présence assez importante de Sébastien Mabre-Cramoisy.

L'annexe permet également de raisonner sur un espace un peu plus large que les seules villes, en intégrant un plan régional. N'ont pas été retenus des régions d'Ancien régime, mais de plus grands espaces géographiques représentatifs d'un maillage moins restreint.

¹ Oraison funèbre de Madame Jeanne-Gabrielle Dauvet-Desmaretz, abbesse de la maison royale de Mont Notre-Dame, de l'ordre de St-Bernard, prononcée dans l'église de ladite abbaye proche de Provins, le premier de décembre, au service solennel célébré le quarantième jour après son décès par le T. R. P. Vincent Rathier, Provins, Menissel, 1690

² Oraison funèbre de. Henry de La Tour d'Auvergne, Vte de Turenne, prononcée le 4e novembre 1675, dans l'église cathédrale de Laval par le R. P. Cueillens, Seconde édition Paris, E. Couterot, 1676

³ Maurice Audin, Henri Hours, Henri-Jean Martin et alii - *Le Siècle d'or de l'imprimerie lyonnaise*, Paris, Éditions du Chêne, 1972

⁴ Henri-Jean Martin - *L'édition parisienne au XVII^e siècle : quelques aspects économiques* in *Annales*. Économies, sociétés, civilisations, juillet-décembre 1952

⁵ Henri-Jean Martin - *Un grand éditeur parisien au XVII^e siècle : Sébastien Cramoisy* in *Gutenberg Jahrbuch*, 1957.

L'Ouest au sud de la Normandie est assez mal représenté. La Bretagne offre cinq éditions locales contre cinq pour le Grand Ouest. Ce total de dix textes est, par exemple inférieur à l'espace normand étendu au Perche. Ce dernier représente, en effet, quinze éditions locales. Cette rareté dans l'Ouest se retrouve également en Alsace - Lorraine avec sept impressions locales. Cet espace échappe encore largement à l'influence française. La Lorraine constitue une principauté indépendante et l'Alsace est rattachée au royaume en fin de la période étudiée (Strasbourg est annexée en 1681). Le midi (Provence, Languedoc et Toulousain) regroupe onze éditions sur les treize textes prononcés dans cet espace. Globalement les éditions sont plus nombreuses dans la moitié nord et la moitié est que dans le sud et l'ouest du royaume.

Ce tour d'horizon de la transformation de la parole sacrée en écrit montre donc une transposition finalement assez aléatoire et interroge dès lors la question de cette transition pour les divertissements.

2.2.2 – De l'impression systématique des grands divertissements de cour au succès des éditions de la tragédie mise en musique

Les divertissements donnés pour le roi à l'instar des sermons de cour et au contraire des oraisons funèbres produites dans tout le royaume, se concentrent sur un espace géographique restreint. En revanche, à la différence des sermons, ces spectacles n'existent que parce que le roi ou son entourage en passe commande. Cette dépendance assure en contrepartie une édition quasi automatique des œuvres produites devant le roi. Le goût du public distingue ensuite parmi ces publications celles qui deviennent des succès et aboutit à des rééditions.

Une lapalissade s'impose : pour qu'il y ait impression, il faut qu'existe quelque chose à publier. La chorégraphie, le jeu des acteurs et toute la dimension visuelle du divertissement échappent au champ de l'écrit, au-delà d'éventuelles relations racontant le prestige de telle ou telle fête sur le modèle de ce que fit Félibien¹. Le spectacle doit avoir présenté une dimension littéraire pour qu'existe une publication. Le texte s'avère très présent dans les divertissements, comme nous le verrons ultérieurement. Parfois la partition musicale de tel ou tel spectacle a également été

¹ Relation de la feste de Versailles (...), A Félibien, Paris, Pierre Le Petit, 1668 / Les divertissements de Versailles donnés, par le Roi à toute sa cour, au retour de la conquête de la Franche-Comté (...) A Félibien, Paris, J B Coignard, 1674

publiée¹. Les textes moins littéraires paraissent avoir eu une édition plus hasardeuse à en croire Philippe Hourcade².

Les différents spectacles donnés à la cour intégrant un texte récité ou chanté semblent avoir été systématiquement imprimés. Les livrets des ballets étaient, par exemple, systématiquement imprimés pour être distribués au public avant la représentation³. En revanche, la musique le fut moins systématiquement, le public capable de la lire étant moins nombreux. L'administration des Menus-Plaisirs semble avoir joué un rôle déterminant. En 1685, les Menus-Plaisirs commandent, par exemple, deux mille cinq cent exemplaires du ballet de la jeunesse⁴. Pour chaque spectacle auquel Louis XIV a assisté, identifié à partir de la Gazette, existe une publication contemporaine à l'événement. Le célèbre imprimeur, Robert II Ballard puis son fils Christophe⁵, en qualité de *seul imprimeur de la musique du roi* obtenue en 1673 apparaît comme l'éditeur officiel. En effet, tous ces spectacles intègrent une dimension musicale, qui permet à l'imprimeur d'en revendiquer la publication.

Ces éditions constituent la première trace d'un divertissement donné à la cour. Si ce dernier était assuré d'un succès minimal du à la curiosité et à l'intérêt des Français pour les spectacles royaux, le goût du public pouvait susciter de nouvelles publications. Les œuvres les plus abouties et les mieux maîtrisées s'assuraient une seconde vie à la ville et même dans les grandes métropoles régionales. Elles suscitaient, en outre, un intérêt d'ordre littéraire. Le plaisir de la lecture permit une diffusion au-delà de la cour et du public des théâtres vers un cercle de lettrés. Bien plus l'iconographie de ces différents spectacles (costumes, décor) a également fait l'objet de publication même si la question de la fidélité avec l'original demeure posée⁶.

A cet égard, un focus mérite d'être fait sur les tragédies mises en musique, c'est à dire l'opéra à la française. Le goût français, avec la collaboration entre Lully et Quinault, aboutit à la création d'un genre, pour lequel le livret appelé *livre de parole* n'est pas un simple accessoire de la composition musicale. Le vocable « tragédie » mise en musique le souligne à la perfection. Le genre fait donc la part belle au texte, ainsi qu'en atteste Félibien⁷ au sujet de l'opéra de Lully et Quinault, *Alceste*. Il écrit *Le Roy étant placé, les musiciens et les autres acteurs de l'Académie royale de Musique représentèrent la*

¹ Pascal Denécheau – op cit

² Philippe Hourcade – op cit, chap I - *A la recherche du ballet Louis XIV*

³ Philippe Hourcade – op cit, p 159

⁴ Textes réunis par Jean Duron, op cit, p 72

⁵ Philippe Hourcade – op. cit., p 12

⁶ Philippe Hourcade – op. cit., pp 18 et s

⁷ Les Divertissemens de Versailles donnez par le Roi à toute sa Cour au retour de la conquête de Franche-Comté de l'année MDCLXXIV, A Félibien, Paris, J B Coignard, 1674, p 6

tragédie d'Alceste, dernier ouvrage du sieur Quinault. Au rebours de l'habitude contemporaine, qui veut que l'on désigne un opéra sous le nom de son seul compositeur et non du librettiste, Félibien propose l'inverse.

Nombreux sont les témoignages soulignant l'intérêt pris à la lecture des livrets tant à la cour que dans le public lettré. Ainsi, le roi ou sa famille lisent le texte de l'opéra avant même d'assister au spectacle. Le 23 décembre 1676, Quinault lit le prologue de la nouvelle tragédie lyrique de Lully, dont il vient de composer le livret (*Isis*), à l'occasion de la réception du président de Mesmes à l'Académie française. Bussy-Rabutin, qui rapporte cet épisode dans l'une de ses lettres rapporte. *On en a trouvé les vers fort beaux*¹. Le 12 décembre 1685, Dangeau écrit que le Dauphin et la Dauphine lisent le livret de l'opéra *Armide*² de Lully et Quinault. L'historiographie a donc été amenée à considérer la tragédie mise en musique comme un genre littéraire³. Pascal Dénécheau précise que les *livres de parole* se vendaient à la porte de la représentation pour environ trente sols⁴. Les spectacles de Quinault et Lully deviennent de grands succès d'édition et intéressent la communauté intellectuelle de l'époque. Les théoriciens du temps, en se référant à la *Poétique* d'Aristote, inscrivent la tragédie en musique dans une filiation renforçant sa dimension littéraire⁵. Les livrets de Quinault sont, d'ailleurs, au cœur des débats du moment. La querelle sur *Alceste* aurait même conduit Charles Perrault à employer pour la première fois le terme de Moderne⁶, dans un sens polémique. Les Modernes prennent alors parti en faveur de cet opéra⁷. Son caractère lyrique passe au second plan et il est investi d'une essence littéraire. La culture française de cette seconde moitié du XVII^e siècle était sans doute plus à l'aise avec la réflexion et l'analyse littéraire qu'avec la critique musicale. Boileau lui-même, à l'occasion d'une tentative avortée de composer le prologue à un texte d'opéra, finalement écrit par Racine, en fait la démonstration. Il soutient, dans une présentation des vers composés pour ce prologue, la médiocrité de la musique en tant que mode de représentation *la Musique ne saurait narrer ... / elle ne saurait souvent mettre en chant les expressions vraiment sublimes et courageuses*⁸. Bernard Magné a longuement étudié cette querelle⁹.

¹ Lettre du duc de Saint-Aignan à Bussy-Rabutin, 24 déc. 1676, dans Bussy-Rabutin, *Correspondance*, éd. Lalanne, t. III, p. 194

² <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T1, p. 265

³ Gutthbert Girdlestone – *La Tragédie en musique considérée comme un genre littéraire*, Genève-Paris, Droz 1972

⁴ Pascal Dénécheau – op cit

⁵ Nancy Sarah - *Les règles et le plaisir de la voix dans la tragédie en musique*, Dix-septième, 2004/2, n° 223, p 227

⁶ Christian Michel – op cit

⁷ Critique de l'Opéra ou Examen de la Tragédie intitulée *Alceste le Triomphe d'Alcide*, Paris, Claude Bardin ,1674

⁸ Nicolas Boileau *Œuvres complètes*, éd Françoise Escal, Paris, Gallimard « La Pleiade », 1966, p 277

⁹ Bernard Magné – op cit

Or, c'est précisément dans cette essence littéraire que se retrouve la quintessence de la célébration du roi, grâce aux prologues. La diffusion des textes permet donc un déploiement plus large du discours laudatif sur le roi.

Un examen attentif des publications des onze livrets d'opéra de Quinault, courant de la première année à laquelle l'un d'eux fut publié (1673) jusqu'à l'année 1690, révèle leur grand succès.

Un premier constat d'ordre géographique montre, tout d'abord, un phénomène de diffusion de ces textes depuis Paris vers la province et l'étranger. D'abord strictement parisiens, avec une présence prédominante de Christophe Ballard, les éditeurs se retrouvent assez vite à l'étranger (Hollande et Pays Bas Espagnols), puis en province.

L'imprimeur Christophe Ballard collabore avec Lully, Brossard, Campra, Charpentier, Lalande, Couperin et bien d'autres. Philippe Quinault prend l'habitude de lui céder ses droits pour ses livrets d'opéra, concomitamment à leur représentation. Ainsi, en 1674, le poète cède à l'imprimeur l'exclusivité pour dix ans du droit d'impression de *Thésée* et reçoit pour cela 1 650 livres¹. L'imprimeur propose, sur cette période de dix ans, trois éditions² de l'œuvre (1675, 1677 et 1678). En 1675, Quinault cède au même Ballard, pour mille livres, ses droits sur l'opéra *Atys*³. Ballard imprime alors trois éditions successives⁴ du livret (1676, 1678 et 1682). En 1676, l'homme de lettres se livre encore à la même transaction, toujours pour mille livres, avec l'opéra *Isis*. En 1680, l'opéra *Proserpine* fait l'objet d'un accord identique⁵ pour mille livres.

Ballard fournit donc plusieurs éditions dans le temps d'un même ouvrage démontrant ainsi la soif du public pour telle ou telle œuvre. Il participe ainsi largement à la diffusion d'un genre, célébrant le roi. En effet, les différentes publications des onze textes composés par Quinault et publiés par Ballard contiennent inmanquablement le prologue composé par Quinault en l'honneur du roi. La chose ne doit pas surprendre puisque Christophe Ballard dispose d'un privilège pour l'impression de la musique jouée accordée par le roi. Ce privilège suppose donc fidélité et allégeance au pouvoir royal. Dans ces conditions, retrancher à l'œuvre son prologue en l'honneur de Louis XIV

¹ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/Sources> - Paris, Archives Nationales, Minutier Central, ET/CXXI/0098

² *Thésée*, tragédie en musique ornée d'entrées de ballet, de machines et de changements de théâtre, représentée devant S. M., à Saint-Germain-en-Laye, le onzième jour de janvier 1675, Paris, C. Ballard, 1675 / *Thésée*, tragédie en musique représentée devant S. M., à Saint-Germain en Laye, le seizième jour de février 1677, Paris, C. Ballard, 1677 / *Thésée* tragédie en musique... représentée devant S. M., à Saint-Germain en Laye, le [] jour de janvier 1678, Paris, C. Ballard, 1678

³ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/Sources> - Paris, Archives Nationales, Minutier Central, ET/CXXI/0104

⁴ *Atys*, tragédie en musique. Ornée d'entrées de ballet, de machines, & de changements de theatre. Représentée devant Sa Majesté à Saint Germain en Laye, le dixième jour de janvier 1676, Paris, C. Ballard, 1676 / *Atys*, tragédie en musique. Ornée d'entrées de ballet, de machines, & de changements de theatre. Représentée devant Sa Majesté à Saint Germain en Laye, le [] jour de janvier 1678, Paris, C. Ballard, 1678 / *Atys*, tragédie en musique, ornée d'entrées de ballet, de machines, & de changements de theatre. Représentée devant Sa Majesté à Saint Germain en Laye, le 7me jour de janvier 1682, Paris, C. Ballard, 1682

⁵ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/Sources> - Paris, Archives Nationales, Minutier Central, ET/XCVI/0117

eut été inepte. En outre, le prologue fait partie intégrante de l'œuvre littéraire. Ne pas le reprendre dans la version imprimée reviendrait à censurer l'œuvre originale de Quinault.

Christophe Ballard ne fut pas seul à imprimer les tragédies mises en musique. Son confrère parisien René Baudry publie également Cadmus et Hermione¹, puis Alceste².

Les imprimeurs de province se lancèrent également sur ce marché. Leurs travaux intégraient également les prologues. A Rouen, en 1695, Jean-Baptiste Besongne publie Proserpine³. En 1688, la création de *l'Académie royale de musique établie à Rouen*⁴ a sans doute suscité le goût du public local pour les opéras de Lully et Quinault. En outre, la ville était devenu un centre d'édition⁵. Néanmoins, c'est surtout à Lyon qu'un important travail d'édition s'est fait jour⁶. En effet, dès 1689, Thomas Amaury publie Phaéton⁷. Cet imprimeur, qui se charge de l'édition lyonnaise du *Mercurie galant*, de 1677 à 1695, offre encore au public Thésée⁸ en 1691 et Roland⁹ en 1692 puis Armide¹⁰ en 1698. Comme à Rouen, la ville abrite *l'Académie royale de musique établie à Lyon*. Cette importance des presses normandes et lyonnaises est, en outre, conforme au constat déjà élaboré pour les oraisons funèbres. Les deux cités constituent des centres actifs en matière d'édition.

Le succès en France est tel que le public se voit assez rapidement proposer des recueils reprenant les opéras de Lully et Quinault en y intégrant divers autres spectacles, plus ou moins apparentés au genre, tels les ballets. Il existe différentes éditions d'un *Recueil des Opéras, des Balets, et des plus belles Pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusques à présent devant sa Majesté Très-Chrétienne*. Si l'une d'elle semble avoir été publiée à Paris en 1688¹¹, les autres sont le fait d'éditeurs étrangers. Ces derniers fournissent cet ouvrage, dès 1684¹, avec de très nombreuses rééditions. S'agit-il réellement d'éditions étrangères ou est-on en présence d'éditions française pirates présentées comme des éditions étrangères, afin de passer outre le privilège accordé à

¹ Cadmus et Hermione. Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, R Baudry, 1674

² Alceste ou le triomphe d'Alcide Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, R Baudry, 1674

³ Proserpine, tragédie... [Mus. de Lully, paroles de Quinault, 1er repr. 1680], Rouen, J. B. Besongne, 1695

⁴ Jean-Dominique Mellot - *L'édition rouennaise et ses marchés (vers 1600-vers 1730) - dynamisme provincial et centralisme parisien*, préface d'Henri-Jean Martin, Paris, École des Chartes, 1998, p 372

⁵ ibid

⁶ Maurice Audin, Henri Hours, Henri-Jean Martin et alii, op cit, 1972

⁷ Quinault, musique de Lulli., Lyon, T. Amaury, 1689

⁸ Thésée, tragédie en musique, ornée d'entrées de ballets, de machines et de changements de théâtre... [Musique de Lulli], Lyon, Th. Amaury, 1691

⁹ Roland, tragédie en musique... [Musique de Lulli], Lyon, Th. Amaury, 1692

¹⁰ Armide, tragedie en musique. Représentée par l'Academie royale de musique établie à Lyon, Lyon, Th Almaury, 1698

¹¹ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles Pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusques à présent devant sa Majesté Très- Chrétienne. Sur l'imprimé, Paris, ?, 1688, - plusieurs vols

Ballard ? Il existait, en effet, des presses clandestines en Normandie. Leur production se présentait comme le travail de presses installées à La Haye ou à Amsterdam².

Cette question est essentielle. En effet, si les éditeurs français proposent des ouvrages reprenant la célébration, l'attitude des étrangers est moins évidente.

Deux éditeurs nord-européens seraient donc intervenus, à en croire les mentions figurant sur les différentes éditions. Le premier est basé à Amsterdam, le second à Anvers. Ils se situent donc dans l'aire neerlandophone. Or, c'est bien en français, que furent publiés ces recueils. Ces derniers proposent un large éventail de tragédies en musique et de ballets tous montés devant le roi, comme le précise leurs titres. Sur la période 1661-1697, au moins trois éditions auraient été publiées à Amsterdam³. La première date de 1684, la seconde de 1687 et une autre de 1690. A Anvers, une édition de 1685 est suivie d'une deuxième en 1688⁴. Ces textes sont calqués sur les éditions originales françaises. La page de garde des publications d'Amsterdam contient la mention *Suivant la copie de Paris*.

Devons nous y voir une manœuvre de la France destinée à promouvoir à l'étranger un corpus littéraire célébrant le roi ? Ces éditions ne retranchent, en effet, jamais les prologues à la gloire de Louis XIV, ni même les hommages au roi que l'Académie royale de Musique a fait insérer lors de la publication des différents opéras.

L'effectivité de ces éditions par Abraham Wolfgang, célèbre éditeur amstellodamois, mériterait à elle seule une étude approfondie. A cet égard, il est fort intéressant de noter que cet éditeur publia, à la même période (1689) un ouvrage traduit de l'italien intitulé *La Monarchie Universelle de Louis XIV*⁵. Or, ce livre se montre particulièrement critique à l'égard des ambitions louis-quatorziennes, taxant le roi de France de péché d'orgueil et le comparant au Sultan Ottoman¹. Cet éditeur ne fut donc pas un relais de la France en terre hollandaise.

Les multiples rééditions tout au long des décennies 1680, 1690 et au début du XVIII^e siècle démontrent que ce type d'ouvrage constitue un véritable « best seller ». Ce succès d'édition, à l'origine de substantiels gains, explique sans doute cette impression hors de France.

¹ Paris Recueil des Opéras, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusques à présent devant Sa Majesté Très-Chrétienne, Suivant la copie de, Amsterdam, A. Wolfgang, 1684

² Duccini Hélène - *Un aspect de la propagande sous les borbons : image et polémique* - in Culture et idéologie dans la genèse de l'Etat moderne, collection de l'Ecole française de Rome, Rome, 1985, p 212

³ Recueil des Opéras, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusques à présent devant Sa Majesté Très-Chrétienne, Suivant la copie de, Amsterdam, A. Wolfgang, éditions 1684, 1687, 1690 - plusieurs vols

⁴ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris, & on le vend chez Henry van Duwaldt, éditions 1685, 1688 - plusieurs vols

⁵ Leti, La Monarchie universelle de Louis XIV, traduite de l'italien, Amsterdam, A. Wolfgang, 1689

A Anvers, Henry Van Dunwalt livre au public ce *Recueil des Opéra, des Ballets, et des plus belles Pièces en Musique*. Cette édition précise *Imprimé à Paris et on le vend chez Henry van Dunwaldt, Libraire au Marché des Œufs, aux trois Moines*. Henry Van Dunwalt ne serait donc qu'un détaillant d'ouvrages parisiens. Cette édition d'Anvers est conçue comme celle d'Amsterdam et reprend inmanquablement les prologues à la gloire du roi.

Fidèle à l'œuvre, ces éditeurs amstellodamois et anversoises intègrent également un avertissement composé pour l'occasion, toujours repris dans leurs éditions. Ce texte introductif présente la raison d'être de l'ouvrage. Son auteur anonyme, qui parle à la première personne du singulier, se justifie par le goût du public européen pour les spectacles musicaux. Il met en exergue la grande qualité des productions de l'*Académie Royale de Paris* et le fait qu'en France *le Chant est dans sa perfection*. Ces deux points expliquent sa décision de reproduire différents spectacles joués à la cour de France. Il en profite pour dénigrer *la Musique Allemande jugée trop pleine* et *la Musique Espagnole* qualifiée de *trop grave*, tandis que *l'Italienne est un peu trop pleine de roulades & de fredons*. D'ailleurs, la France *l'emporte aujourd'hui* face à l'Italie dans l'Opéra, lui ravisant le titre de première nation musicale. Le génie français s'impose donc à l'Europe à l'instar de son roi. En effet, l'avertissement évoque les prologues des œuvres figurant dans son ouvrage. Il débute par *le Prologue de la Pastorale* donné en 1672, dans laquelle on peut reconnaître les Fêtes de l'Amour et de Bacchus² fruit de la collaboration Molière et Lully. L'auteur de l'avertissement en donne l'explication allégorique à savoir *que le Roi de France s'étant mis au-dessus des loüanges ordinaires ...il a fallu s'élever jusques à la Divinité même de la lumière*. L'avertissement enchaîne ensuite avec le prologue des autres œuvres contenues dans l'ouvrage puis fournit une explication à ce dispositif narratif. Il précise que *ces Prologues sont toujours reçûs dans ces représentations, quoi qu'ils ne fassent pas partie du corps du sujet*. Ce dispositif est tout naturel en France *où depuis quelques années on ne parle que du Roi*. Ces différentes publications pourraient donc être dictées par une volonté des autorités françaises de promouvoir à l'étranger des ouvrages célébrant le roi. Les nombreuses rééditions montrent néanmoins que ces publications rencontrèrent le succès et l'intérêt du public.

Si les textes récités ou chantés constituent une dimension essentielle des divertissements de cour, permettant d'ailleurs à la louange de s'exprimer, la musique fait également partie intégrante de ces spectacles. Les partitions musicales les plus prestigieuses furent publiées³. A cette occasion, les

¹ Yali Haran Alexandre - *Le dénigrement de la France en Allemagne à la fin du XVIIe siècle* In Histoire, économie et société. 1996, 15^e année, n°2, pp 203-219

² Recueil Général des Opéras representez par l'Académie royale de musique depuis son établissement - les Fêtes de l'Amour et Bacchus, Paris, Ballard, 1703, T1, p 108

³ Pascal Denécheau – op cit

compositeurs pouvaient offrir un hommage au roi en préambule. Lully place une épître au roi dans les opéras *Thésée*¹, *Bellérophon*², *Proserpine*³, *Persée*⁴, *Amadis*⁵, *Roland*⁶ et *Armide*⁷. Henry Desmarets auteur de *Vénus et Adonis*⁸ en 1697 fait de même.

Si les éditions des livrets d'opéra ont été multiples et ont rencontré un grand succès, qu'en fut-il des partitions musicales ? Il semblerait que leur diffusion fut plus confidentielle, malgré quelques très belles éditions, sous le patronage de Lully chez Christophe Ballard. Le public sachant déchiffrer la musique était probablement plus réduit, que celui qui savait lire. En outre, le coût d'élaboration de ses ouvrages était élevé, notamment à cause de la complexité de la reproduction des partitions. Environ sept cent cinquante exemplaires étaient publiés à chaque édition par Christophe Ballard, pour un prix unitaire de seize livres (320 sols). Le livret pour sa part n'était vendu que trente sols, c'est-à-dire dix fois moins cher⁹. Ce rapport permet de saisir combien fut nécessairement réduite la diffusion de ces ouvrages. Des copistes relevaient également sous forme de manuscrits la musique de Lully pour de riches amateurs. Le plus connu est André Ducan Philidor, Bibliothécaire du roi, qui disposait d'un atelier de treize copistes.

Quoiqu'il en soit, les ouvrages publiés par Ballard, mais sans doute aussi les manuscrits eux-mêmes, doublent les portées musicales des textes entonnés par les chanteurs. Le texte reste donc un élément essentiel du spectacle.

Etudier la parole sacrée et les divertissements revient à mettre en relation deux genres, issus de deux univers radicalement différents. A l'édification chrétienne de la première, s'oppose la frivolité des seconds. Cette dualité mérite donc d'être examinée dans le détail, puisque au final elle n'empêche pas l'un et l'autre de célébrer la gloire de Louis XIV.

2.3 – L'apparent antagonisme de nature entre parole sacrée et divertissement

¹ *Thésée*, tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard, 1678

² *Bellérophon*, tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard, 1679

³ *Proserpine*, tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard, 1680

⁴ *Persée*, tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard, 1682

⁵ *Amadis*, tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard, 1684

⁶ *Roland*, tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard, 1685

⁷ *Armide*, tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard, 168

⁸ *Venus et Adonis* tragédie mise en musique par Monsieur Desmarets, pensionnaire ordinaire du Roy, Paris C Ballard, 1697

⁹ Pascal Dénécheau, *Autour des partitions d'Opéra de J.-B. Lully conservées à la Bibliothèque musicale François Lang*, 2010, www.youScribe.com

Une lettre de Madame du 20 février 1695 illustre bien l'antagonisme entre prédication et divertissement. La duchesse d'Orléans écrit *Nous avons failli ne plus avoir de comédie. La Sorbonne, pour plaire au roi a voulu la faire défendre ; mais l'archevêque de Paris et le père de La Chaise doivent avoir dit au roi que se serait trop dangereux / ... Quant à moi, tant qu'on ne supprimera pas entièrement la comédie, on aura beau faire déblatérer contre elle les prédicateurs en chaire, je continuerai d'y aller*¹.

Cette opposition de principe n'en est pas moins relative, comme nous le verrons et le laisse entendre Madame. Ce rapport entre prédication et divertissement peut être appréhendé par le biais de l'emploi du temps officiel de Louis XIV, tel que le rapporte la Gazette.

2.3.1 – L'Eglise entre condamnation et approbation du divertissement

Madame, dans une autre lettre datée du 13 décembre 1696, illustre bien toute l'ambiguïté de la situation *Depuis que les prêtres prêchent avec tant d'acharnement contre les comédiens, on trouve moins de bons acteurs qu'auparavant ... / ... ils ne s'appliquent plus à leur métier, sauf ceux de la troupe du roi*². Critiquer et condamner la comédie, tout en tolérant sa pratique dans l'entourage royal résume assez bien la situation. A cet égard, la même duchesse d'Orléans écrit quelques années plus tard, le 2 novembre 1702, *le malheur pour les pauvres comédiens, c'est que le roi ne veut plus voir de comédies. Tant qu'il y allait ce n'était pas un péché ; c'en était un si peu que tous les évêques y allaient journellement, il y avait une banquettes pour eux toujours bien garnie*³. Au-delà d'une exagération propre à la duchesse souvent acide dans ses commentaires à l'égard de l'Eglise catholique, de la théorie à la pratique, la cour et les Français ont donc composé avec la réalité sociale.

Existe traditionnellement un opprobre chrétien à l'égard des divertissements. Les pères de l'Eglise ont d'emblée marqué leur hostilité. Ainsi, dès le II^e siècle, Tertullien dans son ouvrage *De Spectaculis* interdit aux Chrétiens d'assister aux spectacles. A l'en croire, ces derniers conduisent à la corruption des mœurs.

Au XVII^e siècle, cette opposition s'articule sur deux conceptions antagonistes de la vie sociale : la dévotion et le libertinage¹. La première est l'expression de la foi chrétienne et réside dans l'observation de règles morales et sociales. Elle ne saurait être mise en cause frontalement et

¹ Lettres de Madame, Duchesse d'Orléans née Princesse Palatine, préface de Pierre Gasca, Paris, Mercure de France 1981 & 1985, p 163

² Lettres de Madame, Duchesse d'Orléans née Princesse Palatine, préface de Pierre Gasca, Paris, Mercure de France 1981 & 1985, p 204

³ Lettres de Madame, Duchesse d'Orléans née Princesse Palatine, préface de Pierre Gasca, Paris, Mercure de France 1981 & 1985, p 325

publiquement, sans constituer une menace à l'égard de l'ordre chrétien et plus généralement de la société. Le libertinage constitue une corruption morale et intellectuelle, une dissolution des mœurs. Le débat autour du spectacle revient, in fine, à considérer ou non que ce dernier mène au libertinage.

Sans aller jusqu'à évoquer la pensée janséniste particulièrement sévère, à l'instar de Pierre Nicole soutenant que *la nécessité de se divertir ne peut excuser la comédie*², l'Eglise reste particulièrement critique à l'égard du spectacle. Bossuet dans *Maximes et réflexions sur la comédie*³ se situe dans cette tradition. L'évêque de Meaux affirme que les spectacles sont indignes d'un chrétien ayant reçu le baptême. Quelques années plus tôt en 1664, était paru à la demande de l'évêque de Montpellier François Bosquet, la traduction d'un ouvrage abusivement attribué à saint Charles Borromée et qui condamnait danses et comédies⁴.

Jean Dubu, étudiant plus de cent rituels entre 1600 et 1713, démontre une montée d'intolérance à l'égard des comédiens. La sépulture, l'eucharistie et le droit de devenir parrain leur sont de plus en plus contestés⁵. Dans le même temps, l'Eglise rappelle l'interdiction faite aux ecclésiastiques, par le concile de Trente, d'accéder aux salles de spectacle. Ce préjugé envers les comédiens pouvait également s'étendre aux chanteurs d'opéra et plus précisément aux chanteuses⁶.

Pour autant deux tendances se font jour chez les gens d'Eglise entre réprobation et tolérance.

Une sévère critique se focalise pour employer le vocabulaire du temps sur la *comédie*. Plus que le divertissement en tant que tel, c'est le théâtre qui est condamné. Le jeu n'est par exemple pas prescrit, ainsi que le souligne Mathieu Da Vinha⁷. D'autres ecclésiastiques se montrent, au contraire, bienveillants ou tout cas conciliants face aux spectacles.

La préface d'une publication⁸ d'Ambroise Lalouette, parue en 1697, offre une intéressante chronologie de cette polémique et en présente les principaux auteurs. Aux cotés de théologiens et

¹ Jean Pierre Cavaillé - Imposture politique des religions et sagesse libertine - Libertinage et politique au temps de la monarchie absolue, Littératures Classiques, n° 55, 2005, p. 27-42 / Jean Pierre Cavaillé - Libertinage, irrégion, incroyance, athéisme dans l'Europe de la première modernité (XVI^e-XVII^e siècles). Une approche critique des tendances actuelles de la recherche (1998-2002), publication électronique, février 2003, URL : <http://dossiersgrhl.revues.org/sommaire642.html>

² Essais de Morale contenus en divers Traitez sur plusieurs devoirs importants, D Desprez, Paris, 1678, vol III, p 291 et s

³ Maximes et réflexions sur la comédie, par Mre Jacques Bénigne Bossuet, Paris, J. Anisson, 1694

⁴ Traité contre les danses et les comédies composé par saint Charles Borromée Paris, G. Soly, 1664 (traduction en français de l'édition toulousaine de 1662, dédiée à la Princesse de Conti, nièce de Mazarin)

⁵ Jean Dubu - *Les Églises chrétiennes et le théâtre (1550-1850)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1997, pp 86-93

⁶ Nancy Sarah – op cit 229 à 230

⁷ Da Vinha Mathieu – *Le Versailles de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004, pp 202 et suivantes

⁸ Lalouette, Ambroise - Histoire de la comédie et de l'opéra, où l'on prouve qu'on ne peut y aller sans pécher. Paris, L. Josse, 1697. - Même ouvrage que : Histoire et abrégé des ouvrages latins, italiens et françois pour et contre la comédie et l'opéra, Paris, C. Robustel, 1697

de gens d'Église, des auteurs laïcs ou des dévots, tel le Prince de Conti¹, développent leurs positions antagonistes.

Schématiquement, les adversaires du théâtre ancrent leur hostilité dans la condamnation platonicienne de l'imitation, dans les « dérèglements » imputés aux comédiens et pour les plus rigoristes sur l'incompatibilité réciproque du théâtre et du christianisme. Ces derniers considèrent que la représentation des passions conduit pour l'acteur comme pour le spectateur, à l'exacerbation des passions². Cette critique s'étend du théâtre à la tragédie mise en musique, objet de critique de Bossuet ou Arnauld³.

A l'inverse d'autres ecclésiastiques ne montrent aucune hostilité. Ainsi, le théologien Francesco Caffaro, dans une lettre⁴ publiée en 1694, propose une analyse favorable au théâtre, suscitant d'ailleurs les critiques de Bossuet et de bien d'autres, tels l'oratorien Pierre Le Brun⁵.

L'année 1680 offre un excellent témoignage de cette double attitude face aux spectacles offerts à la cour. Deux prédicateurs officiant devant le roi proposent, à quelques jours d'intervalle, des visions radicalement différentes du sujet. Bourdaloue affirme que sur l'exemple du roi, sa cour est devenue vertueuse. Son sermon pour Purification de la Vierge⁶ du 2 février 1680 soutient que la cour n'est plus un lieu de perdition méconnaissant le nom de Dieu, où règne l'ambition. Au rebours de cette affirmation, le père Mathieu Hubert dans son sermon de la Pentecôte, le 9 juin à Fontainebleau évoque un lieu où règne, l'ambition, l'oisiveté et le plaisir⁷. Bourdaloue est un jésuite, tandis que le père Hubert est un prêtre de l'Oratoire. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce distinguo.

Un premier groupe de clercs, sans doute le plus nombreux, perçoit le divertissement comme une incitation à pécher. A cet égard, il entre dans les fonctions de tout prédicateur de rappeler aux fidèles les dangers du plaisir, qui conduit tout droit au péché. Les divertissements sont particulièrement visés par la prédication. A titre d'exemple, en 1672, l'oraison funèbre du célèbre prédicateur François Sénault montre combien cette tâche est essentielle. Jean-Louis de Fromentière, afin de souligner que le défunt fut un grand prédicateur, affirme *Qui ne nos jours a*

¹ Traité de la comédie et des spectacles, selon la tradition de l'Église tirée des Conciles et des Saints Pères, Paris, L. Billaine, 1666

² Thirouin Laurent – op cit

³ Nancy Sarah – op cit

⁴ Caffaro, Francesco, Lettre d'un théologien illustre par sa qualité et par son mérite, consulté par l'auteur pour savoir si la Comédie peut être permise, ou doit être absolument défendue, Paris, Jean Guignard, 1694,

⁵ Discours sur la comédie, où l'on voit la réponse au théologien qui la défend, avec l'histoire du théâtre et les sentiments des docteurs de l'Église depuis le premier siècle jusqu'à présent, Paris, L. Guérin et J. Boudot, 1694

⁶ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 189

⁷ Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Carême, Paris, Veuve Rouilland, 1715, T5 1ere partie, p 10

*parlé plus hardiment contre le luxe, le jeu & la Comédie*¹. Les mémoires de François Hebert, curé de Versailles de 1686 à 1703, consacrent plusieurs pages fort critiques sur les divertissements donnés à Versailles². Ce prêtre proche de Fénelon, figure sans doute assez bien l'attitude critique d'un clergé rigoriste.

Cette condamnation paraît recevoir un écho favorable à la cour, devenue dévote à l'exemple du roi, à partir des années 1680. A la cour, l'extraordinaire (théâtre, musique et autres spectacles) est devenu ordinaire, ainsi que le démontre Philippe Beausant³. Or, dans ce contexte d'intégration du divertissement dans le rituel de la cour, goûter du bout des lèvres le spectacle semble devenu commun. En 1690, Ezéchiel Spanheim évoque cet ennui à l'égard des divertissements *les fêtes assez fréquentes que le Roi y donne sont d'autant moins un agrément sensible, qu'elle paraissent concerter pour en attribuer le gré à Mme de Maintenon, et que la contrainte ne laisse pas de régner*⁴.

Certains prédicateurs opposent à la futilité des divertissements, le sérieux de la pratique religieuse. En 1666, dans son oraison d'Anne d'Autriche, Mascaron met en relief la piété de la défunte qui dans *les villes frontières* où l'emmène les troubles du temps, préfère *prendre des divertissements & ses plaisirs, non pas aux comédies, aux jeux & aux bals, mais aux dévotions publiques, à soulager les pauvres & délivrer les prisonniers*⁵. En 1672, dans l'oraison de la princesse de Conti, Anne Marie Martinozzi, Jean-Louis de Fromentière célèbre la vertu de la défunte en affirmant *cette Princesse de dix-neuf ans l'avez-vous revüe depuis au Bal, à la Comédie, & dans aucun de ces vains amusements*⁶.

En 1683, dans l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, l'orateur déclare *Que si quelquefois la complaisance qu'elle devait à son époux, l'engageait dans les divertissements ordinaires aux grands, si elle sentait alors quelque émotion dans son esprit, quelque pante dans son cœur à s'embarrasser de ces plaisirs : Son ame aussi-tôt criait au secours, mon Dieu au secours, venez remédier à ces mutineries, venez appaiser cette tempête*⁷.

Une autre oraison de la reine déclare qu'elle s'est *mille fois dérobée aux divertissements des balets, des jeux, de la comédie, de l'opera des carousels, pour aller faire oraison, visiter les Eglises, les Religieuses, les hôpitaux ; mais quand la prudence & la bienséance l'obligeait d'honorer de sa présence ces sortes de divertissements crainte de paraître trop singulière & incommode, son esprit comme les Anges était tout abymé en Dieu ; son cœur était en Paradis, & ne cherchant aucun plaisir que celui de faire la volonté du Roy qui voulait qu'elle y assistat,*

¹ Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentière, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 303

² Da Vinha Mathieu – op. cit., p 196

³ Philippe Beausant – *Les Plaisirs de Versailles* (en coll. avec Patricia Bouchenot-Déchin), Paris, Fayard, 1996

⁴ Spanheim - Ezechiël, Relation de la cour de France en 1690, édité par Emile Bourgeois, Paris, le Mercure de France, 1973, p134

⁵ Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745, p 64

⁶ Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentière, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 242

⁷ Oraison funèbre sur le trépas de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée et composée par le Père Philippe de Sainte-Thérèse (Deransart), Arras, Jean Lohen, 1683, p 5

*son ame renonçait à toute la douceur sensible qu'elle eût pû ressentir et goûter dans ces grandes réjouissances de la Cour*¹.

Une seconde tendance regroupe des ecclésiastiques montrant une certaine bienveillance à l'égard du divertissement. Les jésuites s'illustrent tout particulièrement dans ce registre conciliant. Une anecdote rapportée par Jean Dubu atteste de cette ouverture d'esprit. Un jésuite, interrogé par sa pénitente désireuse de comprendre si elle péchait ou non en se rendant au théâtre, lui fit cette réponse² *c'est à vous de me le dire !* Dans ses *Ecrits spirituels* Ignace de Loyola évoque des spectacles intériorisés au sein de l'esprit des fidèles, afin de se rapprocher de Dieu. Le spectacle n'est pas en lui-même répréhensible, seules le sont l'obscénité, la bouffonnerie en un mot l'immoralité, qui peuvent s'y rencontrer.

Le jésuite François Menestrier, écrivit de nombreux ouvrages³ consacrés aux spectacles profanes, à côté de ceux qu'il composa pour décrire les cérémonies religieuses ou les décorations funèbres. Son confrère François de Paule Bretonneau composa des livrets de ballets, pour les spectacles du collège de Clermont. *Celse Martyr* (1687), *David et Jonathas* (1688) furent écrits par ses soins sur une musique de Marc-Antoine Charpentier. Ce travail ne l'empêcha pas plus tard de faire éditer et réviser les sermons de ses confrères Bourdaloue et Cheminai.

Non seulement, les jésuites ne condamnaient pas le spectacle, mais ils l'utilisaient dans leurs collèges⁴. Théâtre et ballet devinrent, ainsi, des instruments pédagogiques destinés à former la jeunesse⁵ fréquentant leurs établissements. Le spectacle visait, par la valeur de l'exemple édifiant, à corriger les mœurs.

La pratique s'imposa très tôt dans le siècle. Dès le début du XVII^e siècle, le collège de Clermont proposa des représentations de tragédies latines lors des remises de prix aux élèves. A l'orée des années 1650, entre chaque acte de la tragédie, sont intégrés des ballets dansés par les élèves. A titre d'exemples, on peut citer *La France victorieuse sous Louis le Grand* (1680), *les Travaux d'Hercule* (1686), *Plutus dieu des richesses* (1682), *le Ballet des Arts* (1685), *Celse Martyr* (1687), *David et Jonathas* (1688), *Sigalion ou le secret* (1689)⁶.

¹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, du Tiers-ordre de saint François, prononcée par le R. P. Valentin, Nantes, J. de Heuqueville, 1683, p 29

² Jean Dubu – op cit

³ Traité des tournois, joutes, carrousels et autres spectacles publics, Lyon, Jean Muguet, 1669 / Des Représentations en musique anciennes et modernes, Paris, René Guignard, 1681 / Des Ballets anciens et modernes selon les règles du théâtre, Paris, René Guignard, 1682

⁴ Philippe Hourcade – op cit, pp 74 et s / Anne Piéjus – op cit / François de Dainville - op cit

⁵ Henry Philips – *Le Théâtre scolaire dans la querelle du théâtre au XVII^e siècle* in Revue d'Histoire du théâtre, 1983, pp 190-221

⁶ Piéjus Anne - *Introduction.*, Dix-septième siècle 1/2008 (n° 238),

Ce modèle éducatif s'est étendu à la plupart des collèges jésuites du royaume. C'est ainsi que *Henri l'Oiseleur*¹ (1676) est donné au collège d'Amiens, le ballet *La France théâtre de la Gloire*² (1685) à Auch ou encore *Hercule entre la Vertu et la Volupté*³ (1689) à Alençon. Ces quelques exemples démontrent que tout le royaume est touché par cette expérience pédagogique, qui ne se limite pas à Paris.

Pour autant, les jésuites ne sont pas les seuls ecclésiastiques à ne pas condamner le divertissement.

La stratégie éducative de la compagnie, évoquée ci-avant, touche d'autres établissements. Louis Desgraves a recensé sur tout le XVII^e siècle plus de mille cinq cents œuvres données dans les collèges de France⁴, qu'ils soient administrés par la compagnie de Jésus ou dirigés par d'autres mains.

Le collège parisien d'Harcourt, grand rival du collège de Clermont propose, ainsi, le ballet *le combat de l'amour divin et de l'amour profane d'après Polyeucte de Corneille* (1680) ou encore *le ballet du triomphe des Richesses* (1681)⁵. Les établissements de province ne sont pas en reste. Le collège de l'Oratoire à Beaune monte *Mithridate*⁶ (1668), tandis que Les Eudistes d'Avranches proposent *Appolon Français*⁷ (1696). Cette pédagogie par le théâtre est à ce point inscrite dans l'univers mental du temps que lorsque Madame de Maintenon fonde Saint-Cyr, elle retient la méthode. Racine y compose deux tragédies : *Esther* (1689) et *Athalie* (1691).

Au-delà de la question éducative, certains gens d'Eglise se sont intéressés de très près à telle ou telle forme de divertissement et dans certains cas en sont devenus les théoriciens, montrant par-là que le spectacle n'est pas rejeté en bloc par l'Eglise de France. Le ballet, divertissement royal par excellence, en constitue l'illustration parfaite

L'abbé de Pure, aumônier du roi a écrit un ouvrage sur l'art du ballet⁸, tandis que les Mémoires⁹ de Michel de Marolles montrent un intérêt pour le genre, assimilé à une expression de la comédie. Le père Sénault, dont l'oraison funèbre évoquée ci-avant célébrait la rigueur à l'égard de la comédie, n'en a pas moins écrit un ouvrage¹ légitimant le recours aux *spectacles publics* pour les rois.

¹ Louis Desgraves - *Répertoire des programmes des pièces de théâtre jouées dans les collèges en France (1601-1700)*, Genève, Droz, 1986, p 15

² *ibid*, p 22

³ *ibid*, p 9

⁴ *ibid*

⁵ *ibid* p 93

⁶ *ibid*, p 29

⁷ *ibid*, p 27

⁸ *Idee des spectacles anciens et nouveaux* par M. M. D. P, Paris, M. Brunet, 1668

⁹ *Mémoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin Avec des notes historiques et critiques*, Amsterdam, J L Nyon, 1755

Il y affirme, néanmoins, que *plus [la comédie] est charmante, plus elle est dangereuse ; et j'ajouterais même que plus elle semble honnête, plus je la tiens criminelle*. L'ambiguïté reste donc de mise, lorsqu'il s'agit d'évoquer le divertissement et sa portée à l'égard de la morale chrétienne

Cette attitude conciliante vis à vis du divertissement se retrouve également dans la prédication. Certains orateurs s'abstiennent de le condamner, semblant légitimer la vie de cour et in fine les spectacles qui y sont donnés.

Tel est, par exemple le cas d'Esprit Fléchier dans son sermon du Jeudi saint, le 2 février 1676. Il parle de *grands spectacles* donnés par le roi. Fléchier justifie la vie de cour menée auprès du roi. Il soutient que *c'est une loüable ambition que celle de servir les Rois*². Il présente comme naturelle, la vie d'*honorabile servitude* que l'on mène à leurs cotés. La norme sociale, qui suppose l'existence des divertissements préalablement au carême, n'est pas remise en cause. La vie de cour devient un motif d'honneur soit *pour admirer les vertus du Prince*, soit pour recueillir quelques récompenses de sa générosité. L'ecclésiastique accepte donc cette culture qui utilise le divertissement.

Un orateur dénommé Henri Le Maire, qui se présente comme archidiacre de Chartres et prédicateur de la reine, va au-delà. Dans son oraison d'Henriette d'Angleterre prononcée à la Cathédrale de Chartres en 1670, il fait preuve d'une certaine complaisance à l'égard des divertissements royaux. Il y déclare *Je ne suis pas du sentiment de quelques scrupuleux qui voudraient faire de la Cour un Cloître, & en bannir entièrement la joye. La joye est fille des Graces, & Cassiodore dit que la Cour doit avoir tout ce que le genre humain a d'aimable & de fleury, tout ce que le monde a d'ornements & de charmes. C'est le propre d'un Grand Roy de ramener l'âge d'or, & sa face comme celle du Soleil, doit porter dans tous les lieux l'allégresse & l'abondance. L'on dit que depuis que Trajan eust pris le gouvernement de l'Empire, le Ciel en devint plus serein & les jours plus beaux. Les Princes sont les Enfants du Ciel, c'est pour eux que la terre fait couler le miel & le lait ; le Soleil ne se lève que pour leurs plaisirs, il ne se couche que pour leur repos, & la trame de leur vie n'est que tissüe que de soye. Mais les Princes sont les delices du monde ; leur joye doit faire celle de leurs Sujets ; la Fortune ne met les tresors dans leurs seins que pour en faire part aux autres, & le Ciel en les rendant heureux, songe à la félicité de tous les hommes*³. L'oraison est dédiée à Monsieur. Il n'est donc pas impossible que le prêtre fasse sa cour au duc d'Orléans en se montrant si compréhensif. Quoi qu'il en soit, sa bienveillance est extrême et démontre que l'on peut être prédicateur et ne pas blâmer les spectacles.

¹ Senault, Jean-François, *Le Monarque ou les Devoirs du Souverain*, 4e Traité, 7e Discours : « De la magnificence des Princes dans les habits, dans les Festins et dans les spectacles publics, Paris, Pierre Le Petit, 1662 [1e éd. 1661]

² Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J. Anisson, 1711, seconde partie, p 13

³ Eloge funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, fait par M. Le Maire, Paris, N. Pepingué, 1670, pp 25, 26

Cette question de la relation entre divertissement et prédication peut également être envisagée, non plus par le biais du monde ecclésiastique, mais grâce au roi en personne en examinant sa pratique de l'une et de l'autre de ces activités.

2.3.2 – La position du roi : composer entre le ciel et la terre

L'historiographie dépeint tout à la fois un roi pieux, attaché à la religion, sincère dans sa foi et un souverain amateur de plaisirs et même artiste selon une image traditionnelle synthétisée par Philippe Beaussant¹. Cette tradition oppose un roi jeune adepte des divertissements à un monarque vieillissant qui, à compter des années 1680 devient dévot au sein d'une cour de plus en plus austère. Jean-Robert Armogathe² déclare que le roi devient dévot en 1686. Bernard Magné soutient qu'après s'être beaucoup intéressé au théâtre, le roi s'en désintéressa entre 1680 et 1685³. Les biographies de Louis XIV respectent généralement cette trame. François Bluche⁴ précise qu'à compter du XIX^e siècle, l'historiographie commença à diviser le règne en deux périodes : avant et après l'opération de la fistule (1686) ou encore la révocation de l'édit de Nantes (1685), le mariage secret avec Mme de Maintenon (1683) ou le retour à une vie privée assagie (1681). Quelle que soit la date, s'oppose à un roi amateur de plaisirs et de divertissement un roi dévot.

Un examen minutieux de l'emploi du temps entre prédication et divertissement peut être établi grâce à la « chronographie » de Christophe Levantal⁵. L'annexe 7 récapitule sur la période 1661-1697 parole sacrée (sermons, harangues et compliments du clergé de France) et spectacles donnés en présence du roi.

Cette annexe permet d'établir un calendrier type, en fonction des occupations de Louis XIV d'un mois à l'autre, sachant que les représentations théâtrales s'arrêtaient à Pâques pendant quinze jours.

L'historiographie a largement souligné l'importance du divertissement dans le processus de domestication de la noblesse entrepris par le roi tout au long de son règne. Selon Jean-Marie Apostolidès, les jeux caractérisent la vie de cour. Versailles et son parc peuvent même à l'extrême être perçus comme un gigantesque jeu de piste⁶. Le registre galant offre une vertu civilisatrice et un pouvoir pacificateur. Dans le même temps, Louis XIV est le Très Chrétien, héritier d'une

¹ Philippe Beaussant – *Louis XIV artiste*, Paris, Payot & Rivages, 1999

² Jean Robert Armogathe - *L'Église catholique et la révocation de l'édit de Nantes*, Paris, O.E.I.L., 1985

³ Bernard Magné - op cit, p 169

⁴ François Bluche – op cit, p 564 & p 607 et s

⁵ Levantal Christophe – op cit

⁶ Jean-Marie Apostolidès – op cit, p 55 et s

longue lignée de souverains, pour qui la religion fut une pratique régulière et indispensable au bon gouvernement de l'Etat royal.

Entre 1661 et 1697, existe un cadencement type répartissant divertissements et parole sacrée, tout au long de l'année civile. Les trois tableaux ci-après, établis à partir de la Gazette, présentent donc cette répartition entre sermons et divertissements donnés devant le roi, mois par mois, sur la période 1661 à 1697.

Nombre mensuel de prédications devant le roi, selon la Gazette (1661-1697)		
Mois	Nombre de prédications selon la Gazette entre 1661 et 1697	Pourcentage sur la période 1661 - 1697
janvier	4	0,82%
février	67	13,79%
mars	144	29,63%
avril	91	18,72%
mai	15	3,09%
juin	18	3,70%
juillet	0	0,00%
août	3	0,62%
septembre	0	0,00%
octobre	0	0,00%
novembre	40	8,23%
décembre	104	21,40%
Total	486	100%

Nombre mensuel de divertissements royaux, selon la Gazette (1661-1697)		
Mois	Nombre de divertissements selon la Gazette entre 1661 et 1697	Pourcentage sur la période 1661 - 1697
janvier	90	26,55%
février	62	18,29%
mars	7	2,06%
avril	22	6,49%
mai	18	5,31%
juin	9	2,65%
juillet	17	5,01%
août	24	7,08%
septembre	24	7,08%
octobre	27	7,96%
novembre	24	7,08%
décembre	15	4,42%
Total	339	100%

Comparaison mensuelle entre prédication et divertissements, selon la Gazette (1661-1697)				
Mois	Nombre de prédications selon la Gazette entre 1661 et 1697	Pourcentage sur la période 1661 - 1697	Nombre de divertissements selon la Gazette entre 1661 et 1697	Pourcentage sur la période 1661 - 1697
janvier	4	4,26%	90	95,74%
février	67	51,94%	62	48,06%
mars	144	95,36%	7	4,64%
avril	91	80,53%	22	19,47%
mai	15	45,45%	18	54,55%
juin	18	66,67%	9	33,33%
juillet	0	0,00%	17	100,00%
août	3	11,11%	24	88,89%
septembre	0	0,00%	24	100,00%
octobre	0	0,00%	27	100,00%
novembre	40	62,50%	24	37,50%
décembre	104	87,39%	15	12,61%
Total	486	58,91%	339	41,09%

A l'inverse du divertissement, qui ne disparaît jamais totalement du calendrier, la prédication se concentre sur les périodes de Carême et d'Avent. Elle disparaît en juillet, septembre et octobre pour devenir quasi inexistante en janvier (seulement quatre sermons en trente-sept ans) et août (trois sermons). Les « jours solennels » rythment le calendrier liturgique : Circoncision (9 janvier), Purification (2 février), Rameaux, Jeudi et Vendredi saint, Pâques, Pentecôte, Toussaint et Noël. Le roi y assiste traditionnellement à une messe chantée.

Janvier apparaît comme une période traditionnellement dévolue à l'amusement. Il constitue le mois concentrant le plus grand nombre de divertissements avec plus de vingt-six pour cent (26%) de l'ensemble. La prédication y reste rare. Le roi n'assiste qu'à quatre sermons, tous consacrés à la Circoncision¹, fête du 1^{er} janvier qui commémore la circoncision de Jésus. En effet, s'il est assez habituel que Louis XIV entende une messe à cette occasion, les sermons y sont rares. Trois d'entre eux se concentrent, d'ailleurs, sur la seule période 1668, 1669 et 1671 et sont donnés dans l'Eglise des jésuites de Paris.

Janvier est le mois du carnaval. Ce dernier prend inmanquablement fin la veille du premier jour de Carême ouvrant quarante jours de jeûne. Le carnaval déborde sur février. Ce dernier se partage donc entre plaisir et prédication. Les tableaux ci-avant dénombrent, en effet, soixante-sept sermons pour soixante-deux divertissements. Néanmoins durant les festivités précédant

¹ Gazette, 7 janv. 1668, n°3, pp 23-24 / Gazette, 5 janv. 1669, n° 3, p 24 / Gazette, 3 janv. 1671, n° 3 p 23 / Gazette, 7 janv. 1690, n° 1, pp 10-11

Carême, tous les 2 février, inmanquablement Louis XIV assiste au sermon de la Purification de la Vierge. A en croire, la Gazette, il ne s'en abstient qu'en 1668 et 1681. Cette fête, également dénommée Chandeleur, commémore la venue de la Vierge au Temple quarante jours après la naissance de Jésus. Cette fidélité louis-quatorzienne tient probablement davantage à la date même de cette fête qu'à sa nature. Cette fête constitue, en effet, une solennité religieuse mineure ; L'évènement majeur du culte marial tombe le 15 août avec l'Assomption. Cette assiduité royale ne saurait donc provenir de l'attachement de la France et de son roi à la Vierge, selon le vœu de Louis XIII. Un motif calendaire paraît bien plus probable. En effet, cette fête tombe pendant les festivités du carnaval. Elle fonctionne donc comme un rappel aux devoirs religieux des chrétiens pris dans la joie des festivités de janvier.

Le carême prépare la fête de Pâques. Il dure quarante jours et s'accompagne d'un jeûne. Février offre les premières prédications, qui monopolisent mars et une bonne partie d'avril. Mars représente presque trente pour cent (30%) des sermons, tandis qu'avril, qui se termine avec les sermons de Pâques, en totalise presque dix-neuf pour cent (19%). Ces deux mois constituent les deux sommets de la parole sacrée. Le carême et les sermons qui le précèdent en février représentent donc soixante-deux pour cent (62%) des prêches donnés devant Louis XIV. Pâques en tant que fête chrétienne la plus importante du calendrier, reçoit donc un traitement en rapport avec son poids.

En mai, prédication et divertissements font jeu égal. Le sermon de la Pentecôte est entendu onze fois à en croire la Gazette. En juin, les prédicateurs reprennent le dessus notamment, grâce à la Pentecôte. Il faut attendre novembre pour les voir revenir à la cour. Trois exceptions à ce retour hivernal sont à souligner au tout début des années 1660. Louis XIV entend deux sermons de l'Assomption en 1661 et 1662¹ et un panégyrique de saint Louis en août 1662².

Novembre avec huit pour cent (8%) et surtout décembre avec un peu plus plus de vingt et un pour cent (21%) font la part belle à la parole sacrée. La Gazette précise que Louis XIV assiste toujours au sermon de la Nativité du Christ. La seule exception à cette règle serait 1672³.

La prédication se concentre donc sur deux temps liturgiques privilégiés. La première période englobe donc Carême et Pâques. Traditionnellement, les sermons qui y sont prononcés sont appelés station du carême. La seconde station correspond à l'Avent et regroupe donc les discours précédant Noël.

¹ Gazette, 20 août 1661, n°99, pp 797-798 / Gazette, 19 août 1662, n° 97, p 812

² Gazette, 2 sept. 1662, n° 103, pp 859-860

³ Gazette, 31 déc. 1672, n° 145 [154] p. 1303

Janvier et février sont les mois les plus festifs de l'année selon la Gazette, puisqu'ils représentent respectivement plus de vingt six (26%) et dix huit (18%) pour cent des divertissements annuels. La période de carnaval concentre donc presque quarante-cinq pour cent (45%), c'est-à-dire la moitié des amusements auxquels assiste le roi. Le reste des autres mois de l'année est à peu près équilibré et oscille entre deux pour cent en mars, c'est-à-dire en plein Carême et presque huit pour cent en octobre. Les festivités du début de l'année constituent donc une période privilégiée, tandis que les autres mois démontrent une organisation régulière et continue des spectacles donnés en présence de Louis XIV.

Au-delà de ce calendrier type, analyser la part de la prédication et du divertissement au fil du temps s'avère indispensable. Cela paraît d'autant plus important que Louis XIV, qui dans les années 1660 et 1670 a affiché ses favorites renoue à compter de la décennie 1680 avec l'orthodoxie de mœurs exigée par la morale chrétienne.

2.3.2 – L'emploi du temps royal entre divertissement et prédication 1661-1697

Le roi dans les années 1660 et 1670 montre une certaine insouciance dans sa conduite conjugale, exhibant maîtresses et enfants naturels. Cela interroge la places de la prédication. La Gazette permet, par l'examen du calendrier des communions royales¹, de mesurer la situation du roi face à ses devoirs de chrétien. Si la communion pascale, obligatoire, n'est pas un indicateur très fiable, la communion pour les autres fêtes de l'année le devient. En effet, le roi, ne pouvait communier qu'après avoir manifesté le regret de ses péchés. Jusqu'au samedi saint de l'année 1664, Louis XIV communia à toutes les fêtes pour lesquelles il était accoutumé de le faire (Noël, Pentecôte et Toussaint). En 1664 et 1665, il ne communia plus que pour Pâques et la Toussaint). De 1666 à 1674, ce ne fut plus que pour Pâques, à l'exception de Noël 1667. Il faut attendre 1680 pour que le roi renoue avec la régularité de la communion, à laquelle il avait renoncé seize ans plus tôt.

a – L'équilibre entre prédication et divertissement (1661-1671)

La décennie 1660 marque un équilibre quasi parfait entre divertissements et parole sacrée, comme le démontre le tableau ci-après. Tantôt les uns prennent le pas sur l'autre et tantôt la seconde prime les premiers.

Ainsi, en 1668 les divertissements royaux montent à presque soixante pour cent (60%), dominant la prédication. A l'inverse, cette dernière atteint les soixante cinq pour cent (65%) en 1665. Dans

¹ Maral Alexandre – op cit, pp 235 et s

les années 1660, selon la Gazette le roi partage donc son temps entre divertissement et prédication.

Année	Total	Divertissements	Eglise	% Divertissements	% Eglise
1661	35	18	17	51%	49%
1662	44	23	21	52%	48%
1663	40	20	20	50%	50%
1664	35	20	15	57%	43%
1665	37	13	24	35%	65%
1666	29	11	18	38%	62%
1667	44	24	20	55%	45%
1668	37	22	15	59%	41%
1669	32	17	15	53%	47%
1670	44	23	21	52%	48%
1671	34	21	13	62%	38%
Total	411	212	199	52%	48%

Au-delà du constat d'un équilibre parfait sur cette décennie, puisque le roi entend cent quatre-vingt-dix-neuf prédicateurs et assiste à deux cent douze représentations de spectacles, une règle de fond se fait jour. Le pic atteint par les divertissements royaux n'atteint jamais celui de la prédication, même si sur cette période ces seuils demeurent assez proches, à savoir soixante-deux pour deux pour les divertissements et soixante-cinq pour cent pour la prédication.

Dans le même ordre d'idée, le minimum atteint par l'Eglise ne passe jamais en dessous de celui des balladins. En effet, Si ce minimum n'est que de trente-huit pour cent (38%) en 1671 pour la prédication, il est de trente-cinq (35%) pour le divertissement en 1665. Ce comparatif souligne donc la place primordiale accordée à la parole sacrée dans l'emploi du temps royal. D'emblée, elle domine le divertissement, montrant ainsi la nécessité d'afficher la piété du roi.

L'importance des divertissements dans l'agenda royal sur cette période est en grande partie liée au ballet de cour, qui voit Louis XIV multiplier les apparitions sur scène. Ces dernières sont évidemment comptabilisées par la Gazette, multipliant de facto la part dévolue au divertissement. En outre, le ballet de cour a, probablement, eu un effet d'entraînement. La présence du roi sur scène rend donc les divertissements de cour dignes d'être évoqués. La Gazette multiplie ainsi les allusions aux *comédies françaises, italiennes* ou *espagnoles*, au *bal* et autre *concert*. La guerre de Dévolution (1667 - 1668) ne change rien à l'ordonnancement équilibré entre divertissement et prédications.

Au-delà d'une politique de prestige menée pour asseoir son autorité et la faire rayonner, Louis XIV semble avoir réellement goûté au plaisir des arts. Sa participation active et remarquée au ballet de cour, ses talents attestés de guitariste démontrent, qu'au-delà de la commande étatique, existe bien un intérêt réel pour l'expression artistique. Philippe Beaussant l'a largement évoqué

dans ses ouvrages¹. Si Louis XIV, comme ses prédécesseurs et ses successeurs, se doit d'être un bon chrétien, il n'en est pas moins un homme de son temps. Le roi mène donc une existence qui le conduit de l'autel, obligation chrétienne et nécessité politique pour le Très Chrétien, aux plaisirs d'un monarque en représentation.

Louis XIV compose entre deux mondes, l'univers de la religion et de ses dogmes, mais aussi la communauté des hommes. Par sa fonction, il est le garant de cet équilibre entre un idéal religieux et sa traduction dans la société du temps. Le roi intervient donc tour à tour dans les deux sphères. Délassements et pratique religieuse se superposent. Louis XIV se rend à la messe, écoute des sermons et se conforme aux rituels du roi Très Chrétien, touchant les écrouelles², lavant les pieds des petits pauvres lors du Jeudi saint. Ainsi, le 6 avril 1662 la Gazette nous apprend que le roi a *lavé les pieds aux pauvres en la manière accoutumée*³ et qu'il réitère le 7 avril 1667 servant ensuite les pauvres *avec les cérémonies accoutumées*⁴. Cette imitation christique ne l'a nullement empêché de danser dans le ballet d'Hercule amoureux en février, avril et mai en 1662⁵ et dans le ballet des muses⁶ en janvier et février 1667.

Cet équilibre entre prédication et divertissements se retrouve également dans l'exercice des fonctions régaliennes de Louis XIV. Ce dernier régleme les domaines du sacré et du spectacle. Ainsi, un arrêt daté du 13 avril 1661, réitère l'obligation faite le 19 décembre 1657, à tous les ecclésiastiques de signer un formulaire rejetant cinq propositions de « l'Augustinus » de Jansénius. Le roi rappelle donc le dogme, qui doit régir la pensée catholique en France. En avril 1666, une déclaration royale est prise sur l'exercice de la religion réformée. Ses cinquante-neuf articles constituent une restriction à l'édit de Nantes du 30 avril 1598. Cette mesure sera suivie de bien d'autres décisions contre le culte protestant, même si la politique louis-quatorzienne face à ses sujets réformés se durcit surtout à partir de 1679. Dès, les premières années du règne personnel, Louis XIV intervient donc dans la vie religieuse du pays en réprimant toute déviance qu'elle soit réformée ou même catholique, tel le jansénisme.

Dans le même temps, Louis XIV poursuit la politique de ses prédécesseurs à l'égard des acteurs des balladins. En effet, le pouvoir royal a légiféré très tôt dans le siècle, afin de protéger les

¹ voir notamment Philippe Beaussant – Louis XIV artiste, Paris, Payot & Rivages, 1999

² Marc Bloch - *Les rois thaumaturges*, Paris, Gallimard, 2006

³ Gazette, 8 avril 1662, n° 41, p 352

⁴ Gazette, 9 avril 1667, n° 43, p 343

⁵ Gazette, 11 fév. 1662, n° 18, pp 147-148 / Gazette, 18 fév. 1662, n° 21, pp 170-171 / Gazette, 25 fév. 1662, n° 24 p 195 / Gazette, 22 avril 1662, n° 47, p 400 / Gazette, 29 avril 1662, n° 49, p 412 / Gazette, 6 mai 1662, n° 52, p 543 (=p435) / Gazette, 13 mai 1662, n° 55, pp 459-460

⁶ Gazette, 29 janv. 1667, n° 14, p 108 / Gazette, 12 fév. 1667, n° 20, p 156 / Gazette, 19 fév. 1667, n° 23, p 176 (=180)

balladins des prétentions moralisantes d'une l'Eglise souhaitant les sanctionner. La déclaration royale de Louis XIII du 16 avril 1641, tout en interdisant les immoralités et en les punissant, affirmait l'innocence du divertissement des peuples et ordonnait que les comédiens ne puissent être inquiétés du seul fait de leur état¹. Louis XIV persiste dans cette voie, en fondant l'Académie royale de musique. En effet, les lettres patentes du 28 juin 1669 protègent comédiens, chanteurs et danseurs en les distinguant. Dans ces lettres patentes, il est précisé que les gentilshommes et damoiselles peuvent chanter et danser sur scène ... *sans que pour cela ils dérogent au titre de noblesse, ni à leurs privilèges, charges, droits et immunités*².

La querelle de Tartuffe illustre à la perfection ce rôle d'arbitre joué par Louis XIV. En 1664, ce dernier fait interdire les représentations du Tartuffe, objet d'une cabale, sous l'impulsion de la Compagnie du Saint Sacrement. La relation officielle des Plaisirs de l'Île enchantée présente cet épisode en ses termes *Sa majesté fit jouer une comédie nommée Tartuffe, que le sieur de Molière avait faite contre les hypocrites; mais quoiqu'elle eût été trouvée fort divertissante, le Roi .../ ... que son extrême délicatesse pour les choses de la religion ne put souffrir cette ressemblance du vice avec la vertu, qui pouvaient être prises l'une pour l'autre et quoi qu'on ne doutât point des bonnes intentions de l'auteur, il la défendit pourtant en public, et se priva soi-même de ce plaisir, pour n'en pas laisser abuser à d'autres, moins capables d'en faire un juste discernement*³. Louis XIV joue donc son rôle de médiateur. Quoique goûtant le divertissement et capable d'en percevoir la nature véritable, qui n'est ni impie ni antireligieuse, il décide de ménager la susceptibilité de ses sujets. Le roi accepte donc de renoncer à son propre plaisir, dans l'intérêt supérieur de l'Etat et de l'ordre social. Louis XIV propose donc une voie médiane entre divertissement et pratique religieuse rigoriste. Au-delà de la question de l'influence du parti dévot et de l'appui reçu de la part du prince de Conti et d'Anne d'Autriche, cette décision royale s'inscrit officiellement dans un discours présentant le roi tel un conciliateur entre les uns et les autres. Le roi finit, d'ailleurs, par dissoudre la compagnie du Saint-Sacrement, en 1666, à la mort de sa mère.

Loin de la tradition, qui fait du jeune roi un souverain menant une vie dissolue avec ses maîtresses et ses bâtards, Louis XIV s'affiche comme un souverain chrétien ne négligeant pas le respect des rites prescrits, puisqu'il écoute les prédicateurs et mène une politique religieuse destinée à faire respecter une norme.

¹ Blocker Déborah, *Instituer un « art ». Politiques du théâtre dans la France du premier XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière classique », 2009, p

² Christout Marie-Françoise – op cit, p. 127

³ *Les Plaisirs de l'île enchantée : Course de bague, collation ornée de machines, comédie mêlée de danse et de musique, ballet du palais d'Alcine, feu d'artifice, et autres fêtes galantes et magnifiques, faites par le roi à Versailles, le 7 mai 1664...*, Paris, R Ballard, 1664

b – Prédication et divertissement durant la guerre de Hollande (1672-1678)

La décennie 1670 maintient l'équilibre global constaté lors de la période précédente entre divertissement et éloquence sacrée. Néanmoins, le tableau ci-après montre l'apparition de pics et de creux.

Année	Total	Divertissements	Eglise	% Divertissements	% Eglise
1672	22	11	11	50%	50%
1673	16	6	10	38%	63%
1674	34	22	12	65%	35%
1675	10	0	10	0%	100%
1676	12	3	9	25%	75%
1677	20	13	7	65%	35%
1678	5	0	5	0%	100%
Total	119	55	64	46%	54%

En effet, Si par deux fois (1674 et 1677) les divertissements royaux représentent soixante-cinq pour cent (65%), la prédication fait encore mieux et monopolise en 1675 et en 1678 l'emploi du temps royal.

La guerre n'explique pas ces passages d'un extrême à l'autre. En effet, 1675 et 1678, caractérisées par une absence totale de divertissements, ne sont marquées d'aucun épisode militaire singulier. 1675 reste une année relativement ordinaire par rapport à 1674 et 1676. Le roi part en campagne, mais sa présence à la tête des armées n'est pas plus longue cette année là. En effet, le roi quitte la région parisienne pour les Flandres le 11 mai 1675¹ et rentre à Versailles le 21 juillet². En 1674, le roi était parti pour la Franche-Comté fin avril³ pour revenir à Fontainebleau le 26 juin⁴. En 1676, il laisse Saint-Germain le 16 avril⁵ pour y revenir le 8 juillet⁶. En 1678, Louis XIV part en campagne plus tôt, puisqu'il quitte Saint-Germain le 6 février⁷ pour y revenir le 7 avril⁸ et en repartir le 12 mai⁹. Il rentre à Saint-Germain le 3 juin¹⁰.

Lier cette sur représentation de la parole sacrée à l'état de guerre serait donc une erreur. En effet, cette même période concentre le pourcentage maximum atteint par le divertissement soixante-

¹ Gazette, 18 mai 1675, n° 51, p 368

² Gazette, 27 juillet 1675, n° 76, p 565

³ Gazette, 28 avril 1674, n° 48, p 371

⁴ Gazette, 30 juin 1674, n° 96 [= 96], p 613

⁵ Gazette, 18 avril 1676, n° 35, p 296

⁶ Gazette, 11 juillet 1676, n° 63, p 508

⁷ Gazette, 19 février 1678, n° 17, p 131

⁸ Gazette, 9 avril 1678, n° 36, p 320

⁹ Gazette, 14 mai 1678, n° 45, p 400

¹⁰ Gazette, 4 juin 1678, n° 54, p 464

cinq pour cent (65%) sur toute la période 1661-1697. Les explications sont sans doute plutôt à rechercher dans le durcissement des relations entre le roi et le pape Innocent XI¹.

L'affaire de la Régale éclate, après la déclaration royale de Saint-Germain du 10 février 1673, qui étend le droit de Régale du roi à tous les évêchés du royaume. Ce droit lui permet de nommer les évêques et de prélever les bénéfices des évêchés vacants. En 1675, Louis XIV demande à tous les évêques de France de faire enregistrer leur serment de fidélité, faute de quoi leur temporel sera saisi. Le diocèse déclaré vacant sera soumis à la Régale. Les évêques d'Alet (Nicolas Pavillon) et de Pamiers (François de Caulet) s'y opposent et reçoivent le soutien du pape Innocent XI. Ce dernier élu en 1676 reprochait au roi de France son manque d'engagement dans l'union des souverains catholiques face aux protestants et ses relations diplomatiques avec les Turcs. En réplique à l'appui papal, Louis XIV convoque à Paris une assemblée extraordinaire du clergé. Cette dernière met en place plusieurs commissions de travail. Or, c'est précisément en 1675, que la Gazette n'accorde aucune place au divertissement. La tension des relations entre la France et le Saint-Siège explique donc probablement ce monopole de la parole sacrée dans l'emploi du temps royal en 1675. Le roi cherche ainsi à rappeler qu'il reste le Très Chrétien et que sa pratique religieuse ne souffre pas de réserve.

En 1674, les festivités de juillet-août destinées à fêter la conquête de la Franche-Comté² font monter la part des divertissements royaux (22 citations) face à la prédication (12 citations).

En 1677, un nouveau pic pour les divertissements face à la parole sacrée est atteint. La Gazette précise que Louis XIV assiste à treize divertissements pour seulement sept sermons. Ces festivités sont certainement en relation avec les derniers épisodes de la guerre. Après les revers de 1675, le sort des armes se retourne en faveur de la France en 1676 et surtout 1677.

Cette corrélation entre réjouissances royales et sort des armes ne se confirme pourtant pas l'année suivante. En effet, la paix de Nimègue est signée en 1678, marquant ainsi la fin de la guerre de Hollande. Curieusement cet événement n'entraîne pas de festivités, au contraire de ce qui s'était passé en 1674, pour la conquête de la Franche-Comté. En 1678, c'est donc la parole sacrée qui dispose du monopole. Néanmoins, ce constat doit être relativisé. En effet, ce ne sont que cinq sermons que mentionne la Gazette. Cela minimise donc le poids de la prédication. L'explication est cette fois-ci plutôt à rechercher dans les errements de la vie conjugale du roi. En effet, en 1678, le roi en situation de péché ne peut pas communier ; Louis XIV ne trouve aucun confesseur. Rappelons que sur la période, les séparations et réconciliations avec Madame de

¹ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, deuxième partie

² Maurice Gresset, Pierre Gresser, Jean-Marc Debarb – op cit

Montespan s'accompagnent d'aventures avec Mlle de Ludres (1677) et Angélique de Scorailles, future duchesse de Fontanges (1678).

En résumé, si le pic atteint tour à tour par le divertissement ou la prédication s'éclaire à la lumière de l'actualité religieuse, de la situation militaire ou de la vie privée ou personnelle du roi, ce n'est jamais l'une des trois conjonctions à elle seule qui explique tel ou tel pic, même si c'est davantage la chronologie de la vie personnelle du roi que celles des guerres qui est en jeu.

c – La prédication s'impose face au divertissement (1679-1687)

La phase, qui s'étend de la fin de la guerre de Hollande à la reprise des hostilités face aux puissances ennemies de la France en 1687, constitue une période de transition.

Dans la Gazette, la moyenne générale de la part dévolue aux divertissements royaux chute face à la prédication. Les trente pour cent (30%) des premiers sont largement écrasés par les (70%) des seconds, ainsi que le démontre le tableau ci-après.

Les explications sont très directement liées au retour du roi dans le giron de l'Eglise et à l'abandon de sa vie adultère. Le tournant des décennies 1679 et 1680 voit, en effet, le roi revenir à une existence conjugale plus en rapport avec les préceptes de la religion catholique. En 1680, il renoue avec la régularité de la communion abandonnée seize ans plus tôt et ce jusqu'à la fin de sa vie (sauf maladie).

L'effacement des balladins par rapport aux prédicateurs s'illustre assez bien avec Philippe Quinault. Ce dernier, qui collabora avec Lully sur les textes que le second mettait en musique, finit par renoncer à ce rôle. Il demanda même au roi d'être déchargé de son rôle de librettiste, allant même jusqu'à écrire à la suite de la révocation de l'édit de Nantes un opuscule dénommé *l'hérésie détruite* qu'il n'eut pas le temps d'achever.

Année	Total	Divertissements	Eglise	% Divertissements	% Eglise
1679	15	5	10	33%	67%
1680	19	8	11	42%	58%
1681	28	10	18	36%	64%
1682	11	1	10	9%	91%
1683	12	0	12	0%	100%
1684	18	2	16	11%	89%
1685	29	12	17	41%	59%
1686	6	0	6	0%	100%
1687	24	11	13	46%	54%
Total	147	44	103	30%	70%

Dès 1679, la part dévolue aux divertissements dans la Gazette tombe à trente-trois pour cent (33%). Sur les années suivantes, le pourcentage maximal dévolu aux divertissements atteint quarante-six pour cent (46%). Il était de soixante-cinq pour cent (65%) sur la période précédente.

En 1683 et 1686, la Gazette s'abstient d'évoquer la présence du roi à des spectacles.

En 1683, le journal fait mention de douze sermons devant Louis XIV et d'aucun divertissement. Marie-Thérèse d'Autriche décède en juillet. Dans ces conditions, le deuil du roi n'incite pas aux festivités. Le début de l'année 1684 connaîtra le même sort et il faut attendre le mois d'octobre, soit quinze mois après le décès de la reine, pour que la Gazette évoque à nouveau des spectacles royaux. Néanmoins, avant même la disparition de la reine, le début de l'année 1683 avait été caractérisé par nulle mention au moindre divertissement royal, alors même que Louis XIV avait assisté à *Phaéton* le nouvel opéra de Lully et Quinault. Il est vrai que les années précédentes, la Gazette ne relatait pas toujours que le roi avait vu les opéras de Lully.

1686 n'est pas forcément à prendre en considération, puisque le journal fait mention de seulement six sermons. Ainsi malgré la révocation de l'édit de Nantes en octobre 1685, la parole sacrée ne prend pas, selon la Gazette, l'ampleur qu'on aurait cru pouvoir lui voir jouer, même si elle devient monopolistique. Les précédentes remarques au sujet d'une probable exagération de la célébration de l'édit de Fontainebleau (cf 1.2.3 – la montée d'un discours propagandiste) méritent d'être rappelées.

Au final, la Gazette raréfie les mentions selon lesquelles le roi assiste à un divertissement, sans pour autant augmenter sensiblement le décompte des sermons entendus par Louis XIV. La moyenne annuelle de la prédication évoquée par le journal était de presque onze pendant la guerre de Hollande et atteint presque treize durant l'intervalle 1679 – 1687. On assiste donc plutôt à un silence face aux distractions du roi qu'à un envol de la parole sacrée. Le constat établi pour les premières années de la décennie 1660, selon lequel la prédication jouait un rôle essentiel dans la vie officielle du roi, s'inscrit dans cette logique. La parole sacrée est une donnée de la vie de cour, elle s'impose du fait du calendrier liturgique et le roi ne peut s'en abstenir¹. En revanche, rien de tel pour le divertissement. Le roi s'est détourné de sa vie de plaisirs et a institutionnalisé le divertissement avec la création des soirées d'appartement à l'automne 1682. Dès lors, jeux, musique et danse ne sont plus des événements sortant de l'ordinaire, mais plutôt les occupations d'une cour assagie, dont il n'est plus nécessaire de faire mention. D'après le relevé de la Fruiterie du roi, cité par Mathieu Da Vinha², pour le quartier d'avril 1682, vingt et une comédies furent

¹ Alexandre Maral – op cit, pp 57 à 81

² Da Vinha Mathieu – op cit, p 80

représentées à Versailles entre le 11 mai et le 30 juin. Le divertissement disparaît de la Gazette, mais continue bel et bien à exister. Il s'agit donc bien plus d'un parti pris de la Gazette rendant sans doute compte d'un retour à la religion du roi, que d'une disparition des spectacles dans l'emploi du temps louis-quatorzien. Seule l'année suivant la mort de Marie-Thérèse (30 juillet 1683) est réellement vide de tout divertissement du fait du deuil décrété pour une année.

La lecture des notes du diplomate allemand auprès de la cour de France, Ezéchiel Spanheim, confirme ce nouvel équilibre entre divertissement et pratique religieuse. Ses écrits, qui débent à partir de la décennie 1680, évoquent en effet *une conduite de vie réglée et uniforme dans ses divertissements et dans les affaires*¹. Alexandre Maral² note que pour Pâques 1680 Louis XIV renoue avec la régularité de la communion abandonnée seize ans plus tôt et respecte jusqu'à la fin de sa vie (sauf cas de maladie) cette règle. En juin 1682, Louis XIV fait exiler les « princes sodomites³ » (les princes de la Roche-sur-Yon et de Turenne, le marquis de Créqui), tandis qu'au début des années 1680 il prend de plus en plus de distance avec ses habitudes passées. Louis XIV donne l'exemple et entend bannir de sa cour toute licence.

Alors qu'en 1685, Louis XIV assistait encore à pas moins de huit représentations de Roland coup sur coup, il n'assiste à aucune représentation d'Armide de Lully et Quinault en 1686. L'opéra ne disparaît pas pour autant, mais il cesse d'être un événement de cour pour devenir un spectacle donné en ville par l'Académie royale de musique.

d – La prédication triomphe : la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697)

Le tableau ci-après démontre un effondrement du divertissement, dans la Gazette durant la guerre.

Les occupations de Louis XIV deviennent, à en croire le journal, celles d'un monarque qui se consacre à l'éloquence sacrée. Le roi aurait assisté à seulement deux divertissements pour cent quarante-trois prédications. La moyenne annuelle de la prédication atteint, ainsi, presque dix-neuf mentions dans la Gazette, contre presque treize durant l'intervalle 1679-1688. Elle s'impose donc non seulement parce que la Gazette néglige d'évoquer les divertissements royaux, mais aussi parce que le journal augmente sensiblement les allusions aux sermons entendus par le roi.

Les deux spectacles auxquels assiste le roi sont des bals. En 1692⁴, il participe au bal donné pour les fiançailles de sa fille légitimée, Mademoiselle de Blois, avec son neveu le duc de Chartres. Ce mariage était imposé par le roi à l'occasion de la légitimation puis de l'installation de ses bâtards

¹ Spanheim - Ezechiel, Relation de la cour de France en 1690, édité par Emile Bourgeois, Paris, le Mercure de France, 1973

² Alexandre Maral – op cit, p 253

³ ibid p 272

⁴ Gazette, 23 février 1692, n° 8, p 95

dans l'élite du royaume. Aussi, ne faut-il pas être surpris que la Gazette mentionne sa présence au bal. En 1693¹, c'est un autre bal qui reçoit l'attention de la même Gazette.

Année	Total	Divertissements	Eglise	% Divertissements	% Eglise
1688	20	0	20	0%	100%
1689	15	0	15	0%	100%
1690	22	0	22	0%	100%
1691	11	0	11	0%	100%
1692	16	1	15	5%	95%
1693	20	1	18	0%	100%
1694	16	0	16	0%	100%
1695	26	0	26	0%	100%
1696	18	0	18	0%	100%
1697	17	0	17	0%	100%
Total	145	2	178	1%	99%

L'évolution personnelle du roi liée à son assagissement, mais également à son désintérêt pour l'opéra qui l'a si longtemps passionné, s'accompagnent de considérations politiques qui semblent bien jouer un rôle déterminant.

Au premier chef, une pratique religieuse plus assidue de sa part explique aussi probablement cette part décisive de la prédication face au divertissement dans la Gazette. La tradition rapporte que Louis XIV fut particulièrement frappé par les prédications du père Soanen, notamment par un sermon *contre les spectacles*² prononcé pour le premier dimanche de Carême. Or, la Gazette précise que Soanen prêcha cette fête devant le roi, en 1688³. Cet épisode symbolise l'évolution, qui conduit le divertissement à s'effacer et à ne plus faire jeu égal avec la prédication.

La situation politico-militaire délicate de la France a sans doute également joué sur l'image de Louis XIV. La guerre de la ligue d'Augsbourg (1688 - 1697) mit en branle des coalitions s'affrontant sur tout le continent européen, sur mer et même en Amérique. En outre, une série de crises de subsistance⁴ affecta très sérieusement la France sur cette période. Dans ces conditions, la gravité était sans doute de mise. L'image d'un roi, tout à ses plaisirs, eut été forcément contre-productive. L'affichage de la piété royale, la présence des gens d'Eglise à ses côtés devenaient sans doute une nécessité politique, au-delà de la sincérité dont a pu faire preuve Louis XIV dans sa pratique religieuse et l'exercice de sa foi.

¹ Gazette, 7 février 1693, n° 6, p 72

² Sermons sur différents sujets, prêchés devant le Roi par le Père Soanen, prêtre de l'Oratoire, Lyon, Duplain, 1767, Vol 1, Préface p VIII

³ Gazette, 13 mars 1688, n° 11, p 131

⁴ Marcel Lachiver - op cit

L'historiographie a produit de nombreuses réflexions à partir de la forme. Il est d'usage de relever une rupture stylistique à l'orée des années 1674-1675 avec l'éclatement de la mythistoire¹ au profit d'un discours plus direct sur le roi, sans recours aux allégories et autres métaphores. Jean-Marie Apostolidès² considère que la mythistoire se défait dans les années 1674-1675 et que de son éclatement naissent les grandes catégories historiques à travers lesquelles nous nous interprétons encore aujourd'hui. Sa réflexion se nourrit des propos de Paul Hazard mettant en exergue la crise de la conscience européenne³. Gérard Sabatier a également souligné cette évolution qu'il qualifie de « désenchantement⁴ ». Jean Pierre Nérandeau⁵ qualifie pour sa part les années 1670 de « tournant culturel ». Sans nier la réalité de ce constat, celui-ci doit être relativisé. Notre préoccupation ne consiste pas à traquer des ruptures stylistiques, mais à rechercher comment la louange se fait de plus en plus présente dans les divertissements comme dans la prédication. Il existe une grande distance entre les programmes iconographiques de Versailles, qui ont souvent alimenté les réflexions stylistiques historiographique de Sabatier ou Jean-Marie Apostolidès et les louanges entendues dans les églises, pas toujours en phase avec les nouveautés du moment. C'est finalement bien l'histoire événementielle qui paraît au cœur des évolutions constatées en matière de louange aussi bien dans le domaine de la parole sacrée que du divertissement.

3 – L'INTEGRATION DE LA LOUANGE A LOUIS XIV DANS LA PREDICATION ET LE DIVERTISSEMENT

Nous l'avons souligné, dès les premières lignes, la question fondatrice de cette étude se résume à « comment a-t-on parlé de Louis XIV ? » Plutôt que « comment Louis XIV a-t-il fait parler de lui ? ». Examiner comment divertissement et parole sacrée ont, grâce à la louange, intégré un discours sur le roi se situe au cœur de cette problématique.

L'historiographie, constatant que le spectacle devient de plus en plus courant à la cour, ainsi que l'a par exemple souligné Mathieu Da Vinha⁶, tend à l'envisager en qualité d'outil politique au service de la monarchie. Occuper et distraire les courtisans, dans un processus largement décrit de domestication de la noblesse afin d'annihiler son influence, constitue une antienne de la

¹ Jean-Marie Apostolidès – op cit, 1997

² ibid, p 114 et s

³ Paul Hazard – *La crise de la conscience européenne*, Le livre de Poche, collection références, 1994, 1^e édition : Boivin et Cie, Paris, 1935

⁴ Gérard Sabatier – op cit, p 566 et s

⁵ Jean Pierre Nérandeau – op cit

⁶ Da Vinha Mathieu – op cit

littérature historique. Norbert Elias¹ a posé le principe qu'avec la vie de cour, au-delà de la question des explications au phénomène, la noblesse avait accepté une domestication imposée par le roi. Selon Jean-Marie Apostolidès, les jeux caractérisent la vie de cour. Versailles et son parc peuvent même être perçus comme un gigantesque jeu de piste². Les divertissements royaux peuvent, pourtant, être abordés sous un angle neuf : non plus selon le prétendu objectif politique poursuivi par le roi ou son entourage, mais à travers les louanges au roi. Il s'agit alors d'examiner comment la louange au roi s'insinue dans les divertissements, mais aussi dans la prédication. A cet égard Isabelle Brian place elle-même le roi au cœur du discours des prédicateurs et développe une vision classique, soutenant que les prédicateurs devinrent les auxiliaires du pouvoir royal. Pour preuve, elle évoque les instructions données aux prédicateurs de justifier l'intérêt de l'Hôpital général lors de sa création³. En outre, l'étude de la louange dans la parole sacrée a été assez largement négligée, permettant d'interroger la question de la figure royale à la lumière de sources nouvelles susceptibles de régénérer le travail de recherche que sont les sermons et les oraisons funèbres.

L'existence d'une louange au roi dans une œuvre poursuivant un tout autre objectif, à savoir édifier ou distraire le public, suppose de décrypter ce phénomène. Un retour aux sources s'avère indispensable

Définir le sermon, l'oraison funèbre et les différents divertissements utilisés par la louange constitue une étape indispensable. Comment et pourquoi cette association devient-elle possible ? Les divertissements ne célèbrent pas tous le roi, pas plus que toutes les chaires ne retentissent de la gloire du « grand roi ». Il convient donc d'identifier quel type de productions s'y emploie. Plus le temps passe et plus la louange prend de l'importance. Un séquençage chronologique de cette immixtion de la louange, au sein des différents genres identifiés lors des étapes précédentes, s'impose donc.

3.1 – Les sermons : l'éloquence sacrée à la cour

Le sermon consiste en un discours à caractère religieux prononcé en français devant un public réuni dans une église. Le dictionnaire Richelet le définit comme un *Discours oratoire sur les vérités Evangéliques*. Le Furetière écrit *Discours Chrétien prononcé en chaire dans une Eglise pour instruire le peuple*

¹ Norbert Elias – op cit

² Jean-Marie Apostolidès – op cit , p 55 et s

³ Isabelle Brian – op cit, p 425

des mystères de la foy, et des vertus morales. Le dictionnaire de l'Académie française précise *prédication, discours chrestien, qui se prononce en chaire dans une Eglise, pour instruire et exhorter le peuple.*

Il convient de distinguer station, mission et « sermon détaché », ainsi que le présente Isabelle Brian¹. La mission est un apostolat exceptionnel. Elle demeure plus fréquente en milieu rural que dans les grands centres urbains. Elle constitue une véritable campagne de prédications visant une population donnée. La station regroupe l'ensemble des sermons prononcés à l'occasion des deux grandes fêtes liturgiques annuelles que sont Carême précédant Pâques et l'Avent précédant Noël. Le « sermon détaché » est une pièce oratoire prononcé en dehors des stations. Il ne s'intègre pas un cycle de sermons et demeure isolé.

Le sermon relève donc de l'art oratoire. Les textes imprimés restituent une parole improvisée ou prétendue telle. Le prédicateur, intervient lors d'évènements très variés : carêmes, fêtes liturgiques, prises de voile. Prévu pour durer une heure et être donné en chaire pendant l'après-midi, il répond à un genre très codifié. Dans la liturgie du XVII^e siècle, le sermon n'est pas intégré dans la messe, comme l'homélie. Il existe indépendamment d'elle. Néanmoins, une certaine sacralité l'entoure puisqu'il est prononcé dans une église. A Paris, le seul exemple de chaire extérieur existait dans le cimetière des Innocents, alors que cette pratique était assez répandue dans le Sud de l'Europe ou les lieux de pèlerinage².

Le prédicateur s'adresse à tous les chrétiens, y compris le roi. François Bluche³ précise qu'entre 1661 et 1715, le roi a entendu plus de mille sermons. Saint-Simon témoigne de l'importance du sermon dans la vie de cour et pour Louis XIV. A l'en croire, le monarque marquait un attachement tout particulier à cette forme de dévotion. Ses mémoires affirment que le roi *manquait peu de sermons l'Avent et le carême, et aucune des dévotions de la semaine sainte, des grandes fêtes*¹. Le duc évoque alors les *vingt deux dernières années* de la vie de Louis XIV. Si ce témoignage ne vaut qu'à compter de l'année 1693, la Gazette confirme l'assiduité du roi, avant comme après 1693. Le roi a, en effet, entendu quatre cent quatre vingt six sermons de 1661 à 1697 (cf. annexe 1). Sur ce total, soixante neuf ont pu être retrouvés et identifiés (cf. annexe 3), soit un peu plus de quinze pour cent des sermons mentionnés. L'échantillon est donc suffisamment large pour délivrer des enseignements fiables.

La plupart des sermons quitte la sphère du factuel pour s'inscrire dans l'épopée, rendant délicate leur datation. Quelques informations, telle la mention d'une date lors de l'édition, des rapprochements entre la Gazette et l'intitulé du sermon, permettent alors de les dater.

¹ ibid

² ibid, p 161

³ François Bluche – op cit, cf. p 569

La présence d'une louange à Louis XIV mérite d'être examinée selon deux prismes. Le premier consiste à déterminer quel type de sermons permet de célébrer le roi. En effet, loin d'être systématique la louange à Louis XIV suppose quelques pré requis. Une fois, ce contexte défini, il devient possible d'examiner de plus près le sermon et la façon dont la louange s'y intègre.

3.1.1 – Quel type de sermons pour célébrer le roi ?

Augustin Jean Hurel distingue deux cas : prêcher devant la cour et prêcher à la cour. Dans le premier cas, la cour se déplace pour entendre le prédicateur. Tel est par exemple le cas, lorsque Louis XIV se rend à Saint-Germain-l'Auxerois le 17 avril 1661 pour écouter Félix Cueillens². Prêcher à la cour consiste au contraire pour le prédicateur à se déplacer jusqu'au roi. C'est ce que fit, par exemple, l'abbé Etienne Le Camus dans la chapelle du Louvre le 18 décembre 1661³. Au milieu du XVII^e siècle se produisit une importante mutation. Isabelle Brian écrit « ce n'est plus le roi qui vient au prédicateur mais le prédicateur qui vient au roi⁴ ».

François Bluche soutient que les sermons prononcés devant Louis XIV se terminaient par un éloge adressé au roi. Alexandre Maral⁵ reprend cette affirmation. Ce postulat mérite d'être nuancé. Cette utilisation du sermon, en faveur du roi de France, n'est pas une invention du règne de Louis XIV. Ainsi, Colette Beaune⁶ cite un sermon de Guillaume de Sauqueville adressé au roi à la fin du XIII^{ème} siècle. Il développe une argumentation selon laquelle le monarque et son royaume sont élus de Dieu, motif caractéristique de la propagande de Philippe le Bel. Isabelle Brian souligne que la ritualisation de la parole sacrée était parfaitement bien adaptée à l'expression d'une « religion royale » associant des prières en faveur de la maison de France et les sermons correspondant à de grandes fêtes liturgiques. Elle donne l'exemple de l'Avent 1664 prononcé au couvent des récollets : chaque jour fut associé au sermon, la piété d'une personne royale ou d'un personnage de l'entourage royal⁷.

Tout d'abord, pour qu'un sermon contienne une louange au roi, il doit avoir été prononcé en sa présence. Cette règle s'impose tout au long de la période étudiée et ne connaît que quelques exceptions, qui apparaissent au début des années 1680. A compter de cette date quelques sermons prononcés, alors que Louis XIV n'est pas présent, se mettent également à le louer. Pour

¹ Saint-Simon – *Mémoires*, Paris, Garnier Frères, 1853, T 25, Chapitre CDXVIII, p 17

² Gazette, 16 avril 1661, n°46, p 357

³ Gazette, 24 déc. 1661, n°153, p 1350

⁴ Isabelle Brian – op cit, p 173

⁵ Alexandre Maral – op cit, p 71

⁶ Colette Beaune - *Naissance de la Nation France*, Paris, Gallimard Folio, 1985, p 47

⁷ Isabelle Brian – op. cit., p 149

autant, le cas demeure relativement rare et concerne deux hypothèses précises, les panégyriques de saint Louis¹ prononcés les 25 août (Antoine Anselme² en 1681 devant l'Académie française, Fléchier en 1681 en l'église Saint-Louis en l'Île³, Bourdaloue en 1687 à Saint-Cyr⁴) et des sermons prononcés lors d'occasions où pèse sur l'assemblée le corps politique du roi (les sermons de Fléchier pour l'ouverture des Etats du Languedoc). Tout semble commencer en 1681, date à laquelle Louis XIV tente de se réconcilier avec Innocent XI, à la suite de l'affaire de la Régale qui empoisonne leurs relations depuis 1673. Certains prédicateurs, tenants du gallicanisme, apportent donc en chaire leur soutien au roi, satisfaits de voir ce dernier tenter une réconciliation avec le souverain pontife.

Saint Louis est à la fois le saint patron du roi et son aïeul. Aussi, ces panégyriques célèbrent-ils ponctuellement Louis XIV. Le 25 août 1681, Antoine Anselme prononce le panégyrique du saint⁵ devant l'Académie française et il y loue le roi. Pour autant, tous les panégyriques de saint Louis ne célèbrent pas le roi, même lorsqu'ils sont composés par un prédicateur, qui ne rechigne pas à l'exercice. En effet, Fléchier prononce le 25 août 1681 un panégyrique à saint Louis, en l'église Saint-Louis en l'Île⁶. Seul y figure saint Louis donné comme le modèle du roi chrétien. Le lien entre l'Académie française et Louis XIV, son protecteur, explique sans doute la louange. Néanmoins, même pour l'Académie cette louange n'est pas systématique. Il ne faut pas, en outre, limiter cette célébration du roi aux seuls académiciens. En effet, Bourdaloue dans un panégyrique de saint Louis prononcé à Saint-Cyr en 1687⁷, célèbre Louis XIV, même s'il le fait indirectement et avec une certaine retenue. Là encore, le contexte joue un rôle déterminant. L'institution dénommée *Maison royale de Saint Louis* vient d'être créée, en 1686, par Madame de Maintenon. Or, cette dernière entretient des liens pour le moins privilégiés avec Louis XIV et a ainsi placé son école sous le patronage du roi.

Un second cas de figure permet au prédicateur de louer Louis XIV, bien qu'il soit absent. Il s'agit de sermons prononcés dans des circonstances institutionnelles particulières. C'est, ainsi, que doivent être compris divers sermons de Bossuet et de Fléchier.

1

² Panégyriques des Saints prononcez par messire Antoine Anselme, Paris, Pierre-François Giffart, 1718, Tome 2, page 505

³ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, première partie, p 196

⁴ Eugène Griselle - op. cit., p 671

⁵ Panégyriques des Saints prononcez par messire Antoine Anselme, Paris, Pierre-François Giffart, 1718, T 2, p 505

⁶ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, première partie, p 196

⁷ Eugène Griselle - op. cit., p 671

Le premier est prononcé par Bossuet, le 9 novembre 1681. Ce *Sermon sur l'unité de l'Église*¹ a été composé pour l'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé. Il se présente comme une tentative de réconciliation entre Louis XIV et Innocent XI. Cette prédication intervient dans un contexte politique spécifique. Le clergé de France veut démontrer qu'il soutient largement le roi dans l'affaire de la Régale et face aux divers reproches pontificaux. Innocent XI déplore le peu d'implication du roi dans la lutte contre les Turcs et son mépris pour le projet papal d'union des souverains catholiques face à la Réforme.

Fléchier célèbre le roi lors de sermons d'ouverture des Etats du Languedoc². Le premier est prononcé à Nîmes en 1688. Si Louis XIV n'est pas présent lors de cette cérémonie, son corps politique pèse sur ses sujets. Le Languedoc est un pays d'Etat, seuls ses représentants peuvent fixer la contribution fiscale de la province. L'orateur les y encourage. En 1691, Fléchier, prononce un second sermon à Montpellier³. S'il évoque encore le roi, la louange n'est plus vraiment au cœur de ses propos. Un troisième sermon⁴ est encore prononcé en 1693, à Narbonne. Ce dernier célèbre la piété du roi, qui explique le succès de ses armes à en croire le prédicateur.

Ces quelques cas ne sauraient donc circonvenir à la règle, qui conduit le prédicateur à louer le roi seulement si ce dernier assiste à son discours. Pour autant, doit-on considérer que tous les sermons qu'entend le roi le célèbrent ? La louange semble loin d'être systématique. Au-delà des explications temporelles envisagées ci-après, quelques règles communes caractérisent la période 1661-1697.

La prédication devant le roi se concentre lors de fêtes religieuses particulières. La majorité des sermons est prêchée lors des « stations » du carême et de l'Avent.

Lors d'une station, le prédicateur a tendance à réserver sa louange au dernier sermon prononcé devant le roi, alors que ceux qui l'ont précédé ont pu s'abstenir.

L'ultime sermon de l'Avent, prononcé le 25 décembre de chaque année, mérite donc un focus. Selon la Gazette, Louis XIV en a entendu trente six entre 1661 et 1697. Si ces discours sont loin d'avoir été tous conservés, ceux qui l'ont été confirment que le dernier sermon de la station loue le roi.

¹ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 11, p 582

² Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, op cit, deuxième partie, p 80

³ *ibid*, p 102

⁴ *ibid*, p 260

Le premier texte disponible remonte à 1669. Prononcé par Bossuet¹, il ne célèbre pas le roi. En revanche, ceux qui suivent contiennent des louanges à Louis XIV. Le second date de 1673. Le père Chaussemer y célèbre bien Louis XIV pour sa foi catholique, sa lutte contre l'hérésie, sa *guerre sainte* contre l'*impiété* et le *libertinage*² et son sens de la justice. Le troisième sermon remonte à 1676. Fléchier³ y loue le roi. Le quatrième sermon prononcé par Bourdaloue en 1684 ne faillit pas à la règle⁴. En 1693, le même prédicateur persévère avec un hommage au roi assez long⁵. En 1695, l'abbé Soanen ne propose, en revanche, aucune célébration du roi⁶. L'édition de ses sermons, qui remonte à 1762, pose la question de la fidélité de cette publication postérieure de quelques soixante sept années aux discours du prédicateur. Sachant que sa biographie⁷ évoque des applaudissements à la suite de louanges au roi lors d'un panégyrique prononcé le 8 février 1687, la question mérite donc d'être posée. En 1697, Bourdaloue glorifie le roi, lors de son sermon de Noël⁸.

Concernant le carême, cette tendance à centrer la célébration du roi en fin de station se retrouve lors des sermons pour les fêtes de Pâques. Plus que pour Jeudi ou Vendredi saint, le sermon du jour de Pâques semble avoir joué ce rôle. Dans son journal au 2 avril 1684, jour de Pâques, Dangeau l'affirme clairement *c'est toujours ce jour-là que les prédicateurs l'ont leur compliment d'adieu au roi*⁹.

Le premier sermon disponible est celui du Vendredi saint¹⁰ 1662. Bossuet le prononce le 7 avril et termine sur une adresse à Louis XIV. Si la louange reste à la mesure des us de la période, c'est à dire ténue, elle n'en existe pas moins. Le second date du 23 avril 1666, pour le Vendredi saint¹¹. Bossuet s'abstient de toute louange. Cette dernière figurait probablement dans le sermon perdu de Pâques.

Jeudi saint coïncidait avec un rituel bien établi. Le roi lavait les pieds de treize petits pauvres. Cette cérémonie, plus qu'à la Cène et aux douze apôtres, faisait référence à une cérémonie papale. Celle-ci commémorait un miracle de Grégoire le Grand. Ce dernier avait vu apparaître un ange,

¹ Œuvres complètes de Bossuet, op cit, vol 8, p 241

² Sermons sur les mystères de la religion chrétienne par le R. P. Chaussemer, Paris, L Guérin, 1709, p 89

³ Œuvres complètes de Fléchier, Paris, Boiste Berquet Dufour, 1825, T 2, p 15

⁴ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 12

⁵ *ibid*, vol 1, p 70

⁶ Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, T 2,

⁷ La vie de messire Jean Soanen évêque de Senez, Cologne, 1750, p 12

⁸ Œuvres Complètes de Bourdaloue, op cit, vol 1, p 154

⁹ Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T1, p 2

¹⁰ Œuvres complètes de Bossuet, op cit, vol 10, p 54

¹¹ *ibid*, vol 10, p 68

sous les traits d'un enfant, alors qu'il était en train de célébrer la Cène avec douze enfants figurant les apôtres. Le troisième sermon conservé pour Jeudi saint a été prononcé le 30 mars 1673 par François Chaussemer¹. Il honore Louis XIV. En 1676, Fléchier² fait de même. Bourdaloue dans le sermon de Pâques³ du 21 avril 1680 adresse un compliment à Louis XIV, monarque puissant et victorieux. Le sermon de Pâques 1681 par Bossuet⁴ loue également le roi, tout comme le père Hubert, le 18 avril 1683⁵. En revanche, en 1688 l'abbé Soanen s'en abstient. Les précédentes réserves sur la fiabilité de l'édition tardive de ses sermons peuvent là encore expliquer ce silence. Le 4 avril 1692, le père de La Roche termine son sermon pour le dimanche de Pâques⁶ par une louange au roi. En 1695, Le 3 avril, Charles Boileau célèbre lui-aussi Louis XIV dans son sermon de Pâques⁷.

Les circonstances permettant l'expression d'une louange au roi examinées, il convient de déterminer comment la louange et le sermon parviennent à cohabiter.

3.1.2 – L'articulation de la louange au roi dans le sermon

La greffe de la louange au roi et du sermon peut sembler délicate, puisque le prédicateur se doit de produire un discours à portée religieuse et morale. Or, a priori la louange peut passer pour de la complaisance à l'égard du roi. Celle-ci risque donc de déprécier la parole sacrée, supposant exigence et exemplarité. En réalité, la louange ne se limitant pas à une opération de promotion de la figure royale, mais constituant également l'expression ritualisée d'un hommage au roi (cf. 1 – La double nature de la louange) cette apparente incongruité doit être relativisée. Tout l'art du prédicateur consiste à ménager la dignité de la parole sacrée lors de son compliment au roi. Certains y parviennent très bien, tel Bossuet, grâce à une certaine hauteur de vue sur la fonction royale théorisée à l'envie. D'autres, tel Bourdaloue, malgré leur talent oratoire ne parviennent pas toujours à cette maîtrise et leurs propos s'avèrent plus courtisans.

¹ Sermons sur les mystères de la religion chrétienne par le R. P. Chaussemer, Paris, L Guérin, 1709, p 266

² Œuvres Complètes de Bourdaloue, op cit, vol 1, p 323

³ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, op cit, seconde partie, p 2

⁴ Œuvres Complètes de Bourdaloue, op cit, vol 3, p 86

⁵ Œuvres complètes de Bossuet, op cit, vol 10, p 181

⁶ Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Carême, Paris, Veuve Roulland, 1715, T3, p 452

⁷ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, pour le Carême, Paris, Moreau, 1729, T 3, p 421

⁸ Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T2, p 259

Les thuriféraires de Bossuet, de Bourdaloue et des autres prédicateurs soutiennent que leurs sermons contiennent des adresses au roi, afin de lui rappeler ses devoirs de chrétien¹. Sans sombrer dans un pathos, selon lequel Bossuet a désigné Louis XIV à la réprobation générale pour ses amours avec Mlle de La Vallière et que le roi en fut affecté, certains auteurs, à l'instar de Constance Cagnat-Deboeuf², ont cru déceler dans tel ou tel sermon de Bossuet des allusions à Fouquet ou à Mlle de La Vallière. Dans leur analyse de ces mêmes sermons, Jean-Pierre Landry et Catherine Costantin³ semblent faire preuve d'un solide bon sens, en soulignant que cette double lecture demeure subjective et qu'aucun argument probant ne vient étayer ce qui demeure une hypothèse. Ils rappellent, à cet égard, la réaction scandalisée de Bourdaloue et sa vive dénégation, face à certains de ses auditeurs qui prétendaient, qu'il truffait ses sermons d'allusions à des personnages connus, allant même jusqu'à en dresser le portrait.

Dans une société de cour caractérisée par l'oisiveté, le public des sermons décryptait le discours de l'orateur, selon ses propres préoccupations et centres d'intérêts. Il n'est qu'à évoquer, dans un autre genre, les allusions à Mme de Montespan et à sa jeune rivale Mlle de Ludres, que les courtisans crurent reconnaître dans Isis, l'opéra de Lully et Quinault, comme nous le verrons ultérieurement.

Le « privilège de la chaire », c'est-à-dire le droit et corrélativement le devoir de rappeler au roi les vérités de l'Évangile, ne doit donc pas être surinterprété. L'orateur devait savoir faire preuve de tact et trouver une voie médiane. Augustin Jean Hurel⁴, rapporte que lorsque Massillon eût prêché son premier Avent devant Louis XIV (1699), celui-ci lui aurait affirmé *Mon Père, j'ai entendu plusieurs grands orateurs dans ma chapelle ; j'en ai été fort content : pour vous, toutes les fois que je vous ai entendu, j'ai été très mécontent de moi-même*⁵. À l'inverse, Louis XIV aurait eu cette formule pour un prédicateur un peu maladroit *Je pends volontiers ma part du sermon, mais je n'aime pas qu'on me la fasse*. L'âge du roi, une plus grande dévotion dans sa vieillesse, ne sauraient expliquer son attitude. Promouvoir la vérité évangélique auprès du roi sans commettre de maladresse suppose du doigté, mais lui adresser, en plus, une louange nécessite un grand savoir-faire.

D'Alembert écrit, par exemple, que Massillon sut tirer *un éloge du monarque d'autant plus neuf, plus adroit et plus flatteur, qu'il parut dicté par l'Évangile même* et qu'un bon prédicateur doit *se contenter de*

¹ Georges Couton – op cit / Jean Jehasse – op cit

² Constance Cagnat-Deboeuf - *Les Sermons du Carême du Louvre Bossuet*, Paris, Folio Classique, 2001

³ Jean Pierre Landry & Catherine Costantin - *Sermons, Carême du Louvre, Bossuet, Analyse littéraire et étude de la langue*, Paris, Armand Colin, 2002

⁴ Hurel Augustin-Jean – op cit, p 115

⁵ Œuvre Complètes de Massillon Evêque de Clermont, Paris, Raymond, 1821, T 1, Préface p IX.

⁶ Œuvres complètes de Bourdaloue, Tours, Cattier Libraire éditeur, 1864, vol 1, Préface p III

*frapper à la porte des rois et ne doit jamais la briser*¹. L'exercice ne fut pas toujours réussi. Ainsi, Augustin Jean Hurel² souligne la sévérité des critiques que s'attira un jour l'abbé Roquette (ou Mascaron selon d'autres versions), pour avoir montré trop de flagornerie à l'égard du roi. Isabelle Brian évoque cette maladresse de certains avec l'exemple de l'abbé Feydit. Ce dernier prononça un sermon trop ouvertement favorable à Louis XIV dans l'affaire de la régale, ce qui le fit accuser d'être un « prédicateur-courtisan ». Cette maladresse inspira même un libelle moquant l'abbé³.

Comment l'orateur concevait-il sa louange au roi ?

La force du sermon et corrélativement de la louange au roi est probablement moins dans son articulation, son écriture, que dans sa capacité à établir une relation avec l'auditoire. On a souvent affirmé que Bourdaloue fut un grand orateur et qu'il est seulement un bon écrivain⁴. Cette réflexion révèle bien la part de l'exercice oratoire difficile à percevoir à travers l'écrit. Le père Séraphin offre un second exemple de l'importance de l'oralité. Le dimanche 11 mars 1696, le roi entendit, selon le journal de Dangeau, un sermon de ce capucin, et à en croire le marquis, il *trouve ses sermons là plus de son goût qu'aucun qu'il ait jamais entendus*⁵. Pourtant, Saint-Simon se montre très critique affirmant *ses sermons, dont il répétait souvent deux fois de suite les mêmes phrases, et qui étaient fort à la capuciné*⁶. Si l'écriture de ces pièces d'éloquence a pu être banale, ce fut sans doute le talent oratoire du capucin qui plut au roi.

A cet égard, l'intonation donnée par l'orateur à tel ou tel passage de son compliment au roi pouvait, au moins en début de règne alors que la louange n'est pas encore franche et massive, lui donner un sens ou un autre. Ainsi, en est-il, par exemple, lorsque Bossuet évoque la crise de subsistance de l'Avènement⁷. S'agit-il de rappeler au roi son rôle ou accessoirement de le libérer de toute responsabilité après avoir appelé chacun à la charité et lui avoir reproché son insensibilité ? Dans le sermon dit du mauvais riche⁸, l'orateur lorsqu'il affirme par exemple que Louis XIV *aime ses pauvres peuples* et évoque *l'amour qu'il a pour ses peuples*, le fait-il sur un ton affirmatif laissant entendre que le roi est irréprochable ou bien son phrasé est-il plus ambigu ?

La retranscription écrite des sermons pose la question de leur fidélité, comme nous l'avons précédemment souligné. Certains orateurs semblent avoir travaillé de mémoire à l'instar de

¹ Œuvre Complètes de Massillon op cit, T 1, Eloge de Massillon par d'Alembert p XXIX

² Hurel Augustin-Jean – op cit, T 1, p 115

³ Isabelle Brian – op cit, pp 457 & 458

⁴ Œuvres complètes de Bourdaloue, op cit, vol 1 - Introduction p VII

⁵ Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T V, p 376

⁶ Saint-Simon – Mémoires, Paris, Garnier Frères, 1853, T 1, Chapitre XIX p 151

⁷ Œuvres complètes de Bossuet, op cit, vol 9

⁸ Œuvres complètes de Bossuet, op cit., vol 9, p 198

Charles de la Rue. Ainsi, cet orateur le 25 mai 1697, alors qu'il s'apprêtait à donner la bénédiction, concluant son prêche, improvisa : il demanda au roi *de dire un mot contre les extravagants et les fanatiques qui décriaient les voies communes de la piété*¹ à en croire Saint-Simon, qui prend soin de préciser que cela dura une demi-heure.

Sur la forme, comment la louange se présente-t-elle ?

En général, le prédicateur s'adresse au roi. Au début de la période étudiée, principalement dans les années 1660, le sermon n'apostrophe pas directement le roi. C'est une mention dans le corps du sermon, qui laisse comprendre que le roi était présent. Ainsi le premier sermon pour Jeudi de la deuxième semaine de Carême², prêché par Bossuet en 1666, à Saint-Germain-en-Laye le laisse deviner par ces paroles : *Je n'oublie pas combien grand et combien auguste est le monarque qui nous honore de son audience*. Néanmoins, plus le temps avance et plus la louange prenant place dans le discours, moins l'ambiguïté est de mise.

Après avoir convoqué Dieu le père, Jésus-Christ, le Saint Esprit, la Vierge, les Apôtres, les pères de l'Eglise, différents personnages bibliques sans oublier les saints, l'orateur parle du roi. Ce dernier est interpellé avec la grandeur qui sied à sa personne. Associer le roi à l'évocation de Dieu et son cortège sacré, même avec brièveté, place le souverain dans une position hors du commun. La louange au roi est finalement bâtie sur un modèle type, que l'on peut synthétiser comme suit, même s'il n'est pas systématique et connaît des variantes.

En général, le prédicateur commence son exhortation en s'adressant au roi sous le vocable *Sire*, puis traite son sujet, et compose à la fin de son sermon un compliment au roi. Il célèbre sa puissance, ses succès, ses vertus, puis affirme qu'existe une plus grande gloire encore, celle de servir Dieu. S'en suit alors le portrait d'un roi qui entretient avec Dieu une relation spécifique et dispose d'une dilection pour la religion et l'Eglise. Le compliment se termine alors sur un appel à la bénédiction divine et sur une promesse d'immortalité. Néanmoins, cette formule connaît des déclinaisons différentes chez un même auteur. Si Bourdaloue place assez souvent la célébration à la fin de sermons, parfois il choisit de multiplier dans le corps même du sermon les allusions favorables au roi et s'abstient de compliment final, à l'instar du sermon sur le deuxième dimanche de l'Avent sur le respect humain³.

Le prédicateur évoque directement le roi, sans recourir à une formulation métaphorique. Jamais le roi ne revêt la forme d'une allégorie biblique. Lorsque tel ou tel personnage des Ecritures est

¹ Mémoires du duc de Saint-Simon, texte établi par Adolphe Chéruel, Paris Hachette, 1856, T 1, p 431

² Œuvres complètes de Bossuet, op cit, vol 9, p 174

³ Œuvres complètes de Bourdaloue, op cit., vol 1 p 112

associé au roi, jamais il ne masque son identité. Ce personnage est simplement utilisé, afin de mettre en exergue les vertus chrétiennes de Louis XIV. Cette particularité est à mettre en perspective avec l'évolution du sermon qui sous le règne, ainsi que le rappelle par exemple la notice sur l'œuvre de Bourdaloue¹, a renoncé à la métaphore, à l'évocation de références profanes tirées d'Homère, d'Horace, d'Ovide.

Une technique assez répandue réside dans la figure rhétorique de la prétérition, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer. Cela consiste à dire une chose en prétendant la passer sous silence. La prétérition permet au prédicateur de célébrer le roi sans manquer à la dignité de sa fonction.

Une seconde technique consiste à rappeler ce que le monde pense prétendument du roi, en des termes excessivement flatteurs, tout en soutenant que le prédicateur pour sa part s'intéresse seulement à ses vertus chrétiennes. Le procédé est doublement efficace, l'orateur se justifie de toute complaisance face à Louis XIV, se bornant à décrire l'opinion commune. Il présente comme réalité objective, ce qui relève de propos flatteurs. Ainsi, en 1699, Massillon prétend dans le sermon pour la fête de tous les saints², se faire seulement l'écho de ce que le *monde*, pense du roi : *qui n'a jamais combattu que pour vaincre* ou encore *qui dans le cours d'un règne long et florissant jouit à loisir des fruits de sa gloire, de l'amour de ses peuples, de l'estime de ses ennemis, de l'admiration de l'univers, de l'avantage de ses conquêtes, de la magnificence de ses ouvrages, de la sagesse de ses lois...*

Au-delà de ces généralités, un examen chronologique des sermons démontre que la célébration du roi connaît une progression. Plus l'on se rapproche de la fin de la période étudiée et plus la louange s'étoffe. Ainsi, en 1695, l'abbé Julliard du Jarry écrit dans son sermon de la Pentecôte *Sire, ce serait ici l'endroit de rendre à votre Majesté l'hommage que les ministres de la religion doivent à un monarque si zélé pour la défendre*³. Ce passage résume bien l'évolution des prédicateurs. Plus les années avancent et plus les prédicateurs célèbrent Louis XIV. Pour autant, cette progression ne semble ni régulière, ni uniforme. Les circonstances, la personnalité des orateurs ont également joué un rôle. Une étude chronologique des sermons permet de rendre compte de cette évolution.

3.1.3 – La progressive montée en puissance de la louange dans le sermon

¹ Œuvres complètes de Bourdaloue, op cit., vol 1 p IV

² Massillon – op. cit, T 6 p 1 cf. p 1, cf. p 1et 2

³ Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier ordre, Paris, J P Migne, 1854, T 38, p 997

Les débuts de la louange au roi dans les sermons sont assez laborieux. Même si les sources, sont sans doute plus parcellaires que pour les oraisons, l'échantillon disponible est assez étoffé pour déterminer un cadencement chronologique assez précis

a – La faible présence de la louange dans les sermons (1661-1671)

Dans les années 1660 et le tout début de décennie 1670, la louange au roi reste particulièrement discrète. Lorsqu'elle existe, elle s'adresse principalement au corps politique du roi. Ca n'est que peu à peu que la personne de Louis XIV apparaît. Les oraisons funèbres, comme nous le verrons ultérieurement se montrent beaucoup moins réticentes à célébrer Louis XIV.

A une époque où les divertissements de la cour sont brillants, éclatants et que la participation active du roi aux ballets (jusqu'en 1669) leur confère importance et popularité, il est probablement délicat lors du prêche du carême de célébrer le roi. La cour s'est enivrée des plaisirs du carnaval aux côtés de son souverain. Le roi a donné une image aimable, un peu frivole pour les gens d'Eglise. L'œil, l'oreille des courtisans en a gardé la mémoire. Les balladins qui ont participé à cette image du roi prince galant ont en quelque sorte préempté le portait du roi et il devient difficile pour les prédicateurs d'imposer leur propre image du roi dans un laps de temps si court. L'oraison funèbre déconnectée de ce calendrier festif et s'adressant à un public bien plus varié que la cour permet sans doute plus facilement aux ecclésiastiques de recomposer une image du roi, plus en adéquation avec leurs préoccupations. Par ailleurs, dans l'oraison funèbre l'orateur n'a pas pour mission de prêcher la bonne parole au roi. Or, les libertés prises par Louis XIV dans sa vie conjugale expliquent, sans doute, largement ce silence des sermons en matière de louange. Célébrer un prince adultère négligeant les règles élémentaires de la morale chrétienne s'avère complexe pour celui dont la charge consiste à rappeler les enseignements de l'Eglise et à fixer une ligne de conduite vertueuse. Rien de tel pour l'oraison funèbre. L'exemple de Jean-Louis de Fromentière, ainsi que nous le verrons, illustre bien cette différence de traitement de la louange à la même époque entre sermon et oraison.

La première moitié de la décennie 1660 est essentiellement analysée grâce aux sermons de Bossuet. Malgré la grande variété de prédicateurs intervenant sur la période, il n'est pas possible de retrouver les textes prononcés à cette époque.

En 1661, le père Texier intervient lors de Carême. Aucun des sermons conservés de cet auteur ne contient de célébration du roi. Il n'est pas même possible de les dater. Les *Sermons pour tous les jours du carême, preschez par le R.P. Texier, Paris, E. Michallet, 1675*, qui très probablement sont ceux qu'a

entendus le roi ne contiennent, comme le fait remarquer Augustin Jean Hurel¹, aucun compliment à Louis XIV. Il en conclut que le jésuite devait les improviser au cours de sa prédication. Il est plus probable qu'en ce début des années 1660, la louange au roi n'était pas encore très développée, ainsi que le démontrent les autres sermons disponibles sur la période.

Les sermons des autres orateurs de l'année 1661 n'ont semble-t-il pas été conservés, y compris lorsqu'il s'agissait de personnages importants, tels Hardouin de Péréfixe archevêque de Paris, qui prêcha pour la Pentecôte ou l'abbé Etienne Le Camus² (évêque de Grenoble en 1671 puis cardinal en 1686), qui intervint lors du carême et de l'Avent. Les autres orateurs n'ont laissé aucune trace, à savoir l'abbé Le Favre pour l'Assomption, le père capucin Vincent de Troyes (jour de Noël) ainsi qu'Alexis Brisejon.

En 1662, Bossuet débute sa carrière à la cour lors du carême. La Gazette évoque quatre sermons devant le roi, mais il en existe un cinquième non évoqué : le célèbre sermon sur le devoir des rois. L'historiographie le place lors du carême 1662³. Ces sermons évoquent le roi sans véritablement le célébrer, le sermon sur le devoir des rois mis à part. Ainsi, le Troisième sermon pour le Vendredi saint⁴, prononcé le 7 avril, se clôt sur une adresse l'égard de Louis XIV. Le prédicateur l'y engage à soulager ses sujets atteints par la crise de subsistance, qui fait rage. Bossuet propose au roi une figure royale paternelle et inspirée par l'idéal chrétien de charité⁵. *Rendre ses peuples heureux* est dans la bouche de Bossuet un *plaisir royal*. Le prédicateur ne célèbre pas le bilan du roi, comme les balladins le font à la même époque, il engage le roi à agir en se déclarant assuré de ses vertus. Ce sermon est une profession de foi en faveur d'un idéal monarchique absolutiste. Ce texte s'intéresse au corps politique du roi et constitue une célébration désincarnée de la royauté, qui ne doit rien à Louis XIV.

Les autres prédicateurs de l'année 1662 sont des anonymes ou des orateurs sans renom, dont les sermons n'ont pas été conservés, tel Jacques Gaudin, l'abbé de Muzyn, un dénommé Proyard, Paul Philippe de Chaumont, Archange Enguéran, Jean Damascène Le Bret. Seul émerge le père Senault, pour lequel a été conservé un recueil de prédication⁶, sans que son sermon du 24 décembre 1662 puisse être retrouvé.

En 1663, le carême et l'Avent sont prononcés par Guillaume Le Boux, évêque de Dax. Ce même orateur intervient à nouveau pour les carêmes 1673 et 1678. Ses Sermons prêchés devant le roi

¹ Augustin-Jean – op cit, T 1, p 157

² ibid, T 1, p 60

³ Œuvres complètes de Bossuet, op cit, vol 9, p 618

⁴ ibid, vol 10, p 68

⁵ ibid, vol 10, p 73

⁶ Panégyriques des Saints par le R. P. Jean François Sénault prêtre de l'Oratoire de Jésus, Lyon, Jean Certe, 1684

ont été publiés en 1766 comme déjà souligné. Le responsable de leur publication déclare, dans la préface, qu'il *a corrigé sur l'original même, que des personnes sûres m'ont mis entre les mains, certains endroits dont la délicatesse de notre siècle eut été blessée*¹. Est-ce la raison pour laquelle, hormis dans un sermon probablement prononcé en 1678, aucune célébration de Louis XIV n'y figure ? Les autres prédicateurs de cette année 1663 sont des personnages de médiocre importance ou des auteurs dont les sermons n'ont pas été conservés, à l'instar de François de Clermont Tonnerre, évêque de Noyon ou l'évêque de Périgueux Cyrus de Villiers de La Faye.

En 1664, le carême est prononcé par Dom Cosme de Saint-Michel, Général de l'ordre des feuillants, bientôt évêque de Lombes. Aucun sermon de cet ecclésiastique n'a été conservé, seules l'ont été des oraisons. L'Avent de cette année a été prêché par Jean-Louis de Fromentière, encore simple abbé. La Gazette précise qu'il déclama le sermon de la Conception de la Vierge, le 8 décembre², non identifié. Les textes des autres orateurs de 1664, gens d'Eglise peu prestigieux, sont perdus.

En 1665, le père Félix Cueillens intervient pour le carême. L'épître introductive à ses sermons précise que, prêchés devant le roi, ils ont également été utilisés pour les *peuples*³. Ce double emploi peut expliquer que ces textes semblent ne pas avoir été prononcés en présence du roi. D'autres orateurs déjà rencontrés, Fromentières et Le Boux interviennent également. Leurs sermons ne sont pas plus disponibles que ceux des autres intervenants de l'année, à l'exception de Bossuet et son sermon du premier dimanche de l'Avent⁴. Ce dernier accentue la célébration du roi, même si sur un plan quantitatif elle demeure limitée à quelques phrases. Ce texte marque néanmoins une étape, puisque l'orateur personnalise la louange en évoquant Louis XIV et plus seulement son corps politique.

1666 est marquée par les prédications de Bossuet et de Mascaron. Le premier est chargé d'intervenir lors du carême, le second lors de l'Avent. De Jules Mascaron très apprécié en son temps, aucun sermon n'a été conservé.

En 1667, Mascaron qui a rencontré, semble-t-il, un certain succès à la cour lors de son Avent est chargé de prononcer le carême, tandis que Dom Cosme de Saint-Michel intervient pour l'Avent.

En 1668, interviennent encore Dom Cosme de Saint-Michel, qui prêche le carême, tandis que Jules Mascaron se charge de l'Avent. Jean-Louis de Fromentières, le 20 mai 1668, prononce le sermon de la Pentecôte. Cet oratorien s'avère un auxiliaire zélé de la monarchie dans ses oraisons

¹ Sermons prêchés devant le Roi, par M. Le Boux, Rouen, Vve Besongne, 1766, T 1, p 3

² Gazette, 13 déc. 1664, n° 150, p 1229

³ Véritez auxquelles Nostre-Seigneur Jésus-Christ a rendu témoignage venant au monde, prêchées par le R. P. Félix Cueillens, Paris, E. Couterot, 1676

⁴ Œuvres complètes de Bossuet, op cit, vol 8, p 98

funèbres d'Anne d'Autriche¹ (1666) et de Hardouin de Péréfixe² (1671). Son attitude consistant à louer le roi dans les oraisons et à se montrer beaucoup plus réservé, lorsqu'il prêche devant lui est probablement liée à la vie sexuelle de Louis XIV. La prédication devant le souverain ne devait pas être aisée. Louis XIV affichait alors maîtresses et enfants naturels méconnaissant les préceptes élémentaires du dogme catholique. En 1668, sa relation avec Mme de Montespan engagée depuis une année, conduit même à un double adultère. En septembre de cette année, Louis XIV fait emprisonner M. de Montespan, qui proteste avec trop de véhémence. Ne pas lui reprocher ses pêchés et le célébrer ouvertement eût été une faute au regard des obligations de la prédication. La louange se fait donc à l'économie. Son sermon de la Pentecôte contient une très courte louange à Louis XIV, que ses sujets *ont vu faire des prodiges qui surpassent tellement l'homme*³. Enfin, Fromentières a probablement prononcé le sermon pour le jour de la Purification de la Vierge. En effet, il est l'auteur d'un sermon de cette nature⁴ prononcé devant Louis XIV et non daté. Or, dans la Gazette, entre 1655 à 1697, tous les prédicateurs prêchant ce sermon au roi sont identifiés, sauf en 1668. Dès lors, ce sermon non daté doit être celui de 1668. Ce texte développe une louange plus longue⁵ que celle de la Pentecôte. La paix d'Aix la Chapelle, qui clôt la guerre de Dévolution, vient d'être signée Cet événement a sans doute incité le prédicateur à louer le roi, même si sa louange demeure stéréotypée et ne fait aucune allusion directe au traité. Là encore, les mœurs « dissolues » du roi ont sans doute joué en limitant la louange au plus juste.

En 1669, Jules Mascaron assure la prédication du carême, tandis que Bossuet prêche l'Avent. Le sermon de Bossuet pour la Toussaint évoque principalement le corps politique du roi *la majesté n'est jamais dissipée ni anéantie et on la voit toute entière aller revêtir leurs successeurs*⁶. La louange à Louis XIV y reste très limitée, il s'agit surtout de présenter au roi des vœux pour l'avenir, en associant sa qualité de chrétien à l'exercice réussi de ses fonctions de roi. Piété du roi, victoire contre ses ennemis et bien du peuple, tel est le triptyque de Bossuet, d'ailleurs repris dans le sermon pour le premier dimanche de l'Avent⁷. Bossuet termine son Avent par le sermon de la Conception de la Vierge¹, qui ne contient aucune célébration de Louis XIV.

En 1670, le carême est prononcé par Mascaron et l'Avent par Bourdaloue, qui fait sa première apparition à la cour. Si les sermons de ce prédicateur ont été largement publiés, leur édition s'est

¹ Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 1

² *ibid*, 1690, p 113

³ Sermons de Messire Jean-Louis de Fromentières évêque d'Aire, Paris, Couterot & Guerin, 1691 (2ème édition), T1, p 279

⁴ *ibid*, p 129

⁵ *ibid*, T 1, p 131

⁶ Œuvres complètes de Bossuet, op cit, vol 8, p 39

⁷ *ibid* vol 8, p 117

faite sans indication de date. Pour y parvenir, il faut donc sélectionner les sermons en fonction de la fête commémorée et les rapprocher de la chronologie contenue dans la Gazette. La difficulté provient de ce que les sermons prêchés pour une même fête sont nombreux. La datation des textes de Bourdaloue (cf. annexe 4) relève donc d'hypothèses vraisemblables, sinon certaines.

Son sermon pour le 1^{er} dimanche de l'Avent² ne dresse pas de louange d'importance au roi. Le prédicateur affirme *jamais la majesté d'un roi n'est plus auguste que quand il tient son lit de justice et paraît au tribunal*³. Comme chez Bossuet, le corps politique du roi reçoit les faveurs du prédicateur. Lors du chapitre III consacré au roi nous aurons l'occasion de souligner combien la louange des prédicateurs se focalisa d'abord sur le seul corps politique du roi avant d'évoluer vers un célébration plus centrée sur Louis XIV lui-même.

En 1671, Dom Cosme de Saint-Michel prêche le carême, tandis que Mascaron intervient lors de l'Avent.

En résumé, les sermons célèbrent Louis XIV a minima et se concentrent principalement sur son corps politique, ce qui permet de louer l'institution royale et non celui qui l'incarne. La vie de plaisirs menée par le roi explique largement que l'éloquence sacrée qui devrait condamner ce relâchement et ne le fait guère, renâcle en contrepartie à louer Louis XIV.

b – Une plus grande utilisation des sermons en terme de louange (1672-1678)

La guerre de Hollande marque une première étape, dans l'utilisation du sermon en tant que vecteur de célébration du roi. Jusqu'alors très réservés, certains prédicateurs se décident à étoffer leur louange au roi. Dès la première année du conflit (1672), Fromentières s'y emploie rejoint par le père Chaussemet en 1673. Ils sont suivis d'autres orateurs, qui jusqu'alors semblaient réticents à l'instar d'Esprit Fléchier. La guerre de Hollande présentée comme une opération punitive contre un pays ennemi de la foi catholique reçoit donc un écho chez les prédicateurs, qui trouvent ainsi un motif à célébrer Louis XIV.

En outre, dans les années 1675 et 1676, le roi semble revenir à de meilleurs sentiments à l'égard de la norme conjugale. Il recommence à communier, prouvant par-là son repentir. Dans ces conditions, les ecclésiastiques en charge de l'édifier sur les choses de la religion ne pouvaient que

¹ *ibid*, vol 11, p 42

² Œuvres Complètes de Bourdaloue, op cit, vol 1, p 15

³ *ibid*, p 16

célébrer ce prince repentant. Ce retour ne sera pourtant que de courte durée et Louis XIV renouera avec les plaisirs de la chair, jusqu'à au début de la décennie suivante.

En 1672, Bourdaloue officie lors du carême et semble se montrer très réservé. Les deux textes disponibles (sermon pour le deuxième dimanche du carême et sermon pour Rameaux) ne célèbrent pas le roi. Tout au plus le premier discours pose la question, à l'occasion des devoirs moraux des chrétiens, s'il n'est pas plus *raisonnable de perdre la vie plutôt que de perdre la foi qu'il doit à son prince*¹.

En revanche, Jean-Louis de Fromentière se montre bien plus zélé à célébrer Louis XIV. Son sermon de la Toussaint livre une véritable louange au roi. L'ecclésiastique débute même son intervention, par un compliment. La formule Sire est immédiatement suivie d'une évocation d'Alexandre prince orgueilleux, qu'il oppose à Louis prince vertueux régnant *dans le plus florissant état de la terre* et commandant à *des peuples redoutables*². Le sermon se conclue sur la glorification des victoires du roi dans la guerre de Hollande. C'est un roi « concret » et bien réel qu'évoque l'orateur.

En 1673, Guillaume Le Boux prêche le carême, sans qu'il soit possible de retrouver ses sermons. François Chaussemer, religieux jacobite du couvent de Saint-Germain, intervient pour Pâques et pour l'Avent. Son sermon du 30 mars 1673, pour Jeudi saint³, célèbre assez longuement l'humilité chrétienne du roi, en référence au traditionnel lavement des pieds de douze petits pauvres, mais aussi les victoires militaires du roi. Le jour de Noël, le père Chaussemer s'illustre encore, soulignant dans la même louange le zèle de Louis XIV pour la foi catholique, sa *guerre sainte* contre l'*impiété* et le *libertinage*⁴ et son sens de la justice.

En 1674, Bourdaloue intervient derechef pour le carême. Deux de ses sermons (premier dimanche de Carême⁵ et deuxième mercredi de Carême⁶) semblent se rattacher à cette station. Le prédicateur n'y prend toujours pas la peine de célébrer le roi. Seules quelques réflexions générales s'adressent à son corps politique. L'abbé Antoine-Benoît de Clermont de Tonnerre, dont les sermons n'ont pas été conservés, se charge de l'Avent 1674.

En 1675, les sources font défaut. Le carême est prêché par Mascaron, tandis que Dom Jean de Saint-Laurent, feuillant, est chargé de l'Avent.

¹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, op cit, vol 1, p 298

² Sermons de Messire Jean-Louis de Fromentière, op cit, 1689, T3, p 161

³ Sermons sur les mystères de la religion chrétienne par le R. P. Chauchemer, Paris, L. Guérin, 1709, p 266

⁴ *ibid*, p 89

⁵ Œuvres Complètes de Bourdaloue, op cit, vol 1, p 233

⁶ *ibid*, vol 1, p 323

En 1676, Bourdaloue prononce le carême. Fléchier intervient lors de la semaine sainte et l'Avent. Ce prédicateur, jusqu'alors fort réservé, se met à célébrer avec un zèle certain Louis XIV et cela dans pas moins de trois sermons. Sa réception à l'Académie française en 1673 n'explique pas à elle seule cette ardeur. Le contexte général semble avoir conduit l'orateur à imiter ses confrères les plus zélés. Les victoires des armes françaises expliquent sans doute cet élan. Peut-être faut-il également y voir un encouragement à Louis XIV, qui en 1676 communique pour Pâques, Pentecôte et la Toussaint. Le roi paraît s'engager sur le chemin de la rédemption : pour communier, il doit s'être confessé et repenti de ses pêchés. Enfin, la création en 1676 de la caisse des conversions, destinée à aider les protestants à se convertir au catholicisme crée également une conjoncture favorable à la célébration du roi.

Fléchier, dans son sermon pour Jeudi saint, célèbre l'humilité chrétienne du roi à travers le rituel du lavement des pieds des douze enfants pauvres, malgré les *lauriers qu'[il] a cueilli* et *ces précieux trésors de gloire*¹ ainsi que sa gloire militaire.

Fléchier a probablement prononcé le sermon de la Toussaint 1676. En effet, l'édition des sermons de cet auteur en 1825² contient un texte présenté comme celui de la Toussaint 1682. Or, les éditions de 1696³ et 1711⁴ proposent une autre version contenant d'indéniables allusions à l'actualité de 1682. Le sermon de la Toussaint de l'édition de 1825 fait, lui, référence à des événements survenus entre 1672 et 1676 (le passage du Rhin de 1672, les prises de Maastricht, Condé et Bouchain). Or, le premier Avent prêché par Fléchier devant le roi est celui de 1676. Dès lors, il faut admettre que ce sermon a bien été prononcé en 1676, la Gazette ne précisant pas qu'un autre prédicateur soit intervenu. Ce sermon offre une louange au roi assez appuyée en insistant tout particulièrement sur ses conquêtes de la guerre de Hollande. La surpuissance de Louis XIV est telle *qu'il semble ordinairement que les saisons et les éléments se règlent sur le cours de ses entreprises*. Enfin, le sermon de Noël brosse le tableau d'un règne synonyme d'une période de bonheur et de prospérité grâce à Louis XIV⁵.

En 1677, le roi est en campagne lors du carême. Mascaron intervient encore une fois, ainsi que l'abbé Guillaume de Saint-Martin, curé de l'église de la basse Sainte Chapelle de Paris. Certains de

¹ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, op cit, seconde partie, p 2

² Oeuvres complètes de Fléchier, Paris, Boiste Berquet Dufour, 1825, T 2, p 1

³ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, op cit, p 1

⁴ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, op cit, T 1, p 1

⁵ Oeuvres complètes de Fléchier, op cit, T2, p 153

ses sermons ont été imprimés entre 1683 et 1685, mais aucun ne semble avoir été prononcé devant le roi¹.

En 1678, Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux prêche le carême, alors que Louis XIV combat en Flandres. Un sermon non daté pour le dimanche des Rameaux² offre une longue célébration du roi. Il s'agit vraisemblablement du sermon de 1678. Le texte ne contient pas l'adresse Sire, habituelle lorsque l'orateur s'adresse au roi. Or, en 1678 Louis XIV n'est rentré à Saint-Germain de sa campagne dans les Flandres que Jeudi saint³, c'est à dire quatre jours après Rameaux. L'intitulé du sermon est *l'obéissance que l'on doit au Roi*. Le prédicateur développe la figure du roi père protecteur de ses sujets. Les traités de Nimègue n'ont pas encore été signés, ils ne le seront qu'en août. Néanmoins, les préparatifs de paix inspirent le prédicateur, qui offre une longue louange à Louis XIV.

Jean-Baptiste d'Adhémar de Monteil de Grignan, intervient lors de l'Avent 1678. Aucun sermon de cet ecclésiastique n'a été publié.

c – La louange dans les sermons devient habituelle (1679-1687)

L'après-guerre de Hollande et le retour à la paix coïncident avec une nouvelle étape marquée par une accélération de la louange en faveur de Louis XIV, tant en quantité que dans le contenu lui-même.

Après Fléchier, Bourdaloue jusqu'alors réservé en matière de louange se résout à célébrer le roi. Bossuet, enclin dans les années 1660 à se limiter au seul corps politique, personnalise sa louange et évoque, par exemple, les victoires de la guerre de Hollande. Se produit une véritable floraison de compliments au roi.

Toute une conjoncture s'avère favorable à cette célébration et explique cette évolution. Tout d'abord, le roi est victorieux ou prétend l'être. En effet, le bilan de la guerre de Guerre de Hollande reste assez mitigé, si l'on songe que les Provinces-Unies n'étaient pas une grande puissance militaire mais une simple république marchande. Quoiqu'il en soit, la certitude française que le roi avait brillamment remporté cette guerre, constituait un terreau fertile à l'épanouissement de la louange.

¹ Sermons pour tous les jours de l'Avent, preschez par Mre Guillaume de S.-Martin, Paris, E. Couterot, 1685 / Sermons pour tous les jours du Careme, preschez par Mre Guillaume de S.-Martin, Paris, E. Couterot, 1683 / Octave du S. Sacrement, preschée par Mre Guillaume de S. Martin, Paris, E. Couterot 1683, / Panégyriques des saints, preschez par Mre Guillaume de S.-Martin, Paris, E. Couterot, 1683-1684

² *ibid*, T 2, p 130

³ Gazette 9 avril 1678, n° 38, p 335

Par ailleurs, les relations complexes entre Louis XIV et Innocent XI, élu pape en 1676, expliquent également les louanges du clergé gallican. Ce dernier pouvait mettre en exergue, à travers son roi, les prérogatives de l'Église de France face aux prétentions universalistes de la papauté. En mars 1682, l'Assemblée générale du clergé reprend les six propositions formulées par la Sorbonne en 1666, dans sa Déclaration dite des Quatre articles. Plus généralement, la politique répressive du roi à l'encontre des protestants français disposait favorablement l'Église à son égard. Le point culminant de cette politique réside, bien entendu, dans la révocation de l'édit de Nantes (1685). Enfin, l'adoption par le roi d'une conduite conjugale plus conforme aux préceptes de l'Église, constitue une excellente nouvelle pour le clergé, qui voit un exemple sans doute désastreux pour ses fidèles, prendre fin.

En 1679, aucun des sermons prononcés par Guillaume Le Boux lors du carême et Mascaron pour l'Avent n'a été conservé.

En 1680, Bourdaloue prêche le carême. Deux de ses sermons sont disponibles et tous deux offrent le premier exemple d'une véritable louange de ce prédicateur à Louis XIV. Le premier a été prêché pour la Purification de la Vierge¹, le 2 février. La célébration du roi s'y avère fort longue et particulièrement appuyée, illustrée par l'actualité du moment. L'orateur évoque les traités de Nimègue terminant la guerre de Hollande, la politique religieuse du roi. Dès les premiers mots, Bourdaloue compose l'image d'un roi pieux avant un compliment à la fin de son discours, reprenant ce thème et l'élargissant au bon gouvernement, aux *prodiges dans la guerre*² et la paix. Son sermon pour Pâques³, du 21 avril, reprend les mêmes thèmes avec moins d'emphase. Bourdaloue devient à compter de 1680 un auxiliaire zélé de la célébration royale. Le père Mathieu Hubert pour la Pentecôte⁴, le 9 juin, propose à son tour une importante louange à Louis XIV. Dieu reste présent tout au long de ce texte, conférant ainsi au roi la dimension sacrée qui avec celle du roi de guerre et du bon gouvernement constitue la triade de la monarchie louis-quatorzienne, selon Mathieu Hubert.

Tout concourt à célébrer Louis XIV en 1680. Le roi renoue avec la régularité de la communion pascale abandonnée seize ans plus tôt⁵. L'année précédente, une ordonnance de mars 1679 a condamné les relaps, revenus au protestantisme, à la confiscation de leurs biens. En juillet un édit a supprimé les dernières chambres mi-parties de France, au sein des parlements de Toulouse et Grenoble. En octobre 1679, par une déclaration royale, colloques et synodes protestants sont

¹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, op cit, vol 3, p 189

² ibid, vol 3, p 200

³ ibid, vol 3, p 86

⁴ Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Carême, Paris, Veuve Rouilland, 1715, T5 1ere partie, p 1

⁵ Alexandre Maral - op cit, pp 235 et s

soumis à autorisation royale. Le roi impose, en outre, la présence d'un commissaire lors de ces réunions. Enfin en 1679 et 1680, toute une série de professions est interdite aux protestants. En juin 1680, un édit interdit aux catholiques de devenir protestants sous peine de bannissement, amende, confiscation de leurs biens et démolition des temples les ayant accueillis. Enfin, en 1680 Innocent XI prend un bref *Binis jam litteris* très comminatoire pour Louis XIV le menaçant de la colère divine, ce qui ne pouvait qu'inciter le clergé gallican à faire bloc derrière le roi.

En 1681, le carême se partage entre différents orateurs, dont les sermons sont introuvables. En revanche, un texte de Bossuet pour le jour de Pâques¹, le 6 avril, ainsi qu'un sermon de Fléchier pour la Pentecôte sont disponibles. L'un et l'autre célèbrent le roi. Bossuet reste fidèle à lui-même. Même si sa louange au roi connaît une inflexion sur la personne de Louis XIV, l'orateur reste assez mesuré. Dans ce texte, le roi paraît remplir l'idéal fixé quinze ans plus tôt par l'orateur, dans son sermon pour le IV dimanche de Carême 1666. Enfin et surtout, l'orateur prononce le 9 novembre 1681 le *Sermon sur l'unité de l'Église*. Ce discours a été composé pour l'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé, dans un contexte de brouilles et de réconciliations manquées entre la France et Rome. L'affaire de la Régale empoisonne les relations entre Louis XIV et le pape, depuis 1673. Le cardinal d'Estrées a été envoyé à Rome par le roi, afin de négocier une conciliation. Sa mission a échoué. En octobre, un véritable concile gallican se réunit². Il marque sa solidarité à Louis XIV et sa désapprobation à Innocent XI. Le sermon de Bossuet, qui théorise le gallicanisme, reflète un idéal monarchique incarné par Louis XIV, nouveau Charlemagne³. Ce sermon brosse un compliment appuyé au roi. La louange trouve très directement sa source dans le conflit entre Paris et Rome. Bossuet chantre du gallicanisme⁴ n'est pas le seul à célébrer Louis XIV en 1681. Esprit Fléchier prononce, le 25 mai, le sermon de la Pentecôte⁵, qui se clôt par une célébration de Louis XIV. Eclairé dans ses conseils, victorieux à la guerre, heureux dans ses entreprises, le roi bénéficie de toutes les prospérités et la postérité lui est acquise, selon l'orateur. Ce contexte explique également la louange au roi contenue dans le panégyrique de saint Louis, prononcé par le père Anselme devant l'Académie française, le 25 août 1681.

En 1682, les sermons de Bourdaloue pour le carême ne peuvent être identifiés. En revanche, deux sermons de Fléchier ont été conservés. Son sermon de la Toussaint⁶ se termine sur une

¹ Œuvres complètes de Bossuet, op cit, vol 10, p 181

² Alexandre Maral, op cit, pp 125 à 141

³ ibid, vol 11, p 614

⁴ Aimé Georges Martimort – op cit

⁵ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, op cit, deuxième partie, p 39

⁶ ibid , p 26

célébration du roi, disposant de toutes *les félicités humaines*¹ et de *prospérités temporelles*². Son sermon de la Conception de la Vierge³ du 8 décembre, par contre, ne célèbre pas Louis XIV.

En 1683, Mathieu Hubert prêche le carême 1683, tandis que, le 15 avril 1683⁴, le père Anselme prononce le sermon non conservé de Jeudi saint.

Trois textes du père Hubert ont été conservés. Deux d'entre eux célèbrent Louis XIV dans le contexte du conflit entre Louis XIV et Innocent XI. Après l'échec de la tentative de conciliation menée par l'archevêque de Reims, Le Tellier, l'Assemblée générale du clergé reprend donc les six propositions de Déclaration des quatre articles (1666). Elle refuse au pape tout pouvoir temporel, nie son infailibilité et soumet son autorité au contrôle de l'Eglise de France. En juillet, le roi impose la séparation de l'Assemblée générale, mais exige l'enseignement de la déclaration dans les universités et séminaires de son royaume. Le pape refuse l'institution canonique à tous les signataires de la déclaration.

Le 2 février⁵, pour la Purification de la Vierge⁶, le père Hubert offre une louange assez longue au roi, centrée sur la naissance du duc de Bourgogne son petit-fils. Le prince est né le 6 août 1682. L'orateur ne se limite pas à une célébration stéréotypée de la lignée royale. C'est bien de Louis XIV, dont il est question. Le second texte a été composé pour le jour de Pâques, le 18 avril⁷. La glorification du monarque ne clôt pas le discours, comme de coutume. Elle s'intègre au sermon. Le père Hubert célèbre la piété et la religion du roi. La louange devient une véritable illustration de l'absolu que représente le roi. L'Avent ayant été prêché par Mascaron, aucun texte n'est donc à disposition.

En 1684, Mascaron prononce le carême. Il n'est donc pas possible de l'analyser faute de source. En revanche, trois sermons de Bourdaloue pour l'Avent sont identifiables : ceux de la Toussaint, du deuxième dimanche de l'Avent et de Noël. Tous trois célèbrent le roi. Dans le premier texte⁸, Bourdaloue n'adresse pas de compliment à Louis XIV et préfère le célébrer tout au long de son discours pour ses victoires, son zèle en faveur de la religion. Son sermon de Noël⁹ renoue avec le compliment à la fin du prêche. Bourdaloue compose le portrait d'un roi éminemment chrétien, qui surpasse le roi David.

¹ *ibid*, p 26

² Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, *op cit*, p 27

³ *ibid*, p 28

⁴ Gazette, 17 avril 1683, n° 19, p 92

⁵ Gazette, 6 fév. 1683, n° 6, p 72

⁶ Sermons du père Hubert, *op cit*, T1, p 1

⁷ Gazette, 24 avril 1683, n° 17, p 203

⁸ Œuvres Complètes de Bourdaloue, *op cit*, vol 1, p 112

⁹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, *op cit*, vol 3, p 12

En 1685, le carême ne peut être étudié, puisqu'il a été prononcé par le père Honoré Reynaud de Gaillard, dont les sermons ont été perdus. Il en est de même pour l'Avent confié à Henri Joseph Feydeau, abbé de Brou.

En 1686, divers orateurs se succèdent lors du carême, sans qu'il soit possible de retrouver leurs sermons. Bourdaloue intervient pour l'Avent. Seul son sermon de Toussaint¹ est disponible. Il contient d'évidentes allusions à la révocation de l'Edit de Nantes, prise treize mois plus tôt. Louis XIV, y devient une véritable figure messianique au service de Dieu. Aucun épisode factuel de cette décision royale n'est évoqué, tout concourt à l'abstraction la plus totale.

En 1687, le père Reynaud de Gaillard prononce le carême.

L'Avent est prononcé par le père de La Rue. De nombreux sermons de cet auteur ont été conservés. Les dater s'avère délicat, étant donné les incohérences entre les années inscrites dans les éditions de ces textes et le calendrier des prédications établi grâce à la Gazette. La publication datant de 1719 et les indications de la Gazette étant fiables, la datation de l'édition de 1719 s'avère donc fantaisiste. Rectifier les dates reste difficile, de La Rue faisant peu référence à l'actualité. Ses prêches devant le roi, entre 1687 et 1714, se caractérisent en effet par une forme d'intemporalité. La célébration du roi y tient une place fort réduite. Elle ne fut sans doute pas aussi succincte que cette publication de 1719 le laisse supposer. Quatre années après la mort de Louis XIV, l'éditeur a pu être tenté d'expurger les sermons des références au précédent règne. Cette censure relève de ce que Peter Burke appelle « délouisification² » et qui consista à effacer le discours sur le défunt roi, peu après sa mort. A en croire Augustin Jean Hurel³, le jésuite avait l'habitude de beaucoup travailler de mémoire. Dans ces conditions, il ne serait guère étonnant qu'il n'ait pas forcément pris la peine de rédiger une louange au roi qu'il était parfaitement capable d'énoncer au pied levé. Toujours selon Augustin Jean Hurel, l'ecclésiastique reconnaît lui-même une certaine improvisation lors de ses prêches. Isabelle Brian souligne que les prédicateurs devaient mémoriser un discours de près d'une heure. Ils ne pouvaient recourir à l'écrit qui aurait gêné leur gestuelle et aurait contrevenu à la fiction d'une parole directement inspiré de Dieu. Les pratiques divergeaient d'un orateur à l'autre. Bossuet rédigeait un plan en latin qu'il développait en chaire, tandis que Bourdaloue apprenait par cœur son texte qu'il récitait intégralement⁴. Selon les orateurs l'improvisation était donc plus ou moins grande.

¹ *ibid*, vol 1, p 85

² Peter Burke – *op cit*, 1995

³ Hurel Augustin-Jean – *op cit*, T 2, p 178

⁴ Isabelle Brian – *op cit*, p 312

e – Le sermon auxiliaire patenté de la louange au roi (1688-1697)

Peter Burke¹ affirme que la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697) et les problèmes financiers qui s'en suivent tarissent quelque peu les ambitions affichées pour célébrer Louis XIV et que ce conflit fut en outre célébré à une moindre échelle que les précédents. Nos sources marquent au contraire une progression de la louange au fil des années.

Les sources pour les premières années de la guerre de la ligue d'Augsbourg sont très parcellaires. Il pourrait donc être délicat de mesurer l'étendue de la louange dans les sermons de cour, pour les premières années du conflit. En réalité, les quelques textes disponibles constituent un excellent échantillonnage. Ces sermons confirment l'utilisation du sermon de cour pour célébrer Louis XIV. Le premier de ces discours a été prononcé par Fléchier en 1688, lors de l'ouverture des Etats du Languedoc, à Nîmes². Le sermon n'est pas bâti sur le modèle de ceux qui sont prononcés à la cour, avec un compliment à la fin. Tout au long de son texte, l'orateur célèbre le pouvoir royal et la nécessité de contribuer au coût de la guerre, qui vient d'éclater.

Un second texte de Bourdaloue, l'année suivante, démontre également combien la louange au roi prend de l'importance. Les premières victoires du roi sont célébrées dans les sermons prononcés en 1691 et 1692. La guerre, en l'absence de l'évocation de tel ou tel épisode précis, alimente la louange adressée au roi. Les prédicateurs jouent de plus en plus un rôle d'auxiliaires de la politique royale, réclamant au pays des subsides pour supporter l'effort de guerre, à l'instar de Fléchier, dégageant le roi de toute responsabilité dans ce conflit, célébrant le succès des armes royales lorsque le roi est victorieux. Les orateurs sacrés relayent donc très largement la propagande en faveur du pouvoir dans un contexte où la France se retrouve de plus en plus isolée face aux puissances européennes et bientôt confrontée à une crise majeure due à la famine et à la maladie, qui font des ravages. La figure d'un roi paternel reçoit alors la faveur des prédicateurs et se clôt lors de l'Avent 1697 par un Bourdaloue couvrant Louis XIV de longues louanges appuyées, afin de mettre à son crédit le retour à la paix.

La célébration est d'autant plus facile à ces garants de l'ordre chrétien que Louis XIV affiche désormais une piété et une dévotion sans faille. Enfin, à la suite du décès d'Innocent XI, les relations du roi avec ses successeurs se détendent, même si sur le chapitre du gallicanisme de nouveaux fronts s'ouvrent avec Rome.

En 1688, le carême est prêché par l'abbé Soanen, oratorien considéré comme l'un des meilleurs prédicateurs de l'Oratoire. Sept des douze sermons datant de cette station sont disponibles. Les

¹ Peter Burke – op cit

² Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, op cit deuxième partie, p 80

sermons des 14 mars (II^{ème} dimanche de Carême), 21 mars (III^{ème} dimanche de Carême), 4 avril (V^{ème} dimanche de Carême), 11 avril (dimanche de Rameaux), 16 avril (Vendredi saint), 18 avril (dimanche de Pâques) ne célèbrent pas le roi. Le sermon du IV^{ème} dimanche de Carême (28 mars) se borne à évoquer *notre Auguste Monarque, un Prince selon le cœur de Dieu, & selon le cœur de tous ceux qui ont bonheur de vivre sous ses Loix*¹. Soanen démontre donc une extrême réserve dans ces textes. Tel ne fut pas toujours le cas puisqu'une biographie à son sujet² évoque les applaudissements consécutifs à ses louanges à Louis XIV, dans un panégyrique prononcé le 8 février 1687 à la suite du rétablissement du roi. Pour autant, la suite de la carrière de cet ecclésiastique montrera son ouverture aux thèses jansénistes. Faut-il y voir la raison pour laquelle dans ce carême, la louange au roi n'est guère florissante ? Une autre explication pourrait être recherchée dans la date de publication de ces textes (1762), presque cinquante ans après la mort de Louis XIV. L'actualisation de ces sermons a pu expurger la louange à Louis XIV sans intérêt pour le public et cela d'autant que le prédicateur avait finalement entretenu de conflictuelles relations avec le pouvoir royal.

L'Avent 1688 est l'œuvre du père Reynaud de Gaillard. Il ne peut être étudié. Le marquis de Sourche précise, néanmoins, au sujet du sermon de Noël 1688 que l'orateur *termina son sermon par un compliment merveilleux qui, renfermant beaucoup de louanges, ne laissait pas de contenir beaucoup d'instructions*³.

Fléchier prononça le sermon d'ouverture des Etats du Languedoc à Nîmes en 1688. Tout le sermon est construit sur le principe, selon lequel les *devoirs envers le Prochain, envers Dieu, envers le Prince*⁴ se situent sur le même plan. Le *salut de l'Etat* et la *gloire* du roi passent par des *contributions* permettant de combattre *les nations conjurées* contre la *patrie*⁵. Plus qu'un compliment à Louis XIV, l'orateur propose une véritable « profession de foi » en faveur du roi et de la politique qu'il mène. La louange, au contraire des prédications à la cour, n'intègre pas un discours évangélique sur lequel elle se greffe avec plus ou moins de naturel. C'est le sermon qui dans son ensemble est conçu pour servir Louis XIV, en incitant les représentants de la province à verser de généreux subsides au roi. Un parallèle avec le sermon sur les devoirs des rois¹ de 1662 est à cet égard fort intéressant et marque bien l'évolution du sermon. En 1662, Bossuet parlait des rois en général et non de Louis XIV. S'il servait les intérêts de ce dernier par la vision d'une monarchie absolue

¹ Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, T 1, p 169

² La vie de messire Jean Soanen évêque de Senez, Cologne, 1750, p 12

³ Alexandre Maral, op cit, p 80

⁴ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, op cit, deuxième partie, p 80

⁵ ibid, p 86

qu'aucune institution, aucun pouvoir humain ne devait limiter, il se faisait avant tout théoricien. L'adéquation entre son propos et la personne même de Louis XIV n'était pas son sujet. En 1688, Fléchier adopte une position radicalement opposée. Il n'est question que de Louis XIV. La politique du roi, ses vertus, fondent le discours du prédicateur. En outre, ce dernier au rebours de Bossuet, poursuit un objectif des plus pragmatiques, puisqu'il s'agit de faire voter un impôt en faveur du roi.

En 1689, Bourdaloue prononce le sermon de la Purification de la Vierge². Ce texte³ se caractérise, sans référence à un épisode en particulier, par l'importance prise par la célébration de Louis XIV. Tous les aspects qui font du roi un être à part sont réunis à travers une litanie de qualificatifs élogieux.

En 1689, après deux sermons de Bourdaloue, le père Charles de La Rue intervient pour l'Avent. L'une de ces prédications est disponible grâce à la mention « 1689 » en marge. Celle-ci célèbre le retour des protestants dans le giron de l'Église catholique⁴. Bourdaloue clôt l'année en prononçant une bonne partie de l'Avent. Son sermon de la Toussaint⁵ fait preuve d'une certaine modération dans un hommage au roi assez court. La louange rendue à la puissance terrestre de Louis XIV ne se double, d'ailleurs pas, d'une glorification de la dimension chrétienne du roi, ce qui demeure extrêmement rare chez les prédicateurs.

En 1690, le père Reynaud de Gaillard prononce le carême, tandis que le père Denise se charge de l'Avent. Ce dernier fut aumônier du roi puis abbé de St Paul de Sens. Aucun de ses sermons n'a, semble-t-il, été publié.

En 1691, le père Jean De La Roche prêche le carême. Un sermon pour la fête de la Purification de la Vierge a été prononcé en 1691 ou 1692. Le texte se clôt sur une louange au roi, comblé de tous les bienfaits dans cette *France heureuse*⁶, ou le roi vainc *toute l'Europe liguée* contre lui, allusion aux premières victoires de Louis XIV dans la guerre de la ligue d'Augsbourg. Le roi de guerre se double de la figure du roi pieux. L'année 1691 se termine sur l'Avent prononcé par Bourdaloue, sans qu'il soit possible de retrouver l'un de ses sermons.

En 1692, le père De La Roche revient à la cour pour prêcher le carême. Une série de sermons peut raisonnablement être identifiée grâce à la chronologie fournie par la Gazette. Le sermon de

¹ Œuvres complètes de Bossuet, op cit, vol 9 p 618.

² Gazette, 12 fév. 1688, n° 6, p 72

³ Œuvres Complètes de Bourdaloue, op cit, vol 3, p 200

⁴ Sermons du père de La Rue de la Cie de Jésus pour le Carême, Paris, Rigaud, 1719, T 2, pp 152 et 153

⁵ Œuvres Complètes de Bourdaloue, op cit, vol 3, p 250

⁶ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, sur les mystères et autres sujets, Paris, Moreau, 1729, T 1, p 167

Rameaux¹, du 30 mars, contient une courte célébration de Louis XIV, écho du succès des armes françaises. Catinat a envahi le Piémont, la Savoie et le Comté de Nice, le roi a pris Mons assiégé par Vauban. Le maréchal de Luxembourg a été victorieux à Leuze, près de Tournai.

Le sermon pour le dimanche de Pâques, ce 4 avril 1692 se termine par une louange au roi. Le père De La Roche, sans gêne, y établit un parallèle entre Jésus-Christ et Louis XIV. Comme le messie, le roi *vit dans le cœur des [ses] sujets*². Ce texte fait la part belle aux vertus du roi bien plus qu'à ses victoires et à ces succès. La demande présentée par Louis XIV au nouveau pape Innocent XII, l'année précédente, pourrait expliquer cette thématique. Le roi a sollicité l'investiture papale, pour les évêques français n'ayant pas signé la Déclaration des Quatre articles. Sur quarante huit évêques nommés depuis le début de la crise avec Rome, vingt huit pouvaient recevoir cette investiture.

L'Avent 1692 fut prêché par le prêtre oratorien Jean-Paul Brignon, Bibliothécaire du Roi, Directeur du "Journal des sçavans" et membre de l'Académie française à partir de 1693. Ses quatre panégyriques de saint Louis et ses sermons ne furent pas imprimés.

En 1693, le père De La Rue prend à nouveau la parole lors du carême. Ces sermons ne sont pas identifiables. Bourdaloue prêche l'Avent. Son sermon de Noël³ contient une louange assez longue. Le prédicateur s'y fait l'écho de la guerre engagée contre l'Europe. Il soutient et justifie l'attitude de Louis XIV dans ce conflit. Le *Dieu des armées et Dieu de la paix*⁴ sont les deux facettes de la divinité des Evangiles et elles constituent le pendant des actions terrestres de Louis XIV. Le contexte d'une France de plus en plus seule face aux autres puissances européennes, d'un pays subissant une crise majeure à cause de la famine et à la maladie qui l'accompagne, expliquent largement les propos de Bourdaloue.

En 1694, le père Reynaud de Gaillard prêche le carême. Mascaron se charge de l'Avent.

En 1695, Charles Boileau, Académicien depuis août 1694, est chargé du carême. Une bonne partie de ses sermons a été publiée et plusieurs se rattachent au carême 1695. Ces derniers présentent une célébration du roi assez courte, à l'inverse de celle que propose l'abbé du Jarry pour la Pentecôte. Les louanges au roi, à l'instar de son sermon de Noël 1693 sont influencées par la situation militaire peu favorable à la France et par la crise de subsistance. La guerre s'efface au profit de la figure paternelle d'un Louis XIV préoccupé par le bien être de ces sujets. En janvier 1695, le roi a décidé de soumettre tous les Français, privilégiés ou non, à un impôt direct,

¹ ibid, T 1, p 167

² ibid, T 3, p 421

³ Œuvres Complètes de Bourdaloue, op cit, vol 1, p 70

⁴ ibid, vol 1, p 84

la capitation. Le 20 février, Charles Boileau prononce le sermon du I^{er} dimanche de Carême¹. Il dépeint un roi pieux entouré de sujets fidèles et obéissants. Son sermon du II^{ème} dimanche de Rameaux² reprend à peu près la même thématique. Ses sermons du IV^{ème} dimanche de Carême³ et de Rameaux⁴ creusent à leur tour ce sillon. Le 3 avril, son sermon de Pâques⁵ présente un roi triomphant, tout droit sorti d'un triomphe à l'Antique. *Monté sur un superbe char, il est applaudi, loué, admiré*⁶.

Le 21 mai 1695, l'abbé Julliard dit Du Jarry prêche le sermon de la Pentecôte⁷. La célébration du roi s'articule sur sa piété et l'éternité que lui confère une gloire unique. L'orateur ne lésine pas sur la longueur des louanges. L'abbé Soanen clôt l'année 1695, en se chargeant de l'Avent. Cinq prêches peuvent être identifiés : les sermons des I^{er} (27 novembre) II^{ème} (7 décembre) III^{ème} (11 décembre) IV^{ème} (18 décembre) dimanches de l'Avent et du jour de Noël⁸. Aucun d'entre eux ne célèbre Louis XIV, sous les réserves précédentes au sujet de la fiabilité de ses sermons.

En 1696, un capucin du nom de Hurthault, dit le père Séraphin prononce le carême. Son prêche n'a pas été conservé. L'Avent 1696 fut prêché par le jésuite Jean Lombard. Il n'a pas été possible de retrouver ses sermons. A en croire une lettre de Germain Vuillart, l'orateur aurait fait un petit scandale à la cour en prêchant le *Pélagianisme*⁹. Il est probable que l'auteur, janséniste patenté, ait quelque peu exagéré le propos du jésuite. Néanmoins, Madame et le prince de Conti semblèrent ne pas avoir beaucoup apprécié ce prédicateur, ce qui ne l'empêcha d'ailleurs pas de prêcher le carême 1703 devant le roi.

En 1697, De La Rue prononce le carême. Son sermon du 24 février pour le I^{er} dimanche de Carême¹⁰, ne contient aucune louange. L'Avent est prêché par Bourdaloue. Trois des sermons ont été conservés. Son sermon de la Toussaint¹¹ célèbre très longuement le roi qui *vient de donner la paix à toute l'Europe*¹², avec la signature des traités de Ryswick. Le retour de la paix donne des

¹ Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T1, p 82

² *ibid*, T1, p 147

³ *ibid*, T2, p 8

⁴ *ibid*, T2, p 197

⁵ *ibid*, T2, p 259

⁶ *ibid*, T2, p 259

⁷ Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier ordre, Paris, J P Migne, 1854, T 38, p 995

⁸ Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen, *op cit*, T 2,

⁹ Lettres de Germain Vuillart ami de Port Royal à M. Louis de Préfontaine (1694-1700), Genève et Lille, Droz et Giard, 1911 p 86

¹⁰ Sermons du père de La Rue de la Cie de Jésus pour le Caresme, Lyon, Amisson et Posuel, 1719, T 1, p 115

¹¹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, *op cit*, vol 3, p 267

¹² *ibid*, vol 3, p 278

ailles au prédicateur. Il décrit Louis XIV sur le chemin de la sainteté. La louange se fait véritable propagande.

Le 9 décembre, Bourdaloue prononce le sermon sur la Conception de la Vierge¹, célébrant le mariage du duc de Bourgogne et de Marie Adélaïde de Savoie, noué le 7 décembre. La louange à Louis XIV s'estompe face à l'hommage rendu aux deux jeunes époux. Bourdaloue clôt l'Avent avec le sermon de Noël². La louange au roi y est remarquablement longue. L'actualité des traités de Ryswick reste au cœur de son propos. Comme dans ses deux précédents sermons, le prédicateur insiste sur la dimension chrétienne du roi et sa figure paternelle.

Le sermon de cour, parce qu'il était prononcé devant le roi, a donc permis de célébrer Louis XIV. Cette louange d'abord réservée s'est faite de plus de plus importante au fil des années et a donc pris notamment avec Bourdaloue une place importante. Néanmoins, ce phénomène reste circonscrit à la cour et demeure donc une pratique associée à l'épanouissement d'une culture propre à cet environnement curial. La ville n'est pour autant pas totalement épargnée par une prédication célébrant le roi. Si monter en chaire afin de prêcher les Evangiles, se fait grâce au sermon, d'autres circonstances permettent également aux prédicateurs de livrer l'enseignement de Dieu. La mort et son cortège de cérémonies s'y prêtent particulièrement bien. A cette occasion parce que le défunt présente un lien plus ou moins lâche avec le roi, l'orateur glisse alors des louanges au roi. Reste à examiner comment le prédicateur s'y prend et déterminer quels cas de figure permettent cette immixtion de la louange.

3.2 – Les oraisons funèbres : l'éloquence sacrée à la ville

Les oraisons funèbres constituent un matériau particulièrement intéressant à plusieurs titres. Tout d'abord, leur production a été très importante. Un grand nombre de personnes pouvait prétendre être honoré par pareil dispositif lors de leurs funérailles. Le nombre d'oraisons funèbres est donc sans commune mesure avec les sermons de cour. Elles ont été, par ailleurs, assez bien conservées et méritent l'attention, dans la mesure où elles sont largement négligées par l'historiographie en matière de célébration royale et sans doute même méconnues de manière plus générale. Enfin, au contraire d'autres sources circonscrites à l'échelle de la cour, elles s'inscrivent dans un espace social et territorial beaucoup plus étendu. Tout le royaume retentit d'hommages rendus à ses

¹ *ibid*, vol 3, p 149

² *ibid*, vol 1, p 154

morts. Y trouver une louange au roi s'avère donc un excellent révélateur de l'importance de cette louange au roi au-delà du microcosme de la cour.

Un préliminaire s'impose : définir le genre et en cadrer les contours. Ce préalable rempli, un examen chronologique de la louange permet d'en mesurer l'importance au fil du temps. Sa présence, comme pour les sermons, prend de plus en plus de place au fil du temps.

3.2.1 – Quelles oraisons funèbres pour célébrer le roi ?

Le recours aux dictionnaires du temps permet d'en saisir la nature. Le genre se rattache à la catégorie plus large de l'oraison, qui se définit d'abord comme une prière à Dieu, à la Vierge ou aux saints. Le Richelet précise *C'est un discours oratoire en faveur d'un mort de qualité, ou de grand mérite*, tandis que le Furetière déclare *on prononce des oraisons funèbres aux obsèques des grands, qui contiennent des éloges*. Le dictionnaire de l'Académie française la cite dans sa définition de l'oraison, sans fournir aucune précision à son sujet. L'oraison funèbre est essentiellement un exercice composé par des ecclésiastiques même s'il s'agit de rendre hommage à un défunt. Elle reste associée aux funérailles qui restent d'essence chrétienne et intègrent les rituels de l'Eglise.

Ces définitions montrent, qu'au rebours du sermon pour lequel les mêmes dictionnaires font référence au sacré, l'oraison funèbre est d'une nature plus profane. Il s'agit, avant tout de rendre hommage à un défunt. Le prédicateur en profite pour mettre en exergue ses vertus chrétiennes et rappeler à son auditoire les enseignements de l'Eglise. L'exercice s'avère délicat. Tous les défunts n'ont pas été des modèles de vertu. Certains théoriciens ont souligné cet écueil, à l'instar du père Gisbert¹, qui écrit que si le disparu présentait *des défauts qui aient été connus de tout le monde, il est à peu près aussi dangereux d'en parler que de ne pas en parler*.

Prononcé par un homme d'Eglise dans un édifice religieux, le discours ne devait donc par faire preuve d'une excessive complaisance, contraire à la dignité ecclésiale de l'orateur. On retrouve sur ce point la même difficulté à laquelle est confrontée dans le sermon, le prédicateur qui doit montrer la voie à ses auditeurs et dans le même temps composer des louanges au roi.

La Bruyère, dans *De la Chaire*, affirme *Ce que l'on appelle aujourd'hui une oraison funèbre est bien reçue du plus grand nombre des auditeurs qu'à mesure qu'elle s'éloigne du discours chrétien*. Le public goûtait l'art avec lequel l'orateur dénouait cette contradiction. Mme de Sévigné dans une lettre du 25 avril 1687 à Bussy-Rabutin, souligne combien Bourdaloue dans son oraison funèbre du Grand Condé

¹ L'éloquence chrétienne dans l'idée et la pratique, B Gisbert, Lyon, A Boudet, 1715, p 244

parvient à traiter habilement le passé frondeur du prince : *Cet endroit qui fait trembler, que tout le monde évite, qui fait qu'on tire les rideaux, qu'on passe des éponges, il s'y jeta à corps perdu*¹.

Les prédicateurs reprochent assez souvent à l'oraison funèbre de se compromettre. L'abbé de la Réau, dans l'oraison funèbre de Marie-Thérèse², soutient que le genre est devenu un discours profane méconnaissant la sainteté du lieu dans lequel il est prononcé, oubliant la dignité de la chaire. Il deviendrait mensonge en attribuant au défunt des vertus, qui n'étaient pas siennes et en adressant des flatteries à ses proches sous prétexte de les reconforter.

L'oraison funèbre intervenait lors des obsèques ou à l'occasion d'une cérémonie parallèle consacrée au défunt. Cette solution n'était pas rare pour les personnes d'importance, honorées par plusieurs oraisons en même temps. La disparition du duc de Villeroy, en 1685, illustre la chose. La publication de son oraison prononcée par Joseph David³, précise qu'elle intervint *le jour de son enterrement dans l'Eglise des Carmélites de Lyon, en présence de Monseigneur l'Archevêque, le 24 janvier 1686*. Une première oraison⁴ avait déjà eu lieu le 22 décembre 1685 dans la collégiale de Villefranche sur Saône.

L'oraison funèbre constitue un hommage rendu au défunt plus ou moins longtemps après sa mort. Pour le duc de Villeroy, plus de trente jours séparent les deux discours. Les vingt oraisons funèbres de Marie-Thérèse montrent un écart de cent soixante six jours. La première a été prononcée le 17 août 1683⁵ et la dernière le 24 janvier 1684⁶. Cette situation s'avère un cas extrême lié à la singularité la défunte, reine de France.

Cet hommage s'étale également sur un plan géographique. Divers lieux entretenant un lien avec le mort sont susceptibles d'héberger une oraison funèbre. Le duc de Villeroy le démontre. Il fut gouverneur du Lyonnais et du Beaujolais, comme son père. Son frère, Camille, était archevêque de Lyon. Rien d'étonnant à ce que Lyon et Villefranche-sur-Saône, en sa qualité de capitale du Beaujolais, honorent leur gouverneur. Avec Marie-Thérèse, sa qualité de souveraine conduit à une échelle géographique nationale.

¹ Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille, et de ses amis, Paris, Dalibon, 1823, T 2, p 326

² Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, p 140

³ Oraison funèbre de Nicolas Neufville, duc de Villeroy, prononcée le jour de son enterrement, dans l'église des Carmélites de Lyon le 24e janvier 1686 par le P. Joseph David, Lyon, A. Jullieron, 1686

⁴ Oraison funèbre de Mgr le Maréchal duc de Villeroy, prononcée le 22 décembre 1685, dans l'église collégiale de Villefranche par M. Humbert Terrasson Villefranche, A. Martin, 1686

⁵ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église cathédrale d'Arras, le 17e jour d'août 1683, par le R. P. Arcange Enguerrant, Paris, J. Couterot, 1684

⁶ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par M. l'abbé de La Chambre, Paris, Martin, 1684

L'oraison s'intégrait à une cérémonie funèbre qui devint de plus en plus fastueuse pour l'élite au XVII^e siècle¹. Quelques exemples constituent une bonne illustration de cette association. Un addendum à l'oraison funèbre de Marie-Thérèse, prononcée par Dom Antoine Gallois le 16 septembre 1683 à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près², rend compte de l'articulation du discours avec la pompe funèbre. La veille, le 15 septembre, les cloches de l'Abbaye annoncèrent la cérémonie. Le lendemain, à dix heures, l'assistance composée entre autres personnages importants du Nonce, prit place dans l'église. La messe fut dite par Dom Benoit Brachet, Supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, entouré de cinq chantres et des religieux de l'abbaye de Saint-Germain. Après l'offertoire de la messe, Dom Antoine Gallois prononça l'oraison funèbre. A l'issue de la messe, tous les religieux un cierge à la main, se rangèrent autour du Mausolée. Une absolution clôt la cérémonie. Cet exemple prestigieux montre que l'oraison est une composante de la cérémonie au même titre que les décorations funèbres ou la liturgie. Dans le cadre de funérailles plus ordinaires, le decorum était moins somptueux. Pour autant, le déroulement des événements était à peu près le même. L'oraison s'intercalait dans les rituels déployés à l'église.

Le précédent exemple du duc de Villeroy a montré que plusieurs oraisons étaient possibles pour un même défunt. En fonction des sources disponibles, il est possible de mesurer l'ampleur de ce phénomène. Deux cent vingt quatre publications d'oraisons peuvent être recensées sur la période 1661 - 1697. Pour la plupart des disparus, une seule oraison a été publiée. Seuls les défunts plus illustres eurent droit à plusieurs publications, ainsi que le montre la synthèse ci-dessous, conçues à partir de l'annexe 5.

¹ Anne Péan – op cit, p 2. / Juliusz A Chrościcki & Hengerer Mark, op cit

² Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France prononcée dans l'abbaye de S. Germain-des-Prez par le R.P. Dom Antoine Gallois, Paris, G. de Luyne, 1683,

Rapport entre le nombre d'oraisons prononcées pour un même défunt	
Nombre d'oraisons par défunt	Nombre de défunts dans ce cas de figure
1 oraison	94 défunts
2 oraisons	20 défunts
3 oraisons	4 défunts
4 oraisons	1 défunt
5 oraisons	4 défunts
6 oraisons	1 défunt
de 7 à 19 oraisons	aucune défunt
20 oraisons (Anne d'Autriche)	1 défunt
de 21 à 30 oraisons	aucun défunt
31 oraisons (Marie-Thérèse d'Autriche)	1 défunt

En résumé, sur un total de cent vingt six défunts, quatre vingt quatorze eurent droit à la publication d'une seule oraison. Ce groupe représente soixante quinze pour cent (75%) de l'ensemble. Une minorité de personnages, au sein desquels émergent la mère et l'épouse de Louis XIV eurent droit à plusieurs publications. L'annexe 5 montre que Marie-Thérèse domine largement avec trente et une publications, suivie par la reine-mère et ses vingt textes. Le Grand Condé en obtient six, tandis le Chancelier Séguier, Michel Le Tellier, Turenne et Henriette d'Angleterre en totalisent cinq chacun. Hardouin de Péréfixe en reçoit quatre. La Grande Mademoiselle, la Dauphine, Henriette de France et le duc de Montausier atteignent chacun trois oraisons. En résumé, la famille royale élargie aux princes du sang tient le devant de la scène. Seuls deux grands serviteurs de l'Etat (le Chancelier Séguier, Michel Le Tellier), un militaire talentueux (Turenne) et un ecclésiastique de renom qui fut précepteur du roi (Péréfixe) parviennent à pénétrer le groupe. Les vingt défunts récoltant deux oraisons appartiennent à l'élite du royaume (évêques, princes du sang, grande noblesse), même si quelques personnages de moindre envergure tels le Provençal Paul de Fortias ou encore Gaspard Fieubert se mêlent à eux.

L'oraison funèbre est codifiée et doit respecter une certaine trame, à savoir le rappel de la généalogie du défunt, le récit de ses hauts faits et de ses vertus. Le prédicateur doit à la fois y glorifier le défunt et appeler son auditoire à renoncer aux séductions de ce monde. Le résumé hagiographique de l'existence du mort devient l'occasion de célébrer Louis XIV, lorsque le défunt a côtoyé le roi ou a exercé des fonctions en lien avec l'autorité royale. Pour reprendre l'exemple du duc de Villeroy, ce dernier fut gouverneur du jeune Louis XIV et c'est pour cette raison qu'il devient possible de célébrer Louis XIV dans ses oraisons funèbres.

La personnalité du défunt influe, en effet, très directement sur l'existence ou non de la célébration royale. Plus le mort a été impliqué dans le fonctionnement de l'Etat ou a été proche du roi et plus grandes sont les chances de retrouver une louange à Louis XIV. Avoir cotoyé le roi d'assez près, avoir reçu en délégation une partie de son autorité distingue le défunt et lui devient un mérite digne d'être rapporté. Cet honneur permet alors à l'orateur de célébrer la source de cette distinction, à savoir Louis XIV. A cet égard, à l'occasion du discours de réception de l'abbé Colbert à l'Académie française par Racine, Louis Marin a bien montré comment il était possible de glisser de la louange d'une personne privée (Colbert) à Louis XIV¹.

Schématiquement, comme nous le verrons, seuls certains types de défunts permettent de louer le roi. Au tout premier chef, se trouvent la famille royale et les princes du sang. Les grands serviteurs de la couronne, qu'ils aient exercé des fonctions civiles ou militaires, constituent un second groupe. Dans cette seconde communauté, les hommes sont en position de quasi-monopole face aux femmes. En effet, au sein d'une société patriarcale le rôle de ces dernières s'avère des plus réduits. Dès lors, leurs chances d'être associées au roi se limitent à quelques rares fonctions du type gouvernante. Seul le lien familial permet, finalement, que l'oraison d'une femme célèbre Louis XIV. Pour autant, la disparition de la Reine-mère Anne d'Autriche et de l'épouse du roi Marie-Thérèse permet sur un plan quantitatif de gommer la sous représentation féminine.

Les autres groupes sociaux, courtisans ou même gens d'Eglise se prêtent mal à la célébration de Louis XIV. Leur lien avec le roi est finalement trop ténu pour instituer le principe d'une louange en son honneur. En effet, toute personne fréquentant la cour, tout évêque nommé par le roi ne peut revendiquer la singularité de ce lien. Tous les courtisans fréquentent plus ou moins le roi et il ne saurait leur en être fait un mérite particulier. Tous les évêques sont désignés par le roi et en cela rien ne les distingue de leurs homologues.

Une mise au point s'impose d'emblée. Si certains des groupes évoqués ci-avant permettent de louer le roi, le trait n'est pas systématique. Certains discours funèbres sont muets sur le chapitre du roi, tandis que d'autres ne le sont pas. L'oraison n'est donc jamais un moyen automatique de louer Louis XIV.

La présence d'une louange dans une oraison demeure un phénomène circonscrit au royaume. Il n'existe, en effet, aucune raison objective de célébrer le roi de France dans les Etats de ses rivaux et cela d'autant moins que Louis XIV se montre rapidement un voisin belliqueux. Deux illustrations nous en sont données par la Savoie. La première concerne, en 1675, le duc Charles

¹ Louis Marin - *Le portrait du roi*, Paris, Editions de Minuit, 1981, p 130 et s

Emmanuel de Savoie. L'orateur célèbre les liens du duc avec les autres puissances européennes, afin de démontrer que le duché joue en quelque sorte jeu égal avec elles. A ce titre, il évoque le roi de France qualifié d'*arbitre de toute l'Europe*¹ et de *Majesté Très Chrétienne*. Un second discours funèbre de 1684 pour le maréchal de camp du duc de Savoie, le marquis Prosper de Lucinge, n'évoque plus du tout Louis XIV. Mazarin que le défunt a accompagné lors de son exil pendant la Fronde est qualifié de *grand génie de la France*². La Savoie, Etat indépendant, se refuse à célébrer le monarque français, lui préférant un ministre mort vingt-trois ans plus tôt. Menée au même moment, la politique des réunions consistant pour la France à revendiquer et annexer un certain nombre de territoires au détriment de ses voisins, ne pouvait qu'inquiéter la Savoie³.

L'oraison de duc de Beaufort prononcée à Venise⁴ constitue une curiosité. Le duc est mort en Crète, alors qu'il portait secours aux Vénitiens assiégés dans la ville de Candie, par les Turcs. Le prédicateur dresse un panégyrique à Louis XIV, avec une emphase tout à fait inhabituelle aux œuvres françaises du même genre. Mascaron⁵, pour le même duc de Beaufort, fait preuve d'une réserve extrême par rapport à son confère italien. Venise attend beaucoup du roi dans sa lutte contre les Turcs. Cette oraison devient donc un exercice diplomatique et politique. Il s'agit d'utiliser l'oraison à des fins diplomatiques et politiques.

L'oraison funèbre présente donc un certain nombre de singularités par rapport au sermon.

La première différence provient de ce que dans la première, la louange au roi ne se limite pas à un phénomène de cour. Dans le cas du sermon, nous l'avons souligné, la louange n'est produite qu'en présence du roi à quelques rares exceptions. Par principe, le roi n'assiste jamais aux oraisons, l'usage le lui interdit. En outre, même si certains de ces discours funèbres sont déclamés en présence de la cour, les sources démontrent qu'ils touchent un public bien plus large et que la louange au roi n'y est pas absente. Des oraisons prononcées dans des circonstances assez ordinaires, à Paris comme en province, célèbrent le roi. A cet égard, les précédents développements sur l'édition des oraisons funèbres (cf. 2.2 – Le passage de l'oralité à l'écrit), ont souligné l'importance des provinces du royaume dans la production des oraisons.

Entre 1661 et 1697, près de cinquante deux pour cent des oraisons furent prononcées en dehors de l'Île de France. Sur les deux cent seize oraisons recensées, cent douze le furent en dehors de la

¹ Oraison funèbre de Charles-Emanuel II, duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Chypre, etc., prononcée en présence du sénat... le 4 septembre 1675, par messire François de Bertrand de La Perrouse Turin : B. Zapparte, 1675, p 49

² Oraison funèbre de très-illustre seigneur Prosper marquis de Lucinge prononcée le dernier février 1684 par Rév. messire Théodule Ruphy, Chambéry, L. Du Four et J. Gorrin, 1684, p 14

³ Bertrand Jeanmougin – op cit

⁴ Oraison funèbre de François de Vendosme, duc de Beaufort prononcée en présence du doge et du sénat de Venise, par le R. P. Étienne Cosme, traduite du latin en français par François Le Gallois Paris, O. de Varennes, 1670

⁵ Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745, p 164

région francilienne. L'annexe 8 permet d'illustrer région par région, ville par ville ce phénomène. La Normandie élargie totalise dix neuf textes, suivie par un ensemble constitué par l'actuelle région Rhône Alpes et ses quatorze oraisons. Le midi conçu de manière assez large du Toulousain au littoral azuréen en offre treize, immédiatement flanqué par le Nord avec douze. La Bourgogne associée à la Franche-Comté, ainsi que le Centre Val de Loire offrent chacune dix oraisons. L'est du bassin parisien en compte dix, tandis que l'Alsace et la Lorraine avec sept, le Grand Ouest avec six et la Bretagne avec cinq sont à la traîne. Les oraisons funèbres d'abbesses, qui constituent un bataillon non négligeable, écartées, se sont plutôt les régions avec d'importants centres urbains qui produisent ces oraisons. Cela explique sans doute le constat géographique établi ci-avant. En outre, l'usage du français, vernaculaire en usage dans certaines régions et langue de l'élite dans l'autre a également pu jouer de manière plus ou moins marquée. Les provinces tout nouvellement rattachées telle l'Alsace ou souveraines telle la Lorraine se tiennent à l'écart.

Enfin, il existe une dernière distinction entre sermon de cour et oraison. Si comme nous l'avons souligné le premier prend un certain temps avant de glorifier le roi, l'oraison funèbre s'y emploie beaucoup plus tôt. A cet égard, les développements qui suivent illustrent, par un découpage chronologique, cette particularité de l'oraison funèbre, très tôt mise à contribution.

3.2.2 – La progression de la louange dans les oraisons funèbres

La louange au roi apparaît dans les oraisons bien plus tôt que dans les sermons, même si le phénomène reste mesuré. Comme dans les sermons, il connaît un renforcement au fil du temps. Néanmoins cette évolution se fait à un rythme et selon une chronologie différents des sermons de cour ainsi que nous allons le voir.

a – Les premières louanges au roi dans l'oraison funèbre (1661–1666)

Les années 1660 se caractérisent par une présence très modérée et limitée de la célébration du roi, dès lors que l'on n'est pas en présence d'un très proche du roi. Néanmoins, si la louange est circonscrite à quelques grands personnages, elle s'affiche bien plus forte que dans les sermons de cour.

En dehors de défunts appartenant au premier cercle de la cour, les orateurs ne disent rien ou si peu sur Louis XIV dans les oraisons d'abbesses qu'elles soient d'extraction ordinaire ou de haute

lignée¹, de prédicateur parisien², de dame noble³, du gouverneur de petite ville⁴. Même les défunts plus prestigieux, tels le Grand Maître du Collège de Navarre⁵ qui a joué un rôle important contre les cinq propositions, la duchesse de Bouillon⁶ ou l'évêque de Gap n'incitent pas davantage les prédicateurs à parler du roi. Pour ce dernier, parent du ministre Hugues de Lyonne, l'orateur consent à peine à évoquer *Notre Grand Roy Louis XIV du nom*⁷.

Les défunts plus proches du roi permettent quelques allusions rapides. L'oraison de la duchesse de Montmorency, nièce de Marie de Médicis, évoque *cette ayeule de nostre très-puissant & très-victorieux Monarque*⁸. Pour le comte de Brienne, ancien ministre de Louis XIII, le prédicateur parle de Louis XIV *qui règne si glorieusement*⁹. L'oraison de l'abbesse de Sainte-Benoite-d'Origny, fille d'un maréchal de France et petite-nièce du cardinal d'Amboise, affirme que la France est *la plus auguste de toutes les Monarchies*¹⁰. Les visites rendues par le roi à la défunte en 1655 et 1657 sont l'occasion de parler *du plus Grand Roy du monde* et de le comparer à Salomon *un Salomon en sagesse, & plus qu'un Salomon en puissance*¹¹.

La famille royale au sens large, permet à la louange de se faire jour. Elle fonctionne alors crescendo. Plus le défunt est un parent proche du roi, plus elle prend forme.

Henri d'Orléans, duc de Longueville, est beau-frère du Grand Condé. Descendant de Dunois, bâtard d'Orléans, il appartient donc au premier cercle de la cour. L'une des deux oraisons, qui lui

¹ Oraison funèbre pour religieuse dame Remye Bazin, abbesse du monastère de N.-D. de Meaux, prononcée le 29 du mois de novembre 1661, par M. Antoine Caignet / Paris : de La Caille, 1661 / Oraison funèbre de Mme Claude de Choiseul de Praslain, abbesse et réformatrice de la royale abbaye de Nostre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, prononcée à Troyes, le 13e septembre 1667, en l'église de ladite abbaye, par un prêtre de la congrégation de l'Oratoire, (S. l.), 1667

² Oraison funèbre ou panégyrique du R. P. Joseph de Morlaix, prédicateur Capucin, où sont décrites les plus belles particularités de sa naissance, de sa vie et de sa mort, prononcée dans l'église des religieuses du Calvaire aux Marests du Temple, le 7 octobre 1661 (Signé : F. Joseph de Dreux.) Paris : D. Thierry, 1661

³ Oraison funèbre de Mme de Bellegarde, prononcée dans l'église de l'abbaye de S.-Anthoine du Pont-de-l'Arche, le mercredi 5e octobre 1661, par messire Guillaume Janigan-Deschatelets, Rouen, J. Machuel, 1661

⁴ Oraison funèbre de haut et puissant seigneur messire Odet de Harcour prononcée en l'église des Filles de la Visitation, par M. Guill. Marcel, Caen : impr. de J. Cavelier, 1662

⁵ Oraison funèbre de M. Nicolas Cornet, grand maître du collège de Navarre, prononcée dans la chapelle du collège, où il est inhumé, le 27 juin 1663, par messire Jacques-Benigne Bossuet, Amsterdam : H. Wetstein, 1698

⁶ sermons des vestures, professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat Paris, E. Couterot, 1663, p 275

⁷ Oraison funèbre de M. Artus de Lyonne, évêque de Gap et de Charance, prononcée dans la cathédrale de Gap par M. le prieur de Charmes, Grenoble : A. Galle, 1664

⁸ Oraison funèbre de. Marie-Félix Des Ursins, duchesse de Montmorency, prononcée par Fr. Jean Cuissot, Paris : É. Maucroy, 1666

⁹ Oraison funèbre de Henri Auguste de Loménie, comte de Brienne, par J. F. Senault, Paris, P. le Petit, 1667, p 7

¹⁰ Oraison funèbre de. Marie-Catherine de Monluc de Balagny, abbesse de l'abbaye royale de Sainte-Benoite d'Origny, prononcée dans l'église de cette célèbre maison, à son service solennel, le 18 février 1666 par le R. P. Marc Doufrère, Saint-Quentin : C. Le Queux,

¹¹ ibid pp 111 et 112

est consacrée en 1663, célèbre Louis XIV. Son passé de frondeur minimisé, l'orateur Biroat¹, affirme la fidélité du défunt à son roi. Ce motif se retrouve inmanquablement dans toutes les oraisons des frondeurs, telle celle du prince de Conti en 1666.

César de Vendôme² est le cousin germain de Louis XIV. L'orateur, anonyme, se borne à affirmer, en 1665, que qu'Henry IV *surpassait autant ses predecesseurs, qu'il est surpassé luy mesme aujourd'hui par son Invincible Successeur*. Il assure un service minimum en ne développant aucune célébration digne de ce nom.

L'oraison du prince de Conti³, disparu en 1666, célèbre le roi. L'évêque de Comminges y développe la thématique de la monarchie de droit divin. La Fronde, qu'il ne peut passer sous silence, étant donné l'implication du prince, permet de parler de la *clémence du Roy*⁴. L'orateur enchaîne alors sur l'action réformatrice du roi à la tête de l'Etat.

En 1666, Philippe IV d'Espagne disparaît. François Ogier, prêtre et homme de lettres, prononce son oraison⁵. Le roi est concerné à double titre. Le défunt était à la fois son oncle et son beau-père. Appelé le roi-planète par ses sujets, il était en tant que monarque de l'ex première puissance d'Europe, le compétiteur le plus important de Louis XIV. François Ogier tout au long de son oraison multiplie les allusions à la grandeur du trône de France et, ce faisant, démonte la supériorité du roi de France. L'évocation du défunt roi d'Espagne, surtout célébré pour la prétendue piété des Habsbourg, permet in fine de dresser le portrait d'un roi de France victorieux et généreux.

En 1666, la mort d'Anne d'Autriche fournit seize oraisons. Onze ont été prononcées et publiées à Paris, cinq l'ont été en Province. L'amplitude du discours sur le roi varie considérablement d'un texte à l'autre. Tout s'avère possible : silence total⁶, simple esquisse brossée à quelques traits furtifs, véritable louange et même composition très élaborée. Schématiquement trois types d'attitudes se font jour.

Une première série de textes se limite à quelques qualificatifs laudatifs évoquant rapidement le roi au détour de l'hommage rendu à sa mère. Le silence n'est pas complet, mais nous n'en sommes

¹ voir p 400 sermons des vestures , professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat, Paris, E. Couterot, 1663

² Oraison funèbre de très-haut et puissant prince Monseigneur le duc de Vendôme, Vendôme : Impr. de S. Hip, 1665

³ Oraison funèbre de Mgr le prince de Conty, prononcée à Paris le 5 juin 1666, au grand couvent des Carmélites, par messire Gilbert de Choiseul Du Plessy-Praslain, Paris : A. Vitré, 1666

⁴ *ibid* p 21

⁵ Oraison funèbre de Philippe IV, roy d'Espagne par M. François Ogier, : Paris : P. Le Petit, 1666

⁶ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, mère du Roi, du tiers ordre de S. François, prononcée dans Orléans, par le R. P. Paschal Rapine de Sainte-Marie, Paris : G. Alliot, 1666 / Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée dans l'église du royal monastère de Beaumont-lez-Tours, le 18 février 1666, au service solennel fait par l'ordre de madame Anne de Vaucellas, abbesse Par le R. P. Isidore Le Roy, Tours : Gripon, 1666

pas très loin. Entrent par exemple dans cette catégorie les discours d'Irénée Duparcq¹ se bornant à un *notre Invincible Monarque*, de François Faure² reprenant *Invincible Monarque* et rajoutant *Incomparable Louis Auguste DIEU-DONNE* ou encore Honoré Bontemps, qui ne fait qu'évoquer devant les Religieuses de la Miséricorde *l'Invincible Louis XIV notre glorieux Monarque*³.

Un second ensemble propose une célébration un peu plus étoffée, où il est bel et bien question de Louis XIV, même si le propos reste relativement modéré. Cette option est la plus fréquente. Ainsi, en est-il d'un chanoine bordelais dénommé Lopes⁴, qui célèbre Louis XIV au détour des louanges adressées à la Reine-mère, prétendant rattacher les qualités du roi à l'éducation reçue de la défunte. Ces textes, qui développent une courte célébration, tel celle de l'évêque d'Agen, Jules Mascaron sont révélateurs de ce qu'est véritablement la célébration du roi dans le milieu des années 1660 dans les oraisons, à savoir un phénomène mesuré.

Enfin, quelques textes plus rares offrent une louange plus étendue et plus riche. Trois oraisons illustrent cette tendance. La première a été prêchée par le prêtre Thomas de Folleville, la seconde par l'évêque d'Aire, Jean-Louis de Fromentières et la troisième par Jacques Biroat. Le premier célèbre le roi victorieux en Europe, triomphant sur un plan diplomatique. Il commémore assez longuement l'épisode des excuses du Pape à Louis XIV dans l'affaire des gardes corses. Tout au long des quatre pages glorifiant ce *Soleil des Roys*⁵, l'orateur rejoint le zèle des balladins qui à la même époque chantent les louanges du roi. Jean-Louis de Fromentières célèbre le double corps du roi, dans un dyptique qui fait alterner l'un et l'autre⁶ tout au long de son discours. Il introduit l'actualité du moment ou plus exactement sa représentation emphatique. Ce monde fantasmé présente un prince chrétien mû par sa seule piété, un souverain dont les entreprises sont inmanquablement couronnées de succès. Biroat, non seulement propose une célébration très développée du roi dans son oraison, mais pour la publication de son texte il offre une préface qui n'est pas en reste⁷.

Aucune corrélation entre les circonstances entourant l'oraison et l'importance de la louange au roi n'est à constater. En effet, François Faure dont nous avons souligné qu'il se bornait à deux épithètes élogieuses intervient pourtant lors des funérailles de la reine à la nécropole royale de

¹ Oraison funèbre de la reine Anne d'Autriche. Par le P. Irénée Du Parcq, Paris, D. Thierry, 1666

² Oraison funèbre de la reine mère du roi, prononcée dans l'abbaye royale de Saint-Denys en France. par Messire François Faure, évêque d'Amiens Paris, A. Vitry, 1666, p 44

³ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, mère du roi, reine de France et de Navarre, prononcée dans l'église des religieuses de la Miséricorde, par M. Honoré Bontemps, Paris, F. Lambert, 1666, p 29

⁴ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée par M. de Folleville, le 20 jour d'avril 1666, Paris, Promé, 1666

⁵ *ibid* p 13

⁶ Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 5

⁷ Sermons des vestures, professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat – p 334 Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, Reine de France & de Navarre, Lyon, éd ?, 1682, pp 338 et 339

Saint-Denis. L'évêque de Mende, dans un cadre quasi institutionnel devant l'Assemblée générale du Clergé de France¹, propose une louange extrêmement courte et très stéréotypée : il se borne à évoquer *l'Invincible Monarque* et *l'Incomparable Louis Auguste DIEU-DONNE*. A l'inverse, Thomas de Folleville intervient, à Etampes, dans un cadre bien plus ordinaire et cela ne freine nullement son zèle. Louis XIV est finalement célébré lors de cérémonies assez ordinaires, face à un public plus commun. Ainsi dans l'église des Bénédictines de l'abbaye de Saint-Julien-d'Auxerre, l'archidiacre Fernier² lui offre ses louanges, tandis que Jean-François Sénault fait de même dans l'église parisienne de Saint-Eustache³. L'importance sociale de l'auditoire n'est donc pas un critère décisif, puisque les prédicateurs s'abstiennent devant l'Assemblée générale du Clergé, la cour et la famille royale et s'étendent devant les paroissiens de Saint-Eustache⁴ ou ceux d'une église d'Etampes⁵ ? D'emblée, l'oraison funèbre se distingue donc du sermon. Au contraire, de ce dernier elle n'est absolument pas un phénomène de cour et correspond à un mouvement plus étendu tant sur un plan géographique que social.

b – La prégnance de la louange au roi dans l'oraison funèbre (1667-1682)

L'oraison, en tant que vecteur de célébration du roi excédant le seul cadre de la cour, caractérise un séquençage chronologique bien différent de celui du sermon de cour. Ce dernier s'avère beaucoup plus en lien avec l'actualité politique, au contraire de l'oraison. A cet égard la guerre de Dévolution au contraire de ce que constate Peter Burke dans les autres médias⁶ ne constitue pas une étape. N'évoluant pas dans le périmètre étroit de la cour, l'oraison propose une louange au roi selon un rythme différent. Une longue période homogène s'étend donc du décès d'Anne d'Autriche à la veille de la mort de la reine Marie-Thérèse. Aucune rupture de fond ne se fait jour dans l'utilisation de l'oraison, en matière de célébration du roi, sur cette longue période embrassant les guerres de Dévolution et de Hollande.

Les quatre vingt six discours funèbres (cf. annexe 5) de ce cycle de quinze ans permettent d'établir quelques tendances de fond.

¹ Oraison funèbre prononcée dans l'église des Augustins du grand couvent de Paris, au service solennel fait par l'assemblée générale du clergé de France pour la reine mère du roi par monseigneur Hyacinte Serrony, évêque de Mende, Paris, A. Vitry, 1666

² Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France et mère du roi, prononcée dans l'église des bénédictines de l'abbaye royale de Saint-Julien d'Auxerre par M. Fernier, Paris, G. Josse, 1666, p 6

³ Oraison funèbre d'Anne, infante d'Espagne, reine de France par le R. P. Jean François Senault, Paris, Pierre Le Petit, 1666,

⁴ *ibid*

⁵ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée par M. de Folleville, le 20 jour d'avril 1666 Paris, Promé, pp 3 et 4

⁶ Peter Burke – *op cit*, pp 91 et s

Tout d'abord sur un plan quantitatif, la louange au roi prend une place de plus en plus importante dans les oraisons. En outre, la célébration du roi touche, désormais, un plus grand nombre de défunts. Elle atteint même, avec l'oraison de Turenne par le père Cueillens¹, une importance comparable à celle prise pour un défunt de la famille royale. Pour autant, se confirme la règle selon laquelle le défunt doit avoir été proche du roi, pour que ce dernier soit évoqué. Le mort doit avoir détenu une parcelle de l'autorité royale ou encore avoir entretenu un lien privilégié avec son corps privé. Un examen des oraisons, par typologie de défunts, permet de dégager quelques préceptes complémentaires. Noblesse de cour, gens d'Eglise, serviteurs de l'Etat et famille royale forment les quatre groupes retenus pour se livrer à cette étude.

Appartenir à la grande noblesse du royaume, malgré la proximité avec le roi due à la vie de cour, ne semble pas suffire. Ainsi en attestent le mutisme à l'égard de Louis XIV des oraisons de Charles Henry de la Trémouille², de la duchesse de Saint-Simon³, de la petite fille de l'amiral de Coligny⁴, de la nièce de Mazarin devenue princesse de Conti⁵ et de la nièce du cardinal de Richelieu titrée duchesse d'Aiguillon⁶. Ce constat est d'autant plus évident, que hormis celle de Charles Henry de la Trémouille, toutes ces oraisons funèbres sont consacrées à des femmes. Dans une société patriarcale, leur rôle est des plus limité. La qualité de courtisan ne permet pas d'évoquer le roi. Si l'Etat se confond avec ce dernier, la cour ne saurait se fondre avec le roi. L'appartenance à ce cercle assure une prééminence sociologique. Elle ne correspond pas (plus) à l'exercice de fonctions régaliennes. La proximité physique avec le roi ne construit pas un lien assez intime pour qu'un intuitu personae se crée avec le souverain. Tout un chacun à la cour côtoie le roi. Cette relation n'ayant rien que de très ordinaire, elle ne permet pas de souligner un mérite particulier du défunt et par-là d'introduire une louange au roi.

¹ Oraison funèbre de. Henry de La Tour d'Auvergne, Vte de Turenne, prononcée le 4e novembre 1675, dans l'église cathédrale de Laval. par le R. P. Cueillens, Seconde édition Paris : E. Couterot, 1676

² Oraison funèbre de. Charles-Henry de La Trimouille, prince de Tarente, prononcée en l'église de Notre-Dame de Vitry, le 5 octobre 1672 par le R. P. Dom Julien Raguideau, Rennes, J. Vatar, 1673

³ Oraison funèbre de très haute et très puissante Dame Diane Henriette de Budos, duchesse de Saint-Simon, Paris, G. Desprez, 1671

⁴ Oraison funèbre de Mme Marie-Marguerite de Coligny d'Andelot, Ctesse de Hombourg, prononcée à ses funérailles, en l'église des Carmélites de Oraison funèbre de très-haute et puissante Dame Madame Anne d'Albert de Chaune, abbesse du monastère royal de S. Pierre de Lyon, composée avec sa carte généalogique par Dom François Gautheron, Paris, Le Prest, 1672

⁵ Oraison funèbre de Mme Anne-Marie-Martinozzi, princesse de Conty, prononcée en l'église de Saint-André-des-Arts, le 26 avril 1672, par Messire Gabriel de Roquette, Paris, G. Desprez, 1672 / Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 227

⁶ Oraison funèbre de Mme Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, prononcé en l'église des Carmélites de la rue Chapon, le 12 août 1675, par M. l'abbé Fléchier, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1675 & Oraisons funèbres composées par Monsieur Fléchier, Paris, S Mabre-Cramoisy, 1680 (2nde édition)

Les gens d'Eglise ne constituent pas un groupe débouchant sur une célébration du roi. Louis XIV n'apparaît pas dans leurs oraisons, qu'il s'agisse de simples abbés ou abbesses ou même de prélats. Le premier ordre n'est pas associé au fonctionnement de l'Etat. En effet, le royaume même s'il revendique ses racines chrétiennes n'est pas une théocratie. Le roi de France est un laïc. Dès lors, la connexion entre le roi et le défunt n'est pas suffisante pour que le roi soit évoqué. Ce n'est qu'exceptionnellement et pour deux personnages dans des circonstances particulières indépendantes de leur qualité d'ecclésiastique, comme nous allons le voir, qu'apparaissent des louanges au roi.

Les oraisons des ecclésiastiques de second rang que sont les abbés¹ et les abbesses² offrent tous la même réserve au sujet du roi. L'une de ces abbesses, Françoise-Madeleine de Zweifel, a pourtant été gouvernante de deux Petites Filles de France, à savoir la duchesse de Guise et de Mademoiselle de Chartres, filles de Gaston d'Orléans. Néanmoins, même petites filles de France, leur sexe les écarte du trône et par-là de la res publica, qui permet de célébrer le roi. Seules quatre abbesses sur treize, entre 1668 et 1682, conduisent le prédicateur à consacrer quelques mots rapides à Louis XIV. Pour la première, l'orateur évoque *notre incomparable Monarque qui prend la justice pour règle de toutes ses actions*³, pour la seconde il affirme *Sa Majesté toujours favorable au mérite et à la misère*⁴. Les deux défuntées ne sont pourtant pas issues de maisons particulièrement prestigieuses. Ce n'est donc pas la proximité de leur famille avec le roi, qui explique la louange. Pour la troisième, en 1681, le prédicateur se borne à l'épithète *le plus grand Roy du monde*,⁵ lorsque est évoquée la désignation de la nouvelle abbesse, en remplacement de la défunte. Le père Anselme fait un peu mieux et parle d'*un Roy, qui aussi puissant & plus modeste que ces Empereurs*

¹ Oraison funèbre de messire Charles Du Four, abbé d'Aulney, Caen, F. Vauvrecy, 1680

² Oraison funèbre de Louise de Thou, abbesse des Clairets prononcée à ses obsèques en l'église des Clairets, le lundi 26e jour d'oct. 1671 par Me Jean-Bapt. Thiers, Paris, Coignard, 1671 / Oraison funèbre de Mme Françoise de S.-Gelais de Lusignan, abbesse de jarcy, prononcée en l'église de ladite abbaye, par le sieur Bécasse, le 28 avril de l'année 1671, Paris, P. de Bresche, 1671 / Oraison funèbre de feuë Madame Magdelaine de La Porte, abbesse de Chelle. par le R. P. Iean François Senault Abbatiiale de Chelles, Paris, Pierre le Petit, 1671 / Oraison funèbre de feuë D. D. Annonciade-Éléonore de Sainte-Colombe, veuve de messire Gabriel de Bougnes, prononcée par le R. Père Hiérosme, Récolet et ensuite est la généalogie de ladite maison de Bougnes, avec toutes ses alliances, Dijon, A. Michard, 1679 / Oraison funèbre de très-haute et puissante Dame Madame Anne d'Albert de Chaune, abbesse du monastère royal de S. Pierre de Lyon, composée avec sa carte généalogique par Dom François Gautheron, Lyon, 1672 / Oraison funèbre de Françoise-Madeleine de Zweifel, dite de Sueve, supérieure perpétuelle du royal monastère de Charonne; par M. Cordelier, Paris, A. Cramoisy, 1674 / Oraison funèbre de Mme Léonor de Bellefont, abbesse de Montviliers, prononcée au service du XXXe jour MDCLXXXII Rouen, F. Vaultier, 1682

³ Oraison funèbre de feu Mme Angélique Du Toc, abbesse. de S.-Laurens de Bourges, prononcée dans la même église. le 14 d'août 1671 par le R. Père Masson, Bourges, J. Cristo, 1671, p 29

⁴ Oraison funèbre de Mme Catherine de Longueval, abbesse de Montreuil Les dames sous Laon prononcée le 25 mai 1679 en l'église de l'abbaye de Montreuil par M. V. C. D. L. B. E. T, Paris, A. Pralard, 1679, p 25

⁵ Oraison funèbre de Mme Suzanne Desfriches de Bresseuse, abbesse de N.-D. du Paraclat d'Amiens, prononcée dans l'église de son abbaye, le 15 avril 1681, par le R. P. de Ponssemothe de Lestoille, Amiens, G. Le Bel, 1681

*fameux à qui l'ancienne Rome voyait des courtisans courroux, ne mérite pas moins qu'eus d'avoir des Souverains pour Sujets et qui en aurait plus qu'eux, si sa modération ne s'opposait à sa puissance*¹

La disparition de princes de l'Eglise, à deux exceptions évoquées ci-après, n'incite pas les orateurs à célébrer le roi. Le silence à son sujet est total pour toute une série de défunts, tel le prédicateur François Sénault² et l'évêque de Tours Victor le Bouteiller³ en 1670, l'évêque de Saintes⁴ en 1676 et en 1680 pour l'archevêque de Bordeaux⁵, l'évêque de Couserans Bernard de Marmiesse⁶ ainsi que l'évêque d'Evreux Henry de Maupas Du Tour⁷.

Parfois quelques épithètes élogieuses sont utilisées pour évoquer rapidement Louis XIV. La disparition d'un cardinal, en 1671, permet de parler d'un roi qui *a lui seul plus de justice, de prudence & de valeur, que n'eurent jamais tous ses Peres*. En 1676, l'oraison de l'évêque de Montpellier évoque le *Grand et Invincible Monarque*⁸. En 1676, les oraisons de l'évêque de Châlons-sur-Saône ne sont guère plus bavardes. La première se limite à la formule de *plus grand Monarque du monde*⁹, tandis que la seconde le qualifie de *plus sage Monarque du monde* et appelle le Ciel à *continuer de répandre ses grâces sur notre invincible Roy, pour le rendre le premier Monarque du monde par le bonheur de ses armes, comme il est par la religion le fils aîné de l'Eglise*¹⁰.

Par exception, la disparition de deux princes de l'Eglise conduit à célébrer le roi. Néanmoins, d'autres paramètres que leur qualité ecclésiastique expliquent cette louange. Le premier défunt, l'archevêque Hardouin de Péréfixe¹¹, a été précepteur du roi. Cette fonction conduit deux orateurs sur trois, à introduire une louange à Louis XIV. Le second cas concerne l'évêque de Strasbourg. Des considérations politiques expliquent la célébration du roi. Lorsque décède

¹ Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701 & Oraison funèbre de très illustre et très vertueuse princesse Madame Marie Eleonor de Rohan abesse de Malnouë, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1682, p 16

² Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 274

³ Oraison funèbre de feu Mgr Victor Lebouteiller, archevêque de Tours, prononcée dans sa cathédrale le jour de ses obsèques (S. l.) 1670,

⁴ Oraison funèbre de Mgr l'illustrissime et révérendissime Louys de Bassompierre, évêque de Saintes, prononcée en l'église cathédrale de Saint Pierre de Saintes, le 14 août 1676 par M. Le Féron, Saintes Bichon, 1676, pp 39 à 41

⁵ Oraison funèbre de feu messire Henry de Béthune, archevêque de Bourdeaux prononcée à Bourdeaux, dans l'église de la maison professe de la Compagnie de Jésus le 3 juin 1680 par le R. P. Jean-Pierre Casedepatz, Bordeaux, G. de La Court, 1680

⁶ Oraison funèbre de messire Bernard de Marmiesse, évêque de Couserans prononcée dans l'église cathédrale de Saint-Lizier le 27 février 1680, par Mre Pierre Reboutier, Toulouse, G.-L. Colomiez, 1680

⁷ Oraison funèbre prononcée dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas d'Évreux, au service solennel fait par MM. les ecclésiastiques de la conférence d'Évreux, le 8 octobre 1680, pour l'illustrissime évêque d'Évreux, Henry de Maupas Du Tour, par M. de Saint-Michel, Rouen, Veuve L. Du Mesnil, 1681

⁸ Oraison funèbre de messire François de Bosquet, évêque de Montpellier, prononcée à Montpellier, dans l'église de S.-Pierre. le 3 octobre 1676 par le Frère Séraphin Picot, Avignon : P. Offray, 1676

⁹ Oraison funèbre pour messire Jean de Maupeou, évêque et Comte de Châlon-sur-Saône prononcée par le R. P. Bourguignet, dans l'église cathédrale de St-Vincent, le 21 de mai 1677, Châlon, P. et B. Tan, (s. d.), p 11

¹⁰ Oraison funèbre de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, prononcée dans l'église collégiale de S.-Paul de Fenouillèdes le 14 novembre 1677, par M. le théologal de S.-Paul (d' Autherive), Lyon, J. Certe, 1678, p 45

¹¹ Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 61

François Egon de Furstenberg¹ en 1682, la ville vient tout juste d'être annexée par la France. Louis XIV y a fait son entrée solennelle le 24 octobre 1681, donnant lieu à la frappe d'une médaille commémorative comportant la devise *Clausa Germanis Gallia* c'est-à-dire : la Gaule fermée aux Germains. Le rattachement de Strasbourg a permis la restauration du culte catholique et la désignation d'un évêque en la personne de François Egon de Furstenberg. Dans ces circonstances, il paraît tout naturel de célébrer Louis XIV dans l'oraison de l'évêque.

Les serviteurs de l'Etat et du roi constituent un troisième groupe, réunissant trois sous-ensembles. Le premier concerne les personnes ayant exercé des fonctions en rapport avec l'administration. La seconde communauté réunit des serviteurs ayant officié auprès du corps privé du roi ou de son fils. La dernière regroupe les soldats. Cette dernière catégorie offre même un exemple de louange au roi aussi développée que si nous étions en présence de l'oraison d'un membre de la famille royale, avec Turenne² en 1676. Un simple particulier, fut-il, aussi prestigieux et puissant que Turenne, permet désormais de louer Louis XIV avec très un grand zèle. Cet événement constitue une inflexion notable de la louange dans les oraisons et démontre la part de plus en plus grande de la célébration du roi dans ce medium.

Concernant les auxiliaires de l'Administration royale, il existe deux types de défunts. Certains n'ont joué qu'un rôle médiocre, leurs oraisons ne louent pas le roi. D'autres furent d'importants personnages au service de la monarchie et leurs oraisons célèbrent Louis XIV.

Les oraisons de serviteurs de second rang ne louent pas le roi, à l'instar de celle du président à mortier du Parlement de Bretagne³ en 1670, ou encore celle du gouverneur de Caen en 1680. Dans cette dernière, l'orateur se borne à la simple épithète de *grand Monarque*⁴. En 1682, l'oraison du gouverneur de la ville de Marseille évoque *notre Souverain LOUIS LE GRAND*⁵. Une très légère évolution s'est donc fait jour. En 1670, la louange est totalement absente, alors que dix ans plus tard, une épithète laudative apparaît.

A l'inverse, les agents de l'Etat royal les plus prestigieux, permettent à l'orateur de célébrer le roi. Pour autant, louer Louis XIV n'est pas une obligation. Tous les discours funèbres des grands

¹ Oraison funèbre de... François Égon, landgrave de Furstenberg, prononcée dans l'église de Strasbourg, le 6 juin 1682 par Dom Michel Gourdin, Strasbourg, J.-J. Dolhopff, s. d.,

² Oraison funèbre de. Henry de La Tour d'Auvergne, Vte de Turenne, prononcée le 4e novembre 1675, dans l'église cathédrale de Laval. par le R. P. Cueillens, Seconde édition Paris : E. Couterot, 1676

³ Oraison funèbres de feu messire François Loaisel, chevalier marquis de Brye, conseiller d'État et président à mortier au parlement de Bretagne, prononcées dans l'église cathédrale de S.-Pierre de Rennes, les 5 et 17 de mai 1670, en la cérémonie de sa sépulture (Par les PP. Dom Julien Raguideau et Ch. de Saint-Christophe., Rennes, Vatar, 1670

⁴ Oraison funèbre de M. de La Croisette gouverneur et bailli de Caen, prononcée dans l'église de Saint-Pierre par M. de Launay Hue le 27e de janvier 1680, Caen, F. Le Baron, 1680

⁵ Oraison funèbre de. Paul de Fortias, seigneur de Pilles, gouverneur viguier de Marseille, prononcée dans l'église cathédrale de ladite ville, le 16 du mois de juin 1682 par le P. Pierre Pieche, Marseille, Garcin, (s. d.), p 26

serviteurs de l'Etat ne le célèbrent pas nécessairement. Ainsi, le démontrent les oraisons de Pierre Séguier examinées plus en avant. Néanmoins, lorsque plusieurs oraisons sont prononcées pour un même personnage, il s'en trouve toujours au moins une pour louer le souverain.

Lorsque disparaît en 1679, Guillaume de Lamoignon Premier Président du Parlement de Paris, Fléchier consent tout juste à évoquer *le Roy du monde le plus Juste*¹. Le défunt détenait pourtant la plus haute charge au Parlement. Il peut être tentant de penser qu'il appartenait à une institution marginalisée par le roi, son rôle politique réduit ne supposait pas que le roi fût célébré, lors de son oraison.

Hugues de Lionne succombe en 1670, le Chancelier Séguier en 1672, le duc de Choiseul en 1675, tandis que le duc de Lesdiguières disparaît en 1677. Les deux premiers ont fait l'essentiel de leur carrière avant le règne personnel. Ils n'ont donc pas entretenu d'intuitu personae avec le Louis XIV du règne personnel. Hugues de Lionne a servi Louis XIII, tandis que Pierre Séguier, malgré son titre de Chancelier de France, a été évincé des premiers cercles du pouvoir par Colbert. Les Lesdiguières disposent d'une implantation familiale et clientéliste dans le Dauphiné, dont ils sont gouverneurs. Si le duc représente le roi dans la province, il le doit à une légitimité coutumière et dynastique. Sous le gouvernement personnel, le gouverneur, agent traditionnel de l'Etat est concurrencé par l'intendant choisi et nommé par le roi. Seul des quatre défunts, le duc de Choiseul, doit tout à Louis XIV. Or, le traitement est le même pour tous, que l'on appartienne à l'ordre ancien ou à celui qu'a institué Louis XIV. Le contraire eût été étonnant. Ce distinguo évident pour un regard contemporain a pu ne pas l'être pour les Français du temps.

Lorsque le défunt n'a pas servi sous le règne personnel, les orateurs doivent faire preuve d'une certaine imagination pour évoquer Louis XIV. Evoquant un passé où Louis XIV ne gouvernait pas encore, ils n'hésitent pourtant pas à mettre en avant ses qualités à administrer l'Etat. Tel est le cas de Jean-Louis de Fromentières dans son oraison à Hugues de Lionne² ou d'autres orateurs pour le Chancelier Séguier. Ainsi, l'abbé Paul Tallemant consacre tout un passage à célébrer le *Génie*³ du roi, qui sut inspirer son éloquence au chancelier. Louis XIV n'était pourtant qu'un enfant, lorsque Séguier exerçait le pouvoir. Cette donnée n'embarrasse pas l'orateur qui imagine une flatterie sans rapport avec la vérité la plus élémentaire. Mascaron, rendant hommage au défunt chancelier, montre une grande habileté rhétorique. L'orateur affirme, par exemple, que le plus bel éloge que l'on puisse donner du défunt est *d'avoir si dignement porté dans ses discours l'esprit &*

¹ Oraison funèbre composée par Monsieur Fléchier, Paris, S Mable-Cramoisy, 1680 (2^{de} édition), p 292

² Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guérin, 1690, p 176

³ Recueil des harangues prononcées par messieurs de l'Académie française, T1, Paris, p 341

*le cœur du grand du juste, du magnanime LOUIS.*¹ Il prétend même que la mort même du chancelier est pour celui-ci *une joie puisqu'elle n'est pas inutile à la gloire d'un Maître, qui a été votre plus tendre & plus respectueuse passion durant votre vie*². Deux oraisons de Séguier restent muettes au sujet du roi³, tandis qu'une troisième se concentre sur la seule personne de Louis XIII⁴. L'exemple de Pierre Séguier démontre bien que pour un même défunt, l'oraison peut ou non contenir une louange à Louis XIV.

Les orateurs⁵ doivent tenir compte que la fonction de gouverneur du Dauphiné confiée au duc de Lesgouidière doit plus à la tradition qu'à Louis XIV personnellement. Ils se concentrent principalement sur un hommage au Dauphin, titré en référence à cette province. Nous sommes en présence d'un hommage au corps politique du roi, via la célébration du Dauphin.

Le travail de l'orateur est évidemment plus facile lorsque le défunt doit tout au roi. Ainsi en est-il de César de Choiseul⁶, fidèle au roi pendant la Fronde. Le père Laisnay loue la fidélité du défunt à son roi et en profite pour célébrer corrélativement un roi si digne de l'amour du défunt. Ainsi, pour évoquer une victoire prétendument décisive du défunt pendant la Fronde, l'orateur déclare plein d'emphase *l'Histoire fidèle que l'on écrit du Règne triomphant de LOUIS LE GRAND, Histoire si pleine de prodige & de fameux événements instruira la postérité*⁷.

Une seconde catégorie de grands serviteurs, davantage attachés au corps privé du roi, est constituée par les pédagogues au service de la couronne, tels Hardouin de Péréfixe mort en 1670 et la duchesse de Montausier disparue en 1672. Le premier a été précepteur du roi, la seconde fut gouvernante du Dauphin. Le premier est un prélat prestigieux, qui a participé à la construction de la personnalité du roi. La seconde est une femme, exerçant la mission dévolue à son sexe dans une société puissamment patriarcale. Nourrice, son emploi est par nature moins noble que celui de précepteur. Il s'attache aux besoins physiologiques de l'héritier du trône et non à sa construction intellectuelle et morale. La louange au roi s'en ressent. Si deux des quatre oraisons consacrées à l'archevêque de Paris célèbrent avec zèle le roi, pour la duchesse une certaine

¹ des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745, p 267

² *ibid* p 269

³ Oraison funèbre de Pierre Segulier prononcée en l'église des prêtres de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré par le R. P. Laisné, Paris, P. de Bresche, s. d,

⁴ Recueil des harangues prononcées par messieurs de l'Académie française, T1, Paris, p 290

⁵ Oraison funèbre de François de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières, prononcée à Grenoble, dans l'église cathédrale de Notre-Dame, le 21 janvier 1677 par messire Laur. de Bressac, Grenoble : Petit, 1677 / Oraison funèbre de tres haut et tres puissant seigneur messire François de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières prononcée en l'église du Collège de Grenoble de la Compagnie de Jesus le 17 janvier 1677 par le père Brenier, Lyon, Thomas Amaury, 1677

⁶ Oraison funèbre de César de Choiseul Du Plessy-Praslain prononcée à Paris, dans l'église des Feuillants par le R. Père Laisnay, Paris, P. Le Petit, 1677

⁷ *Ibid* p 23

réserve reste de rigueur. Ce constat corrobore, une fois de plus, le précepte selon lequel l'oraison glorifie le roi à proportion de l'importance du lien liant le défunt au roi.

Deux oraisons de l'archevêque ne célèbrent pas Louis XIV. Elles furent prononcées à la Sorbonne¹ et à l'abbaye de Jarcy en région parisienne². A l'inverse, l'abbé académicien Jacques Cassagne et Jean-Louis de Fromentières proposent une louange en bonne et due forme³. Le premier affirme que le principal titre de gloire du défunt est d'avoir été le précepteur de Louis XIV, leitmotiv de ce texte très zélé à louer le roi. Le lieu n'explique pas cet empressement, puisque l'abbé intervient dans la petite église parisienne des Billettes. Jean-Louis de Fromentières évoque, pour sa part, *un enfant qui avait déjà des dispositions aussi favorables qu'en pouvait avoir Salomon*⁴.

En janvier 1672, pour la duchesse de Montausier, depuis Hyères retentit la voix de Fléchier. Loin de la cour, le prédicateur n'en est pas moins un bel esprit qui fréquente l'hôtel de Rambouillet et accède à l'Académie française dès 1672. Son oraison est d'ailleurs publiée à Paris, l'année même où il la prononce⁵. La première phrase de l'oraison, évoque d'emblée Louis XIV *Le plus sage de tous les Rois éclairés des lumières de l'Esprit de Dieu*⁶. Plus loin, Fléchier affirme que *les âmes royales sont au-dessus du commun*⁷. Pour autant, le prédicateur fait preuve d'une certaine retenue. S'il célèbre son souverain, c'est avec moins d'emphase que Jean-Louis de Fromentières et l'abbé Cassagne, dans leurs oraisons de Hardouin de Péréfixe.

Enfin, le service de l'Etat royal ne se limite pas seulement aux fonction d'administration ou d'éducation du roi. Mettre son épée à disposition d'un roi guerrier, combattant dans deux conflits (la guerre de Dévolution et la guerre de Hollande) constitue une manière privilégiée de servir le roi.

Lors de la décennie 1670, toute une série d'oraisons consacrées à des soldats morts sur les champs de bataille célèbrent le roi. La guerre de Hollande marque une inflexion. En effet, si la célébration du roi est bien présente dans les oraisons des défunts les plus prestigieux, il faut

¹ Oraison funèbre de messire Hardouin de Péréfixe de Beaumont, archevêque de Paris prononcée dans l'église de Sorbonne, le 4e jour de février 1671 par M. Gaudin, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1671

² Oraison funèbre de messire Hardouin de Péréfixe de Beaumont, prononcée dans l'église de l'abbaye de Jarcy, où son coeur repose, pour l'anniversaire de sa mort, le 13 janvier 1672, par Mre Thomas Beccasse, Paris, P. de Bresche et J. de Laize de Bresche, 1672

³ Oraison funèbre de messire Hardouin de Péréfixe de Beaumont, l'un des quarante de l'Académie française, faites au nom de cette compagnie en l'église des Billettes, par M. l'abbé Cassagnes, Paris P. Le Petit, 1671 prononcée à ses obsèques / Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 61

⁴ Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 75

⁵ Oraison funèbre de Mme Julie-Lucine-d'Angennes de Rambouillet, duchesse de Montausier, prononcée en l'église de l'abbaye d'Hière, le 2 janvier 1672, par M. Fléchier, Paris, S. Mabre Cramoisy, 1672

⁶ Oraison funèbres composées par Monsieur Fléchier, Paris, S Mabre-Cramoisy, 1680 (2nde édition), p 3

⁷ *ibid* p 34

attendre la guerre de Hollande pour que l'orateur en présence d'un soldat de moindre envergure, se décide à dire quelques mots sur le roi.

En 1674, l'oraison du marquis de Bourbonne mort à la bataille de Senef ne fait qu'évoquer le *plus grand Monarque du Monde*¹. En 1676, l'oraison du comte d'Étoges, *maréchal des camps et armées du roy*, est un peu différente. Sur la base de la tradition antique (Sénèque) et des écrits chrétiens (Tertullien, saint Paul), le texte propose un long développement sur l'existence d'un devoir d'obéissance au roi². S'y affiche le principe, selon lequel les rois sont les images de Dieu sur Terre et que ne pas leur obéir constitue un affront à Dieu. Cette oraison démontre que la célébration peut porter sur le corps politique du roi, lorsque le rang trop modeste du défunt le tenait trop éloigné du corps privé du roi. En 1677, le marquis de Reynel succombe lors de la prise de Valenciennes. A en croire son oraison, il a participé à trente trois campagnes³. Quelques épithètes viennent honorer le roi : *Officiers triomphants que sa Majesté commandait en Flandre*⁴ ou encore pour évoquer la prise de Valenciennes *et les uns et les autres ne purent s'empescher d'admirer la puissance de notre Invincible Monarque*⁵ pour parler du roi *ce Grand Soleil que nos ennemis, ces Aigles Bastardes n'ozent regarder que de loin*⁶. La louange à Louis XIV apparaît véritablement en présence de militaires de haut rang. Ces derniers sont en lien direct avec le roi, qui leur a délégué une partie de ses prérogatives régaliennes, tel un Longueville disparu en 1672 ou Turenne en 1675.

Le jeune duc Charles-Pâris de Longueville appartient à la famille des Orléans-Longueville, branche batarde de l'ancienne maison royale de Valois, qui a comploté pendant la Fronde. Charles-Pâris a racheté cette faute, en mourant pour le roi, lors du passage du Rhin. Gilbert de Choiseul, choisi par le roi pour être le premier évêque de Tournai après la conquête sur les Espagnols, prononce son oraison⁷. L'abbé Bauyn écrit l'oraison du même duc et souligne la grandeur d'âme de Louis XIV, inspirée par la justice et la religion⁸. La comparaison avec les oraisons de 1663, prononcées pour le père du duc, Henri d'Orléans, s'avère riche

¹ Oraison funèbre de Nicolas de Livron prononcée le mardi 11 septembre 1674 en l'église de St-Jean à Chaumont par le R. P. Vallon, Paris, G. Josse, 1675

² Oraison funèbre de Antoine-Saladin d'Anglure prononcée dans l'église paroissiale d'Étoges, le 5 février 1676, par M. de Mertrus de Saint-Ouain, Paris : Impr. de C. Lambin, 1676, pp 6, 7 et 14

³ Oraison funèbre de messire Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Reynel, bailli et gouverneur de Chaumont en Bassigny, prononcée à Chaumont, dans l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste, le 5e juillet 1677 par M. Donjeux, publication et datation non référencées, p 6.

⁴ Ibid p 9

⁵ Ibid p 10

⁶ Ibid p 20

⁷ Oraison funèbre de Charles d'Orléans, duc de Longueville, prononcée en l'église des Célestins, le 9 août 1672, jour de son enterrement, par messire Gilbert de Choiseul, Paris, G. Desprez, 1672, p 19

⁸ Oraison funèbre de Charles-Paris d'Orléans, duc de Longueville, prononcée sur le corps, dans l'église de Coulommiers, le 1er jour d'août 1672, par M. l'abbé Bauyn, Paris, Léonard, 1672

d'enseignements. Tandis qu'une première oraison de 1663 restait muette sur le roi¹, une seconde s'intéressait essentiellement à son corps politique, présentant un roi encore sous tutelle de sa mère et de Mazarin². En 1672, la louange se centre désormais sur la personne de Louis XIV. Elle célèbre les qualités d'âme du roi, affecté par la mort du jeune duc. Le corps privé le dispute, désormais, au corps politique et démontre la grandeur de celui qui sait pardonner, ne faisant pas rejaillir les fautes morales du père sur le fils.

Le 27 juillet 1675, Turenne est mortellement blessé par un boulet de canon à Sasbach, dans le pays de Bade. Trois oraisons lui sont consacrées en 1675 et encore deux autres, au début de l'année 1676. La célébration du roi varie en intensité d'un texte à l'autre. Néanmoins, le génie militaire du défunt et sa fidélité au roi, pendant la Fronde, permettent de célébrer largement Louis XIV, tant le rôle joué par le maréchal fut essentiel pour l'Etat.

L'oraison du père Cueillens contient une glorification du roi, aussi importante que si Turenne avait été un membre de la famille royale. Le souci de célébrer Louis XIV se retrouve dès les premières lignes. Dans les oraisons, il est de coutume d'honorer le lignage du défunt. Félix Cueillens en profite pour établir des alliances avec les Médicis et une branche cadette des Bourbons³, permettant ainsi un panégyrique de la maison de France *la plus illustre qui soit dans l'univers*⁴. Si rechercher une parenté avec la maison de France s'inscrit bien dans l'habituel exercice hagiographique de la lignée du défunt, le père Cueillens y glisse une célébration de la lignée royale de France. Avançant du général au particulier, l'orateur se consacre ensuite à Louis XIV *Incomparable Monarque*⁵, *Auguste, Grand Monarque, toujours glorieux et triomphant, perpétuellement heureux et invincible*⁶, *Grand Roy*⁷, *plus Grand Roy du Monde*⁸.

L'oraison de Turenne par Mascaron débouche sur une véritable apologie de Louis XIV. L'évêque de Tulle poursuit sur sa lancée de 1673, avec le chancelier Séguier. Il multiplie les qualificatifs destinés à rendre compte des qualités du roi et déclare *Il n'y a point de grandeur ni de gloire qui puisse faire ombre à celle du Soleil qui nous éclaire*⁹. Mascaron comme Cueillens insistent sur la prétendue peine éprouvée par le roi à la perte du maréchal, affirmant que cette douleur constitue la plus

¹ sermons des vestures, professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat, Paris, E. Couterot, 1663, p 400

² *ibid* p 415

³ Oraison funèbre de. Henry de La Tour d'Auvergne, Vte de Turenne, prononcée le 4e novembre 1675, dans l'église cathédrale de Lavaur, par le R. P. Cueillens, Seconde édition Paris : E. Couterot, 1676, p 11

⁴ *ibid* p 11

⁵ *ibid* p 6

⁶ *ibid.* p 7

⁷ *ibid* p 9

⁸ *ibid* p 10

⁹ Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745, p 379

grande louange qu'on puisse rendre au défunt. Les larmes du roi honorent celui pour qui il les verse.

Le dernier groupe de défunts offrant à l'orateur sacré la possibilité de célébrer le roi est constitué par la famille royale. La tante du roi, Henriette de France, reine d'Angleterre décède en 1669. Sa fille Henriette d'Angleterre, épouse de Monsieur, disparaît l'année suivante. D'autres parents plus éloignés décèdent également, à l'instar de Jeanne Baptiste de Bourbon, petite-fille de Henri IV, en 1670. Les défunts ne détenaient pas une parcelle du pouvoir royal, susceptible d'expliquer l'hommage rendu au roi. En revanche, dans leurs veines coulait le même sang. Cette proximité dynastique permet que Louis XIV soit honoré, lorsque disparaît l'un des siens.

En 1666, les oraisons d'Anne d'Autriche montraient une grande variété d'attitudes face à la question de la louange au roi. Ce constat reste vrai quelques années plus tard. Toutes les variantes se retrouvent : du silence le plus complet à la glorification la plus décomplexée de Louis XIV. Ainsi, le père Feuillet, prêtre et chanoine de Saint-Cloud¹, qui a assisté aux derniers instants de Madame, s'abstient tout à fait de louer Louis XIV. D'autres orateurs, sans être muets, restent très réservés, tel Pierre de Berthier évêque de Montauban² ou Bossuet³. D'autres prennent le parti inverse et célèbrent longuement le roi, à l'instar de François Faure⁴ dans son oraison de la reine d'Angleterre ou Jean-François Senault⁵ dans son oraison d'Henriette d'Angleterre.

Toutes ces oraisons démontrent à leur tour que la louange au roi est proportionnelle à l'importance du défunt dans la hiérarchie sociale. En effet, la célébration du roi va decrescendo d'une reine (Henriette de France), à une princesse (Henriette d'Angleterre), pour disparaître presque totalement chez une abbesse (Jeanne Baptiste de Bourbon). Ces oraisons prouvent, encore une fois, que la dimension sociale du défunt influe sur la célébration du roi. Plus cette qualité sociale croît, plus elle permet de célébrer le roi. Jeanne Baptiste de Bourbon, fille de Henry IV et abbesse de Fontevraud s'est tenue éloignée de la cour. Le roi est donc quasi-absent de ses deux oraisons. Un premier prédicateur recourt dans la préface au terme de plus *grand Prince*

¹ Récit de ce qui s'est passé à la mort chrétienne de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, et l'oraison funèbre prononcée à Saint-Cloud, par M. Feuillet, Paris, P. Aubouin, 1686

² Oraison funèbre de feu Madame, prononcée à Pontoise, le 26 août 1670, en présence de l'assemblée générale du clergé de France, par messire Pierre de Bertier, Paris, A. Vitré, 1670

³ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 39

⁴ Oraison funèbre de Henriette-Marie de France, reine de la Grand'Bretagne, prononcée dans l'église de Saint-Denys en France, par Mgr l'évêque d'Amiens Paris : F. Muguet, 1670

⁵ Oraison funèbre de Henriette Marie de France, reine de la Grande Bretagne, prononcée par le R. P. J.F. Senault, Paris, Pierre le Petit, 1670, p 32

*du monde*¹, qualifie le roi dans l'oraison d'*Invincible Monarque*² et y loue *la Prudence du Grand Roy, dont les choix sont infaillibles*³, lorsqu'il aborde le sujet de la désignation de la nouvelle abbesse par Louis XIV. Un second orateur évoque seulement *le plus grand de nos Roys de France, si celui qui est vivant ne surpassait point son Ayent*⁴.

La proximité avec le corps privé du roi ne semble pas décisive. La réelle intimité qui rapprochait le roi et sa belle-sœur était bien plus grand que le lien l'unissant à sa tante, reine d'Angleterre. Or, les oraisons de cette dernière louent davantage Louis XIV que ne le font celles de sa fille. La qualité de reine d'Henriette de France explique que sa personne soit plus à même d'évoquer le roi que la duchesse d'Orléans, simple princesse.

c – L'essor de la louange au roi dans l'oraison funèbre (1683-1688)

En 1683, survient un événement qui prend un relief particulier dans les sources, puisque disparaît l'épouse de Louis XIV, Marie-Thérèse d'Autriche.

Au-delà de la richesse de ce premier matériau, les oraisons des autres défunts de cette période continuent à s'avérer utiles, même si leur nombre est plus réduit que sur la période précédente. Sont ici étudiés des textes courant de 1683 à 1688. Cette période charnière de six années, avant que n'éclate la guerre de ligue d'Augsbourg, permet de retrouver les grands groupes sociaux définis dans le chapitre précédent et de noter quelques évolutions. Elle correspond en outre à l'ouverture d'une nouvelle phase du règne faite de difficultés. De l'installation définitive de la cour à Versailles, au retour du roi à une vie plus dévote, un certain nombre d'événements marquent donc un tournant dans le règne.

La grande noblesse et les gens d'Eglise, au rebours de la période antérieure, commencent à être mis à contribution pour célébrer le roi. Ce renforcement de l'utilisation de l'oraison, en tant que vecteur porteur de l'image du roi, se confirme également pour les agents de l'Etat. Les oraisons de grands commis et de militaires prestigieux servent encore plus volontiers la louange au roi. La tendance déjà constatée à élargir, au fil des années, le cercle de ceux qui peuvent permettre à un orateur sacré de louer le roi s'élargit donc encore.

Enfin, les discours funèbres de la dynastie témoignent, à leur tour, du rôle de plus en plus important de l'oraison. Les oraisons de Marie-Thérèse montrent un développement de cette

¹ Oraison funèbre de Mme Jeanne Baptiste de Bourbon, fille de Henry le Grand, abbesse, chef et générale de l'ordre de Fontevraud, prononcée au Petit Fontevraud de La Flèche, par le Père M. Soriz le 22e jour de février 1670, La Flèche, Vve G. Griveau, 1670,

² *ibid* p 12

³ *ibid* p 37

⁴ Oraison funèbre de feu Mme Jeanne-Baptiste de Bourbon, prononcée, le 27 février 1671, dans l'église des Filles-Dieu à Paris, par le R. Père Virdoux Paris : G. Josse, 1671, p 6

célébration, comparées à celles d'Anne d'Autriche (1666). Les ligueurs, que furent les princes de la maison de Condé¹, sont enrôlés dans cette opération de célébration du roi. Les oraisons du Grand Condé et de sa sœur la duchesse de Longueville deviennent des pièces d'éloquence en faveur de Louis XIV, soulignant combien il devient impossible de ne pas parler de ce dernier, lorsqu'il est question de membres de la maison de France.

Le premier groupe de défunts réunit donc la grande noblesse. Une évolution se fait jour puisque apparaissent, dans ces oraisons quelques épithètes flatteuses pour Louis XIV ou encore de courtes allusions à son sujet. Ainsi, en 1684, pour mademoiselle de Bouillon, une quasi infirme vivant recluse, un premier orateur² utilise l'expression *Invincible monarque*. Un second prédicateur célèbre même brièvement l'action du roi contre les protestants³. Pour Anne de Gonzague, princesse palatine, Bossuet évoque sa prétendue fidélité à Louis XIV *au règne miraculeux*⁴. En 1684, l'oraison de la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de la reine puis de la Dauphine, célèbre *Sa majesté qui donne toujours à toutes les graces qu'elle fait, un prix plus grand que celui des graces mesmes*⁵. L'oraison du marquis de Trichâteau parle, en 1684, de *notre notre invincible monarque* et d'un *Roy aussi généreux & puissant que Louis le Grand*⁶. Le marquis, malgré son titre de maréchal de Lorraine et de Barrois, du fait de son appartenance à une branche prétendument cadette de la maison de Lorraine, n'est pourtant pas un bien grand personnage.

La seconde communauté est constituée par les gens d'Eglise. Jusqu'en 1685, comme lors de la période précédente, leurs oraisons ne célèbrent pas le roi⁷. En 1685, l'édit Fontainebleau constitue une étape. La révocation de l'édit de Nantes conduit un certain nombre d'orateurs à célébrer Louis XIV. Pour autant, il convient de ne pas caricaturer. Si la louange devient possible dans ce type d'oraisons funèbres, elle ne devient pas systématique. Les remarques précédentes dans le chapitre consacré à la réévaluation du retentissement de la révocation dans la bouche des

¹ Katia Béguin – Les Princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle, Seyssel, Champ Vallon, 1999

² Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, p 367

³ Oraison funèbre de Mlle de Bouillon, prononcée à Évreux, le trentième d'août 1683 par M. de Brisacier, Rouen, E. Viret, 1683

⁴ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 288

⁵ Oraison funèbre de Anne Poussart de Fors, duchesse de Richelieu, prononcée dans l'église des Nouvelles-Catholiques, le 14 juillet 1684, par M. le curé de Saint-Symphorien. Paris, D. Thierry, 1684

⁶ Oraison funèbre de. Errard Du Chastellet, maréchal de Lorraine et Barrois prononcé dans l'église de Notre-Dame de Semur le 23 novembre 1684 par le R. P. Valentin Lemulier, Paris : J. Courterot et L. Guérin, 1685, pp 15 et 16

⁷ Oraison funèbre de Armande-Henriette de Lorraine d'Harcourt, abbesse de Notre-Dame de Soissons, prononcée, le 6 juillet 1684, dans l'église de son abbaye, par le P. A. Duguet, Paris : P. Le Petit, 1684 / Oraison funèbre de Mme Charlotte de Varennes Nagu, abbesse de l'abbaye de Nostre-Dame de L'Ancharre, de Châlon-sur-Saône, prononcée dans ladite abbaye le 12 février 1685, au service solennel célébré par Mgr l'évêque et Cte de Châlon par le P. Cappe, Lyon, J. Certe, 1685

gens d'Eglise (cf. 1.2.3 - La montée d'un discours porpagandiste en période de paix) restent de mise.

En 1686, lorsque Charles de Bourlon, évêque de Soissons¹ disparaît, la révocation est encore toute fraîche. Le roi est donc très largement glorifié dans l'oraison du prélat. Cette même année, est prononcée l'oraison d'une abbesse. Jusqu'alors chez ce type de défunte, le roi n'était pas célébré. Avec l'abbesse de Saint-Antoine-des-Champs, fille de Mathieu Molé, tel n'est plus le cas. Certes, la louange au roi n'atteint pas l'importance de celle de l'évêque de Soissons mais même courte, elle n'en existe pas moins. Le texte évoque *ce règne de miracle*² et fait la part belle à l'action du roi en faveur de *la Religion*.

Dans les années qui suivent, si la louange n'est pas systématique, elle apparaît d'ici de là. En 1687, l'oraison d'une abbesse contient une allusion déjà rencontrée selon laquelle, *le plus grand, le plus juste, & le plus éclairé des Monarques*³ a désigné la remplaçante de la défunte, à la tête de la communauté. En 1688, début de la guerre de la ligue d'Augsbourg, trois abbesses décèdent. Si pour les deux premières⁴, l'orateur garde le silence, il n'en va de même pour la troisième. Le prédicateur, mettant en scène sa mort, glorifie son attachement au roi. C'est *cet amour pour les intérêts de l'Eglise*⁵, qui conduit Louis XIV à entretenir *un respect si profond pour sa personne sacrée*⁶. Moribonde, l'abbesse insiste pour assister à la messe annuelle célébrée dans son abbaye, en faveur de la conservation du roi et de sa famille. Elle justifie son zèle en alléguant *qu'elle serait heureuse de mourir en priant pour un si grand Prince, pour lequel mes ancestres ont eu l'honneur de mourir en combattant*⁷. La défunte est apparentée à feu le maréchal César de Choiseul-Praslin. Ce lien lignager n'explique pas à lui seule cette singularité. En effet, dans les années précédentes des abbesses à la famille prestigieuse n'étaient pas ainsi associées au roi.

Le troisième groupe, les défunts ayant exercées d'importantes fonctions au sein de l'Etat, continue à inspirer les prédicateurs. Le phénomène s'accroît même. Désormais, les orateurs qui

¹ Oraison funèbre d'illustrissime. Charles de Bourlon, évêque de Soissons prononcée dans son église cathédrale, le 26 de novembre 1685 par M. Ratouyn, Soissons : Mauroy, 1686, p 42

² Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695 & Oraison funèbre de Françoise Molé par le R. P. de La Boissière, 1686, lième partie, p 477

³ Oraison funèbre de Marie-Éléonore Brulart de Sillery, abbesse du royal monastère de S.-Pierre d'Avenay, prononcée dans l'église de l'abbaye, au jour de sa pompe funèbre, le 13e mars 1687 par le R. P. Floriot, Reims, P. Leloirain, p 15

⁴ Oraison funèbre de très noble et très vertueuse Dame Magdeleine Le Cogneux, abbesse de la Joye-de-Hennebont, prononcée le 16 de décembre 1688, dans l'église de l'abbaye ; par le Père Vincent de Serent, Vannes, Le Sieur, 1689 / Oraison funèbre de très-noble et très-vertueuse Dame Magdelaine de La Fayette, abbesse du Monastère royal de S. Georges, prononcée à la cérémonie de ses funérailles, dans l'église dudit Monastère, le 28 juillet 1688 (Par F. C. D. S. M. C. J.), Rennes, M. Denys.

⁵ Oraison funèbre de Mme Anne de Choiseul de Praslain, abbesse de Nostre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, prononcée le 12e octobre 1688. par un prestre de l'Oratoire [F. Gouin], Troyes, J. Febvre, 1688, p 44

⁶ *ibid* p 44

⁷ *ibid* p 44

s'en abstiennent sont de plus en plus rares. Cette communauté rassemble des ministres, un précepteur de Louis XIV et un célèbre soldat. L'échantillon est donc semblable à la période précédente facilitant ainsi les comparaisons.

Avec Colbert disparaît en 1683 un personnage majeur. Pour autant, son impopularité se traduit par une production oratoire particulièrement chiche. En effet, une seule oraison a été publiée¹ et encore l'a-t-elle été seulement quatorze ans après sa mort. Composée par Tallement le jeune, elle ne fut pas même prononcée lors de la mort du ministre, selon les informations de la préface. Malgré une publication de 1697 et de possibles repentirs de l'auteur, les thèmes qui y sont développés et les références à l'actualité la situe bien dans les années 1680. Le bon serviteur, tel pourrait s'intituler ce texte, tant son auteur cherche à nous convaincre de ce que le défunt fut fidèle aux intérêts du roi. Le portrait se concentre surtout sur les aptitudes du roi à gouverner, négligeant en quelque sorte les autres aspects de sa fonction : le portrait est le pendant du défunt. Il illustre, le roi, à travers le ministre.

En 1686 disparaît Michel Le Tellier, père de Louvois. Cinq oraisons ont été publiées pour ce ministre, qui a exercé ses fonctions sous la Régence et sous le règne personnel, avant de laisser la main à son fils. La situation tranche donc avec Colbert. Le fait que le Chancelier ait contresigné l'édit de Fontainebleau explique en partie cette importante production. Tous les orateurs se montrent assez zélés dans l'évocation du roi, à l'exception de Fléchier. Lui seul fait preuve d'une extrême retenue. Il évoque à peine *les glorieux évènement d'un règne rempli de merveilles*². L'évolution est donc notable si l'on songe au Chancelier Séguier mort en 1672. A cette époque une oraison sur deux n'évoquait pas Louis XIV. Quatorze ans plus tard les choses ont donc changé, puisque tous les orateurs ou presque s'y emploient.

L'oraison du maréchal-duc de Villeroy³ en 1685, à l'instar des oraisons de 1670 en l'honneur de Hardouin de Péréfixe, affirme que le principal titre de gloire du défunt est d'avoir été précepteur de Louis XIV. Comme dans les discours funèbres de feu l'archevêque, l'orateur honorant le maréchal célèbre les heureuses dispositions à la vertu du jeune monarque, allant jusqu'à faire un parallèle entre Aristote et son élève Alexandre le Grand ou encore saint Louis qui, dans sa majorité, honora son propre gouverneur. La célébration continue donc à s'inscrire dans une certaine tradition.

¹ Eloge funèbre de messire Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des finances, ministre et secrétaire d'Etat, l'un des quarante de l'Académie française par M. l'abbé Tallement le jeune, Paris, Coignard, 1697

² Panégyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775, p 350

³ Oraison funèbre de Mgr le Maréchal duc de Villeroy, prononcée le 22 décembre 1685, dans l'église collégiale de Villefranche par M. Humbert Terrasson Villefranche, A. Martin, 1686.

Les gens de guerre sont représentés par le duc de Vivonne. Grand soldat et courtisan très apprécié du roi pour son esprit, le duc a eu droit à la publication de deux oraisons, en 1688. Toutes deux parlent de Louis XIV. Elles proposent le portrait d'un souverain sage et avisé. Le climat de reprise des hostilités contre une Europe liguée contre le roi est probablement plus favorable à l'évocation d'un roi pacifique qu'à celle d'un va-t-en guerre. La première est prononcée à Marseille¹ devant un public de marins, le maréchal-duc exerçait les fonctions de Général des Galères. Ce texte célèbre assez longuement le roi pour sa sagesse, sa vertu, sa prudence et son équité et souligne le *bonheur de vivre* sous son règne. La seconde est composée à Langres², le duc étant gouverneur de la Champagne. Le prédicateur commence par célébrer le roi pour son action en faveur de la religion, se faisant même propagandiste en évoquant l'occupation de Messine (1675 – 1678), dont le duc fut vice-roi, Louis XIV se prétendait alors légitime héritier des Royaumes de Naples et Sicile.

Néanmoins, sur cette période l'essentiel des sources est fourni par les oraisons de la famille royale et plus particulièrement par celles de la reine. Les trente oraisons de la Marie-Thérèse constituent donc un matériau particulièrement abondant, qui domine la période 1683-1688.

Les différentes oraisons sont bâties sur une trame plus ou moins commune : à roi exceptionnel, épouse hors du commun. Souligner les vertus de la reine pour mieux célébrer le roi, tel est le parti pris le plus répandu. La réserve et la piété de la reine conduisent les orateurs à la décrire comme une presque sainte. La reine ne semble pas avoir d'existence propre. Tout chez elle renvoie au roi. Ainsi, le père Pièche soutient qu'il ne saurait *plus magnifiquement parler pour sa Gloire .../... qu'elle a été digne que LOUIS LE GRAND l'aymât, & qu'il en fit son épouse*³. La défunte ne se définit donc que par cette qualité d'épouse du roi. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'un rôle politique lui est attribué. Seul exemple le père Valentin, un récollet de Nantes, affirme que la reine a pris part au gouvernement et qu'*elle était la première du conseil secret*⁴. Ce portrait de la reine s'inscrit bien dans les travaux de Fanny Cossandey sur l'image de la reine de France⁵.

L'examen de ces différents textes prononcés un peu partout en France délivre un certain nombre d'enseignements.

¹ Oraison funèbre de M. le maréchal duc de Vivonne par M. Muret, Marseille, H. Brebiou, 1688, p 28

² Oraison funèbre de très-haut et très-puissant seigneur Louis-Victor de Rochecouart, duc de Vivonne, pair et maréchal de France, général des galères, gouverneur de Champagne et de Brie, prononcée à Langres dans l'église des FF. Prêcheurs, le 22 novembre 1688, par le P. Antoine Boisselier, Reims, J. Multeau, 1688

³ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, en présence de monseigneur le cardinal Grimaldi et de toutes les cours souveraines par le P. Pierre Pièche, P. de l'Oratoire, Aix en Provence, C. David, 1683, p 12

⁴ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, du Tiers-ordre de saint François, prononcée par le R. P. Valentin, Nantes, J. de Heuqueville, 1683, p 20

⁵ Fanny Cossandey - *La Reine de France Symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000

La question n'est plus tant de compter, comme pour Anne d'Autriche en 1666, les textes célébrant ou non le roi que de mesurer l'importance de la louange. En 1683, la quasi-totalité des prédicateurs loue le roi. Seule une question de degré les distingue les uns des autres. Les dix-sept années qui séparent les deux disparitions démontrent que la louange a pris plus de place dans les oraisons.

La géographie de la louange est devenue nationale. En effet, si seize oraisons ont été prononcées en province et onze à Paris (une dernière ne peut être localisée avec certitude), il n'est pas possible d'opposer les unes aux autres. En 1666, hors de Paris les orateurs gardaient la liberté d'ignorer totalement le roi, tandis que leurs confrères parisiens employaient au moins une ou deux épithètes laudatives. En 1683, tous les orateurs célèbrent le roi et les moins zélés peuvent tout aussi bien opérer à Paris¹ qu'en province². Il en est de même pour les prédicateurs les plus pressés à saluer le roi. Les louanges les plus appuyées ne sont pas seulement le fait des orateurs parisiens. Ainsi, à Provins, le père de Sahurs dresse un long portrait du roi décrit sous l'angle du conquérant. Toute la louange s'articule sur ce thème qu'illustre *le progrès de ses Armes, le succès, le bonheur, & la gloire de tous les combats, ses batailles, ses victoires & ses conquêtes*³. A Rochefort, Michelon de Saint-Sorlin développe une longue louange célébrant avec emphase les victoires du roi qui *a vaincu partout où il a combattu*⁴ devenu le *plus chrétien Roy de l'Europe*⁵. A Salins, le doyen de l'Église royale de Dole entreprend un portrait hyperbolique du roi⁶.

Enfin, l'environnement et les circonstances de la prédication semblent sans influence sur l'importance de la louange. Les six oraisons prononcées dans les cathédrales du royaume (Aix-en-Provence, Amiens, Arras, Le Puy-en-Velay, Meaux et Metz), malgré le caractère solennel et protocolaire de ces cérémonies, ne montrent pas systématiquement l'emphase dont fait preuve l'évêque George de la Feuillade⁷ à Metz. A Meaux, le chanoine chargé du discours fait même preuve d'une extrême réserve, alors même que Bossuet est présent dans l'auditoire. A l'inverse, des oraisons prononcées lors de cérémonies plus modestes font la part belle au roi. Tel est par

¹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église des RR. PP. cordeliers du grand couvent de Paris par le R. P. David, Paris, E. Couterot, 1683, p 5

² Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche... prononcée dans l'église de l'abbaye de Saint-Martin de Nevers, au service solennel que Mgr l'évêque y fit faire... en présence de tous les corps ecclésiastiques et séculiers de la ville, par le R. P. Chalopin, Paris, P. Le Petit, 1683, p 26

³ Oraison funèbre de la reine, prononcée à Provins en l'église de S.-Quiriace par le R. Père de Sahurs, Paris, Pellé, 1684, p 7

⁴ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre, prononcée dans l'église paroissiale de S. Louis de Rochefort, le 1. septembre 1683, par le sieur Michelon de S. Sorlin, Paris, J. de Laize-de-Bresche, 1683, p 21

⁵ *ibid* p 31

⁶ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église royale de S.-Maurice de Salins, le 18 novembre 1683, par messire Estienne Patouillet, Besançon, Rigoine, 1684

⁷ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église cathédrale de Metz, le 1er septembre 1683, par messire George d' Aubusson de La Feuillade, Metz, Antoine, 1683

exemple le cas des oraisons prononcées devant les récollets de Metz¹ ou à Langres par un docteur de la Sorbonne². Le premier discours évoque, par exemple, *L'admiration de toutes les nations* pour le roi qui se double de *l'amour de ses Peuples*³. A Langres, le roi dépasse César et Alexandre, leur ravissant leurs nombreux titres de gloire⁴.

Si tous s'accordent pour louer Louis XIV, la célébration du roi n'est pas traitée de façon uniforme. Le zèle des uns et des autres est assez variable et illustre des attitudes finalement assez hétérogènes. Un grand archaïsme peut côtoyer une grande modernité, qui fait du roi l'illustration fantasmagique de l'absolu, crédo politique de la monarchie de cette fin du XVII^e siècle. La première tendance est illustrée dans la province d'Arras par un carme⁵. Son texte constitue presque une curiosité, tant les thèmes semblent archaïques. Articulée autour du dogme du Saint Esprit, l'ecclésiastique développe la thématique ancienne de la France, monarchie chrétienne distinguée par Dieu. Le Saint Chrême, l'onction du sacre ou encore Jeanne d'Arc sont mis en avant pour une célébration du corps politique du roi. Le prédicateur va jusqu'à associer Henri III, fondateur de l'ordre du Saint Esprit, à Louis XIV, ses fils, petit-fils et même les princes du sang. C'est la France, pays *catholique inaccessible en la personne de ses Rois, aux monstres de l'herésie, des erreurs*⁶, qui est célébré bien plus de Louis XIV. Ce dernier n'est que l'incarnation d'une très longue tradition chrétienne. A l'inverse, l'évêque George de la Feuillade propose la figure d'un monarque absolu dans un discours particulièrement zélé. Le prélat affirme même *son Merite est plus digne d'admiration que sa Couronne*⁷. Entre ces tendances extrêmes, les prédicateurs disposent d'une gamme pour composer des louanges plus ou moins appuyées. Ainsi, par exemple, au monastère des religieuses de l'Annonciade à Rouen, la célébration du roi ramassée sur deux seules pages s'articule sur les trois caractéristiques du roi selon Jean Vasse, à savoir *la sagesse, la valeur et la piété*⁸. Quoiqu'il en soit et quelle que soit l'option retenue par les uns et les autres, Louis XIV est bien systématiquement célébrée dans les oraisons de Marie-Thérèse avec une intensité et un contenu variables selon les prédicateurs. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet.

¹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée dans l'église des Récollets de Metz, le troisième jour de septembre 1683 par le R. P. Eustache Maupassant, Metz, J. et B. Antoine, 1683, p 11

² Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France prononcée à Langres, le 20 septembre 1683, par Messire Jules de Bollogne, Paris, A. Dezallier, 1683

³ *ibid* p 13

⁴ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France prononcée à Langres, le 20 septembre 1683, par Messire Jules de Bollogne, Paris, A. Dezallier, 1683, p 17

⁵ Oraison funèbre sur le trépas de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée et composée par le Père Philippe de Sainte-Thérèse (Deransart), Arras, Jean Lohen, 1683

⁶ *ibid* p 13

⁷ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église cathédrale de Metz, le 1er septembre 1683, par messire George d'Aubusson de La Feuillade, Metz, Antoine, 1683, pp 10 et 11

⁸ *ibid* p 24

Si les oraisons de reine constituent une source majeure, les oraisons d'autres princes de la maison de France les complètent utilement. La louange louis-quatorzienne y est certes moins développée que pour la reine, soulignant une fois encore que l'étendue de la louange au roi est très directement proportionnelle à l'importance du lien unissant le défunt à Louis XIV. Pour autant, ces textes confirment que la célébration du roi s'impose, lorsqu'il est question de sa famille même éloignée.

Dans les oraisons des princes de Condé, la glorification de Louis XIV devient un passage obligé, doublé d'un portrait du défunt en courtisan idéal tout dévoué et obéissant à son roi. Lors de la Régence, les princes du sang n'ont pas été de paisibles sujets. Le Grand Condé et sa sœur la duchesse de Longueville ont frondé. La célébration du roi permet en quelque sorte de faire oublier cette rébellion. Leurs oraisons proposent un portrait des princes valorisant leur repentir. Ce dernier revient, en creux, à glorifier Louis XIV. En effet, la sujétion des princes à son endroit démontre combien Louis est un grand roi, puisque cette soumission devient un modèle digne d'être représenté en chaire. Cette soumission, déjà présente en 1666 dans l'oraison du prince de Conti¹, restait embryonnaire. Chez les Condé, dans les années 1680, elle devient un puissant motif de célébration.

En 1683, le propre père des deux princes frondeurs, dont on commémore la mort trente sept ans plus tôt, est enrôlé dans cette entreprise. L'oraison anniversaire de Henri de Bourbon, mort en 1646, évoque un personnage qui n'a pas véritablement connu Louis XIV. Ce dernier n'avait que huit ans au décès du prince. Or, Bourdaloue² célèbre pourtant Louis XIV. Le passé de frondeur de ses enfants l'explique largement. Il s'agit de certifier la fidélité des Condé à leur roi et par-là la puissance de ce dernier, en évoquant la figure de leur aïeul. Au-delà de cette intention le texte démontre qu'il devient impossible, dans les années 1680, d'évoquer un membre de la dynastie régnante sans parler de Louis XIV. Ce constat est corroboré par l'oraison de la duchesse de Longueville rédigée en 1680 et les six oraisons du Grand Condé, mort en 1687. L'oraison de la duchesse par Gabriel de Roquette³ ne fut pas publiée. Son état de femme, qui n'a pas permis qu'elle entre au service du roi au contraire de son frère, l'explique peut-être. Quoiqu'il en soit, l'orateur y célèbre les *prospérités* dont jouit la France et qui *ont sans doute effacé le souvenir des malheurs auxquelles elle s'est vue exposée dans ces temps déplorables*⁴. Le passé tumultueux de la duchesse conduit

¹ Oraison funèbre de Mgr le prince de Conti, prononcée à Paris le 5 juin 1666, au grand couvent des Carmélites, par messire Gilbert de Choiseul Du Plessy-Praslain, Paris : A. Vitré, 1666

² Œuvre de Bourdaloue, T 4, Paris, Lefevre - Pourrat Frères, 1838, p 391

³ Hurel Augustin-Jean - T 2, p 271

⁴ Ibid p 280

le prédicateur à rappeler *l'obéissance que l'on doit selon la Religion et selon l'Evangile à l'autorité royale*¹ et, lors du traditionnel éloge de la lignée de la défunte, proposer un portrait flatteur de Louis XIV.

Bossuet prononce l'oraison du Grand Condé à Notre Dame de Paris. Dès les premières lignes, l'orateur introduit Louis XIV, présent tout au long de son discours. Il constitue la figure tutélaire de Louis de Condé. La sédition du prince pendant la Fronde n'est pas niée, elle est sublimée et permet à Bossuet d'écrire une ode à la fidélité au roi. Sur son lit de mort, le prince rappelle même à son fils et à son neveu Conti la nécessité d'être fidèle au roi qu'il glorifie².

Bourdaloue³, avant même d'évoquer le mort, parle déjà de Louis XIV. C'est dire la place prise par le roi. Sous sa plume, le Grand Condé devient un fidèle soutien de la monarchie, qui affirme que sa propre histoire ne mérite plus d'être contée, éclipsée qu'elle est par celle du roi : *il faut écrire l'histoire du roi tout autre serait désormais superflue*⁴. La Fronde rapidement expédiée, le prédicateur présente la rédemption du prince et sa *vénération* pour le roi, à tel point *qu'il n'y avait point de courtisan qui n'apprit de luy à honorer, à révéler, à aimer le roi*⁵. Moins loquace que Bossuet, Bourdaloue présente le prince comme le courtisan idéal, qui ne vit que pour le roi. Le jésuite, Guillaume Daubenton, reprend ce thème du bon courtisan. Le Grand Condé par ses victoires *préparait les voies / à un règne, qui est le règne des prodiges*⁶. *Les grandes actions du Roi*⁷ inspirent au plus haut point le prince. Daubenton affirme qu'il y a *si loin de LOUIS LE GRAND, au reste de tous les hommes*⁸. A Bourges, un second jésuite⁹ loue le roi de ses nombreux succès. A Chalons-sur-Saône l'évêque, Henri de Tassy¹⁰ évoque la Fronde, qui lui permet de souligner la magnanimité et la générosité de Louis XIV tout en reprenant, à son tour, le thème du parfait courtisan tout entier soumis à son roi. L'abbé du Jarry propose également une célébration du roi même si elle est plus ramassée¹¹.

¹ Ibid p 296

² Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 508

³ Oraisons funèbres de Fléchier de Mascaron, Bourdaloue et Massillon, Paris, Didot, 1803, T, p 157

⁴ Ibid p 174

⁵ Ibid p 188

⁶ Ibid p 24

⁷ Ibid p 36

⁸ Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée à Dijon, dans l'église des PP. de la Compagnie de Jésus, le 28 de février 1687 par le Père Daubenton, Dijon, J. Ressayre, 1687, p 3

⁹ Oraison funèbre de très haut et très puissant Prince Louis de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du sang. Prononcée dans l'église du collège de la Compagnie de Jésus à Bourges par le R. P. Isaac Martineau, Paris, Cramoisy, 1687, p 53

¹⁰ Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé prononcée par Mgr l'évêque et comte de Châlon sur Saône le 8 février 1687, Paris, Dezallier, 1687, p 22

¹¹ Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé prononcée à l'abbaye royale de Maubuisson le 3 mai 1687 par M. l'abbé Du Jarry, Paris, D. Horthemels, 1687, p 19

d – L’accentuation de la louange au roi dans l’oraison funèbre (1688-1697)

Durant la guerre, qui voit la France s’opposer à presque toute l’Europe, l’évolution déjà constatée se poursuit. Le nombre d’oraisons célébrant le roi croit de plus en plus. La guerre joue même probablement un rôle d’accélérateur de cette tendance de fond.

Le cercle des défunts offrant l’opportunité de louer le roi s’étend encore. Sont ainsi concernés les oraisons de morts jusqu’alors épargnées par le phénomène, à l’instar de grandes dames de la Cour, par exemple. Concernant, les groupes de défunts déjà concernés par le phénomène, la fréquence s’avère en nette augmentation, à l’exception notable des soldats. Pour ces derniers, la solution inverse se fait même jour. Ce groupe mis à part, la célébration du roi chez le personnel de l’appareil d’Etat s’élargit sur un plus grand nombre d’acteurs, touchant même des agents relativement modestes. Les princes de la maison de France, continuent être mis à contribution et avec encore plus de force.

L’examen successif des oraisons funèbres des gens de cour, des ecclésiastiques, des serviteurs de la couronne, puis des princes de la maison de France permet de détailler cette évolution.

Les oraisons de la noblesse n’ayant exercé aucune fonction régaliennne et qui jusqu’alors étaient épargnées par la louange au roi, n’y échappent plus. Sans devenir systématique, la célébration de Louis XIV devient possible. Dans les années 1680, seuls quelques qualificatifs élogieux évoquant le roi étaient apparus.

Si la disparition de l’épouse d’un personnage assez secondaire, la marquise de Saint-Aulaire¹, épouse du lieutenant du roi dans le Limousin, ne conduit pas à louer Louis XIV, d’autres personnages le permettent. Ainsi, en est-il de la marquise de Torcy, sans fonction particulière auprès du roi. Son père, le duc de Vitry, avait été dépêché en Bavière pour préparer le mariage entre Marie-Anne-Christine de Bavière et le Dauphin. Cette mission devient prétexte pour évoquer le bonheur présent de la France, sa grandeur future ou encore un trône affermi grâce aux trois petits-fils de Louis XIV nés de cette union et qui promettent *à l’Empire François une espèce d’éternité*². L’épisode fonctionne comme un rappel d’une période où le roi donnait la paix à toute l’Europe.³

Les oraisons des gens d’Eglise, qui avec la révocation de l’édit de Nantes ont commencé à célébrer le roi, poursuivent cette inflexion.

¹ Oraison funèbre de Marie de Furnol, épouse de messire Joseph de Beaupoil, Mis de Saint-Aulaire, prononcée dans l’église de Saint-Michel des Lions, le 30e avril 1696, par le P. Joseph David, Limoges, P. Barbou, 1696

² Oraison funèbre de Mme la Mise de Torcy, prononcée dans l’église paroissiale de Chevry-sous-Esgreville, le 9 février 1695 par le R. P. Charles Faulques, Paris, Desprez, 1695, p 12

³ *ibid* p 13

Les oraisons des abbesses sont à cet égard très instructives. En 1690, trois textes de cette nature sont imprimés et tous rendent un hommage au roi. La célébration demeure brève et ne saurait être assimilée à celle qui figure dans l'oraison d'un défunt (grand serviteur de la couronne, prince de la maison France) pour qui la louange au roi est devenue habituelle. Néanmoins, même brièvement, le roi est célébré. La première oraison concerne une petite-nièce de Sully et évoque *LOUIS LE GRAND en qui l'ont voit tous ses prédécesseurs*.¹ Evoquant les Beauvilliers, famille maternelle du père de l'abbesse, l'orateur en profite pour introduire des qualificatifs laudatifs sur le roi. La seconde abbesse décédée n'appartenait plus à la grande noblesse comme la précédente, mais à une famille de robins. Pourtant, l'orateur rend une louange appuyée à Louis XIV, lorsqu'il évoque la nomination de la nouvelle abbesse par le roi. Il n'est pas rare dans les oraisons des années précédentes de trouver, lors de l'évocation de pareil épisode, une épithète flatteuse. Dans ce texte, le prédicateur va au-delà. Une assez longue formule vient célébrer cette capacité du roi à *[pénétrer] les desseins de Dieu*, rappelant au passage *ses victoires et sa piété*². Le père de la défunte Grand Fauconnier du roi, permet encore d'évoquer *les bontés*³ du roi. En 1696, l'oraison d'une autre abbesse aboutit au même constat. Evoquant, le père de la défunte, le duc de Navailles, l'orateur décrit le roi comme sage, comme le *distributeur de la gloire* et le *juste estimateur du mérite*⁴. La nomination de sa fille à la tête de l'abbaye permet de célébrer la piété du roi.

Les oraisons des évêques présentent une plus grande propension à célébrer le roi. La louange n'est toujours pas automatique, mais devient bien plus fréquente. Longtemps, dans ces textes les prélats apparaissent en tant qu'autorité autonome et indépendante du roi.

Si, pour sa première oraison ayant l'honneur d'une publication, celle de l'archevêque de Vienne⁵, Massillon s'abstient encore de tout commentaire sur Louis XIV, il se rattrape deux ans plus tard. En 1693, il glorifie Louis XIV dans l'oraison de l'archevêque de Lyon, Camille de Villeroy⁶, soutien du roi pendant la Fronde. Le prédicateur ne se contente pas de célébrer cette fidélité. Il présente le prélat comme un prince de l'Eglise attaché à la gloire du roi dans sa mission épiscopale. Le défunt n'est pas le premier évêque disparu à avoir soutenu le roi pendant la Fronde. Pourtant, pendant longtemps, pareille attitude ne justifiait pas d'une louange étendue.

¹ Oraison funèbre de Mme Anne-Berthe de Béthune, abbesse de Beaumont, prononcée dans l'église de cette abbaye, le 8e jour d'août 1690 par le R. P. Dom Denys de Sainte-Marthe, Tours, P. Masson, 1690, p 7

² Oraison funèbre de Madame Jeanne-Gabrielle Dauvet-Desmaretz, abbesse de la maison royale de Mont Notre-Dame, de l'ordre de St-Bernard, prononcée dans l'église de ladite abbaye proche de Provins, le premier de décembre, au service solennel célébré le quarantième jour après son décès[par le T. R. P. Vincent Rathier, Provins, Menissel, 1690, p 4

³ *ibid* p 5

⁴ Éloge de feu Mme Charlotte-Françoise-Radegonde de Montaut de Navailles : abbesse du royal Monastère de Sainte-Croix de Poitiers par le P. Simon de la Vierge, Poitiers, Vve de J.-B. Braud, 1696, p 15

⁵ Sermons de Massillon, Veuve Estienne & Jean Herissant, Paris, 1748, p 1

⁶ *ibid*, 1748, p 43

Citons, par exemple l'oraison de l'évêque Louys de Bassompierre¹, prononcé en 1676, qui s'attachait surtout à souligner la nécessité pour un évêque d'être soumis à son roi. L'oraison de l'archevêque de Lyon montre un prélat honoré de sa collaboration avec un roi religieux. Au milieu des réjouissances publiques de sa cour fêtant ses victoires, l'oraison montre un roi affecté par la disparition de l'évêque. La lettre qu'il a écrite, avant la mort du prélat formulant des vœux de rétablissement, devient par elle-même un objet digne d'éloge².

Enfin, les deux oraisons consacrées à l'évêque de Limoges, mort en 1695, contiennent également une célébration du roi, même si cette dernière est plus ramassée. Ces deux textes se focalisent sur le fait que *le choix du roi est toujours la preuve & la récompense du mérite*³ ou encore *sagesse*⁴. En filigrane, elles rappellent que le roi valide la nomination aux évêchés, rappelant ainsi l'autorité royale sur les affaires religieuses.

Cette même année, l'oraison consacrée à l'archevêque de Paris, François du Harlay, développe une célébration du roi plus étoffée. Le père Gaillard, célèbre jésuite, parle du *grand & tres-Chrétien Monarque*⁵ ou encore d'un *Roy si puissant & si Chrétien*⁶. Ce dernier, privilégiant *la gloire du royaume de JESUS-CHRIST sur l'honneur de sa Couronne*, a œuvré pour la défense de l'Eglise et a défendu *ses privilèges* mais aussi *ses saintes règles*. Le roi agit donc au temporel, mais aussi au spirituel dans *sa vigilance et son zèle* pour Dieu⁷. Il a lutté pour *l'extirpation de l'erreur .../... & pour le bien de la paix*⁸. Il est probable que le jésuite songe davantage au quietisme porté par Mme Guyon, contre lequel l'évêque s'était dressé, qu'à la Réforme.

Les oraisons⁹ prononcées en 1697 pour l'archevêque d'Embrun, également évêque de Metz, Georges d'Aubusson de la Feuillade restent chiches sur le sujet du roi. Néanmoins, il est plausible que les orateurs chargés de son hommage post mortem aient voulu éviter un écueil, qu'avait connu le prélat. En effet, ce dernier fut de son vivant un (trop ?) grand zélateur du roi

¹ Oraison funèbre de Mgr l'illustrissime et révérendissime Louys de Bassompierre, évêque de Saintes, prononcée en l'église cathédrale de Saint Pierre de Saintes, le 14 août 1676 par M. Le Féron, Saintes Bichon, 1676, pp 39 à 41

² *ibid* p 69

³ Oraison funèbre de messire Louis de Lascaris d'Urfé, évêque de Limoges, prononcée dans l'église cathédrale de Limoges, l'11e d'août 1695, par M. l'abbé Du Carrier, Limoges, F. Meihac, 1695, p 11

⁴ Oraison funèbre de messire Louis de Lascaris Durfé, évêque de Limoges, prononcée dans l'église paroissiale de... Meymac, au mois d'août 1695 par M. Dupuy de Saint-Pardoux, Tulle, J.-L. Chirac, 1695, p 9

⁵ Oraison funèbre de François de Harlay, archevesque de Paris par le Père Gaillard Eglise de Paris, 23 nov. 1695, Paris, Theodore Muguet, 1696, p 31

⁶ *ibid* p 32

⁷ *ibid* p 31

⁸ *ibid* p 31

⁹ Oraison funèbre de Mgr George d'Aubusson de La Feuillade... prononcée à Pont-à-Mousson, le 9 juillet 1697, en l'église du collège des Pères de la Compagnie de Jésus... par le P. Duponcet Metz : B. Antoine, 1697 / Oraison funèbre d'illustrissime George d'Aubusson de La Feuillade, prononcée par M. François Le Febvre, à l'issue du service solennel célébré dans l'église de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz, le 12 juillet 1697, par les soins de MM. les maîtres échevin et échevins de l'hôtel de ville qui la donnent au public, Metz, B. Antoine, 1697

dans ses oraisons. Faut-il admettre que ces deux textes aient pris le parti inverse, afin d'éviter le zèle empressé du défunt qui a pu confiner à la flagornerie ?

Les oraisons des auxiliaires de la puissance publique et des serviteurs en charge d'éduquer le roi ou son héritier sont utilisées pour célébrer Louis XIV, depuis de nombreuses années. Ce phénomène s'accélère durant la guerre de la ligue d'Augsbourg. Pour autant, cette amplification concerne seulement les agents civils de la monarchie. Les militaires y échappent ; nous tenterons de comprendre pourquoi.

Si la disparition des agents de l'Etat royal les plus prestigieux servait depuis de nombreuses années à glorifier Louis XIV, les agents de rang secondaire n'étaient jusqu'alors pas mis à contribution ou fort modestement. Or, les années 1690 marquent une diffusion de la louange au roi vers des strates hiérarchiques moins élevées.

En 1693, le discours funèbre du Premier Président du Parlement de Dijon célèbre le roi¹. Rappelons qu'en 1670, lors de la disparition du président à mortier du Parlement de Bretagne², aucune louange au roi n'était proposée dans son oraison. En 1679, Fléchier dans l'oraison du Premier Président du Parlement de Paris, Guillaume de Lamoignon, pourtant titulaire de la plus haute charge au Parlement de Paris consentait tout au plus à évoquer *le Roy du monde le plus Juste*³. En 1693, les choses ont changé puisque le prédicateur bourguignon dresse un portrait assez complet du roi.

Cette diffusion de la louange depuis le sommet de la pyramide sociale vers les niveaux inférieurs, ne s'arrête pas aux seuls Premier Présidents. En effet, de bien plus modestes personnages sont touchés à leur façon. La présence de quelques rapides allusions flatteuses pour le roi atteste que la glorification du roi s'étend par petite touche. L'oraison funèbre du gouverneur du roi à Neuchâtel en Normandie le démontre. Pour cet agent étatique d'importance médiocre, l'orateur évoque le *merveilleux discernement d'esprit*⁴ du roi dans la nomination aux emplois. Pour un simple conseiller au Parlement de Normandie, tel le baron de Boslehart, l'oraison évoque ce *prince incomparable*⁵ qui connaît parfaitement bien sa noblesse, fusse-t-elle assez médiocre à l'instar du défunt. Ces

¹ Oraison funèbre de Nicolas Brulart, premier président du Parlement de Dijon, prononcée dans l'église des révérends Pères Cordeliers, le 15e novembre 1692, par le R. P. Archange Cenamy, Lyon, T. Amaury, 1693,

² Oraisons funèbres de feu messire François Loaisel, chevalier marquis de Brye, conseiller d'État et président à mortier au parlement de Bretagne, prononcées dans l'église cathédrale de S.-Pierre de Rennes, les 5 et 17 de mai 1670, en la cérémonie de sa sépulture (Par les PP. Dom Julien Raguideau et Ch. de Saint-Christophe., Rennes, Vatar, 1670

³ Oraisons funèbres composées par Monsieur Fléchier, Paris, S Mable-Cramoisy, 1680 (2nde édition), p 292

⁴ Oraison funèbre de Jean-Louis de L'Étendart, marquis de Bully, gouverneur pour le Roy de la ville de Neufchâtel en Normandie, prononcée en l'église de Nostre-Dame de Neufchâtel, le 6e jour de septembre 1694 par M. Moisan, Rouen, J. Besongne, 1694, p 11

⁵ Oraison funèbre de messire Alexandre de Boniface, baron du Boslehart, prononcée en l'église paroissiale du Boslehart, le 28 février 1696, par M. Platel, Rouen : Le Tourneur, 1696, p 19

quelques mots prononcés par un simple curé de campagne dans la paroisse de Boslehart sont donc révélateur d'une amplification certaine de la célébration du roi dans le corps social, qui touche donc désormais la campagne en cette fin du XVII^e siècle.

Le personnel au service de la monarchie n'est pas seulement constitué d'agents administratifs, mais également de ceux qui prennent soin de l'éducation du roi ou de son héritier. A cet égard, trois oraisons sont publiées en 1690 en l'honneur de celui qui fut gouverneur du Dauphin, le duc de Montausier. Aucun des trois textes¹ n'omet de célébrer le roi à l'instar de ce qui se passait déjà pour le Maréchal de Villeroy, gouverneur du roi, mort en 1685. Il faut remonter à 1670 et Hardouin de Péréfixe, précepteur du roi, pour retrouver une oraison s'abstenant de glorifier le monarque.

Il est, en revanche, une catégorie d'oraisons d'agents de la force publique qui peinent désormais à célébrer le roi. Les soldats morts en service commandé ne semblent plus offrir les mêmes perspectives pour les prédicateurs désireux de louer Louis XIV, alors même que disparaissent de grands personnages, tel le prince Louis de Turenne, le duc d'Uzès, le Maréchal de Luxembourg. Une seule oraison sur cinq propose une louange digne de ce nom. Ce constat paraît bien paradoxal. En effet les sources, sur cette période, célèbrent le roi de guerre. Minimiser l'importance de l'entourage militaire du roi est le plus sûr moyen de faire de Louis XIV un génie militaire. Néanmoins, cette explication suppose une concertation entre prédicateurs ou l'existence d'instructions précises du pouvoir central à ces différents orateurs. Pareille hypothèse n'est guère probable. Il semble, plutôt, s'agir d'un véritable déni des prédicateurs. Le sort des armes s'avère difficile pour la France. La mort du personnel militaire le rappelle. Aussi, associer le roi à leur disparition sur les champs de bataille revient à souligner que la guerre n'est pas l'entreprise victorieuse et glorieuse, que présentent les thuriféraires de Louis XIV. Le silence des orateurs quant au roi dans leurs oraisons peut être une manière de taire la tournure dramatique des événements.

En 1693, la mort du jeune prince Louis de Turenne à la bataille de Steinbeck, après un exil de cinq ans à l'étranger, permet au père Gaillard de célébrer *la bonté naturelle du roi*² qui le rappela en France. La célébration reste très courte et se limite à quelques épithètes élogieuses du roi.

La mort du duc d'Uzès à la bataille de Nervinde ne conduit pas le père Anselme à se monter plus bavard. Il se limite à déclarer que *le sang qu'il a versé pour la foy, pour le Prince, & pour la Patrie, aura*

¹ Panégyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775, p 407 / Recueil d'oraisons funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701, p 188 / Oraison funèbre de Messire Charles de Ste Maure duc de Montausier prononcée le 23 août 1690 par M. l'abbé Juillard Du Jarry, Paris, Antoine Dezallier, 1690, p 22

² Oraison funèbre de Louys de la Tour d'Auvergne, prince de Turenne par le Père Gaillard Abbatale de Cluny, 12 oct. 1693, Paris, Theodore Muguet, 1694, p 43

*lavé tous ses peschez*¹. Deux ans plus tard en 1695, le maréchal de Luxembourg décède. Le défunt devrait idéalement permettre d'évoquer le roi. Il appartenait à la grande noblesse, sa carrière militaire fut brillante. Tout concoure donc à dresser un portrait flatteur du roi. Or, sur deux oraisons, une seule s'y emploie. La première oraison s'avère, très chic. L'orateur se borne à déclarer que le roi *n'admire, & n'estime que les grandes choses*². Louis XIV n'apparaît que pour confirmer la valeur et l'héroïsme du défunt. En revanche Charles De La Rue³, prenant en considération l'importance du maréchal dresse un portrait flatteur du roi. Le jésuite s'y montre très inspiré par l'actualité. Il évoque la guerre, magnifiant le roi face à ses ennemis personnalisés par la noire figure de Guillaume d'Orange. Non seulement, la célébration du roi s'avère longue et étoffée, mais elle se met très clairement au service de Louis XIV, dans une geste héroïque où différents épisodes du conflit sont commentés, afin d'illustrer toute la magnificence royale en lutte.

Lorsqu'ils disparaissent, les membres de la famille royale sont plus que jamais enrôlés pour célébrer le roi. Le phénomène déjà présent bien avant la décennie 1690, se renforce encore avec la disparition de la Dauphine (1690) et des cousines germaines du roi, Mademoiselle d'Orléans (1693) et la duchesse de Guise (1696).

La comparaison entre les oraisons des deux filles de Gaston d'Orléans et des princes du même rang disparus dans les décennies précédentes s'avère parlante. En 1665, l'oraison du fils illégitime d'Henry IV César de Vendôme, se bornait à évoquer Louis *Invincible Successeur*⁴ d'Henry IV. En 1669, lors des disparitions d'Henriette de France, tante du roi et sa fille Henriette d'Angleterre, belle-sœur du roi, certains orateurs sacrés pouvaient encore ignorer le roi. Tel était le cas du père Feuillet⁵, présent lors de la mort de Madame. D'autres, tout en brisant ce silence, demeuraient mesurés dans leur louange. Les années 1680, avec les princes de la Maison de Condé ont systématisé la célébration du roi. Les années 1690 confirment donc cette règle et renforcent même l'importance prise par cette célébration.

Le rapprochement entre les oraisons de la charismatique Grande Mademoiselle et de sa demi-sœur, la duchesse de Guise démontre ce renforcement. L'importance de la première princesse par ses intrigues et les péripéties de sa vie à la cour méritaient qu'une place de choix soit par ricochet

¹ Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701, p 400

² Oraison funèbre de François-Henry de Montmorency, duc de Luxembourg prononcée à Ligny le 22 avril 1695, par le R. Père Dom Benoit Romain, Toul, A. Laurent, s. d., p 46

³ Oraison funèbres de Bossuet, Fléchier et autres orateurs – choix d'oraisons, Paris, Louis Janet, 1822, p 425

⁴ Oraison funèbre de très-haut et puissant prince Monseigneur le duc de Vendôme, Vendôme : Impr. de S. Hip, 1665

⁵ Récit de ce qui s'est passé à la mort chrétienne de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, et l'oraison funèbre prononcée à Saint-Cloud, par M. Feuillet, Paris, P. Aubouin, 1686

donné au roi. En revanche, pour la terne et effacée duchesse, rien de tel n'était nécessaire. Or, les prédicateurs offrent une célébration du roi pour les deux sœurs, quels aient pu être leur existence et leur rôle à l'égard de Louis XIV. Ce dernier domine ses aïeux qu'il surpasse par ses mérites et impose sa puissance aux membres de la famille, qui lui sont soumis. La figure du roi s'impose, jusque dans leur mort. Seul compte le rang et non la personne. On assiste, d'ailleurs, à une sorte de renversement. Normalement, l'appartenance dynastique est une source de gloire. Louis XIV devient un motif de gloire pour la dynastie et non l'inverse. Dans les oraisons des princesses, la lignée royale de France est honorée grâce aux mérites et les vertus du roi, largement décrites par les prédicateurs.

Les trois textes consacrés à la Grande Mademoiselle, en 1693, s'avèrent très riches en matière de louange. Brillante cérémonie liée à l'appareil monarchique comme à Saint-Denis¹, hommage de la petite cité d'Eu où résidait la défunte² ou du parlement des Dombes, dont elle était princesse souveraine³, tous contribuent à l'œuvre de magnification du roi. A l'instar des Condé, Mademoiselle d'Orléans a participé à la Fronde. Dans un épisode resté célèbre, elle a même fait donner du canon contre le roi, faubourg Saint-Antoine. Comme pour les oraisons des Condé, la Fronde devient une péripétie rachetée par une fidélité sans faille. La célébration du roi, devient même un passage obligé, doublé d'un portrait de la fille de Gaston d'Orléans en courtisan idéal toute dévouée et soumise à son roi.

En 1696, les oraisons de la duchesse de Guise proposent une célébration davantage axée sur la dynastie. La vie paisible de la défunte ne permettaie pas de nourrir la louange, d'épisodes tirés de son existence. Un premier orateur dresse un portrait assez étendu du roi⁴. Une seconde oraison honore la réputation universelle de grandeur des Bourbons⁵. Peu de peuples au monde en ignorent la gloire. Celle de Louis XIV est encore plus étendue puisque aucun peuple de par le monde ne méconnaît son nom⁶.

Néanmoins, la disparition marquante de la décennie est celle de la Dauphine Marie-Anne-Christine de Bavière, morte brutalement en 1690. Seulement deux oraisons lui furent consacrées, c'est dire son importance toute relative par rapport aux reines Anne d'Autriche (seize oraisons) et

¹ Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701, p 539

² Oraison funèbre de Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, prononcée à la ville d'Eu, dans l'église de S.-Laurent, le 26 juin 1693, par le R. P. Fejacq, Paris, Vve Pepingué et J. Lefebvre, 1693, p 15

³ Oraison funèbre de mademoiselle d'Orléans, prononcée en présence de la cour du parlement de Dombes, dans l'église de l'aumône générale de la Charité de Lyon, le 20 juin 1693 par Mre J.-B. Doucette, Lyon, T. Amaulry, 1693,

⁴ Oraison funèbre de Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise, prononcée dans l'église de l'hôpital d'Alençon, le 11e mai 1696 par le P. Jerothée de Mortagne, Alençon, Vve de La Mote, 1696, p 11

⁵ Oraison funèbre de très-haute.princesse Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise, prononcée dans l'église cathédrale de Chartres, le 12 de mai 1696, par M. Mareschaulx, Paris, F. et P. Delaulne, 1697, p 7

⁶ *ibid*, p 7

Marie-Thérèse (trente oraisons). Une fois encore Louis XIV y est présentée comme le centre de gravité de la maison de France. Le premier discours fut prononcé par Pierre de La Broue, à Saint-Denis devant le Dauphin et son fils le duc de Bourgogne avec une intention propagandiste assez évidente. Elle présente, en effet, les raisons de l'entrée en guerre selon une version très favorable au roi. Le principal mérite de la défunte fut son désir de plaire *au plus grand des Rois*¹. Le roi occupe donc une fois encore toutes les pensées. La famille royale désire lui être agréable. Indépendance et autonomie de ses membres sont proscrites. La seconde oraison est prononcée par l'abbé du Jarry², qui offre une louange assez longue. Cette dernière se noue autour du couple roi de guerre-roi chrétien. Le second appuie le premier dans sa dimension expansionniste. Le roi y domine le couple delphinal. Le Dauphin n'existe que par son propre père, à qui il rend l'hommage de ses victoires. D'ailleurs son principal titre de gloire est *de sçavoir si bien obéir au plus grand des Rois, que d'être digne de commander à toute la terre*³.

Ce chapitre a démontré que la célébration du roi se renforçait au fil des années, aussi bien dans les sermons prêchés à la cour que dans les oraisons funèbres prononcées un peu partout en France. Si la parole des gens d'Eglise s'avère circonscrite à deux genres bien précis et consacrés par la tradition, une bien plus grande liberté existe, en matière de divertissement. Toute une série de spectacles est proposée au roi, à sa cour et plus généralement aux Français. Comment la célébration du roi s'y niche-t-elle ? Evolue-t-elle crescendo comme dans la parole sacrée, c'est ce qu'il convient donc de vérifier.

3.3 – La louange au roi dans le divertissement, expression de la vie de cour

Nous l'avons d'emblée souligné dans notre introduction, l'historiographie s'est plu à envisager les divertissements donnés à la cour comme un outil au service de la monarchie, afin d'influencer et mieux contrôler les puissants. Sans prétendre contester cette vision, la louange permet d'entrevoir ces divertissements sous un angle neuf. Plutôt que de généraliser et englober tous les spectacles dans un même moule, il convient de déterminer quels types de divertissements se prêtent à la louange, mais également comment cette louange prend forme dans le spectacle, qui n'est pas a priori conçu pour porter hommage au roi. De tâtonnements, en invention de genres nouveaux se dégage une chronologie suivant d'assez près l'apparition et l'éclipse de ces différentes

¹ Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière, dauphine de France, prononcée à Saint-Denis, le 5 juin 1690 par messire Pierre de La Brouë, Paris, Vve S. Mabre-Cramoisy, 1690, p 10

² Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière prononcée dans l'église de l'abbaye royale de Maubuisson, le 27 juin 1690 par M. l'abbé Du Jarry, Paris, A. Dezallier, 1690

³ *ibid* p 27

manifestations festives. A l'instar de ce qui a été démontré précédemment pour la prédication, plus on avance dans le temps et plus la louange au roi prend de l'importance, même si au contraire de la prédication, une louange zélée est très tôt présente notamment avec le ballet.

3.3.1 – Quel type de divertissements pour célébrer le roi ?

Si en matière de prédication les sermons et les oraisons funèbres ne contiennent pas tous une louange au roi, il en est exactement de même pour les divertissements. Schématiquement trois éléments conditionnent son existence. Le spectacle doit être musical. Il doit s'agir d'un divertissement de cour, les représentations privées échappent à la louange. Enfin, le spectacle doit relever d'un registre noble, la matière comique cohabitant assez mal avec la célébration du roi. Ces trois règles sans être inflexibles n'en constituent pas moins des tendances de fond, qui structurent la période 1661-1697.

La musique et la danse se révèlent des marqueurs décisifs. Sans elles, le divertissement s'abstient de louer le roi. La danse ne se concevant pas sans musique, c'est donc cette dernière¹ qui s'avère l'élément déterminant.

La duchesse d'Orléans souligne, dans une lettre de mars 1695, l'importance de la musique à la cour, écrivant *Rien n'est tant à la mode présentement que la musique*². L'annexe 7, bâtie grâce à la Gazette en montre bien la présence à la cour. Louis XIV, tout au long des années 1661 à 1697, goûte à des *bals, bals déguisés, bals masqués, bals travestis, grands bals, ballets, mascarades, carousels, concerts, concerts d'air, concerts de voix, concerts de voix et d'instruments, comédies avec entrées de ballet, opéras, pastorales, petits ballets*.

La louange s'articulant sur les mots, la musique chantée joue donc un rôle primordial.

Très tôt dans le règne personnel, cette particularité s'affiche. Les autres formes de divertissements célébrant le roi se démodent, ne permettant pas l'élaboration d'un discours adapté à Louis XIV. Le célèbre « carrousel des Tuileries³ » des 5 et 6 juin 1663 le montre bien. L'événement fut d'importance, puisqu'il donna lieu à un album gravé en 1670, destiné à en conserver le souvenir. Dans la cour du palais des Tuileries, dix à quinze milles spectateurs assistèrent au spectacle. Mille deux cent quatre vingt dix neuf participants se repartirent en cinq quadrilles. Chacune représentait une nation. Louis XIV était à la tête des Romains. Son frère menait les Perses. Le prince de Condé conduisait les Turcs, le duc d'Enghien dirigeait les Indiens, tandis que les « Sauvages de l'Amérique » avaient à leur tête le duc de Guise. Le roi partageait donc la vedette

¹ Marcelle Benoit - *Les événements musicaux sous le règne de Louis XIV*, Paris, Picard, 2004

² Lettres de la princesse Palatine (1672-1722, Paris, Mercure de France, 1985, p 117

³ Gazette, 10 juin 1662, n° 67, pp 554-555, & Gazette, 16 juin 1662, n° 68, pp 557-576

avec d'autres protagonistes. Les cavaliers s'affrontèrent lors de courses de bagues et courses de têtes. Les premières consistaient à passer la lance à travers un anneau suspendu. Dans les secondes, le cavalier devait emporter du bout de la lance une tête (de turc, de maure ou de Méduse). Le marquis de Bellefonds emporta le prix de la course de têtes et le comte de Sault, celui de la course de bagues.

Ce spectacle sans musique n'offre pas la mise en vedette du roi proposé par le ballet de cour qui, à la même époque, structure un discours plus lisible et plus ambitieux autour de Louis XIV, notamment grâce à des récits chantés et des vers de ballets le célébrant.

Le ballet de cour illustre bien la grande variété propre aux spectacles musicaux, qui associent à des degrés variés musique chantée et instrumentale, danse, décors et machines, jeu d'acteurs et textes littéraires. Les différents divertissements présentent la même particularité. Ils mêlent plusieurs disciplines, afin d'offrir un spectacle séduisant et coloré. En matière de louange, le texte reste l'élément déterminant. C'est lui qui célèbre le roi ; les autres disciplines viennent en appui, embellissant et soutenant la trame de la louange, afin d'en augmenter les effets. Procurer un plaisir esthétique et susciter l'admiration permet d'exalter les louanges au roi. C'est exactement l'effet produit par les prologues à la gloire de Louis XIV écrits par Quinault pour les tragédies mises en musique par Lully et chantés par des interprètes costumés, dans des décors chamarrés. Pour autant, il reste délicat d'analyser la louange à partir de ces éléments extra textuels. Le rôle des lettres demeure donc déterminant.

S'il est un genre qui ignore la musique, c'est le théâtre malgré l'importance qui fut la sienne à la cour de France¹. Peut-on pourtant l'écarter sans plus de ménagement ? Bernard Magné affirme que Louis XIV y vit un moyen d'organiser le culte qu'il organisait autour de sa personne², le propos est très exagéré et fait de Louis XIV, au rebours de notre point de vue, un vrai « deus ex machina » de la célébration en son honneur.

Force est d'admettre, en schématisant quelque peu, que le théâtre ignore la louange au roi. Quinault en offre un exemple fort parlant. Académicien de 1670 à sa mort en 1688, il écrivit des pièces de théâtres, des livrets d'opéra et fut poète. Son œuvre théâtrale montre bien que le genre se marie mal avec la louange. Aucune de ses pièces ne glorifie Louis XIV, que se soit *Agrippa roy d'Albe* ou *le faux Tibérinus* (1662), *Astrate roi de Tyr* (1664), *La mère coquette* ou *les amants brouillés* (1665), *Pausanias* (1668) et *Bellérophon*³ (1670), Or, toutes ses tragédies, mises en musique par Lully, contiennent inmanquablement un prologue célébrant Louis XIV.

¹ John Lough - *Représentations théâtrales à la cour depuis Henri IV* in Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 1957, N°9. pp. 161-171

² Bernard Magné - op cit, p 169

³ A ne pas confondre avec l'opéra du même nom

Quelques rares tentatives menées par Molière ou Racine proposent un hommage à Louis XIV, sans que ces quelques exemples ne constituent une tendance représentative et surtout durable.

Tartuffe, composé en 1664, propose un dénouement célébrant assez directement Louis XIV. La scélératesse de Tartuffe parvenue aux oreilles du roi, ce dernier se souvient de la loyauté d'Orgon durant la Fronde et ses biens lui sont rendus. Tartuffe est emprisonné. Le bon droit est donc restauré grâce au souverain. Molière imagine donc d'intégrer le roi dans la fiction. Ce dernier n'est pas présent sur scène, mais son intervention change le cours de l'intrigue. Ce n'est plus un roi empruntant le masque d'un personnage allégorique, mythologique ou littéraire qu'évoque Molière, mais bien Louis XIV. Molière chercha sans doute à se protéger, étant donné la charge critique de sa pièce, en faisant allégeance au roi. En 1677, Racine écrit Alexandre tout spécialement pour Louis XIV. Néanmoins, comme le souligne Nicole Ferrier-Caverivière¹, le poète semble percevoir la difficulté que représente par lui-même le genre afin de célébrer Louis XIV. Presque dix ans plus tard, à la faveur de l'invention d'un théâtre chrétien dans le proche entourage du roi, Racine copiera la méthode de Quinault. L'homme de théâtre retient l'enseignement des spectacles musicaux et propose un prologue louant Louis XIV dans Esther², commandée par Madame de Maintenon pour les pensionnaires de la Maison Royale de Saint-Cyr. Cette innovation n'aura pas de suite, puisque pour Athalie³ Racine renonce à ce procédé. Tout au plus dans les explications qui précèdent la pièce, Racine établit-il un rapport entre le jeune Joas futur roi de Juda et le jeune duc de Bourgogne. La tradition pèse sans doute de tout son poids. Il n'est pas habituel au théâtre de prévoir un prologue à la gloire du souverain et il est bien difficile de justifier pareille évolution qu'aucun argument technique ne peut justifier. Seul le fait que la pièce ait été créée pour l'entourage du roi l'explique.

Le théâtre permet d'illustrer une seconde caractéristique propre aux spectacles louant le roi : ils doivent avoir été conçus pour la cour. Cette particularité déjà mise en avant pour les sermons, démontre que la louange s'inscrit dans ce vaste phénomène de vie de cour, mis en exergue par Norbert Elias. S'illustre donc, une fois encore, la dimension rituelle d'hommage au roi propre à la louange (cf. 1.1 – L'hommage au roi un rite social et culturel).

Si le théâtre ne contient pas de louange au roi, la raison principale en revient sans doute à ses origines¹. Les spectacles musicaux participent étroitement à la vie de cour et s'adressent au roi. Leur filiation s'inscrit dans la culture curiale et explique la nécessité de parler du roi dans cet environnement. Le théâtre s'est épanoui en dehors de la cour. Il n'a pas été inventé pour divertir

¹ Nicole Ferrier-Caverivière – op cit, p 114

² Esther, tragédie tirée de l'écriture sainte, Paris, Denys Thierry, 1689

³ Athalie, tragédie tirée de l'écriture sainte, Paris, Denys Thierry, 1691

le roi. Il poursuit une évolution entamée sous la Renaissance et dispose à la ville de son public. Ce dernier peut être extrêmement populaire, lorsqu'il s'agit des farces et autres pièces satyriques données sur les tréteaux des foires de Saint-Germain ou de Saint-Laurent, du Pont Neuf ou de la place Dauphine². Des salles de spectacles lui sont réservées, tels les théâtres de l'Hôtel de Bourgogne, du Marais ou de l'Hôtel Guénégaud. Ce dernier fonctionne même depuis la fin du XVI^e siècle. Les auteurs de théâtre profitent donc de lieux pour faire représenter leurs œuvres. Des troupes de comédiens professionnels, à l'instar de l'Illustre Théâtre de Molière³, jouent à Paris et un peu partout dans le royaume. Un milieu lettré et intellectuel s'intéresse aux pièces, les commente, les critique, lance des cabales. Tout un substrat culturel existe donc et permet au théâtre de fonctionner en dehors de la cour⁴. Une reprise en main par le pouvoir royal a certes lieu au début des années 1680⁵. Elle réunit les comédiens français en une seule troupe, à l'origine de la Comédie française. Néanmoins, l'Etat royal se borne donc à réglementer et à encadrer un genre foisonnant et dynamique.

Le ballet⁶ constitue une seconde illustration du lien entre louange au roi et divertissement de cour. La sociabilité de la vie de cour dicte l'introduction de cette louange. La présence du roi sur scène suppose l'expression de cet hommage, principalement par les vers de ballets qui lui sont dédiés, lorsqu'il danse. Ces vers étaient destinés à la lecture⁷. Par son dispositif, le ballet de cour constitue une vaste louange à Louis XIV. Le roi y paraît entouré de sa famille et de ses courtisans, qui affichent leur soumission au souverain. Les vers, composés en l'honneur des danseurs paraissant sur scène le soulignent. A l'inverse, lorsque le ballet est donné chez des particuliers, le roi n'y est plus glorifié. Ainsi en est-il du Triomphe de Bacchus dans l'Inde⁸ du 9 janvier 1666. Il contient à peine quelques vers adressés par Bacchus à Louis XIV. Cette œuvre n'était pas destinée à la cour, s'agissant d'un spectacle donné chez le duc de Créqui, pour fêter le mariage du marquis du Roure. En 1668, le ballet de la poésie⁹ dansé le 16 février par les *officiers du régiment des gardes se sa Majesté* constitue une entorse à cette règle. En effet, en rendant hommage aux guerriers

¹ Maurice Descotes – Le public de théâtre et son histoire, Paris, Presses Universitaires de France, 1964

² Emile Campardon – *Les spectacles de la Foire*, Paris, Berger-Levrault, 1877

³ Madeleine Jurgens – *L'Aventure de l'Illustre Théâtre* in *Revue d'histoire littéraire de la France*, septembre-décembre 1972, pp 976-1006

⁴ Jan Clarke – *Le spectateur au Palais-Royal et à l'Hôtel Guénégaud*, in *Le spectateur de théâtre à l'âge classique (XVII^e XVIII^e siècles)*, textes réunis et présentés par Bénédicte Louvat-Mozolay et Franck Salaun, Montpellier, L'Entretiens éditions, 2008, pp 67-77

⁵ Jacqueline de Jomaron - *La Raison d'état* in *Le théâtre en France*, tome I, *du Moyen-Age à 1789*, sous la direction de Jacqueline de Jomaron, Paris, Armand Colin, 1988. p. 143-184

⁶ Marie-Françoise Christout – op cit / Philippe Hourcade, op cit, pp 129 et s

⁷ P Hourcade op cit, pp 129 et s

⁸ Gazette, 16 janv. 1666, n° 9, pp 71-72

⁹ Ballet de la Poesie, dansé par les officiers du régiment des gardes se sa Majesté, le 16 février 1668, ?, date ?,

qui dansent dans le spectacle, Louis XIV, roi de guerre, est au cœur de ce ballet. Ce divertissement est donné à Lille, ville riche et prospère qui vient d'être tout juste d'être annexée au royaume de France.

Les spectacles qui, à la cour proposent une louange au roi, s'en abstiennent lorsqu'ils sont donnés dans le privé, démontrant le lien entre louange et vie de cour. Marc-Antoine Charpentier propose une démonstration de cette règle.

En février 1678, chez M. de Rians à l'hôtel du procureur du roi de l'ancien Châtelet, les amours d'Acis et Galathée (publié a priori quelques années plus tard sous le nom de Galathée) ne célèbre pas le roi. En 1684, donnés chez la protectrice du musicien Mlle de Guise, Les Arts florissants et Actéon n'évoquent pas le roi. En 1686, l'opéra de chambre dénommée la descente d'Orphée aux Enfers, s'en s'abstient. Les circonstances doivent être très particulières pour qu'une fête privée présente un spectacle louant le roi. Tel est le cas, en 1686, chez la duchesse de Guise dans le cadre des grandes réjouissances parisiennes célébrant le rétablissement du roi. Charpentier y proposa l'Idylle, sur un poème de Madame Deshoulières d'abord publié chez Coignard¹ puis dans le Mercure Galant de septembre 1686². Ce texte devint un dialogue chanté entre des bergers et des bergères rendant hommage au roi.

La tragédie mise en musique³ constitue un cas de figure intéressant, elle semble prouver le contraire. C'est, en effet, l'initiative privée et non la commande royale qui est à l'origine de l'adaptation de l'opéra italien au goût français. En mars 1671, Pomone de Cambert sur un livret de Perrin⁴ fut donné à Paris, au théâtre du Jeu de Paume de la Bouteille. Le succès fut prodigieux. L'œuvre proposait déjà un prologue à la gloire de Louis XIV. La règle, qui consistait à intégrer dans tout opéra un prologue rendant hommage à Louis XIV, fut posée. Elle se confirma en avril 1673, avec Cadmus et Hermione⁵, premier opéra de Lully et Quinault, également créé dans la salle du jeu de Paume du Béquet. En outre, si les autres compositions lyriques de Lully et Quinault furent commandés par Louis XIV, ce dernier finit par s'en lasser en 1685. Or, les nouveaux opéras créés à Paris et non plus à la cour continuèrent à célébrer le roi. La tragédie lyrique semble donc faire mentir la règle selon laquelle le spectacle doit être un divertissement de cour pour célébrer le roi. En réalité, en faire un spectacle digne de la cour, tel est l'ambition de Cambert puis du duo Lully Quinault. En proposant un prologue à la gloire du roi, ils entendaient attirer l'attention de la cour et poser l'œuvre comme un divertissement adapté à cet

¹ Idylle de Madame Deshoulières Sur le retour à la Santé du Roy, Paris, JB Coignard, 1686

² Mercure Galant, 1686, I p 41-46

³ Jérôme de La Gorce – *L'Opéra à Paris au temps de Louis XIV : histoire d'un théâtre*, Editions Desjonquères, Paris, 1992

⁴ Recueil général des opéra representez par l'Académie royale de Musique depuis son établissement, Paris, C Ballard, 1703, T 1, p 1

⁵ Cadmus et Hermione. Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1673

environnement. La stratégie fonctionna à merveille. Louis XIV se passionna dans les années 1670 pour la tragédie mise en musique, qui devint le grand spectacle de cour par excellence. L'engouement fut tel, qu'en 1677 La Fontaine écrivit *Hiver, printemps, bref opéra toujours*¹. Il y prédisait d'ailleurs à Lully, dans cette épître à M. de Niert, la fin de la popularité de ses œuvres le jour ou le roi s'en lasserait. Une fois la trame de la tragédie mise en musique définitivement fixée par la série d'œuvres donnés à la cour, le genre était figé. Il devenait difficile de s'affranchir du prologue à la gloire du roi. Cela explique qu'à l'Académie royale de musique, à Paris les nouvelles compositions continuèrent à prévoir une louange au roi. Il fallut attendre près quinze ans, pour qu'en 1699 le Carnaval de Venise de Campra² ne prévoioie pas de prologue en l'honneur du roi.

La dernière règle permettant à un divertissement d'intégrer une louange au roi suppose qu'il s'inscrive dans un registre sérieux. Le genre noble³ s'impose pour parler du roi, la comédie satisfait mal à cette exigence. A cet égard, un spectacle musical donné en juin 1695 s'en fait parfaitement bien l'écho. Henri Desmarets propose, sur un livret de Joseph-François Duché de Vancy, les amours de Momus. Dans le prologue à la gloire du roi, Melpomène, muse de la tragédie et Thalie, muse de la comédie, se disputent l'honneur de divertir le roi. Melpomène affirme *qu'elle le peins à luy-même en cent tableaux divers / Où de mille Vertus brille un noble assemblage*⁴. La personnification de la tragédie soutient que l'une de ses fonctions est de célébrer le roi. La comédie ne peut, de son propre aveu, rivaliser avec elle sur ce point et peut seulement prétendre divertir le roi.

A quel auteur viendrait-il à l'idée d'honorer Louis XIV, alors même qu'il a décidé de faire rire ses spectateurs ? Redevenir sérieux un instant pour évoquer le roi ne peut que nuire au rythme de la pièce et casser la mécanique comique. Il faut remonter au tout début du règne personnel, avant que l'image de Louis XIV ne se fige et que l'univers carnavalesque propre au ballet règne encore, pour trouver trace d'une louange au roi dans une comédie. En 1661, dans la comédie-ballet les Fâcheux, Molière dans la scène VI de l'acte I fait dire à l'un des protagonistes (Eraste) que *notre Roy n'est pas un Monarque en peinture*⁵. S'en suit un éloge sur le fait que le roi gouverne et se fait obéir par ses sujets. Les scènes II et III de l'Acte III évoquent même Louis XIV. Les personnages de la comédie, Caritides et Ormin veulent en appeler au pouvoir du roi. Caritides, prétend lui adresser un placet, dans l'objectif de contrôler l'orthographe des enseignes des boutiques

¹ Jean de La Fontaine, Œuvres diverses, Paris, Gallimard, bibliothèque de la Pléiade, 1958, p 619.

² Textes réunis par Jean Duron, p 62

³ Peter Burke – op cit, pp 39 et s

⁴ Les amours de Momus, Ballet en musique, dansé par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1695

⁵ Molière Jean-Baptiste Les facheux, Paris, Guillaume de Luyne, 1663, p 30

parisiennes. Ormin propose au roi de transformer toutes les côtes en ports. Sans constituer une louange en tant que telle, les deux scènes soulignent l'importance du roi, quel que fut le sujet à traiter (réglementation de l'affichage commercial ou aménagement de l'espace national).

Le ballet offre une bonne illustration de l'inadéquation entre louange au roi et comédie. Le ballet se rattache au carnaval¹. La tradition le rattachait au grotesque et à la farce, les entrées comiques alternaient avec d'autres moins burlesques. Progressivement, il s'efforça de tendre vers le genre noble. Cette transition permit donc à la louange au roi de s'y épanouir. Ainsi en 1663, le ballet les Noces de Villages² de tradition carnavalesque, dans lequel le roi danse dans le rôle d'une villageoise, n'offre pas la célébration en bonne et due forme au roi des ballets de la décennie.

3.3.2 – La formalisation de la louange dans les divertissements : l'abandon de la métaphore, des grandes fêtes et le recours massif au prologue

L'examen des divertissements proposant une louange au roi impose une évidence : le prologue au roi y joue une place déterminante. La louange finit par se concentrer dans le prologue. Son apparition rejoint un débat déjà abordé avec la mise en exergue par Paul Hazard d'une crise de la conscience européenne³. Le rapport au monde et singulièrement la relation au pouvoir sont bouleversés par la modernité, en cette fin du XVII^e siècle. La crise des représentations, qui en découle, remet en cause l'allégorie et la métaphore utilisée pour parler du roi, dans le dernier quart du siècle. Un nouveau langage plus adapté fait son apparition. Louis XIV n'est plus représenté sous les traits d'un quelconque héros ou dieu mythologiques, mais évoqué par lui-même sans masque allégorique ou métaphorique.

Un retour sur le théâtre, dont nous avons dit qu'il ne louait pas le roi, permet d'illustrer ce basculement, lié à la crise des représentations.

La seule concession faite par le théâtre à la célébration du roi réside dans la mise en valeur de l'essence royale. En effet, tout un courant théâtral, centré sur la question de l'héroïsme, avec comme figure de proue Pierre Corneille, articule sa production sur une image valorisante de la figure royale, même si l'intention première de ces auteurs ne fut pas nécessairement de louer Louis XIV. Ce courant cherche un héros incarnant le courage et la valeur dans un genre, qui tend vers le sublime. Nicole Ferrier-Caverivière, citant Jacques Truchet ou Georges Couton et René Jasinski⁴ cherchant à déceler chez Corneille et Racine des références à Louis XIV, affirme

¹ Philippe Hourcade, op cit, pp 129 et s

² Gazette, 6 oct. 1663, n° 119, p 970

³ Paul Hazard – op cit

⁴ Nicole Ferrier-Caverivière – op cit, p 112

qu'avant 1677 le théâtre célèbre allégoriquement Louis XIV à travers les figures royales qu'il met en scène. Un certain nombre de pièces jouées devant le roi illustrent bien la rencontre, fortuite ou non, entre cette figure littéraire et la valorisation d'un certain idéal monarchique. En 1664 est donné, à Fontainebleau, le Couronnement d'Othon de Pierre Corneille¹. Or, dans la pièce l'un des ministres de l'empereur Galba affirme que les subordonnés d'un monarque sont sans importance pour un souverain qui ne s'en remet pas à eux². Il est tentant d'y voir une allusion à l'institution du gouvernement personnel. Le 6 janvier 1665 est joué *Astrate*³ roi de Tyr. L'œuvre célèbre la vocation des monarques à régner pour le bien public et montre la restauration d'une dynastie légitime sur un trône usurpé. Sans célébrer expressément Louis XIV, cette pièce rend hommage au corps politique du roi. Lors de la nuit du 13 au 14 juin 1665 est donné le *Favori*⁴ de Marie Catherine Desjardins de Villedieu. Le roi de Barcelone y perce les intrigues et la médisance d'envieux, afin de rétablir dans les honneurs son favori⁵. La magnanimité du roi, son sens de la justice et le bon gouvernement trouvent leur illustration, dans une pièce où il est de tradition de voir une allusion à l'affaire Fouquet. Le 14 décembre 1665, le roi assiste à une représentation d'*Alexandre le Grand* de Racine⁶. Alexandre est proposé comme la figure idéale du souverain. Ce portrait de roi accompli reflétait en la magnifiant l'image de Louis XIV. L'épître dédiée au roi, lors de l'édition la pièce⁷, établit très clairement le parallèle entre les deux rois.

Le 9 janvier 1666, *Antiochus* de Thomas Corneille⁸ est donné chez le duc de Créqui. La pièce met en scène un roi généreux, qui sacrifie son mariage et renonce à sa couronne au profit de son fils. La pièce valorise l'image royale parée de vertus. Le 14 décembre 1670, Louis XIV assiste à *Tite et Bérénice*⁹ de Corneille. Celle-ci conte les amours malheureux de l'empereur Titus et de la reine Bérénice, tout comme *Bérénice*¹⁰ de Racine écrite à peu près à la même époque. La valorisation de la figure royale est au cœur des ces pièces, puisque le monarque sacrifie son amour aux intérêts de sa fonction, prouvant qu'il est au-dessus des passions humaines. En janvier et

¹ Gazette, 9 août 1664, n° 93, p 784

² Oeuvres de Corneille, Durand, Paris 1758, T VIII, p 91

³ Gazette, 10 janv. 1665, n° 6, p 44

⁴ Gazette, 20 juin 1665, n° 74, pp 597-598 (=607-608)

⁵ Œuvres de Madame de Ville-Dieu - Le Favori, Paris, Paris, David, 1741, T2, p 497

⁶ Gazette, 19 déc. 1665, n° 150, p 1233

⁷ *Alexandre le Grand*, Racine Jean, Pierre Trabouillet, Paris, 1666

⁸ Gazette, 16 janv. 1666, n° 9, pp 71-72

⁹ Gazette, 20 déc. 1670, n° 168 (=152), p 1216

¹⁰ *Bérénice*, Tragédie par M. Racine, Paris, C Barbin, 1671

février 1673, le roi assiste à trois pièces. Théodat¹ de Thomas Corneille, Pulchérie de son frère Pierre² et Mithridate³ de Racine. Dans ces œuvres, la figure royale demeure héroïque.

Le préambule *Au lecteur* de Théodat est particulièrement intéressant. Corneille, s'inspirant de l'histoire ancienne, y explique qu'il n'a pu se résoudre à relater *la bassesse* du monarque Théodat, qui tout en devant sa dignité à la princesse Goth Amalosite, décida de l'exiler. Corneille déclare *j'ai tâché de conserver ce qui regarde la disgrâce d'Amalosite, sans en rendre Théodat coupable*⁴. La figure royale au théâtre ne peut être péjorative, elle est condamnée à être porteuse de valeurs. Corneille donne à voir un prince valeureux et généreux. Pulchérie⁵ met en scène une impératrice de Rome, qui par sagesse et vertu renonce aux inclinations de son cœur et choisit un époux digne du trône impérial, plutôt que l'élu de son cœur. Mithridate, roi de Pont, est plutôt une figure de tyran. Avec Racine, il devient un héros moral. Au terme d'épreuves salutaires, le vieux roi s'élève à la conscience et fait preuve de renoncement et de grandeur généreuse⁶.

La dynamique du théâtre finit par renoncer à évoquer le roi-héros en se passionnant pour l'expression de la passion humaine, avec en figure de proue de cette école Racine. En choisissant de ne plus s'intéresser à la question de l'héroïsme, mais aux tourments de l'âme, la figure héroïque du roi quitte la scène. Alors, que se renforce la louange à Louis XIV, dans la rhétorique sacrée et ainsi que nous le verrons dans les autres divertissements, le théâtre s'affranchit de toute forme d'hommage au roi. Néanmoins, abandonner un hommage si abstrait, si général et démodé ne présenta pas de difficulté majeure. Cette évolution se retrouve dans la tragédie mise en musique, conçue par ses contemporains comme une œuvre littéraire. Elle remplace l'héroïsme par la galanterie et l'amour. Chez Quinault, les héros sont faibles, les dieux eux-mêmes sont soumis à leurs passions. Ainsi Atys (1676), n'est pas un personnage bien glorieux ; sa naissance est médiocre et il ne prétend pas à l'héroïsme.

Désormais, il importe de célébrer Louis XIV et non l'essence désincarnée du roi. A cet égard le prologue, permet d'introduire une louange intelligible dans les divertissements.

Sans déflorer le sujet, la tragédie lyrique systématise le prologue en l'honneur du roi. Est-ce à dire que la présence métaphorique du roi dans les livrets des opéras disparaît ? Rien n'est moins sûr. Il est probable qu'une dimension discursive sur l'actualité du roi continue à exister dans les livrets des tragédies lyriques. En 1673, dans Cadmus et Hermione, le premier opéra de Lully et Quinault,

¹ Gazette, 21 janv. 1673, n° 9, p 76

² Gazette, 21 janv. 1673, n° 9, p 76

³ Gazette, 18 fév. 1673, n° 20, p 159

⁴ Théodat Tragédie par T Corneille, Paris, G de Luyne, 1673

⁵ Pulchérie Comédie héroïque, Paris, G de Luyne, 1673

⁶ Mithridate , tragédie par M. Racine, Paris, C Barbin, 1673

le prologue explique très clairement qu'il convient de reconnaître Louis XIV dans l'astre du jour. Par la suite, ce type de mise en garde est abandonné. Si la trame essentielle de l'intrigue ne repose plus sur la métaphore ou l'allégorie, Quinault a pu continuer à semer certaines allusions à l'actualité. L'opéra *Persée*¹ sur une musique de Lully, en 1682, peut être envisagé sous ce biais. Persée, combat et vainc les trois Gorgones, ainsi qu'un monstre marin. Il est tentant d'y voir une allusion à la quadruple alliance nouée en février 1682, entre les Provinces-Unies, la Suède, le Saint-Empire et L'Espagne. Ces puissances inquiètes des visées de Louis XIV à la suite de sa politique des Réunions décident donc de faire front². Ce contexte semble donc avoir inspiré Quinault. Ce dernier creuse ce sillon en 1683 avec l'opéra *Phaéton*³ sur une musique de Lully. Le fils du Soleil meurt foudroyé pour avoir perdu le contrôle du char de son père et avoir failli embraser le monde par sa maladresse. L'allusion à la témérité punie pour ceux qui veulent s'élever aussi haut que le Soleil, peut faire référence à la quadruple alliance. Ces allusions probables mais non avérées démontrent bien la faiblesse de la métaphore et de l'allégorie pour évoquer le roi. La louange ne peut plus se satisfaire de pareille ambiguïté, elle doit s'exprimer avec clarté, même si dans le domaine de l'écrit l'allégorie était plus explicite que dans l'iconographie. Le prologue remplit à la perfection cet objectif.

Le prologue n'est pas une invention du règne de Louis XIV. Il existait déjà dans le théâtre antique, notamment chez Euripide. Il permettait alors à un personnage secondaire de présenter l'intrigue. Sous Louis XIV, une fonction nouvelle lui est dévolue : célébrer le roi.

Le prologue présente toute une série d'avantages d'ordre pratique. La louange lui doit beaucoup. Apparu très tôt, au début du règne personnel, il devient un procédé habituel avec la tragédie mise en musique dans les années 1670. Grâce à lui, la louange prend de plus en plus d'importance au fil du temps.

Comment introduire Louis XIV dans un spectacle contant une histoire sans relation avec lui ?

La plupart des œuvres se construisait à partir de la culture antique ou de la littérature précieuse. Aucun lien avec l'actualité et la vie quotidienne n'existait, à l'exception des comédies inscrites par la verve satyrique dans leur temps. Le prologue permettait donc un discours sur le roi, avant que ne débute l'intrigue proposée par le divertissement. Il introduisait un discours sur Louis XIV inscrit dans le temps présent, sans nuire à la cohérence d'un récit relevant de la littérature précieuse ou de la culture antique.

¹ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix huit ou vingt ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris & on le vend chez Henry van Duwaldt, 1688, T II

² Bertrand Jeanmougin – op cit

³ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix huit ou vingt ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris & on le vend chez Henry van Duwaldt, 1688, T II

Au début du règne personnel, le prologue n'est pas encore systématique. Néanmoins, les premiers essais montrent bien l'amorce d'une évolution. En 1661 les *Fâcheux*, comédie-ballet de Molière et Lully, est précédé d'un prologue célébrant le roi, rédigé par Paul Péllisson. L'homme de lettres y multiplie les qualificatifs laudatifs. Dès 1661, le prologue apparaît déjà comme une bonne solution pour célébrer le roi. La question consiste alors à le rendre plus naturel et moins artificiel, qu'il ne l'est dans les *Fâcheux*. En effet dans cette œuvre, deux hommes de lettre se partagent le travail. Le premier écrit le divertissement, le second compose a posteriori un prologue célébrant Louis XIV. L'évolution simplifia cette trame. En 1672, Molière écrit lui-même le prologue chanté à la gloire de Louis XIV pour le *malade imaginaire*¹. Il ne laisse plus le soin à un autre de s'en charger.

En 1662 *Ercole Amante*² constitue une autre illustration des tâtonnements en matière d'utilisation du prologue. Cet opéra italien de Cavalli intègre des entrées de ballets dans le goût français. Il prévoit un double et même un triple prologue à la gloire du roi. Un premier prologue en français présente l'œuvre. Un second, chantée en italien, constitue l'ouverture de l'opéra. Un troisième, présenté comme sa traduction en français, développe largement les louanges au roi du texte italien. Ce dernier a été composé pour la publication de l'œuvre et n'a donc pas été entendu des spectateurs. Un second exemple est fourni par le Grand Divertissement Royal de Versailles du 18 juillet 1668. Une publication de cette fête ayant regroupé plusieurs spectacles, reprend ces différentes œuvres et en introduction propose un hommage au roi. La publication s'ouvre sur des vers célébrant la *Gloire* du roi, qui efface les gloires passées. L'auteur souligne que *le ROY est un grand Roy en tout*³. Ce texte expose bien la logique du prologue, même s'il ne s'agit pas d'introduire une œuvre en particulier, mais tous les spectacles d'une même fête. Ces artifices propres aux années 1660 finirent par disparaître et le prologue devint un élément indissociable de la composition, conçu en même temps qu'elle.

Le prologue apparut au début des années 1660, n'est pas une création ex nihilo. Il est, en effet, très tentant de lui trouver un précédent dans les récits des ballets de cour. Ces derniers se divisaient en plusieurs parties et chaque partie était introduite par un récit le plus souvent chanté. Ce dernier était parfois constitué d'un dialogue. Or, ces récits chantés ou non pouvaient proposer une louange au roi. En outre, les ballets pouvaient être précédés d'un avant-propos, sorte d'introduction générale du spectacle elle-même susceptible de célébrer le roi. En 1663, l'avant-

¹ (Œuvres de Molière - Le malade imaginaire, Paris, Treuttel et Würtz, 1831

² Vers du Ballet Royal dansé par leurs Majestez entre les Actes de la grande Tragédie de l'Hercule Amoureux, Avec la Traduction du prologue, & des Arguments de chaque Acte, Paris, R Ballard, 1662

³ Le Grand Divertissement Royal de Versailles, Paris, Robert Ballard, 1668, p 4

propos du ballet des Arts¹, qui fait dialoguer la Paix et la Félicité en présence de l'Agriculture, constitue une allusion à l'actualité de ce début du règne du personnel où règne la paix. En 1664, le ballet des Amours déguisés² propose à la fois des récits, mais également un assez long prologue non pas chanté, mais déclamé par les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne³. Ce prologue composé par Octave de Périgny célèbre très clairement *LOUYS*.

Le prologue permet également de mieux refléter la nouvelle situation politique. La louange au roi dans les ballets de cour depuis les années 1650 passait par les vers de ballets, dont chaque danseur était honoré. Louis XIV partageait donc la louange avec d'autres, quand bien même cette dernière était plus accentuée le concernant. Si ce dispositif se concevait sans difficulté pour l'enfant-roi ou même le jeune souverain, le gouvernement personnel impose une réalité politique bien différente. Le prologue permet au roi de ne plus partager sa gloire avec ses sujets ou la famille royale.

Le prologue offre donc une forme de modernité en attirant la célébration du roi jusqu'à lui, alors qu'elle était précédemment contenue dans le discours métaphorique d'un spectacle contant les aventures d'un héros, dans lequel il était possible de reconnaître le roi. Cette innovation n'en passe pas moins encore par la métaphore. En effet, si certains prologues évoquent clairement le roi comme dans le ballet des amours déguisés, d'autres tergiversent encore. A cet égard, en 1666 le prologue des Amours de Jupiter et Sémélé de Claude Boyer⁴ pose la question de la métaphore *Dois-je offrir d'autre objet que luy-mesme à ses yeux ?* L'homme de lettres choisit pourtant d'en passer encore par la métaphore. En effet, l'autorité royale sera cette fois-ci encore représentée par un personnage symbolique, Cadmus le roi de Thèbes, qui a pour dessein le bien public. Quelques années plus tôt, en 1663, l'avant-propos du ballet des Arts⁵ n'évoquait pas clairement Louis XIV dans son dialogue entre la Paix, la Félicité et l'Agriculture. L'apaisement apporté par le traité des Pyrénées et la politique menée à sa suite prenait encore en quelque sorte le pas sur Louis XIV. Progressivement, la métaphore est abandonnée et le roi apparaît en personne dans la bouche des protagonistes du prologue.

Pour autant ne nous y trompons pas, l'allégorie ou la métaphore ne disparaissent pas du vocabulaire des divertissements, même si elles en servent plus à représenter le roi. Elles continuent à exister, mais changent de fonction. A une association, qui semblait aller de soi entre le roi et une figure le symbolisant, le divertissement préfère une nouvelle formule plus didactique. Le roi n'est plus représenté sous un aspect allégorique, comme ce put être le cas lorsque Louis

¹ Ballet des Arts, dansé par sa Majesté le 8 janvier 1663, Paris, R Ballard, 1663

² Les amours deguisez, Ballet du roy. Dansé par sa Majesté, au mois de Fevrier 1664, Paris, R Ballard, 1664

³ Canova Green, Marie-Claude – op cit, T 2, p 641

⁴ Gazette, 16 janv. 1666, n° 9, p 72

⁵ Ballet des Arts, dansé par sa Majesté le 8 janvier 1663, Paris, R Ballard, 1663

XIV apparaissait en qualité de Jupiter dans le ballet Ballet royal de l'Impatience (1661). Les spectacles donnent la parole à diverses figures métaphoriques ou allégoriques, qui parlent explicitement du roi au public. Ces personnages, qui symbolisent une vertu ou une qualité, commentent les propres mérites de Louis XIV. Ces personnages lui rendent hommage, afin de souligner tel ou tel trait de sa personne ou telle ou telle de ses entreprises. Dès 1671, ils instaurent le procédé avec Psyché associant Molière, Pierre Corneille, Quinault et Lully. Flore, la déesse de la prospérité déclare que Louis XIV *interrompt ses Exploits pour donner la Paix à la Terre* relayée par un chœur de divinités personnifiant la nature¹. Ces personnages n'incarnent pas le roi, ils célèbrent ses mérites dans la guerre de Dévolution.

Dans un souci de didactisme, les allégories sont d'ailleurs simplifiées. Les spectacles ne représentent pas de savants concepts complexes à décrypter. Leur nom, la « Gloire », la « Victoire », permet de les identifier facilement. S'il ne s'agit pas d'une divinité majeure connue de tous, ce dieu ou cette déesse se voit préciser ses attributions, tel Vertumne, dieu des jardins et des vergers dans l'opéra Pomone² de Cambert et Perrin. Le propos sur le roi devient clair, compréhensible de tous. Il rejoint le constat opéré par Gérard Sabatier³. D'un discours savant à destination d'une élite disposant de la faculté de décrypter et de comprendre métaphores et autres allégories, le discours se simplifie et offre des symboles intelligibles.

Enfin, une dernière remarque s'impose. La question du prologue ne saurait se réduire à la querelle des Anciens et des Modernes⁴. En effet, dans *Acis et Galatée*⁵, pastorale héroïque de 1686, Jean Galbert de Campistron, propose un prologue à la gloire de Louis XIV. Campistron, un disciple de Racine, appartient au camp des Anciens. Il retient pourtant la leçon du Moderne qu'est Quinault, en proposant un prologue à la louange du roi. La célébration du roi fait donc l'unanimité chez les hommes de lettres au-delà de leurs farouches oppositions et aux combats menés pour faire triompher leurs points de vue.

Cette transformation du divertissement avec l'apparition du prologue reste relativement conforme à l'évolution stylistique constatée dans l'iconographie, glissant de l'allégorie et de la mythologie à une représentation réaliste du roi⁶. Néanmoins, il convient de relativiser. En effet, les beaux-arts et le divertissement n'appartiennent pas au même univers et l'on ne peut pas tout à

¹ Psyché Tragédie Ballet par JBP Molière, Paris, Pierre Le Monier, 1671, p 2

² Recueil général des opéra representez par l'Académie royale de Musique depuis son établissement, Paris, C Ballard, 1703, T1, p 1

³ Sabatier Gérard - *Versailles un imaginaire politique* in *Culture et Idéologie dans la genèse de l'Etat moderne*, Rome, collection de l'Ecole française de Rome, 1985 p 321

⁴ Christian Michel – op cit

⁵ *Acis et Galatée*, Pastorale héroïque mise en musique par Monsieur de Lully, Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard 1686

⁶ voir notamment Apostolidès Jean-Marie – op cit / Sabatier Gérard – op cit

fait transposer l'évolution des premiers au second. En effet, la métaphore destinée à évoquer le roi n'a semble-t-il jamais connu dans les divertissements la puissance, qui fut sienne dans les arts picturaux et elle demeurait de toute façon bien plus transparente et compréhensible. A cet égard, les développements sur les rôles tenus par le roi dans les ballets (cf. II - 1.1.1 – Louis XIV danseur de ballet) permettent de relativiser l'existence et la portée de la métaphore, afin de figurer le roi dans les divertissements. Une certaine modération s'impose donc.

Au-delà de ce questionnement, le prologue a également du présenter un intérêt d'ordre pratique. Il se situe au début de l'œuvre. Il parlait donc du roi aux spectateurs, alors que leur attention devait être à son comble. Le spectacle débutait et le public, concentré sur ce qui allait lui être présenté, était particulièrement disponible. En outre, ce public au moins à la ville, ne témoignait pas toujours d'un bien grand respect pour l'œuvre proposée. Les spectateurs des tragédies mises en musique, données par l'Académie royale de Musique à Paris, n'hésitaient pas à quitter la salle bien avant la fin du spectacle, à en croire le *Mercure galant* ou *Le Cerf de La Viéville*¹. Dès lors, louer le roi dès le lever de rideau revenait à s'assurer, quel que soit le succès de l'œuvre, qu'un maximum de spectateurs l'entendrait.

A cet égard, il est intéressant de noter combien le prologue finit par perdre son rôle traditionnel. D'avant propos présentant l'action à venir en campant les personnages et la situation du spectacle, il devint un ouvrage, dont la fonction première consiste à célébrer la gloire du roi. La méthode de Quinault et Lully introduit très succinctement le sujet de l'opéra et se consacre longuement à Louis XIV. Au moins six de leurs prologues s'abstiennent même de toute référence à l'intrigue, se concentrant uniquement sur le roi. Le prologue revêt donc une fonction utilitaire : célébrer le roi, tandis que le reste de l'opéra remplit une fonction esthétique distraire et séduire le public.

Un autre aspect de la célébration du roi a reçu de la part de l'historiographie un accueil particulièrement important. Ce dernier a trait aux grandes fêtes organisées dans les années 1660 et 1670, afin d'exalter divers événements². Ces dernières tendirent à s'effacer dans les années 1680, avec l'installation de la cour à Versailles. Le divertissement y devint alors systématique. Figure obligée de la vie de cour, il perdit en fantaisie en s'institutionnalisant par une pratique plus quotidienne chassant l'extraordinaire des grandes fêtes. En matière de louange au roi, il importe

¹ Buford Norman – *Quinault, librettiste de Lully. Le poète des Grâces*, Centre de Musique Baroque de Versailles – Mardaga, Wavre, 2009, p 164

² Jean-Marie Apostolidès – op cit, p 93 et s / Sabine du Crest – op cit / Marie-Françoise Christout – op cit / Philippe Hourcade – op cit / Jean-Pierre Labatut – *Louis XIV le roi de gloire*, Paris, Imprimerie nationale, 1984/ Jérôme de La Gorce – *Carlo Vigarini, intendant des plaisirs de Louis XIV*, Paris, Perrin 2005 / Marie-Christine Moine – *Les fêtes à la cour du Roi Soleil, 1653-1715*, Paris, Lanore 1984

peu que le divertissement fasse ou non partie d'une grande fête ou intègre le rituel versaillais. La louange poursuit une montée en puissance, indépendamment des circonstances l'entourant. La seule évolution pourrait résider en un glissement de la célébration du roi depuis la fête à l'intérieur des divertissements composant ces fêtes. En effet, à y regarder de près les divertissements offerts dans ces grandes fêtes célébraient assez médiocrement le roi ou à tout le moins, selon un schéma plus très adapté. Deux de ces grandes fêtes illustrent bien ce phénomène. Les Plaisirs de l'Île Enchantée furent donnés à Versailles les 7, 8 et 9 mai 1664. Ces trois jours mêlèrent comédies, ballets, concerts et jeux. Ils se poursuivirent par des festivités complémentaires, les 10, 11, 12 et 13 mai, afin de marquer le séjour de la cour à Versailles. Le livret imprimé par Ballard qualifie le lieu de *maison de campagne* et en parle comme d'un *palais enchanté*. L'idée de merveilleux préside à cette somptueuse fête, inspirée du Palais d'Alcine tiré de l'Orlando Furioso de l'Arioste. Tout concourt à émerveiller les spectateurs. Le lieu, à *la rareté singulière*, associe *beauté, éclat, richesse de l'or et du marbre à un nombre infini de fleurs et d'orangers*. La royauté de Louis XIV se montre galante, merveilleuse et somptueuse, puisque c'est une *petite armée*, qui assiste et assure l'intendance des réjouissances.

Même si le principe de cette fête montre la montée en puissance de la personne de Louis XIV par le choix même du lieu, les spectacles eux-mêmes restent encore assez proches de l'esprit du carrousel de 1662. Une course de bague se tient le 7 mai. Le roi y figure Roger. Figure littéraire parmi d'autres, sa singularité n'éclate donc pas au point lui réserver l'exclusivité de la représentation.

Néanmoins, la relation de l'évènement par Jacques Carpentier de Marigny replace le roi au cœur de la fête. Cette prétendue lettre fictive à l'ami absent, par un poète et pamphlétaire surtout connu pour ces Mazarinades, donne au roi l'importance que les divertissements ne surent pas nécessairement lui donner. En effet, Marigny explique que la voix publique donna *le prix des plus belles et des plus justes courses au Paladin Roger*¹, c'est à dire Louis XIV. Pourtant le jeu avait été remporté par le marquis de la Vallière, qui se vit remettre une Épée et un Baudrier garnis de Diamants². Le 10 mai, une seconde course de bague se déroule de la même manière. Louis XIV est encore désigné gagnant³. Le roi remet alors le titre en jeu et le duc de Coaslin le remporte. La Reine-mère lui remet un diamant. Il existe donc un gagnant dans le monde du jeu, le marquis de la Vallière ou le duc de Coaslin et un gagnant dans les mondes symbolique et de la représentation sociopolitique : le roi. Ce dernier est désigné par ses courtisans comme le vainqueur de la course.

¹ *ibid*, p 22

² *ibid*, p 24

³ *ibid*, p 56

Le jeu se double d'une mise en scène sociale, qui rappelle que nul ne saurait se mesurer à lui. Au roi les acclamations, au marquis et au duc la récompense, qui par sa magnificence même souligne la supériorité du roi. Pour autant, le corps politique du roi ne superpose qu'imparfaitement avec Louis XIV, puisque c'est Anne d'Autriche qui remet les présents.

Deux tendances contradictoires se font donc jour. La première, au-delà de la somptuosité qui caractérise la fête, rattache cette dernière à la tradition. En effet, même si le roi en est l'ordonnateur et que la somptuosité de cet événement démontre sa richesse et sa puissance, il n'accapare pas l'attention. Pour autant, une seconde tendance se fait jour avec une personnalisation de la célébration. Le divertissement a lieu à Versailles et non dans un des palais dynastiques (Le Louvre, Fontainebleau, Saint-Germain). Versailles et surtout ses jardins sont déjà la création de Louis XIV.

Une seconde fête montre que la célébration du roi réside dans l'événement lui-même et non dans les divertissements qui le composent. Le Grand Divertissement de Versailles donné 18 juillet 1668 célèbre la première conquête de la Franche-Comté. Félibien en a écrit la chronique¹, qui décrit la chronologie et l'architecture éphémère de la fête. Le Grand divertissement se tint en une soirée. Le programme comprit une collation, une comédie, un souper, un bal et un feu d'artifice. La comédie *George Dandin* de Molière fut entrecoupée de danses et de chansons et s'achevait sur les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*² (à ne pas confondre avec le pot-pourri ultérieur de 1672), fruit de la collaboration Molière et Lully. Les vers de ballet, la pièce de Molière et les *Fêtes de Bacchus* ne célèbrent pas le roi. En revanche, le divertissement *la Grotte de Versailles* de Lully et Quinault contient un prologue à la gloire de Louis XIV. Des bergers et d'autres personnages mythologiques figurant la nature ou l'amour se réjouissent du roi victorieux. Le feu d'artifice qui terminait la fête glorifie le roi, puisque certaines fusées *traçoient dans l'air de doubles L. toutes brillantes d'une lumière tres vive & tres pure*³.

Après avoir envisagé le sujet de la forme revêtu par la louange, il convient de passer en revue les différents genres de divertissement utilisés, afin de mieux cerner le phénomène. Evoquer, catégorie par catégorie les différents types de divertissements, permet de tout à la fois de préciser leur rôle dans l'accompagnement d'un discours sur le roi et d'en entrevoir une chronologie.

¹ Relation de la Feste de Versailles du dix-huitième juillet mil six cent soixante-huit, Paris, Pierre le Petit, 1668

² Recueil Général des Opéras representez par l'Académie royale de musique depuis son établissement - les *Fêtes de l'Amour et Bacchus*, Paris, Ballard, 1703, T1, p 108

³ *ibid*, p 58

3.3.3 – Les différents spectacles offrant une louange au roi : une succession chronologique linéaire et ses hoquets

Si l'on caricature quelque peu, les années 1660 constituent l'âge d'or du ballet de cour. Dans le premier tiers de la décennie 1670, la tragédie mise en musique s'impose à la cour pour une dizaine d'années, avant de poursuivre une brillante carrière à la ville. Toute une série de spectacles forme le chaînon manquant entre le ballet et la tragédie lyrique et se retrouve avec une présence plus ou moins marquée tout au long des décennies.

a – Les ballets de cour : le premier type de divertissement à louer le roi

Le ballet de cour présente deux traits primordiaux. Il constitue le premier divertissement à intégrer une louange au roi. Jean-Marie Apostolidès a mis en avant toute son importance mais surtout sa fonction de fabrication de l'homme de cour¹. Il représente le seul divertissement auquel participe Louis XIV, puisque ce dernier danse sur scène. Cette singularité mérite à elle-seule de le distinguer parmi les différents spectacles proposés à la cour.² Néanmoins avant tout chose, il convient d'en présenter la nature.

Le terme de ballet de cour est une création du XIX^e siècle. Au XVII^e siècle, on ne parle que de ballet. Lorsque le roi y danse, le ballet est souvent qualifié de royal.

Une approche synthétique pourrait consister à le présenter comme un spectacle de cour, qui allie danse et scénographie, musique instrumentale et vocale, mais aussi poésie. Dans les ballets les plus ambitieux, une machinerie complexe accentuait les effets de merveilleux, faisant apparaître et disparaître les décors. Cet aspect du ballet, largement étudié par Marie-Françoise Christout, magnifia le spectacle permettant d'offrir au roi un écrin digne de sa personne.

Michel de Marolles (1600 - 1681) donne dans ses *Mémoires*³ cette définition du ballet « *...une danse de plusieurs personnes masquées sous des habits éclatants, composée de diverses Entrées ou Parties qui se distribuent en plusieurs actes et se rapportent agréablement à un tout, avec des airs différents pour représenter un sujet inventé, où le plaisant le rare et le merveilleux ne sont point oubliés* ».

Cet extrait caractérise bien l'aspect joyeux du ballet, qui se rattache à la tradition du carnaval. Il se distingue de la mascarade au caractère carnavalesque plus marqué. Sans s'appesantir sur leurs

¹ Jean-Marie Apostolidès – op cit , p 59 et s

² Marie-Françoise Christout – op cit / Philippe Hourcade, op cit / Georgia Cowart, op cit/ Georgie Durosoir - *Les ballets de la cour de France au XVII^e siècle*, Genève, Editions Papillon, 2004

³ Marie-Claude Canova Green, op cit, p.12

différences¹, la mascarade constitue une œuvre plus courte, moins élaborée, qui ne comporte en général pas de livret.

La danse constitue, bien évidemment, le premier élément du ballet de cour. Outre Louis XIV, les danseurs se recrutent chez les professionnels² (danseurs, chanteurs ou musiciens), mais aussi à la cour et parmi la famille royale. Louis XIV dansa dans soixante-sept rôles.

Le ballet n'était pas une pratique dévirilisée. La danse trouvait sa place au côté de l'équitation et de l'escrime dans l'éducation de la noblesse. Elle était conçue comme un excellent exercice préparatoire à l'art de la guerre. Dans un traité composé en 1641 par M. de St Hubert³ figure ce passage « ...la danse est l'un des trois exercices principaux de la noblesse ». La première apparition du roi se fit d'ailleurs dans le cadre de *danses armées à la Pyrichienne*, selon l'introduction du Ballet de Cassandre. Ce type de danse⁴ imitait les gestes et les mouvements de l'attaque comme de la défense. Dans ce contexte, les rôles de femmes furent d'abord confiés à des hommes. Sous Louis XIV, les femmes prirent leur place et le ballet évolua vers une dimension plus galante. En outre la danse, par la discipline du corps qu'elle impose, évoque ce nécessaire contrôle de soi imposé par la vie de cour, mis en exergue par Norbert Elias. Enfin par la danse, le noble danseur affiche son statut de sujet pacifique, de guerrier désarmé placé sous l'autorité du roi. Il est vrai que cette symbolique très présente dans l'après-Fronde perd beaucoup de sa force dans les années 1660.

Le ballet se marie avec d'autres disciplines. Le Ballet des Muses de 1666 en constitue sans doute le meilleur exemple. La troisième entrée laisse la place à une *pastorale comique* composée par Molière, jouée, dansée et chantée par sa troupe. La sixième entrée est composée par *Les poètes*, une *petite comédie*. Sa troisième scène intègre à son tour une mascarade où Louis XIV apparaît dans le rôle d'un Maure.

La seconde caractéristique du ballet est l'existence d'un livret, qui lui confère une dimension littéraire et rend possible la louange au roi dans les vers dédiés au danseur destinés à la lecture⁵ et dans les récits introduisant les danses et quelques airs chantés. Le ballet se compose d'une suite d'entrées, danses isolées ou collectives. Le plus souvent, la dernière entrée appelée *Grand Ballet*, réunit l'ensemble des danseurs ou les plus prestigieux. Le livret s'efforce d'unifier en un tout cohérent, cette suite d'entrées. Les théoriciens insistaient lourdement sur ce point. Le livret se découpe en plusieurs parties, regroupant chacune plusieurs entrées. La liberté d'invention, le mélange des genres supplantent le goût pour une intrigue cohérente. Toutes les sources

¹ Philippe Hourcade, op cit, pp.87-109

² Philippe Hourcade – op. cit, pp 53 et s

³ La Manière de composer et de faire réussir des Ballets - cf. Marie-Françoise Christout, op cit, 2006, p.36

⁴ Canova Green, op. cit., p 40

⁵ Philippe Hourcade - op cit, pp 129 et s

d'inspiration sont simultanément utilisées : mythologique, burlesque, héroïque, fantasque, exotique. Sous Louis XIV, Isaac de Benserade enrichit et développa cette trame. Il se réserva l'écriture des vers dédiés aux danseurs et les parties en prose appelées récits, qui introduisaient les entrées. Chaque danseur, pour ses différentes apparitions, était gratifié d'une série de vers. Plus le personnage était important et plus les vers étaient étoffés. Les personnages représentés par les danseurs étaient conçus comme des masques. Les vers de Benserade instaurèrent un jeu systématique entre le danseur et le personnage incarné, y compris pour le roi. Le travestissement et le port d'un masque par les danseurs était d'ailleurs un élément essentiel du ballet¹, reflétant bien sa filiation avec le carnaval.

Benserade accrut le nombre de ces récits et en diversifia la forme. Alors qu'avant lui, il s'agissait essentiellement de monologues, il recourut aux dialogues souvent chantés. Avec ce monopole de fait sur le ballet, l'intellectualisation et le recours à un registre d'expression primèrent sur le comique et le grotesque. L'apport du poète fut donc essentiel pour introduire une louange au roi. Sans cette évolution, la louange eût été bien plus difficile, le genre restant circonscrit à une veine comique, dont nous avons vu qu'elle seyait mal à la louange.

Le ballet à l'instar des autres divertissements est analysé par l'historiographie comme un outil au service de la monarchie. Le roi, désormais au cœur de l'organisation politique qu'il prétend accaparer, utilise le ballet pour symboliser cette modernité. Le contexte de renaissance du ballet, dans l'immédiat de l'après-Fronde, permit l'assujettissement de la grande noblesse au roi. Cette analyse pose le roi comme acteur tout puissant d'une glorification en son honneur imposée à ses sujets. Cette vision centrée sur le roi néglige le fait que les danseurs aient pu trouver dans le ballet une solution ménageant leur dignité, dans leur nécessaire allégeance au roi. Le ballet royal de l'Impatience², dansé lors du carnaval 1661, permet au prince de Condé d'afficher sa réconciliation avec le roi, sans s'humilier. Ce dernier après être passé au service des Espagnols, a enfin reconnu l'autorité royale. Le prince apparaît sur scène en tant que danseur de la suite accompagnant Louis XIV - *Grand amoureux*. Benserade souligne le dispositif en faisant dire au prince son *zèle* à rester au service du roi et à le seconder.

Dans cette optique, Louis XIV passe du statut de commanditaire, à celui de sujet de l'hommage en son honneur. La participation de la cour au ballet n'est pas subie, mais bien volontaire. En effet, danser dans le petit cercle de ceux qui ont les honneurs de la scène, au même titre que le roi, ne nuit pas au positionnement social bien au contraire. La présence de Louis XIV sur scène constitue même une forte incitation à le rejoindre dans le spectacle anobli par sa personne. Le

¹ Philippe Hourcade – op cit, pp 87 et s

² Ballet royal de l'Impatience dansé par sa Majesté le 19 février 1661, Paris, R Ballard, 1661

relatif effacement de la cour, dans les années 1660, au profit de danseurs professionnels ne doit rien aux courtisans. Cette évolution provient de leur difficulté à se montrer à la hauteur d'une technique de plus en plus exigeante. Seuls les plus doués, tel le duc de Saint-Aignan¹, purent se maintenir sur scène.

Chronologiquement, le ballet de cour constitue le premier type de divertissement à célébrer le roi. Le principe en est institué dès le début de la décennie 1650. En effet, en février 1651, le Ballet de Cassandre dans lequel danse Louis XIV âgé de treize ans, célèbre déjà le roi.

Le ballet de cour provient de la cour des Valois. Le premier exemple connu est le ballet comique de la Reine de 1581. L'Italien Baldassarino da Belgiojoso, francisé en Balthasar de Beaujoyeux, mêlait en un seul spectacle, musique, danse et poésie d'Agrippa d'Aubigné.

La période 1651 - 1669 est traditionnellement considérée comme l'âge d'or de ces spectacles. Le fait que Louis XIV ait dansé jusqu'en 1669, conférait un attrait au ballet que la présence des jeunes princes sur scène quelques années tard ne pouvait compenser.

Ce rôle du ballet s'explique largement par le goût du roi et de la cour pour la danse, qui s'impose à la famille royale. Le 26 février 1651, Louis XIV âgé de treize ans, monte pour la première fois sur scène dans le Ballet de Cassandre. Son frère l'accompagne de même que la reine et sa belle-sœur.

De 1661 à 1669, les ballets se succèdent à un rythme annuel : ballets des Saisons (juillet 1661), le ballet d'Hercule amoureux (février 1662), le ballet des Arts (février 1663), Les Noces de Villages (octobre 1663), le ballet des Amours déguisés (février 1664), le ballet royal de la naissance de Vénus (janvier 1665), le ballet des Muses (décembre 1666), le Carnaval Mascarade (janvier 1668), le ballet royal de Flore (1669). Seul 1667 échappe à la création d'un nouveau ballet. Néanmoins, cette année là le ballet de la Naissance de Vénus est redonné². Il est fort probable que les campagnes de la guerre de Dévolution ne permirent pas à Louis XIV de répéter un nouveau spectacle. Lorsqu'en 1669, Louis XIV renonce à paraître sur scène le ballet s'étiole.

Dans les années 1670, le genre connaît une éclipse. Tout au plus, fut donné le Ballet des Ballets le 2 décembre 1671³, afin d'accueillir la nouvelle épouse de Monsieur. Cette œuvre constitue un « pot pourri » des meilleures parties de différents *Divertisemens qui se sont representez devant [le Roi]*⁴.

¹ Pierre Gatulle - *Le corps guerrier, le corps dansant et l'esprit galant*, Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles, mis en ligne le 28 août 2013, URL : <http://crcv.revues.org/12191> ; DOI : 10.4000/crcv.12191

² Gazette, 29 janv. 1667, n° 14, p 108 / Gazette, 5 fév. 1667, n° 17, p 131 / Gazette, 12 fév. 1667, n° 20, p 156 / Gazette, 19 fév. 1667, n° 23, p 176 (=180) / Gazette, 26 fév. 1667, n° 26, p 197

³ Gazette, 5 déc. 1671, n° 145, p 1168 & G, 11 déc. 1671, n° 146, pp 1179-1180

⁴ Ballet des Ballets dansé devant sa Majesté en son Chasteau de S Germain en Laye au mois de Decembre 1671, Paris, Ballard, 1671

Les années 1680, constituent une renaissance¹. Néanmoins, le ballet de cour évolue. Le roi ne monte plus sur scène. Les spectacles n'en continuent pas moins à le louer. Ce trait démontre l'autonomie de la louange dans les divertissements face à la question initiale posée par la présence du roi sur scène. Le roi ne danse plus, mais la jeune génération des princes de France s'y emploie. En 1681, dans le Triomphe de l'Amour² de Lully, Quinault et Benserade proposent un court opéra mêlé à un ballet dansé par les jeunes princes. Donné pour le mariage du couple delphinal, ce dernier y paraît entouré des enfants naturels du roi, à savoir la princesse de Conti et le comte de Vermandois (fille et fils de Louise de La Vallière) ainsi que Mademoiselle de Nantes (fille de Mme de Montespan). En 1681, hormis le Dauphin, les enfants légitimes du roi sont morts. Le ballet joue alors un rôle politique. Il affiche les enfants naturels du roi, comme membres de la famille royale au même titre que l'héritier légitime. Ce spectacle rompt avec la règle instituée depuis 1673 et qui conduisait chaque année à la création d'une nouvelle tragédie mise en musique. En 1681, Quinault et Lully doivent collaborer avec Benserade. Cette éclipse de l'opéra n'est sans doute pas un hasard et doit s'expliquer par la volonté royale d'officialiser la présence des princes légitimés à la cour. A cet égard, quoi de plus adapté que le ballet ?

Le divertissement reste l'une des expressions sociologiques privilégiées de la vie de cour. En 1685, les filles légitimées du roi (la seconde mademoiselle de Blois, la princesse de Conti et la duchesse de Bourbon) dansent dans le Temple de la Paix³. En 1686, la duchesse de Bourbon reparait dans le Ballet de la Jeunesse⁴ et en 1689 dans le Palais de Flore⁵ sur des musiques de Delalande.

Le succès du Temple de la Paix, crée en octobre 1685⁶ à Fontainebleau sur une musique de Lully, fut si grand que le ballet se redonna à Versailles en décembre et en janvier de l'année suivante. Le Mercure galant précise que l'œuvre fut rejouée à Arras, pendant les États d'Artois en décembre 1685⁷. Les courtisans dansèrent dans ce spectacle, à l'instar des ballets des décennies 1650 et 1660. Néanmoins, une différence majeure mérite d'être notée. Les courtisans n'ont plus droit comme dans les années 1650-1660 à leurs propres vers. Seul le roi est glorifié, même s'il n'est plus

¹ Philippe Hourcade – op cit, pp 158 et s

² Le Triomphe de l'Amour, ballet dansé devant S. M. à Saint-Germain en Laye - Vers pour la personne et le personnage de ceux qui sont du ballet du Triomphe de l'Amour, Paris, C Ballard, 1681

³ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T1, p. 229 / Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T1, p. 232

⁴ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusques à présent devant sa Majesté Très Chrétienne, Paris, ? , 1688, T III,

⁵ Le Palais de Flore ballet dansé à Trianon le .. janvier 1689, Paris, C Ballard, 1689

⁶ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T1, p. 229 / Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T1, p. 232

⁷ Le Mercure Galant, janvier 1686, pp. 104-106

présent sur scène. C'est dire l'importance que revêt désormais la célébration de Louis XIV. En janvier 1686, Lully n'ayant pas terminé son nouvel opéra *Armide*¹, le Ballet de la Jeunesse composé par Michel-Richard Delalande sur un texte d'Antoine Morel est proposé à sa place.

A la fin de la décennie 1680, la disparition du duo Quinault-Lully, laisse un vide propice au ballet. La décision de Quinault de ne plus écrire pour Lully suivie de peu de sa mort (1688) et enfin le décès de Lully lui-même (1687) permettent un retour en grâce du ballet. C'est ainsi qu'en janvier 1689, un ballet intitulé *le Palais de Flore*² est donné au Trianon de Versailles. Le spectacle est ordonné pour fêter le retour triomphal du Dauphin. En septembre 1692, est donné devant Monseigneur le ballet de Villeneuve-Saint-Georges³, dans la lignée des grands ballets de cour. Sur une musique de Pascal Collasse et un livret d'un dénommé Banzy, il était destiné à célébrer le retour du Dauphin, après la prise de Namur en juin 1692. La distribution ne concernait que des professionnels et aucun courtisan n'y participa. En juin 1695, Henri Desmarets propose un second spectacle toujours sur un livret de Joseph-François Duché de Vancy les amours de Momus⁴. Cette œuvre, un mélange de tragédie en musique et de ballet, paraît chez Christophe Ballard en tant que *Ballet en musique*.

Néanmoins, ces renaissances périodiques du ballet ne doivent pas cacher le fait que la danse finit, à partir des années 1670, par intégrer les autres divertissements et que le ballet en tant que genre autonome se marginalise. L'art de bien danser est absorbé par des spectacles que l'on pourrait qualifier de plus littéraires, étant donné l'importance accrue du livret. A en croire le *Mercurie Galant*, le Dauphin aurait dansé en 1682, dans les actes II et IV de l'opéra *Atys*⁵ de Lully et Quinault. La danse resta donc très présente à la cour. Il faut attendre l'extrême fin du XVII^e siècle pour la voir décliner, à en croire Madame. Celle-ci écrit dans une lettre du 3 mars 1695 *Ici personne ne veut plus danser, par contre ils apprennent tous la musique*⁶ ou encore le 14 mai 1695 *la danse est donc hors de mode partout* ⁷

b – Les comédies-ballets, les pastorales et leurs déclinaisons : entre silence et louange au roi

¹ <http://philidor.cmbv.fr/jlbweb/jlbWeb?html=cmbv/BurAff&path=/biblio/bur/03/16/316.pdf&ext=pdf>

² *Le Palais de Flore* ballet dansé à Trianon le .. janvier 1689, Paris, C Ballard, 1689

³ Ballet de Villeneuve-Saint-Georges dancé devant Monseigneur le premier septembre 1692. Par l'Académie royale de Musique Paris, C Ballard, 1692

⁴ Les amours de Momus, Ballet en musique, dansé par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1695

⁵ *Mercurie galant*, janvier 1682, p 278-281

⁶ Lettres de Madame, Duchesse d'Orléans née Princesse Palatine, préface de Pierre Gasca, Paris, *Mercurie de France* 1981 & 1985, p 170

⁷ *ibid*, p 173

Toute une série de spectacles hybrides divertit le roi et sa cour en cette fin du XVII^e siècle. Ces différentes manifestations sont souvent présentées comme des ébauches, des tentatives plus ou moins réussies pour passer du ballet de cour à la tragédie mise en musique. Ce raccourci simplificateur, n'est pas totalement faux. Lorsque le roi cessa de danser, en 1669, d'autres divertissements furent proposés à la cour. Presque tous ces divertissements continuèrent à recourir, dans des proportions très variables, à la danse. Néanmoins, l'art lyrique semble avoir pris le pas et caractérise assez bien la période. Cette évolution était d'ailleurs déjà à l'œuvre dans le ballet. L'accentuation du caractère littéraire du ballet avec l'importance du livret, distribué au public avant la représentation¹, avait conduit à un développement de la musique chantée. Les récits prenant de plus en plus d'importance, l'équilibre du ballet s'en trouva bouleversé. Non seulement le rapport entre entrée et récit chanté s'inversa au profit de ce dernier, mais il devint même la raison d'être de l'entrée, alors que lors de la période antérieure, il ne jouait qu'un rôle d'éclaircissement. La louange put donc s'exprimer grâce à ces airs chantés, essentiellement dans les prologues comme déjà souligné.

Il demeure délicat de catégoriser précisément ces différentes œuvres, en les faisant entrer dans un genre bien arrêté et aux contours précis. Les uns empruntent aux autres. Les intitulés retenus notamment lors de leur publication, telle que comédie-ballet, pièce à machine ou pastorale doivent davantage aux circonstances entourant leur représentation, quant à un corpus strict de règles les définissant rigoureusement.

La comédie-ballet² et ses avatars en constituent la parfaite illustration. Ce genre, qui mêle entrée de ballet et comédie, connut un grand succès. Molière en fut le porte étendard, comme Benserade le fut pour le ballet. Tous deux collaborèrent, montrant à l'évidence la porosité des genres.

Les Fâcheux, déjà évoqués, datent de 1661. En 1662, l'Amour Médecin³ du duo Molière Lully offre dans son prologue une célébration du roi des plus limitée. La Princesse d'Elide en 1664, mélange de comédie, d'entrées de ballet et de musique, contenant principalement une pièce écrite par Molière ne propose aucune louange au roi. Le 13 mai de la même année, une comédie de Molière entremêlée de ballets, le Mariage forcé, ne rend toujours aucun hommage au roi. Monsieur de Pourceaugnac⁴ est donné en octobre 1669, sans louange au roi à l'instar du

¹ Philippe Hourcade – op cit, p 159

² Philippe Hourcade – op cit / Charles Mazouer - *Molière et ses comédies-ballets*, Paris, Klincksieck, 1993

³ Gazette, 19 sept. 1665, n° 112, p 924

⁴ Gazette, 12 oct. 1669, n° 120, p 996

Bourgeois Gentilhomme, en octobre et novembre¹ 1670. Nous l'avons souligné, la veine comique nuit à la louange.

En revanche en 1671 Psyché, présenté comme une comédie-ballet associant Molière Thomas Corneille Quinault et Lully, célèbre le roi. Cette œuvre ne ressemble pas aux autres pièces de Molière. Elle tend vers le registre noble, renonçant au burlesque. La danse et la musique dominant, s'appuyant sur une machinerie et une scénographie élaborées. Une Lettre de Robinet évoque d'ailleurs un *ballet pompeux, grand et auguste*². Le spectacle fut particulièrement coûteux. Les états rassemblés par Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, premier gentilhomme de la chambre, parviennent à un total de 334 645 livres³.

Psyché mis à part, l'esthétique de la comédie-ballet repose sur la fantaisie débridée et même une sorte de folie douce. Charles Mazouet affirme dans son ouvrage consacré à la comédie-ballet chez Molière, au sujet de Monsieur de Pourceaugnac : *toute la comédie peut se lire comme un grand ballet qui se danse autour d'une victime aburrie, prise en charge, bousculée, bernée, livrée à des persécuteurs, avant d'être expulsée de la scène où la danse joyeuse règne alors sans partage*⁴. Les situations, le jeu des comédiens, les poursuites, le jargon pédantesque des médecins tout concoure à une forme de drôlerie fantasque très difficile à associer à la célébration du roi. Le roi représente le réel, l'ordre, le sérieux. Il est par nature antinomique avec cet univers où règne l'extravagance et la folie.

Si les années 1670 représentent l'âge d'or de la tragédie mise en musique à la cour, le début de la décennie, antérieur à cette consécration, présente divers spectacles musicaux dont certains louent Louis XIV. Ces spectacles métissés connaissent une forme d'éclipse à cause de Lully qui, disposant d'un monopole sur l'art lyrique, privilégie la tragédie mise en musique. La disparation du duo Quinault-Lully permet dans les années 1680, le retour en grâce des pastorales et autres pièces lyriques plus modestes que l'opéra. La lassitude du roi pour la tragédie mise en musique explique également cette résurrection de ces pièces de petit format. Ces dernières devaient en outre mieux convenir, à la nouvelle vie de cour. Le divertissement s'est institutionnalisé avec la création des soirées d'appartement à l'automne 1682. Le format des spectacles devait donc s'adapter.

En février 1672 le Triomphe de l'Amour, auquel assiste le roi⁵, présenté comme une Pastorale en Musique avec des vers de Jean de Granouillet de Sablières, ne célèbre pas Louis XIV⁶. En

¹ Gazette, 25 oct. 1670, n° 128, p 1024 / Gazette, 15 nov. 1670, n° 157(=137), p 109

² le magazine de l'opéra baroque : http://operabaroque.fr/Cadre_baroque.htm

³ le magazine de l'opéra baroque : http://operabaroque.fr/Cadre_baroque.htm

⁴ Mazouet Charles - op cit, p. 144.

⁵ Gazette, 13 fev. 1672, n° 21, p 167 / Gazette, 20 fev. 1672, n° 24, p 191

⁶ Le triomphe de l'Amour, Paris, Ballard, 1672

février ou mars 1672, une *pastorale héroïque* de Charpentier sur un texte de Gabriel Gilbert et une chorégraphie de Pierre Beauchamps propose un court prologue à la gloire du roi. Dans cette œuvre, aux représentations interrompues du fait du privilège tout récemment acquis par Lully, Vénus et la Renommée célèbrent le roi *nouvel Apollon de la France*. En novembre 1672, Lully et Philippe Quinault font donner une *pastorale* intitulée *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*. L'œuvre recyclant divers succès (*Le Bourgeois Gentilhomme*, *les amants magnifiques*, *Georges Dandin*) afin d'inaugurer la nouvelle Académie royale de Musique dans la salle du Jeu de Paume de Béquet, propose un prologue glorifiant Louis XIV.

*Acis et Galatée*¹, *pastorale héroïque* commandée par le duc de Vendôme en septembre 1686 pour la visite du Dauphin au château d'Anet, contient un prologue à la gloire du roi.

Avec la disparition de Lully (mars 1687), ces spectacles protéiformes renaissent donc avec vigueur. La cour assiste à une éclosion de spectacles moins grandioses que les tragédies mises en musique. Ces divertissements ne manquent pas de célébrer le roi. Ainsi dès juillet 1687, est donné un divertissement dansé d'André Philidor intitulé *le Canal de Versailles*². En mars 1691, est jouée une *pastorale héroïque* dénommée *Coronis*³. Cette pièce de theobaldo di Gatti dit Théobalde sur un livret de Daniel-Paul Chappuzeau de Baugé est un petit opéra en trois acte, précédé d'un prologue célébrant Louis XIV. En 1696, Jean-Baptiste Lully fils propose une *pastorale*⁴, dont le prologue célèbre le roi. Une *pastorale héroïque* proposée au roi en décembre 1697 pour le mariage du duc de Bourgogne reprend le même motif. *Issé*⁵, composée par André Cardinal Destouches sur un livret de Houdar de La Motte, est publiée avec une dédicace au duc de Bourgogne. L'éclipse de l'opéra à la cour ne signifie donc pas une remise en cause de la louange au roi. Les spectacles qui remplacent la tragédie mise en musique intègrent à leur tour un prologue glorifiant Louis XIV.

Un second type de divertissements s'avère susceptible de célébrer le roi : « les pièces à machines¹ ». Ces œuvres données sur une dizaine d'années entre 1666 et 1675 se situent à une période charnière, durant laquelle la louange au roi n'était pas encore systématique et pas encore normée, comme elle le devint avec la tragédie mise en musique. Ces spectacles reposent sur des

¹ *Acis et Galatée*, *Pastorale héroïque* mise en musique par Monsieur de Lully, Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard 1686

² *Le canal de Versailles*, Paris, C Ballard, 1687

³ *Coronis*, *pastorale héroïque* représentée par l'Académie royale de Musique le vingt troisième Mars 1691, Paris, C Ballard, 1691

⁴ *Le triomphe de la raison et de l'amour*, *pastorale* mise en musique par Lully, représentée à Fontainebleau le .. Octobre 1696, Paris, C Ballard, 1696

⁵ *Issé*, *Pastorale héroïque* représentée pour la première fois devant sa Majesté à Trianon, le 17. de Décembre 1697 par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1697

effets scénographiques, qui se veulent spectaculaires. Le genre recherche le merveilleux et le fastueux. Au contraire du théâtre, qui privilégie l'écriture littéraire et sa représentation par le jeu des comédiens, les pièces à machines poursuivent un objectif moins noble. Il s'agit de surprendre le public par une technique multipliant les décors et autres machineries théâtrales. La qualité intrinsèque de l'œuvre importe moins que son caractère spectaculaire. Ce genre eut plutôt les honneurs de la ville et permit de proposer un divertissement échappant au privilège de Lully. L'aspect spectacle de cour y est donc moins présent, expliquant que la louange au roi y fut plus aléatoire. Quelques exemples montrent que ces pièces pouvaient ou non célébrer le roi, sans qu'il soit possible d'entrevoir une logique à cette célébration aléatoire.

Le 11 janvier 1666, le roi assiste aux *Amours de Jupiter et Sémélé* de Claude Boyer, chez les Comédiens du Marais². Le prologue de la pièce propose une louange au roi. La muse de la Tragédie, Melpomène, demande aux personnages de la pièce de reconnaître la gloire de Louis XIV et d'accepter de le divertir. La préface de cette pièce publiée en 1666³ déclare expressément que le poète n'entend pas établir de parallèle entre la grandeur du roi et celle de Jupiter. Cette affirmation est intéressante. Elle souligne le jeu des correspondances et des représentations métaphoriques du pouvoir, toujours possibles au théâtre. Claude Boyer a sans doute entendu se prémunir d'une cabale, établissant un parallèle entre le Jupiter volage trompant Junon pour Sémélé et Louis XIV. Le 16 janvier 1668, le roi assiste à *Amphitryon* de Molière⁴, autre pièce à machine, qui conte les amours de Jupiter sans célébrer Louis XIV. A deux ans d'intervalle, le genre peut donc intégrer ou non une louange au roi, démontrant combien sa célébration reste une simple option au milieu de la décennie.

*Circé*⁵, présentée comme une *tragédie ornée de machines, de changement de Théâtre et de Musique* est donnée en 1675. Ecrite par Thomas Corneille sur une musique de Charpentier, l'œuvre ne fut pas donnée à la cour, mais au théâtre Guénégaud. Elle célèbre largement le roi dans son prologue. La préface de la publication la présente comme un témoignage supplémentaire aux *Réjouissances particulières* et aux *Divertissemens publics* consécutifs aux victoires royales dans la guerre de Hollande. Pour autant, il serait erroné de croire que désormais tous les divertissements lyriques, même donnés en ville, célèbrent Louis XIV. En effet, au théâtre Guénégaud, en cette même année

¹ Hélène Vissentin – *Le théâtre à machines : succès majeur pour un genre mineur*, Littératures classiques, n° 51, 2004, pp 205-222

² Gazette, 16 janv. 1666, n° 9, p 72

³ Les Amours de Jupiter et Sémélé, Claude Boyer, Paris, Guillaume de Lyone, 1666

⁴ Gazette, 21 janv, 1668, n° 9, pp 71-72

⁵ *Circé* Tragédie ornée de Machines, de Changemens de Théâtre, & de Musique Par T Corneille, Paris, ?, 1675

1675, Thomas Corneille et Donneau de Visé proposant en collaboration avec Charpentier une comédie héroïque mêlée de danse et de musique¹, s'en abstiennent.

Les développements précédents n'ont eu de cesse d'évoquer la tragédie mise en musique. Dès lors, un examen du genre devient indispensable.

c – Les tragédies mises en musique : la louange à Louis XIV triomphe

La tragédie mise en musique, c'est à dire l'opéra, constitue une source majeure et systématique de célébration du roi. Elle prévoit inmanquablement un prologue en l'honneur de Louis XIV. Le genre a été mis au point en 1671 et il faut attendre 1699 avec le Carnaval de Venise de Campra² pour qu'un spectacle ne prévoit pas un prologue en l'honneur du roi.

La tragédie mise en musique doit beaucoup à la collaboration de Philippe Quinault et Jean-Baptiste Lully. Le privilège de Lully obtenu en 1672 sur les représentations de pièces lyriques étouffa toute concurrence. Le compositeur racheta à Pierre Perrin le privilège de l'Académie de Musique. En outre le roi, par une lettre patente le 13 mars 1672, lui accorda le privilège des représentations lyriques dans tout le royaume. Il lui confia la direction de l'institution devenue l'Académie *royale* de Musique. Ce monopole permit d'assurer le triomphe des tragédies lyriques.

Au contraire des autres divertissements illustrés par une multitude d'auteurs et une myriade de procédés, la tragédie mise en musique repose sur un canevas rigoureux, instauré par Quinault et Lully. Ces habitués du cénacle de la cour, ayant déjà très largement œuvré pour distraire le roi, intégrèrent d'emblée une louange à Louis XIV. Le vif intérêt pris par le roi à leurs spectacles ne pouvait que les inciter à accentuer ce trait. La louange, nous l'avons répété à satiété, présente avant tout chose une dimension rituelle d'hommage au roi. L'attention portée par Louis XIV à leur œuvres, supposait que le duo lui marque sa déférence par un propos flatteur.

Les deux complices conçoivent leur œuvre dans les années 1670 et 1680. Les développements précédents sur la prédication ont montré que la louange au roi se renforçait sur cette période. Cette évolution se retrouve avec la tragédie mise en musique. La guerre de Hollande a joué un rôle d'accélérateur.

La genèse du genre montre que l'opéra n'était pas inconnu en France avant Lully et Quinault. Leur génie fut de l'adapter et de l'acclimater avec succès. Leur empreinte fut telle qu'après leur mort, la méthode n'évolua pas. Le prologue en l'honneur du roi était durablement installé. Le

¹ L'Inconnu, comédie meslée d'ornemens et de musique par T Corneille, Paris, J Ribou, 1675

² Textes réunis par Jean Duron, p 62

désintérêt de Louis XIV à l'égard de nouvelles productions, qui finirent par se monter en ville et non plus à la cour n'y changea rien.

En 1662, la cour avait assisté à Ercole Amante de Cavalli sur un livret italien de Francesco Buti. L'opéra connu, selon la Gazette¹ dix représentations entre février et mai. D'emblée, ce spectacle célébra le roi, par trois prologues comme nous l'avons précédemment évoqué. Commande prestigieuse de Mazarin pour les noces royales et le traité des Pyrénées, donnée avec plusieurs années de décalage à cause de retards dans la construction de la salle des Tuileries, la célébration du roi était un passage obligé. Néanmoins, afin de satisfaire le goût français pour la danse, des entrées de ballets s'intercalèrent dans les actes ou les entractes de l'opéra. Le ballet éclipsa d'ailleurs l'opéra. Publié chez Robert Ballard², le spectacle fut présenté comme un ballet à en lire le titre ainsi rédigé : *Vers du Ballet Royal dansé par leurs Majestez entre les Actes de la grande Tragédie de l'Hercule Amoureux*. Furent mis en exergue les vers de Benserade, tandis que le texte chanté en italien fut relégué en fin d'ouvrage. En outre, les airs chantés furent traduits, afin de devenir une œuvre littéraire qualifiée de *tragédie*. L'opéra n'eut pas de lendemain.

Presque dix ans plus tard, en mars 1671, Pomone de Cambert sur un livret de Perrin³ intègre également un prologue à la gloire de Louis XIV. Ce texte encore court ne connaît pas les développements, que lui donnèrent Quinault et Lully. Néanmoins, la règle consistant à prévoir dans tout opéra un prélude rendant hommage au roi est posé.

En avril 1673, Cadmus et Hermione⁴ premier opéra de Lully et Quinault, reprend ce principe. L'œuvre débute par un prologue glorifiant Louis XIV, suivi de cinq actes. La méthode est tellement intangible qu'en 1679 pour Bellérophon, Thomas Corneille copie Quinault momentanément touché par la disgrâce. Le prologue présente Apollon entouré des neuf Muses et bientôt rejoint par Pan et Bacchus sur le Mont Parnasse. Ces personnages mythologiques célèbrent *le plus grand Roy de l'Univers*.

La popularité du genre sur toute la période étudiée ne se dément pas, malgré le désintérêt de Louis XIV, puis la mort de Lully et Quinault. La lassitude semble avoir gagné Louis XIV à partir de 1685. Le marquis de Sourche affirme, au sujet des représentations de l'opéra Roland de Lully et Quinault⁵ en 1685, que *le roi déclara que ses sortes de spectacles l'ennuyoient, quand il les voyait si souvent*^A.

¹ Gazette, 11 fév. 1662, n° 18, pp 147-148 / Gazette, 18 fév. 1662, n° 21, pp 170-171 / Gazette, 25 fév. 1662, n° 24 p 195 / Gazette, 22 avril 1662, n° 47, p 400 / Gazette, 29 avril 1662, n° 49, p 412 / Gazette, 6 mai 1662, n° 52, p 543 (=p435) / Gazette, 13 mai 1662, n° 55, pp 459-460

² Vers du Ballet Royal dansé par leurs Majestez entre les Actes de la grande Tragédie de l'Hercule Amoureux, Avec la Traduction du prologue, & des Arguments de chaque Acte, Paris, R Ballard, 1662

³ Recueil général des opéra representez par l'Académie royale de Musique depuis son établissement, Paris, C Ballard, 1703, T 1, p 1

⁴ Cadmus et Hermione. Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1673

⁵ Roland, Tragédie mise en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secretaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Intendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1684

Il n'assista même pas à *Armide*, dernier opéra de Lully et Quinault. L'œuvre fut donné en version concert à la cour en 1686, sans le roi². Les œuvres de Lully et Quinault d'abord conçues pour divertir le roi, connurent le succès auprès des publics parisien et provincial. L'opéra *Thésée*, créé le 11 janvier 1675 à Fontainebleau fut joué pendant presque un an à l'Académie royale³.

En 1697, pas moins de trois nouveaux opéras furent créés par l'Académie royale de Musique. En mars, Henry Desmarets sur un livret de Jean-Baptiste Rousseau proposa *Vénus et Adonis*⁴. En mai-juin fut jouée *Méduse*⁵ de Charles-Hubert Gervais sur un livret de Claude Boyer. *L'Europe Galante*⁶ d'André Campra fut chantée, le 24 octobre, sur un livret d'Houdar de La Motte. Cette évolution, aboutissant à une multiplication des œuvres sans que n'émerge de figures emblématiques tels Lully et Quinault, correspond à cette crise de la littérature ouverte au début des années 1680 analysée par Bernard Magné⁷.

D'emblée, la tragédie en musique se situe du côté des Modernes dans la querelle des Anciens et des Modernes⁸. En 1674, l'opéra de Lully et Quinault *Alceste ou le triomphe d'Alcide*, pourtant apprécié par Louis XIV, fit l'objet d'une cabale. Celle-ci préfigure la querelle des Anciens et des Modernes de 1687, sous l'impulsion de Charles Perrault. En 1674, Perrault occupe déjà le devant de la scène, en publiant un dialogue entre deux personnages d'avis opposés sur la qualité de *Alceste*⁹. Il y propose une comparaison entre le texte d'Euripide et celui de Quinault. Deux protagonistes échangent sur le retrait par Quinault de tel ou tel épisode présent chez Euripide et l'invention par Quinault de tel ou tel passage absent chez Euripide. Perrault justifie la réécriture d'une œuvre modernisée par la suppression d'archaïsmes. Le débat est révélateur de l'attitude des Français à l'égard de la célébration du roi. Nul ne critique la présence d'une ode à la gloire du roi en prélude à un spectacle, inspiré d'Euripide, alors même que cette présence pourrait paraître saugrenue. La question de la fidélité à Euripide ne remet pas en cause l'existence d'un prologue consacré à Louis XIV. La greffe d'un texte consacré au contemporain qu'est Louis XIV, dans une œuvre s'inscrivant dans la mythologie grecque, est pourtant a priori dans la droite ligne de la question de la fidélité à l'Antiquité. Critiquer la louange au roi reviendrait à critiquer le roi. Perrault propose de considérer la tragédie mise en musique comme un genre autonome et

¹ Louis-François Du Bouchet, marquis de Sourches, *Mémoires sur le règne de Louis XIV*, Paris, Hachette, vol 1, p 168

² Buford Norman – op cit, p 305

³ Buford Norman – op cit, p 123

⁴ *Venus et Adonis* tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard 1697

⁵ *Méduse* tragédie en musique représentée par l'Académie royale de musique, Amsterdam, A Schelte, 1699

⁶ *L'Europe Galante*, ballet mis en musique par M. xxxx., Paris, C Ballard 1697

⁷ Bernard Magné - op cit

⁸ Christian Michel – op cit

⁹ Critique de l'Opéra ou Examen de la Tragédie intitulée *Alceste le Triomphe d'Alcide*, Paris, Claude Bardin ,1674

moderne. Dès sa naissance, elle se présente comme une invention du règne. Elle participe donc au prestige d'un monarque, qui se singularise de ses prédécesseurs et des souverains de son temps, par le génie créateur de son règne. Ce lien avec le roi s'impose d'autant plus que le genre systématise un prologue à sa gloire. La pompe, le merveilleux, le recours à une machinerie plus ou moins sophistiquée cadrent bien avec l'essence d'un règne, qui se veut hors du commun. Le divertissement témoigne des bienfaits d'un règne permettant l'émergence d'un spectacle capable de rivaliser voir dépasser le génie grec.

Dans le prologue règne la perfection de Louis XIV, tandis que dans l'opéra lui-même se déchaînent les affres de la passion humaine. Louis XIV n'apparaît plus sous les traits d'un personnage qui le représenterait. Ainsi, quel rapport peut-il exister entre Louis XIV et le roi Célénus d'Atys (1676), roi faible obsédé par son amour pour Sangaride. Le roi est parfaitement extérieur à l'œuvre. Seuls les protagonistes du prologue l'évoquent et le célèbrent. Il s'agit de souligner son action dans le monde réel et de développer un discours en phase avec l'actualité. La seule exception réside dans la toute première tragédie en 1673. Le prologue de l'opéra de Quinault et Lully Cadmus et Hermione dépeint encore Louis XIV sous les traits du Soleil, mais s'empresse de souligner qu'il s'agit d'une allégorie, comme si la chose n'allait déjà plus de soit. L'année suivante (1674), Quinault abandonne toute métaphore et parle directement de Louis XIV dans le prologue de l'opéra Alceste. Cadmus et Hermione présente un second archaïsme dans la mesure où l'on peut encore reconnaître Louis XIV, dans le héros Cadmus. Ce dernier subit toute une série d'épreuves, dont un combat avec un dragon, qu'il vainc avec courage.

Le tableau ci-dessous récapitule les différents opéras donnés depuis la création de la tragédie mise en musique en 1671 jusqu'au terme de l'année retenue pour clore cette étude (1697). Tous ces spectacles prévoient systématiquement un prologue en l'honneur du roi. Si ce dernier était encore assez peu développé en 1671, il prend une réelle ampleur avec les œuvres de Lully et Quinault. Le principe se maintient chez leurs nombreux successeurs, recensés ci-dessous. Néanmoins, l'homogénéité de traitement de cette louange propre à Lully et Quinault s'affaiblit chez leurs confrères. Certains prologues s'avèrent beaucoup plus succincts dans leur célébration du roi. Cela peut s'expliquer par le spectacle lui-même plus modeste, qui intègre un prologue en rapport avec l'imperfection du spectacle. Tel est le cas pour *Alphée et Aréthuse*¹ de Claude Jean-Baptiste Boesset sur un livret de Bouchet (ou Boucher). Cet opéra très court (deux actes au lieu des cinq habituels) propose donc un court prologue à la mesure du caractère un peu indigent de l'œuvre. Le désintérêt de Louis XIV pour ce type de spectacles créés non plus à la cour mais à Paris par

¹ *Alphée et Aréthuse*, tragédie mise en musique par Monsieur de Boesset, Paris, C Ballard, 1686

l'Académie royal de musique, a pu jouer sur l'importance de la louange en son honneur. Cette dernière étroitement liée à la vie de cour, a pu parfois s'étioiler loin du roi. Ainsi, en 1689 *Thétis et Pélée*¹ de Collasse sur un livret de Fontenelle ne contient qu'un court prologue célébrant le Dauphin et son père. L'œuvre connaîtra un grand succès et resta dans le répertoire de l'Académie royale de musique pour près de soixante-seize ans. Néanmoins, cet effacement de la louange est loin d'être automatique et d'autres opéras maintiennent une célébration étoffée de Louis XIV, sur le modèle de Quinault-Lully.

Année de création	Nom de l'œuvre	Auteurs
Mars 1671	Pomone ² .	Cambert sur un livret de Perrin.
Avril 1673	Cadmus et Hermione ³ .	Jean-Baptiste Lully sur un livret de Philippe Quinault
Avril 1674	Alceste ou le triomphe d'Alcide ⁴	Jean-Baptiste Lully sur un livret de Philippe Quinault
Janvier 1675	Thésée ⁵	Jean-Baptiste Lully sur un livret de Philippe Quinault
Janvier 1676	Atys ⁶	Jean-Baptiste Lully sur un livret de Philippe Quinault
Janvier 1677	Isis ⁷	Jean-Baptiste Lully sur un livret de Philippe Quinault
Avril 1678	Psyché ⁸	Jean-Baptiste Lully sur un livret de Thomas Corneille
Janvier 1679	Bellérophon ⁹	Jean-Baptiste Lully sur un livret de Thomas Corneille
Février 1680	Proserpine ¹⁰	Jean-Baptiste Lully sur un livret de Philippe Quinault
Juillet 1682	Persée ¹¹	Jean-Baptiste Lully sur un livret de Philippe Quinault
Janvier 1683	Phaéton ¹²	Jean-Baptiste Lully sur un livret de Philippe Quinault
Janvier 1684	Amadis ¹³	Jean-Baptiste Lully sur un livret de Philippe Quinault
Janvier 1685	Roland ¹⁴	Jean-Baptiste Lully sur un livret de Philippe Quinault
Février 1686	Armide ¹⁵	Jean-Baptiste Lully sur un livret de Philippe Quinault

¹ *Thétis et Pelée*, tragédie représentée pour la première fois par l'Académie royale de Musique le ...1689, Paris, C Ballard, 1708

² Recueil général des opéra representez par l'Académie royale de Musique depuis son établissement, Paris, C Ballard, 1703, T1, p 1

³ *Cadmus et Hermione* Tragédie représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, Ballard, 1673, p 1

⁴ *Alceste ou le triomphe d'Alcide* Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, R Baudry, 1674

⁵ *Thésée* Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1675

⁶ Gazette, 18 janv. 1676, n° 6, p 47

⁷ *Isis*, Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1676

⁸ *Psyché*, tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Escuyer-Conseiller du Roy [...]représentée par l'Académie Royale de musique [...], Paris, C Ballard, 1678

⁹ *Bellérophon* tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, 1679, C Ballard

¹⁰ Gazette, 10 fév. 1680, n° 12, p 72

¹¹ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis **dix huit ou vingt ans** jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris & on le vend chez Henry van Duwaldt, 1688, TII

¹² Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis **dix huit ou vingt ans** jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris & on le vend chez Henry van Duwaldt, 1688, TII

¹³ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix huit ou vingt ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris & on le vend chez Henry van Duwaldt, 1688, TIII

¹⁴ *Roland*, Tragédie mise en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secretaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Intendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1684

¹⁵ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Amsterdam, A Wolfgang, 1688, TIII

Année de création	Nom de l'œuvre	Auteurs
octobre 1686	Alphée et Aréthuse ¹	Claude Jean-Baptiste Boesset ² sur livret de Bouchet (ou Boucher)
novembre 1687	Achille et Polyxème ³	Jean-Baptiste Lully (terminé par Pascal Collasse) sur un livret de Jean Galbert de Campistron
Mars 1688	Zéphire et Flore ⁴	Louis et Jean-Louis Lully sur un livret de Michel du Boulay
Janvier 1689	Thétis et Pélée ⁵	Pascal Collasse sur un livret de Bernard Le Bovier de Fontenelle
Février 1690	Orphée ⁶	Louis Lully sur un livret de Michel du Boulay
Décembre 1690	Enée et Lavinie ⁷	Pascal Colasse sur un livret de Bernard Le Bovier de Fontenelle
Novembre 1691	Astrée	Pascal Colasse sur un livret de Jean De La Fontaine
Mars 1693	Alcide ou le triomphe d'Hercule ⁸	Lully fils et Marin Marais sur un livret de Jean Galbert de Campistron
Juin 1693	Didon ⁹	Henry Desmaret sur un livret de Louise Geneviève Gillot de Saintonge
Décembre 1693	Médée ¹⁰	Marc Antoine Charpentier sur un livret de Thomas Corneille
Mars 1694	Céphale et Procris ¹¹	Elizabeth Jacquet de La Guerre sur un livret de Joseph-François Duché de Vancy
Octobre 1694	Circé ¹²	Henri Desmarest sur un livret de Louise Geneviève Gillot de Saintonge
Avril 1695	Théagène et Cariclée ¹³	Henri Desmarests sur un livret de Joseph-François Duché de Vancy
Janvier 1696	Jason ou la Toison d'Or ¹⁴ .	Pascal Colasse sur un livret de Jean-Baptiste Rousseau
Mars 1696	Ariane et Bacchus ¹⁵	Marin Marais sur un livret d'un dénommé Saint Jean

¹ Alphée et Aréthuse, tragédie mise en musique par Monsieur de Boesset, Paris, C Ballard, 1686

² ibid

³ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Amsterdam, A Wolfgang, 1688, T III, p 311

⁴ Zéphire et Flore, opéra en musique par Monsieur de Lully Surintendant de la Musique du Roy et par Monsieur son frère, Paris C Ballard, 1688

⁵ Thétis et Pelée, tragédie représentée pour la première fois par l'Académie royale de Musique le ... 1689, Paris, C Ballard, 1708

⁶ Orphée, tragédie mise en musique par Monsieur de Lully l'aîné, C Ballard, 1690

⁷ Enée et Lavinie, tragédie mise en musique par Mr Colasse, Maître de la Musique de la Chapelle du Roy, Paris, ?, 1691

⁸ Alcide, tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique Paris, C Ballard, 1693

⁹ Didon, tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1693

¹⁰ Médée, tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1693

¹¹ Céphale et Procris tragédie mise en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Amsterdam, A Schlete 1695.

¹² Circé, tragédie mise en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1694

¹³ Théagène et Cariclée, tragédie mise en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1695

¹⁴ Jason ou la Toison d'Or représenté par l'Académie royale de Musique suivant la copie imprimée à Paris, Amsterdam, A Schelte, 1697

¹⁵ Ariane et Bacchus Tragédie mise en musique par M Marais ordinaire de la Musique de chambre du Roy, Paris, C Ballard, 1696

Année de création	Nom de l'œuvre	Auteurs
Mai 1696	La Naissance de Vénus ¹	Pascal Colasse sur un livret de l'abbé Pic
Mars 1697	Vénus et Adonis ²	Henry Desmarets sur un livret de Jean-Baptiste Rousseau
Mai-juin 1697	Méduse ³	Charles-Hubert Gervais sur un livret de Claude Boyer
Octobre 1697	L'Europe Galante ⁴	André Campra sur un livret d'Antoine Houdar de La Motte

Cette première partie s'est efforcée de démontrer que la louange au roi ne pouvait se résumer seulement à la question de l'image de Louis XIV et que le processus conduisant à le célébrer importait autant que le portait qui en était offert. Ce constat vaut pour la prédication comme pour les divertissements, dont nous avons vu qu'ils partageaient un univers commun au-delà de leur différence fondamentale de nature. Un examen minutieux des différents supports qui, dans ces deux registres, ont permis à cette louange au roi de s'exprimer à été entrepris. Au terme de cette première étape, l'horizon s'est suffisamment éclairci pour que soit posée la question des acteurs de la louange : Qui sont-ils et pourquoi agissent-ils de la sorte ?

¹ La naissance de Vénus, opéra en musique représenté par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1696

² Venus et Adonis tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard 1697

³ Méduse tragédie en musique représentée par l'Académie royale de musique, Amsterdam, A Schelte, 1699

⁴ L'Europe Galante, ballet mis en musique par M. xxx., Paris, C Ballard 1697

II – LES PROTAGONISTES DE LA LOUANGE AU ROI

Un point essentiel a été d'emblée souligné. S'intéresser à la célébration du roi, par le biais de la louange, pose le roi comme sujet et non comme acteur de cette louange. Celle-ci relève d'un fait social indépendant de la volonté royale, même si le roi ou son entourage peuvent plus ou moins l'accompagner et l'encadrer. A cet égard même lorsque Louis XIV se désintéresse de l'opéra, le genre continue à le célébrer. Cette autonomie de la louange, par rapport à une vision traditionnelle d'un roi *deus ex machina* du discours en son honneur, suppose de s'intéresser aux artisans de ce discours. Le précédent chapitre a montré une accentuation de la célébration de Louis XIV, au fil des années. Ce développement de la louange se fit grâce aux balladins et aux gens d'Eglise, qui glorifièrent le roi à l'occasion des spectacles et des prédications. Ces locuteurs méritent donc d'être examinés de plus près.

Cette opération suppose de rechercher s'il existe des réseaux regroupant les acteurs de la louange et si ces derniers dépassent l'opposition prédicateurs-balladins. Cette étape franchie se pose la question de leurs motivations à célébrer le roi. Etaient-ils soumis à un modèle imposant de louer le roi, ménageaient-ils leurs intérêts ou ceux de leur communauté ou encore étaient-ils attachés à une vision idéale de la monarchie ?

Enfin, cette étude sur les protagonistes de la louange ne saurait être complète sans se poser la question de leur public. Schématiquement celui-ci est double. Il se confond d'abord avec les spectateurs des divertissements étudiés ci-avant et avec l'auditoire des prédicateurs. Très souvent ces publics réunissaient les mêmes personnes. Enfin, un dernier cercle est constitué par le lectorat de ces divertissements, de ces sermons ou de ces oraisons funèbres qui furent imprimés.

1 – LES AUTEURS DE LA LOUANGE AU ROI

Leur rôle peut être réévalué à la lumière des écrits de Ran Halevi¹. Ce dernier constate l'absence de penseurs politiques et l'effacement des juristes qui produisirent cette pensée lors des règnes précédents. Il soutient que l'idéologie du règne se retrouve dans un vaste mouvement de représentation du roi à travers les arts et les diverses réalisations du règne. Dans cette optique, force est d'admettre l'importance des auteurs de la louange et l'intérêt d'en identifier les auteurs.

La louange est une affaire d'hommes. Etant donné, la place des femmes dans la société du temps, ces dernières sont évidemment peu présentes. Absentes de la prédication, elles apparaissent timidement dans les divertissements. Si les femmes participaient en tant que danseuses,

chanteuses ou actrices aux divertissements donnés à la cour, elles furent toujours interprètes d'œuvres conçues par des hommes. Rares furent celles qui jouèrent un rôle de premier ordre. Il est, néanmoins, possible d'en citer trois. En 1686, madame Deshoulières écrivit une Idylle, que Charpentier mit en musique². Elizabeth Jacquet de La Guerre composa, en 1694, un opéra intitulé Céphale et Procris³. Louise Geneviève Gillot de Saintonge, en qualité de librettiste de Desmaret, écrivit deux livrets d'opéras : Didon⁴ (1693), Circé⁵ (1694).

Le rôle des prédicateurs et des balladins était parfaitement circonscrit, leurs fonctions étant bien distinctes. Pourtant la frontière n'était pas si étanche, surtout pour les ecclésiastiques qui pouvaient s'illustrer dans le domaine des lettres. Marc Fumaroli écrit d'ailleurs « Désormais le clergé trouve dans les comédiens et surtout les comédiens modérés et en voie de devenir respectables, des rivaux professionnels, des orateurs laïcs disputant aux orateurs sacrés le même public chrétien⁶ ». Les jésuites, tel le père François Menestrier, composèrent des ballets pour leurs collègues. François de Paule Bretonneau, qui fit publier les sermons de Bourdaloue et Cheminai, écrivit également le livret de David et Jonathas un opéra de Charpentier de 1688. La fréquentation d'un même milieu culturel par les gens de lettres et les prédicateurs est également avérée. Bossuet et Benserade fréquentèrent l'hôtel de Rambouillet, à l'instar d'autres beaux esprits du temps. L'Académie française accueillit laïcs et ecclésiastiques, qui tous communiaient dans le goût des belles-lettres.

La célébration du roi peut s'analyser comme l'expression d'un rituel social ou la manifestation d'un courant de pensée et sans doute moins comme une opinion personnelle sur le roi. Le groupe constitue donc le vecteur adapté à cette étude des laudateurs du roi. S'il est tentant de chercher à dépasser l'opposition balladins-gens d'Eglise, cette dernière ne peut pas être entièrement gommée. Elle permet en effet de souligner l'existence de groupes bien spécifiques dans ces deux communautés.

Néanmoins, avant de se pencher sur ces différents groupes, la question centrale de l'attitude du roi doit être soulevée. Sans intégrer le courant historiographique posant le roi comme le moteur de la louange en son honneur, son rôle mérite d'être interrogé puisqu'il s'est impliqué dans les divertissements donnés à sa cour et a donc participé à sa propre louange.

¹ Ran Halevi – op cit

² Idylle de Madame Deshoulières Sur le retour à la Santé du Roy, Paris, JB Coignard, 1686

³ Céphale et Procris, tragédie mise en musique par Mlle de La Guerre, Paris, C Ballard, 1694

⁴ Didon, tragédie mise en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1693

⁵ Circé, tragédie mise en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1694

⁶ Marc Fumaroli – *Héros et orateurs, Rhétoriques et dramaturgie cornéliennes*, Genève, Droz, 1990, p 471

1.1 – Louis XIV acteur des divertissements de cour

Nous l'avons mis en exergue dès l'introduction de cette étude, la louange conduit à se demander « comment a-t-on parlé du roi ? » et non « comment le roi a-t-il fait parler de lui ? ». Participer aux divertissements et y jouer un rôle plus ou moins actif ne signifie pas que le roi fut nécessairement le grand ordonnateur d'une vaste opération de communication dépeinte par l'historiographie et sur laquelle insiste tout particulièrement Peter Burke.

Norbert Elias permet de relativiser cette figure d'un roi omniscient en soulignant la fonction normative de la cour et des usages qu'elle impose y compris au roi. L'historien évoque *le désir du roi de ne pas seulement exercer son pouvoir, mais de le manifester par des actes symboliques*¹ soulignant son souci d'*entourer d'une auréole son existence*. Le monarque lui-même est tenu d'adopter certains comportements inhérents à sa fonction. Les divertissements s'inscrivent dans cette logique, tandis que la prédication s'y prête mal. Face aux sermons Louis XIV reste un auditeur recueilli et passif. Les oraisons funèbres prohibèrent sa présence. Le rôle joué par le roi dans la louange en son honneur ne se pose donc qu'à l'égard des divertissements. Une première étape dans cette réflexion s'impose comme une évidence : elle correspond à l'époque où Louis XIV dansa dans les ballets. Après cette implication directe, une seconde période s'ouvrit interrogeant son influence, notamment à travers son goût pour la musique.

1.1.1 – Le roi-balladin : Louis XIV, danseur de ballet

Les années 1660, comme la décennie précédente, se caractérisent par une apparente singularité. Louis XIV montait sur scène et parut dans les ballets donnés à la cour jusqu'en 1669. Le roi devint donc un acteur actif du divertissement et de sa propre célébration, en participant à dix ballets entre 1661 à 1669.

Sa présence sur scène peut être envisagée selon deux angles : les raisons qui l'y ont conduit et les rôles endossés dans ces ballets.

S'afficher dans un divertissement paraît de prime abord surprenant pour un roi. Cela l'a-t-il été pour ses contemporains ? Rapporté au cérémonial espagnol où les apparitions du roi étaient rares et d'une solennité extrême et qui célébrait le «*sosiego*», c'est-à-dire la faculté du roi à demeurer digne et quasi immobile, la présence de Louis XIV paraît étonnante. Néanmoins, la monarchie française n'entretint pas la même vision du roi. Ce dernier devait au contraire rester accessible à

¹ Norbert Elias – op cit, p 141

ses sujets. A la cour, le roi demeurait visible. Versailles ne fut pas un monastère à l'égard de l'Escurial.

Certains auteurs ont soutenu que des sujets du « grand roi », tout en modérant leur propos, semblaient avoir réprouvé le fait que le roi ait dansé. Philippe Hourcade¹ cite, par exemple Senault. Ce dernier, dans *Le Monarque ou les Devoirs du Souverain* tout en légitimant le recours aux *spectacles publics* pour les rois, affirme néanmoins que *plus [la comédie] est charmante, plus elle est dangereuse ; et j'ajouterais même que plus elle semble honnête, plus je la tiens criminelle*. Un certain mépris se serait maintenu à l'égard du ballet, malgré une entreprise d'anoblissement et d'intellectualisation croissante du genre dans les années 1650 à 1660. Son caractère jouissif, débridé, burlesque aurait pesé en sa défaveur. La plupart de ces spectacles étaient donnés pendant le carnaval. Les premiers ballets dans lesquels Louis XIV est apparu, cherchaient d'ailleurs à justifier sa participation. L'introduction du Ballet de Cassandre, en 1651, déclare par exemple ... *jouir parmi ses autres exercices Royaux, de ces innocentes délices de son âge autant que le faix de sa Couronne en un autre plus avancé, luy en Empesche ou du moins luy en diminue les Plaisirs*². Sous le règne personnel, la danse était présentée comme le juste délassement d'un monarque affairé. Le Ballet des Amours Déguisés, en 1664 (VII. entrée) qualifie la danse d'*amusement* au même titre que la chasse. Le Ballet des Muses, en 1666, (IV. entrée) affirme.. *Mais l'affaire va toujours devant le plaisir*³.

Cette prétendue réticence à voir le roi sur scène, si elle a pu être celle d'esprits plus ou moins dévots, ne paraît pas avoir été générale. Ce roi danseur semble ne pas avoir été incongru et plutôt presque banal. C'est à peine si Mme de la Fayette évoque sa présence dans le ballet des Saisons (1661). *L'on répétoit à Fontainebleau un Ballet, que le Roi et Madame dancèrent*⁴. Son attention fut surtout attirée sur le caractère merveilleux d'un divertissement inventif et spectaculaire.

En outre, cette activité royale s'intégrait à la tradition. Louis XIV ne fut pas le premier roi de France à monter sur scène. Ses prédécesseurs, à l'instar de son propre père, se livraient déjà à ce genre d'exercice. Nous l'avons souligné dans les développements consacrés au ballet, les jeunes princes de la maison de France suivirent à leur tour cet exemple dans les années 1680. Cette référence à la tradition est d'ailleurs soulignée par les vers de ballets. En 1651, l'introduction du ballet de Cassandre souligne que le roi ne fait que *continuer l'employ que leur a donné en de pareils sujets le Roy défunt son Père*⁵. Il s'agit d'inscrire le jeune roi dans la tradition.

¹ Philippe Hourcade – op cit, p.173

² Marie-Claude Canova Green – op cit, T1, p 41

³ Ballet des Muses. Dansé par sa Majesté à son Chateau de S. Germain en Laye, le 2. Decembre 1666, Paris, R Ballard, 1666

⁴ Mme de la Fayette, *Mémoires de Mme de La Fayette Précédées de La Princesse de Clèves*, Paris, Flammarion, ?, p 209

⁵ Marie-Claude - Canova Green – op cit, T1, p 41

Enfin cette exhibition du roi dans les ballets est à replacer dans la perspective des cérémonies monarchiques. Montrer le corps privé du roi permet, surtout au début du règne, de symboliser le corps politique du souverain. Nombreuses sont ces cérémonies qui, du sacre aux Entrées ou encore au lit de Justice, reposaient sur cette mise en représentation du roi. L'effacement progressif de ces grands rituels a pu dans un premier temps être compensé par l'apparition du roi dans les ballets. Ces derniers seraient d'une certaine manière l'une des premières manifestations de la modernité à l'œuvre sous le règne de Louis XIV.

Cette question de l'incongruité ou non du roi sur scène peut également être envisagée à travers la propre opinion du roi sur le sujet. Même si les Mémoires pour l'instruction du Dauphin¹ sont postérieures, elles permettent de s'en faire une idée. Un premier extrait montre un regard rétrospectif du roi a priori critique. Evoquant la danse, Louis XIV écrit *cette perfection quand nous pourrions l'acquérir, marquerait une attention et un soin peu dignes, qu'on ne peut avoir qu'en négligeant ce qui vaut beaucoup mieux*. En réalité Louis XIV ne juge pas sa participation au ballet déplacé, pareil aveu paraît de toute façon improbable. Il réproouve seulement les excès dans l'art de danse. Le roi peut danser, mais doit le faire avec mesure. Le roi a mûri et livre donc le fruit de son expérience au Dauphin Certains témoignages de sa jeunesse montrent que le roi n'a pas toujours affiché une telle mesure et qu'il a au contraire dansé avec acharnement¹.

Dans le second extrait Louis XIV déclare *Dans cette société de plaisir, qui donne aux personnes de la cour une bonnête familiarité avec nous, les touche et les charme plus qu'on ne peut le dire, les peuples d'un autre côté, se plaisent au spectacle, où au fond on a toujours pour but de leur plaire : et tous nos sujets, en général sont ravis de voir que nous aimons ce qu'ils aiment, où à quoi ils réussissent le mieux*. Louis XIV dénie au ballet tout aspect récréatif, l'amusement est réservé à ces sujets. Ces derniers se divertissent, tandis qu'il remplit son rôle de souverain, en se mêlant à eux. Plus généralement, ses mémoires révèlent que Louis XIV jugeait indispensable de paraître accessible afin de faciliter le bon exercice de la fonction royale. Le ballet permit assurément de satisfaire à pareil exigence : le roi se mêlait au groupe des danseurs. Entouré de courtisans, il montrait à sa cour qu'il partageait son goût pour la danse.

Bien plus, selon Peter Burke, les mémoires du roi reposent sur l'idée que les impressions physiques chez les gens du commun possèdent plus d'impact que le langage lui-même. Or, le ballet en mêlant danse, musique, machinerie, décors de théâtre et costumes, ne manquait pas de produire pareil effet sur les spectateurs, ainsi qu'en attestent de nombreux témoignages.

¹ Louis XIV - *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, édition Pierre Goubert, Paris Imprimerie Nationale, 1993

¹ P. Hourcade, op. cit., p. 172

Enfin, si le roi ne l'avoue évidemment pas dans ses mémoires, il aima danser. Dans les ballets de Benserade, il dansa soixante-sept personnages dont vingt-deux sur la période 1661-1669. Ces rôles multiples, même si leur nombre décrivit sous le règne personnel, révèlent combien le roi prit plaisir à danser et ce jusqu'à trente ans. Outre cette participation aux ballets de cour, il participa également à de nombreux petites pièces chorégraphiques vite montées, quasi improvisées. Leur peu de sophistication ne permit pas d'en garder trace autrement que par quelques allusions¹. François Godard de Beauchamps (1689 - 1791) en entreprenant un recensement des ballets et mascarades dans le troisième tome de son œuvre, permet d'en retrouver la trace. Il précise par exemple que le roi dansa, le 25 septembre 1665, dans un petit spectacle préparé en vingt-quatre heures à Villers-Cotterêts².

Le roi qui aimait donc danser fut bon danseur, selon différents témoignages. Sa persévérance alla jusqu'à inquiéter les médecins du jeune roi³ qui en serait même tombé malade⁴. Loret⁵ souligne la performance du roi en mettant en avant la complexité de l'entrée des démons *la plus admirable de toutes* du ballet de Psyché⁶. La portée de ces témoignages doit être nuancée. Si aucune source historique ne montre un roi malhabile dans l'art de la danse, la dimension laudative propre à toutes les actions entreprises par le roi ne doit pas être perdue de vue. Les allusions, dont Benserade émaillait ses ballets, relèvent de ce registre. En 1668 dans le Carnaval Mascarade, il affirme par exemple *Voyez de quelle grâce en cadence il se ment*.

Ce goût du roi pour la danse se retrouve au-delà de sa participation aux ballets. Il fonda l'Académie royale de danse, en mars 1661. La danse elle-même a été marquée par ce danseur jusqu'à donner le nom d'entrechat royal à un certain type de pas. Longtemps après que le roi eut quitté la scène, dans le célèbre portrait de 1702 le peintre Rigault représente Louis XIV dans la pose d'un danseur⁷. Le roi au visage marqué par les ans reste idéalisé dans une posture qui révèle un corps encore jeune, laissant apparaître deux longues jambes placées selon les règles académiques de la danse.

¹ Philippe Hourcade – op cit

² Marie-Françoise Christout – op cit, p 85

³ *ibid*, p. 81

⁴ Philippe Hourcade – op. cit., p. 172

⁵ Marie-Françoise Christout, op. cit., p 87

⁶ Psyché Tragédie Ballet par JBP Molière, Paris, Pierre Le Monier, 1671

⁷ Peter Burke, op.cit, p. 40-42

La question de la présence du roi sur scène suppose en second lieu de se pencher sur les rôles tenus par Louis XIV dans les ballets. Un tableau synthétisant ces rôles, entre 1661 et 1669, en constitue une excellente introduction.

Nom du ballet	Date	Rôles tenus par Louis XIV
Ballet royal de l'Impatience ¹	1661- février	Un Grand amoureux, Jupiter, un chevalier
Ballet des Saisons ²	1661 - juillet	Cérès, le Printemps
Ballet d'Hercule Amoureux ³	1662 - février	La maison de France, Pluton, Mars, le Soleil
Ballet des Arts ⁴	1663 - janvier	Un berger
Les Noces de villages, mascarade ⁵	1663 - octobre	Une fille de village
Le mariage forcé	1664 - mai	Un Egyptien
Ballet des Amours déguisés ⁶	1664 - février	Renaud
Ballet royal de la naissance de Vénus ⁷	1665 - janvier	Alexandre
Ballet des Muses ⁸	1666 - décembre	Un berger, Cyrus, une Nymphé, un Espagnol, un maure de qualité
Le Carnaval, Mascarade ⁹	1668 - janvier	Un Plaisir, un masque sérieux
Ballet royal de Flore ¹⁰	1669 - février	Le Soleil, un Européen

Les personnages interprétés par le roi s'avèrent extrêmement variés. Ils empruntent à la culture du temps : Antiquité et littérature précieuse. Dieux, héros gréco-romains, figures chevaleresques tirées de L'Arioste ou du Tasse, allégories tels le Printemps ou le Soleil constituent les rôles dévolus au roi. Ce dernier pouvait dans un même ballet figurer plusieurs personnages. Ce dispositif était moins développé sous le règne personnel. Louis XIV représenta jusqu'à sept

¹ Ballet royal de l'Impatience dansé par sa Majesté le 19 febvrier 1661, Paris, R Ballard, 1661

² Ballet des Saisons dansé à fontainebleau par sa Majesté le 23 juillet 1661, Paris, R Ballard, 1661

³ Vers du ballet royal dansé par Leurs Majestez entre les actes de la grande tragédie de l'Hercule amoureux . Avec la traduction du prologue et des argumens de chaque acte, R. Ballard, Paris, 1662

⁴ Ballet des Arts, dansé par sa Majesté le 8 janvier 1663, Paris, R Ballard, 1663

⁵ Canova Green, Marie-Claude – op cit - Les Noces de Village, T 2, 627

⁶ Les amours deguisez, Ballet du roy. Dansé par sa Majesté, au mois de Fevrier 1664, Paris, R Ballard, 1664

⁷ Ballet Royal de la Naissance de Vénus. Dansé par sa Majesté, le 26 de janvier 1665, Paris, R Ballard, 1665

⁸ Ballet des Muses. Dansé par sa Majesté à son Chateau de S. Germain en Laye, le 2. Decembre 1666, Paris, R Ballard

⁹ Le Carnaval, Mascarade Royale Dansée par sa Majesté le dix-huitième Janvier 1668, Paris, R Ballard, 1668

¹⁰ Ballet royal de Flore. Dansé par sa Majesté le mois de Février 1669, Paris, R Ballard, 1669

personnages dans le Ballet de Psyché et de la puissance de l'Amour¹ (1656). Ce nombre chuta à un maximum de quatre sur la période 1661-1669, avec le Ballet d'Hercule Amoureux² ou le Ballet des Muses³.

Le roi ne tenait pas de rôle principal dans la mesure où le ballet de cour ne concevait pas pareille figure. Au contraire du grand ballet classique qui conte une histoire, aucun personnage central autour duquel s'articule l'action n'existe au XVII^e siècle. Les entrées se succèdent, selon un fil conducteur plus ou moins lâche avec une distribution impliquant un grand nombre de danseurs.

La chorégraphie repose sur le principe du collectif. Le roi dansait au sein d'un groupe. Entre 1661 et 1669, le nombre de personnes dans ce groupe se réduisit par rapport aux années 1650. Sous le règne personnel, elle réunissait autour du roi régulièrement les mêmes danseurs (professionnels expérimentés ou courtisans doués)⁴. En revanche, lorsque le roi paraissait entouré de femmes, le groupe s'étoffait. Au milieu de danseurs de son sexe, Louis XIV affichait sa dextérité. Parmi les dames de sa cour, primait davantage sa dimension de prince galant. En 1662, le ballet d'Hercule amoureux⁵ en offre une bonne illustration. Dans la I. entrée le roi était entouré du seul duc de Saint-Aignan danseur émérite. Dans la II. entrée, outre Monsieur et Monsieur le Duc, quinze dames et demoiselles accompagnèrent le roi (la reine, Mademoiselle, mesdemoiselles d'Alençon, de Valois, de Rohan, de Mortemart, de Nemours, d'Aumale, les comtesses de Soissons, d'Armagnac et de Guiche, les duchesses de Lyones, de Sully et de Créquy et une professionnelle Mlle Des-Autels).

Parfois, le roi tint un rôle « vedette » comme Alexandre⁶ (1665) ou le Soleil⁷ (1669). Les livrets lui attribuent alors des « suivants ». Dansait-il alors en solo ou entouré de danseurs ? Il est délicat de le déterminer. Seules de pures conjectures permettent de traiter la question. En 1661, chaque entrée du ballet des Saisons⁸ dans laquelle il dansa, s'articulait sur deux airs de musique. Lorsque le roi représente le Printemps, la partition précise qu'existe un *Premier air pour le Printemps*, tandis qu'est prévue *une Bourée pour le Jeu, le Ris, la Joye et l'Abondance*, ses suivants. Rebecca Harris-Warrick⁹ en conclue donc que Louis XIV dansait seul le premier air.

¹ Ballet de Psyché ou de la Puissance de l'amour, dansé par Sa Majesté le 16 jour de janvier 1656, R. Ballard (Paris), 1656

² op cit

³ op cit

⁴ Marie-Françoise Christout – op cit

⁵ op cit

⁶ Ballet Royal de la Naissance de Vénus. Dansé par sa Majesté, le 26 de janvier 1665, Paris, R Ballard, 1665

⁷ Ballet royal de Flore. Dansé par sa Majesté le mois de Février 1669, Paris, R Ballard, 1669

⁸ op cit

⁹ Textes réunis par Jean Duron

Les rôles attribués au roi se révèlent plus complexe que le cliché du roi-soleil ne le suggère. Le tableau ci-avant montre que Louis XIV incarna de bien modestes personnages, à l'instar d'un Européen¹ ou d'un berger². A l'inverse, les rôles prestigieux ne furent pas son apanage. Mademoiselle Vertpré, célèbre danseuse, incarna seule en scène l'Aurore précédant le Roi-Soleil dans le Ballet d'Hercule Amoureux³.

Schématiquement, trois types de rôles peuvent être distingués. Au premier chef se trouvent les personnages prestigieux, tels Jupiter du ballet royal de l'Impatience⁴ (1661) ou Alexandre du ballet de la Naissance de Vénus⁵ (1665). Le tableau ci-avant montre que seule la moitié des personnages entre dans cette catégorie (Jupiter⁶, Cérès⁷, le Printemps⁸, la maison de France⁹, Pluton¹⁰, Mars¹¹, deux fois le Soleil¹², Renaud¹³, Alexandre¹⁴ et Cyrus¹⁵). Le second groupe réunit des personnages ordinaires, sans lien avec la fonction royale, tel l'Espagnol du ballet des Muses¹⁶ (1666) ou l'Européen du ballet royal de Flore¹⁷ (1669). Enfin, le roi représente des rôles grotesques, à l'instar de la fille de village des noces de villages¹⁸ (1663).

Aucune unité de ton n'existait, puisque dans un même ballet, Louis XIV pouvait alterner un personnage prestigieux et un rôle plus ou moins grotesque. Dans le ballet des muses¹⁹ (1666), il dansa Cyrus, archétype du grand roi puis une nymphe. La *mascarade espagnole* intégrée au ballet lui confiait le rôle d'un Espagnol et d'un Maure. Hormis Cyrus métaphore de la puissance guerrière et politique, les autres personnages étaient ordinaires (un berger, un Espagnol) voire même

¹ Ballet royal de Flore. Dansé par sa Majesté le mois de Février 1669, Paris, R Ballard, 1669

² Ballet des Arts, dansé par sa Majesté le 8 janvier 1663, Paris, R Ballard, 1663

³ op cit

⁴ op cit

⁵ op cit

⁶ Ballet royal de l'Impatience dansé par sa Majesté le 19 febvrier 1661, Paris, R Ballard, 1661

⁷ Ballet des Saisons dansé à fontainebleau par sa Majesté le 23 juillet 1661, Paris, R Ballard, 1661

⁸ ibid

⁹ Vers du ballet royal dansé par Leurs Majestez entre les actes de la grande tragédie de l'Hercule amoureux . Avec la traduction du prologue et des argumens de chaque acte, R. Ballard, Paris, 1662

¹⁰ ibid

¹¹ ibid

¹² ibid / Ballet royal de Flore. Dansé par sa Majesté le mois de Février 1669, Paris, R Ballard, 1669

¹³ Les amours deguisez, Ballet du roy. Dansé par sa Majesté, au mois de Fevrier 1664, Paris, R Ballard, 1664

¹⁴ Ballet Royal de la Naissance de Vénus. Dansé par sa Majesté, le 26 de janvier 1665, Paris, R Ballard, 1665

¹⁵ Ballet des Muses. Dansé par sa Majesté à son Chasteau de S. Germain en Laye, le 2. Decembre 1666, Paris, R Ballard

¹⁶ ibid

¹⁷ op cit

¹⁸ op cit

¹⁹ op cit

légèrement infamants pour un monarque chrétien (un Maure) et même ridicule au regard de sa nécessaire virilité (une nymphe). En 1669, le ballet de Flore¹ s'ouvrait sur le roi dans le rôle du Soleil, évidente métaphore d'un Louis XIV triomphant de l'Espagne à l'issue de la guerre de Dévolution. Pourtant dans la dernière entrée de ce même ballet, le roi n'était plus qu'un simple Européen.

Certains rôles étaient mêmes en contradiction avec la figure royale. Ainsi en était-il dans Hercule amoureux² (1662) avec Pluton. Ce personnage menaçant se réjouissait de la mort prochaine d'Hercule. Les vers de Benserade ne célèbrent pas le roi, tant était délicat de louer Louis XIV figurant un dieu si éloigné de l'image du bon roi. En 1663, les Noces de Village³ d'inspiration carnavalesque firent jouer au roi le rôle d'une villageoise. Benserade se borna à célébrer la grâce de Louis XIV-fille de village, sans véritable louange. Il en fut de même dans le Mariage forcé de Molière⁴, donné en mai 1664 lors des Plaisirs de l'Île Enchantée. Dans cette comédie-ballet, le roi dansait dans le rôle d'un Egyptien entourant Sganarelle, barbon ridicule joué par Molière prétendant épouser une toute jeune femme.

Ce rapport entre le roi et les rôles qui furent les siens doit être mis en perspective avec le « déclin de la correspondance », notamment mis en exergue par Peter Burke⁵ sur le modèle de Paul Hazard décrivant « la crise de la conscience européenne »⁶. Au Moyen-Age comme sous la Renaissance, la représentation du roi s'intégrait, selon cette théorie, dans une vision du monde étrangère à notre mentalité contemporaine. Le rapport entre le roi et son image était radicalement différent. Le lien unissant l'un à l'autre était beaucoup plus porteur de sens qu'il ne l'est aujourd'hui. Le roi s'appropriait véritablement la substance de la figure qui le représentait. Il ne s'agissait pas d'un simple procédé de style. Les hommes du Moyen-Age et de la Renaissance n'avaient pas notre conscience d'une construction théorique de l'analogie. Ils étaient avant tout sensibles à l'identité de nature entre le roi et le personnage le représentant. C'est ainsi, selon Peter Burke, qu'il faut comprendre la figure du roi-soleil, reflétant l'idée d'un ordre naturel. Louis XIV et l'astre du jour partagent la même essence. Ils s'inscrivent tous deux dans l'ordre naturel du monde ; le pouvoir du roi est une donnée au même titre que l'existence du soleil. Peter Burke qualifie cette mentalité de *mystique*, en ce que l'analogie n'est pas une simple figure de style, mais

¹ op cit

² op cit

³ op cit

⁴ Le Mariage forcé, comédie, par J.-B. P. de Molière, Paris, J Ribou, 1668

⁵ Peter Burke – op cit, p. 127-133

⁶ Paul Hazard – op cit

s'avère beaucoup plus signifiante. Le XVII^e siècle remet en cause cette vision. Apparaît alors un univers culturel devenu nôtre, dans lequel l'analogie devient une simple figure destinée à illustrer telle ou telle thématique. A en croire Peter Burke, sous Louis XIV ce processus évolutif est simplement amorcé, il n'est pas encore abouti.

Cette théorie pose problème si l'on songe à la variété de personnages dansés par Louis XIV. Une conception de l'analogie surinvestie en matière de signification cadre mal avec les rôles de gens du commun et plus encore de figures grotesques incarnées par le roi. Il faut donc admettre une capacité de ce public à relativiser le lien entre ces personnages incarnés par le roi et Louis XIV. L'explication en est sans doute à rechercher dans la nature même du ballet et la relation que les Français entretenaient avec lui. Le ballet de cour s'inscrit dans une tradition carnavalesque. Il mêle le sérieux et le grotesque¹. Ces deux aspects dialoguent dans un mouvement où l'un succède à l'autre. Cela conduit à une oscillation entre la métaphore ou l'allégorie à un simple travestissement plus ou moins burlesque. Dès lors, le roi en endossant certains rôles ordinaires ou grotesque a simplement pris un masque et a participé à des épisodes festifs propres au ballet. Tallemant de Réaux affirme que Louis XIII *dansait assez bien en ballet, mais il ne faisait jamais que des personnages ridicules*². Se faisant il fait bien la part entre le roi et ses rôles. Ces personnages plus ou moins comiques ou très ordinaires ne prétendent pas rendre compte de la personne du roi. La théorie de la correspondance doit donc être relativisée en soulignant que la matière comique du ballet échappe à sa grille d'analyse.

Les vers d'Isaac de Benserade révèlent combien ce dernier se joue de cette distinction entre le personnage et son interprète. Son œuvre est même bâtie sur ce jeu, qui implique très directement les spectateurs. Le poète développe une véritable complicité avec son public. Il souligne de façon délibérée la distance séparant le personnage de son interprète et se joue de cette double identité. Ce principe vaut également pour le roi. Dans le Ballet de l'Impatience (1661) il écrit *le monde représente ici ce qu'il n'est pas / Roi, je suis en effet ce que je représente*³. En 1666, la mascarade de la XIV. entrée du Ballet des Muses, passant en revue les différents rôles du roi dans le ballet précise *A son vray naturel et sérieux emploi / Où pas un ne l'égale, où nul ne le féconde / Nul dans le monde / ne fait si bien que le Roy*⁴. En 1668, le Carnaval (VI. entrée) souligne *Masque ne saurait on deviner qui vous êtes ? / A cette mine haute à tout ce que vous faites*⁵. Le ballet n'est pas le théâtre, qui offre au spectateur un récit à

¹ Philippe Hourcade op cit / Marie-Françoise Christout op cit.

² Tallemant des Réaux, *Historiettes*, Les Libraires associés, Paris, 1959, p 137

³ Ballet royal de l'Impatience dansé par sa Majesté le 19 février 1661, Paris, R Ballard, 1661, p 19

⁴ Ballet des Muses. Dansé par sa Majesté à son Chateau de S. Germain en Laye, le 2. Decembre 1666, Paris, R Ballard, 1666, p 57

⁵ Le Carnaval, Mascarade Royale Dansée par sa Majesté le dix-huitième Janvier 1668, Paris, R Ballard, 1668, p 18

travers une action et des personnages. Les théoriciens contemporains du ballet¹ s'accordent sur objectif du ballet : calmer et divertir. La comédie, elle, souligne les passions de l'âme pour mieux en instruire son public. Une différence essentielle de nature les oppose donc.

Soixante-sept rôles entre 1651 et 1669, sans que le roi ne joue plus de trois fois le même, font dire à Marie-Claude Canova Green que le ballet se caractérise par son incapacité à rendre compte *de la transcendance d'une essence infinie qu'aucune définition n'arrive à épuiser*². Cette analyse de la prétendue incapacité du ballet à représenter l'essence même du roi doit être relativisée. En effet, cette variété des rôles se retrouve chez les autres danseurs. Ainsi, si nous examinons les trente-quatre rôles dansés par le duc de Saint-Aignan³, sur la même période, seuls deux sont similaires.

Nom du ballet	Date	Rôles tenus par le duc de Saint-Aignan
Ballet de Cassandre	1651	un tricoteur poitevin, un capitaine Bohème
Ballet royal de la Nuit	1653	Plolémée, un Ardent, le Génie de la Valeur
Ballet des Proverbes	1654	un Espagnol, un bourgeois
Ballet des Noces de Pelée et Thétis	1654	Demy dieu marin, chef des tenants, l'Agriculture
Ballet des Plaisirs	1655	un berger, Céphale, un Egyptien, un oublieux
Ballet royal de l'Amour malade	1657	un brave, un ami des mariés
Ballet royal d'Alcidiane	1658	la Colère, Pallante, un Berger, un maure,
Ballet royal de l'Impatience	1661	un suivant, un suivant de Jupiter, un débiteur,
Ballet des Saisons	1661	un moissonneur, un masque,
Ballet d'Hercule Amoureux	1662	César, une Heure,
Ballet des Arts	1663	un corsaire,
Les Noces de villages, mascarade	1663	une Bohémienne
Ballet des Amours déguisés	1664	le gouverneur d'Egypte, la Gloire,
Ballet royal de la naissance de Vénus	1665	Castor, Orphée
Ballet royal de Flore	1669	Comus

Cette réflexion de Marie-Claude Canova Green montre bien ce travers qui consiste à surinterpréter la présence du roi dans le ballet comme porteur d'une perpétuelle signification en matière d'image. La multiplication des rôles dévolus au roi ne constitue pas une prérogative royale. Cette caractéristique ne s'explique pas par la singularité de sa position. Elle est tout simplement inhérente au genre du ballet, ainsi que le montre le duc de Saint-Aignan. Cette

¹ Philippe Hourcade – op cit, p. 136 et s

² Marie-Claude Canova Green – op cit, T1, p.33

³ Pierre Gatulle – op cit

analyse erronée démontre bien l'écueil d'une étude biaisée par un regard contemporain obnubilé par l'image et la nécessité de la décrypter. L'historiographie est largement animée par ce prisme contemporain, ainsi que nous l'avons analysée dans l'introduction, au risque de contresens.

Il nous faut donc plutôt admettre, que l'association entre Louis XIV et le personnage représenté sur scène est d'une portée des plus limitées

Le roi cessa de danser en 1669. Les raisons en demeurent incertaines ; Louis XIV ne s'en est jamais expliqué. Agé de trente et un ans, il n'était plus un jeune homme selon les critères de l'époque. La maturité plutôt qu'une réprobation à l'égard de la danse explique sans doute son attitude. En effet, ses enfants légitimes et légitimés suivirent son exemple et montèrent à leur tour sur scène, comme déjà évoqué. La lassitude royale semble l'explication la plus plausible. Comment ne pas faire le parallèle avec l'opéra. Quelques années, plus tard le roi marqua le même désintérêt à l'égard de l'opéra, après s'en être entiché.

Le roi arrêta de danser. Pour autant cessa-t-il de participer à sa propre célébration à l'occasion des divertissements ? C'est ce qu'il convient d'examiner.

1.1.2 – L'après ballet : le « goût du roi »

Une fois que le roi ne prit plus part aux ballets, quel fut son rôle dans la célébration de sa propre personne ?

Louis XIV est souvent décrit comme l'âme de cette célébration en son honneur. Jean-Marie Apostolidès¹ et Peter Burke² ont entre autres décrit « le projet Colbert » consistant à construire l'image de Louis XIV. Bernard Magné évoque par exemple une lettre du ministre au directeur de l'Académie de France à Rome du 6 septembre 1669 précisant *Sa majesté aimant autant les beaux-arts qu'elle le fait, les cultivera avec d'autant plus de soin qu'ils pourront servir à éterniser ses grandes et glorieuses actions*³.

Ce dessein passa par une institutionnalisation de la production littéraire et artistique, notamment grâce à la création d'académies contrôlées par l'Etat. Dans le même ordre d'idée, le mécénat royal est présenté comme un moyen de promouvoir l'image royale⁴. Cette analyse se focalise entièrement sur les arts, négligeant la prédication inadaptée à sa démonstration. Bernard Magné affirme que l'esthétique de l'opéra en mettant l'accent sur l'aspect visuel, la mise en scène, le

¹ Jean-Marie Apostolidès – op cit

² Peter Burke - op cit

³ Bernard Magné - op cit, p 309

⁴ Philippe Beaussant – op cit, 1999

décor révèlent les goûts d'un monarque épris de grandeur héroïque et soucieux de la donner en spectacle¹.

Nous l'avons répété : ce parti pris correspond mal à la réalité historique de la louange comportant une dimension rituelle d'hommage rendu au roi et posant Louis XIV en sujet plutôt qu'en acteur de la louange.

Pour autant, si le roi renonça à danser à partir de 1669, cessa-t-il totalement d'intervenir dans les divertissements le célébrant ?

Pour un certain courant historiographique, comme nous l'avons souligné lors de l'introduction, dans le domaine des arts tout procède du roi². Cette affirmation était déjà présente sous le règne de Louis XIV à en croire Bernard Magné³. Ce dernier évoque le poème de Perrault *le Siècle de Louis le Grand*⁴ affirmant qu'existe un dessein royal expliquant la floraison de génies sous le règne. B Magné soutient que cette thèse n'est pas le seul fait des zéloteurs de Louis XIV. Fénelon, pourtant critique à l'égard du roi, aurait lui-même repris ce thème. Dans l'esprit des contemporains existerait un rapport de causalité entre la volonté royale et la vie artistique. A y regarder de plus près, Bernard Magné souligne combien ce discours relève d'une opération de propagande, qui distend le temps et enrôle sous la bannière de « siècle de Louis XIV » des auteurs antérieurs au règne personnel au mépris de la chronologie. Cette prétendue influence de Louis XIV fut même acceptée à l'étranger malgré les critiques qui purent y être adressées à la littérature du temps, la jugeant envahies de louanges excessives au roi. Voltaire reprit le procédé dans l'ouvrage qu'il consacra à Louis XIV, affirmant que le siècle débute avec *Le Cid* (1636) alors que Louis XIV naquit en 1638⁵. Il incorpora même des auteurs morts sous Henri IV, tels le père Joseph Scaliger (mort en 1609).

On attribue donc au roi un goût personnel, dictant les modes et constituant le pivot autour duquel s'organise non seulement la vie de cour, mais aussi l'Etat. Versailles constitue l'archétype même de ce propos. Né de la seule volonté royale, conçu et ordonné selon les aspirations esthétiques et politiques du roi, le château et son parc sont présentés comme l'œuvre de Louis XIV. Les autres acteurs de cette vaste entreprise deviennent de simples exécutants traduisant une vision royale inspirée. L'influence des goûts personnels de Louis XIV dans le domaine artistique a sans doute été très exagérée. Quelques anecdotes sans cesse rapportées ont été surutilisées pour

¹ Bernard Magné - op cit, p 199 et s

² Jean-Marie Apostolidès – op cit / Bernard Magné - op. cit / Peter Burke - op cit / Christian Michel – op cit

³ Bernard Magné, op cit, p 23 et s

⁴ *Le siècle de Louis le Grand* poème par M. Perrault de l'Académie française, Paris, J B Coignard, 1687

⁵ *Le Siècle de Louis XIV*, publié par M. de Francheville ., Berlin, C.-F. Henning, 1751
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8614615k/f16.image#>

construire ce propos. Lecerf de la Vieville rapporte, par exemple, que Louis XIV marqua sa préférence pour un air de l'opéra de Quinault et Lully Cadmus et Hermione face à la virtuosité italienne d'un violoniste *Je ne sçaurais que vous dire, Monsieur, dit le Monarque au courtisan, voilà mon goût à moi, voilà mon goût*¹. Une remise en question est donc nécessaire. La Fontaine dans son épître à Mme de Thiange affirme que Lully refusa son Daphné à cause du caractère pastorale de l'ouvrage qui aurait déplu à un roi épris d'héroïsme².

Certains historiens³ ont suggéré que l'on avait beaucoup prêté au roi. Christian Biet⁴ s'interroge sur « la fiction du goût » de Louis XIV en matière musicale. Cette interrogation est salutaire et permet de faire la part des choses entre un discours tenu du vivant de Louis XIV participant à sa louange et la réalité historique.

Louis XIV joua un rôle indirect en matière de louange dans les divertissements. Il n'exigea sans doute pas d'être célébré par un genre en particulier. Son intérêt pour tel ou tel type de spectacle conduisit ce dernier à évoluer et à intégrer une louange en son honneur. Ainsi l'exigeait la vie de cour et la nature profonde de la louange, avant tout constitutive d'un hommage rendu au roi. C'est selon cet axiome que doivent être appréhendées les différentes interventions du roi dans les divertissements.

On peut tout d'abord se demander si les choix de Louis XIV décidant du thème de telle ou telle œuvre eurent une incidence sur la louange qui y était proposée ?

Le roi aurait choisi le thème d'Alcine la magicienne dans les Plaisirs de l'Île Enchantée, les sujets de Mécécerte de Molière et des opéras Armide ou Amadis de Lully et Quinault⁵. Molière, dans sa préface des Fâcheux⁶, déclare que l'un caractère de Fâcheux a été rajouté à la demande de Louis XIV. L'Avant-Propos des Amants magnifiques⁷ et l'épître de Lully pour l'opéra Roland⁸ soutiennent que les thèmes de ces œuvres relèvent d'une décision royale. Le point commun de tous ces spectacles pourrait résider dans la préciosité d'un registre galant et merveilleux issu des romans du Tasse et de l'Arioste. Quoiqu'il en soit, cette intervention royale ne s'accompagna pas par un surplus de louanges dans ces spectacles par rapport aux autres divertissements de la même

¹ Duron Jean textes réunis par – op cit, p 20

² Bernard Magné - op cit, p 199

³ Jean Duron textes réunis par – op cit, p110

⁴ Christian Biet, Le roi, les ambrettes, le théâtre et la fiction du goût in Le prince et la musique – les passions musicales de Louis XIV, Wavre, Margada pour le Centre de Musique Baroque de Versailles, 2009

⁵ Philippe Beaussant – op cit, p 26

⁶ Molière Jean-Baptiste, Les facheux, Paris, Guillaume de Luyne, 1663, préface

⁷ Le divertissement ROYAL meslé de Comedie, de Musique, & d'Entrée de Ballet, Paris, Ballard, 1670,

⁸ Roland, Tragédie mise en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secretaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Inrendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1684

époque. L'implication du roi ne produisit donc pas d'effet sur l'étendue ou la célébration en son honneur.

L'influence du roi peut également être appréciée grâce à la tragédie mise en musique. Louis XIV y joua un rôle déterminant, en s'intéressant de très près aux œuvres produites par Lully et Quinault. Dès 1673, l'opéra *Cadmus et Hermione* l'intéressa au plus haut point à en croire Mme de Sévigné. Celle-ci écrit dans une lettre du 1^{er} décembre *Le Roi disait l'autre jour que s'il était à Paris quand on jouera l'opéra, il irait tous les jours*¹. Louis XIV ne se contenta pas d'assister avec assiduité aux représentations (neuf fois pour *Atys* à en croire Dangeau²). Il se passionnait aussi pour l'élaboration de l'œuvre, se faisant donner des extraits ou se faisant lire les vers de Quinault³. A l'étranger même, on se faisait l'écho de cet intérêt. La Gazette d'Amsterdam, en avril 1684, précisait *On sait que le roi lui-même a donné le sujet d'Amadis*⁴, affirmation relayée par l'épître au roi introduisant l'édition de la partition musicale de l'opéra⁵. Dangeau rapporte que le 16 mai 1685, Quinault soumit trois projets d'opéra à Louis XIV, qui choisit *Armide et Renaud*⁶ *Quinault apporta au Roi chez Madame de Montespan trois livres d'Opéra pour cet hiver. L'un était Malaric fils d'Hercule, le second Céphale et Procris, le troisième Armide et Renaud. Le Roi les trouva tous trois à son gré et choisit celui d'Armide*. L'intérêt du roi fut donc indéniable et c'est sans doute celui-ci qui permit le développement de prologues le célébrant avec tant de zèle.

L'intérêt porté à tel ou tel genre par le roi (le ballet de cour dans les années 1650-1660, puis l'opéra dans les années 1670) a suffi à lui donner un relief particulier et à en faire un divertissement de cour supposant la présence d'un hommage au roi. En s'intéressant à tel ou tel genre, Louis XIV a créé un environnement propice à la louange. Quel que fut le goût de Louis XIV, le divertissement recevant ses faveurs ne pouvait qu'évoluer dans la même direction, en ménageant une célébration en son honneur.

Finalement, plutôt que de soutenir que le roi a entrepris de contrôler et de canaliser les propos sur sa personne, il paraît plus plausible de soutenir qu'il a créé un climat favorable à l'épanouissement d'une louange sur sa personne. Louange que les balladins, conditionnés par la vie de cour et la nécessité de rendre hommage au roi, ne pouvaient manquer de lui rendre. Le penchant du roi pour le divertissement a conduit ces derniers à développer un discours flatteur,

¹ P. Beussant, op cit, p 182

² ibid, p 183

³ ibid, p 183

⁴ ibid, p 183

⁵ *Amadis, Tragédie en Muisque, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secretaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Inrendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1684*

⁶ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T1, p. 172-173

par le seul fait que le roi portait intérêt à leurs spectacles. Louis XIV n'est donc pas à l'origine de la louange en tant que telle, mais son goût pour un certain type d'œuvres (le ballet ou l'opéra) a abouti à ce que la louange se glisse dans un genre plutôt qu'un autre. Ainsi, doit être apprécié le rôle du roi.

Le roi a accompagné une évolution en témoignant son goût et en prenant un certain nombre de décisions propres à faciliter l'épanouissement du divertissement à la cour. A cet égard, le marquis de Sourche précise que le roi fit construire le Grand Trianon afin d'y *pouvoir donner des fêtes et des divertissements*¹. La construction d'une vaste salle pour l'opéra et la comédie avait été prévue dans le château de Versailles. Vigarini et Hardouin Mansart en avaient établis les plans contresignés par Louis XIV, le 17 février 1685². La guerre de la ligue d'Augsbourg mis à mal ce projet qui ne put voir le jour.

Au terme de cette analyse, plus que le roi, les balladins semblent avoir été les artisans de la louange. Ce constat suppose donc d'approfondir le sujet en s'intéressant à eux mais également aux prédicateurs.

1.2 – L'Académie française bien représentée chez les laïcs et plus discrète chez les prédicateurs

Au XVII^e siècle, la dépendance des gens de lettres à l'égard du pouvoir politique s'impose plus que jamais³. L'historiographie a très largement exploré la nature de ces relations. Jean-Marie Apostolidès⁴ soutient que les artistes en général et les hommes de lettres en particulier, distingués par leur talent, entrèrent au service du roi. Artistes et écrivains ne conçurent pas leur rôle en dehors du service du roi. Il fallut attendre le XVIII^e siècle pour que les philosophes pensent la production des idées comme une activité libre. Le « roi machine » perçoit les académies et singulièrement l'Académie française comme un moyen de les contrôler⁵. Christian Jouhaud a étudié les hommes de lettres dans leur rapport au pouvoir royal au XVII^e siècle et a souligné leur dépendance notamment à travers l'écriture de l'histoire⁶. Il juge qu'existait un strict contrôle du pouvoir royal capturant le discours politique à son seul profit. Alain Viala⁷ ou Chantal Grell⁸ ont

¹ Philippe Beaussant – op cit, p 152

² Philippe Beaussant – op cit, p 210

³ Christian Jouhaud - *Les Pouvoirs de la littérature, Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000

⁴ Jean-Marie Apostolidès – op cit, p 23

⁵ ibid p 29

⁶ Christian Jouhaud – op cit

⁷ Alain Viala - *Naissance de l'écrivain, Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Les Editions de Minuit, 1985

⁸ Chantal Grell – *Histoire intellectuelle et culturelle de la France du Grand Siècle (1654-1715)*, Paris, Nathan Université, 2000

également interrogé les relations entretenues par Louis XIV avec les écrivains. Rares sont les discours dissonants, tel Marc Fumaroli voyant en La Fontaine un écrivain ne devant rien à Louis XIV et dont la production montre même une certaine indépendance¹.

Nous avons vu que la prédication et le divertissement partageaient un univers culturel commun, largement polarisé sur l'éloquence. La louange s'inscrit dans une discipline d'essence littéraire qu'elle soit religieuse comme le sermon et l'oraison funèbre ou qu'elle soit profane comme les divertissements. L'Académie française se proposait d'accueillir les plus éminents représentants des belles-lettres, qu'ils fussent ecclésiastiques ou laïcs. Le roi en était le protecteur depuis la mort du chancelier Séguier en 1672. Il est donc pertinent de vérifier la relation entre les laudateurs du roi et leur éventuelle qualité d'Académiciens.

Créée en 1634 par Richelieu, l'institution entretenait des liens privilégiés avec le roi. Elle siégeait au Louvre et depuis 1667 disposait du droit de haranguer le roi. Louis XIV, en sa qualité de protecteur, pouvait ajourner les élections de ses membres. L'élection de Jean de la Fontaine fut repoussée par Louis XIV jusqu'en 1684. A l'inverse, le souverain disposait de la faculté de faire recevoir au sein de l'assemblée ses protégés. Les panégyriques au roi de l'Académie² marquent le lien clientéliste de l'institution à l'égard du roi. De très proches du roi tels Colbert, le duc de Saint-Aignan et même d'Hardouin de Péréfixe figuraient parmi les quarante, témoignant bien de cette tutelle royale.

Sur la période 1661 à 1697, pas moins de quatre-vingt-douze académiciens se sont succédé³. La synthèse ci-dessous se propose de reprendre la liste des Académiciens, qui dans nos sources (divertissements, sermons ou oraisons funèbres) ont célébré le roi. Ils furent dix-huit.

¹ Marc Fumaroli – *Le Poète et le Roi Jean de La Fontaine en son siècle*, Paris, Editions de Fallois, 1997

² Pierre Zoberman – op cit

³ <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/les-quarante-aujourd'hui>

Nom Prénom	Présence à l'Académie	Qualité	Type de sources
Benserade, Isaac de	1674-1691	homme de lettres	divertissements
Bignon, Jean Paul	à partir de 1693	homme d'Église	sermons
Boileau, Charles	à partir de 1694	homme d'Église	sermons
Bossuet Jacques Bénigne	à partir de 1671	homme d'Église	oraisons / sermons
Boyer Claude	à partir de 1666	homme de lettres	divertissements
Cassagne, Jacques	jusqu'en 1679	homme d'Église	oraisons
Clermont Tonnerre, François de	à partir de 1694	homme d'Église	sermons
Corneille, Pierre	jusqu'en 1674	homme de lettres	divertissements
Corneille, Thomas	à partir de 1684	homme de lettres	divertissements
Cureau de La Chambre, Pierre	1670-1693	homme d'Église	oraisons
Fléchier, Esprit	à partir de 1672	homme d'Église	oraisons / sermons
Hardouin de Péréfixe, Paul-Philippe	jusqu'en 1671	homme d'Église	sermons
La Fontaine, Jean de	1684-1695	homme de lettres	divertissements
Le Bouyer de Fontenelle, Bernard	à partir de 1691	homme de lettres	divertissements
Pelisson, Paul	jusqu'en 1693	homme de lettres	divertissements
Quinault, Philippe	1670-1688	homme de lettres	divertissements
Racine, Jean	à partir de 1672	homme de lettres	divertissements
Tallemant le Jeune (Paul)	à partir de 1666	homme d'Église	oraisons / sermons

Siégeant à l'Académie, neuf hommes de lettres ont écrit des spectacles et neuf ecclésiastiques ont composé des sermons de cour ou des oraisons funèbres entre 1661 et 1697. Chacun s'est cantonné dans son registre : le divertissement pour les hommes de lettres et la prédication pour les ecclésiastiques. Nous avons pourtant vu que les gens d'Église, tels les jésuites avec leurs ballets de collègues, pénétrèrent le domaine des balladins. Rien de tels, dans les divertissements ici étudiés. A la cour, chacun jouait strictement son rôle.

Claude Boyer constitue un cas particulier. Il n'est connu que pour ses productions littéraires. Quelques informations laissent pourtant supposer qu'il fut d'abord prédicateur. Furetière polémiquant avec l'Académie à la suite de son éviction, a soutenu que Boyer s'était tourné vers le théâtre, car *il n'a pas été assez heureux pour faire dormir personne en ses sermons, car il n'a pas trouvé de lieu pour prêcher*¹. Boyer ne s'étant pas illustré dans une carrière ecclésiastique, il doit donc être considéré comme un homme de lettres.

Au global, les Académiciens sont numériquement peu nombreux, si l'on considère le nombre d'intervenants dans les sources retenues (cf. annexes 2, 2bis, 2ter). Cela démontre donc que la célébration du roi n'est pas l'apanage d'un petit groupe distingué par le pouvoir royal, mais relève

¹ Antoine Furetière - Second Factum pour Messire Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, contre quelques-uns des Messieurs de l'Académie Française (1686), Recueil des Factums d'Antoine Furetière, éd. C. Asselineau, Paris, Paulet-Malassis et de Boise, 1858, TI, p. 172

d'un phénomène plus général. Une fois encore, l'aspect rituel de l'hommage que tout un chacun doit rendre au roi s'impose. Les gens d'Eglise doivent pourtant être distingués des gens de lettres. Cette relative discrétion des Académiciens est surtout le fait des ecclésiastiques. Seulement quatre pour cent des prédicateurs dans nos sources sont Académiciens. Les Académiciens « balladins » représentèrent trente et un pour cent des auteurs de divertissements dans ces mêmes sources. L'attrait de l'Académie pour les clercs et les hommes des lettres n'était pas la même. Pour les seconds, elle constituait une consécration. L'Eglise disposant de ses propres dispositifs pour honorer les siens, appartenir à l'Académie n'était pas une consécration dans une carrière d'ecclésiastique.

Dans le détail, quatre-vingt prédicateurs ayant prêché devant le roi ont été identifiés (dix prêches restent anonymes). Cent cinquante huit orateurs ont prononcé des oraisons funèbres. Les mêmes orateurs ayant pu s'illustrer dans les deux registres, la confrontation des deux genres donne un total de deux-cent-dix-neuf prédicateurs identifiés et dix anonymes.

Force est d'admettre que les neuf ecclésiastiques présents à l'Académie sont donc très minoritaires, représentant à peu près quatre pour cent de cet ensemble. Néanmoins, si l'on s'intéresse plus particulièrement aux sermons de cour, la présence des Académiciens est presque multipliée par deux. Six Immortels ont prêché devant Louis XIV (J-P Bignon, C. Boileau, J. Bossuet, F. de Clermont Tonnerre, E. Fléchier, P-H Hardouin de Péréfixe), soit un peu plus de sept pour cent des quatre-vingt prédicateurs étant intervenus à la cour entre 1661 et 1697. Les Académiciens sont donc plus nombreux à la cour, même si leur présence demeure néanmoins marginale dans nos sources

Trente-et-un pour cent des d'Académiciens figurent parmi les auteurs ayant produit un des divertissements étudiés. L'annexe 2ter recense trente-trois auteurs identifiés et cinq anonymes à être intervenus dans l'un de ces divertissements. Or, l'Académie française en abrite neuf (I. de Benserade, C. Boyer, P. Corneille, T. Corneille, J. De La Fontaine, B. de Fontenelle, P. Péllisson, P. Quinault, J. Racine). Le rôle de l'Académie est donc singulièrement plus importante en matière de divertissement que de prédication et corrélativement son rôle à l'égard de la louange au roi dans nos sources.

Cette analyse peut être affinée en fonction du nombre d'œuvres produites par les Académiciens. La même différence entre Académiciens prédicateurs et Académiciens « balladins » se retrouve.

Sur quatre cent-vingt-sept sermons de cour répertoriés (cf. annexe 1), cinquante-deux ont été composés par les six Académiciens, soit un peu plus de dix pour cent. Leur contribution ne s'avère donc pas décisive. En matière d'oraisons funèbres, le constat est similaire. Cinq

Académiciens (J. Bossuet, J. Cassagne, P. Cureau de la Chambre, E. Fléchier, Tallemant le Jeune) ont écrit vingt et une des deux-cent-vingt-et-une oraisons recensées (cf. annexe 5), soit à peu près dix pour cent de l'ensemble.

Chez les gens de Lettres, la situation reste encore radicalement différente. Les onze Académiciens ont produit soixante des cent onze œuvres examinées, soit cinquante-quatre pour cent de l'ensemble. Malgré la présence de pièces de théâtre (celles auxquelles Louis XIV assiste selon les sources) et dont nous avons vu qu'elles n'étaient qu'un médiocre support pour la louange, la production des Académiciens s'avère essentielle. Deux figures majeures l'expliquent : Benserade (treize œuvres) et Quinault (dix-neuf œuvres). Ont-ils produit autant parce qu'ils étaient Académiciens ou bien sont-ils entrés à l'Académie grâce à cette production ? Les deux options ne s'excluent pas.

Benserade est entré à l'Académie en 1674. Or, l'essentiel de sa production (les ballets de cour) remontent aux années 1660 (et même 1650). Quinault devient Académicien en 1670. La situation est donc différente. Sa collaboration avec Lully dans les tragédies lyriques débute en 1673 avec Cadmus et Hermione. C'est elle qui lui vaudra un surplus de notoriété, même si sa carrière littéraire et son savoir-faire de laudateur du roi étaient déjà engagés avant son entrée à l'Académie.

Sur le plan qualitatif les Académiciens, qu'ils soient gens d'Eglise ou hommes de lettres, se distinguent-ils de leurs confrères en produisant plus volontiers une louange sur le roi ?

Si Bossuet ou même Fléchier sont des laudateurs de premier plan dans leurs sermons de cour, ils n'en sont pas moins surpassés par Bourdaloue, qui n'appartient pas à l'Académie. Dans les sermons de cour, il n'existe pas de corrélation évidente entre louange au roi et appartenance à l'Académie. En matière d'oraisons funèbres, le constat est strictement le même. Jean-Louis de Fromentières s'avère particulièrement zélé et sans doute beaucoup plus que bien des Académiciens. Bien plus, les immortels ne se sentent pas obligés de louer systématiquement le roi. Ainsi, si en 1670 l'abbé Cassagne se montre très zélé à louer le roi dans son oraison de Hardouin de Péréfixe¹, deux années plus tard Pierre Cureau de la Chambre y renonce dans son oraison du chancelier Séguier².

En matière de divertissements, il pourrait à première vue être tentant d'opposer le zèle de l'Académicien Benserade à la réserve de Molière. A y regarder de plus près, cette différence

¹ Oraison funèbre de messire Hardouin de Péréfixe de Beaumont, l'un des quarante de l'Académie française, faites au nom de cette compagnie en l'église des Billettes, par M. l'abbé Cassagnes, Paris P. Le Petit, 1671 prononcée à ses obsèques

² Oraison funèbre de Messire Pierre Segulier, chancelier de France prononcée à ses obsèques par M. l'Abbé [Cureau] de La Chambre : Paris Le Petit, 1672

repose essentiellement sur le régime expressif de l'un par rapport à l'autre. Les développements précédents ont souligné l'inadéquation entre comédie et louange et au contraire l'association entre ballets de cour et célébration du roi. En outre, Benserade a écrit ses vers de ballets bien avant d'accéder à l'Académie. Une comparaison entre deux œuvres écrites en 1697 montre bien que la louange au roi est loin d'être l'apanage des Académiciens. En effet, le prologue de *Méduse*¹ écrit par l'Académicien Claude Boyer s'avère moins développé en termes de louange que celui de *Vénus et Adonis* écrit par Jean-Baptiste Rousseau².

Cette situation commune aux prédicateurs et aux hommes de lettres doit être mise en perspective avec la nature première de la louange. Avant d'être une figure de la « propagande » royale, la louange constitue un hommage au roi que tout un chacun doit produire. Cela explique cette concordance à louer le roi que l'on soit ou non Académicien et que l'on intervienne dans la sphère religieuse ou le domaine profane.

1.3 – Des laudateurs en nombre réduit à la cour et en profusion à la ville

Sermons et divertissements donnés à la cour sont produits par un petit groupe. Vingt-neuf auteurs de divertissements peuvent être dénombrés pour cinq anonymes. La Gazette permet d'identifier quatre-vingt orateurs ayant prêché devant Louis XIV entre 1661 et 1697, mais l'essentiel de la prédication est monopolisé par le tiers de cet effectif. Ce petit groupe correspond donc à peu près, en nombre à celui des acteurs du divertissement.

A l'inverse, les oraisons funèbres présentent un panel très étendu d'acteurs. Cent cinquante-huit prédicateurs peuvent être identifiés à Paris et dans les provinces. La production ne se concentre pas sur un petit groupe particulièrement actif comme dans les sermons de cour.

Accéder à la cour, demeurait un privilège et restait un honneur dont bien peu purent se prévaloir. Cette particularité explique très largement ce constat d'une profusion d'acteurs à la ville et d'un nombre réduits d'intervenants à la cour. A cet égard, Peter Burke décrit un renouvellement du personnel chargé de l'image du roi lors de la seconde moitié du XVII^e siècle³. Cette affirmation assez juste, si l'on songe à la disparition du duo Lully-Quinault, s'avère largement fautive pour les orateurs sacrés, pour qui pareil renouvellement ne constate pas.

Qui furent les prédicateurs intervenant à la cour ? L'abbé Hurel en a dénombré une centaine¹. Certains sont demeurés célèbres, tels Bourdaloue, Bossuet, Fléchier ou Massillon, tandis que d'autres ont sombré dans l'oubli. L'annexe 2 synthétise l'identité de ces prédicateurs ainsi que le

¹ *Méduse* tragédie en musique représentée par l'Académie royale de musique, Amsterdam, A Schelte, 1699

² *Venus et Adonis* tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard 1697

³ Peter Burke – op cit, pp 113 et s

nombre de leurs interventions entre 1661 et 1697. Pour prêcher à la cour, il fallait avoir été choisi par le grand aumônier de France², même si l'intervention personnelle de Louis XIV reste plus que probable dans ces désignations.

Quelques orateurs intervinrent à de multiples reprises, prononçant une grande quantité de sermons, à l'instar de Bourdaloue, Mascaron ou le père Honoré Reynaud de Gaillard. Selon la Gazette, le plus prolifique fut Mascaron avec cinquante-neuf sermons en vingt-huit années. Il est suivi d'Honoré Reynaud de Gaillard avec cinquante-trois sermons en dix-sept ans. Bourdaloue prêcha cinquante-deux fois en vingt ans. A eux trois, ces prédicateurs comptabilisent près de trente-quatre pour cent des sermons entendus par Louis XIV.

Sur les quatre-vingt prédicateurs comptabilisés, près de quarante-sept pour cent n'ont prononcé qu'un seul sermon. Dix-neuf pour cent ont prêché deux sermons. Les deux tiers des prédicateurs n'ont donc fait qu'une courte apparition devant Louis XIV en totalisant seulement quatorze pour cent des sermons entendus par le roi. Ce constat révèle leur peu de poids face au tiers restant. Le tableau ci-dessous offre une synthèse de cette analyse quantitative.

Nombre de sermons prononcés devant le roi selon la Gazette	Nombre d'orateurs dans ce cas
1 seul sermon	37
2 sermons	15
de 3 à 4 sermons	8
de 5 à 9 sermons	9
de 10 à 19 à sermons	5
de 20 à 30 sermons	3
Au-delà de 30 sermons	3

La prédication devant le roi est donc phagocytée par quelques ténors de la chaire. Il est d'usage d'affirmer que Louis XIV n'aimait guère la nouveauté. Ce trait de caractère expliquerait cette particularité, que l'on retrouve avec les hommes de lettres chargés de l'écriture de ses divertissements.

¹ Hurel Augustin-Jean – op cit

² Alexandre Maral – *Le Grand Aumônier de France et le diocèse de la chapelle royale sous Louis XIV*, Bibliothèque de l'École des chartres, t 158, 2000, p 494

Les neuf principaux prédicateurs selon la Gazette		
Nom du prédicateur	Nombre de prédications	Pourcentage du total des sermons
		Bossuet, Jacques Bénigne
Soanen, Jean	18	3,70%
Boileau, Charles	19	3,90%
Dom Roger Côme	23	4,72%
Le Boux, Guillaume	27	5,54%
La Rue, Charles de	30	6,16%
Reynaud de Gaillard, Honoré	53	10,88%
Bourdaloue, Louis	52	10,68%
Mascaron, Jules	59	12,11%

Ces neuf prédicateurs ont prononcé à eux seuls près de cinquante-sept pour cent des sermons prêchés devant Louis XIV. Ce constat n'est pas entièrement surprenant dans la mesure où un orateur se voyait confier la responsabilité d'une station (Càrème ou l'Avent) et que seules quelques interventions étaient ménagées à ses confrères.

Cette analyse se retrouve chez les gens de lettre en charge d'écrire les divertissements royaux. Le nombre d'auteurs s'avère même encore plus réduit, avec trente trois personnes (cf. annexe 2ter). Comme chez les prédicateurs, les membres de ce groupe sont loin d'avoir tous joué un rôle de premier plan. Le trio Benserade, Quinault et Molière tient le haut du pavé avec cinquante-neuf œuvres sur cent-sept. En revanche, à la différence des prédicateurs qui œuvrent seuls, ces hommes de plume coopèrent avec les autres balladins (compositeurs, musiciens, acteurs, danseurs, maîtres à danser etc...) et collaborent même entre eux. Molière et Quinault participent tous deux aux Fêtes de l'amour et Bacchus¹ (1672) ou encore au Triomphe de l'Amour² (1681). A partir des années 1680, cette association entre hommes de lettres devint plus rare. Les spectacles à même de susciter cette collaboration (comédie-ballets et ballets de cour) passèrent de mode.

Cette présence de quelques figures dominantes s'explique par leur capacité à satisfaire aux exigences techniques des divertissements royaux. Benserade revivifia les ballets de cour. Grâce à ses vers de ballets, il sut instaurer un jeu avec son public et offrit au genre une dimension galante et noble en adéquation avec la cour des années 1660. Le génie de Molière lui permit d'adapter la comédie à la musique et la danse, afin de proposer un spectacle de cour prestigieux plutôt qu'une farce plus ou moins plébéienne, tout en lui conservant une indéniable puissance comique.

¹ Recueil Général des Opéras representez par l'Académie royal de musique depuis son établissement, Paris, Ballard, 1703, T1, p 108

² Le Triomphe de l'Amour, ballet dansé devant S. M. à Saint-Germain en Laye - Vers pour la personne et le personnage de ceux qui sont du ballet du Triomphe de l'Amour, Paris, C Ballard, 1681

Quinault composa des livrets d'opéra offrant aux œuvres de Lully une qualité dramatique et littéraire, loin de l'indigence de bien des opéras de l'époque créés à l'étranger et en France après sa mort. Benserade et Quinault constituent donc les deux figures majeures des divertissements et de la louange au roi puisque Molière, s'illustrant dans la comédie, ne put offrir au roi les louanges que permettait le genre sérieux. A la mort de Quinault, tel ne fut plus le cas et une grande variété d'hommes de lettres intervint dans les divertissements pour louer Louis XIV, nous y reviendrons.

Les oraisons funèbres étaient prononcées un peu partout en France, multipliant ainsi le nombre de prédicateurs. Le groupe de ces orateurs est bien plus étendu que celui des prédicateurs de cour. Sur deux-cent-vingt-une oraisons publiées entre 1661 et 1697, cent-cinquante-huit prédicateurs (dont au moins le patronyme est connu) peuvent être identifiés. Il existe une atomisation du nombre de prédicateurs par rapport au nombre d'oraisons. Sur les cent-cinquante-huit orateurs identifiés, cent-trente-trois n'ont prononcé qu'une seule oraison, soit quatre-vingt-quatre pour cent. Seuls huit prédicateurs ont prononcé plus de deux oraisons, c'est à dire cinq pour cent. L'oraison n'est donc pas le fait d'une élite, au contraire des sermons prononcés devant Louis XIV. A la ville, une envie de nouveauté de variété semble avoir existé. Isabelle Brian constate que dans les couvents de Paris, il était rare qu'un même prédicateur intervienne plusieurs années de suite¹. Isabelle Brian écrit au sujet des centaines de prédicateurs oeuvrant chaque année à Paris que « la grande majorité sont des anonymes et le resteront ». Ce constat est entièrement transposable aux oraisons funèbres. Même si l'anonymat n'est pas total puisque figure sur l'impression du texte le nom du prédicateur, la plupart du temps c'est d'un inconnu dont il s'agit.

Rapport entre le nombre d'orateurs et le nombre d'oraisons prononcées	
Nombre total d'orateurs	158
Nombre d'orateurs ayant prononcé 1 seule oraison	133
Nombre d'orateurs ayant prononcé 2 oraisons	17
Nombre d'orateurs ayant prononcé 3 oraisons	3
Nombre d'orateurs ayant prononcé 5 oraisons	2
Nombre d'orateurs ayant prononcé 6 oraisons	1
Nombre d'orateurs ayant prononcé 7 oraisons	2

L'oraison enrichit les sources en les ouvrant au-delà de la cour. Cet effet est d'autant plus important que les prédicateurs qui prêchèrent devant Louis XIV et dont les oraisons furent

¹ Isabelle Brian – op cit, p 166

publiées restent peu nombreux. Ils sont vingt-deux prédicateurs sur les cent-cinquante-huit orateurs, soit moins de quinze pour cent de cette population.

Parmi le clergé séculier il faut distinguer entre ceux qui opèrent dans le cadre d'une congrégation tel les oratoriens et les autres. Isabelle Brian précise que Le titre *Monsieur* ou *Monsieur l'abbé* est réservé aux séculiers hors congrégations¹. A Paris, les prédicateurs les plus nombreux furent les capucins et les jésuites².

Cette multiplication d'acteurs, lorsqu'on s'éloigne de la cour se retrouve non seulement dans les oraisons mais aussi pour l'opéra à compter du moment où Louis XIV s'en lasse. En effet, à partir de 1687, sur dix-huit opéras treize auteurs différents sont intervenus : Jean Galbert de Campistron, Michel du Boulay, Bernard Le Bovier de Fontenelle, Jean De La Fontaine, Louise Geneviève Gillot de Saintonge, Thomas Corneille, Joseph-François Duché de Vancy, Jean-Baptiste Rousseau, Saint-Jean (?), l'abbé Pic, Jean-Baptiste Rousseau, Claude Boyer, Antoine Houdar de La Motte. Quinault qui ne connut qu'un bref rival avec Thomas Corneille est donc remplacé par quatorze confrères.

Cette analyse quantitative peut être complétée d'une approche plus personnalisée à partir de quelques rapides biographies. Ces derniers illustrent bien la relation entre une certaine réussite et le fait de s'être produit à la cour.

Avec son rival Voiture, Isaac de Benserade (1612-1691) fut l'une des figures de la préciosité. Ses vers empreints de sa tournure d'esprit à la fois insolente et familière lui assurèrent le succès dans les salons. Il fut à l'origine de la *querelle des sonnets*, qui préfigura la querelle des Anciens et des Modernes³. En 1653, il adressa sa paraphrase de Job à une dame, en l'accompagnant d'un sonnet comparé au *sonnet à Uranie* de Voiture. La cour se divisa, alors, entre les partisans de l'un et de l'autre. Benserade appartient au clan qualifié plus tard de Modernes. Poète et courtisan, il fut protégé par Richelieu, puis par Mazarin avant de connaître la faveur de Louis XIV. La Bruyère disait de lui qu'il était *la coqueluche ou l'entêtement de certaines femmes*. Mme de Sévigné atteste de son caractère mondain dans une lettre du 3 avril 1671 à Mme de Grignan. Evoquant un dîner chez Mme de Lavardin, elle précise que la discussion de Mme de Brissac ne l'a pas *consolée* de l'absence de Benserade⁴. Sa carrière doit beaucoup aux vers de ballets qu'il composa. En effet, ses tragédies et ses comédies ne lui assurèrent pas de grande popularité et ses revenus provinrent des ballets.

¹ *ibid*, p 183

² *ibid*, p 514

³ Christian Michel – *op cit*

⁴ Mme de Sévigné, *Lettres*, G.F Flammarion, notes de Bernard Raffali 1976, réédition 2005, p.94

Philippe Quinault (1635-1688) commença sa carrière au théâtre et rencontra ses premiers succès dans les années 1660. Il figure sur la liste établie par Chapelain en 1662. Louis XIV assista à plusieurs représentations de ces œuvres, tels *Astrate* en 1665¹. Une certaine notoriété lui permit d'entrer à l'Académie française en 1670. Il commença à intervenir dans les spectacles de cour, tels la *Grotte de Versailles*² (1668) ou les fêtes de l'Amour et Bacchus³ (1672) sur des musiques de Lully. Il harangua Louis XIV sur ses campagnes⁴ en 1675 et en 1677. Néanmoins, ce fut son partenariat avec Lully dans les tragédies mises en musique qui lui assura un rôle de premier plan à la cour. A compter de 1673, presque chaque année et ce jusqu'en 1683, il produisit le livret d'un opéra. Le très grand succès de ces œuvres a déjà été souligné.

La carrière de Racine (1639-1699) offre à son tour une bonne illustration du rapport entre production littéraire et célébration du roi. Tout au long de son existence, Racine ne cessa jamais de célébrer le roi même s'il renonça au théâtre. Il commença à louer Louis XIV, en 1664, avec les *Plaisirs de l'Île enchantée*. En 1677, il renonça à l'écriture théâtrale afin d'écrire l'histoire du monarque, en étant nommé historiographe du roi. Pareille fonction supposait d'assurer une évidente mise en valeur du roi. Les épisodes du règne ne pouvaient être rapportés de manière objective et neutre, mais devaient au contraire composer un récit à la gloire de Louis XIV. Pour autant, il ne tourna pas la page du divertissement, puisque sur une musique de Lully il écrivit *l'Idylle sur la paix* (1685) et reprit la plume pour les demoiselles de Saint-Cyr avec *Esther* (1689) et *Athalie* (1691). Il sut coller à l'air du temps. Lorsque l'image du roi se nourrissait de la figure d'Alexandre, il composa une pièce consacrée au Macédonien dédiée au roi. Le roi devenu dévot, il écrivit deux pièces d'inspiration chrétienne avec *Esther* et *Athalie*.

Fléchier, Bossuet et Bourdaloue montrent l'importance de la prédication dans le parcours de trois individus issus de milieux provinciaux et à qui la faveur du roi permit une carrière réussie ou en tout cas une très grande notoriété pour Bourdaloue.

Esprit Fléchier (1632-1710) débuta dans le midi. Monté à Paris il fréquenta l'hôtel de Rambouillet. Il composa quelques œuvres profanes en latin, sans doute destinées à se faire remarquer par l'entourage royal. Il adressa à Mazarin, en 1660, une pièce sur la paix des Pyrénées. Il réitéra à l'occasion de la naissance du Dauphin (1661) puis pour le carrousel du Louvre (1663). Il devint lecteur du Dauphin quelques années plus tard et accéda à l'Académie française (1672). En 1676, il devient aumônier de la Dauphine et abbé de Saint-Severin. En 1685,

¹ Gazette, 10 janv. 1665, n° 6, p 44

² *La Grotte de Versailles Eclogue en Musique*, Paris, Ballard, 1668

³ *Recueil Général des Opéras representez par l'Académie royale de musique depuis son établissement - les Fêtes de l'Amour et Bacchus*, Paris, Ballard, 1703, T1, p 108

⁴ Buford Norman – op cit, p 57

il obtient l'évêché de Lavaur avant d'être nommé évêque de Nîmes en 1687. S'il est apparu assez peu à la cour par rapport à d'autres orateurs, il produisit un certain nombre d'oraisons demeurées célèbres.

Jacques Bossuet (1627-1704). Prêtre en 1652, il fréquenta également l'hôtel de Rambouillet et composa quelques vers. Il prêcha à la cour le carême et l'Avent en 1662 et 1666 et revint lors du carême 1669 et fit une dernière apparition en 1681. Se sont, surtout ses oraisons funèbres qui lui valurent le succès. Devenu évêque de Condom (1669), il renonça à cet évêché trop éloigné de Paris et de la cour. Désigné précepteur du Dauphin en 1670, il entra l'année suivante à l'Académie française. Il écrivit toute une série d'ouvrages à l'attention de son élève et se fit pour l'occasion historien. Devenu évêque de Meaux (1681), il devint un polémiste célèbre face au protestantisme et au quiétisme. Symbole du gallicanisme¹, son œuvre révèle une vision politique de la monarchie en parfaite adéquation avec les prétentions absolutistes de Louis XIV.

Jésuite et prêtre, Louis Bourdaloue (1632-1702) rejoignit la maison professe de la Compagnie à Paris, en 1669. Toute proche de l'aristocratique quartier du Marais, l'église Saint-Louis lui permit de se faire remarquer en qualité de prédicateur par l'élite du royaume. Dès 1670, il prêcha à la cour l'Avent et intervint pour les carêmes 1672, 1674, 1676, 1680, 1682 et les Avents 1684, 1686, 1690, 1691, 1693 et 1697. En 1679, Louis XIV lui octroya le titre de prédicateur ordinaire du roi et une pension annuelle de mille-deux-cent livres. Dans sa prédication il fut très zélé en matière de louanges données au roi. Bourdaloue demeuré simple prêtre sans charge à la cour, montre qu'au-delà d'une apparente humilité de fonction, la fréquentation du roi aboutit à une louange appuyée en son honneur.

1.4 – Les prédicateurs : des réseaux au service de la louange ?

L'historiographie a largement traité la question des relations entre le roi et l'Eglise, en se focalisant sur la volonté de l'Etat de contrôler la seconde. A cet égard, Hélène Duccini rappelle qu'en 1625 Richelieu avait obtenu de l'Assemblée générale du clergé que soit reconnue la filiation divine du pouvoir royal². Un colloque de 2003, tenu en Sorbonne, a fait le point concernant la question de l'affirmation du politique face au religieux³. Jean-Robert Armogathe⁴ voit dans la politique religieuse de Louis XIV, tant à l'égard des réformés que des jansénistes ou des

¹ Aimé Georges Martimort – op cit

² Hélène Duccini - *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p 211

³ Le Droit divin de l'Etat, genèse de la modernité politique in *Revue d'éthique et de théologie morale*, Le Supplément, 227, déc 2003

⁴ Jean Robert Armogathe – op cit, 1985

quiétistes, une volonté de faire taire toute dissidence préjudiciable à l'Etat monarchique ; la sphère du religieux ne pouvait échapper à cette volonté de contrôle étatique y compris dans le domaine de la doctrine et de la pensée religieuse. Il affirme que Louis XIV contrôla les évêques avec beaucoup de soin, ces derniers ne pouvant se rencontrer ou correspondre sans autorisation royale. André Latreille explique les difficiles relations entre la papauté et Louis XIV par une volonté d'indépendance du roi pour administrer l'Eglise de France¹. Michèle Fogel a étudié les pressions de l'Etat sur l'Eglise et sa résistance à ne pas devenir un rouage dans le système d'information cérémoniel du pouvoir royal. Elle souligne par exemple la volonté de faire lire les décisions royales par les curés lors des messes dominicales. Cette sollicitation de 1635 fut repoussée par l'Eglise et un compromis s'élabora entre 1695 et 1710, limitant la lecture des lettres royales ordonnant les *Te Deum* à condition qu'elles fussent accompagnées d'un mandement épiscopal l'exigeant².

Il est possible de renverser ce point de vue sur les relations entre les deux institutions, en admettant que la louange des prédicateurs porte un discours de l'Eglise sur le roi, en dehors de toute initiative étatique. Une fois encore, la dimension d'hommage au souverain dans la louange permet de renouveler le sujet. Un jeton commémoratif frappé par l'Assemblée générale du clergé de 1655 symbolise bien la complexité de ces relations ; il figure le sceptre royal et la crosse épiscopale entrecroisés et entourés de la devise *una salus ambobus erit*, c'est à dire un seul salut pour les deux³

L'abbé Boileau, dans son sermon de Pâques⁴ 1695, évoque un souverain entouré *d'Orateurs qui .../... employent ce que l'Art à de plus ingénieux pour célébrer sa valeur, & ses victoires*⁵.

Au contraire des emplois ecclésiastiques largement pourvus en fonction de la naissance, les prédicateurs doivent leur emploi à leur talent d'orateur. L'ancienneté ou la noblesse du lignage, les réseaux clientélistes ne suffisent pas à assurer au prédicateur le succès. Il doit disposer des qualités requises par l'art oratoire. L'aptitude personnelle s'avère donc primordiale. Ainsi, ont pu prêcher devant Louis XIV des personnes de modeste extraction, tel Guillaume Le Boux issu

¹ André Latreille - *Les nonces apostoliques en France et l'Eglise gallicane sous Innocent XI* In Revue d'histoire de l'Eglise de France, Tome 41, n°137, 1955. pp. 211-234

² Michèle Fogel – op cit

³ Pierre Blet – op cit

⁴ Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T2, p 259

⁵ ibid, T2, p 260

d'une pauvre et obscure famille poitevine¹ comme les rejetons de vieille lignée à l'instar de François de Clermont Tonnerre se piquant de l'ancienneté de sa maison².

Cette remarque liminaire faite, il convient d'identifier qui sont ces orateurs sacrés et s'il existe ou non des réseaux susceptibles d'expliquer la louange au roi, sachant que leur effectif crut considérablement à partir de la première partie du XVII^e siècle³.

1.4.1 – Les diverses communautés religieuses au service de la louange

Isabelle Brian a étudié l'appartenance des prédicateurs parisiens entre 1656 et 1786 et constaté la variété des prédicateurs « prêcher n'est pas l'apanage d'un groupe clairement identifiable⁴ ». En s'intéressant aux lieux de prédication parisiens, elle montre qu'existe une grande fluidité de circulation des prédicateurs. Aucun ordre, aucune congrégation ne peut prétendre monopoliser la chaire des différentes paroisses. Le prédicateur peut indifféremment appartenir au clergé régulier ou au clergé séculier. Elle souligne une certaine rivalité entre eux⁵. Toute une série de graphiques présente les différents groupes de prédicateurs ayant officié dans les églises parisiennes entre 1656 et 1786. Aucune famille religieuse n'a été privée d'au moins un ou deux prêcheurs talentueux⁶. La présence des ordres anciens (bénédictins, feullants, cisterciens) reste le fait de quelques individus doués. Nous concernant, cela est totalement avéré dans le cas de la prédication de cour avec les feullants : Dom Jean de Saint Laurent prêcha sept sermons et Dom Roger Côme en prêcha vingt-trois. Les ordres mendiants étaient également présents (cordeliers, capucins, jacobins et augustins). A titre d'exemple, devant le roi le capucin Robert Hurtault dit le père Séraphin prêcha onze sermons, le cordelier Félix Cueillens en prononça huit et le jacobin François Chaussemer en prêcha quatre. Les ordres nouveaux intervenaient également (théatins, barnabites, doctrinaires, jésuites) principalement représentés par les disciples de saint Ignace de Loyola. A cet égard, Isabelle Brian souligne l'existence d'une spécialisation de la fonction chez les jésuites ; ces professionnels de la parole sacrée dénommés *concionatores* étaient souvent déchargés de toute autre fonction se réservant à la prédication. Isabelle Brian a recensé cent-soixante-six *concionatores* en France en 1685 et constate que les deux tiers prêchaient à l'extérieur. L'existence d'un prédicateur dans chaque collège permettait la formation d'un véritable viviers de talents.

¹ Hurel Augustin-Jean – op. cit, T 1, p 94

² *ibid*, p 69

³ Isabelle Brian – op cit, p 144

⁴ *ibid*, p 10

⁵ *ibid*, p 177

⁶ *ibid*, p 209

Les enseignements des sermons ne sont pas ceux des oraisons funèbres. Leur confrontation ne montre pas de réseaux qui à la cour comme à la ville présenteraient une dilection pour la louange au roi. Lorsqu'il s'agit de paraître devant Louis XIV, l'appartenance à une communauté puissante et influente s'avère déterminante. A la ville rien de tel ; tout un chacun peut s'exprimer dans le cercle d'influence qui est le sien. A la cour, au contraire jésuites et oratoriens se disputent la faveur de prêcher l'Avent ou le carême, même s'ils ne monopolisèrent pas à eux seuls la chaire. La puissance respective des réseaux constitue un aide précieuse pour accéder au roi. Isabelle Brian constate qu'à Paris les mendiants représentent cinquante pour cent de l'effectif des prédicateurs tout au long du XVII^e et XVIII^e siècles¹, alors que les oratoriens à Paris représente que quatre pour cent de ces prédicateurs².

Au premier chef, une étape méthodologique s'impose, afin d'identifier l'appartenance d'un prédicateur à une communauté donnée. Le nombre de sermons disponibles étant assez réduit, il reste possible de les étudier. Concernant les oraisons, l'exercice s'avère plus délicat tant les sources sont importantes. Il faudra in fine se focaliser sur un échantillon. Les trente et une oraisons de Marie-Thérèse s'y prêtent bien.

En matière de sermons, la Gazette fournit assez souvent ce type d'informations. Celui-ci fait défaut pour les prédicateurs les plus célèbres, tels Bourdaloue³ (jésuite) ou Mascaron (oratorien), tant leur grande notoriété rendait la précision superfétatoire. Ont été retenus les orateurs ayant prononcé au moins cinq sermons devant le roi. Le *dictionnaire portatif des prédicateurs françois*⁴ et les éditions des sermons complètent utilement la Gazette, pour procéder à cette identification des communautés religieuses.

Concernant les oraisons funèbres, la page de garde de leurs publications fournit presque toujours titres et fonctions du prédicateur, souvent avec un grand luxe de détails. L'oraison de l'évêque de Saintes par Le Féron⁵ énonce, par exemple, que le prédicateur était *Prestre, Docteur en Théologie de la Maison & Société de Sorbonne, Archidiacre de l'Eglise de Saintes, & Vicaire Général de Monseigneur l'Evêque*. Pour l'oraison de la marquise de Torcy⁶ (1695), le père Charles Faulques est *Chanoine Régulier de Sainte Geneviève de Paris, Prieur - Curé de Chevry*. Les prédicateurs les plus célèbres ne sont

¹ *ibid*, p 182

² *ibid*, p 182

³ Eugène Griselle – op cit/ Anatole Feugère - *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, Paris, Didier et Cie, 1875

⁴ *Dictionnaire portatif des prédicateurs françois*, Lyon, Pierre Bruyset Ponthus, 1757

⁵ Oraison funèbre de Mgr l'illustrissime et révérendissime Louys de Bassompierre, évêque de Saintes, prononcée en l'église cathédrale de Saint Pierre de Saintes, le 14 août 1876 par M. Le Féron, Saintes, Bichon, 1676

⁶ Oraison funèbre de Mme la Mise de Torcy, prononcée dans l'église paroissiale de Chevry-sous-Esgreville, le 9 février 1695 par le R. P. Charles Faulques, Paris, Desprez, 1695

pas épargnés par cette inflation de titres. En 1683, dans l'oraison funèbre de Marie-Thérèse¹, Bossuet apparaît comme *Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le DAUPHIN, Premier Aumosnier de Madame la DAUPHINE*. Plus rares sont les textes qui se limitent, à l'instar de l'oraison funèbre du maréchal-duc de Vivonne² (1688), à un simple *monsieur* pour désigner l'orateur. Un distinguo oppose le clergé séculier assez prompt à exhiber ses titres et fonctions au clergé régulier pour qui l'humilité inhérente à la règle impose plus de réserve. Les célèbres prédicateurs jésuites Bourdaloue et Gaillard en sont la parfaite illustration. Le premier avec son oraison du Grand Condé³ est *de la même Compagnie*, allusion à la maison professe des jésuites où il a prononcé son oraison. Le père Gaillard est gratifié d'un simple *de la Compagnie de Jésus*, dans l'oraison pour l'archevêque de Paris François de Harlay (1695)⁴. Les autres ordres suivent cette règle. L'auteur de l'oraison de l'évêque de Strasbourg⁵ (1682) est qualifié de *Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur*. Dom Cosme de Saint-Michel dans l'oraison d'Anne d'Autriche⁶ (1666) est un *Religieux Feuillant*. Le père Picot pour l'oraison de l'évêque de Montpellier⁷ (1676) est présenté comme *Gardien Recolets de Montpellier*.

Au-delà de ces questions de forme, le clergé régulier et clergé séculier se livrent tous deux à la prédication en ville et à la cour. Il ne saurait donc être établi d'opposition entre l'un et l'autre.

Les sermons et les oraisons funèbres se distinguent sur un point fondamental. A la cour devant le roi, il semble exister une rivalité entre oratoriens et jésuites, afin de célébrer le roi. Cette rivalité s'estompe en ville. La cour relaye une rivalité entre deux puissantes communautés, leur assurant une grande visibilité. A la ville, la sélection permettant d'avoir l'honneur d'accéder au roi, n'opère pas.

Avant d'examiner la rivalité entre jésuites et oratoriens à la cour, il convient de souligner que quelques prédicateurs talentueux purent la pénétrer sans se rattacher à aucune des deux communautés. Ils furent vingt-sept prédicateurs dans ce cas. Jacques Bénigne Bossuet (1627-1704) arrive en tête avec treize sermons, principalement prononcés dans les années 1660. Charles

¹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France prononcée à Saint-Denis par messire Jacques-Benigne Bossuet, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1683

² Oraison funèbre de M. le marechal, duc de Vivonne par Monsieur Muret , Marseille, Henry Brebion, 1688

³ Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée à Paris, le 26e jour d'avril 1687, en l'église de la maison professe des Pères de la Compagnie de Jésus, par le Père Bourdaloue, Paris ; É. Michallet, 1687

⁴ Oraison funèbre de François de Harlay, archevesque de Paris par le Père Gaillard, Eglise de Paris, 23 nov. 1695, Paris, Theodore Muguet, 1696

⁵ Oraison funèbre de François Égon, landgrave de Furstenberg, prononcée dans l'église de Strasbourg, le 6 juin 1682 par Dom Michel Gourdin, Strasbourg, J.-J. Dolhopff, sans. Datation.

⁶ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France et mère du roy, prononcée dans l'église et paroisse royale de Saint-Germain de l'Auxerrois, par le R. P. Dom Cosme, Paris, F. Muguet, 1666

⁷ Oraison funèbre de messire François de Bosquet, évêque de Montpellier, prononcée à Montpellier, dans l'église de S.-Pierre. le 3 octobre 1676 par le Frère Séraphin Picot, Avignon, P. Offray, 1676

Boileau (1648-1704) et Esprit Fléchier (1632-1710) le suivent avec cinq sermons chacun. Pour le premier tous les textes disponibles se focalisent sur l'année 1695, pour le second ils courent de 1676 à 1682. Deux sermons de François Chaussemer ou Chauchemer (1630-1713) ont pu être identifiés en 1673. Laurent Julliard du Jarry (1658-1715) et Antoine Anselme (1652-1737) offrent chacun un sermon. Une lecture erronée des sources pourrait abusivement souligner un moindre zèle à louer le roi de la part du clergé non affilié à l'Oratoire ou aux jésuites. Fléchier et l'abbé du Jarry montrent l'erreur de pareille conclusion.

Fléchier est même le premier prédicateur à proposer une louange assez appuyée au roi dans un sermon de cour, dès 1676. Son sermon de Jeudi saint, le 2 février¹, son sermon de Noël² et un sermon probablement prononcé pour la Toussaint de cette même année³ (cf. 1.2.2 – L'inflexion de la louange avec la guerre de Hollande (1672-1678) sont les premiers textes célébrant Louis XIV avec la même force que les autres sources (oraisons funèbres et divertissements). Fléchier joua donc semble-t-il un rôle déterminant dans la louange, en installant le sermon de cour dans le panel des œuvres célébrant le roi. L'abbé du Jarry, dans le sermon de la Pentecôte⁴ (21 mai 1695), célèbre puissamment le roi, à partir de sa piété et de l'éternité qui lui confèrent une gloire unique.

Néanmoins, le gros du contingent des laudateurs de Louis XIV se recrute parmi les jésuites et les oratoriens, dont les sermons paraissent offrir une véritable compétition en matière de louange. Il est probable que cette rivalité est à rechercher dans les relations qu'entretint le roi avec les deux communautés. Traditionnellement, le règne de Louis XIV passe pour avoir privilégié les jésuites. Ces derniers auraient été de solides soutiens de la monarchie, tandis que les oratoriens se seraient montrés plus critiques à l'égard du roi. Ils auraient connu des sympathies jansénistes et même une doctrine poreuse à la pensée de Descartes. Il est probable que les jésuites régis par la règle de Saint Ignace constituèrent une communauté plus structurée et plus homogène que l'Oratoire. Ce dernier tenait davantage d'une association réunie par un objectif plus pragmatique et moins absolu que celui de la Compagnie. Il fut donc sans doute plus aisé au premier d'afficher un soutien au roi qu'au second tiraillé par de sensibilités qu'aucune règle ne pouvait canaliser.

L'Ordre des jésuites rassemblait une communauté de frères vivant ensemble selon une règle et ayant prononcé des vœux conformément à cette règle. L'Oratoire regroupait des ecclésiastiques œuvrant dans le cadre de la liturgie diocésaine et ayant décidé de s'organiser en un réseau, fondé

¹ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1711, seconde partie, p 18

² Œuvre Oraisons funèbres, choix des panégyriques, choix des sermons, Tours, Cattier, 1886, vol 2, p 178

³ Œuvre complètes de Fléchier, Paris, Boiste Berquet Dufour, 1825, T 2, p 1

⁴ Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier ordre, Paris, J P Migne, 1854, T 3, p 995

par le cardinal Pierre de Bérulle, en 1611. L'objectif initial de l'Oratoire consistait à s'épauler entre membres, afin d'élever le niveau religieux, spirituel et moral du clergé français. L'ordre se voua en particulier, à l'enseignement. Au XVII^e siècle, collèges oratoriens et jésuites furent rivaux. François Bluche recense soixante-douze établissements oratoriens¹ pour cent huit collèges jésuites². Il soutient également l'idée que Louis XIV fit preuve pendant longtemps de peu de bienveillance pour l'Oratoire, privilégiant les jésuites. Ce parti pris ne se retrouve pas en matière de prédication à la cour. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces relations entre le roi et les deux communautés.

En matière de prédication devant le roi, les jésuites arrivent en tête. Les sept prédicateurs de l'ordre ont assuré cent-quarante-huit sermons. Les huit prédicateurs oratoriens ont prononcé cent-trente-neuf prédications. Viennent ensuite, deux prédicateurs feuillants (Dom Jean Saint-Laurent et Dom Roger Come) avec trente sermons. Trois capucins se répartissent treize sermons. L'ordre de cordeliers avec un seul prédicateur (Félix Cueillens) réalise huit interventions. Viennent ensuite les récollets, qui ont prêché à trois reprises. Deux mathurins ont prononcé quatre sermons. Quantitativement, l'importance des prédications jésuite et oratorienne saute donc aux yeux. Sept stations ont été prêchées par de jésuites entre 1661 et 1681 contre seize pour les oratoriens. La proportion s'inverse entre 1681 et 1715. Les jésuites se voient confier trente-quatre stations, et les oratoriens seulement treize³. Le gallicanisme des jésuites français a nécessairement joué en leur faveur, alors que dans les années 1680 les relations entre Louis XIV et le pape Innocent XI devenaient exécrables.

¹ Bluche François – op cit p 581

² ibid, p 579

³ ibid, p 579

Prédicateurs appartenant à l'Ordre des jésuites	Nombre de prédications
Bourdaloue, Louis	52
Harouys, Nicolas d'	1
La Rue, Charles de	30
Le Pelletier, (prénom ?)	1
Lombard, Jean	5
Reynaud de Gaillard, Honoré	52
Texier, Edmond (ou Claude)	6
Total	147
Prédicateurs appartenant à l'Oratoire	(Nombre de prédications)
Bignon, Jean Paul	5
Favre, (prénom ?)	1
Flour, Jean Pierre dit le père Floeur	1
Hubert, Mathieu	6
La Roche, Jean de	16
Le Boux, Guillaume	27
L'Estang de Fromentières, Jean-Louis	6
Mascaron, Jules	59
Soanen, Jean	18
Total	139

Portons d'abord notre attention sur les oratoriens. Jean Paul Bignon (1662-1743) fut Bibliothécaire du Roi, directeur du *Journal des sçavans* et membre de l'Académie française à partir de 1693¹. Aucun de ses sermons n'a été publié. Les pères Favre et Flour sont difficilement identifiables, au contraire de Guillaume Le Boux² (1621-1693). Ce dernier fut évêque de Dax, puis de Périgueux. Il prononça vingt-sept sermons devant Louis XIV. Ces textes ne se retrouvent pas dans le recueil de ses sermons publié en 1766, soit presque un siècle après les premiers prêches devant le roi. Sa préface soulève la question de leur fidélité, puisqu'elle déclare que l'auteur *a corrigé sur l'original .../... certains endroits donc la délicatesse de notre siècle eût été blessée*³. La célébration de Louis XIV a ainsi pu être soumise à la censure de cette presque fin du XVIII^e siècle. Mascaron (1634-1703) totalise cinquante-neuf sermons. Seules ses oraisons funèbres ont été publiées. Mathieu Hubert⁴ (1640-1717) a eu droit à une publication de ses sermons contenant quatre discours prononcés devant Louis XIV. Jean de La Roche⁵ (1650 ou 1651-1717) est l'auteur de quatre sermons également identifiables. Enfin, douze sermons de Jean Soanen (1647-1740) entendus par le roi sont à disposition, comme deux textes de Jean-Louis de Fromentières (1632-1684).

¹ cf. site de l'Académie française www.academie-francaise.fr/immortels/base/academiciens

² Sermons prêchés devant le Roi, par M. Le Boux, Rouen, Veuve Besongne, 1766

³ *ibid*, 1766

⁴ Dictionnaire portatif des prédicateurs français, Lyon, Pierre Bruyset Ponthus, 1757, p 123

⁵ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, sur les mystères et autres sujets, Paris, Moreau, 1729, T 1, préface

Le total des sermons prononcés par des oratoriens devant Louis XIV s'élève donc à vingt et se concentre sur une période de quinze ans (1680 à 1695).

Concernant les jésuites, les sources sont assez similaires avec un total de vingt et un sermons prêchés devant le roi. Bourdaloue en totalise dix-neuf. Aucun texte n'est disponible pour le père Nicolas d'Harouy (1622-1698)¹, pas plus que pour le père Le Pelletier, qui ne prononcèrent chacun qu'un sermon. Jean Lombard (?-?) et ses cinq sermons devant le roi ne fut pas publié. Claude Texier (1610-1687) prêcha six sermons lors du carême 1661 ; les *Sermons pour tous les jours du caresme*², qui ne contiennent aucun compliment au roi, sont très probablement ceux qu'entendit Louis XIV. L'abbé Hurel³ soutient que le jésuite improvisait sa louange au roi. Cette louange, ainsi que l'attestent les autres sources, était très embryonnaire au début du règne personnel. Si Honoré Reynaud de Gaillard (1647-1721) a prêché, entre 1661 et 1697, pas moins de cinquante-deux fois, aucun de ses sermons n'a été imprimé au contraire de ses oraisons funèbres. Deux sermons du père Charles de La Rue (1643-1725) sur les trente prononcés devant Louis XIV, entre 1687 et 1714, peuvent être datés. Les références à l'actualité y demeurent rares, ses discours sont emprunts d'une certaine intemporalité. En outre, les incohérences entre les dates portées dans les éditions⁴ et les informations de la Gazette brouillent l'analyse. La célébration du roi y tient une place très réduite. Pour autant, cette dernière put être plus importante lors du prêche. En effet, la publication date de 1719. Or, quatre années après la mort de Louis XIV sa gloire était altérée. L'éditeur a pu être tenté d'expurger des sermons, les allusions au règne passé. Enfin, à en croire Augustin Jean Hurel⁵, le jésuite avait l'habitude de beaucoup travailler de mémoire, il admettait d'ailleurs une certaine improvisation dans ses prédications. Le 25 mai 1697, alors que le père de La Rue s'apprêtait à donner la bénédiction pour clore son sermon, le père souhaita dire quelques mots *contre les extravagants et les fanatiques qui décriaient les voies communes de la piété*, selon Saint-Simon. Ces quelques mots auraient duré une demi-heure. Le jésuite a pu ne pas rédiger de louange au roi, étant capable de l'énoncer au pied levé. Le dictionnaire portatif des prédicateurs⁶ précise que l'un de ses faits d'armes fut la composition en 1667 d'un poème en latin à la gloire de Louis XIV, traduit en français par Corneille. Cette information peut laisser supposer que l'orateur ne négligeait pas de complimenter le roi dans ses sermons de cour.

¹ <http://www.infobretagne.com/famille-harouys.htm>

² *Sermons pour tous les jours du caresme*, preschez par le R.P. Texier, Paris, E. Michallet, 1675

³ Hurel Augustin-Jean – op cit, T 1, p 157

⁴ *Sermons du père de La Rue de la Cie de Jésus pour le Caresme*, Lyon, Amisson et Posuel, 1719

⁵ Hurel Augustin-Jean – op. cit., T 2, p 178

⁶ *Dictionnaire portatif des prédicateurs françois*, Lyon, Pierre Bruyset Ponthus, 1757, p 232

Concernant Bourdaloue, dix-neuf sermons peuvent être datés avec une grande fiabilité sur les cinquante-trois recensés par la Gazette de 1661 à 1697.

Le comparatif des dix-huit sermons oratoriens et des vingt sermons jésuites se résume en matière de louange au roi, à un combat entre Soanen, La Roche et Hubert (oratoriens) contre Bourdaloue et de La Rue (jésuites).

La compétition s'ouvre lors de l'Avent 1670 prononcé par Bourdaloue et se clôt avec le même orateur par l'Avent 1697.

Dans les années 1670, Bourdaloue ne peut être comparé à aucun oratorien, faute de sources. La louange à Louis XIV demeure de toute façon encore peu développée. Ce n'est qu'à partir des années 1680 que la célébration connaît un véritable développement. En 1680, jésuites et oratoriens font jeu égal. Bourdaloue, dans ses sermons sur la Purification de la Vierge¹ (2 février) et pour Pâques² (21 avril), dresse un portrait élogieux de Louis XIV. Le père Hubert prêche la Pentecôte³ (9 juin). Comme son confrère jésuite, il offre un long hommage au roi. Les deux prédicateurs développent des thèmes assez voisins, le roi de guerre victorieux du traité de Nimègue et le souverain pieux inspiré par Dieu. En 1683, le père Hubert rend un long hommage à Louis XIV dans son sermon de la Purification de la Vierge⁴ (2 février). Le prédicateur centre son discours sur la naissance (6 août 1682) du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. Son sermon pour le jour de Pâques⁵ (18 avril) poursuit ce discours laudateur. En 1686, le sermon de la Toussaint⁶ par Bourdaloue célèbre la révocation de l'édit de Nantes survenue treize mois plus tôt. En 1688, l'oratorien Soanen prêche l'Avent. Sept de ses douze sermons sont disponibles. Ses sermons des II. (14 mars) III. (21 mars) V. (4 avril) dimanches de Carême), du dimanche de Rameaux (11 avril), Vendredi saint (16 avril) et dimanche de Pâques (18 avril) ne célèbrent pas le roi. Le sermon du IV dimanche de Carême (28 mars) se borne à évoquer *notre Auguste Monarque, un Prince selon le cœur de Dieu, & selon le cœur de tous ceux qui ont bonheur de vivre sous ses Loix*⁷. Le père Soanen fut pourtant zélé à louer le roi. Une biographie parle à son sujet⁸ d'applaudissements consécutifs à des louanges à Louis XIV, dans un panégyrique du 8 février 1687 prononcé pour le rétablissement du roi. La fiabilité de l'édition de ses sermons sur les originaux reste

¹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 189

² *ibid*, vol 3, p 86

³ Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Carême, Paris, Veuve Rouilland, 1715, T5 1ere partie, p 1

⁴ *ibid*, T1, p 1

⁵ *ibid*, T3, p 452

⁶ Œuvres Complètes de Bourdaloue, *op. cit.*, vol 1, p 85

⁷ Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, T 1, p 169

⁸ La vie de messire Jean Soanen évêque de Senez, Cologne, 1750, p 12

problématique, nous l'avons déjà souligné. Le 2 février 1689, Bourdaloue prononce le sermon sur la Purification de la Vierge. Ce texte¹ peut être identifié grâce à l'importance prise par la louange à Louis XIV, qui le situe en fin de période. Or, 1689, est la dernière date à laquelle Bourdaloue a prononcé un sermon sur la Purification de la Vierge devant le roi. Le père de La Rue intervient pour l'Avent 1689. Ce texte prononcé devant le roi célèbre le retour des protestants dans le giron de l'Église catholique, mais s'abstient totalement de louer le roi pour la révocation de l'édit de Nantes².

La décennie 1690 s'ouvre avec un oratorien, le père De La Roche. Un de ses sermons, prononcé pour la fête de la Purification de la Vierge³ 1691, peut être identifié comme ayant été prononcé cette année là ou l'année suivante au plus tard. Le texte contient une louange au roi et présente un monarque comblé de tous les bienfaits. En 1692, son sermon de Rameaux⁴ (30 mars) contient une courte célébration de Louis XIV, au contraire de son sermon pour le dimanche de Pâques⁵ (4 avril). Le père De La Roche se laisse aller jusqu'à y établir un parallèle entre Louis XIV et Jésus Christ.

En 1693, Bourdaloue revient. Son sermon de Noël⁶ se fait l'écho de la guerre engagée par la France contre l'Europe dans une assez longue louange au roi.

En 1695, l'abbé Soanen se charge de l'Avent. Sont disponibles les sermons des I. (27 novembre) II. (7 décembre) III. (11 décembre) IV. (18 décembre) dimanches de l'Avent et du jour de Noël⁷. Aucun d'entre eux ne célèbre Louis XIV, à l'instar de ce que les réflexions faites pour l'année 1688 le laissent supposer.

Le carême 1697 est prêché par le jésuite De La Rue. Son sermon pour le I dimanche de Carême⁸ (24 février) ne contient pas de louange. En revanche, Bourdaloue fait œuvre de propagandiste avec son sermon de la Toussaint⁹ célébrant un Louis XIV qui *vient de donner la paix à toute l'Europe*¹⁰. La paix de Ryswick venait d'être conclue. Son sermon sur la Conception de la Vierge¹¹

¹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, op cit, vol 3, p 200

² Sermons du père de La Rue de la Cie de Jésus pour le Carême, Paris, Rigaud, 1719, T 2, pp 152 et 153

³ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, sur les mystères et autres sujets, Paris, Moreau, 1729, T 1, p 135

⁴ ibid, T 3, p 367

⁵ ibid, T 3, p 421

⁶ Œuvres Complètes de Bourdaloue, op. cit., vol 1, p 70

⁷ Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, T 2,

⁸ Sermons du père de La Rue, op cit, T 1, p 115

⁹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, op cit, vol 3, p 267

¹⁰ ibid, vol 3, p 278

¹¹ ibid, vol 3, p 149

(9 décembre) identifiable par l'allusion au mariage du duc de Bourgogne (7 décembre), privilégie l'hommage aux jeunes époux.

En résumé, si les oratoriens font preuve de bienveillance dans leurs louanges au roi, ils ne parviennent pas, dans les sources disponibles, à égaler Bourdaloue. De manière assez caricaturale, le silence de Soanen pourrait être opposé au zèle de Bourdaloue. Ce constat s'inscrit assez bien dans les affirmations de Marc Fumaroli. Ce dernier¹ souligne combien, à partir de 1604, les jésuites désormais acceptés en France, se livrèrent à une véritable compétition avec les prédicateurs gallicans dans la louange du roi : odes, élégies, épopées, panégyriques, généthliques, épitaphes, lettres de consolation et oraisons funèbres se multiplient pour célébrer le monarque. Les jésuites français transposèrent le modèle de leurs homologues du Collège romain, qui depuis Grégoire XII célébraient le pape. Les soupçons pesant en France sur les jésuites les rendirent encore plus dévoués au roi. Henri IV fut séduit par cette rhétorique encomiastique, qui ne se tarit pas sous Louis XIII et cela d'autant moins qu'il accepta la réouverture du collège jésuite de Clermont, devenu en 1682 collège Louis le Grand. Sous Louis XIV, il convient de noter le rôle de ces établissements jésuites en matière de célébration du roi, à travers leurs devises, énigmes, ballets et autres spectacles. Leur rôle constitue d'ailleurs à lui-seul un objet d'étude.

Cette rivalité ne se retrouve pas dans les oraisons en extrapolant à partir des oraisons funèbres de Marie-Thérèse, faute de pouvoir y identifier des jésuites (cf. annexe 2quater). En effet, aucun jésuite n'a pu être identifié dans la liste des orateurs ayant prononcé l'oraison de Marie-Thérèse. En revanche, au moins deux ecclésiastiques appartenant à l'Oratoire (Pierre Pièche et Mathieu Hubert) ont officié dans ce cadre. Ils montrent le même zèle que devant le roi. Pièche² propose une image du roi construite à partir de l'actualité, dépeinte comme une vaste geste héroïque, dans laquelle le roi ne connaît ni vicissitudes ni insuccès. Hubert³, dans l'église parisienne Saint-Jean-de-Grève devant le « corps de ville », célèbre longuement le roi avec efficacité, selon une méthode éprouvée, affichant les thèmes classiques de la célébration (roi conquérant, roi pieux luttant contre l'hérésie). Ce zèle oratorien se retrouve en d'autres occasions chez les jésuites. En 1695, Charles De La Rue⁴ propose même une véritable entreprise de propagande en faveur du roi dans l'oraison funèbre du duc de Luxembourg. La guerre de la ligue d'Augsbourg est présentée sous un jour très favorable au roi. Il ne faudrait pas en conclure trop rapidement à partir des oraisons

¹ Marc Fumaroli - *L'âge de l'éloquence : rhétorique et "res literaria" de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Paris, Albin Michel, 1994, cf. pp 240 à 242

² Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, en présence de monseigneur le cardinal Grimaldi et de toutes les cours souveraines par le P. Pierre Pièche, P. de l'Oratoire, Aix en Provence, C. David, 1683

³ Sermons du Père Hubert, Paris, Veuve Roulland, 1725, T. V, 2e partie, p 291

⁴ Oraison funèbres de Bossuet, Fléchier et autres orateurs – choix d'oraisons, Paris, Louis Janet, 1822, p 425

de Marie-Thérèse que le zèle des jésuites à la cour ne se retrouvait pas à la ville dans leurs oraisons. A la ville, jésuites et oratoriens ne furent plus comme à la cour en position monopolistique pour célébrer le roi, même si l'on peut se demander si les jésuites, au moins à Paris, ne tenaient le haut du pavé en matière de prédication face aux oratoriens. En effet, ils y occupèrent les meilleurs chaires de la capitale (Saint-Eustache, Saint-André-des-Arts, Saint-Nicolas-des-Champs). La maison professe de Paris jouait un rôle singulier et important attirant à elle les meilleurs, tel Bourdaloue. Devenir prédicateur à la maison confesse de la rue Saint-Antoine constituait une consécration¹.

1.4.2 – Le clergé gallican au service de la louange

Le gallicanisme constitue un sujet largement traité par l'historiographe². Très schématiquement, il réside dans les spécificités et les libertés de l'Eglise de France à l'égard de l'autorité du pape. Sans que le sujet de la louange au roi dans la prédication n'ait fait l'objet d'une étude systématique, diverses allusions à ce qui est souvent décrit pour une forme de complaisance à l'égard du pouvoir royal sont traditionnellement expliquées par le gallicanisme du clergé français.

L'influence du clergé gallican sur Louis XIV semblait très présente à l'esprit même des représentants du pape en France. La correspondance adressée à ce dernier par les nonces apostoliques en France paraît davantage avoir mis en exergue, au moins dans un premier temps, la responsabilité des tenants du gallicanisme le plus militant que la propre volonté du roi de s'affranchir de Rome³. Ces missives mettent particulièrement en avant Hardouin de Péréfixe et le père de La Chaize. Le nonce Ranuzzi écrivit, ainsi, en 1688 que Louis XIV *avait été gaté par ceux qui ont la direction de sa conscience, et qui lui font croire qu'il ne commet pas le moindre péché en se moquant des excommunications de Rome*⁴.

Un historique de ces relations entre Louis XIV et la papauté⁵ s'avère donc indispensable pour bien saisir, ce dont il est question.

En 1662, un premier incident d'ordre diplomatique éclata avec l'affaire de la garde corse du pape. Une rixe survint entre cette dernière et la suite de l'ambassadeur de France à Rome. Réclamant

¹ Isabelle Brian – op cit, p 190

² Victor Martin - Le Gallicanisme politique et le clergé de France, Paris, A Picard, 1929 / Aimé Georges Martimort – op cit

³ Latreille E André – op cit

⁴ ibid, p 232

⁵ Alexandre Maral, op cit, p 125 et s

des excuses, Louis XIV envahit Avignon et le Comtat Venaissin. En 1664 le pape finit par présenter ses excuses. Une pyramide fut édifée à Rome pour commémorer l'évènement.

Plus ou moins concomitamment, en 1663, la Sorbonne effectua une déclaration d'inspiration gallicane enregistrée par le Parlement de Paris. Le pape s'y vu refuser tout droit d'intervention sur le temporel du roi et contester le principe de son infaillibilité. Louis XIV réclama au Parlement le silence, afin de calmer cette poussée de fièvre gallicane.

Louis XIV entretint d'assez bonnes relations avec Alexandre VII, s'appuyant sur lui afin de mieux lutter contre le jansénisme. La pyramide édifée en 1664 put ainsi être abattue en gage de réconciliation.

En revanche, les relations avec son successeur Innocent XI, élu en 1676, s'avèrent complexes et conflictuelles. Cette situation conduisit le clergé gallican à faire bloc derrière Louis XIV et explique également les louanges en son honneur. Le clergé mettait en exergue, à travers son roi, les prérogatives de l'Eglise de France face aux prétentions universalistes de la papauté. Innocent XI reprochait au roi de France de ne pas s'engager dans son projet d'union des puissances catholiques contre le protestantisme et la menace ottomane. Louis XIV lui reprochait, pour sa part, de pencher en faveur des Habsbourg.

En 1673, avait éclaté l'affaire de la Régale. Le droit de Régale donnait au roi de France la libre disposition du revenu des évêchés vacants, jusqu'au serment de fidélité du nouveau prélat au souverain. L'exercice de ce droit variait selon les provinces ; certains évêchés s'en estimaient exempts. En 1673, Louis XIV décida d'étendre ce droit à tous les évêchés. Les évêques d'Alet, Nicolas Pavillon et de Pamiers, Etienne de Caulet s'y refusèrent. Ils finirent par en appeler à Rome. Innocent XI leur apporta son appui.

En 1678, A la mort du nonce Varèse à Paris, sa dépouille fut inhumée dans une église paroissiale au mépris du principe de l'exemption revendiquée par la nonciature. En réaction, le pape ne nomma pas de nouveau nonce à Paris. En 1680, Innocent XI prit un bref *Binis jam litteris* très comminatoire pour Louis XIV le menaçant de la colère divine. En 1681, la tentative de conciliation du cardinal d'Estrées, envoyé par Louis XIV à Rome, fut un échec. Ce dernier aboutit à la réunion, en octobre 1681, d'un concile gallican marquant sa solidarité à l'égard de Louis XIV et déplorant l'attitude d'Innocent XI. En février 1682, la tentative de conciliation de l'archevêque de Reims Le Tellier fut encore malheureuse. En mars 1682, anticipant une réaction papale, l'Assemblée générale du clergé reprit les six propositions faite par la Sorbonne de 1663. La déclaration dite des Quatre articles dénia au pape tout pouvoir temporel sur le roi, nia son infaillibilité et soumit son autorité en France au contrôle de l'Eglise gallicane. Le droit de Régale était étendu à tout le royaume. En avril 1682, Innocent XI prit un nouveau bref *Paternae Caritati*

sans avoir encore eu, a priori, connaissance des Quatre articles. Il reprochait aux prélats français d'avoir recherché un compromis, avec la mission de Le Tellier. En juillet 1682, un accord fut finalement trouvé. Louis XIV imposa la séparation de l'Assemblée générale, même si les Quatre articles devaient être enseignés dans les universités et séminaires français. De son côté, le pape ne prononça aucun interdit contre la France, mais refusa l'institution canonique à tous les signataires de la déclaration des Quatre articles.

En septembre 1688, Louis XIV adressa une lettre au cardinal d'Estrées, afin qu'elle fut portée à la connaissance de toute l'Europe. Le roi y accusait le pape de partialité en faveur des Habsbourg par son soutien de leur candidat (Clément de Bavière) contre celui de la France (le cardinal de Fürstenberg) à l'archevêché de Cologne. En octobre 1688, Le père de La Chaize ordonna aux jésuites de France de cesser toute communication avec le Général de leur compagnie, installé à Rome. En novembre 1689 fut même soumis à l'Assemblée générale du clergé, le principe de l'élection d'un vicaire général des jésuites en France.

A la mort d'Innocent XI, les relations du roi avec ses successeurs (Alexandre VII et Innocent XII) finirent par se pacifier. En août 1690, Louis XIV cassa la déclaration des Quatre articles. En juillet 1691, à l'occasion de l'élection d'Innocent XII, il accepta de solliciter l'investiture papale pour les évêques français n'ayant pas signé la déclaration des Quatre articles. Sur quarante-huit évêques nommés, vingt-huit purent ainsi recevoir l'investiture papale. En septembre 1693, les évêques signataires de la déclaration ayant accepté de se rétracter furent investis par le pape.

Tout au long de cette période, les prédicateurs d'obédience gallicane apportèrent leur concours au roi en le louant, tandis que les autres se taisaient. Fléchier pour évoquer la monarchie parle, en 1672, de *religion civile et politique*¹. Le Boux dans son sermon le dimanche des Rameaux², datant sans doute de 1678, consacre son texte à *l'obéissance que l'on doit au Roi*. Comme Bossuet avec son sermon sur le devoir des rois (1662), Le Boux prétend rapporter une conviction profonde et largement partagée des sujets du roi quant aux bienfaits de la monarchie, ainsi qu'une relation de l'ordre du sacré entre le roi et ses sujets. Dans son panégyrique de saint Louis du 25 août 1681, le père Anselme affirme que grâce au roi *L'Eglise Gallicane .../... aura bien-tôt la pureté extérieure qu'elle a perdue*³. Bossuet passe bien évidemment pour le chantre du gallicanisme. Son sermon sur l'unité de l'Église⁴ du 9 novembre 1681, prononcé lors de l'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé, (cf. I.1.2.3 – La montée d'un discours propagandiste en période de paix) tout en reconnaissant la

¹ Oraison funèbre de Mme Julie-Lucine-d'Angennes de Rambouillet, duchesse de Montausier, prononcée en l'église de l'abbaye d'Hière, le 2 janvier 1672, par M. Fléchier, Paris, S. Mabre Cramoisy, 1672, p 40

² Sermons prêchés devant le Roi, par M. Le Boux, Rouen : Vve Besongne, 1766, T 2, p 130

³ Panégyriques des Saints prononcés par messire Antoine Anselme, Paris, Pierre-François Giffart, 1718, T 2, p 535

⁴ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 11, p 582

supériorité de l'Eglise de Rome, affirme *la beauté particulière de l'Eglise gallicane*¹. Le prédicateur dépeint Louis XIV comme un souverain ayant pour seul objectif de défendre l'Eglise catholique. Un tel monarque ne saurait donc être suspecté, à l'occasion de l'affaire de la Régale, de ménager ses seuls intérêts. Bossuet dans ce sermon reconnaît la supériorité morale de Rome, tout en argumentant en faveur de l'indépendance de l'Eglise Gallicane².

Le 25 janvier 1686, Bossuet prononce l'oraison de Michel Le Tellier dans l'église parisienne de Saint-Gervais à l'issue des funérailles du ministre. Le gallicanisme y est très présent, il déclare, par exemple, *Ne doit-on pas la vie à Dieu, au Prince & à l'Etat*³ et affirme *nous sommes soigneux de former des Prêtres que Louis puisse choisir pour remplir nos Chaires*⁴.

D'autres exemples montreraient, encore si besoin en était, cette implication du clergé gallican dans la louange au roi. En défendant Louis XIV, ces ecclésiastiques défendent les libertés de l'Eglise de France face à Rome.

1.4.3 – Une louange irradiant toute la hiérarchie ecclésiastique

Pour être prédicateur, il faut d'abord être un homme, les femmes sont exclues de la prédication et avoir reçu au moins le premier des ordres majeurs. Isabelle Brian distingue trois types de prédicateurs⁵. Pour les premiers, prêcher fait partie de l'activité ecclésiastique comprise au sens large. Pour le second groupe, la prédication permet de se faire entendre dans le cadre d'une fonction plus générale conférant identité et autorité, tels les prieurs, les supérieurs, les supérieurs généraux ou les évêques. Enfin, il existe de véritables prédicateurs de carrière pour qui prêcher est l'essentiel de leur activité ; Bourdaloue en constitue l'illustration parfaite.

Le critère de compétence en théologie s'avèrait primordial⁶ pour le clergé séculier. A cet égard, l'importance d'un grade universitaire était déterminant. Nos sources le démontrent avec la mention *docteur de la Sorbonne* ou *docteur en théologie*, souvent imprimée dans les oraisons pour désigner l'orateur.

La Gazette permet de déterminer la place des prédicateurs de sermons dans la hiérarchie de l'Eglise. Trente-trois prédicateurs sont dénommés par la Gazette *abbé*, tandis que vingt-cinq autres sont qualifiés de *père*. Deux autres prédicateurs, dont Louis Bourdaloue lui-même, reçoivent indistinctement l'un ou l'autre des deux titres. Cette qualité de père ou abbé concerne

¹ *ibid*, vol 11, p 592

² Aimé Georges Martimort – *op cit*

³ *ibid* p 398

⁴ *ibid* p 411

⁵ Isabelle Brian – *op cit*, p 212

⁶ *ibid*, p 119

cinquante-huit ecclésiastiques sur un total de quatre-vingt prédicateurs, soit près de soixante-treize pour cent des orateurs. Si l'on tient compte des autres qualificatifs, tels *sieur* (deux orateurs) ou chanoine (un prédicateur), le pourcentage passe à soixante-seize.

Le haut clergé représenté par les évêques ou les coadjuteurs intervint finalement peu devant le roi. Seuls huit prélats parurent devant lui. Six autres évêques ont d'abord prêché, sur la période 1661-1697 en qualité de père ou d'abbé, avant de revenir devant le roi avec l'anneau épiscopal. Entrent dans cette catégorie : Jules Mascaron, Jean Soanen, Pierre de La Broue, Gabriel de Roquette, Jacques-Bénigne Bossuet ou Dom Roger Come Assistant général puis Général des feuillants et enfin évêque. Ces promotions ne signifiaient nullement que les prédicateurs cessèrent de prêcher devant le roi. Seul Henri Joseph de Brou devenu évêque d'Amiens y renonça.

Cette sous représentation des prélats n'est pas surprenante à un double titre. Tout d'abord, ces derniers étaient peu nombreux. Enfin et surtout, le don du prêche n'était pas lié à la position hiérarchique dans l'Eglise. Or, l'auditoire attendait une prédication de qualité, surtout à la cour. Aux prélats était attribué le privilège de dire la messe et aux prédicateurs incombaient le soin de monter en chaire.

Le nombre de sermons prononcés devant le roi par ces prélats peut également être examiné. Le haut clergé pouvait à défaut du nombre avoir tenu une place prépondérante. En réalité, seul Guillaume Le Boux a prononcé vingt-sept sermons sur seize ans. Les sept autres n'ont offert à Louis XIV qu'un seul sermon. Les ecclésiastiques devenus évêques après leur premier prêche devant le roi ne furent guère plus prolifiques une fois devenus prélats, à l'exception de Mascaron (vingt-neuf de ces cinquante-neuf sermons). Bossuet ne disposait pas encore ou n'occupait plus de fonction d'évêque lors de ses prêches devant Louis XIV. Dom Roger Come a prononcé vingt-trois sermons à la cour, mais seuls huit d'entre eux l'ont été alors qu'il était évêque. Dans l'ensemble, les prédicateurs accédant à l'épiscopat se montrent moins impliqués dans la prédication devant le roi. Cette dernière reste donc très majoritairement l'apanage du clergé ordinaire.

Concernant les oraisons funèbres, leur grand nombre conduit à se focaliser sur un panel à savoir Anne d'Autriche (1666) et Marie-Thérèse d'Autriche (1683).

Les oraisons de la mère du roi démontrent à leur tour l'implication de toute la hiérarchie. Les trois orateurs offrant la louange la plus étoffée du roi sont Thomas de Folleville¹ (un simple prêtre), Jean-Louis de Fromentiers² (un évêque) et Biroat¹ (un prédicateur assez réputé). Il

¹ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée par M. de Folleville, le 20 jour d'avril 1666, Paris, Promé, 1666

² Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, Infante d'Espagne, Reine de France et mère du Roi, prononcée dans l'église des Martyrs à Montmartre le 6 mars 1666 Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1666

n'existe pas d'unanimité entre prélats français sur l'attitude à adopter face à la louange au roi. Rien, hormis deux épithètes chez François Faure (évêque d'Amiens), une courte célébration stéréotypée chez Guillaume Le Boux (évêque d'Ax, c'est-à-dire de Dax) ou Hyacinte Serrony (évêque de Mende) et une certaine complaisance chez Fromentières (évêque d'Aire). Au Val de Grâce, Le Boux célèbre la monarchie à travers Louis XIII et non Louis XIV². Tout au plus consent-il à présenter la naissance tardive du roi comme un signe de son importance. A l'inverse, Fromentières s'avère zélé, multipliant les louanges sur Louis XIV.

Une partie du bas ou moyen clergé s'implique dans la louange. Thomas de Folleville, zélé promoteur du roi est simple prêtre, son confrère d'Auxerre est archidiacre, Biroat est prieur de Beussant. Lopez est chanoine à Bordeaux³.

En 1683, les trente oraisons de la reine Marie-Thérèse aboutissent à un constat similaire. Comme pour Anne d'Autriche, aucune ligne de fracture n'apparaît entre le haut-clergé et les autres ecclésiastiques. Si les évêques sont désormais unanimes à louer Louis XIV, une très grande majorité d'ecclésiastiques de condition modeste s'y emploie tout autant. Si Armand de Béthune⁴ (évêque du Puy-en-Velay), George de la Feuillade⁵ (évêque de Metz) et Bossuet⁶ (évêque de Meaux) adressent un compliment très appuyé au roi, un dénommé Michelon de Saint-Sorlin⁷ simple prieur de Rochefort ou le père de Sahurs⁸, chanoine de Provins, ne sont pas en reste. Une relative proximité de l'orateur avec le roi ou son entourage sans effet en 1666, semble toujours ne pas être un élément déterminant pour louer le roi. L'aumônier de la Dauphine M. des Alleurs abbé de la Réau, se montre assez empressé à célébrer le roi. Dans une forme de dialogue entre les mérites du roi et de la reine, il dresse le portrait de Louis XIV *modèle des Rois qui étonne l'Univers par sa valeur* ou encore qui *entasse victoires sur victoires*⁹. L'aumônier de la Reine dénomme Héron, suit sa

¹ voir p 275 sermons des vestures , professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat Paris, E. Couterot, 1663

² Hurel Augustin-Jean – op cit, T 2, p 303

³ Oraison funèbre pour la feuë reine mère, Anne d'Autriche, prononcée dans l'église métropolitaine et primatiale St-André de Bourdeaux, le 27 mars 1666 par M. Lopes, Bourdeaux : Impr. de G. de La Court, 1666, p 17

⁴ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par messire Armand de Béthune, Le Puy, P. et G.-F. Delagarde, 1683, p 21

⁵ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église cathédrale de Metz, le 1er septembre 1683, par messire George d' Aubusson de La Feuillade, Metz, Antoine, 1683

⁶ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 193

⁷ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre, prononcée dans l'église paroissiale de S. Louis de Rochefort, le 1. septembre 1683, par le sieur Michelon de S. Sorlin, Paris, J. de Laize-de-Bresche

⁸ Oraison funèbre de la reine, prononcée à Provins en l'église de S.-Quiriace par le R. Père de Sahurs, Paris, Pellé, 1684

⁹ Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, p 146

trace¹. En revanche Fléchier, aumônier de la Dauphine, reste très mesuré au Val de Grâce², alors même que le Dauphin est présent.

L'examen du rôle joué par les évêques dans les oraisons sur la période 1661-1697, confirme la rareté de leurs prises de parole. La plupart de ces prélats n'ont prononcé qu'une seule oraison. Cela correspond bien au constat déjà énoncé selon lequel quatre-vingt-quatre pour cent des prédicateurs n'ont prononcé qu'une seule oraison dans les sources disponibles. Les évêques de Mende³ (Hyacinthe Serrony), de Chalons⁴ (Henri-Félix de Tassy), de Montauban⁵ (Pierre de Bertier), de Metz⁶ (Georges d'Aubusson de La Feuillade) de Mirepoix⁷ (Pierre de La Broue) n'apparaissent qu'une fois. Jacques Maboul⁸ prononce une oraison (en 1686), mais ne devint évêque qu'en 1708. Devenu prélat, il prononça encore cinq oraisons funèbres⁹.

Seuls quatre évêques eurent l'honneur de plusieurs publications. Elles se chiffrent à deux pour Gilbert de Choiseul¹⁰ (évêque de Comenge puis de Tournay), Armand de Béthune¹¹ (évêque du Puy) ou François Faure¹² (évêque d'Amiens). Jules Mascaron fournit cinq oraisons, les trois premières furent prononcées avant sa nomination à l'évêché de Tulle (1671), les trois autres le furent après¹³. Fromentières en prononça six¹⁴ en 1665 et 1666, avant d'accéder à l'épiscopat. Le même constat vaut pour Le Boux, qui accéda à l'évêché de Périgueux en 1666. Le Boux,

¹ *ibid*, 1695,

² Panégyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775, p 300

³ Oraison funèbre prononcée dans l'église des Augustins du grand couvent de Paris, au service solennel fait par l'assemblée générale du clergé de France pour la reine mère du roi par monseigneur Hyacinte Serrony, évêque de Mende Paris, A. Vitré, 1666

⁴ Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée par Mgr l'évêque et comte de Châlon sur Saône le 8 février 1687, Paris, Dezallier, 1687

⁵ Oraison funèbre de feu Madame, prononcée à Pontoise, le 26 août 1670, en présence de l'assemblée générale du clergé de France, par messire Pierre de Bertier, Paris, A. Vitré, 1670

⁶ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église cathédrale de Metz, le 1er septembre 1683, par messire George d'Aubusson de La Feuillade, Metz, Antoine, 1683

⁷ Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière, dauphine de France, prononcée à Saint-Denis, le 5 juin 1690 par messire Pierre de La Brouë, Paris, Vve S. Mable-Cramoisy, 1690

⁸ Oraison funèbre de Michel Le Tellier par Monsieur l'abbé Maboul. Paris, Grands Augustins, 2 mars 1686, Paris, Jean de La Caille, 1686

⁹ Dictionnaire portatif, *op cit*, p 157

¹⁰ Oraison funèbre de Mgr le prince de Conty, prononcée à Paris le 5 juin 1666, au grand couvent des Carmélites, par messire Gilbert de Choiseul du Plessy-Praslain, évêque de Comenge, Paris, A. Vitré, 1666 / Oraison funèbre de Charles d'Orléans, duc de Longueville, prononcée en l'église des Célestins, le 9 août 1672, jour de son enterrement, par messire Gilbert de Choiseul, Paris, G. Desprez, 1672

¹¹ Oraison funèbre de messire Pierre Séguier, garde des sceaux et chancelier de France, prononcée aux Etats-généraux de Languedoc tenus à Montpellier, le 26 janvier mil six-cent-soixante-treize par Messire Armand de Béthune, Montpellier, Boude, 1673 / Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, par messire Armand de Béthune, Le Puy, P. et G.-F. Delagarde, 1683

¹² Oraison funèbre de la reine mère du roi, prononcée dans l'abbaye royale de Saint-Denis en France. par M. messire François Faure, évêque d'Amiens Paris, A. Vitré, 1666 / Oraison funèbre de Henriette-Marie de France, reine de la Grand'Bretagne, prononcée dans l'église de Saint-Denis en France, par Mgr l'évêque d'Amiens, Paris, F. Muguet, 1670

¹³ cf. Annexe 5 – Chronologie des oraisons funèbres étudiées (1661-1697)

¹⁴ cf. Annexe 5 – Chronologie des oraisons funèbres étudiées (1661-1697)

Fromentières et même Mascaron confirment l'impression déjà exposée pour les sermons de cour : l'état épiscopal sied finalement assez mal à la prédication. Ces trois orateurs devenus prélats renoncèrent à prêcher. Plus qu'une inadéquation entre la fonction de prédicateur et le statut d'évêque, les contraintes et responsabilités de l'activité épiscopale ont du prendre le pas sur le temps nécessaire à l'écriture des prêches. Cette explication paraît plus plausible qu'une quelconque incompatibilité entre l'état épiscopal supposant l'exemplarité et un genre voué à une certaine complaisance pour les défunts, immanquablement parés de vertus chrétiennes.

1.5 – Les balladins : une collectivité au service de la louange

Le prédicateur est le seul auteur de la louange au roi dans le sermon de cour comme dans l'oraison funèbre. La chaire ne se partage pas. Dans les divertissements, rien de tel ; toute une collectivité est enrôlée pour divertir le roi et accessoirement produire sa louange.

Le rôle joué par l'administration des Menus-Plaisirs du Roi¹, en charge de l'organisation des divertissements royaux, est d'emblée écartée. Cette étude repose sur le postulat d'un roi non pas auteur mais simple sujet de la louange.

Les participants aux divertissements de cour appartiennent à un cercle relativement étroit. Un groupe de saltimbanques a reçu la faveur du roi ou plutôt de ses auxiliaires. Pour autant, ces acteurs appartiennent à des disciplines différentes : compositeurs, hommes de lettres, maîtres de ballet, comédiens, chanteurs, musiciens, danseurs, concepteurs de décors, de costumes et de machineries. Tout un personnel capable de participer à l'organisation de spectacles parfois particulièrement sophistiqués et complexes participait donc à cette oeuvre glorifiant le roi. Il ne saurait être possible de tous les passer en revue, tant serait complexe, fastidieux et sans doute assez vain pareil catalogue. Quelques réflexions appropriées doivent, en revanche, permettre d'appréhender cette diversité.

Un distinguo entre concepteurs de la louange (gens de lettres et compositeurs mettant en musique les mots des premiers) et interprètes (comédiens, chanteurs, musiciens et même danseurs) peut être tenté. Les premiers, en ce qu'ils conçoivent la louange, semblent davantage mériter l'attention que les seconds. En pratique, la distribution des rôles est loin d'être si simple ; les différentes catégories ne furent si étanches. Face à Benserade², qui fréquenta les salons et fit partie de l'Académie française, sans doute plus ou moins infatué de sa qualité de poète, Molière monta sur scène et joua ses propres comédies. Sans doute convient-il d'opposer à l'homme de

¹ Danièle Gallet-Guerne - *Menus-Plaisirs* in François Bluche, Dictionnaire du Grand Siècle, Paris, Fayard, red 1990

² Volker Kapp – *Benserade, librettiste de Lully et panégyriste du roi*, in Jérôme de La Gorce & Herbert Schneider (éd) Actes du colloque Jean-Baptiste Lully, Laaben, Laaben-Verlag, 1990, pp 167-180

lettres, l'homme de théâtre qui, avant d'écrire, jouait comédie. En effet, Racine, les frères Corneille ou Quinault ne montèrent jamais sur scène. Lully offre un second exemple d'une carrière protéiforme¹. Dans les années 1650, il débuta comme violoniste, dansa dans les ballets de cour, y composa quelques airs et finit par disposer d'un monopole sur les spectacles musicaux à partir des années 1670 jusqu'à sa mort (1687). Néanmoins, cette trajectoire s'explique par une carrière modestement commencée en qualité de simple violoniste au service de Mademoiselle et une progression dans l'échelle sociale grâce aux occasions offertes à lui. Dans une moindre mesure, ce constat vaut pour Molière.

Les gens de lettres jouent évidemment un rôle déterminant par les vers ou la prose produits pour louer le roi. Les développements précédents ont démontré qu'ils furent finalement peu nombreux. Les compositeurs constituent un second groupe essentiel à la louange, puisque très souvent cette dernière est chantée. Ils la mettent en musique, la rendant plus séduisante et décuplant ses effets. A cet égard, il est intéressant de noter que ces compositeurs servirent le roi tant dans ses divertissements que dans la liturgie de sa chapelle. Lully, Delalande, Collasse en constituent de bons exemples. Collasse, qui occupa les fonctions de Maître de la Musique de la Chapelle du roi, composa par exemple en 1691 un opéra intitulé *Enée et Lavinie*² sur un texte de Fontenelle. La musique religieuse et la musique profane pouvaient être recyclées. Madame précise dans une lettre du 25 avril 1705 que son fils, le duc d'Orléans, a constaté que la musique d'un cantique luthérien correspondait à celle d'une entrée de ballet de Charles VII³. Néanmoins, Louis XIV passait pour avoir l'oreille musicienne et pareil exercice restait périlleux. Le fait ne semble donc pas avoir été très répandu. En revanche, la louange n'existait que dans le divertissement. La musique religieuse s'intégrait à la liturgie catholique, animant et scandant les cérémonies. Si elle participait à la pompe et à la magnificence entourant le roi, elle était avant tout destinée à célébrer Dieu. La seule exception à cette règle pourrait résider dans le *Te Deum*. Ce dernier se chantait, afin de rendre grâce à Dieu d'un bienfait notable. Le *Te Deum laudamus*, c'est à dire Dieu nous te louons, permet de remercier Dieu d'un événement heureux pour le roi et s'accompagna le plus souvent d'une lettre du souverain ou de l'évêque présentant les circonstances de l'événement célébré. La Gazette en recense trente-huit entre 1661 et 1697. Ces derniers furent prononcés pour fêter une naissance royale ou un fait de guerre.

Les compositeurs jouèrent un rôle important en matière de louange à Louis XIV dans les divertissements et en eurent conscience. Ainsi dans son épître au roi, publiée en préface de son

¹ Philippe Beaussant - *Lully ou le musicien du soleil*, Paris, Gallimard Théâtre des Champs Elysées, 1992

² *Enée et Lavinie*, tragédie mise en musique par Mr Colasse, Maître de la Musique de la Chapelle du Roy, Paris, ?, 1691

³ Lettres de Madame, Duchesse d'Orléans née Princesse Palatine, préface de Pierre Gasca, Paris, Mercure de France 1981 & 1985, p 356

opéra *Bellérophon*¹ sur un livret de Thomas Corneille, Lully affirma au roi que ses œuvres sont composées *que pour servir à ses Nobles divertissemens, à sa magnificence Royale, & à la félicité de son Regne.*

Dans les années soixante jusqu'à sa mort (1687) Lully disposa qu'un quasi-monopole sur la musique de cour. S'il composa la partition des ballets de cour avec quelques confrères, il finit par se passer de leur aide et proposa seul la musique des divertissements royaux. Au début de la décennie 1660, il collabora avec Michel Lambert (1610-1696) devenu son beau-père. Ainsi en fut-il pour le ballet des Saisons (1661), le ballet des arts (1663), le ballet des amours déguisés (1664) et le ballet de la Naissance de Vénus (1665) auquel collabora également Louis de Molliet. En 1662, Lully intervint également pour la musique du ballet, qui suivit l'opéra *Ercole amante* de Francesco Cavelli.

A compter du milieu de la décennie 1660, les autres compositeurs semblèrent s'effacer. Très rares sont ses confrères qui parvinrent à composer pour la cour, à l'instar de Jean de Granouillet de Sablières avec sa pastorale *les Amours de Diane et Endymion* (1671). Sa présence à la cour s'explique par la commande passée par Monsieur pour fêter son mariage avec la Princesse Palatine.

Lully sut varier ses interventions. Il offrit ses services à l'occasion de grandes fêtes ponctuées d'intermèdes musicaux, à l'instar des *Plaisirs de l'Île enchantée* (1664) ou du *Grand Divertissement de Versailles* (1668). Les ballets continuèrent à lui assurer un rôle déterminant à la fin des années 1660 : ballet du *Triomphe de Bacchus dans les Indes* et ballet des *Muses* (1666), les *Noces de village* (1668) et ballet de *Flore* (1669). Il intervint également pour les intermèdes musicaux de différentes pièces : *l'Amour médecin* de Molière ou le *Favori*² de Mme de Villedieu (1665), la *princesse d'Elide* et *Monsieur de Pourceaugnac* de Molière (1669), les *Amants magnifiques* et le *Bourgeois gentilhomme* de Molière (1670), la tragi-comédie *Psyché* ou la *comtesse d'Escarbagnas* de Molière (1671). Il composa également un certain nombre d'œuvres lyriques préalablement à ses opéras : le *Triomphe de l'Amour* ou la pastorale *Les fêtes de l'Amour et de Bacchus* (1672). A partir de 1673 et jusqu'à l'opéra *Armide* en 1686, ses tragédies mises en musique lui assurèrent un surcroît de succès. Il ne cessa pas pour autant de composer d'autres divertissements, tel le ballet *le Triomphe de l'Amour* de Quinault et Benserade (1681) ou encore *l'Idylle sur la Paix* écrit par Racine (1685).

Sa présence monopolistique à la cour n'empêcha pas d'autres musiciens d'exprimer leur art, mais ils durent se produire à la ville, tels Robert Cambert (1628-1677) ou Marc-Antoine Charpentier³

¹ *Bellérophon* tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, 1679, C Ballard

² *Œuvres de Madame de Ville-Dieu - Le Favori*, Paris, Paris, David, 1741, T2, p 497

³ Catherine Cessac - *Marc-Antoine Charpentier*, Fayard, Paris, 2004

(1643-1704). Leurs compositions durent se faire modestes à compter de l'obtention du privilège sur la musique chanté par Lully en 1672.

Le premier écrivit les pastorales Pomone (1671) ou encore les Peines et les Plaisirs de l'Amour (1672). Charpentier composa un très grand nombre d'œuvres, tel *Circé* sur un texte de Thomas Corneille¹, le Jugement de Pan, l'Inconnu (1675), le triomphe des dames (1676), les amours d'Acis et Galathée sur un texte de La Fontaine (1678), la Pierre philosophale (1681), les Arts florissants, Angélique et Médor (1685). Le compositeur dut attendre 1682 pour pénétrer la cour avec les Plaisirs de Versailles. En 1693, y sera donné son opéra *Médée*² sur un livret de Thomas Corneille. Il composa également toute une série de spectacles pour le collège jésuite Louis le Grand : *Celse Martyr* (1687), *David et Jonathas* (1688).

La mort de Lully (1687) permit aux autres compositeurs de se produire à la cour. La variété des intervenants prit alors le pas sur l'uniformité propre à la période antérieure. En 1686, Michel-Richard Delalande composa le ballet de la Jeunesse³, tandis que Claude Jean-Baptiste Boesset proposa le court opéra *Alphée et Arétuse*. En 1687, André Danican Philidor offrit *Le Canal de Versailles* et Jean-Baptiste Moreau *Les Bergers de Marly*. La Gazette précise que cette même année fut donnée à Versailles un opéra⁴ de « Luquenet » à en croire Dangeau⁵. En 1688, Philidor composa la *Princesse de Crête*. En 1689, le palais de Flore fut proposé par Delalande. Moreau composa pour sa part les intermèdes musicaux d'*Esther* (1690) et d'*Athalie* (1691) de Racine. Aucun de ses composteurs ne sut donc s'imposer à la cour, à l'instar de Lully.

Néanmoins, la plupart des nouvelles créations ne furent plus, comme nous l'avons déjà souligné, destinées à la cour mais à la ville. Elles y étaient créées par l'Académie royale de musique (cf. I.3.3.3.c - Les tragédies mises en musique). Pas moins de neuf compositeurs peuvent être dénombrés (Jean-Baptiste Boesset, Pascal Collasse, Louis Lully, Jean-Louis Lully, Marin Marais, Henry Desmaret, Elizabeth Jacquet de la Guerre, Charles Hubert Gervais, André Campra). Cette variété que l'on constate donc à la cour se retrouve donc à la ville.

Les saltimbanques ne furent pas seuls à célébrer le roi. La danse, dont nous avons souligné l'importance à l'occasion du ballet de cour, conduisit la cour et la famille royale à rendre hommage au roi. Néanmoins, le phénomène ne fut pas une constante de la période 1661-1697. Il suivit de très près la faveur puis l'éclipse du ballet de cour. Néanmoins, cette implication de

¹ *Circé* Tragédie ornée de Machines, de Changemens de Théâtre, & de Muisque Par T Corneille, Paris, ?, 1675

² *Médée*, Tragédie en musique, Paris, C Ballard, 1693

³ Gazette, 26 oct. 1686, n° 49 (=51), p 600

⁴ Gazette, 25 oct. 1687, n° 34 (=47), p 584

⁵ Mémoires de Dangeau, Paris, Firmin Didot Frères, 1854, T, p 54

personnages prestigieux ne peut être passée sous silence. Elle démontre bien que la louange est surtout affaire d'hommage au roi, avant de constituer une opération de promotion de la figure royale. L'honnêteté conduit néanmoins à souligner que cette présence de la cour reflua. Est-ce finalement si étonnant ? Le souverain ayant lui-même cessé de danser, pouvait-t-il en être autrement ? Déjà dans les années 1660, le nombre de courtisans à monter sur scène aux cotés du roi s'était réduit, par rapport à la décennie précédente. Il est d'usage d'affirmer qu'une pratique plus exigeante de la danse contraignit la plupart d'entre eux à l'abandonner au profit de danseurs professionnels. Seuls les éléments les plus doués auraient continué à danser, en nombre réduit autour de Louis XIV. Cette explication sans doute juste, n'empêcha pas le roi de continuer à s'entourer sur scène d'un aréopage de femmes de sa cour. Dans le ballet des Arts (1663), les bergères entourant le roi (I. entrée) sont Mlles de Mortemart, de Saint-Simon, de la Vallière et de Seuigny. Les femmes continuent à paraître dans les ballets, tandis que les hommes en sont chassés hormis quelques danseurs émérites, comme les marquis de Villeroy et de Rassan presque toujours présents tout au long de la décennie.

En 1664, dans le Ballet des Amours Déguisés (VIII. entrée) treize jeunes femmes, dont Mme de Montespan, dansent avec le roi. En 1666, elles sont dix-sept, dont Mme de Montespan et Mlle de la Vallière (Ballet des Muses XI. entrée). En 1669, le Ballet de Flore (III. entrée) en accueille sept autour du roi. Cette présence féminine fonctionne sans doute comme un élément de raffinement d'un genre issu de la tradition carnavalesque et burlesque, qui s'anoblit pour mieux satisfaire aux exigences de la cour et à la majesté propre au roi.

En 1661, pour signifier le ralliement de Condé au roi, au terme du traité des Pyrénées, le prince danseur médiocre apparaît dans le Ballet d'Alicidiane (I. entrée). En 1662, dans le Ballet d'Hercule Amoureux (II. entrée), autour de Louis XIV montent sur scène seize danseurs recrutés dans sa famille (son épouse, son frère, sa cousine Mademoiselle) et la plus grande noblesse dont Monsieur le Duc, Mlle de Rohan, la duchesse de Sully. Le final se clôt sur Louis XIV représentant le Soleil, entouré de danseurs professionnels, mais aussi de courtisans figurant des heures (Monsieur le Duc, le comte de Saint-Aignan, le comte de Guiche, le marquis de Genlis, et le marquis de Rassan).

Les courtisans paraissent également seuls sans le roi comme dans la XVIII. entrée du ballet d'Hercule amoureux (Mlle de Toussy, Mlle de Brancas, Mlle de Bailleul). Le ballet des Arts (1663) fait danser Monsieur le Duc, le duc de Beaufort et les marquis de Villeroy et de Mirepoix (V. entrée). Dans le ballet des amours déguisés (1664), la reine est entourée de Madame la Comtesse, Mlle de Nemours, les duchesses de Sully de Crequy et de Luynes, Mme de Foix, Mlle Montausier, Mlle d'Arquien (IV. Entrée). Paraissent également, Monsieur le Duc, le duc de Sully, les marquis

de Villequier et de Villeroy (V. entrée). Le ballet de la Naissance de Vénus (1665) réitère. Madame, les duchesses de Bouillon et de Créquy, les comtesses de Vivonne du Plessis et de Gramont, la marquises de Vibraye, Mlle d'Elbeuf, Mlle de Pons, Mlle de Castelnau, Mlle de Brancas, Mlle de Fiennes dansent dans la première entrée. Monsieur le Duc, le duc de Sully, le comte de Sault, les marquis de Soyecourt de Genlis de Villequier et de Termes paraissent dans la cinquième entrée. En 1666 dans le ballet des muses, dix-sept dames et demoiselles de la cour s'affichent (XI entrée). Les hommes sont plus rares et paraissent plutôt avec le roi que seuls : Monsieur le Grand et le marquis de Mirepoix (II. Entrée), le marquis de Villeroy (IV. et VIII. entrées). En 1668, la situation est inversée avec le Carnaval. Ce ballet qualifié de mascarade renoue avec une trame plus burlesque et moins galante, les dames n'y ont plus leur place. Les marquis de Villeroy et Rassin y dansent avec le roi (I. entrée), rejoint par messieurs d'Armagnac et de Vaudemont dans la sixième entrée. Le duc de Chevreuse paraît la deuxième entrée. Dans Le ballet de Flore (1669), Monsieur le Grand, les marquis de Villeroy et de Rassin paraissent dans la première entrée. Les duchesses de Sully et de Chevreuse, la princesse d'Harcourt, la comtesse de Guiche, Mlle de Toussy (II entrée) et sept autres dames et demoiselles (III entrée) marquent le retour des femmes sur scène. Les hommes ne sont par pour autant absents, seuls ou avec le roi. Monsieur le Grand ; le marquis de Villeroy, le marquis de Rassin (I. et VIII entrées), le duc de Chevreuse, le duc de Vendôme, le chevalier de Vendôme, le comte de Saint-Germain (IV. entrée), le duc de Saint-Aignan, le comte de Tallard, le baron de Beauvais (VI. entrée). En 1670, les Amants magnifiques permettent encore à Monsieur le Grand et aux marquis de Villeroy et de Rassin de paraître, mais ce spectacle n'est déjà plus un ballet de cour à proprement parler. La cour, à l'exemple du roi, quitte la scène pour devenir spectatrice des divertissements. Au début de la décennie 1680, ainsi qu'il l'a été souligné, le ballet renaît à l'occasion de la jeunesse des princes de France, princes légitimes ou légitimés. Néanmoins, seule la famille royale avec ses représentants les plus jeunes est concernée, la cour n'est plus impliquée et reste dans le public.

Cette tentative de réévaluation de la place du roi dans sa propre glorification et d'identification des différents acteurs de l'hommage qui lui est rendu aboutit finalement à envisager deux grands types d'acteurs. Les premiers, y compris le roi, opèrent dans le cercle étroit de la cour : ils sont finalement peu nombreux. A la ville, dans les oraisons funèbres et dans un moindre mesure lors des divertissements, leur nombre est bien plus importants. Les rivalités propres à la cour, telle celle qui oppose oratoriens et jésuites n'ont plus cours : tout le clergé est susceptible de célébrer du roi lors des oraisons funèbres. Ce constat conduit à s'interroger sur les raisons qui ont conduit des personnes si différentes à célébrer Louis XIV. Au-delà de la sincérité de cette louange et de

calculs plus ou moins intéressés, une large palette de motivations communes aux balladins et aux prédicateurs s'avère envisageable.

2 – QUELLES MOTIVATIONS A CELEBRER LE ROI ?

Face au roi, le prédicateur et l'homme de plume ne se trouvaient pas dans la même position. Le premier était seul lorsqu'il montait en chaire. Aucun interprète ne s'interposait entre le monarque et lui. Sa relation au souverain était directe, sans filtre protecteur. Chez l'homme de plume, rien de tel. Ses écrits étaient interprétés par des acteurs ou des chanteurs lorsqu'ils étaient mis en musique. Une mise en scène, des décors, des costumes, une éventuelle chorégraphie remplaçait son œuvre au sein d'une production collective.

La nature de la relation au roi des uns et des autres différait assez sensiblement. Le prédicateur paraissait en sa qualité d'homme d'Eglise. Cette dernière lui conférait une position honorable. L'homme de plume restait un simple agent au service du roi. Son identité était contenue dans un rapport de quasi-domesticité. Le statut de prédicateur, s'il emportait des privilèges, comportait aussi des devoirs : une forme de réserve dans la louange au roi s'imposait au risque d'être accusé de flatterie. Les écrits du temps recèlent de critiques sur ces prédicateurs qui, oubliant la « noblesse » de leur mission, affichèrent un excès de complaisance. Homme de lettres et prédicateur se rejoignaient sur un point : un succès à la cour constituait le gage d'une belle carrière. Une pension, à défaut une gratification présentaient un évident attrait. Le roi pouvait aider à s'élever dans la hiérarchie sociale que l'on soit balladin ou prédicateur. Enfin, prédicateurs ou balladins la même pression sociale pesait sur celui qui avait les honneurs de la cour : elles supposait de louer le roi.

2.2 – Indépendance des prédicateurs, servilité des balladins à louer le roi ?

Même si Christian Jouhaud a souligné que la liberté d'expression qui nous paraît être l'essence de l'écrivain (être pour, être contre, dénoncer, défendre) n'a pas de sens transposée telle quelle au XVII^e siècle¹ dans une société caractérisée par les liens de clientèle et les solidarités corporatives, il est utile de distinguer prédicateurs et gens de lettres.

La parole de Dieu restait l'exclusivité de l'Eglise et ne pouvait être dictée par le roi. La France n'était pas une théocratie. Le rôle du pouvoir royal se limitait à censurer et punir les hérésies ou plutôt qui s'éloignait d'une certaine ligne, ainsi que le montre la répression du jansénisme ou du quiétisme, sans même évoquer les Réformés. Se faisant, le souverain était dans son rôle

¹ Christian Jouhaud – op cit, p 251

institutionnel. Il s'efforçait d'éteindre une expression représentant une menace ou un risque pour l'intégrité de l'Eglise voire pour la paix publique. Cette répression était néanmoins largement inspirée par l'Eglise. Le roi tranchait un désaccord entre gens d'Eglise. Une majorité avait su lui exposer le danger que représentait une minorité.

Certains historiens, à l'instar de Michèle Fogel, ont défendu une forme d'immixtion du politique dans la liturgie. La prière des Quarante-Heures et les *Te Deum* auraient été en quelque sorte récupérés par la monarchie. L'historienne a tout particulièrement étudié les *Te Deum*. Elle soutient qu'ils servirent au XVII^e et XVIII^e siècles à diffuser les nouvelles dynastiques, diplomatiques et surtout militaires dans tout le royaume, en associant le pouvoir royal à la gloire divine. En 1695 et 1710, le roi rappela l'obligation pour les prêtres desservant les paroisses d'obéir strictement aux ordres épiscopaux exigeant de célébrer les *Te Deum*. A contrario, cette analyse montre qu'oraisons funèbres et sermons n'étaient pas concernés par cette ingérence royale.

En 1686, l'oraison de l'évêque Charles de Bourlon¹ montre comment un évêque zélé pour le roi peut se mettre à son service à l'occasion de sa mission sacerdotale. Selon le texte, le prélat exhorte ses ouailles à prier pour le roi afin de lui assurer protection, succès et victoires. Son ardeur le conduit à organiser des prières publiques lorsque le roi entre en campagne et des actions de grâce pour célébrer ses victoires². Ce catalogue rend compte de ce que pouvait être l'action des gens d'Eglise en faveur du roi : obtenir l'aide de Dieu grâce à une série de rituels. Leurs fonctions n'avaient pas pour objectif de construire un discours sur le roi, même si l'effet induit par l'appareil déployé lors de ces cérémonies pouvait instituer l'idée du bien fondé de la politique royale, lui assurant ainsi le soutien de ses sujets.

Il convient néanmoins de rappeler que les prédicateurs ne furent pas toujours en excellent terme avec la monarchie. Du temps de la ligue, sous Henri III, le roi fut même été critiqué en chaire³. Henri IV encouragea ceux qui lui étaient soumis et menaça ceux qui se montraient hostiles. L'édit de Nantes prévoyait, par exemple, de renvoyer devant la justice du roi les prédicateurs séditeux. La portée séditeuse des sermons s'effaça dans les dernières années du règne d'Henri IV et sous Louis XIII après une parole très politique. La Fronde, sans renouer avec cette liberté de ton, ouvrit une séquence pendant laquelle la parole sacrée se montra à nouveau plus critique pour le pouvoir royal⁴. La tradition historiographique, rapportée par Isabelle Brian, souligne que les

¹ Oraison funèbre d'illustrissime. Charles de Bourlon, évêque de Soissons prononcée dans son église cathédrale, le 26 de novembre 1685 par M. Ratouyn, Soissons : Mauroy, 1686, p 42

² *ibid* p 45

³ Isabelle Brian – *op cit*, p 67

⁴ *ibid*, p 339

sermons furent assez peu séditionnaires, le cas du cardinal de Retz mis à part. La contestation s'était repliée dans les mazarinades dans la mesure où le clergé parisien était devenu favorable au roi. Le sermon n'avait donc pas perdu sa dimension politique. Le sermon exprimait un soutien au roi. Les mazarinades dénoncèrent d'ailleurs les prédicateurs à la solde de Mazarin et d'Anne d'Autriche¹. Pour autant, en matière de prédication, le roi et ses agents ne pouvaient se permettre une tutelle franche et directe sur les clercs. La nomination aux emplois ecclésiastiques (archevêché, évêché, abbaye et prieurés) assurait normalement la fidélité de l'élite au roi. L'Église constituait une institution puissante et respectée, échappant à la tutelle étatique malgré des relations éminemment complexes avec le pouvoir. Les prédicateurs devaient respecter le fait qu'en chaire *ce n'est point un homme qui se devra faire entendre mais Jésus Christ lui-même enseignant le monde*² comme l'écrit Bossuet.

La situation des balladins était radicalement différente. Le pouvoir royal disposait d'une totale liberté pour contrôler et censurer³. A cet égard, Bernard Magné souligne qu'après la Fronde, le pouvoir chercha à reprendre la main sur les imprimeries avec une refonte de la profession afin de la mieux contrôler⁴.

Quelques exemples semblent a priori montrer l'existence de pareil contrôle. Le pouvoir royal, sans entretenir de rapport schizophrénique avec les acteurs du divertissement, n'en restait pas moins attentif à la production des gens de lettres. Louvois se vit ainsi soumettre le prologue de l'opéra Roland⁵ composé par Quinault fin 1684. Le 15 décembre, le ministre prit sa plume pour l'approuver. Le pouvoir ne se désintéressait donc pas de l'écriture des divertissements. Louvois écrivit : *J'ay receu vostre lettre d'hier. Je vous ay desjà mandé que le roy avoit approuvé le sujet du prologue de l'opéra et que vous y pouviez travailler et je vous répète la mesme chose, afin que vous n'y perdiez point de temps*⁶. En janvier 1686, le ministre se prononça sur le prologue de l'opéra Armide du même Quinault. Il lui précisa *J'ay rendu compte au roy du sujet du prologue de l'opéra d'Armide, que S.M. a approuvé, et ainsy vous pouvez travailler sur ce projet, que je vous renvoye*⁷. Déjà pour le Malade Imaginaire⁸ en 1674,

¹ ibid, p 421

² Hurel Augustin-Jean – op cit, T 1, p 186

³ Peter Burke – op cit, p 120

⁴ Bernard Magné - op cit, p 77 et s

⁵ Roland, Tragédie mise en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secretaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Inrendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1684

⁶ <http://www.quinault.info/Home/correspondance/lettres-de-louvois> - Lettre à Philippe Quinault, de l'Académie française, Versailles, 15 décembre 1684 (A1 720, fol. 305).

⁷ <http://www.quinault.info/Home/correspondance/lettres-de-louvois> - Lettre à Philippe Quinault, de l'Académie française, Versailles, 7 janvier 1686 (A1 761, fol. 104).

⁸ Œuvres de Molière - Le malade imaginaire, Paris, Treuttel et Würtz, 1831

Molière avait adressé le prologue et quelques scènes au roi. La pratique semble donc avoir été bien établie

Cet examen préalable par le roi ou son entourage relevait-il de la censure¹ ou reflétait-il seulement l'intérêt pris par le roi à l'élaboration d'un spectacle qu'il prisait tout particulièrement ? Cette seconde hypothèse paraît plus vraisemblable que la première. En effet, lorsque Louis XIV se désintéressa de l'opéra, alors même que les prologues continuaient à le louer, cette transmission des œuvres semble avoir cessé. En outre, la dimension rituelle d'hommage rendu au monarque par la louange, au cœur de cette étude, se satisfait mal d'une vision inquisitoriale de l'Etat sur la cette louange.

Si les balladins brossèrent un portrait assez homogène du roi, ainsi que nous le verrons dans la dernière partie de cette étude, les prédicateurs montrèrent une plus grande diversité de points de vue. Ce constat pourrait laisser supposer une plus grande liberté des gens d'Eglise.

A cet égard, les différentes oraisons d'Anne d'Autriche (1666) et Marie-Thérèse d'Autriche (1683) imposent une évidence : l'attitude des gens d'Eglise face l'image royale n'est pas uniforme. Cette disparité de traitement prévaut sans que le statut et les fonctions des uns et des autres ne permettent d'expliquer ces écarts. Un silence total ou partiel là où d'autres se montrent zélés, montre, dans le cas des oraisons de la reine-mère, une forme d'indépendance. Parler du roi ne paraît donc avoir constitué ni une obligation ni même une préoccupation. Quelques années plus tard, cela s'avère moins vrai pour les oraisons de son épouse. Néanmoins, la célébration du roi y connaît de très importantes variantes, montrant toujours une diversité de points de vue et d'attitudes chez les prédicateurs lorsqu'il s'agit de louer Louis XIV.

Les oraisons funèbres d'Anne d'Autriche dévoilent un certain nombre d'enseignements. Imaginer des prédicateurs de province muets sur la personne de Louis XIV, parce qu'éloignés de la cour, se révèle erroné. Si à Orléans² ou Beaumont les Tours³, la chaire garda le silence sur le roi, dans d'autres villes, telles Auxerre⁴ ou Etampes⁵ elle se montra plus bavarde. La distinction Paris-Province fut plutôt quantitative. Onze oraisons publiées ont été prononcées à Paris, alors que cinq seulement le furent en Province. L'éventuelle impression d'une implication plus grande des prédicateurs parisiens s'explique par cette sur représentation quantitative de la capitale. La seule

¹ Georges Minois - *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1995

² Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, mère du Roi, du tiers ordre de S. François, prononcée dans Orléans, par le R. P. Paschal Rapine de Sainte-Marie, Paris : G. Alliot, 1666

³ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée dans l'église du royal monastère de Beaumont-lez-Tours, le 18 février 1666, au service solennel fait par l'ordre de madame Anne de Vaucellas, abbesse Par le R. P. Isidore Le Roy, Gripon, 1666

⁴ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée par M. de Folleville, le 20 jour d'avril 1666, Paris, Promé, 1666

⁵ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France et mère du roi, prononcée dans l'église des bénédictines de l'abbaye royale de Saint-Julien d'Auxerre par M. Fernier, Paris, G. Josse, 1666

distinction réelle entre Paris et les provinces reste minimale : dans les régions, certains orateurs gardèrent la liberté d'ignorer totalement le roi, tandis que leurs confrères parisiens se sentaient obligés d'employer au moins un ou deux épithètes laudatives. Cela s'avère bien peu pour fonder une réelle opposition entre Paris et les provinces du royaume.

Si la ligne frontière entre ecclésiastiques promoteurs ou non de la figure royale ne fut pas géographique, elle ne passait pas non plus par une distinction entre haut-clergé, acquis à la cause de la promotion de la figure royale, et bas-clergé étranger à cette question. Il est faux d'imaginer des évêques à qui incombait la charge de parler du roi et de simples prêtres réservés, leur parole restant circonscrite à un auditoire restreint. François Faure se borna à évoquer à Saint-Denis, la nécropole royale, *l'Invincible Monarque* et *l'Incomparable Louis Auguste DIEU-DONNE*¹. Prêcher lors de funérailles royales ne conduisit donc pas nécessairement à honorer le roi. Ce fait ne peut être rapproché du déclin des funérailles royales constaté par l'école cérémonialiste. En effet, quelques années plus tard, à Saint-Denis lors des obsèques la reine d'Angleterre Henriette de France, le roi fut célébré.

Dix-sept-ans plus tard, en 1683, les trente-et-une oraisons funèbres de Marie Thérèse confirment cette variété d'attitude. Si la quasi-totalité des prédicateurs célébra le roi, leur degré d'implication varia considérablement. Comme pour Anne d'Autriche, l'origine géographique reste indifférente. Aucune opposition entre haut-clergé et le reste de l'Église ne se fit jour. En effet, si les évêques furent désormais unanimes à louer Louis XIV, une très grande majorité d'ecclésiastiques de second ordre s'y employa tout autant. Si l'évêque du Puy-en-Velay Armand de Béthune², l'évêque de Metz George de la Feuillade³, Bossuet l'évêque de Meaux⁴ adressèrent un compliment très appuyé au roi, un dénommé Michelon de Saint-Sorlin⁵ simple prieur de Rochefort ou le père de Sahurs Chanoine de Provins ne furent pas en reste.

Un constat s'impose avec évidence : il n'existe pas un portrait unique du roi dans les oraisons de sa défunte épouse. Chaque prédicateur célébra Louis XIV, selon sa propre vision de la monarchie, démontrant ainsi qu'il n'existait pas une ligne conductrice définie par l'État et imposé à l'Église. Nous aurons l'occasion de préciser ce propos dans la troisième partie de cette étude.

¹ Oraison funèbre de la reine mère du roi, prononcée dans l'abbaye royale de Saint-Denis en France. par Messire François Faure, évêque d'Amiens Paris : A. Vitry, 1666

² Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par messire Armand de Béthune, Le Puy, P. et G.-F. Delagarde, 1683, p 21

³ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église cathédrale de Metz, le 1er septembre 1683, par messire George d' Aubusson de La Feuillade, Metz, Antoine, 1683

⁴ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 193

⁵ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre, prononcée dans l'église paroissiale de S. Louis de Rochefort, le 1. septembre 1683, par le sieur Michelon de S. Sorlin, Paris, J. de Laize-de-Bresche

La révocation de l'édit de Nantes, en octobre 1685, marque également bien l'autonomie des gens d'Eglise concernant la célébration du roi. Cette décision tant attendue qui mit fin au culte réformé en France reçut un accueil zélé chez bien des prédicateurs. Néanmoins, l'éloquence sacrée ne fut pas submergée par un raz de marée de louanges (cf. I - 1.2.3). Certains prédicateurs gardèrent, en effet, le silence. Les oraisons du maréchal-duc de Villeroy¹ en attestent. Ainsi cet épisode, dont on aurait pu penser qu'il fédérerait tous les prédicateurs dans un compliment unanime au roi, montre encore l'autonomie des gens d'Eglise à célébrer ou non le roi.

L'importance accordée à la louange au roi dans la prédication a également sans doute dépendu de la propension à la flatterie des prédicateurs. Certains semblent avoir eu un penchant plus marqué à l'exercer. Bourdaloue constitue à cet égard un cas d'étude. Ses sermons et ses oraisons funèbres s'avèrent très généreux en matière de louanges au roi. Au-delà du roi, lui-même cette attitude semble caractériser un trait de personnalité. Augustin Jean Hurel constate qu'il n'est pas rare de trouver Bourdaloue *en veine d'exagération et d'hyperbole, surtout dans le compliment*². Le jugement de Bourdaloue sur les sermons de François Faure en constitue un exemple. Bourdaloue évoque son *don de la parole, célèbre son éloquence vive et sublime*. Or, l'homme de lettres Guy Patin, qualifie les sermons de Faure de *comiques et balladins*³. Faure ne rencontra pas un grand succès pour ses oraisons funèbres d'Anne d'Autriche (1666) et de Henriette de France (1670). Il ne fut donc pas *un des plus célèbres prédicateurs qu'ait formé notre France*, comme le prétend Bourdaloue. Chez ce dernier, la louange semble fonctionner comme un hommage rendu à la puissance de feu l'évêque d'Amiens qui fut confesseur d'Anne d'Autriche. Une fois encore, la dimension rituelle de l'hommage au roi peut expliquer cette louange si développée : ce prédicateur aux origines sociales bien modestes pouvait être, plus que tout autre, conditionné à marquer sa déférence aux puissants.

2.2 – Croire en la monarchie : une évidence chez certains gens d'Eglise, une hypothèse chez les balladins

François-Bernard Huygue⁴ soutient que tout propagandiste rêve d'abord de rendre la réalité conforme à ses vœux ou au moins à faire croire que le monde est tel qu'il le souhaite. Cela sous-entend donc une croyance en ce que l'on avance.

¹ Oraison funèbre de Mgr le Maréchal duc de Villeroy, prononcée le 22 décembre 1685, dans l'église collégiale de Villefranche par M. Humbert Terrasson Villefranche, A. Martin, 1686 / Oraison funèbre de Nicolas Neufville, duc de Villeroy, prononcée le jour de son enterrement, dans l'église des Carmélites de Lyon le 24e janvier 1686 par le P. Joseph David, Lyon, A. Jullieron, 1686

² Hurel Augustin-Jean – op cit, T1, p 21 note 1

³ ibid, T1, p 21 note 1

⁴ François-Bernard Huygue - *Qu'est ce que la propagande*, site www.huygue.fr

Ran Halevi, dans un article paru en 2000¹, souligne que le règne de Louis XIV ne produisit aucun penseur politique à l'image des règnes précédents, tel Bodin par exemple. Pour autant, la réflexion politique n'est pas absente du règne. Si les balladins ne s'en font pas l'écho, les prédicateurs reflètent un certain ordre politique garant de l'ordre chrétien. Aux XVI^e et XVII^e siècles se bâtit une idéologie, selon laquelle le roi dispose d'un pouvoir émanant directement de Dieu. Le principe du droit divin suppose que le roi n'a de responsabilité que devant Dieu. Cette conception politique octroyait au souverain une totale indépendance face à l'Eglise. Nul ne pouvait attenter à son pouvoir. Pour autant, le roi n'était pas affranchi de toute règle. La loi divine lui imposait un certain nombre de devoirs. Sur un plan doctrinal, cette limite distinguait la monarchie de la tyrannie. Manifestation du dessein divin, la volonté royale ne pouvait être limitée par les hommes. Son absolu n'avait de sens que parce que le roi devait œuvrer pour le bien commun. Ne pas lui obéir devenait un sacrilège.

Une partie des prédicateurs partagea cet idéal politique, en ce qu'il satisfaisait ses propres aspirations. Dans le monde chrétien, la société était conçue à l'image de la cité de Dieu traditionnellement définie comme un royaume². Le roi était « le lieutenant de Dieu », il le représentait sur terre et exerçait le pouvoir en son nom. L'oïnt du seigneur était considéré comme l'image terrestre du Christ-Roi.

Cette implication du religieux entraînait une perméabilité entre l'Eglise et l'Etat et cela dès les débuts du christianisme³. Ainsi, le personnel de l'Etat intégra longtemps au plus haut niveau des membres de l'Eglise, avec les cardinaux ministres. Depuis le concordat de 1516, le roi nommait les évêques dont le pape entérinait la nomination. Le clergé devait donc se sentir impliqué dans cette organisation politique. L'Assemblée générale du clergé proclama dès 1622 que *les rois sont ordonnés de Dieu, et non seulement cela, mais qu'eux-mêmes sont Dieux*⁴.

Certains orateurs sacrés relayèrent donc un discours sur le roi parce qu'ils le jugeait apte à assurer le triomphe de leur foi et conforme à l'ordre voulu par Dieu. Lorsque, par exemple, les prédicateurs célébrèrent le roi pour son combat contre le culte réformé, il est difficile de ne pas croire en leur sincérité au-delà de l'hyperbole rhétorique propre au genre.

L'adhésion des balladins est à cet égard plus difficile à mettre en avant, dans la mesure où leur discours sur le roi n'intègre pas de réflexions sur le sujet. Quoi qu'il en soit, la sacralisation du pouvoir royal⁵ constituait une croyance largement partagée et ne doit pas être envisagée avec un

¹ Ran Halevi – op cit

² Alain Guéry – op cit

³ ibid

⁴ Meyer Jean - *La naissance de Louis XIV*, Paris, 1989, p 93

⁵ Marie France Renoux Zagame – op cit

regard contemporain trop critique, au risque de contresens. François-Bernard Huyghe souligne d'ailleurs que la propagande est un fait social : le message relaye la conformité aux normes du groupe¹. Une analyse recontextualisant la louange, s'avère indispensable pour décrypter correctement les motivations des uns et des autres à louer le roi. A cet égard, les réflexions du temps sur l'honnêteté de la louange, surtout chez les ecclésiastiques, permettent de dégager une réflexion sur le sujet.

L'Eglise n'était pas un bloc homogène et uniforme. Elle était constituée de collectivités et d'individus aux sensibilités diverses. Les nombreuses controverses avec le jansénisme, le quiétisme ou l'influence du parti dévot en attestent. Dans un monde d'obédience chrétienne où le religieux et le politique sont imbriqués, les prédicateurs pouvaient témoigner leur adhésion à la monarchie en louant le roi. Durant la Fronde, la chaire s'en fit l'écho. Certains orateurs allèrent jusqu'à réclamer le renvoi de Mazarin². Les prêches du cardinal de Retz furent jugés séditions³. A l'inverse d'autres, tels Le Boux, prêchèrent l'obéissance au roi⁴. L'incarnation du pouvoir monarchique, non la monarchie elle-même, a pu être remise en question par conviction ou par pur calcul tactique, à l'instar du cardinal de Retz.

L'ordre revenu, les prédicateurs ne se permirent plus ce genre de libertés. Le règne personnel ne tolérait pas l'expression de la critique. Les ecclésiastiques favorables à l'ordre politique instauré par Louis XIV eurent tout loisir d'en souligner les bienfaits, les autres se turent.

Isabelle Brian souligne la mise en place, tout au long du XVII^e siècle, d'un système destiné à contrôler les prédicateurs afin d'écarter les éléments hostiles au pouvoir. En 1606, une ordonnance attribua à l'évêque le pouvoir de décider qui pouvait prêcher. Une ordonnance de 1695 renforça ce dispositif qui fonctionna plus ou moins bien⁵. Il existait une querelle entre évêques et réguliers. Les premiers souhaitaient faire appliquer les ordonnances aux réguliers faisant valoir leur exemption face à l'autorité épiscopale⁶. L'évêque pouvait se livrer à une enquête sur les propos tenus en chaire, ainsi que le montre le cas de Nicolas Feuillet. Ce dernier, chanoine de Saint-Cloud, était suspecté de jansénisme par le diocèse de Paris⁷. Son oraison

¹ François-Bernard Huyghe – op cit

² Hurel Augustin-Jean – op cit, T 1, p 18 note 2

³ *ibid*, T1, p 30

⁴ *ibid*, T 1, p 98

⁵ Isabelle Brian – op cit, p 75

⁶ *ibid*, pp 86 et s

⁷ *ibid*, p 398

d'Henriette d'Angleterre en 1686 s'abstient d'ailleurs de toute louange à Louis XIV¹. L'interdiction de prêcher dans la seconde moitié du XVII^e siècle fut assez rare². Seuls un à deux orateurs parisiens étaient annuellement interdits à cause de propos jugés hétérodoxes ou séditieux. Cette répression restait légère puisque Isabelle Brian constate que cette interdiction n'était pas accompagnée de sanctions complémentaires.

Les sermons prononcés devant le roi illustrent assez bien ce phénomène d'adhésion à une idéologie politique. Le troisième sermon pour le dimanche des Rameaux sur les devoirs des rois³ de Bossuet, auteur, d'un ouvrage majeur en la matière⁴ avec sa *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*⁵ le montre très tôt dans le règne personnel (1662). D'autres textes sans être aussi explicites contiennent diverses remarques reflétant un même idéal.

Le règne de Louis XIV aboutit à une impossible distinction entre le corps politique du roi, consacré par Dieu et son corps privé incarné par Louis XIV. Célébrer la monarchie, comme le fait Bossuet, revient à célébrer Louis XIV. L'univers chrétien, comme l'a souligné Alain Guéry⁶, a divinisé le pouvoir et non le roi lui-même. Alors qu'ailleurs, le souverain était souvent perçu comme un dieu, la chrétienté ouvrit une nouvelle voie. Célébrer le roi ou plutôt son corps politique comme le fit avec insistance Bossuet dans ses sermons et ses oraisons funèbres revint à promouvoir un idéal politique dans lequel il crut. Il s'agissait sans doute, moins de célébrer Louis XIV pour satisfaire à une injonction dictée par les circonstances, que d'illustrer à travers sa personne un modèle cher à l'ecclésiastique. A cet égard, parce qu'il soutint cet idéal, la prédication de Bossuet fut l'une des toutes premières à célébrer le roi dans les années 1660, alors même que la plupart de ses confrères s'en abstenait encore. La louange au roi dans le sermon sur les devoirs des rois⁷ est encore toute entière centrée sur son corps politique. Bossuet paraît sacrifier à la louange louis-quatorzienne parce que cette dernière rencontrait ses propres croyances. Dans ce texte, l'ecclésiastique conçoit une construction politique dans laquelle le roi, figure absolue, devait tout à Dieu et rien aux hommes. La religion et l'humilité face à Dieu inspirent ce monarque à qui ses sujets doivent une obéissance totale. Au fil du règne, la vieille opposition corps privé – corps politique du roi s'estompa, ainsi que l'a démontré

¹ Récit de ce qui s'est passé à la mort chrétienne de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, et l'oraison funèbre prononcée à Saint-Cloud, par M. Feuillet, Paris, P. Aubouin, 1686

² Isabelle Brian – op. Cit., p 411

³ Bossuet – op. cit., vol 9 p 618

⁴ Ran Halevi – op cit

⁵ *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte à Monseigneur le Dauphin*. Ouvrage posthume de messire Jacques-Bénigne Bossuet, Paris, Pierre Cot, 1709

⁶ Alain Guéry – op cit

⁷ *Œuvres complètes de Bossuet*, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 9 p 618.

l'historiographie¹, ce que nous avons déjà souligné dans l'introduction. Aussi, Bossuet ne limita plus comme au début des années 1660 à célébrer le seul corps politique. Pourtant, ses intentions demeurèrent identiques, à savoir promouvoir son idéal politique de la monarchie. Ses louanges paraissent alors plus mesurées que celles de ses confrères. Elles doivent sans doute plus à cet idéal qu'à Louis XIV lui-même. Quelques exemples permettent de rendre compte de cette attitude.

Son sermon pour Pâques 1681², comparé au sermon du père Hubert pour la Pentecôte³ 1680, est tout à fait révélateur. Les deux orateurs évoquent les victoires sur la Hollande et la paix accordée par le roi à ses ennemis, mais ils le font de façon radicalement différente. Sur la forme, le père Hubert propose la célébration la plus longue. Sur le fond, il démontre un zèle évident. Bossuet offre une louange plus mesurée, à la fois plus courte et plus chiche en termes flatteurs. Plus que de célébrer les victoires et les conquêtes du roi, Bossuet creuse le sillon de son idéal politique. Il ennoblit la geste royale pour lui conférer une dimension supérieure, transcendant la personne de Louis XIV. Ce dernier n'a d'autres ennemis que lui-même et n'est comparable à nul autre. Cette *puissance sans borne*⁴ constitue le fantasme d'un absolu politique propre à Bossuet. A le lire, Louis XIV a rempli l'idéal qu'il lui avait fixé, quinze ans plus tôt, dans le sermon pour le dimanche de Carême 1666. Louis XIV incarne en quelque sorte le projet politique de Bossuet.

Ce dernier ne fut pas le seul à célébrer cette monarchie perçue comme le système politique idéal. Ce parti pris est même une antienne de la littérature religieuse, même si elle connaît des développements moins éloquents (cf. I -1.2 La promotion de l'image du roi). Force est donc d'admettre que cette attitude correspondait à un sentiment assez partagé sur les bienfaits de la puissance royale incarnée par Louis XIV.

L'historiographie a largement souligné, ainsi que nous l'avons déjà mis en exergue, avec quelque exagération pour nos sources (cf. I - §1.2.3), que les gens d'Eglise célébrèrent le roi pour la révocation de l'édit de Nantes (1685). Plus que la révocation, toute la politique répressive du roi face l'Eglise réformée joua sans doute un rôle déterminant dans le soutien des gens d'Eglise à Louis XIV. Les louanges adressées au roi, au-delà de leur valeur d'hommage ou même de relais d'une forme de propagande en sa faveur, révèlent une attitude bienveillante du clergé.

Si, un procès d'intention reste possible à l'égard des ténors de la chaire évoluant à la cour ou même d'un certain nombre de prédicateurs prêts à certaines compromissions pour pouvoir s'y

¹ Jean-Marie Apostolidès – op cit / Ralph E Giesey – op cit, p 81 / Fanny Cosandey – op cit, p 266 / Gérard Sabatier - *Versailles ou La figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999, p 117 / René Demoris – op cit

² *ibid*, vol 10, p 181

³ Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Carême, Paris, Veuve Roulland, 1715, T5 1ere partie, p 1

⁴ Bossuet – op. cit, vol 10, p 191

produire, les « petits » prédicateurs de province ne peuvent être accusés de pareil calcul. Même si la tentation de plaire à tel ou tel représentant du roi présent dans l'auditoire n'est pas totalement à exclure, cette hypothèse ne suffit pas à expliquer cette célébration du roi. Quelques exemples illustrent cette tendance présente tout au long de la période dans les oraisons funèbres de modestes prédicateurs, étant précisé qu'elle connut une inflation au fil du temps à proportion de l'importance prise par la louange.

En 1666 à Etampes, l'abbé de Folleville¹ se montra particulièrement zélé, alors que ses confrères à la même époque firent preuve d'une grande retenue². En 1670, les cinq oraisons funèbres (voir annexe 5) de Henriette d'Angleterre, épouse de Monsieur frère du roi, illustrent bien cette tendance. C'est l'obscur Henri Le Maire³ à Orléans, qui se montra le plus zélé de tous. L'oraison de l'Assemblée générale du clergé de France⁴ négligea de célébrer le monarque, tandis que la célèbre oraison de Bossuet⁵ relève plus du monument littéraire, que du discours célébrant Louis XIV. En 1676 à Lavar, Felix Cueillens, un religieux de l'Observance, proposa une longue célébration de Louis XIV dans l'oraison de Turenne⁶. En 1683, à Langres, un simple abbé fit preuve d'une grande ardeur dans l'oraison de Marie-Thérèse. Le roi dépassait, sous sa plume, les conquérants de l'Antiquité, ravissant à César et Alexandre leurs titres de gloire⁷. Un autre discours funèbre pour la reine, par le père de Sahurs⁸, livra une autre célébration zélée du roi. L'ecclésiastique y contenait une véritable épopée faisant de Louis XIV un véritable héros. A Rochefort, Michelon de Saint-Sorlin développa une longue louange lors de l'oraison de Marie-Thérèse⁹. A Salins, le doyen de l'église royale de Dole¹⁰ suivit cet exemple. En 1686, l'oraison du duc de Villeroy par Humbert Terrasson célébra Louis XIV¹¹ à Villefranche-sur-Saône. En 1692,

¹ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée par M. de Folleville, le 20 jour d'avril 1666, Paris, Promé, 1666

² Oraison funèbre de la reine mère du roi, prononcée dans l'abbaye royale de Saint-Denys en France. par Messire François Faure, évêque d'Amiens Paris : A. Vitry, 1666, p 44

³ Eloge funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, fait par M. Le Maire, Paris, N. Pepingué, 1670, p 36

⁴ Oraison funèbre de feu Madame, prononcée à Pontoise, le 26 août 1670, en présence de l'assemblée générale du clergé de France, par messire Pierre de Bertier, Paris, A. Vitry, 1670

⁵ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 119

⁶ Oraison funèbre de. Henry de La Tour d'Auvergne, Vte de Turenne, prononcée le 4e novembre 1675, dans l'église cathédrale de Lavar, par le R. P. Cueillens, Seconde édition Paris : E. Couterot, 1676

⁷ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France prononcée à Langres, le 20 septembre 1683, par Messire Jules de Bollogne, Paris, A. Dezallier, 1683, p 17

⁸ Oraison funèbre de la reine, prononcée à Provins en l'église de S.-Quiriace par le R. Père de Sahurs, Paris, Pellé, 1684

⁹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre, prononcée dans l'église paroissiale de S. Louis de Rochefort, le 1. septembre 1683, par le sieur Michelon de S. Sorlin, Paris, J. de Laize-de-Bresche, 1683

¹⁰ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église royale de S.-Maurice de Salins, le 18 novembre 1683, par messire Estienne Patouillet, Besançon, Rigoine, 1684

¹¹ Oraison funèbre de Mgr le Maréchal duc de Villeroy, prononcée le 22 décembre 1685, dans l'église collégiale de Villefranche par M. Humbert Terrasson Villefranche, A. Martin, 1686

lors de la disparition du Premier Président du Parlement de Dijon¹, un obscur prédicateur loua le roi à Lyon. En 1693 pour la Grande Mademoiselle, un dénommé Fejacq fit de même à Eu², ainsi qu'un autre orateur aussi peu connu à Lyon³. Pour la duchesse de Guise, à Alençon, un autre orateur aussi obscur célébra le roi, en 1696.

S'il est assez aisé de montrer que la louange des prédicateurs au roi s'explique par une vision d'un monarque garant et promoteur de l'ordre chrétien, cette démonstration est plus délicate à établir pour les balladins. La référence à Dieu est absente de leur propos. Sous leur plume Louis XIV, si glorieux soit-il, ne rencontre pas l'idéal divin porté par les ecclésiastiques. Ce modèle n'est pas nécessairement absent de leurs préoccupations, ainsi que le montre la fin de Philippe Quinault, aspirant peu avant sa mort à une vie moins mondaine et plus chrétienne. Pour autant, il reste difficile d'en trouver trace dans des divertissements, qui au rebours des sermons et oraisons funèbres inscrivent leur propos, non dans une vérité évangélique mais dans une plaisante fiction convoquant des personnages issus de la culture antique ou du roman précieux.

Pour autant, ne peut-on pas concevoir comme pour les ecclésiastiques un attachement sincère à un système politique incarné par le roi ? Cela paraît d'autant plus plausible que, sans être associés à cette organisation politique, les balladins ont malgré tout dressé le portrait du roi.

Sous Louis XIV, artistes et écrivains n'imaginent par leur rôle en dehors du service de l'Etat. Or, le service de l'Etat passe par la célébration de son incarnation physique. Il faut attendre le XVIII^e siècle pour que les philosophes pensent la production des idées comme une activité libre. La pratique des uns et des autres à savoir la musique, le chant, les lettres, le jeu théâtral les fait donc entrer au service de Louis XIV, sans que leur esprit critique ne soit capable de construire un discours ne célébrant pas le roi. Etre pour, être contre, dénoncer, défendre : autant de positionnements intellectuels qui paraissent de nos jours consubstantiels à l'acte d'écrire et qui n'ont pas de sens au XVII^e siècle. La société se caractérise par des solidarités corporatives, des liens de clientèle qui dictaient et influencèrent les écrits. La dimension sociale primait toute autre considération. Les critiques adressées au roi étaient le fait de groupes hostiles à Louis XIV : hommes de lettres inféodés à des souverains en conflit avec le roi, protestants français dont la communauté est persécutée. Sous le règne personnel, l'écriture polémique n'eut plus cours, puisque l'expression politique était monopolisée par le roi.

¹ Oraison funèbre de Nicolas Brulart, premier président du Parlement de Dijon, prononcée dans l'église des révérends Pères Cordeliers, le 15^e novembre 1692, par le R. P. Archange Cenamy, Lyon, T. Amaury, 1693, p 31

² Oraison funèbre de Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, prononcée à la ville d'Eu, dans l'église de S.-Laurent, le 26 juin 1693, par le R. P. Fejacq, Paris, Vve Pepingué et J. Lefebvre, 1693, p 15

³ *ibid* p 30

Cette relation, entre louange et croyance en un idéal politique interroge la question de la sincérité et de l'honnêteté du propos.

Nous l'avons abordé à plusieurs reprises et le sujet est un véritable cliché : la vie privée du roi n'a pas été dans les années 1660 et 1670 un modèle de foi chrétienne. Ses maîtresses et ses enfants naturels reflètent une existence de plaisirs éloignée des fondamentaux de l'Église. Si la politique de répression du protestantisme engagée dans le même temps put valoir à Louis XIV le soutien de l'Église, cette lutte ne pouvait racheter sa conduite immorale. Cette liberté prise par le roi pose la question de la franchise des ecclésiastiques à louer le roi, alors même que ce dernier ne respectait pas leur enseignement jusqu'au début des années 1680. La louange s'accroît d'ailleurs à partir des années 1680. Auparavant cette dernière était moins puissante et encore assez souvent circonscrite sur le seul corps politique du roi. Les prédicateurs pouvaient croire sincèrement en la monarchie, célébrer le corps politiques du roi et se féliciter de sa politique entreprise à l'égard des protestants, tout en se désolant de sa conduite licencieuse. Les déficiences du corps privé de roi ne remettaient pas en cause un idéal dépassant le roi lui-même.

Ce problème du libertinage royal n'était pas un souci pour les balladins, qui n'étaient pas en charge de promouvoir et défendre l'ordre chrétien. Cet aspect de la vie du roi n'a donc pas constitué un frein à leur louange. Sans évoquer l'exemple de Lully qui semble avoir goûté le « vice italien », l'opprobre général dont faisait l'objet les comédiens de la part de l'Église et sa défiance à l'égard du divertissement ne formaient pas un cadre hostile à ce roi galant homme, bien au contraire. Le climat de plaisir et de réjouissance propre à la cour des années 1660 et 1670 servait pleinement les intérêts de ceux qui concevaient les spectacles royaux. Leur louange au roi ne pouvait que s'en trouver renforcée.

Les prédicateurs, au-delà de la question d'un roi épicurien puis d'un roi dévot, évoquent eux-mêmes la sincérité de la louange au roi.

La préface à la publication des sermons de Fromentières est révélatrice d'un certain embarras des gens d'Église face à la célébration du roi. Susceptibles d'en faire trop, ils pouvaient manquer à leur devoir de réserve. L'auteur de l'épître, neveu du défunt évêque, se félicite que son oncle qui prêcha devant le roi, ne *donna jamais aux Grands de faux éloges*¹. Il affirme *il loüait dans votre sacrée Personne, non pas tant ce qui la fait admirer des hommes, que ce qui la rend agréable à Dieu*. Les prédicateurs s'exonèrent eux-mêmes de toute flatterie. Bourdaloue déclare ainsi au roi dans un sermon de la Toussaint (probablement 1684) : *On ne peut me soupçonner de flatterie quand je dirai que jamais monarque n'a su si parfaitement que votre Majesté ce qui s'appelle l'art de régner*². L'abbé Julliard du Jarry, dans son

¹ Sermons de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, J. Couterot & L. Guérin, 1688-1689, T 1, Epistre

² Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 12

sermon de la Pentecôte 1695, écrit *Sire, ce serait ici l'endroit de rendre à votre Majesté l'hommage que les ministres de la religion doivent à un monarque si zélé pour la défendre*¹.

Cette question de la droiture des prédicateurs rejoint une autre hypothèse commune aux gens d'Eglise et aux balladins : leur intérêt bien compris à célébrer Louis XIV pouvaient leur permettre d'en retirer des fruits. Cette hypothèse mérite d'être examinée.

2.3 – Célébrer le roi : un calcul intéressé ?

Louer Louis XIV revenait également à espérer un paiement en retour, dans une culture du don / contre-don, expression du lien social reliant le roi à ses sujets. Celui qui louait le roi, pouvait donc en retour en espérer la reconnaissance. Cette dernière pouvait revêtir différents aspects.

La générosité royale était susceptible d'accélérer une carrière d'ecclésiastique ou même de balladin. Les largesses du roi pouvaient également servir non plus un intérêt personnel mais celui d'une communauté. Pareille hypothèse concernait avant tout les prédicateurs. Le laudateur du roi pouvait également recevoir de l'argent sous forme de gratifications ou de rentes. A l'inverse, des objectifs moins triviaux existaient également : se produire devant le roi pour acquérir renommée et la gloire.

2.3.1 – Espérer la réussite d'une carrière

A la différence du clergé régulier et des congrégations, le clergé séculier hors congrégation ne pouvait pas s'appuyer sur un réseau de confrères soucieux de promouvoir leur communauté en mettant en avant les jeunes talents. Ces prédicateurs « indépendants » devaient compter sur leurs propres ressources, d'où les accusations régulières d'ambition les concernant². Le père Bauyn, dont Isabelle Brian retrace la carrière³, illustre bien ce type d'orateurs. Chanoine de Saint-Victor, il quitta l'abbaye. Abandonner le cloître sans véritables charges pastorales montrait un esprit sans doute indépendant et fort. Cette décision lui valut la réprobation de ses confrères de Saint-Victor, condamnant sa *conduite*. Le père Bauyn prêcha dans les chaires les plus prestigieuses de la capitale. Nous le retrouvons également avec les oraisons du duc de Longueville⁴ (Coulommiers - août

¹ Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier ordre, Paris, J P Migne, 1854, T 38, p 997

² Isabelle Brian – op cit, pp 240

³ ibid, pp 240 & 241

⁴ Oraison funèbre de. Charles-Paris d'Orléans, duc de Longueville, prononcée sur le corps, dans l'église de Coulommiers, le 1er jour d'août 1672, par M. l'abbé Bauyn, Paris, Léonard, 1672

1672) de Turenne¹ (Paris, église des Chanoines réguliers de Prémontrés, janvier 1676) et de la reine Marie Thérèse² (Paris, église Saint-Roch, septembre 1683).

Quelques exemples semblent établir un lien étroit entre prédication à la cour assortie d'une louange au roi et réussite professionnelle.

Le Mercure en août 1693, signalant la disparition de Guillaume Le Boux, rappelle qu'*Il a presché très souvent des Avents & des Caesmes entiers au Louvre (...) Le Roy ne croyant pas juste qu'un si grand Prédicateur demeurant sans dignité dans L'Eglise, le nomma d'abord à l'Evesché de Daqs, & ensuite à celui de Périgueux*. La Gazette semble donc établir un lien entre prédication à la cour et carrière de prélat. Le père Le Boux prêcha devant le roi entre 1663 et 1679. La Gazette recense vingt-sept sermons prononcés devant le roi sur cette période. Le Boux naquit en Anjou en 1621 de parents pauvres. La tradition rapporte que son père était simple batelier. Affilié à l'Oratoire, il gagna Paris où ses talents oratoires lui permirent d'accéder à la cour. Pendant la Fronde, il prêcha l'obéissance au roi. En 1658, il devint évêque de Dax, puis de Périgueux en 1667.

Gabriel de Roquette prêcha pour sa part de 1666 à 1681, devant Louis XIV. Même si ces sermons n'ont pas été conservés, il semble avoir eu une certaine propension à louer le roi au point de s'attirer la sévérité des critiques pour avoir montré trop de flagornerie³. L'abbé devenu évêque d'Autun aurait d'ailleurs inspiré Tartuffe, selon Saint-Simon⁴. Il aurait également eu la fâcheuse tendance à faire écrire ses sermons par d'autres, quitte à les payer⁵. Le personnage semble donc illustrer l'ambition et les calculs vénaux.

En 1672, Mascaron, jusqu'alors très mesuré pour louer le roi dans ses oraisons funèbres, entreprit une véritable célébration de Louis XIV à l'occasion de la disparition du Chancelier Séguier⁶. Or, Mascaron venait d'être nommé évêque de Tulle.

L'abbé Hurel établit un lien entre prêcher devant le roi et nomination à l'épiscopat. Il existe à l'époque un lieu commun établissant que prêcher est le meilleur moyen d'accéder à l'épiscopat. Le Furetière écrit d'ailleurs *le moyen de parvenir à l'épiscopat, c'est bien de prêcher*. Isabelle Brian rapporte l'existence d'un poème s'en faisant l'écho⁷.

¹ Oraison funèbre de très-haut et très-puissant prince Henry de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne,... prononcée à Paris, en l'église des Chanoines réguliers de Prémontré, le 11. janvier 1676, par M. l'abbé Baüyn, Paris, C. Baxbin, 1676

² Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par M. l'abbé Bauyn, Paris, Vve Josse, 1684

³ Hurel Augustin-Jean – op cit, T 1, p 115

⁴ ibid p 49 note 2

⁵ ibid, p 48 à 56

⁶ Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745, p 238

⁷ Isabelle Brian – op cit, p 225

La tradition rapporte que Pierre de La Broue obtient l'évêché de Mirepoix, pour avoir brillamment prêché devant le roi le 2 février 1679¹. Outre, le fait que prêcher et célébrer le roi n'est pas tout à fait la même chose, même si les développements précédents ont démontré une présence accrue de la louange au fil du règne, les conclusions de Augustin Jean Hurel doivent être nuancées. L'abbé dénombre treize prédicateurs dans ce cas². Or, quatre-vingts orateurs se sont succédé à la cour entre 1661 et 1697 (cf. annexe 2). Treize pour cent de l'effectif à donc accédé à l'épiscopat. Dangeau souligne d'ailleurs que bien que Don Cosme ait prêché pendant près de dix ans avec réputation, il n'obtint jamais l'anneau épiscopal³. Sur ce point, nous ne pouvons que rejoindre Isabelle Brian montrant la fausseté d'un lien entre prédication et épiscopat⁴. Louis XIV en bon politique a sans doute privilégié d'autres considérations que le simple talent d'orateur pour choisir ses évêques. Néanmoins, ce prétendu lien entre prédication et élévation à la fonction épiscopale montre l'importance attribuée par les uns et les autres à l'exercice oratoire devant le roi. Elle reflète l'opinion commune selon laquelle prêcher devant Louis XIV constituait une voie privilégiée pour avancer dans la carrière ecclésiastique. Ce lien entre faveur royale et louange doit être fouillé et se montre finalement assez complexe.

En janvier 1676, Fléchier prononce l'oraison funèbre de Turenne et reçoit du roi l'abbaye de Saint-Séverin. Pourtant l'orateur s'y est montré des plus réservé en matière de louange au roi. Son hommage au souverain est assez court. L'orateur, alors encore simple lecteur du Dauphin et Académicien, s'y montre beaucoup moins prolifique que Félix Cueilens⁵ et bien plus réservé que Jules Mascaron⁶ dans leurs oraisons de Turenne. Il n'attribue pas les victoires de Turenne au roi. Au contraire, il déclare même *Loin d'icy les flateuses maximes, que les rois naissent habiles, & que les autres le deviennent, que leurs ames privilégiés sortent des mains de Dieu, qui les crée toutes sages & intelligentes ; qu'il n'y a point pour eux d'essay, ni d'apprentissage, qu'ils sont vertueux sans travail, & prudent sans expérience*⁷. En outre, les habituels qualificatifs laudatifs accompagnant le roi sont absents. Il ne s'adresse d'ailleurs pas au roi, comme le font, bon nombre de ses confrères, il parle du roi. Louis XIV lui assura pourtant une situation confortable et des revenus réguliers en le nommant abbé. Plaire au roi, consistait à faire preuve d'habileté dans la louange sur sa personne. Les compliments trop appuyés ne recevaient pas nécessairement de contreparties. Le roi ne devait pas être pris en

¹ Hurel Augustin-Jean – op cit, T2 p 74

² ibid, Introduction, p LXV

³ ibid, Introduction, T1 p170

⁴ Isabelle Brian – op. cit., pp 229 à 231

⁵ Oraison funèbre de. Henry de La Tour d'Auvergne, Vte de Turenne, prononcée le 4e novembre 1675, dans l'église cathédrale de Laval. par le R. P. Cueilens, Seconde édition Paris : E. Couterot, 1676

⁶ Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745, p 317

⁷ Oraison funèbres composées par Monsieur Fléchier, Paris, S Mable-Cramoisy, 1680 (2nde édition), p 213

flagrant délit d'entretenir la flatterie sur sa personne. Cette dernière devait demeurer adroite, afin d'exonérer le roi de toute accusation d'avoir encouragé une forme de corruption de la parole sacrée.

Cette réflexion sur le lien entre louange au roi et brillante carrière peut être établie avec plus de facilité pour les balladins. A cet égard, Philippe Quinault (1635-1688) en constitue une bonne illustration. Ses ambitions sociales furent d'évidence facilitées par le succès qu'il rencontra à la cour dans des divertissements, qui faisaient la part belle au roi. Né, fils de boulanger parisien, il connut une très belle carrière. Après une première charge de Valet de Chambre du Roy, qu'il ne revendit qu'en 1683¹, l'homme de lettres fut reçu à l'Académie française en mars 1670. Pour autant cette reconnaissance littéraire ne lui suffisait pas, puisqu'il acheta, en 1671, une charge d'*auditeur en la Chambre des Comptes*², pour 41 500 livres. Il cumula alors cette seconde charge avec celle de Valet de Chambre du Roy. En 1676, Quinault était reconnu à la cour. Avec ses collègues Charpentier, Benserade, Rose, Furetière et Racine, il disposait des six places dévolues aux Académiciens lors des représentations données à la cour : *les officiers du gobelet eurent ordre de leur présenter des rafraichissements entre les actes, de même qu'aux personnes les plus qualifiées de la cour*³. Les ambitions sociales de Quinault ne se limitèrent pas à cet accès privilégié à la cour, il souhaitait un titre de conseiller du roi. Dans une correspondance datée du 10 mars 1683, très certainement adressée à Colbert, Quinault exprimait ce souhait, écrivant *je vous avoue, Monsieur, que si j'avais le bonheur d'obtenir la charge que vous savez que j'ay demandée a Sa Majesté, ce me seroit un puissant secours*⁴. Le 9 septembre 1685, dans l'acte de mariage de sa fille Marie Louise⁵, il portait le titre de *conseiller du Roi, auditeur en sa chambre des comptes*.

Plus encore que Quinault, Jean-Baptiste Lully (1632 –1687) connut lui-même un parcours brillant qui doit tout à Louis XIV. Fils d'un meunier florentin, il fut remarqué le duc de Guise qui le fit rentrer comme garçon de chambre chez Mademoiselle de Montpensier, cousine du roi (1646). A la suite de l'exil de la princesse en Bourgogne, Lully entra au service de Louis XIV comme violoniste dans la *Grande Bande des Violons du Roi* (1653). Il obtint rapidement du roi la direction d'un nouvel ensemble *La Bande des Petits Violons*. Doué de multiples talents, il dansa aux côtés du roi dans les ballets de cour. Il se mit à en composer la musique avec d'autres compositeurs, qu'il finit par évincer. En 1654, Il fut nommé compositeur de la musique instrumentale du roi. En 1661, il

¹ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Paris, Archives Nationales, Z. 1342 ; résumé dans Jal, p. 1029

² <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Paris, Archives Nationales, Minutier Central, ET/CXXI/0083

³ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Pellisson et d'Olivet, Histoire de l'Académie française, Paris, 1743, réimp. Ch.-L. Livet, Paris, Didier, 1858, 2 vols, t. II, p. 21

⁴ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Bibliothèque Nationale de France, ms. fr. 22.222, f. 262-263

⁵ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Bibliothèque nationale de France, Ms. Fr. 12.526, copies d'actes par Beffara, f. 76r-v

obtint le titre de Surintendant de la musique du roi et devint Français. Il en profita pour franciser l'orthographe de son nom et s'inventa une biographie prestigieuse en se présentant comme le fils d'un gentilhomme florentin. Ce trait à lui seul marque bien ses ambitions sociales. Il profita de l'échec de Cambert et Perrin à créer un théâtre d'opéra à Paris, pour leur racheter le privilège (1672). Louis XIV lui accorda alors le monopole de la création lyrique dans tout le royaume : toute représentation musicale comportant plus de deux musiciens et deux chanteurs lui était réservée. En 1681, Lully atteignit l'apogée de sa carrière, en devenant secrétaire du Roi il signa alors *Monsieur de Lully, escuyer, conseiller, Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, & Sur-Intendant de la Musique de sa Majesté*. Néanmoins, le roi devenu dévot il se lassa quelque peu de Lully dont l'homosexualité était connue de tous et le musicien perdit quelque peu de son crédit. Néanmoins, sa position était établie grâce au roi à qui il devait sa brillante situation.

2.3.2 – L'influence de la communauté

Si les balladins appartiennent à un groupe informel ne constituant pas une communauté organisée et réglementée, les prédicateurs pouvaient à l'inverse appartenir à pareille structure, fondatrice d'une part notable de leur identité. Comme l'a indiqué Norbert Elias¹, la liberté de chacun s'inscrit dans un réseau de dépendances réciproques qui borne ce que l'individu peut faire. Les actions individuelles dépendent de toute une série d'autres actions et modifient à leur tour le jeu social. A cet égard, les gens d'Eglise s'inscrivent dans les réseaux propres à leurs communautés. Ces dernières vont donc jouer un rôle déterminant notamment dans les rivalités qu'elles peuvent entretenir entre elles, mais également en fonction de leurs relations avec le roi. Jésuites et oratoriens en constituent une bonne illustration.

La prédication demeurait essentielle pour le groupe, dans la mesure où la célébrité d'un prédicateur rejaillissait sur toute sa communauté dont il devenait en quelque sorte l'ambassadeur, ainsi que le souligne Isabelle Brian². Les différentes communautés apportaient un véritable soutien à leurs meilleurs éléments. Ces derniers finissaient par ne presque plus prêcher qu'à l'extérieur³, tel le feuillant Dom Come de Saint-Michel ou Félix Cueillens qui connurent les honneurs de la cour.

Les intérêts bien compris de la communauté pouvaient donc inciter le prédicateur à célébrer le roi. Jésuites et oratoriens constituent deux cas d'école permettant d'envisager la matérialité de cette hypothèse. La situation des uns et des autres n'était pourtant pas la même. Pour les disciples

¹ Norbert Elias – op cit

² Isabelle Brian – op cit

³ ibid, pp 203 & 204

de saint Ignace de Loyola, la relation privilégiée avec le roi était sans ambiguïté. La louange reflète cette entente. Les oratoriens entretenaient avec le roi des relations plus complexes. Certains de ses membres jansénistes ou ultramontains pouvaient faire planer un doute sur l'ensemble de la communauté. Louer le roi, lorsque l'on appartient à l'Oratoire pouvait permettre d'afficher l'allégresse de la communauté à Louis XIV.

L'abbé Le Gendre qui fut chanoine de Notre Dame de Paris (1655 - 1735) écrivit en 1690 *Autant les jésuites avaient été autrichiens pendant les règnes florissants de la maison d'Autriche, autant ils étaient français depuis que la France, sous Louis XIV, avait pris le dessus non seulement sur cette maison, mais encore sur toute l'Europe. D'ailleurs Louis XIV ne cessant de leur faire du bien et honorant leur compagnie de sa protection et de son estime, les jésuites de tous pays étaient ravis de lui donner témoignages de leur zèle*¹. Ce témoignage semble établir un lien entre protection royale et bienveillance de la compagnie à son égard. La louange constitue l'une des expressions de ce zèle. Au don du roi correspond, en quelque sorte, le contre don des jésuites dans les hommages qui lui sont adressés. La crise opposant Louis XIV au Général des jésuites entre 1689 et 1691, constitue une intéressante illustration² de cette relation. Le contexte devint délicat pour la compagnie, à compter de l'automne 1688. Le roi imposa aux jésuites français un renoncement d'obédience à leur nouveau Général, Thyrsé Gonzalez. Le roi leur demandait d'abandonner la tutelle de leur Général et de s'en rendre autonomes. Louis XIV exigea même le retour en France du père Fontaine, assistant de France à Rome, c'est à dire représentant des jésuites français auprès du père Gonzalez. Cette crise s'inscrit dans la querelle des préséances entre Paris et Madrid. Thyrsé Gonzalez refusait depuis son élection de visiter l'ambassadeur de France à Rome, afin de ménager l'ambassadeur d'Espagne. Elle est également la conséquence des conquêtes françaises dans les Pays-Bas espagnols. Louis XIV exigeait que la province jésuite gallo-belge relevât de l'Assistance de France. L'Espagne y était opposée. Le père Gonzales soucieux de ménager l'Espagne ne répondait pas aux exigences louis-quatorziennes. Le renoncement d'obédience bloquait le fonctionnement de l'Ordre, aucune nomination n'étant possible. Louis XIV accepta, en novembre 1689, que les jésuites français sollicitent d'Alexandre VIII la désignation d'un Vicaire général, afin de permettre à l'ordre de fonctionner. La crise ne fut résolue qu'en 1691.

Sur cette période 1688-1691, nos sources ne sont pas très étoffées. Un sermon de Bourdaloue sur la Purification de la Vierge³, montre néanmoins l'appui apporté par les jésuites français à Louis XIV avec son importante louange au roi.

¹ François Bluche – op cit, p 579-580

² Gay Jean-Pascal - op cit

³ Œuvres Complètes de Bourdaloue, op cit, vol 3, p 200

Le jésuite Honoré Reynaud de Gaillard assura l'Avent 1688 et le carême 1690, malheureusement ses sermons n'ont pas été publiés. Charles De La Rue prononça neuf sermons lors du carême 1689. Un seul est disponible et s'avère assez chiche en matière de célébration royale. Bourdaloue, pour sa part, intervint devant le roi en 1689, 1690 et 1691. Deux textes ont été conservés. Son sermon de la Toussaint 1689¹ fait preuve d'une certaine modération, au contraire du sermon pour la Purification de la Vierge², prononcé le 2 février 1689. Le roi s'y caractérise par son absolu. Sa position le met si haut que nul mortel ne peut l'atteindre. Comble de la grandeur, il est lui-même supérieur à sa propre gloire. Louis XIV a plus de valeur que sa renommée peut le laisser supposer. Bourdaloue évoque une réputation devenue universelle et éternelle. Le prédicateur termine par la célébration du très chrétien, référence à la querelle opposant le roi au père Gonzalez. Il rappelle son statut de *fils aîné de l'Eglise*, l'existence d'une lignée royale *la plus auguste famille sous le ciel*, et entretient ses auditeurs de la piété louis-quatorzienne. Selon le prédicateur, le roi écoute son clergé et se montre même l'inspirateur de la foi et du zèle de l'Eglise. Le père Bourdaloue célèbre un monarque sacrifiant ses droits en faveur de l'Eglise.

S'il est admis que les relations entre Louis XIV et les jésuites furent excellentes au point qu'à la mort du roi un chansonnier écrivit *Vous auriez pu, Grand Roi / Suivre Jésus et sa loi / Sans tant aimer sa Compagnie*³, il n'en fut pas de même avec leurs rivaux de l'Oratoire. Le roi semble bien avoir privilégié les jésuites par rapport aux oratoriens, ainsi que le souligne François Bluche⁴.

Les relations ambiguës de certains oratoriens avec Port Royal et une forme de porosité à la philosophie de Descartes ont pu faire suspecter la congrégation de manquer à son devoir de soumission au roi. Certains de ses membres, tel le père Pelaud, soutinrent des thèses peu en phase avec la politique du roi. Cet ecclésiastique angevin écrivit en 1677 *la puissance temporelle réside dans la république. Il s'ensuit que les souverains ne l'ont reçue immédiatement que de la République, quoique néanmoins dans son origine elle soit divine*⁵.

Les relations entre le pouvoir et la congrégation se dégradèrent à la mort de Jean-François Senault supérieur général de l'Oratoire (1672). L'élection du père Abel de Sainte-Marthe (1672-1696) coïncida avec des relations conflictuelles en grande partie dues à la congrégation elle-même. Au contraire des jésuites, à même d'imposer ordre et discipline, l'Oratoire s'avérait moins structuré et donc moins homogène. La prise de parole de certains, tel le père Pelaud, pouvait laisser supposer que l'organisation n'était pas entièrement fidèle au roi. La congrégation dut

¹ *ibid*, vol 3, p 253

² *ibid*, vol 3, p 200

³ François Bluche – *op cit*, p 579-580

⁴ *ibid*, p 581 et s

⁵ *ibid*, p 583

multiplier les preuves de bonne volonté à l'égard de Louis XIV. Les louanges remplissaient parfaitement bien cet objectif. Les prédicateurs oratoriens ne se montrèrent pas moins zélés à célébrer le roi que les jésuites. Ainsi que cela a déjà été souligné, l'année 1680 illustre bien cette rivalité. Face au jésuite Bourdaloue et à ses sermons sur la Purification de la Vierge¹ du 2 février et pour Pâques² du 21 avril, l'oratorien Hubert prêche la Pentecôte³. Les deux prédicateurs développent des thèmes assez voisins : le roi de guerre a vaincu triomphalement en signant le traité de Nimègue et le roi pieux est inspiré par Dieu. Rien ne distingue fondamentalement les deux orateurs.

2.3.3 – Obtenir un gain matériel

La cour constitue un environnement prestigieux dans lequel la dépense participe au statut social. Au sommet de cet édifice, le roi dispense sa générosité à qui le sert. Prédicateurs et balladins peuvent donc bénéficier de ses largesses.

A la cour, la religion était également une affaire d'argent. Jusqu'en 1685 la charge d'aumônier de la Chapelle royale se vendait. A partir de 1685, à la mort de chaque cleric l'ayant achetée, le roi indemnisa ses héritiers afin d'en disposer pour un ecclésiastique jugé méritant. Selon Saint-Simon, cette décision serait la conséquence des remords exprimés par de l'abbé Feydeau de Brou. Ce dernier aurait regretté lors de sa nomination à l'évêché d'Amiens que cette dernière ait été obtenue grâce à l'achat de cette charge d'aumônier⁴ quelques années plus tôt. Selon Tallemant des Réaux, pareil achat valait vingt mille livres sous Louis XIII⁵. Il précise que son frère l'abbé Tallemant des Réaux vendit sa charge pour quinze mille livres⁶.

Il était donc tout naturel que les prédicateurs soient récompensés en numéraire. Le roi leur accordait des gratifications, tel Bossuet en 1662 et 1666 ou mieux encore leur versait une pension comme au père Gaillard⁷.

Augustin Jean Hurel affirme, qu'après chaque prédication devant le roi, l'orateur recevait une gratification. Il soutient que cette somme s'élevait à trois-mille livres pour le carême et mille-cinq-cents pour l'Avent⁸. Dangeau déclare le 19 avril 1696¹ que cette somme était de mille écus pour le

¹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, op cit, vol 3, p 189

² ibid, p 86

³ Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Carême, Paris, Veuve Roulland, 1715, T5 1ere partie, p 1

⁴ Hurel Augustin-Jean – op cit, 1971, Introduction, T2 p76

⁵ Tallemant des Réaux, Historiettes, Les Libraires associés, Paris, 1959, p 101

⁶ ibid, p 307

⁷ Hurel – op cit, Introduction p. LXX

⁸ ibid, Introduction, p LXX

carême et de deux-milles livres pour l'Avent. Ce mélange écus et livres entretient donc une certaine confusion, le marquis passant souvent d'une unité monétaire à l'autre dans son journal. Depuis la création du louis d'or (1641), le terme écu était réservé à la monnaie d'argent. L'écu valait environ trois livres.

En 1702², il précise que la pension de prédicateur royal était de quatre-cent écus. Ces sommes semblent donc avoir fluctuées. L'état des finances, notamment en période de guerre a probablement influé sur ces sommes versées. La dévotion royale propre à l'âge mur et la jeunesse plus insouciantes des années 1660 et 1670 ont également pu jouer un rôle.

Quoiqu'il en soit, les chiffres avancés par l'abbé Hurel ou même Dangeau s'avèrent assez élevés (Quinault recevait en moyenne, comme nous le verrons, mille cinq cents livres pour un livret d'opéra). Le prêche à la cour s'avérait donc une opération assez lucrative comparé à la prédication en ville. Isabelle Brian a étudié la rémunération des prédicateurs prêchant un carême ou un Avent dans différentes paroisses parisiennes entre 1657 et 1750³. Le carême était plus rémunérateur. Sur la période qui nous intéresse (1657-1695), l'écart pour un carême s'étend la même année (1673) de quarante livres (Madeleine-de-la-ville-l'Evêque en 1673) à neuf cent livres (Saint-Paul). La somme maximale s'élève à mille livres, incluant une gratification complémentaire de deux cents livres, en 1693 à Saint-Paul au profit du père Gaillard. Ce dernier était un habitué de la cour où il prêchait depuis de 1677 et où il s'était principalement illustré lors des carêmes 1685, 1687 et 1690 et lors de l'Avent 1688 (cf. annexe 2).

De manière plus générale, la générosité voir le caractère dispendieux des dépenses royales, ainsi que nous l'avons plusieurs fois évoqué, servant à asseoir et montrer la toute puissance royale se retrouve également pour les balladins composant les divertissements.

Quinault démontre bien à quel point entrer au service du roi et le célébrer s'avère rémunérateur. En 1663, en sa qualité de Valet de Chambre du Roi pour le quartier d'octobre, ses gages s'étaient élevés à six cent soixante livres⁴. Cette même année 1663, il s'était vu gratifier de mille-deux livres pour l'une de ses comédie dédiée au roi⁵, sans doute *Agrippa, roy d'Albe ou le Faux Tibérius*. Sa plume s'avérait donc plus lucrative que ses fonctions de Valet de Chambre du Roy. Le cumul de ses gains entre 1661 et sa mort (1688) montre bien cet enrichissement. Tout d'abord, il disposait

¹ Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T5, p 398

² ibid, T8, pp 391-392

³ Isabelle Brian – op cit, pp 527 & 528

⁴ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Nicolas Besongne, L'État de la France, nouvellement corrigé et mis en meilleur ordre [...], Paris, E. Loyson, 1663, 2 vol. ; vol. 1, p. 32-33. Edité en ligne par le Centre de recherche du château de Versailles (<http://chateaubersailles-recherche.fr/curia/documents/roi1663.pdf>)

⁵ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Bibliothèque nationale de France, Mélanges Colbert 266 (mf. 17.493), Roole des despences de l'Espargne du quartier d'Avril, May, et Juin, 1663,f. 147v

d'une pension annuelle versée par le roi. Il figurait, depuis 1661, sur la liste de Chapelain. Cette pension passa en 1681 de trois-mille à quatre-mille livres¹. En 1686, peu avant son décès, elle aurait été portée à douze-mille livres². Ce traitement était complété par une série de gratifications témoignant de la satisfaction royale. Sur la période 1661-1688, ces gratifications peuvent être synthétisées, à partir du recensement opéré par Buford Norman³.

Année	Gratification reçue	Motif (http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie)
1663	1 200 livres	<i>comédie qui doit être représentée devant Sa Majesté</i>
1664	400 livres 800 livres	Gratification royale Gratification royale
1665	800 livres	<i>gratification qu'il plaist à Sa Majesté de me faire</i>
1666	800 livres	Gratification royale
1667	800 livres	Gratification royale
1669	800 livres	<i>en considération des pièces de théâtre qu'il donne au public</i>
1670	800 livres	<i>en considération des pièces de théâtre qu'il donne au public</i>
1671	3 000 livres 800 livres	<i>trois mil livres dont sa Majesté ma fait don</i> <i>en considération des pièces de théâtre qu'il donne au public</i>
1672	1 200 livres	<i>pour les belles pièces de théâtre qu'il donne au public</i>
1673	1 200 livres	<i>pour les belles pièces de théâtre qu'il donne au public</i>
1674	3 000 livres 1 500 livres	<i>pour une piece entiere en musique [Alceste]</i> <i>en considération des belles pièces de théâtre qu'il donne au public</i>
1675	1 500 livres	<i>en considération de son application aux belles-lettres pendant l'année dernière</i>
1676	3 000 livres 1 500 livres	<i>par gratification en consideration de ce qu'il a Composé l'opera d'Atis qui a este représenté devant Sa Majesté l'hiver de ladite année 1676 cy</i> <i>en considération des pièces de théâtre et autres ouvrages qu'il donne au public</i>
1677	1 500 livres	<i>en considération de son application aux belles-lettres</i>
1678	3 000 livres 1 500 livres	<i>en consideration du soin qu'il [Quinault] a pris d'instruire les acteurs et actresses pendant les repetitions des Opera d'Alceste et de Cadmus qui ont esté representez devant sa majesté</i> <i>en considération de son application aux belles-lettres</i>
1679	1 500 livres	<i>en considération de son application aux belles-lettres</i>
1680	1 500 livres	<i>en considération de son application aux belles-lettres</i>
1681	1 500 livres	<i>en considération de son application aux belles-lettres</i>
1682	1 500 livres	<i>en considération de son application aux belles-lettres</i>
1683	20 000 livres	<i>Le roy a donné à Monsr. Quinault 20.000 livres pour récompense de ses services, / pour un petit opera</i>
1684	1 500 livres	<i>en considération de son application aux belles-lettres</i>
1685	4 000 livres 4 000 livres 1 500 livres	<i>en considération des opéras qu'il a composés pour le roi pour 1683</i> <i>en considération des opéras qu'il a composés pour le roi pour 1684</i> <i>en considération de son application aux belles-lettres</i>

¹ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> -

² <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Paris, Bibliothèque nationale de France, Ms. Fr. 10.265 (anc. Ms. Supp. Fr. 1.643), f. 129v

³ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> -

Année	Gratification reçue	Motif (http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie)
1686	1 500 livres	<i>en considération de son application aux belles-lettres</i>
1687	1 500 livres	<i>en considération de son application aux belles-lettres</i>
1688	1 500 livres	<i>en considération de son application aux belles-lettres</i>
1685	4 000 livres 4 000 livres 1 500 livres	<i>en considération des opéras qu'il a composés pour le roi pour 1683</i> <i>en considération des opéras qu'il a composés pour le roi l'année 1684</i> <i>en considération de son application aux belles-lettres</i>
1686	1 500 livres	<i>en considération de son application aux belles-lettres</i>
1687	1 500 livres	<i>en considération de son application aux belles-lettres</i>
1688	1 500 livres	<i>en considération de son application aux belles-lettres</i>

Les vingt-mille livres reçues en 1683 constituent une probable exagération des *Nouvelles extraordinaires*, également dénommé *La Gazette de Leyde* et publié à Leyde (Provinces-Unis) depuis 1681. L'éloignement géographique explique, sans doute, cette approximation journalistique. Cette somme ne semble pas figurer dans les comptes royaux, selon Buford Norman. Déduction faite de cette somme douteuse, le total s'élève à soixante quatre mille six cent livres. Ces rémunérations peuvent être mesurées au regard de ce que le compositeur Marc Antoine Charpentier perçut à la ville. En 1675, ce dernier reçut onze livres dix sols par représentation¹ de la pièce l'Inconnu sur un texte de Thomas Corneille et Donneau de Visé, dont il avait conçu plusieurs intermèdes musicaux. Une trentaine de représentations fut donnée, il recueillit donc une somme inférieure à quarante livres. La même année Philippe Quinault recevait du roi mille cinq cents livres.

Ces sommes versés par le roi aux prédicateurs et aux balladins s'avèrent considérables. Pour en mesurer l'importance, la comparaison avec le salaire d'un maçon parisien s'avère édifiante. Sur la période 1661-1696, ce salaire journalier a varié quinze à dix-huit sous, pour une journée de travail². La moyenne était un peu supérieure à seize sous (16,41). Une livre valait vingt sous.

Si l'on reprend les chiffres de Dangeau à savoir deux mille livres pour l'Avent, il fallait donc mille six cent quarante et un jour de travail à un maçon pour obtenir pareille somme. Sur une base théorique de trois cent treize jours de travail par an (jours de semaine y compris les fêtes mais sans le dimanche), un Avent vaut plus de cinq ans du salaire d'un maçon. L'ensemble des gratifications versées à Quinault (64 600 livres) représente un peu plus cinquante-trois mille jours de travail, soit plus de cent soixante années de travail de ce même maçon.

¹ Catherine Cessac, op cit, p. 96.

² Micheline Baulant - *Le salaire des ouvriers du bâtiment à Paris de 1400 à 1726*, Annales Economies, Sociétés, Civilisations, 1971, Vol 26, n° 2, pp. 463-483, cf. tableau p 482-483

La générosité royale fut donc prodigieuse et l'appât du gain a pu ne pas rendre insensibles prédicateurs et balladins au vu des sommes évoquées ci-avant.

2.3.4 – La gloire de paraître devant le roi

Paraître à la cour que se soit en chaire ou par l'intermédiaire d'œuvres conçues pour distraire le roi constituait un puissant motif de distinction sociale. Sa fréquentation revenait en outre à consacrer le talent d'un orateur sacré et à reconnaître la valeur d'un homme de lettres.

Dans la *liste générale des prédicateurs* sur laquelle a travaillé Isabelle Brian, les prédicateurs d'Avent et de Carême à la cour sont désignés selon la formule *au Louvre devant leurs Majestés* devenue en 1689 *A Versailles au château royal du Louvre*¹. La formule consacre donc une distinction revendiquée.

Dans sa correspondance avec mademoiselle de Scudéry, Mascaron se montre fort satisfait de sa présence à la cour. Décrivant son premier prêche du carême, le 28 mai 1667, il se réjouit du bon accueil de Louis XIV, et s'amuse même de ce que *l'évêque de Périgueux a pensé crever d'envi*. Dans cet exemple, l'ambition littéraire, s'agissant d'échange avec un auteur célèbre et reconnu comme Madeleine de Scudéry, se double d'ambitions sociales (être reçu à la cour).

Le fait d'être honoré du brevet de prédicateur du roi constituait un grand honneur. L'orateur qui se voyait accordé cette distinction prêtait serment entre les mains du Grand Aumônier et recevait préalablement une lettre du roi². La Bruyère rapporte dans *De la Chaire*³ combien ces brevets étaient recherchés. Les prédicateurs n'hésitaient pas à faire figurer cette dignité parmi leurs titres et qualités, sur de véritables affiches annonçant en ville leurs prédications. Au contraire de la cour d'Espagne, la fonction semble donc avoir surtout été honorifique. Aucune obligation de prêcher régulièrement à la cour ne paraît avoir existé. L'attribution du titre de prédicateur du roi semble avoir été très imprécise, alors même que le nombre de places était limité⁴.

Fléchier fit publier de son vivant en 1696 une série de sermons et panégyriques. Dans sa préface, il explique avoir choisi *ce petit nombre de sermons ... soit à cause de la dignité des personnes à qui j'ai eu l'honneur d'annoncer quelques unes de ces vérités, soit pour la singularité des sujets*⁵. Cette mise en avant de l'importance de l'auditeur, tout particulièrement lorsqu'il s'agit du roi, témoigne bien de la notoriété qu'en retire un prédicateur. Dans le cas de Fléchier ce point est essentiel. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, dans l'esprit de ses contemporains ce dernier passait pour plus

¹ Isabelle Brian – op cit, p 174

² Hurel Augustin-Jean – op cit, Introduction, p LXVIII

³ La Bruyère - Les Caractères, Ed E. Bury, Paris, Le livre de poche classique, 1995,

⁴ Isabelle Brian – op cit, p 235

⁵ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Fléchier, Sermons sur différens sujets prêchez en des occasions particulières, Paris, J. Anisson, 1696, Préface

grand écrivain qu'orateur. Dès lors, mettre en avant le fait d'avoir prêché devant le roi, même si le prédicateur a l'habileté de se montrer humble en n'évoquant pas Louis XIV, lui permet d'attirer l'attention sur ses sermons.

Nous avons souligné combien le divertissement était condamné par l'Eglise, surtout le théâtre tenu en grande méfiance pour sa prétendue immoralité. Dans ces conditions, paraître à la cour lorsque que l'on était un homme de théâtre était un moyen de rehausser son statut social. Le prestige lié au service du roi permettait donc de compenser cette tache originelle. Concernant les hommes de lettres qui composèrent les divertissements donnés à la cour, leur statut était jugé moins infamant que les gens de théâtre. L'Académie française, nous l'avons souligné, comportait en son sein des ecclésiastiques. Un certain prestige lié aux belles-lettres leur valait davantage de considération. Néanmoins, même pour eux la cour était un accélérateur et la notoriété était assez proportionnelle au succès rencontré à la cour. Les très nombreuses éditions des tragédies mises en musique par Lully de Quinault (cf. Iere partie - 3.3.3 - c - Les tragédies mises en musique : la louange à Louis XIV triomphe) doivent autant au succès du genre que d'avoir été données devant un roi qui en était très épris. Jean-Marie Apostolidès¹ a souligné l'amélioration du statut d'intellectuel sous le règne de Louis XIV, certains hommes de lettres furent anoblis². Tel fut le cas pour Quinault. Pareil honneur dépendait du roi.

2.4 – Adopter un comportement en phase avec la vie de cour

La dimension sociologique de la célébration du roi supposait d'adopter un comportement en phase avec le rituel de cour exigeant de rendre hommage au roi que l'on fut balladin ou ecclésiastique (cf. Iere partie 1-1 - L'hommage au roi : un rite social et culturel).

Dans cette optique, la louange devient l'expression d'une posture qu'une norme sociale puissante et structurante rend obligatoire. Le sentiment personnel à l'égard des valeurs de la monarchie, les intérêts matériels passent au second plan et importent moins que cette obligation rituelle de louer le roi. La volonté des protagonistes de la louange, leurs intentions comptent moins que leur comportement induit par l'organisation sociale propre à la cour. Finalement, ce constat élaboré par Jean-Marie Apostolidès d'une norme esthétique pour parler du roi doit peut-être davantage à un conditionnement social qu'à une volonté politique comme il semble le penser³.

Le renforcement de la louange au roi dans le divertissement et la parole sacrée, précédemment détaillé, doit être analysé au regard d'un rituel de cour de plus en plus développé et contraignant

¹ Jean-Marie Apostolidès – op cit, p 37

² ibid, p 37

³ ibid

pour ses protagonistes. L'étiquette, qui se développa autour de la personne du roi et qui tendait à un cérémonial de tous les instants, ne pouvait qu'inciter quiconque était confronté au roi à le célébrer. A la cour l'individu s'effaçait derrière une ritualisation des relations sociales. L'être social de l'individu s'exprimait même par le respect de canons. Chaque individu s'inscrivant dans une chaîne d'interdépendances définissant ce que l'on attendait de lui, il devait se conformer à un comportement type propre à sa communauté. Pour tous cela supposait de rendre hommage au roi, mais chacun à sa manière. Benserade composait des vers de ballet célébrant Louis XIV, Quinault écrivait des prologues à sa gloire pour les opéras de Lully et les prédicateurs adressaient un compliment au roi à l'occasion de leurs sermons. Chacun devait donc sacrifier à cette règle, qui s'institua progressivement au fil des années.

Bien plus, la compétition régnant dans le groupe supposait un hommage appuyé au souverain, afin de se démarquer des autres. Sans parler de compétition entre homologues, la louange ne pouvait que se renforcer au fil des années. Une véritable rivalité existait bel et bien. Lully fit interdire aux autres compositeurs la possibilité de faire jouer leurs productions lyriques. Les orateurs sacrés n'étaient eux-mêmes pas exempts de ce type de travers. Jean De la Roche, dans un sermon non daté consacré à la médisance, déplore l'attitude de celui qui prêchant l'Evangile l'oublie aussitôt qu'il quitte la chaire et se met à dénigrer ses confrères *parce que son orgueil ne peut souffrir qu'on approuve d'autre prédicateur que lui*¹. Qu'un des éléments de la communauté s'autorisât une louange plus zélée, alors ses confrères étaient plus ou moins contraints à suivre son exemple, afin de marquer leur propre attachement au roi. L'évolution chronologique de la louange envisagée par genre (Ière partie - 3.1.3 et 3.2.2) démontre bien cette logique inflationniste au fil des années.

Les balladins, socialement démunis par rapport aux prédicateurs, trouvaient dans la société de cour un moyen d'acquérir un statut honorifique. La contrepartie à cette élévation consistait, peut être plus que pour tout autre, à louer le roi. Cela conduisit même à l'élaboration de genres nouveaux plus adaptés à la louange, ainsi que nous l'avons vu. Les balladins ont donc ajusté leur art à la vie de cour.

Un argument démontre combien la pression sociale propre à la cour explique la louange. Nous l'avons dit, les tous premiers sermons prononcés devant le roi ne le louent que très médiocrement. Ce n'est que progressivement que la prédication s'ouvrit à la louange. Or ce phénomène resta circonscrit, dans le cas du sermon, à la cour. Les sermons qui résonnaient ordinairement dans les églises de France ne contenaient pas de célébration du roi. La louange entretient donc un rapport étroit avec la cour et avec les normes sociales qu'elle impose à qui la

¹ Sermons du Père de La Roche de l'Oratoire de Jésus, pour le Carême, Paris, Moreau, 1729, T 2, p 223

fréquente. En matière de sermon, le même orateur célébrait Louis XIV lorsqu'il paraissait à la cour et s'abstenait de le faire en prêchant à la ville. Toutes les sermons publiés démontrent sans exception cette particularité.

Le roi produisait nécessairement un effet sur ses sujets conscients de l'immensité séparant leur condition respective. L'étiquette et le cérémonial de cour contribuaient à manifester cette majesté royale. L'impression exercée par Louis XIV sur ses sujets les prédisposait donc à manifester leur respect. Cela paraissait d'autant plus spontané que bon nombre des prédicateurs n'appartenait pas à l'élite sociale du royaume. Quant aux balladins que leur statut disqualifiait quelque peu, cet effet produit par le roi ne pouvait qu'en être encore plus important et corrélativement la louange. La vie de cour dans son organisation matérielle concourrait donc à ce que balladins et prédicateurs subissent une forte pression les conduisant à louer spontanément le roi.

3 – LES DESTINATAIRES DE LA LOUANGE AU ROI

La louange, comprise comme un message porteur de sens à l'attention d'un public, interroge nécessairement l'identité de ceux à qui elle s'adresse.

Une réflexion de Charles de Sévigné permet d'introduire cette question. A la fin d'une lettre du 2 février 1676¹ écrite sous la dictée de sa mère, il écrit *Nous avons lu les vers de l'opéra [Atys] ../ nous trouvons l'oraison funèbre de Monsieur de Tulle fort belle, et nous trouvons l'opéra de cette année incomparablement au-dessus de tous les autres.* Celui-ci met donc sur le même plan opéra et oraison funèbre et parle de lecture pour évoquer des œuvres caractérisées par l'oralité. Ce faisant, il présente les composantes de la problématique. Il existe un public commun aux divertissements et la prédication. Par ailleurs, ce public est constitué par ceux qui assistent au prêche ou au divertissement, mais aussi par les lecteurs de ces œuvres une fois qu'elles ont été couchées sur papier. Enfin, ce public peut graviter autour de la cour, comme Mme de Sévigné et son fils et s'étendre au-delà. Le destinataire de la lettre précité, Mme de Grignan, vit en Provence.

En résumant, les destinataires de la louange au roi appartiennent à deux groupes : ceux qui assistent de visu au spectacle ou la prédication célébrant le roi et à un second cercle qui en prend connaissance grâce à l'écrit.

3.1 – Le premier cercle : spectateurs et fidèles

Les oraisons, les sermons et les divertissements étaient prononcés en présence d'un public venu y assister. Un précédent développement (cf. I § 2.1) a souligné la proximité culturelle et sociale de

¹ Mme de Sévigné Correspondance, la Pléiade, 3 vol., Paris, Gallimard, 1972-1978, II, p 233

ces genres. Aussi, très souvent le public s'avèrait le même à l'église et au spectacle. Dans le cas des sermons et des divertissements donnés devant Louis XIV, la cour était le destinataire de la louange au roi contenue dans ces oeuvres.

Pour autant, les destinataires de cette célébration du roi dépassèrent ce milieu. Les oraisons prononcées un peu partout dans le royaume le démontrent avec évidence. Les divertissements eux-mêmes connurent le succès en ville. Ainsi, même si les destinataires de la louange ne furent pas les vingt millions de Français du royaume, ils excédèrent néanmoins le seul cercle de la cour.

Au moins à Paris, la prédication était annoncée par une brochure de six à douze feuillets. Une liste publiée deux fois l'an précisait qui prêcherait et où. Lors de son prône dominical, le prêtre donnait l'information, tandis qu'une affiche placardée à l'extérieur, sur la porte de l'église, reprenait l'information¹. Les oraisons funèbres pouvaient être annoncées grâce à l'envoi de billets imprimés pour l'occasion².

3.1.1 – La cour : un public commun aux divertissements et à la prédication

Jürgen Habermas³ a démontré qu'au XVII^e siècle, la sphère publique se concentrait à la cour lui offrant un réceptacle fastueux à l'écart du monde extérieur, filtré et retraduit. La société civile n'avait pas encore émergé. Aucun corps social autonome, malgré la sociabilité inhérente à la vie de cour, n'était apparu. La naissance de la presse (la Gazette ou le Mercure) n'avait pas suffi à engendrer une opinion publique indépendante. Sous Louis XIV, plus encore que sous les règnes précédents, l'espace public se réduisit à la cour tant était puissante sa force d'attraction. Dans ces conditions, la louange au roi s'adressait avant tout aux gens de cour. Les sermons prêchés devant le roi et les divertissements auxquels il assistait trouvèrent donc leur public dans ce cénacle prestigieux.

Au centre de cette communauté trônait le roi.

Lorsque la louange est envisagée sous l'angle de l'hommage rendu au monarque, le roi devient l'unique destinataire de cette célébration. Cette hypothèse est entrevue sans être ainsi formulée par Gérard Sabatier⁴, évoquant Versailles et son iconographie. Il suggère que les peintures, les sculptures et tous les ornements à la gloire de Louis XIV s'adressent bien plus au roi qu'aux

¹ Isabelle Brian – op cit, pp 133, 134 & 135

² ibid, pp 139 & 140

³ Jürgen Habermas – op cit

⁴ Gérard Sabatier - *Versailles ou La figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999

visiteurs du château. Michèle Fogel le rejoint en émettant l'idée selon laquelle il n'y aurait eu en France de cérémonial *que pour entretenir la conscience de soi du monarque*¹.

Sans dévoiler le sujet du portrait du roi traité ultérieurement, force est de s'interroger sur la nature de ce roi à qui s'adressèrent baladins et prédicateurs. Son identité fut plurielle. L'organisation du royaume le plaçait au sommet de l'édifice social et politique. Or, la relation de sujétion exprimée par la louange reflétait le lien entre un individu inscrit dans un groupe social donné et le roi. Les relations des diverses communautés avec le monarque se jouaient dans des registres différents. Lorsqu'un évêque prêchait devant Louis XIV ou lorsque Benserade écrivait des vers de ballet en son honneur, l'hommage rendu ne reflétait pas la même relation. Ce n'était donc pas tout à fait du même souverain dont il était question. L'appartenance sociale de celui qui célébrait le roi conditionnait en quelque sorte l'identité de Louis XIV. Dans l'exemple précédent le clerc louait le roi-chrétien tandis que l'homme de plume célébrait le roi-galant. Les différents acteurs de la louange composaient donc une image du souverain conforme à leur condition (un roi chrétien pour les gens d'Eglise, un roi lettré pour les Académiciens, un roi féru d'art pour les balladins ...). En outre, chacun en fonction de sa compréhension ou conception du monarque ne s'adressait pas au même roi. La distinction traditionnelle entre corps privé et corps politique constitue un premier élément de réflexion. L'historiographie, ainsi que nous l'avons montré dans l'introduction, explique traditionnellement qu'avec Louis XIV les deux corps fusionnèrent. Cette affirmation largement vraie chez les balladins doit être nuancée pour les prédicateurs, comme nous le verrons. Louis XIV pouvait également être complimenté à l'instar de ses prédécesseurs selon une vision traditionnelle de la monarchie ou au contraire être célébré pour un absolu le singularisant des rois précédant et même des monarques ses contemporains. Le chapitre III consacré au portrait du roi permettra de faire le point sur ces différentes questions.

La cour regroupait une série de personnes gravitant autour du roi : la famille royale, les princes du sang, le clergé, la noblesse du royaume, des personnes appelées par leurs fonctions à la cour, des étrangers y exerçant des fonctions diplomatiques

Ces personnes se réunissaient parfois sans le roi. En effet, l'étiquette interdisait au roi d'assister à une oraison funèbre. La cour ou plutôt une partie de cette dernière se déplaçait pour pareil événement lorsque l'un de ses membres éminents disparaissait. L'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre par Bossuet en constitue un excellent exemple et permet, à l'orée des années 1670², de saisir la cour dans sa toute sa variété. Dans la chapelle de la Visitation à Chaillot étaient

¹ Fogel Michèle – op cit

² Hurel Augustin-Jean – op cit, 1971, T1, p 324

présents Henriette de France mère de la défunte, Monsieur, des évêques, des aristocrates anglais et de nombreux courtisans dont Mme de La Fayette qui a relaté la disparition de la défunte. La cérémonie avait été commandée par Monsieur. La cour, à l'exception d'Anne d'Autriche, était donc largement présente dans cette cérémonie, pendant de celle qu'avait commandée le roi à Saint-Denis. Un autre exemple nous est fourni en 1683 avec l'oraison funèbre de Marie-Thérèse par Fléchier. Au Val de Grâce étaient présents Monsieur, Madame, le Dauphin, les princes et princesse du sang¹, en sus des courtisans.

Le public de cour était le même qu'il s'agisse de spectacles ou de prédication. On passait de l'un à l'autre sans souci particulier. Toute une série de témoignages en atteste. Dangeau, à la date du 17 mars 1686, précise que *Monseigneur alla voir l'opéra d'Armide pour la troisième fois. Avant que de partir, il entendit le sermon de l'abbé Anselme*². Madame, dans une lettre du 1^{er} mai 1695, met en parallèle la pièce Judith de Boyer et le carême prononcé par l'abbé Boileau. *Cette comédie n'a pas été sifflée parce que c'était en Carême et que tous les siffleurs étaient occupés à Versailles à siffler le sermon de l'abbé Boileau*³. L'ironique duchesse d'Orléans montre que les courtisans assistaient aux spectacles y compris à ceux qui étaient montés à la ville et qu'ils écoutaient le prêche des prédicateurs.

Les laïcs n'étaient pas les seuls à aller à la chapelle et à assister à des divertissements. Malgré les critiques de l'Eglise à l'égard de la comédie, les ecclésiastiques assistaient à des spectacles, au moins tant que le roi ne devint pas dévot. Dans une lettre du 2 novembre 1702 relatant l'époque où le roi aimait encore le théâtre, Madame affirme *Tant qu'il y allait ce n'était pas un péché ; c'en était un si peu que tous les évêques y allaient journellement, il y avait une banquettes pour eux toujours bien garnie. M de Meaux était toujours / ... Il y a quelques années il y avait un nonce ici qui allait tous les jours à l'opéra et à la comédie*⁴. La princesse, toujours encline à moquer le clergé catholique, exagère sans doute un peu. Dans une missive du 4 juin 1705, la duchesse d'Orléans réitère, affirmant que du temps de son arrivée en France *tous les ecclésiastiques, évêques, archevêques et abbés fussent de tout et se trouvaient partout parlant de tout comme auraient pu le faire les gens du monde*⁵.

Si, sur le plan des principes, cette présence de la cour aux spectacles comme à la prédication est attestée, on peut néanmoins s'interroger sur l'assiduité des uns et aux autres à ces différents événements. Que l'événement soit agréable à l'instar d'un divertissement ou austère comme un sermon importe finalement peu. Paraître à la cour constitue une distinction sociale qui confère

¹ *ibid*, T2, p 110

² Journal du marquis de Dangeau, *op cit*, T1, p 386

³ Lettres de Madame, Duchesse d'Orléans née Princesse Palatine, préface de Pierre Gasca, Paris, Mercure de France 1981 & 1985, p 173

⁴ *Ibid* p 325

⁵ *ibid*, p 358

honneur et prestige. Les courtisans calquent donc leur comportement sur celui du roi. Ils s'amuse avec lui dans les années 1660 et 1670 et se montrent dévots à compter des années 1680. Assister aux sermons devient une nécessité afin d'afficher sa piété et espérer plaire au roi. Le phénomène de cour joue à plein exigeant de chacun qu'il respecte une norme sociale propre à ce milieu. Mme de Maintenon souligne dans une lettre du 3 avril 1700, au sujet de M de Catinat, *le roi n'aime pas confier ses affaires à des gens sans dévotion*¹. L'assiduité au sermon de cour devait beaucoup au roi, ainsi que le démontre une anecdote rapportée par Saint-Simon². Le mémorialiste rapporte que le Major des gardes du corps du roi, Brissac, se joua des courtisans réunis dans la chapelle pour entendre un sermon. Il affirma à ses gardes, afin d'être entendu de tous, que Louis XIV ne viendrait pas. Les courtisans s'en allèrent presque tous. Lorsque le roi gagna sa chapelle, cette dernière s'était quasiment vidée à sa grande surprise. Cette volonté de paraître au plus près du roi n'épargnait pas même les gens d'Eglise. D'inévitables conflits éclataient pour des questions de préséance. Saint-Simon conte que l'évêque d'Orléans, premier aumônier de Monsieur, avait pris l'habitude de s'installer à la chapelle, à coté du Grand Chambellan et donc très près du roi. La règle aurait voulu qu'il soit moins bien placé. Une querelle éclata avec M. de La Rochefoucauld qui prétendait reprendre la place due à sa charge. La cour se partagea entre l'un et l'autre. Le roi dut trancher et donna la préférence au duc³.

Si la pression sociale inhérente à la vie de cour ne suffisait pas, le roi pouvait rappeler à l'ordre, ceux qui n'adoptaient pas le bon comportement. Saint-Simon précise, par exemple, que Louis XIV reprocha, en 1696, aux ducs de la Rochefoucauld et de Vendôme de ne point assister aux sermons du père Séraphin. Le duc, pour se disculper, aurait argué de la difficulté à obtenir une place pour l'écouter : *Il lui dit qu'il ne pouvait s'accommoder d'aller, comme les derniers de la cour, demander une place à l'officier qui les distribuait, s'y prendre de bonne heure pour en avoir une bonne, et attendre et se mettre où il plaisait à cet officier de le placer. Là-dessus et tout de suite, le roi lui donna pour sa charge une quatrième place derrière lui, auprès du grand chambellan ...*¹. Ce témoignage atteste de la contrainte exercée par le roi. Il montre également l'importance de la foule se pressant autour de lui : pour se disculper La Rochefoucauld mit en avant une trop grande affluence.

Paraître au spectacle ou entourer le roi à la chapelle ne se fit pas dans le désordre, mais selon une étiquette précise reflétant la position des uns par rapport aux autres et la faveur royale. La situation n'était néanmoins pas tout à fait la même dans les deux cas. Le caractère moins institutionnalisé du spectacle la légèreté propre au divertissement permit une plus grande

¹ Hurel Augustin-Jean – op cit, T1, p 305

² ibid, T 1, Introduction p LXXX

³ ibid, T 1, Introduction LXXXIV à LXXXVI

souplesse pour qui paraissait autour du roi. La tradition définissant la vie religieuse du roi présentait davantage de contraintes et s'imposait au roi. Ce dernier n'y disposait pas de la même faculté d'honorer tel ou tel courtisan, notamment ses favorites, que dans les spectacles. A la chapelle, le respect d'usages prescrits par la tradition dictait le déroulement de la cérémonie. Au spectacle primait le bon plaisir du roi, qui pouvait lui-même définir les usages.

Une certaine scénographie entourait la prédication. Jean Pierre Landry & Catherine Costantin² notent l'existence de gravures d'époque qui, représentant la cour assistant au sermon, montrent un auditoire qui n'était pas tourné vers le prédicateur mais vers Louis XIV.

Le public était placé selon une étiquette lourde de sens, ainsi que les précédents témoignages le démontrent. A Versailles, Louis XIV occupait la tribune du fond entouré, à en croire Saint-Simon, du grand chambellan sur sa droite, du premier gentilhomme de sa chambre sur sa gauche et du capitaine de ses gardes derrière lui³. Un huissier était chargé de distribuer chaises et prie dieu en fonction du rang des uns et des autres.

Même si la cour, réunissant l'élite du royaume et les étrangers en poste à Paris, concentrait l'essentiel de la vie publique, la vie sociale n'en existait pas moins en ville. Son public ne saurait être complètement négligé. A cet égard, un certain nombre d'évènements, qui permettaient de célébrer le roi, se passaient ailleurs qu'à la cour.

3.1.2 – Un public extérieur à la cour : oraisons funèbres et divertissements

Le public s'étendait bien au-delà de la cour s'agissant des oraisons funèbres. De précédents développements ont souligné que le genre constituait une coutume répandue dans tout le royaume. Dès lors, son public était aussi varié que pouvait l'être le contexte présidant à l'évènement funèbre. Les divertissements, même inscrits plus strictement dans la vie de cour, touchèrent également un public plus large en passant à la ville.

Les enseignements des travaux d'Isabelle Brian sur la prédication à Paris sont largement transposables aux oraisons funèbres. La parole sacrée se destinait avant tout aux élites sociales et religieuses, même si un public plus large était également visé⁴. L'auditoire s'élevait à quelques dizaines de personnes dans une modeste chapelle à plusieurs milliers à Notre-Dame ou à Saint-

¹ Saint-Simon - op. cit, T 1, Chapitre XIX

² Jean Pierre Landry & Catherine Costantin- op. cit., p 37

³ Hurel Augustin-Jean – op cit, Introduction, p LXXXIII

⁴ Isabelle Brian – op cit, p 151

Jacques de la Boucherie¹. A Paris, le nombre moyen de spectateurs devait être d'un millier². Il existait un lien entre l'identité du prédicateur et le public venu l'entendre. Le premier sermon de l'abbé Colbert en 1678, ainsi que le montre le *Mercure galant*, fut un événement mondain lié à sa filiation avec le ministre³.

L'oraison funèbre honorait un défunt en dehors de toute culture de cour. Tout le royaume était concerné par cette pratique, ainsi que l'a démontré une cartographie des éditions des différents discours funèbres passés à la postérité (cf. I § 2.2.1). Au-delà de cette répartition strictement géographique, sur laquelle nous ne reviendrons pas, une grande diversité de population était concernée par ce type de cérémonies. Tout un chacun pouvait se rendre à l'Église. Même si pour les événements les plus prestigieux l'assemblée reflétait un certain élitisme social, ce dernier était à la mesure du contexte, tel le Corps de Ville de Paris en 1666 pour Anne d'Autriche⁴. En outre, même pour les événements honorés par la présence de la cour, le cercle des auditeurs pouvait s'élargir. Ainsi, l'oraison de Madame par Bossuet déjà citée montre, qu'outre la cour, les religieuses de la Visitation étaient présentes ; la cérémonie se tenait dans leur chapelle à Chaillot. Plus la cérémonie prenait place dans un cadre modeste et plus les auditeurs l'étaient. A cet égard, les oraisons de Marie-Thérèse d'Autriche permettent d'illustrer ce phénomène. Dans plusieurs villes de province (Amiens, Aix-en Provence, Arras, Le Puy-en-Velay, Meaux, Metz, Toulouse) l'oraison fut prononcée dans la cathédrale. Outre, l'évêque et le clergé l'entourant, des personnages assez illustres étaient présents, tel le cardinal Grimaldi à Aix-en-Provence. L'élite de la cité assistait également à la cérémonie. L'oraison prononcée à Aix souligne la présence des cours souveraines⁵. Les parlementaires qui, dans une ville comme Aix occupaient une place de choix, étaient nécessairement présents. La noblesse locale, les représentants du roi, les membres les plus éminents du Tiers Etat complétaient ce public. Dans un cadre plus ordinaire, le public était plus commun à Paris comme dans les provinces. Les églises des récollets à Bordeaux ou à Metz, celle des cordeliers à Paris ou encore l'église Saint-Quiriace à Provins ont accueilli les fidèles fréquentant habituellement ces lieux. Ainsi, même pour un défunt aussi prestigieux que la reine, certaines oraisons furent données pour un auditoire plus populaire. Marie-Thérèse en qualité de souveraine de tous les Français fut honorée d'oraisons auprès des différentes strates sociales du royaume.

¹ *ibid*, p 158

² *ibid*, p 339

³ *ibid*, p 337

⁴ *Sermons du Père Hubert*, Paris, Veuve Roulland, 1725, T. V, 2e partie, p 291

⁵ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, en présence de monseigneur le cardinal Grimaldi et de toutes les cours souveraines par le P. Pierre Pièche, P. de l'Oratoire, Aix, C. David, 1683

Enfin, moins le défunt était illustre et plus la cérémonie s'adressait à une assistance en rapport avec son importance sociale. Le cercle des destinataires de la louange s'élargissait donc encore, sous réserve des remarques précédentes : la louange au roi concernait les défunts ayant entretenue une certaine relation avec le roi.

Cette évidence d'un public assez varié et étendu ne se cantonne pas uniquement aux oraisons funèbres. Les divertissements permirent également à la louange de pénétrer un autre public que celui de la cour. Plusieurs hypothèses sont envisageables. Telle ou telle représentation a concerné un très large public englobant la cour sans se limiter à elle. Certains spectacles se sont d'abord donnés en ville avant d'être repris à la cour ou à l'inverse un spectacle monté à la cour a poursuivi sa carrière en ville. En fin de période, certains spectacles (les opéras) furent même seulement donnés en ville, Louis XIV s'étant lassé du genre. La cour n'était donc pas un lieu fermé sur elle-même bien au contraire. Elle attirait les talents, suscitait l'intérêt des Français à tout le moins l'élite capable de goûter au plaisir des spectacles qui y étaient donnés.

Certains divertissements particulièrement ambitieux s'ouvraient à un large public. La tradition en remontait bien avant le règne personnel. Il a été calculé qu'en 1654 trente milles Parisiens, soit un dixième des habitants de la ville, assistèrent au ballet des Noces de Pelée et Thétis¹. Ce phénomène se poursuivit dans la première partie du règne personnel. En 1662, les tribunes entourant le carrousel du Louvre accueillirent quinze mille personnes². En 1664, pour les Plaisirs de l'île enchantée les jardins de Versailles s'ouvrirent à une foule nombreuse³. Néanmoins, ce dispositif s'effaça assez vite au profit de divertissements de plus en plus circonscrits à la cour.

Les divertissements furent très fréquemment redonnés, du moins pour les plus populaires à la cour comme à la ville au fil des ans. Madame écrit, dans une lettre du 27 octobre 1709, *je sais les Femmes savantes par cœur ; j'ai vu la pièce plus de cent fois*⁴.

La tragédie mise en musique constitue une excellente illustration du fait que la louange au roi touchait un large public, même si par principe ce type de divertissement restait l'apanage d'une certaine élite urbaine. Son public a donc sans doute été plus homogène et moins diversifié que celui des oraisons funèbres.

Le premier opéra à la française, Pomone¹ de Cambert et Perrin, créé au théâtre du Jeu de Paume de la Bouteille en mars 1671, fut d'emblée un succès. Les opéras suivants de Lully et Quinault

¹ Philippe Beaussant – *Louis XIV artiste*, Paris, Payot & Rivages, 1999, p 21

² Ibid p 84

³ Ibid pp 113 et s

⁴ Lettres de Madame, Duchesse d'Orléans née Princesse Palatine, préface de Pierre Gasca, Paris, Mercure de France 1981 & 1985, p 417

rencontrèrent le succès. Le *Mercur*e galant précise, par exemple, en avril 1678 au sujet de *Psyché*² *On y court en foule*. L'engouement fut tel que des ordonnances furent prises, afin de contrôler l'accès du public à l'Académie royale de Musique³.

Buford Norman a recensé les représentations des différents oeuvres de Lully et Quinault⁴, permettant une synthèse riche d'enseignements. On y constate des allers-retours entre la cour et la ville, démontrant opéra par opéra que le public ne limitait pas aux seuls courtisans. Cette information s'avère essentielle puisque l'opéra à la française, avec ses prologues à la gloire du roi, fut un support privilégié de la louange à Louis XIV.

Synthèse des différentes représentations des tragédies lyriques de Quinault & Lully		
Date	Lieu de la représentation	Nature de la représentation ⁵
1673 - avril	Paris - jeu de paume de Bel-Air	Création en ville de Cadmus et Hermione
1674 - 11 (?) janvier 1674 - 10 avril	Paris – Palais Royal Paris - ?	Création en ville d'Alceste Représentation d'Alceste, lors du baptême du duc de Valois, fils de Monsieur
1674 - 4 juillet 1674 - 30 octobre	Versailles – Cour de marbre Paris – Palais Royal	Représentation à la cour d'Alceste Représentation en ville Cadmus et Hermione
1675 - 11 (?) janvier 1675 - avril	Saint-Germain-en-Laye, château Paris – Palais Royal	Création à la cour de Thésée Première représentation en ville de Thésée
1676 - 10 janvier 1676 – avril / mai	Saint-Germain-en-Laye, château Paris – Palais Royal	Création à la cour d'Atys Première représentation en ville d'Atys
1677 – 5 janvier 1677 – 16 au 28 février 1677 - avril / mai 1677 – août 1677 – août / septembre	Saint-Germain-en-Laye, château Saint-Germain-en-Laye, château Paris – Palais Royal Paris – Palais Royal Fontainebleau – château	Création à la cour d'Isis, Reprises à la cour de Thésée Reprise en ville de Thésée Première représentation en ville d'Isis Reprises à la cour d'Alceste, Thésée, Atys
1678 - janvier 1678 - février 1678 – août	Saint-Germain-en-Laye, château Paris, Palais-Royal Paris, Palais-Royal	Reprises à la cour de Cadmus & Hermione , Alceste, Thésée et Atys Reprises en ville d'Alceste et Atys Reprise en ville d'Atys

¹ Recueil général des opéra representez par l'Académie royale de Musique depuis son établissement, Paris, C Ballard, 1703, T 1, p 1

² *Psyché*, tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Escuyer-Conseiller du Roy [...]représentée par l'Académie Royale de musique [...], Paris, C Ballard, 1678

³ La Gorce, Jérôme de - *Jean-Baptiste Lully*, Paris, Fayard 2002, p 188

⁴ Buford Norman – Quinault, librettiste de Lully. Le poète des Grâces, Centre de Musique Baroque de Versailles – Mardaga, Wavre, 2009 / <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie>

⁵ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie/> Norman Buford - op cit

Synthèse des différentes représentations des tragédies lyriques de Quinault & Lully

Date	Lieu de la représentation	Nature de la représentation ⁵
1679 - 31 janvier	?	Création de Bellérophon
1679 - 29 octobre	Paris, Palais-Royal	Reprise en ville de Thésée
1679 – octobre (?)	Paris, Palais-Royal	Reprise en ville de Cadmus et Hermione
1680 - 3 février	Saint-Germain-en-Laye, château	Création de Proserpine
1681 – novembre	Paris, Palais-Royal	Reprise en ville de Proserpine
1682 – 5 janvier au 9 février	Saint-Germain-en-Laye, Château	Reprise à la cour d'Atys
1682 - 17 ou 18 avril	Paris, Palais-Royal	Création en ville de Persée
1682 - 21 juillet	Versailles, Salle des manèges	Première représentation à la cour de Persée
1682 – 11 août	Paris, Palais-Royal	Représentation gratuite de Persée, pour fêter la naissance du duc de Bourgogne, né le 6 août
1682	Paris, Palais-Royal	Reprise en ville d'Alceste
1683 - 9 janvier	Versailles, Salle des manèges	Création à la cour de Phaéton
1683 – 27 avril	Paris, Palais-Royal	Première représentation en ville de Phaéton
1684 – 16 (?) janvier	Paris, Palais-Royal	Création en ville d'Amadis
1684 - juillet	Paris, Palais-Royal	Reprise en ville de Phaéton
1685 - 8 janvier	Versailles, Salle des manèges	Création à la cour de Roland
1685 - 5 mars	Versailles, château	Première représentation à la cour d'Amadis
1685 - 8 mars	Paris, Palais-Royal	Première représentation en ville de Roland
1685 - 31 mars	Versailles	Reprise à la cour de Bellérophon
1685 - 28 décembre	Versailles	Reprise à la cour de Bellérophon
1686 - janvier	Paris, Palais-Royal	Reprise en ville de Roland
1686 - 15 février	Paris, Palais-Royal	Création en ville d'Armide
1686 - septembre	Marseille, Académie de Musique	Reprise de Phaéton
1686 - 17 décembre	Paris, Palais-Royal	Reprise en ville d'Armide,
1686 - ?	Marseille, Académie de Musique	Reprise d'Armide
1687 – avril	Paris, Palais-Royal	Reprises en ville d'Amadis et de Persée,
1687 – juillet	Avignon	Reprises en Province de Phaéton
1687 – fin d'année	Avignon	Reprise en Province d'Armide
1688 - janvier	Lyon – Académie de Musique	Reprise de Phaéton pour l'inauguration de l'Académie de Musique
1688 – avril	Paris, Palais-Royal	Reprise en ville d'Armide
1688 – octobre	Paris, Palais-Royal	Reprise en ville de Thésée

A Paris, les représentations avaient lieu au Théâtre du Palais Royal.

Ce tableau montre l'existence d'un répertoire attirant le public. En plus de l'opéra livré chaque année entre 1674 à 1686, les opus des années précédentes étaient largement rejoués. Ainsi, Thésée, créé en 1675, fut rejoué l'année suivante à Versailles, Fontainebleau et au théâtre du

Palais Royal. L'œuvre fut redonnée en janvier 1678 à Saint-Germain, en octobre 1679 au théâtre du Palais Royal, puis à nouveau en 1688 au Palais Royal.

Le public citadin pouvait donc continuer à entendre les louanges au roi contenues dans ces œuvres bien au-delà de l'année de leur création. Ces répétitions élargissaient encore l'audience de cette célébration du roi. En outre, ce phénomène ne se limitait pas aux seuls Parisiens, puisque plusieurs grandes villes de province disposèrent de leurs propres académies de musique. En 1694, Pierre Gauthier en ouvrit une à Marseille. En 1686, les Marseillais assistèrent à des reprises de Phaéton et d'Armide, opéras de Lully et Quinault repris à Avignon¹ en 1687. A la mort de Lully (1687), son gendre Jean Nicolas de Francine obtint le privilège de l'opéra. Il autorisa alors l'ouverture d'Académies royales à Lyon, Lille, Bordeaux et Rouen. C'est ainsi, qu'en 1688, l'inauguration de *l'Académie royale de Musique établie à Lyon* permit de monter devant le public lyonnais Phaéton². La fin de la décennie 1680 marqua un élargissement du public des opéras et par-là de louange au roi, puisque ces spectacles se jouèrent jusque dans les provinces.

En dernier lieu, les opéras permettent de se demander qui est réellement le public de prédilection des divertissements : est-ce la cour ou la ville ? Si les deux premiers opéras du duo Lully-Quinault, Cadmus & Hermione (1673) et Alceste (1674) sont créés en ville avant d'être joués devant le roi, leurs autres œuvres retiennent la solution contraire : Thésée (1675), Atys (1676), Isis (1677), Proserpine (1680), Phaéton (1683), Roland (1685). Seuls Persée (1682), Amadis (1684) et Armide (1686) dérogent à ce principe. Cette règle s'imposa jusqu'à ce que le roi se lasse de l'opéra. Les représentations furent alors systématiquement montées à Paris par l'Académie royale de musique, à partir de 1687. L'opéra tend donc à démontrer que le public naturel du divertissement se trouvait à la ville. Le genre y fut créé avec Pomone³ de Cambert et Perrin, ainsi que les deux opus qui suivirent et y revint lorsque Louis XIV s'en désintéressa. Ce n'est que l'intérêt montré par le roi qui conduisit le divertissement non pas à ignorer la ville, mais à pénétrer la cour et à lui donner la primeur de la création. En matière de louange au roi, c'est pourtant ce passage à la cour qui rendit le divertissement poreux à cette célébration de Louis XIV.

3.2 – Le second cercle : le public des lecteurs

¹ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie>

² <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie>

³ Recueil général des opéra representez par l'Académie royale de Musique depuis son établissement - Pomone, Paris, C Ballard, 1703, T 1, p 1

L'oraison funèbre, le sermon de cour et le divertissement s'inscrivent, comme nous l'avons souligné, dans une même culture de l'oralité. Tous relèvent de la même expression culturelle éphémère à destination d'un public réuni pour entendre et voir un prédicateur ou un spectacle.

Néanmoins, ces différents genres revêtent tous une dimension littéraire déjà amplement commentée. Cette dernière peut aboutir à leur conférer une forme écrite. Le passage de l'oral à l'écrit leur permet alors de toucher un public plus large et élargit ainsi le cercle des destinataires de la louange au roi. Christian Jouhaud souligne qu'au XVII^e siècle l'imprimé n'a jamais autant circulé, marquant la culture citadine au-delà du cercle de ceux qui savent lire¹.

Bernard Magné explique qu'après la Fronde, le pouvoir royal chercha à reprendre la main sur les imprimeries avec une refonte de la profession afin de la mieux contrôler². Cela entraîna une certaine ruine de l'édition française au profit de l'édition hollandaise. Les libraires fragilisés étaient donc à la recherche de succès surs et faciles. Les opéras et autres divertissements donnés à la cour en firent assurément partie.

A partir de la décennie 1670, les Français apprirent l'existence d'une louange au roi grâce au *Mercure galant* créé en 1672. Ce dernier rapportait que tel ou tel sermon ou tel divertissement avait rendu hommage à Louis XIV. Eugène Griselle³ affirme, qu'à partir de 1680 le journal se fit l'écho du compliment au roi contenu dans les sermons de cour. Ainsi, le *Mercure* de décembre 1679 cite complaisamment la célébration par Mascaron, dans son sermon qui clôt l'Avent de 1679, du traité de Nimègue (5 février 1679). Le journal affirme *on s'empresse de tous ces costez pour en avoir des copies*. Il cite l'éloge du roi contenu dans ce sermon prononcé par *l'Illustre Prélat*. Dans cet exemple la louange déployée par le prédicateur et relayée par la presse retentit donc au-delà de l'auditoire de Mascaron. En revanche, plus que de son contenu lui-même c'est de son existence qu'attestait le *Mercure*. Le public devait disposer du texte du sermon pour en apprécier réellement la teneur et la portée. La presse suscitait donc plus la curiosité des lecteurs qu'elle ne rapportait fidèlement les propos du prédicateur. Cette caractéristique n'a rien de surprenant. La louange constituait avant tout un rituel destiné à rendre hommage au roi. Ainsi, son existence et sa manifestation importaient plus que son contenu. Le seul fait qu'elle existe prouvait à lui seul la gloire de Louis XIV. Les organes de presse relatant sa présence à l'occasion de tel événement de cour s'inscrivaient donc pleinement dans cette logique.

¹ Christian Jouhaud - *Mazarinades la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, p 26

² Bernard Magné - op cit, p 77 et s

³ Eugène Griselle - op. cit., T1 p 507

Le *Mercure galant*¹ satisfaisait un public friant de l'actualité culturelle et mondaine de son temps. Le journal permettait une médiatisation et une publicité des sermons entendus par le roi ou des divertissements auxquels il avait assisté. Lorsque ces derniers étaient édités, ils bénéficiaient de la curiosité du public suscitée par le *Mercure galant*.

Plusieurs types de public lettré étaient visés par ces différentes productions écrites. Au XVII^e siècle, le lectorat était constitué d'amateurs éclairés et de professionnels (clercs, juristes, médecins ...). Concernant les sources étudiées ici, hormis les ecclésiastiques jetant un regard « professionnel » sur la prédication, le public était essentiellement composé de ces amateurs éclairés de plus en plus nombreux. Non seulement la lecture tenait une place importante dans la vie sociale de l'époque, mais elle connaissait une diffusion vers les milieux bourgeois². La lecture et la conversation étaient étroitement liées et participaient à la sociabilité du temps qui les valorisait toutes deux. Un public nouveau désireux de parfaire son éducation et pénétrer un monde plus mondain s'ouvrit à la lecture. Le milieu bourgeois et singulièrement les femmes furent au cœur de cette évolution. La louange au roi a donc nécessairement pénétré ces milieux. Ce développement de la lecture³ pouvait compter sur les académies royales créées en province, sur le modèle parisien. Elles étaient susceptibles d'assurer une meilleure diffusion de la louange au roi, étant donné leur lien de sujétion à l'égard du pouvoir et leur souci de promouvoir la gloire du roi.

La lecture n'était pas une discipline solitaire. Le développement des salons, au-delà du cénacle précieux, en atteste. La correspondance de Mme de Sévigné rapporte ses lectures partagées avec ses hôtes. Les écrits, quelle qu'en fut la nature, étaient souvent lus à voix haute. Cette habitude élargissait ainsi le cercle des destinataires de la louange, au-delà du propriétaire de l'ouvrage ou de ceux qui pouvaient le lui emprunter. Le nombre d'ouvrages édités mesure donc assez mal l'audience réelle de tel ou tel oeuvre. Hélène Duccini chiffre à mille exemplaires un tirage déjà convenable, assurant le succès de librairie que fut les *Caractères* de La Bruyère s'éleva à deux milles tirage⁴.

Le public était finalement assez varié. Concernant la prédication, des personnes plus ou moins dévotes et soucieuses d'entretenir et parfaire leur foi, s'intéressèrent à ces productions. Ce groupe a sans doute été plus particulièrement sensible à la dimension chrétienne du roi célébrée par les

¹ Anne Piéjus (dir.) - *Le Mercure galant, témoin et acteur de la vie musicale*, IRPMF, 2010, <https://www.nakala.fr/nakala/data/11280/7c800569>

² Francine Wild - Réalités et représentations de la lecture sous Louis XIV In Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 2002, N°54, pp. 311-328

³ Hélène Merlin-Kajman – *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles-lettres, 1994 (Histoire, 29)

⁴ Hélène Duccini - *Un aspect de la propagande sous les borbons : image et polémique* - in Culture et idéologie dans la genèse de l'Etat moderne, collection de l'École française de Rome, Rome, 1985, p 215

prédicateurs dans ce type d'ouvrages. Pour les oraisons funèbres, les fascicules publiés à l'issue de la cérémonie visait, au sens large, l'entourage du défunt (famille, réseaux de clientèle etc ...). Dans ce cas de figure, le public de la louange au roi dépassait le cercle des dévôts et touchait des groupes sociaux plus divers ayant entretenus des relations avec le défunt.

La prédication présentait, en outre, un aspect culturel indéniable. Le sermon ou l'oraison funèbre étaient également appréciés sous un aspect littéraire au même titre que les divertissements. Les louanges au roi, qui y figuraient, permirent sans doute d'imposer auprès de ce public une forme de norme culturelle pour évoquer le roi.

L'écrit a donc permis de toucher un public assez large mais il reflète également une préoccupation du temps : laisser à la postérité un témoignage de Louis XIV¹. L'édification de statues royales en bronze, matériau défiant le temps, est à appréhender dans cette perspective².

Bernard Magné évoque ainsi une lettre de Colbert au directeur de l'Académie de France à Rome, datée du 6 septembre 1669, et précisant *Sa majesté aimant autant les beaux-arts qu'elle le fait, les cultivera avec d'autant plus de soin qu'ils pourront servir à éterniser ses grandes et glorieuses actions*³.

L'historiographie n'a pas manqué de souligner cette volonté présente dans les propres mémoires du roi¹. La louange au roi s'adresse donc également à nous par delà les siècles. Les thuriféraires de Louis XIV n'ont nullement négligés ce public que seul l'écrit permettait d'atteindre. Pour autant, ces destinataires de la louange n'étaient pas au cœur du dispositif ainsi que le démontre la prédication pour laquelle nous avons souligné que le passage de l'oral à l'écrit fut assez aléatoire. En outre, à trop insister sur la postérité, se fait jour un travers largement dénoncé par cette étude. Cet écueil consiste à réduire la louange à une opération de « publicité » en faveur du roi, lui déniait sa dimension rituelle d'hommage rendu au souverain, qui en fait le destinataire central de la louange.

Cette seconde partie a donc permis de dresser une cartographie des protagonistes de la louange. Après s'être intéressé à ceux qui la produisirent et s'être efforcé de pénétrer leurs desseins, ceux à qui cette louange était destinée ont retenu notre attention. A cet égard, se pose nécessairement une question complémentaire : comment le public a-t-il assimilé et réagit à ce discours sur Louis XIV ? Cette interrogation suppose pourtant un préalable. Le portrait du roi donné par les prédicateurs et les balladins doit être dressé avant de pouvoir mesurer la portée de la louange sur ses destinataires.

¹ Peter Burke – op cit, pp 180 et s

² François Souchal – op cit

³ Bernard Magné - op cit, p 309

¹ Peter Burke – op cit

III – LE CONTENU DE LA LOUANGE AU ROI

La plupart des études brosse un portrait du roi, qui doit tout à la volonté de Louis XIV ou son entourage d'imposer aux Français une image valorisante de leur souverain. Cette posture tend à décrire une vaste opération de communication destinée à asseoir l'autorité royale, dans un contexte de renforcement du pouvoir monarchique tendant vers l'absolu.

Notre démarche, en posant le roi comme objet et non comme acteur de la célébration en son honneur, relativise cette évocation d'un monarque cherchant à construire sa propre image. Cette dernière doit davantage à ses sujets et laudateurs qu'à une volonté louis-quatorzienne de leur imposer un discours. Le portrait du roi dans la louange n'est donc pas un autoportrait, mais plutôt une peinture réalisée à plusieurs mains par les Français.

A cet égard, il convient de distinguer les divertissements et les sermons de cour des oraisons funèbres. Les premiers s'inscrivent dans un même périmètre sociologique (la cour), reflet des préoccupations d'une certaine élite entourant le roi et soumis aux normes inhérentes à la vie de cour largement décryptée par Norbert Elias. Les oraisons, à l'inverse, se situent dans des réalités sociologiques diverses. Chaque cérémonie intervient dans des circonstances qui lui sont propres. L'oraison peut par exemple être prononcée, s'agissant de la reine Marie-Thérèse, à Saint-Denis¹ dans un cadre prestigieux et quasi institutionnel ou dans une simple église de province telle Saint-Louis de Rochefort pour une communauté plus ordinaire².

Dans le premier cas (les sermons de cour et les divertissements), une certaine homogénéité préside au portrait royal, tandis que dans le second (les oraisons funèbres) existe une bien plus grande variété dans le traitement de l'image royale.

Si les rapprochements sont possibles au-delà de la frontière opposant traditionnellement prédication et divertissement, des différences demeurent structuralisant le rapport des uns et des autres face au roi, eu égard à la qualité de chacun. L'image du roi n'est évidemment pas la même pour les balladins et les prédicateurs. La relation au monarque ne se joue pas dans le même registre et nécessairement l'image que les uns et les autres se font du roi et qu'ils donnent à leur public n'est pas la même. Le roi chrétien reste, par exemple, l'apanage des gens d'Eglise.

Néanmoins pour tous les Français louer le roi revient à célébrer sa gloire. Les illustrations de cette dernière peuvent varier selon les interlocuteurs, en fonction des éléments envisagés ci-avant.

¹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France prononcée à Saint-Denis par messire Jacques-Benigne Bossuet, Paris : S. Mabre-Cramoisy, 1683

² Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre, prononcée dans l'église paroissiale de S. Louis de Rochefort, le 1. septembre 1683, par le sieur Michelon de S. Sorlin, Paris : J. de Laize-de-Bresche

Pour autant, la gloire de Louis XIV demeure le socle sur lequel se développe la louange. Aussi avant d'envisager le portrait du roi entre 1661 et 1697 dans les divertissements et la prédication, un préalable s'impose comme une évidence : définir et cerner la notion de gloire.

Enfin, si ce chapitre se construit en réaction à une certaine historiographie déjà analysée dans notre introduction et réduisant la célébration du roi à une simple opération de communication pilotée par le pouvoir, une problématique peut être partagée avec elle. Quels furent les effets sur le public du discours tenu sur le roi ? Cette question interroge différentes problématiques, tels que la réception de la prédication et des divertissements ou l'accueil donné à la louange. Enfin, dans la mesure où la louange véhicule une certaine image du roi, s'intéresser à la réception de cette image s'avère indispensable pour clore cette étude.

1 – LE PORTRAIT DU ROI SELON LES BALLADINS ET LES PREDICATEURS

Les trente-six années de règne, courant de l'Avènement (1661) à la paix de Ryswick (1697), permettent d'envisager si l'image du roi évolue ou non. L'historiographie tend souvent à proposer un portrait du roi unique et cohérent au même instant pour tous les supports étudiés. A lire Peter Burke découpant scrupuleusement le règne en grandes périodes, il existe une évolution de l'image royale donnant l'impression qu'une image se substitue à une autre. Les réflexions menées autour de la mythistoire de l'abandon progressif de la métaphore et de l'allégorie aboutissent à cette même impression. Nicole Ferrier-Caverivière semble elle-même proposer un portrait chronologiquement homogène et qui évolue dans le temps en fonction des événements sans prendre en considération voix dissonantes ou archaïsmes¹.

Ce trait provient de ce que l'image du roi est analysée selon un point de vue centré sur sa personne. Une approche reposant sur la louange rend davantage compte de l'hétérogénéité de la représentation que les uns et les autres se font de Louis XIV. A cet égard, le temps des balladins et celui des gens d'Eglise diffère. Il est, néanmoins, un constat déjà évoqué. La célébration du roi est beaucoup plus appuyée en fin de période qu'au début du règne personnel. Au-delà des thématiques développées par les balladins et les gens d'Eglise, le temps joue un rôle d'accélérateur. Avant de dérouler ce portrait par thème, une approche sémiologique de la notion gloire s'avère nécessaire puisque c'est elle qui nourrit le discours des balladins comme des prédicateurs et qui compose par essence la figure royale. Ce préalable exposé, une déclinaison autour de trois thèmes principaux pourra être envisagée. Elle nous conduira du roi conduisant le char de l'Etat au prince guerrier et à ses figures associées avant de se clore sur le monarque chrétien si cher aux prédicateurs.

¹ Nicole Ferrier-Caverivière – op cit

1.1 – Par-delà les années et les locuteurs : louis XIV - le roi de gloire

Gloire : le mot revient sans cesse dans la bouche des prédicateurs et dans les divertissements célébrant Louis XIV. Ainsi, en 1667, dans l'oraison pour l'anniversaire de la mort d'Anne d'Autriche, l'abbé de Drubec ne reprit pas moins de cinq fois le mot « gloire » pour évoquer Louis XIV¹ tandis que, dans le ballet des Amours déguisés², (1664) Octave de Périgny écrivait que *l'Univers retentit de l'exces de sa gloire*. La parole des gens d'église, la rhétorique des baladins retentit encore et toujours de la gloire du roi. Cette dernière ne se dément jamais de 1661 à 1697. Une étude littéraire de la syntaxe des différentes louanges adressées au roi serait sans doute révélatrice de l'importance prise par la gloire, afin d'en démontrer toute l'importance. « Louis XIV – le roi gloire » est d'ailleurs le titre d'un ouvrage écrit en 1984 par Jean-Pierre Labatut³. Peter Burke a insisté sur l'importance de cette notion pour évoquer le roi⁴.

Le thème de la gloire s'avère si essentiel que pourrait être substitué aux termes de « célébration » ou de « louange » celui de « glorification ». La gloire constitue une préoccupation majeure du XVII^e siècle comme en témoignent les écrits du roi ou encore, pour en revenir à nos sources, les oraisons funèbres des grands personnages mais aussi les divertissements. La petite Académie s'était même vue confier par le roi le soin de « travailler à sa gloire »⁵.

Les mémoires de Louis XIV, même si elles ne courent que jusqu'en 1668, démontrent à quel point la gloire constituait une préoccupation du souverain. Ran Halevi en fait l'un des textes phares de la pensée politique du règne⁶ ; cette quasi-obsession est donc essentielle pour comprendre la monarchie sous Louis XIV. Evoquant, l'époque précédant le règne personnel, le monarque s'y décrit comme *pressé et retardé dans mon dessein par un seul et même désir de gloire*⁷. Au sujet de ses premières décisions en 1661, il affirme *la gloire n'est pas une maîtresse qu'on puisse jamais négliger*⁸. Louis XIV déclare que pour ceux qui sont *véritablement rois ../.. une passion maîtresse et dominante ../...de leur grandeur et de leur gloire*⁹. Lorsqu'il évoque ses finances, il soutient qu'*il ne dépense jamais sans un contentement tout particulier parce qu'il ne le fait que pour augmenter sa gloire pour*

¹ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée le 19 janvier 1667, dans l'église de l'abbaye royale du Val-de-Grâce, par monsieur l'abbé de Drubec, Paris : F. Léonard, 1667, p 25

² Les amours déguisez, Ballet du roy. Dansé par sa Majesté, au mois de Fevrier 1664, Paris, R Ballard, 1664

³ Jean-Pierre Labatut – op cit

⁴ Peter Burke – op cit, p 14

⁵ Gérard Sabatier - *La gloire du roi, Iconographie de Louis XIV de 1661 à 1672, Histoire économie et société octobre/décembre 2000*, p 528

⁶ Ran Halevi – op cit

⁷ Louis XIV Mémoires suivis de Manière de montrer les jardins de Versailles - présentés par Joël Cornette, Paris, Texto - Editions Tallandier, 2007, p 53

⁸ Louis XIV Mémoires, op cit., p 53

⁹ *ibid*, p 81

*agrandir son Etat ou faire du bien à ses sujets*¹. Avant même la grandeur de l'Etat ou le bonheur de ses sujets, la gloire s'affiche comme sa priorité. A l'en croire, *le désir de gloire* fonde la supériorité des Etats gouvernés par un roi sur ceux qui le sont par *les suffrages de plusieurs*. C'est grâce à ce désir de gloire que les princes peuvent *passer en beaucoup de choses par-dessus le penchant de leur intérêt*². Les *Réflexions sur le métier de roi* de 1679 reprennent à leur tour cette thématique : Louis XIV y déclare *Quand on a l'Etat en vue, on travaille pour soi. Le bien de l'un fait la gloire de l'autre*³. Son projet de harangue de 1710, destiné à justifier la poursuite de la guerre de succession d'Espagne, retentit encore et toujours de cette obsession .../... *je me suis fait une violence extrême pour procurer promptement le repos à mes sujets aux dépens de ma réputation .../.... et peut-être de ma gloire que j'ai bien voulu hasarder pour l'avantage de ceux qui me l'ont fait acquérir*⁴. Le sacrifice ultime pour le monarque consiste donc à sacrifier sa gloire. Ce sacrifice devient le témoignage ultime de ce qu'il est prêt à concéder pour le bien de ses sujets.

Les oraisons funèbres n'ont de cesse d'évoquer la gloire du défunt en un ultime hommage à sa personne. Dans l'oraison de Madame (1670) Bossuet⁵ écrit *Ne puis-je pas dire, messieurs, pour me servir des paroles fortes du plus grave des historiens, qu'elle allait être précipitée dans la gloire ?* En 1693, le même prédicateur affirma dans l'oraison du Grand Condé⁶ : *Le jeune prince fléchit le genou, et dans le champ de bataille il rend au dieu des armées la gloire qu'il lui envoyait.*

La littérature et les divertissements se caractérisent par cette poursuite d'un désir de gloire au travers de figures héroïques mises en exergue. Racine fait dire dans *Bérénice*⁷ (1670) à son héroïne *Ma gloire inexorable à toute heure me suit*, écrivant encore dans *Mithridate*⁸ roi du Pont (1673) *Il vit chargé de gloire, accablé de douleurs*⁹. L'opéra *Thésée* de Quinault et Lully fait la part belle à la gloire puisqu'il conte de la réconciliation de l'Amour et la Gloire. A cet égard Norman Buford a parfaitement souligné combien ce sujet est au centre de bien des tragédies mises en musique¹⁰.

¹ *ibid*, p 232

² *ibid*, p 259

³ *ibid*, p 334

⁴ *ibid*, p 341

⁵ Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, prononcée à Saint-Denis, le 21^e jour d'août 1670, par messire Jacques-Benigne Bossuet, Paris : S. Mable-Cramoisy, 1670

⁶ Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée dans l'église de Notre-Dame de Paris, le 10^e jour de mars 1687, par messire Jacques-Benigne Bossuet, Paris : S. Mable-Cramoisy, 1687

⁷ *Bérénice*, Tragédie par M. Racine, Paris, C Barbin, 1671

⁸ *Mithridate*, tragédie par M. Racine, Paris, C Barbin, 1673

⁹ <http://www.littre.org/definition/gloire>

¹⁰ Norman Buford – *op cit*

La gloire constitue un véritable paradigme au sens épistémologique du terme. Il convient donc d'examiner ce que signifie la gloire aux yeux du roi et de ses contemporains.

Le terme peut paraître aujourd'hui quelque peu désuet. D'autres termes, telles la célébrité, la notoriété ou encore la popularité semblent l'avoir supplanté. Sa signification actuelle n'est pas celle qui avait cours sous le règne de Louis XIV. Il est donc nécessaire de la redéfinir afin de saisir qui est ce roi de gloire qui inlassablement nourrit la louange louis-quatorzienne.

Le mot gloire présente à l'origine une signification religieuse. Il figure dans la Bible hébraïque et les Evangiles. Cette filiation est donc lourde de sens. Dans l'Ancien Testament, le vocable désigne le rayonnement de la force divine se manifestant sur Terre. Il regroupe deux principes : celui de la puissance divine et de sa manifestation visuelle. L'Exode¹ 16-10 déclare *Et comme Aaron parlait à toute la communauté des fils d'Israël, ils se tournèrent vers le désert : alors la gloire du Seigneur apparut dans la nuée.* Au XVIII^e siècle, la bible en français dite Bible de Sacy, traduit par le mot gloire, l'incarnation lumineuse de Dieu. Ezéchiel (Ezéchiel 8-4) déclare : *Je vis paraître en ce même lieu la gloire du Dieu d'Israël selon la vision que j'avais eue dans le champ*².

Dans cette optique, la gloire peut donc être comprise comme l'apparat du pouvoir doublé d'une volonté de manifester sa puissance. Biroat dans son oraison funèbre d'Anne d'Autriche³ écrit au sujet de la gloire de Dieu *Il est important à la gloire qu'elle ait quelque chose d'éclatant & de majestueux dans son culte et ses cérémonies, qui supplée à la simplicité des apparences, qu'elle montre.* La gloire exprime de façon ostentatoire et démonstrative ce qui n'est pas visible.

Les Evangiles donnent un second sens à la gloire. Elle désigne alors la présence invisible du Christ et sa puissance. Le terme acquiert donc une dimension plus abstraite. Il ne s'agit plus seulement de signifier la présence physique de la puissance divine en un lieu et un instant précis, mais plutôt d'évoquer sa nature même. La gloire est alors consubstantielle à Dieu.

La prédication de la seconde moitié du XVII^e siècle rend parfaitement compte de cette dimension et n'a de cesse d'y faire référence. Si à l'époque contemporaine le Dieu chrétien évoque l'amour, sous Louis XIV, il est surtout question de sa gloire. La quasi devise des jésuites n'est-elle pas d'ailleurs *Ad majorem Dei Gloriam*, c'est à dire à la plus grande gloire de Dieu. Quelques exemples tirés de nos sources attestent de cette préoccupation pour la gloire divine. L'abbé Cassagne, dans l'oraison funèbre prononcée pour Hardouin de Péréfixe (1671), affirme que Dieu a créé le monde pour sa propre gloire⁴. Fléchier soutient, le 4 avril 1672, dans le sermon pour le jour de la Cène¹

¹ Traduction œcuménique de la Bible, Paris, Le Cerf, 1989,

² La Sainte Bible contenant l'ancien et le nouveau testament, traduite sur la vulgate par le Maître de Sancy, Paris, 1759

³ Sermons des vestures, professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat – p 334 Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, Reyne de France & de Navarre, Lyon, éd ?, 1682, p 375

⁴ Recueil des harangues prononcées par messieurs de l'Académie française, T1, Paris, J B Coignard, p 193

que la gloire est un bien, dont la propriété n'appartient qu'à Dieu, mais également que c'est un encens destiné à ne brûler que sur les autels. Dans son sermon de la Toussaint² 1682, il déclare à son auditoire *vous n'êtes destinés qu'à une gloire qu'il [Dieu] ne donne qu'à ceux qui l'aiment*. Bossuet, dans le troisième sermon pour la fête de la conception de la Sainte Vierge³, écrit *Et nous savons que les Saints étant pleins de Dieu et de sa gloire*. Charles Boileau clôt, le 3 avril 1695, son sermon pour le jour de Pâques par un compliment à Louis XIV, où il évoque le dieu chrétien en ses termes *O Dieu de gloire*.

La définition du mot gloire dans le dictionnaire de l'Académie française (1694) s'avère particulièrement instructive. La notion y est d'abord définie dans un sens profane : *honneur, louange, estime qui procède du mérite d'une personne, de l'excellence de ses actions ou de ses ouvrages*. Pourtant au long des développements, la prégnance du divin s'impose, démontrant l'implicite véhiculé par ce vocable. Le dictionnaire propose une série d'expressions réintroduisant Dieu : *la gloire n'appartient proprement qu'à Dieu seul, il faut que toutes nos actions tentent à la gloire de Dieu, à la plus grande gloire de Dieu, gloire faite à Dieu, il ne cherche pas sa propre gloire mais celle de Dieu*. La définition de prime abord affranchie de sa dimension sacrée véhicule toujours, lorsqu'il s'agit d'illustrer le mot, une référence au divin. Les exemples bien plus que la définition illustrent admirablement bien la dimension sacrée de ce mot en cette fin du XVII^e siècle. L'Académie propose également une seconde définition *il se prend aussi quelques fois pour éclat splendeur*, tandis qu'une troisième proposition en présente une valeur péjorative *se prend souvent en mauvaise part, & signifie Orgueil, sottise vanité*. Un quatrième sens *béatitude dont on jouit dans le paradis* en revient au spirituel. Bien plus les deux significations techniques de gloire soulignent cette filiation. Le mot désigne en peinture *la représentation du ciel ouvert avec les personnes divines, & les Anges & les Bienheureux* et au théâtre *l'endroit élevé, & illuminé où l'on représente le ciel ouvert & les divinités fabuleuses*. Si le Richelet est peu disert, le Furetière (1690), se montre très évocateur. Il commence par évoquer *la Majesté de Dieu, la vue de sa puissance, de sa grandeur infinie*. Le dictionnaire propose quatre exemples évoquant cette gloire divine. Comme l'Académie, il renvoie à l'emploi du mot au théâtre et en peinture. Il précise que la gloire désigne également *l'honneur qu'on rend à Dieu, des louanges qui lui sont dues*. Ce n'est que dans un second temps qu'il évoque *la louange qu'on donne au mérite au savoir & à la vertu des hommes*, avant de terminer par *signifie quelques fois, Orgueil, présomption, bonne opinion qu'on a de soy même*.

¹ Sermons sur différents sujets prêchés en des occasions particulières, par Messire Esprit Fléchier, Evêque de Nismes, ci-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Lyon Frères Bruyset, 1741, T3, p 7

² Panégyriques et autres sermons prêchés par Messire Esprit Fléchier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, Rigaud, 1711, T1, p 1

³ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 11, p 42 (disponible sur www.abbaye-saint-benoit.ch)

Parler de la gloire de Louis XIV renvoie donc à un horizon biblique et sacré dans une palette expressive lourde de sous-entendus. La gloire est théologique par nature et sa laïcisation ne la prive nullement de sa dimension supranaturelle. Elle transpose inconsciemment sur le roi une part de l'aura réservé au divin.

Si les prédicateurs de l'époque distinguent si souvent la gloire céleste (la véritable gloire dans leur esprit) de la gloire terrestre (synonyme de vacuité), c'est bien parce que le mot véhicule une puissance et une profondeur peu ordinaires. Bossuet déclare par exemple dans son oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre (1670) *la gloire qu'y a-t-il pour les Chrétiens de plus pernicieux et de plus mortel ? Quel appât plus dangereux ? quelle fumée capable de faire tourner les meilleures têtes ?*

Cette obsession à distinguer la bonne de la mauvaise gloire s'avère pour les prédicateurs d'autant plus nécessaire que les balladins exploitent à leur tour cette notion de gloire. Le théâtre, les divertissements regorgent de personnages héroïques se faisant une vertu de cette gloire qui transcende un destin ordinaire en celui d'un être exceptionnel. Les héros des divertissements proposent des modèles à un public nourri d'une culture élitiste aspirant à la grandeur et à l'élévation. La gloire constituait une aspiration à la quelle tout homme de qualité pouvait prétendre. Elle devenait un objectif témoignant de l'importante sociale. Loin de sa charge contemporaine lui conférant un caractère grandiloquent et même un peu suranné, elle constituait une préoccupation légitime de l'élite sociale sous le règne de Louis XIV.

Freud affirme que, plutôt qu'un vécu, la gloire correspond à un état, une place précise dans le désir collectif¹. Cette logique convient parfaitement bien à la louange en ce qu'elle ne fait que parler de la gloire du roi. La louange reflète l'opinion qu'un locuteur se faisait du roi. Toujours selon la psychanalyse, il existerait un transfert narcissique de l'inconscient collectif sur l'individu dont la gloire est célébrée. Ce dernier devient en quelque sorte l'idéal du moi de celui qui le célèbre. Cette interprétation sonne assez juste au regard des vertus prêtées au roi par ses thuriféraires, souvent en fonction de leurs propres préoccupations. Ainsi, les prédicateurs dans leur quête de perfection chrétienne décrivent un roi chrétien. Ce dernier devient l'illustration archétypale de ce procédé. Les balladins célébrant le roi de paix reflètent également l'aspiration à la paix des Français désireux de voir en Louis XIV une figure pacifique alors que la guerre fait rage. Nous aurons l'occasion de revenir et de développer ces deux images du roi. La psychanalyse dévoile une dimension essentielle de la louange. Cette dernière n'est pas une création narcissique du monarque se plaisant à se faire représenter sous des traits avantageux. La

¹ Gloire et Pouvoirs, Sociétés et Représentations, nouveau monde éditions, n° 26 novembre 2008, p 34

louange est une création de ceux qui participent à cette entreprise de construction de l'image royale.

Louis XIV, roi de gloire, n'est pas seulement paré d'une dimension sacrée liée au socle constitutif de la notion de gloire. Une aspiration à l'absolu se fait également jour dans son portrait ; nous aurons l'occasion d'y revenir. La gloire fonctionne comme une formule destinée à faire prendre corps à cette image d'un monarque idéalisé et tout puissant. Elle renvoie à une thématique héroïque, qui n'est plus celle du divin et qui s'inscrit dans un registre profane. Elle s'exprime dans les divertissements. Jean-Marie Apostolidès¹ a parfaitement démontré l'importance de ce vocabulaire héroïque, qualifié de « mythistoire », dans l'élaboration d'un discours sur le roi. La gloire concerne à la fois l'identité intrinsèque du roi, rejoignant en cela la valeur sacrée du vocable et illustre aussi sa façon d'agir et de s'accomplir en tant que roi. Dans cette seconde dimension, elle conte la geste héroïque du souverain. La glorification du roi fonctionne d'autant mieux que Louis XIV entreprend de grandes choses aux yeux de qui le célèbre. Les guerres, si constitutives de l'identité royale, ainsi que l'a démontré Joël Cornette², constituent un accélérateur de la glorification royale : la chronologie sur la montée en puissance de la louange l'a souligné. Le héros n'existe pas sans récit. C'est ce dernier qui le crée. Le discours fabrique la gloire qui s'incarne dans le verbe des gens d'Eglise et prend corps dans la composition des baladins chargés de divertir la cour.

Célébrer le roi, revient donc à illustrer cette gloire à laquelle aspire le roi. Les thématiques évoluent plus ou moins au fil du temps comme nous le verrons, mais il en demeure pas moins que la louange à Louis XIV s'articule sur sa gloire. Tous les propos tenus sur le roi ne constituent que déclinaisons et illustrations de sa gloire. De multiples analyses historiques se sont attachées à examiner la façon dont a été dressé le portrait du roi. Le registre d'expression des différents locuteurs a été envisagé dans le détail. Jean-Marie Apostolidès dans le roi-machine³ s'est spécifiquement penché sur la question et sur la mythologie secrétée par l'Etat. Celle-ci est d'abord inspirée par l'Antiquité qui nourrit l'imaginaire et structure la réalité sociopolitique, aboutissant à la « mythistoire ». Michèle Fogel⁴, à partir l'étude de rituels normés, affirme l'existence d'un langage symbolique pour représenter le roi. A cet égard, Louis Marin, en 1981, à la croisée de la philosophie et de l'histoire, se penche sur cette question et propose une analyse à la fois politique

¹ Jean-Marie Apostolidès – op cit

² Joël Cornette – op cit, 1993

³ Jean-Marie Apostolidès – op cit

⁴ Michèle Fogel – op cit

et sémiologique du phénomène. Gérard Sabatier¹ fournit pour sa part un travail d'analyse d'une grande érudition le conduisant à confronter l'iconographie de Versailles et les textes écrits sous le règne de Louis XIV. Un préalable s'impose donc : avant d'examiner le contenu de l'image royale, il convient d'en fixer les contours

1.2 – Les contours de l'image royale

Avant d'aborder les différents visages du roi, les sources montrent que son portrait peut être appréhendé selon deux trames. Il peut l'être grâce à la théorie des deux corps du roi élaborée par Kantorowicz ou à travers un prisme opposant roi traditionnel et monarque absolu.

Le portrait de Louis XIV peut tout d'abord être abordé selon l'opposition corps politique et corps privé du roi. Cette théorie est parfaitement adaptée aux louanges des prédicateurs. Elle fonctionne déjà moins bien chez les balladins, même si par comparaison le corps privé du roi apparaît dans les divertissements. Dans les années 1670 et 1680, la relative réticence des orateurs sacrés à louer Louis XIV se traduit par un hommage privilégiant le corps politique. Un examen attentif de la parole sacrée conduit, néanmoins, à constater que le jeu des possibles entre les deux corps s'avère relativement complexe. En effet, la situation ne se résume pas à une louange réservée se focalisant sur le corps politique par opposition à une louange zélée fusionnant les deux corps à l'exemple des divertissements. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Au-delà de cette théorie, une approche plus pragmatique montre que deux rois coexistent dans le discours des uns et des autres. Le premier est issu de la tradition. Tout puissant soit-il, Louis XIV reste « *primus inter pares* ». Il continue à s'inscrire dans la communauté nationale. Un autre roi, d'une conception plus moderne, tend vers l'absolu. Il est affranchi de toute référence à son entourage ou ses sujets. Le pouvoir royal s'inscrit davantage dans un discours inhérent au renforcement de la monarchie administrative, qui entend concentrer dans la personne du roi l'essentiel des prérogatives régaliennes de l'Etat.

Quel que soit le prisme par lequel est abordée l'image royale, un constat demeure : les prédicateurs révèlent une forme de résistance ou de retard face à la modernité. Au rebours des balladins, qui cessent de distinguer corps politique et corps privé, les ecclésiastiques proposent toujours un discours dans lequel cette vieille distinction opère encore. Dans le même ordre d'idée, alors que les balladins renoncent à représenter un roi traditionnel simple « *primus inter pares* » et louent le roi absolu, certains prédicateurs persistent à évoquer une vision plus

¹ Gérard Sabatier - *Versailles ou La figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999

traditionnelle de la monarchie. Il est probable que l'extrême variété des prédicateurs provenant de milieux et de réseaux différents, de provinces éloignées les unes des autres au contraire des balladins issus d'une même petit groupe oeuvrant à la cour ou à proximité, explique cette différence. Cette particularité relativise le grand dessein louis-quatorzien tel que le dessine Peter Burke¹.

1.2.1 – Apprécier l'image du roi en fonction de la théorie des deux corps : un outil réservé à la prédication des années 1660 et 1680

Kantorowicz est à l'origine d'une théorie considérant que, dans la mentalité médiévale et même au-delà, le roi disposait d'un corps immortel (le corps politique) représentant la fonction royale et un corps charnel lié à sa condition humaine (le corps privé). A cet égard Gérard Sabatier² soutient que le politique ne peut se penser abstraitement : « l'Etat sans le roi de chair est un non-sens ». C'est donc dans cette perspective que la formule attribuée à Louis XIV doit être comprise : *l'Etat c'est moi*.

Le recours à la théorie du double corps du roi ne s'avère pertinent qu'à l'égard du discours tenu par les prédicateurs dans les années 1660 et 1670. Les balladins renoncèrent très tôt à distinguer le corps politique du roi de son corps privé. Les prédicateurs finirent adopter cette attitude dans les années 1680. Ils s'intégrèrent alors à un phénomène propre au règne aboutissant à une fusion des deux corps dans la personne de Louis XIV.

Giesey³, disciple de Kantorowicz, développe l'idée que s'efface la distinction entre les deux corps à mesure que se développe le culte de Louis XIV. L'historien souligne qu'il ne retrouve plus chez les théoriciens français du droit de référence au double corps après 1610. Cette position est reprise par la plupart des études, notamment Gérard Sabatier qui constate que dans l'art de Versailles « le seul portrait du roi, c'est le roi⁴ ».

Comment expliquer cette particularité des orateurs sacrés tardant à rejoindre ce mouvement ?

La première raison réside sans doute dans le retard des sermons de cour et des oraisons funèbres à louer le roi. Bien souvent, l'hommage au roi s'adresse à son corps politique associé étroitement à l'Eglise et Dieu, avec la figure du Très Chrétien. Louis XIV n'est que l'incarnation de cette relation qui le dépasse. Existe également une probable explication plus en lien avec la conduite de Louis XIV. Ce n'est sans doute pas un hasard si la distinction corps privé-corps politique perd sa pertinence dans les années 1680, alors que le roi est devenu dévot. Les prédicateurs dans les

¹ Peter Burke – op cit, 1995,

² Gérard Sabatier – op cit, 1999, p 304

³ Ralph E Giesey – op cit, p 86

⁴ Gérard Sabatier, op cit, p 191

années 1660 et 1670 devaient composer avec un souverain affichant sans vergogne ses maîtresses. Distinguer le corps politique du corps privé permettait de ne pas célébrer le corps privé, déficient face à la morale chrétienne, tout en sacrifiant à l'hommage dû au souverain grâce à une louange au corps politique. Bien plus, en soulignant le lien traditionnel du corps politique avec Dieu, le prédicateur pouvait prétendre avoir rempli sa mission, rappelant subtilement (hypocritement) au roi sa responsabilité morale. Ce constat contredit en partie Alain Bourreau et son simple corps du roi¹, qui ne voit dans la théorie du double corps aucune sacralisation réelle du corps royal, en ce que la théorie est une simple construction discursive². Le prédicateur s'inscrit dans le sacré et le double corps du roi lui permet de rester cohérent avec cette préoccupation, étrangère aux balladins qui pour leur part abandonnent toute référence à cette dichotomie.

Un déroulé chronologique permet d'examiner les différentes étapes de ce processus jusqu'à examiner, grâce aux nombreuses oraisons de Marie-Thérèse, comment en 1683 les prédicateurs pouvaient encore exploiter les possibilités offertes par le double corps du roi.

a – L'importance du corps politique chez les prédicateurs : les premières années du règne personnel (1661-1666)

Les balladins renoncèrent dès 1661 à louer un corps politique désincarné : c'est bien de Louis XIV dont il était question dans les divertissements le célébrant. A la lumière de l'actualité, ils glorifiaient un roi à la fois triomphant et attentif à ses sujets. L'opposition corps privé - corps politique ne permet déjà plus de décrypter leur discours.

A la même époque, pour les orateurs sacrés, parler du roi revint avant tout à évoquer son corps politique, même si progressivement Louis XIV fit son apparition. Au milieu de la décennie les prédicateurs commencent à introduire quelques allusions à Louis XIV principalement dans les oraisons funèbres. Lors de ces dernières, le prédicateur ne prêchait pas devant le roi. Il n'avait donc pas pour mission de rappeler au roi son devoir de chrétien et pouvait se permettre une louange au corps privé du roi, quand bien même fut-il adultère.

Cette différence entre prédication et divertissement ne s'explique pas seulement par l'importance de la louange dans les divertissements et sa modestie dans les sermons et oraisons. A l'égard des prédicateurs, la vie conjugale du roi dans les années 1660 a nécessairement joué son rôle. Louis XIV et Louise de La Vallière devinrent amants durant l'été 1661, affichant assez rapidement leur relation. En 1664, d'autres aventures avec Anne-Lucie de La Motte-Houdancourt ou la princesse

¹ Alain Bourreau- op cit

² ibid

de Monaco furent prêtées au roi. Mlle de La Vallière donna aux rois trois enfants en décembre 1663, janvier 1665 et octobre 1666. Les gens d'Église, dans leur majorité, firent preuve d'une réserve inconnue des balladins n'ayant pas de réticence professionnelle à l'égard de ces amours.

Le corps politique non incarné est donc absent des divertissements, qui ont tôt fait de rendre compte de la nouveauté que constitue le règne personnel. Ercole Amante (1662) en offre une excellente illustration. Ce spectacle, un opéra mâtiné d'entrées de ballet¹, avait été commandé pour le mariage du roi (1660). Il ne fut donné qu'avec deux ans de retard, soit après l'instauration du gouvernement personnel. Entre l'écriture du livret de l'opéra par Butti et la représentation, le contexte politique avait donc changé. Dans ce spectacle, deux œuvres se superposent. Un opéra dont le livret est antérieur au gouvernement personnel et un ballet qui lui est contemporain. Le portrait du roi par Butti dans l'opéra et par Benserade pour le ballet s'en fait l'écho. Le thème du spectacle, Hercule amoureux, évoque le mariage de Louis XIV. Le prologue chanté de l'opéra le souligne. Les chanteurs y interpellent le roi sous son prénom italianisé *Luigi*². Pourtant plus que Louis XIV, c'est la dynastie qui est célébrée. Le mariage y reste un événement dynastique. La célébration du roi se concentre sur le seul corps politique. La réalité du pouvoir ne résidait pas encore dans la personne du roi. Mazarin et la Reine-mère avaient joué et jouaient encore pour le ministre un rôle déterminant. Ils sont bien présents dans le prologue. Un chanteur figure le Tibre, hommage évident aux origines italiennes de Mazarin. Anne d'Autriche n'est pas oubliée, un chanteur représentant la Lune interpelle *Anna la Gran Reina*. Le corps politique du roi se partage encore entre Louis XIV, Mazarin et la Reine-mère. Les vers du ballet qui fut intercalé dans l'opéra datent de 1662. Au rebours du livret de Butti, il n'y est plus question que du roi. Il en sera désormais ainsi jusqu'à la fin de la période étudiée (1697). Louis XIV est le corps politique du roi et le corps politique du roi est Louis XIV. Le final du ballet donne la pleine mesure de la majesté royale sublimée par la chorégraphie. Dansant dans le rôle du Soleil, Louis XIV est entouré de courtisans figurant les heures du jour. Benserade déclare que *si l'on ne craignait de passer pour impie / L'on pourrait adorer cette belle copie*³.

Cette confusion corps privé-corps politique, acté dès 1661-1662 chez les balladins, n'a pas cours chez les prédicateurs.

¹ Vers du Ballet Royal dansé par leurs Majestez entre les Actes de la grande Tragédie de l'Hercule Amoureux, Avec la Traduction du prologue, & des Arguments de chaque Acte, Paris, R Ballard, 1662

² op cit, p 64

³ op cit, p 32

En 1662, dans le carême prêché par Bossuet, le roi apparaît déconnecté de tout contexte historique. Seule une rapide référence à la crise de subsistance affectant le pays depuis 1661 est introduite lors de son sermon dit du mauvais riche¹ (3 mars). Louis XIV disparaît derrière la fonction qu'il incarne. A ce titre, les références aux monarques de la bible ou aux ancêtres plus ou moins mythiques de Louis XIV demeurent légion. Dans le sermon pour le dimanche de Rameaux², David et Salomon restent des modèles pour le roi. Bossuet l'associe à David affirmant que tous deux sont *des dieux de chair et de sang*³. Comme Salomon, il doit combattre les blasphémateurs et les impies. Les grands ancêtres (Pharamond, Childebert, saint Louis et Louis XIII) apparaissent également dans ce sermon⁴. Saint Louis tient sous le règne une place essentielle. La figure de Clovis, même si elle existe, est effacée par saint Louis. Colette Beaune⁵ a longuement étudié le culte rendu à « saint Clovis » et à son importance pour l'identité nationale. Louis XIV était issu par Henri IV d'une branche cadette de la maison de France née d'un fils de saint Louis. Ce dernier fondait la légitimité des Bourbons, qui était une dynastie régnante assez nouvelle. Il devenait donc l'ancêtre illustre à honorer en priorité. Toute une série de parallèles entre saint Louis et Louis XIV fut développée tout au long du règne. Nous aurons l'occasion de les souligner dans les développements à venir. Colette Beaune a montré l'importance de saint Louis pour le pays⁶, tandis que d'autres auteurs ont souligné son importance, sous le règne de Louis XIV, tels Jean Pierre Landry pour la prédication⁷ ou Géraldine Lavieille sur l'attachement des jésuites au saint roi⁸ et Pierre Zoberman⁹ pour citer quelques exemples.

Chez Bossuet, en sa qualité de monarque chrétien, le roi de France entretient une relation privilégiée avec Dieu. Ce lien particulier impose au souverain des devoirs à l'égard de Dieu, mais elle lui donne corrélativement des droits sur ses sujets. Le prédicateur compose le portrait d'un roi chrétien obéi et à qui tous sont soumis. Il évoque davantage un système politique qu'il ne parle de Louis XIV. Pour Bossuet, le pouvoir de tous les princes chrétiens (catholiques puisque le protestantisme demeure une hérésie) s'inscrit dans cette perspective.

¹ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 9, p 197

² ibid vol 9, p 618.

³ ibid, vol 9, p 632

⁴ ibid, vol 9 p 618.

⁵ Colette Beaune – op cit, p 75 et s

⁶ op cit, p 173 et s

⁷ Jean Pierre Landry - *Saint Louis vu par les prédicateurs de l'époque classique* in *L'Image du Moyen-Age dans la littérature française de la Renaissance au XXe siècle : colloque*, Poitiers, La Licorne (université de Poitiers), 1982

⁸ Géraldine Lavieille – op cit

⁹ Pierre Zoberman – op cit, p 49 et s

Le sermon sur la Purification de la Vierge (2 février 1662) rappelle le caractère sacré d'une monarchie que Dieu *a commis pour régir ses peuples*¹ et qui contraint à l'obéissance. Le sermon dit du mauvais riche (3 mars 1662) déclare que *c'est aux sujets à attendre et au roi à agir*². Le sermon sur les devoirs des rois du dimanche de Rameaux³ (2 avril 1662) montre un corps politique d'essence chrétienne. Le prédicateur offre l'image du roi idéal. Ce sermon dresse un portrait non de Louis XIV mais des rois en général, décrivant un système politique. L'orateur évoque la théorie du double corps déclarant *Vous êtes des dieux encore que vous mourriez et votre autorité ne meurt pas*⁴. Bossuet dresse une apologie de la monarchie française, illustration de l'autorité royale d'origine divine. La personne du roi ne se conçoit pas sans référence à ses prédécesseurs ou aux figures royales de l'Ancien Testament. Bossuet interpelle Louis XIV, rappelant ses titres de roi très chrétien et fils aîné de l'Eglise. Célébrant la monarchie française⁵ et son lien avec l'Eglise, le prédicateur évoque Pharamond (fondateur mythique de la dynastie), saint Louis (modèle du saint roi) et Childebert (symbole de l'antiquité de la monarchie française). Cette puissance absolue soumise à la loi divine ne peut être régulée que par le roi *se résistant à lui-même*. Aucun contre-pouvoir ne peut la limiter. Le 2 février 1666, Bossuet intervient pour la fête de la Purification de la Vierge, c'est à dire à la Chandeleur. Le prédicateur prêche encore l'obéissance à Dieu et au pouvoir royal. Le *prince n'a que Dieu au-dessus de soi, après Dieu il est le premier, il a en main sa puissance, il exerce sur nous son autorité*⁶. Intervenant quelques jours après la mort d'Anne d'Autriche, survenue le 20 janvier, l'orateur célèbre son action sous la Régence. Il glorifie le corps politique du roi dont elle fut l'incarnation, affirmant que la défunte était *attachée immuablement à conserver le sacré dépôt de l'autorité royale, unique appui du repos public, qu'elle a remise enfin toute entière entre les mains victorieuses d'un fils qui sait la maintenir avec tant de force*⁷. En 1666, le sermon du quatrième dimanche de Carême⁸ se présente encore comme une réflexion sur la nature du pouvoir royal. Bossuet décrit le roi comme un être d'exception, grâce à sa dimension sacrée. Il offre le portrait d'un individu disposant d'un pouvoir supra humain *il voit qu'il ne fait que remuer les yeux, et qu'aussitôt tout se remue d'une extrémité du royaume à*

¹ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 11, p 262

² *ibid*, vol 9, p 197

³ *ibid*, vol 9 p 618.

⁴ Œuvres complètes de Bossuet, *op cit*, vol 9. p 628

⁵ Œuvres complètes de Bossuet, *op cit*, vol 9 p 623

⁶ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 11, p 273

⁷ *ibid*, vol 11, p 287

⁸ *ibid*, vol 9, p 317

*l'autre*¹. Bossuet ne parle toujours pas de Louis XIV, mais d'un roi « fantasmé ». Lorsque Bossuet interpelle Louis XIV, il l'enjoint à revêtir ce costume lui suggérant d'être *le Dieu de ses peuples*.² L'oraison funèbre du prince de Conti³ (1666) ne parle pas de Louis XIV et développe cette même thématique d'une monarchie de droit divin : *l'on ne saurait être attachés à JESUS-CHRIST sans l'estre inviolablement à tous les interests du Roy, puisque l'on doit encore plus à son souverain par les loix divines que par les lois politiques*⁴. En 1666, Philippe IV d'Espagne disparaît. Le défunt était oncle et beau-père de Louis XIV. Son oraison par François Ogier multiplie les allusions à la grandeur du trône de France démontrant la supériorité française⁵, focalisant son discours sur le corps politique. En 1666, la disparition d'Anne d'Autriche fournit une grande quantité de matériaux, démontrant que certains prédicateurs persistent à ne célébrer que le seul corps politique du roi. Le père Fernier⁶, s'il ne se montre pas avare de qualificatifs élogieux, glorifie l'institution royale. Il déclare que *l'excellence du Royaume de France excède la grandeur de tous les autres*⁷. Il affirme que *Dieudonné est le digne héritier des vertus d'Henry, & de Louis*⁸. Le roi s'inscrit dans une lignée. Dom Cosme célèbre l'autorité royale en développant la supériorité accordée par Dieu au trône de France, s'intéressant bien plus à la dynastie qu'à Louis XIV⁹. Cet intérêt pour le corps politique conduit certains prédicateurs à célébrer ceux qui dans un passé plus ou moins proche l'ont incarné avant Louis XIV. A Auxerre, Louis XIII demeure *le plus grand de tous les Roys*¹⁰. Evoquant Anne d'Autriche, Biroat parle des *trois Theatres de sa gloire LE THRONE, L'AUTEL, LA CROIX*. Les mariages royaux, à l'instar de celui d'Anne d'Autriche, deviennent *des biens publics*¹¹. L'orateur décrit un ordre idéal voulu par Dieu et dans lequel chacun des protagonistes (le roi, son frère, leur mère, le jeune dauphin) jouent chacun un rôle. Décrivant la Régence, pourtant riche en péripéties périlleuses, l'ecclésiastique déclare que Dieu *combla & sa personne & son regne de tant de benedictions, qu'il semble que toutes ces avantageuses promesses que Dieu avait faites en faveur du Thrône de David se soient accomplies*

¹ *ibid*, vol 9, p 332

² *ibid*, vol 9, p 333

³ Oraison funèbre de Mgr le prince de Conty, prononcée à Paris le 5 juin 1666, au grand couvent des Carmélites, par messire Gilbert de Choiseul Du Plessy-Praslain, Paris : A. Vitré, 1666

⁴ *ibid* p 25

⁵ Oraison funèbre de Philippe IV, roy d'Espagne par M. François Ogier, Paris : P. Le Petit, 1666,

⁶ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France et mère du roi, prononcée dans l'église des bénédictines de l'abbaye royale de Saint-Julien d'Auxerre par M. Fernier, Paris, G. Josse, 1666

⁷ *ibid*, p 7

⁸ *ibid*, p 19

⁹ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France et mère du roi, prononcée dans l'église et paroisse royale de Saint-Germain de l'Auxerrois, par le R. P. Dom Cosme, Paris, F. Muguet, 1666, p 7

¹⁰ *ibid*, p 6

¹¹ Sermons des vestures, professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat – p 334 Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, Reine de France & de Navarre, Lyon, éd ?, 1682, p 348

*dans le sien*¹. Cet exemple illustre bien la glorification de l'institution monarchique par l'évocation non du roi, mais de sa mère. Fromentières², en posant Anne d'Autriche et son époux comme modèles, célèbre à son tour le corps politique du *plus beau Trône du monde*³ à la tête du *plus riche Roïaume de l'Europe*.⁴

Le terme d'*Invincible monarque*, très employé dans les oraisons d'Anne d'Autriche, s'adresse davantage au corps politique qu'à Louis XIV. Thomas de Folleville⁵, Honoré Bontemps,⁶ Irénée Duparcq⁷ font avant tout référence au stéréotype de la valeur militaire d'un roi désincarné. Louis XIV, en ce début de décennie n'a pas encore montré sa valeur militaire. Les orateurs sacrés évoquent des épisodes Anciens, qui ne doivent rien à Louis XIV. A cet égard, Senault glorifie Louis XIV *le plus auguste de nos monarques* pour ses victoires affirmant *qu'il a joint tant de provinces à l'ancien héritage de ses Ayeux ../.. a donné la loy à tous ses voisins ../..a fait la paix comme il a voulu*⁸.

Le milieu de la décennie indique néanmoins une première inflexion vers une plus grande prise en compte, par les prédicateurs, de la personne de Louis XIV. Néanmoins, rien de comparable à ce qui se passait au même moment dans les divertissements. Pour ces derniers, l'instauration du gouvernement personnel constituait d'emblée un motif de louange⁹. Leur propos présente un roi intéressé par la bonne gouvernance de ses Etats et soucieux du bien être de ses sujets. Par exemple, dès 1661, le ballet royal de l'Impatience¹⁰ évoque Louis XIV en se nourrissant de l'actualité pour célébrer le roi victorieux de l'Espagne. Dès les premiers vers, Louis XIV est célébré pour son apparence majestueuse. Il l'est encore quand il figure Jupiter à *l'éclat trop lumineux*¹¹ ou encore lorsque dansant un chevalier éclate sa *grandeur héroïque*¹². Ses allusions soulignent combien le corps privé du roi incarne à la perfection son corps politique.

Rien de tel chez les prédicateurs, lorsqu'il s'agit d'évoquer Louis XIV. Le corps privé n'apparaît qu'en filigrane et bien modestement dans les sermons prononcés à la cour par Bossuet et de

¹ *ibid* p 347

² Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 31 et 32

³ *ibid*, p 52

⁴ *ibid*, 1690, p 32

⁵ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée par M. de Folleville, le 20 jour d'avril 1666, Paris, Promé, 1666, pp 3 et 4

⁶ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, mère du roi, reyne de France et de Navarre, prononcée dans l'église des religieuses de la Miséricorde, par M. Honoré Bontemps, Paris, F. Lambert, 1666, p 29

⁷ Oraison funèbre de la reyne Anne d'Autriche. Par le P. Irénée Du Parcq. Paris : D. Thierry, 1666

⁸ Oraison funèbre d'Anne, infante d'Espagne, reine de France par le R. P. Iean François Senault, Paris, St-Eustache, Paris, Pierre Le Petit, 1666, pp 16 et 17

⁹ Peter Burke – *op cit*, pp 81 et s

¹⁰ Ballet royal de l'Impatience dansé par sa Majesté le 19 febvrier 1661, Paris, R Ballard, 1661

¹¹ *ibid*, p 30

¹² *ibid*, p 34

manière un peu plus nette dans les nombreuses oraisons funèbres d'Anne d'Autriche. Le corps politique du roi continue à primer encore le corps privé chez la majorité des orateurs. Néanmoins, quelques-uns commencent à évoquer Louis XIV. Le portrait du roi oscille entre une représentation du seul corps politique, et une peinture de ce corps doublé du corps privé : ce dernier occupe alors une place plus ou moins importante selon les oraisons. Sans doute faut-il voir dans cette inflexion de la louange une montée en puissance de la louange au roi chez les prédicateurs, qui ne peuvent plus se limiter à célébrer un Très Chrétien désincarné. Louer plus ouvertement le roi suppose de célébrer Louis XIV en personne. A cet égard, quelques allusions à la politique menée par le roi viennent de-ci de-là l'illustrer.

Dans les sermons de cour, le corps politique triomphe toujours, mais quelques rares louanges à Louis XIV apparaissent. Bossuet, dans le sermon du premier dimanche de l'Avent 1665, finit par évoquer Louis XIV *roi qui sent son trône affermit et sa puissance établie*¹. Le texte se clôt sur une adresse au roi louant sa force de travail. Bossuet reprend le thème du roi au travail largement exploité par les balladins. Il affirme, en outre, que sa gloire lui assure une renommée à nulle autre pareille et lui fait surpasser ses prédécesseurs. Ce sermon marque donc une étape puisque l'orateur personnifie sa célébration du roi. Il persévère lors du carême 1666. Lors du mardi de la deuxième semaine de Carême (21 mars) Bossuet évoque la *haute réputation de vos armes et vos conseils*². Il parle également de la *grande âme* du roi. Le sermon de Rameaux (18 avril) adresse une véritable louange à Louis XIV. La célébration du corps politique *image vivante de cette Majesté suprême*³ de Dieu se double d'une louange plus personnelle. Bossuet affirme que, si son état de prédicateur ne l'en empêchait pas, il adresserait des *panégyriques*⁴ au roi. Son esprit de justice retient son attention. Concernant ses sujets, Il souligne *le bonheur qu'ils ont d'être nés sous votre empire* et évoque *cette sainte réformation de l'état de justice*⁵. Depuis 1665, seuls les catholiques peuvent instruire des dossiers en justice. L'ordonnance du 25 juillet 1665 a réorganisé la justice militaire avec une véritable procédure pénale. La politique royale conduisant à *réprimer la licence*⁶, lui fait évoquer les figures de Salomon et de Théodose, archétypes du roi de justice.

Les oraisons funèbres des années 1665 et 1666 confirment cette tendance. Le corps politique demeure très présent, mais la personne du roi se fait jour.

¹ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 8, p 98

² *ibid*, vol 9, p 150

³ *ibid*, vol 9, p 666

⁴ *ibid*, vol 9, p 636

⁵ *ibid*, vol 9, p 644

⁶ *ibid* 62, vol 9, p 653

L'oraison funèbre du prince de Conti¹ (1666) rappelle l'abolition du duel soulignant l'esprit de justice du roi et sa piété². L'oraison de Philippe IV d'Espagne (1666) présente le mariage de Louis XIV sous un jour flatteur : c'est l'Amour *qui a vaincu nostre victorieux Monarque ; c'est luy qui a terminé ses nobles ambitions, qui a ralenti cette généreuse ardeur de pousser plus loin ses victoires, & qui lui a inspiré des passions plus douces & plus tranquilles*³. Se faisant, l'orateur honore Louis XIV à travers la thématique du roi victorieux renonçant à sa *bonne fortune* au profit *du bien public de la Chrétienté*⁴.

Les nombreuses oraisons d'Anne d'Autriche (1666) illustrent à leur tour cette évolution. Le roi y apparaît maître de son destin, solidement assis sur son trône Si la distinction entre les deux corps demeure un marqueur assez évident, elle commence déjà à ne plus fonctionner aussi bien. Mascaron en atteste. Il mêle corps politique avec ses considérations lignagères et corps privé, évoquant des êtres de chair, sans qu'il soit aisé de distinguer l'un de l'autre. Il célèbre la fertilité de la maison de France, la naissance du fils de Louis XIV *incomparable Dauphin*, mais aussi la venue au monde du fils et de la fille de Monsieur⁵. L'orateur évoque, en outre, le mariage du souverain et *le fruit de ses conquêtes*.

Si certains prédicateurs se bornent encore au seul corps politique, la plupart glisse du général (la fonction) au particulier (le roi incarné). Le lien charnel entre Louis XIV et sa défunte mère permet ce glissement. Très largement développé, ce thème introduit le corps privé, en évitant de verser dans une louange trop zélée à Louis XIV. Au-delà de l'hommage à la Reine-mère, immanquablement décrite comme une grande reine et une chrétienne d'exception, leur filiation permet de célébrer le fils d'une manière quasi automatique. Sa naissance tardive, présage divin d'un avenir glorieux, fut une antienne et constitue le plus petit dénominateur commun de la louange. *La Nature eut besoin de plusieurs années pour former un corps qui fust digne de loger l'Esprit qui vous animé* déclare le père Fernier. Pour Hyacinthe Serrony, évêque de Mende, la nature a cherché à *faire des essais, & corriger les défauts qui se trouveraient dans les autres, & en suite en donner un parfait & achevé à la France*⁷. Le chanoine Lopes, compare cette naissance à celles d'*Isaac, Samuel et Saint Jean-*

¹ Oraison funèbre de Mgr le prince de Conty, prononcée à Paris le 5 juin 1666, au grand couvent des Carmélites, par messire Gilbert de Choiseul Du Plessy-Praslain, Paris : A. Vitry, 1666

² *ibid* p 30 et p 32

³ Oraison funèbre de Philippe IV, roy d'Espagne par M. François Ogier, Paris : P. Le Petit, 1666, p 15

⁴ *ibid* p 20

⁵ Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745, p 48

⁶ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France et mère du roi, prononcée dans l'église des bénédictines de l'abbaye royale de Saint-Julien d'Auxerre par M. Fernier, Paris, G. Josse, 1666, p 10

⁷ Oraison funèbre prononcée dans l'église des Augustins du grand couvent de Paris, au service solennel fait par l'assemblée générale du clergé de France pour la reine mère du roi par monseigneur Hyacinthe Serrony, évêque de Mende, Paris, A. Vitry, 1666 p 12

*Baptiste*¹. Guillaume Le Boux fait de même avec Isaac². Mascaron évoque à son tour Samuel et Isaac³.

La relation mère-fils ouvre une seconde thématique avec un parallèle Blanche de Castille - Anne d'Autriche et saint Louis - Louis XIV. Comparant la piété des deux reines, le chanoine Lopes met sur le même plan les règnes de saint Louis et Louis XIV⁴. Ce sujet a largement été étudié par l'historiographie, notamment Pierre Landry ou Peter Burke⁵.

Si cette filiation permet d'introduire le corps privé du roi, elle va encore rarement au-delà. Quelques rares prédicateurs célèbrent la valeur militaire de Louis XIV. Thomas de Folleville parle d'un roi-enfant qui, *dès la première année de sa naissance, ce petit Generalissimé*⁶, par sa seule présence anime l'ardeur de ses soldats. Les victoires de l'année 1639, alors même que Louis XIII est toujours en vie, sont donc attribuées à un enfant d'un an, tandis que Louis XIII disparaît, alors même qu'il combattit victorieusement en Flandre. L'actualité nourrit également le roi de guerre. Fromentières évoque le roi qui *a envoyé des Troupes contre les Infidèles .../...délivre toute l'Allemagne du joug & de l'oppression qui la menaçaient*⁷. En août 1664, un contingent français sous les ordres de Jean de Coligny, a participé à la victoire des Impériaux contre les troupes turques à Saint-Gotthard, petit bourg hongrois. L'abbé de Drubec fait également référence à cette victoire, glorifiant un roi *revestu de l'esclat & chargé de l'action de ses belles actions⁸ et victorieux de ses ennemis, reveré de ses Alliez aymé de ses peuples, admire de toute la terre*⁹, qui ne doit sa gloire qu'à lui-même et non plus à sa qualité de roi de France¹.

En réalité, l'un de deux sujets majeurs pour évoquer Louis XIV dans les oraisons d'Anne d'Autriche, réside dans sa comparaison avec d'autres monarques. Ses aïeux, les rois de la bible lui servent de faire valoir. Chez certains prédicateurs, il les écrase de sa présence. Chez d'autres, il est le simple continuateur d'une lignée sans individualité encore bien marquée. Les plus nombreux composent entre ces deux extrêmes. Quelle soit la formule, Louis XIV existe en tant qu'individu

¹ Oraison funèbre pour la feuë reine mère, Anne d'Autriche, prononcée dans l'église métropolitaine et primatiale St-André de Bourdeaux, le 27 mars 1666 par M. Lopes, Bourdeaux, G. de La Court, 1666, p 17

² Hurel Augustin-Jean- op cit, T 2, p 303

³ Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745, p 42

⁴ Oraison funèbre pour la feuë reine mère, Anne d'Autriche, prononcée dans l'église métropolitaine et primatiale St-André de Bourdeaux, le 27 mars 1666 par M. Lopes, Bourdeaux, G. de La Court, 1666, p 15

⁵ voir notamment Jean Pierre Landry – op cit

⁶ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée par M. de Folleville, le 20 jour d'avril 1666, Paris, Promé, 1666, pp 13

⁷ Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 29

⁸ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée le 19 janvier 1667, dans l'église de l'abbaye royale du Val-de-Grâce.par monsieur l'abbé de Drubec, Paris : F. Léonard, 1667, p 25

⁹ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée le 19 janvier 1667, dans l'église de l'abbaye royale du Val-de-Grâce.par monsieur l'abbé de Drubec, Paris : F. Léonard, 1667, p 25

dans un rapport de comparaison aux autres. Dans une veine hyperbolique, au long de quatre pages glorifiant ce *Soleil des Roys*², Thomas de Folleville présente un roi surpassant son père, les rois d'Europe, le sultan ottoman, la figure symbolique du bon roi qu'est Salomon et d'une certaine manière le pape. Le religieux célèbre la victoire diplomatique du roi contre Rome en commémorant assez longuement l'épisode des excuses du Pape dans l'affaire des gardes corses, évoquant une Rome *humiliée devant luy*³. La postérité elle-même est convoquée puisque *il sera entre tous les Roys & les Princes de l'Europe, ce que le Soleil est entre tous les Astres*⁴. D'autres orateurs se montrent plus mesurés. Mascaron, affirme qu'il est *le plus grand de tous les Rois et l'astre favorable & fortuné de cette Monarchie*⁵. Pour autant, son frère lui reste associé. L'aumônier de Monsieur⁶ évoque carrément les deux fils d'Anne d'Autriche sous les vocables *Grand Roy* et *Grand Prince*, assurant que leur douleur, à la mort de leur mère, témoigne de leur grandeur d'âme. Les deux frères sont traités à égalité. Biroat évoque à son tour Philippe, mais prend le soin de préciser que *le Ciel ne doit avoir qu'un Soleil ny le Royaume qu'un Roy*. Monsieur est présenté comme l'appui de son frère et dans une union permettant de *soutenir la gloire de cette Couronné*⁷

b – L'effacement de la distinction corps privé – corps politique : 1666-1682

Dans la période courant de 1666 à 1682, la distinction corps privé corps - politique ne présente plus, pour les prédicateurs, la même vigueur que lors des premières années du règne personnel. L'émergence de Louis XIV que nous venons d'évoquer se poursuit et se renforce au fur et à mesure que la louange au roi prend de l'importance à la cour et à la ville.

L'hommage limité au corps politique reste le fait de textes ne célébrant que très accessoirement le roi. Quelques exemples le montrent bien, tel Bossuet, sans doute fidèle à ses obsessions gallicanes, dans les deux oraisons de 1669 et 1670. C'est encore et toujours le corps politique du roi qui retient son attention. Son oraison d'Henriette de France (1669), tante du roi, célèbre assez brièvement le caractère sacré de la monarchie française *au-dessus des autres Couronnes du monde*⁸. A cet effet, il cite quelques-unes de ses figures illustres, dont saint Louis et Henry IV. Son

¹ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée le 19 janvier 1667, dans l'église de l'abbaye royale du Val-de-Grâce par monsieur l'abbé de Drubec, Paris : F. Léonard, 1667, p 28

² Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée par M. de Folleville, le 20 jour d'avril 1666, Paris, Promé, 1666, pp 13

³ *ibid* p 14

⁴ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée par M. de Folleville, le 20 jour d'avril 1666, Paris, Promé, 1666, pp 13

⁵ Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745, p 36

⁶ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France et de Navarre et mère du roi, prononcée dans la chapelle du séminaire des trente-trois pauvres écoliers de la famille de Notre-Seigneur par M. l'abbé Le Clerc, Paris, C. de Sercy, 1666

⁷ Sermons des vestures, professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat – p 334 Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, Reyne de France & de Navarre, Lyon, éd ?, 1682, p 351

⁸ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p39

oraison de Madame (1670) évoque *la Maison de France la plus grande sans comparaison de tout l'Univers*. Louis XIV n'apparaît que brièvement. En 1670, dans l'oraison de Madame, Bossuet se borne à soutenir que son *jugement est une règle toujours sure*¹. Bourdaloue, dans son sermon du deuxième mercredi de Carême 1674, se limite à une courte louange au corps politique qui, à l'instar de celui de tous les monarques, apparaît comme une *divinité sur terre*².

Pour la plupart des orateurs sacrés, l'image royale se nourrit de l'actualité et se centre davantage sur Louis XIV que sur l'institution royale. Nous en présenterons ultérieurement les différentes facettes et envisagerons si elles sont communes ou non aux orateurs sacrés et aux balladins.

Il reste, néanmoins un domaine où l'évocation du corps politique demeure largement présente : celle du roi chrétien. L'explication en revient à la vie privée du roi. Lorsqu'il s'agit d'évoquer l'art de gouverner ou de conduire la guerre, l'opposition corps privé-corps politique perd de son utilité. Il faut attendre que le roi renonce à ses maîtresses et se montre dévot pour qu'au début des années 1680, le corps politique cesse d'être le refuge d'une certaine louange au roi chrétien.

Après Louise de la Vallière, Louis XIV choisit une seconde favorite avec Mme de Montespan, à compter de 1667. Le roi entretint alors deux maîtresses. L'adultère était donc double, puisque la marquise était elle-même mariée. De nouveaux enfants naturels naquirent entre 1667 et 1678. Louis XIV les légitima, officialisant un peu plus les dérèglements de sa vie conjugale. Ses ruptures et ses réconciliations avec Mme de Montespan, ses nouvelles passades pour telle ou telle beauté de la cour, l'affaire des poisons impliquant Mme de Montespan et une seconde de ses maîtresses Mlle Des Œillets, constituèrent autant d'événement bien connus et un climat bien peu favorable pour qu'en chaire les prédicateurs honorent sa vertu de roi chrétien, même si la chose demeurerait possible grâce à sa politique de répression du protestantisme, ainsi que nous le détaillerons plus tard. Le roi engagea une politique hostile aux protestants, satisfaisant ainsi à une vieille revendication de l'Eglise. Dès 1676, il créa une caisse des conversions destinée à aider les réformés à se convertir. En 1679, une ordonnance condamnait les relaps et confisquait leurs biens, un édit supprima les dernières chambres mi-parties à Toulouse et Grenoble, les colloques et synodes protestants durent être autorisés et tenus en présence d'un représentant du roi. Toute une série de métiers se fermèrent aux protestants dans les années 1679-1680. En 1680, un premier édit interdit aux catholiques de se convertir au protestantisme, sous peine de bannissement, d'amende et de confiscation de leurs biens. Ce texte prévoyait également la destruction des temples les ayant accueillis. Un second édit prohiba les mariages entre protestants

¹ *ibid* p123

² Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p323

et catholiques En 1681, tout enfant protestant d'au moins sept ans pouvait adopter le catholicisme sans autorisation de ses parents. En 1682, les réformés français reçurent l'interdiction de quitter le royaume et de se réunir en dehors de leurs temples et en l'absence de leurs pasteurs¹.

Cette politique religieuse ne constitue néanmoins pas une source d'inspiration majeure avant le début des années 1680. Il faut attendre Bourdaloue, en 1680, pour que le sujet soit vraiment exploité. Cette année, le roi renoua avec la communion pascale interrompue depuis 1677. Louis XIV ne s'abstint plus (sauf maladie) de communier jusqu'à sa mort. Son repentir et sa sincérité ont pu être perçus par le clergé prêchant à la cour et notamment Bourdaloue.

Dans le même ordre d'idée, la politique d'affrontement menée par Louis XIV à l'égard du pape aurait pu, de la part de prédicateurs gallicans, être ouvertement exploitée en faveur de Louis XIV. Pourtant rien de tel ne s'opéra. Rappelons les épisodes majeurs de cette relation avec le Saint-Siège. Les relations se dégradèrent avec l'élection d'Innocent XI. En 1677, un premier conflit éclata au sujet du privilège d'extraterritorialité dont bénéficiait le quartier des ambassades à Rome. Louis XIV refusa, au contraire des autres souverains européens, de renoncer à ce privilège. Cette même année, la dépouille du nonce Varèse, mort à Paris, fut inhumée dans une église paroissiale au mépris de l'exemption revendiquée par la nonciature. En rétorsion, le pape ne nomma pas de nouveau nonce. Toujours en 1677, l'affaire de la Régale connut un rebondissement. L'évêque de Pamiers saisit le pape au sujet des prétentions du roi de France à conserver les revenus des évêchés vacants. En 1680, le pape adressa un bref très comminatoire pour Louis XIV, le menaçant de la colère divine. A la suite de l'échec d'une tentative de conciliation menée par l'archevêque de Reims Le Tellier, l'Assemblée générale du clergé affirma son gallicanisme, en 1682. La déclaration dite des Quatre articles reprit les propositions édictées par la Sorbonne en 1666, déniait au pape tout pouvoir sur le temporel du roi, niant son infailibilité et soumettant son autorité au contrôle de l'Église de France. Louis XIV imposa la séparation de l'Assemblée générale, tout en imposant l'enseignement des Quatre articles dans les universités et séminaires français. Le pape ne prononça pas d'interdit contre la France, mais refusa l'institution canonique à tout signataire de la Déclaration². Un véritable conflit opposait donc Paris et Rome.

Quelques exemples montrent bien le recours au corps politique du roi pour célébrer le roi chrétien jusqu'au début des années 1680.

¹ Alexandre Maral – *Roi-Soleil et Dieu. Essai sur la religion de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2012, p 191 et s

² *ibid*, p 125 et s

Les références aux rois de l’Ancien Testament, saint Louis, les cérémonies de la Monarchie à l’instar du lavement des pieds de Jeudi saint¹ s’inscrivent dans cette évocation du corps politique. L’humilité royale se retrouve très fréquemment mise en avant pour dresser le portrait de ce roi chrétien. La cérémonie de Jeudi saint en constituant l’évocation phare.

Dans le sermon du quatrième dimanche de l’Avent 1670 à la cour, Bourdaloue évoque le *premier roi du monde*² qui agit en faveur de l’Eglise. Le prédicateur multiplie les titres : *très chrétien, plus grand roi du monde*. Rappelant les fonctions de protecteur de l’Eglise du roi ; il s’inscrit dans le registre du corps politique. En 1676, l’oraison de Turenne par le père Cueillens³ rappelle que le roi de France communit sous les deux espèces lors de son sacre, qu’il nomme les chefs de l’Eglise et défend le saint Siège. Il remonte aux débuts de la royauté évoquant Charlemagne et Louis le Débonnaire, affirme que la *dignité* des rois de France *n’est pas seulement temporelle, mais sacrée et approchante de la sacerdotale*⁴. Un sermon de 1678 constitue à lui seule une longue et excellente illustration d’une louange zélée au roi entièrement focalisée sur le corps politique du roi chrétien. Le Boux prononce le sermon du dimanche des Rameaux⁵ portant sur *l’obéissance que l’on doit au Roi*. Le roi doit être honoré puisque c’est une vérité religieuse enseignée par les *Saintes Ecritures*⁶. Le prédicateur trace le sillon habituel des gens d’Eglise affirmant que le roi est le représentant de Dieu. Les allusions et les développements sur le sujet, qui ne doivent rien à Louis XIV et tout à son corps politique, fonctionnent comme un fil conducteur. Le Boux insiste particulièrement sur la dimension sacrée du monarque. N’affirme-t-il d’ailleurs pas tout bonnement *que le nom même de Christ, nom consacré pour désigner le Fils du Très-Haut lui appartient*⁷. Le lien est confirmé par le sacre du roi de France⁸. Cet hommage aux rois de la terre le conduit à célébrer plus particulièrement les rois de France *Fils ainés de L’Eglise, Oints du Seigneur*, qui se sont illustrés dans leur lutte *contre les Infidèles*, leur soutien au Pape et *leur rare piété*⁹. L’orateur souligne que L’Eglise lors de la Messe, *c’est à dire, dans le plus vénérable & le plus saint moment*¹ appelle ses fidèles à prier pour la conservation du roi. L’évêque rajoute que lors des *conciles* qui réunissent *tous les Evêques*, les rois sont acclamés. Il évoque *également le serment qui nous lit à leurs personnes sacrées*, qui est *le plus saint et le plus fort*. Il évoque

¹ Alexandre Maral – op cit, p 104

² Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 70

³ Oraison funèbre de. Henry de La Tour d’Auvergne, Vte de Turenne, prononcée le 4e novembre 1675, dans l’église cathédrale de Lavaur, par le R. P. Cueillens, Seconde édition Paris : E. Couterot, 1676

⁴ ibid p14

⁵ Sermons prêchés devant le Roi, par M. Le Boux, Rouen : Vve Besongne, 1766, T2, p130

⁶ op cit, T2, p134

⁷ op cit, T2, p135

⁸ op cit, T2, p137

⁹ op cit, T2, p140

aussi ses sujets qui *viennent en foule assiéger nos Temples, si-tôt que nos Princes sont menacés de quelques dangers*². La sémantique rattache le roi à l'Église et à ses rites. L'orateur déclare même *S'il y a un culte pour les Saints, je ne crains pas de dire qu'il y en a un aussi pour les Rois*³ il parle même de la *Vénération* qui leur est due.

Au début des années 1680 un tournant se fait jour. Un sermon de 1682 en constitue un excellent révélateur. Le père Mathieu prononce le sermon de la Purification de la Vierge 1682⁴. Le prêtre propose une célébration assez longue du roi, centrée sur la naissance du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. Le prince est né le 6 août 1682. L'événement, qui consolide la dynastie, se focalise pourtant sur le seul Louis XIV. Ce n'est pas la lignée royale qui est célébrée. Nulle évocation de l'ancienneté ou de la piété de la dynastie ne se fait jour. L'ecclésiastique ne s'intéresse qu'à Louis XIV. Ce dernier n'est plus comparé aux monarques du passé. Il occupe à lui seul le devant de la scène. Le Grand Dauphin, père de l'enfant, est totalement oublié. Ce sermon marque une évolution. La célébration du roi se centre de plus en plus sur Louis XIV et tend à évacuer, dans les sermons, l'évocation d'un corps politique distinct du corps privé. Plus que *des princes de votre sang*, se sont *des princes de votre main*, c'est à dire formés et élevés par Louis XIV, que le père Hubert déclare être un gage de bonheur pour la France. La personnalité du roi prime désormais la lignée.

c – Se jouer des deux corps du roi : le chant du cygne

Dans les années 1670, la célébration du corps politique du roi s'est donc principalement focalisée sur le roi chrétien. Dans les années 1680, en entrant dans le rang de la morale prêchée par les prédicateurs et devenant dévot, le roi s'est attiré les bonnes grâces d'un nombre croissant d'orateurs sacrés. L'inflation de la louange au roi dans la prédication a déjà été exposée (cf. I § 3.1 – Les sermons : l'éloquence sacrée à la cour & § 3.2 – Les oraisons funèbres : l'éloquence à la ville). Au début des années 1680, une conduite royale plus rangée pouvait laisser supposer une évolution sur le modèle des balladins avec une fusion des deux corps. L'importance quantitative des sources et leur variété avec la disparition de la reine Marie-Thérèse (1683) permet d'examiner cette évolution, finalement plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord.

¹ op cit, T2, p138

² op cit, T2, p161

³ op cit, T2, p140

⁴ Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Carême, Paris, Veuve Rouilland, 1715, T1, p1

Une première tendance peu présente continue à réserver la louange au seul corps politique. D'autres prédicateurs préférèrent célébrer les deux corps successivement. D'autres optèrent pour un discours fusionnant les deux corps, à l'instar des balladins. Enfin, lors de louanges particulièrement zélées, un dernier groupe montrait un Louis XIV excédant un corps politique devenu trop étroit pour sa stature.

Un schéma ancien proposant un portrait du roi centré sur son seul corps politique persiste. Cette solution s'avère marginale avec un seul texte sur trente et une oraisons comptabilisées pour Marie-Thérèse. Néanmoins, son existence reste sans doute révélatrice de l'image du roi auprès de modestes prédicateurs loin des grands centres et de la cour. Ce texte a été produit par un simple carme de province. Dans la région d'Arras, ce clerc prononce une oraison¹ constituant presque une curiosité, tant les thèmes semblent archaïques. Articulée autour du saint Esprit, il développe la thématique de la France monarchie chrétienne distinguée par Dieu. Le saint Chrême, l'onction du sacre ou encore Jeanne d'Arc sont mis en avant pour louer le corps politique. Le prédicateur associe même Henri III, fondateur de l'ordre du saint Esprit, à Louis XIV, ses fils, petit-fils et même les princes du sang. La France, pays catholique préservée en la personne de ses rois des *monstres de l'herésie, des erreurs*² est davantage célébrée que Louis XIV. Ce dernier est succinctement évoqué pour sa lutte contre les protestants, puisqu'il prononce *un arrest contre eux, qui les exclut de toutes les charges & emplois de ses états*³. Néanmoins, l'orateur en présente la défunte reine comme l'inspiratrice. Le roi *digne Protecteur de l'Eglise, & vaillant Défenseur de la foi* ne l'est non par mérite personnel, mais du fait des qualités inséparables de la couronne, *dignement soutenues de sa Personne Sacrée, & reconnues même il y a plus de 1300 ans par S. Remy*⁴. On peut légitimement s'interroger sur l'intention de ce prédicateur aussi peu enclin à célébrer le roi : pur archaïsme de sa part ou volonté délibérée de ne pas célébrer Louis XIV en célébrant ses prédécesseurs ?

Un second groupe, bien plus étendu, ne renonce pas à évoquer le corps politique du roi, mais choisit systématiquement de compléter son propos par une louange visant plus spécifiquement Louis XIV. Ces orateurs cheminent en quelque sorte du général (le corps politique) au particulier (Louis XIV et sa façon d'être le roi). Pour autant ne nous y trompons pas : le corps politique tient une place congrue. Il existe presque toujours un déséquilibre en faveur de la louange personnalisée à Louis XIV.

¹ Oraison funèbre sur le trépas de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée et composée par le Père Philippe de Sainte-Thérèse (Deransart), Arras, Jean Lohen, 1683

² *ibid* p 13

³ *ibid* p 14

⁴ *ibid* p 14

Dans l'église parisienne des Filles Nouvelles Catholiques, le sieur Héron débute par une célébration traditionnelle du corps politique *au dessus de tous les mortels et image de Dieu la plus parfaite*¹. Il poursuit en se lançant dans un catalogue des actions du roi, qui illustrent la *bonté de son cœur*, sa *droiture*, sa *clémence* et sa *piété*². Il rappelle le rétablissement du commerce, la réforme de la milice et le roi conquérant devenu *la terreur bien que l'admiration de ses ennemis*³ et surtout sa politique religieuse. Sa lutte contre la religion réformée illustrée par sa *douceur*, sa *justice*, ses *injonctions* et ses *libéralitez* ont permis de combattre avec efficacité le *schisme*⁴. A Saint-Denis, cadre officiel des cérémonies funèbres de la monarchie, Bossuet intervient devant le Dauphin⁵. L'évêque célèbre d'abord l'ancienneté, l'indépendance de la maison de France *incapable d'être assujettie à une famille étrangère* et sa vocation universelle. Zélateur de tous les gallicanismes, la célébration du lignage de Marie-Thérèse se centre sur ses origines françaises : sa propre mère, fille d'Henri IV, et les aïeux de la monarchie espagnole issus de la maison de Bourgogne. Après cette louange au corps politique, l'évêque déroule sa célébration de Louis XIV, selon un triple thème : roi de guerre, bon gouvernement et roi animé du zèle pour Dieu. Un troisième exemple est offert à Saint-Germain des-Près, par Dom Antoine Gallois. Il débute sur la primauté du trône de France depuis *plus de mille ans*⁶ qui confère la qualité de *Roy Très-Chrétien* et enchaîne sur sa supériorité sur la Maison d'Espagne. Il poursuit en présentant Louis XIV en monarque actif, entreprenant, réfléchi et inspiré.

Une troisième communauté se rattache au modernisme des balladins et des autres locuteurs célébrant le roi. Elle propose un récit ne permettant plus de repérer le corps politique du corps privé. Evoquer le roi consiste à célébrer les deux corps dans la personne de Louis XIV.

L'humanité du roi permet assez bien de mettre en exergue le phénomène. Elle n'est plus le révélateur du corps privé mais devient l'expression même de qui est le roi. Un premier sujet s'articule autour de la peine éprouvée par le roi lors de la disparition de son épouse. L'oraison prononcée par Pierre Pièche à Aix-en-Provence⁷ dresse le portrait de celui qui est *le plus admirable*

¹ Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, p 24

² *ibid* p 25

³ *ibid* p 25

⁴ *ibid* pp 25 et 26

⁵ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 193

⁶ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France... prononcée dans l'abbaye de S. Germain-des-Prez par le R.P. Dom Antoine Gallois, Paris, G. de Luyne, 1683, p 24

⁷ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, en présence de monseigneur le cardinal Grimaldi et de toutes les cours souveraines par le P. Pierre Pièche, P. de 'Oratoire, Aix en Provence, C. David, 1683

*composé de Grandeur & de toutes les Vertus Royales*¹. Ses larmes témoignent que chez lui *la Majesté subsiste toujours*². Ainsi, même lorsqu'il redevient homme en pleurant, Louis XIV demeure roi. A Saint-Germain-l'Auxerrois, le père Anselme³ célèbre la sensibilité du roi qui devient l'expression même de sa fonction : *Louïs plus juste et plus humain savait distinguer l'insensibilité de la constance et il est si sensible qu'il ne peut luy refuser les marques éclatantes de la douleur*. Au-delà de l'exploitation de cette affection pour la reine, d'autres témoignages de l'humanité royale démontrent encore la fusion des deux corps. A Saint-Jean-de-Grève, le père Hubert⁴ honore le roi devenu père et qui contrairement à *la plupart des grands ne craint pas de diminuer à mesure que leurs enfants grandissent*⁵. Il n'éprouve pas *cette indigne jalousie puisqu'il est au dessus de tout, sûr de luy même et de son mérite*⁶. Son propos s'efforce de prouver que la grandeur de la fonction et de la personne qui l'incarne ne font qu'une avec Louis XIV. Ces exemples soulignent que la fusion de deux corps ne passe pas par une ligne de démarcation opposant Paris et la Province ou encore des prédicateurs œuvrant à la cour (Mathieu Hubert, Antoine Anselme) aux autres (Pierre Pièche). Elle constitue une tendance générale à l'œuvre à l'échelle du royaume.

En sus de cette humanité royale révélant la grandeur de l'homme et de la fonction, un discours plus général fonde dans un même creuset les entreprises du roi, ses vertus et la majesté de l'institution monarchique.

L'abbé de la Réau, dans une forme de dialogue entre les mérites du roi et de la reine, illustre bien cette tendance⁷ : *Louis est par la grandeur de son âme au dessus de sa propre grandeur* ou encore *Louis possède dans sa souveraine perfection toutes les vertus de son sexe*⁸. Le prédicateur ne parle plus du « roi », mais de *Louis*. La personnalisation est totale. La teneur des compliments, hormis le qualificatif *souveraine*, ne renvoie plus à l'institution. L'orateur évoque les vertus, la perfection, la grandeur. Il souligne ces qualités sans négliger de montrer que Louis XIV est le roi. L'oraison dresse un long portrait du monarque absolu, auteur et inspireur de toute chose. Louis XIV est au-dessus de ses prédécesseurs et les règnes à venir ne pourront l'égaliser. L'orateur assure *que la gloire, & la splendeur de son regne se trouve en abrégé, & d'une manière plus noble dans sa personne*⁹ ou encore *que toute cette*

¹ *ibid* p 16

² *ibid* p 43

³ Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701, p 91

⁴ Sermons du Père Hubert, Paris, Veuve Roulland, 1725, T. V, 2e partie, p 310

⁵ *ibid*, T. V, 2e partie, p 305

⁶ Sermons du Père Hubert, Paris, Veuve Roulland, 1725, T. V, 2e partie, p 305

⁷ Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, p 146

⁸ *ibid* p

⁹ *ibid* p 268

*grandeur de son empire n'est que la suite, & comme l'image de la sienne.*¹ L'intuitu personae constitue l'essence même de l'image royale et Louis XIV résume les attributs du roi de France

Ce discours fusionnant les deux corps n'est pas réservé aux pièces d'éloquence les plus zélés, ainsi que le démontre l'oraison prononcée par Fléchier². Ce prédicateur est très réservé en matière de louange dans ce texte. Il rappelle que les rois sont l'image de Dieu sur terre et qu'ils doivent accomplir ses volontés, tout en soulignant chez Louis XIV l'acquisition *de grands principes qui composent l'art de régner, qu'il exerce avec tant de gloire*³. Il mêle des contingences propres à l'institution à des épisodes de la vie de Louis XIV.

Enfin un petit groupe, très zélé dans sa louange au roi, finit par produire un discours au terme duquel le corps privé paraît supérieur aux corps politique. La grandeur de Louis XIV outrepassa la fonction qu'il incarne. L'habituelle exagération propre à la louange exploite encore la vieille distinction entre les deux corps en lui redonnant une certaine vigueur.

A Metz, La Feuillade en donne un premier exemple. Le prélat soutient, au sujet de Louis XIV, que *son Merite est plus digne d'admiration que sa Couronne*, alors même qu'il vient d'affirmer que la France est *le plus ancien, le plus florissant & le plus puissant Royaume de L'Europe*⁴. Avec toutes les réserves qui s'imposent et la prudence nécessaire à pareil parallèle, cette louange contient les germes d'une forme de culte de la personnalité. L'individu Louis est tellement providentiel que sa *personne est d'un plus grand poids que n'est l'Etat tout ensemble*⁵. Dans la cathédrale d'Amiens, l'abbé prononçant l'oraison funèbre de la reine⁶ reprend ce point de vue en affirmant *s'il n'eût été par la naissance le premier de son Empire, il le fût devenu par son mérite*⁷. A Langres, dans une célébration remarquable par son zèle, le père Ponssemothe de Lestoille déclare que le roi est *encore plus grand par son esprit et son élévation que par son élévation, & par sa dignité*⁸. A Salins, le doyen de l'Eglise royale de Dole déclare que *l'on a pu tracer un juste éloge de LOUIS LE GRAND / LOUIS étant au-dessus du Roy, comme le Roy est au-dessus des autres princes*⁹. Des Alleurs, abbé de la Réau¹, affirme que

¹ *ibid* p 266

² Panégérique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775, p 300

³ *ibid* p 305

⁴ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église cathédrale de Metz, le 1er septembre 1683, par messire George d' Aubusson de La Feuillade, Metz, Antoine, 1683, pp 10 et 11

⁵ *ibid* p 11

⁶ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre, prononcée le 20 de septembre 1683 par le R. P. Ponssemothe de Lestoille, Paris, J. De Laise de Bresche, 1684, p 22

⁷ *ibid* p 22

⁸ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France prononcée à Langres, le 20 septembre 1683, par Messire Jules de Bollogne, Paris, A. Dezallier, 1683, p p 22

⁹ *ibid* préface

si Louis XIV est devenu *le Monarque universel c'est l'ascendant d'une ame bien plus grande, & bien plus élevée que son rang*².

Ce courant représenté dans tout le royaume n'est donc pas le fait du proche entourage royal. Il semble révélateur d'un courant irradiant tout le clergé. Il n'est d'ailleurs pas circonscrit aux seules oraisons de la reine. Parce qu'elles touchaient tout le royaume et non un cercle de proches, de relations et de clients comme pour les oraisons des particuliers, ces oraisons de Marie-Thérèse auraient pu expliquer cette envolée encomiastique. Or, cette tendance se retrouve dans d'autres discours funèbres. Deux exemples en attestent. Dès 1680, le manuscrit de l'oraison de la duchesse de Longueville³ affirmait *que l'éclat qui environne ce grand roi et à quoi son mérite a sans comparaison plus de part que sa couronne*⁴. En 1688, dans le sermon d'ouverture des Etats du Languedoc, Fléchier théorise sur le corps politique du roi trouvant sa légitimité dans la volonté divine de placer Louis XIV à la tête de ses sujets. L'onction du roi devient un mélange de *Royauté & de Sacerdoce*⁵. Pour autant, l'orateur déclare que *Le roy est plus noble par sa piété et son courage que par sa dignité & sa naissance*⁶. Les mérites du roi dépassent donc son corps politique.

Ce zèle rejoint finalement une représentation du roi qui permet d'envisager deux manières de représenter Louis XIV, non plus selon la théorie du double corps, mais selon un axiome opposant au roi traditionnel un monarque totalement moderne s'inscrivant dans une vision « absolutiste ».

1.2.2 – Les deux portraits du roi : entre tradition et innovation

Deux rois cohabitent, dans nos sources. Le premier reste un souverain contraint par le monde réel ou par Dieu. Il finit par n'être plus présent que chez les prédicateurs. Le second, tend vers un absolu, qui nie la finitude de son pouvoir. Le distinguo entre les deux ne provient pas du zèle que mettent les uns et les autres à le célébrer, mais plutôt de la nature intrinsèque du roi qu'ils décrivent. Fanny Cosandey et Robert Descimon⁷ ont produit un ouvrage synthétisant les débats

¹ Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, p 146

² *ibid* p 268

³ Hurel Augustin-Jean- *op cit*, T 2, p 274

⁴ *ibid* p 275

⁵ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, deuxième partie, p 97

⁶ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, deuxième partie, p 100

⁷ Fanny Cosandey et Robert Descimon – *op cit*

historiographiques autour de l'absolutisme. Ils ont montré que ce dernier relevait davantage d'un discours produit du vivant de Louis XIV que d'une réalité politique incontestable. Dès lors, il n'est guère étonnant de retrouver cette figure du roi absolu dans nos sources. Pour autant, cette dernière ne chasse pas entièrement une vision plus traditionnelle de la monarchie, qui trouve toujours un écho en chaire. A cet égard ces deux figures du roi pourraient d'ailleurs être envisagées selon les débats ouverts Après-guerre autour des différents stades de l'absolutisme voyant le roi triompher des corps intermédiaires¹. Gérard Sabatier, étudiant Versailles y voit deux portraits successifs du roi : un souverain traditionnel représenté jusque dans les années 1675, puis un roi se livrant à « l'ivresse nationaliste » à partir des années 1680¹. Dans nos sources, la variété des locuteurs brouille ces espaces temporels, mais ces deux monarques sont bel et bien présents.

a – Les débuts du roi absolu : les balladins à l'œuvre (1661-1669)

Très tôt se met en place, dans les divertissements, l'amorce de l'image d'un roi surpuissant.

Pour autant, en offrant une place sur scène à la cour, les ballets n'évoquent par encore le roi absolu. Ces divertissements en permettant à un certain nombre de dames ou d'hommes de paraître autour du roi continuent à représenter un roi traditionnel entouré de sa cour. Cette représentation visuelle, dont nous avons précédemment montré qu'elle évacuait déjà une bonne partie de la cour au profit de quelques danseurs émérites et de dames, amorce pourtant une évolution. Le roi prend donc de plus en plus de place effaçant progressivement de la représentation, ceux qui jouent également un rôle dans l'Etat monarchique ou y prétendent.

Il existe donc simultanément une double représentation du roi au moins jusqu'en 1669, lorsque Louis XIV cesse de monter sur scène. Les ballets offrent visuellement l'image d'un roi « primus inter pares ». Le dispositif scénique place le roi au sein de groupes sociaux plus ou moins allégoriques. Les entrées de ballet montrent un souverain entouré des siens (courtisans ou sujets), ainsi que l'ont exposé les précédents développements consacrés au ballet. Cette représentation du roi s'inscrit dans la tradition d'un genre qui remonte à Louis XIII et qui s'est épanoui lors de l'enfance et de l'adolescence du roi. Le roi paraît sur scène avec ses courtisans ou des professionnels du spectacle tels Lully ou Beauchamps. Bien que leur identité ne soit pas aussi marquée que celle des courtisans, ils n'en sont pas moins présents autour du roi. Leur présence souligne que Louis XIV évolue dans la communauté nationale. Le remplacement progressif des courtisans par ces professionnels dans les années 1660 ne rompt donc pas avec la figure coutumière d'un roi qui, si puissant soit-il, vit entouré de ses sujets et interagit avec eux. En

¹ *ibid* p 207 et s

parallèle avec ce dispositif scénique, les vers de Benserade amorcent déjà une autre proposition. Certes, le poète continue à composer des vers pour les autres danseurs, mais les louanges au roi montrent une autre figure du monarque. Ce dernier n'est pas seulement puissant et respecté des siens, il commence à présenter les caractéristiques d'un monarque absolu monopolisant sur sa seule personne la puissance régaliennne de l'Etat et au-delà même captant à son seul profit la louange. Les succès de ses ministres, de ses soldats sont désormais les siens et ces derniers ne sont plus évoqués. Le pouvoir se concentre entièrement dans la personne de Louis XIV. Bien plus, la nature même de ce pouvoir transcende l'ordinaire et le quotidien. Ce dernier paraît sans limite. Tout procède et tout ramène à sa personne.

Si l'on examine le contenu des vers célébrant le roi dans les ballets et les autres spectacles, il paraît évident que les balladins proposent une image d'un roi en marche vers l'absolu. En août 1661, dans le prologue des Fâcheux², Paul Péliçon glorifie le *plus grand Roy du Monde*. Rien ne lui est impossible. Il devient un *miracle visible*, son règne est une succession de *miracles divers*. Sa puissance est telle, qu'il *maintient l'Univers en paix*. Monarque omniscient et actif, il peut tout entreprendre puisque *le Ciel à ses vœux ne peut rien refuser*. En 1662, les vers du ballet d'Hercule amoureux³ par Benserade consacrent le principe du pouvoir absolu du roi en évoquant son *Char lumineux où rien que luy n'a place*. Nul ne peut contester son autorité et sa puissance, même *la seule pensée* de s'y opposer est devenue inconcevable.

Cette évolution s'intègre aux constats de Ralph Giesey⁴ affirmant que l'abandon progressif des cérémonies d'Etat révèle que l'on renonce à célébrer la qualité perpétuelle de la monarchie au profit d'une louange davantage centrée sur le prince régnant. Un souffle épique ou mythique parcourt le discours sur le roi. Jean-Marie Apostolidès⁵ en décrivant la « mythistoire » a bien démontré combien un discours propre à la monarchie se déployait dans les arts et lettres pour mieux célébrer le roi. Il a également souligné que parmi les deux caractéristiques de la souveraineté, telle qu'elle était définie depuis Jean Bodin, l'absolu l'emportait sur le perpétuel. Au-delà de la forme employée pour évoquer le roi, les divertissements parlent d'un puissant souverain dont Louis Marin⁶ montre qu'il ne se réalise que dans son image. Le roi n'est réellement roi que dans la représentation donnée de sa personne. C'est précisément cet absolu

¹ Gérard Sabatier - *Versailles un imaginaire politique* in *Culture et Idéologie dans la genèse de l'Etat moderne*, Rome, collection de l'Ecole française de Rome, 1985, p 314 et s

² Molière Jean-Baptiste Les facheux, Paris, Guillaume de Luyne, 1663, préface

³ Vers du Ballet Royal dansé par leurs Majestez entre les Actes de la grande Tragédie de l'Hercule Amoureux, Avec la Traduction du prologue, & des Arguments de chaque Acte, Paris, R Ballard, 1662

⁴ Ralph E. Giesey - op. cit., p 72,

⁵ Jean-Marie Apostolidès – op cit

⁶ Louis Marin – op cit

d'un « roi de papier » qui ne connaît ni les affres de la condition humaine, ni les malheurs du sort ou les rebours de fortune qu'évoquent les divertissements au long du règne personnel.

b – La persistance de l'image d'un roi « primus inter pares » (1683-1688)

Si les balladins inaugurent la figure d'un roi absolu, les prédicateurs tardent et résistent à s'inscrire dans cette logique. Dans la mesure où ces derniers accusent un certain retard de la louange à Louis XIV, il est évident que leur propos s'inscrit dans une formulation plus traditionnelle de l'image royale, à l'instar de ce que nous avons vu avec la théorie des deux corps. Cette référence à la tradition ne disparut jamais ainsi que le montre le célèbre portrait du roi par Rigaud où figurent, même représentés de façon moderne, le manteau royal, le sceptre, l'épée de justice et la couronne¹.

Cette représentation traditionnelle s'exprime avec une plus grande vivacité dans les oraisons funèbres que les sermons de cour pour des raisons techniques liées au genre. Dans les discours funèbres, l'orateur ne s'adresse pas au roi au contraire des sermons, il lui est donc plus facile de parler des autres qu'à la cour lorsque le sermonneur prêche pour le roi et face à lui. En outre, l'oraison funèbre impose de célébrer le défunt. Elle propose de facto un portrait du roi aidé par le défunt, lorsque ce dernier est un personnage important et qu'il a joué un rôle réel ou fictif auprès du roi. A cet égard, les oraisons de la reine Marie-Thérèse le montrent parfaitement bien en lui attribuant un rôle déterminant auprès du roi. Dans ces textes, le roi n'incarne pas à lui seul l'Etat et il continue donc à se rattacher à une représentation assez traditionnelle de la monarchie.

Au-delà de cette question du genre conditionnant l'image du roi par le souci de l'orateur de rendre hommage au défunt, la prédication révèle une image d'un roi à l'autorité bornée par un certain nombre de contraintes. Cette tendance construit une image du roi à partir de références rappelant que sa puissance est encadrée. Dieu, la tradition, la communauté des hommes et la condition humaine s'imposent à lui. Ce courant reste propre aux prédicateurs et n'est pas présent chez les balladins. Ce n'est qu'exceptionnellement que le monde réel et ses contraintes font leur apparition dans les divertissements. Tel est le cas de l'Idylle sur le retour à la Santé du Roy² de Mme Deshoulière sur une musique de Charpentier, donné par la duchesse de Guise dans son privé. Selon Catherine Cessac³ ce texte a été composé peu avant la célèbre opération de la fistule anale de novembre et concernerait les premières incisions qui avaient paru soulager Louis XIV.

¹ Peter Burke – op cit, 1995, p 224

² Idylle de Madame Deshoulières Sur le retour à la Santé du Roy, Paris, JB Coignard, 1686

³ Catherine Cessac – op cit, pp 200 201

Le dialogue chanté célèbre un évènement trivial, sublimé par un parallèle entre la maladie et la guerre.

L'absolu du roi a chassé donc des divertissements toute autre représentation que lui-même. Ce n'est qu'exceptionnellement que le Dauphin paraît. Des circonstances particulières expliquent alors pareil traitement. Ainsi en janvier 1689, Louis XIV fait donner le Palais de Flore¹ sur une musique de Delalande pour fêter le retour triomphal du Dauphin au siège de Philippsbourg² (1688). Pourtant c'est toujours le roi qui est célébré. Le fils est l'*imitateur* de l'*Auguste HEROS des Français*. L'autonomie de « Monseigneur » est inexistante. Tout découle du roi et y ramène. Le prince a triomphé là où *LOUIS triompha mille fois*. Louis XIV s'est d'ailleurs abstenu de combattre pour permettre à son fils de le faire. Il a renoncé aux lauriers de la victoire, afin de permettre au Dauphin d'en être couronnés. Celui-ci ne se conçoit que comme *Image* de son père. Le texte consacre la surpuissance de Louis XIV, puisque qu'il suffit *Que LOUIS parle, qu'il ordonne / On voit tomber les Ramparts Ennemis* et que *Au seul nom de LOUIS toute la Terre tremble*.

Quelques exemples illustrent ce portrait d'un roi « primus inter pares » à travers un grand nombre d'oraisons et de quelques sermons. Les exemples tirés des oraisons de Marie-Thérèse (1683) demeurent un matériau de choix, étant précisé que d'autres exemples postérieurs ou antérieurs peuvent tout aussi bien démontrer le phénomène.

Une première limite à la toute puissance royale réside en Dieu. Dans une société imprégnée par le christianisme, tout procède du divin et le roi comme les autres membres de la communauté chrétienne lui sont soumis, même si Louis XIV entretient un lien privilégié avec Dieu. D'une certaine manière, ce privilège le contraint encore plus que ses sujets. Rappeler ce lien revient à insister sur le caractère mesuré du pouvoir dont dispose le roi. La dynastie constitue une seconde limite. Louis XIV s'inscrit dans une lignée dont il est le rejeton, fut-il brillant. Le dernier cadre est le rapport du roi à la communauté dans laquelle il prend place. Il vit entouré d'un peuple de sujets fidèles et dévoués, qu'il dirige et gouverne. Le roi n'est le roi que parce que les autres existent et qu'il les gouverne. Cet environnement constitue sans doute l'élément ancrant le plus précisément le roi dans une réalité pour laquelle son pouvoir n'est pas illimité. Enfin, ce portrait d'un roi traditionnel s'exprime également à travers l'humanité du roi, dont les larmes montrent qu'il appartient à la communauté des hommes.

Les orateurs composent donc l'image d'un roi placé à l'ombre de la figure tutélaire de Dieu. Quelques exemples suffisent à démontrer la persistante de ce discours inhérent à l'état

¹ Le Palais de Flore ballet dansé à Trianon le .. janvier 1689, Paris, C Ballard, 1689

² John Albert Lynn – op cit

d'ecclésiastique qui place Dieu au cœur du monde. Souvent ce discours se double d'une évocation de la monarchie chrétienne via la figure du Très Chrétien.

Dom Antoine Gallois, dans son oraison de Marie-Thérèse¹, rappelle que la volonté divine encadre l'autorité de Louis XIV. Il déclare *Nôtre Monarque a trop de Religion pour ne pas vouloir qu'on rapporte au bras de la Toute-puissance l'honneur de ses triomphes, & aux lumieres de la sagesse eternelle la prudence de son gouvernement*². Le roi, si remarquable soit-il, n'en reste pas moins dépendant de la volonté divine. Pour l'abbé Bauyn, dans une autre oraison de Marie-Thérèse³, le roi chrétien *ne regarde pas ses sujets comme des Esclaves créés seulement pour contribuer à [sa] gloire*⁴. Ce lien entre Dieu et la monarchie devient l'occasion de rappeler, à travers une rapide allusion au pouvoir thaumaturge du roi de France, que le roi s'inscrit dans une longue tradition chrétienne. Ce rappel se retrouve, en 1686, dans une oraison du maréchal duc de Villeroy qui souligne la primauté des rois de France sur les autres monarques⁵. Louis XIV se rattache à ses prédécesseurs *images de la Divinité*⁶. Il les surclasse, mais ceux-ci ne disparaissent pas et sont toujours présents à ses côtés pour le définir. Au-delà de Dieu, le recours aux figures emblématiques de Théodose, Charlemagne ou Clovis restent utilisées et ancrent Louis XIV dans la coutume. A Metz, l'oraison de Marie-Thérèse compare le roi à Théodose. Si le second était *le plus grand de tous les Empereurs*, le premier est *le plus grand de tous les Roys*⁷. L'orateur décrit une Monarchie si florissante qu'elle surpasse les règnes de Clovis et Charlemagne⁸. A Saint-Eustache⁹, une seconde oraison de la reine déclare que *Louis égale les actions de Théodose*¹⁰. La référence à la dynastie constitue une autre illustration de ce roi traditionnel. En 1693, l'oraison de Mademoiselle d'Orléans par le père Anselme à Saint-Denis s'inscrit dans la tradition. L'image du roi est très directement conditionnée par le lieu, nécropole royale et la personnalité de la défunte, petite-fille de France. L'orateur commence par célébrer, Monsieur, héritier de sa cousine, avant de louer le roi. Il honore la

¹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France prononcée dans l'abbaye de S. Germain-des-Prez par le R.P. Dom Antoine Gallois, Paris, G. de Luyne, 1683, p 24

² *ibid* p 34

³ Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, seconde partie, p 106

⁴ *ibid* p 112

⁵ Oraison funèbre de Nicolas Neufville, duc de Villeroy, prononcée le jour de son enterrement, dans l'église des Carmélites de Lyon le 24e janvier 1686 par le P. Joseph David, Lyon, A. Jullieron, 1686, p 7

⁶ *ibid* p 24

⁷ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée dans l'église des Récollets de Metz, le troisième jour de septembre 1683 par le R. P. Eustache Maupassant, Metz, J. et B. Antoine, 1683, p 11

⁸ *ibid* p 18

⁹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre... prononcée à Paris, en l'église de Saint-Eustache, le 23 octobre 1683 par M. Denise, Paris, Vve G. Josse, 1684, p 11.

¹⁰ *ibid* p 337

maison royale de France pour son ancienneté, son caractère sacré et sa primauté sur les autres dynasties¹. La thématique est évidemment très éloignée de la figure d'un absolu faisant du roi un être exceptionnel existant par lui-même et délivré de tout lien pouvant rappeler la finitude de son pouvoir.

D'autres orateurs arriment le roi à la collectivité nationale comprise au sens large : de la reine au peuple de ses sujets. La puissance royale relève d'une odyssée collective. Plus qu'un soliste prodige, Louis XIV est un chef d'orchestre talentueux et inspiré. La reine, ses ministres, ses soldats, son peuple, l'accompagnent dans cette aventure.

L'affirmation contenue dans les oraisons de Marie-Thérèse, selon laquelle triomphes et prospérité du roi sont obtenus de Dieu touché par la religion et la piété de la reine, constitue un poncif. Cette rhétorique replace la reine et Dieu au cœur de l'image royale, rappelant que les succès du roi dépendent du bon vouloir divin. Une oraison prononcée à Rochefort est presque entièrement bâtie sur ce postulat. La reine devient une sorte d'ange tutélaire de son époux. Sa disparition devient un désastre. Ce thème est en relation avec le rôle joué par la reine à la place du roi dans les nombreuses cérémonies religieuses auxquelles celui-ci ne pouvait assister². L'orateur affirme *Je ne craindrais pas de choquer la majesté d'un si grand Roy, si je dis que dans cette occasion que nous entrons en quelque défiance de sa bonne fortune, dans la pensée de cette première de ses disgrâces*³. Un autre texte⁴ souligne également que le roi est redevable de ses succès aux prières de la reine et qu'il l'a lui-même reconnu. A Rochefort, Marie-Thérèse devient l'animatrice de la lutte contre les protestants, puisque *c'est la complaisance que le roi avait pour elle*⁵ qui a conduit à les réprimer. Son rôle est également mis en avant, lorsqu'il s'agit de relater l'invasion turque en Autriche. La reine reçoit l'ambassadeur et proteste de la bonne foi de son époux à l'égard d'un diplomate qui préfère *les armes du grand Seigneur, que le bruit du nom de LOUIS LE GRAND, qui causerait la désolation de l'Allemagne*⁶. Transparaît alors l'idée d'un pouvoir du roi sinon partagé en tout cas limité. Qu'importe le rôle véritable de la reine, cette fiction d'une souveraine agissant aux côtés de Louis XIV restitue finalement mieux la réalité d'un roi qui ne pouvait tout par lui-même.

¹ Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701, p 539

² Sébastien Gaudemus - La mise en spectacle de la religion royale : recherche sur la dévotion de Louis XIV, Histoire économie et société octobre/décembre 2000, pp 513 à 526, 2000

³ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre, prononcée dans l'église paroissiale de S. Louis de Rochefort, le 1. septembre 1683, par le sieur Michelon de S. Sorlin, Paris, J. de Laize-de-Bresche, 1683, p 21

⁴ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre prononcée à Paris, en l'église de Saint-Eustache, le 23 octobre 1683 par M. Denise, Paris, Vve G. Josse, 1684, p 11.

⁵ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre, prononcée dans l'église paroissiale de S. Louis de Rochefort, le 1. septembre 1683, par le sieur Michelon de S. Sorlin, Paris, J. de Laize-de-Bresche, 1683, p 29

⁶ *ibid* p 31

D'autres oraisons de grands personnages témoignent également de l'importance accordée aux grands auprès de Louis XIV. La disparition de deux ministres (Colbert et Le Tellier) devient l'occasion de broser le portrait d'un roi s'appuyant sur de grands commis fidèles, dévoués et efficaces. En 1686, lors de l'oraison de Michel Le Tellier à Arras, l'orateur exagère même le rôle et l'influence du défunt auprès du roi. Ce dernier en vient même à jouer un rôle anémiant la toute-puissance du roi. Les victoires du roi sont dues à ses armées et à la plume habile et déterminante du Chancelier. L'édit de Fontainebleau, contresigné par Le Tellier, est porté à son crédit. Louis XIV s'est limité à *deux ou trois déclarations un peu fortes*¹. Si l'orateur n'omet pas de célébrer les victoires royales et présente un roi désireux de *détruire l'hérésie sans faire violence aux corps*, il fait jouer un rôle important au Chancelier. L'oraison funèbre de Colbert² souligne l'aisance financière du roi, obtenue grâce au ministre. A lire, en creux, Tallemant le jeune, Colbert en pourvoyant aux besoins financiers du roi lui a permis de satisfaire aux exigences de sa gloire et au bonheur de ses sujets. La guerre de Hollande³ ou le bombardement de Gênes⁴ ont été rendus possible par l'action de Colbert. Le roi a été soulagé de la trivialité des questions d'argent et a pu se montrer un souverain glorieux. Sans Colbert il n'aurait pas été celui qu'il est devenu.

Les soldats apparaissent, d'ici là, aux côtés du roi. Denise, clerc de la chapelle du roi, rappelle les conquêtes de Louis XIV dans son oraison de Marie-Thérèse. Néanmoins, il parle de *nos conquêtes*⁵ et *nos soldats*. *LOUIS LE CONQUERANT* doit le succès à ses armées. Les victoires prennent corps : *Senesse* ou *Casse*⁶. L'oraison de Marie-Thérèse par l'abbé Bauyn⁷ rattache à son tour les victoires françaises à la *bravoure de nos soldats, à la conduite de nos capitaines*.

A Salins, l'oraison de Marie-Thérèse⁸ relate l'entrée du couple royal à Dôle. La majesté royale est répartie à part égale entre le roi et la reine. L'amour des Bourguignons porte sur leurs deux personnes. Le réel investit le discours, malgré les ornements propres à la louange. Dans ce récit, les soldats récupèrent l'argent jeté par le roi. Tout un monde gravite dans l'orbite de Louis XIV.

¹ *ibid* - texte non paginé

² Eloge funèbre de messire Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des finances, ministre et secrétaire d'Etat, l'un des quarante de l'Académie française par M. l'abbé Tallemant le jeune, Paris, Coignard, 1697

³ *ibid* p 10

⁴ *ibid* p 15

⁵ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre prononcée à Paris, en l'église de Saint-Eustache, le 23 octobre 1683 par M. Denise, Paris, Vve G. Josse, 1684, p 11.

⁶ *ibid* p 12

⁷ Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, seconde partie, p 106

⁸ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église royale de S.-Maurice de Salins, le 18 novembre 1683, par messire Estienne Patouillet, Besançon, Rigoine, 1684

Michelon de Saint-Sorlin¹, dans une autre oraison de la reine, évoque la relation entre le roi et *ses peuples*. L'obéissance due au monarque passe au second plan puisque *leur inclination, leur tendresse leur amour font icy plus que le respect & l'intérêt propre*². Cette thématique du roi aimé de ses sujets renforce l'image d'un souverain humain, moins hiératique et désincarné. L'orateur évoque notamment les protestants mécontents. Le roi puissant reste malgré tout confronté aux autres qui peuvent à l'occasion manifester leur mécontentement.

En 1688, des contingences matérielles tiennent une place considérable dans le sermon pour l'ouverture des Etats du Languedoc et donnent toute sa place à la communauté nationale. Fléchier intervient face aux Etats réunis pour voter leur contribution au trésor royal. L'orateur s'efforce de les convaincre de remplir ce qu'il présente comme une obligation devant Dieu et les hommes. Dans ce texte, le roi a besoin de ses sujets. Les succès de sa politique dépendent du bon vouloir de ses sujets languedociens. Sans eux, l'action royale est limitée, entravée. Même s'il s'agit de les condamner, l'orateur se fait l'écho des réticences à ce surplus de dépenses³, accentuant encore l'image d'un roi dépendant des siens. Fléchier affirme qu'existe une *communication de secours, entre les Sujets, & les Souverains*⁴.

Enfin, Louis XIV pour être le roi n'en est pas moins homme. Les oraisons funèbres offrent l'image d'un roi pleurant lors de la disparition de certains défunts. Ses larmes, présentées comme un honneur pour la mémoire du mort, montrent un souverain humain. Deux personnages ont les honneurs de ces manifestations lacrymales : Marie-Thérèse d'Autriche et le Grand Condé.

Plusieurs prédicateurs, lors des discours funèbres de Marie-Thérèse, illustrent cette tendance. Le père Denis écrit *vous luy coustez des pleurs.../.... faiblesses qui marquent la grandeur de son ame*⁵ tandis qu'à Aix les larmes du roi sont célébrées dans la cathédrale⁶. Chez le père Anselme, le roi est avant tout un être de chair et de sang, avant d'être une abstraction qui se confond avec l'Etat. Le roi pleure et *il croit ses larmes, quelques précieuses qu'elles soient ne sauraient trop l'être pour son épouse : légitimes et honorables*⁷. Le père déclare *Louïs plus juste et plus humain sçait distinguer l'insensibilité de la*

¹ Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, seconde partie, p 106

² *ibid* p 16

³ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, deuxième partie, p 99

⁴ *op cit*, p 98

⁵ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre... prononcée à Paris, en l'église de Saint-Eustache, le 23 octobre 1683 par M. Denise, Paris, Vve G. Josse, 1684, p 33

⁶ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, en présence de monseigneur le cardinal Grimaldi et de toutes les cours souveraines par le P. Pierre Pièche, P. de 'Oratoire, Aix en Provence, C. David, 1683, p 43

⁷ Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701, p 113

*constance et qu'il est si sensible qu'il ne peut luy refuser les marques éclatantes de la douleur ou encore qu'il descend du Trône pour se joindre à toute la Cour qui la pleure, & il oublie qu'il est Roy pour ce souvenir qu'il est Epoux*¹. A Rochefort, la douleur de l'époux est plus grande que celle du roi qui a pourtant subi *une triple alliance de prince ligués*².

En 1687, les orateurs dressant l'oraison funèbre du Grand Condé sur valorisent les regrets exprimés par Louis XIV à l'annonce de sa mort. Il ne leur vient nullement à l'idée de cacher ce qui ne passe pas pour une faiblesse humaine. Les larmes du roi révèlent sa bienveillance. Bossuet³ dépeint un roi pleurant la mort de son cousin au milieu de la cour⁴, après avoir prévenu les désirs du prince mourant⁵. Malgré ses propres soucis de santé, le roi s'inquiète de l'état de Condé. Loin d'être indifférent à cette disparition d'un homme qui contesta sa souveraineté, le roi se révèle affecté et ordonne que se déploie la pompe funèbre à Notre Dame. Bourdaloue affirme que Louis XIV est le premier à avoir honoré par ses regrets le défunt⁶. C'est dire la place que tient le chagrin royal dans l'hommage au prince. Le jésuite Guillaume Daubenton, à Dijon, évoque à son tour les pleurs du roi⁷. A Bourges, les larmes du roi concluent l'oraison du prince et sont la preuve de l'humanité d'un roi *beaucoup plus grand par l'équité de son esprit, & par la droiture de son cœur que par la suite constante de tant de victoires*⁸.

Ce portrait d'un souverain traditionnel et humain, inscrit dans la communauté des hommes, n'est pourtant pas le seul à émerger. Une seconde figure, propre aux divertissements et que l'on retrouve également chez certains prédicateurs, propose un autre visage du roi. Elle s'inscrit davantage dans une forme d'abstraction de l'institution royale. Le roi ne paraît plus appartenir au monde des hommes, mais plutôt incarner l'essence d'un souverain idéal : le monarque absolu.

c – L'épanouissement de la figure du roi absolu

Les prédicateurs, comme les balladins, tendent à décrire le roi non seulement comme un héros, mais comme un fantôme idéologique dont l'absolu ne connaît plus de limites. Le roi n'est plus

¹ *ibid* p 112

² Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre, prononcée dans l'église paroissiale de S. Louis de Rochefort, le 1. septembre 1683, par le sieur Michelon de S. Sorlin, Paris, J. de Laize-de-Bresche, 1683, p 29

³ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 508

⁴ *ibid*, p 439

⁵ *ibid* p 508

⁶ Oraisons funèbres de Fléchier de Mascaron, Bourdaloue et Massillon, Paris, Didot, 1803, T, p 157

⁷ Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée à Dijon, dans l'église des PP. de la Compagnie de Jésus, le 28 de février 1687 par le Père Daubenton, Dijon, J. Ressayre, 1687, p 3

⁸ Oraison funèbre de très haut et très puissant Prince Louis de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du sang. Prononcée dans l'église du collège de la Compagnie de Jésus à Bourges par le R. P. Isaac Martineau, Paris, Cramoisy, 1687, p 53

un souverain ordinaire. Il devient un personnage mythique, un concept qui touche parfois à une forme d'abstraction.

La différence essentielle entre prédicateurs et balladins provient de ce que ce portrait, qui fait l'unanimité chez les seconds, demeure une simple option chez les orateurs sacrés. Les divertissements étaient donnés dans un cercle relativement restreint, celui de la cour. Même s'ils étaient ensuite repris en ville, ils naissaient et se développaient dans un même milieu. En outre, les personnes en charge de leur composition demeuraient les mêmes. A l'extrême entre 1673 et 1686, Lully et Quinault monopolisèrent la production des grands divertissements royaux. Les rares auteurs qui parvinrent à leur ravir ce monopole se coulaient dans le moule inventé par le célèbre duo. A la mort des deux partenaires, il respectèrent assez strictement les modalités du genre mis au point par Lully et Quinault. Un groupe très réduit produisit donc un discours sur le roi. La cohérence, qui procédait par inspiration mutuelle ou imitation des uns par rapport aux autres dans un cadre toujours identique (le divertissement à la cour), aboutit à une approche identique de la figure royale. Rien de tels pour les prédicateurs. Nous avons vu qu'ils étaient fort nombreux et qu'ils ne limitaient pas leur champ d'action à la cour. L'oraison restait même au contraire l'apanage de la ville, de Paris aux provinces françaises. Cette variété d'intervenants et donc de « sensibilités » conduisit à la production d'images de Louis XIV assez diverses.

Le même phénomène produisit les mêmes effets : en matière de prédication, il convient de distinguer sermons de cour et oraisons funèbres. Les sermons de cour furent plus enclins à développer la figure du roi absolu que les oraisons funèbres. A cet égard, dans les années 1680 le roi devenu dévot, la différence entre oraisons et sermons de cour s'accroît. Cette différence s'explique par les caractéristiques de chaque genre. Les oraisons funèbres demeuraient un rituel propre à la ville honorant un défunt de plus ou moins grande importance. La plupart de leurs auteurs ne fréquentaient pas la cour. Leur vision du roi était donc plus traditionnelle et moins sujet aux derniers modèles de la prédication de cour qui, comme les balladins, évoluait dans un cercle plus étroit.

Pour autant ce rapprochement entre balladins et prédicateurs, lié à la vie de cour, continue à produire un propos qui s'inscrit dans deux registres d'expression distincts, propres à l'objectif de chacun : distraire d'une part et édifier la communauté des croyants de l'autre.

Dans les divertissements, la figure du roi absolu est produite par une véritable héroïsation de Louis XIV. Les divertissements emploient quasiment toujours le vocable de *héros*, afin de désigner Louis XIV. Ce mot revient bien plus fréquemment que celui de *Louis*. En 1683, le prologue de

L'opéra de Lully et Quinault Phaéton¹ le présente comme *un Heros qui merite une gloire immortelle*. Dans les divertissements, le roi apparaît dans une fiction composée d'allégories, de personnages pseudo antiques, de dieux et déesses, de bergers et de bergères symbolisant l'humanité. Aucune personne du monde réel, hormis le roi, n'y prend place. Le naturalisme, le réalisme ne constituent pas des modèles narratifs au XVII^e siècle. La réalité, trop triviale, ne saurait être évoquée sur scène. Les personnages de la fiction n'appartiennent donc pas au monde réel. Ils constituent des archétypes culturels ou littéraires. Le roi ne se mêle pas à eux, il n'est plus sur scène comme au temps du ballet. Il est seulement présent dans leur propos. Le roi intervient depuis un lointain un peu immatériel. Contrairement aux prédicateurs, les balladins ne sont pas assujettis aux mêmes contraintes. Certains ecclésiastiques, nous l'avons vu ne renoncent pas à évoquer l'entourage du roi, circonvenant ainsi la figure royale à un pouvoir par essence limité et borné. Rien de tel chez les balladins, unanimes à évoquer l'absolu d'un monarque « total ». Ce dernier vit dans une dimension qui écarte le joug de la condition humaine et de l'organisation sociale. Louis XIV devient une perfection incarnée dans un univers irréel. Nul sujet, nul ennemi, nul ministre, nul soldat, nul prince et pas même Dieu ne viennent limiter l'absolu qui constitue son essence. Depuis leur monde fictif, les personnages célèbrent Louis XIV. Comme le souligne Louis Marin², la représentation reflète l'accomplissement imaginaire d'un désir de force absolue. Le roi n'est réellement roi que dans les images qui sont données de lui.

Chez les prédicateurs cette figure du monarque absolu est moins ancienne et se développe principalement à partir des années 1680, puisque c'est lors de cette décennie que la louange au roi explose dans la prédication. En outre, cette image du roi absolu n'est pas produite par le même procédé narratif que chez les balladins. Les prédicateurs inscrivent leurs discours dans le réel appréhendé selon une interprétation évangélique. C'est de l'ordre du monde au regard de l'enseignement divin, dont il est question. Louis XIV est donc évoquée à l'occasion de ce discours sur le monde tel qu'il est et tel qu'il devrait être dans une perspective chrétienne.

Quelques exemples recueillis au fil des années illustrent ce portrait du roi absolu.

En 1677, l'ouverture de l'opéra Isis³ de Lully et Quinault se déroule dans le Palais de la Renommée. La Renommée y célèbre *la gloire du plus grand des HEROS*. Neptune, surgissant de l'Onde, rend hommage aux victoires maritimes de Louis XIV, tandis qu'Apollon et les Muses se

¹ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis **dix huit ou vingt ans** jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris & on le vend chez Henry van Duwaldt, 1688, T II

² Louis Marin – op cit

³ Isis, Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1676

proposent de chanter ses louanges. En 1679, le prologue de l'opéra Bellérophon¹ de Lully et T. Corneille met en scène l'ancre de la Discorde. Y sont emprisonnés la Paix, la Félicité, l'Abondance, les Jeux et les Plaisirs. Ces prisonniers réclament à Louis XIV de les libérer. La Victoire chasse la Discorde et tous célèbrent leur sauveur. Le roi n'est plus représenté sous les traits d'un héros de l'Antiquité ou d'un Dieu, à l'instar de ce qui se passait dans les ballets de cour des années 1660 ou même au début de la décennie 1670, avec par exemple l'opéra Cadmus et Hermione de Lully et Quinault. Son prologue assimilait très clairement Louis XIV au Soleil. Désormais, Louis XIV est lui-même devenu un *héros*. Ce constat rejoint la thèse largement développée par Jean-Marie Apostolidès². Une crise de la représentation du politique se fait jour. Les images symboliques, allégoriques, analogiques perdent leur puissance. Leur force représentative s'amenuise et entre en déclin.

Le 2 février 1683³, le sermon de la Purification de la Vierge⁴ du père Hubert propose une célébration assez longue du roi, centrée que la naissance du duc de Bourgogne. Pour autant, c'est seulement de Louis XIV dont il est question. Nulle évocation de l'ancienneté ou de la piété de la dynastie, contrairement à ce que pareille circonstance pourrait produire. Le roi n'est plus comparé à ses prédécesseurs. Le Grand Dauphin, père de l'enfant, est également absent. Plus que *des princes de votre sang*, ce sont *des princes de votre main*, c'est à dire formés et élevés par Louis XIV, qui constituent une promesse de bonheur pour les Français. La lignée est effacée par le mérite personnel du roi. Hubert intervient derechef pour le jour de Pâques⁵. La louange illustre l'absolu de Louis XIV. Celui-ci est un souverain accompli à *qui la Terre n'a plus rien qu'elle puisse offrir*⁶. *La gloire des armes et l'admiration des Étrangers* ou encore *l'amour des Français*⁷ démontrent cette toute puissance. Le roi, *ayant épuisé toute la gloire du monde*, ne peut que se retourner vers Dieu afin de tenter de *[se] mettre infiniment plus au-dessous de [lui-même]*⁸. Nul en ce monde ne peut plus être comparé au roi. Les oraisons de Marie-Thérèse illustrent également cette tendance. Cureau de la Chambre multiplie les qualificatifs rendant compte de ce roi hors normes, devenu *la terreur & l'effroy de ses Ennemis, l'étonnement & l'admiration de tout l'Univers, l'Arbitre souverain de la Paix et de la Guerre, le Destructeur des Duels & de l'Hérésie, le Vengeur de l'Innocence opprimée, [...] Vainqueur &*

¹ Bellérophon tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, 1679, C Ballard

² Jean-Marie Apostolidès - op. cit.

³ Gazette, 6 fév. 1683, n° 6, p 72

⁴ Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Carême, Paris, Veuve Rouilland, 1715, T1, p 1

⁵ ibid, T3, p 450

⁶ ibid, T3, p 452

⁷ ibid, T3, p 453

⁸ ibid, T3, p 453

*Triomphateur de luy-mesme, Modérateur & Emulateur de sa propre gloire*¹. Ces deux derniers titres constituent le comble de cet extraordinaire. Aucune échelle ne permet plus de mesurer le roi, qui n'est plus comparable qu'à lui-même. Se vaincre devient son plus grand mérite. Sa gloire ne dépend plus des actions accomplies, mais naît de sa personne même. Appelant les bénédictions du Ciel sur le roi, l'abbé déclare souhaiter que *ses jours soient prolongez aux dépens mesmes des nostres*². L'immodération du propos insiste sur l'extraordinaire propre à Louis XIV. Le père Pièche affirme que *la Gloire ne l'abandonne jamais* et qu'*il est environné, gardé défendu d'une éternelle Majesté*³. Le vocabulaire, la rhétorique sont celles d'un héros antique. Le roi *approche de la Divinité*⁴. Omniprésent, il donne la paix à l'Europe, secoure l'Empire assailli par les Turcs⁵. L'orateur construit l'image royale à partir de l'actualité peinte comme une geste héroïque sans vicissitudes, ni insuccès. Le monarque tout puissant ne connaît pas de limites *vous ne pouvez rien découvrir dans la conduite & dans les actions de LOUIS LE GRAND qui ne soit marqué d'un caractère de Grandeur*⁶. Le père de Sahurs⁷ propose une épopée sans référence aux temps anciens ou aux grands personnages tels Alexandre, César ou Charlemagne. Le roi dispose de sa propre valeur ; il n'est nul besoin de le comparer à ces archétypes. Au rebours de la tradition, l'oraison funèbre se clôt sur Louis XIV et non sur la défunte. Ce trait révèle la place prise par le roi dans ce texte. L'abbé de la Réau⁸ dresse un long portrait de Louis XIV auteur et inspirateur de toute chose. Amour et admiration chez ses sujets, vénération et crainte à l'étranger caractérisent le roi. Ses armées sont invincibles par sa seule présence. Il inspire et forme ses ministres, porte les arts et les sciences à un degré jamais atteint, assure au pays la maîtrise des mers, offre à la France une suprématie jamais atteinte. La Feuillade, affirmant que Louis XIV a institué la *Monarchie universelle qui a été autrefois le dessein chimérique de nos Voisins*⁹, explique que s'il *régne heureusement sur les François*, il ne le fait *pas moins glorieusement* ailleurs en Europe *par la terreur de ses Armes, par la réputation de sa Sagesse, de sa Valeur & de sa Justice, & encore par l'admiration de sa Conduite toute surprenante, toute merveilleuse*¹⁰.

¹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par M. l'abbé de La Chambre, Paris, Martin, 1684, p 36

² *ibid*, p 37

³ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, en présence de monseigneur le cardinal Grimaldi et de toutes les cours souveraines par le P. Pierre Pièche, P. de l'Oratoire, Aix en Provence, C. David, 1683, p 17

⁴ *ibid* p 17

⁵ *ibid* p 45

⁶ *ibid* p 18

⁷ Oraison funèbre de la reine, prononcée à Provins en l'église de S.-Quiriac par le R. Père de Sahurs, Paris, Pellé, 1684

⁸ Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, p 146

⁹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église cathédrale de Metz, le 1er septembre 1683, par messire George d' Aubusson de La Feuillade, Metz, Antoine, 1683, pp 10 et 11

¹⁰ *ibid* p 11

L'absolu s'exprime avec toute son acuité. Le roi règne en France et cette souveraineté réelle se double d'une souveraineté fantasmée sur les sujets des autres monarches européens. La valeur militaire du roi n'est plus elle-même que l'illustration de cet infini qui caractérise le roi.

En cette même année 1683, les divertissements produisent un discours très proche, même si le registre expressif reste différent. Le prologue de l'opéra Phaéton¹ de Lully et Quinault présente la déesse Astrée (personnification de la Justice), qui se tient loin des mortels. Saturne l'engage à revenir, puisque l'Age d'or est de retour grâce à Louis XIV. Celui-ci devient une figure tutélaire imposant sa présence et sa puissance. Son absolu est tel que le monde lui rend hommage à travers des allégories et des dieux, symbolisant de grands thèmes universels (la justice dans ce spectacle, mais il pourrait s'agir de la sagesse, la victoire de la paix etc.). Ainsi, en 1685, l'action de l'opéra Roland² de Lully et Quinault s'ouvre dans le palais de Démomorgon où se rassemblent les génies et les fées, afin de fêter Louis XIV qui *prend soin du bonheur du Monde*³.

Bourdaloue, dans son sermon de la Toussaint 1686⁴, pose d'emblée l'absolu du roi. Il affirme s'exprimer face à un monarque qui a *su se rendre tout possible et même facile*⁵. Le vocabulaire souligne cet absolu. Bourdaloue parle d'*héroïques travaux* et surtout de *miracles*. Il déclare le roi *au-dessus de ce qu'il y a de plus grand dans le monde*. Ses entreprises demeurent incroyables pour ses sujets et pour la postérité. Elles sont *bien plus vraies que vraisemblables*. Cette surpuissance a *comme épuisé la gloire du monde*. En 1686, dans le prologue de la pastorale Acis et Galatée⁶, Apollon rend hommage à Louis XIV en affirmant *Au plus Grand des Héros j'ay toujours soin de plaire*. Le dieu n'est plus la figure allégorique du roi, il n'est plus porteur d'une valeur suffisante pour représenter le roi. Apollon se met au service de Louis XIV et rejoint la foule des sujets du roi soumis à son autorité et désireux de lui plaire. Dans ce spectacle, la Sagesse et la Paix affirment que *tout doit céder dans l'Univers / A l'Auguste héros*. Ni les éléments, ni les saisons ne peuvent arrêter la puissance royale. En 1688, dans le prologue de l'opéra Zéphire et Flore⁷ des fils de Lully Louis et Jean Louis sur un livret de Michel du Boulay, le dieu des jardins Vertune, Palès la déesse des bergers et leurs suivants se réjouissent que les soins apportés à la campagne entourant le Grand Trianon profitent au plaisir

¹ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix huit ou vingt ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris & on le vend chez Henry van Duwaldt, 1688, T II

² Roland, Tragédie mise en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secrétaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Intendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1684

³ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Amsterdam, A Wolfgang, 1688, T III

⁴ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 85

⁵ *ibid*, vol 1, p 98

⁶ Acis et Galatée, Pastorale héroïque mise en musique par Monsieur de Lully, Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard 1686

⁷ Zéphire et Flore, opéra en musique par Monsieur de Lully Surintendant de la Musique du Roy et par Monsieur son frère, Paris C Ballard, 1688

de Louis XIV, qui y installe *ce beau palais*. Non seulement l'allégorie est abandonnée, mais les figures valorisant le roi se transforment en représentations mineures face à sa surpuissance. Elles viennent lui rendre hommage. Parfois un renversement se produit et Louis XIV devient le modèle, comme en 1687 avec l'opéra Achille et Polyxène¹ sur un livret de Jean Galbert de Campistron. Les Muses entreprennent de raconter l'histoire d'Achille. Le héros n'est pas un modèle pour Louis XIV. C'est au contraire ce dernier qui devient une source d'inspiration pour représenter Achille : *Formez sur luy tous les Portraits / De vos héros les plus parfaits*. Aucune de ces allégories ne rend plus compte de l'absolu de la figure royale. Ainsi, en 1686 dans l'opéra Armide de Lully et Quinault, Louis XIV n'est pas la Gloire, il est au-delà de la métaphore. En effet, la Gloire et la Sagesse toutes deux de concert le célèbrent alors même que le livret en fait deux principes opposés l'un à l'autre. Le roi devient la synthèse de toutes les vertus.

En 1689, le sermon pour la Purification de la Vierge² de Bourdaloue évoque cet *absolu*, qui met le roi *au-dessus de la flatterie et de l'envie par son élévation* et surtout *au-dessus de sa propre gloire*³. Sa position le place si haut que personne ne peut plus l'égaliser. Comble de la grandeur il est lui-même supérieur à sa propre gloire. En 1691, le sermon de Purification de la Vierge par le père De La Roche présente un roi surpuissant dont la gloire s'étend *jusqu'aux extrémités de la terre*⁴ et que *Dieu élève sur la tête des nations*⁵. Les succès des armées françaises dans les premières batailles de la guerre concourent à l'expression de cet absolu louis-quatorzien. En 1690, l'oraison de la Dauphine Marie-Anne-Christine de Bavière par l'abbé du Jarry s'inscrit dans cette perspective. Evoquant les victoires militaires de son époux, l'orateur souligne que son principal titre de gloire est *de sçavoir si bien obéir au plus grand des Rois, que d'être digne de commander à toute la terre*⁶. L'absolu du roi est tel que l'on est davantage grandi par l'obéissance qu'on lui rend que par le fait de mener la guerre, théâtre de toute gloire pour les princes. L'orateur célèbre la majesté et la dignité du roi qui paraît aussi bien dans sa façon de s'exprimer que de se taire. Son absolu est tel que même sans agir ni parler, il impose une majesté consubstantielle à son être.

En 1692, la guerre de la ligue d'Augsbourg brise la puissance française en Piémont avec les victoires du Prince Eugène de Savoie. L'absolu du roi résiste dans les sermons de cour. Ce fait, démontre qu'il ne doit rien aux circonstances et tout à la volonté du prédicateur. La question des

¹ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Amsterdam, A Wolfgang, 1688, TIII, p 311

² Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 200

³ *ibid*, vol 3, p 212

⁴ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, sur les mystères et autres sujets, Paris, Moreau, 1729, T 1, p 167

⁵ *ibid*, T 1, p 168

⁶ Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière prononcée dans l'église de l'abbaye royale de Maubuisson, le 27 juin 1690 par M. l'abbé Du Jarry, Paris, A. Dezallier, 1690, p 27

motivations des orateurs ayant déjà été abordée, il importe surtout de constater cette décorélation entre le réel et l'image du roi.

Dans le sermon du dimanche de Pâques¹ 1692, De La Roche démontre combien la figure royale tend vers un idéal de perfection, en établissant un parallèle entre Louis XIV et le Christ. Cet idéal butte pourtant sur des contingences à savoir *ces tristes épreuves où le ciel a mis quelquefois & votre courage*². Le texte en faisant la part belle aux vertus du roi plutôt qu'à ses entreprises permet de résoudre cette contradiction. La foi du roi et son attachement pour son peuple illustrent sa perfection. Chez Bourdaloue, le roi évolue dans un univers abstrait où nulle contrainte ne vient limiter l'absolu. Son sermon de Noël 1693³ se fait l'écho de la guerre contre l'Europe. Louis XIV reste *le plus conquérants des rois* ainsi qu'*un monarque victorieux et invincible*⁴. Plusieurs victoires obtenues dans le courant de l'année 1693 (prise de Charleroi le 10 octobre précédé que quelques avancées dans les Flandres ou encore la bataille de La Marsaille en Piémont le 4 octobre) l'expliquent. Comme chez De La Roche, la seule limite à sa surpuissance réside dans l'humilité royale face à Dieu. Le roi chrétien incarne un pouvoir total et sans limite, dans la mesure où sa piété empêche tout risque de tyrannie. Le sermon du 1er dimanche de Carême⁵ 1694 reste dans cette veine. Boileau y décrit un royaume où l'autorité de Louis XIV est totale et un souverain *fatigué du récit de ses conquêtes et de ses victoires*⁶. Son sermon de Pâques évoque un souverain triomphant qui fait l'unanimité, un monarque comblé de toute part. L'orateur déclare *A quel autre grand Monarque a-t-on donné de plus grands éloges ?*⁷ Ce dernier dispose *de tous les royaumes le plus beau, mais aussi de tous les regnes, le plus heureux* ou encore *de la plus aimable* des familles, tandis que ses sujets sont *les plus braves, les plus fideles*⁸.

La paix revenue, la guerre de la ligue d'Augsbourg terminée, l'absolu de Louis XIV triomphe et peut s'alimenter des circonstances présentées comme l'apothéose de la grandeur royale. A cet égard, le sermon pour Noël 1697 de Bourdaloue célèbre l'extraordinaire de Louis XIV, monarque *puissant et absolu*. Aucun prince n'a jamais été *si bien obéi si bien servi*⁹. Il surpasse tous les souverains vivants, ses ancêtres et les grands monarques mythiques, tel Auguste référence de l'imperium

¹ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, pour le Carême, Paris, Moreau, 1729, T 3, p 421

² *ibid*, T 3, p 421

³ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 70

⁴ *ibid*, vol 1, p 83

⁵ Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Évangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T1, p 64

⁶ *ibid*, T1, p 84

⁷ *ibid*, T2, p 278

⁸ Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Évangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T2, p 278

⁹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 164

universel. Plus rien ne peut être comparé au règne de Louis XIV. La longueur même de son règne devient un motif de le célébrer, comme la fertilité de la famille royale et l'espérance d'une quatrième génération grâce au mariage du duc de Bourgogne. Il n'est pas un domaine dans lequel ne brille le roi. Sa piété, ses *talents* et ses *grâces*, ses *qualités héroïques* ainsi que ses *vertus royales* en font un roi achevé. Les *prosperités* et les *succès*¹ l'ont comblé. La guerre terminée ne fut qu'une *suite de conquêtes*, tandis que de *glorieux travaux*² ont émaillé son règne. Le comble de cet absolu semble atteint lorsque Bourdaloue complimente Louis XIV de l'appui qu'il reçoit de Dieu : *qu'il me soit permis Seigneur, de finir ici en le félicitant de votre protection divine*³. Plutôt que de remercier Dieu pour son soutien au roi, comme il est généralement d'usage, l'orateur loue le roi d'être le protégé de Dieu. La rhétorique révèle l'extraordinaire caractérisant Louis XIV. Bourdaloue persiste avec le sermon sur la Conception de la Vierge⁴ 1697. Se réjouissant du récent mariage du duc de Bourgogne avec Marie Adélaïde de Savoie (7 décembre), l'orateur affirme que cette union *met le comble à notre bonheur*⁵. La félicité du roi se confond avec celle du pays qui fusionne avec son roi.

En 1697, Bourdaloue dans son sermon de la Toussaint évoque en Louis XIV un presque saint⁶. Roi chrétien ou roi père de son peuple, Louis XIV touche au sublime. Ces qualités traditionnelles du bon roi sont donc mythifiées par Bourdaloue parlant de *béatitude* pour décrire le monarque tout en peignant une histoire d'amour entre le roi et son peuple. La démesure et l'exceptionnel sont au cœur de cette louange célébrant le roi donnant la paix à l'Europe.

Ainsi que nous l'avons souligné, la louange au roi ne suit pas le même rythme chez les balladins et les prédicateurs. Elle se met en place dès les premières années du règne personnel chez les premiers alors que les seconds mettent plus de temps et que certains prédicateurs conservent même une forme de réserve. Pour autant au-delà de cette divergence, le phénomène de cour conduisit à ce que les sermons et les divertissements, dans leur sphère respective, offre un portrait assez cohérent du roi. Les oraisons présentent au contraire une image du souverain plus confuse, avec de considérables variantes d'un orateur à l'autre. Une synthèse s'impose donc pour éviter de se perdre dans ces circonvolutions de la louange. Cette dernière peut s'articuler autour de trois thèmes : l'art de gouverner, l'art de faire la guerre avec son envers la paix et enfin le roi chrétien. Les deux premiers sujets sont communs aux balladins et aux prédicateurs, tandis que le dernier

¹ *ibid*, vol 1, p 164

² *ibid*, vol 1, p 164

³ *ibid*, vol 1, p 165

⁴ *ibid*, vol 3, p 149

⁵ *ibid*, vol 3, p 164

⁶ *ibid*, vol 3, p 278

constitue le monopole des orateurs sacrés. Une imagerie royale assez différente du tryptique roi tutélaire, roi avisé et roi sacrificiel élaboré par Yves Marie Bercé¹ peut donc être envisagé plus en rapport avec la modernité du XVII^e siècle et l'émergence de la monarchie administrative. Nicole Ferrier-Caverivière déclare pour sa part que Louis XIV représente un souverain « qui ressemble en tout point au modèle que présentent les écrits théoriques sur la monarchie composés à la même époque² » : quel est-t-il ?

1.3 – Le roi à la tête de l'Etat

Au XVII^e siècle, la réflexion politique s'est émancipée de la morale chrétienne depuis le siècle dernier³ : il devient donc possible de traiter des qualités du prince et tout particulièrement ses capacités à conduire le char de l'Etat.

Les dictionnaires du temps insistent tout particulièrement sur le fait qu'être roi consiste à gouverner un pays. Le Furetière (1690) après une première définition *Souverain. Maistre absolu* rajoute *signifie aussi Monarque qui commande seul & souverainement à une région de la terre*. Le dictionnaire de l'Académie française (1694) classe le mot *roy* dans la rubrique consacré au verbe *régir*, défini comme *gouverner. Régir un Estat*. Au-delà de cette approche lexicale du vocable, il existe une réalité politique propre au règne de Louis XIV. Ce dernier à la mort de Mazarin survenue le 9 mars 1661, décida de se passer de premier ministre en gouvernant par lui-même, avec l'aide de conseillers. Cette décision ouvrit le règne personnel de Louis XIV et a largement participé à l'élaboration du concept aujourd'hui remis en cause d'absolutisme, ainsi que nous l'avons déjà souligné dans l'introduction avec les travaux de Fanny Cosandey et Robert Descimon synthétisant l'historiographie sur le sujet⁴. C'est donc à vingt-trois ans que Louis XIV inaugura le gouvernement personnel, alors qu'il régnait depuis 1643. A la mort de Louis XIII, le 14 mai 1643, l'enfant roi n'avait que quatre ans et huit mois.

Gouverner consiste avant tout à administrer l'Etat. Nécessairement ce sujet tient sa place dans l'image du roi. Néanmoins, comparativement à d'autres thématiques, il finit par s'épuiser tant il paraît banal pour un si grand monarque que Louis XIV. Le sujet est alors intégré dans une louange du roi plus élaborée. Un découpage chronologique permet de suivre cette évolution.

¹ Yves Marie Bercé - *Le Roi caché, sauveurs et imposteurs, Mythes politiques populaires dans l'Europe moderne*, Paris Fayard, 1990

² Nicole Ferrier-Caverivière – op cit, p 118

³ ibid II. partie

⁴ Fanny Cosandey & Robert Descimon – op cit

1.3.1 – Du gouvernement personnel au bon gouvernement : les premières années du règne personnel (1661-1671)

Une première thématique consiste à présenter Louis XIV en roi maître incontesté du royaume. Même si la Fronde (1649-1652) appartenait déjà au passé, la rébellion contre le pouvoir royal de parlementaires, du peuple de Paris, de la noblesse, de princes du sang et même de la famille royale (Gaston d'Orléans et sa fille la Grande Mademoiselle) restait encore assez présente à l'esprit de tous pour que l'image d'un roi maître chez lui constitue un sujet digne d'intérêt. Enfin, l'institution du gouvernement personnel s'avérant un sujet essentiel ainsi que l'a notamment montré Peter Burke¹, elle devint un sujet d'émerveillement en ce qu'elle rompait avec la pratique des premiers ministres. Néanmoins, assez vite cette nouveauté n'en fut plus une. Le gouvernement personnel devint la norme ne méritant plus d'être mis en exergue. Les qualités prétendument exceptionnelles de Louis XIV et son action dans l'administration de l'Etat prirent alors le devant

La guerre contre l'Espagne et la Fronde eurent des effets désastreux sur la vie quotidienne des Français avec l'extraordinaire pression fiscale nécessaire à l'effort de guerre et les exactions commises par les troupes. La paix signifiait un retour à la prospérité, même si en 1661 une terrible crise de subsistance affecta le pays. D'incessantes pluies et des températures anormalement basses au printemps et à l'été entraînèrent d'exécrables récoltes de céréales génératrices de famines suivies d'épidémie, qui affectèrent le pays en 1661 et 1662.

Le thème du roi gouvernant est principalement exploité par les balladins, puisque les prédicateurs célèbrent encore peu le roi. Néanmoins, même chez ces derniers, le sujet apparaît montrant qu'il constitue une figure essentielle pour évoquer le roi.

Le gouvernement personnel fut très tôt célébré chez les balladins, alors qu'il faut un certain temps avant qu'il n'apparaisse chez les prédicateurs. Les sermons de cour se focalisant sur le corps politique du roi, il n'est donc pas possible d'y déceler de véritable célébration du roi gouvernant par lui-même. Cette réalité semble ne pas avoir été immédiatement perceptible loin de la cour. Les oraisons du début de la décennie proposent une vision datée d'un monarque sous l'autorité de sa mère Anne d'Autriche, à l'instar de Jacques Biroat en 1663. Le roi apparaît encore aux côtés de sa mère et de Mazarin. Il est encore *notre jeune monarque*². Le prédicateur privilégie l'enfant-roi à la réalité d'un souverain gouvernant par lui-même. Il existe une forme d'archaïsme par rapport aux média de l'époque et même par rapport à d'autres orateurs sacrés. Il faut attendre

¹ Peter Burke – op cit

² ibid p 415

le milieu de la décennie pour que le gouvernement personnel soit timidement célébré par les prédicateurs avec les sermons de Bossuet et les oraisons funèbres d'Anne d'Autriche.

En février 1661, le ballet royal de l'Impatience¹ montre un souverain ayant imposé son autorité dans le royaume. Le ballet met en scène la soumission du prince de Condé. Ce dernier, après être passé au service des Espagnols, s'est soumis en 1660. Le prince apparaît sur scène dans la suite accompagnant Louis XIV, figurant visuellement sa soumission. Le symbole était d'autant plus fort que, le prince semble avoir été un piètre danseur au contraire de Louis XIV. Benserade souligne le dispositif en faisant dire au prince son *zèle* à rester au service du roi. Les autres courtisans de la *suite* reprennent cette affirmation d'allégeance. A en croire les vers dédiés au duc de Saint-Aignan *la Fortune suit ceux qui suivent ses pas*², tandis que ceux du prince de Condé affirment que le roi est *si bon Maître*³. Le ballet des Saisons⁴ (juillet 1661) offre au roi les rôles de Cérès (la déesse des moissons) et du Printemps. Louis XIV est donc associé à deux figures représentant le renouveau et l'abondance, posant ainsi son action bienfaitrice. Benserade décrit un roi consolateur écrivant *La Terre a dû souffrir qu'un fer trenchant & dur / Luy déchirast le sein dans une rude Guerre*⁵ et soutenant que le roi *ne veu[t] plus de Peuples accablez*. Les *Blez*, les *grains* les *épis* évoquent cette nourriture dont sont privés les Français avec la crise de subsistance. En niant cette réalité cruelle, le ballet se place dans un avenir radieux dû à l'action réparatrice et bienfaitrice de Louis XIV.

En août 1661, le prologue des Fâcheux⁶ montre un roi *doux* et *juste* gouvernant dans l'intérêt de ses sujets Le roi agit *incessamment* et ne se trompe jamais. La pièce de Molière, qui suit, est présentée comme un délassement aux travaux du roi. Ce thème devint un cliché de la célébration royale. Molière déclare que *notre Roy n'est pas un Monarque en peinture*⁷. S'en suit un éloge sur le fait qu'il gouverne et se fait obéir. Le ressort comique de la pièce sert même à illustrer ce pouvoir normatif du souverain. Caritides (Acte III-scène II) et Ormin (Acte III-scène III) prétendent adresser une requête au roi pour résoudre des questions qui leur sont chères. Au-delà du caractère comique de ces requêtes, en appeler au roi souligne bien son importance.

En 1662, la traduction en français du livret de l'opéra italien Ercole amante (1662) célèbre l'art de bien gouverner. Le roi est attaché *au bien de son Estat*. Particulièrement affairé, il y consacre de

¹ Ballet royal de l'Impatience dansé par sa Majesté le 19 febvrier 1661, Paris, R Ballard, 1661

² *ibid*, p 31

³ *ibid*, p 10

⁴ *ibid*, p 10

⁵ *ibid*, p 11

⁶ Molière Jean-Baptiste, Les facheux, Paris, Guillaume de Luyne, 1663, préface

⁷ *op cit*, p 30 - scène VI de l'acte I

penibles veilles. Une disponibilité du souverain pour ses sujets, un roi nourricier et bienfaiteur de son peuple après avoir fait preuve de ses talents guerriers complètent ce portrait. Les vers de ballet d'Hercule amoureux intégré à l'opéra reprennent à leur tour ces thématiques

Au début de l'année 1663, le ballet des Arts¹ célèbre la paix et la prospérité dues à Louis XIV. Dans l'Avant-Propos, la Paix et la Félicité chantent l'aisance et la quiétude régnant en France. Ces allégories symbolisent les bienfaits du gouvernement royal. En outre les Arts, qui donnent leur nom au ballet, s'inscrivent pleinement dans cette atmosphère. Sous l'égide de Colbert se met en place un programme destiné à promouvoir l'image royale grâce aux arts, ainsi que l'a notamment souligné Peter Burke². Enfin, le roi représente également un berger, tuteur généreux et bienfaiteur qui a cœur de voir *ses Brebis engraisées*.

En 1664, le ballet des Amours déguisez célèbre le roi pour sa *sagesse* et la qualité de son gouvernement mélange de *clarté* et de *discernement*, sa capacité à pourvoir aux *emplois*³ de l'Etat. Dans le prologue, Vénus loue sa bonté et sa douceur consistant à imposer son autorité sans susciter la *craincte*⁴. Le roi se consacre tout entier aux choses de l'Etat, ne ménageant pas sa peine au risque de se rendre malade. Octave de Périgny fait sans doute référence à la rougeole de mai 1663⁵. Ses qualités morales, puisqu'il est *bon, juste & généreux*, assurent le *bonheur public*⁶. Mercure surenchérit, affirmant que le roi s'accomplit en recherchant *à contenter des siens les plus justes désirs*⁷. Le souverain est le contraire d'un tyran : écouté et aimé de son peuple il suscite son *zèle*⁸. Benserade célèbre le gouvernement personnel, soulignant l'ardeur du roi à accomplir sa tâche. Le poète relève les nombreuses qualités morales du roi telles sa générosité, sa noblesse, sa sagesse, sa vaillance, sa magnanimité, son honneur et sa vertu. Sur le modèle de Charlemagne, Louis XIV devient l'archétype du roi accompli. La danse et la chasse sont de simples délassements dans ses *grandes actions* consistant *à secourir ceux qui sont opprimés*⁹.

Bossuet, dans le sermon du premier dimanche de l'Avent 1665 évoque en Louis XIV un *roi qui sent son trône affermit et sa puissance établie*¹⁰, au point de laisser ceux qui seraient tentés de comploter avancer assez loin avant de les frapper.

¹ Ballet des Arts, dansé par sa Majesté le 8 janvier 1663, Paris, R Ballard, 1663

² Peter Burke – op cit

³ Les amours deguisez, Ballet du roy. Dansé par sa Majesté, au mois de Fevrier 1664, Paris, R Ballard, 1664, pp 10-11

⁴ *ibid*, p 11

⁵ Gazette, 2 juin 1663, n°66, p 514/ Gazette, 9 juin 1663, n°69, p 537-538

⁶ Les amours deguisez, Ballet du roy. Dansé par sa Majesté, au mois de Fevrier 1664, Paris, R Ballard, 1664, p 12

⁷ *ibid*, p 13

⁸ *ibid*, p 11

⁹ *ibid*, p 33-34

¹⁰ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 8, p 98

La supériorité sur l'Antiquité, qui fit les beaux jours de la Querelle des Anciens et des Modernes¹ et son écho sur la corrélatrice prééminence de Louis XIV sur ses souverains mythiques, est déjà au cœur d'un certain nombre de spectacles destinés à montrer la grandeur de Louis XIV. Cette question notamment évoquée par Bernard Magné², Marc Fumaroli ou Christian Michel³ est en germe dans les divertissements de cour dès les années 1660. Gérard Sabatier a bien montré combien cette question fut au centre de la représentation du roi notamment lors de l'élaboration de programme iconographique de la Galerie des Glaces à Versailles⁴. Jean-Marie Apostolidès a ouvert le débat grâce à son concept de mythistoire, démontrant un emprunt à l'univers culturel de l'Antiquité pour construire un discours sur le roi. La querelle n'éclata qu'en 1686 avec les écrits de Perrault⁵, même si elle était présente de façon larvée dans les années 1670.

Dans le ballet royal de Vénus (1665), Benserade soutient en évoquant l'Antiquité grecque que *Les Temps n'ont rien sur nous que nous n'ayons sur eux*⁶. Cette comparaison entre le règne de Louis XIV et l'Antiquité s'affiche dans la préface des Amours de Jupiter et Sémélé⁷ de Claude Boyer (1666). La muse de la Tragédie, Melpomène, y demande aux autres personnages de reconnaître la gloire de Louis XIV. Ce thème réapparaît dans le ballet des Muses⁸ (décembre 1666). L'Argument du ballet affirme que les Muses *charmées de la glorieuse réputation* de Louis XIV quittent le Parnasse pour sa cour. Mnémosyne (la Mémoire) *ne trouve rien d'égal à cet Auguste Prince* et cela depuis l'*Antiquité*⁹. Le règne de Louis XIV surpasse dans le domaine des Arts celui des Anciens. Les vers de ballet appuient cette réflexion. Lorsque le roi représente Cyrus (VIII entrée), archétype du grand conquérant, Benserade affirme que Louis XIV égale Cyrus et Alexandre. Il en appelle au jugement de la postérité, pour mettre en avant la supériorité morale de Louis XIV. La mort du Perse eut *quelque chose de bas*, tandis que le Grec était sujet au *courroux*¹⁰. Benserade fait allusion au meurtre par Alexandre de son ami Clitus à cause d'une parole malheureuse et à l'assassinat du philosophe Callisthène refusant de se prosterner devant lui. Concernant Cyrus, il rappelle le traitement humiliant qui fut réservé à sa dépouille. A cette licence, Benserade oppose la noblesse

¹ Christian Michel – op cit

² Bernard Magné - op cit

³ Marc Fumaroli - *La Querelle des Anciens et des Modernes*, Paris, Gallimard-Folio, 2001 / Christian Michel - op cit

⁴ Gérard Sabatier - *Versailles ou La figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999

⁵ Le siècle de Louis le Grand : poème par M. Perrault, Jean-Baptiste Coignard, Paris, 1687 / Parallèle des Anciens et des Modernes par M. Perrault, Jean-Baptiste Coignard, Paris, 1688-1697

⁶ Ballet Royal de la Naissance de Vénus. Dansé par sa Majesté, le 26 de janvier 1665, Paris, R Ballard, 1665, p 46

⁷ Les Amours de Jupiter et Sémélé, Claude Boyer, Paris, Guillaume de Lyone, 1666

⁸ Gazette, 4 déc. 1666, n° 146, pp 1239-124 / Gazette, 11 déc. 1666, n° 149, p 1263

⁹ Ballet des Muses. Dansé par sa Majesté à son Chateau de S. Germain en Laye, le 2. Decembre 1666, Paris, R Ballard, 1666, p 3

¹⁰ Ballet des Muses. Dansé par sa Majesté à son Chateau de S. Germain en Laye, le 2. Decembre 1666, Paris, R Ballard, 1666, p 29

morale de Louis XIV. *Toujours sage il reigle ses désirs au service de son peuple grâce à sa Vertu forte & plaine*¹.

En 1666, dans le sermon du quatrième dimanche de Carême², Bossuet souligne la puissance royale affirmant *qu'il ne fait que remuer les yeux, et qu'aussitôt tout se remue d'une extrémité du royaume à l'autre*³. Cette autorité ne peut plus être contestée, puisque Louis XIV *perce les intrigues les plus cachées*. En 1666, plusieurs oraisons d'Anne d'Autriche célèbrent le gouvernement personnel même si le sujet demeure peu exploité. Fromentières évoque *les justes Edits contre les duëlistes & contre les blasphémateurs*⁴. Sénault, dans la préface de son oraison à la Reine-mère, forme des vœux afin que Louis XIV règne un *siècle tout en entier pour luy donner le loisir d'achever tant de genereux desseins qu'il a entrepris pour gloire & pour le bonheur de la France*⁵. Il souligne qu'il a réformé les abus de son Royaume *../.. a puny les sangsuës de son peuple ../.. a rétably la justice dans son trône*⁶. Biroat loue l'action de Louis XIV contre les *duels*, les *blasphemes*, mais aussi *l'impiété [du] peuple* ou encore *le luxe des habits*⁷. L'abbé de Drubbec célèbre un roi *revestu de l'esclat & chargé de l'action de ses belles actions*⁸, qui *règne avec une sagesse & une justice qui n'ont rien de comparable dans les siècles passez*⁹.

Cette réserve des prédicateurs n'est pas de mise chez les balladins qui, œuvrant à la cour, ont tôt fait d'adapter leur discours aux circonstances.

En 1666, le ballet des Muses¹⁰ (1666) glorifie la prospérité française et le plaisir à vivre dans l'entourage de *Louys le plus parfait des Roys*¹¹. Benserade célèbre le roi au travail, consacrant son énergie et son temps au gouvernement du pays. Le roi figure un berger pour qui *l'affaire va toujours devant le plaisir*¹². Le poète illustre le bon gouvernement par les qualités du roi et le bien-être de ses sujets. Le berger n'est plus le personnage galant des romans précieux mais celui qui, conscient de ses responsabilités, dirige le troupeau et le protège. Le poète poursuit dans cette veine lors de la

¹ *ibid*, p 29

² Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 9, p 317

³ *ibid*, vol 9, p 332

⁴ Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 29

⁵ Oraison funèbre d'Anne, infante d'Espagne, reine de France. par le R. P. Iean François Senault, Paris, St-Eustache, Paris, Pierre Le Petit, 1666,

⁶ Oraison funèbre d'Anne, infante d'Espagne, reine de France. par le R. P. Iean François Senault, Paris, St-Eustache, Paris, Pierre Le Petit, 1666, pp 16 et 17

⁷ Sermons des vestures, professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat – p 334 Oraison funèbre d'Anne d'Austriche, Reyne de France & de Navarre, Lyon, éd ?, 1682, p 371

⁸ Oraison funèbre d'Anne d'Austriche, prononcée le 19 janvier 1667, dans l'église de l'abbaye royale du Val-de-Grâce. par monsieur l'abbé de Drubec, Paris : F. Léonard, 1667, p 25

⁹ *ibid*, p 28

¹⁰ Gazette, 4 déc. 1666, n° 146, pp 1239-124 / Gazette, 11 déc. 1666, n° 149, p 1263

¹¹ Ballet des Muses. Dansé par sa Majesté à son Chasteau de S. Germain en Laye, le 2. Decembre 1666, Paris, R Ballard, 1666, p 4

¹² *ibid*, p 20

dernière entrée en célébrant la paix et la prospérité triomphantes grâce au roi. En 1668 dans la mascarade Le Carnaval¹, Benserade loue encore le roi travaillant au gouvernement de l'Etat.

En 1668, Fromentières, probable auteur du sermon pour le jour de la Purification de la Vierge² 1668 (cf. IIème partie – 1.2.2), affirme que Louis XIV est supérieur au roi David puisqu'il n'abuse pas de son pouvoir et fait respecter la loi divine.

En 1669, dans le ballet de Flore Benserade renoue avec le thème du roi gouvernant avec discernement et adresse, le comparant à un *Pilote expert* dans l'art de naviguer. Les qualités de Louis XIV sont telles *Que dans l'Antiquité on l'eut pris pour un Dieu*³. Aux vertus royales (*courage, esprit, sagesse profonde, exacte fermeté*) se joignent la *gloire* et la *grandeur*. Sa présence physique dévoile la majesté de sa fonction grâce à *sa mine* ou *sa taille* et *son port*. Benserade affirme les exceptionnelles qualités du roi au point que *Tout se serait rangé sous son obéissance*, même sans le *sang* fondant sa légitimité. Les *Amants Magnifiques* de 1670 célèbrent la puissance royale soulignant qu'elle est contenue par la volonté d'un roi faisant preuve d'une *sage équité* et de *Vertu*⁴. Les vers dédiés à Apollon consacrent le roi bienfaiteur dans un parallèle avec *les bien-faits de [la] lumière* du dieu⁵.

1.3.2 – Le recul du bon gouvernement : de la guerre de Hollande à la veille de la mort de la reine Marie-Thérèse (1672-1682)

Le thème du bon gouvernement n'apparaît plus en tant que tel dans les divertissements qui l'ont fondu dans le creuset d'une célébration plus complexe, élaborée à travers la double figure roi de guerre – roi de paix, comme nous le verrons ultérieurement.

Un certain nombre de prédicateurs continue à proposer une louange au roi moins élaborée. Aussi, le sujet apparaît-il encore dans leurs œuvres principalement dans les oraisons.

L'oraison funèbre, produisant par principe un portrait du roi très directement lié à la personnalité du défunt (cf. Ière partie § 3.2 – Les oraisons funèbres : l'éloquence à la ville), conduit nécessairement à célébrer le bon gouvernement, lorsque le défunt fut un grand commis de l'Etat, participa à l'éducation du roi ou du Dauphin. Néanmoins, ce thème d'un roi qualifié et inspiré pour gouverner se retrouve également dans d'autres textes. Le sujet figure dans des sermons de cour et des oraisons de grands personnages, tels Henriette d'Angleterre, Henriette de France ou Turenne. Les prédicateurs s'attachent surtout à décrire les vertus du roi plutôt qu'à illustrer ce bon gouvernement. Ce procédé permet de satisfaire à l'objectif de la prédication : l'édification

¹ Le Carnaval, Mascarade Royale Dansée par sa Majesté le dix-huitième Janvier 1668, Paris, R Ballard, 1668,

² Sermons de Messire de Fromentières, Paris, J Couterot & J Guerin, 1691, T 1, p 129

³ Ballet royal de Flore. Dansé par sa Majesté le mois de Février 1669, Paris, R Ballard, 1669, p 55

⁴ le divertissement ROYAL meslé de Comedie, de Musique, & d'Entrée de Ballet, Paris, Ballard, 1670, p 7

⁵ *ibid*, p 29

morale et chrétienne du public. Comme l'a souligné Peter Burke¹, l'image du roi demeure en étroite relation avec l'identité de celui qui la compose.

Cette particularité produit un portrait un peu abstrait du bon gouvernement royal, puisque ce dernier est rarement nourri d'évènements tangibles.

Les disparitions d'Hugues de Lionne (1671), d'Hardouin de Péréfixe (1671), du chancelier Séguier (1672) et de la duchesse Montausier (1672) constituent autant d'évènements favorables à l'exploitation du sujet. Hugues de Lionne et le Chancelier Séguier furent de grands commis de l'Etat. Hardouin de Péréfixe participa à l'éducation et la formation du jeune Louis XIV, tandis que la duchesse de Montausier fut gouvernante du Dauphin.

En 1671, dans l'oraison d'Hugues de Lionne, Fromentières loue Louis XIV pour avoir institué une *pratique miraculeuse*, puisqu'il fait *tout ce qu'il peut immédiatement par lui-même*². Il décrit un roi assidu dans ses fonctions, écoutant ses sujets et les secourant. Il assure que, dans la désignation de ses ministres, Louis XIV *prophétise toutes les fois qu'il élève un homme à quelque employ, tant cet homme s'y trouve propre*³. Ce thème, véritable poncif des oraisons, constitue avant tout un hommage au défunt, soulignant ses exceptionnelles qualités repérées par la clairvoyance royale. Fromentières décrit un roi œuvrant pour le bien commun. En 1671, dans l'oraison d'Hardouin de Péréfixe, il évoque les vertus du roi, tels son *discernement*, son sens de la *justice*, sa *finesse*, sa *prudence*⁴. En 1672, l'oraison du chancelier Séguier par Mascaron célèbre le *génie* du roi qui *le fait prononcer avec tant de lumière & de sagesse sur les affaires les plus embrouillées à la tête de son Conseil*⁵. En 1672, dans l'oraison de la duchesse de Montausier, Fléchier se concentre sur les qualités du roi, illustrées notamment par son *discernement si juste*⁶ d'avoir fait de la défunte la gouvernante du Dauphin. Il explique que les *glorieux desseins du roi*, lorsqu'il décida de gouverner par lui-même, étaient *de réprimer l'injustice, de rétablir la discipline, de corriger les abus*⁷.

En 1675, pour Turenne, le père Cueillens⁸ bâtit une louange sur le génie du roi pour gérer les affaires de l'Etat. Ainsi l'*inclinaison* du roi pour Turenne devient l'exemple d'un roi *qui ne fait rien qu'avec beaucoup de reflexion*⁹. L'orateur propose l'image d'un monarque bon, réfléchi et sage, qui sait

¹ Peter Burke – op cit, p 99 et s

² Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 207

³ ibid p 208

⁴ ibid, p 78

⁵ ibid p 269

⁶ Oraison funèbre de Mme Julie-Lucine-d'Angennes de Rambouillet, duchesse de Montausier, prononcée en l'église de l'abbaye d'Hière, le 2 janvier 1672, par M. Fléchier, Paris, S. Mabre Cramoisy, 1672 p 35

⁷ ibid pp 34 et 35

⁸ Oraison funèbre de. Henry de La Tour d'Auvergne, Vte de Turenne, prononcée le 4e novembre 1675, dans l'église cathédrale de Lavour. par le R. P. Cueillens, Seconde édition Paris : E. Couterot, 1676

⁹ ibid p 23

distinguer et récompenser les personnes méritantes plutôt que celles auraient su lui plaire et seraient sans mérite. Le roi *est plutôt le Père, que le Juge ou le Maître du Peuple*¹. La peine éprouvée par XIV à la mort de Turenne démontre *l'amour qu'il a pour son peuple*². Cette sensibilité le distingue des *Géants de la Terre* qui méprisent *tout l'Univers*³.

Les oraisons de la famille royale servent également à souligner le bon gouvernement. En 1670, l'oraison de Madame par Henri Le Maire se clôt sur le portrait d'un roi sage, mesuré *Protecteur des Peuples opprimés* et des *faibles qui gémissent*⁴. La même année, l'oraison d'Henriette d'Angleterre par François Faure évoque les capacités du roi *par la vaste étendue de son esprit, par la profondeur de sa prudence, par la sagesse de ses entreprises, par le bonheur de ses succès, & par son application infatigable aux affaires de son Etat*⁵. La prétendue *compassion* de l'enfant roi aux malheurs de sa tante en exil *témoigne de sa bonté naturelle, de son amour pour la justice, & de son aversion pour le crime*. Le prédicateur souligne ses *illustres talents* ou ses *grandes qualités et hautes vertus*, qui font la *félicité* de son peuple.

Les années suivantes, les sermons de cour offrent un portrait du roi dans la même veine. Fléchier, dans le sermon de Jeudi saint 1676, évoque les vertus d'un souverain montrant *sagesse et équité*, mais aussi *courage, fermeté et modération*⁶. Son sermon de Noël⁷ 1676 présente le règne comme heureux et prospère grâce aux qualités du roi. Son sermon de la Toussaint 1676⁸ souligne ses vertus à savoir sa *sagesse* et son *esprit de justice*.

En 1678, le sermon le dimanche des Rameaux⁹ par Le Boux a pour sujet *l'obéissance que l'on doit au Roi*. Le prédicateur célèbre longuement le roi protégeant ses sujets. Il déclare qu'*un Roi est un Ange de Paix*¹⁰ ou encore *que le Prince, qui me gouverne veille à la sûreté de mes biens & de ma vie, il est mon refuge, mon père, mon consolateur*¹¹. Il évoque *cette douce et heureuse harmonie dont nous goûtons les avantages*¹². L'affection unit les Français à leur roi, à qui ils portent *l'amour le plus tendre comme à un père*. Il dépeint un royaume où l'on peut *jouir du fruit de notre industrie* et vivre *tranquillement au sein de nos*

¹ *ibid* p 35

² *ibid* , p 5

³ *ibid* p 6

⁴ Éloge funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, fait par M. Le Maire, Paris, N. Pepingué, 1670, pp 38 et 39

⁵ Oraison funèbre de Henriette-Marie de France, reine de la Grand'Bretagne, prononcée dans l'église de Saint-Denys en France, par Mgr l'évêque d'Amiens Paris : F. Muguet, 1670, p 40

⁶ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1711, seconde partie, p 18

⁷ Œuvre Oraisons funèbres, choix des panégyriques, choix des sermons, Tours, Cattier, 1886, vol 2, p 178

⁸ Œuvres complètes de Fléchier, Paris, Boiste Berquet Dufour, 1825, T 2, p 1

⁹ Sermons prêchés devant le Roi, par M. Le Boux, Rouen : Vve Besongne, 1766, T 2, p 130

¹⁰ *op cit*, T 2, p 130

¹¹ *op cit*, T 2, p 132

¹² *op cit*, T 2, p 150

familles. Il déclare les Français *orphelins, qui ont besoin de la protection de leur roi*¹. Le Boux célèbre *l'empire du meilleur des Rois*², tandis *toute la terre exceptée une partie de l'Europe* est gouvernée par des *tyrans*. L'évêque glorifie Louis XIV qui prête attention aux *remontrances* de ses sujets, pourvoit aux charges, rend la justice et *préside aux Conseils*³. *Il veille pendant que vous dormez, il travaille pendant que vous vous délassiez*⁴. Cet attachement à décrire un si bon gouvernement est sans doute à mettre en perspective avec la campagne du roi dans les Flandres à l'occasion de la guerre de Hollande.

Le Boux présente une communauté soudée autour d'un roi préoccupé du bien-être de ses sujets. A la cour, le prédicateur propose un portrait du roi dans l'esprit de celui des balladins, dont les spectacles nouant une étroite association entre roi de guerre et roi de paix bienfaiteur insistaient particulièrement sur ce denier. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

En 1680, le sermon prononcé pour la Purification de la Vierge⁵ par Bourdaloue, montre un roi prenant une série de mesures justes et morales. Le prédicateur rappelle la lutte du roi contre le *vice* et *l'homicide* ou encore *la débauche et la licence des mœurs*. Le roi agit en faveur de l'ordre et des bonnes mœurs. Bourdaloue emploie, d'ailleurs les termes de *bon ordre* et de *sûreté publique*. Ce compliment est sans doute en lien avec l'affaire des poisons, qui aboutit à l'arrestation de la Voisin (mars 1679) et à la création d'une chambre ardente destinée à juger des affaires d'empoisonnement et de sorcellerie. Bourdaloue parle, d'ailleurs, *des tribunaux érigés pour exterminer le libertinage et le vice*. Son sermon de Pâques⁶ 1680 poursuit sur cette lancée. Rectitude morale, sacrifice de ses plaisirs aux nécessités de sa fonction, détachement à l'égard de ses intérêts personnels, telles sont les prouesses morales du roi. Le père Hubert, dans son sermon de la Pentecôte 1680, évoque à plusieurs reprises cet *esprit de conseil* permettant à Louis XIV de s'illustrer dans *l'art de régner*⁷. L'orateur décrit un monarque capable de deviner et disposant d'une force de travail peu commune⁸. Sagesse et rapidité d'action le caractérisent. Son génie est tel que ceux qui l'assistent sont *éclairés de [ses] lumières*⁹.

Le panégyrique de saint Louis du 25 août 1681 par le père Anselme affirme que Louis XIV surpasse saint Louis dans son rôle de roi de justice. Cette affirmation correspond bien au constat opéré par Pierre Zoberman, selon lequel le roi ne suit plus les exemples de ses ancêtres mais que

¹ op cit, T 2, p 157

² op cit, T 2, p 150

³ op cit 2, pp 155 et 156

⁴ op cit, T 2, p 158

⁵ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 189

⁶ ibid, vol 3, p 86

⁷ Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Carême, Paris, Veuve Rouilland, 1715, T5 1ere partie, p 36

⁸ ibid, T5 1ere partie, p 37

⁹ ibid, T5 1ere partie, p 38

se sont eux qui sont recréés à son image¹. L'interdiction des duels que saint Louis n'avait pu prendre² le démontre. En 1682, le sermon de la Toussaint par Fléchier célèbre les *prospérités temporelles*³ accordées au roi. *Le calme & l'ordre* assurent la prospérité de ses *Etats*, tandis que ses ennemis connaissent *la division et le trouble*. Il est jusqu'à *l'heureuse fécondité de votre Royale Famille*⁴ montrant que Louis XIV est un monarque paternel.

La fin de la décennie 1670 et le début des années 1680 constituent une étape du règne. Un changement survint chez le roi à la quarantaine. Après sa rupture avec Mme de Montespan et ses amours sans lendemain avec Mlle de Fontanges, Louis XIV roi s'inquiéta davantage de son salut et s'engagea dans une existence plus réglée. La cour perdit de sa gaieté. Cette phase de transition, courant de 1679 à 1689 appelée par Pierre Goubert⁵ le « temps du mépris », ouvrit une période où les malheurs s'abattirent sur le roi et le royaume, En 1683, mourrait coup sur coup la reine Marie-Thérèse (30 juillet) et Colbert (6 septembre).

1.3.3 – Du bon gouvernement à l'art d'aimer et d'être aimé : de la mort de la reine Marie-Thérèse à la paix de Ryswick (1683-1697)

Les morts de la reine Marie-Thérèse et de Colbert font de 1683 une date charnière à deux titres. La disparition de l'épouse de Louis XIV offre une abondance d'oraisons permettant d'enrichir les sources. Colbert a incarné le gouvernement louis-quatorzien et un certain activisme politique afin d'assurer la gloire du roi. Ses préoccupations économiques, sa gestion des finances mais aussi son intérêt pour les arts concourraient à ce grand dessein en faveur du roi.

Une nouvelle période s'ouvre donc en 1683 jusqu'à la paix de Ryswick (1697). Elle englobe la période des réunions qui vit Louis XIV revendiquer et annexer une série de territoires échappant à sa souveraineté, réclamés au nom des traités de Westphalie (octobre 1648) et de Nimègue (août 1678 et février 1679). Cette politique expansionniste finit par liguier la plupart des Etats européens contre lui, conduisant à un nouveau conflit courant de 1688 à 1697 : la guerre de la ligue d'Augsbourg.

Cette quinzaine d'années offre une image du bon gouvernement assez homogène. Les balladins qui, depuis la décennie 1670, ont englobé le bon gouvernement à un portait du roi plus complexe

¹ Pierre Zoberman – op cit

² Panégyriques des Saints prononcez par messire Antoine Anselme, Paris, Pierre-François Giffart, 1718, T 2, p 535

³ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, p 27

⁴ *ibid*, p 27

⁵ Pierre Goubert – op cit,

ne renoncent pas à cette méthode, nous y reviendrons. Les prédicateurs continuent à exploiter le sujet. Néanmoins, à la cour une évolution se fait jour comme nous l'avons décelé, en suggérant un changement de l'image royale sur le modèle des balladins. Le bon gouvernement n'est plus évoqué en tant que tel, il intègre un discours associant le roi de guerre au roi pacifique et bienfaiteur. Se sont les oraisons et donc le portrait du roi à la ville qui continuent à exploiter le bon gouvernement. Néanmoins, même à la ville il passe au second plan. Enfin, cette image connaît une transformation. Il s'agit moins d'évoquer les vertus du roi à bien gouverner qu'à exploiter la relation unissant le roi à ses sujets. Dans les années 1680, Louis XIV devient dévot. Aussi, la célébration de ses vertus quitte le champ du profane qu'était le bon gouvernement pour intégrer celui du roi chrétien. Dès lors, les prédicateurs s'intéressent davantage à l'expression du bon gouvernement à travers les relations qu'entretient le roi avec ses sujets. Deux thèmes coexistent. Le premier réside dans l'amour réciproque des Français et de leur roi. Le second est constitué par ce qu'il est convenu de dénommer le « bon courtisan » et qui apparaît dans les oraisons funèbres à la fin des années 1680. Certains défunts sont alors présentés comme les sujets exemplaires d'un roi qui ne l'est pas moins ; la fidélité du défunt s'explique par les vertus et qualités d'un monarque expert dans l'art de gouverner. Cette représentation se fait l'écho de l'importance de plus en plus grande de la cour dans l'espace social.

En 1683, si certaines oraisons de Marie-Thérèse évoquent encore la gestion des affaires de l'Etat par Louis XIV, le sujet devient assez marginal. L'évocation du bon gouvernement est noyée dans une louange plus vaste. Aucune oraison n'en fait le sujet principal de la louange au roi. Le père de Sahurs ne fait qu'évoquer le « bien gouverner¹ », au détour d'une phrase. L'abondance des sources permet de constater que les prédicateurs se font plus précis ne se limitant plus à célébrer les vertus du roi, certaines de ces décisions sont mises en exergue. Se sont d'ailleurs toujours les mêmes. Le père de Sahurs évoque l'abolition du duel, la lutte contre *le blasphème & l'hérésie*, les ordonnances contre la *chicané*². Louis XIV avait réformé la justice par une série d'ordonnances : la justice civile (1667) et la justice pénale (1670). Jean de Bollogne³ parle de la liberté du commerce et de l'épanouissement des sciences. Une ordonnance du commerce avait été publiée en mars 1673. L'Académie des sciences avait quant à elle été créée en 1666. Un observatoire avait été fondé à Paris par Cassini en 1671 et Versailles était un lieu d'expérimentation et d'innovation technique. Un autre orateur parle d'une monarchie *florissante* où règnent la justice et l'ordre : *La*

¹ Oraison funèbre de la reine, prononcée à Provins en l'église de S.-Quiriace par le R. Père de Sahurs, Paris, Pellé, 1684, p 28

² Ibid, p 28

³ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France prononcée à Langres, le 20 septembre 1683, par Messire Jules de Bollogne, Paris, A. Dezallier, 1683, p 17

*Religion y est honorée, les Sciences et les Arts y sont dans la perfection*¹. Nicolas Héron rappelle le rétablissement du commerce et la réforme de la milice². Au Puy-en-Velay, l'évêque évoque l'édification d'hôpitaux généraux *pour renfermer les pauvres de tous les âges*, la construction de l'hôtel des Invalides pour *les soldats estropiez dans les Guerres*, souligne *le vice chastié, le mérite estimé, & la vertu récompensée*, la création d'Académies *pour retirer sa jeune Noblesse de la corruption, & des débauches*³.

Un second groupe de prédicateurs continue à souligner les qualités d'homme d'Etat du roi. Le père Pièche célèbre ses aptitudes à gouverner seul *il préside à tout* notamment grâce aux *lumières de sa sagesse*⁴. Gallois campe Louis XIV en monarque éclairé : *la sagesse si vaste dans ses desseins, & si éclairée dans ses conseils [...] cette activité toujours infatigable dans les occupations [...], ces dons excellens, ces talens incroyables* » ou encore « *la prudence de son gouvernement*⁵. Bossuet déclare que *l'éloquence s'est épuisée à louer la sagesse de ses Loix et l'ordre de ses finances*⁶. La France est bien gouvernée depuis que *la raison préside dans les Conseils de ce Prince*⁷. Cette thématique se retrouve dans l'oraison de Colbert. Ce dernier, mort dans une grande impopularité, n'a laissé qu'un seul texte publié en 1697. Dans ce discours *Sagesse et vertu* du roi complètent ses dispositions naturelles au travail assidu, que l'abbé Tallemant déclare *qualitez si rares dans les rois*⁸. Louis XIV est *un Prince qui ne veut rien que de juste et qui travaille avec tant de succès au bien & à l'avantage de la France*⁹. Le roi, *plus clair-voyant*¹⁰ que tous ses ministres réunis, fait les bons choix grâce à sa sagesse, sa modération et son esprit de justice. Dans le sermon pour la Purification de la Vierge 1689, Bourdaloue loue celui qui *règne par lui-même* et qui est *infaillible*¹¹. Néanmoins, la chose demeure rare dans les sermons de cour, qui renoncent à exploiter le bon gouvernement. Il faut des circonstances particulières pour que le thème apparaisse dans les sermons, comme récolter les fonds nécessaires au trésor royal. Tel est le cas en 1688 lors sermon d'ouverture des Etats du Languedoc. Fléchier y mit en exergue la figure

¹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée dans l'église des Récollets de Metz, le troisième jour de septembre 1683 par le R. P. Eustache Maupassant, Metz, J. et B. Antoine, 1683, p 18

² Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, p 25

³ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par messire Armand de Béthune, Le Puy, P. et G.-F. Delagarde, 1683, pp 17 et 18

⁴ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, en présence de monseigneur le cardinal Grimaldi et de toutes les cours souveraines par le P. Pierre Pièche, P. de l'Oratoire, Aix en Provence, C. David, 1683, p 18

⁵ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France prononcée dans l'abbaye de S. Germain-des-Prez par le R.P. Dom Antoine Gallois, Paris, G. de Luyne, 1683, pp 33 et 34

⁶ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 207

⁷ *ibid* p 207

⁸ Eloge funèbre de messire Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des finances, ministre et secrétaire d'Etat,... l'un des quarante de l'Académie française par M. l'abbé Tallemant le jeune Paris, Coignard, 1697, p 8

⁹ *ibid* p 12

¹⁰ *ibid* p 13

¹¹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 212

paternelle du roi, multipliant les démonstrations. Le roi est le protecteur qui *punit les méchants, & récompense les bons*¹. *Tendresse d'Enfant, & de Citoyen*² pour le roi affirme Fléchier, qui juge que l'amour pour la patrie doit se porter sur Louis XIV. Ce dernier a rétabli l'ordre, restauré les bonnes mœurs grâce à ses lois et par son exemple. Sage et maître de ses passions, il sait conclure la paix et limiter le cours de ses conquêtes.

Lorsque l'on avance dans le temps, les oraisons elles-mêmes semblent avoir épuisé le sujet, de plus en plus marginal. En 1686, dans l'une des oraisons de Michel Le Tellier³, l'abbé Maboul renoue avec une thématique ancienne : le roi qui gouverne par lui-même. La révocation de l'édit de Nantes y est présentée comme la conséquence d'un roi plein de tendresse pour ses sujets⁴. En 1688, une oraison du duc de Vivonne évoque un roi qui fait tout *avec poids & mesure, qui distribue les grâces avec un discernement merveilleux*⁵. Elle célèbre la sagesse, la vertu, la prudence et l'équité de ce monarque qui depuis *qu'il en a dans le monde, n'a sçu mieux que lui donner des emplois aux hommes, & des hommes aux emplois*⁶. En 1690, l'oraison du duc de Montausier par Fléchier évoque la sagesse et la justice du roi attribuant les fonctions⁷. L'orateur se plaît aux allusions égayantes sur *le bonheur de ce Royaume*⁸, *la félicité du règne*⁹ et *le bonheur des peuples*¹⁰.

Traditionnellement les oraisons des défunts ayant participé au gouvernement exploitent le thème du bon gouvernement du roi. Or, l'usage s'affaiblit avec la mort de Michel Le Tellier (1686). Cinq textes honorent le roi et un seul traite du bon gouvernement. Le sujet passe donc au second plan. L'oraison de Le Tellier¹¹ consacrée au bon gouvernement le fait dans un registre plus « moderne ». Dans les oraisons de ceux qui devaient leurs fonctions laïques ou religieuses à Louis XIV, plus qu'une volonté de camper les aptitudes du roi à gouverner, le sujet constitue un hommage au défunt. Avoir été remarqué par le roi reste un honneur et l'est d'autant plus que le roi est éclairé dans ses choix. Le bon gouvernement nourrit à sa façon l'hommage rendu au

¹ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, deuxième partie, p 97

² *ibid*, p 98

³ Oraison funèbre de Michel Le Tellier par Monsieur l'abbé Maboul. Paris Grands Augustins 2 mars 1686, Paris, Jean de La Caille, 1686, p 20

⁴ *ibid* p 32

⁵ Oraison funèbre de M. le maréchal duc de Vivonne par M. Muret, Marseille, H. Brebiou, 1688, p 28

⁶ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par messire Armand de Béthune, Le Puy, P. et G.-F. Delagarde, 1683, p 20

⁷ Panégyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775, p 407

⁸ *ibid* p 406

⁹ *ibid* p 407

¹⁰ *ibid* p 421

¹¹ Oraison funebre de tres-haut et puissant seigneur messire Michel Le Tellier chevalier chancelier de France, prononcée en latin dans l'eglise de Sorbonne, au service de l'Université le 8. février 1686 par M. Hersan, professeur royal de l'eloquence et traduite en françois par M. B, Paris, veuve Martin Jean Boudot & Estienne Martin, 1688, p 29

défunt. La disparition du Premier Président du Parlement de Dijon, en 1692, permet de célébrer le roi de justice. L'orateur établit un parallèle entre le roi de guerre empêchant ses soldats de mal se conduire à l'égard de ses sujets et le roi dont les ordonnances rétablissent le bon ordre de la justice¹. Humain et équitable, le roi veille à ce que les juges ne ternissent pas leurs charges². Le bon gouvernement devient le pendant au civil du roi de guerre. Cette évolution se retrouve en 1693, dans une oraison de Mademoiselle d'Orléans. L'image du roi y paraît double : gouverner le pays et conduire les armées³. En 1694, l'oraison du marquis de Bully, gouverneur du roi à Neuchâtel en Normandie évoque à son tour la sagesse du roi pourvoyant aux offices⁴. En 1694, l'oraison du marquis de Bully, gouverneur du roi à Neuchâtel en Normandie évoque à son tour la sagesse du roi pourvoyant aux offices⁵. En 1695, ce même sujet se retrouve dans une oraison de l'évêque de Limoges : le choix du roi est toujours *la preuve & la récompense du mérite*⁶. En 1695, l'oraison de Gaspard de Fieubert, chancelier de la reine et conseiller du roi affirme que *son Conseil est devenu comme un Sanctuaire de Justice & de Religion*⁷.

Plutôt que d'affirmer le bon gouvernement du roi, les orateurs sacrés donnent une image de Louis XIV, monarque bienveillant. Ils peignent l'amour des Français pour leur roi. L'oraison de Colbert parle de la *passion extraordinaire* de Colbert pour Louis XIV *le plus grand de tous les Rois & le plus aimable de tous les hommes*⁸. L'oraison de Le Tellier par Hersant évoque, en 1688, *l'amour, les applaudissemens, les admirations des Peuples*⁹. Il souligne *l'amour des Peuples*¹⁰, *l'affection*¹¹ du roi pour le défunt et utilise même un possessif *mon roy*¹. En 1688, le sermon d'ouverture des Etats du Languedoc par Fléchier met en exergue la figure paternelle du roi. Il multiplie les allusions et les

¹ Oraison funèbre de Nicolas Brulart, premier président du Parlement de Dijon, prononcée dans l'église des révérends Pères Cordeliers, le 15e novembre 1692, par le R. P. Archange Cenamy, Lyon, T. Amaury, 1693, p 31

² *ibid* p 40

³ Oraison funèbre de mademoiselle d'Orléans, prononcée en présence de la cour du parlement de Dombes, dans l'église de l'aumône générale de la Charité de Lyon, le 20 juin 1693 par Mre J.-B. Doucette, Lyon, T. Amaury, 1693, page 16

⁴ Oraison funèbre de Jean-Louis de L'Étendart, marquis de Bully, gouverneur pour le Roy de la ville de Neufchâtel en Normandie, prononcée en l'église de Nostre-Dame de Neufchâtel, le 6e jour de septembre 1694 par M. Moisan, Rouen, J. Besongne, 1694, p 11

⁵ Oraison funèbre de Jean-Louis de L'Étendart, marquis de Bully, gouverneur pour le Roy de la ville de Neufchâtel en Normandie, prononcée en l'église de Nostre-Dame de Neufchâtel, le 6e jour de septembre 1694 par M. Moisan, Rouen, J. Besongne, 1694, p 11

⁶ Oraison funèbre de messire Louis de Lascaris d'Urfé, évêque de Limoges, prononcée dans l'église cathédrale de Limoges, l'11e d'août 1695, par M. l'abbé Du Carrier, Limoges, F. Meihac, 1695, p 11

⁷ Recueil d'oraisons funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701, p 434

⁸ *op cit* p 8

⁹ Oraison funèbre de tres-haut et puissant seigneur messire Michel Le Tellier chevalier chancelier de France, prononcée en latin dans l'église de Sorbonne, au service de l'Université le 8. février 1686 par M. Hersan, professeur royal de l'éloquence et traduite en françois par M. B, Paris, veuve Martin Jean Boudot & Estienne Martin, 1688, p 30

¹⁰ *ibid* p 29

¹¹ *ibid* p 28

démonstrations sur le sujet. Le roi est le protecteur qui *punit les méchants, & récompense les bons*². En retour de cet amour, il convient d'aimer le roi. *Tendresse d'Enfant, & de Citoyen*³ affirme Fléchier.

Le sermon pour le dimanche de Pâques 1692 soutient que Louis XIV *vit dans le cœur des [ses] sujets*⁴. De La Roche affirme l'existence d'un puissant attachement des Français à leur roi. Il parle d'ailleurs de leur *Amour*⁵ et du fait qu'*ils aiment comme leur père celui qu'ils servent*⁶. Le sermon de Noël⁷ 1693 par Bourdaloue déclare que *l'amour pour son peuple l'emportera toujours en ceci par-dessus ses intérêts propres*⁸. La crise de subsistance, qui a éclaté l'année précédente et fit selon les estimations un million et demi de morts en 1693-1694⁹, n'est sans doute pas étrangère à la chose. La mort du jeune Louis de Turenne à la bataille de Steinbeck, après un exil de cinq ans à l'étranger, permet au père Gaillard de célébrer *la bonté naturelle du roi*¹⁰ qui le rappela en France.

En 1697, avec la signature de la paix terminant la guerre de la ligue d'Augsbourg, l'amour du roi pour son peuple devient une thématique de choix. Le 21 septembre, Louis XIV a signé trois traités bilatéraux avec l'Angleterre, l'Espagne et les Provinces-Unies et le 30 octobre un quatrième traité avec l'Empire. La guerre commencée neuf ans plus tôt trouvait enfin son terme. Bourdaloue, dans le sermon de la Toussaint, déclare que le roi *n'a consenti à la paix que pour amour pour son peuple*¹¹. L'orateur s'adressant à Louis XIV affirme *vous voulez ../ ... être le père de votre peuple*¹² ce qui le rend d'ailleurs *le meilleur de tous les rois*¹³. Bourdaloue soutient que les Français ont mérité cette preuve d'affection, dans la mesure où ils aiment leur roi plus que tout autre peuple n'a jamais aimé le sien. Ils ont œuvré pour la gloire de Louis XIV ne ménageant ni leur peine si leur sang, priant le Ciel avec ardeur en sa faveur. C'est donc une puissante relation d'amour réciproque que décrit le prédicateur.

Les oraisons de la reine, en 1683, glorifient également un roi aimé, bien plus qu'elles ne montrent un roi aimant. L'importance des sources permet de percer la nature de cet amour. La relation des

¹ *ibid* p 36

² Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, deuxième partie, p 97

³ *ibid*, p 98

⁴ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, pour le Carême, Paris, Moreau, 1729, T3, p 421

⁵ *ibid*, T3, p 422

⁶ *ibid*, T3, p 422

⁷ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 70

⁸ *ibid*, vol 1, p 84

⁹ Marcel Lachiver - *op cit*

¹⁰ Oraison funèbre de Louys de la Tour d'Auvergne, prince de Turenne par le Père Gaillard Abbatale de Cluny, 12 oct. 1693, Paris, Theodore Muguet, 1694, p 43

¹¹ *op cit*, vol 3, p 279

¹² *ibid*, vol 3, p 279

¹³ *ibid*, vol 3, p 278

Français à l'égard du roi relève avant tout d'un rapport d'obéissance. Respecter et aimer le roi, tel est le leitmotiv de cette relation au roi-père. Qu'importe l'affection, il n'est pas utile de la souligner. Rares sont ceux qui y souscrivent hormis lorsqu'il s'agit d'évoquer la peine ressentie par le roi à la mort de la reine ou du prince de Condé, ainsi que nous l'avons vu.

Le lien conjugal offre une première illustration du thème de l'amour. Celui-ci devient un exemple pour tous. Antienne de la littérature, le cliché de l'amour triomphant de la gloire militaire est largement repris par les orateurs pour évoquer le mariage du roi en 1660. Citons le père Hubert¹ et Esprit Fléchier². Décrire une reine vertueuse et pieuse, soumise par amour à son époux valorise l'obéissance due au roi, qui prend valeur d'idéal chrétien. Le père Ponssemothe de Lestoille³ montre Marie-Thérèse *révéler un Monarque* selon son *inclination* et son *devoir*. Les qualités et les vertus du roi expliquent ce penchant. Armand de Béthune déclare *il est bien facile d'aimer un Espoux, qui n'est pas seulement le plus grand Roy, mais qui encore le plus honneste Homme du monde*⁴. Le père Denise soutient que *la reine l'aima autant qu'il méritait d'être aimé*⁵.

Les prédicateurs, glissant de l'amour de Louis et Marie-Thérèse, élargissent leurs propos aux Français. Le père Denise déclare que Louis XIV est un roi *que ses peuples adorent*⁶. Le père Maupassant soutient *l'amour de ses Peuples*⁷ pour le roi. Michelon de Saint-Sorlin évoque que *leur inclination, leur tendresse leur amour font icy plus que le respect & l'intérêt propre*⁸. Rapportant le voyage du couple royal sur les frontières peu avant la mort de Marie-Thérèse, l'orateur présente des Français effrayés des dangers inhérents à ce déplacement⁹. Héron parle d'un roi *que vous honorez sincèrement, que vous aimez tendrement*¹⁰. Il affirme que le roi est *au-dessus des sentiments de ces Princes faussement politiques, qui ne voyent qu'avec chagrin dans leurs enfans ou dans leurs épouses des qualitez augustes & presque divines ; qui attirent l'amour & presque l'adoration des peuples*¹¹. Pour Cureau de La Chambre, Louis

¹ Sermons du Père Hubert, Paris, Veuve Roulland, 1725, T. V, 2e partie, p 305

² Panégyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775, p 308

³ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre, prononcée le 20 de septembre 1683 par le R. P. Ponssemothe de Lestoille, Paris, J. De Laise de Bresche, 1684, p 21

⁴ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par messire Armand de Béthune, Le Puy, P. et G.-F. Delagarde, 1683, p 21

⁵ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre prononcée à Paris, en l'église de Saint-Eustache, le 23 octobre 1683 par M. Denise, Paris, Vve G. Josse, 1684, p 13

⁶ *ibid*, p 13

⁷ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée dans l'église des Récollets de Metz, le troisième jour de septembre 1683 par le R. P. Eustache Maupassant, Metz, J. et B. Antoine, 1683, p 13

⁸ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre, prononcée dans l'église paroissiale de S. Louis de Rochefort, le 1. septembre 1683, par le sieur Michelon de S. Sorlin, Paris, J. de Laize-de-Bresche, 1683, p 16

⁹ *ibid* p 19

¹⁰ Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, p 36

¹¹ *ibid* p 35

XIV est *l'amour & les délices de ses Peuples*¹. Estienne Patouillet insiste sur l'amour des Francs-Comtois pour Louis XIV, relatant la visite du couple royal dans la province. La figure principale de la louange est celle du roi père de son peuple, restaurant la paix, apportant le bonheur à ces nouveaux sujets de Franche-Comté. L'orateur relate l'entrée royale à Dôle, le 16 juin 1683. Il soutient que *La plus lâche envie n'aurait pû les soupçonner d'une joye superficielle : Ce qui fut de plus beau ; est que tous les Peuples redoublèrent leurs cris de joye, quand ils virent le Roy & la Reine entrer dans la Grande Eglise*². L'arrivée à Besançon est décrite avec naïveté. Le carrosse ne peut circuler tant la foule est grande *les uns s'attachèrent aux reines des chevaux, les autres aux roües de ce Carosse, les autres aux portières, la douleur de les perdre de vue les retenait ; l'amour & le plaisir de les voir toujours le suivait*³. Moitié par générosité, moitié pour se dégager Louis et Marie-Thérèse jettent des *profusions d'argent*⁴. Le peuple, indifférent à cette manne, reste incapable de s'arracher au roi et à la reine. Enfin arrive la séparation, *dont on ne sçaurait concevoir la douleur qu'en la mesurant uniquement à l'excès de leur amour*⁵. Quelques orateurs extrapolent. L'amour pour le roi n'est plus circonscrit à ses seuls sujets, mais devient une réalité plus universelle. A Arras, un récollet évoque la *vénération & l'amour des nations*⁶ pour Louis XIV. L'abbé de La Réau, déclare que le roi *est l'amour et l'admiration de l'Univers*⁷.

Un dernier sujet, propre aux oraisons funèbres, se fait jour sujet à partir de 1687. Il réside dans le thème du bon courtisan. L'homme de cour semble s'être enfin conformé à l'idéal de plusieurs auteurs ecclésiastiques jésuites et capucins de la première moitié du XVII^e siècle (N Caussin, Sébastien de Senlis, Jacques d'Autun, Yves de Paris)⁸.

Ce thème peut utilement être mis en perspective avec les travaux historiographiques sur le sujet⁹. Apparaît alors un hommage englobant le défunt et le roi. Par sa vertu, le défunt devient un modèle de bon et loyal sujet respectant Dieu et son roi. D'abord circonscrit aux princes

¹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par M. l'abbé de La Chambre, Paris, Martin, 1684, p 36

² Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église royale de S.-Maurice de Salins, le 18 novembre 1683, par messire Estienne Patouillet, Besançon, Rigoine, 1684, p 44

³ *ibid* p 46

⁴ *ibid* p 46

⁵ *ibid* p 47

⁶ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église cathédrale d'Arras, le 17^e jour d'août 1683, par le R. P. Arcange Enguerrant, Paris, J. Couterot, 1684, p 19

⁷ Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, p 266

⁸ Alain Couprié - *Courtisanisme et christianisme au XVII^e s*, XVII^e siècle décembre 1981, page 371 à 391, 1981

⁹ Elena Russo – *La Cour et la ville de la littérature Classique aux Lumières, l'invention de soi*, Paris, PUF, 2002 / Alain Couprié – *De Corneille à La Bruyère : images de la cour*, Lille, Atelier national des thèses, 1984 / Jean-Marie Apostolidés – *Le Prince sacrifié : Théâtre et politique au temps de Louis XIV*, Paris, Ed de Minuit, 1985

frondeurs, afin de témoigner de leur repentir et de leur rentrée dans le rang, la méthode s'étend à d'autres personnages qui ne faillirent pas à leur fidélité au roi, tels le duc de Vivonne et le Chancelier Séguier. Obéir au roi et reconnaître sa puissance constitue la transposition dans le monde des hommes, de l'humilité et de l'obéissance dues à Dieu. Puisque le roi est l'image du Divin, lui être soumis devient une obligation religieuse. Le prédicateur reste dans le champ du sacré en composant le portrait d'un défunt déférent et respectueux face à Louis XIV. Cette thématique illustre un phénomène décrit par Jean-Marie Apostolidès, celui de l'homme de cour¹. Ce dernier devient un idéal de substitution pour une noblesse qui ne peut plus se comporter en grand féodal. Célébrer le bon courtisan revient donc à célébrer l'idéal de la noblesse.

Les princes du sang et la famille royale ne furent pas de paisibles sujets lors de la Régence. Le Grand Condé sa sœur la duchesse de Longueville et Mlle d'Orléans cousine du roi ont frondé. La célébration du roi permet de faire oublier cette rébellion. La louange au roi se double d'un portrait du bon courtisan². Ce thème ne constitue pas en tant que telle une louange au roi. Les orateurs mettent en avant une attitude de sujétion à un roi obéi et aimé. Cette soumission paraissait déjà dans l'oraison du prince de Conti³ (1666). Néanmoins, elle demeurait succincte. En 1683, le propre père⁴ du Grand Condé, pour le trente-septième anniversaire de sa mort illustre l'allégeance des Condé à Louis XIV. En 1687, l'oraison du Grand Condé par Bossuet fait de Louis XIV la figure tutélaire du prince. Sa sédition pendant la Fronde est sublimée pour devenir une ode à la fidélité au roi. Sur son lit de mort, le prince rappelle même à son fils et à son neveu Conti la nécessité d'être fidèle⁵. Condé mourant témoigne d'ailleurs au roi *sa reconnaissance, son dévouement, & s'il l'osait dire sa tendresse*⁶. Bourdaloue, moins loquace, honore le roi en présentant son cousin comme un courtisan idéal ne vivant que pour Louis XIV. La rédemption du prince et sa *vénération* pour le roi le transforment au point *qu'il n'y avait point de courtisan qui n'apprit de luy à honorer, à révéler, à aimer le roi*⁷. Guillaume Daubenton⁸ met à son tour en exergue la sujétion du prince à son roi. En 1693, la Grande Mademoiselle meurt. Sa trahison pendant la Fronde est présentée comme une péripétie rachetée par une fidélité sans faille au roi. Son oraison par le père

¹ Jean-Marie Apostolidès – op cit, p 49 et s

² Katia Béguin – Les Princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle, Seyssel, Champ Vallon, 1999

³ Oraison funèbre de Mgr le prince de Conty, prononcée à Paris le 5 juin 1666, au grand couvent des Carmélites, par messire Gilbert de Choiseul Du Plessy-Praslain, Paris : A. Vitry, 1666

⁴ Œuvre de Bourdaloue, T4, Paris, Lefevre - Pourrat Frères, 1838, p 391

⁵ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 508

⁶ ibid p 510

⁷ Oraisons funèbres de Fléchier de Mascaron, Bourdaloue et Massillon, Paris, Didot, 1803, T, p 188

⁸ Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée à Dijon, dans l'église des PP. de la Compagnie de Jésus, le 28 de février 1687 par le Père Daubenton, Dijon, J. Ressayre, 1687, p 3

Fejacq évoque son *attachement même respectueux & fidèle*¹. A Lyon, le chanoine Doucette soutient que la défunte était face au roi *pleine de vénération non moins pour sa personne, que pour sa dignité*². Le texte montre la droiture du cœur et la noblesse des sentiments de Louis XIV. A Saint-Denis, le père Anselme déclare que les victoires du roi, apanage des *Héros ordinaires* pèsent si peu face à sa capacité à pardonner, à remettre *les coupables dans leurs rangs & leurs dignités* et à maîtriser son ressentiment à leur égard. *Un tel Roy, MESSIEURS, sort de l'ordre des hommes Héroïques, pour s'approcher de la nature de Dieu*³.

Cette figure du bon courtisan, donnant à voir un roi aimé ne concerne pas seulement les frondeurs. Elle est également reprise pour les fidèles à la monarchie.

En 1688, l'oraison du duc de Vivonne⁴ campe le défunt en sujet occupé de la seule gloire du Roy⁵. Son propre père, Gabriel de Rochechouart de Mortemart, avait été fidèle à la monarchie durant la Fronde au point d'être fait duc et pair en 1650. Le duc a guerroyé sur terre et sur mer, a toujours obéi à Louis XIV, l'a aimé et en a toujours parlé avec admiration. L'orateur exalte la vie d'un homme entré au service de Louis XIV, jusqu'au péril sa vie. Il porte aux nues une attitude mêlant respect et soumission, témoignages d'admiration et d'amour pour le roi. Frère aîné de Mme de Montespan, le duc connut une longue carrière militaire et s'illustra principalement comme marin même s'il participa à la guerre de Hollande et fut présent au passage du Rhin ou au siège de Maastricht. Devenu maréchal, il fut nommé vice-roi de Sicile pendant l'occupation française de Messine (1675-1678). En 1678, Premier Gentilhomme de la Chambre du roi, il devint, par son esprit, l'un de proches du roi. Duc à brevet depuis 1668, il devait son titre à Louis XIV.

Toujours en 1688, l'oraison de Le Tellier par Hersant⁶, prononcé en latin à la Sorbonne et traduit lors de sa publication, s'articule sur la fidélité due au roi. Elle commence par la description de la famille des Le Tellier, attachée aux intérêts du roi. Leur vertu et singulièrement celle du Chancelier s'illustre en ce que *celui-ci ne fit rien dans la vie de rendre son nom celebre, il s'appliqua sans*

¹ Oraison funèbre de Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, prononcée à la ville d'Eu, dans l'église de S.-Laurent, le 26 juin 1693, par le R. P. Fejacq, Paris, Vve Pepingué et J. Lefebvre, 1693, p 18

² Oraison funèbre de mademoiselle d'Orléans, prononcée en présence de la cour du parlement de Dombes, dans l'église de l'aumône générale de la Charité de Lyon, le 20 juin 1693 par Mre J.-B. Doucette, Lyon, T. Amaury, 1693 p 18

³ Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701, p 361

⁴ Oraison funèbre de très-haut et très-puissant seigneur Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne, pair et maréchal de France, général des galères, gouverneur de Champagne et de Brie, prononcée à Langres dans l'église des FF. Prêcheurs, le 22 novembre 1688, par le P. Antoine Boisselier, Reims, J. Multeau, 1688, p 16

⁵ *ibid* p 35

⁶ Oraison funèbre de très-haut et puissant seigneur messire Michel Le Tellier chevalier chancelier de France, prononcée en latin dans l'église de Sorbonne, au service de l'Université le 8. février 1686 par M. Hersan, professeur royal de l'éloquence et traduite en français par M. B, Paris, veuve Martin Jean Boudot & Estienne Martin, 1688, p 29

*relasche à rapporter tout à la gloire du Souverain*¹. Tout procède et ramène au roi puisque le défunt renvoie *l'amour, les applaudissements, les admirations des Peuples, & les autres marques de la gloire qui l'environne, à LOUIS qui en est l'auteur*². Là encore, comme pour le duc de Vivonne, le personnage fut un fidèle soutien de la monarchie. Il fut même chargé pendant la Fronde de négocier avec les princes. Père de Louvois, il commença par la magistrature avant de devenir ministre et Chancelier de France en 1677. En 1690, Fléchier célèbre l'obéissance du duc de Montausier³. Il parle de la vénération, de l'admiration et de la tendresse éprouvées par le duc pour Louis XIV⁴. Huguenot converti, il fut soldat, gouverneur de différentes provinces, obtenant un titre de duc et pair. En 1696, l'oraison de la duchesse de Guise née Elizabeth d'Orléans autre cousine du roi parle de respect, de tendresse et d'admiration⁵.

Cette thématique du bon gouvernement rejoint une thématique plus large du roi bienfaiteur associé à la paix et qui dialogue très étroitement avec la figure du roi de guerre, au point parfois de ne plus pouvoir en être dissocié dans certaines louanges.

1.4 – Le roi de guerre victorieux et le roi de paix

Joël Cornette⁶ a largement démontré comment la guerre avait joué un rôle primordial dans l'émergence de l'Etat monarchique et tout particulièrement sous Louis XIV. Soutenir l'effort de guerre a supposé de mobiliser des moyens humains et financiers considérables. Cette entreprise aboutit à un renforcement et un développement de la puissance étatique, afin de conduire et organiser cet effort. Un discours accompagna cette aventure construisant notamment la figure du roi de guerre. Joël Cornette a mis en avant la guerre de plumes et d'imprimés qui accompagna en permanence la lutte par les armes. Cette image du roi de guerre peut également être appréciée en la mettant en perspective avec les travaux de John Albert Lynn et son récit très événementiel des opérations militaires⁷. A l'inverse, Gérard Sabatier commentant les peintures de la grande Galerie

¹ *ibid*, p 29

² *ibid* p 30

³ Panégyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775, p 237

⁴ *ibid* p 413

⁵ Oraison funèbre de Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise, prononcée dans l'église de l'hôpital d'Alençon, le 11e mai 1696 par le P. Jerothée de Mortagne, Alençon, Vve de La Mote, 1696, p 39

⁶ Cornette Joël, *op cit*, 2010

⁷ John Albert Lynn – *op cit*

de Versailles intitule le chapitre qu'il leur consacre «le roi de paix¹». Ces deux figures ambivalentes constituent donc deux images de Louis XIV.

Dans les sources mobilisées pour cette étude, l'image du roi s'avère plus complexe que le banal portrait d'un roi guerrier. D'autres figures l'accompagnent, la doublent dans une association parfois complexe, lorsque le roi est, non pas successivement mais simultanément, le roi de guerre et le roi de paix bienfaiteur. Le portrait du roi est lié à la chronologie du règne, aux différentes guerres qui l'ont émaillé mai aussi à la qualité de qui le célèbre.

Tout commence non pas avec la guerre elle-même mais avec ses effets. Au-lendemain du traité des Pyrénées (1659), Louis XIV est le roi victorieux et il le restera au fil des années constituant un premier thème. Les succès du roi ou prétendus tels importent davantage que le fait de combattre. Plus que de courage ou du talent militaire, il est question de souligner les triomphes de Louis XIV, véritable roi de gloire. L'iconographie associe les lauriers de la gloire et les palmes de la victoire, ainsi que l'ont notamment démontré Jean Pierre Nérando² ou Gérard Sabatier³.

Célébrer, le roi de guerre c'est-à-dire le chef de guerre, commence à partir de la guerre de Hollande (1673-1678). Néanmoins, cette figure du prince guerrier est presque systématiquement doublée d'une seconde image. Les balladins choisissent le roi de paix bienfaiteur, au point que l'association devient quasi inextricable. S'ils recourent parfois à cette méthode, les prédicateurs privilégient une autre solution plus en rapport avec leur état. Ils proposent alors l'image d'un roi soldat associé au divin.

C'est donc autour des trois pôles, roi victorieux, roi de paix et Dieu que se bâtit l'image du roi de guerre de 1661 à 1697. Un découpage chronologique permet d'envisager leur articulation au fil du temps et des événements.

1.4.1 – Le roi victorieux : de l'Avènement à la veille de la guerre de Hollande (1661-1672)

Sur cette dizaine d'année, il n'est pas tant question du roi de guerre que du roi victorieux. La notion de roi sacrificiel fondant la dimension sacrée de son pourvoir, telle qu'a pu la concevoir Yves Marie Bercé⁴, est hors de propos. La monarchie n'a plus besoin avec Louis XIV de mettre

¹ Gérard Sabatier – op cit, p 290 et s

² Jean Pierre Nérando – op cit

³ Gérard Sabatier - *Versailles un imaginaire politique* in *Culture et Idéologie dans la genèse de l'Etat moderne*, Rome, collection de l'Ecole française de Rome, 1985 / Gérard Sabatier - *Versailles ou La figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999 / Gérard Sabatier - *Le prince et les arts : Stratégies figuratives de la monarchie française de la Renaissance à l'âge baroque*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

⁴ Yves Marie Bercé – op cit, Paris Fayard, 1990

en exergue le sacrifice du roi. Nicole Ferrier-Caverivière a souligné l'importance de la thématique du roi conquérant, précisant qu'il ne s'agit plus d'une thématique parmi d'autres mais bien d'un sujet majeur¹.

A l'issue du traité des Pyrénées la paix règne. Il n'existe pas de raison objective d'évoquer le roi de guerre et cela d'autant moins que la paix était attendue et espérée depuis longtemps. La porter au crédit du roi constitue une louange flatteuse. Les succès remportés face à l'Espagne, dans un conflit initialement engagé à l'occasion de la guerre de trente ans (1618-1648), permettent aisément de célébrer le roi victorieux en lui attribuant le mérite des victoires françaises.

La guerre de Dévolution (1667-1668), ne modifie pas la teneur de l'image royale dans nos sources contrairement à ce que soutient Peter Burke, qui constate la célébration du roi de guerre dans toute une série de média dès cette période, même si dans son propos roi de guerre et roi victorieux ne font qu'un². L'image royale dans nos sources demeure celle du roi victorieux. Le traité d'Aix-la-Chapelle confère au sujet une plus grande place. Le roi se voit crédité de victoires, qu'elles soient le fait de la politique de Mazarin ou, lors de la guerre de Dévolution, que le mérite telle l'invasion de la Franche-Comté grâce à Condé en incombe aux chefs de son armée. Ce trait, souligné par Peter Burke dès la guerre de Dévolution³, montre que dès les premières années se met en place un procédé attribuant au roi les succès de son entourage.

Le traité des Pyrénées s'avéra très favorable à la France. Le royaume y gagna des places fortes dans les Flandres, le Hainaut et le Luxembourg. Il annexa l'Artois (sauf Aire et Saint-Omer) et au sud, la Cerdagne, le Conflent et le Roussillon. Qu'importe que cette paix fût l'œuvre de Mazarin, les succès du passé sont donc rétroactivement attribués au roi. En 1661, l'inauguration du gouvernement personnel se doublait d'une affirmation de la puissance française face à l'Espagne, surpuissance du XVI^e et de la première moitié du XVII^e siècles. Une série d'épisodes symbolisait la volonté d'afficher cet ascendant. En avril 1662, la France concluait avec les Provinces-Unies une alliance de vingt-cinq ans destinée à faire poids aux Habsbourg d'Espagne et de Vienne. En mars 1662, l'ambassadeur d'Espagne, lors d'une audience solennelle au Louvre en présence des représentants de toute l'Europe, présentait les excuses du roi Philippe IV pour les incidents de Londres. En octobre 1661, les ambassadeurs des deux pays s'y étaient querellés pour une question de préséance. Ce contexte convenait particulièrement bien pour présenter Louis XIV sous les traits du roi victorieux.

¹ Nicole Ferrier-Caverivière – op cit, p 109

² Peter Burke – op cit, p 91 et s

³ *ibid*, p 95

Les ballets donnés à la cour de 1661 à 1665 sont bâtis sur la trame du roi triomphant des puissances européennes. Dans la mesure où les prédicateurs demeurent encore réservés sur la même période, le sujet est encore peu présent dans les textes sacrés. Une oraison d'Anne d'Autriche (1666), riche en matière de louange, célèbre les victoires royales. Thomas de Folleville¹ y offre l'image d'un roi dominant les souverains européens, l'empereur ottoman et même à sa manière le pape².

En février 1661, le ballet royal de l'Impatience³ célèbre le roi victorieux. Les vers montrent un souverain s'étant imposé face à l'Espagne. Louis XIV danse dans le rôle de Jupiter. Benserade rappelle la victoire du dieu sur les Géants, soulignant les succès du roi face au royaume ibérique. Même lorsque Louis XIV figure un Grand amoureux, les vers louent encore le roi victorieux. En 1662, la chorégraphie du ballet d'Hercule amoureux⁴ montre le triomphe de Louis XIV. Dans la 1^{er} entrée, les danseurs figurent les quinze familles régnantes les plus importantes d'Occident. Le roi représente la maison de France. Il est accompagné d'un excellent danseur, le comte de Saint-Aignan, symbolisant la Valeur *inséparable de la Maison de France*⁵. La reine, danseuse médiocre, représente l'Autriche. Les autres familles, dansées par des membres de la famille royale et de grandes dames, demeurent anonymes et servent de faire valoir. Ce dispositif chorégraphique est appuyé par les vers de ballet. Benserade évoque Louis XIV pour ses *Royales Vertus, ses glorieux & pénibles exploits*. En 1662, Espagne et France font à peu près jeu égal dans la louange. Il reste glorieux pour Louis XIV de comparer les deux dynasties. En 1664, le ballet des Amours déguisés⁶ montre un roi si puissant, que son pouvoir et sa renommée s'étendent au-delà des frontières françaises. *LOUYS est De toute la Terre devenu l'Arbitre*. Ses décisions *sont de tous respectez*, tandis que *les plus grands Potentats* sollicitent son aide ou son alliance. *L'Univers retentit de l'exces de sa gloire*. En 1665, dans le ballet de la naissance de Vénus⁷ le roi danse Alexandre. Le Macédonien le pose comme conquérant et monarque à prétention universelle. La métaphore fait le lien avec le contexte international. Le 29 juillet 1664, le légat du pape présenta les excuses officielles d'Alexandre VII pour l'affront des gardes corses. En 1662, des soldats corses de la garde papale, à la suite d'un premier différent avec des soldats français, s'en prirent à la suite de l'ambassadeur

¹ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée par M. de Folleville, le 20 jour d'avril 1666, Paris, Promé, 1666, pp 13

² *ibid* p 14

³ Ballet royal de l'Impatience dansé par sa Majesté le 19 febvrier 1661, Paris, R Ballard, 1661

⁴ Vers du Ballet Royal dansé par leurs Majestez entre les Actes de la grande Tragédie de l'Hercule Amoureux, Avec la Traduction du prologue, & des Arguments de chaque Acte, Paris, R Ballard, 1662

⁵ Vers du Ballet Royal dansé par leurs Majestez entre les Actes de la grande Tragédie de l'Hercule Amoureux, Avec la Traduction du prologue, & des Arguments de chaque Acte, Paris, R Ballard, 1662, p 6

⁶ Les amours deguisez, Ballet du roy. Dansé par sa Majesté, au mois de Fevrier 1664, Paris, R Ballard, 1664

⁷ Ballet Royal de la Naissance de Vénus. Dansé par sa Majesté, le 26 de janvier 1665, Paris, R Ballard, 1665, p 21

de France à Rome. Des coups de feu furent tirés sur le carrosse du duc de Créquy blessant et tuant plusieurs membres de sa suite. En août 1664, un contingent français sous les ordres de Jean de Coligny participa à la victoire contre les Turcs à Saint-Gotthard, petit bourg hongrois. Le Brun, premier peintre du roi, depuis juillet 1664, était en train de peindre l'histoire d'Alexandre. En 1660, son tableau *Les Reines de Perse aux pieds d'Alexandre* avait fait sensation. Ce succès l'incita à entreprendre un cycle monumental sur Alexandre. En 1665, il acheva *l'Entrée d'Alexandre dans Babylone*. Pour Benserade, Louis XIV égale et même surpasse Alexandre. Leur gloire, leur courage, leur générosité les rapprochent. Pour autant, les conquêtes du Grec demeurent entachées d'illégitimité. Elles résultent de la seule force des armes. Louis XIV, au contraire, règne pacifiquement *ayant sauvé des fureurs de Bellone*¹ le monde. Alexandre joue en ces années un rôle essentiel pour parler du roi. Chantal Grell et Christian Michel² mais aussi Peter Burke³, nous l'avons dit, se sont penchés sur le sujet. Alexandre convient bien aux premières années du règne personnel en collant à cette image d'un roi victorieux. Le monarque grec fut un roi conquérant ; Louis XIV l'est devenu grâce à l'agrandissement de son royaume. Racine, dans l'épître dédiée au roi pour sa pièce *Alexandre le Grand*⁴ (1666,) reprend ce parallèle. Il représente le souverain hellène lors de l'épisode le plus glorieux de son règne : sa victoire sur le roi Porus qui lui ouvrit l'Inde. Louis XIV le dépasse par sa supériorité morale et sa précocité, puisque Louis XIV se battait déjà à l'âge où Alexandre ne faisait encore qu'admirer son père, à lire Racine.

A la mort du roi Philippe IV d'Espagne (1665), Louis XIV présenta diverses prétentions sur des provinces espagnoles au nom de son épouse Marie-Thérèse, fille du défunt. Le traité des Pyrénées la privait pourtant de tout droit à la succession espagnole. Arguant du non-paiement de sa dote de cinq cent mille écus, Louis XIV déclara caduque ces dispositions. Il invoqua une coutume du Brabant, selon laquelle les enfants d'un premier mariage étaient les seuls héritiers légitimes. Cet argument lui permit de contester à Charles II d'Espagne une partie de son héritage. Au nom de la reine, en mai 1667, Louis XIV réclama le Brabant, Anvers, Cambrai, Malines, Namur, l'Artois, une partie de la Flandre, la Gueldre supérieur, le Limbourg, le Hainaut, le Luxembourg, et la Franche Comté. L'armée française marcha alors sur la Flandre, ouvrant ainsi la première guerre du règne : la guerre de Dévolution (1667-1668).

¹ Ballet Royal de la Naissance de Vénus. Dansé par sa Majesté, le 26 de janvier 1665, Paris, R Ballard, 1665, p 45

² Chantal Grell & Christian Michel – op cit

³ Peter Burke – op cit, p 99 et s

⁴ *Alexandre le Grand*, Racine Jean, Pierre Trabouillet, Paris, 1666

Il existe une disproportion entre la réalité et la façon dont les victoires royales furent célébrées. La conquête de la Franche-Comté¹ réalisée par le prince de Condé est attribuée au seul Louis XIV, qui semble voler de victoires en victoires

Les prédicateurs commencent alors à célébrer le roi victorieux. En 1667, lors de l'oraison pour l'anniversaire de la mort d'Anne d'Autriche, l'abbé de Drubec évoque un roi *revestu de l'esclat & chargé de ses belles actions*². C'est un roi *victorieux de ses ennemis, reveré de ses Alliez, .../... admiré de toute la terre* grâce à ses victoires. Il faudra, néanmoins, attendre le début de la décennie 1670 pour que le sujet soit réellement exploité. En attendant, sous l'impulsion du pouvoir qui organise de grandes fêtes pour célébrer ces conquêtes, les balladins glorifient le roi triomphant. Les divertissements en 1667 furent de petits spectacles n'ayant pas laissé de trace ou des reprises de spectacles antérieurs³. 1668 offre le premier spectacle créé pendant la guerre de Dévolution. En janvier 1668, la mascarade le Carnaval fête le retour du roi des Flandres, soulignant ses succès face à l'Espagne qui *vient d'essuyer la bourrasque*⁴. Le Grand Divertissement de Versailles (18 juillet 1668) fut conçu pour célébrer la conquête de la Franche-Comté. Félibien y affirmait qu'elle *a surpassé en quelque façon ce qui a jamais été fait de plus mémorable*⁵. En février 1668, Condé conquiert la province en seulement trois semaines. Entré le 1^{er} février en Franche Comté, le 7 février il atteint Besançon qui se rendit dès le lendemain. En parallèle, le roi rejoignait Dijon et Dôle. Cette brillante campagne valut au prince le surnom de Grand Condé⁶. Durant le Grand Divertissement, l'architecture éphémère abritant la représentation de George Dandin de Molière célébrait elle-même Louis XIV victorieux. *Les armes du Roy sur un cartouche doré accompagné de trophées dominaient la Paix et la Victoire*⁷.

Au terme de la paix d'Aix la Chapelle (mai 1668) signée entre les belligérants (France, Espagne, Provinces-Unies), Louis XIV annexa une partie des Flandres espagnoles (Charleroi, Binche Ath, Douai, Tournai, Audenarde, Menin, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues et Furnes).

En 1669, le ballet de Flore célèbre le roi. Le récit de *l'hiver* affirme que Louis XIV est un *Héros*,⁸ ayant combattu plus glorieusement que nul autre. Rapidité des conquêtes et combats menés pour l'honneur le caractérisent. Vaincre l'Espagne permet de donner l'image d'un souverain en marche

¹ Maurice Gresset, Pierre Gresser, Jean-Marc Debard – op cit

² Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée le 19 janvier 1667, dans l'église de l'abbaye royale du Val-de-Grâce par monsieur l'abbé de Drubec, Paris : F. Léonard, 1667, p 25

³ Gazette, 22 oct. 1667, n° 126, p 1189

⁴ Le Carnaval, Mascarade Royale Dansée par sa Majesté le dix-huitième Janvier 1668, Paris, R Ballard, 1668, p 19

⁵ Relation de la Feste de Versailles du dix-huitième juillet mil six cent soixante-huit, Paris, Pierre le Petit, 1668, p 59

⁶ Maurice Gresset, op cit

⁷ Relation de la Feste de Versailles du dix-huitième juillet mil six cent soixante-huit, Paris, Pierre le Petit, 1668, p 13

⁸ Ballet royal de Flore. Dansé par sa Majesté le mois de Février 1669, Paris, R Ballard, 1669, pp 7-8.

vers l'universel. Dans la XIV. entrée, Jupiter affirme le *souverain pouvoir des Lys*¹ sur les autres nations, tandis que dans la dernière entrée les différentes nations du monde rendent hommage à la France. Ses qualités sont telles *Que dans l'Antiquité on l'ent pris pour un Dieu*². Aux qualités morales du roi (*courage, esprit, sagesse profonde, exacte fermeté*) se joignent la *gloire* et la *grandeur*. Ses aptitudes sont telles que même sans le *sang* fondant sa légitimité *Tout se serait rangé sous son obéissance*. Lorsque le roi paraît dans le rôle du Soleil, Benserade déplore de ne pouvoir le louer tant est grand son mérite. Cette figure rhétorique classique n'en est pas moins révélatrice pour un poète jusqu'alors jamais en mal d'inspiration pour louer le roi. Benserade célébrait Louis XIV depuis 1651 et le ballet de Cassandre. L'enfant de treize ans, dont il affirmait *on le mène encore luy mesme*³, est devenu ce monarque *de qui la gloire accompagne le cours*⁴.

En 1670, les Amants Magnifiques célèbrent la puissance du roi *Rien n'en peut arrester le fier débordement*⁵ contenue par une *sage équité* et une aptitude à la *Vertu*⁶. Le spectacle met en scène le triomphe de Louis XIV. Le Vème acte devait voir Louis XIV apparaître en Apollon, il y renonça. Le livret précise que son entrée devait se faire au bruit des trompettes et violons, tandis que six jeunes gens portaient les lauriers de la victoire, entrelaçant un soleil d'or avec la devise royale. La chorégraphie symbolisait sa puissance en lui associant les vingt-huit danseurs de l'entrée précédente, des sacrificateurs dont le nombre n'est pas précisé par le livret, ainsi que le chœur des chanteurs. Les vers évoquant davantage le Soleil qu'Apollon soulignaient cette puissance ; ses suivants ne devant leur éclat qu'à sa présence. Les vers dédiés à Louis de Lorraine (Monsieur le Grand) précisent par exemple qu'*auprès du Soleil tout autre éclat s'efface*⁷.

Après la paix d'Aix-la-Chapelle, les prédicateurs se mettent à leur tour à célébrer le roi victorieux. Une plus grande quantité d'oraisons que de sermons dans les sources disponibles explique que cette image soit principalement le fait des oraisons.

En 1670, une oraison de Madame présente Louis XIV comme le maître de la terre et des mers. Le *Grand Roy, Auguste LOUYS, la gloire & l'ornement du monde*⁸ n'est pas seulement victorieux de l'Espagne, il est maître de l'Europe et même l'Orient reconnaît sa puissance : *Il ne suffit pas que vous ayez abaissé les Cornes du Croissant, dompté la fierté du Lion, borné le vol des Aigles, enchainé la fortune, &*

¹ Ballet royal de Flore. Dansé par sa Majesté le mois de Février 1669, Paris, R Ballard, 1669, p 31

² Ballet royal de Flore. Dansé par sa Majesté le mois de Février 1669, Paris, R Ballard, 1669, p 55

³ Marie-Claude Canova Green – op cit, T 1, p 44

⁴ Ballet royal de Flore. Dansé par sa Majesté le mois de Février 1669, Paris, R Ballard, 1669, p 10

⁵ le divertissement ROYAL meslé de Comedie, de Musique, & d'Entrée de Ballet, Paris, Ballard, 1670, p 7

⁶ ibid, p 7

⁷ ibid, p 30

⁸ Eloge funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, fait par M. Le Maire, Paris, N. Pepingué, 1670, p 36

*imposé le silence à toute l'Europe*¹. En 1670, Mascaron termine son oraison à Madame sur *le grand, l'invincible & le magnanime LOUIS, à qui l'antiquité eut donné mille cœurs, elle qui multipliait dans les héros selon le nombre de leur grande qualité*². En août 1670, Louis XIV fit occuper la Lorraine prenant prétexte du refus du duc Charles IV de licencier ses armées. Cette invasion ne pouvait qu'alimenter l'imagerie d'un roi triomphant. En 1671, Jacques Cassagne célèbre les victoires du roi, lors de l'oraison de Hardouin de Péréfixe³. Comme Fromentières dans l'oraison d'Hugues de Lionne⁴, Mascaron souligne, dans l'oraison du duc de Beaufort mort en Crète en aidant les Vénitiens contre les Ottomans, que le roi a transformé la France en une puissance maritime⁵ luttant victorieusement contre les pirates barbaresques et les infidèles⁶.

En 1671, le ballet *Psyché*⁷ pose les prétentions universalistes du roi et sa surpuissance tout comme l'opéra *Pomone* de Cambert sur un livret de Perrin⁸. Ce spectacle, censé se passer devant Le Louvre, établit un parallèle entre Paris et la Rome antique. *L'Auguste Louis XIV* constitue un sujet d'émerveillement. Paris est *une nouvelle Rome* et le roi de France un nouveau César.

En février 1671, Louis XIV signa un traité secret avec l'Angleterre de Charles II contre les Provinces-Unies. En mars et avril, le roi inspecta ses principales forteresses du Nord, notamment Dunkerque et Lille, suscitant l'inquiétude de l'Espagne et des Provinces-Unies. L'Espagne se sentant menacée conclut un traité d'assistance mutuelle avec la Hollande. En novembre, L'empereur Léopold I^{er} donna son accord secret pour rester neutre en cas de guerre contre la Hollande. Tout était en place pour qu'un nouveau conflit éclate offrant ainsi à l'image du roi de guerre de nouveaux développements.

1.4.2 – Du roi victorieux au roi de guerre : de la guerre de Hollande à la veille de la mort de la reine Marie-Thérèse (1672-1682)

Avec la guerre de Hollande (1672-1678), le roi victorieux demeure plus que jamais d'actualité, confortant le constat opéré par Peter Burke selon lequel les lettres ne surent pas se renouveler par

¹ *ibid* p 36

² *ibid* p 156

³ raison funèbre de messire Hardouin de Péréfixe de Beaumont, l'un des quarante de l'Académie française, faites au nom de cette compagnie en l'église des Billettes, par M. l'abbé Cassagnes, prononcée à ses obsèques, Paris P. Le Petit, 1671

⁴ Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 176

⁵ Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745, p 205

⁶ *ibid* p 210

⁷ *Psyché* Tragédie Ballet par JBP Molière, Paris, Pierre Le Monier, 1671, p 2

⁸ Recueil général des opéra representez par l'Académie royale de Musique depuis son établissement, Paris, C Ballard, 1703, T 1, p 1

rapport à la guerre de Dévolution¹. Le sujet continue à être exploité par les balladins et les prédicateurs. Néanmoins, il n'est plus seul. Ce conflit, plus long que le précédent, offrit à la France des adversaires plus coriaces que l'Espagne de la guerre de Dévolution. Le cercle des belligérants s'élargit. La France rejoint par l'Angleterre, la Suède et la Bavière s'opposa aux Provinces-Unies alliées à l'Espagne, l'Autriche, le Brandebourg et la plupart des principautés allemandes. Les péripéties de cette guerre permirent au roi de guerre d'émerger. Pourtant les prédicateurs et surtout les balladins ne paraissent pas totalement à l'aise avec la figure du chef de guerre. Ils lui associent une seconde figure qui paraît compenser cette image terrible. Les prédicateurs en appellent à Dieu. De culte réformé et constituées en République, les Provinces-Unies constituaient un ennemi plus présentable que la très catholique Espagne de la guerre de Dévolution. Les balladins doublent le roi de guerre d'un roi de paix bienfaiteur. Le premier n'est jamais célébré sans le second. Cette association est même reprise par les prédicateurs, même si elle demeure plus rare et limitée aux quelques années suivant l'issue du conflit. Si les prédicateurs se permettent parfois de célébrer les attributs du chef de guerre sans trop insister sur Dieu, les divertissements ne se résolvent à pareille solution.

L'image royale se montre assez homogène de la guerre de Hollande à la veille de la mort de Marie-Thérèse.

a – Le roi toujours victorieux

La guerre de Hollande accentue la thématique du roi victorieux, en fournissant un matériau de choix aux prédicateurs et aux balladins et cela d'autant plus aisément que ce conflit s'avéra plus long que le précédent. La guerre, qui conduit le monarque à ne plus s'exposer héroïquement à la tête de ses troupes mais à mener une patiente guerre de siège, permet une mise en scène de Louis XIV ainsi que le démontre Joël Cornette². Ce dispositif aboutit à davantage célébrer les victoires du roi que ses vertus héroïques.

Le *plus grand Roy de l'Univers*³ reste à l'ordre du jour dans les Fêtes de l'Amour et de Bacchus, en novembre 1672. Le spectacle musical, écrit sur un livret de Quinault, fête le passage du Rhin par Louis XIV. Les muses, rendant hommage au roi, confèrent à ses entreprises une dimension héroïque. Polymnie évoque ses *Victoires* et sa *gloire*, tandis que Melpomène assure qu'il mérite *de tenir sous sa Loy / Tout ce que le Soleil éclaire*⁴. La célébration du passage du Rhin constitue une

¹ Peter Burke – op cit, pp 97 et s

² Cornette Joël, op cit

³ Recueil Général des Opéras representez par l'Académie royal de musique depuis son établissement, Paris, Ballard, 1703, T1, p 108

⁴ ibid, p 109

antienne de la célébration royale, ainsi que l'a notamment démontré Peter Burke¹. Elle irradie tous les media et constitue l'archétype de la figure du roi victorieux. L'évènement connaît un retentissement tant chez les balladins que les prédicateurs. Le 12 juin 1672, en présence du roi, Condé franchit l'Yssel (bras méridional du Rhin) au gué de Tolhuis en Hollande. Le jeune duc Charles-Pâris de Longueville, mort lors de cette traversée, permet à Gilbert de Choiseul de célébrer les campagnes victorieuses des guerres de Dévolution et de Hollande². Il commence par la campagne de Flandre à laquelle participa le jeune prince *lorsque le Roy par ses armes victorieuses s'acquit tant de reputation et de gloire*³. L'orateur rappelle la première conquête de la Franche-Comté, *dont on peut compter toutes les journées du roi comme autant de miracles*⁴. Il poursuit par la guerre de Hollande et évoque *les acclamations que notre invincible Monarque s'attire de toute part*⁵. La mort du duc se mêle à la *joye publique*⁶ née des triomphes royaux. Le sermon de la Toussaint⁷ 1672 par Fromentières se conclue sur la glorification des victoires du roi. Le sermon pour le Jeudi saint⁸ 1673 de Chauchemer évoque les *actions héroïques qui tiennent tous l'univers dans l'admiration*⁹, à savoir le passage du Rhin et la conquête de *grandes Provinces*, qui paraissent avoir été conquises par les *seuls regards* du roi.

En janvier 1674, l'opéra Alceste de Lully et Quinault¹⁰ célèbre un souverain auréolé de gloire. La Nymphé de la Seine chante son impatience à revoir *son Héros*, tandis que la Gloire proclame son retour. L'année 1674 ne fut pourtant pas si facile pour la France. En février 1674, le roi d'Angleterre, sous la pression du Parlement, renonça à son alliance avec Louis XIV. La Hollande renversa la situation et reconquit des villes occupées par les Français. L'Electeur de Brandebourg Frédéric Guillaume I^{er} rejoignit les Impériaux. En août, le roi dut lever le ban et l'arrière ban de la noblesse pour soutenir l'effort de guerre. La sanglante bataille de Senef, présentée comme une victoire française, fut plutôt indécise. Ce n'est qu'en octobre et décembre que Turenne obtint quelques résultats. En 1675, deux spectacles célébrant Louis XIV triomphant sont à lire à la lumière des victoires de Turenne à Entzheim (4 octobre 1674), Mulhouse (29 décembre 1674) et

¹ Peter Burke – op cit, p 99 et s

² Oraison funèbre de Charles d'Orléans, duc de Longueville, prononcée en l'église des Célestins, le 9 août 1672, jour de son enterrement, par messire Gilbert de Choiseul, Paris, G. Desprez, 1672

³ ibid, p 13

⁴ ibid p 14

⁵ ibid p 18

⁶ ibid p 18

⁷ Sermons de Messire Jean-Louis de Fromentières évêque d'Aire, Paris, Couterot & Guérin, 1689 (1ere édition), T3, p 161

⁸ Sermons sur les mystères de la religion chrétienne par le R. P. Chauchemer, Paris, L Guérin, 1709, p 266

⁹ ibid, pp 266- 267

¹⁰ Alceste ou le triomphe d'Alcide Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, R Baudry, 1674

surtout Turckheim (5 janvier 1675). Dans cette dernière bataille, prenant par surprise l'Electeur de Brandebourg, Turenne le força à battre en retraite et à repasser le Rhin. Le prologue du divertissement musical *Circé*¹ de Corneille et Charpentier est censé se dérouler devant un temple que la Gloire a fait élever pour le roi. La Fortune, affirme que les hommes l'oublient lui préférant le roi, duquel ils espèrent tout. La Renommée, entrée au service du roi, revient d'un voyage *jusqu'au bout de l'Univers pour vanter ses Vertus chez cent Peuples divers*. L'opéra *Thésée*² du duo Quinault-Lully propose un prologue célébrant la paix régnant en France grâce à l'action victorieuse du roi. Toujours en 1675, une oraison du duc de Choiseul³ affirme que *l'Histoire fidèle que l'on écrit du Règne triomphant de LOUIS LE GRAND, Histoire si pleine de prodige & de fameux évènements instruira la postérité*⁴.

En 1676, Quinault et Lully dans *Atys*⁵ montrent un roi dont les succès font que les héros des siècles passés sont *presque effacez*. Les Heures chantent *ses justes loix et ses grands exploits* et déclarent sa mémoire *immortelle*⁶. Toujours en 1676, l'oraison de Turenne par l'abbé Bauyn loue les conquêtes d'un roi craint de toute l'Europe⁷. L'abbé célèbre le passage du Rhin, évoque la prise de villes et de places fortes. Le sermon de la Toussaint 1676⁸ par Fléchier présente Louis XIV valeureux et admiré de la terre entière. L'orateur multiplie les allusions à ses victoires. Il évoque le siège de Maastricht (1673) et autres épisodes précis, tels le passage du Rhin (1672) ou les prises de Condé (1676) et Bouchain (1676).

En 1677, le prologue de l'opéra *Isis*⁹ de Lully et Quinault se passe dans le Palais de la Renommée. Cette dernière célèbre la gloire *du plus grand des HEROS*. Grâce au roi le *bon-heur de l'Empire François* est total. Ses exploits brillent au point qu'*il faut que par tout on l'admire*. Neptune surgissant des flots annonce que le roi s'est illustré sur mer : évocation des victoires de l'année précédente en Méditerranée. Duquesne a remporté la seconde bataille navale du Stromboli (janvier) sur les Espagnols et les Hollandais avant celle d'Agosta (avril). Le même Duquesne avec l'aide de Vivonne remporta encore la bataille de Palerme contre les flottes espagnoles et hollandaises.

¹ *Circé* Tragédie ornée de Machines, de Changemens de Théâtre, & de Muisque Par T Corneille, Paris, ?, 1675

² *Journal de la France et des Français, Chronologie politique, culturelle et religieuse de Clovis à 2000*, Paris, Gallimard, Collection Quarto, 2001, p 846

³ Oraison funèbre de César de Choiseul Du Plessy-Praslain prononcée à Paris, dans l'église des Feuillants par le R. Père Laisnay, Paris, P. Le Petit, 1677

⁴ *Ibid* p 23

⁵ *Gazette*, 18 janv. 1676, n° 6, p 47

⁶ *Atys*, Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1676

⁷ Oraison funèbre de très-haut et très-puissant prince Henry de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne,... prononcée à Paris, en l'église des Chanoines réguliers de Prémonstré, le 11. janvier 1676, par M. l'abbé Baüyn, Paris, C. Baxbin, 1676, p 17 et 18

⁸ *Oeuvres complètes de Fléchier*, Paris, Boiste Berquet Dufour, 1825, T 2, p 1

⁹ *Isis*, Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1676

Neptune permet de peindre un roi triomphant des hommes et des forces de la nature. Cette même année 1677, le père Laisnay souligne *les bénédictions dont Dieu a comblé les armes triomphantes de sa Majesté*¹, dans l'oraison du duc de Choiseul.

En 1678, les traités de Nimègue signés en août 1678 avec la Hollande, en septembre 1678 avec l'Espagne et en février 1679 avec l'empereur Léopold I^{er} ramènent la paix. Ils n'interrompent pas la louange au roi victorieux, bien au contraire. Néanmoins, celle-ci paraît plus franche chez les prédicateurs que chez les balladins. Ces derniers, comme nous le verrons, privilégient désormais la figure du roi pacifique bienfaiteur à celle du roi victorieux. La France s'est assurée un certain nombre de gains territoriaux sur l'Espagne et dans une moindre mesure dans l'espace germanique. Face à l'Espagne la victoire était réelle. Louis XIV conservait les territoires conquis : Franche Comté, le reste de l'Artois (Aire et Saint-Omer), le Cambrésis, une partie de la Flandre (Cassel, Ypres) et du Hainaut (Bouchain, Valenciennes, Condé, Maubeuge). Il restituait seulement quelques places fortes sans intérêt stratégique, tels Charleroi ou Courtrai. En revanche, les Provinces-Unies préservaient leur intégrité territoriale et obtenaient même l'abrogation du tarif douanier de 1667 destiné à freiner leurs exportations en France. Face à l'Empire, le bilan était plus mitigé. S'il annexait Fribourg-en-Brigau, il devait restituer Philippsbourg et s'engageait à rendre la Lorraine au duc Charles V. L'empereur reconnut (reconnaissance déjà acquise aux traités de Westphalie de 1648) la possession des Trois Evêchés (Toul, Verdun et Metz).

La politique des Réunions, consistant pour la France à revendiquer et annexer un certain nombre de territoires au détriment de ses voisins en interprétant les traités de Westphalie, continua à alimenter la figure d'un roi victorieux. Malgré la paix signée, Louis XIV continua à étendre le domaine royal au détriment de ses voisins, permettant ainsi d'alimenter cette thématique.

En février 1680², dans le prologue de l'opéra Proserpine, Lully et Quinault³ célèbrent la paix mettant en scène la Victoire chassant la Discorde. Le mot *Victoire* est utilisé cinq fois, tandis que *Vainqueur* l'est à six reprises. L'oeuvre propage l'idée d'un roi largement victorieux et promis à un avenir de conquérant, n'était sa volonté d'arrêter la guerre. Les traités de Nimègue sont présentés comme un triomphe de Louis XIV. En 1680, l'oraison de la duchesse de Longueville⁴ présente Louis XIV *à la tête de ses armées .../.... a assez de valeur pour conquérir tout le monde et après avoir triomphé de toutes les puissances unies contre lui*⁵. Bourdaloue, lors du sermon de Pâques¹ 1680, célèbre

¹ Oraison funèbre de César de Choiseul Du Plessy-Praslain prononcée à Paris, dans l'église des Feuillants par le R. Père Laisnay, Paris, P. Le Petit, 1677, p 33

² Gazette, 10 fév. 1680, n° 12, p 72

³ Proserpine tragédie mise en musique par monsieur de Lully, Paris, C Ballard, 1680

⁴ Hurel Augustin-Jean – op cit, T 2, p 271

⁵ *ibid* p 274

le roi tout puissant et victorieux qui a fait *des prodiges de valeur*². La postérité ne pourra oublier ses leçons. Ses armes ont été *glorieusement employées*, tandis que son *bras a tant de fois domptée la force de l'Empire*³. La guerre a été *un théâtre si éclatant* : le roi n'a connu que des *triumphes*⁴. Cette victoire montre sa surpuissance. Sa seule personne suffit à faire plier ses ennemis. Le sermon de la Pentecôte 1680, par le père Mathieu Hubert, glorifie les triomphes du roi de guerre *homme nouveau & extraordinaire* surpassant les autres souverains⁵. Dès janvier 1680, Louis XIV a prononcé le rattachement de plusieurs seigneuries alsaciennes et de divers territoires lorrains.

En 1681 le spectacle musical le Triomphe de l'amour⁶ né de la collaboration de Lully, Quinault et Benserade affirme que le roi a renoncé à la conquête de l'Univers. Les traités de Nimègue sont présentés comme une décision personnelle de Louis XIV. En 1681, le sermon de Pâques par Bossuet compare Louis XIV à un nouveau Cyrus⁷, avant d'évoquer ses victoires. Louis XIV a terrassé ses ennemis par *sa main invincible*⁸ leur faisant perdre *l'espérance de se relever et le courage de combattre*⁹. Le panégyrique de saint Louis du 25 août 1681, par le père Anselme, décrit un roi victorieux *qui a jeté la terreur par toute la terre*¹⁰. Le roi a triomphé et règne désormais sur les peuples étrangers par l'entremise de leurs souverains, soumis à son autorité. Les autres monarques sont devenus ses vassaux. Contrairement à son aïeul, simple roi de France, ses victoires l'ont transformé en monarque universel révérend par le monde entier. Louis XIV a poursuivi ses annexions en rattachant le comté de Montbéliard à la Franche-Comté, en août 1680, tandis que Strasbourg est annexé en septembre 1681. En 1682, l'opéra Persée¹¹ de Lully et Quinault présente un *héros accompli*, dans lequel il faut reconnaître Louis XIV. Persée a reçu d'extraordinaires pouvoirs qui symbolisent, selon l'épître de Lully introduisant la partition musicale de l'opéra, ses vertus (force, courage, prudence, valeur) et sa nature. Son casque d'invincibilité représente le mystère de sa nature, ses sandales ailées le conduisent à la victoire. A l'instar de Persée qui vaincu les trois Gorgone et un monstre marin, Louis XIV est un *Héros* triomphant. L'oraison de l'évêque

¹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 86

² *ibid*, vol 3, p 99

³ *ibid*, vol 3, p 99

⁴ *ibid*, vol 3, p 99

⁵ Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Carême, Paris, Veuve Rouilland, 1715, T5 1ere partie, p 36

⁶ Le triomphe de l'Amour, Ballet dance devant Sa Majesté a S Germain en Laye, Paris, C Ballard, 1681

⁷ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 10, p 181

⁸ *ibid*, vol 10, p 191

⁹ *ibid*, vol 10, p 191

¹⁰ Panégyriques des Saints prononcez par messire Antoine Anselme, Paris, Pierre-François Giffart, 1718, T 2, p 535

¹¹ Persée, Tragédie en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secrétaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Intendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1682

de Strasbourg¹ en 1682 présente la capitulation des Strasbourgeois comme l'apogée du roi victorieux. L'orateur, en référence à l'Antiquité, évoque la notion de *victoire vierge* qui s'avère *infiniment glorieuse pour le vainqueur*². Gagner sans même combattre constitue l'apogée de la puissance du roi.

b – Le prince guerrier et la faveur divine chez les prédicateurs

Il pourrait paraître surprenant, de prime abord, que les gens d'Eglise célèbrent le roi de guerre, tant la violence paraît éloignée des idéaux évangéliques. L'Eglise dut résoudre très tôt cette contradiction entre les valeurs chrétiennes et la réalité d'un monde violent dans laquelle elle s'inscrivait. Au XVII^e siècle, le débat avait été réglé depuis déjà bien longtemps. Les médiévistes ont largement exposé le sujet, notamment à travers le concept de guerre juste³. Saint Thomas dans la « Somme Théologique » en a donné la définition. La guerre est juste lorsqu'elle satisfait à trois exigences. Elle doit être entreprise par l'autorité publique œuvrant pour le bien commun. Elle doit être engagée pour une cause juste. Enfin, cette cause juste ne saurait suffire, la guerre doit être menée selon une bonne intention. Ce concept a été utilement présenté par Georges Hubrecht⁴. Joël Cornette⁵ a exposé son adaptation au XVII^e siècle. Son analyse s'inscrit dans une perspective assez traditionnelle envisageant une forme de propagande déployée par l'autorité publique à son profit. Notre point de vue est différent. Le discours tenu sur la guerre juste ou le roi de guerre n'est plus abordé comme une production de l'Etat royal ; il est envisagé comme le produit des locuteurs eux-mêmes. Dieu reste au cœur du propos des prédicateurs. Au-delà du soutien que peut apporter l'Eglise au roi en cautionnant les guerres menées par Louis XIV (cf. Ière partie § 1.2 - La promotion de l'image du roi), Dieu nourrit sa vision du roi de guerre. Chez les prédicateurs, le roi de guerre n'est pas un simple chef de guerre : il remplit une mission d'origine divine. Louis XIV agit au nom de Dieu contre les ennemis de la religion. Pour les hommes du XVII^e siècle nourris des Ecritures Saintes et habitués à un monde violent, la guerre est une chose naturelle. Le Dieu des Armées de l'Ancien Testament reste une figure commune de la littérature sacrée au XVII^e siècle. Les orateurs sacrés établissent, tout naturellement, un lien entre le roi de guerre et le roi chrétien. Le Dieu d'amour n'a pas encore dans la mentalité du temps supplanté une figure divine plus autoritaire et plus ancienne.

¹ Oraison funèbre de... François Égon, landgrave de Furstenberg, prononcée dans l'église de Strasbourg, le 6 juin 1682 par Dom Michel Gourdin, Strasbourg, J.-J. Dolhopff, s. d., p 35

² *ibid* p 36

³ Contamine Philippe, *La Guerre au Moyen-Age*, Paris P.U.F, 1980/ Le Goff Jacques - *Et le christianisme inventa la guerre juste*, in *L'Histoire*, juillet 2002 /

⁴ Georges Hubrecht – *op cit*

⁵ Cornette Joël, *op cit* – chapitre IV *La guerre juste*

Les sermons et les oraisons proposent une célébration de Louis XIV – roi de guerre, à partir de la guerre de Hollande. Le sujet prend une importance telle que, dans les oraisons funèbres, le roi de guerre n'apparaît pas seulement pour les discours consacrés aux gens de guerre. Il se retrouve également chez d'autres défunts, hommes ou femmes. Le sujet transcende donc le statut du défunt, qui conditionne pourtant traditionnellement le portrait donné du roi (cf. Ière partie § 3.2 – Les oraisons funèbres : l'éloquence à la ville).

L'attitude des prédicateurs reste néanmoins très variable. Elle s'étend d'une célébration décomplexée des talents guerriers du roi à une louange plus subtile qui prétend rendre compte des motivations chrétiennes du roi à s'engager dans un conflit armé.

En 1672, dans l'oraison du duc de Longueville par Gilbert de Choiseul, la guerre de Hollande a reçu la faveur de Dieu, puisque la principale application du Roy *a été de rétablir l'honneur des Autels*¹. L'abbé Bauyn, pour le même duc reprend l'argument : Louis XIV sacrifiant ses *interests propres* à ceux de la Religion². A la cour, lors du sermon de la Toussaint 1672, Fromentières met en avant le culte réformé qui déplaît aux Saints et que Louis XIV grâce à ses victoires à *la gloire de les avoir en mesme temps vengé*³. Lors du carême 1674, Bourdaloue compare le Christ au désert à un grand roi à la tête de ses armées. Le Christ affronte la tentation montrant l'exemple, comme le roi en paraissant sur le champ de bataille soutient de sa présence ses armées⁴. Ce parallèle est une évidente allusion à la guerre de Hollande sur une matière dont Joël Cornette a souligné l'importance, à savoir la présence physique du roi à la guerre⁵. Les prédicateurs suivent donc l'exemple des autres écrivains dont les propos ont été analysés par Nicole Ferrier-Caverivière⁶.

En 1675, les victoires françaises constituent dans l'oraison du duc de Choiseul des *bénédictions dont Dieu a comblé les armes triomphantes de sa Majesté*⁷. Toujours en 1675, pour son oraison de Turenne, Fléchier présente la guerre de Hollande *comme non-seulement heureuse mais sainte*⁸. Grâce aux victoires du monarque *Dieu triomphait*⁹. Plus qu'un roi de guerre, c'est un souverain pieux et œuvrant pour

¹ Oraison funèbre de Charles d'Orléans, duc de Longueville, prononcée en l'église des Célestins, le 9 août 1672, jour de son enterrement, par messire Gilbert de Choiseul, Paris, G. Desprez, 1672, p 31

² Oraison funèbre de Charles-Paris d'Orléans, duc de Longueville, prononcée sur le corps, dans l'église de Coulommiers, le 1er jour d'août 1672, par M. l'abbé Bauyn, Paris, Léonard, 1672, pp 19 et 20

³ Sermons de Messire Jean-Louis de Fromentières évêque d'Aire, Paris, Couterot & Guerin, 1689 (1ère édition), T3, p 161

⁴ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 226

⁵ Cornette Joël, Le roi de guerre – op cit – chapitre VI - *Un roi présent à la tête de ses armées ?*

⁶ Nicole Ferrier-Caverivière – op cit, p 56 et s

⁷ Oraison funèbre de César de Choiseul Du Plessy-Praslain prononcée à Paris, dans l'église des Feuillants par le R. Père Laisnay, Paris, P. Le Petit, 1677, p 33

⁸ *ibid* p 231

⁹ *ibid* p 231

la religion que dépeint l'orateur¹. Le sermon de Noël² 1676 de Fléchier soutient que les victoires du roi et la défaite de ses ennemis sont la volonté de Dieu.

En 1680, le sermon de Pâques³ de Bourdaloue présente un guerrier victorieux, qui est avant tout un roi chrétien. Pour la Pentecôte, le père Hubert fait du roi un personnage inspiré et soutenu par Dieu. La guerre contre les Hollandais se transforme *en menace du Seigneur contre les ennemis d'Israël*⁴. Le 9 novembre 1681, Bossuet prononce le Sermon sur l'unité de l'Église⁵. Ce texte cherchant à réconcilier Louis XIV et Rome présente les guerres de Louis XIV comme des conflits menés au nom de la religion. Louis XIV *a ouvert les temples à l'Église dans les provinces conquises*⁶. La guerre contre la Hollande devient une guerre contre *l'hérésie de Calvin*, tandis que la politique des réunions se présente comme une lutte contre le Luthéranisme. Sans citer nommément, la prise de Strasbourg et la restauration du culte catholique dans la ville, le prédicateur évoque les *bords du Rhin* ou les *temples usurpés rendus à l'Église*. Strasbourg annexée sans bataille réelle et rendue au culte catholique devient un motif de célébration du roi de guerre inspirée par Dieu, dans l'oraison de son évêque en 1682. Louis XIV est *surtout grand quand il est question de sauver les élus de Dieu, de vaincre les ennemis de la Religion & de retirer de leurs mains l'héritage d'Israël*.

Néanmoins, les prédicateurs ne font pas que célébrer un roi de guerre, dont les entreprises sont placées sous le signe de Dieu. Les qualités militaires du chef de guerre sont également développées en parallèle à ce premier discours. Elles deviennent parfois si importantes que le roi de guerre devient, sinon une figure autonome, en tout cas une dimension du roi qui mérite que l'on s'y attarde longuement.

Les oraisons de Turenne (1675), sans doute parce que le défunt fut un maître dans l'art de la guerre, illustrent assez bien cette tendance. Mascaron construit ainsi son oraison sur cet axiome. Il met en relation les *cinquante années* d'expérience du défunt et les *quelques jours de leçons*⁸ reçus par le roi, qui suffirent à le faire briller sur les champs de bataille. L'orateur soutient même que le génie militaire de Louis XIV lui permet de remporter des batailles depuis son cabinet sans avoir à

¹ Oraison funèbre de César de Choiseul Du Plessy-Praslain prononcée à Paris, dans l'église des Feuillants par le R. Père Laisnay, Paris, P. Le Petit, 1677

² Œuvre Oraisons funèbres, choix des panégyriques, choix des sermons, Tours, Cattier, 1886, vol 2, p 178

³ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 86

⁴ Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Carême, Paris, Veuve Roulland, 1715, T5 1ere partie, p 35

⁵ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 11, p 582

⁶ *ibid*, vol 11, p 624

⁷ Oraison funèbre de François Égon, landgrave de Furstenberg, prononcée dans l'église de Strasbourg, le 6 juin 1682 par Dom Michel Gourdin, Strasbourg, J.-J. Dolhopff, s. d., p 35

⁸ Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745, pp 339 et 340

se déplacer¹. Ce motif est à mettre en perspective avec les réflexions engagées par Joël Cornette² au sujet de la présence physique du roi à la guerre. Cette dernière d'abord perçue comme une obligation participant à la sacralisation du pouvoir finit par connaître une évolution consistant à substituer à l'acclamation sur le champ de bataille, une reconnaissance du roi de guerre. La louange participe à cette inflexion bien avant que Louis XIV renonce (en 1693) à se rendre sur le théâtre des opérations militaires. Les autres oraisons de Turenne reprennent le thème de l'élève (Louis XIV) qui surpasse son maître (Turenne) dans l'art de la Guerre. S'appropriant les compétences de l'un des plus grands chefs militaires de son temps, l'image du roi guerrier s'affiche triomphante. Le père Ménestrier déclare que Louis XIV est *Héritier des Charlemagne & des Saints Louis*³ et qu'il vainc avec l'aide d'un Turenne qui ne fait que le seconder. Le père Cueillens⁴ affirme que les généraux sont face au roi comme *des montres solaires à l'égard de leur Astré*⁵. L'abbé Bauyn bâtit une oraison centrée sur un roi *qui a un Génie si merveilleux pour la guerre*⁶.

Les prédicateurs n'ont néanmoins pas attendu cette série d'oraisons de Turenne pour célébrer les aptitudes militaires de Louis XIV. Dès 1672, l'oraison du duc de Longueville, mort lors du passage du Rhin, évoque la campagne de Flandre à laquelle participa le défunt *lors que le Roy par ses armes victorieuses s'acquittant tant de réputation et de gloire*⁷. Elle rappelle la première conquête de la Franche-Comté lors de la guerre de Dévolution : *on peut compter toutes les journées du roi comme autant de miracles*. Elle met en avant *les acclamations que notre invincible Monarque s'attire de toute part*⁸. Le texte se poursuit par la guerre contre la Hollande et *les acclamations que notre invincible Monarque s'attire de toute part*⁹.

En 1673, dans son sermon du Jeudi saint à la cour, le père Chaussemer évoque les *actions héroïques qui tiennent tous l'univers dans l'admiration*¹⁰. Le passage du Rhin, la conquête de *grandes Provinces* conquises par les *seuls regards* du roi constituent un hommage au roi de guerre sans le justifier par

¹ ibid p 341

² Joël Cornette – op cit – chapitre VI – *Un roi présent à la tête de ses armées ?*

³ Oraison funèbre du tres-haut et tres-puissant prince Henry de la Tour-d'Auvergne vicomte de Turenne, maréchal general des camps & armées du roy, colonel general de la cavalerie legere, gouverneur du haut & bas Limosin,&c. Prononcée à Rouën dans l'église de l'abbaye de S. Oüen le 15. de décembre 1675. Par le P. Claude François Menestrier, de la Compagnie de Jesus, Paris : E. Michallet, 1676, p 14

⁴ Oraison funèbre de. Henry de La Tour d'Auvergne, Vte de Turenne, prononcée le 4e novembre 1675, dans l'église cathédrale de Lavour, par le R. P. Cueillens, Seconde édition Paris : E. Couterot, 1676

⁵ ibid p 35

⁶ Oraison funèbre de très-haut et très-puissant prince Henry de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne,... prononcée à Paris, en l'église des Chanoines réguliers de Prémonstré, le 11. janvier 1676, par M. l'abbé Baüyn, Paris, C. Baxbin, 1676, pge 17

⁷ Oraison funèbre de Charles d'Orléans, duc de Longueville, prononcée en l'église des Célestins, le 9 août 1672, jour de son enterrement, par messire Gilbert de Choiseul, Paris, G. Desprez, 1672, p 13

⁸ ibid p 18

⁹ ibid p 18

¹⁰ Sermons sur les mystères de la religion chrétienne par le R. P. Chauchemer, Paris, L. Guérin, 1709, pp 266- 267

le divin. Le sermon du Jeudi saint 1676 par Fléchier¹ célèbre le roi *à la tête de [ses] armées et ses conquêtes*. Face à ses ennemis, le roi a été couronné de *lauriers*. L'orateur, soutenant que *l'Univers retentit du bruit [des] louanges* à Louis XIV, affirme sa renommée universelle acquise par les armes. Son sermon de la Toussaint 1676² (cf. développements II 1.2.1) attribue les victoires au seul roi. Nul général, nul soldat ne vient lui faire de l'ombre. Le prédicateur ne prend même plus la peine de justifier ses campagnes par une quelconque lutte contre des puissances « hérétiques ». En 1676 l'oraison du marquis de Reynel³, mort lors de la prise de Valenciennes, célèbre cette conquête ou *les uns les autres ne purent s'empêcher d'admirer la puissance de notre Invincible Monarque*⁴ devenu *ce Grand Soleil que nos ennemis, ces Aigles Bastardes n'osent regarder que de loin*⁵.

La paix revint avec les traités de Nimègue. Pour autant, le prince guerrier ne disparaît pas totalement des chaires. La politique des Réunions, si elle ne fut pas une guerre, n'en constitua pas moins une série de coups de force⁶ se prêtant assez bien à la figure martiale du roi.

Le sermon de Fléchier, pour la Toussaint 1682, campe le portait d'un chef militaire si puissant que les *lignes* de ses ennemis *se brisent d'elles-mêmes*⁷ et les *Infidèles qui tremblent à l'approche de vos flottes*. Il célèbre son action contre les pirates de Tripoli et d'Alger. En août 1682, Duquesne s'est livré au premier bombardement d'Alger. L'oraison de l'évêque de Strasbourg⁸, en 1682, rappelant le récent rattachement de la ville au royaume, souligne combien est grande la puissance militaire de Louis XIV.

Le roi de guerre reste largement associé à Dieu chez les prédicateurs même si une forme d'autonomisation de la figure semble constituer une tentation pour quelques orateurs. Les balladins ne suivent pas cette voie. Dieu étant proscrit de leur registre d'expression, le roi de paix devient le pendant du roi de guerre.

c – L'association roi de guerre - roi de paix bienfaiteur

¹ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1711, seconde partie, p 2

² Oeuvres complètes de Fléchier, Paris, Boiste Berquet Dufour, 1825, T 2, p 1

³ Oraison funèbre de messire Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Reynel, bailli et gouverneur de Chaumont en Bassigny, prononcée à Chaumont, dans l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste, le 5e juillet 1677 par M. Donjeux, publication et datation non référencées, p 6.

⁴ Ibid p 10

⁵ Ibid p 20

⁶ Bertrand Jeanmougin - op cit

⁷ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, p 27

⁸ Oraison funèbre de François Égon, landgrave de Furstenberg, prononcée dans l'église de Strasbourg, le 6 juin 1682 par Dom Michel Gourdin, Strasbourg, J.-J. Dolhopff, s. d., p 35

Cette figure s'avère essentielle chez les balladins. Jamais ils ne célèbrent le roi de guerre sans lui associer son double pacifique et bienveillant. Les prédicateurs attendent les traités de Nimègue et la fin de la guerre de Hollande pour introduire cette figure double. Elle ne connaît néanmoins pas les développements que lui donnent les balladins. En outre, cette association apparaît en un temps où les divertissements y renoncent, limitant alors leur portait au seul roi de paix. La figure n'a donc pas la même portée en chaire et au spectacle.

Un divertissement de 1680 paraît assez éclairant sur les possibles raisons de cette attitude pour les balladins. L'opéra *Proserpine*¹ de Lully et Quinault présente l'affrontement de la *Paix* et de la *Discorde*. Ces deux allégories semblent poser l'ambiguïté de la guerre. Source de grandeur pour le roi qui y *moissonne des lauriers*, elle fait naître des *rigueurs inhumaines* et s'avère cause *de sang & de carnage* pour son peuple. Il existe donc face à la figure du roi de guerre nécessairement glorieux un revers moins lumineux. Sans doute, est-ce la raison pour laquelle dans les divertissements le roi de guerre est associé au roi de paix bienfaiteur. Ce couple permet de gommer ce péril. Les balladins parlant au nom de Dieu, leur roi de guerre ne peut qu'être humble parce que chrétien et n'agir que pour le bien commun sans ambition personnelle. Le tyran violent est ainsi tenu à distance. Les balladins doivent à leur tour trouver une solution : le roi de paix leur offre cette opportunité.

Cette association roi de paix - roi de guerre n'est, néanmoins, pas immédiate. Elle n'apparaît qu'avec la guerre de Hollande. Les divertissements qui suivent la paix d'Aix la Chapelle (mai 1668) avaient fait un choix plus classique en associant au roi de guerre, le roi victorieux, comme nous l'avons vu. La seule exception à ce dispositif, avec un roi de guerre déconnecté de toute autre figure, se retrouve dans un contexte assez particulier. A Lille en février 1668, un ballet fut dansé par les *officiers du régiment des gardes se sa Majesté*². Or, la ville s'était rendue en août 1667. Le lieu et les participants au ballet expliquent cette louange bâtie sur le roi de guerre *jeune Mars* qui a *presqu'abattu l'Espagne*. Cette œuvre démontre, une fois encore, l'importance d'aborder la louange selon ses locuteurs et non via une vision la réduisant à une simple opération de propagande téléguidée par le roi.

Dès que Louis XIV s'engage dans la guerre de Hollande, les balladins évoquent en même temps que le roi de guerre, le roi pacifique et bienfaiteur. Lorsque le spectre de la guerre s'éloigne avec les traités de Nimègue (1679), les balladins ne font plus qu'évoquer le roi de paix. Les prédicateurs, qui jusqu'alors n'utilisait pas l'association roi de guerre-roi de paix, les remplacent et l'utilisent à leur tour.

¹ Gazette, 10 fév. 1680, n° 12, p 72

² Ballet de la Poesie, dansé par les officiers du régiment des gardes se sa Majesté, le 16 février 1668, ?, date ?

En 1680, les oraisons funèbres et les sermons tiennent donc un discours très similaire : celle d'un roi magnanime qui renonce à ses conquêtes pour le bien de tous.

L'oraison de la duchesse de Longueville¹ parle d'un roi *à la tête de ses armées .. / ... n'a rien cru de plus avantageux à sa gloire que de se borner au seul plaisir de lui donner la paix*². Le sermon pour la Purification de la Vierge³ par Bourdaloue affirme que Louis XIV *a fait des prodiges dans la guerre* et qu'il a offert la paix *aux conditions qu'il [lui] a plu*⁴. Le roi a renoncé à ses conquêtes par générosité, alors même que son nom suffisait à inspirer la *crainte* à ses ennemis. Le sermon de la Pentecôte par le père Hubert célèbre les triomphes du roi de guerre et met en exergue sa *bonté* le conduisant à donner la paix à ses ennemis épuisés par sa *puissance*⁵.

Le sermon de Pâques 1681 par Bossuet⁶ évoque les victoires du prince guerrier et le célèbre pour la paix accordée, signe de sa grandeur.

Néanmoins, cette association roi de guerre – roi de paix s'avère moins élaborée que chez les balladins. La chaire glorifie un roi de guerre triomphant accordant la paix à ses ennemis. Cette double louange fait donc référence à deux temps distincts : la période de conflit puis l'après-guerre. Le monarque n'est donc pas simultanément le roi de guerre et le roi de paix, mais successivement l'un puis l'autre. Or, chez les balladins il est simultanément l'un et l'autre.

Les balladins proposent donc une image de Louis XIV plus complexe. Deux figures se superposent et se confondent à travers un oxymore propre à la culture baroque : roi de guerre - roi de paix bienfaisant. Au-delà d'une question d'esthétique ou de style, cette association révèle sans doute combien il est délicat de limiter le roi à sa seule dimension de chef de guerre, ainsi que nous l'avons souligné.

Durant toute la guerre de Hollande (1672-1678), les divertissements associent toujours au roi de guerre la thématique de la prospérité et donc de la paix. Une fois la paix signée, le roi de guerre s'efface et la paix s'impose faisant du roi une figure bienfaisante. La politique des réunions qui lui fait suite renoue avec la double figure roi de guerre – roi de paix. Cette association s'installe donc durablement hormis dans l'immédiat de l'après-guerre. De 1672 à 1679, Louis XIV est le roi de guerre à l'extérieur du royaume et un roi pacifique bienfaiteur et généreux vis à vis de ses sujets. L'en dedans et l'en dehors du royaume révèlent donc géographiquement la double nature du roi.

¹ Hurel Augustin-Jean – op cit, T 2, p 271

² *ibid* p 274

³ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 189

⁴ *ibid*, vol 3, p 200

⁵ Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Careme, Paris, Veuve Roulland, 1715, T5 1ere partie, p 36

⁶ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 10, p 181

A la fin de l'année 1672, le prologue du *Malade imaginaire*¹ de Molière fait dialoguer les forces de la nature et de l'amour. Les Zéphyr, Climène, le centaure Dorilas, Daphné, Pan, des faunes et une troupe de bergers et bergères célèbrent un roi de guerre ramenant *les plaisirs et l'amour* après avoir vaincu. Louis XIV est comparé à un torrent fameux qui emporte sur son passage *Digues, Châteaux, Villes, & Bois*². A la tête de ses armées, il est plus terrifiant que la foudre. Louis XIV est supérieur à Jupiter. Molière fait déclarer à l'un des protagonistes (Tircis) que *la gloire effacée* des héros de la Grèce et ses *demi-dieux* est surpassée par celle du roi³. Ce prince guerrier assure les douceurs de la prospérité aux Français et il est honoré à travers une série d'allégories bucoliques dénuées de toute valeur martiale. En avril 1673, l'opéra de Lully et Quinault *Cadmus et Hermione* reprend cette trame. Le prologue met en scène la prospérité menacée et finalement restaurée grâce à la puissance du Soleil – Louis XIV. Le spectacle présente un roi redoutable à la puissance bienfaitrice pour les siens. Une joyeuse troupe de nymphes et de bergers accompagnée de diverses divinités se réjouit des bienfaits du Soleil. Leurs jeux sont troublés par l'Envie, qui invoque le serpent Python et déchaîne les vents pour se venger du Soleil. Ce dernier abat Python et chasse l'Envie. Le Soleil agit non pour être célébré mais par amour de ses sujets. En 1674, Quinault et Lully avec l'opéra *Alceste*⁴ proposent un prologue assez similaire. Diverses divinités de la nature célèbrent le retour du roi parti à la guerre. La Nymphé de la Seine souligne sa dimension bienfaitrice : en son absence la végétation s'étiole et les oiseaux ne chantent plus. Son retour permet le renouveau et la joie. En parallèle, la Gloire loue le chef militaire, évoquant le passage du Rhin *Le fleuve le plus fier qui soit dans l'Univers*. En juillet 1674, Turenne a traversé le fleuve. Depuis Haguenau, son armée a franchi le Rhin près de Philippsbourg sur un pont de bateaux. En 1675, l'opéra *Thésée*⁵ de Lully et Quinault offre un prologue reprenant cette double figure guerre et paix. Vénus et Mars en sont l'incarnation. Le prologue est censé se dérouler dans *les Jardins & la Façade du Palais de Versailles*. A la prospérité d'un royaume sanctuarisé s'oppose l'étranger où s'exprime la puissance royale. Le texte joue sur les deux figures du roi : le monarque paternel qu'il faut *aimer* et celui que l'on doit *craindre*. Cérès, Bacchus et un chœur d'amours, de grâces, de plaisirs et de jeux figurent cette prospérité française, tandis que Mars envoie Bellone combattre par-delà les frontières.

¹ Gazette, 28 juillet 1674, n° 89, p 722

² *Le Malade imaginaire*, comédie meslée de Musique, de Chansons, & de Danses, Paris, anonyme, 1683, p 10

³ *ibid*, p 10 et 11

⁴ *Alceste ou le triomphe d'Alcide* Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, R Baudry, 1674

⁵ *Thésée* Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1675

En 1675, le spectacle musical *Circé*¹ de Corneille et Charpentier se singularise puisque le roi de guerre devient prédominant. L'Amour affirme que le roi libère les amants de son joug. Lorsque Louis XIV le demande à ses sujets, ils renoncent aux plaisirs de l'amour pour combattre avec lui. Le poncif littéraire de l'amour triomphant de la guerre est donc renversé. Mars et ses figures associées prennent le pas sur l'Amour et ses suivants (la Comédie, la Musique, les Arts). Le prologue se déroule devant un temple édifié par la Gloire pour Louis XIV. Mars déplore que les mortels négligent son culte et lui préfèrent le roi. Le livret, exagérant les victoires du roi, affirme qu'il a vaincu *vingt princes*. La Gloire se félicite d'avoir l'honneur de célébrer le roi et soutient que la jalousie des autres *Demy-Héros* est injustifiée étant donné ses *Exploits inouïs*. Les victoires de Turenne à Entzheim (4 octobre 1674) à Mulhouse (29 décembre) et Turckheim (5 janvier 1675) qui contraignent l'Electeur de Brandebourg, Frédéric Guillaume I^{er} à repasser le Rhin explique cette poussée martiale. En janvier 1676, l'opéra de Quinault et Lully *Atys* reprend la trame désormais classique du roi de guerre - du roi de paix. Dans le prologue Flore et les nymphes viennent honorer le roi au cœur au cœur de l'hiver puisque aux beaux jours il repart en campagne.

En 1678, La comédie-ballet *Psyché*² sur laquelle collaborèrent Quinault, Molière, Corneille et Lully marque une étape. A en croire le Mercure galant, la tragédie aurait été composée en trois semaines. Son livret se fait l'écho des pourparlers conduisant, dans l'été 1678, à la paix avec la Hollande et l'Espagne. Vénus, Flore, Vertume (déesse des arbres et des fruits), Palemon (dieu des eaux) et des divinités mineures mettent en exergue la prospérité et la paix. Le prologue affirme *ce n'est plus le temps de la Guerre*. A compter des traités de Nimègue, pour quelques années, le roi de paix chasse le roi de guerre dans les divertissements. En 1679 dans l'opéra de Thomas Corneille et Lully *Bellérophon*³, Apollon et les Muses, Pan et Bacchus célèbrent les arts et les plaisirs sous un roi qui a chassé la *discorde*. Les *champs refleurissent*, le royaume goûte le *repos* et les *tranquilles plaisirs*. En 1680, l'opéra *Proserpine* de Lully et Quinault⁴ présente Louis XIV comme le promoteur de la paix. Dans *l'Antre de la Discorde* sont enchaînées *la Paix, la Félicité, l'Abondance, les Jeux et les Plaisirs*. La Paix interpelle ce *Heros dont la Valeur estonne l'Univers*, afin qu'ils les libèrent. En 1681, dans le *Triomphe de l'Amour*⁵ de Lully, Quinault et Benserade, Vénus soutient que le roi a préféré la paix à la conquête de l'Univers. Généreux, le roi désire même *rendre heureux jusqu'à*

¹ *Circé* Tragédie ornée de Machines, de Changemens de Théâtre, & de Muisque Par T Corneille, Paris, 2, 1675

² *Psyché* Tragédie Ballet par JBP Molière, Paris, Pierre Le Monier, 1671

³ *Bellérophon* tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, 1679, C Ballard

⁴ *Gazette*, 10 fév. 1680, n° 12, p 72

⁵ *Le triomphe de l'Amour*, Ballet dance devant Sa Majesté a S Germain en Laye, Paris, C Ballard, 1681

ses ennemis. En 1682, dans l'opéra Persée¹ de Lully et Quinault, la Vertu, l'Innocence, les Plaisirs innocents, la Fortune, l'Abondance et la Magnificence sont autant d'allégories célébrant un monarque attentionné et généreux. Grâce à lui, la Fortune et la Vertu se réconcilient. Sa personne synthétise donc les vertus.

Pourtant cette figure du roi de paix ne résiste pas aux événements et finit par se retrouver associée au roi de guerre, comme pendant la guerre de Hollande. Une guerre d'arguties juridiques fut engagée par Louis XIV avec la politique des réunions. Menée sans engagements militaires, ces annexions, même sous des extérieurs de légalité, n'en constituaient pas moins des coups de force d'un souverain assuré de la crainte qu'il inspirait². Ses soldats pouvaient le rappeler si nécessaire, ainsi que le montrèrent les trente mille Français massés, en septembre 1681, devant Strasbourg.

Le spectacle musical les Plaisirs de Versailles³ de Charpentier, en 1682, fait se disputer la Conversation et la Musique, occupations propre aux temps de paix. La Musique se réjouit d'être chérie *du plus fameux de tous les conquérants*. Les deux allégories se réconcilient pour *délasser* le roi de *ses travaux guerriers*. Le livret évoque la *terreur* qu'il inspire à ses ennemis et sa capacité à se faire aimer des *peuples qui lui sont soumis*. En 1683, dans l'opéra de Lully et Quinault Phaéton⁴, Astrée (la Justice) se morfond, déplorant la méchanceté des mortels. Saturne lui enjoint de revenir puisque l'Age d'or est de retour grâce à *un Heros qui merite une gloire immortelle*. Louis XIV *impose* la paix alors même qu'il *inspire l'effroy* et que dans son *empire* règne un *doux repos*.

Un troisième période s'ouvre sur la mort de la reine Marie-Thérèse survenue en 1683, en pleine politique des Réunions. Nous l'avons souligné, à la fin des années 1670 et le début des années 1680, correspond à une période nouvelle qualifié par Pierre Goubert⁵ de « temps du mépris ». Saint-Simon écrivit lui-même évoquant la trêve de Ratisbonne (1684) par laquelle Espagne et Empire reconquirent un certain nombre d'annexions *Ici finit l'apogée de ce règne et ce comble de gloire et de prospérité*⁶. L'abondance de sources liées à la disparition de la reine fait donc de 1683 une année charnière, plutôt que 1688 que retient par exemple Peter Burke⁷.

¹ Persée, Tragédie en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secrétaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Intendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1682

² Bertrand Jeanmougin – op cit

³ Les Plaisirs de Versailles [Musique imprimée - divertissement pour orchestre avec b. c.], Marc-Antoine Charpentier, réalisation Roger Blanchard, Paris, Éd. françaises de musique - Technisonor, 1974

⁴ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix huit ou vingt ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris & on le vend chez Henry van Duwaldt, 1688, T II

⁵ Pierre Goubert – op cit

⁶ Mémoires du duc de Saint-Simon, texte établi par Adolphe Chéruel, Paris Hachette, 1857, T 8, p 80

⁷ Peter Burke – op cit, pp 129 et s

1.4.3 – Le roi de guerre et ses figures associées : de la mort de Marie-Thérèse à la paix de Ryswick (1683-1697)

La thématique du roi de guerre s'articule toujours sur les trois axes précédemment présentés.

Le roi victorieux reste présent. Il devient une figure surtout exploitée par les prédicateurs, même si un relatif affaiblissement se fait néanmoins jour chez les prédicateurs par rapport à d'autres thèmes dans les années 1680. La guerre de la ligue d'Augsbourg lui redonne de la vigueur, alors même que Peter Burke affirme que cette guerre ne fut pas aussi célébrée que les deux précédentes¹. Rares sont alors les prédicateurs qui n'évoquent pas la figure d'un roi guerrier.

L'association entre Dieu et le roi de guerre, apparue lors de la guerre de Hollande, se retrouve toujours dans la prédication. Elle paraît, néanmoins, quelque peu dépassée par un discours sur le roi chrétien considérablement enrichi et que de prochains développements présenteront.

Les balladins exploitent encore le couple roi de guerre – roi de paix bienfaisant en le faisant évoluer au gré des événements. Dans un premier temps se produit une survalorisation du roi de paix au détriment du prince guerrier. Progressivement, le rapport entre les deux pôles s'inverse lorsqu'une vaste coalition se constitue contre Louis XIV et débouche sur la guerre de la ligue d'Augsbourg. Les prédicateurs eux-mêmes, comme pendant la guerre de Hollande, recourent ponctuellement à cette association, bien que le processus soit moins développé que chez les balladins.

a – Le roi de guerre victorieux

Au lendemain des traités de Nimègue, s'installe une « drôle de paix ». Les belligérants ont renoncé aux armes. Pour autant, par sa politique des réunions, Louis XIV se conduit en prédateur, annexant un certain nombre de territoires relevant soit disant de sa souveraineté². La célébration du roi victorieux semble s'effiloche au fil des années jusqu'à reprendre avec la guerre de la ligue d'Augsbourg. A cet égard, les balladins qui préfèrent célébrer le roi de guerre associé au roi de paix, délaissent à peu près le sujet, sauf au tout début de ce nouveau conflit.

Si à la mort de la reine, en 1683, le souvenir de la guerre de Hollande est encore assez vif pour laisser une place prépondérante au roi victorieux, quelques années plus tard, tel n'est plus le cas. En 1687, les oraisons du Grand Condé, sans ignorer le sujet, ne lui donnent pas la dimension qu'un défunt au talent militaire indéniable aurait pu lui conférer, comme se fut le cas avec

¹ *ibid*, pp 133 et s

² Bertrand Jeanmougin – *op cit*

Turenne en 1675. En 1688, les deux oraisons du maréchal duc de Vivonne¹, chef militaire de renom, restent muettes sur le sujet du roi de guerre. Le contexte international était pourtant propice : en septembre la guerre de la ligue d'Augsbourg venait d'éclater à la suite de la traversée du Rhin par Louis XIV et au moins l'une des deux oraisons fut prononcée postérieurement à cet événement. Les sermons, bien que les sources soient moins importantes que les oraisons, montrent une évolution encore plus marquée. Bourdaloue dans un sermon de la Toussaint², que l'on peut rattacher à cette année 1684 (cf. annexe 4) souligne *le nombre de conquêtes* du roi. A la cour le roi de guerre ne semble plus un sujet recevant les faveurs des prédicateurs. Néanmoins, la rareté des sources doit conduire à se montrer prudent. Pour autant, devant un roi devenu dévot dans un discours qui se veut édifiant, il est probable que les prédicateurs aient préféré un discours plus centré sur le roi chrétien. Il faut attendre que la guerre de la ligue d'Augsbourg éclate pour qu'à la cour, les prédicateurs se réapproprient le sujet du roi de guerre victorieux.

En 1683, le roi victorieux est assez largement célébré dans plusieurs oraisons de Marie-Thérèse en province et à Paris. Les orateurs montrent un roi triomphant de ses ennemis. L'évêque du Puy-en-Velay évoque le *rapide cours des conquêtes de notre Invincible Monarque, & de tant de prodigieux evenements incroyables meme aux siecles avenir*³. Le prélat fait allusion à la guerre de Hollande, au passage du Rhin, mais aussi à la politique des réunions : les nations coalisées contre le roi sont *jalouses de la Grandeur du Roi, s'opposer à sa Gloire ... / ... de celui qui devait estre quelques jours le rempart et le bouclier de l'Europe*⁴. A Aix-en-Provence, le père Pièche⁵ parle d'un conquérant assujettissant villes et provinces, matant les barbaresques, donnant la paix à l'Europe. Ses vertus martiales en font le maître de l'Europe. Le révérend père Valentin présente un roi victorieux des Pays-Bas et de l'Empire, *redoutable aux Turcs*. L'Angleterre le remercie de lui avoir redonné son roi, alors que l'Espagne apeurée le prie de l'épargner. L'orateur célèbre un monarque à vocation universelle. Le courage du roi est si grand qu'il lui faut *plusieurs mondes à conquérir*⁶. A Provins, le père de Sahurs dresse un long portrait du roi conquérant illustrée par *le progrès de ses Armes, le succès, le bonheur, & la*

¹ Oraison funèbre de M. le maréchal duc de Vivonne par M. Muret, Marseille, H. Brebiou, 1688 / Oraison funèbre de très-haut et très-puissant seigneur Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne, pair et maréchal de France, général des galères, gouverneur de Champagne et de Brie, prononcée à Langres dans l'église des FF. Prêcheurs, le 22 novembre 1688, par le P. Antoine Boisselier, Reims, J. Multeau, 1688

² Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 12

³ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par messire Armand de Béthune, Le Puy, P. et G.-F. Delagarde, 1683, p 15

⁴ Ibid p 15

⁵ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, en présence de monseigneur le cardinal Grimaldi et de toutes les cours souveraines par le P. Pierre Pièche, P. de 'Oratoire, Aix en Provence, C. David, 1683

⁶ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, du Tiers-ordre de saint François, prononcée par le R. P. Valentin, Nantes, J. de Heuqueville, 1683, p 15

*gloire de tous les combats, ses batailles, ses victoires & ses conquêtes*¹. La surpuissance du roi n'a de limite que celles de *sa modération & sa Piété*². Elle est telle que le roi *a mille fois desarmez par sa seule présence*³ ses ennemis. Il est un *Héros* et *ny les glaces de l'Hyver, ny les ardeurs de l'Esté, ny les Places les plus fortifiés par l'Art & par la Nature, ny la hauteur des ramparts, ny la profondeur des rivières, ny la force, ny la ruse, ny l'alliance des ennemis ne peuvent arrester*⁴. La louange est empessée : le roi vainc sans même combattre, il suffit qu'il paraisse. Ses ennemis, les batailles gagnées, les villes et les provinces conquises ne sont plus désignées. Qu'importe les batailles et les guerres, toutes se confondent et seules importent les victoires. Le père de Sahurs glorifie le roi sans jamais justifier le recours à la force. Ni hérésie à détruire, ni voisins menaçant ne sont mis en avant. L'essence du roi consiste à combattre et à vaincre. A Paris, pour l'abbé de la Réau Louis XIV devient le *modèle des Rois* qui *étonne l'Univers par sa valeur et entasse victoires sur victoires*⁵. Ni les fleuves, ni les places-fortes, ni la rigueur de l'hiver, ni les ligues ne peuvent arrêter ses victoires. Le roi de guerre triomphe des éléments, des forces de la nature et de ses ennemis. A Saint-Denis, Bossuet raconte un Louis XIV guerrier victorieux : la *discipline et l'ordre militaire*, mais aussi *les soldats ménagés et exposés quand il faut* permettent ces conquêtes *et nul fleuve ne les arrête, nulle forteresse ne les effraye*⁶. Le roi combat comme *Capitaine. La France entière n'est plus, pour ainsi parler, qu'une seule forteresse*⁷. Grâce à lui, la sécurité du pays est assurée tandis que l'armée royale *porte partout la terreur avec le nom de Louis*⁸. Le bombardement d'Alger, forcée de rendre ses esclaves et contrainte à faire cesser ses *brigandages*⁹, est célébré.

Le roi de guerre n'est pas seulement présent dans les oraisons de la reine offrant une longue louange à Louis XIV. Il apparaît également dans des hommages plus courts révélant ainsi l'importance de cette figure. Un dénommé Jean Vasse¹⁰, dans une brève louange au monastère des religieuses de l'Annonciade à Rouen, évoque le roi triomphant de ses ennemis et *Arbitre de la*

¹ Oraison funèbre de la reine, prononcée à Provins en l'église de S.-Quiriace par le R. Père de Sahurs, Paris, Pellé, 1684, p 7

² *ibid* p 16

³ *ibid* p 16

⁴ *ibid* pp 26 et 27

⁵ Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, p 146

⁶ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, pp 203 & 204

⁷ *ibid* p 204

⁸ *ibid* p 206

⁹ *ibid* p 207

¹⁰ *ibid* p 24

*Guerre et de la Paix*¹. A Langres, un abbé docteur en Sorbonne prenant à partie le roi lui parle du *succes de vos Armes et l'exemple de votre courage [qui] animait vos Capitaines et vos Soldats*²

L'oraison de Colbert composée en 1683, même si elle fut publiée seulement en 1697³, rappelle ses *armées innombrables et la mer couverte de vaisseaux*, tandis que *cent villes munies et fortifiées* assurent un rempart contre les ennemis de la France⁴.

En 1686, une oraison de Michel Le Tellier évoque également le roi de guerre victorieux⁵. Une seconde oraison du même Chancelier⁶ est émaillée d'allusions aux conquêtes et victoires du souverain. Par une rhétorique prêtant aux autres le fait de n'être sensibles *qu'aux vertus guerrières* du roi, il évoque les statues élevées au roi pour glorifier la surpuissance militaire du roi *dans toutes les villes de cet Empire.../ ... LOUIS LE BELGIQUE, LE BATAVIQUE, LE SEQUANIQUE, LE GERMANIQUE, L'AFRICAIN*⁷. Toujours en 1686, Bossuet dans l'oraison de Michel Le Tellier évoque les succès militaires d'un *maître si entendu dans l'art de la guerre*⁸.

En 1687, les oraisons du Grand Condé malgré la personnalité du défunt ne célèbrent que modestement le roi de guerre. Le sujet est principalement traité par Bossuet. Ce dernier⁹, évoquant un roi de quatre ans, représente déjà monarque de la fin du XVII^e siècle *tout cédera à ses exploits*¹⁰. La personnalité du prince, grand soldat, permet de célébrer les victoires du roi. Le passage du Rhin, la seconde conquête de Franche-Comté¹¹, les campagnes de Flandre et d'Alsace font du roi *le plus grand de tous les hommes tant par les prodiges qu'il avait fait en personne, que par ceux qu'il fit faire à ses Généraux*¹². Turenne mort, Condé malade le roi a du *s'élever au-dessus de lui-même, surpasser et l'espérance des siens, & l'attente de l'univers*¹³. Condé lui-même évoquant le roi, outre *son courage*, soulignait *son grand génie principalement à la guerre*¹⁴. Qu'un si grand soldat témoigne de ce

¹ *ibid* p 25

² Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France prononcée à Langres, le 20 septembre 1683, par Messire Jules de Bollogne, Paris, A. Dezallier, 1683, p 17

³ *ibid* p 8

⁴ *ibid* p 9

⁵ Oraison funèbre de Michel Le Tellier par Monsieur l'abbé Maboul. Paris Grands Augustins 2 mars 1686, Paris, Jean de La Caille, 1686, p 20

⁶ Oraison funèbre de tres-haut et puissant seigneur messire Michel Le Tellier chevalier chancelier de France, prononcée en latin dans l'église de Sorbonne, au service de l'Université le 8. février 1686 par M. Hersan, professeur royal de l'éloquence et traduite en françois par M. B, Paris, veuve Martin Jean Boudot & Estienne Martin, 1688, p 29

⁷ *ibid* p 36

⁸ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 371

⁹ *ibid*,

¹⁰ *ibid* p 444

¹¹ Maurice Gresset, *op cit*

¹² *ibid* p 475

¹³ *ibid* p 486

¹⁴ *ibid* p 510

talent atteste du génie militaire de Louis XIV. L'abbé du Jarry, lors d'une louange plus courte, évoque à son tour le roi de guerre *Génie supérieur visiblement né pour commander*¹. A Bourges, l'oraison du Grand Condé² rappelle que l'*Invincible Monarque* a triomphé de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Hollande. Néanmoins, ces compliments demeurent très succincts. La paix règne depuis presque dix ans et le roi victorieux n'est plus vraiment d'actualité

La situation se précipita à la fin d'année 1688. Le 24 septembre 1688, Louis XIV fit diffuser à Rome et à Ratisbonne (siège permanent de la diète de l'Empire) un manifeste. Il y affirmait sa volonté de paix et y dénonçait les visées agressives des membres de la ligue d'Augsbourg. Les conséquences de la politique des réunions, le bombardement de Gênes (mai 1684), les revendications de Louis XIV sur la succession de l'Electeur palatin au nom de Madame sa fille (1685) et même la révocation de l'édit de Nantes (1685) finirent par inquiéter les puissances européennes forcées, au terme de la trêve de Ratisbonne (1684), de reconnaître les annexions françaises depuis 1678. Au début de l'année 1686, les Provinces-Unies, la Suède et l'Electeur de Brandebourg s'allièrent par la ligue d'Augsbourg. En juillet, l'empereur Léopold I^{er}, les princes allemands, l'Espagne et l'Angleterre les rejoignaient. En septembre 1688, le manifeste de Louis XIV leur donnait trois mois pour reconnaître les réunions effectuées depuis les traités de Nimègue. Il demandait également des compensations pour sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans pour ses droits sur le Palatinat. Il exigeait l'installation de son candidat, le cardinal de Fürstenberg, sur le siège archiépiscopal de Cologne. A titre de garantie, il annonçait l'occupation de territoires. Dans la foulée, en présence du Dauphin ses armées mettaient le siège devant Philippsbourg, prise le 29 octobre. La France envahit le Palatinat, l'évêché de Liège et l'archevêché de Cologne. Le 26 novembre, Louis XIV déclarait la guerre aux Provinces-Unies, à la suite du débarquement de Guillaume d'Orange en Angleterre³. Un nouveau chapitre s'ouvrait permettant au roi de guerre victorieux de s'épanouir.

A la cour, prédicateurs et balladins se rejoignent en célébrant chacun dans leur registre d'expression le roi victorieux. Le sermon pour la Purification de la Vierge 1689 par Bourdaloue évoque un roi *invincible* et *redoutable à ses ennemis*⁴. Ce roi surpasse les autres souverains et domine l'Europe décidant pour elle de son sort. La préface à la publication des sermons de Fromentières

¹ Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé prononcée à l'abbaye royale de Maubuisson le 3 mai 1687 par M. l'abbé Du Jarry, Paris, D. Horthemels, 1687, p 19

² Oraison funèbre de très haut et très puissant Prince Louis de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du sang. Prononcée dans l'église du collège de la Compagnie de Jésus à Bourges par le R. P. Isaac Martineau, Paris, Cramoisy, 1687, p 53

³ John Albert Lynn – op cit

⁴ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 212

par son neveu, en 1688-1689¹, célèbre très clairement le roi de guerre. Evoquant, l'époque où le défunt composa ses sermons, il est question de la traversée du Rhin, de la *conquête des plus fortes places en trois jours*. Le texte évoque les bombardements d'Alger (1682, 1683, 1684 et 1688). La figure d'Alexandre y apparaît même, afin d'insister sur la puissance conquérante de Louis XIV.

En janvier 1689, le ballet du Palais de Flore² fête le retour victorieux du Dauphin du siège de Philisbourg. Le prince a triomphé là où *LOUIS triompha mille fois*. Louis XIV s'est abstenu de combattre pour permettre à son fils de le faire. Il a renoncé aux lauriers de la victoire pour honorer son fils. Minerve (la vierge guerrière), Bellone (la guerre), la Renommée, la Gloire, des héros antiques tels Ulysse ou Cyrus inscrivent le spectacle dans une évidente dimension guerrière consacrant les victoires royales. Toujours en 1689, l'opéra *Thétis et Pelée*³ de Collasse sur un livret de Fontenelle, célèbre Louis XIV et le Dauphin. La Victoire a chassé la nuit et s'affiche aux côtés du Soleil, afin de célébrer les faits d'armes de Monseigneur. En février 1689, le prologue d'*Esther*⁴ évoque le roi victorieux. Racine rappelle *le Rhin qui vit tant de fois disperser les armées* et les victoires du Dauphin à Luxembourg.

En 1690, les oraisons du duc de Montausier et de la Dauphine, par du Jarry, se concentrent sur la dimension guerrière de Louis XIV. En juillet 1690, le maréchal de Luxembourg a battu les coalisés à Fleurus dans le Hainaut. Cette victoire eut un grand retentissement à tel point que les drapeaux pris à l'ennemi et exposés à Paris lui valurent le surnom de « tapissier de Notre-Dame ». Le premier texte évoque la conquête de la Franche-Comté⁵ et plus largement les armes royales victorieuses sur terre et sur mer ou encore *le débris des Flottes embrasées et fugitives*. En 1690, l'oraison de la Dauphine⁶ montre une grande complaisance en détaillant les territoires colonisés. Louis XIV incarne à lui seul les vertus militaires. Son propre fils victorieux au siège de Philisbourg (1688) s'efface derrière lui. *Fils plus soumis que les captifs qu'il avait faits*⁷, Monseigneur n'existe que par son père à qui il rend l'hommage de ses victoires. Pierre de La Broue, dans une autre oraison de la Dauphine affirme, que le Dauphin et même le duc de Bourgogne *viennent déposer leurs conquêtes aux pieds de Louis le Grand*⁸.

¹ Sermons de Messire Jean-Louis de Fromentiers, Paris, J. Couterot & L. Guérin, 1688-1689, 3 Ts

² Le Palais de Flore ballet dansé à Trianon le janvier 1689, Paris, C. Ballard, 1689

³ *Thétis et Pelée*, tragédie représentée pour la première fois par l'Académie royale de Musique le ...1689, Paris, C. Ballard, 1708

⁴ *Esther*, tragédie tirée de l'écriture sainte, Paris, Denys Thierry, 1689

⁵ Oraison funèbre de Messire Charles de Ste Maure duc de Montausier prononcée le 23 août 1690 par M. l'abbé Juillard Du Jarry, Paris, Antoine Dezallier, 1690, p 22

⁶ Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière prononcée dans l'église de l'abbaye royale de Maubuisson, le 27 juin 1690 par M. l'abbé Du Jarry, Paris, A. Dezallier, 1690

⁷ *ibid* p 35

⁸ Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière, dauphine de France, prononcée à Saint-Denis, le 5 juin 1690 par messire Pierre de La Brouë, Paris, Vve S. Mabre-Cramoisy, 1690

A la cour, les prédicateurs après avoir longtemps tu le sujet y reviennent avec le père De La Roche. Les succès des premières batailles expliquent ce retour en grâce du roi victorieux Catinat envahit le Piémont, la Savoie et le Comté de Nice, tandis que le roi prit Mons assiégé par Vauban. Le maréchal de Luxembourg remporta une victoire à Leuze près de Tournai. En 1691, le père De La Roche, dans le sermon pour la fête de la Purification de la Vierge¹, évoque Louis XIV qui vainc *toute l'Europe liguée*. Le monarque va jusqu'à *donner la loi à ses ennemis*. Son sermon de Rameaux 1692 pose les victoires royales comme une constance du règne *Voir un Roi, triompher avec gloire n'est pas un spectacle nouveau pour nous*².

En 1692, dans l'oraison du Premier Président du Parlement de Dijon, le roi de guerre est très présent³. Pourtant, il est d'usage dans ces textes de donner une image du roi en relation avec la qualité du défunt : le roi de justice ou le bon gouvernement devraient concentrer l'essentiel du discours. L'une des oraisons funèbres de mademoiselle d'Orléans, en 1693, évoque la puissance militaire du roi, *le plus victorieux des Césars* et *le plus religieux des Constantins*⁴

A la stupéfaction des Français, Louis XIV décida en juin 1693 de ne plus participer aux campagnes militaires de ses armées. Cet événement que Joël Cornette⁵ présente pourtant comme un fait majeur pour les sujets du roi ne laisse aucune trace dans nos sources. Ces dernières attribuant inmanquablement toute victoire au roi et jamais aux chefs de ses armées, la présence royale sur le terrain importait finalement peu dans l'image du roi donnée par les orateurs sacrés et les balladins.

En 1695, l'oraison du duc de Luxembourg par De La Rue illustre les victoires royales. Le texte célèbre le siège et la prise de Namur⁶ (1692). Ce fut le dernier siège commandé par Louis XIV. Il devint l'occasion d'une vaste campagne de publicité dans le royaume⁷. Le Dauphin est *l'heureux fils d'un roi conquérant fameux à jamais encore plus par la rapidité de ses conquêtes que par leur nombre et leur grandeur*⁸. En 1694, le sort de la guerre était incertain. Aussi, le jésuite affirme *ne nous attendons plus à ces victoires faciles à ces déroutes générales*. Les peuples coalisés sont *les plus braves*. Leur résister est déjà *glorieux*, et la France *sait triompher de la valeur même*⁹. 1694 fut en effet une année difficile, malgré la

¹ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, sur les mystères et autres sujets, Paris, Moreau, 1729, T 1, p 135

² Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, pour le Carême, Paris, Moreau, 1729, T 3, p 367

³ Oraison funèbre de Nicolas Brulart, premier président du Parlement de Dijon, prononcée dans l'église des révérends Pères Cordeliers, le 15e novembre 1692, par le R. P. Archange Cenamy, Lyon, T. Amaury, 1693, p 31

⁴ Oraison funèbre de mademoiselle d'Orléans, prononcée en présence de la cour du parlement de Dombes, dans l'église de l'aumône générale de la Charité de Lyon, le 20 juin 1693 par Mre J.-B. Doucette, Lyon, T. Amaury, 1693, p 18

⁵ Cornette Joël, op cit, p 245

⁶ Michèle Virol - *Le siège de Namur de 1692 : l'héroïsme et la technique*, XVIIe siècle 2005/3, n° 228, pages 465 à 468, 2005

⁷ Cornette Joël, op cit,

⁸ ibid p 435

⁹ ibid p 439

prise de Dixmude en juillet : en août Saint-Malo, Calais et Dunkerque furent bombardés et Guillaume d'Orange reprenait Namur en septembre.

A la cour, la prédication nie ces événements et Boileau continue à louer le roi victorieux. Son sermon pour le Ier dimanche de Carême 1695 évoque même un souverain *fatigué du récit de ses conquêtes et de ses victoires*¹. Son sermon pour le IIème dimanche de Rameaux² présente un roi repoussant *les limites de son royaume*, vainqueur de ses ennemis et ayant conquis de *nouveaux Peuples*³. Le 13 mars, son sermon du IV dimanche de Carême⁴ fait allusion *aux pertes que vous avez fait souffrir à vos ennemis*⁵. Le 3 avril, le sermon de Pâques⁶ présente un roi triomphant droit sorti d'un triomphe à l'Antique : *Monté sur un superbe char*, entouré de ceux qui ont participé à ses conquêtes, il est *applaudi, loué, admiré*⁷. Le déni de la réalité s'avère donc total à la cour.

En 1697, la fin de la guerre de la ligue d'Augsbourg conduit à un repli du roi de guerre victorieux. C'est à peine si Bourdaloue dans son sermon de la Toussaint⁸ célèbre le roi de guerre triomphant. C'est désormais *le roi pacificateur* qui est mis en avant comme nous le verrons dans de prochains développements.

b – Le roi de guerre et Dieu

Le roi de guerre victorieux est célébré dans les oraisons de Marie-Thérèse en 1683, s'efface avant de renaître avec la guerre de la ligue d'Augsbourg. Le roi de guerre associé à Dieu suit la même chronologie.

En 1683, la guerre est terminée depuis plusieurs années, il n'est donc plus utile de la justifier en évoquant Dieu. En outre, le roi devenu dévot, Dieu est au cœur même de la louange sans être circonscrit à une simple association avec le roi de guerre. Le sujet du roi chrétien, comme nous le verrons ultérieurement s'avère bien plus large.

L'affirmation, selon laquelle les triomphes et prospérité du roi y compris à la guerre sont obtenus de Dieu touché par la religion et la piété de la reine, constitue un poncif des oraisons funèbres de

¹ Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T1, p 84

² *ibid*, T1, p 147

³ *ibid*, T1, p 162

⁴ *ibid*, T2, p 8

⁵ *ibid*, T2, p 9

⁶ *ibid*, T2, p 259

⁷ *ibid*, T2, p 259

⁸ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 267

Marie-Thérèse. Ainsi à Saint-Eustache, pour le père Denise le roi doit ses *conquêtes*¹ aux prières de la Reine. Le père Hubert² affirme à son tour que *les conquêtes surprenantes, qui feront* s'expliquent par les prières et la piété de la défunte.

L'oraison de la reine par le père Pièche³ présente le roi de guerre comme le champion de la Chrétienté. Il est un conquérant assujettissant villes et province, matant les Barbaresques *Monstres d'Afrique*⁴, réduisant les Chrétiens en esclavage, luttant contre l'hérésie et donnant la paix à l'Europe, secourant l'Empire assailli par les Turcs⁵. Etienne Patouillet⁶ affirme qu'à Strasbourg, le roi a fait triompher la religion catholique. L'abbé Bauyn estime que la bienfaisance de Dieu explique que *toute la Terre doit se tenir en silence & en admiration, comme elle fit devant le Grand Alexandre*⁷ face à Louis XIV. A Saint-Germain des-Près, l'orateur déclare que *Nôtre Monarque a trop de Religion pour ne pas vouloir qu'on rapporte au bras de la Toute-puissance l'honneur de ses triomphes*⁸. Bossuet honore à Saint-Denis la lutte engagée par Louis XIV contre *les Infidèles* menaçant la Chrétienté *qui pénétrèrent jusqu'à ses entrailles*⁹. Il évoque le secours apporté à Candie et la bataille du Raab. Le champion de la chrétienté n'est plus l'empereur mais le roi de France, qui devient d'ailleurs *le rempart de l'Autriche, dont il avait été la terreur*¹⁰. Fléchier célèbre les conquêtes permettant de rétablir la foi catholique dans des provinces qui ne lui étaient plus acquises. Au-delà de 1683, il devient difficile de retrouver un discours liant le roi de guerre et Dieu dans la mesure où précisément le prince guerrier n'est plus au cœur de la louange.

La guerre de la ligue d'Augsbourg, comme la guerre de Hollande, s'expliquent chez bien des prédicateurs par la piété du roi et, comme elle, reçoit la bénédiction divine. Le roi de guerre est non seulement absous de toute faute dans son recours à la violence, mais celui- devient même l'expression de sa foi.

¹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre... prononcée à Paris, en l'église de Saint-Eustache, le 23 octobre 1683 par M. Denise, Paris, Vve G. Josse, 1684, p11.

² Sermons du Père Hubert, Paris, Veuve Roulland, 1725, T. V, 2e partie, p 310

³ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, en présence de monseigneur le cardinal Grimaldi et de toutes les cours souveraines par le P. Pierre Pièche, P. de l'Oratoire, Aix en Provence, C. David, 1683

⁴ *ibid* p 17

⁵ *ibid* p 45

⁶ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église royale de S.-Maurice de Salins, le 18 novembre 1683, par messire Estienne Patouillet, Besançon, Rigoine, 1684, préface

⁷ Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695, seconde partie, p 106

⁸ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France... prononcée dans l'abbaye de S. Germain-des-Près par le R.P. Dom Antoine Gallois, Paris, G. de Luyne, 1683, p 34

⁹ *ibid* p210

¹⁰ *ibid* p211

En 1690, l'oraison de la Dauphine¹ par Du Jarry compare Louis XIV à Abraham, Isaac et Jacob². Comme eux, il craint Dieu et le fait révéler sur *toutes les Terres nouvellement découvertes ou conquises*³. L'oraison fait du roi de guerre un roi chrétien. Ce dernier légitime le bon droit du premier. Le sacré excuse le recours à la force et en vient même à défendre l'expansionnisme louis-quatorzien. En 1690, l'oraison du duc de Montausier, par le même Du Jarry, évoque la conquête de la Franche-Comté⁴ et plus largement les victoires sur terre et sur mer⁵, légitimes puisque obtenues grâce à la volonté de Dieu que l'orateur remercie⁶.

En 1693, l'oraison funèbre de mademoiselle d'Orléans⁷ par le chanoine Doucette justifie les entreprises militaires de Louis XIV par la Religion. Le sermon de Noël 1693 par Bourdaloue⁸ évoque Dieu en sa qualité de *Dieu des armées*⁹. Le roi de guerre y apparaît avec *toutes ses conquêtes* ou le fait qu'il *gagne des batailles et force des villes*¹⁰.

En 1695, l'oraison prononcée du duc de Luxembourg par De La Rue¹¹ illustre la vocation du roi à défendre la religion par les armes. En 1696, l'oraison de la duchesse de Guise, cousine germaine du roi, glorifie une lignée de rois soldats à vocation chrétienne. Saint Louis et Charlemagne ont connu *la prospérité de leurs armes*¹². Louis XIV, à leur instar, porte le fer afin de favoriser la religion catholique.

c – Le roi de guerre et son double le roi de paix bienfaiteur

La décennie 1680 exploite toujours la double figure d'un roi de guerre doublé d'un roi pacifique et bienveillant assurant la prospérité aux Français. En période de paix le roi bienfaiteur prend le dessus sur le roi de guerre qui s'efface. Cette trame s'avère très nette durant la politique des

¹ Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière prononcée dans l'église de l'abbaye royale de Maubuisson, le 27 juin 1690 par M. l'abbé Du Jarry, Paris, A. Dezallier, 1690

² *ibid* p 36

³ *ibid* p 37

⁴ Oraison funèbre de Messire Charles de Ste Maure duc de Montausier prononcée le 23 août 1690 par M. l'abbé Juillard Du Jarry, Paris, Antoine Dezallier, 1690, p 22

⁵ *ibid* p 26 et 27

⁶ *ibid* p 27

⁷ Oraison funèbre de mademoiselle d'Orléans, prononcée en présence de la cour du parlement de Dombes, dans l'église de l'aumône générale de la Charité de Lyon, le 20 juin 1693 par Mre J.-B. Doucette, Lyon, T. Amaury, 1693, p 18

⁸ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 70

⁹ *ibid*, vol 1, p 83

¹⁰ *ibid*, vol 1, p 84

¹¹ Oraison funèbre de Francois-Henry de Montmorancy, duc de Luxembourg et de Piney, pair et mareschal de France... prononcée à Paris dans l'église de la maison professe de la Cie de Jésus, le 21 d'avril 1695, par le P. Delarue, Paris, Ve de Sim. Benard, 1695

¹² *ibid* p 11

réunions. Le roi de paix semble même fonctionner comme un déni de la politique agressive menée par le roi¹. La situation internationale devenant menaçante en juillet 1686 avec la constitution de la ligue d'Augsbourg, les balladins hésitent et l'image du roi balance entre les deux pôles, avant de rétablir son parfait équilibre tout au long de la guerre.

En 1684, héros d'un roman-fleuve chevaleresque à la mode au XVII^e siècle, Amadis, devient un opéra de Lully et Quinault. Le héros triomphant tour à tour en Allemagne, en Bohême, en Italie et en Grèce permet un parallèle avec Louis XIV. À en croire l'épître de Lully adressé au roi, même *les actions les plus extraordinaires du roman d'Amadis, ne font que les plus ordinaires de votre Histoire*². Le prologue conte le réveil des chevaliers ensorcelés Alquif et Urgande grâce à la survenance d'un *tems fortuné*³ : celui du règne de Louis XIV. Ce texte célèbre la paix et la prospérité régnant en France. Les deux chevaliers se réjouissent de goûter aux *Jeux innocents* dans un monde *sans allarmes*. Le roi de guerre est également présent puisque *C'est à lui d'enseigner / Aux maîtres de la terre / le grand art de la guerre*. Alquif et Urgande célèbrent ce *Héros triomphant*, supérieur à Amadis lui-même. En octobre 1683, l'Espagne déclarait la guerre à la France à cause de sa politique des réunions. Charles II d'Angleterre tenta une conciliation qui fut un échec. En avril 1684, les troupes françaises assiégèrent Luxembourg que l'Espagne dût lui céder. L'Empereur, soucieux de profiter de son avantage contre les Turcs préféra ne pas entrer dans ce conflit. La France, l'Espagne et l'Empire signèrent alors la trêve de Ratisbonne le 15 août 1684. La France conservait pour vingt ans tous les territoires saisis par voie de réunion depuis 1679. En 1684, Gênes, refusant de s'excuser notamment pour avoir livré des galères à l'Espagne, fut bombardée par une flotte française du 17 au 22 mai 1684. Le 29 juin, la France et les Provinces-Unies signèrent une convention⁴. Le 4 juillet 1684 une ambassade venue d'Alger vint ratifier un traité de paix.

Ce contexte explique qu'en 1685, l'opéra de Lully et Quinault Roland présente Louis XIV comme celui qui souhaite *la tranquillité de l'Europe* et ne porte le fer que pour rétablir l'ordre entre nations. Le prélude se déroule dans le palais de Démomorgon. Celui-ci a réuni les génies et les fées en l'honneur du *plus grand des Héros* qui a ramené la paix. Louis XIV est le *roi victorieux*, dont la puissance s'étend du *couchant à l'aurore*. La guerre *effroyable et impitoyable* s'oppose à l'action

¹ Bertrand Jeanmougin – op cit

² Amadis, Tragédie en Muisque, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secretaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Inrendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1684

³ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix huit ou vingt ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris & on le vend chez Henry van Duwaldt, 1688, T III

⁴ John Albert Lynn – op cit

bienfaitrice de Louis XIV qui *prend soin du bonheur du Monde*¹. En juillet 1685, un spectacle musical de Lully et Racine, *l'Idylle sur la Paix* ou *Idylle de Sceaux*, fait référence à la trêve de Ratisbonne². Racine y présente le roi en héros et sauveur de la paix. Il y célèbre les bienfaits de la paix *qui nous rend tous heureux*³ et permet le retour de la prospérité. Le ballet le Temple de la Paix⁴ en octobre 1685 célèbre une fois encore la paix, alors que la menace gronde. Le traité de la Haye, signé le 27 août 1685 entre Guillaume d'Orange et l'Electeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume, vient d'être conclu pour mieux résister à la France. Dans les entrées du ballet, une série de peuples manifeste sa joie dans un temple érigée *en l'honneur de la Paix qu'on doit à ce Héros*⁵. Les *Basques* (III entrée), les *Bretons* et les *Bretonnes* (IV entrée), les *Sauvages* des provinces d'Amérique administrées par la France (V entrée) sont sujets du roi et démontrent l'étendue de son empire. Des peuples étrangers les accompagnent, tels les *peuples d'Afrique* qui lui sont grés de son action pour la paix. Ils rappellent que *son Tonnerre a laissé sur les Bords Affriquains / Un exemple terrible au reste des Humains*, allusion aux Algérois bombardés par une flotte française (août - septembre 1682 et 26 juin 1683). Dans la Ière entrée, Louis XIV *a le sort du monde entre ses mains*, mais son seul souci est le *bonheur des Humains*. Bergers et bergères rendent grâce au roi des bienfaits du *repos* qu'il leur accorde. La prospérité des campagnes est l'œuvre du roi.

En 1686, le prologue du Ballet de la Jeunesse composé par Michel-Richard Delalande sur un texte d'Antoine Morel est sensé se passer à Versailles. Des bergers et bergères, symbolisant les Français et venus *admirer en ces lieux / du HEROS le plus glorieux / la pompeuse magnificence*⁶, rendent grâce au roi de paix. Les *Habitants de l'Isle de Crète* célèbre Jupiter. Sous les traits du Dieu, honoré pour la paix accordée, transparait Louis XIV. *Tout est calme aujourd'hui sur la Terre & sur l'Onde* affirme le livret. Toujours, en 1686, le prologue de l'opéra *Armide*⁷ de Lully et Quinault parle de paix et de guerre. La Sagesse figure la première et la Gloire représente la seconde. Toutes deux affirment leur parfaite entente *rien ne nous sépare*, attestant de la double nature du roi. Exagérant les effets de la politique des réunions, Quinault déclare Louis XIV *Maistre absolu de cent peuples divers*. Le livret rappelle la guerre de Hollande. Victorieux et pacifique, le roi accorde à tous repos. En

¹ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Amsterdam, A Wolfgang, 1688, T III

² Gazette, 21 juillet 1685, n° 36, p 428

³ Œuvres de Jean Racine, Paris, G Doyen, 1829, T III, p 265

⁴ <http://www.quinault.info/Home/la-vie/chronologie> - Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T1, p. 229 / Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T1, p. 232

⁵ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusques à présent devant sa Majesté Très Chrétienne, Paris, ? , 1688, T III, p

⁶ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Amsterdam, A Wolfgang, 1688, T III

⁷ Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne - *Armide*, Amsterdam, A Wolfgang, 1688, Tome III, p 147

septembre 1686, *Acis et Galatée*¹ est encore construit sur cette trame. Des divinités champêtres et Apollon symbolisant la paix, la prospérité, les arts dominant un discours évoquant Louis XIV *Conquérant*, aux ennemis *à ses pieds abattus*. En octobre 1686, Le prologue de l'opéra *Alphée et Aréthuse*² de Claude Jean-Baptiste Boesset sur un livret de Bouchet (ou Boucher), met en scène *Jupiter, l'Amour, les Plaisirs & les Jeux*. Jupiter figure l'autorité et la force face aux autres protagonistes reflétant la paix.

Le 9 juillet 1686, la ligue d'Augsbourg s'est formée entre l'empereur Léopold I^{er}, les princes allemands, Charles II d'Espagne, Charles IX de Suède. Elle a pour objectif de faire respecter les traités de Nimègue (1676) et de Ratisbonne (1684)³. L'évènement conduit à réaffirmer la prééminence du roi de guerre, face à une situation propre à dégénérer en nouveau conflit armé. Toute une série de spectacle hésite alors sur le traitement de l'image royale entre guerre et paix

A la fin de l'année 1686 ou au début de l'année 1687, un divertissement musical de Charpentier sur un texte de Mme Dehoulière, commandé par la duchesse de Guise *l'Idylle Sur le retour à la Santé du Roy*⁴ montre un peuple éploré craignant pour la santé du *plus grand des mortels*. Mme Deshoulière sur une musique de Charpentier y établit un parallèle entre la maladie et la guerre. Méprisant la douleur, Louis XV a montré son courage face à ce mal qui *coûtait tant de pleurs, tant de cris* à ses sujets. Il n'a pas renoncé à conduire le sort de la France, ainsi qu'en atteste *Tamise, Elbe, Rhin, Tage, Tibre*. Le roi de paix sans disparaître est couvert par le roi de guerre.

En juillet 1687, la double figure du roi de paix et du roi de guerre est célébrée dans le Canal de Versailles⁵ d'André Philidor sur un livret anonyme. Dieux et déesses s'y réunissent pour fêter le retour du roi, parti de mai à juin 1686 dans les provinces de l'Est où il inspecta les nouvelles fortifications⁶ de Luxembourg. Les divinités chantent l'amour, synonyme de paix. Survient Mars qui les effraye et affirme qu'il peut offrir mieux au *plus grand Roy de la Terre*. La menace de guerre est conjurée par Vénus grâce à l'amour que lui porte Mars.

En novembre 1687, le roi de guerre prend le dessus. L'opéra *Achille et Polyxène*⁷ offre un prologue dans lequel les muses Melpomène (la tragédie), Terpsichore (la danse) et Thalie (la comédie) regrettent que le roi les néglige au profit de la guerre. Le roi redevient une figure de

¹ *Acis et Galatée*, Pastorale héroïque mise en musique par Monsieur de Lully, Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard 1686

² *Alphée et Aréthuse*, tragédie mise en musique par Monsieur de Boesset, Paris, C Ballard, 1686

³ Klaus Malettke - op cit

⁴ *Idylle de Madame Deshoulières Sur le retour à la Santé du Roy*, Paris, JB Coignard, 1686

⁵ *Le canal de Versailles*, Paris, C Ballard, 1687

⁶ Levantal Christophe – op cit, vol II, pp 499-500

⁷ *Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne*. Amsterdam, A Wolfgang, 1688, TIII, p 311

guerrier avant d'être celle du prince protecteur des arts, c'est-à-dire le roi pacifique. Jean Galbert de Campistron, auteur du livret, y conte l'histoire d'Achille, personnification du guerrier valeureux et courageux.

En mars 1688, la double figure roi de guerre - roi de paix revient dans l'opéra *Zéphire et Flore*¹ des fils de Lully, Louis et Jean-Louis, sur un livret de Michel du Boulay. Le prologue se passe devant le Palais de Trianon. Vertune, dieu des jardins et Palès, déesse des bergers, se réjouissent des plaisirs qu'offre la campagne environnante à Louis XIV soulignant ainsi son caractère pacifique. Les bergers chantent le plaisir de vivre *sous de si douces lois*. Néanmoins, l'actualité s'impose : *Son Bras n'eût-il pas tout vaincu, / S'il n'eût pas mieux aimé permettre à la Victoire / De voler au secours d'un Empire abbatu*. En août 1687, les troupes impériales ont remporté une victoire décisive contre les Ottomans. Le livret la minimise alléguant l'aide apportée par Louis XIV à l'Empire.

La guerre reprit donc à la fin de l'année 1688. Les spectacles donnés pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg maintiennent le dispositif consistant à systématiser l'association roi de guerre - roi de paix bienfaisant. Les prologues de ces spectacles sont très souvent sensés se dérouler dans la campagne de l'Île de France, soulignant la paix qui règne en France malgré la guerre. Le roi de guerre protège ses sujets en sanctuarisant le royaume. Les combats principaux de la guerre de la Ligue d'Augsbourg eurent lieu, en effet, au-delà des frontières françaises : dans les Pays-Bas espagnols, en Rhénanie, en Catalogne et dans le Piémont-Savoie. Comme l'a souligné Joël Cornette², le territoire français fut largement épargné par ce conflit qui eut principalement lieu à l'étranger. Cette situation méritait d'être soulignée pour qui louait le roi. Les conflits sous la Régence et Louis XIII avaient en effet largement ravagé l'intérieur du pays.

Ce discours sur la paix et la prétendue prospérité nie une cruelle réalité. Les récoltes de 1690 furent endommagées par de fortes pluies. En 1691, elles s'avèrent médiocres dans de nombreuses régions à cause du gel. Le prix des « bleds » connut une forte hausse. La situation s'aggrava en 1692, le froid ruinant encore les récoltes, notamment en Île de France. Le pouvoir royal interdit l'exportation de grains et supprima les taxes sur les importations de blés tant la situation était catastrophique. Tout concourrait à la survenance d'une grave crise de subsistance, qui ravagea le pays en 1693 et 1694. Dans beaucoup de provinces, les épidémies succédèrent à la famine. Entre dix et quinze pour cent de la population, soit entre un million six et deux millions de Français, périrent de faim et de maladie³. La figure du roi de paix bienfaiteur est évidemment à

¹ *Zéphire et Flore*, opéra en musique par Monsieur de Lully Surintendant de la Musique du Roy et par Monsieur son frère, Paris C Ballard, 1688

² Joël Cornette – op cit

³ Marcel Lachiver - op cit

mettre en relation avec cette situation. Elle fonctionne comme une forme de catharsis. Rappelons la lettre de Fénelon à Louis XIV en 1694 où ce dernier critique la politique royale exposant la misère du pays : *vos peuples ../... meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée, les villes et les campagnes se dépeuplent ; tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers ; tout commerce est anéanti ../... La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision*¹.

Les prédicateurs mettent en avant l'image d'un roi paternel préoccupé par le sort de ses sujets et aux aspirations pacifiques. Quelques oraisons y font allusion, mais se sont surtout les sermons prononcés devant le roi qui développent cette thématique, jetant des passerelles avec les divertissements qui, au même moment, associent roi de guerre et roi de paix, montrant la proximité entre balladins et prédicateurs à la cour lorsqu'ils s'agissaient de parler du roi.

En février 1690, dans l'opéra Orphée² du fils de Lully sur un livret de Michel du Boulay, Vénus (figure traditionnellement opposée à Mars) célèbre le roi contre qui tout l'Univers conspire en vain. La déesse lui promet une gloire d'autant plus grande que ses ennemis sont nombreux. En décembre 1690, le prologue de l'opéra Enée et Lavinie³ de Colasse et Fontenelle, célèbre les victoires de Jupiter contre les Titans. La métaphore célèbre le roi de guerre, qui apporte la joie de vivre et la paix aux bergers en restaurant l'ordre et en brisant la force destructrice des Titans. En 1690, l'abbé Du Jarry, dans l'oraison de la Dauphine, affirme que Louis XIV l'avait choisie comme future reine de France en gage de son désir de paix⁴. L'oraison de la Dauphine par Pierre de La Broue présente également l'épisode précédant son mariage comme celui de la paix donnée par le roi à l'Europe⁵.

En mars 1691, la pastorale héroïque Coronis¹ de Theobaldo di Gatti sur un livret de Daniel-Paul Chappuzeau de Baugé compose une image de Louis XIV ancrée dans une atmosphère champêtre. Le prologue se passe sur le mont Parnasse en présence des Muses, de bergers, de laboureurs et de vigneron. Thalie et Euterpe déplorent *l'affreuse cruauté des armes* épargnant seulement ces *climats heureux*, à comprendre comme la France. Louis XIV, célébré sous les traits le roi de Thessalie Admète, règne sur un pays prospère. Le roi de guerre à qui les *Conquêtes* et les *exploits* valent *renommée, amour* de ses sujets reste étroitement associé à la figure du prince protecteur. Sa puissance est redoutable puisque *le Pirate effrayé ne paraît plus sur l'Onde*, tandis que *les peuples voisins des Barrières du jour / Viennent l'admirer dans sa cour*. Les vers font référence au

¹ Pierre Goubert – op cit, pp 262-263

² Orphée, tragédie mise en musique par Monsieur de Lully l'aîné, C Ballard, 1690

³ Enée et Lavinie, tragédie mise en musique par Mr Colasse, Maître de la Musique de la Chapelle du Roy, Paris, ?, 1691

⁴ Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière prononcée dans l'église de l'abbaye royale de Maubuisson, le 27 juin 1690 par M. l'abbé Du Jarry, Paris, A. Dezallier, 1690, p 15

⁵ ibid p 11

bombardement d'Alger (1688) destiné à y briser la piraterie et évoquent l'audience donnée par Louis XIV (26 juillet 1690) à Mehmet Elemin, envoyé du sultan ottoman et du dey d'Alger. Les *nombreuses victoires* évoquent les succès de Catinat (prises de Nice en avril 1691 et de Suse en novembre 1690, victoire à Staffarde d'août 1690 sur les troupes du duc de Savoie) et du maréchal de Luxembourg (victoire de juillet 1690 contre les soldats impériaux, espagnols et hollandais près de Namur), sans omettre la bataille navale du Cap Béverziers remporté par Tourville en juillet 1690 contre la flotte anglo-hollandaise. Le roi est également *le défenseur de la légitimité puisqu'il protège des Roys la Majesté suprême / Contre d'horribles attentats*. Le livret fait ici référence au soutien de Louis XIV à Jacques II d'Angleterre chassé de son trône par le parlement. La guerre est donc juste puisqu'elle vise à restaurer l'ordre légitime et la sécurité sur les mers.

En 1691, *Astrée*², tragédie lyrique de La Fontaine et Colasse, propose un prologue se passant sur les bords de la Seine. On y aperçoit au loin Marly, résidence symbolisant le roi. Apollon chassé par Mars a trouvé refuge sur les bords de Seine, épargnés par la guerre grâce à la puissance du roi. La Fontaine décrit un pays où règnent la douceur de vivre et l'amour. Ce pays paisible et harmonieux est opposé à *la guerre et à ses fureurs*. Le poète évoque le Rhin et *ses deux héros* (le roi et son fils). Il promet que bientôt le Danube lui-même verra leurs exploits. Le Rhin évoque la prise de Philisbourg. Le Danube s'apprécie dans un contexte de lutte de la Chrétienté contre les Ottomans. En 1690, les Turcs ont vaincu sur le Danube, Léopold I^{er} affaibli par la guerre contre la France.

En 1692, dans le sermon de Pâques³ par De la Roche, la figure paternelle de la monarchie chasse la figure du roi de guerre. Ce dernier est évoqué pour les risques pris pour assurer la sécurité de ses sujets. Le roi de guerre devient une autre facette du roi bienfaiteur. L'orateur *évoque ces tristes épreuves où le ciel a mis quelquefois & votre courage et leur amour*⁴. Si les armées françaises ont connu des succès, en 1691 elles ont surtout essuyé des échecs. Le marquis de Feuquières, apprenant l'approche de l'armée de secours du Prince Eugène de Savoie, abandonna le siège de Cuneo en Savoie-Piémont. Il y perdit une partie de ses troupes et de son armement. L'ennemi reprit Carmagnole en octobre 1690. L'offre d'une trêve faite par Louis XIV au duc Victor-Amédée de Savoie fut repoussée⁵.

¹ Coronis, pastorale héroïque représentée par l'Académie royale de Musique le vingt troisième Mars 1691, Paris, C Ballarrd, 1691

² Œuvres de La Fontaine- Astrée, Paris, L Debure, 1828, T4, p 267

³ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, pour le Carême, Paris, Moreau, 1729, T 3, p 422

⁴ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, pour le Carême, Paris, Moreau, 1729, T 3, p 421

⁵ John Albert Lynn – op cit

En septembre 1692, le ballet de Villeneuve-Saint-Georges¹ de Collasse sur un livret d'un dénommé Banzy, présente une troupe de bergers qui se réjouit du retour du Dauphin et de la paix. Les vers promettent la fin de la guerre, tant la dernière victoire du roi face à *cent Peuples divers* a été décisive et importante. En juin 1692, Namur a été prise en présence de Louis XIV, tandis que le 3 août le maréchal de Luxembourg a arrêté à Steinkerque, près de Namur, Guillaume III d'Angleterre.

Dans les années 1693 et 1694, les spectacles insistent tout particulièrement sur la prospérité qui règne en France, alors que le royaume était épuisé par une grave crise de subsistance. En 1693-1694, le froid et la famine s'abattirent sur le royaume. De nombreux témoignages émanant de presque tout le royaume attestent de l'horreur de la situation, comme le montre Pierre Goubert². Entre l'été 1688 et le printemps 1694, le prix des céréales quintuple et sextuple même. Des émeutes sur les marchés, des attaques de convois accompagnent disettes et épidémies. Jamais depuis la Fronde le pays n'avait été si durement touché³. Dans les divertissements donnés à la cour, la France est décrite comme un pays prospère.

En 1693, trois opéras proposent la même image du roi à travers une trame assez proche. En mars Alcide ou le triomphe d'Hercule composé par Lully fils et Marin Marais sur un texte de Jean Galbert de Campistron⁴ compose le portrait d'un roi victorieux dans un pays heureux. Le prologue prend place dans le temple de la Victoire. Un chœur de guerriers et de peuples divers *animés par la fureur qui nous guide* réclame à la Victoire de cesser son *soutien à Louis XIV*. La déesse les congédie affirmant qu'elle ne peut que soutenir *l'invincible Héros*. La scénographie oppose aux ennemis du roi *une troupe de peuples heureux de Bergers, de Bergères & de Pastres* figurant les Français. Ils se félicitent de la paix qui règne chez eux et n'affirment ne connaître la guerre que par les fêtes destinées à en célébrer les victoires. *Nous jouissons au milieu de la Guerre / Des biens d'une profonde paix*. Les bergers et bergères déclarent que *les plus riches moissons brillent sur notre terre*. A l'instar des autres auteurs de tragédies lyriques de ces années, Jean Galbert de Campistron célèbre la sanctuarisation du territoire national, niant les incursions du duc de Savoie en Dauphiné et surtout les centaines de milliers de morts de la crise de subsistance. En juin, Didon⁵ de Henry Desmaret et Louise Geneviève Gillot de Saintonge offre un prologue se tenant dans le palais de Mars où le dieu se dispute avec Vénus. Les vertus guerrières de Louis XIV, ses *exploits nouveaux* et

¹ Ballet de Villeneuve-Saint-Georges dancé devant Monseigneur le premier septembre 1692. Par l'Académie royale de Musique Paris, C Ballard, 1692

² Pierre Goubert – op cit, p 257 et s

³ Marcel Lachiver - op cit

⁴ Alcide, tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique Paris, C Ballard, 1693

⁵ Didon, tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1693

sa surpuissance lui permettant s'il le désirait de dominer *tout l'univers*, conduisent la Renommée à ne plus pouvoir suivre le cours de ses trop nombreuses victoires. Vénus réclame la paix puisque *la France est triomphante*. Mars et Vénus se réconcilient. La paix règne en France pour la grande félicité de Vénus, tandis que Mars peut se réjouir des victoires du roi à l'étranger. En décembre, Médée¹ de Charpentier et Corneille célèbre le roi qui vainc *sur la terre & sur l'onde* dans un prologue associant la Victoire, la Gloire et Bellone. Les derniers mois de 1693 ont été favorables aux armes françaises. En juin 1693, Tourville a intercepté au large du Portugal un convoi de cent quarante bateaux marchands anglo-hollandais. Le 29 juillet, le maréchal de Luxembourg a battu Guillaume d'Orange dans les Flandres. En octobre, Catinat et le duc de Vendôme ont remporté une victoire sur le duc de Savoie, en Piémont. Louis XIV est un monarque *trionphant* qui impose ses lois, tandis que la prospérité règne chez lui. Ses ennemis résistent inutilement, la victoire lui étant assurée. Le prologue célèbre le territoire national protégé, puisque *La guerre & ses dangers affreux / N'approchent point de nos douces retraites*. Bergers et bergères vivent *heureux* et n'ont d'autres soucis que de chanter l'amour, loin de la famine qui fait rage. L'opéra affirme que Louis XIV souhaite terminer la guerre, mais que ses ennemis refusent. Le roi exempt de toute responsabilité est un roi aspirant à la paix

Le sermon de Noël 1693 par Bourdaloue montre un roi mu par une seule préoccupation : la paix. Louis XIV met *toute sa gloire à être aujourd'hui reconnu le roi pacifique*². Le roi ne fait la guerre que pour assurer une paix avantageuse à ses sujets. Il combat non pour la gloire, mais pour les Français. L'orateur affirme que *l'amour pour son peuple l'emportera toujours en ceci par-dessus ses intérêts propres*³.

En mars 1694, l'opéra Céphale et Procris d'Elizabeth Jacquet de La Guerre sur un texte de Duché de Vancy contient un prologue associant différentes divinités symbolisant la paix, tels Flore, déesse de la fertilité ou Pan dieu des bergers. On y parle d'amour dans un cadre bucolique. Le texte⁴ évoque *les effroyables tempêtes* qui secouent l'Europe et les *dernières conquêtes* du roi, allusions aux victoires des Flandres et du Piémont de 1693. Malgré quelques victoires du maréchal de Luxembourg dans les Flandres courant 1693, l'invasion de l'Angleterre en 1692 a été un échec. En octobre 1694, le prologue de l'opéra Circé⁵ se passe sur les bords de Seine. Les Jeux et les Plaisirs déplorent *une Guerre sanglante* et de *malheureux climats où Mars fait régner l'épouvante*. La paix, est le fait de Louis XIV *Vainqueur de la Terre*.

¹ Médée, tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1693

² Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 83

³ *ibid*, vol 1, p 84

⁴ Céphale et Procris tragédie mise en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Amsterdam, A Schlete 1695.

⁵ Circé, tragédie mise en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1694

Charles Boileau, lors du carême 1695, reprend la figure d'un roi préoccupé par le sort de ses sujets. La guerre s'enlise, le royaume est épuisé par la famine et la maladie. Les morts se comptent en centaines de milliers. Les finances de l'Etat sont épuisées. En janvier 1695, le roi a dû se résoudre à faire payer par tous les Français, privilégiés ou non, un impôt direct. Le sermon du IV dimanche de Carême¹ soutient que Louis XIV fait le bien, non par devoir, mais par *inclination, avec joye, avec tendresse*². Le sermon de Rameaux³ souligne sa bonté, l'orateur déclarant que *Louis XIV fait le bonheur d'une partie du monde, rendant l'autre jaloux ou admiratif*⁴. En avril 1695, l'opéra Thégène et Cariclée⁵ de Desmarets et Duché de Vancy célèbre Louis XIV *roy toujours victorieux*. Le prologue déplore une *guerre cruelle* et soutient qu'*En vain le Demon de la Guerre / Contre ce Roy vainqueur arme la Terre*. La fiction d'un pays de cocagne conduit bergers et bergères à chanter la douceur de vivre dans un bocage.

En juin 1695, les amours de Momus célèbrent ce *Héros qui partage avec les plus grands Dieux / Leur suprême pouvoir, leur sagesse profonde*. La Gloire y évoque le roi de guerre, suggérant d'anciennes victoires. Melpomène, muse de la tragédie, et Thalie muse de la comédie se disputent l'honneur de célébrer le roi. Le rayonnement des arts souligne qu'en France la paix règne toujours.

En 1696, trois tragédies en musique reprennent la thématique du roi protecteur de son peuple. Les préparatifs de la paix de Ryswick conduisent à insister lourdement sur la figure du roi pacifique. En août 1696, au terme du traité de Turin, Louis XIV a restitué au duc de Savoie les annexions de Catinat. Dans ces spectacles, grâce au roi, les Français jouissent de la paix alors qu'à l'extérieur la guerre gronde. Deux des prologues sont sensés se tenir dans la campagne d'Île de France épargnée par les combats. En janvier, pour Jason ou la Toison d'Or⁶ de Colasse sur un livret de Jean-Baptiste Rousseau, Pan et la Paix célèbrent le doux repos d'une *campagne coupée par le fleuve Seine*. Ses habitants chantent *la valeur & la gloire du roi vainqueur de cent peuples jaloux*. En mars, le prologue de l'opéra Ariane et Bacchus⁷ de Marin Marais sur un livret d'un dénommé Saint-Jean se déroule devant Paris *dans un de ses plus beaux points de vue*. Des fêtes y sont organisées pour *le plus juste et le plus grand des Roys*. La Gloire, accompagnée de sa suite célèbre Louis XIV à qui elle permet de voler de victoires en victoires. Elle rappelle que *les François doivent à leur roi un repos si*

¹ Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Évangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T2, p 8

² *ibid*, T2, p 9

³ *ibid*, T2, p 197

⁴ *ibid*, T2, p 198

⁵ Thégène et Cariclée, tragédie mise en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1695

⁶ Jason ou la Toison d'Or représenté par l'Académie royale de Musique suivant la copie imprimée à Paris, Amsterdam, A Schelte, 1697

⁷ Ariane et Bacchus Tragédie mise en musique par M Marais ordinaire de la Musique de chambre du Roy, Paris, C Ballard, 1696

doux, si plein d'attraits. En mai, dans la Naissance de Vénus¹ de Colasse et de l'abbé Pic, Mars *renouvelle un funeste ravage / En cent Climats divers*. Néanmoins, Louis XIV protège la France *heureux séjour*. Les trois Grâces chantent les vertus et les exploits *du plus grand Roy de la Terre*.

En 1697, un long conflit de presque neuf ans prenait fin. Balladins et prédicateurs célèbrent alors le roi de paix. Dans leurs textes, Louis XIV ne négocie par un arrêt des hostilités entre belligérants épuisés, il donne la paix à l'Europe par la vertu de sa générosité. En réalité, la paix avait été négociée pour ménager les intérêts des uns et des autres. Louis XIV rendait la plus grande partie des Pays-Bas espagnols à Charles II d'Espagne. Les Provinces-Unies obtenaient le droit d'y entretenir des garnisons. Louis XIV restituait également la Catalogne et quittait la Lorraine qui devait rester neutre. Il devait même reconnaître Guillaume III d'Orange comme roi d'Angleterre. Il abandonnait les têtes de pont conquises sur la rive droite du Rhin. En revanche, il conservait la plus grande partie de l'Alsace dont Strasbourg.

En mars, l'opéra de Desmarests sur un livret de Jean-Baptiste Rousseau, *Vénus et Adonis*,² contient un prologue se passant près de Marly. Des bergers et des bergères, des personnages mythologiques rendent hommage au roi et célèbrent la prospérité de *leurs plaines fertiles*, alors que la guerre gronde. La gloire du roi s'étend *aux plus lointains rivages*. Français et Anglo-Hollandais s'affrontèrent en Amérique du Nord et aux Indes Occidentales. En mai-juin, l'opéra *Méduse*³ de Charles-Hubert Gervais sur un livret de Claude Boyer place son prologue dans une *belle campagne* abritant le temple de l'Amour et se termine par un chant en l'honneur d'un roi n'aspirant qu'à la paix. En décembre, la pastorale *Issé*⁴ d'André Cardinal Destouches sur un texte de Houdar de La Motte, donné pour le mariage du duc de Bourgogne, le présente comme *l'hymen triomphant de la guerre*. Le prologue se passe dans le jardin des Hespérides. Ce lieu d'abondance, de prospérités est gardé par un dragon. Survient Hercule qui l'abat et livre ce paradis aux mortels, afin de leur permettre d'accéder à *la Paix et à l'Abondance*. Hercule symbolise Louis XIV donnant la paix à l'Europe. Les peuples viennent alors célébrer cette victoire d'Hercule et jouir de la paix.

Bourdaloue, lors du sermon de la Toussaint 1697⁵, célèbre Louis XIV qui *vient de donner la paix à toute l'Europe*⁶. La satisfaction est grande et il aisé de comprendre que l'orateur en fasse l'axe de sa louange avec l'image bienfaitrice de Louis XIV prince pacifique et prince guerrier. En accordant

¹ La naissance de Vénus, opéra en musique représenté par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1696

² Venus et Adonis tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard 1697

³ Méduse tragédie en musique représentée par l'Académie royale de musique, Amsterdam, A Schelte, 1699

⁴ Issé, Pastorale héroïque représentée pour la première fois devant sa Majesté à Trianon, le 17. de Décembre 1697 par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1697

⁵ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 267

⁶ *ibid*, vol 3, p 278

la paix, Louis XIV a sacrifié ses intérêts. Il demeure le roi guerrier conquérant qui a renoncé à ses conquêtes, alors même *que Dieu jusqu'à la fin a béni ses armes*¹. Evoquant cette *sanglante guerre*², le prédicateur affirme que Louis XIV *n'a consenti à la paix que par amour pour son peuple*³. Cela démontre, selon l'orateur, que le bonheur de ses sujets compte plus pour le monarque que sa gloire. Louis XIV, après avoir été *le plus glorieux et le plus puissant* a décidé d'être *le meilleur de tous les rois*⁴. Bourdaloue soutient que les Français l'ont mérité dans la mesure où ils aiment leur roi plus que tout autre peuple. Ils ont œuvré pour sa gloire sans ménager leur peine ou leur sang, priant le Ciel avec ardeur en sa faveur. C'est donc un attachement puissant et réciproque entre le roi et son peuple que dépeint le prédicateur. Bourdaloue persiste avec le sermon de Noël 1697. Il affirme encore que Louis XIV *touché par son peuple*⁵ lui a sacrifié ses intérêts. Bourdaloue décrit un règne si heureux qu'il n'a rien à envier au siècle d'Auguste. Il le surpasse même tant il est *florissant*. Le sermoneur prédit un avenir désormais radieux grâce à un *peuple fidèle et dévoué*, une *cour tranquille et soumise* et une famille royale nombreuse. Revenant sur l'union du duc de Bourgogne, l'orateur se fait le chantre d'une dynastie gage d'un pouvoir solide et bien établi. Il n'est pas impossible que l'orateur songe au roi d'Espagne malade et sans descendance.

1.5 – Le roi chrétien : une exclusivité des prédicateurs

Chaque locuteur est tenté de composer un portrait du roi en lien avec son statut, les préoccupations et les devoirs qu'implique son état. A cet égard, Peter Burke souligne que les théoriciens de la communication affirment que le message ne peut être séparé du média dans lequel il est présenté⁶. Les prédicateurs sont investis d'une mission de la plus haute importance. Ils doivent parler de Dieu et guider leur auditoire dans un idéal de perfection chrétienne. Les orateurs sacrés ont donc envisagé le roi à travers cette préoccupation. Le roi chrétien reste leur monopole, puisque les balladins sont disqualifiés pour évoquer cette dimension du roi, trop respectable et trop sacrée pour qu'ils leur soient permis de la célébrer. Louis XIV et la religion constitue un sujet d'histoire classique toujours d'actualité⁷. Cette figure, même réservée aux prédicateurs, joue un rôle essentiel ainsi que l'a par exemple démontré Colette Beaune au sein

¹ *ibid*, vol 3, p 278

² *ibid*, vol 3, p 278

³ *ibid*, vol 3, p 279

⁴ *ibid*, vol 3, p 278

⁵ *ibid*, vol 1, p 164

⁶ Peter Burke – *op cit*, chap 1 - *Persuader*

⁷ Alexandre Maral – *op cit* / Alexandre Maral – *Portrait religieux de Louis XIV*, Dix-septième siècle, 2002/4, n° 27, pp 697 à 723

d'une nation qui elle-même se conçoit comme chrétienne¹. Les relations entre le roi et Dieu sont inhérentes aux débuts mêmes du christianisme² et conservent toute leur pertinence sous Louis XIV. Ran Halevi³ affirme même que cette relation avec Dieu permet de se passer de toute réflexion politique.

Nous avons précédemment vu que les prédicateurs prirent leur temps pour célébrer Louis XIV. Seul un découpage chronologique permet de mesurer le développement et l'épanouissement du roi chrétien.

1.5.1 – Le roi chrétien et le prince galant (1661-1666)

La jeunesse du roi ne l'offrait pas en modèle pour quiconque souhaitait respecter l'enseignement de l'Église tant sa vie privée s'avérait chaotique et assez dissolue au regard de la norme d'une stricte fidélité conjugale propre à l'univers chrétien.

Il est à cet égard particulièrement intéressant d'opposer prédicateurs et balladins. Les premiers composent une image austère du roi ou plutôt de la fonction royale, se focalisant surtout sur son corps politique. À l'inverse, les balladins s'expriment dans un univers profane destiné à divertir le roi. Ils mettent en exergue sa jeunesse et ont recours à un régime d'expression favorisant la galanterie, grâce aux ballets de cour

a – Le roi de France : l'essence d'un monarque chrétien

En ce début du règne personnel, le roi chrétien est illustré à travers le corps politique, dont nous avons préalablement souligné l'importance chez les prédicateurs. Parce que les souverains français revendiquaient traditionnellement une relation particulière à la puissance divine à travers une série de rites ou mythes⁴ (le sacre avec son onction, le baptême de Clovis ...), célébrer cette dimension du roi revient à célébrer l'institution monarchique, bien plus que Louis XIV. Dans les oraisons funèbres, certains prédicateurs allèrent au-delà, en offrant une image de Louis XIV - défenseur de la foi.

À cet égard la théorie du double corps de Kantorowicz⁵ connaît même un développement inattendu. Le corps privé et le corps politique du roi apparaissent complétés par un corps sacré. En 1666, ce sont les trois corps du roi qui résonnent dans l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche

¹ Colette Beaune – op cit, p 283 et s

² Alain Guéry – op cit

³ Ran Halevi – op cit

⁴ Alexandre Maral – op cit, pp 41 à 99

⁵ Ernst H Kantorowicz – op cit

par Le Boux. Celui-ci, glorifiant la monarchie, opère une triple distinction dans la personne de Louis XIII. Il envisage trois personnages dans le défunt roi¹. Ce dernier disposait d'un corps physique, d'un corps politique, mais il était en plus le Très-chrétien. Le corps politique connaît lui une ramification liée au lien particulier du monarque français avec l'Eglise et le peuple chrétien. Cette trinité royale s'avère largement utilisée pour représenter l'union entre la monarchie, Dieu et son Eglise. Elle ne doit rien à Louis XIV et tout à la position traditionnelle du roi de France.

Cette union entre l'Eglise et la monarchie tient une place primordiale dans la rhétorique sacrée. Elle occupe le devant de la scène dans une assez longue louange au roi offerte par Biroat, lors d'une autre oraison d'Anne d'Autriche. Il affirme qu'existe entre elles une *liaison tres-estroite* et qu'*il faut que l'Autel appuie le Thrône, il faut que le Thrône appuie l'Autel*². Le texte développe les conséquences et les effets de cette union : obéissance des peuples et zèle du souverain à défendre l'Eglise par *la puissance militaire des armes et la puissance politique des loix*³. Une troisième oraison de la Reine-mère par Dom Cosme souligne la nature divine du pouvoir des rois *establis sur nos testes de la main toute puissante de Dieu*⁴. Elle met en avant la prétendue supériorité du trône de France accordée par de Dieu. Thomas de Folleville, dans une dernière oraison d'Anne d'Autriche, rappelle la qualité de *roy très chrétien* et affirme que *Dieu répandra sur sa personne une terreur si plaine de majesté, qu'on pourra sans blesser l'humilité Chrétienne, & sans offenser la grandeur souveraine de Dieu luy appliquer cette devise*⁵. L'union entre le roi et l'Eglise insiste sur la légitimité du pouvoir royal, remplaçant l'Eglise dans le jeu institutionnel en sa qualité de gardienne de l'orthodoxie dogmatique. La relation entre le corps privé du roi et Dieu est illustrée non par les vertus du roi, mais par le thème de sa naissance miraculeuse dans un certain nombre d'oraisons de la Reine-mère.

L'action personnelle du roi en faveur de la religion catholique est exploitée par des prédicateurs plus zélés ou lors de circonstances supposant un hommage à la politique religieuse du roi. Le sujet se nourrit des premières mesures prises par Louis XIV contre les protestants. En 1662, il fit démolir vingt-deux temples dans le pays de Gex. Il soutint que l'édit de Nantes n'y était pas applicable, le bailliage ayant été uni au royaume après la promulgation de l'édit. En 1663, il exempta les protestants convertis de leurs dettes à l'égard de leurs anciens coreligionnaires. Il décida que les enfants nés de mères protestantes et pères catholiques seraient baptisés selon le rite catholique. En 1664, toutes les lettres de maîtrise accordées à des protestants furent annulées.

¹ Hurel Augustin-Jean- op cit, T p 303

² Sermons des vestures , professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat – p 334 Oraison funèbre d'Anne d'Austriche, Reyne de France & de Navarre , Lyon, éd ?, 1682, p 362

³ ibid, p 364

⁴ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reyne de France et mère du roy, prononcée dans l'église et paroisse royale de Saint-Germain de l'Auxerrois, par le R. P. Dom Cosme, Paris, F. Muguet, 1666, p 7

⁵ Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée par M. de Folleville, le 20 jour d'avril 1666, Paris, Promé, p 14

Dans l'oraison d'Anne d'Autriche, Fromentières évoque le fait que *Louis abat les Temples des Herétiques .../... rétablit la Religion en plusieurs lieux de ses Etats où les guerres l'avaient ruinée* ou encore *envoie des Troupes contre les Infidèles*¹. Il évoque le *zèle qu'il a déjà fait paraître en tant d'occasions importantes à la gloire de JESUS-CHRIST & de son Eglise*². L'évêque de Mende, devant l'Assemblée générale du Clergé de France³, célébrant le rôle de protecteur du roi à l'égard de l'Eglise déclare *il t'a fait connaître par tant d'avantages qu'il ta donné, par tant de Fidèles qu'il t'a conservé, par tant d'ennemis qu'il a dompté, par tant de Temple qu'il a renversé ...*⁴.

b – Louis XIV : le jeune prince galant

La figure du prince galant doit beaucoup aux ballets de cour qui dans les années 1650 avaient instauré un discours autour de la jeunesse d'un roi ne gouvernant pas encore. Ce type de divertissement prit l'habitude d'offrir une image galante du roi⁵. Ce ton était d'autant plus usité que le ballet, issu d'une tradition carnavalesque, devait être rendu digne de la cour et d'un certain raffinement socioculturel, ainsi que l'a montré Marie-Françoise Christout⁶. Le procédé se poursuit dans les premières années du règne personnel, avant que le bouleversement du gouvernement personnel et l'avancée en âge du roi ne viennent le rendre obsolète. Le caractère galant du prince est régulièrement souligné par le sujet même des ballets et leur dispositif scénique consistant à entourer le roi de jeunes femmes de la cour. Au début de la décennie, le thème galant correspond au récent mariage du roi (1659). Plus généralement, il reste en lien avec son jeune âge. En 1661, Louis XIV a vingt-trois ans. Cette thématique permet, en parlant d'amour, de présenter la dimension paternelle et protectrice du monarque. L'aspiration à la paix s'oppose aux années de guerre et de privations, mais aussi à la grave crise de subsistance qui fait rage dans le pays en 1661 et 1662. Les récoltes de céréales y furent catastrophiques. La disette se transforma en famine dans de nombreuses provinces. Néanmoins, ces deux années furent suivies d'un rebond qui, grâce à la paix retrouvée, permit une forme de prospérité nouvelle suscitant tous les espoirs.

¹ Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690, p 29

² *ibid*, p 29

³ Oraison funèbre prononcée dans l'église des Augustins du grand couvent de Paris, au service solennel fait par l'assemblée générale du clergé de France pour la reine mère du roi par monseigneur Hyacinte Serrony, évêque de Mende Paris, A. Vitré, 1666

⁴ Oraison funèbre prononcée dans l'église des Augustins du grand couvent de Paris, au service solennel fait par l'assemblée générale du clergé de France pour la reine mère du roi par monseigneur Hyacinte Serrony, évêque de Mende Paris, A. Vitré, p 10

⁵ Philippe Hourcade, *op cit*, pp 129 et s

⁶ Marie-Françoise Christout – *op cit*

En février 1661, le ballet royal de l'Impatience¹ chante les amours du roi. Les vers de ballet présentent un souverain qui, par sa grâce et sa jeunesse, succombe aux plaisirs de l'amour. Louis XIV paraît dans le rôle de trois personnages : un *Grand amoureux*, *Jupiter* et un *chevalier de l'ancienne chevalerie*. Les premiers vers assurent que le roi correspond bien au personnage de *Grand amoureux*. Il s'agit d'une évidente allusion à son récent mariage. Benserade donne la parole à un roi s'affirmant *vaincu par de beaux yeux*² et soumis aux lois de l'amour. Jupiter lui-même se déclare amoureux. Son rôle de chevalier permet encore au poète d'évoquer la *galanterie*³ du souverain. Sous la plume de Benserade, le roi affirme *le monde cependant m'adore*.

Dans le ballet des Saisons⁴ (juillet 1661) Le Printemps - Louis XIV paraît entre autres suivants entouré du Jeu, du Rire, de la Joie. La présence de sa belle-sœur Henriette d'Angleterre figurant Diane, accompagnée d'une suite de nymphes dansées par de grandes dames de la cour, souligne le caractère galant de la représentation royale. Une bucolique troupe de vendangeurs et de vendangeuses dans laquelle danse Monsieur et les vers de Benserade soulignent cette atmosphère tendre et galante.

La première entrée du ballet Hercule amoureux⁵ (1662) reste imprégnée par cette atmosphère. Seuls trois hommes (Monsieur, le comte de Saint-Aignan et Monsieur le Duc) entourent le roi pour treize femmes. Monsieur figure l'Hymen. Les vers que lui consacre Benserade en font un personnage angélique, un *doux charmeur* renforçant encore cette ambiance galante, grâce à son récent mariage avec Henriette d'Angleterre (mars 1661). Mars, représenté par Louis XIV, est privé son identité guerrière. Le rappel des amours du Dieu et de Vénus prime. Lorsque le roi paraît dans le rôle du Soleil, Benserade affirme qu'il est *dangereux pour ces tendres Beautés*.

Le ballet des Arts¹ (janvier et février 1663) exploite la même veine. La présence des dames de la cour, lors de la première et de la dernière entrée, en témoigne. Dans le rôle d'un berger, le roi est entouré de six dames, de trois danseurs professionnels et d'un seul courtisan (le marquis de Rassis). La distribution fait la part belle à l'élément féminin, dont Mademoiselle de La Vallière. Sa présence ne s'explique assurément pas par ses talents de danseuse puisqu'elle claudiquait. Le ballet montre donc une certaine bienveillance à l'égard des amours de Louis XIV, même si Benserade se garde de les évoquer ouvertement. En 1664, par son titre même, le ballet des Amours déguisés, souligne le propos galant tout en élargissant la thématique. L'amour n'est plus

¹ Ballet royal de l'Impatience dansé par sa Majesté le 19 febvrier 1661, Paris, R Ballard, 1661

² *ibid*, p 19

³ *ibid*, p 34

⁴ Ballet des Saisons dansé à fontainebleau par sa Majesté le 23 juillet 1661, Paris, R Ballard, 1661

⁵ Vers du Ballet Royal dansé par leurs Majestez entre les Actes de la grande Tragédie de l'Hercule Amoureux, Avec la Traduction du prologue, & des Arguments de chaque Acte, Paris, R Ballard, 1662

seulement ce plaisant divertissement propre à la jeunesse, il évolue vers l'amour porté par le roi à ses sujets. Il permet donc de peindre Louis XIV en monarque soucieux du bien-être des Français. Octave de Périgny, qui conçut le livret, l'articula sur la puissance de l'amour pivot central du spectacle. La présence sur scène de très nombreuses dames de la cour accentue cette atmosphère. Philippe Hourcade souligne d'ailleurs que ces dames paraissent plutôt dans des parades que dans de complexes chorégraphies², ce qui montre bien cette veine galante. La reine, elle-même danse dans le rôle de Proserpine. Louis XIV y représente Renaud, archétype du héros amoureux dans la littérature précieuse des XVI^e et XVII^e siècles. Dès le prologue, Pallas évoque la prestance du roi. *Jeunesse* et allure, mais aussi *esprit* et *richesse*³ concourent à le rendre séduisant. Mercure souligne qu'il est plein d'une *grâce attrayante*. Cette image se double d'une représentation plus politique. Le prologue décrit également un roi aimé et admiré par son peuple dont *pour luy, la tendresse est extrême*⁴. Le livret décrit un peuple vivant dans l'adoration de son souverain, une cour décidée à lui plaire.

En 1665, le ballet de la naissance de Vénus⁵ conte les amours illustres de quelques héros de l'Antiquité. Le roi figure Alexandre aux côtés de Madame qui représente Roxane. Les vers de Benserade, comparant les deux souverains, affirment que Louis XIV est le plus séduisant des deux. Le thème de la naissance de Vénus, les entrées contant les amours de couples célèbres, la présence d'un très grand nombre de dames de la cour sur scène offrent toujours un cadre galant et raffiné pour évoquer le roi.

La chorégraphie du ballet des Muses⁶ (1666) s'inscrit encore dans une thématique galante. Lorsque le roi monte sur scène dans le rôle d'un berger, il est entouré de trois danseurs dont deux professionnels et surtout de trois dames de sa cour, dont Madame de Montespan et Mademoiselle de la Vallière. Le caractère galant de l'entrée s'exprime à travers la thématique précieuse des bergers et bergères amoureux et par le choix de faire danser la maîtresse du roi (Mlle de la Vallière) et celle qui est sur le point de le devenir (Mme de Montespan). Benserade loue la beauté de l'une et de l'autre, il affirme que Madame de Montespan *garde une conduite / Dont chacun est surpris*⁷. Concernant sa rivale, l'homme de lettres se borne à évoquer le *bonheur extrême* qui est le

¹ Ballet des Arts, dansé par sa Majesté le 8 janvier 1663, Paris, R Ballard, 1663

² Philippe Hourcade – op cit, pp 48 et s

³ Les amours deguisez, Ballet du roy. Dansé par sa Majesté, au mois de Fevrier 1664, Paris, R Ballard, 1664, p 12

⁴ ibid, p 12

⁵ Ballet Royal de la Naissance de Vénus. Dansé par sa Majesté, le 26 de janvier 1665, Paris, R Ballard, 1665, p 21

⁶ Gazette, 4 déc. 1666, n° 146, pp 1239-124 / Gazette, 11 déc. 1666, n° 149, p 1263

⁷ Ballet des Muses. Dansé par sa Majesté à son Chateau de S. Germain en Laye, le 2. Decembre 1666, Paris, R Ballard, 1666, pp 22- 23

sien¹. La troisième apparition du roi s'inscrit toujours dans ce registre galant. Il y danse aux côtés de nymphes venues lui rapporter la rivalité opposant, dans l'entrée précédente, différents personnages représentés par dix-sept dames de la cour. Benserade commence pourtant à renoncer à cette thématique galante. Dans les entrées consacrées au roi, les vers n'évoquent plus le prince galant. C'est par exemple une nymphe belliqueuse, dont il est question. Cette dernière *des Ours et de Lyons médite un meurtre horrible*². Le poète évoque le lion britannique. En janvier 1667, la France liée par traité du 27 avril 1662 à la Hollande, prit fait et cause pour dernière dans le conflit l'opposant aux Anglais. 1666 constitue une année charnière. L'image du prince galant disparaît avec la survenance de la guerre de Dévolution. Désormais, l'image austère du roi chrétien n'aura plus de séduisante et aimable contrepartie

1.5.2 – Le roi chrétien stéréotypé : de la guerre de Dévolution à Pâques 1680 (1666-1680)

Jusqu'à l'orée des années 1680, la vie privée de Louis XIV ne fut pas un modèle de fidélité conjugale. Le roi affichait assez ostensiblement ses maîtresses et ses enfants naturels qu'il alla même jusqu'à légitimer publiquement. Sur cette longue période de 1666 à 1682, Louis XIV mena une vie d'adultère. Nous l'avons souligné précédemment, la célébration du corps politique du roi fut un moyen commode de louer ce roi volage. Alors même que son activisme religieux contre les protestants et la dégradation de ses relations avec Innocent XI³ caractérisent une politique religieuse toute personnelle, le sujet reste encore assez peu exploité hormis par quelques prédicateurs plus zélés.

En 1669, le sermon de Bossuet, pour le premier dimanche de l'Avent, évoque saint Louis peint comme un modèle. Le roi ne le surpasse pas et ne semble pas même l'égaliser. L'orateur paraît réticent face à l'image de Louis XIV roi chrétien. Il est vrai qu'en 1669, Louis XIV a reconnu son fils adultérin, le comte de Vermandois, né de ses amours avec Mlle de la Vallière. Mme de Montespan lui donnait également un nouvel enfant (Louise Françoise morte en 1672), tandis qu'un jugement quelque peu hâtif brisait la carrière militaire de M. de Montespan.

Bourdaloue, dans le 1^{er} dimanche de l'Avent⁴ 1670, soutient que Louis XIV est un roi pieux. La louange reste stéréotypée. Nulle action du roi n'étaye ce propos. Le sermon prononcé pour le quatrième dimanche de l'Avent par Bourdaloue est à peine plus bavard. Louis XIV, *premier roi du*

¹ *ibid*, p 25

² *ibid*, p 39

³ Alexandre Maral – *op cit*, pp 125 et s

⁴ *Œuvres Complètes de Bourdaloue*, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 15

*monde*¹, agit en faveur de l'Eglise et lutte contre l'impiété. Le prédicateur multiplie les titres *très chrétien, plus grand roi du monde* et rappelle ses fonctions de protecteur de l'Eglise, dans un registre évoquant surtout le corps politique.

En 1671, toujours très zélé à l'égard du roi, Fromentières introduit un sujet encore peu traité dans les oraisons de cette première moitié des années 1670, en s'intéressant à la politique religieuse de Louis XIV. Son oraison d'Hardouin de Péréfixe célèbre *la connaissance parfaite qu'il [le roi] a des affaires de l'Eglise*². S'adressant aux évêques présents à Notre Dame, il leur affirme que le roi fait preuve de la même *pénétration* et du même *zèle*³ qu'eux-mêmes dans la défense des intérêts de l'Eglise. Il souligne son action contre le protestantisme français. Par un édit de janvier 1669, le roi a supprimé dans les parlements de Paris et de Rouen les chambres mi-parties. Par sa déclaration du 1^{er} février dans un texte de trente-neuf articles, il a interdit tout ce qui n'était pas explicitement accordé par l'édit de Nantes.

Dans le sermon pour le Jeudi saint 1673, Chauchemer évoque la majesté et l'humilité du Christ, établissant un parallèle avec Louis XIV⁴. Lors du Jeudi saint, afin de commémorer la Cène, le roi lavait les pieds de treize enfants pauvres⁵. En 1673, le roi n'avait pas failli à cette tradition⁶. Le prédicateur affirme que cet acte rehausse la gloire du roi⁷. Cette cérémonie souligne sa vertu et le place au-dessus d'Abraham ou de Joseph. C'est davantage le corps politique du roi dont il est question à travers la commode thématique de l'humilité, vertu chrétienne s'il en est. Le jour de Noël, Chauchemer se montre plus zélé. La foi de Louis XIV, sa lutte contre l'hérésie à comprendre comme la Religion réformée, sa *guerre sainte* contre l'*impiété* et le *libertinage*⁸ et son sens de la justice compose le portrait du roi chrétien. Son sens de la justice est une probable allusion à l'affaire de la Régale.

En 1675, les oraisons de Turenne creusent le sillon du roi chrétien. Le père Cueillens⁹ renoue avec le triple corps du roi déjà présent chez Le Boux dans son oraison d'Anne d'Autriche (1666.) Le premier corps du roi tient à sa personne physique. La seconde est liée à sa qualité de roi très chrétien, tandis que la dernière est le corps politique¹. La dimension sacrée du roi conduit à

¹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 70

² Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guérin, 1690, p 80

³ *ibid* p 80

⁴ Sermons sur les mystères de la religion chrétienne par le R. P. Chauchemer, Paris, L Guérin, 1709, p 266

⁵ Alexandre Maral – *op cit*, p 104

⁶ Gazette du 1^{er} Avril 1673, n° 37, p 292

⁷ Sermons sur les mystères de la religion chrétienne par le R. P. Chauchemer, Paris, L Guérin, 1709, p 266

⁸ *ibid*, p 89

⁹ Oraison funèbre de. Henry de La Tour d'Auvergne, Vte de Turenne, prononcée le 4e novembre 1675, dans l'église cathédrale de Lavour. par le R. P. Cueillens, Seconde édition Paris : E. Couterot, 1676

rappeler qu'il communique sous les deux espèces lors du sacre, qu'il nomme les chefs de l'Eglise et défend le Saint-Siège. Remontant aux débuts de la royauté, l'orateur évoque Charlemagne et Louis le Débonnaire, affirme que la *dignité* des rois de France *n'est pas seulement temporelle, mais sacrée et approchant de la sacerdotale*². L'affaire de la Régale qui a éclaté en 1673 incite sans doute l'ecclésiastique à composer le portrait d'un roi attaché à son Eglise. Cueillens³, insistant sur la prétendue peine éprouvée par le roi à la perte de Turenne, établit un parallèle entre Louis XIV et le roi David perdant le général Abner. Cette sensibilité du roi le distingue des *Géants de la Terre* qui ignorent Dieu⁴. Révélant une fois de plus son humilité chrétienne, Louis XIV est plus *touché* par cette perte que *par le gain de plusieurs Batailles, la prise de plusieurs Villes, & la conquête mesme des Provinces entières*⁵. Plutôt que de célébrer les victoires du roi, l'orateur prétend chanter les louanges du roi, incarnation du monarque chrétien. Il n'omet pourtant pas de faire allusion à ses victoires. Dans le sermon du Jeudi saint 1676, Fléchier revient sur la cérémonie du lavement des pieds⁶. Elle permet de souligner l'humilité du roi, malgré les *lauriers qu'[il] a cueilli* ainsi que *ces précieux trésors de gloire*⁷. Son oraison de Noël⁸ soutient que Louis XIV préfère que soit appelé sur lui les bénédictions du Ciel, plutôt que de recevoir une louange. L'humilité, antienne de la littérature chrétienne n'est plus totalement celle du corps politique, Louis XIV y joue son rôle. Le roi pleinement accompli dans son rôle de souverain n'a plus qu'à atteindre la perfection chrétienne. Le sermon du dimanche des Rameaux⁹, prononcé par Le Boux probablement en 1678 (cf. II 1.2.1), insiste sur la dimension sacrée du roi. L'évêque soutient que *son onction toute sainte la rend une espèce de Sacerdote*¹⁰. Celui qui revêt la dignité royale *devient un autre homme*. Il affirme même *que le nom même de Christ, nom consacré pour désigner le Fils du Très-Haut lui appartient*¹¹. Le sacre du roi de France¹² est présenté comme la preuve de ce lien entre Dieu et le roi. Le sermon célèbre les rois de France *Fils aînés de L'Eglise, Oints du Seigneur*, qui se sont illustrés par leur lutte *contre les Infidèles*,

¹ *ibid* pp 8 et 9

² *ibid* p 14

³ Oraison funèbre de. Henry de La Tour d'Auvergne, Vte de Turenne, prononcée le 4e novembre 1675, dans l'église cathédrale de Laval. par le R. P. Cueillens, Seconde édition Paris : E. Couterot, 1676

⁴ *ibid* p 6

⁵ *ibid* pp 6 et 7

⁶ Alexandre Maral – *op cit*, p 104

⁷ Panégyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumonier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1711, seconde partie, p 2

⁸ Œuvre Oraisons funèbres, choix des panégyriques, choix des sermons, Tours, Cattier, 1886, vol 2, p 178

⁹ Sermons prêchés devant le Roi, par M. Le Boux, Rouen : Vve Besongne, 1766, T 2, p 130

¹⁰ *ibid*, T 2, p 135

¹¹ *ibid*, T 2, p 135

¹² *ibid*, T 2, p 137

leur soutien au Pape et *leur rare piété*¹. De fil en aiguille, l'orateur finit par évoquer *ce Prince qui nous gouverne*, qui synthétise *le Christianisme de Louis IX, l'élévation de Charlemagne la bienfaisance de Henri IV, la douceur de Louis XIII*². Ce retour du corps politique et cet effacement de Louis XIV doit sans doute beaucoup au fait qu'en 1678 le scandale entourant la vie privée du roi était bien grand pour l'Eglise. Selon Primi Visconti, il ne put pas même se confesser pour Pâques. Dans les années qui suivent, il est d'ailleurs difficile de trouver une célébration du roi chrétien.

1.5.3 – Le roi chrétien entreprenant : De Pâques 1680 à la veille de l'édit de Fontainebleau (1680-1685)

L'année 1680 semble marquer une évolution. La célébration de l'action du roi, au moins à la cour, se fait plus pressante chez les prédicateurs. Il est désormais question de Louis XIV et plus seulement du roi de France, lorsqu'il s'agit d'évoquer le roi chrétien.

Dans son ouvrage consacré à la pratique religieuse de Louis XIV, Alexandre Maral insiste sur un événement³, véritable tournant dans la vie d'un roi devenu dévot. En 1680, Louis XIV s'appretait à renouer avec la régularité de la communion abandonnée seize ans plus tôt. Afin de pouvoir communier à Pâques, il avait dû se repentir de ses adultères et s'engager à de meilleures résolutions. Il lui fallut encore une ou deux années afin de rompre définitivement avec ses habitudes passées. Néanmoins, le tournant fut sans doute assez sensible pour que Bourdaloue, en habitué de la cour, saisisse le changement. La lecture de ses sermons prononcés à la cour le laisse supposer. Le roi communia désormais aux grandes fêtes du calendrier liturgique et afficha sa volonté de se conformer aux grands principes de l'Eglise et de montrer l'exemple. Il opta alors pour une existence plus conforme à l'idéal des prédicateurs. La cour cessa d'être décrite comme un lieu de perdition qui, en 1674, faisait dire à l'abbé de Fromentière pour le sermon de prise de voile de Mlle de La Vallière *La cour étant un air si contagieux, quel peut être le secret de ne pas y périr ? Messieurs, si vous voulez que je m'en explique sincèrement, je n'en sais guère que celui de ne pas y demeurer*⁴.

La politique religieuse du roi à l'égard des protestants fit l'objet d'une vaste célébration et cela bien avant l'édit de Fontainebleau. En parallèle, les relations avec Innocent XI demeurèrent houleuses. Le roi et le pape s'opposèrent sur la désignation de l'archevêque de Cologne, mort en 1688. Louis XIV accusa le Saint-Siège de partialité en faveur de la maison d'Autriche. Un

¹ *ibid*, T 2, p 140

² *ibid*, T 2, p 158 et 159

³ Alexandre Maral – *op cit*, p 253

⁴ Hurel Augustin-Jean – *op cit*, T 1, p 142

nouveau front s'ouvrit même au sujet des jésuites. En octobre 1688, le père de La Chaize ordonna aux jésuites français de cesser toute communication avec leur Général basé à Rome¹.

Les sermons de cour et les oraisons funèbres célèbrent la piété et la foi du roi. Plus rarement, la lutte contre les jansénistes ou les musulmans reçoit un écho. Pour les prédicateurs, cette lutte contre la Réforme s'étend même au-delà des frontières : les conflits opposant Louis XIV à ses voisins sont présentés sous ce prisme. Les orateurs se montrent en revanche plus prudents concernant le rapport du roi à la papauté. Tout au plus, peut-on admettre que célébrer la politique religieuse menée contre les protestants constitue un soutien face aux critiques pontificales, en délivrant au roi un certificat de piété et d'activisme catholique. Quelques textes se montrent plus incisifs sur le sujet. Ainsi, en 1684, une oraison de Marie-Thérèse célèbre le soutien militaire apporté par les rois de France à la papauté : *Nos rois ont remis vingt fois les Papes dans les Sièges d'où ils avaient été chassés*². L'orateur y affirme également que les Etats pontificaux se sont principalement constitués grâce à eux, soulignant la dette de la papauté à l'égard de la France.

En 1680, dans le sermon pour la Purification de la Vierge³, Bourdaloue compose le portrait d'un roi pieux. Louis XIV est *le défenseur et le vengeur* de la loi de Dieu. L'orateur évoque le renouvellement de l'interdiction contre le duel (édit du 25 août 1679) et célèbre la politique menée contre la religion réformée qualifiée d'*hérésie*. En juillet 1679, Louis XIV a supprimé les chambres mi-parties des parlements de Bordeaux, Toulouse et Grenoble. En 1680, il s'apprête à interdire aux catholiques de se convertir au protestantisme. Cette politique destinée à *contenir l'hérésie dans les bornes que les édits de vos ancêtres lui ont prescrites*⁴ conduit l'orateur à célébrer Louis XIV en qualité de *héros que Dieu a suscité*. Enfin, l'ecclésiastique décrit une cour où règnent l'harmonie et les bonnes mœurs. Elle n'est plus un lieu de perdition où l'on méconnaît le nom de Dieu, un lieu où règne l'ambition. Elle a été rechristianisée par le roi. Il est tentant d'y voir un encouragement aux résolutions royales de mener une vie conjugale plus respectueuse de la morale chrétienne. Bourdaloue, dans son sermon de Pâques⁵ 1680, poursuit dans cette veine. Le Ciel, à travers ses *anges protecteurs* et ses *saints* s'intéresse au roi. Dieu trouve à *se consoler de l'inconstance de la plupart des chrétiens*⁶ grâce à lui. Le prédicateur n'enjoint plus le roi d'adopter un comportement chrétien, à l'instar de ce qu'ont toujours fait les prédicateurs œuvrant à la cour. Le roi devient le consolateur

¹ Alexandre Maral – op cit, pp 125 et s

² Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église royale de S.-Maurice de Salins, le 18 novembre 1683, par messire Estienne Patouillet, Besançon, Rigoine, 1684, p 20

³ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 189

⁴ *ibid*, vol 3, p 200

⁵ *ibid*, vol 3, p 86

⁶ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 99

de l'Eglise et de Dieu. Le roi a sacrifié ses entreprises militaires à *l'intérêt de la religion*¹. A l'en croire, les traités de Nimègue ont été signés afin d'éviter l'épuisement des forces chrétiennes face à la menace ottomane. Louis XIV a su renoncer à *ses plus justes prétentions*². Sans citer Léopold I^{er}, l'Empire ou les Ottomans, Bourdaloue salue la *piété royale*³. Décrivant avec emphase la toute-puissance de Louis XIV, l'orateur célèbre un roi demeuré humble face à Dieu. Plus grande est sa puissance et plus glorieuse est son aspiration à honorer Dieu. *C'est une espèce de miracle*⁴ selon Bourdaloue.

Le 9 novembre 1681, Bossuet prononce le *Sermon sur l'unité de l'Eglise*⁵. Ce texte cherchant à réconcilier Louis XIV et Rome propose le portrait d'un roi éminemment chrétien et dont la politique ne se justifie que par ses convictions catholiques. Louis XIV est un nouveau Charlemagne⁶. Il présente les succès et les victoires du roi comme autant de services rendus à Dieu. Bossuet célèbre son action contre les réformés. Depuis juin 1680, les catholiques avaient l'interdiction de se convertir au protestantisme. A compter du printemps 1681, les dragonnades furent autorisées en Poitou, tandis que les protestants nouvellement convertis au catholicisme étaient exemptés du logement des gens de guerre pendant deux ans. En juin de la même année, les enfants protestants pouvaient se convertir dès l'âge de sept ans⁷. Le 9 juillet, l'Académie protestante de Sedan était fermée. Bossuet se réjouit de *tant de conversions*⁸ et célèbre l'orthodoxie d'un roi luttant contre les déviances au sein de l'Eglise. Sa lutte contre le jansénisme est au cœur de ses propos lorsqu'il parle de Louis XIV *qui ne veut que voir la raison pour s'y soumettre* et qui fait *qu'on ne lit plus les canons et les décrets des saints Pères par pièce*.

Cette inflexion en faveur de Louis XIV, héros chrétien, finit également par se retrouver à la ville. Le 25 août 1681, le panégyrique de saint Louis par le père Anselme établit un parallèle entre le saint et Louis XIV. Le prédicateur évoque une minorité menacée par des féodaux turbulents⁹ : qui ne songerait pas à la Fronde en entendant l'orateur relater cet épisode ? Anselme célèbre la croisade menée par l'aïeul du roi contre les Albigeois¹⁰ : le parallèle avec la répression des protestants est évident. Louis le Grand ne peut néanmoins surpasser saint Louis, puisque ce

¹ *ibid*, vol 3, p 99

² *ibid*, vol 3, p 99

³ *ibid*, vol 3, p 99

⁴ *ibid*, vol 3, p 99

⁵ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 11, p 582

⁶ *ibid*, vol 11, p 614

⁷ Alexandre Maral – *op cit*, pp 190 à 214

⁸ *ibid*, vol 11, p 625

⁹ Panégyriques des Saints prononcés par messire Antoine Anselme, Paris, Pierre-François Giffart, 1718, T 2, pp 511 et 512

¹⁰ *ibid*, T 2, pp 509 et 510

dernier a été béatifié. Il peut néanmoins l'égaliser. Le père Anselme assoit son affirmation sur la lutte du roi contre l'Eglise réformée. Grâce à lui, *L'Eglise Gallicane .../... aura bien-tôt la pureté extérieure qu'elle a perdue*¹. L'orateur prédit un rapide triomphe contre les protestants. La comparaison avec le sermon pour le premier dimanche de l'Avent 1669 par Bossuet évoquant lui aussi saint Louis est donc très parlante. Dans ce premier sermon², le saint était peint comme un modèle pour Louis XIV. Ce dernier était encore loin de l'égaliser.

L'oraison de l'évêque de Strasbourg en 1682 célèbre l'action du roi en faveur de la religion catholique : la ville, tout juste annexée, a été rendue au culte catholique. L'orateur parle de *ce monarque .../... surtout grand quand il est question de sauver les élus de Dieu, de vaincre les ennemis de la Religion & de retirer de leurs mains l'héritage d'Israël*³. Louis XIV est présenté comme le bras armé de Dieu et l'annexion de la ville devient un véritable acte de foi.

Le père Hubert, dans le sermon de la Purification de la Vierge⁴ en 1683, évoque la politique religieuse du roi et ses *miracles* ramenant à l'Eglise *les enfans qu'elle avait perdu*⁵. La lutte contre les protestants qualifiés d'*hérétiques* est menée dans leur seul intérêt et par amour. De toutes les entreprises du roi, *malgré la gloire qu'il y ait pour [le] roi à donner depuis si long-temps des Loix à toute la terre*⁶, sa politique religieuse constitue le summum de la gloire. En 1683, l'oraison pour le trente-septième anniversaire de la mort de Henri de Bourbon⁷, père du Grand Condé, célèbre la piété royale. Bourdaloue souligne les *dispositions si saintes* ou encore *l'un des miracles [du] règne*⁸. Louis XIV délivre même aux convertis des instructions.

Les nombreuses oraisons de Marie-Thérèse, en 1683, fournissent un important matériau. La politique contre les protestants occupe le devant de la scène avant la politique menée par le roi en faveur des bonnes mœurs.

Armand de Béthune offre l'image d'un roi chrétien changeant la France, évoquant *tant de grandes & Chrestiennes Actions de la Vie de ce Grand Monarque*⁹. Le souverain agit pour la religion dans le royaume et à l'étranger. Sa lutte contre la Réforme se double également d'un combat contre les

¹ *ibid*, T 2, p 535

² Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 8, p117

³ Oraison funèbre de François Égon, landgrave de Furstenberg, prononcée dans l'église de Strasbourg, le 6 juin 1682 par Dom Michel Gourdin, Strasbourg, J.-J. Dolhopff, s. d., p 35

⁴ Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Caresme, Paris, Veuve Roulland, 1715, T1, p 1

⁵ *ibid*, T1, p 41

⁶ *ibid*, T1, p 42

⁷ Œuvre de Bourdaloue, T 4, Paris, Lefevre - Pourrat Frères, 1838, p 391

⁸ *ibid* p 404

⁹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par messire Armand de Béthune, Le Puy, P. et G.-F. Delagarde, 1683, pp 17 et 18

*nouveaux dogmes qui se glissent sans son autorité dans le cœur de la France*¹. L'évêque passe donc des protestants aux jansénistes. A Besançon², l'oraison évoque *tant de milliers d'âmes dans le Poitou rachetés grâce au secours des Missionnaires les arrachant à leur erreur*³. Dans le Poitou, en 1681, l'intendant René de Marillac logea les gens de guerre chez les protestants leur permettant de piller et de ruiner leurs hôtes. Ces exactions aboutirent à la conversion de trente-huit mille réformés. L'orateur souligne également qu'à Strasbourg le roi a fait triompher la religion catholique. A Saint-Eustache⁴, le père Hubert célèbre les édits pris contre les protestants et la destruction de leurs temples. Lyrique, il évoque *les troupes innombrables d'enfants egarez, revenir de toutes part dans les bras de leur Mere*⁵. A Saint-Germain-l'Auxerrois⁶, l'oraison affirme qu'*une des plus grandes actions que le roi ait faite ... / ... est l'affaiblissement de l'Herésie en France*⁷. Bossuet⁸ loue la lutte contre l'hérésie et l'idolâtrie de Louis XIV qui *veut être avec David l'homme selon le cœur de Dieu*⁹. Selon l'orateur *tout le genre humain demeure d'accord qu'il n'y a rien de plus grand*¹⁰ que la répression de la Réforme. Il célèbre le combat contre *les Infidèles* menaçant la Chrétienté et *qui pénétrèrent jusqu'à ses entrailles*¹¹. Il évoque le secours apporté aux Vénitiens à Candie contre les Turcs et la bataille du Raab. Le champion de la chrétienté n'est plus l'Empereur mais le roi de France devenu *le rempart de l'Autriche, dont il avait été la terreur*¹². Fléchier¹³ met en exergue l'action royale contre l'impiété et la licence, sa lutte contre les protestants avec la destruction des temples, ses conquêtes permettant de rétablir la foi catholique à l'étranger.

A la cour, la célébration de la politique du roi ne se focalise pas seulement sur la répression du protestantisme, mais s'intéresse également à la question de bonnes mœurs, sujet moins présent à la ville. Il faut y voir un compliment adressé au roi.

¹ Ibid p 17

² Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église royale de S.-Maurice de Salins, le 18 novembre 1683, par messire Estienne Patouillet, Besançon, Rigoine, 1684, préface

³ ibid p 15

⁴ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre... prononcée à Paris, en l'église de Saint-Eustache, le 23 octobre 1683 par M. Denise, Paris, Vve G. Josse, 1684, p 11.

⁵ Sermons du Père Hubert, Paris, Veuve Roulland, 1725, T. V, 2e partie, p 323

⁶ Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701, p 91

⁷ ibid p 107

⁸ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 209

⁹ ibid p 209

¹⁰ ibid p 210

¹¹ ibid p 210

¹² ibid p 211

¹³ Panégyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775,

En 1684, l'Avent de Bourdaloue célèbre le roi chrétien. Le sermon pour le III^{ème} dimanche de l'Avent le montre ennemi du libertinage et de l'impïété¹. La cour est redevenue celle d'un roi chrétien. Elle n'est plus *cette Babylone où les louanges de Dieu n'étaient jamais entendues*². A en croire Dangeau, Louis XIV critiqua les courtisans qui ne faisaient par leurs Pâques et il reprocha au marquis de Gesvres d'entendre *la messe irréliéigieusement*³. C'est ce qu'Alexandra Maral appelle « la cour sainte » et qui voit le roi afficher sa dévotion et exiger de ses courtisans qu'ils s'y plient.

Bourdaloue, dans son sermon de Noël⁴, dresse un catalogue des actions du roi chrétien : il combat *les ennemis de son Eglise et de sa foi, l'hérésie est abattue, l'impïété réprimée, le sacrilège est quant à lui vengé*. Seule ombre à ce tableau la persistance de vices honteux dans lesquels il est d'usage de voir une allusion à l'homosexualité, le « vice italien, auquel goûtait Monsieur ou le fils légitimé du roi le comte de Vermandois. Louis XIV souhaite que sa cour et son royaume respectent Dieu. A lire Bourdaloue, s'il le pouvait c'est le monde entier que Louis XIV s'efforcerait de rendre chrétien.

1.5.4 – Le roi dévot : de la révocation de l'édit de Nantes à la paix de Ryswick (1685-1697)

Le 18 octobre 1685, Louis XIV révoqua l'édit de Nantes mettant fin à la tolérance octroyée par Henry IV au culte protestant. Comme évoqué dans un précédent chapitre, nos sources offrent une place relative à la révocation de l'édit de Nantes. Ce constat rejoint les réflexions de Gérard Sabatier constatant que les peintures du salon de la Paix à Versailles, élaborées lors de la révocation, ne lui offrent qu'une place très réduite. L'auteur cite lui-même Hélène Himmelfarb, qui évoque un « silence quasi complet des arts visuels majeurs et de la scène lyrique officielle⁵ ».

En parallèle les relations du roi avec l'Eglise de Rome s'apaisèrent avec la mort d'Innocent XI (août 1689) à qui succéda Alexandre VII, puis Innocent XII (juillet 1691). La querelle autour de la Déclaration des Quatre articles finit par trouver une solution. En août 1690, Louis XIV cassa la déclaration. En 1691, Innocent XII investit les évêques français n'ayant pas signé cette déclaration. En 1693, les autres évêques signataires reçurent l'investiture papale, ayant accepté à leur tour de se rétracter⁶. Tout concourrait donc, plus que jamais, à présenter Louis XIV en prince chrétien. Le sujet reste une thématique propre à la prédication. Néanmoins, quelques rares

¹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 119

² *ibid*, vol 1, p 126

³ Alexandre Maral – *op cit*, p 272

⁴ Œuvres Complètes, *op cit*, vol 3, p 14

⁵ Sabatier Gérard - *Versailles ou La figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999

⁶ Alexandre Maral – *op cit*, pp 141 et s

réflexions se font également jour dans les spectacles. La tradition continue à évoquer le Très Chrétien, mais les mérites du roi importent davantage que les attributs traditionnels du roi de France.

La révocation ne se traduit donc pas dans nos sources par un renforcement de l'image du roi chrétien. Il est vrai que la lutte du roi contre les réformés était déjà très largement glorifiée par les prédicateurs, bien avant l'édit de Fontainebleau. Ce constat contredit l'affirmation de Jean-Marie Apostolidès, selon laquelle les prédicateurs s'efforcent après la révocation de donner une image religieuse du souverain¹. Cette dernière était déjà effective. A l'inverse, on peut noter que l'évènement retentit en dehors des chaires. Dans l'opéra *Armide* sur une musique de Lully, dérogeant à la règle qui veut que le roi chrétien ne soit jamais évoqué dans un divertissement, Quinault loue Louis XIV pour avoir *fait tomber sous ses puissantes mains / un monstre que l'on a cru si longtemps invincible*².

Face à cet événement, certaines oraisons funèbres conservent leur réserve en matière de louange au roi et ne célèbrent pas même l'édit de Fontainebleau. Pour les mêmes défunts, certains prédicateurs louent la décision, tandis que d'autres gardent le silence. Les oraisons du maréchal duc de Villeroy³ l'illustrent à la perfection. La célébration de la révocation retombe assez vite. Dès 1687, les oraisons du Grand Condé ne s'intéressent plus à la question. Faut-il y voir une louange au roi qui ne se nourrit pas d'évènements en particulier et qui généralisant et s'écartant du réel construit une image du roi n'ayant nul besoin d'évoquer la révocation pour célébrer le roi chrétien. L'hypothèse reste fort probable.

L'oraison de l'évêque Charles de Bourlon, disparu en 1686, parle de la révocation. L'orateur célèbre *ces Edits si justes & ces Lois si pleine de miséricorde*⁴ qui permirent au défunt évêque de mener à bien sa mission. *La révocation de ce fameux Edit permet de triompher définitivement de l'hérésie. Le roi surtout merite d'être honoré des Evêques, des Papes & Conciles, comme le Fils Aîné de l'Eglise. Jamais, les Constantins, les Theodose, les Charlemagne ont-ils rien fait de plus glorieux à Dieu, de plus utile à l'Eglise Catholique, de plus avantageux à une Royaume Chrétien*⁵. Le prédicateur fait du roi le champion du catholicisme et le monarque le plus zélé en faveur de Dieu et de l'Eglise.

¹ Jean-Marie Apostolidès – op cit, p 27

² *Armide*, tragédie en musique. Représentée par l'Académie royale de musique établie à Lyon, Lyon, Th Almaury, 1698

³ Oraison funèbre de Mgr le Maréchal duc de Villeroy, prononcée le 22 décembre 1685, dans l'église collégiale de Villefranche par M. Humbert Terrasson Villefranche, A. Martin, 1686 / Oraison funèbre de Nicolas Neufville, duc de Villeroy, prononcée le jour de son enterrement, dans l'église des Carmélites de Lyon le 24e janvier 1686 par le P. Joseph David, Lyon, A. Jullieron, 1686

⁴ Oraison funèbre d'illustissime. Charles de Bourlon, évêque de Soissons prononcée dans son église cathédrale, le 26 de novembre 1685 par M. Ratouyn, Soissons : Mauroy, 1686, p 42

⁵ *ibid* p 43

Une oraison du duc de Villeroy également, prononcée en 1686, glorifie la révocation. Celle-ci devient l'apogée du règne¹. La célébration du roi se concentre sur sa dimension chrétienne. Dans une curieuse confusion temporelle, il devient un modèle pour Charlemagne, Clovis, Constantin et Théodose. L'orateur évoque *cet enchaînement de vertus héroïques, & de qualités plus qu'humaines, qui feront toujours le desespoir de l'Eloquence par l'impossibilité de les louer dignement*². Louis XIV donne aux catholiques la plus belle chose qui soit : la *Vérité victorieuse de l'Erreur*³. Cet enthousiasme disparaît d'une seconde oraison du duc⁴ ne célébrant pas le prince chrétien, lui préférant d'autres sujets. En 1686, Bossuet prononce l'oraison de Le Tellier. L'édit de Fontainebleau constitue l'aliment essentiel de la louange véritable *miracle*⁵. Constantin, Théodose, Marcien, Charlemagne, la postérité : tout concourt à glorifier le roi. Une seconde oraison du Chancelier⁶ évoque le *dernier coup de foudre*⁷ du roi qui par *une seule parole il fait entrer pour jamais l'Hérésie formidable dans le néant*⁸.

A la cour, lors du sermon de la Toussaint 1686⁹ treize mois après l'édit de Fontainebleau, Bourdaloue offre une image du roi articulée sur la figure du prince chrétien. Louis XIV agit tout à la fois pour *la gloire de sa couronne et la gloire de sa Religion*. Son action en faveur de l'Eglise s'avère même *au dessus de nos espérances*. S'il rappelle que Louis XIV tient son pouvoir de Dieu, l'orateur évoque le tempérament d'un roi inspiré par Dieu. Ses *augustes ancêtres* dont saint Louis ne peuvent plus égaler Louis XIV, véritable figure messianique au service de Dieu¹⁰. Aucun épisode factuel n'est évoqué : tout concourt à l'abstraction la plus totale. En 1687, les oraisons du Grand Condé n'évoquent plus le sujet, pas même Bossuet¹¹ dans une louange au roi pourtant la plus longue jamais prononcée par le prédicateur dans une oraison. Un peu isolée, une oraison du duc de Vivonne, en 1688, renoue avec la célébration du roi pour son action en faveur de la religion,

¹ Oraison funèbre de Nicolas Neufville, duc de Villeroy, prononcée le jour de son enterrement, dans l'église des Carmélites de Lyon le 24e janvier 1686 par le P. Joseph David, Lyon, A. Jullieron, 1686, p 23

² *ibid* p 23

³ *ibid* p 31

⁴ Oraison funèbre de Mgr le Maréchal duc de Villeroy, prononcée le 22 décembre 1685, dans l'église collégiale de Villefranche par M. Humbert Terrasson, Villefranche, A. Martin, 1686

⁵ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, p 371

⁶ Oraison funèbre de tres-haut et puissant seigneur messire Michel Le Tellier chevalier chancelier de France, prononcée en latin dans l'église de Sorbonne, au service de l'Université le 8. février 1686 par M. Hersan, professeur royal de l'éloquence et traduite en français par M. B, Paris, veuve Martin Jean Boudot & Estienne Martin, 1688, p 29

⁷ *ibid* p 34

⁸ *ibid* p 36

⁹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 85

¹⁰ *ibid*, vol 1, p 94

¹¹ Recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749,

puisqu'il a réussi à *anéantir l'hérésie dans toute l'étendue de son Royaume*¹ et se sont donc les *vertus morales et chrétiennes*² du roi qui sont mises en avant.

Sur la période 1688-1697, la figure du roi chrétien évolue. L'image de Louis XIV est moins alimentée par ses entreprises en faveur de l'Eglise. Le sujet est largement clôt depuis la révocation de l'édit de Nantes. La lutte contre le quietisme ne revêt pas le même prestige. L'image du roi chrétien se focalise davantage sur les vertus royales. Les malheurs du temps (difficultés françaises à s'imposer face aux autres belligérants, crise de subsistance de 1693-1694) conviennent bien à ce thème de l'humilité royale face à Dieu. Cette dernière devient une vertu quand la gloire de vaincre manque. Elle correspond également assez bien au contexte ; l'Eglise gallicane entre dans le rang en renonçant à la Déclaration des Quatre articles. L'humilité royale, déjà exploitée dans le passé, est au cœur des sermons de cour. Dans les oraisons, le roi chrétien ne constitue presque jamais la thématique centrale de la louange. La dévotion royale y est exploitée plus subtilement à travers la thématique du bon courtisan et de la « cour sainte ». Le défunt, immanquablement paré de toutes les qualités chrétiennes, évolue dans une cour modèle dont le roi est l'inspirateur.

Louis XIV, au-delà de sa dévotion et de sa politique religieuse reste le Très Chrétien. Un certain nombre de prédicateurs utilise encore les vieilles thématiques, comme le lien entre Dieu et le roi de France ou même la naissance tardive de Louis XIV. Les références aux Ecritures restent bien présentes. Ainsi, dans l'oraison de la Dauphine en 1690, l'abbé Du Jarry compare Louis XIV à Abraham, Isaac et Jacob³. En 1691, le sermon pour la fête de la Purification de la Vierge⁴ du père Jean De La Roche évoque un roi protégé de Dieu qui *a jamais autant reçu de Jesus-Christ*⁵ et que *Dieu élève sur la tête des nations*⁶. Cette référence se retrouve également dans des textes célébrant de façon assez soutenue Louis XIV. Elle fonctionne alors comme un thème supplémentaire de la célébration monarchique. Tel est le cas dans l'oraison de Mademoiselle d'Orléans devant le parlement des Dombes. L'orateur rappelle que les rois sont l'image de Dieu, soulignant ainsi la légitimité sacrée de Louis XIV⁷. Les oraisons de la Grande Mademoiselle continuent à évoquer la naissance tardive de Louis XIV, signe céleste d'un avenir grandiose. Du Jarry, lors du sermon de

¹ Oraison funèbre de très-haut et très-puissant seigneur Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne, pair et maréchal de France, général des galères, gouverneur de Champagne et de Brie, prononcée à Langres dans l'église des FF. Prêcheurs, le 22 novembre 1688, par le P. Antoine Boisselier, Reims, J. Multeau, 1688, p 16

² *ibid* p 16

³ Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière prononcée dans l'église de l'abbaye royale de Maubuisson, le 27 juin 1690 par M. l'abbé Du Jarry, Paris, A. Dezallier, 1690, p p 36

⁴ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, sur les mystères et autres sujets, Paris, Moreau, 1729, T 1, p 135

⁵ *ibid*, T 1, p 167

⁶ *ibid*, T 1, p 168

⁷ Oraison funèbre de mademoiselle d'Orléans, prononcée en présence de la cour du parlement de Dombes, dans l'église de l'aumône générale de la Charité de Lyon, le 20 juin 1693 par Mre J.-B. Doucette, Lyon, T. Amaury, 1693, p 16

la Pentecôte 1695¹, soutient que Louis XIV offre *un spectacle encore plus grand* que ceux que donnèrent Constantin, Théodose ou Charlemagne en soutenant l'Église². Il souligne *la providence invisible qui règne sur le trône de Saint Louis*³. La lignée royale et les référents chrétiens réapparaissent chez un orateur ne méjotant pas sur la longueur de ses louanges. Les circonstances dynastiques permettent également d'évoquer la tradition. Bourdaloue, dans le sermon sur la Conception de la Vierge 1697⁴, célèbre le mariage du duc de Bourgogne. La monarchie incarnée par Louis XIV est l'alliée de Dieu. Le mariage est un bien pour *l'Église et la Religion*⁵.

La politique de Louis XIV continue à être célébrée même si la grande œuvre du règne, l'interdiction du protestantisme en France appartient au passé.

Esther⁶ de Racine, composée et jouée en 1689, constitue avec son prologue à la gloire de Louis XIV un des rares spectacles célébrant le roi chrétien. Commandée par Madame de Maintenon pour les pensionnaires de la Maison Royale de Saint-Cyr, la pièce prétend inventer un nouveau genre théâtral d'inspiration chrétienne. Racine loue *les soins* que Louis XIV *prend pour soutenir* la gloire de Dieu. La création du pensionnat de Saint-Cyr, destiné à accueillir des jeunes filles nobles et pauvres, en devient l'illustration. Louis XIV *combat pour tes droits*. Racine évoque le conflit opposant en 1689 Louis XIV, partisan du roi catholique d'Angleterre Jacques II, à son gendre Guillaume d'Orange. Époux de la princesse Marie, celui-ci a pris pied en Angleterre, afin de soutenir les intérêts de la majorité protestante lassée du zèle de ce roi catholique. Chassé de son trône, Jacques II trouve asile en France. *Le perfide Interest, l'aveugle Jalousie* et *l'affreuse Hérésie* sont donc autant d'allusions à Guillaume d'Orange.

En 1690, dans l'oraison du duc de Montausier converti au catholicisme, Anselme rappelle brièvement l'édit de Fontainebleau et fait de Louis XIV *un autre Josias*⁷. En 1692, l'oraison du Premier Président du Parlement de Dijon, présente le roi comme le défenseur de la *Religion trahie*, puisqu'il accueille le souverain catholique Jacques II d'Angleterre chassé de son pays⁸. De la Roche pour le sermon de Pâques 1692⁹ affirme que Louis XIV combat contre *les erreurs*. L'orateur vise la religion réformée et à travers elle les puissances ennemies de la France. Le sermon de

¹ Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier ordre, Paris, J P Migne, 1854, T 38, p 995

² *ibid*, T 38, p 1003

³ *ibid*, T 38, p 1003

⁴ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 149

⁵ *ibid*, vol 3, p 163

⁶ Esther, tragédie tirée de l'écriture sainte, Paris, Denys Thierry, 1689

⁷ Recueil d'oraisons funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701, p 188

⁸ Oraison funèbre de Nicolas Brulart, premier président du Parlement de Dijon, prononcée dans l'église des révérends Pères Cordeliers, le 15e novembre 1692, par le R. P. Archange Cenamy, Lyon, T. Amaury, 1693 pp 42

⁹ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, pour le Carême, Paris, Moreau, 1729, T 3, p 421

Noël¹ 1693 du père Bourdaloue présente Louis XIV en *héros du monde chrétien*, face à des ennemis qui ne connaissent pas même le nom de Dieu. L'allusion à la Hollande et à l'Angleterre est ici évidente.

En 1695, dans l'oraison de l'archevêque de Paris, François du Harlay, le père Gaillard parle d'un *Roy si puissant & si Chrétien*² qui a privilégié *la gloire du royaume de JESUS-CHRIST sur l'honneur de sa Couronne*. Il a œuvré pour défendre l'Eglise mais aussi *ses saintes règles*. Le roi agit au temporel et au spirituel dans *sa vigilance et son zèle* pour Dieu³. Il a lutté pour *l'extirpation de l'erreur .../... & pour le bien de la paix*⁴. Le jésuite songe sans doute davantage au quietisme de Mme Guyon, condamné par feu l'archevêque, qu'à la Réforme. En 1695, le sermon du 1er dimanche de Carême par l'abbé Boileau⁵ présente un roi portant la parole de Dieu *aux extrémités les plus reculées du monde*⁶. Son sermon du IIème dimanche de Rameaux⁷ montre un souverain victorieux des *impies* et qui à l'extérieur étend l'influence de *la Foi*⁸. Le sermon de la Toussaint 1697⁹ de Bourdaloue analyse l'action royale à partir de l'exemple donné par saint Louis. Elle consiste à combattre l'impiété, réprimer le blasphème et triompher des hérétiques. Sans citer Louis XIV, l'orateur le présente comme un nouveau saint Louis. Bourdaloue, dans le sermon de Noël 1697¹⁰, soutient que grâce à Louis XIV on assiste *au couronnement de la gloire de notre religion*¹¹. Le roi est l'instrument de Dieu, il combat pour *l'intégrité et la pureté de la foi*, la répression de *l'hérésie*, le rétablissement du culte de Dieu ou encore *l'abolition du schisme*¹². La grande œuvre du roi reste l'interdiction du culte réformé en France. Ce retour sur le sujet tient au soutien accordé par Louis XIV à Jacques II d'Angleterre. Le prédicateur décrit un roi souple dans la négociation de paix mais intraitable pour défendre sa politique religieuse. Cette affirmation évoque le quatrième article des traités de Ryswick. Celui-ci prévoyait le maintien des établissements catholiques dans les territoires restitués par le roi aux puissances protestantes. La paix est présentée comme la

¹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 70

² Oraison funèbre de François de Harlay, archevesque de Paris par le Père Gaillard Eglise de Paris, 23 nov. 1695, Paris, Theodore Muguet, 1696, p 32

³ *ibid* p 31

⁴ *ibid* p 31

⁵ Homélie et sermons prononcez devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T1, p 64

⁶ Homélie et sermons prononcez devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T1, p 84

⁷ *ibid*, T1, p 147

⁸ *ibid*, T1, p 162

⁹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 267

¹⁰ *ibid*, vol 1, p 154

¹¹ *ibid*, vol 1, p 163

¹² *ibid*, vol 1, p 164

preuve du zèle de Louis XIV pour la foi catholique. Le traité de Ryswick est le *glorieux monument de [sa] piété*¹. Un spectacle y fait lui-même allusion. En mars 1697, l'opéra *Vénus et Adonis*² de Henry Desmarests sur un livret de Jean-Baptiste Rousseau affirme que Louis XIV est *l'appui de la Vertu, l'espoir de l'Innocence / Et le soutien de vos Autels*.

Néanmoins, la principale illustration du prince chrétien réside dans les vertus chrétiennes de Louis XIV. Sa dévotion, son sentiment religieux constituent une puissante thématique surtout à la cour où s'affiche assez ostensiblement cet état.

En 1689, dans le prologue d'*Esther*³ de Racine, s'adressant à Dieu, la Piété évoque le *zèle qui pour toy l'enflame & le dévore* et son humilité malgré ses succès et sa puissance. En 1691, De La Roche décrit, dans le sermon pour la fête de la Purification de la Vierge⁴, un roi faisant preuve d'*humilité devant les Autels*⁵, alors que tout concourt à en faire un roi triomphant. Le cours de la guerre était alors favorable à Louis XIV. De La Roche, dans le sermon pour le dimanche de Pâques 1692, établit un parallèle entre Jésus-Christ et Louis XIV. Comme lui, le roi *vit dans le cœur des [ses] sujets*⁶. L'orateur souligne le puissant attachement des Français pour leur roi et le compare à celui qui les lie au Christ. Il parle de leur *Amour*⁷ et du fait qu'*ils aiment comme leur père celui qu'ils servent*⁸. En 1693, une oraison de Mlle d'Orléans présente un roi dont la piété déteint sur son entourage. Celui-ci est contraint de suivre son exemple⁹. Le roi, malgré ses soucis, n'oublie jamais ses devoirs religieux. Sa foi articule son existence. Le père Anselme force le trait dans l'oraison de Mlle d'Orléans déclarant *Un tel Roy, MESSIEURS, sort de l'ordre des hommes Héroïques, pour s'approcher de la nature de Dieu*¹⁰. Le sermon de Noël¹¹ 1693 du père Bourdaloue insiste particulièrement sur la dimension chrétienne du roi, qui prouve son humilité en offrant à Dieu sa couronne et sa gloire. En 1695, l'oraison de la marquise de Torcy déclare que Louis XIV *parle ainsi que le Saint Esprit*¹¹. En 1695, l'abbé Boileau², dans le sermon du 1er dimanche de Carême, évoque l'humilité du roi face à Dieu *à qui il remet sa Couronne. Louis XIV fait trembler l'impiété, qui n'ose plus paraître en sa*

¹ *ibid*, vol 1, p 164

² *Venus et Adonis* tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard 1697

³ *Esther*, tragédie tirée de l'écriture sainte, Paris, Denys Thierry, 1689

⁴ *Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, sur les mystères et autres sujets*, Paris, Moreau, 1729, T 1, p 135

⁵ *Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, sur les mystères et autres sujets*, Paris, Moreau, 1729, T 1, p 167

⁶ *Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, pour le Carême*, Paris, Moreau, 1729, T 3, p 421

⁷ *ibid*, T 3, p 422

⁸ *ibid*, T 3, p 422

⁹ Oraison funèbre de Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, prononcée à la ville d'Eu, dans l'église de S.-Laurent, le 26 juin 1693, par le R. P. Fejacq, Paris, Vve Pepingué et J. Lefebvre, 1693, p 15

¹⁰ *Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme*, Paris, Louis Josse, 1701, p p 361

¹¹ *Œuvres Complètes de Bourdaloue*, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 1, p 70

présence et revêt le masque de la dévotion. Le même orateur pour le sermon de Rameaux³ 1695 souligne encore l'humilité du monarque face à Dieu. L'abbé Du Jarry, dans le sermon de la Pentecôte 1695⁴, fait de même. Le roi préfère *cacher une partie de [sa] Majesté*⁵ afin que le prédicateur se consacre entièrement à la gloire de Dieu. La rhétorique renvoie à la piété d'un souverain plus soucieux de Dieu que de lui-même. L'orateur poursuit en parlant du *sacrifice* consenti par le roi à Dieu de *toute [sa] splendeur* ou encore de *sa piété* et le qualifie de *héros chrétien*⁶. L'oraison de Gaspard de Fieubert décrit en 1695 un *Roy pieux*⁷, comprenant la volonté du défunt de se retirer du monde pour aller vivre chez les camaldules. Une oraison de la duchesse de Guise, cousine du roi, honore ce roi religieux qui entretient les dispositions chrétiennes de sa cousine pour la charité⁸.

En 1697, dans son sermon de la Toussaint, Bourdaloue montre Louis XIV sur le chemin de la sainteté. Il oppose la *sainteté vulgaire et commune* faite d'abnégation et d'humilité à celle des rois qui, à l'image de Dieu, doivent être *grands et magnifiques*⁹. Même si Bourdaloue feint de parler en général, c'est de Louis XIV dont il est question. Citant saint Augustin, il rappelle que rechercher la paix constitue un préalable à la *béatitude*. Le roi, signant la paix et renonçant à la gloire des armes, montre toute sa foi. Le qualificatif chrétien revient à cinq reprises en sus des mots *béatitude* et *sainteté*. Louis XIV est un nouveau Salomon. Comme lui, au fait de sa puissance, il a préféré *la science des Saints* à la gloire terrestre¹.

La dévotion royale est également illustrée à travers la thématique du bon courtisan. Elle consiste à souligner la piété d'un défunt inspiré par Louis XIV. Ce thème exploité dans les oraisons se retrouve plus rarement dans les sermons de cour. Le procédé rhétorique permet de louer à la fois le défunt et Louis XIV. Le thème était apparu dans les années 1680. Il était néanmoins largement réservé aux princes du sang, le Grand Condé en tête. Le dispositif permettait de racheter un passé de frondeur. Dans les années 1690, le sujet s'étend à d'autres personnages de la cour. La force d'attraction du roi est telle que certaines oraisons le présentent comme un modèle pour les fidèles. Lorsque le défunt a côtoyé Louis XIV, le mort est inmanquablement présenté comme un

¹ Oraison funèbre de Mme la Mise de Torcy, prononcée dans l'église paroissiale de Chevry-sous-Esgreville, le 9 février 1695 par le R. P. Charles Faulques, Paris, Desprez, 1695, p

² Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Évangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T1, p 64

³ *ibid*, T2, p 197

⁴ Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier ordre, Paris, J P Migne, 1854, T 38, p 995

⁵ *ibid*, T 38, p 998

⁶ Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier ordre, Paris, J P Migne, 1854, T 38, p 998

⁷ *ibid* p 434

⁸ Oraison funèbre de très-haute.princesse Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise, prononcée dans l'église cathédrale de Chartres, le 12 de mai 1696, par M. Mareschaulx, Paris, F. et P. Delaulne, 1697, p 7

⁹ Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, vol 3, p 278

fidèle et dévoué sujet. La cour est comme sanctifiée par la dévotion du roi. Le thème contraste avec la vieille thématique déployée en chaire de la cour lieu de fatuité, de faux-semblants et même de vice. Ancien lieu de toutes les tentations, de tous les étourdissements et de tous les plaisirs, elle est désormais respectueuse de la religion et de la morale chrétienne grâce à son roi.

En 1690, l'oraison de la Dauphine par Du Jarry présente ce thème de l'entourage du roi vertueux. L'accueil de la princesse à la cour *rassembla tout ce que l'Univers avait de plus grand, de plus vertueux*². Le roi est le paradigme social du comportement de l'élite, qui le suit en dévotion. En 1693, dans l'oraison de la Grande Mademoiselle, le père Fejacq montre un roi inspirant ses courtisans : *Gloire éclatante pour le Monarque ! On est persuadé qu'il faut être bon pour lui plaire*³. Ces hommes vertueux servent à la cour ou à l'armée : *l'exemple du roi n'a pas peu servi à les former*⁴. La Grande Mademoiselle est représentée sous les traits édifiants de *l'attachement même respectueux & fidèle*⁵. Comme pour Condé, sa trahison pendant la Fronde n'est qu'un accident racheté par une fidélité sans faille. L'oraison de la duchesse de Guise, née Elizabeth d'Orléans et cousine du roi, affirme qu'elle sut *servir Dieu et honorer le roi*⁶. L'orateur évoque son *respect*, sa *tendresse* et son *admiration* pour le roi⁷. Le roi est un modèle et la *régularité de ses mœurs* sert d'exemple. Ceux qui ne renoncent pas au vice sont contraints *de se cacher ou de se contrefaire*⁸.

Au-delà de la famille royale, les oraisons des courtisans illustrent à leur tour cette thématique du roi pieux inspirant ses sujets. En 1690, dans l'oraison du duc de Montausier, Du Jarry décrit une cour où règne *le zèle de la justice et de la vérité*, étant précisé *qu'il n'est pas difficile pour un roi sans défaut d'avoir des Courtisans sans faiblesse*⁹. Le religieux célèbre le *Bonheur* de servir un souverain *aux grandes qualités sans aucun mélange de vice*¹⁰. Fléchier, pour le même duc, célèbre son obéissance et son souci d'imiter le roi¹¹. Ce dernier devient l'inspirateur des grands de ce monde. L'orateur parle de la *vénération*, de *l'admiration* et même de la *tendresse* du duc pour Louis XIV : *...s'éblouir de sa majesté, &*

¹ *ibid*, vol 3, p 279

² Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière prononcée dans l'église de l'abbaye royale de Maubuisson, le 27 juin 1690 par M. l'abbé Du Jarry, Paris, A. Dezallier, 1690, p 17

³ Oraison funèbre de Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, prononcée à la ville d'Eu, dans l'église de S.-Laurent, le 26 juin 1693, par le R. P. Fejacq, Paris, Vve Pepingué et J. Lefebvre, 1693, p 15

⁴ *ibid* p 16

⁵ *ibid* p 18

⁶ Oraison funèbre de Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise, prononcée dans l'église de l'hôpital d'Alençon, le 11e mai 1696 par le P. Jerothée de Mortagne, Alençon, Vve de La Mote, 1696, p 39

⁷ *ibid* p 39

⁸ *ibid* pp 39 et 40

⁹ Oraison funèbre de Messire Charles de Ste Maure duc de Montausier prononcée le 23 août 1690 par M. l'abbé Juillard Du Jarry, Paris, Antoine Dezallier, 1690, p 58

¹⁰ *op cit*, p 43

¹¹ Panégyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775, p 237

se réjouir de sa gloire ; & quelquefois il le déponillait de toute idée de sa puissance & de sa grandeur, pour avoir le plaisir d'honorer gratuitement le mérite de sa personne¹.

A la cour, les sermons eux-mêmes reprennent ce thème de la cour vertueuse grâce au roi.

En 1691, dans le sermon pour la fête de la Purification de la Vierge, De La Roche souligne *l'émulation de la vertu établie au milieu de [la] cour²*. Le même prédicateur, dans son sermon pour les Rameaux 1692, célèbre à nouveau cette cour désormais vertueuse à l'exemple de son roi³.

Au-delà de la question de l'image du roi de gloire, telle que nous avons pu l'envisager à travers le triptyque bon gouvernement, roi de paix et de guerre, roi chrétien produit par les balladins et les prédicateurs dans un discours glissant d'un souverain « primus inter pares » à un roi absolu, se pose nécessairement la question des effets produits par ces constructions discursives sur leur public. Il s'agit là d'une question classique pour qui s'intéresse à l'image de Louis XIV. Est-il envisageable de lui conférer un éclairage nouveau ?

2 – LA RECEPTION DU MESSAGE CONTENU DANS LA LOUANGE

Poser la question de la réception, c'est à dire la réaction du public des divertissements et de la prédication, suppose d'adopter une démarche méthodologique concernant les problématiques liées à cette interrogation.

La première étape de ce processus consiste à essayer de comprendre l'état d'esprit dans lesquels les Français et Louis XIV lui-même pouvaient accueillir le discours sur le roi, en leur qualité de destinataires de ce message. Chercher à mesurer ses effets, sans au préalable, examiner la mentalité des uns et des autres à l'égard de ce discours serait inopportun.

Cet examen réalisé, il convient de se poser la question de la réception des sermons, des oraisons funèbres et des divertissements en tant que genre, avant de s'interroger sur la réception de la louange elle-même

A cet égard les pamphlets composés à l'étranger, moyen traditionnel pour traiter la question, s'avèrent inappropriés à nos sources. Ces placets très critiques vis à vis du roi, comme le souligne Peter Burke⁴ ou encore de récents ouvrages sur la question⁵ reflètent une impression qui doit

¹ ibid p 413

² Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, sur les mystères et autres sujets, Paris, Moreau, 1729, T 1, p 167

³ Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, pour le Carême, Paris, Moreau, 1729, T 3, p 367

⁴ Burke Peter – op cit, pp 157-175

⁵ Ziegler Hendrick – op cit

davantage aux effets de la politique menée par Louis XIV qu'au discours tenus en France sur sa personne.

Les divertissements et les sermons de cour demeurent des événements en phase avec la vie curiale. Les oraisons funèbres s'inscrivent davantage dans une pratique propre aux paroisses. Si les premiers pouvaient rencontrer quelques retentissements à l'étranger, les oraisons funèbres y passèrent, à quelques exceptions largement inaperçues. L'exercice demeure donc délicat.

2.1 – Le cadre général de la réception

Avant de rentrer dans le vif du sujet, à savoir s'essayer à déterminer comment les destinataires de la louange au roi, perçurent l'image royale proposée par les balladins et les prédicateurs, il convient d'aborder un sujet primordial. Ce dernier a trait à la façon dont fut abordée l'image du roi par les destinataires de ce discours. Cet exercice suppose évidemment deux points de vue. Le premier se focalise sur les sujets du roi en s'efforçant d'envisager comment ils purent s'approprier le discours tenu sur le roi. Cette approche serait incomplète si elle négligeait de s'intéresser à Louis XIV lui-même. La louange, en sa qualité d'hommage rendu au roi, avait bien pour premier destinataire le souverain. La question de sa réaction mérite donc pleinement d'être posée.

2.1.1 – Appréhender l'image de Louis XIV pour ses sujets

Un préalable mérite d'être mis en exergue pour quiconque s'intéresse aux réactions du public confronté à l'image du roi. Ce préliminaire consiste à tenter de pénétrer l'état d'esprit des Français. Une première réflexion s'intéresse à la question de la perception d'une image précise ou au contraire floue du roi par le public des divertissements et de la prédication. La seconde question porte sur la capacité des sujets du roi à faire preuve de sens critique à l'égard du discours tenu par les balladins et les prédicateurs lorsqu'ils évoquent le roi. Un intéressant article de Jens Ivo Engels paru en 2003¹ s'y efforce à travers la littérature clandestine, les chansons et les « ont dit ».

a – Une image brouillée du roi pour le public

Une mise en garde s'impose. Le portrait du roi précédemment présenté et articulé autour de trois grands thèmes (bon gouvernement, roi de guerre-roi de paix et roi chrétien) présente une grande lisibilité, grâce à un travail d'analyse et de décryptage des sources par une approche

¹ Jens Ivo Engels - *Dénigrer, espérer, assumer la réalité. Le roi de France perçu par ses sujets, 1680-1750*, Revue d'histoire moderne et contemporaine 2003/3, n°50-3, pages 96 à 126, 2003

méthodologique systématique. Cette démarche intellectuelle, si nécessaire soit-elle, méconnaît obligatoirement le caractère spontané de la louange au roi. En créant un regard critique et analytique, elle s'adresse davantage à l'intelligence qu'à la sensibilité. Or, les divertissements et même la prédication se destinaient bien davantage à l'émotion, aux sens, à l'âme qu'à l'esprit. Dès lors, il est à craindre que les Français du temps n'aient pas eu la claire et synthétique vision de Louis XIV que nous avons produite. Ce décalage est encore sans doute accentué par le substrat culturel de la parole sacrée et des divertissements, dont nous avons démontré qu'ils s'intégraient à une culture de l'oralité. Or, l'analyse de l'image du roi se fait grâce aux sources écrites marquant un peu plus la distance.

Par ailleurs, ce portrait que nous avons donné du roi repose sur une analyse forcément a posteriori et à froid, loin de toute contingence d'immédiateté capable d'infléchir l'opinion que les Français pouvaient se faire de leur roi. Or, il ne saurait être question de réduire, dans l'esprit de ses contemporains, l'image royale au seul discours tenu par les uns et les autres à son endroit. La conduite des affaires de l'Etat par le roi a nécessairement produit davantage d'effets que la célébration de son action par des textes profanes ou religieux. Le monde réel, ses difficultés ont alors pesé de tout leur poids. Les mémoires de Mme de La Fayette se font par exemple l'écho, sinon de l'opinion générale des Français au tournant des années 1688-1689, en tout cas de l'état d'esprit d'une bonne partie du pays. Outre le mécontentement des *nouveaux convertis*, c'est à dire des Réformés contraints d'embrasser le catholicisme, la comtesse assure *qu'il y avait beaucoup d'autres gens mal contents dans le royaume*¹. Dans ces conditions, le discours sur le roi doit être relativisé par une mise en perspective avec le quotidien des Français. Cette distanciation est d'autant plus nécessaire qu'a été postulé, tout au long de cette étude, que la louange émanait du corps social plutôt qu'elle n'était un discours tenu et contrôlé par le roi afin d'accompagner et justifier sa politique.

Les précédents développements ont également montré que plusieurs rois coexistaient dans les propos des uns et des autres. Face au roi traditionnel « primus inter pares » existe un roi absolu incarnation d'un idéal politique bien éloigné de la bonhomie du roi coutumier. Tandis que les balladins confondent les deux corps du roi dans une célébration de Louis XIV, certains prédicateurs continuent à célébrer le corps politique du roi. Cette diversité de points de vue et d'approches, si elle ne bâtit pas un portrait nécessairement contradictoire du roi, n'en entretient pas moins un sentiment diffus sur l'identité royale. Même si a été souligné une certaine convergence de vue chez les balladins et les prédicateurs au fil des années, différents propos ont été simultanément tenus sur Louis XIV. Dans ces conditions, il est légitime de se poser la

¹ Mémoires de Mme de La Fayette précédés le La Princesse de Clèves, Paris Flammarion, non daté, p 310

question de la réaction du public face à cette diversité de points de vue. Cette interrogation est d'autant plus juste que le public n'était pas à chaque fois différent et prémuni de ce qui pouvait se dire en d'autres lieux et d'autres circonstances. Il a été précédemment démontré que le public des orateurs sacrés et des divertissements était souvent le même. Dans ces conditions, les mêmes personnes ont entendu un discours sur le roi qui fut différent d'un locuteur à l'autre. Dès lors, la réception de la louange au roi ne put pas être un phénomène monolithique et uniforme. Cette multitude de discours n'a pu que conduire à une perception brouillée de l'image de Louis XIV. Sur le fond la figure royale demeure, bien évidemment, porteuse de vérités complaisantes pour le monarque. Pour autant, la compréhension qu'en eurent les Français ne devait pas être facilitée par cette multiplicité des points de vue et leur diffusion sinon désordonnée en tout cas disparate. Les sujets et les thématiques abordés par les prédicateurs et les balladins ne coïncident pas. Le constat le plus marquant concerne bien évidemment le roi chrétien. Le sujet est totalement ignoré dans les divertissements, alors qu'il demeure essentiel dans les sermons et les oraisons funèbres. Sans aller jusqu'à évoquer cette extrémité, le traitement de l'image du roi connaît des variantes entre ces deux types de média. Nous avons, par exemple, souligné que certains prédicateurs n'hésitaient pas à célébrer ouvertement le roi de guerre, alors que les balladins eurent tôt fait d'équilibrer la figure d'un roi guerrier en la doublant par l'image d'un roi pacifique et bienfaiteur. Bien plus, des divergences existent même chez les prédicateurs. L'Eglise n'était pas un bloc homogène et chaque prédicateur disposait d'une forme d'autonomie dans la louange adressée au roi. L'image de Louis XIV ne correspondait pas à une représentation standardisée reproduite d'un orateur à l'autre. Sans évoquer l'opposition entre sermons de cour et oraisons funèbres maintes fois soulignée, dans un même genre et à l'occasion d'un même événement, les prédicateurs tinrent des discours divergents sur le roi. A cet égard, les multiples oraisons funèbres de Marie-Thérèse en ont souligné la diversité. Quoi de commun entre l'image du roi donnée par l'évêque du Puy Armand de Béthune¹, zéléateur convaincu de Louis XIV et l'archaïsme du carme Derensart². Alors que le premier célèbre un roi *donné par Miracle à la France* et qui mérite sa couronne *par ses qualitez aussi extraordinaires*³ apparaît, avec le second, un roi sans identité propre, simple incarnation d'une très longue tradition chrétienne. Comment réagir, lorsque à l'occasion

¹ Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par messire Armand de Béthune, Le Puy, P. et G.-F. Delagarde, 1683

² Oraison funèbre sur le trépas de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée et composée par le Père Philippe de Sainte-Thérèse (Derensart), Arras, Jean Lohen, 1683

³ Ibid p19

de la mort du duc de Villeroy une oraison néglige de célébrer Louis XIV prenant l'édit de Fontainebleau¹, alors qu'un second texte s'y emploie² ?

b – La possibilité d'un regard critique du public

Appréhender le degré d'adhésion, l'indifférence voir l'hostilité du public est particulièrement délicat lorsque la société dans laquelle évolue ce public est un espace social par nature antidémocratique. L'expression de la pensée de chacun est soumise à la censure et à un ordre politique, qui ne conçoit pas la critique du roi. Dès lors mesurer le degré d'adhésion du public est nécessairement difficile. Chacun savait ce qu'il pouvait lui en coûter et ne pouvait se risquer à exprimer ses doutes, voir sa désapprobation face à l'image du roi. Quelques rares exemples montrent l'expression de contestations, tel cette femme dont le fils se tua alors qu'il travaillait aux machines théâtrales de Versailles³. Le journal d'Olivier Lefèbvre d'Ormesson montre la stupéfaction de Louis XIV qui *surpris demanda si elle parlait de lui* tant la chose paraissait inconcevable. La malheureuse fut d'ailleurs menée à l'asile d'aliénés des Petites-Maisons, montrant par-là combien son comportement parut désordonné et anormal. Même si l'analyse critique fait son apparition dans la presse avec le *journal des sçavants* par le biais de l'article de fonds⁴, elle ne peut encore viser le roi.

Les étrangers, par nature indépendants face à l'ordre français et ses contraintes, pouvaient pour leur part marquer leur désaccord. Il est évident que la célébration du roi fut souvent perçue, depuis l'étranger, comme une opération excessive débordant les limites du raisonnable. Un procès d'intention fut souvent fait au roi sur le sujet. Peter Burke⁵ a consacré de longs développements à cette contre image de Louis XIV à l'étranger. Des libelles clandestins imprimés en Hollande et distribués en France critiquaient Louis XIV. Comme le souligne Hélène Duccini¹, la critique politique à l'égard du roi restait principalement le fait des gazettes hollandaises publiées en français, étant précisé que de nombreuses presses clandestines existaient à Rouen. Or ces dernières fournissaient des textes prétendument imprimés à Amsterdam ou la Haye, qui se montraient assez hostiles à l'égard de Louis XIV. Ainsi donc, sous couvert de textes provenant de Hollande, il existait à la marge une critique du roi. Néanmoins, ces ouvrages constituaient souvent

¹ Oraison funèbre de Mgr le Maréchal duc de Villeroy, prononcée le 22 décembre 1685, dans l'église collégiale de Villefranche par M. Humbert Terrasson Villefranche, A. Martin, 1686

² Oraison funèbre de Nicolas Neufville, duc de Villeroy, prononcée le jour de son enterrement, dans l'église des Carmélites de Lyon le 24e janvier 1686 par le P. Joseph David, Lyon, A. Jullieron, 1686

³ Jean-Marie Apostolidès – op cit, p 10

⁴ Jürgen Habermas – op cit, p 31

⁵ Burke Peter – op cit, 1995

eux-mêmes des manifestes partiels. L'honnêteté intellectuelle de leurs auteurs n'y est évidemment pas de mise. Un article de Yali Halan Alexandre², qui évoque un ouvrage paru à Ratisbonne en 1689 sous le titre *La France toujours ambitieuse et perfide*, le démontre. Il faut donc voir dans l'expression de ses critiques, comme le souligne Peter Burke, une contre offensive menée par les ennemis du roi de France. Elle ne reflète pas à proprement parler un rejet de l'expression d'un discours sur Louis XIV. Il faut la comprendre comme une bataille menée par les gens de plume au service de puissances ennemies³. Ce n'est pas un hasard si cette littérature fleurit également dans une Allemagne menacée par l'expansionnisme français et particulièrement choquée par le sac du palatinat. Libelles, pamphlets mais aussi livres fleurirent⁴. Ecrits en allemand, certains d'entre eux furent traduits en français sans doute à l'initiative des réformés chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes⁵. Pourtant, tous ces ouvrages se focalisent sur l'aspiration à la domination universelle par Louis XIV la présentant comme la conséquence d'une excessive glorification du roi débouchant sur une hypertrophie de l'hybris royale⁶. En outre cette littérature semble davantage présenter une prétention à révéler la nature réelle du roi et de sa politique qu'à refléter une opinion sur le roi⁷. Sa vie sexuelle reste à cet égard un motif pour illustrer le dérèglement de sa conduite⁸.

Ces textes ont pu néanmoins, en pénétrant en France, alimenter ainsi un regard critique des Français sur leur roi. Ce regard critique semble avoir existé au travers des chansons souvent comiques sur le roi et qui se proposaient de faire tomber le masque officiel de la monarchie⁹.

Dans le royaume, l'expression de la contestation demeurait difficile. Seuls quelques textes bien connus et célèbres attestent de ce regard critique de la part des Français. La lettre anonyme et confidentielle composée par Fénelon en 1693¹⁰, qui remet ouvertement en cause la politique de

¹ Duccini Hélène - Un aspect de la propagande sous les bourbons : image et polémique - in Culture et idéologie dans la genèse de l'Etat moderne, collection de l'Ecole française de Rome, Rome, 1985, p 212

² Yali Halan Alexandre. Le dénigrement de la France en Allemagne à la fin du XVIIe siècle. In : Histoire, économie et société, 1996, 15^e année, n°2. pp 203-219

³ Peter Burke – op cit

⁴ L'Esprit de la France et les maximes de Louis XIV découvertes à l'Europe, Cologne, Pierre Marteau, 1688 / *La France toujours ambitieuse et toujours perfide*, Ratisbonne, ?, 1689 / Leibniz – Mars Christianissimus auctore Germano Gallo-Graeco, ou Apologie des Armes du Roy Très-Chrestien contre les Chrestiens, Cologne, David Le Bon, 1684 / L'Europe resucitée du Tombeau de Mr Leti ou Reponse a la Monarchie Universelle de Louis XIV par I. D. M.D. R., Utrecht, Antoine Schoulen, 1690 / Veritez incontestables des desseins et conduite de la France ... traduction française, Cologne, Pierre Marteau, 1689

⁵ Yali Halan Alexandre - op cit. pp 203-219

⁶ ibid, p 211

⁷ Jens Ivo Engels – op cit

⁸ Amours de Louis le Grand et de Mademoiselle de Tro, Rotterdam, s.d / *Les intrigues galantes de la Cour de France depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent*, Cologne, Pierre Marteau, 1694 / Scaron aparü [sic] Mme de Maintenon, et les reproches qu'il lui fait sur ses amours avec Louis le Grand, Cologne, 1694 /

⁹ Jens Ivo Engels – op cit

¹⁰ Fénelon - Lettre à Louis XIV et autres textes politiques, Paris, Omnia, 2011

Louis XIV, montre cet état d'esprit de quelques consciences fortes et indépendantes. Dans le même ordre d'idée, la *Dime royale*¹ de Vauban, publiée en 1706 clandestinement et anonymement à Rouen, critique la politique fiscale du roi suggérant des réformes pour une plus grande justice.

Pour autant, la parole en France restait verrouillée. Une étude longue et minutieuse (trop longue au vu du temps imparti dans ses recherches) des archives judiciaires pourrait peut-être permettre d'avancer sur la question. Retrouve-t-on des décisions pour lesquelles l'expression du désordre à la norme sociale réside dans une critique de cette célébration, au-delà d'un cercle de quelques intelligences du type de celle de Fénelon ou Vauban ?

Quelques réflexions permettent d'envisager l'existence ce regard distancié chez la plupart des sujets de Louis XIV. Sans pratiquer la critique, ces derniers étaient capables de ne pas prendre au premier degré le discours sur le roi tenu par les balladins et les prédicateurs.

Christian Jouhaud dans son ouvrage *Mazarinades la Fronde de mots*² cite par deux fois le livre de Gabriel Naudé *Considérations politiques sur les coups d'Etat*, qui révèle une parfaite conscience chez les hommes du XVII^e siècle de ce que le public peut être manipulé. Naudé considère que tout bon politique doit apprendre à mener le peuple en *s'étudiant à le manier et persuader par belles paroles, le séduire et le tromper par les apparences (.....) par des prédications et miracles (...) ou par le moyen de bonnes plumes, en leur faisant faire des livrets clandestins, des manifestes des apologies et déclarations artistiquement composer pour le mener par le bout du nez et lui faire approuver sur l'étiquette du sac tout ce qu'il contient*. A contrario, ce public ou au moins une partie de celui-ci, pouvait avoir conscience que la louange au roi était un moyen d'induire chez lui une certaine image de Louis XIV et qu'une nécessaire distance s'imposait donc.

Bien plus, le public baignait dans une culture où l'hommage aux puissants était commune. Cet exercice reposait sur une survalorisation de celui à qui s'adressait la louange. Plus le destinataire de l'hommage était important et plus les excès étaient de mise. Le public était donc en quelque sorte prémuni et s'avérait sans doute capable de saisir l'écart entre les flatteries induites par ce processus et la réalité du personnage à qui elles s'adressaient. Cet état d'esprit devait tout aussi bien fonctionner à l'égard de la louange au roi. Une réflexion de Corbinelli, factotum littéraire de Mme de Sévigné, faite à la fin d'une lettre de la marquise du 14 mai 1686 reflète assez bien cet état d'esprit. Il déplore que les louanges au roi soient *usées : ce sont les mêmes superlatifs répétés depuis qu'il règne et redits dans les mêmes termes*³. Il marque donc un regard distancié face à la louange au roi. Même s'il s'empresse de déclarer que *Tout cela est vrai*, l'expression de sa lassitude esthétique pour

¹ <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k105092d.r=Dime+royale+vauban.langFR>

² Christian Jouhaud – op cit, p 246 et 242

³ Marquise de Sévigné- Lettres, Paris, G.F Flammarion, notes de Bernard Raffali 1976, réédition 2005, p 339

ce qui lui paraît être toujours le même galimatias, démontre une prise de distance à l'égard de la louange. L'autocensure, qui l'empêche d'exprimer une critique sur le fond, transparait dans ces quelques mots *Tout cela est vrai*, qui expédient bien vite la question de la portée de ces paroles immanquablement zélées. Plus généralement, les débats précédemment évoqués sur la question de la dignité de la parole sacrée face à la louange démontrent également cette prise de distance, en ce qu'un procès en flatterie excessive est un lieu commun face à la prédication.

Le public semble avoir eu une double lecture de ce qu'il entendait tant en matière de divertissement que de pièces sacrées. Cette habitude paraît même avoir été solidement ancrée au point de constituer une distraction et un jeu recherchés du public. Cette double lecture induit donc une capacité à mettre à distance le discours quel qu'il fut.

A cet égard, la cabale, qui eut lieu en 1687 pour l'opéra *Isis*¹ de Lully et Quinault, illustre parfaitement bien cette mentalité. Une cabale éclata, entraînant la disgrâce de Quinault. L'opéra mettait en scène les amours de Jupiter pour la nymphe Io avec quelques libertés par rapport à la version antique. Io s'y déclare prête à se jeter dans les eaux du Nil, à cause des maux infligés par la jalouse Junon. Io est finalement épargnée par Junon, en échange d'une promesse de fidélité de Jupiter. Io devient alors Isis, la déesse égyptienne. Les contemporains ont prétendu reconnaître Junon en Madame de Montespan, tandis que Io-Isis était comparée à Mademoiselle de Ludres, nouvelle coqueluche de Louis XIV. Plusieurs correspondances de Madame de Sévigné, datées des 11, 15, 23, 25, 30 juin et du 2 juillet, évoquent Mademoiselle de Ludres sous le nom de Io². D'autres lettres des 7, 21 et 28 juillet la désignent sous l'appellation d'Isis³. Une lettre du nonce du pape mentionne quant à lui *le peu de goût qu'a madame de Montespan pour cet opéra*⁴. A partir d'un livret inspiré des amours de Jupiter, le public surinterpréta un spectacle à la lumière des amours du roi. Quinault, habitué aux largesses royales pour ses compositions, n'avait aucun intérêt à braquer le roi sur un sujet aussi délicat que ses amours. Il n'en eut sans doute aucunement l'intention.

Cette tendance à polémiquer se retrouve également dans les prédications. Lors de l'oraison funèbre du Grand Condé par Bossuet, en 1687, il lui fut reproché un parallèle entre le défunt frondeur et Turenne resté fidèle au roi. Mme de Sévigné écrit *Le parallèle de M. le Prince et M. de Turenne est un peu violent*⁵. Bussy qui n'a pas assisté à l'oraison se fait l'écho du retentissement de ce

¹ *Isis*, Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1676

² Mme de Sévigné Correspondance, la Pléiade, 3 vol., Paris, Gallimard, 1972-1978, II, p 462 / ibid p 465 / ibid pp 473-474 / ibid p 475 / ibid p 476 / ibid p 479 / ibid p 480

³ Mme de Sévigné Correspondance, la Pléiade, 3 vol., Paris, Gallimard, 1972-1978, II, p 483 / ibid pp 496-497 / ibid p 506

⁴ Primi-Visconti, Mémoires sur la cours de Louis XIV, éd. Jean-François Solnon, Paris, Perrin, 1988

⁵ Hurel Augustin-Jean – op cit, T 1 p 343 et 344

discours en écrivant *j'ai oui parler de l'oraison funèbre qu'a faite M. de Meaux. elle n'a fait honneur ni au mort ni à l'orateur*¹. La cour avait sans doute imaginé une rivalité dans la bouche de Bossuet, au regard de la situation de la maison de Bouillon, à laquelle appartenait Turenne, face aux Condé. En 1685, la disgrâce avait atteint le cardinal de Bouillon qui revendiquait un rang proche de celui des princes du sang, à en croire Mme de Maintenon. Cette dernière écrivit dans une lettre du 27 septembre 1685 *le cardinal de Bouillon est chassé pour plusieurs raisons trop longues à déduire. Il voulait être égal en tout aux princes du sang*².

Le succès de Bourdaloue s'explique en partie parce que, dans l'esprit de ces contemporains, le moraliste se doublait d'un satiriste. Boileau a d'ailleurs écrit *Nouveau prédicateur, aujourd'hui, je l'avoue / Ecolier ou plutôt singe de Bourdaloue / Je me plais à remplir mes sermons de portraits*³. Le public recherchait sous des allusions masquées et discrètes à retrouver des personnages du temps. Ce jeu de masque plaisait beaucoup et si Bourdaloue a semblé le manier à la perfection, il est évident que d'autres prédicateurs s'y employèrent pour tenter d'approcher son succès et combler les attentes d'un public avide. Le public s'adonnait d'ailleurs au même jeu avec les comédies de Molière s'efforçant de reconnaître dans tel ou tel personnage, quelque contemporain brocardé.

La possibilité de ce regard critique du public face à la louange dut s'exercer différemment dans le cadre du divertissement et de la parole sacrée. Les deux genres n'étaient pas de même portée. Le prédicateur porte le message de Dieu, il enseigne la vérité évangélique. Lui associer la louange au roi confère à cette dernière une portée à laquelle elle ne peut prétendre dans les divertissements. Ces derniers sont constitués de propos aimables et distrayants. Ils ne jouent pas sur les mêmes ressorts que la prédication. Ce distinguo influa nécessairement. Le poids de la parole sacrée fut de plus de conséquence que celui des divertissements. La chaire ne pouvait s'accommoder de propos mensongers. Le prédicateur était tenu à un langage de vérité. Le huitième commandement interdit de mentir. Rien de tels pour les balladins. Leur discours ne poursuivait pas d'autres objectifs que distraire et amuser. Il pouvait donc travestir tout à loisir la réalité sans manquer à aucune règle, à aucun devoir. Le genre lui-même conditionnait l'identité du locuteur et par-là la portée de sa parole dans une société d'ordres. Malgré l'émergence d'une classe de lettrés, reconnue au XVII^e siècle en tant que groupe social⁴, la position des gens de lettres fut sans commune mesure avec le prestige social des prédicateurs. Les orateurs sacrés composaient une louange au roi en leur qualité d'hommes d'Eglise. Cette qualité posait d'emblée le postulat d'une

¹ *ibid* - T 1 p 344

² *ibid* - T 1 p 346 note 1

³ *ibid* - T 2 p 31

⁴ Jouhaud Christian - *Les Pouvoirs de la littérature, Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000

indépendance face au jeu courtois des poètes désireux de pénétrer la cour pour s'assurer le succès. L'indépendance, la hauteur de vue sont inhérentes au statut de prédicateur, même si dans les faits ces derniers prirent quelques arrangements avec leur dignité. Chez les balladins, rien de tel. Ces derniers vivaient de la faveur royale. Ils étaient issus d'un monde de subordonnés, de serviteurs de la couronne, pour ne pas dire de domestiques, même si le statut d'homme de lettres devenait plus prestigieux. Ce contexte socioculturel conditionnait nécessairement la réception de deux genres si distincts par leur nature et par l'identité de ceux qui les produisaient.

2.1.2 – La réception par Louis XIV de la louange en son honneur

Comme l'évoque Gérard Sabatier dans Versailles ou la figure du roi¹, la célébration du roi ne s'adresserait-elle pas avant tout à Louis XIV ? Michèle Fogel, dans les cérémonies de l'information², émet l'idée qu'il n'y aurait eu en France de cérémonial *que pour entretenir la conscience de soi du monarque*. La question de la réception pourrait donc à l'extrême se limiter au seul Louis XIV.

Elle pourrait même ne pas se poser, si l'on résume la louange à un hommage rendu au roi. Dans cette hypothèse la célébration étant conçue comme un rituel social destiné à souligner un ordre politique, la question de l'accueil accordé au discours tenu n'a pas sa place. Christian Jouhaud³ se livre au sujet des mazarinades à une analyse intéressante. Il estime qu'aucun écrivain ne croit que le lecteur ordinaire ait une véritable opinion : on a à faire à un « lecteur objet ». Ce constat, s'il était transposable à la louange au roi, relativiserait donc la question. Ce serait pourtant évacuer, un peu vite, une question fort intéressante et qui concerne la manière dont le roi réagit à cette célébration qui lui fut proposée. Le sujet n'est pas aisé à aborder, les sources en la matière n'étant pas légion.

A cet égard, les témoignages montrant une réaction du roi ne portent pas tant sur la louange elle-même que sur le médium intégrant cette louange. L'opéra semble avoir particulièrement intéressé Louis XIV à en croire diverses relations. Dangeau affirme par exemple que, le 20 février 1685, Louis XIV annonça qu'il renonçait au Conseil pour aller chasser sur un air de l'opéra de Lully et Quinault, *Atys*, dont il changea pour l'occasion les vers⁴. Dans les années 1650 et 1660, nous avons également souligné que le roi s'était passionné pour les ballets de cour.

¹ Gérard Sabatier – op cit

² Michèle Fogel - op. cit.

³ Christian Jouhaud - *Mazarinades la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, p 88

⁴ Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T1, pp 123-124

Un focus particulier mérite d'être porté aux sermons de cour. Ces derniers présentent une portée symbolique et rituelle essentielle. Ils montrent le lien existant entre l'Église et le roi et illustrent la piété du roi de France. La tradition rapporte, par exemple, que Louis XIV fut très impressionné par les prédications de Soanen notamment, par un sermon *contre les spectacles*¹ pour le premier dimanche de Carême. Celui-ci fut probablement prononcé en 1680². L'évolution d'un roi de plus en plus dévot devait nécessairement s'accompagner d'une attention plus grande aux prédicateurs. Ses reproches à sa belle sœur, la duchesse d'Orléans distraite lors des sermons, ainsi que nous le verrons dans les développements à venir, reflètent bien par contraste l'attention du roi. Toute une littérature hagiographique pour les prédicateurs s'est chargée de démontrer les effets bénéfiques de la prédication sur la conduite du roi. C'est, par exemple, ce à quoi s'efforce Eugène Griselle³ lorsqu'il évoque la prédication de Bourdaloue. Augustin Jean Hurel⁴ entretient également ce type de réflexions lorsqu'il passe en revue les différents prédicateurs qui oeuvrèrent devant Louis XIV. Georges Coulon, Jean Jehasse⁵, dans l'analyse des sermons de Bossuet, extrapolent à partir de figures bibliques de David et Bethsabée pour y voir une critique des amours de Louis XIV et de Mlle de La Vallière⁶. Ils sont rejoints par Violaine Géraud⁷. Il ne sera jamais possible de mesurer réellement la portée de la parole sacrée sur l'esprit du roi. Les réactions du roi aux divertissements ou à la prédication restent d'un intérêt relatif au vu de notre objectif, qui n'est pas de nous intéresser aux effets de la prédication ou du spectacle, mais de les examiner en tant que médium produisant un discours sur le roi.

Il n'est guère imaginable de trouver trace de la satisfaction ou à l'inverse de la contrariété éprouvée par Louis XIV face à tel ou tel compliment. Se faisant, il aurait manqué à sa dignité de souverain. L'hypothèse est d'autant moins probable que Norbert Elias⁸ a parfaitement démontré que la vie de cour constituait un corset réprimant toute manifestation de spontanéité dans l'objectif d'élaborer une identité sociale entièrement construite sur la représentation. Le roi était condamné à respecter une norme comportementale et représentative supposant majesté et grandeur. Il eut donc été pour le moins inconvenant de réagir face à la louange en son honneur.

¹ Sermons sur différents sujets, prêchés devant le Roi par le Père Soanen, prêtre de l'Oratoire, Lyon, Duplain, 1767, Vol 1, Préface p VIII

² Gazette, 13 mars 1688, n° 11, p 131

³ Eugène Griselle – op cit

⁴ Hurel Augustin-Jean – op cit, T 1, p 46

⁵ Jean Jehasse – op cit

⁶ Georges Couton – op cit

⁷ Violaine Géraud - La scénographie dans les Sermons du Carême du Louvre de Bossuet, Paris, www.cavi.univ-paris3.fr/phalese/Agreg2003/2003

⁸ Norbert Elias - op. cit., cf. p117

Seules quelques circonstances politiques particulières pouvaient conduire le roi à exprimer son contentement. Ces traces sont en relation avec la célébration non de sa personne mais de sa politique, notamment lorsqu'il recevait le soutien de clergé de France dans le cadre de ses relations conflictuelles avec la papauté. Ce n'est alors pas tant la louange qui satisfait Louis XIV, que l'expression du soutien de l'Église française rangée derrière lui contre Innocent XI. Le *Sermon sur l'unité de l'Église*¹, prononcé le 9 novembre 1681 par Bossuet lors de l'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé, en constitue une bonne illustration². Son importance fut telle, que ce discours fut le seul sermon imprimé du vivant de Bossuet. Dans la lettre adressée au cardinal d'Estrées, ambassadeur de la cour de Rome en France, qui accompagne un exemplaire de ce sermon, Bossuet écrit *Sa Majesté l'a lu tout entier avec beaucoup d'attention, et m'a fait l'honneur de me dire qu'elle en était très contente, et qu'il fallait l'imprimer*³.

Même s'il reste délicat de mesurer le degré d'adhésion du roi face à l'expression de la louange en sa faveur, il convient d'en relativiser la portée. Louis XIV, était habitué à la louange dès son plus jeune âge. Il savait donc sans doute faire la part des choses. Accordait-il d'ailleurs une réelle importance au contenu de la louange ? Il est probable que son expression ait compté davantage que son contenu. C'est sans doute dans cette perspective que doit être appréciée la remarque acerbe de Saint-Simon. Ce dernier écrivit *Les louanges, disons mieux, la flatterie lui plaisait à tel point, que les plus grossières étaient bien reçues, les plus basses encore mieux savourées...*⁴ Tout à son acrimonie à l'égard du roi, le duc n'a probablement pas saisi qu'à la cour, la qualité de la louange importait moins que le fait qu'elle existât. Ce constat s'intègre parfaitement bien à notre analyse de la louange, avant tout décrite comme un vaste hommage rendu au roi dans la société du temps et plus particulièrement à la cour. L'attention du roi devait donc dans ces conditions davantage se focaliser sur la présence effective de la louange plutôt que sur le discours nécessairement flatteur qui y était tenu.

L'état d'esprit des destinataires de la louange approché, la seconde étape dans le processus d'évaluation de la réception conduit à s'intéresser à la manière dont les supports intégrant la célébration royale ont été accueillis par le public.

2.2 – La réception en fonction des genres : divertissements et prédication

¹ Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, vol 11, p 582

² Aimé Georges Martimort – op cit

³ ibid, vol 11, p 584

⁴ Saint-Simon – Mémoires, Paris, Garnier Frères, 1853, T XXIII, p 75

Nous avons longuement disserté sur l'environnement socioculturel des divertissements et de la prédication, envisageant une série de rapprochements et d'oppositions (cf. I-2.1 Le cadre socioculturel du divertissement et de la parole sacrée). Nous avons dit que le public était souvent le même. Comment ce public a-t-il réagi face à ces différentes œuvres et à la louange qui y était contenue ? Une approche par genre s'avère indispensable afin de tenter d'apporter une réponse à cette importante et délicate question.

2.2.1 – La réception de la parole sacrée et de la louange au roi

Deux questions se succèdent. La première conduit à se pencher sur l'accueil donné par le public à la prédication, tandis que la seconde porte sur la réception de la louange contenue au sein des sermons de cour et des oraisons funèbres.

Concernant la problématique générale de la réaction du public face à la parole sacrée, un certain nombre de sources évoque le sermon de cour et dans une moindre mesure l'oraison funèbre. Les enseignements des sermons sont largement extrapolables aux oraisons funèbres, qui ne constitue in fine qu'une autre illustration de la prédication. Pour autant, comme le souligne Isabelle Brian, les sources ne sont pas légion¹. Aussi, traite-t-elle de la réception à travers les manuels de prédication et notamment la notion de « bon auditeur » qui y est développé.

Le dictionnaire de Furetière, dans sa définition du mot sermon, fournit un exemple qui contextualise assez bien le sujet en précisant *il ne faut pas dormir au sermon*. Cette injonction reflète donc une tentation répandue pour un auditoire assailli de discours plus ou moins lénifiants de prédicateurs plus ou moins inspirés et talentueux. En outre, la répétition incessante d'un discours moralisateur devait conduire à un phénomène de banalisation et provoquer un certain ennui. A cet égard, au-delà des témoignages d'enthousiasme précédemment cités de Mme de Sévigné pour Bourdaloue, l'ordinaire de la réception dut être moins grisant. A cet égard, Isabelle Brian souligne le caractère routinier du sermon et une indifférence à son contenu². Elle évoque même une gravure de Nicolas Guérard *Fragment d'un sermon de village* qui s'en fait même l'illustration³.

Ce climat valait sans doute à la ville tout aussi bien pour le sermon que l'oraison funèbre.

A la cour, malgré le talent de prédicateurs a priori choisis pour leur talent, la distraction des auditeurs semble avoir également guetté le public. Néanmoins, qui pouvait admettre s'y être ennuyé, surtout lorsque le roi devint dévot. Pareille attitude eut marqué une faute face pour un chrétien et un comportement inapproprié pour un courtisan. Norbert Elias a montré le carcan

¹ Isabelle Brian – op cit, pp 329 et s

² ibid, p 18

³ ibid, p 343

normatif de la vie de cour et la nécessité de contrôler l'expression de ses humeurs. Pourtant quelques allusions montrent que la cour ne fut pas un havre de paix pour les prédicateurs. Elizabeth Charlotte de Bavière, la seconde Madame, écrivit dans une lettre du 1^{er} mai 1695 *que tous les siffleurs étaient occupés à Versailles à siffler le sermon de l'abbé Boileau*¹. La duchesse d'Orléans n'en précise pas les raisons. L'abbé ne manqua d'ailleurs pas de célébrer le roi dans au moins cinq de ses prêches² lors de ce carême. Boileau n'était sans doute pas si mauvais orateur puisqu'il appartenait à l'Académie française depuis 1694. D'Alembert écrit à son sujet, *sinon de l'éloquence, au moins de l'esprit ; car Bourdaloue disait de lui qu'il en avait deux fois plus qu'il ne fallait pour bien prêcher*³.

La duchesse d'Orléans témoigne dans sa correspondance avec sa parentèle allemande de l'ennui à écouter les prédicateurs. Dans une lettre du 19 mars 1693, elle écrit *il m'est impossible d'entendre prêcher sans m'endormir : un sermon, c'est de l'opium pour moi*⁴. Dans une missive du 20 février 1695, elle précise *C'est un grand honneur d'être à côté du roi, au sermon, mais je céderai volontiers ma place car S. M. ne veut pas que je m'endorme*⁵, avant de rajouter le 16 mars 1695 *Présentement le roi me laisse de nouveau dormir au sermon*⁶. Dans une autre correspondance du 9 décembre 1705, elle confirme qu'*Entendre une heure durant un gaillard, qu'il n'est pas permis de contredire crier dans sa chaire, cela est peut être utile mais manque d'agrément*⁷ et rajoute dans une dernière lettre du 19 avril 1711 *je ne suis pas digne d'entendre de beaux sermons : je ne peux m'empêcher de dormir*⁸.

Son sens critique à l'égard de la pratique catholique, la duchesse ayant été élevée dans le protestantisme, n'est pas nécessairement en cause dans cette attitude. Le sermon est sans doute l'expression rituelle la moins éloignée de la sensibilité réformée. En effet, le prêtre s'adresse à son auditoire en langue vernaculaire, sans le déploiement du faste liturgique propre à l'Eglise catholique et dans une forme de simplicité apostolique. Ces témoignages d'ennui courant sur une période de dix-huit ans reflètent sans doute davantage l'état d'esprit des Français, à la cour comme à la ville, que l'admiration de Mme de Sévigné découvrant Bourdaloue.

Le roi lui-même ne semble pas avoir été exempt de ce type de travers à en croire les mémoires de la même duchesse d'Orléans, au moins avant son retour à la foi. Madame évoque son attitude en

¹ Lettres de Madame, Duchesse d'Orléans née Princesse Palatine, préface de Pierre Gasca, Paris, Mercure de France 1981 & 1985, p 173

² Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T1, p 64, / p 82 / p 147 / et T2, p 8

³ d'Alembert Jean Le Rond, Éloge de Charles Boileau, abbé de Beaulieu in Œuvres de d'Alembert, t. II, 1^{re} partie, A. Belin, Paris, 1821, pp. 286-288

⁴ Lettres de Madame, Duchesse d'Orléans née Princesse Palatine, préface de Pierre Gasca, Paris, Mercure de France 1981 & 1985, p 155

⁵ *ibid*, p 167

⁶ *ibid*, p 171

⁷ *ibid*, p 364

1679 lors du mariage de sa nièce, Marie-Louise d'Orléans : *Pour le roi, il regarda Mlle de Fontanges avec plus de dévotion que l'autel ; elle était dans une tribune en haut de son côté, ce qui lui fit souvent hausser la tête .../ Quand le Roi s'ennuya pendant la cérémonie, il ouvrait la bouche et fermait les yeux*².

Une autre anecdote, non datée, illustre l'intérêt relatif de la cour pour le sermon, mais aussi la réaction du roi à cet égard. Saint-Simon³ rapporte que Brissac, Major des gardes du roi, se plut à se jouer des courtisans lors d'un sermon. Brissac aurait demandé à la garde de se retirer, affirmant pour être entendu des dames déjà installées, que le roi ne viendrait pas. Ces derniers quittèrent les lieux. A la grande surprise de Louis XIV, la chapelle était quasiment vide lorsqu'il y pénétra. Les explications de Brissac l'amusèrent beaucoup démontrant la parfaite lucidité qui était sienne concernant la présence de la cour au sermon : *Le roi en rit beaucoup, et tout ce qui l'accompagnait. L'histoire s'en répandit incontinent après; toutes ces femmes auraient voulu l'étrangler*. Cet épisode démontre que l'assistance au sermon de cour devait donc beaucoup à la présence du roi et la contrariété des courtisans pris sur le fait. Cette présence du roi au sermon était si importante que la place qu'il occupait en atteste. Jean Pierre Landry et Catherine Costantin⁴ notent l'existence de gravures d'époque qui, représentant la cour assistant au sermon, montrent que l'auditoire n'était pas tourné vers le prédicateur mais vers Louis XIV.

A la ville, l'attention du public n'était pas toujours très soutenue. La dimension socioculturelle et le caractère de « divertissement » précédemment évoquée créaient une atmosphère qui ne devait pas toujours être propice au recueillement. Angélique Arnauld déclare avant été distraite lors de prédication par la présence d'un public laïc au point de ne plus écouter le prédicateur⁵.

La prédication a donc pu être parfois ennuyeuse et l'attention du public dissipé. En revanche, comment le public réagissait-t-il à cette louange ? La présence de la louange en chaire ne semble pas trop avoir heurté la mentalité du temps. Saint-Simon, souvent acerbe et peu enclin de courtoisie dans ses mémoires, juge que Fromentières qui ne ménagea pas dans ses prêches ses compliments au roi fut un *bon évêque, résidant et fort appliqué à ses devoirs*⁶. Au-delà du caractère justifié ou non de la louange dans les pièces d'éloquence sacrée, débat abordé dans de précédents développements consacrés au genre, comment le public a-t-il accueilli cette célébration du roi ?

¹ *ibid*, p 450

² Van der Cruise Dirk, *op cit*, p 244

³ Hurel Augustin-Jean –*op cit*, Introduction, p LXXX

⁴ Jean Pierre Landry & Catherine Costantin - *op. cit.*, p 37

⁵ Isabelle Brian – *op cit*

⁶ Hurel Augustin-Jean – *op cit*, T 1, p 46

Le précédent témoignage de Corbinelli, regrettant que les louanges au roi soient *usées*¹ relativise les effets de la célébration du roi et cela d'autant plus que le caractère répétitif des sujets évoqués par les prédicateurs s'inscrit parfaitement dans ce constat opéré par l'homme de lettres. A l'inverse, quelques témoignages démontrent l'expression de l'approbation du public.

Une biographie consacrée à Sonaen² parle des applaudissements suscités par ses louanges à Louis XIV dans un panégyrique prononcé le 8 février 1687 pour son rétablissement. Il est vrai que ce retour à la santé, après la célèbre opération de la fistule anale de Louis XIV, fut un événement largement célébré, ainsi que l'a notamment souligné Peter Burke³. Dangeau dans son Journal à la date du 1^{er} novembre 1688 écrit que la cour applaudit le compliment que le père Gaillard improvisa dans le cours de son sermon pour la Toussaint, à la nouvelle de la prise de Philisbourg⁴. Là encore, l'évènement fut très largement célébré. Le Mercure galant du 1^{er} avril 1694 rapporte également les applaudissements, dont fut honoré Charles Boileau pour son sermon de la Cène à Versailles et *surtout le compliment que fit cet abbé du roi*⁵. Ce témoignage fait pendant aux sifflets précédemment évoqué pour le même prédicateur lors du carême 1695. Les réactions du public de cour sont à restituer dans un vaste mouvement de cabales qui caractérise la vie curiale, dans laquelle l'épée cède la place à la polémique et la pulsion au calcul.

La réception de la louange au roi dans la prédication peut également être envisagée à travers un simple constat. Dans de précédents développements, nous avons montré la diffusion progressive de la célébration du roi dans la prédication et l'avons tout particulièrement illustrée pour les oraisons funèbres (I - § 3.2.2 - La progression de la louange dans les oraisons funèbres). Or, l'un des postulats de cette thèse consiste à voir dans la louange, non pas une opération contrôlée et téléguidée par le pouvoir royal, mais l'expression d'un rituel socioculturel produit par le corps social. Rapprocher ces deux constats aboutit à une conclusion : l'influence du discours tenu par certains prédicateurs sur le roi produit ses effets sur un large spectre de prédicateurs, qui finit par les imiter. Les oraisons funèbres illustrent tout particulièrement ce système. De manière générale, les orateurs sacrés semblent avoir subi l'influence d'un discours construit sur la personne du roi. En 1676, l'oraison du comte d'Etoges, maréchal des camps et armées du roi, en fournit un premier exemple Ce texte prononcé pour un personnage secondaire par un prédicateur de second

¹ Marquise de Sévigné- Lettres, Paris, G.F Flammarion, notes de Bernard Raffali 1976, réédition 2005, p 339

² La vie de messire Jean Soanen évêque de Senez, Cologne, 1750, p 12

³ Marquise de Sévigné- Lettres, Paris, G.F Flammarion, notes de Bernard Raffali 1976, réédition 2005, p 339

⁴ Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T2, p 201

⁵ Mercure Galant, Avril 1694, p 256

ordre offre une longue valorisation du devoir d'obéissance du au roi¹. L'orateur a donc subi l'influence d'un discours entretenant une forme de culte de la monarchie. En 1683, le révérend père Valentin dans son oraison funèbre de Marie-Thérèse célèbre Versailles, œuvre du roi, comme *le nouveau Paradis terrestre*². Le château conçu comme un écrin de sa gloire devient donc par lui-même un motif de célébrer le roi

En 1675, en Savoie, c'est à dire au sein d'un Etat indépendant, même s'il était plus ou moins dans l'orbite française, un orateur adresse une louange à Louis XIV, dans l'oraison du duc Charles Emmanuel de Savoie. Même très courte, cette dernière révèle les effets d'une prédication française prise pour modèle. L'orateur évoque le roi de France et le qualifie d'*arbitre de toute l'Europe*³. Cette formule accolée à celle classique de *Majesté Très Chrétienne* montre l'écho de l'action des thuriféraires de Louis XIV à la périphérie du royaume. En 1683, les nombreuses oraisons de Marie-Thérèse montrent combien les orateurs présentèrent sous un jour favorable aux intérêts du roi le traité des Pyrénées (1659) ou l'absence de soutien de Louis XIV à Léopold I^{er} en lutte contre les Turcs en 1683. Réduire cette attitude à une posture servile conduisant certains à se rendre complices du pouvoir royal en ayant conscience de la fausseté de leurs propos serait un non-sens. Il faut plutôt y voir l'influence d'un discours construit par l'entourage royal à propos de ces deux sujets sur un cercle de prédicateurs d'importance médiocre.

2.2.2 – La réception des divertissements et de la louange au roi

Dès le règne de Louis XIV, ses contemporains établirent un lien de causalité entre la volonté royale et la richesse de la vie artistique du pays. Bernard Magné a souligné que s'imposait l'image d'un souverain protecteur et artisan des arts en France comme à l'étranger⁴. Cela n'empêcha pas les critiques hors des frontières de souligner que la littérature était envahie par les louanges et les flatteries. Par exemple, un pamphlet allemand intitulé *Eigenlob stincket gern* [l'autoglorification pue] se montre particulièrement critique sur les *éloges extravagants*, notamment contenus dans les opéras⁵. Pour autant, dans la mentalité du temps, la production artistique et le divertissement en particulier procèdent d'une volonté royale de promouvoir les arts. Louis XIV est crédité du brio des arts et des spectacles dans son royaume.

¹ Oraison funèbre de Antoine-Saladin d'Anglure prononcée dans l'église paroissiale d'Étoges, le 5 février 1676, par M. de Mertrus de Saint-Ouain, Paris : Impr. de C. Lambin, 1676, pp 6, 7 et 14

² Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, du Tiers-ordre de saint François, prononcée par le R. P. Valentin, Nantes, J. de Heuqueville, 1683, p 16

³ Oraison funèbre de Charles-Emanuel II, duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Chypre, etc., prononcée en présence du sénat... le 4 septembre 1675, par messire François de Bertrand de La Perrousse Turin : B. Zapparte, 1675, p 49

⁴ Magné Bernard - op cit

⁵ Peter Burke - op cit, p 162

Au contraire de la prédication qui put être synonyme d'ennui, le spectacle avait pour fonction de distraire et d'amuser. L'attention du public du y être plus soutenue que pour la prédication, rabâchée et banalisée. La répétition et la standardisation, si elles purent aussi exister dans le divertissement, ne produisirent pas les mêmes effets principalement parce qu'elles ne furent pas aussi systématiques. En effet, le lieu commun ou topoi littéraire caractérise la production artistique du XVII^e siècle et plus encore la louange au roi ainsi que cela a notamment été souligné par Peter Burke¹ ou Wolfgang Leiner². Les balladins surent se renouveler et éviter la lassitude de leurs spectateurs. Du ballet de cour, aux comédies ballets et à l'opéra, la succession des genres au fil des ans montre une création artistique en perpétuelle évolution, à la recherche de nouvelles méthodes capables de distraire le public. Bien des témoignages montrent cet intérêt du public. En 1671, la représentation de la comédie-ballet *Psyché*³ fit une grande impression à en croire l'ambassadeur de Savoie qui y assista. Sa lettre adressée à la duchesse de Savoie précise *je n'ai encore rien vu ici de mieux exécuté ni de plus magnifique et se sont des choses qui ne se peuvent pas faire ailleurs*⁴. L'opéra fut manifestement un genre qui connut un grand retentissement auprès du public, ainsi qu'en attestent les lettres de Madame montrant une certaine propension à appliquer des extraits d'opéras aux circonstances de sa vie. Dans une lettre du 18 mars 1705, évoquant la mort de la reine de Prusse survenue en 1705, la duchesse d'Orléans cite les vers chantés par Cybèle dans *Atys* de Lully et Quinault *Atys au printemps de son âge / périt comme une fleur / qu'un soudain orage / renverse et ravagé*⁵. Le roi lui-même n'était pas imperméable à la chose ainsi que nous l'avons souligné. Dangeau précise que Louis XIV annonça qu'il renonçait au Conseil du 20 février 1685 pour aller chasser, sur un air d'*Atys* dont il changea pour l'occasion les vers⁶. Ces spectacles produisaient donc leur effet y compris à l'étranger. Ainsi que le souligne Peter Burke, la cour de Vienne se montra perméable aux spectacles donnés pour divertir Louis XIV. Léopold I^{er} imita même les divertissements de cour français en faisant donner *Il Pomo d'Oro* en 1668⁷. A cet égard, les opéras furent avec évidence le spectacle qui rencontra le plus grand succès en France comme à l'étranger. L'étude réalisée de leur publication dans un chapitre précédent démontre leur popularité.

¹ Peter Burke – op cit, chap 1 *Persuader*

² Wolfgang Leiner – op cit

³ *Psyché* Tragédie Ballet par JBP Molière, Paris, Pierre Le Monier, 1671

⁴ Philippe Beaussant – *op cit*, Paris, Payot & Rivages, 1999, p 175

⁵ Lettres de Madame, Duchesse d'Orléans née Princesse Palatine, préface de Pierre Gasca, Paris, Mercure de France 1981 & 1985, p 353

⁶ Journal du marquis de Dangeau, Paris, 1855, Firmin Didot frères, T1, pp 123-124

⁷ Peter Burke, op cit, pp 204.205

La question de la réception de la louange au roi dans le divertissement peut se poser en mesurant la place qu'elle tient réellement au sein du spectacle. Comment cette louange s'intègre-t-elle ? L'attention du spectateur était-elle réelle lorsque intervenait la célébration du roi ? Dans les années 1660, il est possible d'en douter. Dans les ballets de cour, la célébration est essentiellement portée par les vers de ballets destinés à la lecture¹, au-delà du dispositif scénique mettant en valeur le roi. Or, qui porte réellement attention à ces vers ? Ne tiennent-ils pas une part marginale, exagérée par la trace écrite qu'ils ont laissé au sein d'un « spectacle vivant » (le ballet), qui par sa nature s'inscrit dans l'éphémère. La même question peut se poser à l'égard du prologue composé par Pélisson pour la comédie-ballet les Fâcheux de Molière et Lully en août 1661. Sans doute ce texte a-t-il été récité, lors des Fêtes de Vaux, dans la mesure où Pélisson était un affilié de Fouquet et qui rendait hommage au roi. Néanmoins, l'œuvre de Molière fonctionne sans cet élément parfaitement exogène. Dans ces conditions a-t-il été repris ou bien n'est-il qu'une simple trace écrite d'un événement ponctuel ?

Une fois traitée, la question de l'accueil donné à la prédication et au divertissement mais aussi à la louange au roi qui y était donné, il devient possible de s'intéresser à la réception de l'image royale qu'offrait cette louange. Jens Ivo Engels² affirme que le roi dans l'esprit du public ne peut qu'être bon dans la mesure où dans une société caractérisée par le clientélisme, il est le seul à ne pas à chercher à s'enrichir ou placer sa famille puisque le royaume lui appartient.

2.3 – La réception de deux figures majeures de l'image royale : le prince guerrier et le roi chrétien

Très schématiquement deux thématiques principales composent l'image du roi dans nos sources. La première est commune aux prédicateurs et aux balladins. Elle a trait au roi de guerre. La seconde tout aussi importante reste une exclusivité des orateurs sacrés puisqu'elle porte sur le roi chrétien. Par leur importance, ces deux axes de la célébration en l'honneur du roi constituent deux champs d'étude privilégiés pour mesurer les effets du discours produit sur le roi tant à l'égard de ses sujets que des étrangers.

2.3.1 – La réception du roi de guerre

L'image du roi de guerre, commune aux gens d'Eglise et des balladins, mérite d'être interrogée dans le cadre d'une confrontation entre ce discours quelque peu lénifiant et la réalité vécue par les

¹ Philippe Hourcade, op cit, pp 129 et s

² Jens Ivo Engels – op cit, p 115

Français subissant les conséquences de la politique royale. Si la plupart des batailles, au contraire des périodes précédentes, se sont tenues en dehors des frontières du royaume, ces conflits n'en ont pas moins produit leurs effets tant en terme de pression fiscale que de passages de troupes ou de conscription auprès de la population.

Dans la mesure où les oraisons funèbres touchent un large public et pas seulement la cour ou une élite de privilégiés, la question de la réception par cette population de la figure du roi de guerre trouve toute sa place. Il est possible de s'en faire une idée assez juste en confrontant cette image à l'attitude adoptée par les Français face à la question de la conscription.

A cet égard, les mémoires d'un jeune paysan bourguignon dénommé Valentin Jammerey Duval en constituent une bonne illustration. Ses écrits montrent la violence faite aux populations, les stratégies d'évitement destinées à éviter l'enrôlement dans les armées royales de la part de la paysannerie bourguignonne. Jammerey Duval déclare que *la jeunesse épouventée allait se cacher dans les réduits les plus écartés et parmi les plus épaisses forêts* ; il désigne sous le terme de *vautours* ou de *vendeurs de chairs humaines*¹ le personnel recrutant les soldats, mais aussi les gentilshommes campagnards impliqués dans ces opérations. Ces mémoires décrivent des jeunes gens prêts à se marier dès le plus jeune âge, voir même à se mutiler afin d'échapper au champ de bataille. Dans ces conditions, il paraît difficile d'imaginer que le discours zélé sur le prince guerrier, ait pu susciter un quelconque sentiment d'adhésion chez des sujets terrorisés. Pour autant, ces mêmes mémoires montrent la perception du roi par ses sujets les plus humbles et qui tendent à l'imaginer comme un personnage fantastique. Valentin Jammerey-Duval écrit, en effet, *comme j'avais entendu parler plus souvent de la puissance absolue du roi que de la grandeur et de la majesté de Dieu, je le croyais une espèce de divinité. Je m'informais même s'il était immortel, s'il était visible ou si on pouvait l'approcher. (...) Ayant appris que sa fonction était de rendre la justice à ses sujets, je conclus qu'il devait être d'une taille gigantesque et cela par ce que le Juge de notre village surpassait en hauteur de taille le reste des habitants. J'avais aussi remarqué que ce même juge avait la voix forte et sonore, c'en fut assez pour me figurer que, proportion gardée, celle du roi devait retentir comme le bruit du tonnerre, et que c'était ce qui le rendait si puissant et si redoutable*². La relation de cause à effet entre les violences subies et la politique royale fut sans doute peu claire pour une population à l'horizon nécessairement limité par son état et sa misère. L'univers mental de la paysannerie française secouée par les crises de subsistances qui affectèrent le règne ne lui a pas sans doute pas permis de remettre en perspective la responsabilité du roi dans les violences causées par ses agents.

¹ Cornette Joël, *Le roi de guerre* – op cit, pp 385-386

² V. Jammerey-Duval, *Mémoires, enfance et éducation d'un paysan au XVIIIe siècle*, Paris, Le Sycomore, 1981, p. 117

D'autres sources témoignent de la lassitude du peuple français à l'égard des guerres louis-quatorziennes. Ces témoignages concernent surtout la seconde partie du règne et singulièrement la guerre de succession d'Espagne, qui échappe à la séquence temporelle de cette étude. Nicolas Desmaretz, contrôleur général, remit en 1709 un mémoire à Louis XIV tout à fait révélateur de *la mauvaise disposition des esprits de tous les peuples*¹. On peut se demander si l'obsession des balladins, à associer dès le début de la guerre de Hollande roi de guerre et roi pacifique préoccupé par le bien être de son peuple, ne doit pas s'apprécier eu égard à ce rejet de la guerre, malgré tous les discours ambiants.

A l'inverse Joël Cornette évoque le livre de raison du Nîmois Etienne Borelly (1633-1718), parsemé d'allusions montrant une pleine adhésion au discours sur le roi de guerre et ce alors même qu'il perdit un fils à la guerre².

A l'étranger, les ennemis du roi ne pouvaient faire leur cette littérature encomiastique sur le roi de guerre. Peter Burke a montré la production d'un contre discours destiné à y rétorquer³. Une série d'événements vint considérablement ternir la représentation héroïque d'un noble roi guerrier au profit de l'image d'un souverain se comportant en véritable soudard. En décembre 1672, renonçant au siège de la Haye, le maréchal de Luxembourg se heurta à plusieurs détachements hollandais près du bourg de Zwammerdam. Le maréchal de Luxembourg autorisa alors le pillage de la petite cité et de la localité voisine de Bodegraven. L'intensité des pillages et des massacres choqua profondément l'opinion hollandaise. Des libelles et des gravures relayent l'évènement en Hollande et en Allemagne. Jean Christian Petitfils date de cet événement l'apparition du mythe de Louis XIV roi cruel et belliqueux⁴.

Néanmoins, ce fut le second sac du Palatinat par les troupes françaises en 1688-1689, qui constitua un réel basculement de l'opinion européenne. Une première opération menée sous commandement de Turenne en 1674 n'avait pas provoqué pareille réaction. Ce premier pillage de l'Electorat n'avait pas atteint l'importance des exactions commises quatorze ans plus tard. Une série de pamphlets hostiles au roi déferla dans toute l'Europe peignant un tyran cruel et sans humanité. Cette littérature hostile à Louis XIV, dont une bonne partie fut traduite par les réformés français en exil à cause de l'édit de Fontainebleau. Joël Cornette a largement présenté cet épisode et ses effets⁵. Les propres chefs militaires du roi, à l'instar du duc de Duras, firent

¹ Mémoire au roi du contrôleur général Desmaretz (26 août 1709) A. M. de Boislesle, correspondances des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, Paris, 1874-1897, t III, p 604 et s

² Joël Cornette - *Le nouveau "siècle de Louis XIV" un bilan historiographique depuis vingt ans (1980 - 2000)*, Histoire économie et société octobre/décembre 2000, p 579

³ Peter Burke, op cit, p157 et s

⁴ Jean Christian Petitfils, op cit, p.377

⁵ Cornette Joël, Le roi de guerre, op cit,

valoir l'exécrable effet de cet épisode pour la gloire du roi¹. Ezéchiel Spanheim, en 1690, évoque des *exécutions et plus que barbares*². Même si les circuits de l'information et leur contrôle étroit ont nécessairement réduit la portée de ces textes en France, le sac par lui-même écorna l'image du roi y compris en France. En effet, même si Madame, était quelque peu marginalisée à la cour au moment des faits³, elle manifesta son indignation et sa peine, ainsi qu'en atteste sa correspondance. Dans le cercle de la cour, étant donné le peu d'aptitude de la duchesse d'Orléans à masquer ses humeurs, il est probable que cette désapprobation ait eu quelque retentissement. Dans une lettre datée du 10 novembre 1688, la princesse conte que le roi *était fâché* contre elle, parce que cette dernière avait marqué sa désapprobation face à l'invasion du Palatinat *la chose du monde de quoy j'aime le moins à entendre parler ... j'en suis très fâchée*⁴. Une fois l'opération militaire menée à bien, la princesse décrit sa douleur. Elle impute, d'ailleurs, la responsabilité de ces destructions à Louis XIV, écrivant *le roi a précisément attendu pour tout dévaster que je l'eusse imploré en faveur de Heidelberg et de Mannheim*⁵. Madame, qui affirmait dans sa lettre précitée du 10 novembre 1688 *je n'ay pas l'art de dissimuler*, écrit cette fois *Et l'on trouve encore mauvais que je m'en afflige*. Sa situation à la cour se dégrade encore et dans une lettre du 14 avril 1689, elle déplore cet état de fait⁶. Il est tentant d'établir une relation entre cette mise en quarantaine de Madame et ses reproches ostensibles. Cette critique de Madame ne fut pas totalement isolée. Si les autres membres de la cour n'avaient pas sa liberté de ton et ne pouvaient s'exprimer sur le sujet, certains soldats français chargés de l'opération semblent en avoir eux-mêmes conçu un réel malaise. Le comte de Tessé écrivit à Louvois, le 4 mars 1689, *je ne prévoyais pas qu'il en coûtât autant pour faire exécuter le brulement d'une ville*⁷, en évoquant sa mission de destruction d'Heidelberg. Ronville affirma pour sa part, *Je ne voudrais de tout mon cœur que je ne fusse jamais venu à Heidelberg*⁸.

2.3.2 – La réception du roi chrétien

Hélène Duccini considère que Louis XIV perdit la bataille des discours autour de la la révocation de l'édit de Nantes face aux gazettes hollandaises qui parvinrent à instaurer l'idée que les

¹ *ibid*, p 388

² *ibid*, p 387

³ Dirk Van Der Cruise – *op cit*

⁴ Lettres de Madame, Duchesse d'Orléans née Princesse Palatine, préface de Pierre Gasca, Paris, Mercure de France 1981 & 1985, p 119-120

⁵ *ibid*, p 120

⁶ *ibid*, pp 121-122

⁷ Père Griffet, Recueil de lettres, pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du regne de Louis XIV, La Haye et Paris, Antoine Boudet,, t V, p 298

⁸ Bernot Jacques, Les palatins, princes d'Europe, Nouvelles éditions latines, Paris, 2000, p 83

protestants étaient les victimes¹. L'image d'un roi adulée par ses sujets catholiques pour avoir lutté contre le protestantisme et en avoir finalement interdit la pratique dans le royaume, face à un souverain honni dans les pays protestants reste trop caricaturale et mérite d'être approfondie.

Tout d'abord, les pamphlets imprimés à l'étranger, hostiles au roi du fait de sa politique face aux réformés français, ne reflètent pas la réception du discours tenu en France sur le roi chrétien par la prédication française. Ils se font seulement l'écho de la répression française à l'égard des réformés. L'influence de la prédication française sur les étrangers peut être mesurée à travers les témoignages de personnages de passage en France. Ces derniers, sans évoquer nommément le discours des orateurs sacrés, n'en expriment pas moins une vision du roi eu égard à l'image construite en France notamment grâce à la prédication.

Le discours sur les vertus chrétiennes du roi reçoit un écho, semble-t-il favorable, si l'on en croit les notes de Ezéchiel Spanheim², diplomate allemand auprès de la cour de France. Ces écrits, élaborés, à partir du début des années 1680, reflètent la perception du portrait de Louis XIV par un individu dont les fonctions, la nationalité et la confession protestante permettaient un regard distancié. Si le diplomate se montre critique vis-à-vis de Louis XIV, il ne remet pas en cause la sincérité de sa foi, célébrée par les prédicateurs. L'image qu'il se fit du roi chrétien ne reposait sans doute pas seulement sur la rhétorique des prédicateurs. La politique religieuse du roi et sa pratique religieuse comptaient tout autant sinon plus. Néanmoins, dans la mesure où les prédicateurs relayèrent la conduite du roi et sa politique les présentant comme chrétiennes, le témoignage de Spanheim demeure fort utile. Le diplomate affirme que Louis XIV *s'est aussi déclaré hautement contre les vices criants où la première jeunesse de la cour et son propre sang s'était malheureusement portée et n'a pas épargné d'en punir ou d'en corriger ceux qui en étaient suspects ou atteints*³. Il se range donc aux arguments des prédicateurs célébrant la lutte menée par le roi contre les désordres moraux et fait sienne l'idée d'une cour purgée de comportements impies grâce au roi. Il évoque, comme les prédicateurs, la répression de *l'impiété et la profanation des choses sacrées, les blasphèmes, le libertinage*¹.

S'il déplore le sort réservé aux protestants de France, il parle du *penchant à la dévotion* de Louis XIV. Il accepte donc le discours des prédicateurs dressant, dans les années 1680 et 1690, le portrait d'un roi sincèrement et profondément chrétien. Pour le diplomate allemand, si la politique religieuse du roi est critiquable, sa sincérité et son esprit de religion ne le sont pas. Bien plus, le diplomate absout Louis XIV de toute responsabilité dans les persécutions menées contre ses coreligionnaires, estimant que la faute en est due à l'éducation religieuse qui lui a été donnée.

¹ Hélène Duccini - *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p 507

² Spanheim - Ezechiel, *Relation de la cour de France en 1690*, édité par Emile Bourgeois, Paris, le Mercure de France, 1973

³ *ibid*,

Son ralliement au discours ambiant connaît, néanmoins, quelques réticences. Il se refuse au parallèle entre saint Louis et Louis XIV, estimant qu'au rebours de son aïeul, le roi ne montre pas *l'humilité, de la charité, de la compassion ou enfin de la modération qu'on attribue à Saint Louis*². Enfin, l'argumentation des prédicateurs, selon lesquelles les guerres menées par Louis XIV ne sont jamais de la responsabilité du roi, le laisse de marbre. Sa connaissance de la géopolitique du continent, ses fonctions diplomatiques ne pouvaient que l'amener à disqualifier pareils propos. Le diplomate évoque, au contraire, un roi qui renouvelle *une guerre injuste, de rompre la foi de traités solennels*, notant que Louis XIV n'a pas hésité à porter le fer contre des *princes et Etats de même religion, sans épargner ni églises, ni monastère*³. Ce témoignage montre la portée et les limites du discours des prédicateurs.

Le discours sur le caractère chrétien du roi n'est donc pas remis en question en tant que tel. Le diplomate ne le réfute pas d'emblée. En revanche, lorsque la rhétorique devient trop affabulatrice, l'adhésion n'est plus possible notamment à l'égard des justifications des guerres reposant sur un prétendu appui divin ou une mission chrétienne confiée au roi.

Le message sur le roi chrétien passe donc assez bien. En revanche, sur les autres aspects du discours rien de tel, Louis XIV reste pour Spanheim guidé par l'orgueil et s'avère capable de lui sacrifier son propre intérêt politique par aveuglement. Il déclare ainsi, que *la gloire .../... l'emporta encore sur la dévotion*⁴.

L'ignorance du roi en matière religieuse demeure un leitmotiv de ses ennemis. Le pamphlet écrit par Pierre Jurieu *Les Soupirs de la France esclave, qui aspire après la liberté*⁵ ne dit pas autre chose.

Dans l'entourage proche du roi, sa belle-sœur, est également un bon révélateur du discours construit autour de l'image du prince chrétien. Madame croit davantage en l'influence de l'entourage du roi et tout particulièrement Mme de Maintenon, qu'à un réel esprit de religion animant le roi. L'acrimonie de la duchesse d'Orléans imbue de son esprit de caste face à une épouse morganatique, explique en partie cette attitude. Dans une lettre d'octobre 1687 à la duchesse de Hanovre, elle affirme *Je ne peux croire pour ma part qu'on peut servir Notre-Seigneur Dieu à force d'aimer les vieilles femmes* et évoque un roi qui *se guide que d'après des prêtres intéressés et de vieilles courtisanes*⁶. En mai 1696, Madame persiste en décrivant un roi ignorant des choses de la religion,

¹ *ibid*,

² *ibid*,

³ *ibid*,

⁴ *ibid*,

⁵ *Les soupirs de la France esclave, qui aspire après la liberté*, ?, 1689

⁶ Fénelon - *Lettre à Louis XIV et autres textes politiques*, Paris, Omnia, 2011

sous influence, qui *croit tout bonnement ce qu'on lui débite à ce sujet*¹. Plus intéressant, dans plusieurs de ses lettres Madame, évoque ses réflexions au sujet de la célébration par les prédicateurs de la lutte menée par le roi contre les protestants. Elle écrit dans une lettre du 20 mai 1696 *je dois avouer que lorsque j'entends les éloges qu'on donne en chaire au grand homme pour avoir persécuté les réformés, cela m'impatiente toujours*².

Saint-Simon fait également sienne cette conviction, selon laquelle la religion du roi présente un caractère superficiel. Pour autant, son témoignage est à appréhender avec une certaine prudence. La parole du duc n'est pas contemporaine de la période étudiée. Ses mémoires ont été écrites bien plus tard et content donc ses souvenirs de jeunesse. Le temps a nécessairement joué son rôle de filtre. Les évènements du passé sont appréciés et analysés avec la distance des années. Sa critique de la révocation de l'édit de Nantes, qui lui fait dire *le roi était devenu dévôt, et dévôt jusque dans la dernière ignorance*, reflète parfaitement cet éloignement. Pour autant, bien plus qu'une véritable remise en question du prince chrétien, Saint-Simon marque plutôt une forme de mépris pour une religiosité royale jugée trop peu intellectuelle.

La lettre anonyme et confidentielle composée par Fénelon en 1693 contient un portrait religieux de Louis XIV, bien différentes de l'image proposée par les orateurs sacrés. Le prélat écrit *vous avez passé votre vie entière en dehors du chemin de la vérité et de la justice, et par conséquent hors de celui de l'Évangile* et affirme *Votre religion ne consiste qu'en superstitions, en petites pratiques superficielles*³. L'appartenance de l'évêque au quiétisme réprimé par le roi, explique cette réflexion. Elle témoigne surtout d'un esprit militant au service d'une vision exaltée du catholicisme. La plupart des fidèles s'inscrivant dans la tradition, ce reproche restait le fait d'une coterie assez restreinte et n'exprimait sans doute pas l'opinion de la majorité des Français. D'autres critiques plus subtiles et moins ouvertement séditeuses ont également pu être exprimées. Esther de Racine en constitue un exemple. L'homme de lettres, qui s'était plongé dans la foi janséniste, composa une pièce qui peut être lue comme une apologie de la tolérance religieuse. En effet, le roi de Perse Assurés, qui s'apprête à faire massacrer tous les Juifs de son royaume, y renonce et décide de les laisser vivre leur foi. La critique littéraire en a souvent fait une critique discrète de la politique religieuse du roi, répressive à l'égard des jansénistes et des protestants. L'édit de Fontainebleau date de 1685, Racine écrit sa pièce en 1689. Quatre années s'étaient écoulées et les conséquences de la révocation commençaient à interroger les esprits.

¹ *ibid*

² Lettres de Madame, Duchesse d'Orléans née Princesse Palatine, préface de Pierre Gasca, Paris, Mercure de France 1981 & 1985, p 192

³ *ibid*

L'attitude hostile du pape Innocent XI¹ à l'égard de Louis XIV, malgré le discours produit en sa faveur par les prédicateurs français démontre les limites de ce type de discours à l'étranger. Néanmoins, s'adressait-il vraiment à Rome ? Ne concernait-il pas plutôt les Français ? En effet, les Français, à lire une lettre du 14 juillet 1680 de Mme de Sévigné, ne semblent par avoir été affectés par les démêlés de leur roi avec Innocent XI que la marquise qualifie d'*étrange pape* ../..[qui] parle en maître². Elle relate même avec un certain amusement les débuts de l'affaire de la régale dans une lettre du 1^{er} mai 1676 affirmant que si son gendre devait envahir le Comtat Venaissin, *Les Grignan auraient l'honneur d'être les premiers excommuniés*³.

La célébration de la lutte du roi contre ses sujets protestants ne semble pas avoir suffi pour que le pape délivre un satisfecit à Louis XIV. Les multiples casus belli entre Rome et Paris primèrent. L'immense série « Nunziata di Francia » aux Archives du Vatican conserve la correspondance adressée au pape par les nonces apostoliques en France⁴. Un examen minutieux de ces missives nous renseignerait utilement sur la perception de l'image du roi par les représentants du pape dans le royaume de France et par contrecoup par le pape lui-même. Selon André Latreille, il semblerait que les nonces mettent davantage en exergue, au moins dans un premier temps, la responsabilité des tenants du gallicanisme le plus militant, au premier duquel ils placent Hardouin de Péréfixe et le père de La Chaize, que Louis XIV. Le nonce Ranuzzi écrit ainsi en 1688 que Louis XIV *avait été gâté par ceux qui ont la direction de sa conscience, et qui lui font croire qu'il ne commet pas le moindre péché en se moquant des excommunications de Rome*⁵. Sans doute, faut-il y voir une référence au bref papal *Cum alias* qui, en 1687, abolit le privilège de franchise attaché au quartier de l'ambassade sous peine d'excommunication de ceux qui prétendaient le défendre.

Ces différents témoignages montrent donc une palette étendue de réactions, face à l'image du roi chrétien. Pour autant, les esprits les plus critiques semblent surtout s'expliquer par des acrimonies personnelles. Dans le cas de Madame, son isolement à la cour malgré son rang, sa haine pour Mme de Maintenon, expliquent largement ses jugements. Ne pouvant exprimer ses frustrations et manifester son désaccord, elle extériorise son ressenti en composant un portrait du roi remettant en cause le discours officiel sur le prince chrétien. Concernant Fénelon, le courant religieux qu'il défendait était réprimé par le roi, le conduisant à dénier à Louis XIV toute légitimité religieuse.

Ces témoignages restent tous circonscrits à une élite sociale. La question de la réception de l'image du roi chrétien se pose à l'égard des Français ordinaires. Cette question constitue un sujet

¹ Alexandre Maral – op cit, pp 125 et s

² Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille, et de ses amis, Paris, Dalibon

³ Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille, et de ses amis, Paris, Dalibon, 1823, T 4

⁴ Latreille André – op cit

⁵ ibid, p 232

par elle-même excédant la question de la louange en posant la question de la relation des Français à Louis XIV. Elle repose, comme pour le roi de guerre, sur la confrontation avec la réalité d'un quotidien conditionné par la politique menée par le roi. Quel pouvait être l'effet d'un discours construit autour de l'image d'un roi chrétien, alors même que les Français vivaient les effets concrets de cette politique religieuse. Les protestants en butte à la contrainte d'édits réduisant sévèrement leur liberté religieuse puis subissant finalement la contrainte physique pouvaient difficilement croire en cette image d'un roi chrétien. Certes, les prédicateurs lors des sermons et des oraisons funèbres visaient un public catholique afin d'exalter une foi contraire à celle des réformés. Dès lors, le sujet pourrait être évacué en considérant que les protestants n'étaient pas les destinataires de ce discours. Pour autant, les provinces abritant les protestants étaient également peuplées de catholiques. Depuis la fin des guerres de religion les uns et les autres, hormis quelques fanatiques, vivaient plus ou moins paisiblement et en relative bonne intelligence. Quelle pu être la réaction des catholiques assistant à la mise en œuvre d'une politique de plus en plus brutale à l'égard de leurs voisins ? Ne pouvaient-ils pas craindre cette violence toujours prompte à s'abattre en cas de dissidence ? La guerre, qui faisait peser un lourd climat de menace sur les gens du peuple, n'alimentait-elle pas un sentiment de méfiance ? Face à cette situation, le verbe des gens d'Eglise était-il suffisant pour rétablir l'image d'un roi aux vertus chrétienne auprès des petites gens de son royaume ? Rien n'est moins sûr !

CONCLUSION

La louange à Louis XIV constitue une illustration de la célébration de Louis XIV opérée durant tout le règne par les arts. A la différence d'autres expressions plus spectaculaires, qui ont marqué l'espace national de leur empreinte physique et continuent à susciter l'intérêt de nos contemporains, elle s'inscrivait dans la fugacité de l'instant. Évanouie sitôt prononcée, elle appartient à un passé irrémédiablement perdu. Seule une rhétorique aujourd'hui souvent démodée en témoigne. L'écrit, qui a fossilisé cette parole, permet de ressusciter ce que fut la louange et d'en percevoir la nature.

Nous nous sommes efforcés de montrer que la louange positionnait Louis XIV en tant que sujet ou objet de la glorification en son honneur. In fine, le génie politique du roi et de son entourage n'aurait-il pas été d'utiliser cette dimension rituelle et sociologique de la louange comprise comme un hommage rendu au roi, non pour construire un discours destiné à promouvoir l'image royale mais plutôt comme un outil destiné à asseoir son pouvoir ?

Susciter l'expression d'un mouvement d'allégeance de plus en plus étendu, en encourageant l'usage de la louange, constituerait un efficace outil politique. Plus que la construction d'une image d'un roi destinée à influencer un public, le pouvoir royal aurait favorisé un large processus de révérence des Français face à Louis XIV. La réflexion du roi sur son lit de mort déclarant à ses courtisans *Messieurs je suis content de vos services vous m'avez fidèlement servi et avec envie de me plaire*¹ n'est-elle pas à mettre en perspective avec ce processus ? *Envie de [lui] plaire* telle est donc l'attitude que le monarque attendait de ses sujets. C'est à l'aune de cette réflexion royale que peut être comprise la louange.

Plutôt que le contenu de la louange elle-même, le fait même de louer importerait davantage en ce qu'il proposerait, à tous, un modèle à suivre consistant en l'affirmation d'un assujettissement volontaire au roi. L'autorité royale sortirait ainsi renforcée, non pas d'un discours, mais de la promotion d'une attitude marquant une relation de soumission au roi. S'en trouverait résolue l'incohérence entre le constat partagé par tous que l'opinion publique n'existait pas sous le règne du grand roi et ces études, à l'instar de Peter Burke, soutenant un processus délibéré pour construire une image destinée à assurer la promotion du roi. En effet, un certain activisme du pouvoir royal à faire glorifier le roi s'expliquerait par le souci d'imposer une norme

¹ Journal du marquis de Dangeau, Paris, Didot Frères, 1859, T 16, p 128

comportementale, plutôt que par une préoccupation d'influencer par l'effet d'une image portée par les différents média utilisés. L'historiographie, évoquée tout au long nos développements, aurait ainsi largement étudié et décrypté un phénomène, se trompant seulement sur le but poursuivi par le roi. Il ne serait pas tant question d'image que de relations socio-politiques. Dans une société d'ordres, où la position de chacun est clairement affirmée, il paraît judicieux de considérer que l'Etat s'est avant tout intéressé aux manifestations et la ritualisation des relations sociales plutôt qu'à des problématiques d'images.

La grande distinction entre la monarchie louis-quatorzienne et d'autres régimes politiques tiendrait donc davantage dans le fait que le régime recherche par la parole à symboliser la surpuissance du roi, qui s'impose à tous ces sujets et partout dans le royaume, plutôt qu'à construire un discours propagandiste en tant que tel. Que cette parole conduise de ci de là à une forme de propagande monarchiste ne doit pas cacher que cette dernière constitue un effet collatéral, une conséquence d'une volonté plus large. La louange figure et modélise le respect, la soumission dus au souverain. La louange constitue un outil qui vise à produire une norme sociale et comportementale destinée à assurer la victoire du politique. Parce qu'elle échappe largement au roi, il serait faux de se focaliser sur son contenu et d'en faire l'axe central d'étude d'un processus bien différent de la parole politique de l'époque contemporaine et qui vise seulement à contrôler et influencer l'opinion.

Enfin, ce processus associe largement les producteurs de la louange en ce que se sont eux qui fabriquent la louange. Leur rôle n'est donc pas passif. Ils sont, au contraire, directement impliqués en tant qu'acteurs d'un rituel socioculturel dont ils sont partie prenante et qui caractérise la culture et la civilisation française de cette seconde moitié du XVII^e siècle.

ANNEXES

Annexe 1 – Chronologie des sermons prêchés devant Louis XIV (1661-1697)

Sermons auxquels a assisté Louis XIV de 1661 à 1697			
Année	Mois & Jour	Prédicateur	Source (<i>G pour Gazette</i>)
1661	mars 13	Texier, Edmond (ou Claude)	G, 19 mars 1661, n°35, p 271
1661	mars 16	Texier, Edmond (ou Claude)	G, 19 mars 1661, n°35, p 271
1661	mars 25	Texier, Edmond (ou Claude)	G, 2 avril 1661, n°40, p 307
1661	avril 3	Texier, Edmond (ou Claude)	G, 9 avril 1661, n°43, p 331
1661	avril 10	Texier, Edmond (ou Claude)	G, 16 avril 1661, n°46, p 355
1661	avril 14	Le Camus, Etienne	G, 16 avril 1661, n°46, p 356
1661	avril 15	Texier, Edmond (ou Claude)	G, 23 avril 1661, n°49, pp 379-380
1661	avril 17	Cueillens, Félix	G, 16 avril 1661, n°46, p 357
1661	juin 5	Hardouin de Péréfixe	G, 11 juin 1661, n°70, pp 555-556
1661	juin 12	Brisejon, Alexis	G, 18 juin 1661, n°73, p 580
1661	août 15	Le Favre, ?	G, 20 août 1661, n°99, pp 797-798
1661	déc. 7	Le Camus, Etienne	G, 17 déc. 1661, n° 150, pp 1323-1325
1661	déc. 18	Le Camus, Etienne	G, 24 déc. 1661, n°153, p 1350
1661	déc. 25	Vincent de Troyes	G, 31 déc. 1661, n° 156, p 1373-1374
1662	février 2	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 4 fév. 1662, n° 15, p 124
1662	février 26	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 4 mars 1662, n° 27, p 218
1662	mars 3	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 11 mars 1662, n° 30, p 247
1662	mars 5	Anonyme	G, 11 mars 1662, n° 30, p 247
1662	mars 25	Anonyme	G, 1er avril 1662, n° 38, p 307
1662	avril 2	Anonyme	G, 8 avril 1662, n° 41, pp 351-352
1662	avril 6	Gaudin, Jacques	G, 8 avril 1662, n° 41, p 352
1662	avril 7	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 15 avril 1662, n° 44, p 375 G, 8 avril 1662, n° 41, p 352 &
1662	avril 9	Dom Roger Côme	G, 15 avril 1662, n° 44, p 375
1662	mai 18	Muzy (abbé de)	G, 27 mai 1662, n° 61, p 507
1662	mai 28	Proyard, ?	G, 3 juin 1662, n° 64, p 532
1662	juin 8	Proyard, ?	G, 10 juin 1662, n° 67, pp 556
1662	août 15	Chaumont, Paul Philippe de	G, 19 août 1662, n° 97, p 812
1662	août 25	Enguérant, Archange	G, 2 sept. 1662, n° 103, pp 859-860)
1662	nov. 1	Le Bret, Jean Damascène	G, 4 nov. 1662, n° 131, p 1086
1662	déc. 8	Senault, Jean François	G, 16 déc. 1662, n°149, p 1226
1662	déc. 10	Anonyme	G, 16 déc. 1662, n°149, p 1226
1662	déc. 24	Senault, Jean François	G, 30 déc. 1662, n° 155, pp 1277-1278
1662	déc. 25	Le Bret, Jean Damascène	G, 30 déc. 1662, n° 155, pp 1277-1278

1663	janvier 1	Clermont de Tonnerre, François de	G, 6 janv. 1663, n° 3, p 24
1663	janvier 25	Flour, Jean Pierre dit le père Floeur	G, 27 janv. 1663, n° 12 p 96
1663	février 2	Le Boux, Guillaume	G, 10 fév. 1663, n° 18, p 142-143
1663	février 6	Favre, ?	G, 10 fév. 1663, n° 18, p 144
1663	février 11	Le Boux, Guillaume	G, 17 fév. 1663, n° 21, p 157 (= p 167) G, 24 fév. 1663, n° 23, pp 167-168
1663	février 23	Le Boux, Guillaume	(= pp 179-180)
1663	mars 4	Le Boux, Guillaume	G, 10 mars 1663, n° 30, pp 219-220
1663	mars 11	Le Boux, Guillaume	G, 17 mars 1663, n° 33, p 243
1663	mars 18	Le Boux, Guillaume	G, 24 mars 1663, n° 36, p 267
1663	mars 22	Villiers de La Faye, Cyrus de	G, 24 mars 1663, n° 36, p 268 G, 24 mars 1663, n° 36, p 268 &
1663	mars 23	Le Boux, Guillaume	G, 31 mars 1663, n° 39, p 291
1663	mars 25	Héron, ?	G, 31 mars 1666, n° 39, p 291
1663	mai 13	Thevenin, ?	G, 19 mais 1663, n° 60, p 245
1663	nov. 1	Lamèche, Claude de	G, 3 nov. 1663, n° 131, p 1072
1663	déc. 2	Le Boux, Guillaume	G, 8 déc. 1663, n° 146, p 1196
1663	déc. 8	Le Boux, Guillaume	G, 15 déc. 1663, n° 149, p 1227
1663	déc. 9	Le Boux, Guillaume	G, 15 déc. 1663, n° 149, p 1227
1663	déc. 17	Le Boux, Guillaume	G, 22 déc. 1663, n° 152, p 1252
1663	déc. 23	Le Boux, Guillaume	G, 29 déc. 1663, n° 155, p 1275
1663	déc. 25	Lamèche, Claude de	G, 29 déc. 1663, n° 155, p 1275
1664	février 2	Dom Roger Côme	G, 9 fév. 1664, n° 18, pp 143-144
1664	mars 2	Dom Roger Côme	G, 8 mars 1664, n° 29, p 228
1664	mars 18	Dom Roger Côme	G, 22 mars 1664, n° 35, P 279
1664	mars 23	Dom Roger Côme	G, 29 mars 1664, n° 38, p 303
1664	mars 25	Dom Roger Côme	G, 29 mars 1664, n° 38, p 304
1664	mars 30	Dom Roger Côme	G, 5 avril 1664, n° 41, p 328
1664	avril 5	Dom Roger Côme	G, 12 avril 1664, n° 44, p 351
1664	avril 10	Forbin de Jeanson, Toussaint de	G, 12 avril 1664, n° 44, p 352 G, 12 avril 1664, n° 44, p 352 &
1664	avril 11	Dom Roger Côme	G, 19 avril 1664, n° 47, p 375
1664	avril 13	Louis (père)	G, 19 avril 1664, n° 47, p 375
1664	juin 8	Mallé, ?	G, 14 juin 1664, n° 71, p 579
1664	juin 12	Mallé, ?	G, 14 juin 1664, n° 71, pp 579-580
1664	déc. 8	L'Estang de Fromentières, Jean-Louis de	G, 13 déc. 1664, n° 150, p 1229
1664	déc. 25	Bosc, Come du	G, 27 déc. 1664, n° 156, p 1278
1665	janvier 1	Anonyme	G, 3 janv. 1665, n° 3 p 24
1665	février 2	Cueillens, Félix	G, 7 fév. 1665, n° 18, pp 134-135
1665	février 22	Cueillens, Félix	G, 28 fév. 1665, n° 27 p 208
1665	mars 1	Anonyme	G, 7 mars 1665, n° 30, p 232

1665	mars 8	Cueillens, Félix	G, 14 mars 1665, n° 33, p 255
1665	mars 15	Cueillens, Félix	G, 21 mars 1665, n° 36, p 279
1665	mars 19	L'Estang de Fromentières, Jean-Louis de	G, 21 mars 1665, n° 36, p 280
1665	mars 22	Cueillens, Félix	G, 28 mars 1665, n° 39, p 302
1665	mars 25	Le Juge, Georges	G, 28 mars 1665, n° 39, p 302
1665	mars 29	Cueillens, Félix	G, 4 avril 1665, n° 42, p 327
1665	avril 2	Le Boux, Guillaume	G, 4 avril 1665, n° 42, p 328
1665	avril 3	Cueillens, Félix	G, 4 avril 1665, n° 42, p 328
1665	avril 5	Le Pelletier, ?	G, 11 avril 1665, n°45, p 352
1665	mai 24	Le Camus, Etienne	G, 30 mai 1665, n° 65, p 536
1665	nov. 1	Thevenin, ?	G, 7 nov. 1665, n° 132, p 1090
1665	nov. 29	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 5 déc. 1665, n° 144, p 1185 & G, 18 déc. 1665, n° 148, pp 1221-1222
1665	déc. 8	Anonyme Adhémar de Monteil	G, 12 déc. 1665, n° 147, p 1210
1665	déc. 25	de Grignan, Jacques d'	G, 2 janv. 1666, p 3, pp 23-24
1666	janvier 1	Roquette, Gabriel de	G, 9 janv. 1666, n°6, pp 47-48
1666	février 2	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 6 fev. 1666, n° 18, p 146
1666	mars 21	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 27 mars 1666, n° 40; pp 339-340
1666	mars 24	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 27 mars 1666, n° 40; pp 340
1666	avril 18	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 24 avril 1666, n° 52, p 459 (= p 439) G, 24 avril 1666, n° 52, pp 459-460
1666	avril 22	Le Boux, Guillaume	(= p 439-440)
1666	avril 23	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 1er mai 1666, n° 55, p 483 (= p 463)
1666	avril 25	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 1er mai 1666, n° 55, p 483 (= p 463)
1666	juin 3	Anonyme	G, 5 juin 1666, n° 70, p 599
1666	juin 13	Mascaron, Jules	G, 19 juin 1666, n° 79, p 647
1666	juin 24	Brisejon, Alexis	G, 3 juillet 1666, n° 82, pp 695-696
1666	nov. 1	Mascaron, Jules	G, 6 nov. 1666, n ° 134, p 1140
1666	déc. 8	Mascaron, Jules	G, 11 déc. 1666, n° 149, p 1263
1666	déc. 25	, Jules	G, 1er janv. 1667, n° 2 p 11
1667	février 2	Mascaron, Jules	G, 5 fév. 1667, n° 17, p 131
1667	mars 4	Mascaron, Jules	G, 12 mar 1667; n° 32, p 252
1667	mars 16	Mascaron, Jules	G, 19 mars 1667, n° 34, p 272
1667	mars 22	Mascaron, Jules	G, 26 mars 1667, n° 37, p 295
1667	mars 25	Mascaron, Jules	G, 2 avril 1667, n° 40, pp 319-320
1667	avril 3	Mascaron, Jules	G, 9 avril 1667, n° 43, pp 342-343 G, 9 avril 1667, n° 43, p 343 &
1667	avril 7	Le Tellier, ?	G, 16 avril 1667, n° 46, p 366
1667	avril 8	Mascaron, Jules	G, 16 avril 1667, n° 46, pp 366-367
1667	avril 10	Mascaron, Jules	G, 16 avril 1667, n° 46, p 367
1667	nov. 1	Dom Roger Côme	G, 5 nov. 1667, n° 132, p 1238
1667	nov. 27	Dom Roger Côme	G, 3 déc. 1667, n° 144, pp 1337-1338
1667	déc. 8	Dom Roger Côme	G, 10 déc. 1667, n° 147, p 1362

1667	déc. 25	Dom Jean de Saint-Laurent	G, 31 déc. 1667, n° 155, p 1438
1668	janvier 1	Bouthillier de Chavigny, François	G, 7 janv. 1668, n°3, pp 23-24
1668	mars 25	Dom Roger Côme	G, 31 mars 1668, n° 39, pp 318-319
1668	mars 30	Dom Roger Côme	G, 7 avril 1668, n° 42, p 336
1668	avril 1	Dom Roger Côme	G, 7 avril 1668, n° 42, pp 336-337
1668	mai 20	L'Estang de Fromentières, Jean-Louis de	G, 26 mai 1668, n° 63, p 504
1668	nov. 1	Mascaron, Jules	G, 3 nov. 1668, n° 124 (=127), p 1153
1668	déc. 2	Mascaron, Jules	G, 8 déc. 1668, n° 142, p 1278
1668	déc. 8	Mascaron, Jules	G, 15 déc. 1668, n° 145, p 1301
1668	déc. 16	Mascaron, Jules	G, 22 déc. 1668, n° 148, p 1326
1668	déc. 23	Mascaron, Jules	G, 29 déc. 1668, n° 151, p 1351
1668	déc. 25	Louis (père)	G, 29 déc. 1668, n° 151, p 1352
1669	janvier 1	Harouys, Nicolas d'	G, 5 janv. 1669, n° 3, p 24
1669	février 2	Mascaron, Jules	G, 9 fév. 1669, n° 18, p 143
1669	mars 10	Mascaron, Jules	G, 16 mars 1669, n° 32, p 264
1669	mars 25	Mascaron, Jules	G, 30 mars 1669, n°38, p 316
1669	avril 7	Mascaron, Jules	G, 13 avril 1669, n° 44, p 363
1669	avril 14	Mascaron, Jules	G, 20 avril 1669, n° 47, pp 352-333(sic)
1669	avril 18	Bouthillier de Chavigny, François	G, 20 avril 1669, n° 47, pp 333(sic)-354
1669	avril 19	Mascaron, Jules	G, 27 avril 1669, n° 50, p 376
1669	avril 21	Bosc, Come du	G, 27 avril 1669, n° 50, p 377
1669	juin 9	Anonyme	G, 15 juin 1669, n° 71, p 995 (=595)
1669	nov. 1	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 9 nov. 1669, n° 132, p 1075
1669	déc. 1	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 7 déc. 1669, n° 144 (=145) p 1165
1669	déc. 9	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 14 déc. 1669, n° 147, p 1191
1669	déc. 22	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 28 déc 1669, n° 153, p 1235
1669	déc. 25	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 28 déc 1669, n° 153, p 1235
1670	février 2	Mascaron, Jules	G, 8 fév. 1670, n° 18, pp 142-143
1670	février 23	Mascaron, Jules	G, 1er mars 1670, n° 27, p 216
1670	mars 2	Mascaron, Jules	G, 8 mars 1670, n° 30, pp 239-240
1670	mars 9	Mascaron, Jules	G, 15 mars 1670, n° 33, p 263
1670	mars 25	Mascaron, Jules	G, 29 mars 1670, n° 38 (=39), p 312
1670	mars 30	Mascaron, Jules	G, 5 avril 1670, n° 41 (=42), p 335
1670	avril 3	Adhémar de Monteil de Grignan, Jean-Baptiste d'	G, 5 avril 1670, n° 41 (=42), p 335
1670	avril 4	Mascaron, Jules	G, 12 avril 1670, n° 44 (=45), pp 358
1670	avril 6	Mascaron, Jules	G, 12 avril 1670, n° 44 (=45), pp 359 G, 31 mai 1670, n° 66, p 525 (sic) & G, 6 juin 1670, n° 67, p 543
1670	mai 25	Anonyme	G, 6 dec. 1670, n° 163 (=146), p 1168
1670	nov. 30	Bourdaloue, Louis	G, 13 déc. 1670, n° 163 (=149), p 1192
1670	déc. 8	Bourdaloue, Louis	G, 27 déc. 1670, n° 171 (= 155), pp 1239-1240
1670	déc. 21	Bourdaloue, Louis	

1670	déc. 25	Janvrot, ?	G, 27 déc. 1670, n° 171 (= 155), p 1240
1671	janvier 1	Le Tellier, Charles Maurice	G, 3 janv. 1671, n° 3 p 23
1671	février 2	Dom Roger Côme	G, 7 fév. 1671, n° 17, pp 130-131
1671	février 15	Dom Roger Côme	G, 21 fév. 1671, n° 23, p 180
1671	mars 1	Dom Roger Côme	G, 7 mars 1671, n° 29, p 223 (=227)
1671	mars 8	Dom Roger Côme	G, 14 mars 1671, n° 32, p 247
1671	mars 15	Dom Roger Côme	G, 21 mars 1671, n° 35, p 271
1671	mars 22	Dom Roger Côme	G, 28 mars 1671, n° 38, p 315 (=295)
1671	mars 26	Clermont-Crusy, Antoine de	G, 28 mars 1671, n° 38, p 315 (=295)
1671	mars 27	Dom Roger Côme	G, 4 avril 1671, n° 41, p 339
1671	mars 29	Dom Roger Côme	G, 4 avril 1671, n° 41, pp 339-340
1671	nov. 1	Mascaron, Jules	G, 7 nov. 1671, n° 133, p 1076
1671	déc. 8	Mascaron, Jules	G, 12 déc. 1671, n° 148, p 1191
1671	déc. 25	Mascaron, Jules	G, 2 janv. 1672, n° 3, p 21
1672	février 2	Bourdaloue, Louis	G, 6 fév. 1672, n° 15 (=18), p 143
1672	mars 13	Bourdaloue, Louis	G, 19 mars 1672, n° 36, p 287
1672	avril 10	Bourdaloue, Louis	G, 16 avril 1672, n° 47, p 370
1672	avril 14	Dom Jean de Saint Laurent	G, 16 avril 1672, n° 50, pp 370-371
1672	avril 15	Bourdaloue, Louis	G, 16 avril 1672, n° 50, p 395
1672	avril 17	Bourdaloue, Louis	G, 23 avril 1672, n° 50, p 395
1672	nov. 1	L'Estang de Fromentières, Jean-Louis de	G, 5 nov. 1672, n° 131, p 1110
1672	déc. 4	L'Estang de Fromentières, Jean-Louis de	G, 10 déc. 1672, n° 145, p 1231
1672	déc. 8	L'Estang de Fromentières, Jean-Louis de	G, 17 déc. 1672, n° 148, pp 1255-1256
1673	février 2	Le Boux, Guillaume	G, 4 fév. 1673, n° 15, p 124
1673	février 19	Le Boux, Guillaume	G, 25 fév. 1673, n° 23 p 183
1673	février 26	Le Boux, Guillaume	G, 4 mars 1673, n° 26, p 208
1673	mars 26	Le Boux, Guillaume	G, 1er Avril 1673, n° 37, pp 290-291
1673	mars 30	Chaussemer, François	G, 1er Avril 1673, n° 37, p 292
1673	mars 31	Le Boux, Guillaume	G, 8 avril 1673, n° 40, p 314
1673	avril 2	Le Boux, Guillaume	G, 8 avril 1673, n° 40, p 314
1673	nov. 1	Chaussemer, François	G, 4 nov. 1673, n° 133, p 1059
1673	déc. 25	Chaussemer, François	G, 30 déc. 1673, n° 156, p 1239
1674	février 2	Bourdaloue, Louis	G, 10 fév. 1674, n° 18, pp 143-144
1674	février 11	Bourdaloue, Louis	G, 17 fév. 1674, n°21, p 168
1674	février 14	Bourdaloue, Louis	G, 17 fév. 1674, n°21, pp 167-168
1674	mars 22	Le Jay, Henri Guillaume	G, 24 mars 1674, n° 34, p 264
1674	mars 23	Bourdaloue, Louis	G, 24 mars 1674, n° 34, p 264
1674	mars 25	Bourdaloue, Louis	G, 31 mars 1674, n° 36, p 274
1674	nov. 1	Clermont de Tonnerre, Antoine Benoit de	G, 3 nov. 1674, n° 125 (=127), p 1120
1674	déc. 2	Clermont de Tonnerre, Antoine Benoit de	G, 8 déc. 1674, n° 135 (=137), p 1194

1674	déc. 25	Clermont de Tonnerre, Antoine Benoit de	G, 29 déc. 1674, n° 141 (=143), p 1242
1675	février 2	Mascaron, Jules	G, 9 février 1675, n° 13, p 96
1675	mars 31	Mascaron, Jules	G, 6 avril 1675, n° 32, p 232
1675	avril 12	Mascaron, Jules	G, 13 avril 1675, n° 37 (=35), p 256 & G, 20 avril 1675, n° 40 (=38), p 284
1675	avril 14	Mascaron, Jules	G, 20 avril 1675, n° 40 (=38), p 284
1675	nov. 1	Dom Jean de Saint Laurent	G, 9 nov. 1675, n° 109, pp 819-820
1675	déc. 1	Dom Jean de Saint Laurent	G, 7 déc. 1675, n° 119, p 935-936
1675	déc. 9	Dom Jean de Saint Laurent	G, 14 déc. 1675, n° 121, p 952
1675	déc. 25	Dom Jean de Saint Laurent	G, 28 déc 1675, n° 125, pp 938-984
1676	février 2	Bourdaloue, Louis	G, 8 fév. 1676, n° 12, p 96
1676	février 23	Bourdaloue, Louis	G, 29 fév. 1676, n° 19, p 260 (=160)
1676	avril 2	Fléchier, Esprit	G, 4 avril 1676, n° 31, p 264
1676	avril 3	Bourdaloue, Louis	G, 4 avril 1676, n° 31, p 264
1676	avril 5	Bourdaloue, Louis	G, 11 avril 1676, n° 33, p 280
1676	déc. 1	Fléchier, Esprit	G, 5 déc. 1675, n° 108 (=109), p 844
1676	déc. 6	Fléchier, Esprit	G, 12 déc. 1675, n° 110 (=112), p 868
1676	déc. 8	Fléchier, Esprit	G, 12 déc. 1675, n° 110 (=112), p 868
1676	déc. 25	Fléchier, Esprit	G, 2 janvier 1677, n° 2, p 16
1677	février 2	Mascaron, Jules	G, 6 février 1677, n° 13, p 112
1677	juin 6	Reynaud de Gaillard, Honoré Guillaume de Saint Martin	G, 12 juin 1677, n° 56, p 484
1677	nov. 1	(abbé) Guillaume de Saint Martin	G, 6 nov. 1677, n° 100, p 848
1677	déc. 8	(abbé) Guillaume de Saint Martin	G, 11 déc. 1677, n° 112, p 952
1677	déc. 25	(abbé)	G, 1er janv. 1678, n° 2 pp 15-16
1678	février 2	Le Boux, Guillaume	G, 5 fév. 1678, n° 12, p 96
1678	avril 8	Le Boux, Guillaume	G, 9 avril, 1678, n° 36, p 320
1678	avril 10	Le Boux, Guillaume	G, 16 avril, 1678, n° 38, p 335
1678	nov. 1	Adhémar de Monteil de Grignan, Jean-Baptiste d'	G, 10 déc. 1678, n° 108, p 910
1678	déc. 25	Adhémar de Monteil de Grignan, Jean-Baptiste d'	G, 31 déc. 1678, n° 126, p 1033
1679	février 2	La Broue, Pierre de	G, 4 fév. 1679, n° 10, p 58
1679	février 19	Le Boux, Guillaume	G, 25 fév. 1679, n°16, p 96
1679	mars 15	Le Boux, Guillaume	G, 18 mars 1679, n° 22, p 132
1679	mars 30	Habert, Louis	G, 1er avril 1679, n° 26, p 156
1679	mars 31	Le Boux, Guillaume	G, 1er avril 1679, n° 26, p 156
1679	avril 2	Le Boux, Guillaume	G, 8 avril 1679, n° 28, p 167
1679	mai 21	Le Bourg, Jean	G, 27 mai 1679, n° 42, p 252
1679	nov. 1	Mascaron, Jules	G, 7 nov. 1679, n° 99 (=89), p 532
1679	déc. 8	Mascaron, Jules	G, 16 déc. 1679, n°111 (=101), p 656
1679	déc. 25	Mascaron, Jules	G, 30 déc. 1679, n° 125 (=105), pp 679-680

1680	février 2	Bourdaloue, Louis	G, 10 fév. 1680, n° 12, p 71
1680	mars 25	Bourdaloue, Louis	G, 30 mars 1680, n° 26, p 155
1680	avril 18	Le Bourg, Jean	G, 20 avril 1680, n° 32, pp 191-192
1680	avril 19	Bourdaloue, Louis	G, 20 avril 1680, n° 32, p 192
1680	avril 21	Bourdaloue, Louis	G, 27 avril 1680, n° 33 (=34), p 203
1680	juin 9	Hubert, Mathieu	G, 15 juin 1680, n° 48, p 291
1680	nov. 1	Le Bourg, Jean	G, 9 nov. 1680, n° 94, p 591
1680	déc. 25	Le Bourg, Jean	G, 28 déc. 1680, n° 110, p 992 (=692)
1681	février 23	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 1er mars 1681, n° 22, p 156
1681	mars 2	Chaussemer, François	G, 8 mars 1681, n° 24, p 168
1681	mars 7	Baudrand de la Combe, Henri	G, 15 mars 1681, n° 26, p 190 (=180)
1681	mars 9	Menestrier, Claude-François	G, 15 mars 1681, n° 26, p 190 (=180)
1681	mars 14	Patouillet, Nicolas	G, 22 mars 1681, n° 28, p 192
1681	mars 16	Patouillet, Nicolas	G, 22 mars 1681, n° 28, p 192
1681	mars 23	Hubert, Mathieu	G, 29 mars 1681, n° 30, pp 203-204
1681	mars 25	Dom Jean de Saint Laurent	G, 29 mars 1681, n° 30, p 202
1681	mars 30	Roquette, Gabriel de	G, 5 avril 1681, n° 32, pp 214-215
1681	avril 3	Feydeau de Brou , Henri Joseph	G, 5 avril 1681, n° 32, p 215
1681	avril 4	La Broue, Pierre de	G, 5 avril 1681, n° 32, p 215
1681	avril 6	Bossuet, Jacques Bénigne	G, 12 avril 1681, n° 34, p 228
1681	mai 25	Fléchier, Esprit	G, 31 mai 1681, n° 50, p 336
1681	nov. 30	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 6 déc. 1681, n° 108, p 704
1681	déc. 8	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 13 déc. 1681, n° 110, p 736
1681	déc. 25	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 27 déc. 1681, n° 114, p 760
1682	février 2	Bourdaloue, Louis	G, 7 fév. 1682, n° 14, p 90
1682	mars 26	Bourdaloue, Louis	G, 28 mars 1682, n° 29, pp 187-188 G, 28 mars 1682, n° 29, p 188 &
1682	mars 27	Bourdaloue, Louis	G, 4 avril 1682, n° 32, p 213
1682	mars 29	Bourdaloue, Louis	G, 4 avril 1682, n° 32, p 213
1682	mai 17	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 23 mai 1682, n° 46, p 296
1682	nov. 1	Fléchier, Esprit	G, 7 nov. 1682, n° 106, p 724
1682	nov. 29	Fléchier, Esprit	G, 5 déc. 1682, n° 114, p 772
1682	déc. 25	Fléchier, Esprit	G, 2 janv. 1683, n° 1, p 12
1683	février 2	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 6 fév. 1683, n° 6, p 72
1683	mars 26	Hubert, Mathieu	G, 27 mars 1683, n° 13, p 156
1683	avril 11	Hubert, Mathieu	G, 17 avril 1683, n° 19, p 91
1683	avril 15	Anselme, Antoine	G, 17 avril 1683, n° 19, p 92
1683	avril 16	Hubert, Mathieu	G, 17 avril 1683, n° 19, p 92
1683	avril 18	Hubert, Mathieu	G, 24 avril 1683, n° 17, p 203
1683	nov. 1	Boileau, Charles	G, 6 nov. 1683, n° 50 (=53), p 635
1683	nov. 28	Mascaron, Jules	G, 4 déc. 1683, n° 52 (=57), p 683
1683	déc. 5	Mascaron, Jules	G, 11 déc. 1683, n° 53 (=58) p 696
1683	déc. 8	Mascaron, Jules	G, 11 déc. 1683, n° 53 (=58) p 696

1683	déc. 25	Mascaron, Jules	G, 31 déc. 1683, n° 56, p 731
1684	février 2	Mascaron, Jules	G, 5 février 1684, n° 5, pp 59-60
1684	février 20	Mascaron, Jules	G, 26 février 1684, n° 8, p 96
1684	février 27	Mascaron, Jules	G, 4 mars 1684, n° 9, p 108
1684	mars 12	Mascaron, Jules	G, 18 mars 1684, n° 11, P 132
1684	mars 19	Mascaron, Jules	G, 24 mars 1684, n° 12, p 144
1684	mars 25	Mascaron, Jules	G, 1er avril 1684, n° 13, p 155
1684	mars 26	Mascaron, Jules	G, 1er avril 1684, n° 13, p 155
1684	mars 30	La Montagne, ? de	G, 1er avril 1684, n° 13, p 155
1684	mars 31	Mascaron, Jules	G, 1er avril 1684, n° 13, p 155
1684	avril 2	Mascaron, Jules	G, 8 avril 1684, n° 14, p 168
1684	nov. 1	Bourdaloue, Louis	G, 4 nov. 1684, n° 59, p 707-708
1684	déc. 3	Bourdaloue, Louis	G, 9 déc. 1684, n° 65, p 780
1684	déc. 8	Bourdaloue, Louis	G, 16 déc. 1684, n° 66, pp 791-792
1684	déc. 10	Bourdaloue, Louis	G, 16 déc. 1684, n° 66, p 792
1684	déc. 17	Bourdaloue, Louis	G, 23 déc. 1684, n° 67, p 804
1684	déc. 25	Bourdaloue, Louis	G, 30 décembre 1684, n° 68, p 816
1685	février 2	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 10 fév. 1685, n° 6, pp 71-72
1685	mars 11	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 17 mars 1685, n° 13, pp 143-144
1685	mars 18	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 24 mars 1685, n° 14, p 156
1685	mars 26	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 31 mars 1685, n° 15, p 167
1685	avril 1	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 7 avril 1685, n° 16, p 179
1685	avril 4	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 7 avril 1685, n° 16, p 180
1685	avril 8	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 14 avril 1685, n°17, p 192
1685	avril 15	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 21 avril 1685, n° 18, p 203
1685	avril 19	Thiberge, Louis	G, 21 avril 1685, n° 18, p 203
1685	avril 20	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 28 avril 1685, n° 19, p 215
1685	avril 22	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 28 avril 1685, n° 19, pp 215-216
1685	juin 10	La Blandinière, Gabriel de	G, 16 juin 1685, n° 31, p 367
1685	nov. 1	Feydeau de Brou , Henri Joseph	G, 3 nov. 1685, n° 55, pp 651-652
1685	déc. 8	Feydeau de Brou , Henri Joseph	G, 15 déc. 1685, n° 59 (=61), p 719 (=723)
1685	déc. 16	Feydeau de Brou , Henri Joseph	G, 13 (=22) déc. 1685, n° 60 (=62), p 735
1685	déc. 25	Feydeau de Brou , Henri Joseph	G, 29 déc. 1685, n° 59 (=63), pp 747-748
1686	février 2	La Montagne, ? de	G, 9 fév. 1686, n° 6, p 72
1686	avril 14	Boileau, Charles	G, 20 avril 1686, n° 16, p 191
1686	nov. 1	Bourdaloue, Louis	G, 9 nov. 1686, n° 51 (=53), p 663
1686	déc. 25	Bourdaloue, Louis	G, 28 déc. 1686, n° 58 (=60), pp 784-785
1687	février 2	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 8 fév. 1687, n° 7, pp 85-86
1687	février 16	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 22 fév. 1687, n° 10, pp 122-123
1687	février 23	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 1er mars 1687, n° 11, p 134
1687	mars 2	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 8 mars 1687, n° 12, p 147

1687	mars 9	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 15 mars 1687, n° 13, p 157
1687	mars 16	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 22 mars 1687, n° 14, p 172
1687	mars 23	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 29 mars 1687, n° 15, p 195
1687	mars 27	Capeau, ?	G, 29 mars 1687, n° 15, pp 195-196
1687	mars 28	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 29 mars 1687, n° 15, p 196
1687	mars 30	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 5 avril 1687, n° 16, p 207
1687	nov. 1	La Rue, Charles de	G, 8 nov. 1687, n° 36 (= 49), pp 607-608
1687	déc. 8	La Rue, Charles de	G, 13 déc. 1687, n° 39 (=54), p 668
1687	déc. 14	La Rue, Charles de	G, 20 déc. 1687, n° 40 (=55), p 680
1687	déc. 25	La Rue, Charles de	G, 27 déc. 1687, n° 41 (=56), p 692
1688	février 2	Soanen, Jean	G, 7 fév. 1688, n° 6, p 27(=72)
1688	mars 7	Soanen, Jean	G, 13 mars 1688, n° 11, p 131
1688	mars 14	Soanen, Jean	G, 20 mars 1687, n° 10 (=12), p 144
1688	mars 21	Soanen, Jean	G, 27 mars 1687, n° 11 (=13), p 136 (=156)
1688	mars 25	Soanen, Jean	G, 27 mars 1687, n° 11 (=13), p 136 (=156)
1688	mars 28	Soanen, Jean	G, 3 avril 1687, n° 13 (=14), p 168
1688	mars 31	Soanen, Jean	G, 3 avril 1687, n° 13 (=14), p 168
1688	avril 4	Soanen, Jean	G, 10 avril 1688, n° 14 (=14) p 180
1688	avril 7	Soanen, Jean	G, 10 avril 1688, n° 14 (=14) p 180
1688	avril 11	Soanen, Jean	G, 17 avril 1688, n° 15 (=16), p 192
1688	avril 16	Soanen, Jean	G, 24 avril 1688, n° 16 (=17), p 203
1688	avril 18	Soanen, Jean	G, 24 avril 1688, n° 16 (=17), p 203
1688	nov. 1	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 6 nov. 1688, n° 30 (=47), pp 581-582
1688	nov. 30	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 4 déc. 1688, n° 52 (=53), p 654
1688	déc. 5	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 11 déc. 1688, n° 53 (=54), p 667
1688	déc. 8	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 11 déc. 1688, n° 53 (=54), p 667
1688	déc. 12	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 18 déc. 1688, n° 54 (=55), p 680
1688	déc. 19	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 24 déc. 1688, n° 55 (=56), p 692
1688	déc. 25	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 31 déc 1688, n° 56 (=57), p 703
1689	février 2	Bourdaloue, Louis	G, 12 fév. 1688, n° 6, p 72
1689	février 27	Bourdaloue, Louis	G, 5 mars 1689, n° 9, p 108
1689	mars 6	La Rue, Charles de	G, 12 mars 1689, n° 10, p 120
1689	mars 9	La Rue, Charles de	G, 12 mars 1689, n° 10, p 120
1689	mars 13	La Rue, Charles de	G, 19 mars 1689, n° 11, p 132
1689	mars 20	La Rue, Charles de	G, 26 mars 1689, n° 12, p 143
1689	mars 23	La Rue, Charles de	G, 26 mars 1689, n° 12, p 143
1689	mars 25	La Rue, Charles de	G, 2 avril 1689, n° 13, p 156
1689	mars 27	La Rue, Charles de	G, 2 avril 1689, n° 13, p 156
1689	avril 3	La Rue, Charles de	G, 9 avril 1689, n° 14, p 167
1689	avril 7	Roquette, Henri Emmanuel de	G, 9 avril 1689, n° 14, p 168
1689	avril 10	La Rue, Charles de	G, 16 avril 1689, n° 15, p 179
1689	mai 29	La Montagne, ? de	G, 4 juin 1689, n° 23, p 268
1689	nov. 1	Bourdaloue, Louis	G, 5 nov. 1689, n° 46, p 640

1689	déc. 25	Bourdaloue, Louis	G, 31 déc. 1689, n° 54, p 538
1690	janvier 1	Bourdaloue, Louis	G, 7 janv. 1690, n° 1, pp 10-11
1690	février 2	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 4 fév. 1690, n° 5, p 90
1690	février 12	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 18 fév. 1690, n° 7, p 83
1690	février 15	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 18 fév. 1690, n° 7, p 83
1690	février 19	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 25 fév. 1690, n° 8, pp 95-96
1690	mars 11	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 18 mars 1690, n° 11, p 130
1690	mars 12	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 18 mars 1690, n° 11, p 130
1690	mars 15	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 18 mars 1690, n° 11, p 130
1690	mars 19	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 25 mars 1690, n° 12, p 144
1690	mars 23	Arnoye de Poussant, ? d'	G, 25 mars 1690, n° 12, p 144
1690	mars 24	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 25 mars 1690, n° 12, p 144
1690	mars 26	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 1er avril 1690, n° 13, p 156
1690	mai 14	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 20 mai 1690, n° 18 (=20), pp 239-240
1690	nov. 1	Denise, Nicolas	G, 4 nov. 1690, n° 47 (49), p 583
1690	déc. 3	Denise, Nicolas	G, 9 déc. 1690, n° 52 (=54), p 644
1690	déc. 8	Denise, Nicolas	G, 16 déc. 1690, n° 53 (=55), p 656
1690	déc. 17	Denise, Nicolas	G, 23 déc. 1690, n° 54 (=56), p 668
1690	déc. 25	Denise, Nicolas	G, 30 déc. 1690, n° 55 (=57), p 680
1691	février 2	La Roche, Jean de	G, 10 février 1691, n° 7, p 84
1691	mars 4	La Roche, Jean de	G, 10 mars 1691, n° 11, p 131
1691	mars 7	La Roche, Jean de	G, 10 mars 1691, n° 11, p 132
1691	mars 11	La Roche, Jean de	G, 17 mars 1691, n° 12, p 144
1691	mars 14	La Roche, Jean de	G, 17 mars 1691, n° 12, p 144
1691	juin 3	Bignon, Jean Paul	G, 9 juin 1691, n° 26, p 410 (=310)
1691	nov. 1	Bourdaloue, Louis	G, 3 nov. 1691, n° 47, p 632 (=564)
1691	déc. 2	Bourdaloue, Louis	G, 8 déc. 1691, n° 54, p 704 (=636)
1691	déc. 8	Bourdaloue, Louis	G, 15 déc. 1691, n° 55, p 716 (=648)
1691	déc. 16	Bourdaloue, Louis	G, 22 déc. 1691, n° 56, p 728 (= 660)
1691	déc. 25	Bourdaloue, Louis	G, 29 déc. 1691, n° 57, p 739 (=671)
1692	février 2	La Roche, Jean de	G, 9 février 1692, n° 6, pp 71-72
1692	février 24	La Roche, Jean de	G, 1er mars 1692, n° 9, p 108
1692	février 29	La Roche, Jean de	G, 8 mars 1692, n° 10, p 120
1692	mars 2	La Roche, Jean de	G, 8 mars 1692, n° 10, p 120
1692	mars 14	La Roche, Jean de	G, 22 mars 1692, n° 12, p 123 (=143)
1692	mars 16	La Roche, Jean de	G, 22 mars 1692, n° 12, p 123 (=143)
1692	mars 23	La Roche, Jean de	G, 29 mars 1692, n° 13, p 156
1692	mars 25	La Roche, Jean de	G, 29 mars 1692, n° 13, p 156
1692	mars 30	La Roche, Jean de	G, 5 avril 1692, n° 14, pp 167-168
1692	avril 3	Bignon, Jean Paul	G, 5 avril 1692, n° 14, p 168
1692	avril 4	La Roche, Jean de	G, 12 avril 1692, n° 15, p 179
1692	avril 6	La Roche, Jean de	G, 12 avril 1692, n° 15, p 180
1692	nov. 1	Bignon, Jean Paul	G, 8 nov. 1692, n° 50, p 583 (=591)

1692	déc. 8	Bignon, Jean Paul	G, 13 déc. 1692, n° 55, pp 633-634 (=641-642)
1692	déc. 25	Bignon, Jean Paul	G, 27 déc. 1692, n° 57, p 656 (=664)
1693	février 2	La Rue, Charles de	G, 7 février 1693, n° 6, p 72
1693	février 11	La Rue, Charles de	Dangeau, IV, 234
1693	février 22	La Rue, Charles de	G, 28 février 1693, n° 9, p 108
1693	mars 1	La Rue, Charles de	G, 7 mars 1693, n° 10, p 120
1693	mars 4	La Rue, Charles de	G, 7 mars 1693, n° 10, p 120
1693	mars 15	La Rue, Charles de	G, 21 mars 1693, n° 12, p 144
1693	mars 19	Quatrebarbes, Elie	G, 21 mars 1693, n° 12, p 144
1693	mars 20	La Rue, Charles de	G, 28 mars 1693, n° 13, p 154
1693	mars 22	La Rue, Charles de	G, 28 mars 1693, n° 13, p 155
1693	mai 10	Clermont de Tonnerre, François Louis de	G, 16 mai 1693, n° 18 (=20), p 239
1693	nov. 1	Bourdaloue, Louis	G, 7 nov. 1693, n° 45 (=47), p 577
1693	nov. 29	Bourdaloue, Louis	G, 5 déc. 1693, n° 49 (=51), p 626
1693	déc. 8	Bourdaloue, Louis	G, 12 déc. 1693, n° 50 (=52), p 638 G, 19 déc. 1693, n° 51 (=53), p 450 (=650)
1693	déc. 13	Bourdaloue, Louis	
1693	déc. 25	Bourdaloue, Louis	G, 2 janv. 1694, n° 1, p 11
1694	février 2	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 6 février 1694, n° 6, p 71
1694	février 28	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 6 mars 1694, n° 10, p 120
1694	mars 3	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 6 mars 1694, n° 10, p 120
1694	mars 7	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 13 mars 1694n n° 11, p 132
1694	mars 10	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 13 mars 1694n n° 11, p 132
1694	mars 14	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 20 mars 1694, n° 12, p 144
1694	avril 4	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 10 avril 1694, n° 15, p 200 (=180)
1694	avril 8	Boileau, Charles	G, 10 avril 1694, n° 15, p 200 (=180)
1694	avril 9	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 17 avril 1694, n° 16, p 191
1694	avril 11	Reynaud de Gaillard, Honoré	G, 17 avril 1694, n° 16, p 192
1694	mai 30	Riquetti, ? de	G, 5 juin 1694, n° 23, p 275
1694	nov. 1	Mascaron, Jules	G, 6 nov. 1694, n° 45, p 540
1694	déc. 8	Mascaron, Jules	G, 11 déc. 1694, n° 50, p 599
1694	déc. 12	Mascaron, Jules	G, 18 déc. 1694, n° 51, p 612
1694	déc. 25	Mascaron, Jules	G, 31 déc. 1694, n° 53, p 635
1695	février 2	Boileau, Charles	G, 5 fév. 1695, n° 5, p 59
1695	février 20	Boileau, Charles	G, 26 fév. 1695, n° 8, p 92 (=96)
1695	février 23	Boileau, Charles	G, 26 fév. 1695, n° 8, p 92 (=96)
1695	février 25	Boileau, Charles	G, 26 fév. 1695, n° 8, p 92 (=96)
1695	février 27	Boileau, Charles	G, 5 mars 1695, n° 9, p 104 (=108)
1695	mars 2	Boileau, Charles	G, 5 mars 1695, n° 9, p 104 (=108)
1695	mars 4	Boileau, Charles	G, 12 mars 1695, n° 10, p 116 (=120)
1695	mars 6	Boileau, Charles	G, 12 mars 1695, n° 10, p 116 (=120)
1695	mars 9	Boileau, Charles	G, 19 mars 1695, n° 11, p 127 (=131)

1695	mars 11	Boileau, Charles	G, 19 mars 1695, n° 11, p 127 (=131)
1695	mars 13	Boileau, Charles	G, 19 mars 1695, n° 11, p 127 (=131)
1695	mars 20	Boileau, Charles	G, 26 mars 1695, n° 12, p 140 (=144)
1695	mars 23	Boileau, Charles	G, 26 mars 1695, n° 12, p 140 (=144)
1695	mars 27	Boileau, Charles	G, 2 avril 1695, n° 13, pp 155-156
1695	mars 31	Languedoue de La Villeneuve, Bernard Louis Eléonore de	G, 2 avril 1695, n° 13, p 156
1695	avril 1	Boileau, Charles	G, 9 avril 1695, n° 14, p 167
1695	avril 3	Boileau, Charles	G, 9 avril 1695, n° 14, p 167
1695	mai 21	Julliard du Jarry, Laurent	G, 28 mai 1695, n° 21, p 251 (=261)
1695	nov. 27	Soanen, Jean	G, 3 déc. 1695, n° 48, p 577
1695	déc. 4	Soanen, Jean	G, 10 déc. 1695, n° 49, p 589
1695	déc. 8	Soanen, Jean	G, 10 déc. 1695, n° 49, p 589
1695	déc. 11	Soanen, Jean	G, 17 déc. 1695, n° 50, p 600
1695	déc. 18	Soanen, Jean	G, 24 déc. 1695, n° 51, p 613
1695	déc. 25	Soanen, Jean	G, 31 déc. 1695, n° 52, p 624
1696	février 2	Hurtault, Robert dit le père Séraphin	G, 4 fév. 1696, n° 5, p 60
1696	mars 11	Hurtault, Robert dit le père Séraphin	G, 17 mars 1696, n° 11, p 132
1696	mars 14	Hurtault, Robert dit le père Séraphin	G, 17 mars 1696, n° 11, p 132
1696	mars 18	Hurtault, Robert dit le père Séraphin	G, 24 mars 1696, n° 12, p 143
1696	mars 26	Hurtault, Robert dit le père Séraphin	G, 31 mars 1696, n° 13, pp 155-156
1696	mars 28	Hurtault, Robert dit le père Séraphin	G, 31 mars 1696, n° 13, pp 155-156
1696	avril 1	Hurtault, Robert dit le père Séraphin	G, 7 avril 1696, n° 14, p 168
1696	avril 8	Hurtault, Robert dit le père Séraphin	G, 14 avril 1696, n° 15, p 179
1696	avril 15	Hurtault, Robert dit le père Séraphin	G, 21 avril 1696, n° 16, p 192
1696	avril 19	Poncet, ?	G, 21 avril 1696, n° 16, p 192
1696	avril 20	Hurtault, Robert dit le père Séraphin	G, 28 avril 1696, n° 17, p 202
1696	avril 22	Hurtault, Robert dit le père Séraphin	G, 28 avril 1696, n° 17, p 202
1696	juin 10	Brigault, Louis ???	G, 16 juin 1696, n° 24, p 288
1696	nov. 1	Lombard, Jean	G, 10 nov. 1696, n° 45, p 536
1696	déc. 2	Lombard, Jean	G, 7 déc. 1696, n° 49, p 588
1696	déc. 8	Lombard, Jean	G, 15 déc. 1696, n° 50, p 599
1696	déc. 16	Lombard, Jean	G, 22 déc. 1696, n° 51, p 611
1696	déc. 25	Lombard, Jean	G, 29 déc. 1696, n° 52, p 624
1697	février 2	La Rue, Charles de	G, 9 fév. 1697, n° 6, p 72
1697	février 24	La Rue, Charles de	G, 2 mars 1697, n° 9, p 106
1697	février 27	La Rue, Charles de	G, 2 mars 1697, n° 9, p 106

1697	mars 10	La Rue, Charles de	G, 16 mars 1697, n° 11, p 130
1697	mars 25	La Rue, Charles de	G, 30 mars 1697, n° 13, p 156
1697	mars 27	La Rue, Charles de	G, 30 mars 1697, n° 13, p 156
1697	mars 31	La Rue, Charles de	G, 6 avril 1697, n° 14, p 166
1697	avril 4	Ollier de Verneuil, Michel Jean-Baptiste	G, 6 avril 1697, n° 14, p 167
1697	avril 5	La Rue, Charles de	G, 13 avril 1697, n° 15, p 178
1697	avril 7	La Rue, Charles de	G, 13 avril 1697, n° 15, p 179
1697	mai 26	Languedoue de La Villeneuve, Bernard Louis Eléonore de	G, 1er juin 1697, n° 22, p 264
1697	nov. 1	Bourdaloue, Louis	G, 9 nov. 1697, n° 45, p 539
1697	déc. 9	Bourdaloue, Louis	G, 14 déc. 1697, n° 50, p 600
1697	déc. 25	Bourdaloue, Louis	G, 28 déc. 1697, n° 52, p 623

Annexe 2 – Prédicateurs ayant prêché devant Louis XIV (1661-1697)

Récapitulatif des prédicateurs ayant prêché devant le roi entre 1661 et 1697

Sources la Gazette / Pour les prédicateurs ayant prononcé au moins cinq sermons, faute de mention de la Gazette sur l'appartenance, cette dernière a été complétée à partir d'autres sources¹

Nom du Prédicateur	Nombre de sermons	Titre donné par la Gazette	Appartenance
Adhémar de Monteil de Grignan, Jacques d'	1	évêque	
Adhémar de Monteil de Grignan, Jean-Baptiste d'	3	coadjuteur & archevêque in partibus	
Anselme, Antoine	1	abbé	
Arnoye de Poussant, (prénom ?) d'	1	abbé	
Baudrand de la Combe, Henri	1	Père	
Bignon, Jean Paul	5	abbé	oratorien
Boileau, Charles	19	abbé	clergé séculier sans appartenance
Bosc, Come du	2	père	récollet
Bossuet, Jacques Bénigne	17	abbé puis ancien évêque de Condom	clergé séculier sans appartenance
Bourdaloue, Louis	53	père ou abbé	jésuite
Bouthillier de Chavigny, François	2	père ou abbé	
Brigault, Louis	1	abbé	
Brisejon, Alexis	2	père	mathurin
Capeau, (prénom ?)	1	abbé	
Chaumont, Paul Philippe de	1	abbé	
Chaussemer, François	4	jacobin puis provincial	Jacobin
Clermont de Tonnerre, Antoine Benoit de	3	abbé	
Clermont de Tonnerre, François de	1	évêque	
Clermont de Tonnerre, François Louis de	1	abbé	
Clermont-Crusy, Antoine de	1	abbé	
Cueillens, Félix	8	père	cordelier
Denise, Nicolas	5	abbé	
Dom Jean de Saint Laurent	7	Général des feuillants	feuillant
Dom Roger Côme	23	assistant général puis général des Feuillants et enfin général des Feuillants & évêque	feuillant
Enguéran, Archange	1	père	récollet
Favre, (prénom ?)	1	abbé	oratorien
Feydeau de Brou, Henri Joseph	5	aumônier du roi & abbé puis	

¹ Dictionnaire portatif des prédicateurs français, Lyon, Pierre Bruyset Ponthus, 1757 / Mentions sur le sujet dans les ouvrages des auteurs de sermons ayant fait l'objet d'une publication.

		abbé	
Fléchier, Esprit	9	abbé	
Flour, Jean Pierre dit le père Floeur	1	père	oratorien
Forbin de Jeanson, Toussaint de	1	évêque	
Gaudin, Jacques	1	chanoine de Notre Dame de Paris	
Guillaume de Saint Martin	3	abbé	
Habert, Louis	1	abbé	
Hardouin de Péréfixe	1	évêque	
Harouys, Nicolas d'	1	père	jésuite
Héron, (prénom ?)	1	sieur	
Hubert, Mathieu	6	père	oratorien
Hurtault, Robert dit le père Séraphin	11	père	capucin
Janvrot, (prénom ?)	1	abbé	
Julliard du Jarry, Laurent	1	abbé	
	1	père	
La Blandinière, Gabriel de			Religieux de la Merci
La Broue, Pierre de	2	abbé puis évêque	
La Montagne, (prénom ?) de	3	abbé	
La Roche, Jean de	16	père	oratorien
La Rue, Charles de	30	père	jésuite
Lamèche, Claude de	2	père	
Languedoue de La Villeneuve, Bernard Louis Eléonore de	2	abbé	
Le Bourg, Jean	4	abbé	
Le Boux, Guillaume	27	évêque	
Le Bret, Jean Damascène	2	définiteur des Récollets	récollet
Le Camus, Etienne	4	abbé	
Le Favre, (prénom ?)	1	abbé	
Le Jay, Henri Guillaume	1	abbé	
Le Juge, Georges	1	père	capucin
Le Pelletier, (prénom ?)	1	père	jésuite
Le Tellier, (prénom ?)	1	abbé	
Le Tellier, Charles Maurice	1	coadjuteur	
L'Estang de Fromentières, Jean-Louis de	6	abbé	oratorien
Lombard, Jean	5	père	jésuite
Louis (père - prénom ?)	2	père	Augustin déchaussé
Mallé, (prénom ?)	2	père	mathurin
Mascaron, Jules	59	père puis évêque	oratorien
Menestrier, Claude-François	1	provincial	
Muzy (abbé de)	1	abbé	
Ollier de Verneuil, Michel Jean- Baptiste	1	abbé	
Patouillet, Nicolas	2	père	
Poncet, (prénom ?)	1	abbé	

Proyard, (prénom ?)	2	sieur	
Quatrebarbes, Elie	1	abbé	
Reynaud de Gaillard, Honoré	52	père	jésuite
Riquetti, (prénom ?) de	1	abbé	
Roquette, Gabriel de	2	abbé puis évêque	
Roquette, Henri Emmanuel de	1	abbé	
Senault, Jean François	2	père	
Soanen, Jean	18	père puis évêque	oratorien
Texier, Edmond (ou Claude)	6	père	jésuite
Thevenin, (prénom ?)	2	sieur puis abbé	
Thiberge, Louis	1	père	
Villiers de La Faye, Cyrus de	1	évêque	
Vincent de Troyes	1	père	capucin
Anonymes	10		
Total sermons	487		

Annexe 2bis – Prédicateurs auteurs d'oraisons funèbres (1661-1697)

Nom du prédicateur	Nombre d'oraisons funèbres
anonyme - Prieur de Charmes	1
Anselme, Antoine	7
Arnaud, Constantin	1
Aubusson de La Feuillade, George d'	1
Autherive, (prénom ?) d'	1
Bauyn, (prénom ?)	3
Bécasse, Thomas	2
Bertier, Pierre de	1
Béthune, Armand de	2
Biroat, Jacques	3
Bobé, (prénom ?)	1
Boisselier, Antoine	1
Bollogne, Jules de	1
Bontemps, Honoré	1
Bossuet, Jacques Bénigne	8
Bourdaloue, Louis	2
Bourguignet, Simon	1
Bourguigon, Claude	1
Bouvier de La Mothe, (prénom ?)	1
Brenier, Henri Claude	1
Bressac, François Barthélémy de	1
Breyer, Jean-Baptiste	1
Brisacier	1
Caignet, Antoine	1
Cappé, (prénom ?)	1
Casedepatz, Jean Pierre	1
Cassagnes, Jacques	1
Cauchon de Maupas Du Tour, Henri	1
Cenamy, Archange	1
Challopain, (prénom ?)	1
Choiseul du Plessis-Praslin, Gilbert de	2
Cholet, (prénom ?)	1
Coignasse, Joseph dit abbé Du Carrier, (prénom ?)	1
Coquery, (prénom ?)	1
Cordelier, (prénom ?)	1
Cosme, Etienne	1
Cueillens, Félix	2
Cuissot Jean	1
Cureau de La Chambre, Pierre	2
Daubenton, Guillaume	1

David, (prénom ?)	1
de La Rue, Charles	1
De Therville, (prénom ?)	1
Denise, Nicolas	1
Derensart, Philippe de	1
Des Alleurs (abbé de La Réau)	1
Deslyons, Jean	1
Dom Cosme de Saint-Michel	2
Donjeux, (prénom ?)	1
Doucette, (prénom ?)	1
Doufrère, Marc	1
Drubec, Abbé de	1
Du Parcq, Irénée	1
Du Pille,	1
Duguet, A	1
Duponcet, Jean Nicolas	1
Dupuy de Saint-Pardoux	1
Enguerrant, Archange	1
Faulques, Charles	1
Faure, François	2
Fejacq , (prénom ?)	1
Fernier, (prénom ?)	1
Fléchier, Esprit	8
Floriot, (prénom ?)	1
Folleville, (prénom ?) de	1
Gaillard, Honoré Reynaud de	2
Gallois, Antoine	1
Gaudin, Jacques	1
Gautheron François	1
Gouin, François	1
Gourdin, Michel	1
Héron, Nicolas	1
Hersan, Marc Antoine	1
Hiérosme (= Jérôme), le Père	1
Hubert, Mathieu	1
Janigan-Deschatelets	1
Joseph de Dreux	1
Juillard, Laurent dit abbé du Jarry	3
Juvernay, Olivier	1
La Broue, Pierre de	1
La Favre, (prénom ?)	1
La Fontaine de Boissière, Joseph de	1
La Lane, Antoine de	1
La Motte, (prénom ?)	1

La Pérrouse, François de	1
Laisné, Vincent	2
Launay Hue, (prénom ?) de	1
Le Boux, Guillaume	2
Le Clerc, (prénom ?)	1
Le Febvre, François	1
Le Féron, (prénom ?)	1
Le Fevre, Jean	1
Le Maire, Henry	1
Le Pelletier, Guillaume	1
Le Roy, Isidore	1
Lemulier, Valentin	1
L'estang de Fromentières, Jean-Louis	6
Levesque, Nicolas	1
Lopes, Jérôme	1
Maboul, Jacques	1
Mahieu, Jacques	1
Marcel, Guillaume	1
Mareschaulx, Jean-Baptiste	1
Martel, Jean	1
Martineau, Isaac	1
Mascaron, Jules	5
Massillon, Jean-Baptiste	2
Masson, (prénom ?)	1
Maupassant, Eustache	1
Ménéstrier, Claude-François	1
Michelon de Saint. Sorlin	1
Moisan, (prénom ?)	1
Mortagne, Jerothée de le P.	1
Muret, (prénom ?)	1
Ogier, François	1
Patouillet, Estienne	1
Périère, Chanoine de	1
Perrot, Mathieu	1
Pescionny, Charles	1
Peyon, Boniface	1
Picot, Séraphin	1
Pieche, Pierre	2
Platel, (prénom ?)	1
Pollagés, Pierre	1
Ponssemothe de L'Étoile, Pierre de	2
Raguideau, Julien	2
Rapine de Sainte-Marie, Paschal	1
Rathier, Vincent	1

Ratouyn, (prénom ?)	1
Reboutier, Pierre	1
Roger, Cosme	1
Romain, Dom Benoit	1
Roquette, Gabriel de	2
Ruphy, Théodule	1
Sahurs, (prénom ?) de	1
Saint Christophe, Charles de	1
Saint Michel, (prénom ?)	1
Saint Ouain, Mertus de	1
Sainte Marthe, Dom Denys de	1
Sénault, Jean François	5
Séparion, (prénom ?)	1
Serent, Vincent de	1
Serrony, Hyacinthe	1
Simon de la Vierge	1
Soriz, Mathurin	1
Tabary, Melchior-Bernardin	1
Tallemant (dit le jeune), Paul	2
Tassy, Henri-Félix de	1
Terrasson, Hubert	1
Thiberge	1
Thiers, Jean-Baptiste	1
Thoron d'Artignosc, J. de	1
Valentin, (prénom ?)	1
Vallon, Claude	1
Vasse, Jean	1
Villette, Etienne Nicolas	1
Virdoux, (prénom ?)	1

Annexe 2ter – Hommes de lettres ayant participé à l'écriture de divertissements (1661-1697)

Sont recensés, tous les divertissements musicaux disponibles ainsi que les pièces de théâtre auxquelles le roi assisté selon la Gazette

Auteurs présents dans les sources	Nombre d'œuvres entre 1661 et 1697
Anonyme	5
Banzy (prénom ?)	1
Benserade, Isaac de	13
Buti, Francesco	1
Perigny, Octave de	1
Bouchet (ou Boucher)	1
Boyer, Claude	3
Bretoneau (Père François de Paule)	2
Campistron, Jean Galbert de	3
Corneille, Pierre	6
Corneille, Thomas	8
Donneau de Visée, Jean	1
Dancourt, Carton Florent dit	1
De La Fontaine, Jean	1
Deshoulières, Antoinette	1
Desjardins de Villedieu, Marie Catherine	1
Du Boullay, Michel	2
Duché de Vancy, Joseph-François	3
Félibien, André	2
Fontenelle Le Bovier de, Bernard	2
Gatti, Theobaldo di	1
Gilbert, Gabriel	1
Granouilhet de Sablières, Jean de	1
La Mothe, Antoine Houdar de	2
Marigny, Jacques Carpentier de	1
Molière, Poquelin Jean-Baptiste dit	20
Morel, Antoine	1
Péllisson, Paul	1
Perrin, Pierre	1
Quinault, Philippe	19
Racine, Jean	7
Rousseau, Jean-Baptiste	2
Saint-Jean (prénom ?)	1
Saintonge, Louise-Geneviève de	2

Annexe 2quater – Prédicateurs ayant prêché une oraison funèbre de la reine Marie Thérèse d’Autriche

Nom de l'orateur	Titre(s) et fonction(s) selon les stipulations de l'oraison	Appartenance
Cureau de La Chambre, Pierre	Monsieur l'Abbé / Curé de Saint-Barthélémy à Paris	Clergé séculier sans appartenance connue
Roger, Cosme	Messire	feuillant
Anselme, Antoine	Messire / Abbé de Saint-Sever Cap de Gascogne, Prédicateur Ordinaire du Roy	Clergé régulier ou séculier sans appartenance connue
Aubusson de La Feuillade, George d'	Messire / Archevêque d'Ambrun, Evesque de Metz, Conseiller du Roy en ses Conseils, & Commandeur des Ordres de Sa Majesté	Clergé séculier sans appartenance connue
Bollogne, Jules de	Messire / Docteur de Sorbonne, Abbé de Saint-Clément de Mers , Chanoine Archidiacre & Théologal de Langres	Clergé séculier sans appartenance connue
Patouillet, Estienne	Messire / Docteur en Théologie, Doyen de l'Eglise Royale de Dole	Clergé séculier sans appartenance connue
Béthune, Armand de	Messire / Evêque & Seigneur du Puy, comte de Velay, Suffragant Immédiat de l'Eglise Romaine	Clergé séculier sans appartenance connue
Bossuet, Jacques Bénigne	Messire / Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumosnier de Madame la Dauphine	Clergé séculier sans appartenance
De Therville, ?	Monsieur	Clergé régulier ou séculier sans appartenance connue
Des Alleurs (abbé de La Réau)	Monsieur / Abbé de La Réau, Aumônier de Madame la Dauphine	Ordre de Saint Augustin
Fléchier, Esprit	Monsieur / Abbé de Saint-Séverin, Aumosnier Ordinaire de Madame la Dauphine	Clergé séculier sans appartenance
Denise, Nicolas	Monsieur / Chanoine de l'Eglise de Troye et Clerc de la Chapelle & Oratoire du Roy	Clergé séculier sans appartenance connue
Bobé, ?	Monsieur / Docteur de Sorbonne, & Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Meaux	Clergé séculier sans appartenance connue
Héron, Nicolas	Monsieur / Docteur de Sorbonne, Aumônier de la reine	Clergé séculier sans appartenance connue
Bouvier de La Mothe, ?	Monsieur / Docteur en Théologie, Conseiller Aumônier du Roy, & Curé de Saint-Saturnin de Tours	Clergé séculier sans appartenance connue
Bauyn, ?	Monsieur l'Abbé / Docteur de Sorbonne, Prieur Titulaire du Château Duloir	Clergé séculier ou régulier sans appartenance connue
Pieche, Pierre	Père / Prêtre de l'Oratoire	oratorien

Hubert, Mathieu	Père / Prêtre de l'Oratoire	oratorien
Derensart, Philippe de	Père / Religieux Carme de la province d'Arras	Carme
David, ?	Révérénd Père	cordelier
Arnaud, Constantin	Révérénd Père	Clergé séculier ou régulier sans appartenance connue
Cueillens, Félix	Révérénd Père	cordelier
Ponssemothe de L'Étoile, Pierre	Révérénd Père / Chanoine & Abbé Régulier de Saint-Acheul d'Amiens	Ordre de Saint Augustin
Sahurs, ? de	Révérénd Père / Chanoine Régulier de l'Ordre de Saint Augustin	Ordre de Saint Augustin
Challopain, ?	Révérénd Père / Chanoine Régulier de Sainte Geneviève, Prieur en l'Abbaye de Saint-Martin	Clergé séculier appartenance connue
Maupassant, Eustache	Révérénd Père / Gardien du Couvent des RR. PP. Recollets de Metz	récollet
Vasse, Jean	Révérénd Père / Lecteur en Théologie au Grand Couvent de l'Observance de Rouen	franciscain
Enguerrant, Archange	Révérénd Père / Provincial des Recollets de la province de Saint Antoine	récollet
Valentin, ?	Révérénd Père / Recollet, ancien Gardien du Couvent des Recollets de Nantes	récollet
Gallois, Antoine	Révérénd Père / Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur	bénédictin
Michelon de Saint-Sorlin	Sieur / Prieur de Rochefort	Clergé séculier ou régulier sans appartenance connue

Annexe 3 – Liste des sermons disponibles, qui ont été prêchés devant Louis XIV (1661-1697)

Année	Mois & Jour	Evènement	Référence de l'ouvrage
1662	févr.-02	prédication (Purification de la Vierge) de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet au Louvre	Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, volume 11, p 244,
1662	avr.-07	prédication (vendredi saint) de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet au Louvre	Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, volume 10, p 54
1665	nov.-29	prédication (1er dimanche de l'Avent) de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle du Louvre	Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, volume 8, p 97
1666	févr.-02	prédication (Purification de la Vierge) de Jacques Bénigne Bossuet à Saint-Germain	Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, volume 11 , p 264
1666	mars-21	prédication de Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle à Saint-Germain	Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, volume 9, p 134,
1666	mars-24	prédication de Jacques Bénigne Bossuet à Saint-Germain	Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, volume 9, p 151
1666	avr.-18	prédication (Rameaux) de Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle de Saint-Germain	Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, volume 9, p 635
1666	avr.-23	prédication (vendredi saint) de Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle vieille à Saint-Germain	Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, volume 10, p 74
1668	mai-20	prédication (Pentecôte) de l'abbé Jean-Louis de L'Estang de Fromentières en la chapelle vieille à Saint-Germain	sermons de Messire Jean-Louis de Fromentières évêque d'Aire, Paris, Couterot & Guerin, 1691 (2ème éd.), T1, p 360

1669	nov.-01	prédication (Toussaint) de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle à Saint-Germain	(Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, volume 8, p 33
1669	déc.-01	prédication de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle à Saint-Germain	(Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, volume 8, p 117
1669	déc.-09	prédication (conception de la Vierge) de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle à Saint-Germain	(Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, volume 11, p 42
1669	déc.-25	prédication (Noel) de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle à Saint-Germain	(Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, volume 8, p 241
1670	nov.-30	prédication (1er dimanche de l'Avent) du père Louis Bourdaloue en la chapelle des Tuileries	(Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, p 15
1670	déc.-21	prédication (4eme dimanche de l'Avent) du père Louis Bourdaloue en la chapelle des Tuileries	(Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, p 56
1672	mars-13	prédication (2ème dimanche de Carême) du père Louis Bourdaloue en la chapelle de Versailles	(Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, p 294
1672	avr.-10	prédication (Rameaux) du père Louis Bourdaloue en la chapelle vieille à Saint-Germain	(Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, p 541
1672	nov.-0	prédication (Toussaint) de l'abbé Jean-Louis de l'Estang de Fromentières en la chapelle vieille de Saint-Germain	sermons de Messire Jean-Louis de Fromentières évêque d'Aire, Paris, Couterot & Guerin, 1689 (1ere édition), T2, p 160
1673	mars-30	prédication (jeudi saint) de François Chaussemer, jacobin du Grand couvent à Saint-Germain	sermons sur les mystères de la religion chrétienne par le R. P. Chauchemer, Paris, L Guérin, 1709
1673	déc.-25	prédication (Noel) de François Chaussemer, jacobin du Grand couvent à Saint-Germain	sermons sur les mystères de la religion chrétienne par le R. P. Chauchemer, Paris, L Guérin, 1709

1674	févr.-11	prédication (1er dimanche de Carême) du père Louis Bourdaloue en la chapelle à Versailles	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, page 224
1674	févr.-14	prédication (2ème mercredi de Carême) du père Louis Bourdaloue en la chapelle à Versailles	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, page 316
1676	févr.-23	prédication (1er dimanche de Carême) de Louis Bourdaloue en la chapelle vieille de Saint-Germain	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, page 224
1676	avr.-02	prédication (jeudi saint) de l'abbé Esprit Fléchier à Saint-Germain	Panegyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumônier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, 2eme partie, p 1
1676	déc.-25	prédication (Noel) de l'abbé Esprit Fléchier à Saint-Germain	Oeuvres complètes de Fléchier, Paris, Boiste Berquet Dufour, 1825, tome 2, page 153
1680	févr.-02	prédication (Purification de la Vierge) de l'abbé Louis Bourdaloue à Saint-Germain	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 3, page 188
1680	mars-25	prédication (Annonciation) du père Louis Bourdaloue à Saint-Germain	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 3, page 164 ou 165
1680	avr.-19	prédication (vendredi Saint) du père Louis Bourdaloue à Saint-Germain	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, page 563
1680	avr.-21	prédication (Pâques) du père Louis Bourdaloue en la chapelle vieille à Saint-Germain	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 3, p 86
1680	juin-09	prédication (Pentecôte) du père Mathieu Hubert, prêtre de l'Oratoire à Fontainebleau	Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Caresme, Paris, Veuve Rouilland, 1715, T5 1ere partie, p 1

1681	avr.-06	prédication (Pâques) de Jacques Bénigne Bossuet, ancien évêque de Condom à Saint-Germain	Œuvres complètes de Bossuet, F. Lachat, Paris, Éditeur Librairie de Louis Vivès, 1862, volume 10, page 164
1681	mai-25	prédication de l'abbé Esprit Fléchier en l'église paroissiale de Versailles	Panegyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumônier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, 2mse partie, p 39
1682	nov.-01	prédication (Toussaint) de l'abbé Esprit Fléchieren la chapelle de Fontainebleau	Panegyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumônier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, rigaud, 1711, Tome 1, p 1
1682	déc.-08	prédication (Conception de la Vierge) de l'abbé Esprit Fléchier en la chapelle de Versailles	Panegyriques et autres sermons prêchez par Messire Esprit Flechier, Evêque de Nismes, cy-devant Aumônier Ordinaire de Madame la Dauphine, Paris, J, Anisson, 1696, 1ere partie, p 28
1683	févr.-02	prédication (Purification de la vierge) du père Mathieu Hubert à Versailles	Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Caresme, Paris, Veuve Rouilland, 1715, T1, page 1
1683	avr.-11	prédication (Rameaux) du père Mathieu Hubert en la chapelle de Versailles	Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Caresme, Paris, Veuve Rouilland, 1715, T3, page 298
1683	avr.-18	prédication (Pâques) du père Mathieu Hubert en la chapelle de Versailles	Sermons du père Hubert, prêtre de l'Oratoire, pour le Caresme, Paris, Veuve Rouilland, 1715, T3, page 452
1684	nov.-01	prédication (Toussaint) du père Louis Bourdaloue à Fontainebleau	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, page 1
1684	déc.-10	prédication (2ème dimanche de l'Avent) du père Louis Bourdaloue à Versailles	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, p 112
1684	déc.-25	prédication (Noel) du père Louis Bourdaloueen la chapelle à Versailles	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 3, p 12
1686	nov.-01	prédication (Toussaint) de l'abbé Louis Bourdaloue à Fontainebleau	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, p 98

1688	mars-14	prédication du père Jean Soanen de l'Oratoire en la chapelle de Versailles	Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, tome 1, p 85
1688	mars-21	prédication du père Jean Soanen de l'Oratoire en la chapelle de Versailles	Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, tome 1, p 135
1688	mars-28	prédication du père Jean Soanen de l'Oratoire en la chapelle de Versailles	Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, tome 1, p 169
1688	avr.-04	prédication du père Jean Soanen de l'Oratoire en la chapelle de Versailles	Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, tome 1, p 210
1688	avr.-11	prédication (Rameaux) du père Jean Soanen de l'Oratoire en la chapelle de Versailles	Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, tome 1, p 253
1688	avr.-16	prédication (vendredi saint) du père Jean Soanen de l'Oratoire à Versailles	Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, tome 1, p 294
1688	avr.-18	prédication (Pâques) du père Jean Soanen de l'Oratoire à Versailles	Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, tome 1, p 340
1689	mars-25	prédication (Annonciation) du père Charles de La Rue à Versailles	Sermons du père de La Rue de la Cie de Jésus pour le Carême, Paris, Rigaud, 1719, tome 2, p 136
1691	févr.-02	prédication (Purification de la Vierge) du père Jean de La Roche, de l'Oratoire à Versailles	Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, sur les mystères et autres sujets, Paris, Moreau, 1729, tome 1, p 135 (peut également être le sermon sur le même thème du 2 février 1692)
1692	févr.-02	prédication (Purification de la Vierge) du père Jean de La Roche, de l'Oratoire en la chapelle à Versailles	Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, sur les mystères et autres sujets, Paris, Moreau, 1729, tome 1, p 135 (peut également être le sermon sur le même thème du 2 février 1691)
1692	mars-30	prédication (Rameaux) du père Jean de La Roche, de l'Oratoire en la chapelle à Versailles	Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, pour la Carême, Paris, Moreau, 1725, tome 3, p 241

1692	avr.-04	prédication (Pâques) du père Jean de La Roche, à Versailles	Sermons du Père de La Roche, prêtre de l'Oratoire de Jésus, pour la Carême, Paris, Moreau, 1725, tome 3, p 386
1693	déc.-25	prédication (Noel) du père Louis Bourdaloue à Versailles	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, p 70
1695	févr.-20	prédication de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T1, page 64
1695	févr.-27	prédication de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T1, p 147
1695	mars-13	prédication de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T2, p 8
1695	mars-27	prédication (Rameaux) de l'abbé Charles Boileau à Versailles	Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T2, p 197
1695	avr.-03	prédication (Pâques) de l'abbé Charles Boileau à Versailles	Homélie et sermons prononcés devant le roi et leurs Majestés Britanniques par Monsieur Boileau sur les Evangiles du Carême, Paris, Louis Guérin, 1714, T2, page 259
1695	mai-21	prédication de l'abbé Laurent Julliard du Jarry à Versailles	Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier ordre, Paris, J P Migne, 1854, T 38, p 995
1695	nov.-27	prédication (1er dimanche de l'Avent) de Jean Soanen, évêque de Senez en la chapelle à Versailles	Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, tome 2, p 306
1695	déc.-04	prédication de Jean Soanen, évêque de Senez en la chapelle à Versailles	Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, tome 2, p 354

1695	déc.-11	prédication de Jean Soanen, évêque de Senez à Versailles	Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, tome 2, p 402
1695	déc.-18	prédication de Jean Soanen, évêque de Senez en la chapelle à Versailles	Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, tome 2, p 451
1695	déc.-25	prédication (Noel) de Jean Soanen, évêque de Senez à Versailles	Sermons sur différents sujets prêchés devant le roi par le père Soanen Prêtre de l'Oratoire, Lyon, Benoit Duplain, 1762, tome 2, p 499
1697	févr.-24	prédication (1er dimanche de Carême) du père Charles de La Rue en la chapelle à Versailles	Sermons du père de La Rue de la Cie de Jésus pour le Caresme, Lyon, Amisson et Posuel, 1719, tome 1, p 115
1697	nov.-01	prédication (Toussaint) du père Louis Bourdaloue en la chapelle à Versailles	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 3, p 267
1697	déc.-09	prédication (Conception de la Vierge) du père Louis Bourdaloue à Versailles	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 3, page 149
1697	déc.-25	prédication (Noel) du père Louis Bourdaloue à Versailles	Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, p 154

Annexe 4 – Datation des sermons de Bourdaloue

Tableau 1

Méthode :

- 1 - Sélectionner les sermons pas la fête qu'ils commémorent
- 2 – Confronter les sermons ainsi sélectionnés avec la chronologie donnée par la Gazette

Tableau n° 1			
Nom du sermons	Nombre de sermons publiés	Date du prêche selon la Gazette	Conclusion
Sermon pour la Toussaint	4	1684 / 1686 / 1689 / 1691 / 1693 / 1697	voir tableau 2
Sermon pour le 1 ^{er} dimanche de l'Avent	2	1670 / 1684 / 1691 / 1693	voir tableau 2
Sermon pour le 2 ^{eme} dimanche de l'Avent	2	1684	Le sermon contenant une célébration du roi date donc de 1684
Sermon pour le 3 ^{eme} dimanche de l'Avent	2	1684 / 1691 / 1693	Les deux sermons ne célèbrent pas le roi
Sermon pour le 4 ^{eme} dimanche de l'Avent	2	1670	Le sermon contenant une célébration du roi date donc de 1670
Sermon sur la Nativité du Christ	3	1684 / 1686 / 1689 / 1691 / 1693 / 1697	voir tableau 2
Sermon sur la Purification de la Vierge	3	1672 / 1674 / 1676 / 1680 / 1682 / 1689 / 1694	voir tableau 2
Sermon de Rameaux	1	1672	Le sermon date de 1672
Sermon sur la Conception de la Vierge	1	1670 / 1684 / 1691 / 1693 / 1697	voir tableau 2
Sermon sur l'Annonciation de la Vierge	2	1680	Les deux sermons ne célébrant pas le roi, il n'y a donc aucune célébration en 1680
Sermon pour le 1 ^{er} dimanche de Carême	2	1674 / 1676	Les deux sermons ne célébrant pas le roi, il n'y a donc aucune célébration tant en 1674 qu'en 1676
Sermon pour le vendredi de la 1 ^{ere} semaine de Carême	1	rien	Sans portée : pas de célébration du roi
Sermon pour le mercredi de la 2 ^{eme}	1	1674	Le sermon date donc de 1674

semaine de Carême			
Sermon pour le vendredi de la 3 ^{ème} semaine de Carême	1	rien	Sans portée : pas de célébration du roi
Sermon pour le dimanche de la 3 ^{ème} semaine de Carême	1	rien	Sans portée : pas de célébration du roi
Sermon pour le vendredi de la 4 ^{ème} semaine de Carême	1	rien	Sans portée : pas de célébration du roi
Sermon pour le mercredi de la 4 ^{ème} semaine de Carême	1	rien	Sans portée : pas de célébration du roi
Sermon pour le vendredi de la 4 ^{ème} semaine de Carême	1	rien	Sans portée : pas de célébration du roi
Sermon pour le dimanche de la 4 ^{ème} semaine de Carême	1	rien	Sans portée : pas de célébration du roi
Sermon pour le vendredi de la 5 ^{ème} semaine de Carême	1	rien	Sans portée : pas de célébration du roi
Sermon pour le dimanche de la 5 ^{ème} semaine de Carême	1	rien	Sans portée : pas de célébration du roi
Sermon pour le vendredi saint	1	1680	Le sermon date donc de 1680
Sermon pour la fête de Pâques	3	1672 / 1674 / 1676 / 1680 / 1682	voir tableau 2
Sermon de la Passion	3	1672 / 1674 / 1676 / 1682	Les 3 sermons ne célèbrent pas le roi

Tableau 2

Pour un certain nombre de fêtes religieuses, nous disposons de plusieurs sermons et la Gazette indique plusieurs dates ou parfois pour un seul sermon un très grand nombre de dates sont fournis pas la Gazette.

Tableau n° 2	
Sermon pour la Toussaint	
4 sermons publiés	Sermons prêchés sur le sujet en 1684 / 1686 / 1689 / 1691 / 1693 / 1697
Commentaires	- Le sermon de 1684 est identifiable : allusions à la politique des Réunions - cf. Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, page 1 - Le sermon de 1686 est identifiable : allusions à la révocation de l'Edit

	<p>de Nantes intervenue treize mois plus tôt - cf. Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, page 98</p> <p>- Les sermons de 1689, 1691 et 1693 ne peuvent être identifiés. Le sermon figurant en page 255 du volume 3 des Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864 a donc été prononcé à l'une de ses 3 dates</p> <p>- Le sermon de 1697 est identifiable : allusion à la paix de Ryswick - cf. Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 3, page 267</p>
Sermon pour le 1^{er} dimanche de l'Avent	
2 sermons publiés	Sermons prêchés sur le sujet en 1670 / 1684 / 1691 / 1693
Commentaires	<p>- Les sermons de 1670, 1674 et 1691 ne peuvent être identifiés</p> <p>- Le sermon de 1697 est facile à identifier (allusion à la paix de Ryswick et au mariage du duc de Bourgogne - cf. Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, page 154</p>
Sermon sur la Nativité du Christ	
3 sermons publiés	Sermons prêchés sur le sujet en 1684 / 1686 / 1689 / 1691 / 1693 / 1697
Commentaires	<p>- Le sermon de 1684 est identifiable : les allusions à la politique chrétienne du roi n'intègre pas la révocation de l'édit de Nantes (1685) - cf. Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 3, page 12</p> <p>- Les sermons de 1686, 1689 et 1691 ne sont pas identifiables</p> <p>- Le sermon de 1693 est identifiable : allusion à la guerre de la ligue d'Augsbourg - cf. Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, page 70</p> <p>- Le sermon de 1697 est identifiable : allusion à la paix de Ryswick et au mariage du duc de Bourgogne - cf. Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 3, page 149</p>
Sermon sur la Purification de la Vierge	
3 sermons publiés	Sermons prêchés sur le sujet en 1672 / 1674 / 1676 / 1680 / 1682 / 1689
Commentaires	<p>- Les sermons de 1672, 1674, 1676, 1682, 1689 ne sont pas identifiables</p> <p>Le sermon figurant en page 213 du volume 3 des Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864 a donc été prononcé à l'une de ses 5 dates tout comme le sermon figurant en page 200 du volume 3 des Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur. La taille prise par la célébration du roi en fait un sermon assez tardif . 1689 paraît la date la plus probable.</p> <p>- Le sermon de 1680 est identifiable : allusion l'édit contre le duel (25 août 1679) - cf. Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 3 page 188</p>

Sermon sur la Conception de la Vierge	
1 sermon publié	Sermons prêchés sur le sujet en 1670 / 1684 / 1691 / 1693 / 1697
Commentaires	- Le sermon de 1697 est identifiable : allusion au mariage du duc de Bourgogne - cf. Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 3 , page 149
Sermon pour la fête de Pâques	
3 sermons publiés	Sermons prêchés sur le sujet en 1672 / 1674 / 1676 / 1680 / 1682
Commentaires	- Les sermons de 1672, 1674, 1676, 1682 ne sont pas identifiables - Le sermon de 1680 est identifiable : - cf. Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 3, page 86 Un sermon célèbre le roi : évocation de la paix du traité de Nimègue - cf. Œuvres Complètes de Bourdaloue, Cattier libraire éditeur, Tours, 1864, volume 1, page 578 : impossible de le dater faute d'allusion à l'actualité

Annexe 5 – Chronologie des oraisons funèbres étudiées (1661-1697)

Date	Oraison funèbre	Référence
1661 / 16 mai	Oraison funèbre de Mazarin	<i>cf Hurel tome 1 page 321 - non publié non conservé</i>
1661 / 5 oct.	Oraison funèbre de Mme de Bellegarde	<i>Oraison funèbre de Mme de Bellegarde, prononcée dans l'église de l'abbaye de S.-Anthoine du Pont-de-l'Arche, le mercredi 5e octobre 1661, par messire Guillaume Janigan-Deschatelets, Rouen, J. Machuel, 1661</i>
1661 / 7 oct.	Oraison funèbre de Joseph de Morlaix prédicateur capucin	<i>Oraison funèbre ou panégyrique du R. P. Joseph de Morlaix, prédicateur Capucin, où sont décrites les plus belles particularités de sa naissance, de sa vie et de sa mort, prononcé dans l'église des religieuses du Calvaire aux Marests du Temple, le 7 octobre 1661 (Signé : F. Joseph de Dreux.) Paris : D. Thierry, 1661</i>
1661 / 29 nov	Oraison funèbre de l'abbesse du monastère de Notre Dame de Meaux	<i>Oraison funèbre pour religieuse dame Remye Bazin, abbesse du monastère de N.-D. de Meaux, prononcée le 29 du mois de novembre 1661, par M. Antoine Caignet / Paris : de La Caille, 1661</i>
1662/	Oraison funèbre de Odet de Harcour	<i>Oraison funèbre de haut et puissant seigneur messire Odet de Harcour prononcée en l'église des Filles de la Visitation, par M. Guill. Marcel, Caen : impr. de J. Cavalier, 1662</i>
1663 /	Oraison funèbre d'Eléonore de Bergh, duchesse de Bouillon	<i>voir p 275 sermons des vestures, professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat Paris : E. Couterot, 1671 & Oraison funèbre de feue très haute et très puissante princesse Mme Éléonor de Bergh, duchesse de Bouillon, prononcée dans l'église de Saint-Taurin d'Évreux, où son corps est en dépôt, au jour anniversaire de sa mort, par M. Jacques Biroat : Paris : E. Couterot, 1663</i>
1663 /	Oraison funèbre de Henri d'Orléans du duc de Longueville	<i>voir p 400 sermons des vestures, professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat Paris : E. Couterot, 1671</i>
1663 / 23 mai	Oraison funèbre de Henri d'Orléans du duc de Longueville	<i>Oraison funèbre sur le trépas de. Henry d'Orléans, duc de Longueville, prononcée à Caën, dans l'église de S.-Pierre, le 23 mai 1663, par le P. Guillaume Le Pelletier, Caen : J. Cavalier, 1663</i>
1663 / 27 juin	Oraison funèbre de Nicolas Cornet	<i>Oraison funèbre de M. Nicolas Cornet, grand maître du collège de Navarre, prononcée dans la chapelle du collège, où il est inhumé, le 27 juin 1663, par messire Jacques-Benigne Bossuet, Amsterdam : H. Wetstein, 1698</i>
1664 /	Oraison funèbre de l'évêque de Gap- Artus de Lyonne	<i>Oraison funèbre de M. Artus de Lyonne, évêque de Gap et de Charance, prononcée dans la cathédrale de Gap par M. le prieur de Charmes, Grenoble : A. Galles, 1664</i>
1665 /	Oraison funèbre du duc de Vendôme	<i>Oraison funèbre de très-haut et puissant prince Monseigneur le duc de Vendôme Vendôme : Impr. de S. Hip, 1665</i>
1666 /	Oraison funèbre du roi d'Espagne - Philippe IV	<i>Oraison funèbre de Philippe IV, roy d'Espagne... par M. François Ogier, Paris : P. Le Petit, 1666</i>
1666 /	Oraison funèbre d'Anne Mauricette d'Autriche mère de Louis XIII	<i>Oraison funèbre de la reine Anne-Marie-Mauricette d'Autriche, mère de Louis XIII, roy de France et de Navarre, prononcée dans l'église de la paroisse de S.-Martin de Metz, au service solennel qui y fut célébré le 9 d'avril 1666 par messieurs les prestres de la congrégation de la Mission, fondez dans cette ville par les libéralitez de cette</i>

		<i>reyne, par le révérend père Charles de Pesciony, A Metz : par J. Antoine, 1666</i>
1666 / 5 juin	Oraison funèbre du prince de Conti	<i>Oraison funèbre de Mgr le prince de Conty, prononcée à Paris le 5 juin 1666, au grand convent des Carmélites, par messire Gilbert de Choiseul Du Plessy-Praslain, Paris : A. Vitré, 1666</i>
1666 / 16 fév	Oraison funèbre de l'abbese de Ste Benoit d'Origny - Marie Catherine de Monlus de Blagny	<i>Oraison funèbre de. Marie-Catherine de Monluc de Balagny, abbesse de l'abbaye royale de Sainte-Benoite d'Origny, prononcée dans l'église de cette célèbre maison, à son service solennel, le 18 février 1666 par le R. P. Marc Doufrère, Saint-Quentin : C. Le Queux, (s. d.,)</i>
1666 /	Oraison funèbre de la duchesse de Montmorency	<i>Oraison funèbre de. Marie-Félix Des Ursins, duchesse de Montmorency, prononcée par Fr. Jean Cuisot, Paris : É. Maucroy, 1666</i>
1666 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	
1666 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, mère du roi, reyne de France et de Navarre, prononcée dans l'église des religieuses de la Miséricorde, par M. Honoré Bontemps Paris : F. Lambert, 1666</i>
1666 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reyne de France par Jean-Bapt. Breyer Aix : J.-B. et E. Roïze, 1666</i>
1666 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre d'Anne d'Autriche,... prononcée par M. de Folleville, le 20 jour d'avril 1666, Paris, Promé, 1666</i>
1666 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reyne de France et mère du roy, prononcée dans l'église et paroisse royale de Saint-Germain de l'Auxerrois, par le R. P. Dom Cosme, Paris : F. Muguet, 1666</i>
1666 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre de la reyne Anne d'Autriche. Par le P. Irénée Du Parcq. Paris : D. Thierry, 1666</i>
1666 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France et mère du roi, prononcée dans l'église des bénédictines de l'abbaye royale de Saint-Julien d'Auxerre par M. Fernier, Paris : G. Josse, 1666</i>
1666 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>cf Hurel reproduit tome 2 page 300</i>
1666 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France et de Navarre et mère du roi, prononcée dans la chapelle du séminaire des trente-trois pauvres écoliers de la famille de Notre-Seigneur par M. l'abbé Le Clerc, Paris : C. de Sercy, 1666</i>
1666 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>p 25 Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745</i>
1666 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, mère du Roi, du tiers ordre de S. François, prononcée dans Orléans, par le R. P. Paschal Rapine de Sainte-Marie, Paris : G. Alliot, 1666</i>
1666 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre d'Anne, infante d'Espagne, reine de France... par le R. P. Iean François Senault..Paris, St-Eustache / Paris : chez Pierre Le Petit, impr, 1666</i>
1666 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre d'Anne d'Autriche par Fr. Separion Paris, 1666</i>
1667 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>voir p 343 sermons des vestures , professions religieuses, et oraisons funèbres preschez par M. Jacques Biroat & Oraison funèbre d'Anne d'Austriche, reine de France et mère</i>

		<i>du roi, prononcée dans la Sainte-Chapelle de Paris par M. Jacques Biroat, Paris : E. Couterot, 1666</i>
1666 /	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre prononcée dans l'église des Augustins du grand couvent de Paris, au service solennel fait par l'+ générale du clergé de France pour la reine mère du roi par monseigneur Hyacinthe Serrony, évêque de Mende Paris : A. Vitré, 1666</i>
1666 / 16 fev.	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre de la reine mère du roi, prononcée dans l'abbaye royale de Saint-Denys en France. par M. messire François Faure, évêque d'Amiens Paris : A. Vitré, 1666</i>
1666 / 18 fév.	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée dans l'église du royal monastère de Beaumont-lez-Tours, le 18 février 1666, au service solennel fait par l'ordre de madame Anne de Vaucellas, abbesse Par le R. P. Isidore Le Roy, Tours : Gripon, 1666</i>
1666 / 27 mars	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre pour la feuë reine mère, Anne d'Autriche, prononcée dans l'église métropolitaine et primatiale St-André de Bourdeaux, le 27 mars 1666 par M. Lopes, Bourdeaux : Impr. de G. de La Court, 1666</i>
1666 / 6 mars	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>voir p 1 Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690 & Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, Infante d'Espagne, Reine de France et mère du Roi, prononcée dans l'église des Martyrs à Montmartre le 6 mars 1666 Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1666. In-4°, VIII-48 p., fig</i>
1667 / 13 sept.	Oraison funèbre de l'abbesse de Notre Dame aux Nonnains - Claude de Choiseul Praslin	<i>Oraison funèbre de Mme Claude de Choiseul de Praslain, abbesse et réformatrice de la royale abbaye de Nostre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, prononcée à Troyes, le 13e septembre 1667, en l'église de ladite abbaye, par un prêtre de la congrégation de l'Oratoire, (S. L.), 1667</i>
1667 /	Oraison funèbre du comte de Brienne	<i>Oraison funèbre de Henri Auguste de Loménie, comte de Brienne, par J. F. Senault / Paris : P. le Petit, 1667</i>
1667 / 19 janv.	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche	<i>Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, prononcée le 19 janvier 1667, dans l'église de l'abbaye royale du Val-de-Grâce, par monsieur l'abbé de Drubec, Paris : F. Léonard, 1667</i>
1667 / 18 janv	Oraison funèbre d'Anne d'Autriche (anniversaire de sa mort)	<i>cf Hurel tome 1 page 216 et 322</i>
1668 /	Oraison funèbre de l'abbesse de Notre Dame de Sens	<i>Discours funèbre sur la vie et la mort de feuë Mme Anne-Batilde de Harlay, abbesse de Notre-Dame de Sens par le R. P. Dom Cosme de Saint-Michel, Paris : F. Muguet, 1668</i>
1669 /	Oraison funèbre de l'abbesse du Lys - Marie-Françoise Lescudier	<i>Oraison funèbre de feuë Marie-Françoise Lescudier, abbesse du Lys : Paris : P. Le Petit, 1669</i>
1669 / 12 mars	Oraison funèbre de l'abbesse N.D de Soissons - Henriette de Lorraine	<i>Oraison funèbre de... Henriette de Lorraine d'Elboeuf, abbesse de Notre-Dame de Soissons, prononcée à son service solennel, en l'église de Notre-Dame de Soissons, le 12 de mars 1669 par M. l'abbé Du Pille : Soissons : N. Asseline, 1669</i>
1669 / 16 nov.	Oraison funèbre d'Henriette de France, reine d'Angleterre	<i>cf p 36 recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749, Oraison funèbre de Henriette marie de France, reine de Grande Bretagne prononcée le 16. novembre 1669 par monsieur l'abbé Bossuet, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1669</i>
1670 /	Oraison funèbre de l'abbesse de	<i>Oraison funèbre de madame Scholastique de Méday, 1670</i>

	St Nicolas de Verneuil, Scolastique de Méday	<i>première abbesse de S. Nicolas de Verneuil, prononcée par messire Henry de Maupas du Tour, en ladite abbay le 12e février 1670 Paris : impr. de N. Pépingué, 1670</i>
1670 / 25 nov	Oraison funèbre d'Henriette de France, reine d'Angleterre	<i>Oraison funèbre de Henriette Marie de France, reine de la Grande Bretagne, prononcée par le R. P. J.F. Senault/ Paris : Pierre le Petit, 1670</i>
1670 /	Oraison funèbre d'Henriette de France, reine d'Angleterre	<i>Oraison funèbre de Henriette-Marie de France, reine de la Grand'Bretagne, prononcée dans l'église de Saint-Denis en France, par Mgr l'évesque d'Amiens Paris : F. Muguet, 1670</i>
1670 /	Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre	<i>p 79 Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745</i>
1670 / 21 août	Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre	<i>cf p 111 recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749 / Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, prononcée à Saint-Denis, le 21e jour d'août 1670, par messire Jacques-Benigne Bossuet, Paris : S. Mabre-Cramoisy, 1670</i>
1670 / 26 août	Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre	<i>Oraison funèbre de feue Madame, prononcée à Pontoise, le 26 août 1670, en présence de l'assemblée générale du clergé de France, par messire Pierre de Bertier, Paris : A. Vitré, 1670</i>
1670 /	Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre	<i>Éloge funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, fait par M. Le Maire, Paris, N. Pepingué, 1670</i>
1670 /	Oraison funèbre de l'archevêque de Tours - Victor Le Bouteiller	<i>Oraison funèbre de feu Mgr Victor Lebouteiller, archevêque de Tours, prononcée dans sa cathédrale le jour de ses obsèques (S. L.), 1670</i>
1670 /	Oraison funèbre du duc de Beaufort - François de Vendôme	<i>p 164 Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745</i>
1670 /	Oraison funèbre du duc de Beaufort - François de Vendôme	<i>Oraison funèbre de François de Vendosme, duc de Beaufort prononcée en présence du doge et du sénat de Venise, par le R. P. Étienne Cosme, traduite du latin en français par François Le Gallois Paris : O. de Varennes, 1670</i>
1670 / 17 mai	Oraison funèbre du chevalier marquis de Brye - François Loaise	<i>Oraisons funèbres de feu messire François Loaisel, chevalier marquis de Brye, conseiller d'État et président à mortier au parlement de Bretagne, prononcées dans l'église cathédrale de S.-Pierre de Rennes, les 5 et 17 de mai 1670, en la cérémonie de sa sépulture (Par les PP. Dom Julien Raguideau et Ch. de Saint-Christophe.: Rennes : Vatar, 1670</i>
1670 / 5 mai	Oraison funèbre du chevalier marquis de Brye - François Loaise	<i>Oraisons funèbres de feu messire François Loaisel, chevalier marquis de Brye, conseiller d'État et président à mortier au parlement de Bretagne, prononcées dans l'église cathédrale de S.-Pierre de Rennes, les 5 et 17 de mai 1670, en la cérémonie de sa sépulture (Par les PP. Dom Julien Raguideau et Ch. de Saint-Christophe.: Rennes : Vatar, 1670</i>
1670 / ?	Oraison funèbre de Annonciade Eléonore de Sainte Colombe	<i>Oraison funèbre de feue D. d'annonciade Eléonor de Ste Colombe par le P. H. Cholet Dijon, 1679</i>
1670 / ?	Oraison funèbre de Annonciade Eléonore de Sainte Colombe	<i>Oraison funèbre de feue D. D. Annonciade-Éléonore de Sainte-Colombe, veuve de messire Gabriel de Bougnés, prononcée par le R. Père Hiérosme, Récolet et ensuite est la généalogie de ladite maison de Bougnés, avec toutes ses alliances Dijon : A. Michard, 1679</i>

1670 / 19 déc	Oraison funèbre de la duchesse de Saint-Simon	<i>Oraison funèbre de très haute et très puissante Dame Diane Henriette de Budos, duchesse de Saint-Simon / Paris G. Desprez, 1671</i>
1671 /	Oraison funèbre de Hardouin de Péréfixe	<i>contenu p 189 dans recueil des harangues prononcées par messieurs de l'Académie français, T1, Paris, J B Coignard, 1714 & Oraison funèbre de messire Hardouin de Péréfixe de Beaumont, l'un des quarante de l'Académie française, faites au nom de cette compagnie en l'église des Billettes, par M. l'abbé Cassagnes, Paris P. Le Petit, 1671 prononcée à ses obsèques</i>
1671 / 4 fev	Oraison funèbre de Hardouin de Péréfixe	<i>Oraison funèbre de messire Hardouin de Péréfixe de Beaumont, archevêque de Paris prononcée dans l'église de Sorbonne, le 4e jour de février 1671 par M. Gaudin. Paris : S. Mabre-Cramoisy, 1671</i>
1671 / 7 fév.	Oraison funèbre de Hardouin de Péréfixe	<i>voir p 61 Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690 & Oraison funèbre de messire Hardouin de Péréfixe de Beaumont, archevêque de Paris, prononcée dans l'église de Paris, le 7 février 1671. Paris : F. Léonard, 1671, in-4°, 67 p., fig. et portr.</i>
1671	Oraison funèbre du cardinal Antoine Barberini	<i>voir p 113 Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690</i>
1671 /	Oraison funèbre de l'abbesse de Chelle - Magdelaine de La Porte	<i>Oraison funèbre de feuë Madame Magdelaine de La Porte, abbesse de Chelle. par le R. P. Iean François Senault... Abbatiale de Chelles / Paris : Pierre le Petit, 1671</i>
1671 /	Oraison funèbre de Jeanne Baptiste de Bourbon	<i>Oraison funèbre de feuë Mme Jeanne-Baptiste de Bourbon, prononcée, le 27 février 1671, dans l'église des Filles-Dieu à Paris, par le R. Père Virdoux Paris : G. Josse, 1671</i>
1671 / 14 août	Oraison funèbre de l'abbesse de St Laurent de Bourges -	<i>Oraison funèbre de feuë Mme Angélique Du Toc, abbesse... de S.-Laurens de Bourges, prononcée dans la même église. le 14 d'août 1671 par le R. Père Masson,. Bourges : par J. Cristo, 1671</i>
1671 / 26 oct	Oraison funèbre de l'abbesse des Clairets - Louise de Thou	<i>Oraison funèbre de Louise de Thou, abbesse des Clairets prononcée à ses obsèques en l'église des Clairets, le lundi 26e jour d'oct. 1671 par Me Jean-Bapt. Thiers. Paris : Coignard, 1671</i>
1671 / 28 avril	Oraison funèbre de l'abbesse de Jarcy - Françoise de Luisgnan	<i>Oraison funèbre de Mme Françoise de S.-Gelais de Luisgnan, abbesse de jarcy, prononcée en l'église de ladite abbaye, par le sieur Bécasse,... le 28 avril de l'année 1671 Paris : P. de Bresche, 1671</i>
1671 / 8 oct.	Oraison funèbre de Hugues de Lionne	<i>voir p 176 Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690 & Oraison funèbre de M. de Lionne, prononcée dans l'église de Saint-Roch de Paris, par M. l'abbé de Fromentière ("sic"), le... 8 octobre 1671 (S. l. n. d.), in-4°, 33p</i>
1672 /	Oraison funèbre de la Comtesse de Hombourg	<i>Oraison funèbre de Mme Marie-Marguerite de Coligny d'Andelot, Ctesse de Hombourg, prononcée à ses funérailles, en l'église des Carmélites de Chaumont Paris : Le Prest, 1672</i>
1672 /	Oraison funèbre de Jean François Sénault	<i>voir p 274 Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690</i>
1672 /	Oraison funèbre de l'abbesse de St Pierre de Lyon - Anne d'Albert de Chaune	<i>Oraison funèbre de très-haute et puissante Dame Madame Anne d'Albert de Chaune, abbesse du monastère royal de S. Pierre de Lyon, composée avec sa carte généalogique par Dom</i>

		<i>François Gautheron., Lyon, 1672</i>
1672 /	Oraison funèbre du chancelier Séguier	<i>Oraison funèbre de Pierre Seguiet, prononcée en l'église des prêtres de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré , par le R. P. Laisné Paris : P. de Bresche, (s. d.,)</i>
1672 /	Oraison funèbre du chancelier Séguier	<i>contenu p 290 dans recueil des harangues prononcées par messieurs de l'Académie français, T1, Paris, J B Coignard, 714 & Oraison funèbre de Messire Pierre Seguiet, chancelier de France prononcée à ses obsèques par M. l'Abbé [Cureau] de La Chambre : Paris Le Petit, 1672</i>
1672 /	Oraison funèbre du chancelier Séguier	<i>p 238 Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745</i>
1672 /	Oraison funèbre du chancelier Séguier	<i>contenu p 323 dans recueil des harangues prononcées par messieurs de l'Académie français, T1, Paris, J B Coignard, 1714 & Éloge funèbre de Pierre Seguiet prononcé dans l'hôtel Seguiet(Signé : Tallemant.) Paris : P. Le Petit, 1672</i>
1672 / 13 janv.	Oraison funèbre de Hardouin de Péréfixe - anniversaire de sa mort	<i>Oraison funèbre de messire Hardouin de Péréfixe de Beaumont, prononcée dans l'église de l'abbaye de Jarvy, où son coeur repose, pour l'anniversaire de sa mort, le 13 janvier 1672 , par Mre Thomas Beccasse, : Paris : P. de Bresche et J. de Laiçe de Bresche, 1672</i>
1672 / 19 juil.	Oraison funèbre du curé d'Aumale - Pierre Le Gendre	<i>Oraison funèbre de messire Pierre Le Gendre,... curé... d'Aumalle, prononcée en son service solennel célébré dans son église le 19 juillet 1672, par M. Jacques Mabieu.,Paris J. Charmot, 1672</i>
1672 / 1er août	Oraison funèbre Charles d'Orleans du duc de Longueville	<i>Oraison funèbre de. Charles-Paris d'Orléans, duc de Longueville, prononcée sur le corps, dans l'église de Coulommiers, le 1er jour d'août 1672, par M. l'abbé Bauyn., Paris : Léonard, 1672</i>
1672 / 9 août	Oraison funèbre Charles d'Orleans du duc de Longueville	<i>Oraison funèbre de. Charles d'Orléans, duc de Longueville, prononcée en l'église des Célestins, le 9 août 1672, jour de son enterrement, par messire Gilbert de Choysel, Paris : G. Desprez, 1672</i>
1672 /	Oraison funèbre de Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti	<i>voir p 227 Œuvres meslées de Messire Jean-Louis de Fromentières, Paris, Couterot et Guerin, 1690</i>
1672 / 26 avril	Oraison funèbre de Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti	<i>Oraison funèbre de Mme Anne-Marie-Martinozzi, princesse de Conty, prononcée en l'église de Saint-André-des-Arts, le 26 avril 1672, par Messire Gabriel de Roquette,Paris : G. Desprez, 1672</i>
1672 / 5 oct.	Oraison funèbre du prince de Tarente - Charles-Henry de La Trimouille	<i>Oraison funèbre de. Charles-Henry de La Trimouille, prince de Tarente, prononcée en l'église de Notre-Dame de Vitré, le 5 octobre 1672 par le R. P. Dom Julien Raguideau: Rennes : J. Vatar, 1673</i>
1672/ 2 janv.	Oraison funèbre de la duchesse de Montausier	<i>voir p3 Oraisons funèbres composées par Monsieur Fléchier, Paris, S Mabre-Cramoisy, 1680 (2nde édition) & Oraison funèbre de Mme Julie-Lucine-d'Angennes de Rambouillet, duchesse de Montausier, prononcée en l'église de l'abbaye d'Hière, le 2 janvier 1672, par M. Fléchier : Paris : S. Mabre Cramoisy, 1672</i>
1673 / 26 janv.	Oraison funèbre du chancelier Séguier	<i>Oraison funèbre de messire Pierre Séguier, garde des sceaux et chancelier de France, prononcée aux Etats-généraux de Languedoc tenus à Montpellier, le 26 janvier mil six-cent-soixante-treize par Messire Armand de Béthune., Montpellier : Boude, 1673</i>
1674 /	Oraison funèbre de la Supérieure	<i>Oraison funèbre de Françoise-Madeleine de Zweiffel, dite de</i>

	du monastère de Charonne - Françoise-Madeleine de Zweiffel	<i>Sueve, supérieure perpétuelle du royal monastère de Charonne; par M. Cordelier, Paris : A. Cramoisy, 1674</i>
1674 / 11 sept.	Oraison funèbre de Nicolas de Livron	<i>Oraison funèbre de Nicolas de Livron, prononcée le mardi 11 septembre 1674, en l'église de St-Jean, à Chaumont], par le R. P. Vallon, Paris : G. Josse, 1675</i>
1675 /	Oraison funèbre du duc de Savoie	<i>Oraison funèbre de Charles-Emanuel II, duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Chypre, etc., prononcée en présence du sénat... le 4 septembre 1675, par messire François de Bertrand de La Turin : B. Zapparte, 1675</i>
1675/ 12 août	Oraison funèbre de la duchesse d'Aiguillon	<i>voir p 97 Oraisons funèbres composées par Monsieur Fléchier, Paris, S Mabre-Cramoisy, 1680 (2nde édition) & Oraison funèbre de Mme Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, prononcé en l'église des Carmélites de la rue Chapon, le 12 août 1675, par M. l'abbé Fléchier, Paris : S. Mabre-Cramoisy, 1675, puis une deuxième édition chez le même éditeur en 1676</i>
1675 /	Oraison funèbre de l'abbesse de ND de la Déserte	<i>Oraison funèbre de Mad. Marguerite de Quibby, abbesse du monastère royal de notre Dame de la Déserte à Lyon, prononcée dans l'église de ce monastère par Pierre Pollagés Lyon, 1675</i>
1675 /	Oraison funèbre de César de Choiseul du Plessis-Praslin	<i>Oraison funèbre de César de Choiseul Du Plessy-Praslain prononcée à Paris, dans l'église des Feuillants par le R. Père Laisnay, Paris : P. Le Petit, 1677</i>
1675 / 27 nov.	Oraison funèbre du comte de Saint Août	<i>Oraison funèbre de M. le comte de Saint-Août, prononcée dans l'Eglise cathédrale de Bourges, le 27 novembre 1675, par Mathieu Perrot, Bourges, J. Toubeau, 1676,</i>
1675 / 30 oct.	Oraison funèbre de Henri de Turenne	<i>p 317 Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, Paris, G Dessaint, 1745</i>
1675 / 4 nov.	Oraison funèbre de Henri de Turenne	<i>Oraison funèbre de. Henry de La Tour d'Auvergne, Vte de Turenne, prononcée le 4e novembre 1675, dans l'église cathédrale de Lavaur. par le R. P. Cueillens, Seconde édition Paris : E. Couterot, 1676</i>
1675 / 15 déc.	Oraison funèbre de Henri de Turenne	<i>Oraison funebre du tres-haut et tres-puissant prince Henry de la Tour-d'Auvergne vicomte de Turenne, maréchal general des camps & armées du roy, colonel general de la cavalerie legere, gouverneur du haut & bas Limosin, &c. Prononcée à Roüen dans l'eglise de l'abbaye de S. Oüen le 15. de décembre 1675. Par le P. Claude François Menestrier, de la Compagnie de Jesus, Paris : E. Michallet, 1676</i>
1676 / 11 janv.	Oraison funèbre de Henri de Turenne	<i>Oraison funèbre de très-haut et très-puissant prince Henry de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne,... prononcée à Paris, en l'église des Chanoines réguliers de Prémonstré, le 11. janvier 1676, par M. l'abbé Baiÿn: Paris : C. Baxbin, 1676</i>
1676 / 14 août	Oraison funèbre de l'évêque de Saintes - Louis de Bassompierre	<i>Oraison funèbre de Mgr l'illustrissime et révérendissime Louys de Bassompierre, évêque de Saintes, prononcée en l'église cathédrale de Saint Pierre de Saintes, le 14 août 1876 par M. Le Féron, Saintes Bichon, 1676</i>
1676 / 2 juin	Oraison funèbre de l'évêque de Limoges- François de La Fayette	<i>Oraison funèbre de messire François de la Fayette évêque de Limoges Prononcée dans l'église cathédrale de Limoges, le 2. de juin 1676. Par M. de Périère,: A Limoges, par Martin Dessables imprimeur & marchand libraire, rue Ferrerie. 1676</i>
1676 / 3 oct.	Oraison funèbre de l'évêque de Montpellier - François de Bosquet	<i>Oraison funèbre de messire François de Bosquet, évêque de Montpellier, prononcée à Montpellier, dans l'église de S.-</i>

		<i>Pierre. le 3 octobre 1676 par le Frère Séraphin Picot, Avignon : P. Offray, 1676</i>
1676 / 5 fev.	Oraison funèbre de Antoine-Saladin d'Anglure	<i>Oraison funèbre de Antoine-Saladin d'Anglure prononcée dans l'église paroissiale d'Étoges, le 5 février 1676, par M. de Mertrus de Saint-Ouain, Paris : Impr. de C. Lambin, 1676</i>
1677 /	Oraison funèbre de l'évêque de Chalon sur Saône - Jean de Maupéou	<i>Oraison funèbre pour messire Jean de Maupeou, évêque et Cte de Châlon-sur-Saône prononcée par le R. P. Bourguignot, dans l'église cathédrale de St-Vincent, le 21 de mai 1677 : Châlon : P. et B. Tan, (s. d.)</i>
1677 / 14 nov.	Oraison funèbre de l'évêque d'Alet - Nicolas Pavillon	<i>Oraison funèbre de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, prononcée dans l'église collégiale de S.-Paul de Fenouillèdes le 14 novembre 1677, par M. le théologal de S.-Paul (d'Autherive) Lyon : J. Certe, 1678</i>
1677 / 17 janv.	Oraison funèbre du duc de Lesguidières - François de Bonne de Créquy	<i>Oraison funèbre de tres haut et tres puissant seigneur messire François de Bonne de Créquy, duc de L'Esdaignières. prononcée en l'église du Collège de Grenoble de la Compagnie de Jesus le 17 janvier 1677 / par le père Brenier,.. A Lyon : chez Thomas Amaulry, 1677</i>
1677 / 21 janv.	Oraison funèbre du duc de Lesguidières - François de Bonne de Créquy	<i>Oraison funèbre de François de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguères, prononcée à Grenoble, dans l'église cathédrale de Notre-Dame, le 21 janvier 1677 par messire Laur. de Bressac. Grenoble : Petit, 1677</i>
1677 / 5 juil.	Oraison funèbre du marquis de Reynel - Louis de Clermont d'Amboise	<i>Oraison funèbre de messire Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Reynel, bailli et gouverneur de Chaumont en Bassigny. prononcée à Chaumont, dans l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste, le 5e juillet 1677 par M. Donjeux,...</i>
1678 / 14 mars	Oraison funèbre de Yrieix de Choulli	<i>Oraison funèbre de feu Messire Yrieix de Choulli, prononcée dans l'église de Champagne le 14 mars 1678, par le Père Boniface Peyron, : Limoges, M. Bargeas, 1679, in-4°. Pièce</i>
1679 / 16 juin	Oraison funèbre du duc d'Arpajon	<i>Oraison funèbre de Louis, duc d'Arpajon, prononcée à Notre-Dame de Lorette, près Séverac le 16 juin 1679, par le sieur de La Motte, Toulouse : J. Pech, 1679</i>
1679 / 25 mai	Oraison funèbre de l'abbesse de Montreuil les Dames sous Laon - Catherine de Longueval	<i>Oraison funèbre de Mme Catherine de Longueval, abbesse de Montreuil Les dames sous Laon prononcée le 25 mai 1679 en l'église de l'abbaye de Montreuil par M. V. C. D. L. B. E. T. Paris : A. Pralard, 1679</i>
1679 / 18 fev.	Oraison funèbre du Premier Président de Lamoignon	<i>voir p 257 Oraisons funèbres composées par Monsieur Fléchier, Paris, S Mabre-Cramoisy, 1680 (2nde édition) & Oraison funèbre de M. le premier président de Lamoignon, prononcée à Paris, dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet, le 18 février 1679, par M. Fléchier : Paris : Mabre-Cramoisy, 1679</i>
1680 /	Oraison funèbre de la duchesse de Longueville	<i>Cf Hurel tome 1 page 54 figure reproduite en annexe p 271 (pas reproduite car elle déplut au roi)</i>
1680 / ?	Oraison funèbre de l'abbé d'Aulney - Charles Du four	<i>Oraison funèbre de messire Charles Du Four, abbé d'Aulney Caen : F. Vauvrecy, 1680</i>
1680 / 27 janvier	Oraison funèbre de M. de La Croisette	<i>Oraison funèbre de M. de La Croisette, gouverneur et baillif de Caen, prononcée dans l'église de Saint-Pierre. par M. de Launay Hue, ... le 27e de janvier 1680 Caen : F. Le Baron, 1680</i>
1680 / 3 juin	Oraison funèbre de l'archevêque de Bordeaux - Henri de Béthune	<i>Oraison funèbre de feu messire Henry de Béthune, archevêque de Bourdeaux prononcée à Bourdeaux, dans l'église de la</i>

		<i>maison professe de la Compagnie de Jésus le 3 juin 1680 par le R. P. Jean-Pierre Casedepatz Bourdeaux : par G. de La Court, 1680</i>
1680 / 8 oct.	Oraison funèbre de l'évêque d'Evreux - Henri de Maupas	<i>Oraison funèbre prononcée dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas d'Évreux, au service solennel fait par MM. les ecclésiastiques de la conférence d'Évreux, le 8 octobre 1680, pour l'illustrissime évêque d'Évreux, Henry de Maupas Du Tour, par M. de Saint-Michel Rouen : Vve L. Du Mesnil, 1681</i>
1680 / 27 fév.	Oraison funèbre de l'évêque de Couserans - Bernard de Marmiesse	<i>Oraison funèbre de messire Bernard de Marmiesse, évêque de Couserans prononcée dans l'église cathédrale de Saint-Lizier le 27 février 1680, par Mre Pierre Reboutier, Toulouse : G.-L. Colomiez, 1680</i>
1681 / 15 avril	Oraison funèbre de l'abbesse de N D du Paraclét d'Amiens - Suzanne Desfriches de Brasseuse	<i>Oraison funèbre de Mme Suzanne Desfriches de Brasseuse, abbesse de N.-D. du Paraclét d'Amiens, prononcée dans l'église de son abbaye, le 15 avril 1681 [Texte imprimé], par le R. P. de Ponssemotte de Lestoille: Amiens : G. Le Bel, 1681</i>
1682 /	Oraison funèbre de l'abbesse de Malnouë - Marie Eleonor de Rohan	<i>p 3 Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701 & Oraison funèbre de très illustre et très vertueuse princesse Madame Marie Eleonor de Rohan abesse de Malnouë / A Paris : chez Sébastien Mabre-Cramoisy, 1682</i>
1682 /	Oraison funèbre de Paul de Fortias	<i>Oraison funèbre de. Mre Paul de Fortia, seigneur de Pilles, baron de Baumes. par M. Bourguignon: Marseille : C. Brebion, 1682</i>
1682 / 16 juin	Oraison funèbre de Paul de Fortias	<i>Oraison funèbre de. Paul de Fortias, seigneur de Pilles, gouverneur viguier de Marseille, prononcée dans l'église cathédrale de ladite ville, le 16 du mois de juin 1682 par le P. Pierre Pieche, : Marseille : Garcin, (s. d.,)</i>
1682 / 30 janv.	Oraison funèbre de l'abbesse de Montvilliers - Léonor de Bellefont	<i>Oraison funèbre de Mme Léonor de Bellefont, abbesse de Montvilliers, prononcée au service du XXXe jour MDCLXXXII Rouen : Impr. de F. Vaultier, 1682</i>
1682/ 6 juin	Oraison funèbre du landgrave de Furstenberg - François Egon	<i>Oraison funèbre de... François Egon, landgrave de Furstenberg, prononcée dans l'église de Strasbourg, le 6 juin 1682 par Dom Michel Gourdin,. Strasbourg : J.-J. Dolbopff, (s. d.,)</i>
1683 / 17 août	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église cathédrale d'Arras, le 17e jour d'août 1683, par le R. P. Arcange Enguerrant, Paris : J. Couterot, 1684</i>
1683 / 26 août	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, en présence de monseigneur le cardinal Grimaldi et de toutes les cours souveraines par le P. Pierre Pièche, P. de 'Oratoire, Aix par C. David, 1683</i>
1683 / 27 août	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, prononcée dans l'église de Tours, le 27 août 1683, par M. Bouvier de La Mothe, Tours : J. Flosceau, 1683</i>
1683 / 1er sept.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église cathédrale de Metz, le 1er septembre 1683, par messire George d'Aubusson de La Feuillade, Metz : Impr. de Antoine, 1683</i>
1683 / 1er sept.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre, prononcée dans l'église paroissiale de</i>

		<i>S. Louis de Rochefort, le 1. septembre 1683, par le sieur Michelon de S. Sorlin, Paris : J. de Laise-de-Bresche, (1683</i>
1683 / 1er sept.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>cf p 183 recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749 / Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France prononcée à Saint-Denis par messire Jacques-Benigne Bossuet, Paris : S. Mabre-Cramoisy, 1683</i>
1683 / 3 sept.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée dans l'église des Récollets de Metz, le troisième jour de septembre 1683 par le R. P. Eustache Maupassant, Metz : impr. de J. et B. Antoine, 1683</i>
1683 / 3 sept.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France prononcée dans l'église métropolitaine de Toulouse, le 3 septembre 1683, par messire Cosme Roger, Toulouse : impr. de J. Bonde, 1683</i>
1683 / 7 sept	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche prononcée dans l'église des RR. PP. cordeliers du grand couvent de Paris par le R. P. David, Paris : E. Couterot, 1683 , puis chez le même édition 1984</i>
1683 / 13 sept.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de tres-haute et tres-puissante princesse Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre. Prononcée en l'église des R.R.P.P. Récolés de Bordeaux, le 13. septembre 1683. Par le R. P. Constantin Arnaud A Bordeaux. Chez la veuve de Guillaume de La Court, imprimeur du Roy, de Monseigneur l'archevêque, & de l'Université. M. DC. LXXXIII</i>
1683 / 15 sept.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre prononcée dans l'église des PP. du grand couvent de la grande observance Saint-François de Toulouse, le 15 septembre 1683 par le R. P. Félix Cueillens, Toulouse : G.-L. Colomiez et J. Posuel, (s. d.)</i>
1683 / 20 sept.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre, prononcée le 20 de septembre 1683 par le R. P. Ponssemothe de Lestoille, Paris : J. De Laise de Bresche, 1684</i>
1683 / 20 sept.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France prononcée à Langres, le 20 septembre 1683, par Messire Jules de Bollogne, Paris, A. Dezallier, 1683,</i>
1683 / 20 sept.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche... prononcée dans l'église de l'abbaye de Saint-Martin de Nevers, au service solennel que Mgr l'évêque y fit faire... en présence de tous les corps ecclésiastiques et séculiers de la ville, par le R. P. Challopin, Paris : impr. de P. Le Petit, 1683</i>
1683 / 23 sept	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par messire Armand de Béthune, Le Puy : par P. et G.-F. Delagarde, 1683</i>
1683 / 30 sept.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>voir p 95 (seconde partie) d'un ouvrage collectif Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695 & Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par M. l'abbé Bauyn, Paris : Vve Josse, 1684</i>
1683 / 5 oct.	Oraison funèbre de Marie-	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche reine de</i>

	Thérèse d'Autriche	<i>France, prononcée dans l'église cathédrale de Meaux, le 5 jour d'octobre 1683 en présence de monseigneur l'évêque de Meaux, par M. Bobé, Paris : D. Thierry, 1684</i>
1683 / 23 oct.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre... prononcée à Paris, en l'église de Saint-Eustache, le 23 octobre 1683 par M. Denise : Paris, Vve G. Josse, 1684.</i>
1683 / 17 nov.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>voir p 1 (seconde partie) d'un ouvrage collectif Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695 & Oraison funebre de tres-haute, tres-puissante, tres-excellente princesse Marie Therese infante d'Espagne, reine de France et de Navarre, prononcée à Paris en l'église des Filles nouvelles catholiques, le 17. novembre 1683. Par monsieur Heron, docteur de Sorbonne, aumônier de la Reine : A Paris, chez Charles Angot, rue S. Jacques, au Lion d'or. M. DC.</i>
1683 / 18 nov.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée en l'église royale de S.-Maurice de Salins, le 18 novembre 1683, par messire Estienne Patouillet, Besançon, Rigoine, 1684</i>
1683 / 24 nov	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>voir p 298 Panégyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775 & Oraison funebre de Marie Terese d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre . Prononcée à Paris le 24. jour de novembre 1683. en l'église des religieuses du Val-de-Grace, où son coeur repose. En présence de monseigneur le Dauphin, de Monsieur, de Madame, de Mademoiselle, & des princes & princesses du Sang. Par monsieur Fléchier, abbé de Saint Severin, aumosnier ordinaire de madame la Dauphine : A Paris, chez Sebastien Mabre-Cramoisy,</i>
1683 / 25 nov.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>p 85 Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, louis Josse, 1701 & Oraison funèbre de Marie Therese d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre par Mre A. Anselme. Paris, St-Germain l'Auxerrois, 25 nov. 1683. Ill. par P. Le Pautre / chez Helie Josset, 1684</i>
1683 / 20 dec.	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>voir p 233 (seconde partie) d'un ouvrage collectif Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695 & Oraison funebre de tres-haute, tres-puissante, tres-excellente princesse Marie Therese infante d'Espagne, reine de France et de Navarre, prononcée à Paris en l'église des Filles nouvelles catholiques, le 17. novembre 1683. Par monsieur Heron, docteur de Sorbonne, aumônier de la Reine : A Paris, chez Charles Angot, rue S. Jacques, au Lion d'or. M. DC. & Oraison funèbre de Marie Têrèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France... prononcée dans l'église des carmélites de la rue du Bouloy le 20 décembre 1683 par M. des Alleurs, Paris, E. Michallet, 1684. In-4°, 61 p.</i>
1683 /	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, par M. de ***, Paris : A. Dezallier, 1683 / voir p 57 (seconde partie) d'un ouvrage collectif Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des</i>

		<i>plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695</i>
1683 /	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre sur le trépas de Marie-Thérèse d'Autriche, prononcée et composée par le Père Philippe de Sainte-Thérèse (Deransart). Arras : Impr. de Loben, 1683</i>
1683 /	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France... prononcée dans l'abbaye de S. Germain-des-Près par le R.P. Dom Antoine Gallois, Paris, G. de Luyne, 1683.</i>
1683 /	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>voir page 290 Sermons du Père Hubert, Paris, Veuve Roulland, 1725, Tome. V, 2e partie.</i>
1683 /	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de la reine, prononcée à Provins en l'église de S.-Quiriace par le R. Père de Saburs, Paris : Pellé, (1684,)</i>
1683 /	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, du Tiers-ordre de saint François, prononcée par le R. P. Valentin, Nantes : J. de Heuqueville, 1683</i>
1683 / jour de la Ste Thérèse	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre pour la mémoire de très-haute, très-puissante, très-excellente princesse Marie-Thérèse d'Autriche. prononcée au royal monastère des religieuses de l'Annonciade, de la bienheureuse Jeanne de France de la ville de Rouen, par le R.P. Jean Vasse, le jour de Sainte-Thérèse, au service solennel fait pour la reine/Rouen : J. Du Mesnil, 1683</i>
1683 / 10 déc.	Oraison funèbre de Henri de Bourbon, Prince de Condé	<i>Éloge funèbre de Henri de Bourbon, prince de Condé, prononcé à Paris, le 10e jour de décembre 1683, en l'église de la maison professe des Pères de la Compagnie de Jésus, par le Père Bourdaloue, Paris : S. Mable-Cramoisy, 1684</i>
1683 / 30 août	Oraison funèbre de Mlle de Bouillon	<i>Oraison funèbre de Mlle de Bouillon, prononcée à Évreux, le trentième d'août 1683, par M. de Brisacier., Rouen : Impr. de Vte E. Viret, 1683</i>
1684 / 24 janvier	Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche	<i>Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, Par M. l'abbé de La Chambre, Paris : Martin, 1684</i>
1684 /	Oraison funèbre du Maréchal de Lorraine et Barrois - Errard Du Chastelet	<i>Oraison funèbre de. Errard Du Chastelet, maréchal de Lorraine et Barrois... prononcé dans l'église de Notre-Dame de Semur... le 23 novembre 1684 par le R. P. Valentin Lemulier, Paris : J. Courterot et L. Guérin, 1685</i>
1684 / 14 juillet	Oraison funèbre de la duchesse de Richelieu	<i>Oraison funèbre de Anne Poussart de Fors, duchesse de Richelieu, prononcée dans l'église des Nouvelles-Catholiques, le 14 juillet 1684, par M. le curé de Saint-Symphorien. Paris : D. Thierry, 1684</i>
1684 / 20 déc.	Oraison funèbre de la marquise de Coeuve - Madeleine de Lionne	<i>Oraison funèbre de Madame Madeleine de Lionne, marquise de Coeuve, prononcée en présence de Mgr l'évêque duc de Laon, en l'église des Révérends Pères Feuillans de Soissons, le 20 décembre 1684, par M. Vilette Laon : impr. de A. Rennesson, 1685</i>
1684 / 26 avril	Oraison funèbre de Mlle de Bouillon	<i>p 367 (1ere partie) d' un ouvrage collectif Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695</i>
1684 / 28 fév.	Oraison funèbre du marquis Prosper de Lucinge	<i>Oraison funèbre de très-illustre seigneur Prosper marquis de Lucinge prononcée le dernier février 1684 par Rév. messire Théodule Rupy, Chambéry : L. Du Four et J. Gorrin, 1684</i>
1684 / 6 juillet	Oraison funèbre de l'abbesse N.D de Soissons - Armande Henriette	<i>Oraison funèbre de Armande-Henriette de Lorraine d'Harcourt, abbesse de Notre-Dame de Soissons, prononcée,</i>

	de Lorraine d'Harcourt	<i>le 6 juillet 1684, dans l'église de son abbaye, par le P. A. Duguet, Paris : P. Le Petit, 1684</i>
1685 /	Oraison funèbre de l'abbesse N D de L'Ancharre de Chalons sur Saône - Charlotte de Varennes - Nagu	<i>Oraison funèbre de Mme Charlotte de Varennes Nagu, abbesse de l'abbaye de Nostre-Dame de L'Ancharre, de Châlon-sur-Saône, prononcée dans ladite abbaye le 12 février 1685, au service solennel célébré par Mgr l'évêque et Cte de Châlon. (Par le P. Cappe.: Lyon : J. Certe, 1685</i>
1685 / 10 nov.	Oraison funèbre de l'archevêque d'Aix - Cardinal Grimaldi	<i>Oraison funèbre de Mgr le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, prononcée à ses obsèques, en l'église métropolitaine de Saint-Sauveur d'Aix, le 10 de novembre 1685, par M. de Thoron d'Artignosc, Aix : G. Le Grand, 1686</i>
1685 / 22 dec.	Oraison funèbre du Maréchal - duc de Villeroy	<i>Oraison funèbre de Mgr le Maréchal duc de Villeroy, prononcée le 22 décembre 1685, dans l'église collégiale de Villefranche par M. Humbert Terrasson Villefranche, A. Martin, 1686. In-4°</i>
1685 / 26 nov.	Oraison funèbre de l'évêque de Soissons - Charles de Bourlon	<i>Oraison funèbre d'illustrissime. Charles de Bourlon, évêque de Soissons prononcée dans son église cathédrale, le 26 de novembre 1685 par M. Ratouyn, Soissons : Mauroy, 1686</i>
1685 / 9 août	Oraison funèbre la princesse Anne de Gonzague de Clèves	<i>cf p 267 recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749 / Oraison funèbre de Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine, prononcée dans l'église des carmélites du fauxbourg Saint-Jacques le 9 aoust 1685, par Jacques Bénigne Bossuet, Paris, impr. de S. Mabre-Cramoisy, 1685.</i>
1685 / ?	Oraison funèbre de françoise de Rabutin Chantal	<i>Oraison funèbre de haute et puissante dame Madame Françoise de Rabutin de Chantal, comtesse de Toulonjon, fille de la bienheureuse mère de Chantal, fondatrice et première Mère des religieuses de la visitation de Sainte-Marie, prononcée dans l'église des religieuses de la Visitation d'Autun, où elle est inhumée, par N. [Nicolas] Levesque, chanoine de N. Dame d'Autun: Autun : impr. B. La Mothe-Fort, 1685</i>
1686 /	Oraison funèbre de Françoise Molé	<i>publié p 469 dans l'ouvrage collectif (2nde partie) Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours et autres pièces d'éloquence des plus célèbres auteurs de ce temps, Lille, Jean Henry, 1695 & Oraison funèbre de Françoise Molé par le R. P. de La Boissière [S. l.], 1686</i>
1686 / 14 mars	Oraison funèbre de Michel Le Tellier	<i>Oraison funèbre de messire Michel Le Tellier prononcée dans la cathédrale d'Arras, le 14 mars 1686, par M. Le Febvre : Arras : A. Hudebaut, 1686</i>
1686 / 22 mars	Oraison funèbre de Michel Le Tellier	<i>voir p 333 Panégyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775 & Oraison funèbre de Michel Le Tellier, prononcée dans l'église de l'hôtel royal des Invalides, le 22e jour de mars 1686 par M. Fléchier : Paris : S. Mabre-Cramoisy, 1686</i>
1686 / 25 janv.	Oraison funèbre de Michel Le Tellier	<i>cf p 351 recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749 / Oraison funèbre de Michel Le Tellier, prononcée dans l'église paroissiale de Saint-Gervais le 25 janvier 1686 par messire Jac.-Benigne Bossuet, Paris : par S. Mabre-Cramoisy, 1686</i>
1686 / 8 fev.	Oraison funèbre de Michel Le Tellier	<i>Oraison funebre de tres-haut et puissant seigneur messire Michel Le Tellier chevalier chancelier de France, prononcée en latin dans l'église de Sorbonne, au service de l'Université, le 8. février 1686. par M. Hersan, professeur royal de</i>

		<i>l'eloquence, et traduite en françois par M. B.: A Paris, chez la veuve Martin, Jean Boudot & Estienne Martin, rue S. Jacques, au Soleil d'or. M. DC. LXXXVIIIEI. Avec permission</i>
1686 / 2 mars	Oraison funèbre de Michel Le Tellier	<i>voir Oraison funèbre de Michel Le Tellier... par Monsieur l'abbé Maboul. Paris, Grands Augustins, 2 mars 1686 / Paris : chez Jean de La Caille, 1686</i>
1686/ 24 janv.	Oraison funèbre du Maréchal - duc de Villeroy	<i>Oraison funèbre de Nicolas Neufville, duc de Villeroy, prononcée le jour de son enterrement, dans l'église des Carmélites de Lyon le 24e janvier 1686 par le P. Joseph David., Lyon : A. Jullieron, 1686</i>
1687 / 10 mars	Oraison funèbre de Louis de Bourbon-Condé (Grand Condé)	<i>cf p 437 recueil des oraisons prononcées par messire Jacques Benigne Bossuet, Paris, Desaint & Saillant, 1749 / Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée dans l'église de Notre-Dame de Paris, le 10e jour de mars 1687, par messire Jacques-Benigne Bossuet, Paris : S. Mabre-Cramoisy, 1687</i>
1687 / 13 mars	Oraison funèbre de l' abbesse de St Pierre d'Avenay - Marie-Éléonore Brulart de Sillery	<i>Oraison funèbre de Marie-Éléonore Brulart de Sillery, abbesse du royal monastère de S.-Pierre d'Avenay, prononcée dans l'église de l'abbaye, au jour de sa pompe funèbre, le 13e mars 1687 par le R. P. Floriot Reims : P. Lelorain, (s. d.,)</i>
1687 / 26 avril	Oraison funèbre de Louis de Bourbon-Condé (Grand Condé)	<i>p 157 - T2 des oraisons funèbre de Fléchier de Mascaron, bourdaloue et Massillon, Paris, Didot, 1803 / Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée à Paris, le 26e jour d'avril 1687, en l'église de la maison professe des Pères de la Compagnie de Jésus [Texte imprimé], par le Père Bourdaloue, Paris É. Michallet, 1687</i>
1687 / 28 fev.	Oraison funèbre de Louis de Bourbon-Condé (Grand Condé)	<i>Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée à Dijon, dans l'église des PP. de la Compagnie de Jésus, le 28 de février 1687 par le Père Daubenton : Dijon : par J. Ressayre, 1687</i>
1687 / 3 mai	Oraison funèbre de Louis de Bourbon-Condé (Grand Condé)	<i>Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé prononcée à l'abbaye royale de Maubuisson, le 3 mai 1687 par M. l'abbé Du Jarry : Paris : D. Horthemels, 1687</i>
1687 / 8 fev.	Oraison funèbre de Louis de Bourbon-Condé (Grand Condé)	<i>Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée par Mgr l'évêque et comte de Châlon sur Saône le 8 février 1687 Paris : Dezallier, 1687</i>
1687/	Oraison funèbre de Louis de Bourbon-Condé (Grand Condé)	<i>Oraison funèbre de très haut et très puissant Prince Louis de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du sang. Prononcée dans l'église du collège de la Compagnie de Jésus à Bourges [; par le R. P. Isaac Martineau: Paris : Cramoisy, 1687</i>
1688 /	Oraison funèbre du maréchal duc de Vivonne - Louis Victor de Rochechouart	<i>Oraison funèbre de M. le marechal, duc de; par M. Muret Marseille : H. Brebiou, 1688</i>
1688 / 10 mai	Oraison funèbre du marquis de Feuquièrre - Isaac de Pas	<i>Oraison funèbre de haut et puissant seigneur. Isaac de Pas, marquis de Feuquièrre, lieutenant général des armées du roy & gouverneur des ville & citadelle de Verdun. Prononcée en l'Eglise cathedrale de Verdun par le Reverend pere Olivier Juvernay, le dixième jour de may mil six cens quatre-vingts-huit Metz; par Jean & Brice Antoine, imprimeurs du roy, & de nosseigneurs de Parlement. M. DC. LXXXVIIIEI</i>
1688 / 12 oct.	Oraison funèbre de l'abesse de ND aux Nonnains de Troyes -	<i>Oraison funèbre de Mme Anne de Choiseul de Praslain, abbesse de.Nostre-Dame-aux-Nonnains de Troyes,</i>

	Anne de Choiseul de Praslin	<i>prononcée le 12e octobre 1688. par un prestre de l'Oratoire [F. Gouin] Troyes : J. Febvre, 1688</i>
1688 / 16 déc.	Oraison funèbre de l'abbesse de la Joye-de-Hennebont - Magdeleine Le Cogneau	<i>Oraison funèbre de très noble et très vertueuse Dame Magdeleine Le Cogneau, abbesse de la Joye-de-Hennebont, prononcée le 16 de décembre 1688, dans l'église de l'abbaye ; par le Père Vincent de Serent,. Vannes : Le Sieur, 1689</i>
1688 / 22 nov.	Oraison funèbre du maréchal duc de Vivonne - Louis Victor de Rochechouart	<i>Oraison funèbre de très-haut et très-puissant seigneur Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne, pair et maréchal de France, général des galères, gouverneur de Champagne et de Brie, prononcée à Langres dans l'église des FF. Prêcheurs, le 22 novembre 1688, par le P. Antoine Boisselier Reims : J. Multeau, 1688</i>
1688 / 28 juil.	Oraison funèbre de l'abbesse de St Georges de Rennes - Magdelaine de La Fayette	<i>Oraison funèbre de très-noble et très-vertueuse Dame Magdelaine de La Fayette, abbesse du Monastère royal de S. Georges, prononcée à la cérémonie de ses funérailles, dans l'église dudit Monastère, le 28 juillet 1688 (Par F. C. D. S. M. C. J.: Rennes : M. Denys, (s. d.)</i>
1690 /	Oraison funèbre de L'abesse de Beaumont - Anne-Berthe de Béthune	<i>Oraison funèbre de Mme Anne-Berthe de Béthune, abbesse de Beaumont, prononcée dans l'église de cette abbaye, le 8e jour d'août 1690 par le R. P. Dom Denys de Sainte-Marthe, Tours : P. Masson, 1690</i>
1690 /	Oraison funèbre de l'évêque de Tournai - Gilbert de Choisseul	<i>Oraison funèbre de messire Gilbert de Choiseul Du Plessis Praslain, évêque de Tournay, prononcée dans l'église des religieuses du Sauvoi, près Laon, par le R. P. Melchior-Bernardin Tabary, Soissons : N. Hanisset, 1690</i>
1690 / 11 août	Oraison funèbre du duc de Montausier	<i>voir p 391 Panégyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775 & Oraison funèbre de Charles de Ste-Maure, duc de Montausier, prononcée dans l'église des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, le 11 août 1690, par messire Esprit Fléchier : Paris : Dezallier, 1690</i>
1690 / 15 juin	Oraison funèbre de la Dauphine - Marie Anne Christine de Bavière	<i>voir p 361 Panégyrique Sermons Discours et Oraisons funèbres de messire Esprit Fléchier, T3, Lyon, Bruyset Père & Fils, 1775 & Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière, dauphine de France, prononcée dans l'église de Notre Dame, le 15 juin 1690 par Me Esprit Fléchier, Paris, A. Dezallier, 1690. In-4°, 40 p.</i>
1690 / 19 août	Oraison funèbre du duc de Montausier	<i>p 159 Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701 & Oraison funèbre de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, pair de France, prononcée dans l'Eglise de S.Germain l'Auxerrois le 19 Aoust 1690. Par Messire A. Anselme/ Paris : Chez Georges et Louis Josse, 1690</i>
1690 / 1er déc.	Oraison funèbre de l'abbesse de l'abbaye de Mont Notre Dame - Jeanne-Gabrielle Dauvet-Desmaretz	<i>Oraison funèbre de Madame Jeanne-Gabrielle Dauvet-Desmaretz, abbesse de la maison royale de Mont Notre-Dame, de l'ordre de St-Bernard, prononcée dans l'église de ladite abbaye proche de Provins, le premier de décembre, au service solennel célébré le quarantième jour après son décès [par le T. R. P. Vincent Rathier, Provins : Menissel, 1690</i>
1690 / 23 août	Oraison funèbre du duc de Montausier	<i>Oraison funèbre de Messire Charles de Ste Maure duc de Montausier [S. l. n. d.] Prononcée le 23 août 1690 par M. l'abbé Juillard Du Jarry d'après une note manuscrite sur l'exemplaire de l'Arsenal coté [4-BL-1197</i>
1690 / 5 juin	Oraison funèbre de la Dauphine - Marie Anne Christine de Bavière	<i>Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière, dauphine de France, prononcée à Saint-Denis, le 5 juin</i>

		<i>1690..par messire Pierre de La Broüe Paris : Impr. de Vve S. Mabre-Cramoisy, 1690</i>
1690 / 27 juin	Oraison funèbre de la Dauphine - Marie Anne Christine de Bavière	<i>Oraison funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière prononcée dans l'église de l'abbaye royale de Maubuisson, le 27 juin 1690 par M. l'abbé Du Jarry : Paris : A. Dezallier, 1690</i>
1691 /	Oraison funèbre de l'archevêque de Vienne, Henri de Villars	<i>voir p 1 sermons de Massillon évêque de Clermont, Veuve Estienne & Jean Herissant, Paris, 1748</i>
1692 / 15 nov.	Oraison funèbre du premier président du Parlement de Dijon - Nicolas Brulart	<i>Oraison funèbre de Nicolas Brulart, premier président du Parlement de Dijon, prononcée dans l'église des révérends Pères Cordeliers, le 15e novembre 1692, par le R. P. Archange Cenamy, Lyon : T. Amaury, 1693</i>
1692 / 22 août	Oraison funèbre du duc de Talbot	<i>p 283 Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, louis Josse, 1701 & Oraison funèbre de Milord Richard Talbot, duc de Tyrconnel, vice-roy d'Irlande... par Messire M. A. Anselme. Eglise des religieuses anglaises du faubourg Saint-Antoine, 22 août 1692. Ill. par J. Langlois / Paris : chez George et Louis Josse, 1692</i>
1693 /	Oraison funèbre du duc d'Uzès	<i>p 395 Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, louis Josse, 1701</i>
1693 /	Oraison funèbre de l'archevêque de Lyon, Camille de Villeroi	<i>voir p 43 sermons de Massillon évêque de Clermont, Veuve Estienne & Jean Herissant, Paris, 1748</i>
1693 / 12 oct.	Oraison funèbre de Louis de Turenne	<i>Oraison funèbre de Louys de la Tour d'Auvergne, prince de Turenne par le Père Gaillard Abbatiale de Cluny, 12 oct. 1693. Ill. par Guérard et Martin / Paris : chez Theodore Muguet, 1694</i>
1693 / 20 juin	Oraison funèbre de d'Anne-Marie Louise d'Orléans (la Grande Mademoiselle)	<i>Oraison funèbre de mademoiselle d'Orléans, prononcée en présence de la cour du parlement de Dombes, dans l'église de l'aumône générale de la Charité de Lyon, le 20 juin 1693 par Mre J.-B. Doucette, Lyon : T. Amaury, 1693</i>
1693 / 26 juin	Oraison funèbre de d'Anne-Marie Louise d'Orléans (la Grande Mademoiselle)	<i>Oraison funèbre de Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier,.. prononcée à la ville d'Eu, dans l'église de S.-Laurent, le 26 juin 1693 , par le R. P. Fejacq: Paris : Vve Pepingué et J. Lefebvre, 1693</i>
1693 / 7 mai	Oraison funèbre de d'Anne-Marie Louise d'Orléans (la Grande Mademoiselle)	<i>p 325 Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, louis Josse, 1701 & Oraison funèbre de Anne Marie Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, souveraine de Dombes, prononcée à Saint-Denis le 7. de May 1693 par Messire A. Anselme Ill. par Audran d'après A. Dieu/ Paris : chez George et Louis Josse, 1693/</i>
1694 /	Oraison funèbre du marquis de Saint-Chamont et Montpezat - Melchior Mitte de Chevières	<i>Oraison funèbre sur le trespas de feu messire Melchior Mitte de Chevières, Mis de S. Chamond et de Montpesat, prononcée en l'église collégiale de Saint Jean-Baptiste de Saint-Chamond, au jour de ses obsèques, par le P. Alexandre de Lyon, Lyon : Vve de C. Cayne, 1694</i>
1694 / 6 sept.	Oraison funèbre du marquis de Bully - Jean-Louis de L'Etendart	<i>Oraison funèbre de Jean-Louis de L'Étendart, marquis de Bully, gouverneur pour le Roy de la ville de Neufchâtel en Normandie, prononcée en l'église de Nostre-Dame de Neufchâtel, le 6e jour de septembre 1694 [par M. Moisan] Rouen : J. Besongne, 1694</i>
1695 /	Oraison funèbre du duc de Luxembourg - François Henry de	<i>voir p 415 Oraisons funèbres de Bossuet, Fléchier et autres orateurs, Paris, Louis Janet, 1822 / Oraison funèbre de...</i>

	Montmorency	<i>François-Henry de Montmorancy, duc de Luxembourg et de Piney, pair et mareschal de France... prononcée à Paris dans l'église de la maison professe de la Cie de Jésus, le 21 d'avril 1695, par le P. Delarue / Paris : Ve de Sim. Benard, 1695</i>
1695 / 22 avril	Oraison funèbre du duc de Luxembourg - François Henry de Montmorency	<i>Oraison funèbre de... François-Henry de Montmorency, duc de Luxembourg prononcée à Ligny le 22 avril 1695, par le R. Père Dom Benoit Romain, Toul : par A. Laurent, (s. d.,)</i>
1695 / 11 août	Oraison funèbre de l'évêque de Limoges - Louis de Lascaris d'Urfé	<i>Oraison funèbre de messire Louis de Lascaris d'Urfé, évêque de Limoges, prononcée dans l'église cathédrale de Limoges, l'11e d'août 1695, par M. l'abbé Du Carrier Limoges : F. Meihac, 1695</i>
1695 / 23 nov.	Oraison funèbre de l'archevêque de Paris Harlay	<i>Oraison funèbre de... François de Harlay, archevesque de Paris... par le Père Gaillard... Eglise de Paris, 23 nov. 1695 / Paris : chez Theodore Muguet, 1696</i>
1695 / 9 fév.	Oraison funèbre de la marquise de Torcy	<i>Oraison funèbre de Mme la Mise de Torcy, prononcée dans l'église paroissiale de Chevry-sous-Esgreville, le 9 février 1695 par le R. P. Charles Faulques, Paris : Desprez, 1695</i>
1695 / août	Oraison funèbre de l'évêque de Limoges - Louis de Lascaris d'Urfé	<i>Oraison funèbre de messire Louis de Lascaris Durfé, évêque de Limoges, prononcée dans l'église paroissiale de... Meymac, au mois d'août 1695 par M. Dupuy de Saint-Pardoux, Tulle : J.-L. Chirac, 1695</i>
1695 / 12 sept	Oraison funèbre de Gaspard Fieubert	<i>p 405 Recueil d'oraison funèbres prononcées par messire Antoine Anselme, Paris, Louis Josse, 1701 & Oraison funèbre de messire Gaspard de Fieubert, conseiller ordinaire du roi en son conseil d'État, et chancelier de la reine, prononcée le 12 de septembre 1695</i>
1696 /	Oraison funèbre de l'abbesse de Ste Croix de Poitiers	<i>Éloge de feu Mme Charlotte-Françoise-Radegonde de Montant de Navailles : abbessse du royal Monastère de Sainte-Croix de Poitiers / par le P. Simon de la Vierge : Poitiers : impr. Vve de J.-B. Braud, 1696</i>
1696 / 11 mai	Oraison funèbre de la duchesse de Guise - Elizabeth d'Orléans	<i>Oraison funèbre de Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise, prononcée dans l'église de l'hôpital d'Alençon, le 11e mai 1696 par le P. Jerothée de Mortagne, : Alençon : Vve de La Mote, 1696</i>
1696 / 12 mai	Oraison funèbre de la duchesse de Guise - Elizabeth d'Orléans	<i>Oraison funèbre de très-haute.princesse Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise, prononcée dans l'église cathédrale de Chartres, le 12 de mai 1696, par M. Mareschaux, . Paris : F. et P. Delaulne, 1697</i>
1696 / 28 fev.	Oraison funèbre du baron de Boslehart	<i>Oraison funèbre de messire Alexandre de Boniface, baron du Boslehart, prononcée en l'église paroissiale du Boslehart, le 28 février 1696, par M. Platel, Rouen : Le Tourneur, 1696</i>
1696 / 30 avril	Oraison funèbre de la marquise de Saint-Aulaire - Marie de Furnol,	<i>Oraison funèbre de. Marie de Furnol, épouse de messire Joseph de Beauvoir, Mis de Saint-Aulaire,. prononcée dans l'église de Saint-Michel des Lions, le 30e avril 1696, par le P. Joseph David, Limoges : P. Barbou, 1696</i>
1697 / 12 juil.	Oraison funèbre de l'évêque de Metz - George d'Aubusson de La Feuillade	<i>Oraison funèbre d'illustrissime George d'Aubusson de La Feuillade, prononcée par M. François Le Febvre, . à l'issue du service solennel célébré dans l'église de l'hôpital Saint-Nicolas... de Metz, le 12 juillet 1697, par les soins.de MM. les maîtres échevin et échevins de l'hôtel de ville. qui la donnent au public Metz : B. Antoine, 1697</i>
1697 / 9 juillet	Oraison funèbre de l'évêque de Metz - George d'Aubusson de La	<i>Oraison funèbre de Mgr George d'Aubusson de La Feuillade... prononcée à Pont-à-Mousson, le 9 juillet 1697,</i>

	Feuillade	<i>en l'église du collège des Pères de la Compagnie de Jésus par le P. Duponcet Metz : B. Antoine, 1697</i>
1697 / 15 juil.	Oraison funèbre de la duchesse de Noaille - Louïse Boyer	<i>Oraison funèbre de tres haute et tres puissante dame Louïse Boyer duchesse de Noailles et dame d'atours de la défunte reyne mère. Prononcée dans l'église des religieuses de la Visitation de la ville d'Aurillac le 15. jour de juillet 1697. Par M. L*** A Aurillac, de l'imprimerie de Leonard Viallanes, imprimeur du clergé, de la ville, du college, & marchand libraire. M. DC. XCVII. Avec approbation & permission</i>

Annexe 6 – Chronologie des éditions des Opéras de Quinault (1673-1688)

Tableau synthétique des publications des opéras de Quinault établi à partir du catalogue de la Bibliothèque Nationale de France (bnf.fr) et complété par www.google.books / années 1673 à 1697

Nom de l'opéra	Année de Publication	Référence de la Publication
Cadmus et Hermione	1673	Cadmus et Hermione. Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1673
	1674	Cadmus et Hermione. Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, R Baudry, 1674
	1678	Cadmus et Hermione. Tragédie. Représentée devant Sa Majesté à Saint Germain en Laye le cinquième jour d'aoust 1678, Paris, R Baudry, 1678
	1687	Cadmus et Hermione, tragédie en musique Paris, [s. n. ?], 1687
	1688	Cadmus et Hermione, tragédie en musique Paris, [s. n. ?], 1688
	1690	Cadmus et Hermione, tragédie représentée par l'Académie royale de musique, Paris, C. Ballard, 1690
Alceste ou le triomphe d'Alcide	1674	Alceste ou le triomphe d'Alcide Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, R Baudry, 1674
	1675	Alceste ou le triomphe d'Alcide Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, R Baudry, 1675
	1677	Alceste ou le triomphe d'Alcide Tragédie. Représentée devant Sa Majesté à Fontainebleau le (?) jour d'Aoust, 1677, Paris, C Ballard, 1677
	1678	Alceste ou le triomphe d'Alcide Tragédie. Représentée devant Sa Majesté à Saint Germain en Laye en l'année 1678, Paris, R Baudry, 1678
	1680	Alceste ou le triomphe d'Alcide tragédie représentée devant Sa Majesté à Fontainebleau, Paris, [s. n. ?], 1680
	1682	Alceste, ou le Triomphe d'Alcide, tragedie. Representée par l'Academie royale de musique, Paris, C. Ballard, 1682
	1687	Alceste ou le Triomphe d'Alcide, tragédie... [Musique de Lulli], Imprimée à Paris ; et on les vend à Anvers : chez H. Van Dunwalt, 1687
	1688	Alceste ou le triomphe d'Alcide tragédie représentée devant Sa Majesté à Fontainebleau, Paris, [s. n. ?], 1688
	1690	Alceste ou le triomphe d'Alcide tragédie représentée par l'Académie Royale de musique..., Paris, [s. n. ?], 1690

Thésée	1675	Thésée, tragédie en musique ornée d'entrées de ballet, de machines et de changements de théâtre, représentée devant S. M., à Saint-Germain-en-Laye, le onzième jour de janvier 1675, Paris, C. Ballard, 1675
	1677	Thésée, tragédie en musique représentée devant S. M., à Saint-Germain en Laye, le seizième jour de février 1677, Paris, C. Ballard, 1677
	1678	Thésée tragédie en musique... représentée devant S. M., à Saint-Germain en Laye, le [] jour de janvier 1678, Paris, C. Ballard, 1678
	1687	Thésée, tragédie en musique, ornée d'entrées de ballets, de machines et de changements de théâtre ... [Musique de Lulli], Imprimée à Paris ; et on les vend à Anvers : chez H. van Dunwaldt, 1687
	1688	Thésée, tragédie en musique ornée d'entrées de ballet, de machines et de changements de théâtre, Paris, C. Ballard, 1688
	1691	Thésée, tragédie en musique, ornée d'entrées de ballets, de machines et de changements de théâtre... [Musique de Lulli], Lyon, Th. Amaulry, 1691
	1692	Thésée, tragédie en musique ... [Philippe Quinault], Lyon : Th. Amaulry, 1692
Atys	1676	Atys, tragedie en musique. Ornée d'entrées de ballet, de machines, & de changements de theatre. Representée devant Sa Majesté à Saint Germain en Laye, le dixième jour de janvier 1676, Paris, C. Ballard, 1676
	1678	Atys, tragedie en musique. Ornée d'entrées de ballet, de machines, & de changements de theatre. Representée devant Sa Majesté à Saint Germain en Laye, le [] jour de janvier 1678, Paris, C. Ballard, 1678
	1682	Atys, tragedie en musique, ornée d'entrées de ballet, de machines, & de changemens de theatre. Representée devant Sa Majesté à Saint Germain en Laye, le 7me jour de janvier 1682, Paris, C. Ballard, 1682
	1683	Atys, tragédie en musique... [Philippe Quinault], Paris : [s. n. ?], 1683
	1687	Atys, tragédie en musique... [Philippe Quinault], Paris : [s. n. ?], 1687
	1689	Atys, tragédie en musique... [Philippe Quinault], Paris : [s. n. ?], 1689
Isis	1677	Isis, tragedie en musique, ornée d'entrées de ballet, de machines, & de changements de theatre. Representée devant Sa Majesté à Saint Germain en Laye, le cinquième jour de janvier 1677, Paris, C. Ballard, 1677
	1682	Isis, tragédie en musique... [Philippe Quinault], Paris, [s. n. ?], 1682
Proserpine	1680	Proserpine, tragédie en musique ornée d'entrées de ballet, de machines et de changements de théâtre, représentée devant Sa Majesté à Saint Germain en Laye le [3e] de Février 1680, Paris, C. Ballard, 1680

	1684	Proserpine, tragédie en musique... [Philippe Quinault], Paris, [s. n. ?], 1683
	1687	Proserpine, tragédie en musique, ornée d'entrées de ballet, de machines et de changements de théâtre, représentée devant Sa Majesté à Saint-Germain en Laye... [Musique de Lulli] [s. n. ?], Paris, 1687
	1688	Proserpine, tragédie en musique ornée d'entrées de ballet, de machines et de changements de théâtre, représentée devant S. M., à Saint-Germain en Laye, le [3e] de février 1680. [Paroles de Quinault, musique de Lulli, Anvers, H. Van Dunwald, 1688
	1695	Proserpine, tragédie... [Mus. de Lully, paroles de Quinault, 1er repr. 1680], Rouen, J. B. Besongne, 1695
Persée	1682	Persée, tragédie, Paris, C. Ballard, 1682
	1685	Persée, tragédie...[Philippe Quinault], Paris, [s. n. ?], 1685
	1687	Persée, tragédie représentée par l'Académie royale de musique. [Paroles de Quinault, musique de Lulli.] Suivant la copie imprimée à Paris, ?, [s. n. ?], 1687
	1688	Note : Ne comprend que le prologue et le 1er acte Persée, tragédie représentée par l'Académie royale de musique. [Paroles de Quinault, musique de Lulli.], Anvers, H. Van Dunwaldt, 1688
	1690	Persée, tragédie représentée par l'Académie royale de musique. [Paroles de Quinault, musique de Lulli.], Suivant la copie imprimée à Paris, ?, [s. n. ?], 1690
Phaéton	1682	Phaéton, tragédie, Paris, Ballard, 1682
	1683	Phaéton, tragédie en musique représentée par l'Académie royale de musique devant S. M., à Versailles, le 6e jour de janvier 1683, Paris, C. Ballard, 1683
	1687	Phaéton, tragédie en musique représentée par l'Académie royale de musique devant S. M., à Versailles, le 6e jour de janvier 1683, Imprimé à Paris, et on les vend à Anvers : chez H. Van Dunwaldt, 1687,
	1689	Phaéton, tragédie en musique représentée par l'Académie royale de musique. [Paroles de Quinault, musique de Lulli.], Lyon, T. Amaury, 1689
Amadis	1684	Amadis, tragedie en musique, representée par l'Academie royalle [sic] de Musique ; Paris, C. Ballard, 1684
	1685	Amadis, tragédie en musique, ?, [n d], 1685
	1687	Amadis, tragedie en musique, representée par l'Academie royale de musique Imprimée à Paris & on on les vend [sic] à Anvers, chez Henry Van Dunwaldt, 1687
Roland	1685	Roland, tragédie en musique, représentés à Versailles le huitième janvier 1685, Paris Ballard, 1685

	1687 1692 1693	Roland, tragédie en musique... [Musique de Lulli], Suivant la copie imprimée à Paris, ?, [n d], 1687 Roland, tragédie en musique... [Musique de Lulli], Lyon, Th. Amaury, 1692 Roland, tragédie en musique, représentée devant S. M., à Versailles, le huitième janvier 1685, Anvers, B. Foppens, 1693
Armide	1686	Armide, tragedie en musique. Représentée par l'Academie royalle de musique, Paris, C. Ballard, 1686 Armide, tragedie en musique. Représentée par l'Academie royale de musique établie à Lyon, Lyon, Th Almaury, 1698
Ouvrages collectant les différents livrets d'opéras de Quinault – édition d'Amsterdam	1684	Recueil des Opéras, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusques à présent devant Sa Majesté Très-Chrétienne, Suivant la copie de Paris, Amsterdam, A. Wolfgang, 1684 - plusieurs volumes
	1687 1690	Recueil des Opéras, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusques à présent devant Sa Majesté Très-Chrétienne, Suivant la copie de Paris, Amsterdam, A. Wolfgang, 1687 - plusieurs volumes Recueil des Opéras, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusques à présent devant Sa Majesté Très-Chrétienne, Suivant la copie de Paris, Amsterdam, A. Wolfgang, 1690 - plusieurs volumes
Ouvrages collectant les différents livrets d'opéras de Quinault – édition d'Anvers	1685 1688	Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris, & on le vend chez Henry van Duwaldt, 1685, - plusieurs volumes Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix huit ou vingt ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne. Imprimé à Paris & on le vend chez Henry van Duwaldt, 1688, - plusieurs volumes
Ouvrages collectant les différents livrets d'opéras de Quinault – édition de Paris	1688	Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles Pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusques à présent devant sa Majesté Très- Chrétienne. Sur l'imprimé, Paris, ?, 1688, - plusieurs volumes

Annexe 7 – Les divertissements et la prédication devant Louis XIV selon la Gazette (1661-1697)

Document constitué à partir de LEVANTAL Christophe - *Louis XIV Chronographie d'un règne*, Paris, Infolio, 2009 - (Légende : G = Gazette)

Année	Mois & Jour	Evènement	Source
1661	mars 13	compliment de condoléances pour le décès de Jules Mazarin de l'Assemblée Générale du Clergé à Paris (?)	G, 19 mars 1661, n°35, p 271
1661	mars 13	prédication du père Edmond Texier au Louvre	G, 19 mars 1661, n°35, p 271
1661	mars 16	prédication du père Edmond Texier au Louvre	G, 19 mars 1661, n°35, p 271
1661	mars 25	prédication (Annonciation) du père Edmond Texier au Louvre	G, 2 avril 1661, n°40, p 307
1661	avril 3	prédication du père Edmond Texier au Louvre	G, 9 avril 1661, n°43, p 331
1661	avril 10	prédication (Rameaux) du père Edmond Texier au Louvre	G, 16 avril 1661, n°46, p 355
1661	avril 14	prédication (jeudi saint) de l'abbé Etienne Le Camus au Louvre	G, 16 avril 1661, n°46, p 356
1661	avril 15	prédication (vendredi saint) du père Edmond Texier au Louvre	G, 23 avril 1661, n°49, pp 379-380
1661	avril 17	prédication (Pâques) du père Félix Cueillens à Saint-Germain-l'Auxerrois	G, 16 avril 1661, n°46, p 357
1661	mai 9	comédie française à Fontainebleau	G, 14 mai 1661, n° 58 p 451
1661	mai 10	bal offert par le Roi à Fontainebleau	G, 14 mai 1661, n° 58 pp 451-452
1661	juin 3	bal donné par la Reine à Fontainebleau	G, 11 juin 1661, n°70, p 555
1661	juin 5	prédication (Pentecôte) de Hardouin de Péréfixe de Beaumont, évêque de Rodez à Fontainebleau en la salle des gardes	G, 11 juin 1661, n°70, pp 555-556
1661	juin 11	bal offert à la cour par Monsieur à Fontainebleau	G, 18 juin 1661, n°73, p 579
1661	juin 12	prédication (Trinité) du père Pierre Alexis Brignon (<i>i.e.</i> Brisejon) en la chapelle de Fontainebleau	G, 18 juin 1661, n°73, p 580
1661	juin 14	bal offert par le duc de Beaufort dans le parc de Fontainebleau	G, 18 juin 1661, n°73, p 607
1661	juil. 17	bal offert à la cour par Monsieur à Fontainebleau	G, 23 juillet 1661, n° 88, p 704)
1661	juil. 26	ballet des Saisons à Fontainebleau	G, 30 juillet 1661, n°91, pp 726-727
1661	juil. 30	ballet des Saisons (2ème représentation) à Fontainebleau	G, 6 aout 1661, n°94, p 752
1661	août 3	ballet des Saisons (3ème représentation) à Fontainebleau	G, 13 aout 1661, n°96, p 763 & G, 6 aout 1661, n°94, p 752
1661	août 11	ballet des Saisons (4ème représentation) à Fontainebleau	G, 13 aout 1661, n°96, p 763
1661	août 15	prédication (Assomption) de l'abbé Le Favre en la chapelle basse à Fontainebleau	G, 20 aout 1661, n°99, pp 797-798
1661	août 16	ballet des Saisons (5ème représentation) à Fontainebleau	G, 20 août 1661, n°99, p 798
1661	août 17	Fêtes de Vaux - ballet (les facheux de Molière) à Vaux	G, 20 août 1661, n°99, p 798

1661	août 22	comédie espagnole dans la chambre de la reine à Fontainebleau	G, 27 août 1661, n° 102, p 911 (= 821)
1661	août 23	ballet des Saisons (6ème représentation) à Fontainebleau	G, 3 sept. 1661, n°105, p 935
1661	août 24	comédie française dans la chambre de la reine à Fontainebleau	G, 3 sept. 1661, n°105, p 935
1661	août 25	le ballet dansé à Vaux le 17 août redonné à Fontainebleau	G, 3 sept. 1661, n°105, p 935
1661			G, 5 nov. 1661, n°132, pp 117-1179, G 11 nov. 1661, n° 133, pp 1183-1184
	nov. 1	ballet et diverses danses devant le roi dans la cour du Milieu à Fontainebleau	
1661	nov. 1	cf différentes réjouissances pour la naissance du Dauphin	G, 18 nov. 1661, n°136, pp 1207-1218 / G, 25 nov. 1661, n° 139, pp 1227-1238 (=1 231-1242)
1661	déc 07	prédication (Conception de la Vierge) de l'abbé Etienne Le Camus à Chartres	G, 17 déc. 1661, n° 150, pp 1323-1325
1661	déc 18	prédication de l'abbé Etienne Le Camus en la chapelle du Louvre	G, 24 déc. 1661, n°153, p 1350
1661	déc 25	prédication (Noel) du père Vincent de Troyes (capucin) à Saint-Germain-l'Auxerrois	G, 31 déc. 1661, n° 156, p 1373-1374
1662	janv. 8	bal chez Monsieur aux Tuileries	G, 14 janv. 1662, n°6, p 51
1662	janv. 12	La Toison d'Or de Thomas Corneille devant le roi au Théâtre du Marais	G, 14 janv. 1662, n°6, p 52
1662	janv. 19	le roi danse dans un ballet chez Madame (aux Tuileries ?)	G, 21 janv. 1662, n°9, p 76 / G, 28 janv. 1662, n°12 pp 98-99
1662	janv. 22	bal chez Monsieur (aux Tuileries ?)	G, 28 janv. 1662, n° 12, p 99
1662	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet au Louvre	G, 4 fév. 1662, n° 15, p 124
1662	fév. 4	Policrite de Claude Boyer chez Madame (aux Tuileries ?)	G, 11 fév. 1662, n° 18, p 147
1662	fév. 7	ballet d'Hercule amoureux (1ere représentation) (aux Tuileries ?)	G, 11 fév. 1662, n° 18, pp 147-148
1662	fév. 14	ballet d'Hercule amoureux (2eme représentation) (aux Tuileries ?)	G, 18 fév. 1662, n° 21, pp 170-171
1662	fév. 18	ballet d'Hercule amoureux (3eme représentation) (aux Tuileries ?)	G, 25 fév. 1662, n° 24 p 195
1662	fév. 20	ballet d'Hercule amoureux (4eme représentation) (aux Tuileries ?)	G, 25 fév. 1662, n° 24 p 195
1662	fév. 26	prédication de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle du Louvre	G, 4 mars 1662, n° 27, p 218
1662	mars 3	prédication de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet au Louvre	G, 11 mars 1662, n° 30, p 247
1662	mars 5	prédication de ? devant le roi au Louvre	G, 11 mars 1662, n° 30, p 247
1662	mars 25	prédication (Rameaux) de ? devant le roi au Louvre	G, 1er avril 1662, n° 38, p 307
1662	avril 2	prédication (Annonciation) de ? devant le roi en la chapelle du Louvre	G, 8 avril 1662, n° 41, pp 351-352
1662	avril 6	prédication (jeudi saint) de l'abbé Jacques Gaudin, chanoine de Notre-Dame, au Louvre	G, 8 avril 1662, n° 41, p 352
1662	avril 7	prédication (vendredi saint) de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet au Louvre	G, 15 avril 1662, n° 44, p 375
1662	avril 9	prédication (Pâques) de D Côme (Côme Roger) assistant général des Feuillants à Saint-Germain-l'Auxerrois	G, 8 avril 1662, n° 41, p 352 & G, 15 avril 1662, n° 44, p 375
1662	avril 18	ballet d'Hercule amoureux (5eme représentation)	G, 22 avril 1662, n° 47, p 400

1662	avril 22	(aux Tuileries ?) ballet d'Hercule amoureux (6eme représentation)	G, 29 avril 1662, n° 49, p 412
1662	avril 25	(aux Tuileries ?) ballet d'Hercule amoureux (7eme représentation)	G, 29 avril 1662, n° 49, p 412
1662	avril 29	(aux Tuileries ?) ballet d'Hercule amoureux (8eme représentation)	G, 6 mai 1662, n° 52, p 543
1662	mai 2	(aux Tuileries ?) ballet d'Hercule amoureux (9eme représentation)	(=p435) G, 6 mai 1662, n° 52, p 543
1662	mai 6	(aux Tuileries ?) ballet d'Hercule amoureux (10eme représentation)	(=p435)
1662	mai 18	prédication (Ascension) de l'abbé de Muzy au Louvre	G, 13 mai 1662, n° 55, pp 459-460 G, 27 mai 1662, n° 61, p 507
1662	mai 25	bal chez Monsieur au Palais-Cardinal	G, 3 juin 1662, n° 64, p 531
1662	mai 28	prédication (Pentecôte) du sieur Proyard à Saint-Germain-l'Auxerrois	G, 3 juin 1662, n° 64, p 532
1662	juin 5	Le Carousel des Tuileries	G, 10 juin 1662, n° 67, pp 554-555, & G, 16 juin 1662, n° 68, pp 557-576
1662	juin 8	prédication (Fête-Dieu) du sieur Proyard à Saint-Germain-l'Auxerrois	G, 10 juin 1662, n° 67, pp 556
1662	août 2 & suivants	comédie française ou espagnole à Saint-Germain	G, 5 août 1662, n° 91, p 755
1662	août 15	prédication (Assomption) de l'abbé Paul-Philippe de Chaumont en la chapelle à Saint-Germain	G, 19 août 1662, n° 97, p 812
1662	août 17	comédies et bal offerts par le duc de Beaufort dans une maison du faubours Saint-Honoré à Paris	G, 19 août 1662, n° 97, pp 812-813
1662	août 22	bal au château de Maisons	G, 26 août 1662, n° 100, p 837
1662	août 25	panégyrique de saint Louis par le père Archange Enguérand en l'Eglise des Récollets à Saint-Germain	G, 2 sept. 1662, n° 103, pp 859-860)
1662	sept. 17	bal à Versailles	G, 23 sept. 1662, n° 112, p 933
1662	oct. 1	bal chez Monsieur au Palais-Cardinal	G, 7 oct. 1662, n° 119, p 986
1662	nov. 1	prédication (Toussaint) de Jean Damascène Le Bret, définitiveur des Récollets à Saint-Germain-l'Auxerrois	G, 4 nov. 1662, n° 131, p 1086
1662	nov. 13	bal chez Monsieur (aux Palais Cardinal ?)	G, 18 nov. 1662, n° 137, p 1134
1662	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) du père Jean François Senault en la chapelle du Louvre	G, 16 déc. 1662, n°149, p 1226
1662	déc-10	prédication de ? en la chapelle du Louvre	G, 16 déc. 1662, n°149, p 1226
1662	déc-24	prédication du père Jean François Senault au Louvre	G, 30 déc. 1662, n° 155, pp 1277-1278
1662	déc-25	prédication (Noel) de Jean Damascène Le Bret, définitiveur des Récollets à Saint-Germain-l'Auxerrois	G, 30 déc. 1662, n° 155, pp 1277-1278
1663	janv. 1	prédication (Circconcision) de François de Clermont de Tonnerre, évêque de Noyon en la maison professe des jésuites à Paris	G, 6 janv. 1663, n° 3, p 24
1663	janv. 6	comédie à Paris	G, 13 janv. 1663, n° 6, p 47
1663	janv. 8	ballet des Arts (1ere représentation) au Palais-Cardinal	G, 13 janv. 1663, n° 6, pp 47-48 & G, 20 janv. 1663, p 72
1663	janv. 20	comédie française dans l'appartement de la reine (aux Tuileries ?)	G, 27 janv. 1663, n° 12 pp 95-96

1663	janv. 21	bal chez Monsieur (au Palais-Cardinal ?)	G, 27 janv. 1663, n° 12 pp 95-96
1663	janv. 22	ballet des Arts (2eme ? représentation) à Paris	G, 27 janv. 1663, n° 12 p 96
1663	janv. 25	prédication (Fête de l'Enfant Jésus) de Jean Pierre Flour dit le père Floeur à l'Oratoire	G, 27 janv. 1663, n° 12 p 96
1663	janv. 25	ballet des Arts (3eme ? représentation) à Paris	G, 27 janv. 1663, n° 12 p 96
1663	janv. 27	Sophonisbe de Pierre Corneille devant le roi dans l'appartement de la reine (aux Tuileries ?)	G, 3 fév. 1663, n° 15, p 119
1663	janv. 28	bal chez Monsieur (au Palais-Cardinal ?)	G, 3 fév. 1663, n° 15, p 119
1663	janv. 29	ballet des Arts (4eme ? représentation) à Paris	G, 3 fév. 1663, n° 15, p 120
1663	janv. 31	bal donné par le roi dans la grande salle des gardes au Louvre	G, 3 fév. 1663, n° 15, p 120
1663	fév. 1	ballet des Arts (5eme ? représentation) à Paris	G, 3 fév. 1663, n° 15, p 120
1663	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) de Guillaume Le Boux, évêque de Dax en la chapelle du Louvre	G, 10 fév. 1663, n° 18, p 142-143
1663	fév. 4	bal chez Monsieur (au Palais-Cardinal ?)	G, 10 fév. 1663, n° 18, p 144
1663	fév. 5	ballet des Arts (6eme ? représentation) à Paris	G, 10 fév. 1663, n° 18, p 144
1663	fév. 6	prédication de l'abbé Favre à l'Oratoire à Paris	G, 10 fév. 1663, n° 18, p 144
1663	fév. 6	bal chez Monsieur (au Palais-Cardinal ?)	G, 10 fév. 1663, n° 18, p 144
1663	fév. 11	prédication de Guillaume Le Boux, évêque de Dax en la chapelle du Louvre	G, 17 fév. 1663, n° 21, p 157 (= p 167)
1663	fév. 22	ballet des Arts (7eme ? représentation) à Paris	G, 24 fév. 1663, n° 23, p 168 (p 180)
1663	fév. 23	prédication de Guillaume Le Boux, évêque de Dax au Louvre	G, 24 fév. 1663, n° 23, pp 167-168 (= pp 179-180) & G, 3 mars 1663, n° 27, p 165 (= p 195-207)
1663	mars 4	prédication de Guillaume Le Boux, évêque de Dax au Louvre	G, 10 mars 1663, n° 30, pp 219-220
1663	mars 11	prédication de Guillaume Le Boux, évêque de Dax au Louvre	G, 17 mars 1663, n° 33, p 243
1663	mars 18	prédication (Rameaux) de Guillaume Le Boux, évêque de Dax en la chapelle du Louvre	G, 24 mars 1663, n° 36, p 267
1663	mars 22	prédication (jeudi saint) de Cyrus de Villiers de La Faye, évêque de Périgueux dans la grande salle des gardes au Louvre	G, 24 mars 1663, n° 36, p 268
1663	mars 23	prédication (vendredi saint) de Guillaume Le Boux, évêque de Dax au Louvre	G, 24 mars 1663, n° 36, p 268 & G, 31 mars 1663, n° 39, p 291
1663	mars 25	prédication (Pâques) du sieur Héron à Saint-Germain-l'Auxerrois	G, 31 mars 1666, n° 39, p 291
1663	mai 13	prédication (Pencôte) du sieur Thevenin aux Feuillants à Paris	G, 19 mai 1663, n° 60, p 245
1663	oct. 2	comédie espagnole à Vincennes	G, 6 oct. 1663, n° 119, p 970
1663	oct. 3	Les Noces de Village (ballet) à Vincennes	G, 6 oct. 1663, n° 119, p 970
1663	nov. 1	prédication (Toussaint) du père Claude de Lamèche à Saint-Germain-l'Auxerrois	G, 3 nov. 1663, n° 131, p 1072
1663	déc-02	prédication (premier dimanche de l'Avent) de Guillaume Le Boux, évêque de Dax en la chapelle du Louvre	G, 8 déc. 1663, n° 146, p 1196
1663	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) de Guillaume Le Boux, évêque de Dax au Louvre	G, 15 déc. 1663, n° 149, p 1227
1663	déc-09	prédication de Guillaume Le Boux, évêque de Dax au Louvre	G, 15 déc. 1663, n° 149, p 1227
1663	déc-10	bal chez la Reine (aux Tuileries ?)	G, 15 déc. 1663, n° 149, p 1227
1663	déc-10	représentation d'une comédie française dans le salon des Audiences	G, 15 déc. 1663, n° 149, p 1227

1663	déc-11	représentation de plusieurs comédies françaises en l'hôtel de Condé à Paris	G, 15 déc. 1663, n° 149, pp 1227-1228
1663	déc-17	prédication de Guillaume Le Boux, évêque de Dax au Louvre	G, 22 déc. 1663, n° 152, p 1252
1663	déc-23	prédication de Guillaume Le Boux, évêque de Dax en la chapelle du Louvre	G, 29 déc. 1663, n° 155, p 1275
1663	déc-25	prédication (Noël) de Claude de Lamèche à Saint-Germain-l'Auxerrois	G, 29 déc. 1663, n° 155, p 1275
1664	janv. 7	bal chez la Reine dans son grand cabinet (aux Tuileries)	G, 12 janv. 1664, n° 6, pp 47-48
1664	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) de D Côme (Côme Roger) assistant général des Feuillants au Louvre	G, 9 fév. 1664, n° 18, pp 143-144
1664	fév. 7	bal chez la Reine dans son grand cabinet (aux Tuileries)	G, 9 fév. 1664, n° 18, pp 144
1664	fév. 13	ballet des amours déguisés (1ere représentation) au Palais-Royal	G, 16 fév. 1664, n° 21, pp 166-168
1664	fév. 16	ballet des amours déguisés (2ème représentation) au Louvre	G, 23 fév. 1664, n° 24, p 192
1664	fév. 18	ballet des amours déguisés (3eme représentation) au Louvre	G, 23 fév. 1664, n° 24, p 192
1664	fév. 20	ballet des amours déguisés (4eme représentation) au Louvre	G, 23 fév. 1664, n° 24, p 192
1664	fév. 23	ballet des amours déguisés (5eme représentation) au Louvre	G, 1er mars 1664, n° 26 p 204
1664	fév. 25	ballet des amours déguisés (6eme représentation) au Louvre	G, 1er mars 1664, n° 26 p 204
1664	fév. 26	grand bal travesti pour la clôture du carnaval dans le salon de la Reine-Mère au Louvre	G, 1er mars 1664, n°26 p 204
1664	mars 2	prédication (1er dimanche de Carême) de D Côme (Côme Roger) assistant général des Feuillants en la chapelle du Louvre	G, 8 mars 1664, n° 29, p 228
1664	mars 18	prédication de D Côme (Côme Roger) assistant général des Feuillants au couvent des Recollets à Saint-Germain	G, 22 mars 1664, n° 35, P 279
1664	mars 23	prédication de D Côme (Côme Roger) assistant général des Feuillants au couvent des Recollets à Saint-Germain	G, 29 mars 1664, n° 38, p 303
1664	mars 25	prédication (Annonciation) de D Côme (Côme Roger) assistant général des Feuillants en la chapelle du Louvre	G, 29 mars 1664, n° 38, p 304
1664	mars 30	prédication de D Côme (Côme Roger) assistant général des Feuillants au Louvre	G, 5 avril 1664, n° 41, p 328
1664	avril 5	prédication (Rameaux) de D Côme (Côme Roger) assistant général des Feuillants au Louvre	G, 12 avril 1664, n° 44, p 351
1664	avril 10	prédication (jeudi saint) de Toussaint de Forbin de Jeanson, évêque de Digne au Louvre	G, 12 avril 1664, n° 44, p 352
1664	avril 11	prédication (vendredi saint) de D Côme (Côme Roger) assistant général des Feuillants	G, 12 avril 1664, n° 44, p 352 & G, 19 avril 1664, n° 47, p 375
1664	avril 13	prédication (Pâques) du père Louis, augustin déchaussé	G, 19 avril 1664, n° 47, p 375
1664	avril 17	comédie espagnole et ballet à Saint-Cloud	G, 26 avril 1664, n° 50, p 402
1664	mai 4	comédie française à Saint-Cloud	G, 10 mai 1664, n° 56, p 456
1664	mai 7	les Plaisirs de l'île enchantée à Versailles	G, 10 mai 1664, n° 56, p 456 & G, 22(?) mai 1664, n° 60, pp 481-496

1664	mai 8	les Plaisirs de l'île enchantée à Versailles	G, 10 mai 1664, n° 56, p 456 & G, 22(?) mai 1664, n° 60, pp 481-496
1664	mai 9	les Plaisirs de l'île enchantée à Versailles	G, 10 mai 1664, n° 56, p 456 & G, 22(?) mai 1664, n° 60, pp 481-496
1664	mai 10		G, 17 mai 1664, n° 59 p 279
1664	juin 8	comédie française avec entrée de ballet à Versailles prédication (Trinité) du père Mallé, mathurin en la parroisse de Fontainebleau	G, 14 juin 1664, n° 71, p 579
1664	juin 12	prédication (Fête-Dieu) du père Mallé, mathurin à Fontainebleau	G, 14 juin 1664, n° 71, pp 579-580
1664	juil. 30	ballet à Fontainebleau	G, 9 août 1664, n° 93, p 764
1664	juil. 31	Couronnement d'Othon de Pierre Corneille à Fontainebleau	G, 9 août 1664, n° 93, p 784
1664	août 2	comédie italienne à Fontainebleau	G, 9 août 1664, n° 93, pp 785
1664	août 3	l'Edipe de Pierre Corneille avec des entrées de ballets par la Troupe royale à Fontainebleau	G, 9 août 1664, n° 93, pp 785-786 & G, 23 août 1664, n° 102, p 835
1664	août 4	bal chez la Reine-Mère à Vincennes	G, 9 août 1664, n° 93, pp 786-787
1664	déc-08		G, 13 déc. 1664, n° 150, p 1229
1664	déc-25	prédication (Conception de la Vierge) de l'abbé Jean-Louis de L'Estand de Fromentières au Louvre prédication (Noel) du père Côme de Bosc, récollet à Saint-Germain-l'Auxerrois	G, 27 déc. 1664, n° 156, p 1278
1665	janv. 1	prédication (Circocision) de ? en l'Eglise des jésuites, rue Saint Antoine	G, 3 janv. 1665, n° 3 p 24
1665	janv. 6	Astrate roi de Tyr de Philippe Quinault par la Troupe royale dans la chambre de la reine (aux Tuileries)	G, 10 janv. 1665, n° 6, p 44
1665	janv. 22	bal chez Monsieur au Palais-Royal	G, 31 janv. 1665, n° 15, p 110
1665	janv. 26		G, 31 janv. 1665, n° 15, pp 111-112
1665	janv. 29	ballet de la Naissance de Vénus au Palais-Royal ballet de la Naissance de Vénus (2ème représentation) à Paris	G, 31 janv. 1665, n° 15, pp 111-112
1665	fév. 2		G, 7 fév. 1665, n° 18, pp 134-135
1665	fév. 5	prédication (Purification de la Vierge) du père Félix Cueillens, cordelier, en la chapelle du Louvre ballet de la Naissance de Vénus (3ème représentation) suivi d'une Mascarade au Palais- Royal	G, 7 fév. 1665, n° 18, pp 136 & G, 14 fév. 165, n° 21, p 160
1665	fév. 15	bal déguisé offert par Madame au Palais-Royal	G, 21 fév. 1665, n° 24, p 183
1665	fév. 17	bal offert par la Reine dans son antichambre (aux Tuileries ?)	G, 21 fév. 1665, n° 24, p 183
1665	fév. 21	bal offert par Madame au Palais-Royal	G, 28 fév. 1665, n° 27 p 208
1665	fév. 22		G, 28 fév. 1665, n° 27 p 208
1665	mars 1	prédication (1er dimanche de Carême) du père Félix Cueillens, cordelier, en la Chapelle du Louvre prédication de ? en la chapelle du Louvre	G, 7 mars 1665, n° 30, p 232
1665	mars 8	prédication du père Félix Cueillens, cordelier, en la chapelle du Louvre	G, 14 mars 1665, n° 33, p 255
1665	mars 15	prédication du père Félix Cueillens, cordelier, en la chapelle du Louvre	G, 21 mars 1665, n° 36, p 279
1665	mars 19	Panegyrique de saint Joseph par l'abbé Jean-Louis de L'Estand de Fromentières en l'église des Feuillants	G, 21 mars 1665, n° 36, p 280
1665	mars 22	prédication du père Félix Cueillens, cordelier, en la	G, 28 mars 1665, n° 39, p 302

1665	mars 25	Chapelle du Louvre prédication (Annonciation) du père Georges Le Juge, capucin pour en la cathédrale de Chartres	G, 28 mars 1665, n° 39, p 302
1665	mars 29	prédication (Rameaux) du père Félix Cueillens , cordelier, en la chapelle du Louvre	G, 4 avril 1665, n° 42, p 327
1665	avril 2	prédication (jeudi saint) de Guillaume Le Boux, évêque de Dax au Louvre	G, 4 avril 1665, n° 42, p 328
1665	avril 3	prédication (vendredi saint) du père Félix Cueillens , cordelier, en la chapelle du Louvre	G, 4 avril 1665, n° 42, p 328
1665	avril 5	prédication (Pâques) du père Le Pelletier, jésuite, en l'Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois	G, 11 avril 1665, n°45, p 352
1665	mai 24	prédication de l'abbé Etienne Le Camus en la chapelle du château de Saint-Germain	G, 30 mai 1665, n° 65, p 536
1665	juin 13	le favori de Marie Catherine Desjardins, comédie entremêlée d'entrées de ballets dans le parc de Versailles	G, 20 juin 1665, n° 74, pp 597-598 (=607-608)
1665	juin 13	bal à Versailles	G, 20 juin 1665, n° 74, pp 597-598 (=607-608)
1665	juil. 4		G, 11 juillet 1665, n° 83, p 676
1665	sept. 14	Louis Henri de Gardaillan de Gondrin, archevêque de Sens porte la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé de France à Saint-Germain comédie entremêlée des entrées d'un ballet (= l'amour medecin de Molière et Lully) à Versailles	G, 19 sept. 1665, n° 112, p 924
1665	sept. 26		G, 3 oct, 1665, n° 117 (=118), p 959
1665	oct. 6	le roi dans un ballet à neuf entrées dans le château de Villers-Cotteret (propriété de Monsieur) Jacques d'Adhémar du Monteil de Grignan, évêque d'Uzès, porte la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé de France à Paris	G, 10 oct. 1665, n° 120, p 984
1665	oct. 20	compliments de condoléances pour le décès du roi Philippe IV d'Espagne de l'Assemblée Générale du Clergé à Paris (?)	G, 24 oct. 1665, n° 126, p 1041
1665	nov. 1		G, 7 nov. 1665, n° 132, p 1090
1665	nov. 28	prédication (Toussaint) de l'abbé Thevenin à Paris Eloge Funèbre de Philippe IV, roi d'Espagne, par Guillaume Le Boux, évêque de Macon à Notre-Dame de Paris	G, 5 déc. 1665, n° 144, pp 1184-1185 & G, 11 déc. 1665, n° 45 (=145), pp 1187-1198
1665	nov. 29		G, 5 déc. 1665, n° 144, p 1185 & G, 18 déc. 1665, n° 148, pp 1221-1222
1665	déc-08	prédication (1er dimanche de l'Avent) de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle du Louvre prédication (Conception de la Vierge) de ? en la chapelle du Louvre	G, 12 déc. 1665, n° 147, p 1210
1665	déc-14	Grand Alexandre de Jean Racine, offert par la comtesse d'Armagnac à Paris	G, 19 déc. 1665, n° 150, p 1233
1665	déc-14	bal offert par la comtesse d'Armagnac à Paris	G, 19 déc. 1665, n° 150, p 1233
1665	déc-25	prédication (Noel) de Jacques Adhémar de Monteil de Grignan, évêque d'Uzès, en la chapelle du Louvre	G, 2 janv. 1666, p 3, pp 23-24
1666	janv. 1	prédication (Circuncision) de l'abbé Gabriel de Roquette en l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine	G, 9 janv. 1666, n°6, pp 47-48
1666	janv. 5	comédie et bal chez Monsieur & Madame (au Palais-Royal ?)	G, 9 janv. 1666, n°6, p 48
1666	janv. 9	Antiochus de Thomas Corneille, en l'hôtel de	G, 16 janv. 1666, n° 9, pp 71-72

		Créquy	
1666	janv. 9	Le Ballet du Triomphe de Bacchus dans les Indes d'I. de Benserade et J-B Lully et bal en l'hôtel de Créquy	G, 16 janv. 1666, n° 9, pp 71-72
1666	janv. 11	Les amours de Jupiter et Sémélé de Claude Boyer chez les comédiens du marais	G, 16 janv. 1666, n° 9, p 72
1666	janv. 12	François Faure, évêque d'Amiens porte la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé de France à Paris	G, 16 janv. 1666, n° 9, p 72
1666	janv. 23	compliments de condoléances pour le décès de la Reine-Mère de l'Assemblée Générale du Clergé à Paris (?)	G, 30 janv. 1666, n° 15, p 122
1666	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) de Jacques Bénigne Bossuet à Saint-Germain	G, 6 fev. 1666, n° 18, p 146
1666	fév. 21	François d'Adhémar du Monteil de Grignan, évêque d'Arles porte la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé de France à Paris	G, 27 fév. 1666, n° 27, p 219
1666	mars 21	prédication de Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle à Saint-Germain	G, 27 mars 1666, n° 40; pp 339-340
1666	mars 24	prédication de Jacques Bénigne Bossuet à Saint-Germain	G, 27 mars 1666, n° 40; pp 340
1666	avril 17	Daniel de Cosnac, évêque de Valence porte la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé de France à Paris	G, 24 avril 1666, n° 52, p 460 (= p 440)
1666	avril 18	prédication (Rameaux) de Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle de Saint-Germain	G, 24 avril 1666, n° 52, p 459 (= p 439)
1666	avril 22	prédication (jeudi saint) de Jacques Le Boux, évêque de Macon à Saint-Germain	G, 24 avril 1666, n° 52, pp 459-460 (= p 439-440)
1666	avril 23	prédication (Vendrei Saint) de Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 1er mai 1666, n° 55, p 483 (= p 463)
1666	avril 25	prédication (Pâques) de Jacques Bénigne Bossuet à Saint-Germain	G, 1er mai 1666, n° 55, p 483 (= p 463)
1666	juin 3	prédication (Ascension) de ? pour l'Ascension dans la chapelle à Saint-Germain	G, 5 juin 1666, n° 70, p 599
1666	juin 13	prédication (Pentecote) de Jules Mascaron en la chapelle basse à Fontainebleau	G, 19 juin 1666, n° 79, p 647
1666	juin 24	prédication (Fête-Dieu) de Pierre Alexis Brisejon, supérieur des Mathurins de Bar-sur-Seine à Fontainebleau	G, 3 juillet 1666, n° 82, pp 695-696
1666	oct. 21	comédie à Versailles	G, 30 oct. 1666, n° 131, p 1136
1666	oct. 29	bal à Saint-Germain	G, 30 oct. 1666, n° 131, p 1136
1666	oct. 30	bal à Saint-Germain (suite)	G, 30 oct. 1666, n° 131, p 1136
1666	nov. 1	prédication (Toussaint) du père Jules Mascaron à Saint-Germain	G, 6 nov. 1666, n° 134, p 1140
1666	nov. 6	bal à Saint-Germain	G, 13 nov. 1666, n° 137, p 1163
1666	nov. 7	comédie française et petit ballet en entractes à Saint-Germain	G, 13 nov. 1666, n° 137, p 1163
1666	déc-02	ballet des muses (1ère représentation) à Saint-Germain	G, 4 déc. 1666, n° 146, pp 1239-1240
1666	déc-05	ballet des muses (2ème représentation) à Saint-Germain	G, 11 déc. 1666, n° 149, p 1263
1666	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) du père Jules Mascaron à Saint-Germain	G, 11 déc. 1666, n° 149, p 1263
1666	déc-25	prédication (Noel) du père Jules Mascaron à Saint-Germain	G, 1er janv. 1667, n° 2 p 11

1667	janv. 5	ballet et pastorale pour la naissance de Marie-Thérèse de France à Saint-Germain	G, 8 janv. 1667, n° 5, p 35
1667	janv. 8	reprise du ballet du 5 janv. à Saint-Germain	G, 15 janv. 1667, n° 8, p 60
1667	janv. 24	bal offert par le roi à Monsieur et Madame à Versailles	G, 29 janv. 1667, n° 14, p 108
1667	janv. 25	ballet des muses (3ème représentation) à Saint-Germain	G, 29 janv. 1667, n° 14, p 108
1667	janv. 30	Grand bal au Château-Neuf à Saint-Germain	G, 5 fév. 1667, n° 17, p 131
1667	janv. 31	ballet (ballet des Muses ?) à Saint-Germain	G, 5 fév. 1667, n° 17, p 131
1667	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) du père Jules Mascaron pour la purification de la Vierge à Saint-Germain	G, 5 fév. 1667, n° 17, p 131
1667	fév. 5	ballet des muses (4ème ? représentation) à Saint-Germain	G, 12 fév. 1667, n° 20, p 156
1667	fév. 13	bal et comédie espagnole chez la Reine à à Saint-Germain	G, 19 fév. 1667, n° 23, p 176 (=180)
1667	fév. 14	ballet (ballet des Muses ?) suivi d'une comédie française à Saint-Germain	G, 19 fév. 1667, n° 23, p 176 (=180)
1667	fév. 16	le même ballet que le 14 est redonné à Saint-Germain	G, 19 fév. 1667, n° 23, p 176 (=180)
1667	fév. 19	ballet des muses à Saint-Germain	G, 26 fév. 1667, n° 26, p 197
1667	fév. 20	bal le vestibule du château à Versailles	G, 26 fév. 1667, n° 26, pp 197-198
1667	fév. 22	bal masqué à Versailles	G, 26 fév. 1667, n° 26, p 200
1667	mars 4	prédication du père Jules Mascaron à Saint-Germain en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 12 mar 1667; n° 32, p 252
1667	mars 16	prédication du père Jules Mascaron à Saint-Germain en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 19 mars 1667, n° 34, p 272
1667	mars 22	prédication du père Jules Mascaron à Saint-Germain	G, 26 mars 1667, n° 37, p 295
1667	mars 5	prédication (Annonciation) du père Jules Mascaron à Saint-Germain en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 2 avril 1667, n° 40, pp 319-320
1667	avril 3	prédication (Rameaux) du père Jules Mascaron à Saint-Germain en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 9 avril 1667, n° 43, pp 342-343
1667	avril 7	prédication (jeudi saint) de l'abbé Le Tellier à Saint-Germain	G, 9 avril 1667, n° 43, p 343 & G, 16 avril 1667, n° 46, p 366
1667	avril 8	prédication (vendredi saint) du père Jules Mascaron à Saint-Germain en la chapelle à Saint-Germain	G, 16 avril 1667, n° 46, pp 366-367
1667	avril 10	prédication (Pâques) du père Jules Mascaron à Saint-Germain	G, 16 avril 1667, n° 46, p 367
1667	mai 23	réception et compliment au roi à Amiens par Antoine Rubaut, prieur des augustins réformés à Amiens	G, 28 mai 1667, n° 64, p 511
1667	oct. 8	bal dans le grand cabinet de la Reine à Saint-Germain	G, 15 oct. 1667, n° 123, p 1166
1667	oct. 18	ballet tiré des plus belles entrées du ballet des Muses (1ere représentation) suivi d'un bal à Saint-Germain	G, 22 oct. 1667, n° 126, p 1189
1667	oct. 20	ballet tiré des plus belles entrées du ballet des Muses (2eme représentation) à Saint-Germain	G, 22 oct. 1667, n° 126, p 1189
1667	nov. 1	prédication (Toussaint) de Dom Roger Come, général des Feuillants, en la chapelle vieille à Saint-	G, 5 nov. 1667, n° 132, p 1238

		Germain	
1667	nov. 1	10 jours de divertissement comprenant concerts, comédie, bal et une pastorale à Versailles	G, 12 nov. 1667, n° 135, p 1262
1667	nov. 17	représentation d'une <i>fort belle tragédie</i> devant le roi, dans l'appartement de la reine aux Tuileries	G, 19 nov. 1667, n° 138, p 1286
1667	nov. 19	bal dans l'appartement du roi aux Tuileries	G, 26 nov. 1667, n° 141, p 1314
1667	nov. 26	tragédie et bal chez Monsieur au Palais-Royal	G, 3 déc. 1667, n° 144, p 1337
1667	nov. 27	prédication (1er dimanche de l'Avent) de Dom Roger, général des Feuillants, en la chapelle des Tuileries	G, 3 déc. 1667, n° 144, pp 1337-1338
1667	nov. 29	comédie et bal dans l'appartement du roi aux Tuileries	G, 3 déc. 1667, n° 144, p 1338
1667	déc-06	bal dans l'appartement du roi aux Tuileries	G, 10 déc. 1667, n° 147, p 1362
1667	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) de Dom Roger Come, général des Feuillants à Paris	G, 10 déc. 1667, n° 147, p 1362
1667	déc-10	bal chez Monsieur (au Palais-Royal ?)	G, 17 déc. 1667, n° 150, p 1390
1667	déc-14	comédie espagnole dans l'appartement de la reine puis bal dans l'appartement du roi (aux Tuileries)	G, 17 déc. 1667, n° 150, p 1390
1667	déc-15	prédication (Noël) de D. Jean de Saint-Laurent, général des feuillants à Saint-Germain-l'Auxerois	G, 31 déc. 1667, n° 155, p 1438
1668	janv. 1	prédication (Circconcision) de l'abbé François Bouthillier de Chavigny en l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine à Paris	G, 7 janv. 1668, n°3, pp 23-24
1668	janv. 5	bal dans l'appartement du roi (aux Tuileries)	G, 7 janv. 1668, n°3, p 24
1668	janv. 6	comédie française suivi d'un concert dans l'appartement du roi (aux Tuileries)	G, 14 janv. 1668, n°6, p 47
1668	janv. 7	grand bal au Palais-Royal	G, 14 janv. 1668, n°6, p 47
1668	janv. 16	Amphytrion de Molière à Paris	G, 21 janv, 1668, n° 9, pp 71-72
1668	janv. 17	grand bal dans l'appartement de Madame au Palais-Royal	G, 21 janv, 1668, n° 9, p 72
1668	janv. 18	mascarade Le Carnaval (1ere représentation) suivi d'un bal dans l'appartement du roi aux Tuileries	G, 21 janv, 1668, n° 9, p 72
1668	janv. 26	mascarade Le Carnaval (2éme représentation) à Saint-Germain	G, 28 janv. 1668, n° 12, p 99
1668	janv. 27 à 31	mascarade Le Carnaval à Saint-Germain	G, 4 fév. 1668, n° 15, pp 123-124
1668		prédication (Rameaux) de Dom Roger Come, général des Feuillants en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 31 mars 1668, n° 39, pp 318-319
1668	mars 25	prédication (Passion) de Dom Roger Come, général des Feuillants en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 7 avril 1668, n° 42, p 336
1668	mars 30	prédication (Pâques) de Dom Roger Come, général des Feuillants en l'église paroissiale de Saint-Germain	G, 7 avril 1668, n° 42, pp 336-337
1668	avril 1		
1668	mai 20	prédication (Pentecôte) de l'abbé Jean-Louis de L'Estang de Fromentières en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 26 mai 1668, n° 63, p 504
1668	mai 24	bal à Saint-Germain	G, 26 mai 1668, n° 63, p 504
1668	mai 28	comédie italienne chez Monsieur à Saint-Cloud	G, 2 juin 1668, n° 66, p 526
1668	juil. 18	fête (comédie (Georges Dandin de Molière) accompagnée de ballets et suivie d'un bal) à Versailles	G, 21 juillet 1668, n°84 (=87), pp 695-696
1668	sept. 17	bal & divertissement à Versailles	G, 22 sept. 1668, n° 111, p 985
1668	oct. 2	bal & comédie à Chambord	G, 6 oct. 1668, n° 117, p 1733

1668	nov. 1	prédication (Toussaint) du père Jules Mascaron à Saint-Germain	G, 3 nov. 1668, n° 124 (=127), p 1153
1668	nov. 3	ballet, comédie (Georges Dandin de Molière) & symphonie à Saint-Germain	G, 10 nov. 1668, n° 130, p 1182
1668	nov. 4 à 6	comédie accompagnée d'entrées de ballet & bal à Saint-Germain	G, 10 nov. 1668, n° 130, p 1182
1668	déc-02	prédication (1er dimanche de l'Avent) du père Jules Mascaron en la chapelle des Tuileries	G, 8 déc. 1668, n° 142, p 1278
1668	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) du père Jules Mascaron en la chapelle des Tuileries	G, 15 déc. 1668, n° 145, p 1301
1668	déc-10	bal dans l'antichambre du roi aux Tuileries	G, 15 déc. 1668, n° 145, p 1302
1668	déc 16	prédication du père Jules Mascaron en la chapelle des Tuileries	G, 22 déc. 1668, n° 148, p 1326
1668	déc 23	prédication du père Jules Mascaron en la chapelle des Tuileries	G, 29 déc. 1668, n° 151, p 1351
1668	déc-25	prédication (Noël) du père Louis, augustin déchaussé, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois	G, 29 déc. 1668, n° 151, p 1352
1669	janv. 1	prédication (Circonsion) du père Nicolas d'Harouys en l'église des jésuites de la rue Saint Antoine	G, 5 janv. 1669, n° 3, p 24
1669	janv. 6	comédie française dans le salon des Tuileries & bal dans l'appartemnt du roi	G, 12 janv. 1669, n° 6, p 48
1669	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) du père Jules Mascaron en la chapelle des Tuileries	G, 9 fév. 1669, n° 18, p 143
1669	fév. 13	ballet de Flore (1ere représentation) dans le grand salon des Tuileries	G, 16 fév. 1669, n° 20, pp 167-168
1669	fév. 16	ballet de Flore (2eme représentation) aux Tuileries	G, 23 fév. 1669, n° 23, p 191
1669	fév. 20	ballet de Flore (3eme représentation) aux Tuileries	G, 23 fév. 1669, n° 23, pp 191-192
1669	fév. 25 à 26	ballet de Flore (4eme représentation) aux Tuileries	G, 2 mars 1669, n° 26, p 216
1669	mars 3	bal travesti donné par Madame dans la grande salle de ses gardes (au Palais-Royal ?)	G, 9 mars 1669, n° 29, pp 239-240
1669	mars 4	ballet de Flore (5eme représentation) aux Tuileries	G, 9 mars 1669, n° 29, p 239
1669	mars 10	prédication du père Jules Mascaron en la chapelle des Tuileries	G, 16 mars 1669, n° 32, p 264
1669	mars 25	prédication (Annonciation) du père Jules Mascaron en la chapelle des Tuileries	G, 30 mars 1669, n°38, p 316
1669	avril 7	prédication du père Jules Mascaron en la chapelle des Tuileries	G, 13 avril 1669, n° 44, p 363
1669	avril 14	prédication du père Jules Mascaron en la chapelle des Tuileries	G, 20 avril 1669, n° 47, pp 352-333(sic)
1669	avril 18	prédication (jeudi saint) du père François Bouthillier de Chavigny aux Tuileries	G, 20 avril 1669, n° 47, pp 333(sic)-354
1669	avril 19	prédication (vendredi saint) du père Jules Mascaron en la chapelle des Tuileries	G, 27 avril 1669, n° 50, p 376
1669	avril 21	prédication (Pâques) du père Come du Bosc, récollet en l'église Saint-Germain-l'Auxerois	G, 27 avril 1669, n° 50, p 377
1669	juin 9	prédication (Pentecôte) de ? en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 15 juin 1669, n° 71, p 995 (=595)
1669	juin 30	concert de voix et d'instruments dans le parc de Versailles	G, 6 juillet 1669, n° 80, p 668
1669	juil. 31	comédie par la troupe royale & bal à Saint-	G, 3 août 1669, n° 92, p 764

1669	août 3 à 4	Germain comédie à Saint-Germain	G, 10 août 1669, n° 95, p 787
1669	août 11	concerts, comédie française & bal dans le de Versailles	G, 17 août 1669, n°98, pp 808-809
1669	août 25	la princesse d'Elide de Molière donnée avec de nouvelles entrées de ballet à Saint-Germain	G, 31 août 1669, n° 103 (=104), p 859
1669	août 31	la princesse d'Elide de Molière donnée avec entrées de ballet et de concert à Saint-Germain	G, 7 sept. 1669, n° 106 (=107), p 883
1669	oct. 6	comédie jouée par la troupe royale et agrémentée d'entrées de ballet à Chambord	G, 12 oct. 1669, n° 120, p 996
1669	nov. 1	prédication (Toussaint) de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle à Saint-Germain	G, 9 nov. 1669, n° 132, p 1075
1669	nov. 4	2ème représentation à Saint-Germain de la comédie avec entrées de ballet donnée le 7 oct. à Chambord	G, 9 nov. 1669, n° 132, p 1076
1669	déc-01	prédication de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle à Saint-Germain	G, 7 déc. 1669, n° 144 (=145) p 1165
1669	déc-09	prédication (conception de la Vierge) de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle à Saint-Germain	G, 14 déc. 1669, n° 147, p 1191
1669	déc-22	prédication de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle du château de Saint-Germain	G, 28 déc 1669, n° 153, p 1235
1669	déc-25	prédication (Noel) de l'abbé Jacques Bénigne Bossuet en la chapelle à Saint-Germain	G, 28 déc 1669, n° 153, p 1235
1670	janv. 6	comédie française avec entrées de ballet et symphonie à Saint-Germain	G, 11 janv. 1670, n° 6, p 48
1670	janv. 17	comédie française à Saint-Germain	G, 18 janv. 1670, n° 9, p 72
1670	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) du père Jules Mascaron en la chapelle du château de Saint-Germain	G, 8 fév. 1670, n° 18, pp 142-143
1670	fév. 4	"divertissement royal" (les amants magnifiques de Molière, symphonies, ballets ...) à Saint-Germain	G, 8 fév. 1670, n° 18, pp 143-144
1670	fév. 10 et 15	divertissement royal" suite à Saint-Germain	G, 15 fév. 1670, n° 21, p 168 & G, 21 fév. 1670, n° 22, pp 169-180
1670	fév. 17	divertissement royal" suite à Saint-Germain	G, 22 février 1670, n° 24, p 192
1670	fév. 23	prédication du père Jules Mascaron en la chapelle du château de Saint-Germain	G, 1er mars 1670, n° 27, p 216
1670	mars 2	prédication du père Jules Mascaron en la chapelle du château de Saint-Germain	G, 8 mars 1670, n° 30, pp 239-240
1670	mars 4	"divertissement royal" suite à Saint-Germain	G, 8 mars 1670, n° 30, p 240
1670	mars 6	3ème représentation à Saint-Germain de la comédie avec entrées de ballet donnée le 7 oct. à Chambord	G, 15 mars 1670, n° 33, p 263
1670	mars 8	"divertissement royal" suite à Saint-Germain	G, 15 mars 1670, n° 33, p 263
1670	mars 9	prédication du père Jules Mascaron en la chapelle à Saint-Germain	G, 15 mars 1670, n° 33, p 263
1670	mars 25	prédication (Annonciation) du père Jules Mascaron en la chapelle à Saint-Germain	G, 29 mars 1670, n° 38 (=39), p 312
1670	mars 30	prédication (Rameaux) du père Jules Mascaron en la chapelle à Saint-Germain	G, 5 avril 1670, n° 41 (=42), p 335
1670	avril 3	prédication de Jean-Baptiste d'Adhémar de Monteil de Grignan, coadjuteur de l'évêque d'Arles en la chapelle à Saint-Germain	G, 5 avril 1670, n° 41 (=42), p 335

1670	avril 4	prédication (Passion) du père Jules Mascaron en la chapelle à Saint-Germain	G, 12 avril 1670, n° 44 (=45), pp 358
1670	avril 6	prédication (Pâques) du père Jules Mascaron en la chapelle à Saint-Germain	G, 12 avril 1670, n° 44 (=45), pp 359
1670	mai 17	Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, évêque de Comminges, porte la parole au nom du clergé de la province à Tournai	G, 24 mai 1670, n° 62, pp 524-525
1670	mai 22	harangue de Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, évêque de Comminges en l'église Notre-Dame à Courtrai	G, 31 mai 1670, n° 66, pp 524-525 (sic)
1670	mai 25	prédication (Pentecôte) de ? en l'église Saint Pierre de Lille	G, 31 mai 1670, n° 66, p 525 (sic) & G, 6 juin 1670, n° 67, p 543
1670	juin 7	compliment de François Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen près de Pontoise	G, 14 juin 1670, n° 72, pp 578-579
1670	juin 22	François de Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen porte la parole au nom du clergé de France à Pontoise	G, 28 juin 1670, n° 78, p 628
1670	août 23	concerts dans le parc de Versailles	G, 30 août 1670, n° 105, p 843
1670	sept. 6 & 7	comédie par la troupe royale avec musique pendant les entractes, symphonie et feu d'artifice dans le parc de Versailles	G, 13 sept. 1670, n° 111, p 887 (=891) & G, 19 sept. 1670, n° 112, pp 809-820 (=893-904)
1670	sept. 7	concert de voix à Versailles	G, 13 sept. 1670, n° 111, p 887 (=891)
1670	sept. 8	Jacques d'Adhémar de Monteil de Grignan, évêque d'Uzès porte la parole au nom l'Assemblée Générale du Clergé à Saint-Germain	G, 13 sept. 1670, n° 111, p 887-888 (=891-892)
1670	sept. 28	Charles Maurice Le Tellier, coadjuteur de Reims, porte la parole au nom l'Assemblée Générale du Clergé à Saint-Germain	G, 4 oct. 1670, n° 119 (=120), p 960
1670	oct. 13	ballet à six entrées accompagné de comédie (le Bourgeois Gentilhomme) & symphonie à Chambord	G, 18 oct. 1670, n° 125, p 1004 (=1008)
1670	oct. 15	comédie à Chambord	G, 25 oct. 1670, n° 128, p 1024
1670	oct. 16	nouvelle représentation de la comédie à entrée de ballet (le Bourgeois Gentilhomme) à Chambord	G, 25 oct. 1670, n° 128, p 1024
1670	oct. 19	"petite" comédie à Chambord	G, 25 oct. 1670, n° 128, p 1024
1670	oct. 20 & 21	le ballet déjà dansé est redonné à deux reprises à Chambord	G, 25 oct. 1670, n° 128, p 1024
1670	nov. 1	prédication (Toussaint) du père Louis Bourdaloue à en la paroisse de Saint-Germain	G, 8 nov 1670, n° 134, p 1071
1670	nov. 8	comédie à Versailles	G, 15 nov. 1670, n° 157(=137), pp 1095-1096
1670	nov. 9	le ballet déjà dansé à Chambord est redonné à Saint-Germain	G, 15 nov. 1670, n° 157(=137), p 1096
1670	nov. 11	le ballet déjà dansé à Chambord est redonné à Saint-Germain	G, 15 nov. 1670, n° 157(=137), p 1096
1670	nov. 13	le ballet déjà dansé à Chambord est redonné à Saint-Germain	G, 15 nov. 1670, n° 157(=137), p 1096
1670	nov. 20	Charles de Rulart de Genlis, archevêque d'Embrun, porte la parole au nom l'Assemblée Générale du Clergé à Saint-Germain	G, 29 nov. 16709 , n° 163 (=143), p 1144
1670	nov. 30	prédication (1er dimanche de l'Avent) du père Louis Bourdaloue en la chapelle des Tuileries	G, 6 dec. 1670, n° 163 (=146), p 1168
1670	déc-08	prédication (conception de la Vierge) du père	G, 13 déc. 1670, n° 163 (=149), p

1670	déc-14	Louis Bourdaloue en la chapelle des Tuileries Bérénice de Pierre Corneille aux Tuileries à l'occasion du mariage du duc de Nevers et de Melle de Thianges	1192 G, 20 déc. 1670, n° 168 (=152), p 1216
1670	déc-21	prédication du père Louis Bourdaloue en la chapelle des Tuileries	G, 27 déc. 1670, n° 171 (= 155), pp 1239-1240
1670	déc-25	prédication (Noel) de l'abbé Janvrot en la chapelle des Tuileries	G, 27 déc. 1670, n° 171 (= 155), p 1240
1671	janv. 1	prédication (circoncision) de Charles Maurice Le Tellier, coadjuteur de Reims en l'église Saint-Louis de la rue Saint-Antoine	G, 3 janv. 1671, n° 3 p 23
1671	janv. 17	grand ballet dansé avec entrées de la tragédie Psyché en la salle des machines des Tuileries	G, 24 janv. 1671, n° 11, pp 81-83
1671	janv. 18 (?)	seconde représentation du grand ballet donné le 17 à Paris	G, 24 janv. 1671, n° 11, p 83
1671	janv. 21	Bérénice de Pierre Corneille dans l'antichambre de la reine & bal à Vincennes	G, 24 janv. 1671, n° 11, p 84
1671	janv. 22	Bellérophon de Philippe Quinault & bal à Vincennes	G, 31 janv. 1671, n° 14, p 107
1671	janv. 23	comédie & bal costumé à Vincennes	G, 31 janv. 1671, n° 14, p 107
1671	janv. 24 et suivants	nouvelles représentations du grand ballet donné le 17 toujours dans la salle des machines aux Tuileries	G, 31 janv. 1671, n° 14, p 107-108
1671	fév. 2	prédication (purification de la Vierge) de Dom Roger Come, général des feuillants et évêque de Lombez en la chapelle des Tuileries	G, 7 fév. 1671, n° 17, pp 130-131
1671	fév. 3	nouvelle représentation du grand ballet donné le 17 janvier à Paris	G, 7 fév. 1671, n° 17, p 132
1671	fév. 5	nouvelle représentation du grand ballet donné le 17 janvier à Paris	G, 7 fév. 1671, n° 17, p 132
1671	fév. 8	bal chez Madame de Guise à Paris	G, 14 fév. 1671, n° 19 (=20), p 154
1671	fév. 9	nouvelle représentation du grand ballet donné le 17 janvier à Paris	G, 14 fév. 1671, n° 19 (=20), p 156
1671	fév. 15	prédication de Dom Roger Come, général des feuillants et évêque de Lombez en la chapelle de Versailles	G, 21 fév. 1671, n° 23, p 180
1671	fév. ?	"petits" ballets à Versailles	G, 21 fév. 1671, n° 23, p 181
1671	mars 1	prédication de Dom Roger Come, général des feuillants et évêque de Lombez en la chapelle de Saint-Germain	G, 7 mars 1671, n° 29, p 223 (=227)
1671	mars 8	prédication de Dom Roger Come, général des feuillants et évêque de Lombez en la chapelle à Saint-Germain	G, 14 mars 1671, n° 32, p 247
1671	mars 15	prédication de Dom Roger Come, général des feuillants et évêque de Lombez en la chapelle à Saint-Germain	G, 21 mars 1671, n° 35, p 271
1671	mars 22	prédication (Rameaux) de Dom Roger Come, général des feuillants et évêque de Lombez en la chapelle à Saint-Germain	G, 28 mars 1671, n° 38, p 315 (=295)
1671	mars 26	prédication (jeudi saint) de l'abbé Antoine de Clermont-Crusy à Saint-Germain	G, 28 mars 1671, n° 38, p 315 (=295)
1671	mars 27	prédication (Passion) de Dom Roger Come, général des feuillants et évêque de Lombez en la	G, 4 avril 1671, n° 41, p 339

1671	mars 29	chapelle à Saint-Germain prédication de Dom Roger Come, général des feuillants et évêque de Lombez en la chapelle à Saint-Germain	G, 4 avril 1671, n° 41, pp 339-340
1671	avril 23	concert de voix, illuminations et feux d'artifices à Chantilly	G, 8 mai 1671, n°54, pp 437-448 : "la feste de Chantilly"
1671	mai 18	le roi donne une "fête à toute la cour dans le bastion royal pour la fin des travaux de fortification de Dunkerque	G, 30 mai 1671, n° 65, pp 533-544
1671	août 8	concert d'airs tirés de Psyché à Fontainebleau	G, 15 août 1671, n° 97, p 782
1671	sept. 12	comédie donnée par la Troupe royale puis "divertissement d'eau et de musique" à Versailles	G, 19 sept. 1671, n° 112, p 904
1671	sept. 13		G, 19 sept. 1671, n° 112, p 904
1671	nov. 1	poursuite à Versailles de la fête entamée la veille prédication (Toussaint) de Jules Mascaron, évêque de Tulle à Saint-Germain	G, 7 nov. 1671, n° 133, p 1076
1671	nov. 3	pastorale des Amours de Diane et d'Endimion de Gabriel Gilbert dans l'appartemnt de la reine à Versailles	G, 14 nov. 1671, n° 133 (=136), p 1099
1671	déc-02	le ballet des ballets donnée en l'honneur de la "nouvelle" Madame à Saint-Germain	G, 5 déc. 1671, n° 145, p 1168 & G, 11 déc. 1671, n° 146, pp 1179- 1180
1671	déc-03	comédie italienne à Saint-Germain	G, 5 déc. 1671, n° 145, p 1168
1671	déc 4 & 5	la même ballet de l'avant veille est redonné à Saint- Germain	G, 12 déc. 1671, n° 148, p 1191
1671	déc-05	bal en l'honneur de Madame dans le grand appartement du vieux château de Saint-Germain	G, 12 déc. 1671, n° 148, p 1191
1671	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) de Jules Mascaron, évêque de Tulle à Saint-Germain	G, 12 déc. 1671, n° 148, p 1191
1671	déc-25	prédication (Noël) de Jules Mascaron, évêque de Tulle en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 2 janv. 1672, n° 3, p 21
1672	janv. 5	symphonie dans le grand appartement du roi à Saint-Germain	G, 9 janv. 1672, n° 6, pp 47-48
1672	janv. 8	grand bal dans l'appartement de la reine à Saint- Germain	G, 16 janv. 1672, n° 9, p 71
1672	janv. 11	autre bal dans l'appartement de la reine à Saint- Germain	G, 16 janv. 1672, n° 9, p 71
1672	janv. 12	Comédie à Saint-Germain	G, 16 janv. 1672, n° 9, p 71
1672	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) du père Louis Bourdaloue à Saint-Germain	G, 6 fev. 1672, n° 15 (=18), p 143
1672	fév. 10	grand ballet mêlé d'une comédie (1ere représentation) à Saint-Germain	G, 13 fev. 1672, n° 21, p 167
1672	fév. 14	grand ballet mêlé d'une comédie (3eme représentation) à Saint-Germain	G, 20 fev. 1672, n° 24, p 191
1672	fév. 17	grand ballet mêlé d'une comédie (2eme représentation) à Saint-Germain	G, 20 fev. 1672, n° 24, pp 191-192
1672	mars 13	prédication du père Louis Bourdaloue en la chapelle de Versailles	G, 19 mars 1672, n° 36, p 287
1672	avril 10	prédication (Rameaux) du père Louis Bourdaloue en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 16 avril 1672, n° 47, p 370
1672	avril 14	prédication (jeudi saint) de D. Jean de Saint- Laurent, feuillant, à Saint-Germain	G, 16 avril 1672, n° 50, pp 370- 371
1672	avril 15	prédication (Passion) du père Louis Bourdaloue en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 16 avril 1672, n° 50, p 395
1672	avril 17	prédication (Pâques) du père Louis Bourdaloue en	G, 23 avril 1672, n° 50, p 395

1672	août 11	la chapelle vieille à Saint-Germain fête donnée par Monsieur en l'honneur du roi à Saint Cloud	G, 17 août 1672, n° 97, pp 817-828
1672	sept. 17	Les femmes savantes de Molière par la Troupe du Roi à Versailles	G, 24 sept. 1672, n° 113, p 967
1672	sept. 20	comédie italienne à Versailles	G, 24 sept. 1672, n° 113, pp 967-968
1672	sept. 21	comédie jouée par la Troupe du Roi à Versailles	G, 24 sept. 1672, n° 113, p 968
1672	nov. 1	prédication (Toussaint) de l'abbé Jean-Louis de l'Estang de Fromentières en la chapelle vieille de Saint-Germain	G, 5 nov. 1672, n° 131, p 1110
1672	déc-04	prédication de l'abbé Jean-Louis de l'Estang de Fromentières à Versailles	G, 10 déc. 1672, n° 145, p 1231
1672	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) de l'abbé Jean-Louis de l'Estang de Fromentières en la chapelle de Versailles	G, 17 déc. 1672, n° 148, pp 1255-1256
1673	janv. ?	Théodat de Thomas Corneille à Saint-Germain	G, 21 janv. 1673, n° 9, p 76
1673	janv. 17	la Belle Pulchérie de Pierre Corneille par la Troupe du Marais à Saint-Germain	G, 21 janv. 1673, n° 9, p 76
1673	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) de Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux en la chapelle vieille de Saint-Germain	G, 4 fév. 1673, n° 15, p 124
1673	fév. 6	bal dans l'appartement du Dauphin à Saint-Germain	G, 11 fév. 1673, n° 17 (=18), p 138 (=148)
1673	fév. 11	Mithridate de Jean Racine par la Troupe Royale à Saint-Germain	G, 18 fév. 1673, n° 20, p 159
1673	fév. 14	bal dans l'appartement du Dauphin à Saint-Germain	G, 18 fév. 1673, n° 20, p 160
1673	fév. 19	prédication de Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux à Saint-Germain	G, 25 fév. 1673, n° 23 p 183
1673	fév. 26	prédication (1er dimanche de Carême) de Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux à Saint-Germain	G, 4 mars 1673, n° 26, p 208
1673	mars 26	prédication (Rameaux) de Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux à Saint-Germain	G, 1er Avril 1673, n° 37, pp 290-291
1673	mars 30	prédication (jeudi saint) de François Chaussemer, jacobin du Grand couvent à Saint-Germain	G, 1er Avril 1673, n° 37, p 292
1673	mars 31	prédication (Passion) de Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux en la chapelle à Saint-Germain	G, 8 avril 1673, n° 40, p 314
1673	avril 2	prédication (Pâques) de Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux en l'église paroissiale de Saint-Germain	G, 8 avril 1673, n° 40, p 314
1673	juil. 31	compliment de Georges d'Aubusson de La Feuillade, évêque d'Embrun en la grande église de Metz	G, 5 août 1673, n° 94 (=?), p 782 (=762)
1673	oct. 25	comédie à Versailles	G, 28 oct. 1673, n° 130, p 1036
1673	nov. 1	prédication (Toussaint) de François Chaussemer, jacobin du Grand Couvent à Versailles	G, 4 nov. 1673, n° 133, p 1059
1673	déc-25	prédication (Noël de François Chaussemer, jacobin du Grand couvent à Saint-Germain	G, 30 déc. 1673, n° 156, p 1239
1674	janv. 10	grand bal ouvrant le carnaval dans le vieux château à Saint-Germain	G, 13 janv. 1674, n° 6, p 48
1674	janv. 13	la mort d'Achille de Thomas Corneille par la	G, 20 janv. 1674, n° 9, p 70

		Troupe royale à Saint-Germain	
1674	janv. 17	grand bal à Saint-Germain	G, 20 janv. 1674, n° 9, p 70
1674	janv. 24	bal à Saint-Germain	G, 27 janv. 1674, n° 12, p 96
1674	janv. 26 à fév. 1	comédies dont Andromaque de Jean Racine et bals toute la semaine à Saint-Germain	G, 3 fév. 1674, n° 16 (=15), p 119
1674	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) du père Louis Bourdaloue en la chapelle à Saint-Germain	G, 10 fév. 1674, n° 18, pp 143-144
1674	fév. 3 à 5	comédies françaises et italiennes à Saint-Germain	G, 10 fév. 1674, n° 18, p 144
1674	fév. 6	grand bal à Saint-Germain	G, 10 fév. 1674, n° 18, p 144
1674	fév. 11	prédication du père Louis Bourdaloue en la chapelle à Versailles	G, 17 fév. 1674, n°21, p 168
1674	fév. 14	prédication du père Louis Bourdaloue en la chapelle à Versailles	G, 17 fév. 1674, n°21, pp 167-168
1674	mars 22	prédication (jeudi saint) de l'abbé Henri Guillaume Le Jay à Versailles	G, 24 mars 1674, n° 34, p 264
1674	mars 23	prédication (Passion) du père Louis Bourdaloue en la chapelle de Versailles	G, 24 mars 1674, n° 34, p 264
1674	mars 25	prédication (Pâques) du père Louis Bourdaloue en la chapelle de Versailles	G, 31 mars 1674, n° 36, p 274
1674	avril 10	Alceste ou le triomphe d'Alcide de Jean-Baptiste Lully en l'Académie de musique à Paris	G, 14 avril 1674, n° 42, pp 323-324
1674	juil. 4	Alceste ou le triomphe d'Alcide de Jean-Baptiste Lully à Paris à Versailles	G, 7 juillet 1674, n° 79; p 642
1674	juil. 11	l'Eglogue de Versailles donné dans les allées du Trianon à Versailles	G, 14 juillet 1674, n° 83, p 678
1674	juil. 18	comédie par la Troupe royale devant la grotte à Versailles	G, 28 juillet 1674, n° 89, p 722
1674	juil. 28	Cadmus de Jean-Baptiste Lully dans le parc de Versailles	G, 4 août 1674, n° 92, p 746
1674	août 18	Iphigénie de Jean Racine dans l'Orangerie de Versailles	G, 25 août 1674, n° 102, pp 932-933
1674	août 31	spectacle " à la beauté extraordinaire" à Versailles	G, 8 sept. 1674, n° 107, p 973
1674	nov. 1	prédication (Toussaint) de l'abbé Antoine Benoit de Clermont de Tonnerre en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 3 nov. 1674, n° 125 (=127), p 1120
1674	déc-02	prédication (1er dimanche de l'Avent) de l'abbé Antoine Benoit de Clermont de Tonnerre devenu évêque de Fréjus en la chapelle à Saint-Germain	G, 8 déc. 1674, n° 135 (=137), p 1194
1674	déc-25	prédication (Noel) de l'abbé Antoine Benoit de Clermont de Tonnerre devenu évêque de Fréjus à Saint-Germain	G, 29 déc. 1674, n° 141 (=143), p 1242
1675	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) de Jules Mascaron évêque de Tulle à Saint-Germain	G, 9 février 1675, n° 13, p 96
1675	mars 31	prédication de Jules Mascaron évêque de Tulle en la chapelle à Versailles	G, 6 avril 1675, n° 32, p 232
1675	avril 12	prédication (vendredi saint) de Jules Mascaron évêque de Tulle en la chapelle à Versailles	G, 13 avril 1675, n° 37 (=35), p 256 & G, 20 avril 1675, n° 40 (=38), p 284
1675	avril 14	prédication (Pâques) de Jules Mascaron évêque de Tulle à Versailles	G, 20 avril 1675, n° 40 (=38), p 284
1675	août 17	harangue au nom du clergé de France de Jean-Baptiste d'Adhémar de Monteil de Grignan, coadjueteur d'Arles à Versailles	G, 24 août 1675, n° 83 (=86), p 638
1675	sept. 17	harangue pour la fin de l'Assemblée générale du	G, 21 sept. 1675, n° 92, p 690

1675	nov. 1	clergé de François de Clermont de Tonnerre, évêque de Noyon à Versailles prédication (Toussaint) de D Jean de Saint-Laurent, feillant, à Versailles	G, 9 nov. 1675, n° 109, pp 819-820
1675	déc-01	prédication (1er dimanche de l'Avent) de D Jean de Saint-Laurent, feillant, en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 7 déc. 1675, n° 119, p 935-936
1675	déc-09	prédication (Conception de la Vierge) de D Jean de Saint-Laurent, feillant, en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 14 déc. 1675, n° 121, p 952
1675	déc-25	prédication (Noel) de D Jean de Saint-Laurent, feillant, à Saint-Germain	G, 28 déc 1675, n° 125, pp 938-984
1676	janv. 10	Atys de Jean-Baptiste Lully dans la salle des Ballets à Saint-Germain	G, 18 janv. 1676, n° 6, p 47
1676	janv. 12	bal en l'honneur du mariage du marquis François René de la Vieuville en l'appartement du maréchal de La Feuillade au château vieux de Saint-Germain	G, 18 janv. 1676, n° 6, pp 47-48
1676	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) de Louis Bourdaloue en la chapelle vieille de Saint-Germain	G, 8 fév. 1676, n° 12, p 96
1676	fév. 23	prédication (1er dimanche de Carême) de Louis Bourdaloue en la chapelle vieille de Saint-Germain	G, 29 fév. 1676, n° 19, p 260 (=160)
1676	avril 2	prédication (jeudi saint) d'Esprit Fléchier à Saint-Germain	G, 4 avril 1676, n° 31, p 264
1676	avril 3	prédication (Passion) de Louis Bourdaloue en la chapelle vieille de Saint-Germain	G, 4 avril 1676, n° 31, p 264
1676	avril 5	prédication (Pâques) de Louis Bourdaloue en la chapelle vieille de Saint-Germain	G, 11 avril 1676, n° 33, p 280
1676	oct. 5	opéra pour célébrer le baptême du duc de Chartres et de Mademoiselle de Chartres à Saint-Cloud	G, 10 oct. 1676, n° 92, p 272
1676	déc-01	prédication d'Esprit Fléchier à Saint-Germain	G, 5 déc. 1675, n° 108 (=109), p 844
1676	déc-06	prédication d'Esprit Fléchier à Saint-Germain	G, 12 déc. 1675, n° 110 (=112), p 868
1676	déc-08	prédication d'Esprit Fléchier à Saint-Germain	G, 12 déc. 1675, n° 110 (=112), p 868
1676	déc-25	prédication (Noel) d'Esprit Fléchier à Saint-Germain	G, 2 janvier 1677, n° 2, p 16
1677	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) de Jules Mascaron, évêque de Tulle, à Saint-Germain	G, 6 février 1677, n° 13, p 112
1677	juin 6	prédication (Pentecôte) du père Honoré Reynaud de Gaillard, jésuite, à Versailles	G, 12 juin 1677, n° 56, p 484
1677	juil. 12	fête chez Jean-Baptiste Colbert à Sceaux	G, 17 juillet 1677, n° 66, p 564
1677	sept. 10 au 20	opéra et comédies à Fontainebleau	G, 11 sept. 1677, n° 83, p 708
1677	sept. 15	grand bal à Fontainebleau	G, 18 sept. 1677, n° 86, p 776 (=736)
1677	nov. 1	prédication (Toussaint) de l'abbé Guillaume de Saint-Martin à Versailles	G, 6 nov. 1677, n° 100, p 848
1677	déc-08	prédication (Noel) de l'abbé Guillaume de Saint-Martin en la chapelle à Saint-Germain	G, 11 déc. 1677, n° 112, p 952
1677	déc-25	prédication (conception de la Vierge) de l'abbé Guillaume de Saint-Martin en la chapelle à Saint-	G, 1er janv. 1678, n° 2 pp 15-16

		Germain	
1678	fév. 2	prédication (purification de la Vierge) de Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux, à Saint-Germain	G, 5 fév. 1678, n° 12, p 96
1678	avril 8	prédication (Pâques) de Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux, dans la chapelle à Saint-Germain	G, 9 avril, 1678, n° 36, p 320
1678	avril 10	prédication (Passion) de Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux, à Saint-Germain	G, 16 avril, 1678, n° 38, p 335
1678	nov. 1	prédication (Toussaint) de Jean-Baptiste d'Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque de Claudiopolis & coadjuteur d'Arles à Versailles	G, 10 déc. 1678, n° 108, p 910
1678	déc-25	prédication (Noël) de Jean-Baptiste d'Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque de Claudiopolis & coadjuteur d'Arles à Saint-Germain	G, 31 déc. 1678, n° 126, p 1033
1679	fév. 2	prédication (purification de la Vierge) de l'abbé Pierre de La Broue à Saint-Germain	G, 4 fév. 1679, n° 10, p 58
1679	fév. 12	bal masqué dans la salle des comédies du vieux château à Saint-Germain	G, 18 fév. 1679, n° 14, pp 85-86
1679	fév. 13	bal masqué dans la salle des comédies du vieux château à Saint-Germain	G, 18 fév. 1679, n° 14, pp 85-86
1679	fév. 14	bal masqué dans la salle des comédies du vieux château à Saint-Germain	G, 18 fév. 1679, n° 14, pp 85-86
1679	fév. 19	prédication (1er dimanche de Carême) de Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux, à Saint-Germain	G, 25 fév. 1679, n°16, p 96
1679	mars 15	prédication de Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux, en la chapelle du vieux château à Saint-Germain	G, 18 mars 1679, n° 22, p 132
1679	mars 30	prédication de Louis Habert, abbé de Montmor à Saint-Germain	G, 1er avril 1679, n° 26, p 156
1679	mars 31	prédication de Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux, à Saint-Germain	G, 1er avril 1679, n° 26, p 156
1679	avril 2	prédication (Pâques) de Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux, à Saint-Germain	G, 8 avril 1679, n° 28, p 167
1679	mai 21	prédication (Pentecôte) de Jean Le Bourg, abbé des Alleurs à Saint-Germain	G, 27 mai 1679, n° 42, p 252
1679	août 31	comédie italienne en l'honneur du mariage de Marie Louise d'Orléans avec le roi d'Espagne à Fontainebleau	G, 2 sept. 1679, n° 70, pp 419-420, & G, 12 sept. 1679, n° 73, pp 435-438
1679	sept. 1	bal à Fontainebleau	G, 9 sept. 1679, n° 72, p 430
1679	nov. 1	prédication (Toussaint) de Jules Mascaron, évêque de Tulle à Saint-Germain	G, 7 nov. 1679, n° 99 (=89), p 532
1679	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) de Jules Mascaron, devenu évêque d'Agen, en la chapelle à Saint-Germain	G, 16 déc. 1679, n°111 (=101), p 656
1679	déc-25	prédication (Noël) de Jules Mascaron, devenu évêque d'Agen, à Saint-Germain	G, 30 déc. 1679, n° 125 (=105), pp 679-680
1680	janv. 15	opéra en l'honneur des fiançailles de Mademoiselle de Blois avec le prince de Conti à Saint-Germain	G, 20 janv. 1680, n° 6, pp 33-34
1680	janv. 16	comédie en l'honneur du mariage de Mademoiselle de Blois avec le prince de Conti à Saint-Germain	G, 20 janv. 1680, n° 6, pp 34-35 et 36

1680	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) de l'abbé Louis Bourdaloue à Saint-Germain	G, 10 fév. 1680, n° 12, p 71
1680	fév. 3		G, 10 fév. 1680, n° 12, p 72
1680	fév. 28	Proserpine de Jean-Baptiste Lully à Saint-Germain bal chez la reine à Villers-Cotterêt	G, 2 mars 1680, n° 18, p 206 (=108)
1680	mars 13	comédies italienne et bal à Villers-Cotterêt	G, 16 mars 1680, n° 22, p 232(=132) & G, 23 mars 1680, n° 24, p 144
1680	mars 19	nouvelle représentation de Proserpine de Jean-Baptiste Lully à Saint-Germain	G, 23 mars 1680, n° 24, p 144
1680	mars 25	prédication (Annonciation) du père Louis Bourdaloue à Saint-Germain	G, 30 mars 1680, n° 26, p 155
1680	avril 18	prédication (jeudi saint) de Jean Le Bourg, abbé des Alleurs à Saint-Germain	G, 20 avril 1680, n° 32, pp 191-192
1680	avril 19	prédication du père Louis Bourdaloue à Saint-Germain	G, 20 avril 1680, n° 32, p 192
1680	avril 21	prédication (Pâques) du père Louis Bourdaloue en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 27 avril 1680, n° 33 (=34), p 203
1680	mai 9	bal puis Mithridate de Jean Racine à Saint-Cloud	G, 11 mai 1680, n° 38, p 228
1680	mai à partir du 13	représentations à Fontainebleau de tragédies de Corneille et Racine par les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne	G, 18 mai 1680, n° 40, p 240
1680	juin 9	prédication (Pentecôte) du père Mathieu Hubert, prêtre de l'Oratoire à Fontainebleau	G, 15 juin 1680, n° 48, p 291
1680	juin 13	François Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, porte la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé à Fontainebleau	G, 15 juin 1680, n° 48, p 291
1680	juil. 10	Jean-Baptiste d'Adhémar de Monteil de Grignan, coadjuteur d'Arles, porte la parole au nom du clergé de France à Saint-Germain	G, 13 juillet 1680, n° 57, pp 331-342 (=351-352)
1680	nov. 1	prédication (Toussaint) de Jean Le Bourg, abbé des Alleurs, en la chapelle à Versailles	G, 9 nov. 1680, n° 94, p 591
1680	déc-25	prédication (Noël) de Jean Le Bourg, abbé des Alleurs, en la chapelle à Saint-Germain	G, 28 déc. 1680, n° 110, p 992 (=692)
1681	fév. 23	prédication (1er dimanche de Carême) du père Honoré Reynaud de Gaillard, jésuite, en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 1er mars 1681, n° 22, p 156
1681	mars 2	prédication du père François Chaussemer, provincial des Jacobins de Paris, à Saint-Germain	G, 8 mars 1681, n° 24, p 168
1681	mars 7	prédication du père Baudrand (probablement Henri Baudrand de La Combe) en la chapelle à Saint-Germain	G, 15 mars 1681, n° 26, p 190 (=180)
1681	mars 9	prédication du père François Chaussemer, provincial des Jacobins de Paris, à Saint-Germain	G, 15 mars 1681, n° 26, p 190 (=180)
1681	mars 14	prédication du père Nicolas Patouillet, jésuite, en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 22 mars 1681, n° 28, p 192
1681	mars 16	prédication du père Nicolas Patouillet, jésuite, à Saint-Germain	G, 22 mars 1681, n° 28, p 192
1681	mars 23	prédication du père Mathieu Hubert à Saint-Germain	G, 29 mars 1681, n° 30, pp 203-204
1681	mars 25	prédication (Annonciation) de D. Jean de Saint-Laurent, feuillant, à Saint-Germain	G, 29 mars 1681, n° 30, p 202
1681	mars 30	prédication (Rameaux) de Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, à Saint-Germain	G, 5 avril 1681, n° 32, pp 214-215

1681	avril 3	prédication (jeudi saint) de Henri Joseph Feudeau, abbé de Brou, aumônier du roi à Saint-Germain	G, 5 avril 1681, n° 32, p 215
1681	avril 4	prédication (Passion) de Pierre de La Broue, évêque de Mirepoix, à Saint-Germain	G, 5 avril 1681, n° 32, p 215
1681	avril 6	prédication (Pâques) de Jacques Bénigne Bossuet, ancien évêque de Condom à Saint-Germain	G, 12 avril 1681, n° 34, p 228
1681	avril 15 au 23	divertissements à Saint-Cloud	G, 19 avril 1681, n° 37, p 252
1681	mai 25	prédication de l'abbé Esprit Fléchier en l'église paroissiale de Versailles	G, 31 mai 1681, n° 50, p 336
1681	juil. 29	comédie française et comédie italienne à Fontainebleau	G, 2 août 1681, n° 71, p 456 & G, 9 août 1681, n° 73, p 492
1681	oct. 24	Harangue au roi par François Egon de Fürstenberg, évêque de Strasbourg	G, 31 oct. 1681, n° 98, pp 663-664
1681	nov. 21	François Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, porte la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé à Saint-Germain	G, 29 nov. 1681, n° 106, p 712
1681	nov. 30	prédication (1er dimanche de l'Avent) du père Honoré Reynaud de Gaillard, jésuite, en la chapelle vieille à Saint-Germain	G, 6 déc. 1681, n° 108, p 704
1681	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) du père Honoré Reynaud de Gaillard, jésuite, à Saint-Germain	G, 13 déc. 1681, n° 110, p 736
1681	déc-25	prédication (Noël) du père Honoré Reynaud de Gaillard, jésuite, à Saint-Germain	G, 27 déc. 1681, n° 114, p 760
1682	janv. 5	Atys de Jean-Baptiste Lully dans la salle des Ballets à Saint-Germain	G, 10 janv. 1682, n° 5, p 32
1682	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) de l'abbé Louis Bourdaloue à Saint-Germain	G, 7 fév. 1682, n° 14, p 90
1682	fév. 9	François Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, porte la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé à Saint-Germain	G, 14 fév. 1682, n° 16, pp 105-106
1682	mars 20	François Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, porte la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé à Saint-Germain	G, 28 mars 1682, n° 29, pp 188-190
1682	mars 26	prédication (jeudi saint) de l'abbé David Nicolas de Bertier de Montrabé à Saint-Germain	G, 28 mars 1682, n° 29, pp 187-188
1682	mars 27	prédication (Passion) de l'abbé Louis Bourdaloue à Saint-Germain	G, 28 mars 1682, n° 29, p 188 & G, 4 avril 1682, n° 32, p 213
1682	mars 29	prédication (Pâques) de l'abbé Louis Bourdaloue à Saint-Germain	G, 4 avril 1682, n° 32, p 213
1682	mai 17	prédication (Pentecôte) du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle de Versailles	G, 23 mai 1682, n° 46, p 296
1682	nov. 1	prédication (Toussaint) de l'abbé Esprit Fléchier en la chapelle de Fontainebleau	G, 7 nov. 1682, n° 106, p 724
1682	nov. 29	prédication (1er dimanche de l'Avent) de l'abbé Esprit Fléchier en la chapelle de Versailles	G, 5 déc. 1682, n° 114, p 772
1682	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) de l'abbé Esprit Fléchier en la chapelle de Versailles	rien dans la Gazette
1682	déc-25	prédication (Noël) de l'abbé Esprit Fléchier en la chapelle de Versailles	G, 2 janv. 1683, n° 1, p 12
1683	fév. 2	prédication (Purification de la vierge) du père Mathieu Hubert à Versailles	G, 6 fév. 1683, n° 6, p 72

1683	mars 26	prédication (Annonciation) du père Mathieu Hubert à Versailles	G, 27 mars 1683, n° 13, p 156
1683	avril 11	prédication (Rameaux) du père Mathieu Hubert en la chapelle de Versailles	G, 17 avril 1683, n° 19, p 91
1683	avril 15	prédication (jeudi saint) de l'abbé Antoine Anselme à Versailles	G, 17 avril 1683, n° 19, p 92
1683	avril 16	prédication (vendredi saint) du père Mathieu Hubert à Versailles	G, 17 avril 1683, n° 19, p 92
1683	avril 18	prédication (Pâques) du père Mathieu Hubert en la chapelle de Versailles	G, 24 avril 1683, n° 17, p 203
1683	nov. 1	prédication (Toussaint) de l'abbé Charles Boileau en la chapelle de Versailles	G, 6 nov. 1683, n° 50 (=53), p 635
1683	nov. 28	prédication (1er dimanche de l'Avent) de Jules Mascaron, évêque d'Agen en la chapelle de Versailles	G, 4 déc. 1683, n° 52 (=57), p 683
1683	déc-05	prédication de Jules Mascaron, évêque d'Agen en la chapelle de Versailles	G, 11 déc. 1683, n° 53 (=58) p 696
1683	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) de Jules Mascaron, évêque d'Agen en la chapelle de Versailles	G, 11 déc. 1683, n° 53 (=58) p 696
1683	déc-25	prédication (Noël) de Jules Mascaron, évêque d'Agen à Versailles	G, 31 déc. 1683, n° 56, p 731
1684	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) de Jules Mascaron, évêque d'Agen à Versailles	G, 5 février 1684, n° 5, pp 59-60
1684	fév. 20	prédication (premier dimanche de Carême) de Jules Mascaron, évêque d'Agen à Versailles	G, 26 février 1684, n° 8, p 96
1684	fév. 27	prédication de Jules Mascaron, évêque d'Agen en la chapelle de Versailles	G, 4 mars 1684, n° 9, p 108
1684	mars 12	prédication de Jules Mascaron, évêque d'Agen en la chapelle de Versailles	G, 18 mars 1684, n° 11, P 132
1684	mars 19	prédication de Jules Mascaron, évêque d'Agen en la chapelle de Versailles	G, 24 mars 1684, n° 12, p 144
1684	mars 25	prédication (Annonciation) de Jules Mascaron, évêque d'Agen à Versailles	G, 1er avril 1684, n° 13, p 155
1684	mars 26	prédication (Rameaux) de Jules Mascaron, évêque d'Agen à Versailles	G, 1er avril 1684, n° 13, p 155
1684	mars 30	prédication (jeudi saint) de l'abbé de La Montagne à Versailles	G, 1er avril 1684, n° 13, p 155
1684	mars 31	prédication (vendredi saint) de Jules Mascaron, évêque d'Agen à Versailles	G, 1er avril 1684, n° 13, p 155
1684	avril 2	prédication (Pâques) de Jules Mascaron, évêque d'Agen à Versailles	G, 8 avril 1684, n° 14, p 168
1684	oct. 6	comédies pendant le séjour du roi à Chambord	G, 7 oct. 1664, n° 55, p 659 (=679)
1684	oct. 27	comédies pendant le séjour du roi à Fontainebleau	G, 28 oct. 1684, n° 58, p 696
1684	nov. 1	prédication (Toussaint) du père Louis Bourdaloue à Fontainebleau	G, 4 nov. 1684, n° 59, p 707-708
1684	déc-03	prédication (1er dimanche de l'Avent) du père Louis Bourdaloue en la chapelle du château à Versailles	G, 9 déc. 1684, n° 65, p 780
1684	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) du père Louis Bourdaloue à Versailles	G, 16 déc. 1684, n° 66, pp 791-792
1684	déc-10	prédication du père Louis Bourdaloue à Versailles	G, 16 déc. 1684, n° 66, p 792

1684	déc-17	prédication du père Louis Bourdaloue en la chapelle du château à Versailles	G, 23 déc. 1684, n° 67, p 804
1684	déc-25	prédication (Noël) du père Louis Bourdaloue en la chapelle à Versailles	G, 30 décembre 1684, n° 68, p 816
1685	janv. 8	1ere représentation de Roland Furieux de Jean-Baptiste Lully & Philippe Quinault dans le manège de la Grande Ecurie à Versailles	G, 13 janv. 1685, n° 2, p 24
1685	janv. 16		G, 20 janv. 1685, n° 3, p 35
1685	fév. 2	2ème représentation de Roland Furieux de Jean-Baptiste Lully & Philippe Quinault à Versailles prédication (Purification de la Vierge) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 10 fév. 1685, n° 6, pp 71-72
1685	mars 11	prédication (1er dimanche de Carême) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 17 mars 1685, n° 13, pp 143-144
1685	mars 18	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 24 mars 1685, n° 14, p 156
1685	mars 26	prédication (Annonciation) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 31 mars 1685, n° 15, p 167
1685	avril 1	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 7 avril 1685, n° 16, p 179
1685	avril 4	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 7 avril 1685, n° 16, p 180
1685	avril 8	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 14 avril 1685, n°17, p 192
1685	avril 15	prédication (Rameaux) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 21 avril 1685, n° 18, p 203
1685	avril 19	prédication (jeudi saint) du père Louis Thiberge à Versailles	G, 21 avril 1685, n° 18, p 203
1685	avril 20	prédication (vendredi saint) du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 28 avril 1685, n° 19, p 215
1685	avril 22	prédication (Pâques) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 28 avril 1685, n° 19, pp 215-216
1685	mai 23	bal dans la grande salle des appartements	G, 26 mai 1685, n° 25, p 294 (= 296)
1685	juin 4 & 5	carousel par Jean-Baptiste Lully à Versailles	G, 9 juin 1685, n° 29, pp 343-344
1685	juin 6	François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris porte la parole au nom du clergé de France à Versailles	G, 9 juin 1685, n° 29, p 344
1685	juin 10		G, 16 juin 1685, n° 31, p 367
1685	juil. 11	prédication du père Gabriel de La Blandinière (ou de Blandinières) religieux de la Merci à Versailles	G, 14 juillet 1685, n° 35, p 416
1685	juil. 14	grand concert de voix et d'instruments à Versailles Daniel de Cosnac, évêque de Valence porte la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé de France à Versailles	G, 21 juillet 1685, n° 36, p 428
1685	juil. 16	l'Idylle sur la paix de Jean-Baptiste Lully Jean-Baptiste Colbert à Sceaux	G, 21 juillet 1685, n° 36, p 428
1685	juil. 21	Jacques Nicolas Colbert, coadjuteur de Rouen la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé de France à Versailles	G, 28 juillet 1685, n° 37, p 439
1685	juil. 23	concert d'airs d'opéra pour les fiançailles de Mademoiselle de Nantes avec le duc Louis III de Bourbon	G, 28 juillet 1685, n° 37, p 439-440 & G, 2 août 1685, n° 28 (=38) pp 441-452
1685	juil. 24	concert de voix et instruments pour le mariage de	G, 28 juillet 1685, n° 37, p 439-

		Mademoiselle de Nantes avec le duc Louis III de Bourbon	440 & G, 2 août 1685, n° 28 (=38) pp 447-452
1685	nov. 1	prédication (Toussaint) de Henri Joseph Feydeau, abbé de Brou, à Fontainebleau	G, 3 nov. 1685, n° 55, pp 651-652
1685	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) de Henri Joseph Feydeau, abbé de Brou, à Versailles	G, 15 déc. 1685, n° 59 (=61), p 719 (=723)
1685	déc-16	prédication de Henri Joseph Feydeau, abbé de Brou, en la chapelle de Versailles	G, 13 (=22) déc. 1685, n° 60 (=62), p 735
1685	déc-25	prédication (Noël) de Henri Joseph Feydeau, abbé de Brou, en la chapelle de Versailles	G, 29 déc. 1685, n° 59 (=63), pp 747-748
1686	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) de l'abbé de La Montagne à Versailles	G, 9 fév. 1686, n° 6, p 72
1686	avril 14	prédication (Pâques) de l'abbé Charles Boileau à Versailles	G, 20 avril 1686, n° 16, p 191
1686	mai 28 & 29	Carrousel d'Alexandre & de Talestris dans la cour de la Grande-Ecurie à Versailles	G, 1er juin 1686, n° 20 (=22), pp 263-264
1686	juin 2	prédication Pentecôte de l'abbé Nicolas Denise, chanoine de Troyes et clerc de la chapelle du roi à Versailles	G, 8 juin 1686, n° 21 (=23), pp 275-266(=276)
1686	oct. 25	comédies française et italienne, opéra Alphée et Arétuse de Claude Jean-Baptiste Boesset à fontainebleau	G, 26 oct. 1686, n° 49 (=51), p 600
1686	nov. 1	prédication (Toussaint) de l'abbé Louis Bourdaloue à Fontainebleau	G, 9 nov. 1686, n° 51 (=53), p 663
1686	déc-25	prédication (Noël) de l'abbé Louis Bourdaloue à Versailles	G, 28 déc. 1686, n° 58 (=60), pp 784-785
1687	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 8 fév. 1687, n° 7, pp 85-86
1687	fév. 6	grand bal à Marly	G, 8 fév. 1687, n° 7, p 86
1687	fév. 16	prédication (1er dimanche de Carême) du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle de Versailles	G, 22 fév. 1687, n° 10, pp 122-123
1687	fév. 23	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 1er mars 1687, n° 11, p 134
1687	mars 2	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 8 mars 1687, n° 12, p 147
1687	mars 9	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 15 mars 1687, n° 13, p 157
1687	mars 16	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 22 mars 1687, n° 14, p 172
1687	mars 23	prédication (Rameaux) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 29 mars 1687, n° 15, p 195
1687	mars 27	prédication (jeudi saint) de l'abbé Capeau à Versailles	G, 29 mars 1687, n° 15, pp 195-196
1687	mars 28	prédication (vendredi saint) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 29 mars 1687, n° 15, p 196
1687	mars 30	prédication (Pâques) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 5 avril 1687, n° 16, p 207
1687	oct. 6 & 7	Comédies à Fontainebleau	G, 11 oct. 1687, n° 32 (=45), p 560
1687	oct.	comédie "tous les jours" à Fontainebleau	G, 18 oct. 1687, n° 33 (=46), p 572
1687	oct. 20	opéra de Luquenet à Fontainebleau	G, 25 oct. 1687, n° 34 (=47), p 584
1687	oct. 21	comédie à Fontainebleau	G, 25 oct. 1687, n° 34 (=47), p

1687	oct. 31	comédie à Fontainebleau	584 G, 31 oct. 1687, n° 35 (=48), p 594
1687	nov. 1	prédication (Toussaint) du père Charles de La rue, jésuite, à Fontainebleau	G, 8 nov. 1687, n° 36 (= 49), pp 607-608
1687	nov. 4	grand concert de voix et d'instruments à Fontainebleau	G, 8 nov. 1687, n° 36 (= 49), pp 607-608
1687	nov. 5 à 7	comédies à Fontainebleau	G, 8 nov. 1687, n° 36 (= 49), pp 607-608
1687	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) du père Charles de La rue, jésuite, en la chapelle de Versailles	G, 13 déc. 1687, n° 39 (=54), p 668
1687	déc-14	prédication du père Charles de La rue, jésuite, en la chapelle de Versailles	G, 20 déc. 1687, n° 40 (=55), p 680
1687	déc-25	prédication (Noel) du père Charles de La rue, jésuite à Versailles	G, 27 déc. 1687, n° 41 (=56), p 692
1688	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) du père Jean Soanen de l'Oratoire à Versailles	G, 7 fév. 1688, n° 6, p 27(=72)
1688	mars 7	prédication (1er dimanche de Carême) du père Jean Soanen de l'Oratoire en la chapelle de Versailles	G, 13 mars 1688, n° 11, p 131
1688	mars 14	prédication du père Jean Soanen de l'Oratoire en la chapelle de Versailles	G, 20 mars 1687, n° 10 (=12), p 144
1688	mars 21	prédication du père Jean Soanen de l'Oratoire en la chapelle de Versailles	G, 27 mars 1687, n° 11 (=13), p 136 (=156)
1688	mars 25	prédication (Anonciation) du père Jean Soanen de l'Oratoire à Versailles	G, 27 mars 1687, n° 11 (=13), p 136 (=156)
1688	mars 28	prédication du père Jean Soanen de l'Oratoire en la chapelle de Versailles	G, 3 avril 1687, n° 13 (=14), p 168
1688	mars 31	prédication du père Jean Soanen de l'Oratoire à Versailles	G, 3 avril 1687, n° 13 (=14), p 168
1688	avril 4	prédication du père Jean Soanen de l'Oratoire en la chapelle de Versailles	G, 10 avril 1688, n° 14 (=14) p 180
1688	avril 7	prédication du père Jean Soanen de l'Oratoire en la chapelle de Versailles	G, 10 avril 1688, n° 14 (=14) p 180
1688	avril 11	prédication (Rameaux) du père Jean Soanen de l'Oratoire en la chapelle de Versailles	G, 17 avril 1688, n° 15 (=16), p 192
1688	avril 16	prédication (vendredi saint) du père Jean Soanen de l'Oratoire à Versailles	G, 24 avril 1688, n° 16 (=17), p 203
1688	avril 18	prédication (Pâques) du père Jean Soanen de l'Oratoire à Versailles	G, 24 avril 1688, n° 16 (=17), p 203
1688	nov. 1	prédication (Toussaint) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Fontainebleau	G, 6 nov. 1688, n° 30 (=47), pp 581-582
1688	nov. 30	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 4 déc. 1688, n° 52 (=53), p 654
1688	déc-05	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 11 déc. 1688, n° 53 (=54), p 667
1688	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 11 déc. 1688, n° 53 (=54), p 667
1688	déc-12	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 18 déc. 1688, n° 54 (=55), p 680
1688	déc-19	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 24 déc. 1688, n° 55 (=56), p 692
1688	déc-25	prédication (Noel) du père Honoré Reynaud de	G, 31 déc 1688, n° 56 (=57), p

		Gaillard à Versailles	703
1689	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) du père Louis Bourdaloue à Versailles	G, 12 fév. 1688, n° 6, p 72
1689	fév. 3	Esther de Racine (1ere représentation) à Saint-Cyr	rien dans la Gazette
1689	fév. 5	Esther de Racine (2eme représentation) à Saint-Cyr	rien dans la Gazette
1689	fév. 15	Esther de Racine (3eme représentation) à Saint-Cyr	rien dans la Gazette
1689	fév. 19	Esther de Racine (4eme représentation) à Saint-Cyr	rien dans la Gazette
1689	fév. 27	prédication (1er dimanche de Carême) du père Louis Bourdaloue en la chapelle de Versailles	G, 5 mars 1689, n° 9, p 108
1689	mars 6	prédication du père Charles de La Rue en la chapelle à Versailles	G, 12 mars 1689, n° 10, p 120
1689	mars 9	prédication du père Charles de La Rue à Versailles	G, 12 mars 1689, n° 10, p 120
1689	mars 13	prédication du père Charles de La Rue en la chapelle à Versailles	G, 19 mars 1689, n° 11, p 132
1689	mars 20	prédication du père Charles de La Rue en la chapelle à Versailles	G, 26 mars 1689, n° 12, p 143
1689	mars 23	prédication du père Charles de La Rue en la chapelle à Versailles	G, 26 mars 1689, n° 12, p 143
1689	mars 25	prédication (Annonciation) du père Charles de La Rue à Versailles	G, 2 avril 1689, n° 13, p 156
1689	mars 27	prédication du père Charles de La Rue à Versailles	G, 2 avril 1689, n° 13, p 156
1689	avril 3	prédication (Rameaux) du père Charles de La Rue à Versailles	G, 9 avril 1689, n° 14, p 167
1689	avril 7	prédication (jeudi saint) de l'abbé Henri Emmanuel de Roquette à Versailles	G, 9 avril 1689, n° 14, p 168
1689	avril 10	prédication (Pâques) du père Charles de La Rue à Versailles	G, 16 avril 1689, n° 15, p 179
1689	mai 29	prédication (Pentecôte) de l'abbé de La Montagne à Versailles	G, 4 juin 1689, n° 23, p 268
1689	nov. 1	prédication (Toussaint) du père Louis Bourdaloue à Versailles	G, 5 nov. 1689, n° 46, p 640
1689	déc-25	prédication (Noel) du père Louis Bourdaloue à Versailles	G, 31 déc. 1689, n° 54, p 538
1690	janv. 1	prédication (Circoncision) du père Louis Bourdaloue à Versailles	G, 7 janv. 1690, n° 1, pp 10-11
1690	janv. 5	Esther de Racine à Saint-Cyr	rien dans la Gazette
1690	janv. 19	Esther de Racine à Saint-Cyr	rien dans la Gazette
1690	janv. 23	Esther de Racine à Saint-Cyr	rien dans la Gazette
1690	janv. 30	Esther de Racine à Saint-Cyr	rien dans la Gazette
1690	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 4 fév. 1690, n° 5, p 90
1690	fév. 12	prédication (1er dimanche de Carême) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 18 fév. 1690, n° 7, p 83
1690	fév. 15	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 18 fév. 1690, n° 7, p 83
1690	fév. 19	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 25 fév. 1690, n° 8, pp 95-96
1690	mars 11	prédication (dimanche de la Passion) du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à	G, 18 mars 1690, n° 11, p 130

1690	mars 12	Versailles prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 18 mars 1690, n° 11, p 130
1690	mars 15	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 18 mars 1690, n° 11, p 130
1690	mars 19	prédication (Rameaux) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 25 mars 1690, n° 12, p 144
1690	mars 23	prédication (jeudi saint) de l'abbé d'Arnoye de Poussant, membre de l'Académie à Versailles	G, 25 mars 1690, n° 12, p 144
1690	mars 24	prédication (vendredi saint) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 25 mars 1690, n° 12, p 144
1690	mars 26	prédication (Pâques) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 1er avril 1690, n° 13, p 156
1690	mai 14	prédication (Pentecôte) de l'abbé Courtin en la chapelle de Versailles	G, 20 mai 1690, n° 18 (=20), pp 239-240
1690	juin 4	François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris porte la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé de France à Versailles	G, 3 juin 1690, n° 21 (=23), p 275
1690	juil. 17	Jean d'Estréess, évêque-duc de Laon porte la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé de France à Versailles	G, 22 juillet 1690, n° 29 (=31), pp 370-371 & 372
1690	nov. 1	prédication (Toussaint) de l'abbé Nicolas Denise à Versailles	G, 4 nov. 1690, n° 47 (49), p 583
1690	déc-03	prédication (1er dimanche de l'Avent) de l'abbé Nicolas Denise en la chapelle à Versailles	G, 9 déc. 1690, n° 52 (=54), p 644
1690	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) de l'abbé Nicolas Denise en la chapelle à Versailles	G, 16 déc. 1690, n° 53 (=55), p 656
1690	déc-17	prédication de l'abbé Nicolas Denise en la chapelle à Versailles	G, 23 déc. 1690, n° 54 (=56), p 668
1690	déc-25	prédication (Noel) de l'abbé Nicolas Denise en la chapelle à Versailles	G, 30 déc. 1690, n° 55 (=57), p 680
1691	janv. 5	répétition avec musique d'Athalie de Racine à Saint-Cyr	rien dans la Gazette
1691	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) du père Jean de La Roche, de l'Oratoire à Versailles	G, 10 février 1691, n° 7, p 84
1691	mars 4	prédication du père Jean de La Roche, de l'Oratoire en la chapelle à Versailles	G, 10 mars 1691, n° 11, p 131
1691	mars 7	prédication du père Jean de La Roche, de l'Oratoire à Versailles	G, 10 mars 1691, n° 11, p 132
1691	mars 11	prédication du père Jean de La Roche, de l'Oratoire en la chapelle à Versailles	G, 17 mars 1691, n° 12, p 144
1691	mars 14	prédication du père Jean de La Roche, de l'Oratoire en la chapelle à Versailles	G, 17 mars 1691, n° 12, p 144
1691	juin 3	prédication (Pentecôte) de l'abbé Jean Paul Vignon	G, 9 juin 1691, n° 26, p 410 (=310)
1691	nov. 1	prédication (Toussaint) du père Louis Bourdaloue à Versailles	G, 3 nov. 1691, n° 47, p 632 (=564)
1691	déc-02	prédication (1er dimanche de l'Avent) du père Louis Bourdaloue en la chapelle à Versailles	G, 8 déc. 1691, n° 54, p 704 (=636)
1691	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) du père Louis Bourdaloue à Versailles	G, 15 déc. 1691, n° 55, p 716 (=648)
1691	déc-16	prédication du père Louis Bourdaloue en la chapelle à Versailles	G, 22 déc. 1691, n° 56, p 728 (=660)
1691	déc-25	prédication (Noel) du père Louis Bourdaloue à Versailles	G, 29 déc. 1691, n° 57, p 739 (=671)

1692	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) du père Jean de La Roche, de l'Oratoire en la chapelle à Versailles	G, 9 février 1692, n° 6, pp 71-72
1692	fév. 17	grand bal pour les fiançailles du duc de Chartres et de Mademoiselle de Blois à Versailles	G, 23 février 1692, n° 8, p 95
1692	fév. 24	prédication (1er dimanche de Carême) du père Jean de La Roche, de l'Oratoire en la chapelle à Versailles	G, 1er mars 1692, n° 9, p 108
1692	fév. 29	prédication du père Jean de La Roche, de l'Oratoire en la chapelle à Versailles	G, 8 mars 1692, n° 10, p 120
1692	mars 2	prédication du père Jean de La Roche, de l'Oratoire en la chapelle à Versailles	G, 8 mars 1692, n° 10, p 120
1692	mars 14	prédication du père Jean de La Roche, de l'Oratoire en la chapelle à Versailles	G, 22 mars 1692, n° 12, p 123 (=143)
1692	mars 16	prédication du père Jean de La Roche, de l'Oratoire en la chapelle à Versailles	G, 22 mars 1692, n° 12, p 123 (=143)
1692	mars 23	prédication du père Jean de La Roche, de l'Oratoire en la chapelle à Versailles	G, 29 mars 1692, n° 13, p 156
1692	mars 25	prédication (Annonciation) du père Jean de La Roche, de l'Oratoire en la chapelle à Versailles	G, 29 mars 1692, n° 13, p 156
1692	mars 30	prédication (Rameaux) du père Jean de La Roche, de l'Oratoire en la chapelle à Versailles	G, 5 avril 1692, n° 14, pp 167-168
1692	avril 3	prédication (jeudi saint de l'abbé Jean Paul Vignon à Versailles	G, 5 avril 1692, n° 14, p 168
1692	avril 4	prédication (Pâques) du père Jean de La Roche, à Versailles	G, 12 avril 1692, n° 15, p 179
1692	avril 6	prédication (vendredi saint) du père Jean de La Roche, à Versailles	G, 12 avril 1692, n° 15, p 180
1692	nov. 1	prédication (Toussaint) de l'abbé Jean Paul Bignon à Versailles	G, 8 nov. 1692, n° 50, p 583 (=591)
1692	déc-08	prédication (Conception de la vierge) de l'abbé Jean Paul Bignon en la chapelle à Versailles	G, 13 déc. 1692, n° 55, pp 633-634 (=641-642)
1692	déc-25	prédication (Noël) de l'abbé Jean Paul Bignon en la chapelle à Versailles	G, 27 déc. 1692, n° 57, p 656 (=664)
1693	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) du père Charles de La Rue à Versailles	G, 7 février 1693, n° 6, p 72
1693	fév. 3	grand bal en l'appartement du roi à Versailles	G, 7 février 1693, n° 6, p 72
1693	fév. 11	prédication (du père Charles de La Rue ?) à Versailles	rien dans la gazette
1693	fév. 22	prédication du père Charles de La Rue en la chapelle à Versailles	G, 28 février 1693, n° 9, p 108
1693	mars 1	prédication du père Charles de La Rue en la chapelle à Versailles	G, 7 mars 1693, n° 10, p 120
1693	mars 4	prédication du père Charles de La Rue en la chapelle à Versailles	G, 7 mars 1693, n° 10, p 120
1693	mars 15	prédication (Rameaux) du père Charles de La Rue à Versailles	G, 21 mars 1693, n° 12, p 144
1693	mars 19	prédication (jeudi saint) de l'abbé Hélié Quatrebarbes de La Rongère à Versailles	G, 21 mars 1693, n° 12, p 144
1693	mars 20	prédication (vendredi saint) du père Charles de La Rue à Versailles	G, 28 mars 1693, n° 13, p 154
1693	mars 22	prédication (Pâques) du père Charles de La Rue à Versailles	G, 28 mars 1693, n° 13, p 155
1693	mai 10	prédication (Pentecôte) de l'abbé François Louis de Clermont de Tonnerre à Versailles	G, 16 mai 1693, n° 18 (=20), p 239

1693	nov. 1	prédication (Toussaint) du père Louis Bourdaloue à Versailles	G, 7 nov. 1693, n° 45 (=47), p 577
1693	nov. 29	prédication (1er dimanche de l'Avent) du père Louis Bourdaloue à Versailles	G, 5 déc. 1693, n° 49 (=51), p 626
1693	déc-08	prédication (Conception de la Vierge) du père Louis Bourdaloue en la chapelle à Versailles	G, 12 déc. 1693, n° 50 (=52), p 638
1693	déc-13	prédication du père Louis Bourdaloue en la chapelle à Versailles	G, 19 déc. 1693, n° 51 (=53), p 450 (=650)
1693	déc-17	François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris porte la parole au nom de l'Assemblée extraordinaire du clergé de France à Versailles	G, 19 déc. 1693, n° 51 (=53), p 450 (=650)
1693	déc-25	prédication (Noel) du père Louis Bourdaloue à Versailles	G, 2 janv. 1694, n° 1, p 11
1693	déc-31	Jean-Baptiste d'Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles, porte la parole au nom de l'Assemblée extraordinaire du clergé de France à Versailles	G, 2 janv. 1694, n° 1, p 11
1694	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 6 février 1694, n° 6, p 71
1694	fév. 28	prédication (1er dimanche de Carême) du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 6 mars 1694, n° 10, p 120
1694	mars 3	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 6 mars 1694, n° 10, p 120
1694	mars 7	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 13 mars 1694n n° 11, p 132
1694	mars 10	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 13 mars 1694n n° 11, p 132
1694	mars 14	prédication du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 20 mars 1694, n° 12, p 144
1694	avril 4	prédication (Rameaux) du père Honoré Reynaud de Gaillard en la chapelle à Versailles	G, 10 avril 1694, n° 15, p 200 (=180)
1694	avril 8	prédication (jeudi saint) de l'abbé Charles Boileau à Versailles	G, 10 avril 1694, n° 15, p 200 (=180)
1694	avril 9	prédication (vendredi saint) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 17 avril 1694, n° 16, p 191
1694	avril 11	prédication (Pâques) du père Honoré Reynaud de Gaillard à Versailles	G, 17 avril 1694, n° 16, p 192
1694	mai 30	prédication (Pentecôte de l'abbé de Riquetti à Versailles	G, 5 juin 1694, n° 23, p 275
1694	nov. 1	prédication (Toussaint) de Jules Mascaron, évêque d'Agen à Versailles	G, 6 nov. 1694, n° 45, p 540
1694	déc-08	prédication (conception de la Vierge) de Jules Mascaron, évêque d'Agen à Versailles	G, 11 déc. 1694, n° 50, p 599
1694	déc-12	prédication de Jules Mascaron, évêque d'Agen en la chapelle à Versailles	G, 18 déc. 1694, n° 51, p 612
1694	déc-25	prédication (Noel) de Jules Mascaron, évêque d'Agen à Versailles	G, 31 déc. 1694, n° 53, p 635
1695	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) de l'abbé Charles Boileau à Versailles	G, 5 fév. 1695, n° 5, p 59
1695	fév. 20	prédication de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	G, 26 fév. 1695, n° 8, p 92 (=96)
1695	fév. 23	prédication de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	G, 26 fév. 1695, n° 8, p 92 (=96)
1695	fév. 25	prédication de l'abbé Charles Boileau en la chapelle	G, 26 fév. 1695, n° 8, p 92 (=96)

		à Versailles	
1695	fév. 27	prédication de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	G, 5 mars 1695, n° 9, p 104 (=108)
1695	mars 2	prédication de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	G, 5 mars 1695, n° 9, p 104 (=108)
1695	mars 4	prédication de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	G, 12 mars 1695, n° 10, p 116 (=120)
1695	mars 6	prédication de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	G, 12 mars 1695, n° 10, p 116 (=120)
1695	mars 9	prédication de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	G, 19 mars 1695, n° 11, p 127 (=131)
1695	mars 11	prédication de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	G, 19 mars 1695, n° 11, p 127 (=131)
1695	mars 13	prédication de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	G, 19 mars 1695, n° 11, p 127 (=131)
1695	mars 20	prédication (dimanche de la Passion) de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	G, 26 mars 1695, n° 12, p 140 (=144)
1695	mars 23	prédication de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	G, 26 mars 1695, n° 12, p 140 (=144)
1695	mars 27	prédication (Rameaux) de l'abbé Charles Boileau à Versailles	G, 2 avril 1695, n° 13, pp 155-156
1695	mars 31	prédication (jeudi saint) de l'abbé Bernard Louis Eléonore de Languedoûe de La Villeneuve à Versailles	G, 2 avril 1695, n° 13, p 156
1695	avril 1	prédication (vendredi saint) de l'abbé Charles Boileau en la chapelle à Versailles	G, 9 avril 1695, n° 14, p 167
1695	avril 3	prédication (Pâques) de l'abbé Charles Boileau à Versailles	G, 9 avril 1695, n° 14, p 167
1695	mai 21	prédication de l'abbé Laurent Julliard du Jarry à Versailles	G, 28 mai 1695, n° 21, p 251 (=261)
1695	juin 1	François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris porte la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé de France à Versailles	G, 4 juin 1695, n° 22, p 264 (=274)
1695	juil. 26	François de Clermont de Tonnerre, évêque-comte de Noyon, porte la parole au nom de l'Assemblée générale du clergé de France à Trianon	G, 30 juillet 1695, n° 30, p 360 (=370)
1695	nov. 27	prédication (1er dimanche de l'Avent) de Jean Soanen, évêque de Senez en la chapelle à Versailles	G, 3 déc. 1695, n° 48, p 577
1695	déc-04	prédication de Jean Soanen, évêque de Senez en la chapelle à Versailles	G, 10 déc. 1695, n° 49, p 589
1695	déc-08	prédication (Conception de la vierge) de Jean Soanen, évêque de Senez en la chapelle à Versailles	G, 10 déc. 1695, n° 49, p 589
1695	déc-11	prédication de Jean Soanen, évêque de Senez à Versailles	G, 17 déc. 1695, n° 50, p 600
1695	déc-18	prédication de Jean Soanen, évêque de Senez en la chapelle à Versailles	G, 24 déc. 1695, n° 51, p 613
1695	déc-25	prédication (Noël) de Jean Soanen, évêque de Senez à Versailles	G, 31 déc. 1695, n° 52, p 624
1696	fév. 2	prédication de Claude Robert Hurtault dit le père Séraphin, capucin, en la chapelle à Versailles	G, 4 fév. 1696, n° 5, p 60
1696	mars 11	prédication (1er dimanche de Carême) de Claude Robert Hurtault dit le père Séraphin, capucin, à	G, 17 mars 1696, n° 11, p 132

		Versailles	
1696	mars 14	prédication de Claude Robert Hurtault dit le père Séraphin, capucin, à Versailles	G, 17 mars 1696, n° 11, p 132
1696	mars 18	prédication de Claude Robert Hurtault dit le père Séraphin, capucin, en la chapelle à Versailles	G, 24 mars 1696, n° 12, p 143
1696	mars 26	prédication (Annonciation) de Claude Robert Hurtault dit le père Séraphin, capucin, en la chapelle à Versailles	G, 31 mars 1696, n° 13, pp 155-156
1696	mars 28	prédication de Claude Robert Hurtault dit le père Séraphin, capucin, à Versailles	G, 31 mars 1696, n° 13, pp 155-156
1696	avril 1		G, 7 avril 1696, n° 14, p 168
		prédication de Claude Robert Hurtault dit le père Séraphin, capucin, en la chapelle à Versailles	
1696	avril 8	prédication (dimanche de la Passion) de Claude Robert Hurtault dit le père Séraphin, capucin, en la chapelle à Versailles	G, 14 avril 1696, n° 15, p 179
1696	avril 15		G, 21 avril 1696, n° 16, p 192
		prédication (Rameaux) de Claude Robert Hurtault dit le père Séraphin, capucin, à Versailles	
1696	avril 19	prédication (jeudi saint) de l'abbé Poncet à Versailles	G, 21 avril 1696, n° 16, p 192
1696	avril 20	prédication (vendredi saint) de Claude Robert Hurtault dit le père Séraphin, capucin, en la chapelle à Versailles	G, 28 avril 1696, n° 17, p 202
1696	avril 22	prédication (Pâques) de Claude Robert Hurtault dit le père Séraphin, capucin, en la chapelle à Versailles	G, 28 avril 1696, n° 17, p 202
1696	juin 10	prédication de l'abbé (Louis Brigault ?) Brigaut en la chapelle à Versailles	G, 16 juin 1696, n° 24, p 288
1696	nov. 1	prédication (Toussaint) du père Jean Lombard, jésuite, en la chapelle à Versailles	G, 10 nov. 1696, n° 45, p 536
1696	déc-02		G, 7 déc. 1696, n° 49, p 588
		prédication (1er dimanche de l'Avent) du père Jean Lombard, jésuite, en la chapelle à Versailles	
1696	déc-08		G, 15 déc. 1696, n° 50, p 599
		prédication (Conception de la Vierge) du père Jean Lombard, jésuite, en la chapelle à Versailles	
1696	déc-16	prédication du père Jean Lombard, jésuite, en la chapelle à Versailles	G, 22 déc. 1696, n° 51, p 611
1696	déc-25	prédication (Noël) du père Jean Lombard, jésuite, à Versailles	G, 29 déc. 1696, n° 52, p 624
1697	fév. 2	prédication (Purification de la Vierge) du père Charles de La Rue à Versailles	G, 9 fév. 1697, n° 6, p 72
1697	fév. 24	prédication (1er dimanche de Carême) du père Charles de La Rue en la chapelle à Versailles	G, 2 mars 1697, n° 9, p 106
1697	fév. 27	prédication du père Charles de La Rue en la chapelle à Versailles	G, 2 mars 1697, n° 9, p 106
1697	mars 10	prédication du père Charles de La Rue en la chapelle à Versailles	G, 16 mars 1697, n° 11, p 130
1697	mars 25	prédication (Anonciation) du père Charles de La Rue à Versailles	G, 30 mars 1697, n° 13, p 156
1697	mars 27		G, 30 mars 1697, n° 13, p 156
		prédication du père Charles de La Rue à Versailles	
1697	mars 31	prédication (Rameaux) du père Charles de La Rue à Versailles	G, 6 avril 1697, n° 14, p 166

1697	avril 4	prédication (jeudi saint) de l'abbé Michej Jean-Baptiste Ollier de Verneuil à Versailles	G, 6 avril 1697, n° 14, p 167
1697	avril 5	prédication (vendredi saint) du père Charles de La Rue à Versailles	G, 13 avril 1697, n° 15, p 178
1697	avril 7	prédication (Pâques) du père Charles de La Rue en la Chapelle à Versailles	G, 13 avril 1697, n° 15, p 179
1697	mai 13	fermeture du théâtre des comédiens italiens à Paris par ordre du roi	rien dans la Gazette
1697	mai 26	prédication (Pentecôte) de l'abbé Bernard Louis Eléonore de Languedoûe de La Villeneuve à Versailles	G, 1er juin 1697, n° 22, p 264
1697	nov. 1	prédication (Toussaint) du père Louis Bourdaloue en la chapelle à Versailles	G, 9 nov. 1697, n° 45, p 539
1697	déc-09	prédication (Conception de la Vierge) du père Louis Bourdaloue à Versailles	G, 14 déc. 1697, n° 50, p 600
1697	déc-11	bal dans la grande galerie à Versailles	G, 14 déc. 1697, n° 50, p 600
1697	déc-25	prédication (Noel) du père Louis Bourdaloue à Versailles	G, 28 déc. 1697, n° 52, p 623

Annexe 8 – Lieux de publications des oraisons funèbres corrélativement aux lieux où elles furent prêchées

Synthèse constituait à partir des mentions contenus dans les oraisons éditées (cf annexe 5 – colonne référence)

Lieu ou fut prononcé l'oraison	Lieu d'édition	Nombre d'oraisons
Non identifié		9
inconnu	inconnu	2
inconnu	Paris	7
Paris - Ile de France		92
Ile de France	Paris	23
Ile de France	Provins	1
Paris	?	2
Paris	Paris	66
Normandie et Nord Ouest		19
Alençon	Alençon	1
Caen	Caen	3
Chartres	Chartres	1
Evreux	Paris	1
Evreux	Evreux	2
Rouen	Paris	1
Rouen	Rouen	2
Eu	Paris	1
St Nicolas de Verneuil - Abbaye	Paris	1
Boslehart	Rouen	1
Montvilliers (?)	Rouen	1
Neufchatel en Normandie	Rouen	1
Les Clairest (Perche)	Paris	1
?	Caen	1
Nord		12
Abbaye Ste Benoite d'Origny (Vermandois)	Saint Quentin	1
Amiens	Paris	1
Amiens	Amiens	1
Arras	Paris	1
Arras	Arras	1
Arras Région	Arras	1
Laon	Paris	1
Soissons	Paris	1
Soissons	Soissons	3
Soissons	Laon	1
Est		9

Abbaye St Pierre d'Avenay	Reims	1
Chaumont	Paris	1
Chaumont	inconnu	1
Etoges	Paris	1
Langres	Paris	1
Langres	Reims	1
Reims	Paris	1
Troyes	?	1
Troyes	Troyes	1
Alsace - Lorraine		7
Bar le Duc Région	Toul	1
Metz	Metz	4
Pont à Mousson	Metz	1
Strasbourg	Strasbourg	1
Val de Loire - Centre		10
Bourges	Paris	1
Bourges	Bourges	2
La Flèche	La Flèche	1
Orléans	Paris	1
Tours	Blois	1
Tours	Tours	3
Vendôme	Vendôme	1
Bretagne		5
Nantes	Nantes	1
Rennes	Rennes	2
Abbaye N D de la Joie (Pays de Vannes)	Vannes	1
Vitré	Rennes	1
Grand Ouest		6
Rochefort	Paris	1
Bordeaux	Bordeaux	3
Poitiers	Poitiers	1
Saintes	Saintes	1
Bourgogne - Franche-Comté		10
Abbaye de Cluny	Paris	1
Autun	Autun	1
Auxerre	Paris	1
Dijon	Lyon	1
Dijon	Dijon	1
Nevers	Paris	1
Salins	Besançon	1
Sens ?	Paris	1
?	Dijon	2
Lyonnais - Dauphiné - Beaujolais - Alpes		14

Chalons-sur-Saône	Paris	1
Chalons-sur-Saône	Lyon	1
Chalons-sur-Saône	Chalons-sur-Saône	1
Dauphiné ?	Lyon	1
Gap	Grenoble	1
Grenoble	Grenoble	1
Lyon	Paris	1
Lyon	Lyon	4
Saint Chamond	Lyon	1
Vienne ?	Lyon ?	1
Villefranche-sur-Saône	Villefranche-sur-Saône	1
Massif central		7
Aurillac	Aurillac	1
Champagne	Limoges	1
Le Puy-en-Velay	Le Puy-en-Velay	1
Limoges	Limoges	3
Meymac	Tulle	1
Midi de la France		13
Aix-en-Provence	Paris	1
Aix-en-Provence	Aix-en-Provence	2
Lavaur	Paris	1
Marseille	Marseille	1
Marseille ?	Marseille	1
Hyeres	Paris	1
Montpellier	Montpellier	1
Montpellier	Avignon	1
Saint Lizier (province de Couserans)	Toulouse	1
Toulouse	Toulouse	3
Étranger		3
Savoie	Chambéry	1
Turin (Piemont)	Turin	1
Venise	Paris	1
Total		216

Annexe 9 – Liste des divertissements étudiés (1661-1697)

Liste des divertissements étudiées (1661-1697) – classés par ordre alphabétique
Acis et Galatée, Pastorale héroïque mise en musique par Monsieur de Lully, Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, C Ballard 1686
Alceste ou le triomphe d'Alcide Tragédie. Représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, R Baudry, 1674
Alexandre le Grand, Paris, P. Trabouillet, 1666
Alphée et Aréthuse, tragédie mise en musique par Monsieur de Boesset, Paris, C Ballard, 1686
Amadis, Tragédie en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secrétaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Intendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1684
Amphitryon comédie par J.-B. P. de Molière, Paris, J Ribou, 1668
Andromaque Tragédie, Paris, Théodore Girard, 1678
Antiochus, tragi-comédie Par T. Corneille, Rouen, L. Billaine, 1666
Ariane et Bacchus Tragédie mise en musique par M Marais ordinaire de la Musique de chambre du Roy, Paris, C Ballard, 1696
Arts florissants, Harmonia Mundi, 1987
Atys, Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1676
Ballet des Arts, dansé par sa Majesté le 8 janvier 1663, Paris, R Ballard, 1663
Ballet de la Poésie, dansé par les officiers du régiment des gardes de sa Majesté, le 16 février 1668, ?, date ?,
Ballet de Villeneuve-Saint-Georges dancé devant Monseigneur le premier septembre 1692. Par l'Académie royale de Musique Paris, C Ballard, 1692
Ballet des Ballets dansé devant sa Majesté en son Chateau de S Germain en Laye au mois de Decembre 1671, Paris, Ballard, 1671
Ballet des Muses. Dansé par sa Majesté à son Chateau de S. Germain en Laye, le 2. Decembre 1666, Paris, R Ballard
Ballet des Saisons dansé à fontainebleau par sa Majesté le 23 juillet 1661, Paris, R Ballard, 1661
Ballet royal de Flore. Dansé par sa Majesté le mois de Février 1669, Paris, R Ballard, 1669
Ballet royal de l'Impatience dansé par sa Majesté le 19 febvrier 1661, Paris, R Ballard, 1661
Ballet Royal de la Naissance de Vénus. Dansé par sa Majesté, le 26 de janvier 1665, Paris, R Ballard, 1665
Bellérophon tragédie mise en musique par Monsieur de Lully Sur-Intendant de la Musique du Roy, Paris, 1679, C Ballard
Cadmus et Hermione Tragédie représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, Ballard, 1673
Céphale et Procris, tragédie mise en musique par Mlle de La Guerre, Paris, C Ballard, 1694
Circé Tragédie ornée de Machines, de Changemens de Théâtre, & de Musique Par T Corneille, Paris, ?, 1675
Circé, tragédie mise en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1694
Corneille Tite et Bérénice
Coronis, pastorale héroïque représentée par l'Académie royale de Musique le vingt troisième Mars 1691, Paris, C Ballard, 1691
David et Jonathas tragédie en musique, Paris, Vve Claude Thibouet, 1688
Didon, tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1693
Enée et Lavinie, tragédie mise en musique par Mr Colasse, Maître de la Musique de la Chapelle du Roy,

Paris, ?, 1691
Esther, tragédie tirée de l'écriture sainte, Paris, Denys Thierry, 1689
George Dandin ou le Mary confondu, comédie par J.-B. P. de Molière, Paris, J Ribou, 1669
Idylle de Madame Deshoulières Sur le retour à la Santé du Roy, Paris, JB Coignard, 1686
Iphigénie, tragédie par M. Racine, Paris, C Barbin, 1675
Isis, Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1676
Issé, Pastorale héroïque représentée pour la première fois devant sa Majesté à Trianon, le 17. de Décembre 1697 par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1697
Jason ou la Toison d'Or représenté par l'Académie royale de Musique suivant la copie imprimée à Paris, Amsterdam, A Schelte, 1697
L'Europe Galante, ballet mis en musique par M. xxxx., Paris, C Ballard 1697
L'Inconnu, comedie meslée d'ornemens et de musique par T Corneille, Paris, J Ribou, 1675
La Grotte de Versailles Eclogue en Musique, Paris, Ballard, 1668,
La naissance de Vénus, opéra en musique représenté par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1696
La pierre philosophale comédie melée de spectacles, Paris, C Blageart, 1681
La princesse d'Élide comédie héroïque, meslée de musique et d'entrée de ballet, Paris, R Ballard, 1669
L'Amour médecin, comédie, par J.-B. P. Molière, Paris, P. Trabouillet, 1666
Le bourgeois gentilhomme comédie-balet faite à Chambort pour le divertissement du Roy Par J.-B. P. Molière, Paris, C Barbin, 1673
Le canal de Versailles, Paris, C Ballard, 1687
Le Carnaval, Mascarade Royale Dansée par sa Majesté le dix-huitième Janvier 1668, Paris, R Ballard, 1668,
Le divertissement royal meslé de comédie, de musique et d'entrée de ballet, Paris, R Ballard, 1670
Le Mariage forcé, comédie, par J.-B. P. de Molière, Paris, J Ribou, 1668
Le Palais de Flore ballet dansé à Trianon le .. janvier 1689, Paris, C Ballard, 1689
Le tartuffe, ou L'imposteur , comédie par J.-B. P. de Molière, Paris, J. Ribou, 1669
Le théâtre de Quinault, contenant ses tragédies, comédies et opéras - Astrate, Paris, Vve Duchesne, 1778, T3, p 175
Le triomphe de Bacchus dans les Indes, mascarade dansée devant sa majesté le 6 janvier 1666, Paris, R Ballard, 1666
Le triomphe de la raison et de l'amour, pastorale mise en musique par Lully, représentée à Fontainebleau le .. Octobre 1696, Paris, C Ballard, 1696
Le triomphe de l'Amour opéra, ou pastorale en musique .../...Représentée devant Sa Majesté, en son château de St-Germain-en-Laye au mois de février 1672, Paris, R Balard, 1672
Le Triomphe de l'Amour, ballet dansé devant S. M. à Saint-Germain en Laye - Vers pour la personne et le personnage de ceux qui sont du ballet du Triomphe de l'Amour, Paris, C Ballard, 1681
Les Amours de Jupiter et Sémélé, Claude Boyer, Paris, Guillaume de Lyune, 1666
Les amours de Momus, Ballet en musique, dansé par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1695
Les divertissements de Versailles donnés, par le Roi à toute sa cour, au retour de la conquête de la Franche-Comté (...) A Félibien, Paris, J B Coignard, 1674 & Philippe Beaussant, Les Plaisirs de Versailles
Les facheux, Molière Jean Baptiste, Paris, Guillaume de Luyne, 1663
Les plaisirs de Versailles, Erato Disques S.A, 1996
Médée Tragédie en musique, Paris, C Ballard, 1693
Méduse tragédie en musique représentée par l'Académie royale de musique, Amsterdam, A Schelte, 1699
Mithridate , tragédie par M. Racine, Paris, C Barbin, 1673

Monsieur de Pourceaugnac comedie Faite à Chambord, pour le divertissement du Roy Par J.B.P. Moliere, Paris, J Ribou, 1670
Œuvres de Corneille - La Toison d'Or, T 7, Paris, Firmin Didot, 1822, p 433
Œuvres de Corneille - Le couronnement d'Othon, Paris, Durand, 1758, T8, p 91
Œuvres de Jean Racine - Idylle sur la paix, Paris, G Doyen, 1829, tome III, page 265
Œuvres de La Fontaine- Astrée, Paris, L Debure, 1828, T4, p 267
Œuvres de Madame de Ville-Dieu - Le Favori, Paris, Paris, David, 1741, T2, p 497
Œuvres de Molière - La Comtesse d'Escarbagnas, Paris, Treuttel et Würtz, 1831
Œuvres de Molière - Le malade imaginaire, Paris, Treuttel et Würtz, 1831
Œuvres de Molière - Le Médecin malgré lui, Paris, Treuttel et Würtz, 1831
Œuvres de Molière - Le Sicilien, Paris, Treuttel et Würtz, 1831
Œuvres de Molière - Les femmes savantes, Paris, Treuttel et Würtz, 1831
Œuvres de Molière - Méricerte, Paris, Treuttel et Würtz, 1831
Œuvres de Mr Dancourt - Angélique et Médor, La Haye, Etienne Foulque, 1706, T1
Œuvres de P Corneille - Œdipe, Paris, P Didot, 1822, T7, p 287
Orphée, tragédie mise en musique par Monsieur de Lully l'ainé, C Ballard, 1690
Persée, Tragédie en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secrétaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Intendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1682
Poemes dramatique de T Corneille - la mort d'Achille, Pari, Bordelet, 1722, T5, p 3
Policrite Tragicomédie, Paris, Charles de Sercy, 1662
Proserpine tragédie mise en musique par monsieur de Lully, Paris, C Ballard, 1680
Psiché Tragédie Ballet par JBP Molière, Paris, Pierre Le Monier, 1671
Psyché, tragédie mi, représentée par l'Académie royale de musique [...], Paris, R Baudry, 1678
Pulchérie Comédie héroïque, Paris, G de Luyne, 1673
Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix huit ou vingt ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne - Phaéton, Imprimé à Paris & on le vend chez Henry van Duwaldt, 1688, T II
Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne - Achille et Polyxème, Amsterdam, A Wolfgang, 1688, Tome III, p 311
Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne - Armide, Amsterdam, A Wolfgang, 1688, Tome III, p 147
Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusqu'à présent devant sa Majesté Très Chrétienne - Ballet de la Jeunesse, Amsterdam, A Wolfgang, 1688, Tome III
Recueil des Opéra, des Balets, et des plus belles pièces en Musique, qui ont été représentées depuis dix ou douze ans jusques à présent devant sa Majesté Très Chrétienne - Le Temple de la paix, Paris, ? , 1688, Tome III
Recueil général des opéra representez par l'Académie royale de Musique depuis son établissement - les peines et les plaisirs de l'amour, Paris, C Ballard, 1703, T 1, p 49
Recueil général des opéra representez par l'Académie royale de Musique depuis son établissement - Pomone, Paris, C Ballard, 1703, T 1, p 1
Recueil Général des Opéras representez par l'Académie royale de musique depuis son établissement - les Fêtes de l'Amour et Bacchus, Paris, Ballard, 1703, T1, p 108
Relation de la Feste de Versailles du dix-huitième juillet mil six cent soixante-huit, Paris, Pierre le Petit, 1668

Relation des divertissements que le Roi a donné aux Reines dans le Parc de Versailles, écrite à un gentilhomme qui est présentement hors de France, MARIGNY Jacques Carpentier de, Paris, Barbin, 1664
Roland, Tragédie mise en Musique, par Monsieur de Lully, Escuyer, Conseiller, Secretaire du Roy, maison, couronne de France, & de ses Finances, & Sur-Intendant de la Musique de sa Majesté, Paris, C Ballard, 1684
Théagène et Cariclée, tragédie mise en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1695
Théâtre de Quinault - Bellérophon , Paris, Vve Duchesne, T3, 1778
Théâtre de Quinault - La mère coquette, Paris, Vve Duchesne, T3, 1778
Théodat Tragédie par T Corneille, Paris, G de Luyne, 1673
Thésée Tragédie en Musique ornée d'Entrées de Ballet, de Machines, & de Changements de Theatre, Paris, Ballard, 1675
Thétis et Pelée, tragédie représentée pour la première fois par l'Académie royale de Musique le ... 1689, Paris, C Ballard, 1708
Tite et Bérénice comédie héroïque par P Corneille, Paris, Louis Billaine, 1671
Venus et Adonis tragédie en musique représentée par l'Académie royale de Musique, Paris, C Ballard, 1697
Vers du Ballet Royal dansé par leurs Majestez entre les Actes de la grande Tragédie de l'Hercule Amoureux, Avec la Traduction du prologue, & des Arguments de chaque Acte, Paris, R Ballard, 1662
Zéphire et Flore, opéra en musique par Monsieur de Lully Surintendant de la Musique du Roy et par Monsieur son frère, Paris C Ballard, 1688